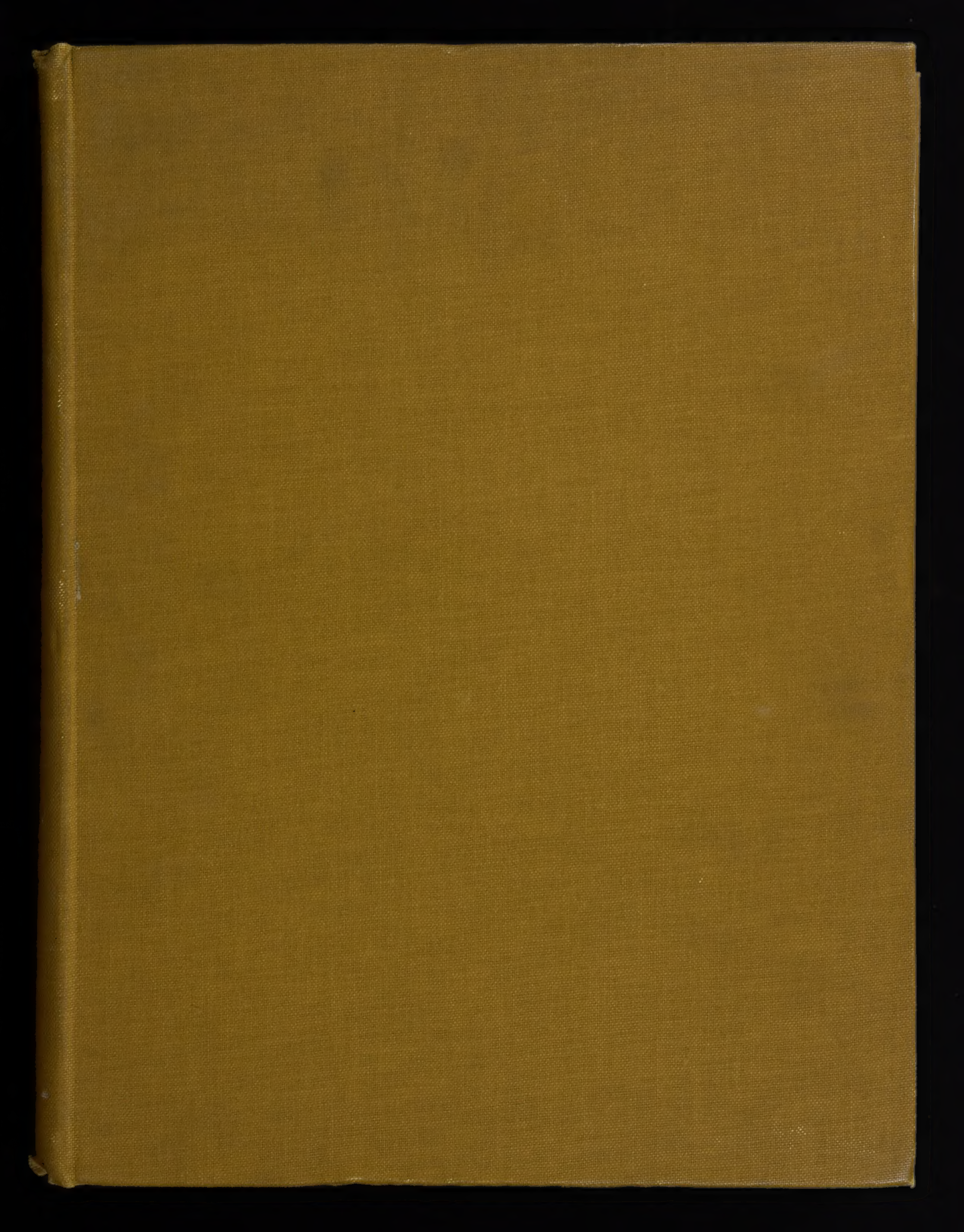
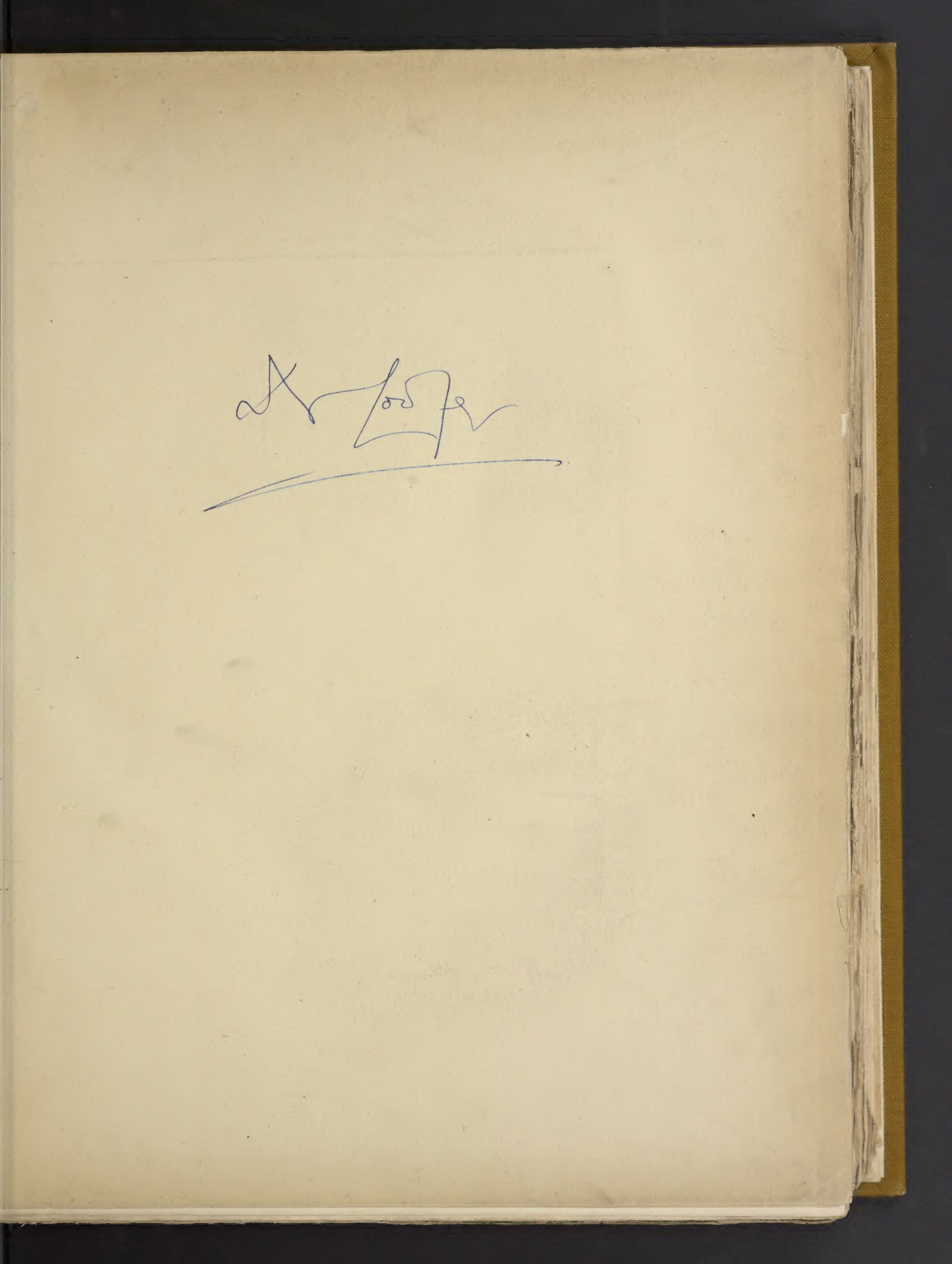




LE PEINTRE

LOUIS DAVID

JUSTIFICATION DU TIRAGE :

550 exemplaires sur vélin

50 exemplaires sur papier de Hollande numérotés.



LE PEINTRE

LOUIS DAVID

Souvenirs & Documents inédits



LE PEINTRE
LOUIS DAVID

1748-1825

Souvenirs & Documents inédits

PAR

J. L. JULES DAVID

Son Petit-Fils



PARIS

VICTOR HAVARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

175, boulevard Saint-Germain, 175

MDCCCLXXX

A Monsieur A. Chassagnolle

Mon Oncle

et mon Père adoptif

J. DAVID



Le livre que nous présentons au public n'est point un ouvrage de critique artistique, mais un recueil de documents sur David exposés dans un ordre chronologique, de manière qu'on puisse suivre le développement naturel d'une vie si remplie.

Nous avons désiré nous rendre ainsi utile à l'histoire et surtout à la vérité, car le caractère de David a été soumis à bien des jugements divers. Pour lui le blâme et la louange ont été excessifs ; qu'on nous permette cependant de dire, qu'à nos yeux, le premier a dépassé et dépasse encore la mesure. Aussi est-ce dans l'espoir de faire rendre justice à l'artiste et au législateur que nous avons reproduit, avec une scrupuleuse exactitude, ses paroles et ses actes.

Tel est le sentiment auquel nous avons obéi en entreprenant ce travail, qui aura pour excuse la bonne foi et la piété filiale.

Nous devons ici exprimer toute notre reconnaissance pour les encouragements sympathiques qui nous ont accompagné dans notre tâche, ainsi que nos remerciements aux amateurs français et étrangers qui nous ont ouvert leurs collections ; à M. Dumont, de l'Institut, à M. Cottenet, qui nous ont laissé consulter leurs précieux documents ; à M. le Vicomte Delaborde, membre de

l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts ; à M. Albert Lenoir, membre de l'Institut, qui a mis gracieusement à notre disposition ses souvenirs de famille et les Archives de l'École des Beaux-Arts ; aux employés de la Bibliothèque et des Archives nationales ; enfin aux Administrateurs de la Bibliothèque et des Archives de Bruxelles, qui ont accueilli le petit-fils de David avec une bienveillance égale à celle que leurs concitoyens avaient témoignée au grand artiste, quand il vint abriter au milieu d'eux sa vieillesse exilée.

Mars 1880.

CHAPITRE PREMIER

LA PESTE DE SAINT-ROCH

1748 - 1780

Famille de David. — Ses premières années. — Sa vocation. — Il suit l'atelier de Vien et les cours de l'Académie de Peinture. — Il est admis au Concours de 1771. — Son second prix. — Concours de 1772. — Son échec, son désespoir. — Concours de 1773. — Ses différents travaux. — Concours de 1774. — Il remporte le premier prix. — Arrivée en Italie. — Conseils de Vien. — Étude assidue de l'antique. — Ses envois, 1777-1779. — Voyage à Naples. — Sa maladie. — *La Peste de Saint-Roch* exposée à Rome. — Retour en France.

Maurice David, inscrit comme tous les membres de sa famille sur les registres de la corporation des Merciers de Paris et faisant le commerce des fers sur le quai de la Mégisserie, avait, à dix-neuf ans, épousé dans l'église Saint-Paul, le 26 mai 1746, Marie-Geneviève Buron, âgée de dix-huit ans, en présence de Simon Dolimier, marchand épicier, son curateur; de Nicolas Laisné, marchand mercier, son beau-frère; de Jean-Baptiste David, marchand mercier, son oncle; et de Jacques Buron, maître maçon, père de l'épouse; de Marguerite Buron née Lemesle, sa mère; de Jacques Desmaisons, maître maçon, et de Marc Desisfautaux, maître charpentier, ses beaux-frères.

L'unique fruit de cette union fut Jacques-Louis David, né à Paris le 30 août 1748, quai de la Mégisserie, et tenu le même jour sur les fonts baptismaux de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, par Jacques Prévot, marchand potier d'étain, et Jeanne-Marguerite Lemesle femme de Jacques Buron, aïeule maternelle de l'enfant.

On manque de détails précis sur les premières années de David. On rapporte cependant qu'il fut élevé dans une propriété de ses parents à Bagnolet, village des environs de Paris que le duc d'Orléans avait mis à la mode.

Dans les notes que David a laissées, il dit qu'il témoigna dès l'enfance une passion exclusive pour le dessin. On ne lui faisait apprendre quelque chose qu'en lui donnant quelque croquis fait par un de ses oncles. L'enfant se mettait aussitôt à le copier; aussi les murs, les portes, le parquet étaient-ils couverts de ses essais.

A sept ans ses parents l'envoyèrent en pension à Picpus pour apprendre le latin. Il y était encore quand son père, qui avait pris une charge de commis aux Aydes du département de Beaumont, fut tué en duel à Beaumont-en-Auge, le 2 décembre 1757.

Sa veuve, sur les conseils de son cousin germain, le célèbre Boucher, premier Peintre du Roi, résolut de donner à son fils l'instruction que son parent regrettait de ne pas avoir reçue. Elle le confia à un répétiteur dont les élèves suivaient les classes du collège de Beauvais. David, dessinant sans cesse, était cité pour son application, lorsqu'un jour son professeur de seconde, M. Desmales, l'interrogea sur sa leçon. Peu satisfait de sa réponse, il lui donna un pensum de cinq cents vers et pria qu'on lui fît passer ce qu'il paraissait écrire. Quand il vit que c'était un dessin à la plume imitant exactement la gravure, il leva sa punition en disant « qu'il serait meilleur peintre qu'orateur », faisant allusion au grasseyement très prononcé que l'enfant tenait de son père et dont il ne put jamais se débarrasser complètement.

Ce professeur, du reste, aimait les arts, car il emporta ce dessin chez lui ; et quand David, après son second prix de peinture, alla lui rendre visite, il retrouva son ouvrage encadré. Il en fit la remarque à son maître qui lui dit : « Oui, mon ami, c'est votre dessin et je le conserverai toujours; vous êtes le second de mes élèves à qui j'ai fait une semblable prédiction; le premier, Hubert Robert, l'a déjà vérifiée, et quant à vous, à en juger par votre tableau, vous ne tarderez pas à la compléter. »

La passion de David pour le dessin était encouragée par tous ses camarades, qui se disputaient ses croquis. Il put bien mieux s'y abandonner quand il fit sa rhétorique. Son professeur, M. Guérin, était ami de la maison, et voyant le goût du jeune homme pour les arts, il conseilla à sa mère de l'envoyer au collège des Quatre-Nations où il tenait sa classe. Là, abrité sous la chaire, le futur artiste dessinait pendant toute la durée du cours et profitait cependant de la leçon, car il fut appelé le septième en rhétorique dans une classe de quatre-vingts à quatre-vingt-dix élèves.

Désireux d'étudier plus sérieusement, et ayant appris d'un de ses condisciples que la corporation des peintres, sculpteurs et graveurs de Paris avait, sous le nom d'Académie de Saint-Luc, ouvert rue du Haut-Moulin, dans une ancienne chapelle dédiée à saint Symphorien, un cours de dessin d'après nature, le jeune David ne résista pas à la proposition de son ami d'aller voir cette école. A peine arrivé, il y prit une place et se mit à copier le modèle ; mais, habitué à ne travailler qu'à la plume, il fit une figure d'une proportion trop petite en comparaison de celle usitée dans cette Académie, erreur qu'il répara facilement à la seconde séance. Il travaillait ainsi depuis trois mois, sans autre guide que ses propres dispositions lorsque, sa rhétorique terminée, il fallut se déterminer à prendre un état.

Par la mort de son père, il s'était trouvé placé sous la direction de sa famille maternelle, dans laquelle on s'intéressait aux arts; car (outre qu'elle comptait parmi ses membres Boucher, le talent à la mode, et un peintre qui avait travaillé avec Lebrun), des oncles de David l'un, M. Desmaisons, était architecte du Roi, membre de l'Académie royale d'Architecture ; l'autre, M. Buron, était ce maître maçon qui avait su distinguer

Sedaine, l'enlever à des travaux manuels indignes de son esprit et l'attacher à sa famille par les liens de la reconnaissance.

Mais en gens pratiques, ils désiraient voir leur neveu s'adonner à l'architecture. Quant à celui-ci, il était décidé à n'étudier que la peinture. Il nous raconte que se promenant un jour avec sa tante Buron, chez laquelle il était en pension, il la pria de vouloir bien l'écouter avec intérêt et faire part à son mari de ce qu'il allait lui dire. Alors, les larmes aux yeux, il la conjure dans les termes les plus pressants d'intercéder auprès de son oncle afin qu'on ne contrarie plus son inclination et qu'on ne lui parle plus d'architecture, de médecine ou de barreau. Il l'assure que son parti est irrévocablement pris et que la peinture seule a des charmes pour lui ; que d'ailleurs la fortune, la considération, la renommée de Boucher avaient donné de nouvelles forces à sa vocation. En vain sa tante lui représente que pour justifier ses prétentions il faut admettre d'abord que son talent égalera un jour celui de son cousin, David ne veut rien entendre. Enfin, grâce à ces accents que sait trouver une âme agitée d'irrésistibles pressentiments, il triomphe de ses objections : elle cède et lui promet d'engager son mari à ne pas combattre une résolution désormais inébranlable.

Le lendemain, en effet, M. Buron lui annonça qu'il fallait aller consulter Boucher. Celui-ci, flatté de voir revivre dans un de ses parents son amour pour la peinture, encouragea cette heureuse disposition. Mais comme son âge avancé ne lui permettait plus d'avoir d'élèves, il lui donna une lettre pour son ami Vien, en ajoutant « que cet artiste était à la vérité un peu froid, mais qu'il aurait soin, de son côté, d'entretenir la chaleur qu'il entrevoyait dans son jeune cousin ».

Vien était alors professeur à l'Académie royale de peinture. Doué d'un jugement droit et d'un coup d'œil juste, il s'était attaché à l'étude des maîtres et de la nature. Ces qualités si contraires à l'esprit de l'école l'avaient fait échouer dans toutes ses tentatives pour entrer à l'Académie, jusqu'au jour où Boucher, à l'occasion du tableau de l'*Embarquement de sainte Marthe*, en força pour lui les portes. Celui-ci avait déjà discerné l'avantage pour un élève d'être dirigé par ce peintre sage et consciencieux, et lui avait confié l'éducation de son fils.

L'oncle et le neveu se présentèrent chez Vien, qui, en voyant les dessins de David au collège et ses figures de l'Académie de Saint-Luc, s'étonna qu'il eût fait cela sans maître. Il l'accepta donc pour élève et lui conseilla de dessiner d'abord d'après le cadre pendant une quarantaine de jours, pour ensuite travailler d'après nature.

Voilà David au comble de ses vœux et pouvant se livrer au penchant qui l'entraîne vers les arts. Aussi suit-il avec assiduité les leçons que le maître donnait sur le modèle vivant, qui posait trois jours par semaine. Il se rencontrait avec de nombreux camarades, car l'atelier de Vien était le plus fréquenté et comptait des élèves qui, comme Regnaud, Vincent, Ménageot, devinrent des artistes distingués.

David fit des progrès rapides et il fut bientôt admis aux cours de l'Académie, ainsi que nous l'apprend le livre alphabétique pour la demeure de Messieurs les Élèves de l'Académie Royale de peinture et de sculpture, qui porte au mois de septembre 1766 :

« Jacques-Louis David, peintre, de Paris, âgé de dix-sept ans, protégé par M. Vien, demeure chez son oncle, architecte, rue Sainte Croix-de-la-Bretonnerie, vis-à-vis celle du Puits. »

Grâce aux registres de l'Académie, nous pourrons suivre les progrès du jeune artiste. Après trois ans d'études, il obtient le 30 septembre 1769, au jugement des prix accordés tous les trois mois sur les académies faites par les élèves, la troisième médaille dite de quartier. A cette époque David, qui en 1767 était allé habiter chez son oncle Desmaisons, rue de Jouy-Saint-Antoine, l'avait quitté pour se rapprocher de Sedaine, ami tout dévoué de sa mère et de sa famille, et il demeurait avec lui dans la cour du Louvre.

En mars 1770, afin sans doute d'essayer ses forces, David prend part aux épreuves préparatoires pour le concours de Rome. Reçu à l'esquisse, il échoue à la figure peinte d'après nature.

En mars 1771, s'étant remis sur les rangs, il réussit à être inscrit, le dernier il est vrai, sur la liste des concurrents qui étaient : Suvée, Vanloo, Taillasson, Peyron et Le Monnier.

Pour les événements qui vont suivre, nous croyons devoir autant que possible reproduire le récit qu'il en a laissé :

« Je me trouvai admis, sans avoir prévenu M. Vien et sans avoir fait rien d'assez marquant ; seulement des têtes, des académies peintes, ainsi que des esquisses. Me voilà donc admis ; mon maître me l'annonce en me disant : « Vous voilà bien avancé, on ne » joue pas avec ces sortes de concours-là ; qu'allez-vous faire ? — Je ferai mon tableau, » monsieur, comme les autres. Nous verrons ce que je ferai. »

» Le sujet était le *Combat de Mars et de Minerve*, lorsque Vénus vient au secours de son amant. On n'avait de temps que deux mois et demi. Je m'aperçus au bout de six semaines que j'avais fait mes figures trop petites ; que cette dimension par conséquent aurait entraîné beaucoup trop de figures ; que ce temps ne me suffirait pas. Je recommençai donc mon tableau avec moins de figures. Il ne restait plus qu'un mois, j'eus fini avec les autres, à leur grand dépit et à la satisfaction de tous mes amis.

» La partie n'était cependant pas égale pour moi, car je concourais avec deux anciens rivaux, MM. Suvée et Taillasson, qui mettaient au prix, l'un pour la sixième et l'autre pour la septième fois. Malgré ce désavantage pour moi, les juges voulaient me donner le premier prix ; la chose allait avoir lieu, lorsque M. Vien termina la question en faisant donner le premier prix à M. Suvée, en disant que pour moi je devais m'estimer assez heureux d'avoir plu à mes juges; que d'ailleurs il fallait me voir une seconde fois.

» J'eus le second prix. Je crois bien qu'il ne parlait ainsi que par intérêt pour moi : du moins je ne puis prendre une autre idée de la part d'un maître ; mais ce retard cependant devint nuisible à mon avancement, car il m'aurait fait quitter quatre ans plus tôt le mauvais style de l'École française que j'eus dans la suite tant de peine à oublier à Rome. »

Dans la séance du 31 août 1771 les prix furent ainsi distribués :

Le premier prix de peinture au sieur Joseph-Benoît Suvée, d'Armentières, âgé de vingt-six ans ; et le second au sieur Jacques-Louis David, de Paris, âgé de vingt-deux ans.

On connaît ce premier ouvrage de David, car il fait partie de la galerie du Louvre. Il dénote chez son auteur de l'élan, de la hardiesse dans la conception et une grande adresse de main, pour avoir été exécuté comme il le dit en l'espace d'un mois. La composition, le dessin, la couleur portent bien le cachet de l'époque, et à voir ce tableau ainsi que ceux qu'il peignit dans ses différents concours, il serait difficile de deviner en lui un futur réformateur.

Il ne se laissa pas abattre par le jugement de son maître et de l'Académie. Il se remit au travail avec une nouvelle ardeur et ne négligea rien pour s'assurer la victoire. Les premières épreuves de mars 1772 furent pour lui d'un heureux présage, car il fut admis le premier à concourir avec Bidault, Lang, Jombert, Le Monnier et Bonvoisin.

Ce concours mérite qu'on s'y arrête pour les circonstances qui l'accompagnèrent et montrèrent la force des sentiments élevés qui animaient le cœur de David.

« J'étais, » dit-il, « piqué au jeu, aussi fais-je pour réussir des efforts extraordinaires, hélas! trop inutiles. Le moment n'était pas encore venu. Je devais apprendre de bonne heure à mes dépens à connaître l'injustice des hommes. Plein d'ardeur, j'écoute la lecture du sujet : c'était *Diane et Apollon perçant de leurs flèches les enfants de Niobé*. Aussitôt mon Ovide se retrace à mes yeux, je fais ma composition, le professeur y met son cachet. Rentré chez moi, je cours aux *Métamorphoses*, j'explique celle qui traite mon sujet; je commençais à m'applaudir de m'en être assez bien ressouvenu. Je fais mon tableau. Ovide m'avait tellement monté la tête, que tout ce que je faisais ne me satisfaisait pas complètement. Je recommençais sans penser que refaire sur de la peinture qui n'avait pas assez de temps pour sécher, la couleur nouvelle pourrait changer. C'est ce qui arriva dans les trois mois d'attente avant le jugement; mais n'anticipons pas sur la suite.

» Mon tableau paraît; concurrents, maîtres, amis, chacun d'une voix unanime me donne le prix. On renferme mon tableau avec ceux de mes émules dans une salle fermée pour tout le monde. Nous cédons nos ateliers, qu'on nomme loges, aux sculpteurs qui prétendent également, sur un autre sujet, au prix de Rome. Ils occupent les loges le même intervalle de temps, ensuite arrive l'exposition publique des tableaux et bas-reliefs. Il se passa une quinzaine de jours, soit à les vernir, soit à les exposer et ensuite à les juger. C'est alors que je m'aperçus combien mon tableau avait noirci : j'en ai dit la raison. Ceux qui l'avaient précédemment vu ne le reconnaissaient plus, ou du moins prirent ce prétexte pour m'éloigner.

» On prononce enfin : Jombert eut le prix. On fait remarquer que si sa toile est d'une couleur plus agréable, on ne peut pas non plus repousser un tableau qui renferme des beautés qui sont plus de l'essence de la peinture historique; que le tableau offre plus de composition, de dessin, d'expression, parties essentielles de l'art; qu'il faut donner un second premier prix et ne pas séparer deux amis. Car il faut dire que Jombert allait, dans l'attente du jugement, parler aux juges des avis que je lui avais donnés pour son tableau et qu'il serait charmé que, s'il ne devait pas avoir le premier prix, ce fût enfin son ami qui fût préféré; on rappela cette amitié trop rare entre rivaux de gloire; on décida donc qu'il y aurait un second premier prix, ce qui arrivait assez fréquemment quand on

n'avait pas jugé de donner de premier prix dans des années précédentes. Il s'en trouvait un en réserve (celui de l'année 1770). On va aux voix : M. Le Monnier l'emporte de beaucoup, au grand étonnement des jeunes artistes mes amis et de toutes les écoles.

» C'est ici que la scène devait changer et que je projetai de ne plus m'exposer dorénavant à une nouvelle humiliation. Je médite mon projet, j'affecte un visage calme auprès de mes parents et notamment auprès de mon oncle qui s'apprêtait à m'emmener dans sa voiture à la campagne. Je fais changer la partie, je préfère aller souper à Paris chez lui.

» Je me retire toujours avec l'apparence de la plus calme indifférence ; mais libre enfin, seul avec moi, je me dispose à exécuter mon projet : ce projet, hélas! était de me laisser mourir de faim. Je m'y trouvais d'autant plus porté, que comme on peut aisément le croire, je ne me sentais plus d'appétit; le lendemain également. La faiblesse s'empara de moi le surlendemain ; enfin il y avait déjà deux jours et demi lorsque des personnes qui habitaient la même maison que moi, entendant mes soupirs, vont avertir M. Sedaine, chez lequel nous logions. Il frappe, point de réponse, refrappe, encore moins, quoiqu'on l'avertisse que certainement j'y étais.

» Que fit ce brave et sensible homme ? Ce fut d'aller chercher le peintre Doyen, son ami et l'un de mes juges. Il lui conte le fait et ses craintes.

» Doyen, occupé dans ce moment à son plafond des Invalides, quitte vite l'ouvrage. Ils viennent aussitôt refrapper à ma porte, mais comme je ne répondais pas : « Quoi ! » dit Doyen d'une voix élevée, « Sedaine me parle de votre dessein, il n'y a pas de bon sens, » mon ami. Quand on fait un pareil tableau, on doit s'estimer plus heureux que ceux qui » l'ont emporté sur vous. Ils changeraient bien avec vous. »

» Ces paroles consolantes, dites par un homme dont j'estimais le talent, mon juge enfin, me font traîner à la porte et la leur ouvrir. C'est alors qu'il fut beau à les voir. Non, ce tableau ne me sortira jamais de la tête ; l'un me tenant dessous les bras assis sur une chaise, tandis que l'autre me passait un bas, puis l'autre. Enfin ils m'habillèrent complètement et me firent boire et manger par degrés jusqu'à ce qu'enfin ils m'eurent emmené avec eux pour m'enlever ces idées funestes. Figurez-vous les voisines présentes lorsqu'on me rappelait à la vie. »

Doyen apprit à l'Académie ce qui venait de se passer, le désespoir de David, sa tentative de suicide et, grâce à Sedaine, son heureuse intervention ; mais mécontent des réflexions de ses collègues, à propos de l'estime qu'il manifestait pour les brillantes dispositions de David, il s'écria : « Souvenez-vous, messieurs, que ce jeune homme, un jour, vous tirera les oreilles. »

Ces événements avaient mis en relief les principaux côtés du caractère de David : un amour très vif de la gloire et une certaine tendance à se regarder comme méconnu. Ainsi froissé par un jugement qu'il considère comme injuste, il prend une résolution violente ; mais, à la voix d'un homme de talent qui sait toucher son amour-propre, il se console et abandonne une détermination contre laquelle l'amitié la plus tendre avait échoué.

Il nous est difficile de porter un jugement sur la valeur de ce concours, car nous ne connaissons pas les tableaux auxquels les prix furent accordés. Quant à la toile de

David, il est facile d'y reconnaître tout ce dont il nous parle, le vif souvenir des vers d'Ovide et les traces de nombreux changements qui ont alourdi les contours et altéré, en poussant au noir, l'éclat des couleurs.

Ranimé par les exhortations de ses amis et revenu à des idées plus saines, David retourne à ses études et prend part au concours de l'année 1773, avec Vanloo, Peyron, Charton, Bidault et Moitte. Le sujet était la *Mort de Sénèque.*

Le prix fut donné à Peyron.

Faut-il voir dans ce nouveau jugement une preuve de la mauvaise disposition des membres de l'Académie pour l'élève de Vien et accepter l'apostrophe que lui prêtent plusieurs biographes? Nous hésitons à le faire, car cette année même, le 1er septembre 1773, deux jours après le jugement du prix de Rome, l'Académie lui accordait le prix de l'Étude des Têtes et de l'Expression fondé par M. de Caylus. Il est vrai qu'elle ne lui donnait que le montant du prix d'un an au lieu de deux, celui de l'année précédente ayant été réservé sous prétexte que les revenus étaient insuffisants; cependant par ce jugement l'Académie reconnaissait ses efforts et son talent.

La tête qui mérita à David le prix Caylus se trouve à l'École des Beaux-Arts de Paris, mais sa *Mort de Sénèque* ne nous est pas connue; la seule trace que nous en ayons trouvée consiste dans cette indication de Miette de Villars, qu'en 1817 ce tableau appartenait au célèbre mystificateur Musson.

Heureusement que la persévérance était une des qualités de David, car après tous ces déboires un autre se serait découragé. Mais il aimait son art et il ne se rebuta pas.

Dans l'intervalle que lui laissaient les concours, il employa ses pinceaux à peindre plusieurs membres de sa famille. Il fit ainsi les portraits de M. Buron, de Mme Buron et celui de son ami Sedaine, lequel fut gravé sous son nom par Levesque en 1772.

Il fut alors appelé pour terminer, dans un hôtel bâti par Ledoux, rue de la Chaussée-d'Antin, pour la célèbre danseuse Mlle Guimard, des plafonds commencés par Fragonard. A l'occasion de ces travaux, cette artiste offrit, dit-on, à David de l'aider de sa bourse pour qu'il pût concourir au prix de Rome. Les faits ont dû être exagérés, car, sans avoir de la fortune, il jouissait d'une certaine aisance qui lui permettait de poursuivre librement ses études; ses oncles étaient dans une position honorable, et l'argent offert par Mlle Guimard n'était que le prix anticipés de travaux qu'il exécutait dans ses appartements. En tout cas, ce trait témoigne la sympathie que le jeune peintre lui avait inspirée. Il se plaisait, dit-on, à le rappeler.

Ses travaux dans cet hôtel, qui devint la propriété du banquier Perrégaux, étant exécutés sur l'enduit même, sont tombés sous le marteau des démolisseurs et sont perdus pour nous.

David était alors dans la force de la jeunesse : une taille élevée, des membres bien pris et développés par les exercices du corps, surtout par l'escrime, où il avait acquis une certaine force, lui donnaient une tournure pleine de distinction. Il avait les cheveux châtains, abondants et bouclés, le front haut et les yeux d'un éclat extraordinaire. Il tenait ces avantages physiques de son père qui, mieux partagé que sa femme sous ce rapport,

aimait malheureusement à s'en prévaloir, car le duel où il perdit la vie fut le dénouement d'une intrigue galante.

Ce fut pendant ses dernières années d'atelier qu'arriva l'accident qui lui déforma le visage. Dans un assaut, disaient ses enfants, un fleuret l'atteignit à la machoire supérieure. La blessure mal soignée amena une exostose qui ne cessa de grossir et d'ajouter à son défaut de prononciation.

Il cultivait la musique et cherchait dans l'étude du violon un délassement à ses travaux habituels. Il avouait même que s'il avait travaillé la peinture avec autant de persévérance que la musique, il serait devenu un peintre encore plus éminent. Aussi trouvait-il un grand charme aux compliments que lui attirait son habileté de virtuose.

En mars 1774 David fut admis le second à son quatrième et dernier concours. Avec lui étaient reçus : Vanloo, Bidault, Bonvoisin, Des Pierre, De Marnes.

L'Académie dans sa séance du 27 août rendit son jugement dont voici le procès-verbal :

« Année 1774. Pierre, directeur, Coustou, recteur, Bridan, adjoint-professeur.

» Aujourd'hui, 27 août, l'Académie s'est assemblée par convocation générale pour juger les tableaux et bas-reliefs faits par les élèves pour concourir aux grands prix. Les sujets donnés sont, pour la peinture, *Antiochus, fils de Séleucus, roi de Syrie, malade de l'amour qu'il avait conçu pour Stratonice, sa belle-mère; Érasistrate découvre la cause de son mal....*

» .... L'Académie ayant procédé au jugement du grand prix, ainsi qu'il a été arrêté dans l'assemblée du 2 septembre 1758, les suffrages recueillis et comptés par les commissaires en présence de l'assemblée, le sieur Jacques-Louis David, de Paris, âgé de vingt-cinq ans, qui a fait le tableau marqué A, a été jugé mériter le premier prix de peinture....

» .... Le second prix de peinture a été accordé au sieur Jean Bonvoisin, de Paris, qui a fait le tableau marqué C....

« .... Ont signé : MM. Pierre, Du Mont le Romain, Pigalle, Soufflot, Lemoyne, Coustou, Bridan, Dandré-Bardon, D'Azaincourt, Caffieri, Lagrenée, Hallé, Vien, Pajou, Vanloo, Bachelier, Belle, Sally, Dhuès, Brenet, Suë, J.-C. Rœttiers, Chardin, Vernet, Drouais, Le Cler, Mme Vallayer, Valade, Le Comte, Beaufort, Cochin, Milet-Francisque, Voiriot, Mouchy, Gois, Du Mont, Du Rameau, Venevault, Guérin, Boizot, Duplessis, Huet, Wille, De Machy, Taravel, Rœttiers, Berruer, Pérignon. »

David avait enfin le prix. Son énergie, son opiniâtreté avaient triomphé des dispositions peu bienveillantes de ses juges. Quelle dut être sa joie à cette nouvelle et comme est bien naturel ce cri de soulagement et de bonheur. « Ah ! mes amis, c'est la première fois que je respire depuis quatre ans. »

Devant lui s'ouvrait un horizon de gloire, son imagination devait pressentir les splendeurs de l'art, et les noms de Raphaël et de Michel-Ange dont il allait contempler les œuvres étaient peut-être déjà pour lui ceux d'émules à égaler.

Cependant ses yeux n'étaient pas ouverts à la lumière. Il recevait des encouragements à persévérer dans sa manière française. On lui faisait entrevoir Rome comme un écueil où allaient échouer les tempéraments les mieux doués, ou tout au moins perdre une partie de

leurs précieuses qualités, la chaleur, le mouvement. « N'allez pas faire à Rome comme tant d'autres, tâchez de ne pas vous y couler, rappelez-vous sans cesse votre charmante composition de Sénèque, » lui disait un graveur, et il répondait. « L'antique ne me séduira pas, il manque d'entrain et ne remue pas. »

Son prix conservé aujourd'hui à l'École des Beaux-Arts nous montre en effet combien il était éloigné de la simplicité des anciens, mais il y fait encore preuve d'une habileté dont plus tard il aura bien de la peine à se défaire.

En même temps que son élève était couronné, Vien était nommé Directeur de l'Académie de France à Rome. M. D'Angiviller avait beaucoup tenu à cette nomination en vue des réformes qu'il voulait apporter à l'École de Rome, où le désordre et l'indiscipline s'étaient introduits pendant l'administration de Natoire qui dirigeait l'école depuis vingt-cinq ans et auquel l'âge et la maladie enlevaient l'énergie nécessaire pour contenir d'une main ferme tant d'éléments divers.

Hallé avait été envoyé en mission extraordinaire pour porter un premier remède aux plus violents abus; mais comme il ne pouvait accepter ce poste pour un temps convenable, on pensa à Vien comme l'artiste dans les meilleures conditions par sa qualité d'ancien pensionnaire de l'Académie et de professeur d'un nombreux atelier, pour ramener le travail et le calme parmi les élèves. Pour l'encourager dans la tâche qu'il allait entreprendre, le Roi lui conféra avant son départ l'ordre de Saint-Michel, et pour les six années de sa direction un traitement annuel de 6,000 livres avec les honneurs et les prérogatives attachés à cette charge.

Vien proposa alors à David de l'emmener avec lui.

Celui-ci, qui venait de recevoir de M. D'Angiviller une gratification de 300 francs, soit pour le reliquat du prix Caylus, soit pour ses frais de route, accepta avec empressement, car c'était une bonne fortune de faire ce voyage avec un artiste qui avait déjà vu l'Italie et su apprécier tous les trésors que cet admirable pays offre aux amis de la nature et de l'art.

Vien prit congé de l'Académie le 30 septembre 1775. La petite compagnie, composée de Vien, de sa femme, de David et de deux autres pensionnaires, partit le 2 octobre, mais ne suivit pas la route la plus directe pour gagner Rome; elle se détourna pour visiter Parme, où David, en présence des peintures du Corrège, ne put retenir son admiration. Vien tout en applaudissant à l'ardeur de son élève lui dit: « Réservez votre enthousiasme pour Rome; là vous comparerez et pourrez prononcer et choisir. »

Mais la vue de ces chefs-d'œuvre avait ébranlé la confiance de David en la supériorité de l'École française; à Bologne, où il croqua rapidement quelques tableaux du Guide et du Cavedone, il commença à sentir sa propre infériorité; à Florence, il n'en doutait plus, et à Rome il se trouva presque honteux de son ignorance.

Tous les doutes qui assaillaient son esprit n'échappèrent pas à la bienveillance éclairée de Vien. S'étant rencontré lui-même dans une situation pareille, il connaissait le remède pour en sortir. Il savait quelle force et quelle sûreté de goût on puise à l'étude simultanée des maîtres et de la nature, et combien les uns vous aident à voir et à juger les mérites

de l'autre. Il lui recommanda donc de dessiner d'après leurs chefs-d'œuvre et surtout d'après les statues et les monuments antiques.

David cependant était indécis. Il trouvait bien des qualités à Cortone dont la fougue et la hardiesse l'attiraient. Mais enfin ses visites dans les Musées lui firent sentir la justesse des conseils de son maître, et les bas-reliefs de la Colonne Trajane achevèrent de le persuader. Il en fit monter plusieurs dans la chambre qu'il avait choisie loin de ses camarades que l'état inquiet de son esprit lui faisait éviter. Là, seul avec les restes d'un art empreint d'une certaine grandeur, bien que d'une époque de décadence, il réfléchit, compara, et après six mois de travail il commença à pouvoir diriger ses études, à traduire le caractère des antiques qu'il avait sous les yeux, à oublier enfin ces formes françaises qui malgré lui revenaient sans cesse sous sa main.

Une fois entré dans cette voie, il met à contribution toutes les collections existant à Rome à cette époque. Il dessine l'Achille de la villa Borghèse, le Faune, l'Amour et Psyché du Capitole. Dans ses croquis, nous retrouvons les plus beaux morceaux des palais, Giustiniani, Mattei, Spada, Rospigliosi et Farnèse, des villas, des Empereurs, Médicis, Albani et Pamfili. Se trouve-t-il à une partie de plaisir, à un dîner comme celui donné à son camarade Després à la villa Madame, il fait le croquis d'un cippe funéraire.

Dans ses courses à travers la ville il saisit sur son album ces fabriques, ces horizons si pittoresques de forme et d'effet que Rome présente à chaque pas. Il place une scène de la vie de César sur les rampes du Capitole et en reproduit quatre fois les beaux lions. En passant à Albano il dessine des buffles, des chevaux, etc. Tous ces dessins sont exécutés d'une manière uniforme. Il traçait d'abord légèrement au crayon l'ensemble du modèle, puis il en massait les ombres à l'encre de Chine et terminait en indiquant à la plume les contours et les accents.

Les maîtres cependant n'étaient pas négligés. Il travailla d'après le Dominiquin, le Guide, Michel-Ange et Raphaël pour lequel il avait conçu une admiration qu'il exprimait ainsi dans le courant de sa carrière :

« Raphaël, homme divin, c'est toi qui par degré m'élevas jusqu'à l'antique. C'est toi, peintre sublime, c'est toi parmi les modernes qui es aussi le plus près de ces inimitables modèles. C'est toi-même qui m'as fait apercevoir que l'antique est encore au-dessus de toi ! C'est toi, peintre sensible et bienfaisant, qui plaças ma chaise devant les restes sublimes de l'antiquité. Ce sont tes doctes et gracieuses peintures qui m'en ont fait découvrir les beautés. Aussi, après trois cents ans d'intervalle, daigne me reconnaître pour un de tes élèves les plus dévoués. Mon enthousiasme pour tes ouvrages et ma reconnaissance pour les lumières que tu m'as procurées m'autorisent à te reconnaître pour mon maître. Tu m'en donnas un autre de ta main. C'est toi qui me plaças à l'école de l'antique : que de grâces ne te dois-je pas ! Quel grand maître tu m'as donné, aussi je ne le quitterai de ma vie. »

Aux indications puisées aux meilleures sources, il joignit des calques d'après les vases étrusques d'Hamilton, les monnaies et les pierres gravées antiques. Il rassembla en

douze volumes ces documents précieux sur l'art et la vie des anciens, et on comprend en les parcourant qu'il y chercha et y rencontra souvent l'inspiration.

En arrivant à Rome le 4 novembre 1775, David avait trouvé à l'Académie de France installée à cette époque dans le Palais Capranica, ses anciens camarades et rivaux Suvée, Jombert et Le Monnier. Mais son isolement volontaire, son opposition aux errements de l'école et la passion qu'il mettait à exprimer ses idées nouvelles, le faisaient passer parmi eux pour un caractère morose avec lequel on ne pouvait vivre. Cette prévention alla si loin que le Directeur, dit-on, le menaça de lui supprimer sa pension; pourtant, dans sa justice, il insista auprès de M. D'Angiviller pour faire donner à David une chambre commode pour peindre, que Suvée voulait garder pendant l'hiver qu'il comptait passer à Rome en dehors de sa pension.

Parmi les instructions remises à Vien, la plus importante était d'exiger des pensionnaires les travaux qu'ils devaient exécuter pendant leur séjour à Rome, lesquels travaux présentés au jugement de l'Académie servaient à montrer à leurs maîtres et à l'administration si réellement ils profitaient des faveurs du Roi. Vien eut beaucoup à lutter pour astreindre les jeunes artistes à l'observation de cette règle à laquelle il avait été soumis lui-même ; aussi écrit-il à M. D'Angiviller :

« Les pensionnaires paraissent avoir toute la confiance pour les avis que je puis leur donner pour leurs talents, je crois même que la plus grande partie y joignent de l'amitié, mais l'article des règlements répugne à ceux qui ont été habitués à vivre sous un directorat plus faible que vigoureux. »

Pour exciter parmi ces jeunes gens une louable émulation, il avait établi une exposition publique de leurs travaux avant qu'ils fussent envoyés en France. Il avait aussi fait couper dans le palais de l'Académie une vaste galerie pour en former des ateliers pour les peintres, mais malgré ses efforts, les pensionnaires se plaignaient du logement, de la nourriture, que lui trouvait bien meilleure que de son temps. Enfin, pour obtenir un peu d'ordre de cette jeunesse turbulente, qui avait souvent des querelles au dehors et dans les galeries, il propose à M. D'Angiviller de lui faire porter un uniforme.

M. D'Angiviller repoussa cette idée en disant « que cette décoration demi-militaire aurait quelque chose de trop tranchant dans un pays où les yeux y sont peu accoutumés et où le peuple est déjà peu disposé en faveur de la nation française ».

Pour satisfaire aux conditions de la pension, David exécuta et montra à ses camarades une esquisse que Montabert dit être le *Triomphe de Paul-Émile*. Ce premier ouvrage aurait obtenu leurs suffrages, et le Directeur lui aurait prédit l'influence que grâce à son énergie il exercerait sur les arts. Il peignit aussi une étude académique connue plus tard sous le nom de *Patrocle*, représentant un homme couché vu de dos, que possède le musée de Cherbourg.

Ces travaux de l'année 1777 reçurent un accueil favorable de l'Académie royale de peinture de Paris; le rapport rédigé le 10 janvier 1778 par MM. Pierre, Pigalle, Allegrain, Lagrénée aîné, Dandré-Bardon, Bridan, Brenet, Chardin, Cochin, Renou, s'exprime ainsi :

« Des encouragements sont dus au sieur David, il montre la plus grande facilité

dans le pinceau, sa couleur est animée quoique peu égale ; sa manière de draper est large et vraie. Dans la grande esquisse de bataille, où l'on remarque de la chaleur, on peut reprocher trop de papillotage dans les lumières et des réminiscences trop prochaines de groupes très connus. »

Pendant qu'on portait ce jugement sur ses premiers travaux, David continuait ses études avec ardeur y ajoutant celle de l'anatomie. Il faisait pour l'envoi de l'année suivante une grande figure académique renversée sur des rochers.

Cette figure, désignée dans la suite sous le nom d'*Hector*, est aujourd'hui au Musée de Montpellier. Il joignit à cette toile une importante composition qu'il nous décrit comme étant le premier ouvrage dans lequel il ait essayé ses forces. Elle représentait le corps de Patrocle sur le bûcher dans les bras d'Achille, Hector au bas du bûcher, attaché par les pieds au char du vainqueur ; Calchas immolant douze princes Troyens, et tous les Grecs réunis sur leurs chars. Cette esquisse des *Funérailles de Patrocle*, qui comptait de cent cinquante à deux cents figures, excita un certain intérêt à Rome. On y voyait, nous dit David, des intentions au goût antique, « mais, hélas! on y voyait certaines traces françaises. Je les aperçus moi-même, me promettant bien de m'en corriger aussitôt que l'occasion s'en présenterait. »

Ces ouvrages obtinrent à Paris l'approbation des académiciens. L. Lagrénée, Dhuès Du Rameau, J.-J. Lagrénée, Chardin, Latour, dans leur rapport du 10 avril 1779, s'exprimèrent ainsi : « Le sieur David nous a montré ses progrès ; nous avons remarqué avec plaisir dans sa figure une grande facilité et un beau pinceau. Si l'ensemble laisse encore à désirer, la couleur est vraie et belle dans la lumière, et nous sommes étonnés qu'il n'ait pas profité de la draperie jaune qu'il a approchée des chairs pour donner plus de chaleur et de transparence à ses ombres. Son esquisse annonce un génie abondant. Nous pensons qu'il aurait besoin de le modérer et de le resserrer en quelque sorte pour lui donner plus d'énergie. Quant à l'effet, les masses d'ombres sont aussi obscures que si la scène se passait de nuit, et les clairs peu étendus, faisant papilloter les lumières, ne laissent pas assez de netteté pour embrasser toute la composition du premier coup d'œil. Nous lui recommandons plus de justesse dans les plans et par conséquent une étude plus approfondie de la perspective. Il pourrait lui être utile de s'exercer à traiter des sujets dont l'action se passât sur un terrain uni, parce qu'il serait forcé de se rendre compte à lui-même de tous les groupes. Les détails scrupuleux dans lesquels nous sommes entrés, loin de le décourager, doivent l'animer de plus en plus à répondre aux grandes espérances qu'il a données. »

Les observations de l'Académie sur l'esquisse des *Funérailles de Patrocle* doivent être acceptées sans contrôle, puisque cette toile n'a pas été retrouvée ; quant à celles sur la figure d'Hector, elles sont pleines de justesse et d'à-propos.

En effet, à côté de sa recherche d'un dessin plus mâle, il semble que David ait aussi voulu corriger le coloris un peu fade de l'École française. Sa copie, d'après la *Cène du Valentin* qu'il fit à Rome, l'avait porté à cette réforme en lui faisant voir à quelle faiblesse de ton l'école s'était petit à petit accoutumée. Ce reproche d'un coloris trop obscur lui sera adressé souvent pendant la première période de sa carrière. Mais il le devait à son étude

incessante des maîtres anciens, dont la couleur en général sous le ciel ardent de l'Italie est suffisamment brillante, mais qui, dans la lumière plus tamisée du climat de Paris, prend une intensité de ton souvent fâcheuse. Quant à la recommandation d'étudier la perspective, Vien, toujours désireux de concourir à l'avancement des jeunes gens qui lui étaient confiés, créa dans l'école un cours de perspective dirigé par un jeune peintre d'architecture, nommé Coste, fils du Directeur de l'École de Marseille.

Cependant ses efforts à retrouver la voie de l'art des anciens, loin d'être isolés, étaient soutenus par les recherches entreprises sur la connaissance de l'antiquité. Raphaël Mengs et Winckaelmann surtout avaient appelé l'attention sur les beautés de l'art grec. Cette curiosité du monde savant se trouvait excitée par la découverte récente des villes d'Herculanum et Pompeï. Une occasion s'offrit à David de visiter ces précieux débris revenus miraculeusement à la lumière.

Il avait fait la connaissance du jeune antiquaire Quatremère de Quincy. Tous deux partirent pour Naples avec Suzanne, sculpteur de l'Académie. L'artiste et le philosophe parcoururent ensemble ces paysages remplis des souvenirs de Virgile et d'Horace, et l'impression ressentie par David à la vue des monuments antiques fut pour lui une révélation nouvelle, car il s'écria qu'il venait d'être « opéré de la cataracte ».

C'est pendant ce voyage que se place un épisode qui lui fournit le sujet d'un tableau plus tard exposé à Paris. En suivant une chasse du Roi de Naples, il se trouva à une halte où on amena un magnifique cheval que personne n'avait pu monter. Le comte Potocki, gentilhomme polonais, s'offrit de le dompter séance tenante, et malgré sa fatigue, mettant habit bas, il parvint à le réduire. La souplesse du cavalier, son sang-froid, son habileté à tromper les efforts de l'animal pour se dérober, attirèrent l'attention de David à qui, dit-on, le Roi de Naples fit la commande d'un tableau représentant cette scène.

Le travail assidu auquel il s'était livré avait altéré sa santé. Il était parti pour Naples, l'esprit échauffé, la tête un peu fatiguée, et la vue des chefs-d'œuvre de l'antiquité ne l'avait pas calmé. A son retour à Rome, il tomba sérieusement malade.

Pendant son absence, M. D'Angiviller, qui fondait de grandes espérances sur son talent, avait décidé de prolonger sa pension, profitant des vacances créées par les prix qu'on n'avait pas distribués et par le renvoi d'un sieur Du Pasquier qui avait été insolent vis-à-vis de Vien. David n'avait pas sollicité cette faveur, mais avant de la lui confier il fallait attendre la fin de la crise qu'il traversait et qui devenait assez inquiétante pour que Vien écrivît ainsi au Directeur général :

« Rome, le 1er septembre 1779.

» Dans ma précédente lettre en date du 24 août, j'ai eu l'honneur de vous écrire que la tête du sieur David, depuis son retour de Naples, n'était pas mieux que lorsqu'il y avait été. Soit pour me faire voir sa bonne volonté à remplir vos intentions, il a recommencé de nouveau à peindre une académie, son début m'avait fait le plus grand plaisir, mais sa tête hors d'état d'apprécier ce qu'il faisait, regardait mes applaudissements comme un encouragement donné à un malade qui est à l'extrémité, de manière que le lendemain,

je me rendis dans son atelier, je le trouvai totalement découragé, au point que je fus obligé de lui dire qu'il ne fallait pas qu'il pensât à terminer cette académie ; que j'aurais l'honneur de vous informer de sa situation.

» Je n'ai pas cru, Monsieur, devoir lui faire part dans ce moment de la grâce que vous lui aviez accordée, le voyant décidé de retourner en France. Quoique son refus n'eût été que l'effet d'une mélancolie momentanée, il ne m'a pas paru convenable d'exposer les grâces du Roi à être refusées. Son refus, qui serait vraisemblablement parvenu jusqu'à ses camarades, aurait pu donner lieu à des discours peu satisfaisants pour celui à qui il vous plaira, Monsieur, de transmettre cette grâce, le sieur David n'étant pas en état actuellement d'en connaître ni la valeur ni la nécessité.

» Je serais fâché, Monsieur, que la trop grande sensibilité qui l'affecte et qui enveloppe les idées qu'il a naturellement eues toujours faciles, puisse faire naître sur son compte des sentiments désavantageux. J'ai l'honneur de rendre compte au Ministre des Arts et à notre père commun de la position actuelle d'un pensionnaire qui mérite les plus grands égards. C'est mon élève; depuis son enfance j'ai eu pour lui des attentions qui n'ont pas été ignorées des personnes qui prenaient le plus d'intérêt à son sort. Si vous le jugiez à propos, Monsieur, quoique vous disposassiez autrement de cette prolongation, j'imagine que votre bonne volonté pour lui sera toujours la même. Comme il a encore deux mois à faire, jusqu'à la fin de son temps, si je trouvais un changement en lui qui pût me faire connaître, qu'il recevrait la grâce que vous voulez bien lui accorder avec satisfaction, permettez-moi, Monsieur, d'en disposer en sa faveur; vous devez être bien persuadé de tous les ménagements que je dois prendre en pareilles circonstances.

» ... Ma femme toujours très reconnaissante aux attentions qu'il vous plaît de lui témoigner dans plusieurs de vos lettres et notamment dans votre dernière, me charge, Monsieur, de vous présenter ses hommages et respects.

» Elle a fait tout ce qui dépendait d'elle, ainsi que moi, pour tranquilliser le jeune homme que nous aimons depuis longtemps. »

M. D'Angiviller répondit à cette lettre.

« Versailles, 20 septembre 1779.

» J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 1er de ce mois, par laquelle je vois avec beaucoup de peine l'état dans lequel se trouve le sieur David. Je serais bien fâché que cette triste disposition d'esprit qu'il éprouve actuellement l'empêchât de passer encore une année à Rome. Cependant il faut, s'il est frappé du désir de retourner en France, user de beaucoup de ménagement avec lui. Je serais d'avis que vous l'engageassiez d'abord à se distraire, vu que c'est probablement l'excès du travail qui, joint à la chaleur du climat, l'a plongé dans cet état. Lorsque vous le verrez un peu revenu à lui-même, vous pourriez lui insinuer qu'il ne tiendrait qu'à lui de passer encore un an à Rome : peut-être que par ces ménagements vous parviendrez à le rétablir dans sa situation présente.

» J'ai communiqué votre lettre à M. Pierre, qui probablement vous écrira sur ce sujet. »

M. Pierre, directeur de l'Académie, voyait la question sous un autre aspect, aussi écrivait-il à M. D'Angiviller, 23 septembre 1779.

« J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur le Comte, un extrait de la lettre qu'il a paru que vous désiriez que j'écrivisse à M. Vien au sujet du sieur David. Je ne m'amuse pas à chicaner les motifs vagues d'un dégoût aussi extraordinaire. Je connais mon homme, mais quand je me tromperais dans ma conjecture, il serait avantageux de s'y tenir pour ne pas envisager pis.

» Nous avons eu des camarades de pension qui étaient mariés ici, à Paris, ainsi que le Directeur à Rome en était informé, et l'on fermait les yeux. La jouissance avait amorti un sentiment que M. David doit porter à l'excès ainsi que tous ses accessoires. Perte pour perte de cette année de grâce j'estime, Monsieur le Comte, que vous devez nommer M. Le Monnier, pour vous délivrer de l'importunité des sollicitations dont vous en aurez de toutes sortes. »

Copie de la lettre à M. Vien.

« Je suis bien mortifié, Monsieur, d'apprendre par la lettre que vous avez adressée à M. le Directeur général l'état d'anéantissement où se trouve le pauvre David, que nous aimons tous. Je ne puis me prêter à un dégoût vague de la part d'un homme aussi avancé, aussi caressé que lui, et je n'ai pu me refuser à l'idée de quelque passion violente ici, qu'il aura sacrifiée d'abord pour un premier enthousiasme de voir l'Italie et de se perfectionner.

» Quatre années d'absence, de sollicitations pressantes et réitérées pour accélérer son retour, sont des motifs et des raisons puissantes sur une âme aussi active. Tout ce qui s'opposera au sentiment qui l'occupe...... l'un des deux effets. Ou il périra après avoir été miné par une mélancolie prolongée, ou il courra les risques d'essuyer de ces explosions que les âmes fortes éprouvent lorsqu'elles sont contrariées. La crainte de déplaire, le désir même de répondre aux bontés de M. le Directeur général, en opposition avec sa préoccupation telle qu'elle soit, le rendront la victime de ces combats. Nous avons affaire à un homme franc, honnête, mais en même temps d'une chaleur qui exige des ménagements.

» Mon avis serait donc que, sans chercher à approfondir rien, on le laissât revenir. L'année de grâce qui serait le bonheur de tout autre, deviendrait une perte pour lui, sans même envisager les suites. Qu'il revienne plutôt que de se perdre, et sans un changement hors d'espérance j'estime que la prudence sera d'accord sur tous les points. »

Pendant qu'à Paris on jugeait la situation de David d'une manière si peu bienveillante, sa bonne constitution et sa jeunesse amenaient ce « changement hors d'espérance », ainsi que l'apprend cette lettre de Vien à M. D'Angiviller.

« Rome, le 22 septembre 1779.

» Monsieur,

» Lorsque j'ai eu l'honneur de répondre à votre lettre du 15 août, par laquelle vous me chargiez d'offrir au sieur David une année de prolongation, je vous détaillais l'état où il se trouvait alors, et la crainte que j'avais qu'il ne pût terminer son académie pour être envoyée avec celles de ses camarades. Le repos qu'il a pris depuis ce temps-là, mon consentement pour son retour en France, enfin les éloges que je lui ai faits sur ses talents, l'ont si fort animé qu'il a terminé son académie avec plus de chaleur que je ne l'aurais pu imaginer.

Il a reçu avec toute la reconnaissance possible, ainsi que le sieur Peyron, l'offre avantageuse et flatteuse que vous avez bien voulu leur faire. Ils m'ont chargé, conjointement avec les sieurs Bonvoisin et Labussière pénétrés des mêmes sentiments, de vous faire, Monsieur, leurs respectueux compliments.

» Ces quatre pensionnaires voulaient avoir l'honneur de vous écrire, mais je leur ai dit que les choses étant rentrées dans l'ordre où je les avais trouvées dans le temps où j'étais pensionnaire, le Directeur était totalement chargé de vous demander les grâces et de vous en faire les remerciements.

» Sous peu de jours je compte que l'exposition de leurs ouvrages sera en état d'être vue par le ministre du Roi, Mgr le cardinal de Bernis, et par une quantité de personnes qui ont fortement approuvé le motif d'émulation que j'ai introduit dans cette maison.

» La figure de laquelle il est question dans cette correspondance était une académie représentant un *Saint Jérôme*. Elle fit autrefois partie de la galerie du cardinal Fesch et orne en ce moment celle de M. Mailan, à Paris. Elle est conçue dans un bon sentiment de la nature, peut-être cependant un peu triviale pour les extrémités inférieures, elle est aussi d'une grande vigueur de couleur, quoiqu'un peu ardente. Ce sont les observations qu'adressèrent à l'auteur Dandré-Bardon, Belle, Pajou, Lagrenée, Gois, Roslin, Vernet, Renou, dans le rapport lu à l'Académie de Paris, le 26 février 1780.

» On reconnaît dans la figure du sieur David la facilité de pinceau qu'il a déjà montrée dans ses précédents ouvrages, ainsi que beaucoup de vérité de nature dans les parties telles que les bras, les mains et la tête, dans laquelle il y a beaucoup d'expression, mais où cependant on désirerait moins de sécheresse et un caractère plus grand et plus noble. La partie lumineuse de la figure est d'une belle couleur ainsi que les ombres du bas-ventre et du bras gauche : heureux si le sieur David eût reflété davantage son bras droit et évité dans l'ombre de l'estomac trop de rouge et d'ardeur. Ses draperies sont touchées d'une manière méplate et de bon goût ; malgré nos observations nous pensons que les plus grands encouragements lui sont dus. »

A Rome, le cardinal de Bernis et les seigneurs romains avaient vu avec plaisir l'exposition des pensionnaires. Peyron avait fait pour l'abbé de Bernis un tableau représentant Bélisaire recevant l'hospitalité d'un paysan qui avait servi sous lui.

La santé de David était raffermie, et Vien avait pu, le 13 octobre 1779, écrire à M. D'Angiviller :

« Vous avez vu, Monsieur, par ma lettre du 22 septembre, que le sieur David est totalement revenu du désir qu'il avait de retourner en France à la fin de ce mois. Les soins et les précautions que j'ai pris pour lui faire entendre qu'il serait toujours le maître de partir lorsqu'il en aurait envie, sans que vous puissiez en être fâché, lui ont fait accepter avec plaisir l'année de prolongation, et il est actuellement plus occupé que jamais à profiter de son temps. »

En effet, tous ses travaux précédents n'étaient que les préliminaires du grand ouvrage qui devait clore ses études romaines. Il avait reçu la commande, pour le Lazaret de Marseille, d'un *Saint Roch intercédant la Vierge pour la guérison des pestiférés.*

Se renfermant dans son atelier, il consacra à cette œuvre toute sa science et toute son énergie. Il se rappelait que Pompeo Battoni, peintre alors célèbre en Italie, lui avait dit « que les Français faisaient toujours bien les esquisses, mais qu'ils ne savaient pas finir ».

Il chercha son inspiration dans les maîtres de l'école de Bologne. La composition et le ton général du tableau dénotent assez ce souvenir. Comme dessin il consulta la nature, surtout pour son *Saint Roch;* mais le fruit de ses études sérieuses se révèle dans la belle figure d'un pestiféré étendu sur le premier plan.

Cette peinture terminée, il la montra à son maître et à ses camarades. Elle excita leur étonnement, et comme ils se tenaient sans exprimer leurs sentiments, le sculpteur Giraud, condisciple de David, qui comme lui s'était épris de l'antique, s'écria : « Qui nous empêche, messieurs, de dire que c'est fort beau. » Tous alors d'une commune voix s'étendirent sur les qualités du tableau.

A l'exposition publique, *la Peste de Saint-Roch* obtint un égal succès. Pompeo Battoni vint aussi voir cette toile, et sachant que David après cet ouvrage devait regagner la France, il lui dit : « Depuis cinquante-quatre ans que j'habite cette ville, j'ai vu les peintres de toutes les nations ; je connais tous les ouvrages qu'ils ont faits sous nos yeux ; je n'en trouve aucun qui soit à l'égal du vôtre. Ce pestiféré est tout à fait dans le style de Michel-Ange ; il est digne de lui. Croyez-moi, ne quittez point ce pays : pour l'amour de l'art vous devez vous y fixer ; ne retournez pas en France, vous vous y perdriez. » Ces observations n'ébranlèrent pas le désir de David de revoir sa famille et sa patrie. Quant à la prédiction de courir à sa perte en quittant Rome, une semblable lui avait été faite quand il avait dû y venir, et son succès récent devait l'encourager à braver ces sortes d'oracles.

Il partit le 17 juillet 1780, emportant avec lui, outre le portrait commencé du comte Potocki, la composition et les études d'un Bélisaire. Il avait peint, pendant qu'il était pensionnaire, une Tête de Philosophe, une Femme allaitant son enfant, le portrait d'une Dame française restée inconnue, et celui de l'abbé Dom Francesco Schiavoni. D'après Lenoir, le savant fondateur du Musée des Monuments français, il aurait aussi composé une grande esquisse représentant le Serpent d'airain.

En quittant Rome, David se rendit à Florence, où il demanda la permission de « prendre de légères intentions », d'après les bas-reliefs placés dans les galeries. Est-ce à cette époque qu'il passa à Venise ? Nous voyons dans ses livres d'études plusieurs croquis notés comme exécutés dans cette ville à la Librairie, et d'après le Véronèse, à l'église Saint-Sébastien ; mais, en dehors de ces renseignements, nous n'avons rien trouvé qui nous indiquât à quel moment et dans quelles conditions il avait fait ce voyage.

Pendant son séjour à Rome, David avait pu cultiver sa passion pour la musique ; il en partit charmé des mélodies italiennes. Il avait fait aussi de nouvelles connaissances. Sans compter Quatremère et Bouquier peintre français, qu'il devait retrouver plus tard à la Convention, il s'était lié d'amitié avec un jeune compatriote nommé Pécoul, fils d'un riche entrepreneur des Bâtiments du Roi, qui, à son départ, lui donna une lettre pour son père, à qui il avait parlé de David et du désir qu'il aurait de le voir entrer dans

leur famille. L'artiste, qui ne soupçonnait rien de ces intentions, prit la lettre, mais oublia complètement de la remettre jusqu'à ce que le hasard le mît en présence de M. Pécoul, qui lui rappela le message dont on l'avait chargé.

Nous voici arrivés à la fin de la première période de la vie de David. Si nous en considérons l'ensemble, nous voyons un homme épris de la peinture, énergique, persévérant, et réussissant à renverser les obstacles qui l'empêchent de satisfaire sa passion. Il traverse des moments de désespoir et de découragement, mais par son travail incessant il finit par triompher de ses rivaux et de la froideur de ses juges. Il part pour l'Italie, confiant dans son savoir et fier d'appartenir à l'École française; cependant la vue des chefs-d'œuvre des maîtres le trouble, le doute pénètre dans son âme : il réfléchit, et, convaincu par ses observations que la voie où il marche est mauvaise, il abandonne ce qu'il considère comme de pernicieux principes pour remonter aux sources pures de l'art. Comme il le dit lui-même, il recommence ses études, l'esprit constamment tendu vers le but qu'il a entrevu.

Enfin, dans un ouvrage important, il montre ce qu'il a appris et part de Rome transformé.

CHAPITRE II

LE SERMENT DES HORACES

1781-1789

David est agréé par l'Académie. — Salon de 1781. — Le *Bélisaire*. — Il ouvre un atelier d'élèves. — Son mariage. — Salon de 1783. — L'*Andromaque*. — Il est nommé Académicien. — Composition des *Horaces*. — Second voyage à Rome. — Succès des *Horaces* à Rome. — Salon de 1785. — Correspondance de David et Drouais. — Salon de 1787. — Le *Socrate*. — Mort de Drouais. — *Pâris et Hélène*. — Salon de 1789. — *Brutus*.

A son retour en 1781, David était déjà précédé d'une certaine réputation parmi les artistes. Il retrouva à Paris ses amis, et le bon Sedaine, dont l'appartement au Louvre lui servit pour faire une exposition de ses ouvrages. Il obtint aussi, par l'entremise de Moreau, architecte de la ville de Paris, un atelier à l'Hôtel de Ville. C'est là qu'il travailla à son tableau de *Bélisaire recevant l'aumône*, et qu'il termina le portrait du comte Potocki. Ces ouvrages achevés, il les soumit au jugement de l'Académie qui, pour témoigner à l'artiste toute sa satisfaction, prit la décision suivante.

« Aujourd'hui, vendredi 24 août 1781... Nonobstant l'arrêté du 4 de ce mois, par lequel il est dit que l'Académie ne permettra à personne d'apporter des ouvrages qu'après la clo-ture du Salon, le sieur Jacques-Louis David, de Paris, âgé de trente-deux ans, n'étant point instruit dudit arrêté et n'ayant apporté ses ouvrages que dans l'espérance de recevoir d'elle des avis et des instructions, l'Académie, satisfaite des morceaux qu'il a présentés, a arrêté, sans tirer à conséquence, de procéder à son agréement... Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a agréé ladite présentation de ses ouvrages, et M. Pierre, directeur, lui ordon-nera ce qu'il doit faire pour sa réception. »

David heureux de cette décision l'apprend ainsi à sa mère.

« Paris, le 27 août 1781.

» Vous m'excuserez peut-être, ma très chère mère, de vous avoir laissée si longtemps sans vous écrire. Mais n'ayant rien de bon à vous annoncer, j'attendais un événement

qui en méritât la peine. Celui-ci est du nombre, puisqu'il vous annonce que vendredi, veille de la Saint-Louis, l'Académie m'a agréé sur un grand tableau de Bélisaire reconnu par un soldat qui avait servi sous lui, dans le moment qu'une femme lui fait l'aumône. L'Académie m'a reçu d'une manière peu commune, puisque j'ai été reçu tout blanc, c'est-à-dire sans aucune fève noire.

» M. le comte D'Angiviller était à la séance de l'Académie et m'a donné les plus grands encouragements, qu'il attendait de grandes occasions pour m'en donner des preuves. Vous savez que le comte D'Angiviller est le Ministre et le Surintendant général des Bâtiments. Voilà ce que j'avais à vous annoncer et ce que je vous ménageais depuis longtemps. Si vous venez à Paris voir mes tableaux au Salon, vous en saurez davantage par le public qui s'y porte en foule. Les grands, les cordons bleus veulent voir l'auteur, enfin on me dédommage de mes peines. Mme Buron vous logera, parce que mon oncle est à la campagne. Marquez-moi, je vous prie, si vous viendrez à Paris; je suis actuellement dans les visites jusqu'au col, à en faire et à en recevoir, mais c'est chez M. Sedaine que l'on vient, car moi je demeure trop haut. Je demeure sur le quai de la Féraille, en face du Pont-Neuf, chez M. Hecquet, marchand de fer. Je ne suis encore riche que de gloire, mais d'espèces bien moins encore, mais j'espère que cela ne tardera pas; enfin je n'ai pas perdu mon temps. Mes parents sont à la joie de leur cœur, et c'est à qui m'en témoignera le plus de satisfaction.

» Adieu, ma mère, je vous embrasse de tout mon cœur, et soyez persuadée des sentiments respectueux avec lesquels je ne cesserai d'être toute ma vie votre très humble et très obéissant serviteur.

» DAVID. »

Madame David, rue de la Prison, à Évreux, en Normandie.

Outre ce qu'il avait de flatteur pour notre jeune artiste, ce vote exceptionnel de l'Académie ouvrait à ses ouvrages les portes du Salon. Aussi forment-ils le supplément ajouté au livret de 1781.

PAR M. DAVID AGRÉÉ

N° 311. *Bélisaire reconnu par un soldat qui avait servi sous lui au moment qu'une femme lui fait l'aumône.*

CE TABLEAU EST DE 10 PIEDS CARRÉS.

Dans ce tableau David avait trouvé l'occasion de montrer plus clairement que dans ses précédents ouvrages le résultat de ses études antiques. Le lieu de la scène, le costume des personnages, tout, jusqu'au ton général, se ressentait de l'Italie. Mécontent cependant de son effet, il avait consulté Vien qui lui avait fait couvrir sa femme d'une draperie blanche. La critique loua le dessin, la composition, l'idée ingénieuse de faire tendre par un enfant le casque de Bélisaire aveugle; mais elle fut unanime à regretter la couleur foncée et terne de cet ouvrage; quelques écrivains entrant dans plus de détails portèrent leurs observations sur le soldat qu'ils trouvèrent d'un caractère mesquin et trivial. La justesse de leurs remarques fut confirmée par les changements que l'auteur apporta dans sa répétition en petit de ce même tableau; d'autres, se piquant d'érudition, mais oubliant les bas-reliefs de la Colonne Trajane, lui reprochèrent comme une erreur de lui avoir fait porter son épée à droite.

N° 312. *Saint Roch intercédant la Vierge pour la guérison des pestiférés.*

Ce tableau est de 8 pieds de haut sur 6 de large.

Cet ouvrage fut aussi goûté à Paris qu'à Rome. Tout le monde admira le groupe des pestiférés. On fut frappé de l'onction du saint Roch atteint lui-même de l'affreuse maladie. mais on signala le peu de transparence de la gloire qui entoure la Vierge, et l'on regretta que la dimension du tableau eût forcé le peintre à sacrifier les groupes accessoires. On lui reconnut volontiers de l'idée, de l'originalité, sans ces réminiscences qui se rencontrent souvent dans les œuvres d'artistes qui ont travaillé en Italie.

N° 313. *Le portrait de M. le comte Potocki à cheval,*

D'environ 9 pieds de haut sur 7 de large.

Nous avons raconté dans quelles circonstances ce portrait fut demandé à David. Il s'en inspira pour la composition. Le comte, décoré du grand cordon bleu de l'Aigle blanc de Pologne, est représenté en manches de chemise, comme un homme qui, pour un instant, a mis habit bas. Il salue l'assemblée de son chapeau. Son cheval blanc, effrayé par un chien danois qui s'élance en aboyant, s'arrête en baissant la tête. Un morceau d'architecture figurant un manège forme le fond du tableau.

Dans les mémoires de Bachaumont, où les articles sur le Salon et sur David occupent une place importante, on dit qu'on voyait dans l'atelier du peintre ce tableau qui n'avait pu être exposé; peut-être ne le fut-il que tardivement, car le *Mercure de France* en parle à la date d'octobre. Les deux critiques louent sans réserve cette peinture à peine connue en France. Ils s'étendent sur la composition qui fait éclater la supériorité que l'étude de la peinture d'histoire donne pour traiter le portrait. Ils constatent le beau dessin du cheval, le parfait accord du cavalier et de sa monture. Ces observations ont été complètement confirmées par des amateurs éclairés qui, il y a peu de temps, ont vu ce magnifique portrait dans le grand salon du château de Villanowa, près Varsovie.

N° 314. *Les Funérailles de Patrocle, esquisse.*

N° 315. *Trois figures académiques, dont une présente un saint Jérôme.*

Ces deux numéros se composaient des envois de Rome exécutés pour satisfaire aux conditions de la Pension. Le jugement du public confirma celui de l'Académie.

N° 316. *Femme allaitant son enfant.*

N° 317. *Une tête de vieillard.*

N° 318. *Plusieurs autres études sous le même numéro.*

L'ensemble de cette exposition produisit une vive impression. Le succès de David et de plusieurs autres jeunes artistes suggère aux écrivains l'espoir que le règne de Louis XVI sera le signal de la renaissance des arts. La foule qui visitait le Salon, applaudissait aux louanges des connaisseurs, car un jour, ayant reconnu l'auteur du *Bélisaire,* elle le porta en triomphe. Sedaine était témoin de cette ovation, et à son ami ému qui courut l'embrasser il dit : « Vous venez de recevoir le plus bel éloge qui puisse encourager un artiste; j'ai craint que vous ne fussiez enivré de ce succès; mais le calme et le sang-froid de votre accueil me promettent que vous en saurez mériter d'autres. »

D'autres personnes recueillaient aussi les marques d'estime données par le public.

La mère de David allait s'asseoir devant ses ouvrages et prenait part aux observations bienveillantes qu'on faisait à haute voix sur un peintre d'un talent si plein d'espérances. Elle laissait deviner qu'elle lui tenait de près; pressée de questions, elle avouait avec bonhomie être sa mère, et comme on la complimentait sur le génie de son fils, elle s'écriait : « Ah! tout cela n'est rien; si vous connaissiez son cœur. » Ces triomphes la remplissaient d'orgueil et de joie; aussi, quand elle rentrait dans la famille de son frère, ne fallait-il plus lui parler d'architecture et d'architecte, tout cela n'arrivait pas à la cheville de son enfant.

Cependant, comme il le disait à sa mère, ces succès ne le rendaient riche que de gloire, car Pierre, directeur de l'Académie et premier Peintre du Roi, qui lui avait promis deux cents louis de son *Bélisaire*, n'ayant voulu au dernier moment ne lui en donner que cinquante, il préféra garder son tableau. Cette peinture subit d'étranges destinées. Achetée par l'électeur de Trèves, elle disparut à la Révolution. Retrouvée ensuite sur un caisson d'artillerie, elle fut mise en vente avec la collection Tholosan le 24 février 1801, sous le n° 84 et adjugée 4,800 francs au citoyen Simon qui la céda à Lucien Bonaparte. Elle passa en Italie quand ce dernier, se retirant des affaires publiques, s'établit dans cette contrée : elle fait maintenant partie du musée de Lille.

Quant au tableau de *Saint Roch* intercédant la Vierge pour les pestiférés, M. D'Angiviller aurait bien voulu le conserver pour le Roi. N'ayant pu réussir, en le renvoyant à Marseille, il fit demander par l'Intendant de la province et même par un frère du Roi aux membres du bureau de la Santé, de prouver par une gratification accordée au peintre leur satisfaction de l'œuvre qu'il leur avait livrée. Ces Messieurs, « jaloux des deniers du commerce », ne voulurent ajouter que 350 francs, représentant les frais de transport et d'agrandissement du sujet, au prix convenu de 550 francs, et malgré le désintéressement de l'artiste qui, avant d'avoir pu connaître le résultat des démarches faites par les plus hauts personnages, avait déclaré ne rien vouloir accepter au delà de ce qui lui était dû, ils persistèrent dans leur mauvaise humeur et refusèrent de lui envoyer un mot de remerciement et même de lui accuser réception de son tableau. Cependant, fiers du succès que cette œuvre qu'ils avaient si peu payée obtenait parmi leurs concitoyens, ils ne voulurent pas « l'enterrer » dans la chapelle du Lazaret, et ils la placèrent dans les bâtiments de la Santé où on la voit encore aujourd'hui.

Le talent de David engagea quelques jeunes artistes à lui demander des conseils. Ainsi fut fondé cet atelier célèbre où vint étudier tout ce que la France et l'Europe comptèrent de distingué dans les arts. Son premier élève fut Germain Drouais, dont le père et le grand-père étaient estimés comme peintres de portraits. Il avait été placé par son père chez Brenet, mais il le quitta attiré par la renommée de David. Wicar, Fabre, Girodet profitèrent aussi les premiers de ses leçons.

Comme agréé, David avait droit à un logement au Louvre. Pour les appropriations de ce nouveau domicile il fut adressé à l'entrepreneur des Bâtiments du Roi, à M. Pécoul, le père de l'ami qu'il avait laissé à Rome. En le recevant, celui-ci lui rappela le message dont il s'était chargé. L'artiste s'excusa de son oubli, et ayant exposé l'objet de sa visite, il pria

M. Pécoul de venir déjeuner avec lui au Louvre pour examiner les changements à faire dans son appartement. Ayant accepté, cet excellent homme trouva le couvert mis sur la toile des *Funérailles de Patrocle*. Il gronda d'abord l'auteur de son peu de soin de ses ouvrages; puis, tout en l'interrogeant sur ses intentions futures qui devaient décider la distribution de son intérieur, il lui fit connaître le désir de son fils de lui voir épouser une de ses sœurs, désir que de son côté il avouait partager complètement. Il termina en l'engageant à venir dans sa famille pour s'y rencontrer avec l'aînée de ses filles qu'il lui destinait.

David demanda à réfléchir, et, se rendant chez Sedaine, il lui exposa les faits, le priant de lui donner son avis. Celui-ci mettant de côté toute ambition personnelle, car il avait caressé pour sa fille l'idée d'un mariage avec son jeune ami, approuva fort cette alliance. en fit ressortir tous les avantages et insista sur l'estime justement méritée dont son futur beau-père jouissait parmi les membres de l'Académie d'architecture.

Il était en effet dans une belle situation de fortune, et la proposition qu'il venait de faire à un homme encore seulement riche de gloire et d'espérances montrait à quels sentiments élevés son cœur était enclin. Il aimait aussi les arts, et recherchant la société des artistes il avait, pour s'en rapprocher, loué dans son hôtel de la rue du Coq la partie qu'il n'occupait pas, à Ducret, architecte, et à Moreau jeune, le dessinateur.

David suivant les conseils de Sedaine répondit à l'invitation qu'il avait reçue et fit ainsi connaissance avec Mlle Charlotte Pécoul. Cette jeune fille était douée des dons les plus gracieux de la nature : sans avoir les traits réguliers, l'éclat de son teint et de ses regards prêtait à sa physionomie une animation charmante, parfaitement en rapport avec la vivacité de son esprit. En entrant dans cette famille, David retrouvait dans son beau-frère un ami qui s'était lié à lui par la conformité de leurs goûts; enfin la fortune de sa femme, en lui assurant l'indépendance, lui permettait de suivre dans les arts la route qu'il s'était tracée.

Le mariage, bientôt décidé, fut célébré le 16 mai 1782, ainsi que le constate l'acte suivant:

« Du jeudi seizième de mai 1782. Sieur Jacques-Louis David, peintre du Roi et de son Académie, âgé de trente-trois ans et demi passés, fils de défunt Louis-Maurice David, ancien marchand, et de dame Marie-Geneviève Buron, quai de la Mégisserie, d'une part; et demoiselle Marguerite-Charlotte Pécoul, âgée de dix-sept ans passés, fille de sieur Charles-Pierre Pécoul, entrepreneur des Bâtiments du Roi, et de défunte dame Marie-Louise Lallouette, de droit et de fait, rue du Coq, d'autre part; tous deux de cette paroisse, ont été fiancés et mariés de leur mutuel consentement et avec la permission de M. le curé par moi soussigné, prêtre, bachelier en théologie, habitué et maître des cérémonies en cette église, après la publication d'un ban faite en cette paroisse sans opposition, et la dispense des deux autres accordée par Monseigneur l'Archevêque de Paris, portant permission de fiancer et de marier le même jour. signée : D'Argent, vicaire général; datée, insinuée et contrôlée le dix du présent mois et an. »

Les témoins de David étaient : François Desmaisons, architecte du Roi, et François Buron, architecte des Eaux et Forêts, ses oncles; ceux de Mlle Pécoul, Nicolas Ducret, architecte du Roi, et Joseph Lalouette, avocat au Parlement et Conseil du Roi, ses cousins.

La belle-mère de la mariée, son frère et ses deux sœurs signèrent avec les parents et les témoins l'acte de mariage.

Ce changement dans sa position ne ralentit pas l'ardeur de David pour le travail.

Il termina pour le Salon son tableau d'*Andromaque*, morceau de peinture que l'Académie lui avait désigné pour sa réception, et dont elle agréa l'esquisse dans sa séance du 29 mars 1783.

Il apportait dans cet ouvrage la même recherche du caractère antique. Il fit preuve d'un dessin correct et savant dans la tête et les pieds d'Hector, et il traita les accessoires d'après ses documents rapportés d'Italie, empruntant plus aux Romains qu'aux Grecs. Quant à la couleur, en exagérant la tonalité sombre, convenable à une scène de ce genre, il tomba dans les défauts de ses peintures précédentes.

Il travaillait en même temps à un ouvrage complètement en dehors de ses aspirations, car ses études toutes païennes ne l'avaient nullement préparé à la peinture religieuse, et son *Saint Roch*, où l'intérêt est surtout appelé sur les souffrances humaines, appartenait plutôt à l'histoire. Mais ici on ne pouvait éluder la difficulté, car la maréchale de Noailles lui avait demandé un Christ en croix. Il peignit cette figure en copiant peut-être trop rigoureusement son modèle pris parmi les soldats du maréchal. Une fois placé dans l'église des Capucines, ce tableau attira un tel concours de curieux que cette affluence incommode fut, nous le croyons, la véritable raison qui décida la donatrice à le soustraire aux yeux du public.

Ces deux toiles avec deux portraits et un dessin formèrent l'exposition de David au Salon de 1783.

Ces ouvrages sont ainsi désignés au catalogue :

PAR M. DAVID, AGRÉÉ :

N° 162. *La douleur et les regrets d'Andromaque sur le corps d'Hector, son mari.*
TABLEAU DE 8 PIEDS 7 POUCES DE HAUT SUR 6 PIEDS 4 POUCES DE LARGE.

N° 163. *Deux portraits sous le même numéro.*

N° 164. *Dessin d'une frise dans le genre antique.*

N° 165. *Autres tableaux sous le même numéro.*

L'*Andromaque* obtint un succès honorable ; on en regretta le coloris trop obscur. La critique voulut aussi y retrouver un souvenir du Testament d'Eudamidas par le Poussin ; elle plaisanta sur l'importance du casque posé au pied du lit ; mais en général, on apprécia l'expression d'Andromaque et les qualités du dessin qu'offrait le corps d'Hector.

Le Christ qui, sans être désigné dans le catalogue, doit être compris au numéro 165, fut trouvé d'un ton trop violacé, ainsi que nous l'apprend « le Salon à l'encan ».

Des deux portraits, celui de son oncle Desmaisons fut sévèrement jugé : on n'y reconnaissait pas le pinceau du peintre de *Bélisaire*, quant au second, quelques biographes le désignent comme étant celui de son médecin Albert Leroy. Le portrait de ce dernier, qui orne aujourd'hui le musée de Montpellier, offre à notre avis des détails qui l'auraient

certainement désigné à l'attention des critiques, aussi hésitons-nous à croire qu'il ait figuré à cette exposition.

Le dessin d'une frise dans le genre antique, représentant un guerrier triomphant de son ennemi devant Minerve, Hercule et les Parques, avait été exécuté à Rome en 1780.

Le 23 août, avant l'ouverture du Salon, Vien avait présenté l'*Andromaque* à l'Académie qui, sur ce morceau de peinture, avait conféré à David le titre d'académicien.

A cette même séance fut jugé le concours de peinture. Un tableau de Drouais aurait dû y figurer. David fondait de grandes espérances sur ce jeune artiste qui, malgré sa conception et son exécution faciles, n'était jamais satisfait de son travail. Ce fut ce défaut de confiance en lui-même qui lui enleva alors le prix; le sujet était la Résurrection du fils de la veuve. Impatient d'avoir l'avis de son maître sur son tableau presque terminé, il s'avisa, ne pouvant sortir la toile, d'en couper la moitié, de la rouler sous un large vêtement et de la lui apporter en lui disant qu'il ne faisait rien de bon, ainsi qu'on pouvait s'en convaincre. A ces mots il découvre la partie qu'il tenait sous son manteau. « Mon ami, qu'avez-vous fait là? s'écrie son maître. C'est le prix que vous donnez à un autre. C'est très bien. Il y a là des choses que vous ne ferez jamais mieux! — Quoi, monsieur, répondit Drouais, vous êtes content? en ce cas, c'est pour moi le prix : je n'en ambitionne pas d'autre, je suis charmé qu'un de mes camarades moins riche que moi en profite, nous aurons ainsi chacun le prix qui nous convient. » L'Académie, cette année, ne donna pas de premier prix.

Le 6 septembre, la nomination de David au titre d'académicien fut confirmée ainsi qu'il suit :

« En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de Versailles, écrite à M. Pierre, Directeur, par M. le comte D'Angiviller, Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments de Sa Majesté, dans laquelle il annonce que le Roi a confirmé l'élection que la Compagnie a faite dans son assemblée du 23 août dernier du sieur Jacques-Louis David, en qualité d'académicien, pour avoir séance dans ses assemblées et jouir des privilèges, prérogatives et honneurs attribués à cette qualité, à la charge par lui d'observer les statuts et règlements de l'Académie, lesquels il a promis en prêtant serment entre les mains de M. Pierre, premier Peintre du Roi, présidant l'assemblée comme Directeur. Les lettres de provision lui ont été délivrées sur-le-champ, en présence de l'assemblée, conformément au règlement fait le 4 mai 1782, et le nouvel académicien a pris séance. »

Signé David au procès-verbal.

A cette époque, David travaillait à la composition de son tableau des *Horaces*, Dans une étude très intéressante sur cet ouvrage, et à laquelle nous empruntons la plupart des détails suivants, Péron, son élève, raconte qu'étant au théâtre, le maître fut vivement frappé de la situation qu'offre le cinquième acte de la tragédie d'Horace de Corneille. Il fit de cette scène, où le vieil Horace défend devant le peuple son fils qui vient d'immoler sa sœur, un dessin qui, bien qu'inachevé, renferme des beautés remarquables. Échauffé par ce travail, il développa l'idée de sa composition devant ses amis réunis chez M. de Trudaine. Sedaine, le poète Lebrun et l'architecte de Wailly discu-

tèrent la convenance de cet épisode au point de vue de la peinture, et furent d'avis que cette scène très émouvante au théâtre, perdrait tout son intérêt sur la toile. Ils lui conseillèrent donc de chercher dans le drame des Horaces un autre instant plus favorable à une conception pittoresque.

Ébranlé par l'opinion éclairée de ses amis, le peintre s'attacha à l'acte auguste et patriotique du père de famille faisant jurer à ses enfants de mourir pour le salut de Rome.

Après quelques essais pour la disposition de ses groupes, une figure de licteur dans l'enlèvement des Sabines du Poussin lui inspira la fière tournure de l'aîné des Horaces. Mais, excité par la poésie de Corneille et voulant rendre dans un mode antique cette action héroïque, il regrettait Rome où, disait-il, on peut seulement peindre des Romains.

Il tenait d'autant plus à réussir dans cet ouvrage que M. D'Angiviller l'avait compris parmi les artistes appelés pour le Salon de 1783, à recevoir des commandes de tableaux pour le Roi. Le Gouvernement, désireux de relever les arts, demandait pour chaque exposition douze tableaux d'une valeur de six mille livres aux artistes dont le talent lui semblait digne d'encouragement. David avait proposé le sujet d'Horace condamné à mort pour le meurtre de sa sœur et défendu par son père à l'instant où les licteurs viennent le saisir; mais ayant à terminer son morceau de réception à l'Académie, il n'avait pu entreprendre cet ouvrage. En 1784, il fut de nouveau désigné pour le Salon de 1785. Il offrit alors de traiter soit la défense d'Horace, soit le serment des Horaces entre les mains de leur père. Cependant, éclairé par les observations de ses amis, il avait abandonné sa première idée pour s'attacher de tout cœur à son second sujet.

Peindre les Horaces à Rome était donc son plus vif désir; mais les difficultés d'une telle entreprise le préoccupaient vivement, lorsque son beau-père, ayant appris la cause de l'aspect soucieux de son gendre, l'engagea à disposer de lui en lui disant : « Travaillez pour la gloire, mon ami, moi je travaillerai pour l'argent. »

Une dernière circonstance le décida à accepter ses offres généreuses. Drouais venait de gagner le prix de Rome avec son tableau de la *Cananéenne*, dans un concours qui fut un double triomphe pour David, car l'Académie décerna le prix mis en réserve l'année précédente à Gauffier, qui faisait aussi partie de son atelier.

L'heureuse fortune de faire ce voyage avec un homme qui avait su gagner son amitié, et dont le talent lui serait d'un utile secours pour l'exécution de son grand tableau, triompha de ses dernières hésitations. Il chargea le peintre Brenet de la direction de ses élèves. Il confia aux soins de M. et Mme Pécoul ses deux jeunes fils qui étaient nés, l'aîné Charles-Louis-Jules, le 15 février 1783; le second François-Eugène, le 15 avril 1784.

Il partit avec sa femme, Drouais, Wicar, le jeune Debret son parent et élève, et deux autres personnes, formant en tout une société de sept voyageurs.

« Arrivé à Rome, nous dit Péron qui tenait tous les détails de Debret, David se mit à l'œuvre, associant Drouais à ses travaux. Son premier soin fut de mannequiner toutes ses draperies avec ce goût tout particulier qu'il possédait à un si haut degré. Drouais les dessina sur le papier pour être transportées sur toile. Puis David ébaucha son tableau en

entier; l'ébauche faite, il entreprit la figure de l'aîné des Horaces qu'il peignit entièrement aussi finie, aussi achevée qu'on la voit aujourd'hui.

» Tout le tableau fut terminé en onze mois. Drouais y peignit le bras du troisième Horace dans le fond et le manteau jaune de Sabine. David l'avait aussi chargé de peindre sur son ébauche la figure de Camille, mais le maître en rentrant lui dit : « Que fais-tu là? c'est » une figure de plâtre. » Après l'avoir effacée, il la refit entièrement. Toutes les parties du tableau furent exécutées avec cette facilité consciencieuse et appliquée qui est la meilleure, et que possèdent seuls ceux qui ont combattu et vaincu de grands obstacles d'exécution.

» Cependant, le croirait-on? la seule partie qui lui ait vraiment donné du mal et qui l'ait arrêté sérieusement, c'est le pied gauche en avant d'Horace père. Il l'effaça et le recommença jusqu'à vingt fois. « Enfin, dit David, excédé de fatigue, je le recom- » mençai jusqu'à ce que j'aie jeté ma gourme. » Il entendait par là le vice de son ancienne manière qui lui revenait de temps en temps. Ces obstacles décourageants sont communs dans la pratique de l'art et ne se présentent ordinairement, comme pour le pied des Horaces, que pour des objets les moins importants et qu'on a le moins prévus. »

Le tableau achevé fut exposé dans l'atelier près de la place du Peuple. Drouais informait ainsi sa famille du succès qu'obtenait la toile de son maître.

« David a fini son tableau depuis quinze jours. Nulle expression ne peut égaler sa beauté. On ne peut pas lui donner de plus bel éloge, selon moi, que de dire qu'il égale les trois maîtres capitaux (ils sont assez connus pour ne pas les nommer). Il est accueilli (David), montré au doigt de tout le monde à Rome. Italien, Anglais, Allemand, Russe, Suédois, que sais-je, toutes les nations envient le bonheur de la France de posséder un tel homme. Son tableau est public, et il ne cesse d'y aller du monde. Il reçoit tous les jours des vers, latins, italiens, français.

» Je suis à la veille de perdre pour trois ans un homme si utile à ceux qui ont le bonheur de le connaître, vous jugez quelle est ma peine et celle que je ressentirai quand il sera parti. Je souhaite pour l'honneur de ma nation qu'on le reçoive dignement et son tableau. Il a eu ici un encens bien plus flatteur, chez nous les choses tombent aussi vite qu'elles s'élèvent. »

David lui-même écrivait au marquis de Bièvre :

« Rome, le 28 août 1785.

» Il faut que je vous informe, monsieur le Marquis, du succès inattendu de mon tableau, sachant la peine que le peuple Romain a d'accorder quelque mérite à un peintre français. Mais cette fois ils se sont rendus de bon cœur, et il y a un concours de monde à mon tableau presque aussi nombreux qu'à la comédie du *Séducteur*.

» Quel plaisir ce serait pour vous d'en être témoin; au moins je dois vous en faire la description. D'abord les artistes étrangers ont commencé, ensuite les Italiens, et par les éloges outrés qu'ils en ont faits, la noblesse en a été avertie. Elle s'y est transportée en foule et on ne parle plus dans Rome que du peintre français et des Horaces. Ce matin j'ai appointement avec l'ambassadeur de Venise. Les cardinaux veulent voir cet animal rare et se transportent tous chez moi, et comme l'on sait que le tableau doit partir incessamment. chacun s'empresse à le voir.

» Je n'ai enfin qu'un seul homme qui voudrait me traverser, parce que je ne l'ai pas consulté, c'est M. D'Azaincourt, et surtout parce que j'ai fait dans mon fond d'architecture des arcs appuyés sur des colonnes et qui, selon lui, n'ont été en usage que du temps du Bas-Empire. Mais tout savant qu'il est, s'il l'était davantage il saurait que dans le temps de mon tableau c'était l'Étrurie qui donnait le ton à l'Italie et que les Romains s'en sont servis à l'exemple des Étrusques; qu'après, ils sont retombés dans une plus grande ignorance quant aux arts. Mais enfin d'autres ont pris ma défense; car moi, outre que je ne le vois pas, c'est que je n'ai pas voulu qu'il vît même mon tableau avant que je n'aie exposé au public. De là il s'est piqué, et c'est certainement cela qui a empêché que jusqu'à présent le cardinal de Bernis ne l'a pas vu. J'irai demain à Albano, et je ne sais ce qu'il me dira. Cependant M. D'Azaincourt l'est venu voir avec M. de Suffren; il paraît qu'il a fait de grandes acclamations de contentement.

» Je suis donc satisfait au delà de mes vœux de mon succès de Rome. J'ai des sonnets que je vous ferai voir. Mais il manque à mon bonheur de savoir s'il sera bien exposé à Paris (faveur qui ne m'a encore été accordée), et c'est donc mon âge qui en est la cause, et j'ai lieu d'espérer, quand je ferai des drogues, d'être mieux placé. Mettez-vous à ma place, monsieur le Marquis, et voyez une comédie de vous mal jouée, seriez-vous content? Eh bien, la bonne ou mauvaise exposition est la même chose. Vous m'avez fait l'amitié de me dire que je vous avertisse de la place qui me serait le plus favorable, la voilà. Ce serait celle où était, il y a quatre ans, le Léonard de Vinci, et il y a deux ans, le tableau de Clorinde de M. Du Rameau.

» Pour la grandeur de mon tableau que vous me demandez, j'ai outrepassé la mesure que l'on m'avait donnée pour le Roi. Elle me fut donnée de 10 sur 10; mais ayant tourné ma composition de toutes les manières, voyant qu'elle perdait de son énergie, j'ai abandonné de faire un tableau pour le Roi, et je l'ai fait pour moi. Jamais on ne me fera rien faire au détriment de ma gloire, et je l'ai fait de 13 pieds sur 10 pieds. Vous ne doutez pas que je serais flatté qu'il fût pour le Roi, ne sachant pas si j'en ferai jamais un pareil; d'ailleurs, quand je l'ai proposé à M. Pierre, je lui ai dit : que ce n'était pas l'intérêt qui me guidait et que je le ferais de 13 pieds pour le même prix que si je le faisais de 10. Il m'a répondu que non, que ce serait narguer mes confrères; moi je n'ai pas vu de cette manière et n'ai considéré que mon avancement. Je vous prie, monsieur le Marquis, de voir M. le comte D'Angiviller, et votre amitié pour moi vous dictera le reste.

» J'ai l'honneur d'être avec respect, monsieur le Marquis, votre très humble et obéissant serviteur.

» DAVID. »

La place que les *Horaces* occuperaient avait toujours inquiété leur auteur, car bien avant le Salon il avait écrit à son protecteur :

« Rome, le 15 février 1785.

» J'ai reçu, monsieur le Marquis, avec bien du plaisir de vos nouvelles, et j'accepte de

nouveau l'offre que vous voulez bien me faire de me donner des renseignements sur mon retour d'Italie. Lorsque je serai sur le point de partir, je vous en ferai part. Je tâcherai, comme vous le marquez dans le petit ouvrage que vous désirez de moi, de vous donner de meilleures preuves de l'idée que vous en avez, et le tableau que je suis après faire pour le Roi y pourra contribuer; mais avant tout j'aurais dû vous faire mon compliment ou plutôt à la fortune elle-même qui pour cette fois-ci, enfin, a beaucoup mieux placé ses faveurs qu'elle ne le fait ordinairement. Il fallait à coup sûr qu'elle eût levé son bandeau, ou qu'il fût mal attaché et qu'alors elle regardât en dessous.

» C'est M. le cardinal de Bernis qui me l'a appris, et je cherchais l'occasion de vous en marquer ma joie, et votre lettre m'en a naturellement offert le moyen.....

» A propos, je voudrais bien que vous me servissiez auprès de M. D'Angiviller, ce serait de savoir d'avance s'il serait disposé à me faire avoir une bonne place au Salon et s'il me ferait venir mon tableau avec celui de M. Lagrenée, aux frais du Roi. Je vous prierai en conséquence, monsieur le Marquis, d'après les offres obligeantes que vous voulez bien me faire, de savoir de lui, mais avec la discrétion dont vous êtes capable, ses intentions à ce sujet, ou bien daignez me conseiller sur ce que je dois faire à cette occasion. J'attends de votre amitié, dans un de ces moments que l'esprit ne sait que faire, un petit conseil de vous. C'est toujours de « notre Pierre » dont j'ai peur.

» Mille et mille respects à Mme de Vassal. Je suis bien fâché qu'elle ait de moi un mauvais portrait, mais à Paris nous verrons tout cela, et je serai moi, mon pinceau et mon peu de savoir, tout à vous et à vos amis.

» J'ai fait part au Cardinal des marques d'amitié que vous m'aviez chargé, pour vous, et je vous assure qu'il y a été sensible et qu'il a dit devant moi à des messieurs qui étaient là, les moments agréables qu'il avait passés avec vous.

» Mon démon de musique me poursuit à Rome et je l'amènerai avec moi à Paris, car je porte avec moi le Maître de chapelle et vous prierai, à Paris, de lui trouver des écoliers....

» DAVID. »

Il pouvait avec raison être fier de son ouvrage, car il avait conquis les suffrages des juges les plus distingués dans le monde des arts, tels que les chevaliers d'Hamilton et d'Azara si versés dans la science de l'antiquité, Angelica Kauffmann, le savant Visconti, ses amis Quatremère, Giraud et enfin le vieux Pompeo Battoni, qui en présence de cette nouvelle œuvre le suppliait encore de rester en Italie pour y prendre après lui le sceptre des arts. « Nous deux seuls, lui disait-il, sommes peintres, le reste est bon à jeter dans le Tibre. »

Le seul journal qui parût à Rome consacra une de ses pages à des vers inspirés par la toile de David, et l'Académie d'Arcadie, réunie dans le bois Parrhasius, applaudit au sonnet de l'abbé Fogli, composé sur le même sujet.

L'affluence des visiteurs était telle, qu'on dut par mesure de précaution mettre des gardes dans les rues voisines de l'atelier dont le seuil était semé de fleurs qu'y apportaient les admirateurs de l'artiste.

Enfin le pape Pie VI manifesta le désir de voir ce tableau, mais la nécessité de le porter au Vatican, car l'étiquette défend à Sa Sainteté de se rendre dans la maison d'un particulier, aurait empêché les *Horaces* de figurer au Salon de Paris. Le cardinal de Bernis, alors ambassadeur de France, prit sur lui de faire partir les *Horaces*, se chargeant de présenter au Saint-Père les excuses de l'auteur.

Le tableau expédié, il fallait se préparer au retour, car de jour en jour M. Pécoul, dont la santé avait été gravement compromise, se montrait désireux de revoir sa fille et son gendre; il lui écrivait :

« Paris, 1er août 1785.

» Mon cher gendre et ami.

» Sans doute que j'aurai la douce satisfaction de vous voir à Paris, au plus tard le 20 septembre, qu'enfin vous y serez à la fin du Salon, pour examiner les productions de vos confrères qui vaudront bien sans doute les ouvrages des élèves de Rome qui seront exposés à la Saint-Louis, car on dit que vous voulez rester à Rome jusqu'au 26 courant. Si cela était, vous ne pourriez être à Paris qu'au commencement d'octobre et vous ne verriez pas notre Salon. Tous vos meilleurs amis vous attendent le 20 septembre et pensent qu'il est indispensable que vous y soyez. Finalement, mon ami David, vous ne voulez pas me faire le chagrin de n'être pas à cette époque à Paris. Depuis votre départ vous m'en avez causé, votre absence et celle de votre compagne a pensé me coûter la vie, ménagez un convalescent. Adieu, mon ami, je compte sur votre amitié. Aimez-moi, ménagez-vous pour qui vous aime.

» PÉCOUL. »

A cette lettre en était jointe une de Mme Pécoul, adressée à Mme David, lui faisant les mêmes reproches, l'informant de la santé de son père et de ses enfants et se plaignant de ce qu'on n'ait pas envoyé la mesure exacte du châssis destiné à recevoir la toile des *Horaces*.

Mais toutes ces invitations au départ étaient contre-balancées par le chagrin qu'éprouvait David d'abandonner Drouais, et l'exposition des pensionnaires de l'Académie n'était sans doute qu'un prétexte pour reculer le moment de leur séparation.

L'amitié que David portait à cet artiste s'était accrue pendant qu'il l'aidait à ses *Horaces*. Il lui avait expliqué devant les merveilles de Rome les causes de son admiration pour l'antique, et développant les motifs de la réforme qu'il tentait dans les arts, il avait rencontré en lui un fervent disciple. Il avait pu aussi, dans les relations de chaque jour, apprécier la noblesse de sentiments de ce jeune homme, son ardeur au travail, son amour de la gloire et aussi le côté maladif de son caractère qui le portait à s'effrayer des efforts de ses rivaux et à se méfier de ses propres forces. Peut-être aussi pressentait-il qu'il ne devait plus le revoir et que ces deux cœurs si bien liés l'un à l'autre allaient être séparés pour jamais. On retarda le départ autant qu'il fut possible, mais il fallut enfin s'y résigner.

Pendant ce temps, les *Horaces* étaient en route pour Paris, où le public les attendait avec impatience et intérêt, car le bruit avait couru que leur auteur avait été assassiné.

Une indication donnée plus tard par Élysée Reclus dans ses *Stations d'hiver de la Méditerranée* fournit peut-être l'origine de cette nouvelle. David, dit-on, aurait couru quelques dangers à son retour. Surpris par la nuit et l'orage entre Monaco et Villefranche, il aurait reçu l'hospitalité chez le curé d'Ésa, et pour reconnaître ce service lui aurait laissé en partant deux ouvrages qui, dit-on, après avoir orné l'église, ont été entièrement détruits par le temps.

Le Salon de 1785 s'ouvrit sans que le tableau des *Horaces* fût encore placé. Il était cependant ainsi porté au catalogue :

PAR M. DAVID, ACADÉMICIEN

N° 103. *Serment des Horaces entre les mains de leur père.*

Ce tableau de 13 pieds de long sur 10 de haut est pour le Roi.

N° 104. *Bélisaire.*

D'environ 4 pieds de long sur 3 pieds de haut.

N° 105. *Portrait de M. P...*

Les peintures portant les numéros 104 et 105 avaient été terminées avant le voyage d'Italie. L'une était la répétition en petit du *Bélisaire* peinte sous les yeux du maître par ses élèves Fabre et Girodet, retouchée et signée par lui. Elle n'était pas exactement semblable à la toile de 1781, car le mouvement du soldat et le fond avaient été changés. Ainsi modifiée elle servit plus tard à la gravure de Morel.

Le portrait était celui de son beau-père, M. Pécoul. Ces deux toiles occupèrent un instant la critique. Elles font aujourd'hui partie du musée du Louvre, ainsi qu'un portrait de Mme Pécoul, de la même époque. David avait aussi peint avant son départ Mme de Vassal, épouse de l'Intendant général des États du Languedoc, et le comte de Clermont-d'Amboise.

Les *Horaces* arrivèrent enfin à Paris, et Vien plein de sollicitude pour son élève et désireux d'avoir la primeur de cette œuvre nouvelle présida à l'ouverture de la caisse, fit tendre sur son châssis et porter ensuite le tableau à la place assez médiocre qui lui avait été réservée au Salon.

Une fois exposé, il fut aussi admiré qu'à Rome. La foule se pressa devant ce nouvel ouvrage, et les critiques reprirent leurs plumes pour se prononcer sur cette toile qui intéressait si vivement le public. Parmi toutes les appréciations que nous avons parcourues, aucune ne nous semble s'être élevée à la hauteur de cette création célèbre. On en juge la composition, le dessin, la couleur; on loue l'énergie du père, des guerriers, la grâce des femmes, l'ajustement savant des draperies, l'exactitude du costume, la sévérité de l'architecture, mais on ne pense pas à faire ressortir le côté moral de cette œuvre.

Cependant on aurait pu croire qu'à cette époque où régnaient déjà les idées émises par les philosophes et que Diderot avait appliquées au jugement des œuvres d'art, cette partie si importante n'aurait pas été négligée, et que se rappelant la tragédie de Corneille, quelque critique aurait essayé de comparer l'œuvre peinte à l'œuvre écrite, et de décider qui des deux, du peintre ou du poète, avait le mieux rendu l'héroïsme de ces âges primitifs. Ce ne fut que plus tard, sous l'impulsion donnée par la Révolution, que l'on comprit que dans l'œuvre de David il fallait chercher quelque chose de plus que l'ouvrage du peintre.

David avait su peindre le père de famille sacrifiant son foyer à sa patrie et appelant la

faveur du ciel sur les armes héréditaires qu'il confie à ses enfants. Il avait su représenter des frères unissant dans leur serment leur patriotique ardeur : l'aîné sûr de la victoire, l'autre à l'âme tendre et dévouée, le dernier plein d'un feu fatal se jetant en avant de la mort; mais tous, père, frères, époux, insensibles au groupe charmant et triste que forment les affections de la famille.

Au lieu de retrouver dans cette peinture austère la saine tradition de la peinture française dont le Poussin a été le premier et le plus grand représentant, on s'attacha à la partie matérielle de l'œuvre, à quelques fautes de composition, aux jambes écartées d'Horace, à son bras trop développé, à la démarche chancelante du père et « aux épées d'étain et sans effet... ».

L'artiste cependant dut être satisfait de l'impression produite par son ouvrage, car, sauf ces remarques, tout le monde fut unanime pour lui assigner une place hors ligne parmi ses confrères, et à le regarder désormais comme le chef de l'École et l'initiateur d'un art nouveau que Vien avait seulement entrevu.

La gravure de Martini, du Salon de 1785, nous montre que les préoccupations de David à propos de la place accordée à son tableau n'étaient pas sans fondement, car il était mis à une telle hauteur, qu'il était bien difficile d'en apprécier les qualités. M. D'Angiviller, à l'administration duquel on ne peut refuser une bienveillante sollicitude pour les intérêts des artistes, manifesta au Directeur de l'Académie l'intention de porter remède à cette organisation défectueuse dont souffraient les Horaces et les œuvres d'autres artistes recommandables.

Il lui écrit le 23 septembre 1785 :

« Monsieur,

» Les tableaux ordonnés par Sa Majesté étant tous d'une dimension qui, dans le courant de l'exposition, ne permet que de les placer fort haut pour la plupart, et plusieurs artistes s'étant plaints que cette élévation empêchait qu'on ne les vît et qu'on en portât le jugement convenable, il m'a paru juste de leur donner la satisfaction de mettre leurs ouvrages plus à la portée des amateurs et juges de la peinture. Le mois entier pendant lequel doit durer l'exposition étant donc sur le point d'expirer, j'ai jugé à propos d'en fixer le terme au... de ce mois pour les tableaux appartenant aux artistes et à des particuliers; après quoi vous voudrez bien vous concerter avec M. André Vanloo, pour que les divers tableaux ordonnés par le Roi et lui appartenant soient abaissés et placés de la manière convenable pour qu'on les voie parfaitement, de sorte que les artistes et les connaisseurs puissent les examiner de près et en porter un jugement exact. »

Ces ordres furent exécutés, et une lettre de Cochin, secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture, à M. D'Angiviller, nous en apprend les résultats.

« Ce 8 novembre 1785.

» Monsieur,

» J'avais prévu ce qui arriverait en descendant les tableaux du Salon. Tous les ouvrages de premier ordre y ont gagné. Il s'en est cependant peu fallu que cette opération

ne déplût au public par la décision qu'on prit sur-le-champ de fermer le Salon, qu'il s'attendait encore à voir pendant la huitaine. Mais les premiers mécontentements se sont oubliés aussitôt qu'il a été rouvert. Il est certain que M. Peyron y a beaucoup gagné, aussi quelques-uns de nos artistes (entre autres M. Mouchy sculpteur, qui est bien en état de juger) m'ont dit qu'ils ne savaient pas lequel ils aimeraient le mieux avoir fait, de son tableau, ou de celui de M. David. L'éloge est certainement trop fort, M. David est supérieur. Il est vrai qu'un autre artiste, mais peintre, m'a assuré que ce tableau n'était pas beau. Il a ajouté, on fait telle et telle chose pour cet homme-là, cependant ce n'est pas une si grande merveille. J'ai senti tout de suite que le serpent de l'envie sifflait sourdement dans son cœur, et dès lors j'ai compté pour rien ce jugement. D'ailleurs il ne faut pas toujours se fier aux sentiments des artistes sur ce qui concerne leurs rivaux, surtout lorsqu'ils professent le même genre. Il en est qui ne jugent que d'après leur manière. »

Voici la réponse de M. D'Angiviller aux insinuations de Cochin :

« Fontainebleau, le 9 novembre 1785.

» A M. Cochin, Secrétaire perpétuel.

» J'ai lu avec plaisir, Monsieur, la relation que vous m'avez adressée des résultats de cette exposition particulière que j'ai cru devoir à la gloire, je dirai même à l'instruction de ceux de nos artistes dont les œuvres, dans le grand genre, me laissent le désir et l'espoir de donner un rang plus marqué à l'École Française. J'avais prévu avec vous que les jugements se décideraient avec plus de justesse et par conséquent plus d'équité. Je suis vraiment enchanté que le sieur Peyron y ait gagné. Je me plais, je l'avoue, à voir en lui un homme réellement fait pour être distingué. Quant au sieur David, j'espère que de petits jugements particuliers ne lui seront pas plus nuisibles que les éloges, peut-être exagérés, que quelques personnes lui ont donnés. Mes grandes espérances, quant à lui, reposent sur le courage qu'il a eu de s'arracher lui-même à un système qui pouvait faire craindre qu'il ne s'écartât plus encore... »

Cette lettre, rapprochée de celles échangées entre Vien et le Directeur général, quand David fut malade à Rome, nous montre l'intérêt que ce dernier porta toujours à cet artiste qui, du reste, lui en témoignait sa reconnaissance dans sa lettre écrite de Rome à l'occasion du 1er janvier 1785. On a donc beaucoup exagéré, nous le croyons, le mécontentement de M. D'Angiviller à propos de la dimension des *Horaces*, dépassant celle fixée par l'administration. Si des critiques à ce sujet furent adressées au peintre des *Horaces*, elles vinrent plutôt de « notre Pierre » qui avait peu de sympathie pour un artiste dans lequel il voyait un rival victorieux, et nous croyons qu'il attacha tant d'importance à cette question de dimension, qu'il avait déjà soulevée lorsque David l'avertit que son tableau dépasserait de trois pieds la mesure habituelle, que ce fut à lui que l'auteur impatienté répondit : « de prendre des ciseaux et de couper la toile par le bout qui lui conviendrait le plus. »

Maintenant, que Charles-Claude de Flahaut de la Billarderie, comte D'Angiviller,

Conseiller du Roi en ses conseils, Mestre-de-camp de cavalerie, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Chevalier Commandeur des Ordres royaux militaires et hospitaliers de Saint-Lazare, de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel, Intendant du Jardin royal des Plantes, Pensionnaire vétéran de l'Académie royale des Sciences, Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments du Roi, Jardins, Arts, Académies et Manufactures royales, grand Voyer de la ville de Versailles, fût un peu vain de sa haute position, cela pourrait bien être; que Mme D'Angiviller, en femme d'esprit, essayât de corriger les petits travers de son mari et qu'elle en fît même la satire dans une pièce de vers intitulée : Le Brin d'herbe et l'Ananas, offerte à David le jour de sa fête, cela est encore possible, mais il n'en est pas moins certain que le Directeur général continua au peintre sa bienveillante protection, qu'il s'intéressa à ses succès et le maintint toujours sur la liste des artistes jugés dignes de recevoir des travaux du Roi.

A cette époque s'établissait une correspondance suivie entre David et Drouais, de laquelle malheureusement nous ne pouvons donner que quelques lettres de Drouais, celles de David nous faisant défaut. Ce qui reste cependant fera connaître le caractère de Drouais, son admiration pour son maître, l'affection réciproque qui les unissait et les divers incidents survenus dans le monde des arts.

Quand Drouais était arrivé à Rome, il avait si peu recherché les avis de Lagrenée aîné, alors Directeur de l'École, que ce dernier envoyait à M. D'Angiviller les observations suivantes empreintes d'une certaine aigreur.

« Rome, le 24 octobre 1784.

» Si depuis quelque temps, Monsieur le Comte, je ne vous ai pas fait part aussi souvent que vous le désirez de ce que font les pensionnaires et surtout le sieur Drouais, c'est que ce jeune homme étant dans les mêmes principes que son maître, il se cache à tout le monde et ne fait voir ses ouvrages que lorsqu'ils sont entièrement terminés. Je lui ai, dans les commencements de son séjour, dit à ce sujet qu'il était nécessaire pour son avancement que je visse plus souvent ses ouvrages; il m'a répondu que ce n'était pas faute de confiance en moi, mais qu'il ne pouvait faire autrement.

» J'ai donc pris le parti d'attendre qu'il me vienne prier de voir ce qu'il a fait quand l'ouvrage est achevé. Car enfin, que puis-je dire à un homme que son maître et ses adjacents flattent au point de le comparer à Raphaël, ou au moins à Poussin et à Le Sueur. J'avoue que ce jeune artiste a beaucoup de talent, mais il ressemble plus à son maître qu'à tous les grands noms que je viens de nommer.

» Quand il me fit voir son académie peinte qu'on m'avait élevée jusqu'aux nues, je pris la liberté de lui dire que ses contours étaient un peu secs et en général que sa manière était peinée; que l'on s'apercevait qu'il avait été très longtemps à faire cette figure, et qu'il fallait du moins s'étudier à cacher la peine lorsqu'on n'était pas né facile, ce que j'ai pourtant accompagné de compliments et d'encouragements.

» Je crois qu'il se dispose à faire un tableau dont j'aurai l'honneur de vous dire ce que je pense lorsqu'il me le montrera, mais je ne crois pas que ce soit de sitôt. »

La situation depuis ne s'était pas modifiée, et Drouais, aidé des seuls conseils que lui envoyait David, venait de mener à bonne fin son tableau de *Marius à Minturnes.*

Cette toile avait été fort appréciée à l'exposition des pensionnaires à Rome. Aussi écrivait-il :

« Rome, le 30 août 1786.

» Enfin, Monsieur et bon ami, grâce à vos bons avis, on a été content de mon tableau, au delà de mes espérances. On le trouve bien supérieur à ma figure peinte, et je ne sais pas si je me trompe, je le crois effectivement mieux, quoiqu'il y a des parties dans ma figure dont j'ai été plus content après les avoir faites. On m'a donné la supériorité sur Gauffier, et c'est ce que je désirais.

» Il est venu beaucoup de monde cette année voir notre Salon qui est assez fort en tout genre. Potain a fait une figure très bonne et une tête aussi; il a une couleur bien fine. Gauffier, sa figure m'a étonné par le mauvais dont elle est, ainsi que tous ceux qui l'ont vue. J'ose dire qu'il n'y a personne qui ne peindrait une figure d'une meilleure couleur et mieux dessinée. Je crois qu'elle lui fera beaucoup de tort, car on dit qu'il faut que le petit soit bien aisé, puisque celui qui a fait ce petit tableau a fait cette figure; enfin, je ne vous l'assurerai pas, vous la verrez. Ramey est le plus fort en sculpture; les trois autres, Fortin, Chaudet et Michallon se disputent. La figure de Fortin a une assez bonne tournure, mais elle n'est pas modelée moelleusement, trop sentie. Ce sera celle qui plaira peut-être le moins à l'Académie. Il l'a faite trop en jouant et je crois que la sculpture surtout ne demande pas à être faite comme cela. Hubert a fait un projet considérable et qui lui fait beaucoup d'honneur. C'est une palestre à l'instar des Grecs et des Romains. Le dessin perspectif de son projet vous fera plaisir. On attend que M. Taunay ait fini son tableau pour l'exposer; je crois qu'il est mieux que celui de l'année passée. Pour moi, j'attends avec impatience le moment où vous verrez ma besogne; elle vous sera adressée et vous en ferez l'ouverture.

» L'habitude que j'avais de travailler régulièrement tous les jours fait que je m'ennuie à la mort. Il faut que je me remette bien vite à travailler. Voilà ce que j'ai projeté pour cette année; je vous prie de me dire si je fais bien. Je vais chercher un sujet de l'histoire Romaine où il y ait sept à huit figures, tant hommes que femmes; que ce soit un sujet en campagne pour changer. Je ferai mon possible pour le bien composer, et lorsque j'aurai bien réfléchi, et lorsque je n'y verrai plus, je vous l'enverrai.

» Pendant l'espace de temps que cela ira à Paris et que cela reviendra, j'ébaucherai ma copie pour le Roi (la *Communion de Saint Jérôme*). C'est parce que vous me la conseillez que je la fais, car j'aurais donné l'impossible pour en être exempt. Je la ferai moitié plus petite; pour lors, je la laisserai là jusqu'à la fin de ma pension, et je resterai quatre ou cinq mois de plus pour la finir, parce que la dernière année je désirerais bien faire un grand tableau. Si vous approuvez cela, n'en parlez pas à ma mère, parce que outre cela je séjournerai, comme je vous l'ai déjà marqué, dans toutes les villes pour prendre des provisions. Il sera dit que je vous importunerai toujours. Je voudrais être avec vous; je tâcherais de répondre à tout ce que vous faites pour moi,

mais le temps approche. On parle beaucoup ici que vous allez revenir et on ne fait que me le demander. Je réponds que cela se pourrait bien. Ainsi il faut revenir ensemble passer une année.

» Vous commencez à vous occuper de votre tableau pour le Roi. Vous m'avez marqué que le sujet est Damoclès. C'est assurément l'instant où il aperçoit l'épée suspendue. C'est un superbe sujet et considérable. Je désirerais bien vous en dessiner le mannequin. En cas que vous ayez besoin de quelque chose, écrivez-le-moi. Adieu. Je vous écrirai tout ce que l'on aura trouvé dans mon tableau. J'en sais déjà, mais je mettrai tout ensemble. Adieu, comptez sur l'attachement de votre serviteur.

» DROUAIS. »

« Mes respects, s'il vous plaît, à toute votre famille. Bien des choses de la part d'Hubert et de Fortin. »

Prud'hon, alors à Rome, a fait du *Marius* de Drouais une critique sévère; il le jugeait en ces termes, dans une lettre à son ami Fauconnier :

« Vous vous plaignez de ce que je ne vous parle point du tableau de M. Drouais; il me semblait vous avoir dit quelque chose à ce sujet dans ma dernière lettre. Si ce n'est sur son tableau en particulier, du moins sur sa manière en général. Je ne sais si vous vous en rappelez. Mais, pour en revenir au tableau, faisons l'application de ses principes sur le sujet qu'il a traité, et je vous dirai en même temps ce qu'il m'en semble.

» D'abord sur la composition, il me semble que selon l'histoire, Marius qui se trouvait dans un endroit assez obscur (suivant ce qu'il paraît par le fond même du tableau) n'aurait point dû avoir ce brillant outré que M. Drouais lui a affecté particulièrement. Ensuite que signifie ce bras tendu de Marius qui semble reprocher au soldat sa lâcheté, tandis qu'au contraire il lui dit d'un ton de voix terrible : « Malheureux, oserais-tu bien tremper tes » mains dans le sang de Marius? » Lesquelles paroles, jointes à un regard effrayant, intimident, émeuvent et épouvantent le soldat qui prend la fuite. Que fait-il donc, ce soldat, à se cacher gauchement de son manteau, et dont la tête n'exprime aucun sentiment? Pourquoi, épouvanté qu'il doit être, ne recule-t-il pas? C'est ce qu'il faudrait demander à l'auteur, car il est difficile de deviner son intention. De plus, Marius, dont les chairs d'un style pauvre ne me présentent qu'un mendiant, pourquoi, au lieu d'un caractère misérable, ne m'a-t-on point donné, soit dans le style de sa tête, soit dans les formes de son corps, l'idée d'un grand homme, mais féroce, sanguinaire et cruel? Alors j'eusse vu Marius lui-même qui ému, quoique tranquille en apparence, ne marque sa supériorité que par un regard fier et terrible et en des paroles dont le son menaçant fait fuir l'assassin.

» ...... Vous me dites, mon ami, qu'on préfère le tableau de M. Drouais à celui de M. David. Si on n'envisageait que les facilités du pinceau dans celui de M. Drouais, on aurait raison. Mais ce sera un bien petit avantage, lorsqu'on voudra comparer Marius à l'action intrépide des trois Horaces qui jurent, avec une fermeté incroyable, de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour sauver la patrie. C'est alors que le sentiment prédominant fait disparaître toute idée de peinture; on a grand tort, mon ami, dans cette

préférence. C'est la marque d'un goût dépravé, d'un sentiment émoussé et factice qui n'est plus capable de sentir le vrai beau, et à qui le colifichet doit plaire davantage..... »

Nous pouvons à propos de ces critiques donner ce détail intéressant, que dans la collection des croquis de David en Italie, se trouve un essai de la composition du *Marius*, avec toutes les modifications indiquées par Prud'hon. Marius se retourne comme arraché à ses sombres pensées, et son regard seul suffit pour faire reculer le soldat qui s'en préserve de la main gauche, tandis que de l'autre il serre son épée contre son sein. Ce dessin porte des traces de corrections. Sont-ce celles de David sur un croquis envoyé par Drouais? Il est regrettable que nous n'ayons rien qui éclaircisse ce point qui viendrait ajouter un nouveau poids aux réflexions sur le talent de David que Prud'hon fait à la fin de sa lettre.

Il n'est question d'un *Damoclès* traité par David que dans cette lettre de Drouais.

Son maître travaillait alors à deux compositions que nous retrouvons dans l'état des sujets proposés par les artistes eux-mêmes pour le Salon de 1787.

« 1° Coriolan, après s'être réfugié chez les Volsques et avoir trouvé d'eux des secours, est décidé à se venger de sa patrie. Au moment de son départ pour aller combattre, il en est empêché par sa mère, sa femme et ses enfants. »

» 2° Départ d'Attilius Régulus qui aime mieux s'exposer aux plus affreux supplices et à la mort qui l'attendait à Carthage, que de consentir aux négociations proposées par les Africains. Sa mère, sa femme, ses enfants, personne enfin ne peut le détourner de son projet. »

Le *Coriolan*, d'abord accepté par l'administration, fut remplacé par le *Brutus*. Quant au *Régulus*, il fut rejeté; on en retrouve la composition dessinée, à la vente de David sous le n° 40.

Drouais, en écrivant à son maître, s'informe du concours de 1786 où l'Académie ne donna pas de prix.

« Rome, le 13 septembre 1786.

» Monsieur,

» Je m'attendais à recevoir une lettre de vous à ce courrier-ci, et savoir bien au juste pourquoi il n'y a pas de prix cette année; car on n'en sait pas encore bien la cause. Les uns disent que c'est parce qu'ils étaient trop faibles (chose que j'ai peine à croire), les autres que c'est jalousie pour votre atelier; d'autres enfin, que ce sont les professeurs qui se sont disputés entre eux. Je vous avouerai que Fabre, Girodet et Wicar étant les mieux, comme on le dit, et le prix étant en balance, j'ai cru que vous vous étiez emporté contre cette injustice et que vous aviez envoyé faire foutre les perruques. J'espère que le courrier prochain je recevrai une lettre de vous où vous me donnerez quelques détails.

» Pour moi, à présent, je paresse tant que je peux. Néanmoins, je m'occupe sérieusement de chercher un beau sujet. On a été content jusqu'aux derniers jours. Ce qui me fait le plus de plaisir, c'est que les peines que je me suis données n'ont pas été perdues, puisque tout l'honneur tombe sur vous, et que les choses dont on a été content sont celles qui ont quelque ressemblance avec vous. Je n'ajouterai cependant pas foi à tout cela et je ne serai réellement tranquille que lorsque vous m'aurez dit ce qui en est.

» Dessus le rouleau de ma toile je l'adresserai à vous, et je serai bien aise que ce soit vous qui le voyiez le premier; et, si cela ne vous dérange pas, je vous prierai de me faire le même plaisir de l'année passée. Comme il est très sale, il a besoin d'être nettoyé. Je mettrai aussi avec le tableau une lettre où sera la liste de tout ce qu'on a trouvé. Je vous prie aussi de me parer ma marchandise. S'il peut être élevé à quatre pieds et demi de terre, je crois que c'est la hauteur qui lui convient le mieux. Enfin, le tout comme vous le jugerez à propos. Je me repose entièrement sur vous et votre complaisance.

» Je comptais avoir trouvé un gladiateur, mais la personne ne veut plus le vendre. Tout ce que je trouverai de beau je vous l'enverrai à Paris, soit pour vous, soit pour moi. J'ai acheté tous les membres du Laocoon, qui sont premiers moules; on y voit le travail du marbre et ils sont fièrement beaux, pour l'Apollino, il en est de même. Vicenzo, le mouleur, vous promet beaucoup, et quand c'est au moment, il a toujours quelque chose qui dérange ce qu'il vous a promis. Soyez persuadé que si je n'ai rien envoyé, c'est que je n'ai rien trouvé de beau. Vous êtes sûrement en train de travailler à force, et je suis persuadé que cela ne va pas comme vous le voulez, mais que c'est calé.

» Adieu, je suis pour la vie votre affectionné serviteur.

» DROUAIS. »

« Mes respects à Madame, s'il vous plaît, ainsi qu'à toute votre famille. »

Quelques jours après Drouais répondait à David qui l'avait informé de son désir d'être envoyé à Rome comme Directeur en remplacement de Lagrenée aîné, dont les fonctions finissaient le 31 décembre 1786.

« Rome, le 4 octobre 1786.

» Monsieur,

» J'ai reçu votre dernière qui m'a fait le plus grand plaisir, ainsi que ce qu'elle contient. Votre crainte au sujet de M. Peyron n'est peut-être pas mal fondée, car on dit qu'il ne bouge pas de chez M. D'Angiviller; mais il n'est pas possible que M. D'Angiviller se moque assez de nous tous pour nous envoyer M. Peyron. Pour moi, il ne faudrait que cela pour me faire partir. Nous avons apparemment la même antipathie pour sa personne et pour son mérite. Je vous conseille bien de briguer cette place le plus que vous pourrez. Vous y trouverez votre bien et votre satisfaction, comme tous les jeunes gens la trouveront. Quant à moi, vous devez penser le plaisir que j'aurais et quelle jouissance pour moi de passer plusieurs années à Rome ensemble. Car mon temps fini, j'irais passer quelque temps à Paris et reviendrais de suite. Pour ce qui est de parler de lui, je ne pense jamais aux couillons et aux patelins que pour les mépriser. Si de m'entretenir de vous faisait quelque chose, vous seriez déjà nommé, car c'est de vous que j'ai le plus de plaisir à parler. Je trouve quelques personnes qui goûtent le même plaisir avec moi et très peu savent bien vous connaître.

» J'ose dire, si bien des personnes avaient les yeux comme moi, on vous respecterait davantage et vous auriez moins de jaloux. Mais comme on ne peut combattre avec vous à force égale, on cherchera d'autres moyens et gare à ces moyens. La plupart du temps, ce sont eux malheureusement qui l'emportent. Plus je vais et plus je vois cela. Il y a des gens qui emploient si bien leurs moments perdus! et qui, par des bassesses et des soumissions, obtiennent ce que le mérite n'aura pu gagner. D'abord on vous en veut, j'en suis sûr, et à tous ceux de votre atelier. L'injustice que l'on a faite à Fabre et à Girodet se confirme tous les jours; et d'après cela, il faut qu'ils s'attendent à tout, ainsi que vous. La personne dont il est un peu question est M. Lagrenée le jeune. Ce serait encore là un fier Directeur. Dites moi s'il en est question à Paris.

» Je désire que vous soyez content de mon tableau au point qu'on nous en veuille davantage. Je crains seulement que quelques bétas n'en aient parlé trop avantageusement. Comme je n'ai pu mettre dans la caisse une lettre pour vous, comme je vous l'ai marqué, à peu près dans le temps que mon tableau arrivera, je vous dirai tout ce qu'on a trouvé de mal. Je suis après à composer, et le sujet que j'ai pris est d'une difficulté horrible. Je vous en enverrai le texte avec un petit croquis.

» Il faut que je me tienne bien sur mes gardes cette année, car on dit que Gauffier ébauche un tableau qui est charmant et bien mieux que l'autre déjà. Le sujet est Rebecca. Vous connaissez cela fait par Raphaël dans les loges, où il y a un homme qui arrive tenant un bâton crochu, et qui est étonné de la beauté de Rebecca qui tient une autre femme sur l'épaule. La scène se passe au bord d'une fontaine où s'abreuvent des moutons. A moins qu'il ne le fasse à peu près juste, il est difficile de faire mieux.

» Vous me demandez la suite de mon affaire de coups de couteaux. Fortin était avec moi. Ils étaient deux contre un homme lorsque je pris celui qui était sans défense chez moi. Les parents sont venus qui l'ont retenu chez eux. Il faisait un train horrible à ma porte. La patience me manquait, quoique je me sais bien bon gré de ne pas être sorti, car j'aurais été assailli par tout le quartier qui est composé de *birbi* de ce genre. Le lendemain, ils se sont retirés, pensant bien que l'homme, qui était un cocher, et moi nous allions poursuivre l'affaire. J'ai été chez M. Lagrenée lui conter cela. Il a pris cela très froidement, disant que cela ne le regardait pas et que ce n'était pas son cocher. Enfin, à force de lui dire des duretés et excité par tout le monde qui était chez lui, il ne s'est pas donné la peine d'aller lui-même chez le Gouverneur, il lui a écrit; l'affaire a tiré en longueur. Je n'ai pas été en sûreté pendant huit jours que j'étais obligé de porter des pistolets. Au bout de huit jours, l'homme s'est sauvé. Le second, qui n'était pas coupable, s'est rendu lui-même en prison et a été relâché. Le Cardinal a été informé de cela et a prié le Gouverneur, avec qui il est ami, de veiller à ma sûreté et de poursuivre l'affaire qui est toujours en train et l'homme hors de Rome.

» Vous voyez que par le peu d'intérêt que M. Lagrenée prend à moi, on a manqué l'occasion de faire un exemple pour la sûreté des étrangers. C'est une vilaine mâchoire que je ne puis pas regarder et à qui cette chose-là a fait peu d'honneur; jusqu'au moindre laquais qui hausse les épaules. Adieu, faites votre possible pour venir l'année prochaine.

Je le souhaite encore plus que vous. Donnez-moi votre bénédiction pour cette année, j'en ai grand besoin.

» Adieu pour la vie, votre affectionné serviteur.

» DROUAIS. »

La place de Directeur de l'Académie de France à Rome ne fut donnée à aucun des artistes dont il est question dans ces lettres. Ce fut Ménageot qui l'emporta. On peut regretter que David ne l'ait pas obtenue. Au lieu de rester à Paris, en plein mouvement révolutionnaire, il se fût trouvé dans un milieu plus calme, ne recevant que les échos affaiblis des grands événements qui se passaient en France; et s'il était revenu dans son pays, brusquement frappé de la violence des faits qui s'offraient à ses yeux, il eût peut-être hésité à se lancer dans la politique.

Certainement aussi, s'il eût été à Rome, son amitié clairvoyante, veillant sur la santé de Drouais, eût engagé son élève à plus de calme et eût réussi à éloigner cette fin si lamentable qui l'enleva dans la force de l'âge à la tendresse de ses amis et aux espérances de l'art.

Un retard dans leur correspondance inquiète Drouais, et lui fait écrire la lettre suivante :

« Rome, le 30 octobre 1786.

» Il y a longtemps, Monsieur, que je n'ai reçu de vos nouvelles. Ma mère ne m'en a même pas donné et cela me fait craindre que vous ne soyez malade. Je connais cette espèce de bêtise ou plutôt faiblesse de ma mère de ne pas m'écrire quand quelqu'un qui m'intéresse est malade; une preuve est qu'elle n'a pas voulu m'écrire que vous aviez la fièvre l'année passée, et je ne l'ai su que par vous; aussi je lui ai fait une si forte leçon que je serais étonné qu'elle recommençât.

» Depuis que je suis à Rome, je n'ai pas encore passé de moments si tristes que ceux que je passe actuellement. Voilà quinze jours ou trois semaines que je ne sais que devenir. Je ne peux venir à bout de la composition que je cherche. Consulter Hubert, vous savez comme on a de la peine à le remuer, et comme il ôte l'envie de travailler, quoique je retire plus de ses avis que de ceux de Fortin, qui ne me dit pas la moindre chose. Je suis bien bête, et si je ne vous avais pas, je serais foutu. Enfin, j'ai mis le terme au courrier prochain, mal ou bien il faut que cela parte. Je n'y vois plus ou du moins je crois voir si au-dessus que je n'y vois rien.

» Vous me dites que vous dormez, et moi je vous dirai qu'il y a des moments où je ne sais pas ce que je ferais de moi-même; si vous pouviez me donner un peu de votre sommeil je serais un peu plus heureux et je ne courrais pas les rues comme un homme qui a perdu la tête. Je ne vous cache pas qu'étant sûr de retourner ici, je désire bien être au moment de vous rejoindre, j'ai grand besoin de cela. Le tableau de M. Vincent, dont je connais la composition, ne doit effectivement pas vous donner de l'émulation. Votre émulation est en vous-même et je ne crois pas que vous puissiez en espérer de vos confrères. Adieu, je

ne vous en écris pas davantage ce courrier. Je vous étourdirai assez le courrier prochain avec mes croûtes.

» Adieu pour la vie, votre serviteur et ami.

» DROUAIS. »

Ce silence, dont s'alarmait Drouais, était causé par l'accident arrivé à David qui s'était rompu le tendon d'Achille et par l'état de santé de sa femme qui, le 26 octobre, avait donné le jour à deux filles jumelles, Émilie et Pauline.

David, à ce moment, avait probablement déjà commencé son tableau du *Socrate*, que lui avait commandé M. de Trudaine, conseiller au Parlement et amateur éclairé.

Outre cet ouvrage, il avait entrepris quelques-uns des portraits cités dans la liste de ses œuvres, tels que celui de la marquise de Bréhan et celui de M. Joubert, Receveur général des États du Languedoc, fondateur de la galerie de Florence gravée, membre de l'Académie royale de Peinture, qui fut seulement ébauché.

Une lacune existe ici dans la correspondance de David et de Drouais, qui ne reprend que pour le concours des prix de 1787.

Au nombre des jeunes gens admis cette année, se trouvaient Fabre et Girodet. Ce dernier, dénoncé par un de ses rivaux comme ayant reçu les conseils et les corrections de David, fut obligé de renoncer au concours. Mais ayant appris que l'auteur de cette délation était Fabre qui lui-même avait profité le premier des avis de son maître comme plus ancien à l'atelier, il adressa un mémoire à l'Académie pour se plaindre de l'indélicatesse de son camarade. Le bruit de cette affaire étant arrivé jusqu'à Rome, Drouais demande quelques détails.

« Ce 13 juin 1787.

» Monsieur,

» Il y a longtemps que j'attends une lettre de vous, votre retard n'est sûrement causé que par vos grandes occupations, car on m'a écrit que vous étiez en train de travailler à force à votre Socrate, qui est, à ce qu'on m'a dit, superbe. Cela me fait bien plaisir; toute la confrérie sera vexée. Je n'ai rien su, depuis votre dernière lettre, touchant l'histoire de Girodet, sinon qu'il est absolument hors de concours. Tout le monde ici blâme Fabre et beaucoup sont contents de tout cela.

» Gauffier a fini depuis deux mois son tableau dont je vous ai dit le sujet. Messieurs les amateurs et la noblesse (car il n'y a que ces sortes de personnes qui ont le privilège de le voir) disent que c'est une chose étonnante et que l'autre tableau n'est qu'une esquisse en comparaison. Je ne sais quelles sont les raisons qui l'engagent à agir si platement envers nous autres. C'est apparemment la crainte qu'il a de nous faire tomber malades de jalousie ou que cela nous donne un trop grand exemple, du moins à moi, car il y en a beaucoup de nous autres qui l'ont vu. Il a apparemment l'idée qu'on ne peut aller au delà et ne pense pas que si l'on veut voir réellement du beau, il ne faut faire qu'un pas dans Rome.

» Combien je suis charmé que vous fassiez un petit tableau. Les bêtas verront ce que c'est que d'en faire et qu'ils n'ont ni âme ni sentiment d'aucune manière. Ne croyez pas pour cela que je méprise le talent de Gauffier ; l'émulation qu'il me donne est une preuve assez convaincante de l'estime que j'en fais, mais sa manière d'agir me révolte, c'est un second Peyron, avec plus de talent. De votre temps, il vous a un peu damné ; celui-là ; il me paraît que chacun a sa bête noire.

» Je vais commencer dimanche la tête de ma figure et je suis bien inquiet de l'événement. J'ai fait un dessin de l'arrangement en général pour vous l'envoyer, mais il ne rend nullement l'effet que cela fait en grand, et comme d'après le dessin vous n'en seriez pas content, cela me dégoûterait, ainsi je préfère risquer le paquet sans vous l'envoyer.

» Il y a un nommé M. Sageret qui vous remettra l'ocre jaune que M. Tierce m'a donnée pour vous. Peut-être que d'après les protestations et les promesses qu'il vous a faites, vous vous attendez à en recevoir une plus grande quantité ; la voilà telle qu'il me l'a donnée.

» Connaissant mon caractère et tous ceux qui m'entourent, vous devez juger les moments cruels que je passe ici. Si la peinture me donnait un peu de consolation je serais moins vexé. Actuellement je suis oppressé, rétréci, et la crainte de passer pour extraordinaire et de ne pouvoir y répondre retient les coups de tête que je pourrais faire et qui, je prévois, me seraient avantageux.

» Il faut attendre des moments plus heureux. Adieu, pensez quelquefois à celui qui est pour la vie votre dévoué serviteur.

» DROUAIS. »

David cependant ne cessait d'envoyer des encouragements à son ami et de tenter de calmer cette inquiétude qui le faisait douter de lui-même. Il l'entretenait de ses propres hésitations et des difficultés qu'il éprouvait à mener son *Socrate* à la perfection. Ces marques d'affection n'apaisaient malheureusement que pour un instant l'esprit agité de Drouais qui lui répondait à l'occasion de sa fête :

« Rome, ce 10 août 1787.

» Monsieur,

» J'ai reçu avec grand plaisir votre dernière lettre. Avant de répondre à ce qu'elle contient, votre fête qui approche m'invite à vous renouveler mes vœux propices. Mon compliment n'ira pas plus loin puisque vous me connaissez et que l'amitié n'a ni temps ni époque fixe. Votre lettre m'a remis du baume dans le sang et vous ne pouvez vous figurer quel besoin j'en avais. Je me suis à peu près rencontré avec votre manière de penser sur la draperie de ma figure. Je l'ai faite d'un pourpre violet bleuâtre, approchant du ton de celui qui est sur votre Hector dans votre morceau de réception, mais cela n'empêche pas que mes demi-teintes paraissent vertes. Outre ce malheur qui m'arrive, je crains (comme vous craignez de votre corps de Socrate) d'avoir fait ma figure en général trop froide et trop fraîche de ton pour un homme déjà avancé en âge, c'est la peur des couleurs qui jaunissent et de faire noir qui m'y a porté.

» Vous m'exposez vos chagrins et je vois que je ne suis pas le seul. Mais heureux qui a les vôtres, et, comme vous dites bien, la perspective est terrible : plus on va, plus on fait, et plus on est difficile. Je suis encore à travailler à ma figure; je vais à mon atelier et travaille avec peine, mais tous les jours, car éloigné je suis encore moins tranquille. Il semble que les défauts se représentent à vous plus énormes. Je ne pourrai avoir fini pour l'exposition, ni pour quand les figures partiront; ce qui fait, si vous me le conseillez, que je la garderai pour l'année prochaine. Elle prendra du ton d'ici à ce temps et servira d'accessoire à ce que je désire faire, car il faut enfin que pour ma dernière année, je fasse quelque chose d'un peu conséquent, sans cela je ne puis retourner à Paris. Vous pensez, je suis sûr, comme moi là-dessus. Je vais tâcher de trouver un sujet et une composition, je vous l'enverrai et vous prie de m'aider de vos conseils.

» Jugez comme je vais être vexé de voir tous mes camarades exposer, joyeux, satisfaits d'eux-mêmes, et moi seul servir de contraste. Enfin, si j'avais le bonheur de faire quelque chose l'année prochaine, je serais dédommagé de ma vexation actuelle; mais je ne compte plus sur rien que quand je tiendrai et y serai, joint à la peine que je me donnerai, c'est en vous que je fonde mon espérance.

» Ma situation est critique et il faut que je fasse des efforts pour l'année prochaine tâcher de vous revoir sans honte.

» Vous ne paraissez pas satisfait de vous-même; je vous crois, mais cela n'empêche pas qu'on écrit de Paris que votre tableau est superbe et que c'est bien au-dessus de tout ce que vous avez fait. J'attends avec impatience des nouvelles du Salon et de la sensation qu'il fera : sans voir, j'en réponds. N'ayez aucune crainte sur l'outremer que le cuirassier a vendu à M. Pécoul. Le ciel eût voulu que ce fut à lui que je l'aie acheté. C'est à son coquin de fils, qui vole son père et qui vend du faux outremer. J'ai cru que lui ou son père c'était la même chose, et voilà comme j'ai été trompé.

» Fortin est décidé à partir. Je ne cherche pas à le retenir; il y paraît trop disposé, d'ailleurs le peu d'ardeur qu'il a est fait pour décourager ceux qui l'entourent, et c'est, je crois, un bien pour lui de partir. Il trouvera en vous un homme qui lui sera bien utile et qu'il faut espérer qu'il écoutera. Nous avions fait la partie de revenir ensemble. Je lui avais conseillé d'employer cette année à faire un groupe ou une figure d'étude à se faire honneur, outre cela, faire de petites copies de la Vénus ou de l'Apollon, de la tête de la petite Tragédie qui est au Muséum, et pour pendant celle de l'Amour. Tout cela lui aurait peu coûté à Rome et il en aurait pu faire beaucoup d'argent à Paris. Il avait pour exemple Ramey qui n'a pas perdu la tête, qui a fait cela dans ses moments perdus, et aucune de ses copies ne lui est restée. Enfin, il faut le laisser faire, puisque cela lui plaît.

» Lorsque vous voudrez bien, pensez à moi et m'écrire. Vexez-moi; donnez-moi des coups d'éperon et du feu sous le ventre.

» Adieu, je suis votre dévoué serviteur.

» Drouais. »

« Mes respects, s'il vous plaît, à toute votre famille. Je vous prie de remercier pour

moi M. Pécoul de son ressouvenir. Fabre a gagné le prix de M. de la Tour. Je ne souhaite pas qu'il en soit de même de l'autre. C'est un camarade que je ne regarderais pas de bon œil. »

Peu de temps après cette lettre, Drouais écrivait la suivante, dont malheureusement on ne conserve qu'un fragment, pour avertir son maître de sa résolution de ne pas exposer à Rome et de ne pas envoyer à Paris sa figure du Philoctète; en même temps, il lui rend compte des ouvrages des pensionnaires de l'Académie.

« Rome, le....

» Monsieur,

» Je n'ai pu finir ma figure pour le Salon, ou pour mieux dire je ne l'ai pas voulu, car il n'y avait que pour huit jours d'ouvrage et j'aurais pu l'exposer au moins huit autres jours. Mais j'ai fait réflexion que se faire attendre pour une seule figure peinte, ce n'était pas la peine, ce qui m'a déterminé à la garder pour l'année prochaine, si j'ai le bonheur de faire un tableau, elle servira d'accessoire.

» J'ai été chez M. Lagrenée, je lui ai conté le malheur qui m'était arrivé et qui m'avait tellement abattu le courage d'y travailler, que j'avais été près d'un mois sans pouvoir retourner à mon atelier et que je ne faisais que de m'y remettre. Il m'a répondu : Eh bien, on attendra que vous ayez fini pour faire l'envoi; mais comme je ne suis pas curieux d'envoyer, je lui ai répondu que je n'aurais pas fini encore pour ce temps. Je lui ai dit que du côté de M. D'Angiviller et de l'Académie, j'espérais que cela ne ferait pas mauvais effet, puisque ce n'est pas manque de répondre aux réglements et que c'est par malheur; d'ailleurs que M. D'Angiviller serait instruit des causes par plusieurs personnes qui s'intéressent à moi. Cela l'a étonné, et il m'a dit : Puisque c'est comme cela, j'appuyerai de mon côté. Comme je n'ai que vous et M. Robert qui connaissiez M. D'Angiviller, je vous prie d'arranger cela comme vous le jugerez à propos auprès de lui et de l'Académie en disant que j'enverrai le double l'année prochaine, d'ailleurs, si M. D'Angiviller le prenait mal ce serait à peu près la même chose. Comme il m'en veut d'être parti sans le voir et ne suivant pas les réglements cette année, je ne serais pas étonné qu'il me donnât mon congé. Si vous voyez que cela prenne cette tournure, je vous prie de m'en avertir tout de suite car je remercierais avant d'être remercié.

» Pour répondre à votre dernière lettre vous remarquez de la mélancolie dans le style de la mienne, ce n'est pas de la mélancolie, c'est chagrin réel. Le mot mélancolie me fait peur, il sent trop le manque de courage, et grâce au ciel, il ne m'a pas encore quitté. La dernière preuve que je viens d'en faire sur ma figure me surprend moi-même. Le départ de Fortin, joint aux malheurs qui me sont arrivés m'a rendu réellement malheureux. J'ai cru définir que le froid qu'il m'a fait paraître dans un moment où l'on est si aise de conter ses peines à un ami, vient de l'embarras où il est de m'avouer son départ lui-même, car tout le monde le sait par lui excepté moi. J'ai su que son oncle le pressait de revenir, je ne puis aller contre, mais il faut espérer qu'il me montrera ses lettres de rappel, c'est, je crois, une chose qui doit se faire entre amis.

» Il faut que je vous parle du Salon, Gauffier a exposé un petit tableau qui est charmant et surtout étonnant pour le rendu, c'est comme de la miniature. Il est fâcheux qu'avec le grand mérite qu'a son tableau, il ait pillé et écorché Raphaël, c'est une chose impardonnable. Vous savez comme Raphaël a traité ce sujet : je puis me tromper, mais ce n'est pas au-dessus, comme vous le verrez, j'attends votre jugement pour savoir si je me trompe. Le paysage est fait comme un ange, et pour bien dire, c'est un charmant tableau. Potain a fait une figure qui, je crois, est mieux exécutée que celle de l'année passée, mais moins fine de ton. Lethiere est aussi bien que Potain. Il a fait une esquisse peinte et dessinée qui fait très bien, surtout quelques ressouvenirs dont vous vous apercevrez mieux que personne. Desmarais a fait plus qu'on attendait de lui, outre sa figure qui n'est pas, je crois, la meilleure, il a fait un tableau de deux figures qui est réellement étonnant d'après le style qu'il avait auparavant. Le sujet est la Mort de Pindare dans les bras d'un de ses disciples. Vous reconnaîtrez encore quelque chose, mais cela nous a étonnés tous.

» Fortin pour sa dernière année s'est surpassé, il a fait un Ajax mourant. Je crois que vous en serez satisfait, et il a la palme en sculpture. Chaudet a exposé beaucoup de choses, parmi lesquelles il y en a de très bonnes, surtout un groupe de Bélisaire, où vous êtes écorché aussi, mais il y a de très belles parties.

» Vous me demandez pourquoi je ne vous parle pas de Lethiere, je crois vous en avoir parlé; je ne vous ai pas plus entretenu de Percier, mais je suis toujours aussi lié avec eux comme à Paris. Ce sont de bons et braves garçons. Comme je ne suis pas très gai (et vous avouerez vous-même que depuis l'année passée je n'ai pas lieu de l'être) je me suis privé d'aller avec eux aussi souvent que j'aurais voulu pour éviter les contrastes. Si j'ai le bonheur que la besogne aille mieux cette année, il faut espérer que je vivrai et respirerai plus librement. Ce qui me chagrine actuellement c'est que voilà longtemps que je cherche un sujet. J'en ai trouvé beaucoup de beaux, mais les uns sont des sujets que vous avez en vue, les autres ont de l'analogie avec ceux que vous avez faits. D'un côté je ne dois pas et n'aurais garde pour mon honneur de faire un sujet que vous devez faire, et si j'en fais un qui ait de l'analogie avec ce que vous avez fait on se moquera de moi. J'avais presque tout à fait composé le moment où les Tarquins viennent visiter Lucrèce, je crois que vous n'auriez pas été mécontent de la composition, mais je l'ai abandonnée pour cette dernière raison. Dites-moi, que dois-je faire? Les plus beaux sujets, quoique difficiles, me chatouillent autant que vous. De tous côtés je . . . »

Dans l'intervalle de ces deux lettres, l'Académie, malgré les réclamations de Girodet, décernait à Fabre le premier prix de peinture.

Le Salon aussi a vait été ouvert; David y figurait avec son seul tableau de *Socrate* au moment de prendre la ciguë, au grand étonnement de la critique qui attribuait son absence parmi les peintres honorés des travaux du Roi, à la prétention, émise, disait-on, par Pierre, de désigner aux artistes les sujets qu'ils auraient à traiter, prétention à laquelle David aurait refusé de se soumettre.

Mais l'accident que nous avons rapporté et un mauvais état de santé avaient forcé David à consacrer tous ses soins à l'exécution du Socrate, au détriment du Coriolan, que lui avait

demandé l'administration. En outre, la composition choisie par M. de Trudaine lui fournissait l'occasion de se mesurer avec un artiste qui, dès les bancs de l'école, avait été son rival. Nous voulons parler de Peyron qui, alors Inspecteur de la Manufacture royale des Gobelins, avait reçu du Roi la commande d'un tableau représentant aussi la Mort de Socrate. La correspondance de Drouais nous montre quels sentiments David nourrissait à l'égard de son ancien camarade. Il l'avait vu obtenir le prix un an avant lui. Dans les jugements de l'Académie sur les envois de Rome, la partie la plus flatteuse avait toujours été pour Peyron, qui avait, presqu'en même temps que David, peint un Bélisaire. Au Salon de 1785, il avait également exposé un tableau rapporté d'Italie, la Mort d'Alceste, que certains artistes, nous a dit Cochin, préféraient au *Serment des Horaces*. Enfin, David l'avait rencontré parmi ses compétiteurs pour les fonctions de Directeur de l'École de Rome. Le désir de remporter une victoire complète sur un rival qu'il avait toujours trouvé sur sa route, engagea David à pousser l'exécution de son tableau à un degré de finesse et de léché qu'était loin de demander la sévérité de son sujet. C'est le seul reproche que l'on peut faire à cette œuvre remarquable, dont la composition et le dessin sont dignes des chefs-d'œuvre antiques.

Cette fois, il l'emportait sans conteste ; son tableau, placé d'une manière honorable, fût apprécié des amateurs, et sans produire une émotion comparable à celle des Horaces, mit le sceau à sa réputation.

PAR M. DAVID, ACADÉMICIEN

N° 119. *Socrate au moment de prendre la ciguë.*

CE TABLEAU, DE 6 PIEDS DE LONG SUR 4 DE HAUT, APPARTIENT A M. TRUDAINE.

Nous donnons sur ce tableau, dont tout le monde connaît la composition, le jugement porté à cette époque dans Une lettre d'un étranger au Salon de 1787.

. . . « Enfin, venons à la *Mort de Socrate*, à ce sujet sublime traité d'une manière qui ne le dépare pas. C'est au moins pour la dixième fois que je l'examinais, et ce tableau produisait sur moi l'effet immanquable de ce qui est vraiment beau ; j'y découvrais toujours de nouvelles beautés, et je m'en allais plus satisfait que la veille.

» Socrate, au milieu d'une prison, dont on n'a pas cherché d'augmenter l'horreur pour produire un effet qui doit se trouver dans le sujet même, Socrate, dis-je, au milieu de ses amis, est prêt à avaler la coupe mortelle qui doit le séparer à jamais d'eux. La tristesse, l'accablement, la désolation est peinte sur leurs visages; le bourreau même, attendri jusqu'aux larmes, lui présente la coupe en détournant les yeux. Socrate la prend d'un air indifférent ; lui seul, calme et tranquille, occupé d'une plus grande idée, les yeux et la main levés au ciel, il semble, par un discours sublime sur l'immortalité de l'âme, consoler ses amis et leur reprocher doucement leur faiblesse. Son âme paraît déjà avoir quitté sa dépouille terrestre ; c'est cependant dans sa figure, dans son maintien, dans tous ses traits, qu'elle se peint d'une manière vraiment sublime. Socrate, dont l'air patibulaire contrastait avec son génie vraiment divin, bien que rendu dans toute sa ressemblance, paraît un dieu, un génie bienfaisant que la nature élève au-dessus des autres hommes, et qu'elle embellit de tous ses charmes.

» Voyez ce groupe d'amis, de disciples désolés, placés au chevet de son lit ; ce que la nature, ce que le choix de l'antique nous offre de plus beau est réuni sur leurs figures ; leur

expression est vraie, variée et touchante. Par quel contraste puissant, par quel charme, Socrate, le difforme Socrate, écrase tant de beauté, de grâce, de sentiment réunis? C'est le triomphe de la vertu, qu'un courage héroïque, qu'une âme divine élèvent au-dessus de tout. Mais ce sentiment, qui nous paraît naturel dans sa sublime simplicité, n'est pas aisé à concevoir et à rendre; mille peintres l'essayeront, mais il faut un grand homme pour y réussir.

» Remarquez, admirez la douleur simple, profonde de ce philosophe assis au pied de Socrate; la vive inquiétude de l'ami placé à ses côtés; le désespoir du jeune homme qu'on voit dans le lointain; enfin la démarche douloureuse et pénible de ce groupe qui sort de la prison.

» Si l'ensemble de ce tableau frappe si avantageusement, il ne perd rien de sa beauté au détail : chacune de ses parties souffre l'examen le plus sévère. Si nous le prenons du côté du dessin et du coloris, premiers mérites d'un peintre, nous le trouverons d'une pureté de dessin, d'une correction, d'une sévérité même et d'une grandeur qui tient aux plus beaux temps de la peinture, son coloris est mâle et vigoureux, sa touche ferme et hardie, sa manière large, son pinceau facile, bien que d'une exécution qui ne laisse rien à désirer. L'on a beau dire, il n'est donné qu'aux grands artistes de finir sans sécheresse, et le comble de l'art est de rendre le travail aisé. Nous arrêterons-nous au goût, partie si essentielle de l'art? Tout nous l'indique dans ce tableau, car tout y est calqué d'après les plus beaux modèles qu'offrent la nature et l'art. Le choix des draperies est parfait; elles n'ôtent rien à la beauté des contours, et indiquent le nu avec cette simplicité pleine d'art qui répand la vérité et l'aisance sur les objets les moins vrais et les plus difficiles.

» Enfin, si nous en venons à l'expression, partie sublime de l'art, qui tient nécessairement du goût, mais qui résulte du concours de toutes les autres, nous la trouverons ici dans son plus grand caractère, c'est-à-dire vraie, simple, noble et touchante.....

» ..... Après avoir parcouru les beautés de ce tableau, relevons quelques légers défauts qu'on lui reproche.

» D'abord, dit-on, l'ami assis à côté de Socrate a l'air de lui gratter la jambe, expression de sentiment commune, pour ne pas dire fausse, sur laquelle, à ce que je crois, le peintre s'est mépris lui-même, au reste qui frapperait moins, si elle ne contrastait avec la sublimité des autres. L'on trouve l'épaule du bourreau un peu chargée et dans quelques parties, telles que le bras de l'ami, je ne sais quoi de trop recherché qui sent l'écorché.

» Enfin, bien des gens ont pensé que la figure du philosophe assis au pied du lit était colossale et la prison trop éclairée. Ces deux dernières remarques m'ont paru de la justesse des premières; je les cite pourtant pour faire voir combien la critique la plus sévère a peu de prise sur le seul tableau du Salon, en fait d'histoire, qu'on peut donner pour modèle aux jeunes gens, et que la postérité mettra au nombre des chefs-d'œuvre des grands maîtres français.

» Je ne sais si M. Peyron, en se décidant enfin à donner au public sa *Mort de Socrate*, a cru l'égaler ou le surpasser; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fait valoir le tableau de M. David, en prouvant au public combien, avec du talent même, on pouvait être au-dessous de lui. »

Mais la critique n'avait pas si bien traité les autres artistes : des brochures anonymes sur le Salon émurent l'Académie royale de Peinture, qui, par l'organe de Cochin, demanda à M. D'Angiviller que désormais ces écrits fussent signés du nom de leur auteur. Cochin ne fait d'exception que pour l'écrivain du Journal de Paris, auquel « il entreprend de démontrer qu'il ne connaît pas les vrais principes, quoiqu'il semble ne faire que les poser comme incontestables et n'en tirer que des conséquences irrésistibles. Je me propose, dit-il, de lui prouver et au public qu'il est de la plus cruelle injustice à l'égard de M. Suvée, de M. Vincent, de M. Peyron et de plusieurs autres, enfin, et qu'il n'a pas su voir leur mérite..... Mais j'entreprends là la défense de trois hommes que je soutiens être, après M. David, les premiers de l'art. »

Cette lettre et la réponse de M. D'Angiviller, qui approuve ses conclusions, contiennent pour David, l'éclatante démonstration de la supériorité que son tableau lui assurait définitivement sur ses contemporains. Il reçut aussi de l'étranger des témoignages bien flatteurs de l'estime que les artistes avaient pour son talent. Le Courrier Anglais lui adressa un article de Reynolds de l'Académie de Londres qui, après avoir constaté, à l'exposition de 1787, les progrès de l'École Française dans la voie d'un art plus élevé et plus vrai, ajoute :

. . . . « La considération générale des objets ne pouvait m'ôter l'attrait que m'avait donné un tableau. C'était le plus grand effort de l'art depuis la chapelle Sixtine et les chambres de Raphaël au Vatican. Ce morceau eût fait honneur à Athènes du temps de Périclès. Dix jours d'observations ne firent que confirmer l'idée générale que je m'étais formée, qui est, qu'il est parfait de tous points.

» Ce tableau, dont le sujet est Socrate recevant le poison, a pour auteur M. David de l'Académie de France. Je n'entreprendrai pas de le détailler. Le but de la peinture est de rendre les idées à l'esprit par des images d'un goût qui peut mieux être senti qu'exprimé. Tout, dans ce tableau, annonce l'intelligence infinie de l'excellent maître dont il est l'ouvrage. Douze figures concourent sans distraire l'attention du fait. Les accessoires sont naturellement placés ; les expressions, vives et pathétiques ; les traits philosophiques sont finement exprimés. Ce grand maître a su dans cet ouvrage, ouvrir une carrière très étendue.

» ..... M. David, âgé environ de 37 ans, a eu la bonté de nous faire voir plusieurs autres tableaux dignes des plus grands maîtres. Il nous fit voir aussi des ouvrages de ses élèves qui travaillent à devenir ses rivaux. Sa manière honnête joint l'affection au respect que nous conservons pour ses étonnantes productions. »

L'enthousiasme du public pour le *Socrate* ne se borna pas seulement à son auteur. L'homme de goût qui avait su inspirer cette belle page recueillait aussi des preuves de la reconnaissance des amateurs. On lui envoya des compliments, des vers, et entre autres la pièce suivante :

ÉPITRE A M. DE TRUDAINE

A L'OCCASION DU TABLEAU DE LA MORT DE SOCRATE, PEINT PAR DAVID ET EXPOSÉ AU SALON.

Qu'il est heureux celui dont la munificence
Peut naître et s'illustrer au sein de l'abondance,
Et qui portant au loin ses généreux regards
Est le vengeur du goût et l'ami des beaux-arts !
Tel est ton avantage, ô bienfaisant Trudaine :
Tu rends un noble espoir aux Muses de la Seine.
Tandis que du talent les jours sont obscurcis,
Pour toi, d'un feu divin, brille encore un Zeuxis,
Et d'un tableau sublime il vient t'offrir l'hommage.

Là, dans les noirs cachots d'un lâche Aréopage,
La Grèce a vu marcher le plus grand des humains.
Socrate ! noblement soumis à ses destins,
Assis et demi-nu, sur sa couche grossière
Rassemblant ses amis, à son heure dernière,
Il les voit, leur sourit, et semble leur parler
Pour les instruire encore et pour les consoler.
Tout pleure, et de lui seul l'âme n'est point émue.
Une main vers le ciel, l'autre sur la ciguë,
Il pressent, dans sa mort, son immortalité,
Et son front resplendit à la sérénité.

Auprès du philosophe on aperçoit sa lyre,
Car Socrate, en beaux vers, eut la gloire d'écrire
Ces fables, dont les traits si connus, si vantés,
Avaient été d'abord par Ésope inventés.

O d'un peintre attentif ravissante magie !
Au fini le plus pur alliant l'énergie ;
Il marque du vieillard les muscles affaiblis ;
La tunique blanchâtre, abaissée à grands plis,
Fait ressortir son pied par une demi-teinte,
Et des fers, sur sa jambe, on voit encore l'empreinte.

Mais des discours du Sage un groupe est occupé,
Chacun demeure alors diversement frappé.
Ceux dont l'expérience est le fruit d'un long âge
Montrent, dans leur tristesse, un tranquille courage.
D'autres jeunes, ardents et les larmes aux yeux,
Observent le vieillard d'un air plus curieux,
Tandis que son bourreau, chargé de la ciguë,
S'avance en sanglotant et détourne la vue.

Plus loin, le seul Cebès, abattu, consterné,
Reste assis sur la pierre et s'y tient incliné.
Sa crainte, sa pitié, ses douleurs sont muettes.
Il a laissé tomber son crayon, ses tablettes.

Il écoute, il médite, il cherche à retenir
Ce qu'il doit raconter aux siècles à venir,
Et qu'a tracé Platon dans ses pages fidèles :
De Socrate mourant les leçons immortelles.

Que ce chef-d'œuvre heureux du Zeuxis des Français
Condamne maintenant les tableaux sans succès,
Où d'un pinceau mesquin la froide enluminure
Outrage également et l'art et la nature;
Tableaux qui d'un Salon trop prompts à s'emparer
Le dégradent toujours au lieu de l'honorer.

Mais que tu dois l'aimer ce chef-d'œuvre, ô Trudaine !
Toi qui sus lui prédire une gloire certaine.
Ainsi, guide toujours les arts consolateurs,
Eux seuls peuvent donner ces plaisirs enchanteurs
Qu'un esprit élevé cherche et goûte sans cesse;
Et nos neveux diront en louant ta sagesse :
« C'est pour lui, sous les yeux des Muses qu'il servit,
» Qu'avait chanté Delille, et que peignait David. »

A propos de la composition du *Socrate,* quelques biographes attribuent le geste si heureusement trouvé du philosophe tenant la main suspendue sur la coupe mortelle, les uns à une erreur matérielle dans la mise au carreau; les autres à l'observation d'André Chénier qui, le voyant prendre le vase fatal, aurait dit « que tout entier aux grandes pensées qu'il exprime, Socrate doit étendre la main vers la coupe, mais qu'il ne la saisira que quand il aura fini de parler ».

Nous ne savons quelle créance il faut ajouter à ces anecdotes, mais il nous semble que les habitudes de réflexion que David apportait dans la composition de ses tableaux expliquent l'à-propos de ce geste qui, du reste, se retrouve aussi dans la composition de Peyron.

Au milieu de son succès, David n'avait pas oublié Drouais. Il l'avait informé de l'effet produit par le *Socrate,* et lui avait envoyé aussi son opinion sur les ouvrages exposés par différents artistes. Son élève lui répondait :

« Rome, le 19 decembre 1787.

» Monsieur,

» Enfin, nous voilà arrivés à cette nouvelle année où j'espère avoir l'honneur et le grandissime plaisir de vous revoir. L'amitié ne souffrant pas d'épithètes, je ne m'étendrai pas en paroles, compliments usités. Je vous réitère, par le triste moyen de la plume, ce que je vous exprimerai bien mieux moi-même. Vous connaissez tous les sentiments dont l'amitié et l'attachement le plus inviolable sont susceptibles, ainsi mon compliment de jour de l'an finit par là. Je vous prie d'assurer Mme David ainsi que toute votre famille de mon respect.

» Je suis honteux d'avoir été si longtemps sans vous écrire, et j'ai toujours retardé pour

pouvoir vous annoncer être quitte de ma copie. Je vous dirai encore dans cette lettre-ci qu'elle ne l'est pas. Elle me mène beaucoup plus loin que je ne croyais. Outre que je suis plus long à copier que si je faisais de moi, il fait si mauvais temps et les jours sont si noirs et si courts qu'en huit jours je ne fais pas l'ouvrage de huit jours d'été.

» J'ai revu avec bien du plaisir M. le chevalier de Lorimier. Il m'a donné de vos nouvelles. Nous nous sommes très longtemps entrenus de vous; il ne rêve que de votre *Socrate*. Il m'en faisait une description de manière à satisfaire un ami et un élève. Il m'a apporté l'estampe du Salon où j'ai eu bien du plaisir à le voir. Tous les autres tableaux ont l'air de chiffons, et certainement il y a tant de mouvement dans les autres compositions qu'on n'y voit goutte. Vous avez bien raison, la composition de M. Regnault est juste la même marche que vos *Horaces;* mais, selon moi, il n'en tient pas du tout pour le sentiment. Vous m'avez dit que c'était beau, et c'est la seule chose qui puisse me le faire croire, car je ne trouve pas le groupe d'Oreste et d'Iphigénie composé avec sentiment ni expression.

» La composition de M. Vien est effectivement froide, comme vous le dites. Dites-moi donc si le tableau de Perrin, qui fait tant de bruit, est aussi beau qu'on le dit; à en juger par la composition, c'est bougrement ordinaire. L'expression de la main de votre *Socrate* qui prend la coupe est sublime, ainsi que l'ami qui veut l'empêcher de la prendre, sans vouloir interrompre son discours. Vous êtes un maître homme ; courez toujours comme cela après la pensée et faites toujours des compositions en bas-reliefs, comme dit cette foutue bête de critique. Mon Dieu, qu'elles sont bêtes toutes! Les éloges y sont aussi bêtement dits que les critiques. Il y en a plusieurs où votre article m'a fait grand plaisir, où l'on a bien senti votre tableau et toutes les belles expressions qu'il renferme.

» S'il se fait des hommes en France, c'est réellement un miracle, puisqu'on ne prend pas garde à ce qui les constitue. Quand j'aurai le bonheur d'être avec vous, je vous conterai des choses qui vous étonneront bien et qui vous feront rire encore plus sur le goût de la plupart des soi-disant connaisseurs. Ils ont la gueule morte. Lorsque je serai quitte de toute ma besogne, je m'occuperai à choisir de beaux plâtres des plus belles statues pour les faire passer en France. Actuellement je n'ai pas le temps de manger. Au moment où je vous écris, je suis au palais Colonne. Je vous prie de me dire comment vous trouvez le tableau de Gauffier et comment est le prix de Fabre. Faites-moi part de tout ce qui vous regarde comme vous avez déjà fait, donnez-moi cette grande marque d'amitié.

» Adieu, je vous souhaite une meilleure santé cette année-ci que l'autre; pour le reste, il n'y a rien à vous souhaiter.

» Adieu, votre dévoué serviteur. » DROUAIS. »

Ici s'arrête notre correspondance. Ce fut la dernière lettre qu'écrivit Drouais, et en disant à son maître qu'il n'avait rien à lui souhaiter, il oubliait qu'on peut toujours vous souhaiter de conserver vos amis.

L'infortuné ne devait jamais revoir celui qu'il aimait tant et dont il était si tendrement aimé.

Tout occupé de sa copie et de son dernier envoi, dont le sujet avait été si long à décider : *Tiberius Gracchus quittant sa maison pour se rendre au Forum demander la loi agraire*, il compromit par des excès de travail sa santé déjà altérée, et le 6 février 1788, Ménageot, Directeur de l'École de Rome, envoyait à M. D'Angiviller la lettre suivante pour l'informer de l'état alarmant de son pensionnaire.

« ..... Je voudrais bien pouvoir vous donner d'aussi bonnes nouvelles du sieur Drouais. Ce pauvre jeune homme a la petite vérole. Sa maladie s'est annoncée comme une fièvre putride avec le transport des premiers moments. Il a été saigné deux fois du bras et une fois du pied, ce qui a calmé sa tête et l'a beaucoup soulagé. Le lendemain, qui était le lundi, l'éruption a commencé à se manifester et continue à se faire abondamment. Jusqu'ici la petite vérole qui est confluente, n'annonce aucun accident. Il est autant bien que son état le permet; il a la tête très dégagée et le transport est entièrement cessé.

» Le médecin estime que c'est un grand bonheur d'avoir pu le saigner dès le commencement de sa maladie. Il dit que la fièvre était telle qu'il n'aurait jamais été possible de s'en rendre maître et de prévenir l'inflammation dans la suite de la maladie.

» Quoiqu'il n'y ait pas d'accident jusqu'à présent et que notre médecin, qui paraît un homme sage, n'ait point d'inquiétude, je suis décidé à faire une consultation et à faire mon possible pour engager Mgr Salicetti, le premier médecin du Pape et le plus célèbre de l'Italie, à le venir voir.

» ..... Il convient d'une marche sûre, dans la conduite de cette maladie qui me donne de l'inquiétude, en me rappelant celle de l'abbé de Bourbon. »

Ménageot exprime sa crainte que la mère de Drouais ne soit informée de l'état de son fils, et il prie son collègue Pierre d'aller la voir et de lui annoncer que son fils est aussi bien soigné que possible.

« Ce bon jeune homme ne s'occupe dans sa maladie que du temps que cela lui fait perdre. C'est son plus grand mal avec l'inquiétude qu'aurait sa mère en apprenant sa maladie. »

Tous les soins, hélas! furent inutiles, la maladie prit un caractère plus grave, et le 13 février 1788, le malheureux Drouais expirait, âgé de vingt-quatre ans.

Sa mort jeta la consternation parmi ses camarades qui, malgré sa sensibilité maladive, avaient pu apprécier son âme élevée et généreuse. Sa jeune gloire versait un nouvel éclat sur l'École française de Rome. Aussi, liés par une pensée commune, ils désirèrent que son *Philoctète* fût conservé pour être exposé à la Saint-Louis, et ils lui élevèrent un monument funèbre, composé par leur camarade Michallon, dans l'église de Santa-Maria in Via lata, sur le Corso.

Cette triste nouvelle fut un coup de foudre pour David. Il perdait en lui le plus dévoué et le plus brillant de ses élèves. On se rappelle que l'amitié qu'il lui portait avait été pour beaucoup dans son second départ pour Rome. Loin l'un de l'autre, ils n'avaient cessé de s'écrire. David lui envoyait des conseils, et, dans les derniers, il trouvait un peu confuse sa composition du *Tiberius Gracchus*. Hélas! cet ami qu'il s'attendait à embrasser bientôt, qu'il se préparait à installer près de lui pour le guider et l'éclairer lui-même, la mort le lui enlevait.

En apprenant cette fin malheureuse, il s'écria : « J'ai perdu mon émulation. » En effet, de tous ses disciples, Drouais était celui qui avait le mieux compris la réforme qu'il apportait dans les arts et s'était le plus inspiré des principes d'après lesquels il voulait l'accomplir. C'était aussi celui qui, de toute son école, avait fait concevoir le plus d'espérances, et tout cela disparaissait à la fois.

David réunit précieusement ses lettres, et fit élever, dans le jardin attenant à son logement au Louvre, et plus tard dans la rue d'Enfer, un petit monument sous lequel il déposa ces tristes reliques, « afin, disait-il, qu'elles puissent servir un jour de leçon aux jeunes artistes, et leur montrer combien Drouais se croyait encore éloigné de la perfection, tant l'art de la peinture présente de difficultés... »

Ce fut peut-être à ce moment que, pour faire diversion à son chagrin, il alla visiter la Belgique. Quelques biographes placent cette excursion en 1787 ; ce qui nous paraît une erreur, car, dans la correspondance que nous venons de lire, nous trouverions certainement quelques passages relatifs à ce voyage, qui ne fut peut-être pas sans exercer une certaine influence sur son talent.

Cherchant une consolation dans le travail, le maître se remit au tableau des *Amours de Pâris et d'Hélène* qui lui avait été commandé par le comte d'Artois.

Il s'efforça, dans cette composition, de se rapprocher le plus possible du style grec, tel qu'on le comprenait alors ; le lit, les sièges, les accessoires ont plus de caractère que dans le tableau de l'*Andromaque ;* cependant le fond du tableau est encore occupé par les Cariatides de Jean Goujon qui ornent une des salles du Louvre. Enfin, s'engageant de plus en plus dans la voie indiquée par les monuments antiques, il représenta le Pâris nu, sans le costume que la tradition donne ordinairement aux peuples phrygiens.

Il termina cette même année les portraits de Lavoisier, le grand chimiste, et de sa femme sur la même toile. Chaussard, dans le *Pausanias français*, en parlant des travaux de David, nous décrit ainsi cet ouvrage :

« Il a peint Lavoisier vêtu simplement, assis près d'une table, sur et auprès de laquelle sont des instruments, des objets de chimie. Ce savant paraît partager tout son être entre cette science et son épouse qu'il regarde : elle est debout, elle s'appuie sur l'épaule de son mari, toute son attitude exprime son bonheur. La couleur générale de ce tableau est un peu grise ; mais le dessin et la composition sont dignes et du sujet et de l'artiste. »

Puis il s'occupa du tableau commandé par le Roi et qui aurait dû figurer au Salon précédent. Considéré comme en retard, David ne fut pas porté sur la liste des artistes désignés pour décorer le Salon de 1789, Salon que Pierre avait voulu retarder sous prétexte de réparations au plafond, et liste qu'il avait essayé de faire restreindre par le Directeur général des Bâtiments du Roi.

M. D'Angiviller ne se prêta pas à la réduction demandée par le Directeur de l'Académie et lui répondit par les observations suivantes :

« Quant aux tableaux, il m'a paru également indispensable d'en distribuer douze comme les années précédentes ; il est vrai qu'il y en a en retard (M. David avec le *Coriolan* est du nombre) qui auraient dû être placés dans la dernière Exposition. Mais il pourrait bien se faire

qu'il y en eût également en retard parmi ceux nouvellement ordonnés. Ces tableaux forment en effet, au moment actuel, le fonds principal du Salon, et quand je considère que cette dépense se partage en deux années, je ne la trouve pas trop considérable, eu égard au bien qui en peut résulter de tenir en haleine la classe des peintres d'histoire de l'Académie. Ce sont presque les seuls grands tableaux que les circonstances actuelles procurent aux artistes propres à aspirer à ce genre de gloire. Je pense donc devoir leur continuer cet encouragement, sans lequel il est à craindre que, vu nos mœurs actuelles, les Expositions prochaines ne nous présentent plus que des tableaux de chevalet. »

David à ce moment aurait dû s'occuper du *Coriolan*, mais il abandonna ce tableau, et nous n'en retrouvons aucune trace dans ses croquis et ses dessins. Il n'en est pas de même du *Brutus* par lequel il le remplaça.

Cette légende de Brutus, comme celle des Horaces, se présenta à son imagination sous différents aspects. Il conçut d'abord l'idée du supplice des fils de Brutus et en jeta les principales dispositions dans une grande esquisse dessinée, où la figure seule de Brutus est indiquée d'une manière arrêtée.

Puis, l'abandonnant, il s'attacha à celle du père de famille rentrant dans son logis et ne trouvant d'appui, quand la douleur et le deuil passent le seuil de sa maison, qu'au pied de la statue de Rome, image de la patrie.

Avec la tournure philosophique de son esprit, il préféra cette composition qui peint mieux la lutte morale, au fait matériel et brutal de l'exécution. En effet, le grand citoyen dut être plus éprouvé en retrouvant, dans son foyer veuf de ses fils, sa famille en pleurs, que quand, sous les yeux du peuple, il donnait l'exemple de la fermeté en révêtant le masque impénétrable du magistrat. L'artiste voulut reproduire sur sa toile l'impression que vous laisse, au sortir du Capitole, cette tête sombre aux yeux blancs, ce bronze derrière lequel on croit entendre des sanglots étouffés. Il fut aussi encouragé à traduire les émotions patriotiques du père de la liberté romaine, par l'esprit qui agitait alors la société française.

Dans cet ouvrage, comme dans *Pâris et Hélène*, il chercha plus d'exactitude dans le costume et les accessoires. Il fit même faire par Jacob, l'habile artiste de cette époque, les différents meubles qu'il disposa dans son tableau.

Outre deux figures à mi-corps d'une *Vestale* et d'une *Psyché abandonnée*, David avait fait, dans les mêmes proportions, les portraits de Mme Lecouteux et de Mme Hocquart, qui malheureusement ont été brûlés. Ces travaux avaient retardé l'achèvement du *Brutus* qui n'était pas terminé à l'ouverture du Salon de 1789.

Le livret en donnait ainsi l'avis :

PAR M. DAVID ACADÉMICIEN

N° 88. *Brutus, premier Consul, de retour dans sa maison après avoir condamné ses deux fils, qui s'étaient unis aux Tarquins et avaient conspiré contre la liberté romaine ; des licteurs rapportent leurs corps pour qu'on leur donne la sépulture.*

Ce tableau, de 13 pieds sur 10, est pour le Roi, il ne paraîtra que vers la fin de l'Exposition.

N° 89. *Les Amours de Pâris et d'Hélène.*

5 PIEDS 1/2 DE LONG SUR 4 PIEDS 1/2 DE HAUT.

L'affluence au Salon fut moins considérable que les années précédentes, cependant certaines nouveautés auraient dû attirer les visiteurs. L'ancien plafond de la salle avait été enlevé; et le jour venant d'en haut éclairait beaucoup mieux les tableaux. Puis les Parisiens avaient le plaisir de voir les œuvres de leurs artistes placés sous la protection des élèves de l'Académie de Peinture, qui avaient obtenu de M. de La Fayette la permission de porter l'uniforme de la Garde nationale et d'être préposés à la surveillance de l'Exposition.

Les ouvrages de David rencontrèrent cependant l'accueil accoutumé, mais l'attention du public était détournée des beaux-arts, et la critique, reflétant les préoccupations du moment, signala bien plus la portée politique du *Brutus* que ses qualités pittoresques, son exécution, par exemple, qui était beaucoup plus fine et plus soignée que celle des *Horaces*.

Cette tendance ne fit que s'accentuer avec le temps, car plus tard Sue, dans une conférence publique, louera l'artiste d'avoir mis en évidence le patriotisme de Brutus, alors que le Roi laissait éclater sa faiblesse envers les membres de sa famille qui s'empressaient de quitter la France pour aller à l'étranger conspirer contre la liberté.

Ces derniers travaux confirmèrent l'opinion générale qui voyait en David le chef de l'École française, d'autant plus que ses élèves faisaient aussi retentir son nom dans les luttes académiques.

L'atelier particulier de David et celui de ses élèves étaient situés dans le Louvre, du côté de la colonnade. Le second était fréquenté par une jeunesse studieuse, qui comptait des artistes déjà capables de marcher sur les traces du maître et qui depuis se sont acquis un nom digne de lutter avec le sien.

Du petit groupe qui l'avait accompagné à son second voyage à Rome, Drouais, l'espérance des arts, n'était plus, le jeune Debret continuait ses études à l'atelier et Wicar qui, à vingt-deux ans, avait peint un tableau dont son professeur avait dit, en en certifiant l'origine : « Il y a tout à espérer d'un jeune homme qui fait un pareil tableau d'histoire, surtout pour le premier, » était resté en Italie, occupé à la reproduction de la Galerie de Florence.

Ce jeune artiste faisait parvenir à David un touchant souvenir : le dessin très soigné du monument élevé par les élèves de l'Académie de France à Rome à leur camarade Drouais. Son maître, profondément reconnaissant de cette délicate attention, l'en remerciait par la lettre suivante, dans laquelle, après de vifs encouragements pour son talent, il lui exprime son admiration pour les chefs-d'œuvre qu'il contemple à Florence, et lui donne des détails sur son tableau de *Brutus*.

« Paris, ce 14 juin 1789.

» Je ne sais exactement, mon cher Wicar, de quelle expression me servir pour vous prouver ma reconnaissance du beau et superbe dessin que vous m'avez envoyé, et ce que vous prétendez que j'ai fait à votre égard n'est rien en comparaison de la manière délicate avec laquelle vous venez d'agir avec moi. Je vous en voue une reconnaissance éternelle, et si mon amitié peut vous être agréable, disposez-en, vous vous en êtes rendu maître.

» On s'empresse de le venir voir et on admire l'un et l'autre; les uns disent : « Michallon a bien du talent, mais si ce n'était pas dessiné comme cela, ce serait une » tout autre chose. » Enfin c'est à qui vous comblera le plus d'éloges. J'ai vu vos dessins chez M. Lacombe, je ne sais s'il vous a fait part de ma satisfaction; je vous la réitère. Vous avez une grande réputation, mais chacun demande : peint-il, peindra-t-il? Je leur dis que oui, et vous connaissez ma manière de parler. Je leur dis: le gaillard n'est pas gauche, il saura toujours tirer partie des circonstances.

» Enfin vous voilà à Florence, Florence, pensez-y bien, la patrie de Michel-Ange. Souvenez-vous combien peu de temps il a été à apprendre à peindre. Le sentiment et le dessin, voilà les vrais maîtres pour apprendre à remuer le pinceau. Qu'importe que l'on fasse ses hachures à droite, à gauche, de haut en bas, de long en large; pourvu que les lumières soient à leur place, on peindra toujours bien. Malheur à celui qui dit qu'il ne sait pas peindre, en voulant dire qu'il ne sait pas fondre; celui-là ne peindra jamais, même quand il saura bien fondre. Il ne dirait pas cela s'il avait ce que nous entendons « le sentiment ». Aussi ce grand Guide, tant estimé chez nous particulièrement, je ne l'aime pas, moi, je ne le trouve qu'un fondeur, et ses têtes n'ont pas du tout ce que je demande; j'entends le Guide généralement parlant, car il y a certains tableaux de lui que je distingue.

» Et Fra Bartolommeo, à propos, quel homme est-ce encore que celui-là? Quelles têtes de vieillards! Ah! Florence! Florence! Que tu es éloignée de Paris. Florence! Florence! Vous y êtes, profitez-en.

» Je suis après faire un nouveau tableau, chétif que je suis. Je suis dans ce pauvre pays comme un chien qu'on a jeté à l'eau malgré lui, et qui s'efforce à gagner le bord pour ne pas perdre la vie; et moi, pour ne pas perdre le peu que j'ai rapporté de l'Italie; donc je cherche à me soutenir, et qui ne fait que se soutenir est bien près de reculer; mais je compte aussi revoir dans peu et Florence et Rome, mais ne croyez pas ce que l'on vous dit de mon voyage, il n'en est encore rien. Quand je serai décidé, je vous en informerai.

» Donc je voulais vous dire que je fais un tableau de ma pure invention. C'est Brutus, homme et père, qui s'est privé de ses enfants, et qui, rentré dans ses foyers, on lui rapporte ses deux fils pour leur donner la sépulture. Il est distrait de son chagrin, au pied de la statue de Rome, par les cris de sa femme, la peur et l'évanouissement de la plus grande fille. C'est bien beau à la description, mais pour le tableau, je n'ose encore rien dire. Il paraît à ne vous pas mentir, qu'on est content de la composition; mais moi, moi, je n'ose encore rien prononcer... Vous me feriez un plaisir de me croquer sur ce... tête pour la coiffure et dans la position que je vais vous marquer. Il me semble que vous trouveriez plutôt cela dans les Bacchanales. On y voit souvent de ces Bacchantes avec ces espèces d'attitude; d'ailleurs, n'importe, pourvu que vous m'envoyiez une coiffure échevelée d'une jeune fille, une coiffure de style. Ne vous avisez pas de me faire un dessin fini, je n'abuse pas comme cela; d'ailleurs je n'ai besoin que du trait, où l'on distingue bien toutes les masses de cheveux.

» J'ai fait part à Girodet de votre souvenir, il y est bien sensible, il me dit de ne pas oublier de vous marquer le plaisir que cela lui a fait, et qu'il vous ira voir d'une manière

ou de l'autre en allant à Rome. Je pense comme vous au sujet des artistes dont vous m'avez parlé, Saint-Ours, Canova, Vignali, etc., etc., à l'exception que je mets Canova au-dessus de Julien, au moins considérant la route dans laquelle il est.

» Adieu Wicar, bien obligé du dessin et croyez-moi pour la vie votre ami.

» DAVID. »

En 1787 Fabre avait gagné le prix de Rome et Gérard une médaille dite de Quartier. En 1788 Girodet, mis hors concours l'année précédente, on sait par quelles circonstances, obtenait le second prix et partageait avec Garnier, élève de Durameau, le prix Latour. En 1789 il réussissait à remporter le premier prix, Gérard recevait le second, et des médailles étaient accordées à Gros, Isabey, Debret et Harriet.

Malgré leurs succès à ces concours, David recommandait sans cesse à ses élèves de fuir les traditions académiques qui enlèvent à l'artiste toute originalité pour lui mettre dans les doigts des formules toutes faites, empruntées le plus souvent aux époques de décadence et de mauvais goût.

Pierre, le Directeur, en lui rendant visite, était encore venu, à propos du *Brutus*, lui donner un exemple des singuliers principes qui, d'après lui, réglaient l'art de la peinture.

« Allons, Monsieur, lui avait-il dit, continuez! Dans vos *Horaces*, vous avez mis vos trois figures sur la même ligne, ce qui ne s'est jamais vu depuis qu'on fait de la peinture. Aujourd'hui vous placez le principal personnage dans l'ombre; c'est de plus fort en plus fort. Vous avez sans doute raison, puisque le public trouve cela admirable. Mais où avez-vous vu qu'on pût faire une composition sans employer la ligne pyramidale? »

Aussi David professait déjà pour l'enseignement de l'Académie l'aversion qu'il conserva toute sa vie; et se rappelant la peine qu'il avait eue à perdre la trompeuse facilité qu'il avait acquise dans les écoles, il s'efforçait de préserver ses disciples de cette éducation détestable, de ce « virus » qui laisse des traces indélébiles dans toutes les productions d'un artiste.

« L'Académie, leur disait-il, est comme la boutique d'un perruquier, on ne peut en sortir sans avoir du blanc à son habit. Que de temps vous perdrez à oublier ces attitudes, ces mouvements de convention dont ses professeurs tendent, comme une carcasse de poulet, la poitrine du modèle? Ce dernier lui-même, avec leurs ficelles, n'est pas à l'abri de leur manière. Ils vous apprendront sans doute à faire votre torse, le métier enfin; car ils font métier de la peinture; quant à moi, le métier, je le méprise comme la boue. »

Parmi les jeunes gens qui recevaient ses conseils, quelques-uns étaient l'objet de la faveur du Roi qui payait les frais de leur éducation. Gérard et Huint profitaient à cette époque de cette disposition libérale. L'Administration accordait au professeur 12 francs par mois par élève, ainsi que le constate la quittance suivante :

« Mémoire de ce qui est dû au sieur David, peintre du Roi, académicien, en son Académie de Peinture et Sculpture, en conséquence de l'arrangement ordonné par M. le Comte D'Angiviller, Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments de Sa Majesté

pour l'honoraire des leçons par lui données à partie des jeunes élèves, peintres et sculpteurs, pensionnaires du Roi, pendant l'année entière 1787.

» Savoir :

» Pour un élève à raison de 12 francs par mois et 144 francs par an, à commencer du premier janvier 1787, au dernier décembre de la même année : 144 francs. »

La Direction des Bâtiments du Roi exerçait une espèce de surveillance sur les locaux prêtés aux artistes. Elle se montrait surtout sévère pour ce qui pouvait porter atteinte aux bonnes mœurs. Ayant entendu parler de désordres qu'aurait occasionnés au Louvre la présence de jeunes demoiselles artistes, elle défendit aux peintres du Roi de tenir des ateliers fréquentés par des jeunes filles. Elle poussa même la rigueur jusqu'à interdire à David de recevoir dans une salle particulière Mlle Duchosal et les deux filles de M. Laville Leroulx, que des revers de fortune obligeaient à pratiquer les arts.

David adressa à ce sujet à M. D'Angiviller la lettre suivante :

« Paris, le 21 juillet 1787.

» Monsieur le Comte,

» Les dispositions que contient la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en concernant les artistes qui ont pu faire dans leurs ateliers un mélange d'élèves des deux sexes, m'ont paru être étrangères en ce qui me concerne personnellement, et j'ai reconnu plus particulièrement votre intention dans le post-scriptum.

» J'ai en dépôt chez moi trois demoiselles, élèves de Mme Lebrun, et qui doit les reprendre lorsque son bâtiment sera fini. Elles sont absolument éloignées de l'atelier de mes élèves, avec lesquels elles n'ont aucune communication et avec lesquels il est impossible qu'elles communiquent. Leurs mœurs sont irréprochables, et je suis persuadé que, quelque active que soit la calomnie, elle n'a pu porter atteinte à la justice que leur conduite mérite, conduite sans laquelle je me serais trop respecté moi-même pour les garder un instant. Elles appartiennent à des parents dont la réputation est établie de la manière la plus honorable, et c'est à cette seule considération que je me les suis attachées, pour rendre un service passager, gratuit et tendant à maintenir d'heureuses dispositions.

» S'il existe quelques abus dans le Louvre et qu'ils soient contraires à la décence, on ne peut qu'applaudir à votre surveillance et aux motifs respectables qui la dirigent ; mais votre volonté n'est pas sans doute que des personnes bien nées, très sages, aient un sort commun avec celles dont la conduite vous a été présentée comme coupable. Je n'ai aucun intérêt à défendre des élèves qui ne font chez moi qu'un passage, mais je connais combien l'honneur est cher à un sexe dont il est le principal ornement, et je me fais un devoir scrupuleux de vous dire la vérité. Si je ne jouissais pas auprès de vous, monsieur le Comte, de la considération dont vous daignez m'honorer, il me serait facile de détruire tout doute en recourant aux renseignements fidèles que M. d'Hancarville pourrait vous donner ; il connaît le lieu où j'ai placé les jeunes demoiselles auxquelles je donne mes conseils, et elles y sont en quelque sorte prisonnières.

» Après avoir fait mon devoir en cette occasion, en éclairant votre justice et en prevenant les parents, j'attendrai votre décision définitive à laquelle je me conformerai.

» Monsieur le Comte, votre très humble et obéissant serviteur.

» David. »

Malgré les observations présentées par David et le père de ces jeunes demoiselles, M. D'Angiviller se refusa à revenir sur une détermination prise selon les intentions du Roi.

Le maître associait souvent ses élèves à ses travaux. Nous avons vu que Drouais l'avait aidé dans les *Horaces*, Fabre et Girodet avaient exécuté la répétition réduite du *Bélisaire* et Girodet avait sous ses yeux reproduit en petit le *Serment des Horaces*. Ce tableau avait été demandé à David par Didot, le célèbre imprimeur, qui, désireux de posséder quelque ouvrage du peintre, était venu lui offrir une somme de six mille livres pour un tableau de lui. Celui-ci lui proposa une répétition des *Horaces*, qui fut acceptée et est encore aujourd'hui dans la famille. On dit que Girodet peignit aussi quelques-uns des personnages du fond dans le tableau du *Socrate*. Nous pensons que la répétition des *Amours de Pàris et d'Hélène* pour la maréchale Lubomirska fut faite dans les mêmes conditions.

Pour n'avoir pas à interrompre le récit d'événements arrivés à une autre période, ajoutons que, quand Girodet et Gérard furent à Rome à la fin de 1790, David les chargea des dessins qu'on lui avait demandés pour l'édition du *Virgile*, dite du Louvre, publiée par les Didot.

Girodet lui écrivait à ce sujet :

« Rome, le 18 janvier 1791.

» Mon cher maître, je n'ai que le temps de vous dire que nous vous envoyons six compositions ; Gérard : *Vénus apportant les armes à son fils*, « *tu Marcellus eris* », au lieu de *Énée consultant la Sibylle* et la *Mort de Didon ;* moi, je vous envoie l'ancien essai de la *Mort d'Anchise*, les *Dieux Pénates d'Énée lui apparaissant pendant son sommeil* et *Ascagne combattant en l'absence de son père*. Vous deviez recevoir en place de celui-ci, *Énée abordant en Italie*, mais ce sera pour le prochain envoi. Je ne sais si vous avez reçu déjà quatre compositions et nos deux portraits. Faites-nous passer le plus tôt possible vos intentions sur les changements que vous jugerez nécessaires. Aussitôt votre réponse reçue, nous nous y mettrons avec zèle et promptitude… »

Ces dessins ne furent pas aussi rapidement achevés que le pensait Girodet, puisqu'en juillet il priait Gérard d'excuser son retard auprès de son maître, par la nécessité de finir sa figure d'envoi. De ces dessins, quelques-uns furent plus tard exposés par les graveurs sous le nom de David.

Des rapports pleins de cordialité s'étaient établis entre David et ses élèves et pour beaucoup d'entre eux formèrent les liens d'une véritable amitié. Tous acceptaient avec déférence ses conseils donnés avec conviction et appuyés par le succès.

Cependant un fragment de la correspondance de Gérard avec Girodet nous montre l'esprit un peu frondeur de ce dernier, jugeant son maître avec une certaine malice.

« 17 janvier 1790, Châtillon avant son départ pour Rome.

..... » Il me semble que je vous entends vous demander de mes nouvelles, D. (1) et toi, vous regardant de côté et vous fixant l'un après l'autre. S'il t'a demandé mon adresse, c'est un piège qu'il te tendait pour savoir si nous étions en correspondance réglée ; je la lui ai donnée ; et, s'il eût voulu m'écrire, il n'avait que faire de toi pour m'adresser ses lettres. Il est fourbe et fourbissime, mais on le voit venir : dis-lui que je t'avais promis de t'écrire, que tu vois bien que je suis un homme sur lequel on ne peut pas compter, que je t'avais témoigné quelque amitié, mais que, depuis que j'avais eu besoin de toi pour une commission, je n'avais pas seulement daigné t'en remercier ni te répondre; depuis que j'avais eu le prix, je me regardais comme un « gros monsieur ». Fais-lui beaucoup de plaintes de moi, mais d'un air indifférent, et finis par lui faire beaucoup de compliments sur son talent et surtout sur son génie. Il ne te sera pas difficile de l'amener là, et voici, je crois, ce qu'il te répondra s'il ne soupçonne pas le but. Il commencera par convenir qu'il a du génie, puis il te dira que tu en as ; il te fera beaucoup de compliments, à son tour; il te donnera de belles espérances, te dira qu'un habile homme trouve à profiter en copiant des « cruches étrusques », te dira que je n'en veux rien croire et que je n'aime pas « l'antique », que je suis entêté, que j'ai de l'amour-propre ; de la critique de mon talent, il passera à celle de mon caractère ; il ira plus loin, et voilà ce que je désire. Le succès dépend plus de ton adresse que de ce que j'ai l'air de te prescrire; il finira par un retour complaisant sur lui-même. Fais-moi le plaisir de faire cette petite expérience au reçu de ma lettre ; il serait joli que le succès répondît à ce que je prévois.... »

Nous ne savons si l'expérience fut faite et si elle réussit; quoi qu'il en soit, David, qui s'associait de tout cœur aux travaux et aux espérances de ses disciples, partageait souvent leurs plaisirs.

La fête du maître, ses triomphes et ceux de ses élèves fournissaient à l'atelier l'occasion de se distraire dans de modestes dîners champêtres. Ce fut sans doute à une de ces fêtes de famille que fut mise au jour la chanson suivante, inspirée à Duchosal par le tableau du *Socrate*.

COUPLETS ADRESSÉS A M. DAVID, PEINTRE DU ROI

Air : *Non, non, Doris, ne pense pas.*

Tu portes le nom d'un grand roi
Fort préconisé dans la Bible ;
Mais tu vaux mieux que lui, ma foi.
S'il vainquit un géant terrible,

(1) David.

Malgré de nombreux concurrents,
Toi, secondé par la nature,
Tu triomphes tous les deux ans
Des Goliath de la peinture.

Tes succès doivent m'être chers,
Et ma muse serait ingrate
Si je t'oubliais dans mes vers,
Immortel peintre du *Socrate*.
Oh! combien j'applaudis au sort
Du Roi de la philosophie;
Athènes lui donna la mort,
Ton tableau lui rendra la vie.

Dieu! que ton coloris est beau!
Déjà le souvenir des sages,
Grâces à ton divin pinceau,
M'étonne autant que tes ouvrages.
Attends du spectateur surpris
L'immortalité qui t'est due;
Ne crains rien de tes ennemis....
Nous leur réservons la ciguë.

Si David se plaisait aux jeux de ses élèves, il goûtait aussi des plaisirs plus délicats et plus relevés. Dès son retour à Paris, son talent lui avait ouvert les salons de la haute société où il s'était fait remarquer par la distinction de sa tournure et ses habitudes de bonne compagnie.

Nous voyons, par sa correspondance et dans les *Souvenirs de Mme Vigée Lebrun*, qu'il entretenait des relations avec des personnes occupant un rang élevé dans les charges publiques. Il était reçu chez le duc d'Orléans, qui cherchait alors à s'attacher les hommes les plus distingués, sans regarder à leur naissance, et il se rencontrait à Saint-Leu avec Volney, Lameth, Barnave, M. de Talleyrand et le vicomte de Beauharnais. Il trouvait de plus dans la société du Duc et de sa famille des distractions conformes à ses goûts. Car, outre les prix de dessin distribués sous sa direction par Mme de Genlis aux enfants de la Maison d'Orléans, on avait organisé des représentations animées de différentes scènes tirées de la Mythologie et des *Voyages* de La Harpe.

« David, dit Mme de Genlis, trouvait ce jeu charmant et avait grand plaisir à grouper lui-même ces tableaux fugitifs... On joua ainsi *Psyché et l'Amour*. Mlle de Lavœstine, quinze ans, *Vénus;* sa sœur, *Psyché*, et Paméla, *l'Amour*. Le grand artiste était enthousiasmé de cette pantomime qui offrait, disait-il, la perfection du beau idéal. »

Pendant cette période de 1781-1790, le maître affirma de plus en plus la réforme qu'il avait commencée en Italie. Le courage ne lui fit jamais défaut, et rien dans ses œuvres ne trahit un retour, ou même un regret, vers une manière qui lui avait cependant, dès ses débuts, attiré du succès.

Quand on examine avec attention ses premières productions, on apprécie davantage le

sacrifice auquel il se résolut en jetant de côte tout ce qu'il avait appris dans le cours de ses etudes. Et qu'on ne vienne pas dire qu'il y fut pousse par la secheresse de son imagination. Les ouvrages de sa jeunesse dénotent une verve abondante et expliquent cette phrase de la lettre de M. D'Angiviller où, à propos des espérances qu'il fonde sur David après son tableau des *Horaces*, il dit « qu'elles reposent sur le grand courage qu'il a eu de s'arracher lui-même à un système qui pouvait faire craindre qu'il ne s'écartât encore plus ».

En effet, dans son premier tableau conservé au Louvre, quelle habileté dans le pinceau, quelle désinvolture dans la composition. Tout y a l'air ronflant de l'époque. Dans son prix à l'École des Beaux-Arts, quelle fertilité d'invention pour entourer sa composition de mille draperies, richement et librement chiffonnées. Remplir une toile n'était rien pour une imagination aussi exubérante. Des tapis, des rideaux, des colonnades ne laissent aucun repos à l'œil, et cette manière de faire obtenait l'approbation de ses juges. « Surtout, lui disaient-ils, n'allez pas vous perdre à Rome. »

Eh bien, tout cet acquit, il s'efforce de s'en dépouiller une fois que la beauté réelle de l'art lui est apparue.

Mais de cette éducation il lui resta néanmoins quelque chose, qu'il sut régler par sa sagesse et sa volonté, une grande franchise de pinceau, une science profonde pour toucher sûrement et rapidement des draperies, ce qui prête à ses tableaux et surtout à ses portraits cette belle apparence de simplicité qui ne s'acquiert qu'après de longs et pénibles efforts.

Pourquoi n'apporta-t-il pas dans toutes choses la même rectitude et la même sûreté de jugement? Le bon sens, la modération semblent présider à ses ouvrages; cependant son imagination contenue dans les justes limites de son art va déborder d'un autre côté et se répandre en manifestations redondantes dans une lutte pour laquelle il n'était pas préparé. S'il se fût entièrement consacré à ses pinceaux, tout en restant dans le mouvement libéral, nous compterions quelques chefs-d'œuvre de plus, car jamais son talent ne fut plus sage, plus mûr et plus profond qu'à l'heure où la passion politique excitait son génie.

CHAPITRE III

LE SERMENT DU JEU DE PAUME

1789 - 1792

Les artistes en 1789. — Dissension dans l'Académie de Peinture. — David est élu président par les dissidents. Ils portent leurs réclamations à la Commune de Paris. — Efforts infructueux de Vien pour rétablir la concorde. — Adresse des dissidents à l'Assemblée nationale. — David compose le *Serment du Jeu de Paume*. — Rapport de Dubois-Crancé aux Jacobins. — Les artistes demandent la liberté de l'Exposition. — Salon de 1791. — Dessin du *Serment du Jeu de Paume*. — Encouragements aux artistes. — Désintéressement de David. — Fête de Châteauvieux. — Il est nommé député à la Convention.

Les événements de 1789 avaient allumé dans les esprits, et surtout parmi les artistes dont l'imagination est plus exaltée, une fièvre ardente de patriotisme. L'espoir remplissait les cœurs, et chacun voulait concourir au salut et à la gloire de la France.

Il s'agissait alors de sauver le crédit du pays.

Mme Lemot, femme du sculpteur, conçut la pensée de renouveler le trait des Romaines sacrifiant leurs parures à la République. Pour réaliser cette idée généreuse, elle fit appel aux compagnes des confrères de son mari, et, dans une réunion tenue dans la galerie d'Apollon, il fut décidé que ces dames iraient en députation, à Versailles, remettre au Président de l'Assemblée nationale, les bijoux dont elles se dépouillaient pour la patrie.

La charmante gravure de Pons, d'après Borel, nous montre l'accueil sympathique que cette gracieuse députation rencontra, le 7 septembre 1789, au sein de l'Assemblée.

Le président, Mgr de la Luzerne, évêque de Langres, avait annoncé la venue de ces dames et demandé, pour elles. la faveur d'être admises dans la Salle des Séances, malgré le règlement récent qui interdisait à tout délégué la barre de l'Assemblée. La séance était commencée quand les citoyennes se présentèrent au nombre de vingt et une ; M. de Custine, alors à la tribune, interrompit son discours, et les dames Françaises, portant « l'âme des dames Romaines », sont introduites, vêtues de blanc et ayant pour toute parure, soit dans leurs cheveux, soit sur leur sein, la cocarde tricolore. La plus jeune tenait une cassette renfermant l'offrande de ses compagnes.

L'Assemblée leur fit offrir des sièges et donna la parole à leur orateur, qui demanda la création d'une Caisse destinée à recevoir les dons que les citoyens pourraient faire à la Nation, à l'exemple de ces femmes et filles d'artistes, dont l'offrande modeste était proportionnée à leurs moyens, car, dans les arts, la gloire est plus appréciée que la fortune.

Après ce discours, M. de Montmorency, secrétaire de l'Assemblée, prit la cassette des mains de la jeune fille, et les députés manifestèrent le désir de connaître le nom de ces Françaises qui donnaient une si belle preuve de patriotisme.

C'étaient : Mmes Vien, Moitte, de Lagrénée la jeune, Suvée, Berruer, Duvivier, Belle, Fragonard, Vestier, Peyron, David, Vernet la jeune, Desmarteaux, Beauvallet, Corne de Cerf, négociante; Mlles Vassé de Bonrecueil, Vestier, Gérard, Pithoud, de Viefville, Hautemps.

Le Président les remercia de cette démarche, qui rencontrera, dit-il, autant d'imitateurs que d'admirateurs, car y a-t-il de plus belle parure que la vertu? Quant à leur proposition, il promit qu'elle serait examinée avec tout l'intérêt qu'elle devait inspirer.

Ces dames sollicitèrent la faveur d'assister à la séance, ce qui leur fut accordé. Par délicatesse, on repoussa, comme ne pouvant être discutée en leur présence, la motion d'un député proposant pour ces citoyennes une marque distinctive qui rappelât leur belle action.

L'impulsion était donnée. Toutes les classes de la société suivirent l'exemple des dames artistes, et des richesses inappréciables, comme travail, furent envoyées au creuset de la Monnaie. Mme Lemot fit paraître une brochure intitulée : *L'âme des Dames Romaines dans les Dames Françaises*. Elle y ajouta même une suite, encourageant ses compagnes à redoubler de cœur et d'abnégation pour mener à bonne fin leur noble entreprise.

La concorde, qui, à ce moment, régnait entre les artistes, ne devait avoir qu'une bien courte durée. Beaucoup d'entre eux, les plus jeunes surtout, avaient accueilli avec ardeur les nouveaux principes. Quelques-uns, au contraire, attachés à l'aristocratie et à la cour, entrevoyaient avec crainte les conséquences des manifestations dirigées contre les nobles et le Roi, qui s'étaient toujours fait un honneur de soutenir et encourager les Arts.

L'Académie royale de Peinture et Sculpture avec ses privilèges et son organisation si hiérarchisée, semblait en complet désaccord avec les idées du jour et offrait un but aux hardiesses des novateurs.

Cette Société avait bien été fondée en 1648 pour soustraire les artistes au despotisme avilissant de la Maîtrise, et, après de longues luttes avec les Maîtres jurés, elle avait dignement gagné sa belle devise : *Libertas artibus restituta;* mais se laissant aller à abuser elle-même des prérogatives que la Royauté lui avait conférées, elle se montra si rigoureuse envers les artistes qu'elle n'avait pas reconnus, que Barère pourra un jour lui reprocher de les avoir réduits à n'exposer leurs ouvrages qu'une fois par an, pendant deux heures, en plein vent, au milieu de la place Dauphine.

Quant à sa constitution intérieure, elle était incompatible avec l'ère de liberté qui se levait pour la nation française.

Cette compagnie était alors divisée en trois classes :

La première, celle des Officiers, composée du Directeur, du Recteur et des Professeurs

ayant voix délibérative, formait le Corps administratif prononçant dans les jugements et sur les affaires de l'Académie ;

La seconde, celle des Académiciens, assistait à certaines séances, mais avec voix consultative, et aucun de ses membres, quel que fût son talent, ne pouvait prendre la parole qu'avec le consentement des Officiers ;

La troisième classe enfin, celle des Agréés, comptait les artistes dont les œuvres avaient été admises, après examen, aux Expositions réservées aux seuls membres de l'Académie, et qui devaient, dans le délai d'un an, présenter un nouveau travail, dit « morceau de réception », pour être inscrits dans la société avec le titre d'académicien. Ils n'avaient, avant cette épreuve, ni le droit de se dire membres de l'Académie, ni d'assister aux séances.

Ces différences de position étaient rendues plus sensibles par des distinctions matérielles qui blessent toujours l'amour-propre. On les retrouvait au Salon d'Exposition, dans le classement des tableaux qui étaient placés, non d'après le mérite, mais d'après le rang de leur auteur dans l'Académie. Enfin une hiérarchie de sièges suivait celle des grades, depuis le majestueux fauteuil à bras réservé au Directeur jusqu'au modeste tabouret laissé au simple académicien.

Aussi les statuts étaient-ils regardés comme exigeant de profondes réformes auxquelles certains membres des deux dernières classes prétendaient travailler avec les Officiers.

L'Académie avait cependant suspendu en faveur de nombreux artistes la rigueur du statut qui ôtait à un agréé son titre, quand son morceau de réception était jugé trop faible pour être accepté. Cette concession n'avait pas calmé les mécontents, qui exprimèrent leurs vues dans un écrit intitulé : *Vœu des Artistes*, que l'Académie s'empressa de condamner, ce dont M. D'Angiviller lui fut très reconnaissant.

La dispute s'engagea par les réclamations des élèves, qui, par une députation reçue avec bienveillance au sein de l'Académie, demandaient :

« 1° Que Drouais, leur ancien camarade, fût inscrit comme Académicien et que ses ouvrages fussent exposés au Salon ;

» 2° Que tous les protégés et privilégiés, même fils d'Académiciens, qui prenaient place parmi les médaillistes pour dessiner d'après le modèle, fussent exclus par la suite ;

» 3° Qu'il fût permis aux élèves de dessiner, le dernier samedi du mois, d'après l'antique. »

L'Académie, trouvons-nous dans les Mémoires de Wille, le graveur, avait agréé les deux premières propositions ; mais elle revint sur cette décision, et à la séance du 3 octobre 1789 il s'éleva une discussion violente entre Vien, Directeur de l'Académie, soutenu par Renou, le secrétaire, et David qui demanda vainement que les ouvrages de son élève obtinssent les honneurs du Salon, et que les vœux des jeunes gens, si conformes à ses principes, fussent pris en considération.

Mais ce n'était qu'une première escarmouche. Le 28 novembre, Miger, académicien, fit au milieu du tumulte une motion demandant la réforme des statuts. Enfin le 5 décembre 1789, plusieurs Académiciens, reprenant l'idée de Miger, envoyèrent à l'Académie l'adresse suivante :

Demande faite à l'Académie royale de Peinture et de Sculpture par ses Membres soussignés.

« Du 5 décembre 1789.

» Messieurs,

» Nous avons l'honneur de présenter à l'Académie une demande relative à la régénération de ce corps illustre dont nous sommes membres. Les lois les plus sages deviennent souvent, par le laps du temps, impraticables et même nuisibles. Celles de l'Académie peuvent être dans l'un ou l'autre cas.

» C'est pourquoi, Messieurs, nous demandons une convocation générale de l'Académie, dans laquelle tous les membres indistinctement concourront, « par scrutin écrit », à la nomination de plusieurs commissaires, qui seront pris en nombre proportionnel dans toutes les classes qui la composent, et à la tête desquels nous verrons avec plaisir Monsieur le Directeur.

» Ces commissaires travailleront à la révision des statuts, à la réformation des abus, s'il y en a ; à l'établissement de nouvelles lois, s'il en est besoin ; à nous donner enfin une constitution fraternelle, satisfaisante à la fois, pour tous les artistes qui composent l'Académie, et capable d'encourager les élèves qui doivent nous succéder.

» Messieurs les Commissaires mettront ensuite sous les yeux de l'Académie, dans une Assemblée générale, le résultat de leur travail, pour y être discuté et confirmé, s'il y a lieu, par toute l'Académie.

» Et ont signé : MM. Roland de la Porte, Guérin, Monot, Lempereur, Jollain, Pasquier, de Wailly, Callet, Berthelemi, Sauvage, David, Miger, Le Barbier (l'aîné), Regnault, Le Vasseur, Vestier, de Valenciennes, Giroust, Boquet, Beauvarlet, Klauber, Delaunay, Taillasson. »

C'était une déclaration de guerre. En effet, donner à tous les membres voix délibérative, faire travailler ensemble, Officiers, Académiciens, Agréés, c'était le renversement de la constitution académique, que ne pouvaient sauver l'estime et l'amitié, hautement professées par la plupart des artistes pour Vien, nommé Directeur en remplacement de Pierre, le 30 mai 1789.

Le Corps administratif, pour toute réponse, se contenta d'envoyer aux signataires de l'adresse l'extrait suivant du procès-verbal de sa séance.

Extrait des registres de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture du 5 décembre 1789.

« La classe de Messieurs les Académiciens ayant demandé, par une adresse à l'Assemblée, la révision des statuts et la réformation des abus, s'il y en a, l'Académie, qui dans une séance précédente a suspendu jusqu'à nouvel examen l'exécution d'un statut trop rigoureux, a vu avec plaisir que Messieurs les Académiciens voulaient bien l'aider dans ce

travail important. Elle les a invités en conséquence à apporter des mémoires motivés sur cet objet, et de les remettre dans les mains de Monsieur le Directeur.

» Messieurs les Officiers se proposant aussi de travailler feront aussi la remise de leurs observations à Monsieur le Directeur qui, désirant l'union entre artistes dont les sentiments les plus vifs sont de soutenir la gloire de l'École française, convoquera alors une Assemblée générale, où l'on prendra les moyens de concilier les esprits, et de faire régner dans la Compagnie une concorde fraternelle. Le tout sera communiqué à Monsieur le Directeur général qui le mettra sous les yeux du Roi.

» Certifié conforme à l'original, le 13 décembre 1789.

» RENOU,

» Secrétaire adjoint de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture.

Par cet extrait du procès-verbal, les Académiciens se crurent autorisés à se réunir pour s'entendre sur la révision des statuts, et le 14 décembre ils tinrent au Louvre, dans les salles de l'Académie, leur première séance dont voici le procès-verbal :

Journal des assemblées de Messieurs les Académiciens.

« Aujourd'hui quatorze décembre 1789, en vertu de la délibération dernière de l'Académie royale de Peinture dans son assemblée du 5 de ce mois, Messieurs les Académiciens sont assemblés particulièrement dans les salles pour former leurs représentations sur les statuts. A l'ouverture de la séance on a procédé à l'élection d'un Président. Les voix prises par le scrutin écrit, M. David a été nommé Président et a pris séance en cette qualité.

» On a procédé immédiatement après à la nomination d'un Secrétaire, et les voix prises comme ci-dessus, M. Miger a été élu Secrétaire et en a pris les fonctions.

» L'assemblée a arrêté que le cahier de Messieurs les Académiciens sera fait séparément par Messieurs les Académiciens entre eux, si par suite on ne décide pas autrement.

» L'assemblée a arrêté de nommer des commissaires qui feront la rédaction des représentations de chacun en particulier, et en a fixé le nombre à cinq, sans compter Monsieur le Président, commissaire de droit par sa place, et le Secrétaire.

» Les commissaires nommés sont MM. Le Barbier, Jollain, Restout, Pasquier, Houdon.

» L'assemblée a été indiquée à samedi prochain.

» David, *président*, B. Duvivier, Le Barbier, Pasquier, Bilcoq, Dumont, Vestier, Jollain, Lempereur, Jeaurat de Berty, de Lespinasse, Regnault, Taillasson, Giroust, Cathelin, Hüe, Restout, de Wailly, Monot, Foucou, Callet, Miger, *secrétaire.*

Après cinq séances dans les salles du Louvre, employées à entendre les réflexions de plusieurs membres sur les réformes à apporter à la constitution de l'Académie, les Académiciens, réduisant leurs prétentions à obtenir « voix consultative et délibérative dans toutes les affaires et dans tous les cas », chargèrent Miger et Restout de rédiger leur demande pour

qu'elle fût déposée entre les mains des Officiers, signée de David, président, et Miger, secrétaire, au nom de tous leurs collègues.

Miger et Restout exprimèrent ainsi le vœu de leurs confrères.

« Par la délibération du 5 décembre dernier, sur la demande présentée le même jour par les Académiciens, l'Académie a reconnu la nécessité de faire la révision et la réformation des statuts, de l'un desquels elle avait même déjà suspendu l'exécution.

» Cette nécessité a été si évidente aux yeux de l'assemblée qu'elle a invité les Académiciens à « l'aider dans ce travail important ».

» Animés du désir de seconder les vues de l'Académie, ils ont tenu entre eux plusieurs conférences qui les ont conduits à se convaincre que tout ce qui pourrait se faire sans le concours respectif de tous les membres de l'Académie, serait infructueux ; ils ont pensé que les observations de Messieurs les Académiciens Officiers pouvant leur être infiniment utiles, ils auraient trop à regretter si cette division de travail les privait d'un secours qu'ils regardent comme un des premiers et des plus sûrs moyen de procurer « l'union entre artistes confrères, de concilier les esprits et d'établir une concorde fraternelle dans l'Académie ». Tels sont les termes de la délibération du 5 décembre dernier.

» En conséquence, les Académiciens ont arrêté qu'à la prochaine assemblée ils présenteront leurs sentiments pour cette réunion indispensable, prévue d'avance par ladite délibération, et qu'ils demanderont la nomination de commissaires dans toutes les classes en nombre proportionnel, à l'effet de s'occuper en commun des améliorations ou des changements de leur régime, sur les observations qui leur seront remises par les divers membres de la Compagnie.

» Et ont signé Messieurs :

» David, *président* ; Miger, *secrétaire*, autorisés à cet effet par la délibération du 17 janvier ci à côté. »

Cette demande transcrite, de Lespinasse, qui n'avait pas assisté aux séances précédentes, y apposa sa signature.

Elle fut lue le 30 janvier par Miger aux Officiers et déposée sur leur bureau sans observation.

Mais le 5 février, à leur réunion ordinaire, les Officiers prirent la résolution suivante :

COMITÉ DES OFFICIERS

Réponse aux observations des Académiciens par les Officiers de l'Académie.

« Aujourd'hui 5 février 1790, Messieurs les Officiers composant la classe délibérative et administrative de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture assemblés extraordinairement, après avoir examiné et pesé avec attention l'écrit lu et remis sur le bureau à la séance du 30 du mois passé par M. Miger, graveur de l'Académie, ont été surpris d'y voir M. David s'y qualifier de président et M. Miger de secrétaire. La classe de Messieurs les Académiciens n'existant pas comme corps séparé dans l'Académie n'a et ne doit avoir ni secrétaire ni président.

» Ils ont été surpris que MM. David et Miger se soient dits autorisés par tous les Académiciens à signer en leur nom, sans en administrer la preuve. Cette preuve devait être une autorisation en bonne forme signée de tous.

» Cet écrit même semble attester d'une manière tacite que tous les Académiciens n'ont pas donné à MM. David et Miger leur procuration, puisque le chevalier de Lespinasse a signé ces écrits pour son compte. Mais peut-être cet académicien est-il le seul qui ait voulu adhérer à cette procuration générale restée sans date entre les mains de MM. David et Miger.

» Messieurs les Officiers ont enfin observé que cet écrit présente un contraste frappant avec l'adresse de Messieurs les Académiciens lue à la séance du 5 décembre dernier. Ladite adresse est chargée de vingt-trois signatures et ledit écrit en question n'en offre que trois. Comment ceux de Messieurs les Académiciens qui se sont empressés de signer la première adresse n'ont-ils pas eux-mêmes signé la seconde?

» Tout considéré, ne reconnaissant dans cet écrit aucun caractère légal et d'authenticité, et n'y trouvant qu'une répétition des idées de la première adresse, et une irrésolution à se conformer à la délibération de l'Académie du 5 décembre dernier, dont Messieurs les Académiciens eux-mêmes ont témoigné leur satisfaction, le Comité général de Messieurs les Officiers a jugé qu'il n'y avait rien à statuer sur cet écrit.

» Pour le surplus, Messieurs les Officiers déclarent s'en tenir à la délibération du 5 décembre dernier, à laquelle Messieurs les Académiciens voudront bien se conformer.

» En outre, Messieurs les Officiers, instruits que Messieurs les Académiciens, avec l'agrément du Directeur, ont tenu depuis deux mois six conférences dans les salles de l'Académie, et trouvant le temps suffisant pour fixer les points capitaux de leurs Mémoires, ont arrêté que Messieurs les Académiciens en feront la rédaction dans leurs maisons particulières, de peur que ces assemblées partielles d'Académiciens et d'Officiers ne fassent croire au public qu'il règne entre les divers membres de l'Académie une dissension qui n'existe pas.

« Signé : Vien, Lagrenée, Doyen, Pajou, Vanloo, Bachelier, Caffieri, Brenet, Bridan, J.-J. Lagrenée, Mouchy, Berruer, Julien, Suvée, Le Comte, Vincent, Boizot, De Machy, Gois, le chevalier Roslin, Cochin, Duplessis, Robert, Voirot, Wille, Van Spaendonck, Besson. »

Cette décision malheureuse et plus maladroitement rédigée fut lue le lendemain à l'ouverture de l'Assemblée générale. Elle ne manqua pas de soulever de vives récriminations de la part des Académiciens, blessés du ton arrogant de Messieurs les Officiers qui leur refusaient brutalement les salles de l'Académie. Ils déposèrent une nouvelle motion que David, attaqué plus particulièrement par les insinuations malveillantes qui allaient jusqu'à le soupçonner de mensonge et même de faux, soutint avec violence et passion.

Cependant Le Barbier parvint à lire une longue proposition, sans se laisser troubler par les nombreuses interruptions des Officiers qui ne pouvaient admettre de la part des Académiciens des prétentions équivalant, selon eux, au renversement complet des statuts. Aussi, repoussant toute concession, allèrent-ils jusqu'à refuser à leurs collègues le texte de leur délibération.

Ceux ci s'assemblèrent le 22 février chez David et envoyèrent en députation Restout, Roland de la Porte, Giroust et Huet, qui dressèrent un procès-verbal du refus, du sieur Philippaut, concierge, de leur ouvrir les portes de l'Académie, et de l'opposition de Vien à lever l'ordre qui les avait fait fermer. A cette assemblée se présentèrent au nom des Agréés, Robin et Bervic. Les Académiciens ayant arrêté : « que tous les Agréés qui voudront se joindre à eux seront reçus comme confrères qui font partie intégrante de l'Académie et qui ont aussi des droits pour réclamer contre lesdits statuts », autorisèrent ces deux artistes à convoquer, pour le 24 suivant, en assemblée générale, tous leurs collègues.

A cette nouvelle réunion les droits des Agréés furent confirmés, et il fut décidé, après l'audition d'un Mémoire rédigé par Robin, que les membres de l'Académie dissidents s'adresseraient à l'assemblée de la Commune de Paris.

Ces nouvelles émurent beaucoup Vien, qui, cherchant un guide pour se diriger pendant cet orage, se tourna vers M. D'Angiviller et lui adressa la lettre suivante :

« Paris, 15 février 1790.

» Monsieur le Comte,

» Je viens d'apprendre dans l'instant que les Agréés sont invités à se joindre à Messieurs les Académiciens mécontents, les uns par M. Robin et les autres par M. Bervic, graveur. Ils doivent se trouver, aujourd'hui jeudi, chez M. David, où il y aura une assemblée comme il s'en est tenu une hier. Vous devez voir par là, monsieur le Comte, que les Académiciens, ne se trouvant pas en force parce que plusieurs d'entre eux n'ont pas consenti à adhérer à la révolution à laquelle on a voulu les entraîner, sont obligés d'avoir recours à une compagnie tout à fait étrangère, et même non recevable dans les demandes qu'elle pourrait faire. D'ailleurs, je crois la conduite du régime motivée par les circonstances, car si les Officiers se fussent livrés de leur propre mouvement à changer quelques articles des statuts sans votre consentement, n'auraient-ils pas pu craindre votre désaveu.

» Nous nous sommes toujours bornés à dire à Messieurs les Académiciens : attendons notre supérieur et nous lui présenterons vos réclamations ; s'il les trouve justes, nous ne demandons pas mieux que de nous y soumettre.

» Nous avons voulu gagner le temps de votre retour ; il est arrivé à la satisfaction de tous ceux qui aiment le bien. Vous m'avez prescrit la conduite que nous devons tenir et nous l'exécuterons ; mais je voudrais savoir de vous, monsieur le Comte, quelle doit être celle que nous devons tenir sur la réclamation des Agréés qui ne sont pas encore de l'Académie, et dont plusieurs n'en seront peut-être jamais?

» J'ai cru, monsieur le Comte, devoir vous rendre compte de ce que j'apprends à l'instant ; dictez-moi la marche que je dois tenir à l'occasion des Agréés, s'ils portent leurs réclamations à l'assemblée prochaine. Il me paraît, par la lettre de M. Cuvillié à M. Cochin, que vous êtes d'avis que le régime use de la plus profonde modération. Cependant si les Académiciens soutenaient les prétentions des Agréés, que devons-nous faire? Je ne puis pas vous

assurer que les Officiers y veuillent consentir. Il serait à désirer que j'eusse votre réponse avant samedi.

» Je suis, avec un profond respect, monsieur le Comte, votre très humble et obéissant serviteur.

» VIEN. »

M. D'Angiviller fit répondre au Directeur de suivre les instructions antérieures; mais que, quant à lui, « attendu les circonstances, il ne pouvait et ne voulait prendre un rôle personnel ».

Le 25 février, conformément à leur délibération précédente, les Académiciens dissidents se présentèrent à l'assemblée des Représentants de la Commune de Paris et y lurent le Mémoire suivant :

A Messieurs les Représentants de la Commune.

MÉMOIRE

« Les citoyens qui ont aujourd'hui l'honneur de réclamer l'appui des Représentants de la Commune de Paris font partie du corps d'artistes dont les ouvrages s'exposent tous les deux ans aux regards de la Nation, et qui sont chargés de l'instruction publique et particulière des élèves destinés à suivre leurs honorables professions.

» Tous les habitants de cette grande cité sentent le charme des travaux de l'art et l'utile influence qu'ils ont sur le commerce, l'industrie et la richesse de la France entière; ainsi l'intérêt de tous les artistes devient l'intérêt commun, et sûrement est bien cher aux Représentants de la première des Communes.

» Le régime de l'Académie royale de Peinture et Sculpture est vexatoire, avilissant, propre à décourager les talents, et opposé, presque en toutes ses parties, aux décrets sur l'égalité et la liberté que l'Assemblée nationale et la justice du Roi viennent de consigner dans la Constitution française.

» Ce n'est pas le moment d'exposer en détail les règlements de l'Académie qui donnent lieu à la réclamation d'une grande partie des membres qui la composent : il suffit d'en tracer ici l'ensemble général.

» Les Peintres, Sculpteurs et Graveurs du Roi forment un corps partagé en trois classes : celle des Officiers, celle des Académiciens, celle des Agréés.

» Les premiers jouissent de la préséance la plus remarquable ; ils sont investis de tous les pouvoirs; ils font la loi, l'exécutent, et tout ce que leur réunion peut offrir d'honorable et d'utile, ils le rassemblent sur leurs têtes.

» Les Académiciens, qui sont la seconde classe, sont réduits à des places et à des « sièges » faits pour annoncer la plus choquante infériorité; ils n'ont permission de suffrages qu'une ou deux fois l'an ; ils n'ont jamais voix consultative ou délibérative ; et il n'y a pas de cas où le dernier membre de la classe suprême n'ait le droit de leur fermer la bouche, s'ils hasardent de croire à la nécessité d'enfreindre une fois, la loi tyrannique du silence.

» La dernière classe, enfin, obtient après la plus rigoureuse des épreuves, et pour prix des talents les moins équivoques, le titre de peintre, sculpteur ou graveur du Roi, avec l'avantage, bien précieux à la vérité, de contribuer à l'Exposition publique; mais les membres de cette classe ne sont inscrits sur aucune liste publiée; ils versent dans la caisse commune l'imposition personnelle appliquée jusqu'ici aux frais de l'Académie, et, après bien des dépenses, des efforts et des travaux, ils sont exposés à perdre leur état d'agréé par une loi également effrayante, injuste et absurde.

» Dans ce court exposé, on ne trace qu'une légère esquisse des monstrueux statuts auxquels sont asservies les deux classes inférieures de l'Académie des Beaux-Arts à Paris.

» Si jusqu'ici elles ont été courbées en silence sous un joug si humiliant, c'est qu'elles n'auraient pu obtenir aucun allègement contre l'oppression intéressée de la première classe toujours protégée par la force ministérielle; mais on sent que dans un temps où les privilèges usurpés et contraires à l'ordre public sont anéantis, les membres, les plus éclairés sur leurs droits, les moins faits pour ramper, ont dû former le projet de s'y soustraire.

» En conséquence, le cinq décembre dernier, les Académiciens ont présenté dans une assemblée générale de l'Académie leurs réclamations. Après des scènes d'une violente opposition de la part de l'Ordre éminent du corps, il a été reconnu que les statuts pouvaient être susceptibles de réformes, et il a été accordé la jouissance des salles de l'Académie aux réclamants pour la rédaction de cahiers sur lesquels sans doute la première classe aurait prononcé par ses membres ou par les personnes qu'elle aurait choisies.

» Les Académiciens particulièrement assemblés ont jugé, au contraire, qu'ils ne devaient pas de présentation de cahiers à la classe des Officiers, parce qu'ils ne pouvaient être les juges des réclamations qui se faisaient contre leur pouvoir. Ils ont pensé que le travail, pour être légal, devait être fait par des commissaires pris en nombre proportionnel dans les trois classes intéressées; enfin, que ce travail serait discuté et arrêté, article par article, dans l'assemblée générale des trois classes, pour recevoir ensuite la sanction de l'autorité souveraine.

» Bien loin que cette demande judicieuse et légale ait été adoptée, la classe dominante, persistant dans le refus d'une nomination préalable de commissaires, et exigeant toujours la présentation d'humbles cahiers, a fait et prononcé un arrêté, dont elle n'a pas voulu donner copie aux membres réclamants, par lequel elle leur refuse l'entrée des salles de l'Académie pour toutes leurs assemblées particulières.

» Dans une position aussi pénible pour des hommes honnêtes, les membres de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture soussignés se présentent avec confiance à la Commune, pour lui exposer le besoin de leurs conférences, la justice de leurs réclamations, et la nécessité de s'assembler en quelque lieu qu'ils puissent le faire.

» Ils désirent réunir tous les artistes qui, distingués par leurs talents, et l'énergie de leurs sentiments, sacrifieront sans hésiter l'espoir d'une avare et ridicule domination sur leurs confrères. Le but de leurs travaux, ainsi confondus, sera d'éclairer la nation et le plus sage des Rois sur les effets malheureux d'un pouvoir dont on a trop longtemps abusé. Et après s'être assurés du suffrage de tous leurs concitoyens par la publicité de leurs vues pures et utiles, ils formeront des règlements qui, de l'assemblée des artistes, ne feront « qu'une

» seule famille, tous égaux en droits, » et assurant « au mérite (1) les honneurs et les bien-
» faits que dispensait la faveur ».

» Les Académiciens réclamants espèrent qu'alors les membres qui auraient été les plus fortement attachés à l'ancien régime viendront aussi se ranger sous des lois qui auront pour base la constitution même de cet empire. L'esprit d'égalité qui y régnera, tournera à l'avantage des artistes et de l'instruction publique dont ils sont chargés en concurrence, et répandra, sur tous, cette sage et précieuse liberté accordée aux talents, dans les Gouvernements même les plus despotiques; parce qu'on a presque toujours senti qu'elle devait être inséparable de l'exercice des arts libéraux.

» David, *Président;* Wille fils, Pasquier, Lempereur, Roland de la Porte, Jollain, Callet, Restout, Foucou, Levasseur, Huet, Houel, Klauber, Boquet, Houdon, Bouillard, Le Barbier (l'aîné), Bervic, Regnault, de Lespinasse, Échard, Monsiau, de Launay, Giroust, Beauvallet, Monot, Moreau jeune, Vestier, Henriquez, Robin, de Wailly, Miger, *Secrétaire.*»

A cet appel des dissidents pour obtenir de la Commune de Paris la permission de se réunir en comité particulier et prendre les moyens de se soustraire à l'espèce de despotisme que des confrères, toujours soutenus par la force ministérielle, n'avaient que trop longtemps exercé sur eux, l'abbé Mulot, faisant les fonctions de président, répondit en ces termes :

« Vous venez, Messieurs, réclamer auprès de la Commune la liberté de vous assembler pour pouvoir travailler avec succès à établir la liberté des arts dans lesquels vous êtes nos maîtres ; cette démarche est digne de vous ; on ne va jamais d'un pas plus sûr à la liberté que lorsqu'on s'avance vers elle sous l'égide de la loi. Nous ne saurions donc trop accueillir votre demande. Nous pensons tous que l'exercice des arts doit être libre, comme le génie qui les a créés et qui les cultive. Ces arts, d'ailleurs, combien ne doivent-ils pas nous être chers! Ce sont eux qui nous rendent comme palpables les objets intellectuels qui nous échappent. Ils servent à décorer nos temples et à embellir nos palais, à retracer les grandes actions des héros dont ils nous rendent les témoins. Eh! quand ils ne serviraient qu'à faire survivre l'amitié aux coups de la mort, ils mériteraient tous nos égards.

» Et ce qui doit ajouter au poids de votre demande, c'est qu'elle n'est pas présentée par des mains inhabiles, et que nous voyons parmi ceux qui composent cette brillante députation, des hommes qu'environne l'estime publique et qu'embellissent les talents.

» Comptez donc, Messieurs, sur le zèle des Représentants de la Commune à seconder vos désirs. »

Le procès-verbal, où nous copions les paroles de l'abbé Mulot, ajoute :

« L'Assemblée, après avoir applaudi à ce discours, a pris un arrêté conforme aux dispositions qu'il renferme, et a déclaré que, sensiblement touchée de cette marque de déférence que lui donnaient, par leur démarche, les membres de la seconde et de la troisième classe de l'Académie royale de Peinture, Sculpture et Gravure, et que, voulant leur donner à eux-

(1) *Discours sur le Serment civique*, par M. Mulot.

mêmes un témoignage de son estime pour leurs talents, et au public une preuve de l'intérêt qu'elle prend aux progrès des beaux-arts et à la gloire de ceux qui les cultivent, elle ne pouvait qu'agréer que ces artistes s'assemblassent toutes les fois qu'ils le jugeraient convenable pour traiter de l'affaire qui les occupe, et qu'ils tinssent leur comité dans tel lieu qu'il leur plairait de choisir, s'il ne leur était pas possible de jouir pour cet usage des salles de l'Académie; a de plus arrêté qu'on informerait l'Administration municipale de cette délibération, et qu'il serait donné acte aux réclamants de leur déclaration. L'Assemblée, en recevant les remerciements de Messieurs les Députés de l'Académie, a entendu avec plaisir qu'ils ne désespéraient cependant pas de pouvoir terminer, par les voies de conciliation, le différend survenu entre eux et leurs Officiers. »

De retour de leur démarche auprès des membres de la Commune de Paris, les Académiciens réclamants se réunirent chez David et chargèrent Robin, Le Barbier, de Wailly et Miger d'aller porter à l'abbé Mulot leurs remerciements pour son bienveillant accueil. Ils rédigèrent aussi la lettre suivante adressée aux Officiers, pour leur expliquer leur conduite :

A Messieurs les Officiers.

« Messieurs,

» Vous avez jugé que nous ne devions plus tenir d'assemblées particulières, nous nous croyons dans la nécessité de les continuer, parce que nous sommes irrévocablement déterminés à persister dans notre déclaration sur la réforme des statuts de l'Académie.

» Cette opération doit commencer par la nomination des Commissaires choisis dans toutes les classes intéressées d'une manière équitable. Les Commissaires formés en bureau recevront alors les projets ou cahiers, soit partiels, soit faits en commun, et le résultat de leur travail particulier doit être ensuite discuté et accepté par l'Assemblée générale. Cette marche à laquelle nous tenons est simple, légale et conforme à tout ordre reçu pour les opérations de ce genre.

» Dans notre assemblée du lundi 22 février, deux membres de la classe des Agréés sont entrés et nous ont exposé que les Agréés formant, par leur état dans la Société, leurs travaux et leur contribution personnelle, une partie intégrante de l'Académie, et étant régis par ses lois, il y aurait une illégalité irrécusable dans le système actuel de la Nation française à ne pas les faire coopérer au travail sur la réforme qui doit être faite dans les statuts.

» Après une mûre délibération, nous avons pensé que nous devions suivre pour Messieurs les Agréés les principes de cette égalité à laquelle nous aspirons nous-mêmes, et sans prétendre rien changer quant à présent sur leur état actuel dans l'Académie, nous avons unanimement arrêté qu'ils « seraient reçus parmi nous comme confrères, parce » qu'ils avaient aussi des droits pour réclamer contre les statuts ».

» La prohibition que vous avez cru devoir nous faire de l'entrée des salles accordées par le Roi à tous les membres de l'Académie nous a forcés à la démarche d'instruire Messieurs les Représentants de la Commune de nos assemblées et de leurs motifs.

» Il a donc été nécessaire d'exposer l'ensemble de ce que le régime de l'Académie a de

vicieux, et la nature de vos procédés contre nous; mais en même temps vous y verrez, Messieurs, de quelle manière nous avons soutenu la dignité de notre état, et comment nous avons présenté l'importance « de l'Art ». Vous en jugerez par l'arrêté de l'Assemblée de la Commune et par la réponse de son président dont nous avons l'honneur de remettre sur le bureau une copie conforme.

» Dans notre mémoire à Messieurs les Représentants de la Commune, nous annonçons la résolution absolue de ne pas consentir à rien, dans la réforme de nos statuts, qui soit contraire aux principes établis dans les volontés du Roi, pour la formation des États Généraux et dans les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par ce sage et auguste Monarque.

» Nous y prenons l'engagement public de démontrer dans un mémoire détaillé et adressé à la Nation, au Roi et aux divers corps d'administration, la justice de nos demandes et la solidité de nos principes en opposition avec la résistance que vous nous avez montrée et la composition actuelle des règlements de notre Académie.

» En vain, direz-vous, Messieurs, que les règlements sont anciens, sanctionnés par nos Rois; nous répondons d'abord : qu'il est toujours temps de rejeter des lois qui avilissent l'homme, asservissent l'artiste et découragent les talents; et, en second lieu, que tous nos règlements seront rejetés, par le Roi juste qui protège spécialement les arts, quand nous aurons démontré combien ils sont contraires aux principes reçus aujourd'hui dans toute l'étendue de son royaume.

» Mais avant de nous livrer à un travail nécessaire pour éclairer la Nation et ses chefs sur la bonté de nos projets de réforme, notre vœu le plus sincère serait de vous voir tellement ramenés à ces principes obligatoires, que vous adhériez à la justice d'opérer les changements en commençant par établir la forme indispensable de l'égalité dans les personnes, parce qu'il existe une égalité d'intérêts. »

Vien, fort inquiet de cette visite des membres dissidents à la Commune de Paris, et abandonné de M. D'Angiviller, résolut de faire, dans l'espoir de ramener la concorde, un chaleureux appel à la sympathie que ses collègues lui avaient toujours témoignée. Il convoqua donc pour le 27 février l'Académie en assemblée générale. Les membres réclamants convinrent de se rendre à cette réunion et d'y lire la lettre qu'ils avaient précédemment rédigée; mais dès l'ouverture de la séance, le Directeur ayant manifesté le désir de prendre la parole, on abandonna cette idée et Vien prononça le discours suivant :

« Messieurs,

» Vous avez été tous témoins des sentiments dont j'ai été pénétré lorsque vous m'avez fait l'honneur de me nommer à la place que j'occupe; j'ai regardé ce moment comme le plus heureux de ma vie, puisqu'il devait faire le bonheur d'une partie de mes vieux jours. Il est malheureusement en partie perdu, ce bonheur, puisque je vois la division parmi nous depuis plus de trois mois.

» Je m'étais flatté, Messieurs les Académiciens, que les séances réitérées que vous aviez

tenues ici vous mettraient à même de nous faire part de la disposition de vos demandes par un Mémoire signé, comme nous en étions convenus. Mais les choses n'étant pas jusqu'ici comme je l'aurais désiré, voilà, Messieurs, ce que je propose, et j'espère que Messieurs les Officiers, nos confrères, portés comme moi pour la paix qui doit régner parmi des artistes faits pour s'aimer et s'estimer, ne me désapprouveront pas.

« Depuis longtemps l'Académie n'a cessé de demander des Mémoires à Messieurs les Académiciens ; ils n'en ont envoyé aucun ; ils paraissent même tenir constamment à ce qu'il soit d'abord nommé des commissaires de part et d'autre, ce qui n'est pas l'intention de l'Académie, parce qu'elle croit que c'est à ceux qui se plaignent de s'expliquer.

» Cependant, pour hâter le moment de la paix que nous désirons tous, voici mon moyen à moi, je vous le propose, il pourrait concilier les idées des Officiers et des Académiciens.

» Je propose donc qu'à la prochaine assemblée, qui serait convoquée généralement, on nommât des commissaires en nombre égal de part et d'autre dans les deux classes ; mais avant de procéder à cette nomination, pour que tout soit fait légalement, mais sans tirer à conséquence pour les statuts qui ont toujours leur vigueur, tant qu'ils ne sont point remplacés par d'autres, je demande que l'on tire au scrutin pour savoir quel est le vœu général du corps. Il sera distribué aux Officiers et Académiciens des fèves noires et blanches : les blanches seront pour de simples amendements dans les statuts, et les noires pour de grands changements.

» Le vœu général une fois connu, Messieurs les Académiciens nommeront leurs commissaires, et Messieurs les Officiers les leurs.

» Comme Messieurs les commissaires, qui ne sont que des mandataires, ont besoin de mandats pour exercer leurs fonctions, alors on arrêterait sur-le-champ que ceux de Messieurs les Officiers et ceux de Messieurs les Académiciens qui ont des demandes à faire, seraient invités d'envoyer leurs mémoires ou cahiers à l'un des commissaires de leur classe, ou au Directeur, et de les envoyer cachetés, s'ils le veulent, pour n'être ouverts qu'au comité des commissaires, et de les envoyer dans le courant de mars.

» Afin de ne point multiplier les séances académiques qui, d'après les lois, ne doivent avoir lieu que les premiers et derniers samedis du mois, Messieurs les commissaires voudront bien s'assembler chez moi. Je serai présent à leur comité comme Directeur de l'Académie et M. Renou comme son secrétaire exerçant.

» Le Directeur et le Secrétaire faisant des fonctions qui appartiennent à tout le corps en général doivent être passifs dans cette circonstance. Je serai conciliateur, si l'on veut, et M. Renou écrira sous la dictée des commissaires. »

L'Assemblée approuva le discours de son Directeur et il fut décidé que le samedi suivant l'Académie serait convoquée généralement pour la nomination des commissaires.

A cette assemblée du 6 mai, David, comme président des Académiciens réclamants, annonça les délegués des Agréés demandant à être introduits pour exposer leurs observations. On consentit à les admettre, et Robin, leur représentant, lut le discours suivant, que

malgré sa longueur, nous avons cru devoir transcrire en entier, parce qu'il reproduit fidèlement les idées du temps :

« Messieurs,

» Les Agréés admis par un consentement unanime dans l'Assemblée particulière de Messieurs les Académiciens, et n'ayant plus qu'un intérêt commun avec eux pour l'objet de leurs réclamations, savent cependant qu'ils n'ont pas le droit de paraître dans vos assemblées, et encore moins celui d'y porter la parole; ils ne le doivent en ce moment qu'à vos bontés, Messieurs, et le premier usage qu'ils en feront sera de vous remercier d'avoir consenti à les entendre. Par cette adhésion, vous manifestez déjà la volonté d'entrer dans l'esprit des nouvelles lois de la France.

» Les droits de l'homme sont déclarés et avoués par tous ceux qui les gouvernent. Les privilèges utiles ou honorifiques sont universellement anéantis. Tous les citoyens sont admis à prendre part à tous les genres d'administration auxquels ils ont intérêt. Tel est, Messieurs, le fondement de ce nouveau régime auquel les Français se conforment, ou avec enthousiasme, ou avec respect; et pour lequel ils font tant de sacrifices pénibles; parce que ce régime est dicté par la nature et qu'il produit « la liberté et l'égalité » qui sont les plus beaux apanages de l'homme.

» La plupart des corporations pourront être détruites; mais celles qui sont utiles à l'instruction et à la splendeur de la nation seront sans doute exceptées. La vôtre méritera une heureuse distinction si vous faites valoir ces titres importants, si vous ne montrez que des règlements contre lesquels aucun citoyen n'aura sujet de réclamer, et s'ils sont conformes en tout aux lois de la Constitution française. »

L'orateur, après avoir rappelé l'organisation intérieure de l'Académie et comment les Agréés furent admis aux assemblées des Académiciens réclamants, croit devoir expliquer aux autres membres de la corporation les motifs de la conduite des Agréés, et, pour procéder avec ordre, il veut prouver qu'ils sont de droit et de fait de l'Académie, bien qu'ils ne jouissent pas du privilège d'assister aux séances.

« Les esprits justes, continue-t-il, les âmes droites trouveront peut-être inutile qu'ils s'occupent de cumuler des preuves sur leur état; mais ils sont forcés d'entrer dans les détails pour détruire le préjugé « qu'ils ne sont pas membres de l'Académie, parce » qu'ils n'ont pas droit d'être présents à ses séances ».

» Les Agréés fondent la vérité contraire à cette opinion sur leurs titres, sur leur rang dans la société, sur leurs travaux, sur les droits qui leur sont communs avec les autres membres du corps académique, enfin sur la manière dont ils acquittent leur contribution personnelle.

» L'Académie elle-même donne aux Agréés le titre commun avec ses autres membres de Peintre, Sculpteur et Graveur du Roi. Cette qualité est reconnue n'appartenir qu'aux artistes faisant partie de l'Académie.

» De là vient le rang que les Agréés ont obtenu dans la société où ils sont d'autant

plus égaux en considération que le public les voit jouir de la même dénomination que les autres membres de l'Académie, et qu'il ne connaît pas les statuts qui règlent ces différences. Le public qui les voit aussi exercer les mêmes professions, souvent avec un égal succès, ne peut préjuger la distinction frappante qui existe entre cette classe et les deux autres; parce qu'au dehors les classes supérieures paraissent n'avoir d'autres prééminences que celle qui se doit accorder partout à l'âge et au rang dans l'ordre des réceptions.

» Eh! comment le public ne présumerait-il pas que les Agréés font essentiellement une classe dans l'Académie? Elle lui distribue tous les deux ans un livret ayant pour titre : *Explication des peintures, sculptures et gravures de Messieurs de l'Académie royale.* On ouvre ce livret, et on y voit les trois classes rangées sous l'article « Peintures », savoir : celle des Officiers, celle des Académiciens, celle des Agréés. Même ordre est observé dans l'article des « Sculptures »; et par l'explication des « Gravures », l'Académie confirme cette composition des trois classes formant le corps de *Messieurs de l'Académie royale.*

» Cette preuve, tirée de la déclaration de l'Académie elle-même, ne laisse pas de réplique à ceux qui veulent rejeter les Agréés; mais il existe des autorités encore moins récusables; ce sont celles que fournissent leurs travaux.

» On sait quels efforts on doit faire pour obtenir entrée dans cette classe, et pour vaincre les obstacles infinis que les préjugés, la diversité des goûts et des passions humaines préparent aux aspirants. Cependant, supposons-les reçus par la voie rigoureuse d'un scrutin avec les deux tiers des suffrages, ainsi que le prescrivent les lois. Leurs ouvrages obtiennent alors, comme ceux des deux autres classes, les honneurs de l'exposition..... C'est là l'époque, Messieurs, nous devons tous en convenir, où nous offrons au public le résultat des études de notre jeunesse, animés du feu de ce bel âge; c'est à cette époque que nous imprimons le caractère ineffaçable de notre génie et du genre qui lui appartient; c'est enfin dans ce moment où le public nous connaît pour être du corps de l'Académie, où il nous avoue pour un homme utile, où il nous nomme, où il nous célèbre. C'est aussi le moment de la possession d'état d'un artiste, c'est celui qui fixe et assure ses droits dans le corps, et où il jouit de précieux avantages qui lui sont communs avec les autres membres.

» Pour rendre plus sensible la réalité de l'état des Agréés dans l'Académie, nous nous servirons d'un argument qui n'aura guère de contradicteurs dans cette assemblée. Si, dans le mois de septembre 1758, à jamais mémorable pour l'auteur de *Virginie* (1), on était venu lui dire : « Monsieur, voilà un tableau de grand maître, vos talents vous placent au » rang des meilleurs de notre siècle : eh bien! l'Académie, en vous agréant, en vous reconnaissant pour un peintre fait pour son corps, ne vous considère cependant que comme » un homme qui lui est étranger et vous n'êtes pas un de ses membres; » nous osons lui demander, n'aurait-il pas entendu ce propos avec un mépris fait pour l'assertion la plus ridicule?

» N'en doutez pas, Messieurs, les travaux des artistes, une fois reconnus par vous,

(1) Doyen, agréé en 1758.

sont les plus beaux, les plus puissants titres d'état qu'ils puissent apporter dans la société, et il n'y a pas un tribunal qui ne les reconnaisse quand il est nécessaire de les produire.

» En vain fera-t-on la futile objection que la réception dans l'Académie n'est pas opérée au moment où l'on est agréé et que la lettre de provision n'est pas délivrée. Nous répondons, pour l'honneur de votre corps, Messieurs, que ce en quoi les talents sont distingués des métiers, c'est que l'état d'académicien est reconnu par vous avant même la réception : un ouvrier apporte à ses égaux un morceau pour montrer son savoir-faire, et aussitôt il est reçu; mais l'auteur immortel de *Caliste* et des *Lettres d'Héloïse* (1) est mort membre de l'Académie Française, parce qu'il avait été reconnu pour digne de l'être, et cependant il n'avait pas fait son discours de réception, ni obtenu un parchemin inutile à l'homme de génie.

» Nous avons posé en divisant ce discours que les Agréés étaient réellement membres de l'Académie, parce qu'ils avaient des droits communs avec ceux des premières classes. Il s'agit de le démontrer. Commençons par rappeler ici le temps de barbarie où les Maîtres peintureurs, confondus avec les artistes de l'Académie de Saint-Luc, étaient autorisés à saisir par leurs Jurés le peintre, le statuaire, comme le doreur, le peintureur et le marbrier. Eh bien! dans ce temps-là même, on voyait ce despotisme injurieux se briser aux portes de notre Académie dès que les artistes en avaient passé le seuil. Or, nous le demandons, Messieurs, si la loi n'avait pas reconnu les Agréés comme réellement membres essentiels de l'Académie, croyez-vous que les Maîtres eussent cessé leurs poursuites avant cette époque qu'on appelle réception et qui fait monter au grade d'académicien?

» Les Agréés, Messieurs, sont comme les autres membres de l'Académie, appelés dans les tribunaux et reconnus par eux compétents pour les arbitrages et les décisions particulières qu'ils leur adressent. Dans toutes les ordonnances, sentences et arrêts qui en émanent, les Agréés sont partout désignés comme membres de l'Académie royale de Peinture, et ce que le droit prononce à leur égard ne peut être réprouvé par ceux-là mêmes qui l'ont conféré.

» Il est encore de droit que la possession publique d'un état non contestée suffit seule pour l'établir. Or, Messieurs, il est publié par vous que les Agréés sont membres du troisième grade de Messieurs de l'Académie royale; donc la loi vous forcerait à les reconnaître comme tels, s'il était possible que vous voulussiez leur enlever leur état, parce que la loi l'a prononcé sur les titres que vous lui fournissez vous-mêmes.

» La manière dont les Agréés payent la contribution personnelle est encore un de ces titres irrécusables aux yeux de la loi. C'est entre les mains de Monsieur votre Trésorier qu'ils la versent. Or, Messieurs, par cette raison seule que vous ne pourriez, sans une infidélité coupable envers le trésor public, recevoir l'impôt qui vous est concédé pour vos dépenses, de tout autre citoyen que de vos membres, vous ne le recevez avec équité de tous les Agréés que parce qu'ils sont effectivement membres de l'Académie.

» Ce serait sortir du sujet dans lequel nous devons aujourd'hui nous renfermer que de vous entretenir, Messieurs, de la nécessité absolue de changer vos statuts, et de les changer

(1) Colardeau.

vous-mêmes. Leur régime est radicalement vicieux. Ces privilèges même que les rois vous ont accordés sont anéantis, tout enfin dans vos règlements doit prendre une nouvelle forme en s'accordant aux articles de la constitution qui y ont rapport. Les Agréés, sans cependant avoir l'honneur de participer à vos conseils, peuvent vous assurer que si vous ne réformiez pas vos statuts d'une manière conforme dans tous les points à ces nouvelles lois, un seul de vos membres serait en possibilité de faire écrouler tout votre ouvrage. Il suffirait de présenter aux tribunaux de département ou de municipalité, auxquels le plus simple citoyen peut s'adresser aujourd'hui avec confiance, quelques articles qui fussent en contradiction avec les décrets, sanctionnés, de l'Assemblée nationale.

» Si vous n'aviez décidé, Messieurs, que vous vous occuperiez de la réforme de vos statuts, il serait utile de vous démontrer qu'il est autant de la justice que de votre intérêt et de votre dignité de vous charger vous-mêmes de cet important travail. Comme nous venons de vous le dire, vos statuts sont, en beaucoup de points, contraires aux lois fondamentales de la nation; donc ils ne peuvent subsister. D'après cette conséquence évidente, sous quelque autorité que l'Académie de Peinture existe dorénavant, vous les verriez réformer par cette autorité, si vous-mêmes, Messieurs, ne vous en occupiez.

» Il y a plus, Messieurs, si vous ne préveniez avec courage une coaction mortifiante, les Académiciens et les Agréés réclamants, en quelque petit nombre qu'ils fussent, opéreraient invinciblement cette révolution dans vos lois, parce que la nature de leurs réclamations attirerait pour eux et le droit et l'esprit public.

» Mais les deux classes de l'Académie désirent avec ardeur que la réforme ne s'effectue que par des voies consenties par tout le corps, et qu'elle ne s'opère pas par une lutte pénible, scandaleuse, et qui serait surtout honteuse pour ceux qui succomberaient. Vos confrères, vos élèves, vos égaux, vos amis, veulent voir régner dans ce grand et indispensable ouvrage de l'accord, du zèle et des formes légales, et ils espèrent toujours que Messieurs les Officiers s'empresseront d'y consentir...

» Un des points essentiels sur lequel doit poser cette réforme, et qui ne serait pénible qu'à des esprits étroits, qu'à des hommes peu philosophes, c'est la condition de l'égalité de pouvoir et de voix. Cette loi est d'abord celle de la nature partout où il existe égalité d'intérêts et égalité de droits. En second lieu, et c'est ce qui la rend impérieuse, elle fait un des articles fondamentaux de la nouvelle et bienfaisante constitution française.

» Or, Messieurs, il est aisé de vous convaincre que les Agréés ont un intérêt très puissant dans la réforme projetée. Plusieurs articles des règlements roulent sur leur rang dans l'Académie, sur leurs droits, leurs réceptions et leurs obligations particulières. Ajoutons que les Agréés sont destinés à vivre sous le régime de tous ces statuts; le second moyen d'intérêt est encore plus étendu et plus victorieux que celui que nous avons employé et qui est spécial à leur classe.

» A présent, examinons si, leur état étant démontré, on doit seulement leur imposer la loi et ne pas les admettre au travail des réformes comme parties intéressées.

» Lorsque l'Académie ne recevait ses lois que du ministre, il suffisait qu'il les imposât d'une manière absolue, soit qu'elles fussent concertées avec le chef de

la compagnie, comme vous ne l'avez que trop éprouvé, soit avec d'autres agents. Alors le corps entier se courbait humblement, en silence, sous des règlements contre lesquels ceux qui pouvaient faire entendre leurs réclamations ne manquaient pas d'être favorisés.

» Ce temps est changé, Messieurs, les formes arbitraires sont inadmissibles; nous dirons plus, elles sont criminelles. Toute assemblée, tout département, toute municipalité, tout district, toute section, toute corporation enfin, ne peuvent se donner des lois solides que par le vœu commun de tous les membres qui les composent; et ce vœu doit être exprimé librement.

» Le roi a reconnu l'*Égalité* des droits de ses sujets dans tous les corps, par les formes qu'il a données aux premières convocations du 21 avril 1789, et ses peuples ont déterminé le besoin de la *Liberté* en rejetant les commissaires qui devaient les présider.

» La suite n'a fait que confirmer la solidité de ces premières opérations. La liberté et l'égalité, actuellement de l'essence du gouvernement français, sont devenues les seuls privilèges exclusifs. Seuls ils ont été décrétés par l'Assemblée des Représentants de la nation, et seuls ils sont sanctionnés par le Père commun de la patrie.

» Les Agréés n'ont point à craindre que des artistes citoyens et soumis à ces Rois protecteurs des arts tentent de ne s'y pas conformer. Trop éclairée sur les conséquences d'une telle opposition, la classe supérieure sentira que rien de solide ne peut s'opérer, si l'on ne prend pour base la loi de la nation et si l'esprit public ne circule dans tous les moyens de former et de perfectionner nos règlements.

» L'admission des Agréés dans toutes les assemblées où la réformation sera traitée doit donc être l'objet de votre première délibération, parce que s'il est démontré: 1° Qu'aucun corps ne peut rien faire de légal sans que tous ses membres ne soient convoqués; 2° que les Agréés ne sont pas étrangers dans l'Académie; vous ne pouvez rien faire de légal, d'indestructible, rien qui ne soit sujet à protestations, à réclamations et à cassation, si la classe des Agréés n'est présente par eux ou leurs commissaires à toutes les conférences et à toutes les assemblées qui connaîtront de cette matière.

» Il serait donc important que cette question fût décidée dans cette présente assemblée générale qui, dès lors, pourra être regardée comme la première sur cet objet où l'on aura procédé avec une forme régulière. Soit que vous vous rendiez à cette opinion, soit que vous ajourniez le jugement de cette question, nous vous assurons qu'elle doit précéder la nomination d'aucuns commissaires.

» Les Agréés se retirent, vous priant, Messieurs, de remettre à l'un des membres de notre assemblée particulière des réclamants le résultat de votre délibération sur la demande qu'ils ont l'honneur de vous faire. »

Après ce discours, l'orateur avait été prié de déposer son manuscrit; il s'y refusa, prétextant les nombreuses ratures dont cet écrit était chargé. Alors la députation des Agréés s'étant retirée, quelques membres de la classe des Académiciens demandèrent qu'il fût délibéré immédiatement sur les réclamations qui venaient d'être formulées. Mais à la majorité de 32 voix contre 10, la classe des Académiciens seule consultée, puisque c'était

seulement parmi ses membres que la question avait été soulevée, décida qu'il serait passé outre et qu'on procéderait immédiatement à la nomination des commissaires conformément à la proposition de Vien.

Les deux classes de l'Académie ayant procédé aux élections, Pajou, le duc de Chabot, Bachelier, Berruer, Vincent et Cochin furent choisis par les Officiers, et Le Barbier, Miger, Houdon, Jollain, David et Berthélemy, désignés par les Académiciens.

A l'issue de la séance, les Académiciens, qui avaient demandé pour les Agréés des commissaires travaillant à la réforme des statuts, se réunirent chez David et rédigèrent la protestation suivante :

« Nous soussignés, membres de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture, Académiciens et Agréés, convoqués extraordinairement chez M. David, Président par nous élu de notre assemblée particulière, considérant que dans l'intention où paraît être l'Académie de réformer ses statuts, elle ne doit rien faire à cet égard de contraire aux principes de la Constitution française, sanctionnée par le Roi protecteur de la dite Académie ;

» Que rien de ce qui contrarie les principes de l'égalité et de la liberté ne peut être légal ;

» Que toute corporation, qui n'appelle pas à sa réforme tous les membres qui y sont intéressés, viole le droit naturel ;

» Que la classe des Agréés faisant de fait et de droit partie intégrante de ladite Académie, ainsi qu'il est reconnu par elle-même, doit y être appelée pour la réformation de son régime ;

» Que l'Académie, nonobstant nos vives réclamations à ce sujet, n'en persiste pas moins dans la volonté actuelle de nommer des commissaires dans deux classes seulement et exclusivement à celle des Agréés, reconnue publiquement, et admise par celle des Académiciens comme classe de l'Académie dont elle fait partie,

» Nous avons résolu, pour ne pas participer à une opération vicieuse qui blesse les principes constitutionnels, et qui, par son illégalité, entraînerait la nullité de tout ce qui pourrait s'en suivre ; nous avons résolu, disons-nous, de protester et protestons contre la nomination que parties des deux classes de ladite Académie ont opérée en nommant des commissaires dans deux classes seulement ; protestons même contre tout ce que lesdits commissaires pourraient faire dans lesdits statuts sans la participation de tous les membres de ladite Académie du nombre desquels nous sommes, et nous réservons de faire valoir la présente protestation suivant et ainsi qu'il en sera besoin.

» Fait à Paris, le 6 Mars 1790.

» David, *président*, Restout, *vice-président*, Henriquez, Beauvallet, Robin, Monot, Pasquier, Giroust, Bouillard, Echard, De Marne, De Bucourt, Julien. »

Cette protestation et un mémoire des Agréés furent portés le 26 mars chez Vien par Blaise Piat, huissier à verge au Châtelet, selon la résolution prise à la séance du 18 mars, tenue dans l'appartement de David alors absent, et qui, par lettre, avait de nouveau affirmé à ses collègues sa formelle intention d'approuver toutes leurs décisions.

Ces deux pièces furent présentées par Vien à l'Académie. On refusa d'admettre les réclamations des Agréés, en vertu de l'article 15 des statuts ainsi conçu :

« Nul ne sera censé du corps de l'Académie qui n'ait sa lettre de provision, laquelle ne lui sera délivrée qu'après qu'il aura donné son tableau ou ouvrage de sculpture pour demeurer à l'Académie. »

On considéra la protestation de David comme sa démission des fonctions de commissaire; aussi de Valenciennes fut nommé à sa place et Regnault désigné comme suppléant.

Malgré le peu de succès de leurs démarches, les Académiciens réclamants rédigèrent un nouveau mémoire, pour être remis à l'Académie; mais celle-ci passa outre et renvoya ce travail aux commissaires élus pour la révision des statuts.

A cette nouvelle décision, les réclamants, dont le nombre diminuait de jour en jour, car plusieurs d'entre eux avaient suivi l'exemple de De Marne qui, après avoir signé la protestation contre la nomination des commissaires, était revenu sur sa décision et avait informé l'Académie qu'il se ralliait à ses décrets, les réclamants donc, voyant qu'ils ne pouvaient vaincre la résistance de leurs collègues, décidèrent qu'ils cesseraient d'envoyer toute pétition à l'Académie, et, se tournant d'un autre côté, chargèrent Robin de la rédaction d'un mémoire, qui serait présenté à M. Lebrun, membre de l'Assemblée nationale, spécialement chargé par le Comité de constitution du rapport concernant les Académies.

Pendant ce temps le travail des commissaires nommés par l'Académie avançait. Le 5 juin il avait été donné lecture du nouveau plan des statuts contenant 89 articles; on avait décidé dans cette même séance qu'une assemblée serait convoquée tout spécialement pour la seconde lecture de ce projet, le 17 juin. En effet, à cette séance extraordinaire, on mit en discussion le travail des commissaires, et on adopta les trois premiers articles de la nouvelle constitution; on lut aussi une lettre de M. D'Angiviller, approuvant les assemblées extraordinaires tenues par l'Académie pour la réforme de ses statuts.

De leur côté, les dissidents tâchèrent de réunir le plus d'adhérents possible pour entendre et approuver le mémoire de Robin qui traitait ces quatre points principaux: l'importance et la nécessité d'une Société d'artistes; la comparaison du régime actuel de l'Académie avec la loi naturelle et la nouvelle constitution française; le récit des réclamations faites contre les statuts, et les vues des réclamants pour un nouveau régime. Un bien petit nombre d'artistes répondit à leur appel; beaucoup s'excusèrent, quelques autres les désapprouvèrent complètement. Désireux cependant de fixer l'attention du public, les dissidents profitèrent du décret du 20 juin relatif à la destruction du monument élevé à Louis XIV, sur la place des Victoires, pour adresser à l'Assemblée nationale la lettre suivante, témoignant de leur sollicitude pour les Arts.

A Messieurs de l'Assemblée nationale.

« Messieurs,

» Ce n'est pas assez pour vous d'avoir rapproché l'homme de l'homme et proscrit toutes les distinctions qui ne tiennent ni aux talents ni aux vertus personnelles : vous avez voulu.

dans la même séance, faire cesser l'injure faite aux nations. Quelques artistes de cette capitale, maintenant réunis pour un sujet intéressant qu'ils auront bientôt l'honneur de vous soumettre, ont partagé l'admiration générale pour les fameux décrets du 19 de ce mois, mais ils ont tremblé pour les chefs-d'œuvre de l'art sortis de la main de Desjardins.

» Ils prennent aujourd'hui la liberté de vous proposer, Messieurs, un moyen de conserver les quatre figures dépendantes du monument de la place des Victoires, et de rendre éternelle et publique la réparation que vous faites aux peuples que représentent ces statues.

» Ce serait de faire construire, dans un endroit remarquable de la ville, un socle carré, autour duquel on placera les figures, mais sans chaînes ni aucun des accessoires flétrissants qui les accompagnent. Le socle porterait deux tables d'airain. Sur l'une serait gravé votre décret mémorable, et sur l'autre l'historique et les motifs de son exécution.

» Si nous étions assez heureux pour que cette auguste Assemblée se rendît à nos vœux, les sculpteurs qui présentent cette adresse, avec nous, offrent leurs talents pour diriger gratuitement l'ouvrage.

» Nous sommes, avec un profond respect, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

» David, *président*, Restout, *vice-président*, Echard, Beauvallet, Massard, Bouillard, Giroust, Julien, Monot, Wille fils, Huet, Henriquez, Robin, Pasquier, *secrétaire*. »

Cette lettre, portée un premier jour où l'Assemblée ne tenait pas séance, fut remise le 28 juin à Lepelletier de Saint-Fargeau, président de l'Assemblée nationale, qui répondit ainsi aux artistes qui la lui présentaient :

« Les Représentants de la nation accueillent avec plaisir les représentants des beaux-arts..... La liberté prête une nouvelle âme aux beaux-arts, et ceux-ci, à leur tour, échauffent le génie de la liberté..... Vous expiez les antiques erreurs de la flatterie. Les monuments des arts, élevés sous Louis XIV, offrent de grands modèles, mais vous les égalez, et le siècle d'un grand roi sera effacé par le siècle d'une grande nation. »

Cette démarche des Académiciens réclamants auprès de l'Assemblée nationale provoqua, le 3 juillet, la réponse suivante de l'Académie royale, adressée par son secrétaire au *Journal de Paris*.

« Une annonce faite, dans le *Journal de Paris*, d'une députation faite par l'Académie à l'Assemblée nationale, a déterminé la Compagnie à charger le secrétaire d'écrire en ces termes aux journalistes :

» Messieurs,

» L'Académie royale de Peinture et de Sculpture m'a chargé de redresser une erreur dans laquelle vous êtes tombés sans le vouloir. Vous annoncez, dans votre feuille du 1er de ce mois, que l'Assemblée nationale a reçu une députation de l'Académie de Peinture, à la tête de laquelle était M. David, l'un de ses membres. L'Académie vous informe par moi, Messieurs, qu'elle n'a point ordonné de députation. Si l'Académie avait cru devoir inter-

rompre un moment les Représentants de la nation dans leurs importants travaux, elle eût regardé comme un de ses devoirs essentiels d'envoyer à cette auguste Assemblée une députation, présidée par son Directeur de l'Académie. Elle vous prie d'insérer la lettre que je vous adresse. »

Les dissidents, cependant, résolus à mettre à profit les bonnes dispositions apparentes de l'Assemblée nationale et à se servir de l'influence de Lepelletier de Saint-Fargeau, approuvèrent, dans ce but, différentes propositions, qui furent soumises à leur réunion du 1er juillet, dont voici le procès-verbal :

« Le 1er juillet, l'assemblée des artistes réclamants contre les statuts de l'Académie, après avoir rédigé en commun une adresse à l'Assemblée nationale, une lettre à M. le Président de l'Assemblée, et une à Sa Majesté, a décidé qu'elles seraient portées toutes trois à leur destination. Celle de Sa Majesté, remise à M. de Saint-Priest avec des Mémoires imprimés, lesquels seront présentés par MM. David, Restout, Robin et le secrétaire. Instruits que les deux premières classes de l'Académie rédigent des statuts opposés aux lois de la Constitution sanctionnée par le Roi, et dans la forme illégale contre laquelle ils ont protesté; instruits aussi que M. D'Angiviller a écrit une lettre à ladite Académie pour la presser d'achever lesdits statuts à l'effet de les faire aussitôt sanctionner par le Roi; nous, voulant prévenir une violence faite à nos réclamations, avons arrêté ce que dessus; et que les députés susnommés remettront à M. de Saint-Priest deux exemplaires de notre Mémoire pour les remettre à Sa Majesté, avec la lettre qui lui est adressée, et dont la minute est signée de nous et annexée à la présente délibération et avons signé.

» David, *président*, Restout, Monot, Robin, Henriquez, Massard, Pasquier, *secrétaire*. »

Nous n'avons pu retrouver les deux lettres votées dans cette séance; nous donnons cependant l'adresse à l'Assemblée nationale, qui mérite d'être reproduite en entier.

A l'Assemblée nationale.

« Messieurs,

» Si des artistes affligés d'un régime oppresseur ne se présentaient devant cette auguste Assemblée que pour une cause particulière, sans doute ils seraient coupables de la distraire des grands objets qui l'occupent. Mais, Messieurs, lorsque des citoyens qui veulent se ranger sous l'égide de la Constitution française sont menacés de règlements qui n'admettent ni liberté, ni égalité, peuvent-ils être blâmés s'ils se hâtent d'invoquer l'appui de l'autorité qui vient de nous les rendre ?

» Ce n'est pas tout, Messieurs; nous avons pensé que les sages Représentants de la nation accueilleraient les moyens les plus certains de favoriser les progrès des beaux-arts, dont l'influence sur l'industrie, le commerce et la douceur morale des habitants de cet empire est depuis longtemps reconnue. Une Société des beaux-arts, libre et universelle, vous semblerait peut-être préférable à une Académie, dont le régime est inconstitutionnel. L'organisation d'une telle Société, qu'on rendrait conforme aux lois de

la France, serait un modèle digne d'être suivi dans les départements qui en seraient susceptibles, et ce modèle ne doit leur être proposé que par l'Assemblée, qui réunit tous les genres de lumières.

» Les règlements de la Société dont nous parlons, Messieurs, vous paraîtront mériter votre attention, puisqu'ils sont destinés à diriger une des plus grandes branches de l'instruction publique.

» Tous les artistes, réunis sous des lois sages et encourageantes, pourraient librement étendre leurs progrès, s'occuper de conserver ce que la patrie offre de précieux, et enfin diriger utilement tout ce qui a rapport aux beaux-arts.

» Le Mémoire que nous avons l'honneur de mettre sous les yeux de l'Assemblée nationale indique quelques détails sur ces objets; nous les avons mis en parallèle avec les statuts qui nous gouvernent si despotiquement et avec l'histoire de nos inutiles réclamations.

» Notre Mémoire démontre que les statuts académiques ne sont réellement faits que pour l'avantage exclusif et permanent d'un petit nombre d'hommes ; ainsi, nous venons, Messieurs, en solliciter auprès de vous la réformation générale. Nous demandons que tous les artistes soient appelés à former une grande Société, et qu'ils soient convoqués pour la rédaction d'un régime que vous puissiez adopter, pour recevoir ensuite une sanction qui le rende universel et invariable.

» Mais comme le corps dont nous combattons les principes ne paraît nullement disposé à y renoncer, qu'il travaille de la manière la plus illégale à une réforme palliative, et qu'il se flatte de la voir incessamment revêtue de l'approbation du Roi; nous croyons instant de supplier très humblement l'auguste Assemblée nationale d'ordonner, provisoirement, que tout travail particulier sur les statuts académiques soit suspendu, jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur l'objet de notre Mémoire et les autres pièces qui y sont relatives. »

Cette adresse présentée le 6 juillet à l'Assemblée nationale fut, suivant l'usage, renvoyée au Comité de constitution. Mais cette décision ne satisfaisait pas les signataires, qui, voyant l'Académie avancer dans son travail de la révision des statuts, résolurent d'employer des moyens plus énergiques et surtout plus propres à exciter la curiosité et la passion du public.

Ce fut Pasquier qui, le premier, pensa à porter la question à la tribune des Jacobins. Les Académiciens réclamants convinrent qu'il y lirait son discours, et que vingt-cinq de leurs Mémoires seraient envoyés à cette Société, ainsi qu'à onze journalistes et aux différents académiciens.

Voici, d'après le journal *La Chronique de Paris*, l'analyse de ce Mémoire, qui fut largement distribué.

Mémoire sur l'Académie royale de Peinture et de Sculpture
par plusieurs membres de l'Académie.

« Ce Mémoire est divisé en quatre parties. La première établit la nécessité d'une

Société d'artistes et exprime les caractères qui conviennent à cette réunion. La deuxième compare ces caractères avec les règlements de l'Académie de Peinture et démontre combien ces règlements sont opposés, non seulement à l'intérêt des arts, mais encore aux principes de la saine raison et aux décrets de l'Assemblée nationale qui en sont l'expression. Grands fauteuils à bras, petits fauteuils, chaises et tabourets ; voilà les grands moyens d'émulation employés par des Sociétés où la différence des talents pourrait seule procurer une distinction réelle. La troisième partie du Mémoire contient le récit des réclamations qui furent faites par quelques gens de mérite, mais qui n'avaient pas le droit de parler ; car, dans cette Société, il n'est pas suffisant d'avoir quelque chose d'intéressant à dire pour obtenir la parole, il faut être du corps des Officiers. C'est ainsi qu'une partie nombreuse est privée du droit de s'y faire entendre. Dans un autre temps on eût obtenu un ordre qui aurait chassé de l'Académie un membre assez téméraire pour y parler en faveur des arts et de la liberté, et M. David eût été expulsé. Mais l'empire de la raison commençait à devenir trop puissant pour qu'on osât lui résister en face, on parut y céder, et on dit à ces Messieurs de proposer leurs réformes pour être présentées, avec les observations des Officiers, à Monsieur le Directeur des bâtiments, qui les soumettra au Roi. Dans le même temps, l'Academie d'Architecture fit absolument la même réponse à ses élèves, qui lui demandaient quelques réformes dont elle n'avait pu nier la nécessité. On s'attend bien que s'ils firent intervenir le ministre, ce fut pour interposer son autorité en laissant les choses en l'état. Ils en obtinrent une réponse dans laquelle il leur dit « qu'il aurait voulu voir cesser toute division », c'est-à-dire céder à tout, aveuglement, et qu'on ira d'abord aux voix pour savoir si la Société voudra faire de grands ou de petits changements dans les statuts.

» La Société des réclamants propose enfin, dans la quatrième partie du Mémoire, l'établissement d'une COMMUNE OU SOCIÉTÉ DES ARTS.

» Cette idée, susceptible d'accroissement et de perfection, nous paraît une des plus belles institutions qui puisse favoriser les talents chez un peuple libre. Nous observerons seulement à Messieurs les peintres, qu'au lieu de mettre à exécution d'une manière isolée un projet qu'ils doivent, en partie, à la Société libre d'Architecture, ils devraient se concerter avec cette Société, pour offrir au public un établissement qui répondît à l'excellence des principes que les uns et les autres ont sanctionnés par leurs démarches. »

Avant cette décision, les réclamants avaient déjà cessé toute relation avec l'Académie royale de Peinture et de Sculpture et ne songeaient qu'à organiser, en dehors, une force capable de lutter avec elle et de la renverser un jour. C'est là que prit naissance la « Commune des arts ».

Le but de ce travail n'étant pas une histoire de l'Académie, nous ne rapporterons pas tous les incidents qui signalèrent sa fin ; disons seulement que, malgré l'abstention volontaire de ses membres les plus avancés, elle ne retrouva pas tout de suite le calme et la paix.

Le 20 août 1790, l'Assemblée nationale décréta, sur le rapport de Lebrun, que toutes les Académies lui présenteraient, dans le délai d'un mois, leurs idées sur les moyens de

leur donner une organisation qui s'adapterait à la nouvelle Constitution. Ce décret divisa de nouveau l'Académie. Les membres qui, comme David, n'avaient que le rang d'académiciens, réunis sous la présidence de Pajou, se crurent autorisés à présenter leurs vues particulières sous le nom d'Académie centrale; de leur côté, les Officiers se groupèrent autour de Vien. Ces deux réunions rivales, qui tenaient leurs séances dans les salles de l'Académie, assiégèrent à l'envi l'Assemblée d'Adresses et de Mémoires. Enfin les Officiers ayant terminé la rédaction des nouveaux statuts les virent adoptés dans une assemblée générale tenue le 5 mars 1791.

Dans une autre assemblée solennelle, tenue le 8 novembre 1791, et à laquelle les Agréés furent convoqués, on entendit la lecture d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale par l'Académie royale de Peinture, et la réponse qu'on y avait faite. On décida que les noms des Agréés seraient inscrits dans l'Almanach royal à la suite des Académiciens, et on se sépara après s'être promis de tout faire pour maintenir entre les artistes de l'Académie l'union si nécessaire pour résister aux détracteurs. En effet, il semble que la crainte de l'orage qui menaçait l'Académie ait ramené la concorde parmi ses membres. Car, dès lors, elle reprit ses fonctions ordinaires, sans cesser d'être en but aux attaques de ses adversaires.

Nous connaissons par ce qui précède le rôle que joua David dans ces premières querelles, qu'avec de la condescendance les Officiers de l'Académie auraient pu éviter. On peut attribuer à ces divisions une influence regrettable sur l'artiste, qu'elles jetèrent hors de sa voie naturelle. Ses idées libérales, l'éclat de son nom l'avaient désigné aux dissidents comme le chef le plus apte à les conduire et le plus en position de gagner à leurs réclamations les sympathies du public. L'opposition qu'il rencontra à ses justes demandes le força à chercher des alliés en dehors de ses confrères ; il se lia ainsi avec les hommes les plus avancés, qui se trouvaient heureux de rattacher à leur parti le représentant le plus illustre des beaux-arts, et bientôt, sous l'influence de la passion, tout en croyant servir les intérêts de l'art, il s'égara dans les orages de la politique. Il le fit du reste avec bonne foi.

En effet, sans tenir compte du talent de David, on ne pouvait nier que son pinceau n'eût été employé le plus souvent à reproduire les épisodes de l'histoire les plus propres à ranimer l'amour de la patrie et de la liberté. Pour lui, la peinture était un art austère destiné à enseigner et à honorer la vertu.

Conduit par cette pensée élevée que nous retrouverons toutes les fois qu'il développera ses idées sur les arts, David rencontra dans les événements contemporains un épisode qui réunissait, plus que toute composition empruntée à l'antiquité, les conditions nécessaires pour frapper dans ce sens l'imagination de ses concitoyens.

Le serment prêté par les députés du Tiers-État, le 20 juin 1789, dans la salle du Jeu de Paume à Versailles, de ne se séparer qu'après avoir assuré la liberté de la Nation française, était un sujet digne d'être transmis à la postérité et capable d'enflammer des plus nobles sentiments les hommes qui fixeraient leur esprit et leurs yeux sur cette scène imposante.

Ce fut aussi l'opinion de la société des Jacobins, qui se recrutait alors parmi les membres les plus éclairés du parti libéral, et à laquelle Dubois-Crancé avait présenté

en ces termes, le 28 octobre 1790, la proposition de faire exécuter par David un tableau représentant cette séance mémorable.

« Messieurs,

» A peine sorti des ruines des plus antiques préjugés, l'édifice de la Constitution du peuple français présente déjà aux nations étonnées le plus majestueux aspect. A notre exemple, l'univers sera libre un jour; à mesure que les lumières se propageront, l'homme reprendra ses droits et sa dignité, et tous les efforts des despotes ne feront qu'accélérer cette grande révolution.

» Commençons donc par effacer de notre chronologie tant de siècles d'erreurs; oublions les tyrans et les victimes, et que la France régénérée date du 20 juin 1789.

» Cette époque à jamais célèbre, Messieurs, est celle où les Représentants de vingt-cinq millions d'hommes, appelés par un bon Roi, opprimés par les courtisans, chassés de la salle des États, errants dans les rues de Versailles, se sont réfugiés dans un jeu de paume, et là, le bras vers l'Éternel, ils ont fait le serment de mourir plutôt que de se séparer avant que la France fût libre.

» Rappelez-vous, loyaux et fidèles soutiens de la Constitution, cette sublime cérémonie commandée par la plus impérieuse des circonstances et dont le patriotisme le plus pur a fait seul tout l'ornement. Rappelez-vous le contre-coup que tous les cœurs français en ont reçu, son active influence sur tant d'actions héroïques, dont à l'unaminité notre nation vient de donner l'exemple à des peuples qui osaient la mépriser; et dites-moi s'il en serait un seul parmi vous qui se permît d'aborder le seuil de ce temple auguste sans être pénétré d'un saint respect.

» Le lieu qui reçut les premiers serments d'une grande nation qui a voulu être libre doit à jamais être voué au silence. Mille fois plus fameux dans sa simplicité que ces Pyramides dont les ruines immenses attestent l'antiquité du despotisme, les voyageurs viendront y admirer sa destruction... se reposer sur sa tombe... et c'est là qu'ils prendront la plus grande leçon que jamais ait offerte aucun monument.

» Je vous le demande, Messieurs, les amis de la Constitution doivent-ils laisser souiller plus longtemps le berceau de la Liberté du Génie humain?

» Je propose qu'il soit fait par cette société une adresse à l'Assemblée nationale pour l'engager à mettre sous sa sauvegarde le Jeu de Paume de Versailles, à ordonner que ce monument sera toujours dans l'état où il se trouve, et même rebâti tel qu'il est, lorsque le temps en aura commandé la destruction. Demandons-lui que la garde de ce sanctuaire soit confiée à perpétuité aux citoyens de Versailles, que les portes en soient fermées à tous les ennemis des Droits de l'Homme, qu'elles ne soient ouvertes qu'aux sectateurs de la Liberté, et que l'Assemblée nationale y aille chaque année, au renouvellement de ses séances, répéter le serment qui a sauvé la France.

» Mais, Messieurs, nous contenterons-nous de solliciter un décret pour immortaliser une action aussi mémorable? Tous les hommes ne peuvent venir agrandir leur être dans le

temple du patriotisme. Offrons donc aux régions les plus éloignées la faculté de se retracer à volonté cette sainte et majestueuse idée.

» Ces murs nus et noircis, images d'une prison, ces planches servant de sièges, cette table à pliants sur laquelle six cents députés, moins un, ont souscrit leur immortel serment, ce ciel, que par la voûte seule ils pouvaient prendre à témoin, ce peuple immense obstruant les rues, attentif, silencieux, comme s'il eût pu les entendre à travers les murs, quel spectacle ! Le souvenir de cet appareil austère contrastant avec le luxe asiatique qui avoisinait ce temple auguste, rend encore à mon cœur toute la chaleur du moment.

» Eh bien, Messieurs, que le plus énergique pinceau, que le burin le plus savant transmette à nos arrière-neveux ce qu'après dix siècles d'oppression la France a fait pour eux. Que cette image vraiment sacrée fixe leurs premiers regards; qu'elle reçoive chaque jour l'hommage de leur enfance, et qu'en balbutiant le doux nom de père, ils y apprennent les droits et les devoirs de l'homme.

» Cette entreprise, digne des vrais amis de la Constitution, ne doit pas les étonner, car ils ne peuvent sans injustice refuser d'appeler à cet acte de patriotisme tous les citoyens de l'univers.

» Ne doutons point de leur empressement si nous leur déclarons que tous les amis de la Constitution française veulent perpétuer dans le sein de l'Assemblée nationale le plus utile monument de courage et de patriotisme qu'aucun siècle ait jamais produit.

» Disons-leur : nous avons choisi pour animer notre pensée sur la toile, l'auteur de *Brutus* et des *Horaces*, ce Français patriote dont le génie a devancé la Révolution.

» Nous ferons ensuite graver ce tableau par les meilleurs artistes français, et vous seuls en aurez les estampes à votre disposition. Voilà, Messieurs, ce que mon zèle pour la chose publique m'a décidé à vous proposer.

» Je vais maintenant, si vous l'agréez, vous offrir les détails et les moyens très simples d'exécution.

» La Société des Amis de la Constitution séante à Paris fera, au nom de toutes les Sociétés qui lui sont affiliées, une adresse à l'Assemblée nationale, dans laquelle sera exprimé le vœu de tous les bons citoyens pour la conservation du Jeu de Paume de Versailles, parce qu'ils le considèrent comme le plus précieux monument national.

» La Société fera par la même adresse à l'Assemblée nationale l'hommage du projet qu'elle a de consacrer et de transmettre à la postérité le Serment du Jeu de Paume, par un tableau de la composition du sieur David, destiné à orner la salle de l'Assemblée nationale.

» En conséquence, le sieur David sera invité sur-le-champ de déclarer s'il accepte l'honorable confiance de cette assemblée et s'il veut se charger de la composition d'un tableau, de trente pieds sur vingt, représentant le Serment du Jeu de Paume.

» La Société choisira, parmi les meilleurs artistes français, un graveur avec lequel elle fera un traité à forfait pour lui procurer le nombre d'estampes dont elle sera convenue, et ensuite la planche sera brisée.

» Il sera nommé une Commission de douze membres choisis dans le sein de la Société des Amis de la Constitution pour surveiller l'exécution de tous les ouvrages ci-dessus

désignés, et pour parvenir au payement de la somme de 72,000 livres à laquelle se monteront lesdits ouvrages par approximation. Les douze Commissaires désignés ouvriront au bureau de la Société des Amis de la Constitution, séante à Paris, une souscription de trois mille actions à raison de vingt-quatre livres par action, passé lequel nombre, la souscription sera fermée.

« Et, attendu que lesdits ouvrages ne peuvent être complètement exécutés en moins de trois ou quatre années, chaque souscripteur sera libre de payer le prix de son action en un ou deux payements égaux de douze livres chacun, moitié en souscrivant et l'autre moitié en recevant la gravure. Pour chaque action de vingt-quatre livres, tous les souscripteurs recevront gratis, au bureau de correspondance de la Société, une superbe estampe représentant le Serment du Jeu de Paume, cachetée du sceau de la Société, par ordre de date de souscription dont il sera tenu registre et dont la liste sera imprimée.

» Les Commissaires seront chargés de veiller avec la plus scrupuleuse attention à ce qu'il ne soit tiré que le nombre suffisant d'exemplaires pour remplir les engagements de la Société envers Messieurs les souscripteurs, et la planche sera à l'instant brisée.

» La Société ne connaissant de nuance que celle de l'opinion, admet à concourir à son acte de patriotisme tous les amis des Droits de l'Homme, quel que soit le point du globe qu'ils habitent. »

Cette proposition fut acceptée. Outre la commande du tableau et de la gravure, Dubois-Crancé avait eu aussi la pensée de faire reproduire le tableau du Jeu de Paume en une mosaïque pareille à celles qui décorent les églises d'Italie. Mais cette idée fut abandonnée avant la présentation du projet aux Jacobins.

Le moment était favorable pour demander à David un ouvrage de cette importance. Jamais son talent ne s'était montré plus sûr de lui. Il accepta avec enthousiasme cette tâche qui répondait si bien à ses aspirations, et il se consacra à l'exécution de cette œuvre capitale dont la dimension devait dépasser celle de tous les tableaux connus. Toutes ses études furent dirigées dans ce but, et plusieurs livres de croquis, aujourd'hui dispersés, se remplirent de notes et de légères esquisses des différents groupes qui entrent dans cette vaste composition.

Il abandonna les travaux ordinaires de son art, dans lequel il venait de créer de nouveaux chefs-d'œuvre, nous voulons parler des magnifiques portraits de *Mme de Sorcy-Thélusson* et de sa sœur, *Mme d'Orvilliers*, peints à cette époque et que l'Exposition des Alsaciens-Lorrains a révélés à notre génération.

Peu de temps auparavant, le Roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, lui avait fait demander les traits de plusieurs écrivains français dont il voulait décorer les salles de son palais. Il ne nous reste de cette démarche que la lettre suivante, que Marmontel, secrétaire de l'Académie Française, adressa à David, qui avait demandé à consulter les peintures originales :

« Ce 30 mai 1790.

» J'ai communiqué, Monsieur, à l'Académie Française, la lettre que vous m'avez fait

l'honneur de m'écrire. Elle consent avec plaisir à vous prêter les portraits de ceux de ses anciens membres dont le Roi de Pologne désire honorer la mémoire, en réunissant leurs images dans son palais.

» Les ordres sont donnés au suisse de l'Académie de vous livrer les portraits sur un reçu de votre main. Vous voudrez bien, Monsieur, prendre soin qu'ils soient remis en place après que vous les aurez fait copier.

» Lorsque les Souverains voudront avoir une collection complète des portraits des hommes qui, dans les arts comme dans les lettres, auront illustré notre siècle, le vôtre ne sera point oublié.

» J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus distingués, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

» MARMONTEL. »

Mais les travaux de ce genre n'étaient que des distractions pour David. Sa pensée était ailleurs, et chaque jour quelque nouvel événement venait exciter son ardeur patriotique; car il suivait avec assiduité les séances de la Société des Jacobins et prenait part aux manifestations organisées pour honorer les cendres de Voltaire et la mémoire de Rousseau.

Les attaques dirigées contre l'Académie ne se ralentissaient pas. Les artistes non privilégiés, c'est-à-dire ne faisant pas partie de l'Académie et ne pouvant par conséquent montrer leurs œuvres dans les salles du Louvre, avaient organisé une exposition libre dans la salle Lebrun. Ils avaient, à l'issue de cette Exposition, adressé à l'Assemblée nationale une pétition pour demander la liberté de l'Exposition officielle, pétition que David appuya par la lettre suivante adressée au journal *la Chronique de Paris :*

« Ce 16 août 1791.

» Je viens d'apprendre qu'une société nombreuse d'artistes non privilégiés avait adressé une pétition à l'Assemblée nationale, afin d'obtenir d'elle la permission d'exposer ses ouvrages au Salon du Louvre avec ceux des artistes privilégiés, et que l'Assemblée avait renvoyé leur demande au Comité de constitution; comme je ne doute pas que l'Assemblée nationale favorise leur pétition, déjà décrétée par un des articles de la Constitution, qui supprime toutes les corporations et tous les privilèges, et comme je veux satisfaire, en même temps, au désir de ceux des membres de l'Assemblée nationale qui voudraient revoir les anciens ouvrages, je crois devoir déclarer que je ne me prêterai à cette réexposition qu'autant qu'elle ne préjudiciera point au droit qu'ont tous les artistes de concourir à une Exposition générale et commune, dans le Palais qu'un décret de l'Assemblée a déjà rendu national.

» En conséquence, à moins que la pétition des artistes ne reçoive, de l'Assemblée nationale, un refus formel, je n'exposerai mes anciens ouvrages que dans un lieu qu'on assignera à tous ceux dont les tableaux ont déjà été vus du public, pour qu'il ne soit pas dit que je me sois prêté à l'accaparement d'exposition que médite la société privilégiée, dite *l'Académie de Peinture.* »

En surplus de cette lettre, il avait envoyé à l'Assemblée nationale une pétition dont une partie sera citée plus loin. Sous une semblable pression, la question d'une Exposition nationale ouverte à tous les artistes fut bientôt portée devant les élus du pays.

Le 21 août 1791, Barère, au nom des Comités de constitution et des domaines, fit le rapport suivant :

« Au milieu de la destruction de tous les privilèges et de toutes les distinctions, une corporation célèbre, et qui a rendu des services publics, connue sous le nom d'Académie royale de Peinture et de Sculpture, prétend jouir encore du droit exclusif d'exposer publiquement les ouvrages de ses membres dans une des salles de ce palais que votre décret du 26 mai dernier a consacré aux établissements de l'instruction publique et à la réunion des monuments des sciences et des arts.

» Ce n'était pas assez que jusqu'à ce jour l'Académie, arbitre unique de tous les talents et dispensatrice des réputations, eût exercé une autorité arbitraire sur des arts qui ne vivent que d'opinion et qui ne prospèrent que par la liberté. Placée à la source de toutes les faveurs et de tous les moyens d'encouragement, cette corporation en a fait le patrimoine particulier de ses membres, à un tel point que cette classe privilégiée d'artistes s'était fait la loi de ne souffrir, dans la salle d'exposition du Louvre, qui devait naturellement s'ouvrir à tous les talents, aucun autre concurrent que ceux auxquels l'initiative académique conférait la patente du talent ou du génie.

» Il y a quelques années que les artistes non privilégiés se refugièrent au Colysée; une lettre de cachet leur en interdit l'usage. Ils ne furent pas plus heureux dans les autres emplacements; toujours le Directeur général des Bâtiments et les privilégiés pourvurent à ce que ces Salons leur fussent fermés. C'est ainsi qu'on a vu s'élever dans le temple des arts une sorte de noblesse et une classe de privilégiés, tandis que les artistes non titrés, semblables à des roturiers obscurs, furent réduits à faire une exposition banale de deux heures par an, dans une place publique ouverte à toutes les intempéries de l'air. Cet état d'avilissement a duré jusqu'au moment où les premiers mouvements de la Révolution leur ont permis d'exposer dans une salle de vente, qui leur a été louée rue de Cléry.

» Il était difficile que des hommes, qui consacrent leurs talents à tracer les grands événements de l'histoire, fussent insensibles à la voix puissante de la liberté. Ils ont lu dans la Constitution française qu'il n'y a plus « pour aucune partie de la nation, ni pour » aucun individu, aucun privilège ni exception aux droits communs des Français. Qu'il n'y » a plus ni jurandes ni corporations de professions, arts et métiers. »

» Ils ont lu votre décret du 26 mai, qui consacre une partie du Louvre aux établissements de l'instruction publique et aux monuments des arts, et ils ont espéré des succès auprès de l'Assemblée nationale.

» Aussi trois pétitions vous ont été adressées, l'une par les artistes non titrés, non privilégiés, qui sollicitent de vous la confirmation de vos principes, l'admission égale de tous les artistes au concours pour l'Exposition des tableaux et autres ouvrages d'art dans les salons du Louvre.

» La seconde pétition est celle de plusieurs artistes, membres de l'Académie de Pein-

ture, qui, indignés de ce que les prétentions des privilégiés cherchent encore à survivre à vos décrets constitutionnels, demandent que l'arène soit ouverte à tous les artistes indistinctement.

» La troisième pétition fait honneur à un autre membre de l'Académie, à ce Peintre célèbre qui s'occupe dans ce moment de transmettre à la postérité l'immortelle séance du Jeu de Paume. Le vrai talent ne craint pas la concurrence. Il vous dénonce lui-même l'abus dont ce qu'on appelle orgueilleusement le peuple des arts se plaint.

» Les artistes non privilégiés, dit-il, réclament, vous dit-on, la conséquence et l'appli-
» cation des principes constitutionnels, conséquence qui doit les faire jouir des avantages
» d'une Exposition commune.

» Cependant l'Académie de Peinture s'occupe encore des moyens d'éluder les consé-
» quences de vos lois, et malgré la pénurie des ouvrages faits par ses membres dans le
» cours de ces deux dernières années, malgré le vide inévitable qui en résulterait dans ce
» Salon, elle a résolu d'accaparer toutes les places, en reproduisant de nouveau des ouvrages
» vus dans les précédentes expositions, pour se ménager une espèce d'impossibilité de par-
» tager l'emplacement avec les artistes non privilégiés. J'ai déjà annoncé publiquement la
» répugnance que j'avais à m'associer à ces vues particulières, et je forme des vœux pour
» que tous les artistes soient également admis dans l'Exposition qui doit avoir lieu cette
» année. »

» Tout réclame donc l'association des artistes aux bienfaits de la liberté et de l'égalité des droits. Les trois pétitions ont été renvoyées à vos comités de constitution et des domaines. »

Après avoir dit que ces restrictions apportées à l'Exposition constituent pour les artistes une sorte de censure, Barère cite l'exemple de l'Angleterre qui accueille dans le Salon royal de Londres non seulement les artistes anglais, mais encore les étrangers.

Il ajoute que l'Assemblée peut se prononcer en faveur des artistes, car l'enseignement des arts qui constituent les véritables attributions de l'Académie, n'a rien à redouter de la décision qu'elle doit prendre. Au contraire, le libre accès du Salon va faire naître de nouveaux talents et exciter cette émulation si nécessaire à la Peinture et à la Sculpture, et les encouragements publics, plus largement distribués, deviendront le prix du plus beau concours ouvert aux talents et au génie. Il termine en rappelant que Paris doit être la patrie des beaux-arts renaissant à la voix de la liberté.

Il propose le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale après avoir entendu le rapport des Comités de constitution et des domaines ;

» Considérant que, par la Constitution décrétée, il n'y a plus pour aucune partie de la Nation, ni pour aucun individu, aucun privilège ni exception aux droits communs de tous les Français ; qu'il n'y a plus ni jurandes ni corporations de Profession, Arts et Métiers ; et se conformant au décret du 26 du mois dernier qui consacre le Louvre à la réunion des monuments des Sciences et des Arts,

» Décrète provisoirement, et en attendant qu'il soit statué sur les divers établissements de l'instruction et de l'éducation nationale, ce qui suit :

» ARTICLE Ier. — Tous les artistes français ou étrangers, membres ou non de l'Académie de Peinture et de Sculpture, seront également admis à exposer leurs ouvrages dans la partie du Louvre destinée à cet objet.

» ART. II. — L'Exposition ne commencera, cette année, que le 8 septembre.

» ART. III. — Le Directoire du département de Paris fera diriger, surveiller, sous les ordres du ministre de l'intérieur, ladite Exposition quant à l'ordre, au respect dû aux mœurs et quant à l'emplacement qui pourrait être nécessaire. »

M. Alexandre de Beauharnais appuya aussi le projet de décret qui venait d'être présenté, et en terminant son discours il invoqua, comme devant être pris en considération, le témoignage de David.

« C'est celui, dit-il de cet homme célèbre, qui a obtenu l'avantage d'être de la classe des artistes privilégiés, et qui n'en sent pas moins le prix de l'égalité des droits, de cet artiste académicien, qui met en ce moment le comble à sa gloire en consacrant son pinceau à tout ce qui a servi au succès de la Révolution, à tout ce qui a contribué à la liberté de son pays. J'appelle le témoignage de M. David, qui dit, et avec tous ceux qui aiment les arts et recherchent ceux qui les cultivent, qu'il existe des talents hors des Académies; qu'il existe un grand nombre d'artistes auxquels il n'a manqué que cette émulation, qui s'acquiert par la censure ou les éloges du public, pour devenir des hommes très distingués.

» Il me paraît donc convenable et juste de stimuler les hommes modestes, d'encourager les hommes timides, en leur facilitant les moyens de recevoir les suffrages du public, qui sont la récompense la plus flatteuse aux artistes français. »

Après ces paroles, l'Assemblée adopta le décret rédigé par Barère.

Aussitôt le département de Paris prend l'arrêté ci-dessous, dans lequel, après avoir cité le décret de l'Assemblée nationale, il ajoute :

« Le Directoire, considérant combien il importe d'assurer la prompte exécution de la loi et la jouissance entière du bienfait que les arts viennent de recevoir de l'Assemblée nationale, en attendant que des règlements définitifs aient pu déterminer les formes, les usages, l'ordre de cette partie si intéressante de l'instruction publique ;

» Le procureur général, syndic, entendu, arrête ce qui suit :

» 1° M. Talleyrand-Périgord, membre du Directoire, sera chargé de la direction et surveillance générale de l'Exposition.

» 2° Il sera adjoint à M. Talleyrand-Périgord six commissaires, savoir : MM. Pajou, Legrand, Bervic, David, Vincent, Quatremère-Quincy ;

» 3° A compter du jour de la publication du présent arrêté, tout artiste qui désirera exposer ses ouvrages fera, dans l'espace de trois jours, une notice sur ses ouvrages qui en détaillera la mesure exacte et le sujet brièvement énoncé.

» 4° Cette notice énoncera les ouvrages par ordre de numéro, de manière que les premiers numéros inscrits indiquent les morceaux auxquels l'artiste donnera la préférence, dans le cas où l'étendue de l'emplacement assigné serait insuffisant pour les y admetre tous ;

» 5° Chaque artiste mettra au bas de cette notice son nom et le lieu précis de sa demeure, pour que l'on puisse lui adresser directement les avis relatifs à l'Exposition.

» Signé : La Rochefoucault, *président;* Blondel, *secrétaire.*

» Les notices seront adressées au département, au bureau de M. Boucher. »

David accepta les fonctions de commissaire : « Je me trouve trop heureux, écrivait-il, de pouvoir faire connaître à ma patrie les talents en peinture, qui, sans l'heureux décret de la liberté de l'Exposition, ne seraient et n'auraient peut-être jamais été connus. »

Le livret du Salon célébrait ainsi l'indépendance que venaient de conquérir les artistes :

« Les Arts reçoivent un grand bienfait : l'empire de la liberté s'étend enfin sur eux ; elle brise leurs chaînes ; le génie n'est plus condamné à l'obscurité.

» Pour que les seules et véritables distinctions naissent des vertus et des talents, il ne faut que les montrer à ses concitoyens.

» Les événements ont retardé, pendant deux mois, l'espoir que les artistes avaient conçu de la justice de l'Assemblée nationale ; il leur a suffi de lui présenter un vœu conforme à l'équité, et l'équité a dicté le décret du 21 août 1791. »

L'Exposition ouverte le 12 septembre se composait de 794 œuvres d'art, présentées par 258 artistes, dont 190 environ n'étant pas de l'Académie profitaient des dispositions du décret de l'Assemblée nationale.

Quelques-uns des élèves de David, qui plus tard, comme Fabre, Gérard, Mlle Laville-Leroulx, arrivèrent à la réputation, avaient envoyé leurs premiers ouvrages. Mais ce Salon fut un véritable triomphe pour le maître avec *Les Horaces*, n° 134, *Le Brutus*, n° 274, *Le Socrate*, n° 299, tableaux déjà connus ; et en fait de nouveaux ouvrages : *Le portrait de Mme de Sorcy-Thelusson, née O'Reilly*, n° 719. *Portrait de femme peinte jusqu'aux genoux*, et le grand dessin à la sépia du Serment du Jeu de Paume, n° 132, avec cette indication :

« Dessin du « Serment du Jeu de paume » par M. David

» L'auteur n'a pas eu l'intention de donner la ressemblance aux membres de l'Assemblée. — On souscrit, pour la gravure de ce dessin, chez M. Gerdret, négociant, rue des Bourdonnais. »

Nous ne reviendrons pas sur les anciens tableaux qui composaient comme la profession de foi politique de David.

Les nouvelles productions qu'il soumettait au jugement du public, son *Portrait de femme*, entre autres, lui attirèrent tous les suffrages ; le modèle, du reste, y prêtait. « Il a résolu de tout éclipser dans tous les genres qu'il traitera, » s'écrie un critique du Salon, et, plus tard, Sue dira de la même toile : « on a remarqué au Salon de 1791 le portrait de Mme de Sorcy, assise d'une manière simple et naturelle, vêtue toute de blanc et les bras négligemment croisés. Ce portrait est un de ses meilleurs jusqu'alors ; il a eu toujours soin, à la vérité, de ne choisir que de belles têtes de femmes, ne voulant pas prostituer son pinceau dans un genre qu'il ne faisait que pour s'amuser. »

L'auteur, cependant, se jugeait avec plus de sévérité, car Mme Lebrun rapporte dans ses

Mémoires que devant cette toile qui faisait pendant à son *Paesiello*, il disait à ses élèves : « On croirait ma toile peinte par une femme, et le portrait de Paesiello par un homme... »

« Au reste, il aimait tellement son art, ajoute-t-elle, qu'aucune haine ne l'empêchait de rendre justice au talent qu'on pouvait avoir. »

Mais de tous ces ouvrages, celui qui attirait le plus la foule était le *Serment du Jeu de Paume*. Ce dessin, terminé avec le plus grand soin, lui avait demandé de sérieuses études, tant pour la difficulté de la composition que pour l'exécution. Il ne s'était en rien relâché de ses principes, et ce dessin, quoique fait après de nombreux essais, porte les traces du travail le plus consciencieux. Toutes les figures principales sont étudiées nues sous les vêtements.

Mais le mérite de l'artiste était d'avoir su animer sans confusion cette immense composition et répandre le mouvement et la variété parmi ces nombreux personnages concourant tous, dans le même esprit, à une même action.

Évitant l'écueil d'un geste uniforme, il avait indiqué chaque individualité saillante, bien plus par l'attitude qui convenait à son caractère que par l'exactitude des traits du visage. On reconnaît cependant Bailly, Sieyès, Mirabeau, Barnave, Dubois-Crancé, le père Gérard, Barère, Robespierre. L'abbé Grégoire, dom Gerle le chartreux et Rabaud Saint-Étienne, ministre protestant, sont groupés, se serrant la main, pour montrer l'uniformité des pensées des différents cultes et clergés. Si l'on poursuit cet examen, quelle énergie dans le groupe de Martin d'Auch, le seul qui refuse de s'associer à ses collègues! Quel sentiment dans ce vieillard qui s'est fait transporter à cette séance! Quel élan dans les députés debout et unis entre eux comme les Horaces, et peut-être aussi quelle menace dans ces figures sinistres coiffées du bonnet phrygien! C'est là que s'amoncelle l'orage populaire d'où sortira la foudre qui frappera le palais de Versailles.

Ce dessin mit le sceau à la réputation de civisme de son auteur; la Société des Jacobins recommanda aux Sociétés affiliées la propagation de la gravure. Enfin la question de faire exécuter le tableau aux frais de la nation fut portée par Barère à l'Assemblée nationale dans la séance du 27 septembre 1791.

« Un tableau, dit-il, qui doit représenter le *Serment du Jeu de Paume* a été commencé par M. David, et l'esquisse de cet ouvrage est déjà connue du public. Une souscription particulière a été ouverte pour ce tableau, ainsi que pour celui de la *Mort du jeune Desilles*.

» Je demande qu'ils soient l'un et l'autre achevés aux frais du trésor public et placés dans la salle du Corps législatif où ils représenteront sans cesse aux Représentants de la nation le zèle et l'énergie qu'ils doivent avoir. »

La proposition de Barère fut adoptée en ces termes :

« L'Assemblée Nationale, considérant que le 20 juin 1789 est l'époque qui a assuré à la France une constitution libre, décrète :

» Que le tableau représentant le *Serment prêté à Versailles le 20 juin 1789 au Jeu de Paume*, commencé par Jacques-Louis David, peintre, sera fait aux frais du trésor public, et qu'il sera placé dans le lieu destiné aux séances de l'Assemblée nationale. »

Ces distinctions avaient rendu le nom de David populaire; André Chénier avait chanté ses pinceaux dans l'ode sur le *Serment du Jeu de Paume* qu'il lui avait dédiée.

Aussi, lorsqu'un député de la Drôme présenta à l'Assemblée nationale les frères jumeaux Franque, comme des sujets particulièrement doués pour les beaux-arts, le 14 janvier 1792, c'est à David qu'ils furent confiés comme élèves. Il répondit au Président de l'Assemblée :

« Paris, le 7 février 1792.

» Monsieur le Président,

» L'Assemblée m'a chargé d'enseigner les principes de mon art à deux jeunes enfants que la nature semble avoir destinés à être peintres, mais à qui la fortune refusait les moyens d'obtenir les connaissances nécessaires pour le devenir. Quel bonheur pour moi d'avoir été choisi pour le premier instituteur de ces jeunes gens, qu'on pourra justement appeler les enfants de la nation, puisqu'ils lui devront tout!

» Quel bonheur pour moi! Je le répète, mon cœur le sent vivement, mais il m'est impossible de l'exprimer. Mon art ne consiste pas en paroles, mon art est tout en actions.

» Donnez-moi le temps, et mes soins assidus vous prouveront combien je suis sensible au choix que vous avez fait de moi. J'en ai reçu le prix. Je ne suppose pas que l'Assemblée nationale veuille diminuer en quelque sorte l'honneur de la préférence qu'elle m'a donnée, en m'offrant un salaire pour le soin que j'apporte à l'instruction de ses deux enfants adoptifs. L'amour de l'argent n'a jamais importuné dans mon âme l'amour de la gloire que je mets au-dessus de tout.

» Je suis avec respect, » David. »

En effet, quelques semaines après, il donnait une preuve de son désintéressement.

Après avoir décrété l'Exposition de 1791, l'Assemblée constituante avait décidé, sur la proposition de M. de Beauharnais, qu'une somme de cent mille francs serait employée en encouragements pour les artistes et répartie en travaux entre les exposants désignés par les membres de l'Académie, auxquels on adjoindrait deux membres de l'Académie des Sciences, deux de l'Académie des Belles-Lettres et vingt artistes non Académiciens choisis parmi les exposants.

Le jugement qui devait être prononcé pendant l'Exposition fut retardé d'abord par les réclamations des artistes qui craignaient que l'Académie, par le nombre seul de ses membres, n'exerçât une trop grande influence; puis par le refus des Académiciens de prendre part à ce jugement, si bien que l'Assemblée législative, dans la séance du 3 décembre 1791, sur la proposition de Romme, appuyée par Quatremère, se décida à rendre le décret suivant qui réglait ainsi la question :

« L'Assemblée Nationale, après avoir rendu ce décret d'urgence, et voulant faire cesser les difficultés qui se sont élevées sur l'exécution du décret du 17 septembre dernier, décrète ce qui suit :

» Article Ier. — Tous les artistes qui ont exposé cette année leurs ouvrages au Salon du Louvre, et qui se sont fait inscrire pour l'Exposition, tant Académiciens qu'Agréés, que non Académiciens, se réuniront dans la huitaine, dans le lieu qui leur sera indiqué par la

municipalité, pour nommer ensemble et parmi les exposants, au scrutin de liste et à la pluralité relative, quarante commissaires, dont vingt seront pris parmi les Académiciens et vingt parmi les non Académiciens.

» Art. II. — A ces commissaires se réuniront deux membres de l'Académie des Sciences et deux de celle des Inscriptions, aux termes de l'article III de la loi du 17 septembre, à l'effet de procéder ensemble à la répartition des travaux d'encouragements de la manière suivante :

» Art. III. — Parmi les peintres d'histoire, statuaires et architectes exposants, l'assemblée des commissaires nommera seize artistes qui, à son jugement, se seront montrés les plus dignes d'encouragement.

» Art. IV. — La somme de 70,000 livres, consacrée à des travaux d'encouragements pour cette classe d'artistes par l'article Ier de la loi du 17 septembre, sera divisée en seize portions graduées entre elles, selon l'échelle de mérite des ouvrages exposés par les seize artistes que l'assemblée des commissaires aura distingués, de manière cependant qu'aucune de ces sommes partielles ne pourra être de plus de 10,000 livres, ni de moins de 3,000 livres.

» Art. V. — L'assemblée des commissaires nommera aussi dix artistes parmi les peintres dits de genre et les graveurs exposants, qui à son jugement se seront montrés les plus dignes d'encouragement.

» Art. VI. — La somme de 20,000 livres qui, aux termes de la loi du 17 septembre, article Ier, est destinée à des travaux d'encouragements pour cette classe d'artistes, sera divisée en dix portions, pour la graduation desquelles on suivra l'échelle de mérite des ouvrages des dix artistes distingués dans l'exposition, de manière que le maximum sera de 3,000 livres et le minimum de 1,000 livres, etc. »

Malgré ce décret, toutes les difficultés n'étaient pas aplanies. L'Académie refusait toujours de prendre part au jugement du Salon, et avait rédigé le projet de réponse à l'Assemblé législative.

« Messieurs, précédemment à votre décret du 3 de ce mois, nous avons eu l'honneur de nous présenter devant vous, à l'effet de vous supplier de nous dispenser de voter pour la distribution des travaux d'encouragements. Nous vous avons développé nos motifs, en vous assurant d'ailleurs que chacun de nous se trouverait honoré d'être choisi pour l'exécution de ces mêmes travaux, et qu'enfin nous consentions d'être *jugés*, mais non pas *juges*.

» Les mêmes motifs subsistant toujours, notre résolution n'a pu changer, mais comme notre persévérance pourrait vous étonner, nous allons en deux mots vous tracer le portrait de tout véritable artiste.

» Plus avide de gloire que de fortune, libre comme l'air et la pensée, il ne connaît de lois dans son art que celles qu'il s'impose. Évertuer son génie et produire, voilà la jouissance la plus délicieuse : comme la récompense la plus noble de ses veilles est l'estime de ses contemporains. Ami de la paix, il fuit jusqu'à l'ombre des débats. Modeste comme l'est presque toujours le vrai mérite, il craint de prononcer sur celui d'autrui, il en laisse le soin au public.

» Tel est notre plan de conduite. Notre constance dans nos principes ne peut être regardée comme une résistance aux pouvoirs constitués.

» Il ne s'agit pas ici de ces lois d'où dépend le salut de l'empire, et qui enchaînent à la volonté générale toutes les volontés particulières. C'est de la part du Corps législatif une simple mesure de bienfaisance pour encourager les arts. Cette mesure n'intéresse qu'une très faible partie de citoyens. Les législateurs, pour s'éclairer dans la distribution des bienfaits appellent des experts. Or, dans ce cas, tout artiste est expert par le fait, et la capitale en fournit un grand nombre.

» Quand un tribunal nomme d'office un arbitre, celui qui est désigné est libre d'accepter ou de refuser cette honorable fonction. Son refus non motivé n'offense pas le tribunal. Ce refus doit l'offenser encore moins quand il est appuyé sur la crainte d'être juge et partie.

» Votre décret du 3 de ce mois, ayant investi vingt Académiciens du droit d'être élus arbitres pour le scrutin, nous réclamons la liberté de nous récuser ; et, s'il le faut, nous la réclamerons en vertu des Droits de l'Homme, consacrés et garantis par la Constitution française.

» En ouvrant cet Évangile de la loi, on lit aux premières pages que la Constitution garantit à tout homme la liberté d'aller, de rester, de partir et par conséquent de penser, d'agir et de faire tout ce qui ne nuit point à autrui, ni ne l'empêche de jouir des mêmes droits.

» Couverts de cette égide, nous osons, Messieurs, avec le respect le plus profond, mais avec le courage d'hommes libres, vous déclarer individuellement (et par conséquent sans préjudice aux droits de ceux d'entre nous qui n'auraient point signé la présente adresse) que nous renonçons, si le choix tombe sur nous, aux fonctions de distributeurs d'ouvrages, en vous attestant de nouveau que nous accepterons avec reconnaissance les bienfaits de la nation, si par les suffrages des artistes nous en sommes déclarés dignes. »

Cette démarche pour refuser d'être juge et partie honorait l'Académie ; mais, quelque temps après, elle commettait l'imprudence de s'adresser au Roi pour obtenir que quatre sculpteurs et cinq peintres fussent honorés de travaux. La pétition se terminait ainsi :

«..... Lorsque le temps aura calmé les excès d'une fausse liberté, quand la raison enfin aura repris son empire, l'Académie espère que les Français sentiront que les arts ne peuvent prospérer et fleurir en France qu'autant qu'ils seront sous la protection immédiate du Chef suprême de la nation. Ce sont les vœux que fait l'Académie de Peinture en même temps qu'elle dépose aux pieds de Sa Majesté sa reconnaissance et son respect le plus profond. »

L'Intendant de la Couronne, plus sage que les Académiciens, jugea le moment peu convenable pour rendre publique une semblable requête.

Du reste, nous ne pouvons mieux faire apprécier l'esprit qui animait l'Académie qu'en donnant malgré leur longueur deux lettres écrites par son secrétaire Renou qui, en maintes circonstances, avait été chargé de présenter sa défense.

La première est adressée à M. Huet de Froberville, député à l'Assemblée législative, à propos de l'Exposition de 1791 et du jugement pour les travaux d'encouragements.

« Votre opinion m'est tombée entre les mains par hasard. J'ai eu l'honneur de me présenter chez vous pour vous remercier de l'intérêt que vous avez bien voulu prendre au maintien des arts en France. N'ayant pas été assez heureux pour vous trouver, je vous envoie ce que nous avons écrit jusqu'à présent sur notre régime. Tous ces écrits ont été adressés en divers temps à chacun de vos prédécesseurs, qui devaient fixer le sort des arts, mais ils en ont laissé le soin à la seconde législature. Je désirerais que notre Compagnie fît réimprimer ce qu'on peut appeler les factums de notre procès.

» Si vous aviez été, Monsieur, bien instruit de nos statuts et de ce que sont parmi nous les Agréés, vous ne nous auriez pas fait de reproche à cet égard. L'obéissance à la loi est le premier devoir. Un législateur, s'il l'eût connue, ne nous aurait pas reproché d'être restés dans les bornes qu'elle nous a prescrites.

» Depuis le dernier article de l'acte constitutionnel, toute loi non abrogée doit subsister jusqu'à ce qu'elle ait été abolie ou modifiée par le Corps législatif. Or il n'a été rien innové à nos statuts. Nous ne pouvions rien y changer de notre autorité privée. Tel est le sentiment de ceux qui forment chez nous la partie administrative, et de ceux des Académiciens qui s'y sont réunis. Ce n'est pas l'avis des Académiciens dissidents, puisque ces Messieurs depuis longtemps ont cru pouvoir appeler les Agréés dans l'Académie, à leurs séances particulières, malgré la défense des statuts, et quoiqu'ils eussent eux-mêmes repoussé les Agréés à plusieurs reprises, comme vous le verrez dans mon *Esprit des Statuts*.

» Il faut vous apprendre en deux mots ce que c'est qu'un Agréé. C'est un postulant jugé d'une capacité suffisante pour être reçu, mais non encore reçu. Pour être jugé capable, il a besoin d'obtenir les deux tiers des voix, sur les ouvrages qu'il présente. Alors il est agréé. Pour être Académicien, il faut qu'il exécute un morceau de réception, et il n'a point de séance, que ce morceau ne soit accepté. Cependant, comme l'Académie n'a jamais voulu un moment empêcher un artiste de se faire connaître au public, dans les Expositions, au Salon, les Agréés exposaient pêle-mêle leurs ouvrages avec ceux des Académiciens, et cet usage fraternel est en vigueur parmi nous, bien avant qu'il soit question dans le royaume, d'égalité et de liberté. Enfin les Agréés jouissent de tous les avantages extérieurs des Académiciens.

» Peut-on de bonne foi regarder comme une loi tyrannique le moyen de presser d'habiles gens d'apporter dans nos salles « pour y rester à jamais » un monument de leur mérite et du bon choix de l'Académie? C'est à cette loi que nous devons la belle collection des morceaux de tous ceux qui ont honoré l'Académie, par leurs talents, depuis qu'elle existe. C'est par là que s'est accru ce trésor national qui n'a rien coûté à l'Etat, et qui constate le règne des arts dans son sein. La non séance est-elle une privation bien dure pour un artiste, « quand il peut la faire cesser à sa volonté », et lorsque, du reste, il jouit de tous les avantages attachés au titre d'académicien? Trouvez-vous juste que celui qui n'a point payé sa dette, dette honorable, soit traité à l'égal de celui qui l'a payée? J'en appelle à vous-même. Cependant ceux qui maintiennent cette loi sont calomniés par nos dissidents, et traités par eux, comme c'est la mode, d'aristocrates. Or, quel est l'aristocrate, de celui qui, fidèle à la loi qui lui est imposée, attend pour en changer l'ordre des législateurs, ou de

celui qui veut faire observer une loi dont il est le créateur, sans attendre la permission du Corps législatif? De quel côté est le despote? Mais, à bien examiner, serait-il sage d'abolir cette loi? Non, sans doute. La partie administrative, pour perpétuer le dépôt successif des morceaux de réception de chacun des membres de l'Académie, propose de supprimer par extinction la classe des Agréés, et de ne reconnaître désormais, comme artistes appartenant à l'Académie, que ceux qui auront donné leurs morceaux de réception. C'est, je crois, la meilleure façon de trancher la difficulté; mais, sur cette proposition, c'est au législateur et non à aucun de nous, qu'il appartient de prononcer.

» Notre pétition ayant été projetée, rédigée et acceptée le même jour, dans une séance académique, c'est-à-dire tenue conformément à notre régime, « les Agréés qui n'y ont point de droits » ne pouvaient y être convoqués, et votre reproche tombe à faux. Le même jour, nous avons écrit à M. le Président pour être entendus le lendemain à la barre. Mais quelques jours après, nous avons rassemblé « amicalement avec nous les Agréés » (mais sans tirer à conséquence), pour leur faire part de notre démarche. Nous n'avons pas pu, ni prétendu, comme vous l'avez judicieusement remarqué, préjudicier ni renoncer pour eux aux droits, dont les a investis le décret du 17 septembre dernier. Mais vous saurez, Monsieur, que c'est par les menées secrètes de nos dissidents que les Agréés ont été dénommés dans ce décret. Comme, après bien des refus de leur part, nos dissidents les avaient appelés à leur secours pour faire nombre, étant abandonnés de plus de quarante d'entre nous, ils ont voulu réparer les affronts qu'ils leur avaient fait essuyer eux-mêmes, et triompher de la juste résistance du parti opposé. En trompant le législateur, ils ont couvert du beau prétexte de l'égalité l'infraction faite à une loi favorable à l'émulation et à l'honneur de l'École française. Ce sont les mêmes dissidents qui vous ont fait errer à votre insu, en vous disant sans doute que c'est « par orgueil » que nous repoussons les Agréés de nos assemblées; autant vaudrait dire, que c'est par mépris que vous ne laissez pas voter avec vous vos suppléants, lesquels, à l'occasion près, ont tout le caractère de député, au lieu qu'il manque à nos Agréés une épreuve, un degré pour être Académiciens.

» Notre Académie, ainsi que les autres, serait demeurée dans le silence, si sa paix n'eût été troublée par des ambitieux qui, comme vous le dites, sous le prétexte de l'égalité, veulent usurper la dictature. L'un veut détruire l'Académie pour régner seul (1), et il a fait appuyer ses projets par un député qui a essayé d'être artiste et qui publiquement s'est déclaré notre ennemi (2). D'autres (3) veulent la conserver, mais dans l'espoir de la dominer. A la tête de ces derniers est une « Jeanne d'Arc (4) ». Il ne tiendra pas à elle que l'Académie ne tombe en quenouille. Elle a semé parmi nous la plus dangereuse division.

Deux coqs vivaient en paix : une poule survint,
Et voilà la guerre allumée.

Cette poule, « par molle complaisance et sans l'autorisation de la loi », siège au milieu des

(1) David.
(2) Quatremère de Quincy.
(3) L'Académie centrale.
(4) Mme Guyard.

coqs. C'est de cet abus que nous sollicitons la suppression devant des législateurs dont les prédécesseurs ont exclu les femmes de la Régence. On dit que les talents n'ont pas de sexe ; mais ceux qui les possèdent en ont un, et quand il est féminin, il faut l'éloigner du masculin, à cause de son influence inévitable.

» Enfin, Monsieur, vous aimez le bien, vous cherchez la vérité; méfiez-vous de cette Armide qui a fait apostasier tant de chevaliers chrétiens; méfiez-vous aussi du parti contraire, mais examinez et pesez les raisons de chacun sans préoccupation. Nos dissidents veulent chez nous abolir toute hiérarchie. Nul État, nulle société ne peut exister sans elle. Les enfants mêmes, dans leurs jeux, se nomment des chefs et obéissent.

» M'isolant de notre compagnie en particulier, je médite un travail sur les Académies en général; je m'appuierai de beaucoup d'idées judicieuses de Monseigneur l'ancien évêque d'Autun, dans son rapport sur l'instruction publique; de plusieurs de Mirabeau.

» Ma grande base sera la liberté accordée à la pensée et, par conséquent, au génie, qui est de la nature de la sensitive : on le flétrit quand on y touche. Je dirai à l'Assemblée nationale, comme M. de Talleyrand : « Donnez une preuve de votre amour pour la liberté, en » respectant le talent jusque dans ses bizarreries et ses caprices. » Une grande nation doit protéger en masse les sciences, les lettres et les arts, mais non pas les fatiguer d'une inspection importune. Elle doit protéger les ruches, goûter le miel des abeilles, mais ne pas vouloir leur apprendre à le composer; ce soin serait nuisible. Qu'elle n'ait donc aucun égard au bourdonnement de ces mouches turbulentes qui veulent troubler leurs petites républiques.

» Supprimer les compagnies savantes, ce serait ôter à une belle jeunesse, propre à bien tirer de l'arc, et le but et le prix. Je dirai comme vous, Monsieur, que c'est une injustice frappante d'accorder privativement au Directoire de Paris la surveillance de ces associations qui intéressent tout le royaume, et dont la surveillance, par cette seule raison, doit appartenir aux agents du pouvoir exécutif, par conséquent remonter au chef suprême de la nation, dont notre Académie ressent particulièrement la salutaire influence, puisqu'elle ne cesse de subvenir aux frais de nos écoles, des deniers de sa liste civile.

» Je manifesterai nos craintes sur la décision de notre sort. Aucun artiste ne siège avec les députés; nos arts sont inconnus à un grand nombre de gens de mérite. Voltaire, je l'ai vu par moi-même, était un homme inepte en peinture, sculpture, architecture et musique. Je n'offenserai aucun des députés en leur accordant autant d'esprit et de lumière qu'à ce grand homme; mais s'ils ne sont pas plus au fait des arts que lui, n'avons-nous pas lieu de craindre que les malveillants les trompent? Ils ont déjà égaré l'Assemblée constituante sur une Exposition commune à tous les artistes, sans choix d'ouvrages. Elle a cru ôter un privilège, elle a supprimé la croix de Saint-Louis du talent, qui, comme vous le dites, ne s'alimente que d'honneur. Ce mélange a été, pour les yeux des gens de goût, ce que serait, pour des oreilles musiciennes, un concert formé des meilleurs violons et des plus mauvais racleurs.

» Si ceux qui ont trompé la première législature eussent voulu le bien et non la destruction, ils lui auraient conseillé de conserver notre Exposition particulière, et d'en ordonner une autre, mais séparément, et dans le même temps. C'eût été une émulation pour tous et un plaisir de plus pour le public, qui a blâmé cette exposition sans choix. Quoi! ce sont les

pères de la liberté qui ont forcé les plus habiles à se mêler avec les plus ignorants, par la crainte, s'ils s'y refusaient, de ne point participer aux encouragements! Cette condition ne sent-elle pas l'esclavage? Cette première erreur sur les arts peut conduire à bien d'autres. Je vous recommande donc, Monsieur, un examen impartial et scrupuleux. Je vous ai dit la vérité que l'on doit aux législateurs. C'est se rendre coupable envers la nation que de les tromper. »

En dépit de ce mauvais vouloir, dans le mois de février 1792, les commissaires pour les prix d'encouragements furent enfin nommés : cinq par le département, vingt pris dans l'Académie et un nombre égal, en dehors de cette corporation, par les artistes réunis en une assemblée que Renou appréciait ainsi dans une lettre du 29 janvier 1792 :

« J'ai oublié hier d'entrer dans quelques détails relativement aux artistes rassemblés aux Cordeliers. Par le décret, c'est à la municipalité de leur fournir un local convenable : elle en a beaucoup à sa disposition.

» Comme le lieu où elle les a installés est celui des séances de la section du Théâtre-Français, et comme ce lieu ne leur a été prêté qu'aux conditions de céder la place, toutes les fois qu'ils en seraient requis par la Section, ils ont là-dessus représenté à l'officier municipal qui les y a placés, qu'ils avaient besoin « d'un lieu stable pour des assemblées suivies ».

» Ils ont en conséquence engagé ce municipal de prier M. le maire de les placer à l'Académie. Il a répondu que la municipalité ne pouvait disposer du Louvre, et qu'il était au Roi. Cette réponse a surpris quelques têtes exaltées, qui ont cru qu'il appartenait aux artistes. Ils ont fait une délibération par laquelle ils témoignent sans doute leur désir d'occuper une des salles de l'Académie, en ont fait l'envoi au Ministre de l'Intérieur, etc., vous savez le reste.

» Mais leur véritable projet est de mettre un pied dans l'Académie et d'y prendre racine. Vous voyez depuis quel temps ils interceptent le Salon et la Grande Galerie. Ces messieurs ont décrété, car ils se qualifient « Assemblée souveraine », que tous les morceaux y seraient rapportés d'ici au 15 février, et que les artistes qui s'y refuseraient seraient censés renoncer aux encouragements.

» Comme « Peuple souverain des artistes, » ils ont dressé des cahiers que des commissaires (qu'ils vont nommer demain) seront obligés de suivre. Ils leur imposeront la loi de motiver leur jugement.

» Il faudra qu'ils fassent un rapport détaillé sur les beautés et les défauts des ouvrages. Une telle opération amenant de grands débats, tirera en longueur, et le printemps les surprendra encore occupés de cette besogne. Ce rapport, en outre, sera imprimé.

» J'ai cru devoir vous faire part de tout ce que j'ai appris à ce sujet. Ces dispositions sont publiques, d'ailleurs, on en parlait tout haut hier dans l'Académie, et l'on pensait que tout cela n'aurait pas de fin, ou n'en aurait qu'une très désagréable pour les artistes qui y seront menés avec une verge de fer.

» Pardon, Monsieur, si ma lettre est si longue, la peur me rend diffus. Je les redoute, ces Messieurs, comme une horde de Huns, de Visigoths, de Vandales, prêts à détruire l'empire romain. »

Voici la composition de ce premier jury des Beaux-Arts, élu par les Huns et les Vandales de Renou.

Membres nommés par le département. — MM. Quatremère de Quincy, Regnault de Baucaron, Le Moyne, Bompart, Chatelet.

Nommés par les artistes parmi les académiciens. — MM. David, Regnault, Vincent, Robin, Machy, Taillasson, Bridan, Mouchy, Boizot, Milot, Bervic, Beauvallet, Callet, Forty, Chaudet, Taunay, Moreau jeune, Valenciennes, Monot, Vernet.

Suppléants. — MM. Rolland, Monsiau, Pajou père.

Non académiciens. — MM. Lefevre, Dardel, Mouchet, Anselin, Bonvoisin, Naigeon, Budelot, Masson, Dabos, Bauzile, Broche, Lucas, Robert-Lefèvre, Frère-Montiron, Lortat, Petit, Landon, Duret, Laneuville, Thiérard.

Suppléants. — MM. Sergent, Gilbert, Petit Couperay.

A sa première réunion, tenue le 27 février 1792 dans le Grand Salon du Louvre, le jury se constitua. Vincent fut nommé président, et, sur le refus de David, Regnault, vice-président. Plusieurs séances furent employées à se procurer un autre local, à répondre aux artistes qui demandaient que les délibérations fussent publiques, et à résoudre plusieurs questions qui s'étaient élevées sur la distribution des encouragements aux différents genres en peinture. David, qui s'était fait excuser à cause des dessins pour la fête patriotique des soldats de Châteauvieux, avait d'abord renoncé à toute espèce de prix; puis étant revenu sur sa décision il fit connaître qu'il accepterait le résultat des suffrages de ses collègues.

Les prix furent ainsi distribués :

Peinture historique. — MM. David, 7,000 livres; Regnault, 6,000; Vincent, 5,000; Taillasson, 4,000; Vernet, 4,000; Lefevre, 3,000; Forty, 3,000; Bonvoisin, 3,000.

Sculpture. — MM. Julien, 10,000 livres; Chaudet, 5,000; Maison, 5,000; Lucas, 3,000; Boizot, 3,000; Roland, 3,000; Boichot, 3,000; Dardel, 3,000.

Peinture de genre. — MM. Taunay, 3,000 livres; Bidault, 2,000; Robert-Lefèvre, 2,000; Machy, 1,000; Bouillard (Mlle), 1,000; Bertaux, 1,000.

Architecture. — M. Muly, 3,000 livres.

Gravure. — M. Bervic, 3,000 livres.

Pierres fines. — M. de Jouy, 1,500 livres.

Médailles. — M. Dupré, 1,500 livres.

A peine le jugement était-il connu que « les *affiches, annonces et avis divers* ou *Journal général de France* » publiait la lettre suivante :

« Le 15 avril 1792.

» Au Rédacteur,

» Monsieur, voici la copie d'une lettre que je viens d'adresser à Messieurs les Commissaires, juges des artistes. Je pense que vous pourrez les servir et prévenir bien des fautes en l'insérant dans votre journal. Je suis, etc.

» Ritt,

» Artiste exposant. »

« Messieurs, la Commission, chargée de la répartition des travaux d'encouragement, est composée d'artistes distingués en différents genres. Leurs jugements sont épiés. Ils vont classer dans l'opinion publique ce qu'on doit penser des lumières et des vertus d'artistes nommés juges de leurs concurrents, d'où résultera ou l'estime ou le mépris de cette classe de citoyens présumés éclairés et vertueux.

» J'ai l'honneur d'être artiste ; vos opérations m'occupent, et j'ai été effrayé, Messieurs, de votre premier jugement.

» Quoi ! vous avez donné le premier prix à M. David ; mais jugeriez-vous donc sur la réputation ainsi que le vulgaire, et non sur les seuls ouvrages qui doivent concourir comme la loi vous y oblige !

» Je veux que M. David soit, à beaucoup d'égards, le plus habile ; mais vous ne deviez néanmoins le juger que sur un portrait et un projet de tableau.

» Ignorez-vous, Messieurs, les conditions adoptées dans toutes les Académies et dans tous les concours : « c'est qu'une pièce qui a déjà paru est rejetée et inadmissible. » S'il en était autrement, ce qu'on appelle concours n'en serait plus un, puisqu'un ouvrage déjà renommé serait sûr de la victoire, et qu'alors un auteur pourrait concourir toujours avec le même ouvrage et avec le même succès. D'ailleurs, plus un morceau de peinture ou de sculpture a réussi, plus son auteur en a reçu de récompenses, en logement au Louvre, en honneurs académiques, en travaux avantageux, et enfin, plus il lui a procuré une brillante et utile réputation.

» Vous ne devez, Messieurs, donner de prix qu'aux bons ouvrages qui, pour la première fois, ont été vus au Salon de 1791, et non à d'autres. Autrement, vous serez accusés d'être injustes et peu instruits : deux imputations également flétrissantes pour le corps des artistes. Je ne vous indique pas les travaux qui peuvent fixer vos suffrages ; mais vous avez de quoi placer des récompenses.

» Quelques personnes ayant su votre jugement d'hier se sont écriées que vous vous déterminiez d'après des systèmes démocratiques ou aristocratiques. Je les ai publiquement rassurées, sachant que vous n'avez qu'à prononcer sur le mérite des ouvrages nouveaux, et non d'après la faveur éphémère d'aucune faction.

» *P.-S.* On dit que David avait convenablement renoncé au concours. On ne le pouvait donc désigner pour aucun prix, sans vouloir perdre du temps, ou le flatter avec excès ; faveur funeste que votre amitié lui devait épargner. »

Cette lettre était l'œuvre d'un ennemi de David et d'un faussaire.

Il appartenait à un de ses rivaux dans les arts, à Vincent, qui conserva toujours pour son confrère une inaltérable estime, de démasquer le mensonge. Il répondit au rédacteur :

« Paris, le 27 avril 1792.

» Monsieur, je viens de lire dans le supplément de votre journal de mardi, 24 avril, une lettre qui vous a été adressée sous le nom et avec la signature supposée de M. Ritt, artiste

exposant, lettre qui a été effectivement envoyée aux commissaires-juges pour les travaux d'encouragement.

» Je ne me permettrai aucune réflexion sur le contenu de la lettre; je me bornerai seulement à vous dire que cette lettre signée Ritt ne saurait être de lui, puisqu'il est parti vers le milieu de février dernier pour se rendre à Saint-Pétersbourg.

» Je vous laisse à penser, Monsieur, quel caractère porte un écrit entaché de faux dans la signature, et je ne doute pas que vous ne vous empressiez de réparer, dans votre prochain numéro, une erreur dans laquelle vous avez été induit et qui s'est propagée par votre feuille.

» VINCENT,

» De l'Académie de peinture. »

Mais David était vraiment plus épris de gloire que de richesse et, satisfait de la preuve d'estime qu'il venait de recevoir, il envoyait au président de l'Assemblée nationale un nouveau désistement dans les termes suivants :

« 2 mai 1792, l'an IV de la liberté.

» Monsieur le Président,

» Ayant obtenu de mes collègues les commissaires-juges le maximum des travaux d'encouragements de peinture et sculpture, etc., décrétés par l'Assemblée nationale, j'ai éprouvé le vif sentiment que doit produire le suffrage libre de ses compétiteurs ; mais lorsque j'obtiens tout ce que peut désirer l'homme dont la gloire est le seul besoin, je m'empresse de prier l'Assemblée nationale de trouver bon que je renonce à un prix qui, n'ajoutant rien à mon encouragement, et qui, réparti entre plusieurs artistes déjà recommandables par leurs talents, seconderait en eux des dispositions qu'ils n'ont pu développer, faute d'occasion.

» Convaincu que c'est à ceux-ci seulement que devait s'appliquer le terme d'encouragement contenu dans le décret, j'ai pensé qu'ayant déjà des travaux ordonnés par la nation, tels que le tableau représentant le *Serment du Jeu de Paume*, je ne pouvais en accepter d'autres, parce que ce serait transgresser la loi qui défend de cumuler sur la même personne plusieurs avantages.

» Cependant, mes collègues, malgré ma renonciation formelle et les motifs que je leur ai exposés, m'ont décerné le maximum qu'ils ont fixé à 7,000 livres.

» En persistant dans mon refus, je pense, Monsieur le président, que l'Assemblée nationale rendrait un réel service à l'art, pour lequel cette somme est destinée, si elle autorisait les commissaires-juges à diviser cette somme de 7,000 livres en trois portions, dont une de 3,000 livres et deux de 2,000 livres. Cette disposition augmentera le nombre des artistes à encourager et diminuera le regret qu'ont éprouvé les commissaires de n'avoir pu rendre justice à tous ceux qui le méritaient, le nombre ayant été limité par le décret.

» Je suis, avec respect, etc.,

» DAVID. »

Cette lettre fut renvoyée au pouvoir exécutif, et le jury répartit ainsi les 7,000 livres que le désistement de David laissait à sa disposition : MM. Mouchet, 3,000 livres; Naigeon, 2,000 livres; Belle, fils, 2,000 livres.

De tels actes de désintéressement honorent le caractère de David, et il les renouvellera dans le cours de sa carrière. Au reste, comme il le disait dans sa lettre, il était alors occupé de l'exécution du *Serment du Jeu de Paume.* Il avait, par un avis inséré dans les journaux, prié « les députés qui s'étaient trouvés à cette séance, et dont il n'avait pu peindre la figure, de vouloir bien lui envoyer leurs gravures, à moins qu'ils ne fissent un voyage à Paris dans l'espace de temps qu'il serait à faire son tableau, qu'il présumait être de deux années, et alors ils auraient la bonté de le venir trouver à son atelier aux Feuillants, où il les peindrait d'après nature. »

C'est ainsi que nous possédons les fragments ébauchés sur la toile conservée au Louvre, et les études d'après Bailly, Grégoire, Barrère, Prieur (de la Marne), etc., dispersées dans les musées et les cabinets d'amateurs.

Mais le moment était venu où il ne devait plus demander à son crayon seulement le moyen d'exprimer ses sentiments libéraux. Cette ferme sagesse qui, lui faisant éviter les entraînements du faux goût, avait su le conduire aux régions de l'art où l'avaient précédé Le Poussin et Le Sueur, commençait à l'abandonner, et, comme chez tous les hommes de cette époque, la passion politique l'emporta.

Il délaissa peu à peu ses pinceaux et oublia le chemin de son atelier pour celui du club des Jacobins, où il se mêla aux hommes les plus exaltés, avec lesquels il avait déjà, du haut de la tribune des Feuillants, prêté le serment civique du 4 février 1790.

C'est ainsi que, lié avec Joseph Chenier, il l'aide pour la mise en scène de *Caius Gracchus*, et que, dans son entraînement, il refuse d'appuyer les excuses que présente Houdon, son ami, qui, par modestie de caractère, n'avait pas pris part au concours ouvert par la Société des Amis de la liberté et de la constitution pour le buste de Mirabeau. Cette attitude explique l'article suivant de Prud'homme, quand le bruit courut qu'il devait faire le portrait du Roi :

« On dit que le Roi a chargé M. David de l'exécution de son portrait pour en décorer la salle du Conseil : reste à savoir si le peintre des *Horaces*, de *Brutus*, de *Socrate* et du *Serment du Jeu de Paume*, sera d'humeur à prostituer son talent et ses pinceaux à l'image d'un roi parjure.

» Un médecin célèbre de l'antiquité fut mandé pour guérir un despote ennemi de la patrie : beaucoup d'or eût été le prix de ses soins. L'Esculape, bon citoyen, répondit à l'estafette du malade couronné : « Dis à ton maître que je ne me charge pas de la santé » des tyrans. »

» Alexandre poussait l'amour-propre jusqu'à défendre aux mauvais peintres de son temps de faire son portrait. L'artiste qui se respecte devait, à son tour, se refuser à l'empressement de princes indignes de son talent. Nous ignorons comment en a agi M. David; mais, à sa place, voici ce que nous aurions répondu à la personne chargée par la Cour de lui proposer le portrait du Roi : Dites à celui qui vous envoie que je ne peins que des patriotes.»

Du reste, David n'eut jamais l'occasion de retracer les traits du Roi.

Quelques biographes cependant lui attribuent un tableau de *Louis XVI entrant dans le lieu des séances de l'Assemblée constituante*. C'est une erreur qui s'explique par la confusion qu'ils ont commise entre David, peintre, et David, graveur du Roi de Prusse et de Monsieur, membre de plusieurs Académies et demeurant à Paris, 6, rue des Cordeliers, qui, le 25 septembre 1790, fit hommage à l'Assemblée constituante d'un tableau représentant l'*Entrée du Roi à l'Assemblée nationale, le 4 février 1790*.

La chaleur de ses opinions poussa David à être un des promoteurs de la fête organisée pour le retour des soldats suisses du régiment de Chateauvieux, et à signer cette adresse envoyée aux autorités municipales de Paris :

« Monsieur le Maire, Messieurs,

» Dans quelques jours, nous posséderons au milieu de nous nos frères, les soldats de Chateauvieux. Leurs fers sont tombés à la voix de l'Assemblée nationale ; leurs persécuteurs sont échappés au glaive de la loi, mais non pas à l'ignominie. Bientôt ces soldats généreux reverront le Champ-de-Mars où leur résistance au despotisme a préparé le règne de la loi ; bientôt ils embrasseront leurs frères d'armes, les braves Gardes françaises, dont ils ont partagé la désobéissance héroïque.

» Une bienfaisance paternelle et des honneurs éminents acquitteront, envers les soldats de Chateauvieux, la dette que la patrie a contractée. Ainsi les efforts du civisme seront à jamais encouragés. Cette fête touchante sera partout l'effroi des tyrans, l'espoir et la consolation des patriotes. Ainsi nous prouverons à l'Europe que le peuple n'est pas ingrat comme les despotes, et qu'une nation, devenue libre, sait récompenser les soutiens de la liberté, comme elle sait frapper les conspirateurs jusque sur les marches du trône.

» De nombreux citoyens nous ont chargés auprès de vous d'une mission que nous remplissons avec confiance et avec joie. Ils vous invitent, par notre voix, à être témoins de cette fête que le civisme et les Beaux-Arts vont rendre imposante et mémorable. Que les magistrats du peuple consacrent, par leur présence, le triomphe des martyrs de la cause du peuple ; ils ont conservé dans les fers cette liberté intérieure et morale que tous les rois ne peuvent ravir. La patrie a gravé sur leurs chaînes le serment de VIVRE LIBRE OU MOURIR, comme elle l'a gravé sur les piques nationales, comme elle l'a gravé dans vos cœurs, dans les nôtres et dans ceux de tous les vrais Français.

» Marie-Joseph Chénier, Théroigne, David, Hion, etc. »

Il accepta d'être l'ordonnateur de cette fête civique qui commence la série de ces cérémonies républicaines inspirées par les pompes antiques décrites dans le *Jeune Anacharsis*. Ainsi, tables de la loi, bustes des grands hommes, chœurs de jeunes filles portant les chaînes des guerriers libérés, enfin char de la liberté entouré cette fois des soldats de Chateauvieux dans leurs costumes des galères ; telle sera l'ordonnance habituelle des fêtes dont nous aurons à parler dans le cours de cet ouvrage.

Le concours que David avait apporté à cette manifestation en dessinant le char et les bas-reliefs qui le décoraient lui valut d'un côté les applaudissements des clubs qui vantèrent son talent et son civisme, mais lui aliéna de l'autre l'esprit de quelques-uns de ses amis. Déjà Mme de Genlis, à propos du dessin du *Serment du Jeu de Paume* où l'on voit la Foudre qui tombe sur le palais de Versailles, avait rompu toute relation avec lui. André Chenier, qui avait célébré, dans son ode sur le *Serment du Jeu de paume,* son talent patriotique, flétrit de ses vers indignés cette fête donnée à des soldats rebelles, et, se séparant de plus en plus de l'artiste, il écrira de sa conception de la fête du 10 août 1793 :

Arts dignes de nos yeux, pompe et magnificence
Dignes de notre liberté,
Dignes des vils tyrans qui dévorent la France,
Dignes de l'atroce démence
Du stupide David qu'autrefois j'ai chanté.

A ce moment la célébrité politique s'attachait au peintre qui « avait devancé la Révolution » et dont l'atelier venait de fournir de nombreux volontaires à la compagnie des Arts formée dans les ateliers du Louvre.

Aussi David fut-il d'abord, au mois d'août 1792, porté le troisième sur la liste des électeurs par la section du Louvre, puis, le 17 septembre, nommé député à la Convention par l'Assemblée électorale de Paris.

Voici le procès-verbal de son élection :

« *Extrait des registres de l'Assemblée électorale du département de Paris, du lundi 17 septembre 1792, l'an Ier de l'Égalité.*

16e SÉANCE.

» On passe à l'appel nominal.

» Le résultat a donné cinq cent quatre-vingt-trois suffrages ;

» La majorité absolue de deux cent quatre-vingt-douze voix ;

» Le citoyen David ayant obtenu quatre cent cinquante voix, cent cinquante-huit au delà de la majorité absolue fixée à deux cent quatre-vingt-douze ;

» Le Président a proclamé le citoyen David député du département de Paris à la Convention nationale. »

CHAPITRE IV

LE MARAT

1792-1794

David membre du Comité d'instruction publique. — Son vote dans le procès royal — Il offre le *Portrait de Lepelletier* à la Convention. — Académie de Rome. — Il se sépare de l'Académie de Peinture. — Suppression de l'Académie. — David préside le club des Jacobins. — Rapport sur la fête du 10 août 1793. — Le tableau du *Marat*. — Salon de 1793. — Le Jury des Arts. — David est nommé du Comité de sûreté générale. — Fête de la prise de Toulon. — Il préside la Convention. — La Société Républicaine des Arts. — David et les artistes. — Projet du Comité de salut public pour les Beaux-Arts. — Fête de l'Être suprême. — Rapport sur la fete de Bara et Viala.

Ici commence la carrière politique de David. Époque de fièvre et d'entraînement qui, malgré sa courte durée de vingt-deux mois, exerça une influence si considérable sur la vie entière de l'artiste, et dont le terrible retentissement, près d'un siècle écoulé, persiste et nuit encore à sa juste renommée.

Le nouvel élu de Paris entrait à la Convention avec les représentants de l'opinion la plus avancée. Il siégea sur les bancs de la Montagne; pourtant ses adversaires politiques le séparaient de ceux de ses collègues que signalait déjà un trop triste renom.

Une ardeur généreuse, les souvenirs d'Athènes, de Sparte et de Rome, l'espoir de faire revivre leurs splendeurs républicaines, comme il essayait de renouveler leurs splendeurs artistiques, l'engagèrent à se mêler à la lutte; mais dans les combats qui se livraient au nom de la liberté, il sut ne s'occuper que de ce qui relevait de son art, et, à part quelques exclamations violentes, abandonner à d'autres la tâche de conquérir par leur éloquence les réformes politiques et sociales dont ils s'étaient faits les champions.

L'Assemblée, du reste, dès ses premières séances, l'avait engagé dans cette voie en le nommant, le 2 octobre, du Comité de l'instruction publique, puis, le 18, membre de la Commission des arts qu'elle venait de reformer.

C'est pour obéir à ce sentiment de générosité que nous avons déjà signalé que David, le 26 octobre 1792, prit pour la première fois la parole. Il réclamait, pour les villes de

Lille et de Thionville qui avaient repoussé les attaques des Autrichiens, l'honneur d'une récompense nationale.

« Citoyens. Le 8 de ce mois, le citoyen Gossuin vous a présenté le décret suivant :

« La Convention nationale déclare que la ville de Lille a bien mérité de la patrie ; elle » applaudit au civisme et à la bravoure des habitants et de la garnison.

» Il sera fait don à la commune de Lille d'une bannière aux trois couleurs portant » pour exergue :

A LA VILLE DE LILLE, LA RÉPUBLIQUE RECONNAISSANTE.

» Il sera accordé une indemnité provisoire de deux millions sur le produit de la vente » des biens des émigrés. »

» Ce projet de décret a été ajourné et renvoyé à vos Comités réunis de guerre, de diplomatie, de finances et de secours. Quelque glorieuses que soient la bannière et l'inscription que le citoyen Gossuin vous a proposé de décerner aux habitants de la ville de Lille, vous avez pensé sans doute que ce monument est trop périssable pour prouver à la postérité et à l'univers les sentiments de la reconnaissance et de l'admiration de la République pour le courage, le désintéressement, l'héroïsme, le généreux patriotisme des valeureux et intrépides citoyens de la ville de Lille.

» Je propose donc d'élever dans cette ville, ainsi que dans celle de Thionville, un grand monument, soit une pyramide ou un obélisque en granit français provenant des carrières de Réthel, de Cherbourg ou de celles de la ci-devant province de Bretagne.

» Je demande qu'à l'exemple des Égyptiens et autres Anciens, ces deux monuments soient élevés en granit, comme la pierre la plus durable et qui portera à la postérité le souvenir de la gloire dont se sont couverts les habitants de Lille ainsi que ceux de Thionville.

» Je demande aussi que les débris des marbres provenant des piédestaux des statues détruites dans Paris, ainsi que du bronze provenant aussi de chacune de ces cinq statues, soient employés aux ornements de ces deux monuments, afin que la postérité la plus reculée apprenne que les deux premiers monuments levés par la nouvelle République ont été construits avec les débris du luxe des cinq derniers despotes français.

» Je crois que vous penserez, comme moi, qu'il est de l'équité de la Convention nationale, comme de la gloire de tous les républicains français, que les noms de chacun des habitants de la ville de Lille et de Thionville, qui y sont morts en défendant leurs foyers, soient inscrits sur lesdits monuments.

» Je vous propose que Félix Wimpfen et autres officiers, soldats ou habitants, soit de Thionville, soit de Lille, qui se sont le plus distingués pendant ces deux sièges, reçoivent une couronne murale, en attendant qu'après leur mort leurs noms soient inscrits sur ces monuments.

» Je propose aussi qu'à la manière des Anciens, la Convention nationale ajoute au nom de ces deux villes une épithète qui caractérisera la gloire que leurs défenseurs se sont acquise ; et afin de donner à chaque individu de tout sexe, de tout âge, un signe non périssable de ces deux sièges, je vous propose de faire frapper une médaille en bronze, avec

une exergue différente pour Lille et pour Thionville, afin de distribuer ces médailles à chaque individu habitant ces deux villes. Cette médaille sera aussi fabriquée avec du bronze provenant des cinq statues détruites.

» J'observe qu'il sera expressément défendu de faire servir cette médaille à l'usage d'aucun signe de décoration extérieure.

» Je désire que ma proposition de frapper les médailles ait lieu pour tous les événements glorieux ou heureux déjà arrivés et qui arriveront à la République, et cela à l'imitation des Grecs et des Romains qui, par leurs suites métalliques, nous ont, non seulement donné la connaissance des événements remarquables, celle des grands hommes, mais aussi celle du progrès de leurs arts.

» Comme nos artistes français se sont livrés les premiers aux élans de la Révolution, et que plusieurs d'entre eux ont négligé leurs occupations paisibles pour s'abandonner à tout ce que le soutien de la chose publique pouvait exiger, et que beaucoup d'entre eux ont préféré, en se rendant aux frontières, la gloire de la République à leur gloire particulière, la Convention nationale ne peut, ce me semble, leur donner un témoignage de reconnaissance, ni plus glorieux, ni plus satisfaisant, qu'en employant, au nom de la République entière, ces mêmes artistes, pour porter sa gloire et sa satisfaction à l'univers entier et à la faire passer à la postérité.

» Permettez-moi de vous observer que c'est à un incendie que la ville de Londres doit la largeur, la beauté et la régularité d'une grande partie de ses rues, comme aussi la commodité de ses trottoirs ; ne serait-il pas aussi convenable qu'avantageux de faire faire un plan général à Lille, de même qu'à Thionville, avant de s'occuper de la reconstruction des bâtiments détruits ou la restauration de ceux endommagés.

» C'est dans ce plan général qu'on ferait entrer celui du local le plus convenable d'une place publique, pour élever dans ces deux villes les monuments en granit que j'ai proposés.

» Je me résume en demandant de nommer des commissaires pour examiner mes propositions avec leurs développements, afin d'en faire le rapport à la Convention nationale, dans le plus court délai possible. Ces commissaires pourront s'entendre avec les Comités auxquels vous avez renvoyé le projet de décret du citoyen Gossuin. »

C'est ainsi que David s'emparait du rôle qu'il ambitionnait, celui d'exalter les vertus républicaines et les gloires de la patrie.

La haine implacable des tyrans est célébrée par les historiens de l'antiquité comme la première des vertus civiques, et verser le sang d'un despote, loin d'être un crime à leurs yeux, range les Harmodius, les Timoléon, les Brutus au nombre des héros. Pour les hommes de la Révolution, nourris pour la plupart de ces idées, décréter que Louis XVI avait mérité le dernier supplice, était s'élever d'un seul coup au rang de ces citoyens illustres, et David, plus que tout autre, croyait alors faire revivre les temps antiques. Aussi en votant simplement « la mort », il prononçait l'arrêt que lui dictait sa conscience, et quand plus tard, accablé par les années et le malheur, il s'éteignait sur la terre d'exil, pas une parole de regret ou de colère ne vint amoindrir cet acte solennel.

C'est alors qu'un événement tragique lui fit reprendre ses pinceaux.

La veille du jour fixé pour l'exécution de Louis XVI, le 20 janvier 1793, un député de l'Yonne à la Convention, Lepelletier de Saint-Fargeau, succombe le soir, à cinq heures, sous le fer d'un assassin. Pâris, garde du Roi, n'ayant pas trouvé l'occasion de punir le duc d'Orléans d'avoir prononcé la mort de son cousin et de son Roi, entre dans un restaurant du Palais-Égalité, tenu par un nommé Février, et là, rencontrant Lepelletier :

« Scélérat, lui dit-il, n'as-tu pas voté pour la mort du Roi ? — C'est vrai, répond Lepelletier, parce que ma conscience me l'a commandé. »

Aussitôt Pâris, tirant un sabre de dessous ses vêtements, le plonge dans le flanc de son interlocuteur, en s'écriant : « Tiens, voilà ta récompense. » Celui-ci tombe, et pendant qu'on s'empresse autour de lui, l'assassin, se débarrassant du maître de l'établissement, réussit à prendre la fuite. Le blessé est transporté place Vendôme, chez son frère, où il expire quelques heures après.

Le lendemain, 21 janvier, cette nouvelle est annoncée à la Convention. Thuriot et Maure racontent avec tristesse les derniers moments de leur collègue, et signalent les périls qui menacent les bons citoyens. A ces mots, on se lève, les accusations se croisent, Barrère prend la parole, et, dans un discours plein de réticences, demande l'établissement des visites domiciliaires, l'attribution de la police à l'Assemblée, et des recherches contre les émigrés, les espions, les stipendiés de Coblentz et les anciens esclaves du Roi. Il émet ce principe dont on a fait depuis un si terrible usage, « que la souveraineté du peuple a tous les droits et doit prendre toutes les mesures nécessaires à la sûreté générale ». Il représente l'Assemblée, la Souveraineté nationale, frappées en la personne de Lepelletier, il réclame une adresse aux départements et conclut en invitant la Convention tout entière à assister aux funérailles, qui se feront au Panthéon.

Après avoir entendu Robespierre, Danton et le ministre de la justice, l'Assemblée décrète l'accusation de Pâris, une adresse au peuple Français et sa présence au convoi de Lepelletier.

Joseph Chenier, évoquant le souvenir des Martyrs modernes de la liberté, des Barnevelt et des Sydney, demande que dans cette pompe funèbre, animée par le génie de David et de Gossec, le corps de Lepelletier expose à tous les yeux sa blessure : que ses vêtements ensanglantés soient présentés au peuple avec des inscriptions rappelant ses dernières paroles et les circonstances de sa mort.

L'Assemblée accepte ces conclusions et décrète :

« Article premier. — Jeudi, 24 janvier an II de la République, à huit heures du matin, seront célébrées, aux frais de la nation, les funérailles de Michel Lepelletier, député par le département de l'Yonne à la Convention nationale.

» Art. II. — La Convention nationale assistera tout entière aux funérailles de Lepelletier.

» Le Conseil exécutif, les corps administratifs et judiciaires y assisteront pareillement.

» Art. III. — Les dernières paroles prononcées par Lepelletier seront gravées sur sa tombe, ainsi qu'il suit :

« JE SUIS SATISFAIT DE VERSER MON SANG POUR LA PATRIE. J'ESPÈRE QU'IL » SERVIRA A CONSOLIDER LA LIBERTÉ ET L'ÉGALITÉ, ET A FAIRE RECONNAITRE SES » ENNEMIS. »

Le 24, eut lieu la cérémonie funèbre. Lepelletier, nu, était étendu sur un lit de parade disposé sur le piédestal, seul reste de la statue équestre de Louis XIV, place Vendôme. Deux escaliers ornés de lampadaires conduisaient à ce catafalque.

Le Président de la Convention, après en avoir fait le tour, gravit les degrés, escorté de ses collègues, et déposa une couronne civique sur la tête du mort, pendant qu'un fédéré, d'une voix retentissante, prononçait un discours. Le cortège se mit en marche; le corps livide, sanglant, était porté par des citoyens, ainsi que les vêtements fixés au bout d'une pique garnie de cyprès et de lauriers. On lisait sur les bannières les dernières paroles de Lepelletier et le décret de la Convention qui lui accordait les honneurs du Panthéon. La Convention nationale, les autorités civiles et militaires, les volontaires, suivaient cette lugubre pompe.

Arrivé au Panthéon, le corps fut déposé sur une estrade, et, après un éloge prononcé par Félix Lepelletier, les représentants de la nation jurèrent sur les cendres de leur collègue d'assurer le salut de la patrie.

Une émotion profonde succéda à cet horrible spectacle.

Sans doute, en cette circonstance, la Convention voulut tirer parti des deux faits que la fatalité avait mis en présence. Afin de contrebalancer l'impression produite par la condamnation et le supplice du Roi, drame bien autrement terrible, elle chercha à frapper les esprits par un spectacle sanglant et plein de prophétiques enseignements. Exposer aux regards du peuple cette blessure profonde et béante, ce corps déjà livide, c'était assez lui dire quelle fin attendait peut-être ses représentants. Cette pensée éclate dans tous les discours prononcés à cette occasion. Chacun est prêt à faire le sacrifice de sa vie à la patrie. Pendant la marche du cortège, on s'écriait : « Voilà donc notre sort ! voilà ce qu'on gagne à fonder une République ! » Tous semblaient se préparer à affronter la mort; mais chacun, dans les divisions déjà furieuses des partis, se croyait menacé par le fer de la faction ennemie.

Le lendemain de cette cérémonie, Félix Lepelletier paraît à la barre de la Convention, accompagné de la veuve et de la fille de son frère. Prenant cette jeune enfant dans ses bras, il lui montre le Président de l'Assemblée en lui disant : « Voilà ton père, » et, s'adressant aux représentants et aux citoyens présents à la séance, il s'écrie : « Peuple, voilà ton enfant. »

Ces paroles entrecoupées de sanglots, cette orpheline, la grandeur des événements qui ont précédé et suivi le crime dont le père est tombé victime, tout contribue à rendre cette scène déchirante. Le Président de l'Assemblée, se faisant l'interprète des sentiments de la Convention, propose l'adoption de la fille de Michel Lepelletier.

« Le nom de Lepelletier, immortel désormais, sera cher à la nation française. La Convention nationale, qui a besoin d'être consolée, trouve un soulagement à sa douleur, à exprimer à sa famille les justes regrets de ses membres et la reconnaissance de la grande

nation dont elle est l'organe. La nation ratifiera sans doute l'adoption que fait en ce moment la Convention nationale de la fille de Michel Lepelletier. »

Barrère s'écrie à son tour : « que l'émotion que la vue de la fille unique de Lepelletier vient de communiquer à vos âmes ne soit pas stérile pour la patrie. Suzanne Lepelletier doit retrouver dans le peuple français le père qu'elle a perdu, mais que ce juste sentiment de sensibilité soit consacré par une loi qui fasse le bonheur et l'espérance des familles et des citoyens. Rappelons-nous cette belle institution des Romains, faisons passer dans la législation française le principe de l'adoption, et que la Convention donne aujourd'hui le premier exemple de l'adoption en la décrétant pour l'unique rejeton de Lepelletier. »

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité.

David, entraîné par ce spectacle, prend la parole en ces termes : « Encore pénétré de la douleur que nous avons tous ressentie hier en assistant au convoi funèbre dont vous avez honoré les restes inanimés de notre collègue, je demande qu'il soit fait un monument en marbre qui transmette à la postérité la figure de Lepelletier comme vous l'avez vu hier lorsqu'il a été porté au Panthéon. Je demande que cet ouvrage soit mis au concours. »

Il est probable que l'idée de faire ce qu'il appelait un portrait héroïque à l'imitation des statues que les Grecs érigeaient à leurs grands citoyens se présenta à son esprit, et, l'imagination encore saisie du spectacle qui avait frappé ses yeux, il résolut d'immortaliser par ses pinceaux le premier député tombé victime de ses opinions.

L'assassin de Lepelletier fut bientôt retrouvé; car, arrivé à Forges-les-Eaux, où l'étrangeté de ses manières attire l'attention, au moment où on vient l'arrêter, il se fait sauter la cervelle. Cette nouvelle est transmise à la Convention, qui charge Tallien et Legendre de s'assurer de l'identité du suicidé, qui fut parfaitement établie par ces députés. On trouva en effet sur le corps l'acte de naissance de Pâris, son congé de garde du Roi, où était écrit « *Mon brevet d'honneur* ». « Qu'on n'inquiète personne, personne n'a été mon complice dans la mort heureuse du scélérat Saint-Fargeau. Si je ne l'eusse pas rencontré sous ma main, je faisais une plus belle action, je purgeais la France du régicide, du fratricide, du parricide d'Orléans; qu'on n'inquiète personne. Tous les Français sont des lâches auxquels je dis :

Peuple dont les forfaits jettent partout l'effroi,
Avec calme et plaisir j'abandonne la vie ;
Ce n'est que par la mort qu'on peut fuir l'infamie
Qu'imprima sur vos fronts le sang de votre Roi.

« *Signé :* DE PÂRIS *l'aîné*,
garde du Roi assassiné par les Français. »

Le 21 février, Félix Lepelletier est reçu à la séance du soir et offre à la Convention le buste de son frère. David, après les allocutions du Président, dit : « Je viens d'examiner le buste qui vous est présenté; il est très bien fait et parfaitement ressemblant; l'artiste est un jeune homme nommé Fleuriot. Je demande pour lui l'encouragement le plus

flatteur, l'inscription de son nom au procès-verbal. Je demande, en second lieu, que le buste de Michel Lepelletier soit placé à côté de celui de Brutus et que le Président pose sur ce buste la couronne qu'il a placée sur la tête de Lepelletier au moment de la pompe funèbre. »

L'Assemblée accepta les propositions de David, qui lui-même, un mois après, venait offrir à la Convention la toile où il avait retracé les traits de Lepelletier assassiné. Nous reproduisons, d'après le *Moniteur*, cette partie de la séance du 29 mars 1793 :

En faisant hommage de son tableau, David prononce le discours suivant :

« Citoyens représentants,

» Chacun de nous est comptable à la patrie des talents qu'il a reçus de la nature; si la forme est différente, le but doit être le même pour tous. Le vrai patriote doit saisir avec empressement tous les moyens d'éclairer ses concitoyens, et de présenter sans cesse à leurs yeux les traits sublimes d'héroïsme et de vertu.

» C'est ce que j'ai tenté de faire dans l'hommage que j'offre en ce moment à la Convention nationale d'un tableau représentant Michel Lepelletier assassiné lâchement pour avoir voté la mort du tyran.

» Citoyens, le ciel, qui répartit ses dons entre tous ses enfants, voulut que j'exprimasse mon âme et ma pensée par l'organe de la peinture, et non par les sublimes accents de cette éloquence persuasive que font retentir parmi vous les fils énergiques de la liberté. Plein de respect dans ses décrets immuables, je me tais, et j'aurai rempli ma tâche, si je fais dire un jour au vieux père entouré de sa nombreuse famille : Venez, mes enfants, venez voir celui de vos représentants qui, le premier, est mort pour vous donner la liberté; voyez ses traits, comme ils sont sereins; c'est que quand on meurt pour son pays on n'a rien à se reprocher. Voyez-vous cette épée suspendue sur sa tête et qui n'est retenue que par un cheveu? Eh bien, mes enfants, cela veut dire quel courage il a fallu à Michel Lepelletier, ainsi qu'à ses généreux collègues, pour envoyer au supplice l'infâme tyran qui nous opprimait depuis si longtemps, puisqu'au moindre mouvement, ce cheveu rompu, ils étaient tous immolés.

» Voyez-vous cette plaie profonde? Vous pleurez, mes enfants, vous détournez les yeux! Mais aussi faites attention à cette couronne, c'est celle de l'immortalité; la patrie la tient prête pour chacun de ses enfants; sachez la mériter; les occasions ne manquent jamais aux grandes âmes. Si jamais, par exemple, un ambitieux vous parlait d'un dictateur, d'un tribun, d'un régulateur, ou tentait d'usurper la plus légère portion de la souveraineté du peuple, ou bien qu'un lâche osât vous proposer un roi, combattez ou mourez comme Michel Lepelletier, plutôt que d'y jamais consentir; alors, mes enfants, la couronne de l'immortalité sera votre récompense. »

» Je prie la Convention nationale d'accepter l'hommage de mon faible talent. Je me croirai trop récompensé, si elle daigne l'accueillir. »

On applaudit, et la Convention accepte l'ouvrage de David. Le député Sergent réclame alors la parole :

« Je demande, dit-il, que le tableau, dont David vient de faire hommage à la Conven-

tion, soit gravé aux frais de la République et donné aux peuples qui viendront demander secours et fraternité à la nation Française. »

Cette proposition est décrétée :

« GENISSIEUX. — Il ne faut pas laisser aux malveillants lieu de dire que les Républiques sont moins généreuses que les Rois. Tout le monde a le souvenir encore frappé des tableaux des *Horaces* et de *Brutus*.

DAVID. — L'ordre du jour!

GÉNISSIEUX. — Eh bien, il n'a pas été payé.

DAVID. — Allons, passons donc à l'ordre du jour, ne nous occupons pas de moi.

LE PRÉSIDENT. — David, vous êtes ici représentant du peuple et la parole est à Génissieux.

GÉNISSIEUX. — Le noble désintéressement de David est une raison de plus pour le forcer à recevoir au moins l'indemnité de ses dépenses.

MATHIEU. — Il est des objets qui ne doivent pas se rencontrer en même temps. Ce n'est pas au moment où David fait hommage d'un tableau qui consacre le patriotisme d'un représentant du peuple, qu'il faut s'occuper du payement de ses autres ouvrages. Si David avant la Révolution vous a retracé les images sacrées de Brutus et des Horaces, eh bien, il a sa récompense dans son cœur. Au surplus, si la patrie a une dette à lui payer, vous avez un ministre chargé de décerner des couronnes civiques aux talents déjà mûrs pour l'immortalité ; c'est au ministre qu'il faut renvoyer cet objet. (On applaudit.)

DAVID. — Si la nation croit me devoir quelque indemnité, je demande que cet argent soit consacré au soulagement des veuves et des enfants de ceux qui meurent pour la défense de la liberté. (Nouveaux applaudissements.) »

Après ces paroles échangées, le tableau de David est placé dans la salle des séances de l'Assemblée, à côté de la tribune des orateurs.

Comme nous n'avons pu voir cet ouvrage, nous sommes obligés d'en emprunter la description à Delécluze.

« La composition du tableau de *Michel Lepelletier* donne une idée assez juste de ce mélange d'appareil tout à la fois fastueux et sanglant. Le personnage est couché sur un lit. Sa tête est ceinte d'une couronne de laurier et sa poitrine nue laisse voir une large blessure. Au-dessus du cadavre est une épée dont la forme rappelle celle des gardes du Roi, dont Pâris avait fait partie. Cette épée, attachée par un fil, est suspendue sur le sein du mort, et dans la lame est passée une feuille de papier sur laquelle sont écrits ces mots : *Je vote la mort du Tyran.*

» Au bas du tableau on lit encore : DAVID A LEPELLETIER, et la date de la mort de ce dernier : 20 janvier 1793. »

La nomination de David à la Convention avait donné un grand appui aux artistes qui aspiraient à la liberté dans les arts. Ils étaient sûrs de trouver en lui un allié dévoué qui saurait porter leurs réclamations jusque dans les Conseils du gouvernement. Aussi est-ce lui qui prend la parole pour attirer l'attention de la Convention sur le sort de deux artistes français en Italie dont la situation précaire lui était signalée de Florence par son élève Topino Lebrun.

Le 21 novembre 1792 il lisait à la tribune la lettre suivante :

« Florence, 31 octobre 1792.

» Citoyen,

» Je viens offrir à votre zèle l'occasion d'être encore utile à la patrie, en la faisant respecter au dehors, et en sauvant des flammes inquisitoriales deux patriotes français.

» Les citoyens Rater et Chinard, rentrant chez eux dans la nuit du 22 au 23 septembre, furent assaillis par des sbires qui les garottèrent et les conduisirent dans les prisons du gouvernement. Peu de jours après, on fit enlever divers modèles de Chinard ainsi qu'un chapeau orné d'une cocarde nationale, mais qu'il ne portait que chez lui. Les groupes saisis sont : *La Liberté couronnant le Génie de la France*, *Jupiter foudroyant l'aristocratie*, et *la Religion assise soutenant le Génie de la France*, dont les pieds posent sur des nuages, et dont la tête ornée de rayons, indique qu'il est la lumière du monde. Eh bien, les *abbatti* du gouvernement ont répandu dans le public que Chinard avait outragé la religion, qu'elle était foulée aux pieds, etc..... On a transporté les deux prisonniers au château Saint-Ange, et là, croupissants dans la malpropreté, l'Inquisition instruit leur procès.

» On ne parle plus que de Chinard, et le bruit court que Rater est mort... Ils ont servi l'un et l'autre dans la garde nationale de Lyon. Chinard était capitaine : ils devaient partir au premier moment pour reprendre leur poste ; c'est sûrement là leur plus grand tort aux yeux de leurs bourreaux.

» M. Chazet, l'ami des deux détenus, reçut l'ordre de se trouver à l'Inquisition le 16 octobre. Il y fut menacé de la galère s'il ne déposait point comme les autres témoins qui chargeaient Chinard. Il eut cette faiblesse et il ne peut sortir de Rome pour réclamer. On ne lui demanda rien sur Rater. Vous savez que, depuis longtemps, les Français sont outragés ici, plusieurs renvoyés ignominieusement, d'autres emprisonnés, etc. Ce sont des faits qui viennent à l'appui du dernier. Les bruits que l'on commence à faire courir sur Chinard pour préparer l'opinion publique à un *autodafé*, demandent la plus grande célérité dans les réclamations nationales ; vous saurez mieux que moi ce qu'il faut faire.

» J'écris par le même courrier au Président. Je demande un rapport du ministre sur cette affaire, il doit en être instruit... Ah ! si nous avions à Rome un ministre comme en Toscane ! l'activité de son patriotisme aurait évité bien des angoisses à des patriotes.

» Il vous paraîtra étonnant de n'avoir reçu aucune lettre sur cette affaire. Mais surveillé par les tyrans, on n'ose écrire à Rome, et je n'en ai précipité mon départ que pour faire des réclamations au nom des patriotes que j'ai laissés gémissants sur le sort de leurs frères. »

Après la lecture de cette lettre et les observations de David, la Convention engagea le gouvernement à s'occuper activement du sort de ces jeunes gens, qui grâce à ces démarches furent mis en liberté. Mais la suppression du Directeur de l'Académie de France à Rome et son remplacement par un agent représentant le gouvernement Français avaient été décidé ; car peu de jours après, le 25 novembre, Romme, au nom du Comité d'instruction publique, proposait le décret suivant :

« ARTICLE PREMIER. — La place de Directeur de l'Académie de France de Peinture, de Sculpture et d'Architecture établie à Rome est supprimée. Cet établissement est mis sous la surveillance immédiate de l'agent de France.

» ART. II. — Le Conseil exécutif est chargé d'en changer sans délai le régime, pour l'établir sous les principes de liberté et d'égalité qui dirigent la République Française.

» ART. III. — La Convention nationale suspend toute nomination et tout remplacement dans les Académies de France. »

Ce décret adopté, David demanda que le ministre des affaires étrangères donnât des ordres à l'agent de France, auprès de la Cour de Rome, pour faire disparaître « ces monuments de féodalité et d'idolâtrie qui existent encore dans l'hôtel de l'Académie de France à Rome. » Il insista sur « la destruction du trône et des bustes de Louis XIV et de Louis XV qui occupent les appartements du premier étage, et l'appropriation de ces appartements en ateliers pour les élèves ».

Aux observations de Carra qui propose de laisser à Kellerman le soin de faire tomber les monuments de l'orgueil et de la servitude, afin de ne pas exposer nos jeunes artistes que l'amour des arts a conduits à Rome, au ressentiment d'un prêtre et aux poignards de ses sbires, il répond : « Que le pape n'exerce pas dans Rome un pouvoir absolu. Cette ville est divisée en plusieurs juridictions, telles que celles d'Espagne, de Portugal, de France, etc. Elle offre, dit-il, aux artistes une patrie et des lois particulières dont ils peuvent invoquer l'appui. Ce n'est jamais que par la faute du résident de leur nation qu'ils peuvent être opprimés. Ils peuvent faire un autodafé de ces bustes, et je suis sûr que le peuple les applaudira. »

Les événements devaient lui donner un rapide et sanglant démenti.

Du reste, le rapport de Romme avait été écrit sous son inspiration, ainsi que nous l'apprend sa réponse à la lettre de Topino Lebrun.

« Ce 24 décembre 1792

» J'ai secondé, mon cher ami, les élans de votre cœur. J'ai lu votre lettre à la Convention nationale; elle a fait le plus grand plaisir ou, pour mieux dire, elle a produit l'effet que vous en attendiez, car elle a fait frémir d'indignation, et j'ai fait décréter sur-le-champ que le Conseil exécutif serait chargé de prendre les mesures les plus promptes pour arrêter les foudres de l'Inquisition.

» Vous connaissez la lettre ferme que les ministres ont écrite au pape; qu'ils ont envoyé sur-le-champ des courriers, et que le pape s'est empressé de faire sortir de prison Chinard et Rater. Il a été heureux pour eux d'avoir un ami chaud comme vous, et je dirai un amant de l'humanité comme moi. Nous avons réussi l'un et l'autre, ainsi ne nous faisons pas de compliments. Quant à votre seconde lettre, par laquelle vous me parlez que les pensionnaires désireraient communiquer avec moi pour se plaindre de leur Directeur à Rome, j'ai pressenti tout cela et j'ai agi en conséquence. Voici le fait.

» Je savais que Ménageot quittait sa place de Rome et que le ministre de Paris, le vertueux Roland, leur avait dit d'en nommer un autre, sans la participation de tous les

artistes. Cette mesure me parut ministérielle, et elle ne me surprenait pas de lui; d'après cela, je me transporte chez lui, et lui fais part de mes plaintes sur ce mode de convocation. Je lui dis qu'il donnait de la consistance à un corps éteint, et que sûrement l'Académie allait nommer non seulement un aristocrate, mais le plus cuirassé des aristocrates. Ma prédiction s'accomplit; qui nommèrent-ils? qui? devinez? Suvée, l'horrible aristocrate Suvée, l'ignare Suvée! Que fis-je alors? Comme je suis du Comité d'instruction publique, que j'y suis très aimé, je me sers du prétexte de votre lettre par laquelle je prouvai la nécessité d'envoyer un Directeur patriote dans le temps qu'on persécutait les Français; que l'Académie avait nommé Suvée, le plus aristocrate de son corps, et je finis par conclure qu'il serait plus à propos d'abolir cette place qui n'étalait qu'un faste insolent, qui était inutile pour les jeunes gens, et qu'on épargnerait par là les deniers de la nation; qu'il serait suffisant d'en charger l'agent en cette Cour; que les jeunes gens en savaient plus que le Directeur, et que le meilleur Directeur était un bon cuisinier.

» Enfin le rapport s'est fait à la Convention, je ne veux pas m'en charger pour l'appuyer quand il serait prononcé, parce que chacun aurait attendu pour prononcer que je manifestasse mon opinion, ce que je fis, et, sur-le-champ, la Convention décréta que la place de Directeur à Rome serait abolie; que l'agent de France en cette ville serait chargé de la surveillance de cette maison.

» J'oubliais de vous dire que j'avais fait mettre de plus dans le rapport que les Académies ne pourraient plus dorénavant faire aucun remplacement et nommer à aucune place.

» Tout cela se passa selon mes désirs, au grand mécontentement des Académies, et surtout du cafard Suvée qui faisait déjà ses malles, qui avait fini toutes ses visites et fait ses adieux à toutes les bornes de Paris. Les papiers publics vous en auront instruit.

» De plus, j'ai fait charger l'agent de France à Rome de faire un autodafé de tous les portraits, figures de rois, princes et princesses qui se trouvent dans l'Académie de France, de faire abattre le trône, et que les beaux appartements du Directeur serviront dorénavant aux pensionnaires pour en faire des ateliers. Mais comme on ne pense pas à tout, j'ai oublié de leur faire augmenter la pension sur le gain que faisait la nation. Mais, patience, j'en trouverai une autrefois l'occasion et je la saisirai.

» Quant à vous, mon bon ami, si vous pouvez revenir ici, je vous le conseille bien fort, car, à Marseille, vous ne pourrez avoir les encouragements que vous auriez ici. D'ailleurs vous connaissez mon amitié pour vous, et avec quel plaisir je vous donnerais mes avis. Consultez la fortune de Monsieur votre père, à qui je vous prie de dire bien des choses pour moi, et d'ailleurs encore je pourrai ici vous faire gagner de l'argent.

» Vous étiez en train d'avoir du mérite, vous en aviez même, et sous mes yeux vous profiterez davantage. Vous connaissez la sincérité de mes offres, je ne ferai pas de plus longues protestations. Girodet vient de m'écrire : il paraît qu'il n'a pas reçu les lettres que je lui ai adressées, une entre autres dans laquelle j'en avais inséré une pour vous. Adieu, mon ami pour la vie, votre concitoyen,

» DAVID.

» Venez, mon ami, car je n'ai plus d'amis. Giroust étant à l'armée et ne pensant pas comme nous, Gérard est farouche. »

Mais la situation empirait à Rome. Ménageot, qui avait affiché ses opinions politiques en allant au-devant des tantes du Roi, avait donné sa démission, et était remplacé, selon les ordres de la Convention, par l'agent d'affaires, l'infortuné Basseville, dont on sait la fin lamentable. Voici le récit de Girodet, témoin de ce triste événement :

« Sur le refus du Pape de laisser placer à la maison du consul de France les armes de la République, Basseville nous engagea à partir tous pour Naples; dix de mes camarades partirent sur-le-champ. Ayant plus d'affaires à terminer, je restai dix jours de plus; si je fusse parti, je n'eusse couru aucun risque; mais, à cet instant même, le major de la division Latouche arrive à Rome, chargé par Mackau, ministre à Naples, de faire placer les armes. J'avais demandé à faire celles qui devaient servir pour l'Académie, et chacun le désirait. Je crus de mon devoir de rester pour les faire; en un jour et une nuit elles furent prêtes. J'étais aidé par trois de mes camarades. Nous n'étions plus que quatre à l'Académie, et nous avions encore le pinceau à la main, quand le peuple furieux s'y porta, et en un instant réduisit en poudre les fenêtres, vitres, portes, ainsi que les statues des escaliers et des appartements. Ils n'avaient que vingt marches à monter pour nous assassiner : nous les prévînmes en allant au-devant d'eux. Ces misérables étaient si acharnés à détruire, qu'ils ne nous aperçurent même pas; mais des soldats, presque aussi bourreaux que les bandits que nous avions à craindre, loin de s'opposer à eux, nous firent descendre plus de cent marches à grands coups de crosse de fusil, jusque dans la rue, où nous nous trouvâmes abandonnés et sans secours au milieu de cette populace altérée de notre sang. Heureusement encore, ces bourrades de soldats firent croire à la populace que nous faisions partie d'elle-même; mais quelques-uns nous reconnurent. Un de mes camarades fut poursuivi à coups de pavé, moi à coups de couteau; des rues détournées et notre sang-froid nous sauvèrent. Échappé à ce danger, et croyant les prévenir tous, j'allai me jeter dans un autre. Je courus chez Basseville; dans ce moment même, on l'assassinait; le major, la femme de Basseville et Moutte, le banquier, se sauvent par miracle. Je me jette dans une maison italienne, à deux pas de là, et j'y reste jusqu'à la nuit. J'ai l'audace de retourner à l'Académie, qui était devenue le palais de Priam; on se préparait à briser les portes à coups de hache et à mettre le feu. Là je fus reconnu dans la foule par un de mes modèles; il faillit me perdre par le transport de joie qu'il eut de me voir sauvé. Je lui serrai énergiquement la main pour toute réponse, et nous nous arrachâmes de ce lieu. Je retrouvai, après l'avoir cherché quelque temps, un de mes camarades. Mon bon modèle nous donna l'hospitalité chez lui, d'où je l'envoyai plusieurs fois à l'Académie. Il y vit enfoncer et brûler les portes. On lui fit crier : Vive le Pape! vive la Madone! périssent les Français! Il revint nous rendre fidèlement compte de tout; pendant ce temps-là, nous allâmes à deux pas de chez lui, sur la Trinité-du-Mont, d'où nous entendions distinctement les hurlements de ces barbares. »

En attendant les mesures que le gouvernement français pourrait prendre pour assurer la protection de ses nationaux dans les États pontificaux, David réclamait, le 5 février 1793, que la « Convention chargeât son Comité d'instruction publique de lui présenter incessamment

un rapport pour fixer un traitement aux pensionnaires de l'Académie de France à Rome », aussitôt qu'ils seront de retour dans leur patrie. Il demandait aussi que « ce traitement fût fixé d'après les bases des engagements pris par l'ancien gouvernement avec les pensionnaires, pensant qu'il était de justice rigoureuse de tenir ces engagements ».

Aussi, le 1er juillet 1793, sur le rapport que lui présentait David, la Convention rendait-elle le décret suivant :

« ARTICLE PREMIER. — Les jeunes artistes qui auront remporté le premier prix en peinture, sculpture ou architecture, et qui, aux termes des lois existantes, sont destinés à se perfectionner, soit en Italie, soit en Flandre, ou sur le territoire de la République, jouiront à l'avenir d'une pension annuelle de 2,400 livres, laquelle somme leur sera payée pendant cinq années.

» ART. II. — Chacun des douze élèves de l'Académie provisoire de Peinture, précédemment envoyés à Rome, pour y être entretenus aux frais de la nation française, aura droit à la pension mentionnée dans l'article ci-dessus, durant l'espace de temps qui lui reste à parcourir jusqu'à la fin des cinq années.

» ART. III. — Ces traitements seront payés par la trésorerie nationale ».

Tous les rapports qui accompagnaient ces propositions étaient rédigés dans le sens le plus défavorable à l'Académie : on la représentait comme « insultant à la Révolution française, en restant debout au milieu des décombres de toutes les créations royales ». Si on ne la frappe pas encore, c'est qu'on attend une exécution en masse de « toutes ces institutions barbares, où le talent se prostituait à encenser l'audace et l'impudence des despotes, à faire l'apothéose du vice et de la sottise, en échange des cordons et des diplômes, et de cet accueil dédaigneux que la bassesse recevait comme un bienfait, et que tout être pensant regardait comme une injure ».

Vainement l'Académie de Peinture avait espéré adoucir son redoutable adversaire en le nommant adjoint à professeur, le 7 juillet 1792. David avait alors accepté ces fonctions et prié Vien de remercier en son nom ses collègues.

Cependant, depuis longtemps déjà, il affectait de ne plus faire partie de l'Académie ; car, en janvier 1792, il se faisait délivrer par la municipalité de Paris le certificat suivant pour exercer sa profession de peintre :

« Ce jourd'hui s'est présenté devant nous, maire et officiers municipaux de la ville de Paris, M. Jacques-Louis David, habitant domicilié de la municipalité de Paris, section du Louvre, ayant un loyer de la valeur de mille livres, lequel, après avoir justifié à la déclaration par lui faite suivant certificat, sous le n° 4547, déposé au secrétariat de la municipalité, conformément au décret du 2 mars dernier, au dos duquel est la quittance du receveur de cette municipalité de la somme de cent douze livres dix sols payés comptant, formant la totalité de l'imposition pour son droit de patente de la profession de peintre pour l'année 1792, nous a requis de lui délivrer une patente pour avoir droit de faire le négoce et d'exercer ladite profession pendant le cours de ladite année : en vertu desquels certificat et quittance nous lui avons délivré la présente, au moyen de laquelle il est loisible audit sieur David de faire le négoce et d'exercer la condition de peintre pendant le cours de

ladite année, dans le ressort de la municipalité de Paris, sans trouble dans son commerce et sa profession.

» Fait à Paris, le 7 janvier 1792.

» Petion, *Maire;* Dejoly, *Secrétaire-greffier.* »

Mais, entraîné de plus en plus dans la lutte politique, David avait rompu tous les liens qui pouvaient le rattacher à l'Académie. Aussi, lorsqu'en mai 1793 son tour arriva de professer, il refusa de remplir ses fonctions et informa ses collègues de sa résolution dans des termes tellement laconiques, que nous croyons devoir donner le procès-verbal de la séance où cette réponse fut rendue publique :

« Samedi, 4 mai 1793.

» En ouvrant la séance, le secrétaire a fait une seconde lecture de la lettre que l'Académie l'avait chargé à la dernière assemblée d'écrire à M. David pour lui annoncer qu'elle l'avait nommé à son rang pour professer à l'École ce mois-cy, et de suite le secrétaire a lu la réponse écrite et signée de M. David au bas de ladite lettre.

» Après cette lecture, l'Académie arrête que la lettre du secrétaire et la réponse de M. David seront insérées dans la délibération de ce jour, et que la lettre elle-même sera déposée en original dans les archives comme pièce probante.

» L'Académie a ordonné, en outre, en conséquence des sentiments manifestés par M. David, qu'il ne lui serait plus envoyé de billets d'invitation pour les assemblées.

» *Lettre du secrétaire à M. David.*

» Citoyen et confrère,

» J'ai l'honneur de vous prévenir que l'Académie vous a nommé à votre rang pour » professer à l'École du modèle le mois prochain. Elle m'a aussi chargé de vous écrire cette » lettre, qui vous sera rendue par le concierge, et de vous prier de mettre par écrit sur la » même lettre, si vos affaires, comme député à la Convention, vous permettent de professer.

» *Signé :* Renou.

» Ce 27 avril, an II de la République.

» *Réponse de M. David.*

» Je fus autrefois de l'Académie.

» *Signé :* David,

» Député à la Convention nationale. »

Ces quelques mots étaient pour l'Académie comme le glas funèbre sonné à l'oreille d'un malade.

Le 5 juillet suivant, la Convention décrétait la formation de la Commune des arts.

Aussitôt les artistes faisaient réclamer, par le ministre de l'intérieur, la jouissance de la salle ronde où s'assemblait l'Académie, pour y faire les préparatifs de l'Exposition de peinture qu'ils voulaient y ouvrir le 10 août 1793. L'Académie répondait à cette mise en demeure :

« Les salles de notre Académie renferment une collection nombreuse de morceaux de peinture et de sculpture sortis de la main des plus fameux artistes de la nation. Cette collection est encore enrichie de statues moulées sur les plus belles figures antiques servant à l'instruction journalière des élèves. Ce dépôt successif des chefs-d'œuvre des grands maîtres, pour leur admission dans cette compagnie, devient en quelque sorte l'histoire des différents âges de l'École française depuis cent cinquante ans. C'est un Muséum qui n'a rien coûté à l'État, et qui, connu comme une des curiosités de cette capitale, est visité souvent par les artistes et amateurs étrangers et régnicoles. L'Académie qui l'a formé de ses propres membres est devenue gardienne et dépositaire de cette richesse, regardée dans tous les temps comme vraiment nationale.

» Or l'Académie ayant, par des décrets, reçu l'ordre des législateurs de rester à son poste jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par eux, ne peut ni ne doit perdre de vue un dépôt dont elle est responsable. D'ailleurs, elle a besoin tous les jours de l'entière liberté de ses salles, tant pour les différents concours que pour leurs jugements et l'exposition des ouvrages des concurrents, notamment des morceaux des élèves pour l'obtention des grands prix pour lesquels la Convention vient d'accorder à ceux qui les remportent une pension de 2,400 livres pendant cinq ans. Enfin elle en a besoin pour tous ses comités et assemblées ordinaires et extraordinaires. Mais, malgré ces observations, l'Académie n'en a pas moins le désir le plus sincère d'indiquer à des artistes le moyen de se faire connaître et de former une exposition publique de leurs ouvrages à l'époque mémorable qu'ils ont choisie.

» Voici les moyens qu'elle présente au citoyen ministre de l'intérieur.

» Le nombre des morceaux de l'Académie s'étant accru avec le temps, elle a obtenu depuis plus de quarante ans une galerie attenante à ses salles, connue sous le nom de *galerie d'Apollon*, à la charge par elle de l'entretenir et d'en finir les plafonds, ce qu'elle a fait en partie, l'ayant ornée déjà de cinq plafonds exécutés gratuitement par ses membres. Il y a longtemps, l'Académie en a cédé la moitié au citoyen Charles pour y déposer provisoirement son cabinet de physique dont il a fait hommage à la nation. Ce physicien a depuis obtenu un autre lieu dans le Louvre. Les citoyens commissaires du Muséum ont demandé le même endroit pour déposer momentanément des morceaux, lors de l'arrangement du Muséum ; ils l'occupent encore. L'Académie ne doute pas que les citoyens commissaires ne consentent à céder pour un temps limité ce lieu qui paraît suffisant pour l'examen des différents ouvrages qui seront jugés mériter l'exposition, puisque ce lieu a cent pieds environ de profondeur ; c'est le même dont se servait l'Académie pour le même objet lors de ses expositions ; il est contigu et de plein pied au salon. Aussi est-il convenable, commode, et n'entraîne aucun inconvénient ni aucun dérangement majeur pour personne.

» Telles sont les observations que l'Académie soumet à la sagesse du ministre et qu'elle charge le secrétaire de lui remettre. »

Cette fois, l'existence de l'Académie était sérieusement menacée ; ses observations ne furent pas acceptées, et le ministre de l'intérieur insistant, elle dut céder ses salles. Elle y tint encore séance, et la dernière eut lieu le 3 août 1793.

Pendant qu'elle poursuivait ses travaux ordinaires, ses adversaires ne laissaient échapper aucune occasion de lui porter les derniers coups. Aussi l'Académie d'Architecture, se préparant à délivrer ses prix annuels par anticipation, cette résolution est, le 7 août, signalée par David à la Convention.

« Dans un moment, dit-il, où les artistes cherchent à échapper au joug et à l'arbitraire des corporations académiques qui les ont comprimés si longtemps; dans un moment où votre Comité d'instruction publique se prépare à vous faire un rapport sur la suppression de ces corporations monstrueuses, restes trop longtemps subsistants du régime royal et ministériel; croyiez-vous que, pour jouir d'un reste de pouvoir, pour faire sentir encore une fois l'influence de ses jugements, l'Académie d'Architecture se propose d'avancer de trois semaines la distribution de ses prix, et a remis à demain, jeudi 8, l'exercice de ce pouvoir expirant? La Commune des arts est venue réclamer auprès de votre Comité d'instruction contre cet acte qu'il trouve tyrannique. Les artistes ne veulent plus courir les risques d'un jugement qui a souvent compromis les arts, et qui a trop longtemps cédé aux considérations de faveur et presque de commérage. Pour remplir le vœu des artistes, qui d'ailleurs ne sont pas pressés, puisque le voyage de Rome n'est pas possible en ce moment, votre Comité vous propose de suspendre la distribution des prix dans toutes les Académies en étendant cette disposition sur une autre corporation académique qui est dans le même cas. »

Il faisait allusion à l'Académie de Peinture.

Le lendemain 8 août, Grégoire, au nom du Comité d'instruction publique, déposait son rapport sur la nécessité de supprimer les Académiciens. Il débute ainsi :

« Citoyens,

» Nous touchons au moment où, par l'organe de ses mandataires, à la face du ciel et dans le champ de la nature, la nation sanctionnera le code qui établit sa liberté. Après-demain la République française fera son entrée solennelle dans l'univers. En ce jour, où le soleil n'éclairera qu'un peuple de frères, ses regards ne doivent plus rencontrer, sur le sol français, d'institutions qui dérogent aux principes éternels que nous avons consacrés, et cependant quelques-unes, qui portent encore l'empreinte du despotisme, ou dont l'organisation heurte l'égalité, avaient échappé à la réforme générale. Ce sont les Académies. »

Il les dépeint présentant, comme les jurandes, l'exemple des plus mauvaises passions. « L'Académie harcelait l'auteur du *Cid*, — l'Académie de Peinture persécutait Le Poussin. — Ce n'est point à l'école de celle-ci qu'avaient été formés Lesueur, Mignard, Puget et tant d'autres. — Lebrun était déjà un grand homme quand il eut la faiblesse de l'imaginer pour en être le chef, et l'art de la peinture est périclitant.

» Un autre motif commande la suppression de ces sociétés qui tombent en décrépitude : c'est que la plupart sont désorganisées par l'effet de cette révolution sublime, qui a déplacé tant de rapports et froissé tant de préjugés, tant d'intérêts. Les patriotes y sont presque toujours en minorité, et quelques-uns de ces hommes qui, par leurs écrits, avaient ouvert la route de la liberté, aujourd'hui la méconnaissent et blasphèment contre elle. »

Grégoire ne fait d'exception que pour l'Académie des Sciences, qui « a continué ses travaux avec activité, et a réussi à se purifier de la rouille aristocratique des Académiciens honoraires, qui se faisaient agréger à ces Sociétés savantes pour paraître savoir beaucoup ».

Quant à l'Académie de Peinture, David se chargea d'en demander spécialement la suppression. Voici le discours qu'il prononça à cette occasion.

« Si quelqu'un parmi vous, citoyens, ne se trouvait pas encore convaincu de la nécessité absolue de détruire en masse toutes les Académies, dernier refuge de toutes les aristocraties, que celui-là veuille un moment prêter une oreille attentive; je m'engage, en peu de mots, à dissiper ses doutes, à décider son jugement, en intéressant sa sensibilité. Prouvons d'abord le tort réel que les Académies font à l'art même, combien elles sont loin de remplir le but qu'elles se sont proposé; démasquons l'esprit de corps qui les dirige, la basse jalousie des membres qui les composent, les moyens cruels qu'ils emploient pour étouffer les talents naissants, et les vengeances monacales qu'ils mettent à toute heure en usage, si par malheur le jeune homme qu'ils poursuivent a reçu de la nature un talent qui le met hors d'atteinte de leur tyrannique domination. Je m'attacherai plus particulièrement à l'Académie de Peinture et de Sculpture : en parlant d'une Académie, c'est parler de toutes; dans toutes, c'est toujours le même esprit, dans toutes, ce sont les mêmes hommes.

» Talents perdus pour la postérité! Grands hommes méconnus! je vais apaiser vos mânes; vous serez vengés : votre malheur, illustres victimes, est d'avoir vécu sous des rois, des ministres, des Académies.

» J'ai dit que je prouverais le tort que les Académies font à l'art qu'elles professent, je tiendrai parole. Je ne vous ennuierai point, citoyens, par des détails fastidieux, du mauvais mode d'éducation qu'employait l'Académie de Peinture et de Sculpture; il sera facile de vous en convaincre, quand vous saurez que douze professeurs par années, c'est-à-dire un pour chaque mois (observez qu'ils étaient inamovibles), s'empressent à l'envi de détruire les premiers principes qu'un jeune artiste a reçus et reçoit journellement de son maître; chacun de ces douze professeurs ne trouvant bon (comme vous l'imaginez bien) que ses principes, le pauvre jeune homme, pour leur complaire alternativement, est obligé de changer douze fois l'année de manière de voir et de faire, et, pour avoir appris douze fois l'art, finit par ne rien savoir, parce qu'il ne sait à quoi s'en tenir; mais surmonte-t-il, par les rares dispositions qu'il a reçues du ciel, cette mauvaise instruction, oh! c'est alors que l'enfant de tant de pères, et qui n'en peut compter aucun directement, excite la basse jalousie de tous ses maîtres réunis pour le perdre. La politique des Rois est de maintenir l'équilibre des couronnes, la politique des Académies est de maintenir aussi l'équilibre des talents. Malheur à l'artiste téméraire qui dépasse le cercle de Popilius, il devient étranger

pour les Académiciens; c'est un profane qui souille, par sa présence, le bois sacré des Druides, et s'il n'y trouve pas une mort soudaine, ils l'en chassent à force de dégoûts.

» Un exemple prouvera ce que j'avance; il a rapport à l'équilibre des talents exigés dans les Académies.

» Un jeune homme, précédé, à son retour d'Italie, par une inquiétante réputation pour ses confrères, se disposait à se présenter à l'Académie; un membre de cette Académie, que l'esprit de corps n'avait pas gagné, après avoir vu l'ouvrage de l'artiste, dans l'épanchement de son âme, vantait les hauts talents du jeune candidat. Un vieil académicien, qui avait parcouru toutes les innombrables dignités de l'Académie, et dont la léthargique assiduité en avait usé tous les sièges, depuis le tabouret jusqu'au grand fauteuil à bras, dit gravement : « Messieurs, si, comme on le dit, ce jeune homme a autant de talent, je ne vois » pas, moi, la nécessité de l'admettre parmi nous. Messieurs, l'équilibre des talents, l'équi- » libre. » Les Académiciens, saisis d'un saint respect pour un aussi lumineux raisonnement, comme les Médecins de Molière, en inclinant la tête, et les mains croisées sur la poitrine, d'applaudir à la belle idée de leur confrère, et de s'écrier tous ensemble : *l'Équilibre des talents! l'équilibre!* et cela pour retarder de deux années la réputation d'un jeune homme, parce qu'alors le Salon n'avait lieu que tous les deux ans; on allègue encore qu'on ne peut le recevoir qu'après l'Exposition publique, que toutes les places sont prises, qu'il se présente à la fois trop de candidats : enfin, citoyens, dans une conduite aussi scandaleuse, qui fut le plus juste? le croiriez-vous, ce fut le Directeur général des Bâtiments et des Académies, par conséquent, *Monsieur le comte D'Angiviller.*

» ..... Le jeune homme fut admis enfin.

» Un autre trait de naïveté, qui peint bien, à mon sens, l'esprit de corps. Le voici. Rentrant chez moi, après une séance de la Convention, dans laquelle nous avions reçu des nouvelles fâcheuses de l'armée de la Vendée, la tête baissée, l'air inquiet et rêveur, je rencontre un académicien; celui-ci est un des quarante immortels de l'intarissable fontaine d'Hypocrène, instituée par Richelieu, dont le nombre d'enfants ne peut augmenter ni surtout diminuer. — Qu'avez-vous? me dit-il. Vous êtes rêveur. — Mon cher, lui répondis-je, j'ai bien lieu de l'être : nos affaires vont bien mal; cette maudite armée de la Vendée nous fait bien du tort. — Ah! mon cher ami, s'écria-t-il en m'interrompant, il serait bien singulier que nos Académies surnageassent à une aussi grande révolution que celle-ci. Le malheureux ne voyait que son Académie; je le regardai avec mépris, et je connus dans toute sa turpitude l'esprit de l'animal qu'on nomme académicien. J'ai dit plus haut que j'intéresserais votre sensibilité : écoutez, je finirai par ce trait.

» Un jeune artiste, dont le nom était *Sénéchal*, qui avait remporté, en sculpture, le premier prix de l'Académie, à son retour de Rome, où il avait été pour se perfectionner, vint loger à Paris, chez un particulier aisé, dont la fille lui était promise en mariage, à condition toutefois que le jeune homme, sur son morceau, serait agréé de l'Académie. L'amour enflamme son ciseau, l'amour dirige sa main; il fait un chef-d'œuvre : mais son maître, mais la trop redoutable Académie ne l'a pas vu : il n'ose encore se flatter.

» Enfin les trois commissaires envoyés par l'Académie arrivent, son maître, nommé

Falconnet, était du nombre. Ce Falconnet est celui qui a fait six gros volumes pour prouver que le cheval de Marc-Aurèle, à Rome (chef-d'œuvre reconnu de l'Antiquité) ne vaut pas celui qu'il a fait en Russie, et qui s'enterrera un jour si fort dans les neiges de la Néva, que l'on n'en parlera plus; ce Falconnet, dis-je, aussitôt qu'il voit dans le morceau que son élève se dispose à présenter à l'Académie, qu'il a la hardiesse de sortir du système de l'équilibre des talents, qu'il a la témérité de dépasser la ligne de démarcation, quelle fut la première parole du maître? La voici : « Jeune homme, ne vous vantez jamais d'avoir été mon élève; oubliez-le, comme j'oublierai que j'ai été votre maître; votre ouvrage n'a pas le sens commun; un élève comme vous me déshonore; » et cela en présence de la famille et de la jeune fille attristée. Des larmes coulent aussitôt des yeux de notre pauvre jeune homme; il prétexte pour sortir, il ne revient pas; on s'inquiète : les académiciens, ou plutôt les monstres, s'en retournent. Mais l'amour qui veille toujours, l'amour qui cherche partout, la jeune fille le trouve enfin; mais où le trouva-t-elle? Noyé dans le puits de la maison de son père.

» Citoyens, je vous citerais encore une infinité de traits de cette nature; mais, pour ménager votre sensibilité, je me tais.

» Au nom de l'humanité, au nom de la justice pour l'amour de l'art, et surtout par votre amour pour la jeunesse, détruisons, anéantissons les trop funestes Académies, qui ne peuvent plus subsister sous un régime libre. Académicien, j'ai fait mon devoir; prononcez. »

Après ces deux discours, la Convention nationale adopta le projet de décret qui lui était présenté. Le sort de l'Académie de Peinture et de Sculpture était décidé par les articles suivants :

« ARTICLE PREMIER. — Toutes les Académies et Sociétés littéraires, patentées ou dotées par la nation, sont supprimées.....

» ART. III. — La Convention nationale charge son Comité d'instruction publique de lui présenter incessamment un plan d'organisation d'une Société destinée à l'avancement des sciences et des arts.

» ART. IV. — Les citoyens ont le droit de se réunir en Sociétés libres pour contribuer au progrès des connaissances humaines.

» ART. V. — La distribution des prix proposés par les Académies et Sociétés supprimées par le présent décret est suspendue jusqu'après l'organisation de l'instruction publique.....

» ART. VII. — Le Jardin botanique et autres, les cabinets muséum, attachés aux Académies supprimées, sont mis sous la surveillance des autorités. »

Le 14 août 1793, les scellés, par l'ordre de la Convention nationale, étaient apposés sur tous les appartements des diverses Académies.

Telle fut la fin de l'Academie royale de Peinture et de Sculpture, cette institution, créée en 1648 pour donner aux arts la noblesse et la liberté, et détruite en 1793 comme portant, à son tour, atteinte à cette même liberté.

L'hommage à la Convention du tableau de Lepelletier, le discours qui l'avait accompagné, la nouvelle preuve de désintéressement que David avait donnée en cette circonstance, avaient accru sa réputation précédemment fondée sur ses ouvrages et son talent. Sa

lutte avec l'Académie de Peinture pour l'affranchissement des arts, le zèle qu'il apportait à défendre les intérêts des artistes, l'influence qu'il exerçait au sein du Comité d'instruction publique, même les nombreux ennemis qu'il s'était faits et qu'il devait retrouver plus tard, contribuèrent à l'étendre encore.

Enfin l'exaltation de ses idées avait attiré sur lui les regards des patriotes, car, dans les orages qui s'élevaient si souvent au sein de l'Assemblée, il s'était fait remarquer par ses apostrophes, tantôt enthousiastes, comme lorsqu'il demande que l'on décrète que « Paris a bien mérité de la patrie », tantôt violentes, comme lorsqu'il adresse à ses adversaires politiques les épithètes de « conspirateurs, assassins », et les accole au nom de Cobourg. N'avait-il pas réclamé l'honneur d'apposer son nom au bas de l'adresse que Marat faisait colporter dans Paris, et que les Jacobins avaient envoyée dans les départements pour obtenir la proscription d'une partie de la Convention. Aussi cette fureur révolutionnaire est-elle récompensée par le vote de la Société des Amis de la constitution qui l'appelle au fauteuil de la présidence du 16 juin au 15 juillet 1793.

Les esprits à ce moment étaient profondément agités. La Convention, sous la pression de la Commune de Paris, venait de proscrire le parti de la Gironde ; ces députés, réfugiés dans les départements, et surtout dans la Normandie, y organisaient la résistance aux décrets de la Convention. La Vendée était menaçante et Lyon venait de lever l'étendard de la révolte.

La Montagne avait réussi à Paris, mais il lui fallait remporter la victoire dans le reste du pays. La Société des Jacobins, qui avait toujours été l'âme du parti avancé, sentait la nécessité de faire un appel à l'énergie de ses membres les plus ardents. Elle choisit David pour président. Ces fonctions consistaient alors à recevoir les députations nombreuses qui venaient prêter leur concours. C'étaient non seulement des sections de Paris, comme celles de l'Homme armé, du Bon-Conseil, ou des Citoyennes révolutionnaires, mais encore des délégués venus des départements, comme de Vernon, de Pont-de-l'Arche, du Jura, etc. Du reste, les adresses et les réponses se ressemblent toutes. Voici quelques-unes des plus remarquables :

Une députation de la Société de l'Homme armé est admise. Son orateur s'écrie : « Citoyens, votre conduite franche et républicaine vous a fait autant de partisans que la Révolution a d'amis. Les intrigants que vous avez frappés sont proscrits dans les départements, et les brigands ne trouvent plus d'asile sur la terre de la liberté, que dans les cachots. Continuez à purger le sol de la République ; ne souffrez ni nobles ni prêtres à la tête des armées et des administrations. Pressez la confection de l'édifice constitutionnel, et surtout que les malheureux ne soient pas oubliés. Nous vous demandons notre affiliation, votre amitié et vos lumières. Notre Société est composée de sans-culottes, tous vrais républicains. Nous attendons avec impatience votre décision. Nous déposons sur le bureau notre règlement qui est un extrait du vôtre, et nous demandons l'accolade fraternelle. »

Le Président. — Si tous les citoyens de la République avaient, comme vous, assisté aux séances de cette Société, jamais les insinuations astucieuses des Brissot et des Gorsas ne seraient parvenues à égarer l'opinion publique. Les sentiments que vous faites éclater ne peuvent qu'être accueillis favorablement par la Société ; elle vous invite aux honneurs de la séance.

Une députation des Citoyennes révolutionnaires des sections de Paris se présente et prévient la Société que, pour réduire au silence leurs calomniateurs, elles ont arrêté de se réunir fraternellement au champ de la Fédération, dimanche prochain, pour y faire leur profession de foi et s'unir d'intention et de cœur à tous les citoyens.

Le Président leur répond : « Les Jacobins ne voient dans la Société qu'une même famille. Ils savent les services que vous avez rendus à la Révolution française. Ils sont pénétrés de l'importance de la démarche que vous proposez de faire ; ils se réuniront àvous ; ils seconderont vos efforts pour rallier tous les citoyens aux principes de la liberté et de l'égalité. »

A cette même séance on reçoit une députation de la section de Bon-Conseil. Son orateur s'exprime ainsi : « Nous connaissons beaucoup d'aristocrates ; nous voudrions les connaître tous ; les boutiquiers nous tourmentent beaucoup : nous venons vous demander une copie des pétitions des 20,000 et des 8,000, pour que nous puissions ôter les cartes de citoyen aux signataires de ces pétitions, et que ces monstres à figure humaine ne puissent jamais se présenter dans les assemblées républicaines. La section de Bon-Conseil vous prie de lui donner cette copie ou de lui permettre de prendre un relevé de ces pétitions et des signatures qui y sont apposées. »

David leur répond : « La section de Bon-Conseil est connue pour les services qu'elle a rendus à la République. Elle a été l'avant-garde de la force révolutionnaire à toutes les époques mémorables où la liberté a triomphé. La Société reconnaît la justice de votre demande, mais elle doit éviter tout ce qui aurait un caractère de proscription et tout ce qui pourrait fournir des armes à la calomnie. »

On s'étonnera peut-être qu'avec l'exaltation qui lui était ordinaire, David ait montré cette modération, dans un auditoire aussi surexcité que devait l'être alors la Société des Amis de la Constitution. Avait-il compris que le calme est la qualité essentielle d'un président, et l'impartialité son premier devoir ? car nous n'avons jamais dans ces courtes allocutions relevé ces violences de langage qu'on peut signaler dans ses fréquentes interruptions à la Convention.

C'est quand il remplissait ces fonctions, qu'il eut à rendre compte à la Convention, qui venait de décréter l'abolition de la loi martiale et l'acceptation de la Constitution par le peuple français, de l'inspection qu'il avait passée avec de ses collègues dans certains quartiers de Paris qu'on leur avait désignés.

« Citoyens, dit-il, nous nous sommes acquittés de la mesure dont vous nous avez chargés hier. Nous nous sommes transportés aux Champs-Élysées, au milieu de nos frères et braves canonniers. Là nous y avons vu des frères purs que les suggestions perfides des ambitieux sont bien loin d'atteindre. Nous leur avons fait part des motifs qui nous amenaient parmi eux. Ils les ont sentis : ils s'en sont réjouis.

» Ah ! citoyens, comment vous retracerai-je les émotions vives de ce peuple généreux, serrant dans ses bras reconnaissants les députés vertueux qui s'étaient voués sans réserve à la mort plutôt que de trahir ses intérêts. J'ai vu couler tes larmes, peuple magnanime, ne t'en défends pas, elles font honneur à ton courage : Achille pleurait aussi, les Romains ont pleuré, et les Cannibales, auxquels on t'a comparé, ne pleuraient pas.

» Mais pour vous peindre ce peuple de Paris tel qu'il est, le meilleur moyen est de vous répéter ce qu'il a dit hier, sous la voûte céleste en présence de l'Éternel.

« L'union et la concorde entre les citoyens, l'unité et l'indivisibilité de la République, » une Constitution populaire contre laquelle viendront se briser tous les efforts du despotisme » et de l'anarchie, l'ardent amour de l'égalité, l'obéissance aux lois, qui seules peuvent » assurer le bonheur du peuple, tel est le vœu des canonniers, celui de Paris, et celui de la » France entière.

» En vain des hommes perfides qui épient tous les mouvements pour en abuser, » toutes les passions pour les aigrir, tous les désordres pour les augmenter, veulent dans les » circonstances où se trouve la France, nous inspirer des sentiments de haine contre les » citoyens. Ces citoyens sont Français, ils sont républicains, ils sont nos frères, leur cœur » est embrasé du patriotisme qui enflamme tous les habitants de Paris; s'ils marchent vers » nos murs, nous irons au-devant d'eux, non pour les combattre, mais pour les embrasser, » pour jurer avec eux la perte des tyrans, quels que soient leurs projets liberticides, la puni- » tion des traîtres, quel que soit le masque imposant qui les couvre.

» Nous leur dirons : « Frères et amis, nos cœurs sont unis, ils s'entendent; nous » demandons comme vous la liberté, l'égalité, la République une et indivisible : des » lois vraiment populaires, le respect pour la représentation nationale, et la fin de » l'anarchie. Maintenant, unissons nos armes, les ennemis de la France bordent le Rhin » et la Moselle, le fanatisme agitant l'étendard de la rébellion souille la Loire et la Vendée » du sang de nos frères, allons en masse les secourir et les venger. C'est là que la patrie » nous appelle.

» A ce discours des larmes patriotiques couleront de leurs yeux. Nous marcherons » ensemble! Au lieu de combats fratricides, dernier espoir de nos ennemis, il n'existera » entre nous d'autre lutte que celle du patriotisme et du courage, et nous serons invincibles, » car le génie de la liberté combattra avec nous. »

» Ainsi parlèrent les généreux républicains. Des cris de *Vive la République! Vive la Convention nationale!* se firent entendre de toutes parts. L'aristocratie en a pâli. On a vu la discorde éteindre pour un moment son flambeau, étouffer de ses deux mains les serpents qui se cachent sous sa chevelure hideuse, qui par leurs sifflements auraient pu la faire reconnaître. Elle a fui : la mission dont vous m'aviez chargé auprès de nos braves canonniers finit là.

» Ici la scène change et nous sommes au Champ-de-Mars. Ce n'étaient plus ces fiers enfants du Dieu qu'on révère, c'étaient de véritables républicains, des mères de famille qui, par leur exemple, donnaient à leurs enfants les premières leçons de la vertu.

» Trois fois elles firent le tour de l'autel de la Patrie en chantant des hymnes saintes à la liberté, trois fois le peuple répondit à ces accents si chers à son cœur. Le maire de Paris fit la lecture du décret qui abolissait l'infâme loi martiale. A cette voie chère aux citoyens de Paris, le peuple en bénissant ses représentants répondit : *Vive la Convention nationale! Vive la Liberté! Vive la République.* »

A la suite de ce rapport, il fut chargé avec Legendre de remettre à la Commune de

Paris l'acte constitutionnel « qui venait d'être terminé et qui apportait au peuple la paix et le bonheur ».

Il avait offert de donner les dessins de l'arche qui devait contenir ce précieux monument de l'affranchissement des Français.

Ce fut aussi à la même époque qu'il présenta à la Convention et aux Jacobins le projet suivant sur l'organisation de la fête de la Réunion républicaine, du 10 août, décrétée par la Convention, pour célébrer l'achèvement de la Constitution et son acceptation par le peuple.

« Citoyens,

» Chargé par votre Comité d'instruction publique de vous faire un rapport sur la fête de la Réunion qui doit avoir lieu le 10 du mois d'août dans le Champ-de-Mars, sur l'autel de la Patrie, je m'empresse d'offrir à vos lumières le résultat de mes réflexions.

» Ne vous étonnez pas, citoyens, si dans ce rapport je me suis écarté de la marche usitée jusqu'à ce jour. Le génie de la liberté, vous le savez, n'aime pas les entraves : Réussir est tout, les moyens pour y parvenir sont indifférents.

» Peuple magnanime et généreux, peuple vraiment digne de la liberté, peuple français, c'est toi que je vais offrir en spectacle aux yeux de l'Éternel. En toi seul il reconnaîtra son ouvrage ; il va revoir les hommes égaux et frères, comme ils sont sortis de ses divines mains. Amour de l'humanité, liberté, égalité, animez mes pinceaux.

» Les Français réunis pour célébrer la fête de l'unité et de l'indivisibilité, se lèveront avant l'aurore ; la scène touchante de leur réunion sera éclairée par les premiers rayons du soleil. Cet astre bienfaisant dont la lumière s'étend sur tout l'univers, sera pour eux le symbole de la vérité à laquelle ils adresseront des louanges et des hymnes.

Première station.

» Le rassemblement se fera sur l'emplacement de la Bastille. Au milieu de ses décombres, on verra s'élever la fontaine de la *Régénération,* représentée par la Nature. De ses fécondes mamelles, qu'elle pressera de ses mains, jaillira avec abondance l'eau pure et salutaire, dont boiront tour à tour quatre-vingt-six commissaires des envoyés des Assemblées primaires, c'est-à-dire un par département ; le plus ancien d'âge aura la préférence ; une seule et même coupe servira pour tous.

» Le président de la Convention nationale, après avoir, par une espèce de libation, arrosé le sol de la liberté, boira le premier ; il fera successivement passer la coupe aux commissaires des envoyés des Assemblées primaires ; ils seront appelés, par lettre alphabétique, au son de la caisse et de la trompe ; une salve d'artillerie, à chaque fois qu'un commissaire aura bu, annoncera la consommation de l'acte de Fraternité.

» Alors on chantera, sur l'air chéri des enfants de Marseille, des strophes analogues à la cérémonie ; le lieu de la scène sera simple, sa richesse sera prise dans la nature ; de

distance en distance on verra tracées sur des pierres des inscriptions qui rappelleront la chute du monument de notre ancienne servitude; et les commissaires, après avoir bu tous ensemble, se donneront réciproquement le baiser fraternel.

» Le cortège dirigera sa marche par les boulevards. En tête seront les sociétés populaires réunies en masse; elles porteront une bannière sur laquelle sera peint l'œil de la Surveillance pénétrant un épais nuage.

» Le second groupe sera formé par la Convention nationale, marchant en corps. Chacun de ses membres portera à la main, pour seule et unique marque distinctive, un bouquet formé d'épis de blé et de différents fruits. Huit d'entre eux porteront sur un brancard, une arche; elle sera ouverte et elle renfermera les tables sur lesquelles seront gravés les droits de l'homme et l'acte constitutionnel.

» Les commissaires des envoyés des Assemblées primaires des quatre-vingt-six départements formeront une chaîne autour de la Convention nationale; ils seront unis les uns aux autres, par le lien léger mais indissoluble de l'unité et de l'indivisibilité, que doit former un cordon tricolore. Chacun d'eux sera distingué par une pique, portion du faisceau qui lui aura été confié par son département, qu'il tiendra d'une main avec une banderolle sur laquelle sera écrit le nom de son département, et par une branche d'olivier qu'il portera de l'autre, symbole de la paix. Les envoyés des assemblées primaires porteront également à la main la branche d'olivier.

» Le troisième groupe sera composé par toute la masse respectable du souverain. Ici tout s'éclipse, tout se confond en présence des Assemblées primaires; ici il n'y a plus de corporation : tous les individus utiles de la société seront indistinctement confondus, quoique caractérisés par leurs marques distinctives. Ainsi l'on verra le président du Conseil exécutif provisoire sur la même ligne que le forgeron; le maire, avec son écharpe, à côté du bûcheron ou du maçon; le juge, dans son costume et son chapeau à plume, auprès du tisserand ou du cordonnier; le noir Africain, qui ne diffère que par la couleur, marchera à côté du blanc Européen; les intéressants élèves de l'Institution des Aveugles, traînés sur un plateau roulant, offriront le spectacle touchant *du malheur honoré*. Vous y serez aussi, tendres nourrissons de la maison des Enfants trouvés, portés dans de blanches barcelonnettes; vous commencerez à jouir de vos droits civils trop justement recouvrés; et vous, artisans respectables, vous porterez en triomphe les instruments utiles et honorables de votre profession.

» Enfin, parmi cette nombreuse et industrieuse famille, on remarquera surtout un char vraiment triomphal, que formera une simple charrue, sur laquelle seront assis un vieillard et sa vieille épouse, traînés par leurs propres enfants, exemple touchant de la piété filiale et de vénération pour la vieillesse; parmi les attributs de tous ces différents métiers, on lira ces mots écrits en gros caractères :

VOILA LE SERVICE QUE LE PEUPLE INFATIGABLE REND
A LA SOCIÉTÉ HUMAINE.

» Un groupe militaire succédera à celui-ci; il conduira en triomphe un char attelé de

huit chevaux blancs; il contiendra une urne, dépositaire des cendres des héros morts glorieusement pour la patrie. Ce char, orné de guirlandes et de couronnes civiques, sera entouré des parents de ceux dont on célébrera les vertus et le courage ; ces citoyens de tout âge et de tout sexe auront chacun des couronnes de fleurs à la main; des cassolettes brûleront des parfums autour du char, et une musique militaire fera retentir les airs de ses sons belliqueux. Enfin la marche sera fermée par un détachement d'infanterie et de cavalerie, dans le centre duquel seront traînés des tombereaux revêtus de tapis parsemés de fleurs de lys, et chargés des dépouilles des vils attributs de la royauté et de tous ces orgueilleux hochets de l'ignorante noblesse. Parmi ces tombereaux, sur des bannières, on lira ces mots :

PEUPLE, VOILA CE QUI A FAIT TOUJOURS LE MALHEUR
DE LA SOCIÉTÉ HUMAINE

Seconde station.

» Le cortège étant arrivé dans cet ordre au boulevard Poissonnière, on rencontrera sous un portique ou arc de triomphe les héroïnes des cinq et six octobre 1789, assises comme elles étaient alors, sur leurs canons ; les unes porteront des branches d'arbre, les autres des trophées, signe non équivoque de la victoire éclatante que ces courageuses citoyennes remportèrent sur les serviles gardes du corps. Là, elles recevront des mains du président de la Convention nationale une branche de laurier; puis, faisant tourner leurs canons, elles suivront en ordre la marche, et, toujours dans une attitude fière, elles se réuniront au souverain.

» Sur le monument, il y aura des inscriptions qui retraceront ces deux mémorables journées ; les harangues, les chants d'allégresse, les salves d'artillerie, se renouvelleront à chacune de ces poses.

Troisième station.

» Citoyens, nous sommes arrivés à l'immortelle et impérissable journée du 10. C'est sur la place de la Révolution, c'est à l'endroit où est mort le tyran qu'il convient de la célébrer.

» Sur les débris existants du piédestal de la tyrannie sera élevée la statue de la Liberté, dont l'inauguration se fera avec solennité; des chênes touffus formeront autour d'elle une masse imposante d'ombrage et de verdure ; le feuillage sera couvert des offrandes de tous les Français libres. Rubans tricolores, bonnets de la liberté, hymnes, inscriptions, peintures, seront les fruits qui plaisent à la déesse; à ses pieds sera un énorme bûcher, avec des gradins au pourtour. C'est là que, dans le plus profond silence, seront offerts en sacrifice expiatoire les imposteurs attributs de la royauté; là, en présence de la déesse chérie des Français, les quatre-vingt-six commissaires, chacun une torche à la main, s'empresseront, à l'envi, d'y mettre le feu. La mémoire du tyran sera dévouée à l'exécration publique, et, aussitôt après, des milliers d'oiseaux rendus à la liberté, portant à leur col de légères

banderolles, prendront leur vol rapide dans les airs, et porteront au ciel le témoignage de la liberté rendue à la terre.

Quatrième station.

» La quatrième station se fera sur la place des Invalides. Au milieu de la place, sur la cime d'une montagne, sera représenté en sculpture, par une figure colossale, le *Peuple Français,* de ses bras vigoureux rassemblant le faisceau départemental; l'ambitieux fédéralisme sortant de son fangeux marais, d'une main écartant les roseaux, s'efforce de l'autre d'en détacher quelque portion; le Peuple français l'aperçoit, prend sa massue, le frappe, et le fait rentrer dans ses eaux croupissantes, pour n'en sortir jamais.

» Enfin la cinquième et dernière station aura lieu au Champ-de-Mars. Avant d'y entrer, on rendra un hommage éclatant à l'égalité par un acte authentique et nécessaire dans une République; on passera sous un portique dont la nature seule semblera avoir fait tous les frais; deux Termes, symboles de l'égalité et de la liberté, ombragés par un épais feuillage, séparés et en face l'un de l'autre, tiendront, à une distance proportionnée, une guirlande tricolore et tendue, à laquelle sera suspendu un vaste niveau, le niveau national; il planera sur toutes les têtes indistinctement; orgueilleux, vous courberez la tête.

» Arrivés dans le Champ-de-Mars, le président de la Convention nationale, la Convention nationale, les quatre-vingt-six commissaires des envoyés des Assemblées primaires, les envoyés des ssemblées primaires, monteront les degrés de l'autel de la Patrie. Pendant ce temps, chacun ira attacher son offrande au pourtour de l'autel, les fruits de son travail, les instruments de son métier ou de son art. C'est ainsi qu'il se trouvera plus magnifiquement paré que par les emblèmes recherchés d'une futile et insignifiante peinture; c'est un peuple immense et laborieux qui fait hommage à la patrie des instruments de son métier avec lesquels il fait vivre sa femme et ses enfants.

» Cette cérémonie terminée, le peuple se rangera autour de l'autel : là, le président de la Convention nationale ayant déposé sur l'autel de la Patrie tous les actes de recensement des votes des Assemblées primaires, le vœu du peuple français sur la Constitution sera proclamé en présence de tous les envoyés du Souverain et sous la voûte du ciel. Le peuple fera serment de la défendre jusqu'à la mort; une salve générale annoncera cette sublime protestation; le serment fait, les quatre-vingt-six commissaires des Assemblées primaires s'avanceront vers le président de la Convention; ils lui remettront chacun la portion du faisceau qu'ils ont porté à la main tout le long de la marche; le président s'en saisira; il les rassemblera toutes ensemble avec un ruban tricolore, puis il remettra au peuple le faisceau étroitement uni, en lui représentant qu'il sera invincible s'il ne se divise pas; il lui remettra aussi l'arche qui renferme la Constitution; il prononcera à haute voix : « Peuple, je remets le dépôt de la Constitution *sous la sauvegarde de toutes les vertus.* » Le peuple s'en emparera respectueusement; il les portera en triomphe, et des baisers fraternels mille fois répétés termineront cette scène nouvelle et touchante.

» Citoyens, n'oublions pas les services glorieux qu'ont rendus à la patrie nos frères

morts pour la défense de la liberté. Après avoir confondu nos sentiments mutuels dans de tendres embrassements, il nous reste un devoir sacré à remplir, celui de célébrer par des hymnes et des cantiques le trépas glorieux de nos frères. Le président de la Convention nationale remettra au peuple l'urne cinéraire, après l'avoir couronnée de lauriers, sur l'autel de la Patrie. Le peuple, majestueusement, s'en emparera; il ira la déposer dans l'endroit désigné pour y être élevée par la suite une superbe pyramide. Le terme de toutes ces cérémonies sera un banquet frugal : le peuple, assis fraternellement sur l'herbe et sous des tentes pratiquées à cet effet au pourtour de l'enceinte, confondra avec ses frères la nourriture qu'il aura apportée. Enfin il sera construit un vaste théâtre où seront représentés, par des pantomimes, les principaux événements de notre Révolution.

» Indépendamment du décret que vous avez rendu pour le traitement et de route et du séjour à Paris des envoyés des Assemblées primaires, il sera pourvu, par la municipalité, au logement des envoyés des Assemblées primaires; l'honneur d'exercer envers eux les droits sacrés de l'hospitalité sera réservé aux citoyens estimés par leurs sections pour être les plus vertueux ou qui auront rendu le plus de services à la Révolution.

» Comme ceux-là sont souvent les plus indigents, il leur sera accordé une indemnité honorable pour qu'ils puissent mieux accueillir leurs hôtes; tous également doivent recevoir cette indemnité. Le portique de la maison qu'habitera un envoyé des Assemblées primaires sera décoré de guirlandes de chêne. Ces maisons seules jouiront de cet honneur; toutes les autres auront seulement, ainsi que celles-ci, une flamme tricolore sur le comble. »

« 11 juillet.

DÉCRET

» LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport de son Comité d'instruction publique, décrète que le rapport sera imprimé, affiché et envoyé aux départements et aux armées; — charge le Conseil exécutif provisoire de toutes les dispositions nécessaires, dont les frais seront acquittés par le trésor national; — autorise le Comité d'instruction publique à nommer deux commissaires qui surveilleront immédiatement les préparatifs et l'exécution. »

Cette fête, pour laquelle on avait voté 1,200,000 livres, se passa comme l'avait indiqué le programme de David. Le procès-verbal adopté par la Convention en fut envoyé sur tous les points du territoire et traduit dans toutes les langues. On fut frappé de l'heureuse idée qui, après les corps constitués de la Convention nationale et des députations départementales, avait réuni, dans une majestueuse confusion, tous les citoyens pour en former la représentation de la souveraineté du peuple.

Des gouaches très fines, conservées à Périgueux et provenant de la collection du conventionnel Bouquier, fournissent sur cette fête d'intéressants détails. La gravure de Monnet nous donne la fontaine de la Régénération, élevée sur les ruines de la Bastille. Le graveur Wille qui, dans ses *Mémoires*, a laissé une relation de cette cérémonie, dit que la statue de la Nature, conçue dans le style égyptien, méritait d'être reproduite en bronze.

Enfin, dans les dessins de Blanchard, on retrouvera l'arc de triomphe du boulevard Poissonnière couronné d'un groupe de femmes attelées à un canon supportant un Génie distribuant des couronnes ; la statue de la Liberté au pied de laquelle on brûle les attributs du despotisme ; le Peuple Français frappant de la massue un monstre représentant le Fédéralisme, moitié femme, moitié serpent, dont la queue s'enroule autour de rochers dans les anfractuosités desquels apparaissent des crapauds ; enfin les immenses Termes soutenant le niveau égalitaire à l'entrée du Champ-de-Mars où, près du monument circulaire dédié à la mémoire des guerriers morts pour la patrie, se dresse un autel au pied d'une immense colonne terminée par la statue de la Liberté.

Quant au spectacle patriotique, il offrait un simulacre du bombardement de la ville de Lille, pour lequel on avait construit une forteresse sur les bords de la Seine.

Mais cette fête empruntait aux circonstances difficiles où se trouvait le parti national un caractère exceptionnel.

La Vendée, le Calvados étaient soulevés, Lyon venait de repousser les premières troupes envoyées pour le réduire. Enfin l'étranger avait forcé la brave garnison de Mayence à lui remettre ce boulevard naturel de la France. Il fallait, devant ces dangers, affirmer, de la manière la plus éclatante, l'union des Français qui avaient acclamé la Révolution et leur résolution d'en défendre les principes jusqu'aux dernières extrémités. Ce rassemblement des envoyés du peuple venus souvent, après de longues fatigues, des parties les plus éloignées du territoire, l'hospitalité qu'ils avaient reçue des citoyens de Paris, et l'union qu'ils contractaient sous les yeux du peuple, laissèrent une vive impression dans le cœur de tous ceux qui furent les acteurs ou les témoins de cette scène.

Chacun se sépara plus fort après ce serment de vivre libre ou mourir. Cette fête, si durement jugée dans les dernières poésies d'André Chénier, fut cependant plus sévère et plus imposante que celles qui l'avaient précédée.

Aussi, pour en perpétuer le souvenir et donner à tous ceux qui y avaient pris part comme un gage du pacte fraternel qu'ils avaient formé, la Convention décréta qu'on frapperait une médaille commémorative de ce grand événement.

David, dont l'Assemblée avait déjà reconnu le zèle en le nommant, le 25 juillet, un de ses secrétaires, présenta, à cette occasion, le rapport suivant :

« Citoyens,

» Vous avez renvoyé à votre Comité d'instruction publique le décret par lequel vous avez voulu qu'il fût frappé une médaille pour perpétuer le souvenir de la journée tant désirée du 10 août, et pour transmettre à nos neveux l'immortelle cérémonie par laquelle un grand peuple a sanctionné sa Constitution.

» Vous avez voulu également que votre comité vous présentât le mode d'exécution de cette médaille.

» Je viens, en son nom, vous le soumettre dans un projet de décret qui, en renfermant vos intentions, exige des dispositions qu'il a crues nécessaires.

» Un des moments les plus caractéristiques de cette fête, et que le temps n'effacera jamais de la mémoire des hommes, celui qui aura le plus frappé les sens de l'enfant qui commence à concevoir, et ceux du vieillard qui voit avec regret les siens se refroidir ; celui où notre mère commune, *la Nature*, presse de ses fécondes mamelles la liqueur pure et salutaire de la régénération, est celui, citoyens, que nous avons choisi pour une des faces de cette médaille.

» O vous, peuples stupides et féroces, peuples qui vous obstinez à nous faire la guerre, quand nous vous tendons les bras, peuples aveugles, que n'avez-vous été témoins du spectacle sublime d'une nation de frères s'embrassant et jurant à la fois, sous la voûte du ciel, de vivre républicains et de mourir républicains ? Déchirez le voile épais qui vous couvre les yeux ; redevenez hommes, le peuple français vous ouvre son sein. C'est pour la cause du genre humain, c'est pour la vôtre, ingrats, qu'il combat. Mais si, sourds à sa voix, insensibles à ses caresses, la soif de son sang vous tourmentait encore, tremblez, esclaves, tremblez ; ce peuple si bon, si aimant, connaît aussi sa dignité : la victoire est compagne de la vertu. Tremblez, vous dis-je : ce peuple, jaloux de ses droits, va se lever en masse ; ce sera pour vous écraser tous à la fois.

» L'autre face de la médaille représentera cette arche qui a renfermé tous les votes des envoyés des Assemblées primaires : Notre sublime Constitution en remet la surveillance sous la garde de toutes les vertus ; elles seront représentées autour de l'arche, se tenant toutes par la main : les vertus sont sœurs, elles ne se séparent jamais.

» Enfin ce faisceau, symbole sacré de notre unité et de notre indivisibilité, y sera pareillement figuré.

» Enfants rebelles, enfants qui vous complaisez à déchirer le sein de votre mère, pourquoi n'avez-vous pas également apporté la portion du faisceau qui vous était confiée ? Pourquoi n'êtes-vous pas venus la réunir avec les nôtres sur l'autel de la Patrie ? Nous vous y attendions, nous vous cherchions des yeux. Mais non ! Vous avez préféré les espérances mensongères des vils ambitieux soldés par nos ennemis pour vous égarer ; vous les avez préférées aux tendres embrassements de vos frères ; vous avez voulu empoisonner leur bonheur. Malheureux, vous vous êtes trompés. Les plus purs étaient avec nous : rien n'a manqué à notre félicité.

» Vous n'y étiez pas non plus, enfants impies de la même famille, fanatiques de la Vendée. Quoi ! Vous aviez pu choisir ce jour-là même pour percer le sein de vos frères ! Ce sera donc dans le sang que l'impartiale *histoire* sera forcée de tremper sa plume, pour transmettre à la postérité vos criminelles victoires.

» Elle sera obligée de dire qu'il a pu se trouver dans cette belle famille des hommes assez stupides pour préférer l'esclavage à cette douce et si chère liberté. Non, vous ne le souffrirez pas, Français ; vous vous montrerez dignes de ce nom : vous vous en enorgueillirez même. Connaissez dans toute leur turpitude ces infâmes hypocrites, ces ministres imposteurs d'un Dieu qu'ils outragent ; ils vous donnent des reliques, des médailles ; mais réfléchissez donc qu'elles sont profanées par la figure d'un roi ; n'oubliez donc pas qu'avant de les recevoir, vous étiez républicains ; arrachez-les vite de dessus votre poitrine :

Nos reliques à nous sont dans nos cœurs, et non sur nos cœurs : les nôtres, c'est la Constitution. Élevez vos âmes, enfin, et ne connaissez désormais d'autres maîtres que la loi. »

PROJET DE DÉCRET

« ARTICLE PREMIER. — Il sera frappé une médaille, pour perpétuer le souvenir de la réunion républicaine du 10 août pour l'acceptation de la Constitution.

ART. II. — Cette médaille aura deux pouces de diamètre : elle présentera sur une des faces la figure de la *Nature*, et la scène touchante de la régénération ; sur l'autre face, on verra l'arche de la Constitution, et le faisceau, symbole de l'unité et de l'indivisibilité, avec ces mots :

CONSTITUTION ACCEPTÉE INDIVIDUELLEMENT PAR LES FRANÇAIS ET PROCLAMÉE LE 10 AOUT 1793, L'AN DEUXIÈME DE LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

ART. III. — Le citoyen Dupré, graveur général des monnaies de la République, est chargé de l'exécution de cette médaille.

ART. IV. — Cette médaille sera frappée en bronze, et ne pourra jamais l'être ni en or, ni en argent.

ART. V. — Elle sera envoyée à tous les commissaires des Assemblées primaires, et distribuée aux membres de la Convention nationale.

ART. VI. — Après la distribution, les coins en seront déposés aux archives nationales.

ART. VII. — Il est défendu à tous citoyens de porter cette médaille en signe de décoration.

ART. VIII. — Les coins de médailles frappées pour la fédération de 1790 seront brisés. Aucun citoyen ne pourra porter ces médailles comme décoration, sous peine d'être regardé comme traître à la République.

ART. IX. — La Convention nationale abolit la distinction d'une couronne murale accordée aux vainqueurs de la Bastille, et ordonne que la médaille du 10 août sera distribuée à chacun d'eux en reconnaissance de leur dévouement à la liberté. »

Dans la séance du 11 août, David avait aussi demandé que l'arche Constitutionnelle et le faisceau de l'Unité, qui avaient figuré à la fête de la veille, fussent déposés dans le sein de l'Assemblée.

Mais un détail de cette cérémonie, dont David n'avait pu parler dans son rapport, était le monument funèbre, provisoirement érigé sur la place de la Réunion, par les soins des commissaires des Sections, des Assemblées populaires et de la Société révolutionnaire des citoyennes, en l'honneur de Marat, dont le peuple déplorait la perte récente.

En effet, le 13 juillet, ce député avait été assassiné dans son bain par Charlotte Corday.

Cet événement fut annoncé aux Jacobins, pendant la présidence de David, qui, après avoir recommandé à la reconnaissance de la Société le citoyen qui avait fait arrêter l'assassin, lui donna le baiser fraternel.

Aussitôt que cette mort fut connue dans Paris, une émotion profonde se fit sentir sur tous les points où s'assemblait la foule.

A la Commune, aux Jacobins, aux Cordeliers, partout s'élèvent des gémissements, partout coulent des larmes, partout éclate l'affection que l'on avait alors pour l'Ami du peuple. Hébert demande pour lui les honneurs du Panthéon au Conseil de la Commune, qui décide qu'un de ses membres, Beauvallet, sculpteur, se transportera à l'instant chez Marat, pour en mouler la figure et en exécuter un buste, qui sera placé dans le sein du Conseil général.

En cette circonstance, le mouvement qui tend à transformer la victime en martyr ne part pas, comme pour Lepelletier, de l'initiative de la Convention; il naît spontanément du peuple qui, par ses députations nombreuses, ses orateurs enflammés, semble l'imposer à l'Assemblée. Jean-Bon-Saint-André, président de la Convention, annonce d'une voix basse et émue, que Marat vient d'être assassiné chez lui, et que plusieurs sections demandent en cette circonstance à être entendues de la Convention nationale.

La première est la section du Panthéon, qui présente l'adresse suivante :

« Un de nos frères, un des fondateurs de la République, un représentant du Souverain, vient d'être assassiné. La section du Panthéon dépose dans votre sein le sentiment de sa douleur. Vous avez décrété que les honneurs du Panthéon ne seront décernés que vingt ans après la mort de celui qui les aura mérités; cette loi est l'ouvrage de votre sagesse, mais il est de votre justice de déclarer que Marat a mérité les honneurs dus aux grands hommes. Par cette déclaration vous acquitterez une première dette envers la mémoire de cet illustre martyr de la liberté.

» Qu'il ne soit ensuite transféré au Panthéon qu'après le délai prescrit par le décret, sa mémoire acquerra une nouvelle gloire en passant ainsi au creuset de l'opinion, et à travers les jugements de la postérité les calomnies auront bientôt disparu. Les préventions et les impostures feront place à la vérité, et la justice nationale plus éclairée le vengera de ses calomniateurs. Les mânes du Caton français ne seront point offensés de cet honorable sursis. Le cœur de tous les bons citoyens lui fait d'avance un Panthéon plus durable et plus glorieux. »

Une députation de la section du Contrat social est introduite. Son orateur, Guiraud, s'exprime ainsi :

« Représentants, le passage de la vie à la mort est un instant bien court, Marat n'est plus..... Peuple, tu as perdu ton ami! Marat n'est plus!... Nous ne venons pas chanter tes louanges, immortel législateur! Nous venons te pleurer, nous venons rendre hommage aux belles actions de ta vie. La liberté était gravée dans ton cœur en caractères ineffaçables. O crime! Une main parricide nous a ravi le plus intrépide défenseur du peuple. Il s'est constamment sacrifié pour la liberté. Voilà son forfait. Nos yeux le cherchent encore parmi vous. O spectacle affreux, il est sur un lit de mort! Où es-tu, David? Tu as transmis à la postérité l'image de Lepelletier, mourant pour la patrie, il te reste un tableau à faire.

» David. — Aussi le ferais-je. »

Guiraud poursuivant : « Et vous, législateurs, décrétez une loi de circonstance. Le supplice le plus affreux n'est pas assez pour venger la nation d'un aussi énorme attentat, anéantissez pour jamais la scélératesse et le crime. Apprenez aux forcenés ce que vaut la

vie, et au lieu de leur trancher la tête comme un fil, que l'effroi des tourments désarme les mains parricides qui menacent les têtes des représentants du peuple. »

Chabot lui succède, et, dans le discours qu'il prononce, au nom du Comité de sûreté générale, voici comment il dépeint celle pour laquelle on demandait un nouveau supplice :

« Cette femme m'a paru être une de celles qui sont venues solliciter Guadet d'être favorable aux conspirateurs du Calvados, et vous savez combien il les a secondés. Elle a l'audace du crime peinte sur sa figure ; elle est capable des plus grands attentats. C'est un de ces monstres que la nature vomit de temps en temps pour le malheur de l'humanité. Avec de l'esprit, de la grâce, une taille et un port superbes, elle paraît d'un délire, d'un courage capables de tout entreprendre. »

Pour faire savoir comment le crime s'est commis, il poursuit. Cette femme a écrit à Marat la lettre suivante : « Je viens de Caen, votre amour pour la patrie doit vous faire » désirer de connaître les complots qu'on y médite. J'attends votre réponse. » Elle se présenta chez Marat qui était malade, et ne put être introduite. Elle écrivit, le soir, un autre billet que voici, et qu'elle apporta avec elle : « Je vous ai écrit ce matin, avez-vous » reçu ma lettre ? Puis-je espérer un moment d'audience. Si vous l'avez reçue, j'espère » que vous ne me refuserez pas. Vous voyez combien la chose est intéressante. *Il me* » *suffit de vous faire voir que je suis malheureuse pour avoir droit à votre estime.* » Marat était donc connu, même de ses assassins, par son amour pour le peuple auquel il sacrifiait ses veilles et son existence ; il aurait donné son sang pour les malheureux... Marat, dont le cœur bon et dont l'humanité étaient accoutumés à des sacrifices habituels, fit ouvrir sa porte, quoique malade et dans son bain, à l'atroce femme qui insistait pour le voir, sous le prétexte de ses malheurs et du bien public. Elle entre, elle lui parle beaucoup des complots qui se méditent par les conspirateurs réfugiés à Caen. Il répond : « Ils n'iront » pas plus loin, je crois qu'ils porteront leurs têtes sur l'échafaud. » A ces mots, la femme qui avait le poignard dans son sein (Chabot brandit un couteau ensanglanté), le tire et le lui enfonce jusqu'au manche. Elle avait été bien instruite, car le coup a été porté à l'endroit le plus mortel, et Marat n'a que le temps de dire : « Je me meurs. »

Cependant rien ne se décidait pour les honneurs à rendre à l'Ami du peuple. La Commune n'avait pas cru devoir disposer du corps, et elle avait engagé les Sections, qui désiraient que ces restes fussent portés à la suite du cortège de la fête anniversaire de la prise de la Bastille, à s'adresser au Comité de salut public ; la Convention elle-même ne montra pas, en cette circonstance, la sympathie qu'elle avait autrefois témoignée à Lepelletier.

Enfin, dans la séance du 15 juillet, Bentabole demande « qu'on s'occupe des moyens d'honorer la mémoire de Marat, et que le Comité d'instruction publique présente à la Convention le mode d'après lequel on fera ses funérailles ».

David alors prend la parole. « La veille de la mort de Marat, dit-il, la Société des Jacobins nous envoya, Maure et moi, nous informer de ses nouvelles. Je le trouvai dans une attitude qui me frappa. Il avait auprès de lui un billot de bois sur lequel étaient placés de l'encre et du papier, et sa main, sortie de la baignoire, écrivait ses dernières pensées pour le salut du peuple. Hier, le chirurgien qui a embaumé son corps m'a envoyé demander

de quelle manière nous l'exposerions aux regards du peuple dans l'église des Cordeliers. On ne peut point découvrir quelques parties de son corps, car vous savez qu'il avait une lèpre et que son sang était brûlé. Mais j'ai pensé qu'il serait intéressant de l'offrir dans l'attitude où je l'ai trouvé, « écrivant pour le bonheur du peuple ».

Chabot, après David, demande « que la Convention nationale assiste aux funérailles ».

Ces propositions sont adoptées; Maure et David sont nommés commissaires de cette lugubre cérémonie. Ce dernier avait, quelque temps auparavant, réglé le convoi de Lajouski, un des héros du 10 août. Il avait fait porter son corps sur des drapeaux tricolores formant un lit, et au pied duquel pleurait sa jeune enfant devenue orpheline. Mais pour Marat il ne put mettre son projet entièrement à exécution. Le 16, il vient l'annoncer ainsi à la Convention :

« En vertu du décret d'hier, je me suis rendu, avec mes collègues Maure et Bentabole, à la section du Théâtre-Français. Après avoir fait part à cette section de mes idées sur les obsèques de Marat, j'ai reconnu qu'elles étaient impraticables. Il a été arrêté que son corps serait exposé couvert d'un drap mouillé qui représenterait la baignoire et qui, arrosé de temps en temps, empêcherait l'effet de la putréfaction. Il sera inhumé aujourd'hui à cinq heures du soir, sous les arbres où il se plaisait à instruire ses concitoyens. La sépulture aura la simplicité convenable à un républicain incorruptible, mort dans une honorable indigence. C'est du fond d'un souterrain qu'il désignait au peuple ses amis et ses ennemis : que mort il y retourne et que sa vie serve d'exemple. Caton, Aristide, Socrate, Timoléon, Fabricius et Phocion, vous dont j'admire la respectable vie, je n'ai pas vécu avec vous, mais j'ai connu Marat, je l'ai admiré comme vous, la postérité lui rendra justice. »

En attendant qu'il fût enseveli, le corps était exposé dans l'ancienne église des Cordeliers. Wille nous dit qu'il est allé voir l'infortuné et malheureux Marat, si indignement assassiné. « Il était moitié couché, enveloppé de draps, moitié assis sur une élévation ; la partie supérieure du corps était découverte et la plaie visible et bien triste à voir. La presse était étouffante, car chacun voulait voir un homme qui s'était rendu célèbre par ses écrits, il l'était trop par sa mort. »

Le rapport à la Commune décrit ainsi les honneurs funèbres qui lui furent rendus :

« La dépouille mortelle de Marat a été portée en pompe jusque dans la cour des Cordeliers. Cette pompe n'avait rien que de simple et de patriotique. Le peuple, rassemblé sous les bannières des Sections, suivait paisiblement. Un désordre en quelque sorte imposant, un silence respectueux, une consternation générale offraient le spectacle le plus touchant. La marche a duré depuis six heures du soir jusqu'à minuit. Elle était formée des citoyens de toutes les Sections, des membres de la Convention, et de ceux de la Commune et du Département, des électeurs et des Sociétés populaires. Arrivé dans le jardin des Cordeliers, le corps de Marat a été déposé sous les arbres dont les feuilles légèrement agitées, réfléchissaient et multipliaient une lumière douce et tendre. Le peuple environnait le cercueil en silence. Le président de la Convention a d'abord fait un discours éloquent. Après plusieurs discours qui ont été vivement applaudis, le corps de Marat a été déposé dans

la fosse, les larmes ont coulé, et chacun s'est retiré l'âme navrée de douleur. » Le cœur était déposé dans la salle des séances de la Société des Cordeliers, qui l'avait demandé.

Nous croyons inutile d'énumérer ici les nombreux hommages qui furent rendus à la mémoire de Marat, tant par les Sections de Paris que par les Sociétés populaires de province; il nous suffira de dire que pendant longtemps la Convention, la Commune, la Société des Jacobins furent assaillies de députations, venant déplorer la mort de l'Ami du peuple, et annoncer que tel jour, à telle heure, on célébrerait en son honneur une fête à laquelle on conviait l'assistance; que de nombreuses oraisons funèbres furent prononcées dans tous les clubs et dans toutes les cérémonies, et qu'enfin plusieurs villes annoncèrent qu'elles changeaient leur ancien nom pour celui du moderne martyr de la liberté, qu'on avait déjà donné à un nombre considérable de places et de rues.

Avant que David eut exécuté ce tableau, qui lui avait été demandé par la douleur populaire, l'image de son collègue était rapidement reproduite. Le 25 juillet, Beauvallet faisait à la Convention l'hommage du buste que lui avait commandé la Commune, le lendemain il le porte à cette réunion. Les deux Assemblées décident qu'il ornera le lieu de leurs séances. Le citoyen Dessenne, statuaire sourd-muet qui, le 14 juillet, a aussi moulé les traits de la victime, en fait hommage à la Société des Jacobins, et reçoit de l'assemblée les témoignages les plus flatteurs.

Au milieu de cette fièvre universelle qu'on ne saurait nier, les excitations ne manquaient pas à David.

C'est ainsi qu'Audouin, son collègue à la Convention, lui adresse cette pièce de vers :

Ami du peuple et de la liberté,
Marat plaçait l'humanité
A poursuivre avec énergie
Les artisans du crime et de la tyrannie.
Républicains, Marat vivait
Pour faire triompher la vertu, le civisme,
Des trahisons de l'infâme égoïsme,
Et pour le peuple il écrivait ;
Lorsqu'une femme abominable,
Empruntant la voie respectable
Et du besoin et du malheur,
Enfonça froidement le poignard dans son cœur.
Marat n'est plus! Arme-toi de courage,
Toi, son fidèle ami, peintre de Pelletier,
Redonne-nous-le tout entier.
Immortel sur la toile, il trompera la rage
De ces hommes d'État, de ces vils assassins
Qui, pour assouvir leur vengeance,
Voudraient, sur le tombeau du tyran de la France,
Immoler les Républicains.

Ainsi poussé par la passion populaire, l'artiste eut bientôt terminé son ouvrage. Dans sa composition, il s'était efforcé de reproduire l'impression que lui avait laissée Marat, lors

de sa dernière visite, émotion que dans la pompe funèbre il aurait voulu faire partager à la foule, sans la décomposition rapide du cadavre.

Il l'avait donc représenté assassiné, au moment où il écrit dans sa baignoire. Le billot de bois, l'encrier, les plumes, tout ce dont il a parlé à la Convention se retrouve et indique les habitudes de la victime. Voulant exalter la seule vertu qu'on lui connût, la bienfaisance, il laisse entrevoir cet écrit : « Vous donnerez cet assignat à la mère de cinq enfants, dont le mari est mort pour la défense de la patrie. » Enfin il place dans sa main défaillante cette lettre éloquente de concision :

« DU 13 JUILLET 1793

» MARIE-ANNE-CHARLOTTE CORDAY
» AU CITOYEN MARAT

» *IL SUFFIT QUE JE SOIS BIEN MALHEUREUSE*
» *POUR AVOIR DROIT A VOTRE BIENVEILLANCE* »

Comme tout ici se combine pour éveiller et entretenir l'intérêt! De loin un effet simple, un aspect saisissant attirent. C'est bien un homme qui meurt soudainement frappé dans la sécurité de son travail. Vous approchez, les détails que vous découvrez ne font qu'augmenter la pitié. Ces lettres, cette plaie profonde d'où s'échappe un sang noir et épais, ces taches rouges semées çà et là, et ce couteau ensanglanté gisant au pied de la baignoire redoublent votre émotion. C'est que cette toile offre tous les caractères d'une œuvre conçue sous l'empire d'une émotion forte, et exécutée avec cette passion qui n'affaiblit pas l'impression par un travail trop recherché.

L'artiste, pour donner de la grandeur à son héros, s'était affranchi des liens étroits de la nature. La tête qu'il dessina à la plume d'après le cadavre et gravée par Copia en fac-similé, nous donne le vrai portrait de Marat. Dans le tableau, tout en conservant la ressemblance, il sait l'ennoblir. Les membres sont d'un dessin puissant, le linge qui entoure la tête, les accessoires sont traités d'une manière magistrale; le pinceau est simple et sévère. Satisfait de son œuvre, il la signe par ces mots tracés sur le billot de sapin :

A MARAT
DAVID

Le 23 vendémiaire an II (14 octobre 1793), il annonce à la Convention que son tableau est terminé. Il demande à être autorisé à le faire porter ainsi que celui de Lepelletier à la cérémonie qui doit être célébrée en l'honneur de ces deux députés par la section du Muséum, et à laquelle a été convié le Conseil général de la Commune, pour voir brûler publiquement l'acte d'accusation dressé jadis contre Marat. Il exprime ensuite le désir qu'il a d'exposer pendant quelque temps ces deux ouvrages aux regards de ses concitoyens dans sa maison.

L'Assemblée y ayant consenti, ces peintures figurèrent dans cette pompe funèbre, puis furent exposées, avec la baignoire et d'autres objets ayant appartenu à Marat, dans

la cour du Louvre, où des personnes que nous avons connues se rappelaient les avoir vus.

Enfin, un mois après, le 25 brumaire, David faisait en ces termes l'hommage de son œuvre à la Convention :

« Citoyens,

» Le peuple redemandait son ami, sa voix désolée se faisait entendre, il provoquait mon art, il voulait revoir les traits de son ami fidèle : David! saisis tes pinceaux, s'écria-t-il, venge notre ami, venge Marat; que ses ennemis vaincus pâlissent encore en voyant ses traits défigurés, réduis-les à envier le sort de celui que, n'ayant pu corrompre, ils ont eu la lâcheté de faire assassiner. J'ai entendu la voix du peuple, j'ai obéi.

» Accourez tous ! la mère, la veuve, l'orphelin, le soldat opprimé; vous tous qu'il a défendus au péril de sa vie, approchez ! et contemplez votre ami; celui qui veillait n'est plus ; sa plume, la terreur des traîtres, sa plume échappe de ses mains. O désespoir ! Votre infatigable ami est mort !

» Il est mort, votre ami, en vous donnant son dernier morceau de pain ; il est mort sans même avoir de quoi se faire enterrer. Postérité, tu le vengeras; tu diras à nos neveux combien il eût pu posséder de richesses, s'il n'eût préféré la vertu à la fortune. Humanité, tu diras à ceux qui l'appelaient buveur de sang, que jamais ton enfant chéri, que jamais Marat ne t'a fait verser de larmes.

» Toi même je t'évoque, exécrable calomnie; oui, je te verrai un jour, et ce jour n'est pas loin, étouffant de tes deux mains tes serpents desséchés, mourir de rage en avalant tes propres poisons.

» Alors on verra l'aristocratie épuisée, confuse, ne plus oser se montrer.

» Et toi, Marat, du fond de ton tombeau, tes cendres se réjouiront, tu ne regretteras plus ta dépouille mortelle, ta tâche glorieuse sera remplie ; et le peuple, une seconde fois, couronnant tes travaux, te portera dans ses bras au Panthéon.

» C'est à vous, mes collègues, que j'offre l'hommage de mes pinceaux ; vos regards, en parcourant les traits livides et ensanglantés de Marat, vous rappelleront ses vertus, qui ne doivent cesser d'être les vôtres.

» Citoyens, lorsque nos tyrans, lorsque l'erreur égaraient encore l'opinion, l'opinion porta Mirabeau au Panthéon. Aujourd'hui les vertus, les efforts du peuple ont détruit le prestige ; la vérité se montre ; devant elle la gloire de l'ami des rois se dissipe comme une ombre, que le vice, que l'imposture fuient du Panthéon ; le peuple y appelle celui qui ne le trompa jamais.

» Je vote pour Marat les honneurs du Panthéon. »

Après David, Romme réclame également les honneurs du Panthéon pour Marat ; il demande, en outre, que les tableaux de Lepelletier et de Marat soient gravés ; qu'il soit délivré au graveur qui en sera chargé, 10,000 livres pour chaque tableau ; que David surveille l'exécution de cette gravure et que les planches lui soient remises.

Le décret relatif à ces diverses propositions est adopté en ces termes :

« La Convention nationale décrète ce qui suit :

» Article premier. — Les honneurs du Panthéon sont décernés à Marat, l'Ami et le Représentant du peuple ; la Convention nationale dérogeant au décret du . . . . relatif à l'époque où ces honneurs doivent être décernés.

» Art. II. — Le Comité d'instruction publique présentera le plan de la cérémonie.

» Art. III. — Les tableaux de Lepelletier et de Marat, peints par David et offerts par lui à la nation, seront placés dans le lieu des séances des Représentants du peuple.

» Art. IV. — Ils seront gravés sous la direction de David, qui choisira lui-même le graveur.

» Art. V. — La Trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de l'intérieur, jusqu'à concurrence de 24,000 livres, pour subvenir aux frais de gravure et d'impression.

» Art. VI. — Mille exemplaires de chaque gravure seront distribués aux Représentants du peuple et aux Départements ; le surplus sera déposé aux Archives.

» Art. VII. — Après avoir tiré mille exemplaires, les planches resteront à David.

» Art. VIII. — Les tableaux, après avoir été placés dans le lieu des séances de la Convention, ne pourront être retirés, sous aucun prétexte, par les législateurs qui lui succéderont. »

Faut-il blâmer David de ses regrets de la mort de Marat, en présence des manifestations de douleur qui éclataient de toutes parts? La Convention, en plaçant ce nouvel ouvrage dans son enceinte, mettait sur un même rang ses deux membres qui étaient tombés à Paris sous un fer meurtrier. Cependant, en honorant ainsi la mémoire de Marat, elle se laissait encore dépasser par les patriotes qui, comme François Paré, exprimait à David les idées suivantes :

« Tes deux tableaux de Lepelletier et de Marat seraient intéressants à multiplier et vaudraient bien, dans les auditoires des tribunaux et dans les salles d'assemblée des corps administratifs, les tristes crucifix ou les portraits des rois harnachés, dont notre gothique et servile superstition avait coutume de les parer. »

D'autres allaient plus loin encore. Ils élevaient à Marat des autels ; ils lui dressaient des montagnes ; son cœur était exposé dans un vase d'agate antique au milieu des fleurs et des parfums ; enfin son nom était uni à celui de Jésus dans des litanies chantées en son honneur.

Si nous reproduisons ces actes incroyables, ce n'est pas pour les approuver, mais pour montrer quelle était la démence qui s'était emparée d'une partie considérable de la nation, et expliquer le rôle de l'artiste qui n'avait pas su se préserver de cette exaltation.

Le tableau dont David venait de faire hommage à la Convention était, avec celui de Lepelletier, les deux seuls ouvrages terminés sortis de ses mains depuis le Salon de 1791. Il avait bien, durant l'année 1792, commencé à esquisser sur la toile sa grande composition du *Serment du Jeu de Paume*, mais la politique l'avait bientôt détourné de ce travail. Aussi rien de lui ne figure au Salon de 1793. Cette exposition, organisée par « les artistes composant la Commune générale des arts », fut ouverte le 10 août dans les salons du Louvre.

En tête du livret est un avertissement allant au devant du reproche d'incivisme, qu'on aurait pu adresser aux artistes, et dans lequel ils invoquent plusieurs exemples de l'antiquité.

« Il semblera peut-être étrange, disent-ils, à d'austères républicains de nous occuper des arts, quand l'Europe coalisée assiège le territoire de la liberté. Les Artistes ne craignent point le reproche d'insouciance sur les intérêts de leur patrie, ils sont libres par essence; le propre du génie, c'est l'indépendance; et certes on les a vus, dans cette mémorable Révolution, les plus zélés partisans d'un régime qui rend à l'homme sa dignité, longtemps méconnue de cette classe protectrice de l'ignorance qui l'encensait.

» Nous n'adoptons point cet adage connu : *In arma silent Artes* (Au bruit des armes les Arts se taisent).

» Nous rappellerons plus volontiers Protogène traçant un chef-d'œuvre au milieu de Rhodes assiégée, ou bien Archimède, méditant sur un problème pendant le sac de Syracuse. De pareils traits portent avec eux un caractère sublime qui convient au génie, et le génie doit à jamais planer sur la France et s'élever au niveau de la liberté. Des lois sages lui préparent de nouveaux élans. La Convention nationale vient d'agrandir sa carrière, il est libre enfin. Avec les lumières périrait la liberté, l'usurpateur seul les redoute, il commande l'oubli des sciences; mais un régime libre les encourage et les honore. Un décret, du . . . septembre 1791, prouve assez que les législateurs ont senti cette éternelle vérité. Mais ils ont voulu que la médiocrité, souvent téméraire, ne pût prétendre aux récompenses nationales, que le mérite seul y eût part, et que les Artistes, d'après le jugement public de leurs pairs, fussent chargés de produire des ouvrages qui font partie de l'Exposition, et qui leur ont été payés par la Nation. Ce sont ceux désignés sous le titre d'ouvrages appartenant à la Nation. Le public va en juger. »

Si David ne prit pas part à cette Exposition, il y était cependant représenté par plusieurs de ses œuvres reproduites par le dessin et la gravure.

N° 334. *Lepelletier de Saint-Fargeau*, dessin d'après le tableau de David, par Devosges, son élève.

N° 404. *Pâris et Hélène*, gravure d'après David, par Vidal.

N° 416. *Le Songe d'Énée*, d'après le citoyen David, par Godefroy, gravé pour le *Virgile* de Didot.

Ses élèves occupaient au Salon une place honorable. Girodet avait envoyé de Rome son *Endymion;* Gérard avait une *Chaste Suzanne;* Devouges, Fabre, Landon exposaient des portraits, ainsi que Laneuville qui avait reproduit les traits de plusieurs célébrités politiques, car les membres de la Convention contribuaient en grande partie à l'attrait que pouvait offrir cette Exposition.

Marat s'y trouvait aussi par le buste de Beauvallet, et un tableau d'Haüer représentant sa mort.

Quant aux tableaux qui, d'après le livret, portaient l'indication : « *Appartenant à la Nation,* » ils avaient été exécutés par les artistes qui avaient reçu des prix d'encouragement après le Salon de 1791, comme Berthaud, Taillasson, Taunay, etc.

Bien que n'ayant pas été désigné dans le concours de 1791, Vien avait reçu aussi une commande, car son tableau porte la mention officielle. Il faut voir dans cette exception une nouvelle preuve de la déférence que les artistes portaient à l'ancien Directeur de l'Académie, dont le talent calme et sympathique s'adonnait, en ces temps troublés, à peindre les illustres infortunes d'*Hélène à la prise de Troie*.

Mais s'il n'était pas descendu dans l'arène, le maître ne cessait pas d'être à l'Assemblée le représentant, on pourrait dire officiel, des artistes et de leurs intérêts, et son influence, dans tout ce qui touchait les arts, était presque souveraine. C'est ainsi que la proposition de Romme, du 9 brumaire, de confier à un jury, nommé par la Convention, le jugement des grands prix de Peinture, de Sculpture et d'Architecture que n'avaient pu décerner les Académies, puisqu'elles étaient dissoutes, ayant été acceptée, David fut chargé, par le Comité de l'instruction publique, de composer ce jury des citoyens qu'il jugerait les plus aptes à remplir ces fonctions. Il déposa le rapport suivant :

« Citoyens,

» En décrétant que ceux des monuments des arts mis au concours, qui doivent mériter les récompenses nationales, seraient jugés par un jury nommé par les Représentants du peuple, vous avez rendu hommage à l'unité et à l'indivisibilité de la République ; vous avez renvoyé à votre Comité d'instruction publique pour qu'il vous présentât une liste de candidats : c'est alors que votre Comité a considéré les arts, sous tous les rapports, qui doivent les faire contribuer à étendre les progrès de l'esprit humain, à propager, et à transmettre à la postérité l'exemple frappant des sublimes efforts d'un peuple immense, guidé par la raison et la philosophie, ramenant sur la terre le règne de la liberté, de l'égalité et des lois.

» Les arts doivent donc puissamment contribuer à l'instruction publique ; mais c'est en se régénérant : le génie des arts doit être digne du peuple qu'il éclaire; il doit toujours marcher accompagné de la philosophie, qui ne lui conseillera que des idées grandes et utiles.

» Trop longtemps les tyrans, qui redoutent jusqu'aux images des vertus, avaient, en enchaînant jusqu'à la pensée, encouragé la licence des mœurs; les arts ne servaient plus qu'à satisfaire l'orgueil et le caprice de quelques sybarites gorgés d'or; et des corporations despotiques circonscrivant le génie dans le cercle étroit de leurs pensées, proscrivaient quiconque se présentait avec les idées pures de la morale et de la philosophie. Combien de génies naissants ont été étouffés dès leur berceau ! Combien de victimes de l'arbitraire, des préjugés, des passions, de ces écoles que le caprice ou la mode perpétuèrent ! Examinons quel principe doit régénérer le goût des arts, et de là nous conclurons qui doit être juge.

» Les arts sont l'imitation de la nature dans ce qu'elle a de plus beau, dans ce qu'elle a de plus parfait; un sentiment naturel à l'homme l'attire vers le même objet.

» Ce n'est pas seulement en charmant les yeux que les monuments des arts ont atteint le but, c'est en pénétrant l'âme, c'est en faisant sur l'esprit une impression profonde, semblable à la réalité : c'est alors que les traits d'héroïsme, de vertus civiques, offerts aux

regards du peuple, électriseront son âme, et feront germer en lui toutes les passions de la gloire, de dévouement pour le salut de la patrie. Il faut donc que l'artiste ait étudié tous les ressorts du genre humain; il faut qu'il ait une grande connaissance de la nature; il faut en un mot qu'il soit philosophe. Socrate, habile sculpteur; Jean-Jacques, bon musicien; l'immortel Poussin, traçant sur la toile les plus sublimes leçons de philosophie, sont autant de témoins, qui prouvent que le génie des arts ne doit avoir d'autre guide que le flambeau de la raison. Si l'artiste doit être pénétré de ces sentiments, le juge doit l'être encore davantage.

» Votre Comité a pensé qu'à cette époque où les arts doivent se régénérer comme les mœurs, abandonner aux artistes seuls le jugement des productions du génie, ce serait les laisser dans l'ornière de la routine, où ils se sont traînés devant le despotisme qu'ils encensaient. C'est aux âmes fortes, qui ont le sentiment du vrai, du grand, que donne l'étude de la nature, à donner une impulsion nouvelle aux arts, en les ramenant aux principes du vrai beau. Ainsi l'homme doué d'un sens exquis sans culture, le philosophe, le poète, le savant, dans les différentes parties qui constituent l'art de juger l'artiste, élève de la nature, sont les juges les plus capables de représenter le goût et les lumières d'un peuple entier, lorsqu'il s'agit de décerner en son nom, à des artistes républicains, les palmes de la gloire. C'est d'après ces vues que votre Comité me charge de vous présenter la liste suivante, pour former le jury national des arts.

DUFOURNY, *membre du département;*
MONVEL, *acteur;*
FRAGONARD, *peintre;*
FRAGONARD, *anatomiste;*
JULIEN, *sculpteur;*
PACHE;
VARON, *homme de lettres;*
DAVID-LEROY, *architecte;*
FLEURIOT, *substitut de l'accusateur public;*
PASQUIER, *sculpteur;*
RONDELET, *constructeur;*
TOPINO-LEBRUN, *peintre;*
CIETTY, *artiste;*
MONGE;
NAIGEON, *peintre;*
BALZAC, *architecte;*
GÉRARD, *peintre;*
LUSSAULT, *architecte;*
LEBRUN, *homme de lettres;*
HAZARD, *cordonnier;*
HUBERT, *architecte,*
BONVOISIN, *peintre;*
DARDEL, *sculpteur;*
TAILLASSON, *peintre;*
BOICHOT, *sculpteur;*
LESUEUR, *peintre;*
DUPRÉ, *graveur;*
RONSIN, *commandant général de l'armée révolutionnaire;*
CARAFFE, *peintre;*
LAHARPE, *homme de lettres;*
HÉBERT, *substitut du procureur de la Commune;*
DELANNOY, *architecte;*
HASSENFRATZ;
CHAUDET, *sculpteur;*
LEBRUN, *marchand de tableaux;*
CELS, *cultivateur;*
POIDEVIN, *architecte;*
MICHALLON, *sculpteur;*
DORAT-CUBIÈRES, *homme de lettres;*
RAMEY, *sculpteur;*

BELLE fils, *peintre ;*
PRUD'HON, *peintre;*
HAROUX-ROMAIN, *architecte;*
NEVEU, *peintre;*
THOUIN, *jardinier ;*
LAÏS, *acteur ;*
GOUST, *architecte ;*
SEGUY, *médecin ;*
LESUEUR, *sculpteur ;*
ALLAIS, *architecte.*

SUPPLÉANTS :

TALMA, *acteur ;*
DESROCHES, *peintre;*
VIC D'AZIR, *anatomiste :*
MERCERAY, *graveur :*
MICHOT, *acteur;*
ARNI, *homme de lettres ;*
DEJOUX, *sculpteur ;*
BOULLÉ, *architecte ;*
WILLEMIN, *peintre ;*
TOURCATY, *graveur.*

Ce discours, qui contient l'exposé des doctrines de David sur les arts, servait d'introduction à la liste du jury composé, comme on le voit, de personnalités bien dissemblables. Si les aptitudes des jurés en cette occasion pouvaient être contestées, on leur reconnaissait au moins le mérite d'être dévoués à la République. Dufourny passait pour une des lumières du club des Jacobins, Pache, Hébert, Ronsin, Hassenfratz ne devaient qu'à l'exagération de leurs opinions l'honneur de faire partie des juges. Était-ce enfin le souvenir d'un mot connu de l'antiquité qui avait fait appeler le cordonnier Hazard parmi ceux qui devaient se prononcer par écrit sur la valeur des œuvres d'art qu'on soumettait à leur jugement ?

Il y avait à juger trois concours, à chacun desquels, d'après le décret de la Convention, on ne devait consacrer qu'une séance. Le concours de sculpture, qui représentait *le Maître d'école des Falisques, châtié par ses élèves qu'il a voulu livrer aux Romains*, ne fut pas estimé digne de recevoir un prix.

La seconde séance du 28 pluviôse fut consacrée au concours de peinture. Le sujet donné était *le corps de Brutus, rapporté dans Rome par les chevaliers Romains et reçu par le Sénat.* On n'accorda qu'un seul second prix au numéro 3, ouvrage d'Harriet, âgé de dix-sept ans, élève de David.

La troisième et dernière séance fut employée à juger les projets d'une *caserne de cavalerie* demandée aux élèves d'architecture. Le jury n'accorda encore qu'un second prix.

Pendant la séance, le jeune Harriet ayant été reconnu dans l'Assemblée, le président Dufourny, remplaçant Pache empêché, l'invita à venir au bureau pour être présenté au jury, et le prenant par la main, il prononça l'allocution suivante :

« Citoyens jurés,

» Voici le jeune artiste auquel vous avez décerné le second prix de peinture. Voici le citoyen Harriet qui a bien moins mérité vos suffrages par la perfection des parties pratiques de l'art que par la manière de rendre, en homme libre, en véritable républicain, le

triomphe, non pas de Brutus, mais de la vertu héroïque personnifiée, de la première des vertus sociales, celle d'exterminer les tyrans, ou de perdre la vie en défendant la liberté. C'est à son âme énergique, c'est au sentiment profond du caractère du héros et des Romains qui l'accompagnent, que le prix a été décerné ; et c'est à ce titre de premier entre les jeunes artistes, qui a senti ce que la nation recréée attend de ces arts avilis par la tyrannie, qu'en exécution de l'arrêté du jury, je lui donne le baiser national.

» Et toi, n'oublie pas que tout homme, avec du travail et de l'opiniâtreté, peut produire des tableaux pour l'œil des esclaves ; mais que le seul homme vertueux, le seul homme de génie, peut parler la langue des hommes libres ! Sois donc à l'avenir, sois toujours l'artiste inspiré par la vertu, par la liberté ; fais-la passer dans l'âme de tous ceux qui verront tes ouvrages, et que ton exemple serve à donner l'impulsion patriotique à tous les artistes. Éclaire, élève-toi comme la flamme, elle est l'emblème du génie ; mais joins-y les ailes de la liberté ; elles sont celles de tout ce qui est digne de vivre et de sentir, elles sont celles du bonheur planant sur l'univers.

» Prends séance au milieu des honneurs libres, artiste digne d'eux, digne de la nation qui veut moins rémunérer les talents que pénétrer ton âme du feu de la liberté, mère de toutes les grandes actions. »

Comme l'avait dit Dufourny, le jury avait bien plus pensé à la politique qu'à la peinture. Ce sentiment éclate dans les avis motivés que nous croyons devoir donner, comme un spécimen des idées et du langage des artistes à cette époque.

Prud'hon s'exprima en ces termes :

« Dans l'examen des tableaux de concours exposés au jugement du jury national, le numéro 3 est le seul où j'ai vu le germe des grands talents, le sentiment ; je l'ai trouvé dans l'expression générale et particulière du sujet, dans le caractère des personnages, même dans celui du dessin ; du reste l'exécution du tableau est faible, c'est-à-dire que son auteur n'a point l'acquis tenant au mécanisme de l'art, mais qui, étant subordonné au sentiment, en devient une suite nécessaire, moyennant une étude suivie.

» En résumé, il a le sentiment qui ne se donne pas, il acquerra, je crois, facilement la science qu'il n'a point. »

Talma motive aussi son vote :

« Sur les cinq tableaux qui ont été présentés au jugement du jury national, le numéro 2 et le numéro 3 ont paru avec raison réunir le plus de suffrages : mais je ne puis m'empêcher d'accorder absolument le prix au numéro 3, qui, malgré de nombreux défauts, semble annoncer non seulement le talent du faire, mais encore le germe du génie. Un sujet bien exprimé doit s'expliquer de lui-même, sans le secours d'un programme ; et c'est ce qui arrive à la vue de ce tableau. Je vois un grand homme mort pour la liberté, rapporté par ses compagnons d'armes, pénétrés de douleur et de respect, j'y reconnais Brutus. Si l'habillement du deuxième groupe était plus vrai et moins monacal, j'y reconnaîtrais les sénateurs ; mais, au moins, l'impression de leur douleur est majestueuse et bien sentie. Mon opinion est qu'on accorde le second prix au numéro 3. »

Il nous a paru intéressant de donner une partie de l'appréciation de Dorat-Cubières, qui, en écrivain, emprunte ses idées aux lettres.

«... Lorsque je suis venu voir la *Mort de Brutus*, j'ai voulu pleurer; enfin j'ai voulu être touché et attendri, et le tableau numéro 3 m'a attendri et m'a touché. Je n'ai pas pleuré, à la vérité, comme je pleure lorsque je vois le grand tableau de David où il peint le même Brutus, condamnant ses enfants à la mort. David fait couler des larmes en abondance, et le tableau numéro 3 a seulement fait venir les larmes aux bords de ma paupière. L'auteur du tableau numéro 3 est à David ce que Campistron est à Racine. »

Gérard avait, après certains développements, résumé son opinion; le procès-verbal de la seconde séance n'avait donné que ce résumé. Il réclama, et tout son discours fut inséré à la fin de la dernière séance; il intéressera, car il contient un précieux renseignement pour l'histoire.

« Au milieu des efforts d'un grand peuple pour la régénération de son existence politique, les arts semblaient ne céder qu'avec peine à l'impulsion générale, et déjà les ennemis publics entretenaient l'odieuse espérance de les voir proscrire parmi nous, lorsque le législateur, se rappelant l'antique alliance des arts et de la liberté, trouva les causes de leur avilissement passager dans l'esprit de ces corporations créées, nourries par le despotisme pour tracer sur la toile et faire sortir du marbre l'éloge du crime, et donner au mensonge les couleurs de la vérité. Les Académies furent détruites; mais après avoir brisé les entraves qui arrêtaient le génie, après avoir rendu les arts à leur dignité, le législateur a voulu que, pour diriger leur marche, le civisme et les lumières réunis leur indiquassent le but qu'ils devaient atteindre, et leur révélassent le secret de leur influence sur les hautes destinées du peuple français. C'est à cette assemblée qu'a été confiée l'honorable fonction de faire briller à leurs yeux cette vraie gloire, amie de l'humanité, dont les palmes sont inséparablement unies au rameau civique. Les arts ont les plus grands droits pour y prétendre : ils parlent à tous les hommes; leur langue n'est point conventionnelle; elle est celle de la nature, et partout elle est entendue. Séduisants dans leurs moyens d'emploi, ils flattent nos sens en multipliant les beautés de la nature, en réunissant celles qu'elle a répandues dans l'univers : c'est sur leurs monuments que l'histoire s'appuie, lorsqu'elle écrit les annales du monde. Enfin, de tous les moyens que puisse employer le gouvernement pour diriger l'esprit humain, ils sont les plus puissants et les plus universels. Quelles ressources fatales en ont tiré le despotisme et la superstition ! Quelles ressources ils présentent à la philosophie ! C'est sous ce rapport que la raison, que l'amour de la liberté doivent particulièrement les considérer, afin que tous ceux que le génie enflamme, dirigent unanimement leurs efforts vers ce but commun : *faire haïr le vice, adorer la vertu en charmant les yeux.*

» Ce sera donc désormais à celui-là qui aura le mieux parlé à l'âme que le rameau civique appartiendra; c'est à celui qui a employé ses talents et les ressources de son art à faire entrer dans mon cœur les sentiments qu'il aurait éprouvés si la scène qu'il représente se fût passée sous mes yeux, que je dois de la reconnaissance.

» L'inexpérience de l'auteur ne peut jamais justifier dans ses ouvrages du sentiment : l'inexpérience se reconnaît dans les arts aux incorrections, à la timidité d'exécution, au défaut d'harmonie... Mais, hélas ! trop souvent ceux qui peignent, dessinent, colorent le

mieux, sont dénués d'âme et d'expression ; il faut être artiste pour discerner leurs talents, et l'homme de la nature, juge né des Arts, passe devant leurs ouvrages sans que son âme sensible soit effleurée.

» Appelé par l'honorable suffrage des représentants du peuple à voter dans ce jugement, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'indiquer les principes qui me déterminent. Jamais, peut-être, si j'eusse été assez heureux pour mériter le titre d'artiste, je n'aurais justifié cette opinion ; mais j'ai dû la manifester.

» L'ennemi de la royauté, le père de la liberté romaine, Brutus, est mort en combattant les tyrans, et les restes précieux de ce grand homme sont rapportés par son armée triomphante au milieu de ce peuple dont il assura la prospérité en le délivrant du despotisme. C'est ce sujet sublime que des républicains ont été chargés de rendre, et je suis forcé de dire qu'aucun ne me semble en avoir saisi l'esprit. Un personnage mort et porté par des militaires m'indique un général tué dans les combats ; mais ce n'est point Brutus qui vient de sceller de son sang l'indépendance de son pays et que Rome libre reçoit dans son sein.

» Cependant, parmi les tableaux exposés, deux semblent appeler plus particulièrement l'attention du jury : le premier, n° 3, par la noblesse et le caractère qui règnent dans la figure de Brutus, par l'expression de la douleur et de respect de ceux qui le portent, par la beauté de ce groupe dont la composition retrace l'auguste simplicité des fondateurs de la République romaine ; et si le reste de ce tableau répondait à cette partie, peut-être ne balanceriez-vous pas à lui décerner la palme. Mais des Sénateurs apostoliques, un paysage qui est de tous les pays et dont les tons et les lumières disputent avec les objets des premiers plans, les erreurs de perspective linéaire, quelques négligences de costume prouvent que le talent de l'auteur appartient moins à l'expérience qu'au sentiment. Mais le sentiment est le premier titre d'un ouvrage aux encouragements publics ; l'étude donnera à ce jeune artiste les connaissances qui lui manquent ; celui qui a composé et exécuté une grande partie de cet ouvrage, qui a seul le mieux rendu Brutus et a conçu l'heureuse idée de placer sur un lit de feuillage civique le corps précieux de ce héros ; celui-là, dis-je, parviendra sûrement à connaître la théorie et les secrets mécaniques de son art. »

Après un long examen des autres tableaux, Gérard conclut ainsi : « D'après les motifs que je viens d'indiquer, mon avis est que le second prix soit accordé au numéro 3. »

Les prix décernés, on décida que les lauréats et leurs ouvrages seraient présentés à la Convention, et que le jury se transformerait en Club révolutionnaire des Arts. Nous reviendrons sur cette visite faite à l'Assemblée par les membres du jury, accompagnés, en cette circonstance, des artistes composant la Société populaire et républicaine des Arts.

La nomination d'un jury par la Convention nationale était désormais la conséquence inévitable de tout concours ouvert parmi les artistes de la République.

Entre la proposition de Romme sur le jugement des prix de peinture, de sculpture et d'architecture, et le rapport déposé par David à ce sujet, ce dernier avait demandé l'application d'un autre jury pour l'érection d'un monument consacré à la gloire du Peuple Français.

Ce monument, déjà conçu dans la fête du 10 août, devait être placé sur le terre-plein

du Pont-Neuf. Voici comment David, dans la séance du 17 brumaire, en avait réclamé une première fois l'exécution.

« Les rois, ne pouvant usurper dans les temples la place de la Divinité, s'étaient emparés de leurs portiques; ils y avaient placé leurs effigies, sans doute afin que les adorations du peuple s'arrêtassent à eux avant d'arriver au sanctuaire. C'est ainsi que, accoutumés à tout envahir, ils osaient disputer à Dieu même l'encens.

» Vous avez renversé les insolents usurpateurs; ils gisent en ce moment étendus sur la terre qu'ils ont souillée de leurs crimes, objets de la risée des peuples enfin guéris d'une longue superstition.

» Citoyens, perpétuons ce triomphe de la raison sur les préjugés; qu'un monument élevé dans l'enceinte de la Commune de Paris, non loin de cette même église dont ils avaient fait leur Panthéon, transmette à nos neveux le premier trophée élevé par le peuple souverain, de son immortelle victoire sur les tyrans; que les débris tronqués de leurs statues confusément entassés forment un monument durable de la gloire du peuple, et de leur avilissement. Que le voyageur qui parcourra cette terre nouvelle, rapportant dans sa patrie, des leçons utiles au peuple, dise : « J'ai vu des rois dans Paris, objets d'une avilissante » idolâtrie; j'ai repassé, ils n'y étaient plus. »

» Je propose de placer ce monument, composé des débris amoncelés de ces statues, sur la place du Pont-Neuf, et d'asseoir *au-dessus l'image* du peuple géant, du *Peuple Français*. Que cette image imposante, par son caractère de force et de simplicité, porte écrit en gros caractères sur son front : *Lumière;* sur sa poitrine : *Nature*, *Vérité;* sur ses bras : *Force;* sur ses mains : *Travail*. Que, sur l'une de ses mains, les figures de la Liberté et de l'Égalité, serrées l'une contre l'autre, et prêtes à parcourir le monde, montrent à tous qu'elles ne se reposent que sur le génie et la vertu du peuple. Que cette image du peuple, *debout*, tienne dans son autre main cette massue terrible et réelle dont celle de l'Hercule ancien ne fut que le symbole. De pareils monuments sont dignes de nous; tous les peuples qui ont adoré la liberté en ont élevé de pareils; ils gisent encore, non loin du champ de bataille de Granson, les ossements des esclaves et des tyrans qui voulurent étouffer la liberté helvétique; ils sont *là*, élevés en pyramide, et menacent les rois téméraires qui oseraient violer le territoire des hommes libres.

» Ainsi, dans Paris, les effigies que la royauté et la superstition ont imaginées et déifiées pendant quatorze cents ans, seront entassées confusément et serviront de piédestal à l'emblème du peuple. »

Après ce discours, l'Assemblée adopta le projet présenté par David, sauf rédaction; aussi, le 27 brumaire, ce projet ainsi rédigé était soumis à la Convention :

« Citoyens,

» Vous avez décrété dernièrement qu'il serait élevé, à la gloire du peuple français, un monument pour transmettre à la postérité la plus reculée le souvenir de son triomphe sur le despotisme et sur la superstition, les deux plus cruels ennemis du genre humain.

» Vous avez approuvé l'idée de donner pour base à ce monument les débris amoncelé- de la double tyrannie des rois et des prêtres.

» Lorsque je vous ai exposé que, par les soins des autorités constituées de Paris, on avait descendu de la partie élevée du portail de cette église, aujourd'hui devenue le temple de la Raison, cette longue file de Rois de toutes les races, qui semblaient encore règner sur toute la France, vous avez pensé, avec votre Comité d'instruction publique, que ces dignes prédécesseurs de Capet, qui tous, jusqu'à cet instant, avaient échappé à la loi dont vous avez frappé la royauté et tout ce qui la rappelle, devaient subir, dans leurs gothiques effigies, le jugement terrible et révolutionnaire de la postérité; vous avez pensé que leurs statues, mutilées par la justice nationale, pouvaient aujourd'hui, pour la première fois, servir la liberté et l'égalité en devenant les bases du monument dont le patriotisme vous a suggéré l'idée; vous avez pensé que la Convention nationale de France, pénétrée de toute la grandeur de sa mission, et de l'époque à laquelle les destins l'ont placée, devait tenir à une juste hauteur et faire luire dans tout son éclat le flambeau de la raison; vous avez pensé enfin que cette Assemblée devait, dans l'impétueux élan de son énergie libératrice, affranchir le présent, l'avenir, le passé même; achever de laver le nom français de l'opprobre d'une longue servitude, délivrer, autant qu'il est possible encore, nos aïeux eux-mêmes, c'est-à-dire planter l'arbre de la liberté sur leurs tombeaux, et surtout immoler à leurs mânes les images de leurs oppresseurs.

» L'idée du monument vous a paru, Citoyens, grande et utile; l'opinion que vous vous en êtes formée a été pour vous un motif de plus de donner à cette idée tous les développements qu'elle peut recevoir de l'enthousiasme patriotique; c'est dans cette vue que, après avoir décrété l'érection du monument, vous avez renvoyé à votre Comité d'instruction publique l'examen des moyens d'exécution. C'est le résultat de cet examen auquel il a appelé des artistes aussi éclairés que patriotes, que je viens vous offrir en son nom.

» Votre Comité a cru que, dans le monument proposé, tout, et la matière et les formes, devait exprimer, d'une manière sensible et forte, les grands souvenirs de notre Révolution, et consacrer spécialement la victoire du peuple français sur le despotisme et la superstition, son inséparable compagne; que le peuple, foulant aux pieds les débris de la tyrannie, devait être représenté par une statue colossale en bronze, portant diverses inscriptions et emblèmes destinés à rappeler les principes régénérateurs que nous avons adoptés.

» En songeant à la matière de cette statue, nous avons un moment appréhendé de dérober à la République un métal précieux et nécessaire à sa défense, un métal destiné à porter la terreur et la mort dans les phalanges ennemies; mais, calculant d'une part l'époque à laquelle ce projet, après un double concours, pourra recevoir une exécution définitive et, de l'autre, l'infaillible et glorieux résultat du courage de vos légions républicaines, il s'est convaincu que le bronze ne manquerait pas plus aux artistes qu'à votre gloire; il ne s'est pas permis de douter un instant que l'intrépidité des soldats français n'en mît entre vos mains une quantité plus que suffisante pour la composition du monument; il a senti qu'il était également digne de ceux qui représentent la patrie, et de ceux qui la défendent, de

renvoyer à vos braves guerriers le soin de conquérir, sur les despotes coalisés, tout le bronze nécessaire.

» C'est à chacune de nos armées dans la République, à chacun de nos soldats dans les armées, de concourir à ce monument et d'y coopérer par de généreux efforts : *Ce sera le contingent de toutes les victoires.*

» Cette statue que vous élèverez au Peuple Français, Citoyens, rendra en quelque sorte la gloire une et indivisible comme la République : chaque citoyen, chaque défenseur de la patrie, pourra y voir un monument honorable de sa courageuse et patriotique persévérance. Le faisceau, par le rapprochement de ses parties, est le symbole de l'union; la statue, par la fusion, sera le symbole de l'unité : elle en sera en même temps, j'ose le dire, le garant et le moyen conservateur.

» Si c'est au courage à fournir la matière du monument, c'est au génie des arts et du patriotisme à lui imprimer les formes et la vie.

» Puisque c'est une espèce de représentation nationale, elle ne saurait être trop imposante et trop belle. Ici tous les artistes républicains doivent être appelés, heureux de trouver cette occasion nouvelle de réparer les torts des arts, qui trop souvent ont caressé la tyrannie.

» Un premier concours doit être ouvert pour le modèle. Travaillant sur les données que leur offrira le projet de décret, les artistes animeront leur sujet par les accessoires que leur fournira leur imagination, par une attitude et un caractère convenables, et par des formes à la fois calmes et hardies.

» Mais l'homme qui conçoit le mieux, n'est pas toujours celui qui exécute le mieux. Le génie conçoit rapidement, l'instant de la création est imperceptible, c'est un trait de lumière, une illumination soudaine. Dans l'exécution, au contraire, il faut une chaleur continue, une lenteur passionnée, un enthousiasme fixé par la patience, qui souvent consume six mois à rendre avec fidélité la pensée d'un moment. Le talent de l'exécution doit donc être excité par un second concours uniquement destiné à cet objet ; c'est aussi ce que vous propose votre Comité d'instruction publique.

» Mais, à ce deuxième concours, il borne le nombre des concurrents aux quatre artistes qui auront le mieux réussi dans le premier pour le modèle. Pour juger de leur mérite dans l'exécution, on les appellera à exécuter une partie quelconque du monument ; cette partie sera déterminée par un des articles du projet que nous vous soumettons, et suffira pour faire connaître le talent des artistes. Celui qui aura le mieux réussi dans ce travail sera définitivement préféré pour l'exécution de la statue. Comme ces essais exigeront, de la part des artistes qui n'auront pas obtenu la palme dans ce dernier combat offert à leur émulation, le sacrifice de leur temps et de leurs avances, il a paru juste à votre Comité d'assurer à ces artistes une indemnité qui compensât honorablement ce sacrifice.

» Nous avons parlé de concours, c'est annoncer qu'il faudra des juges. Il sera, par la Convention, nommé, à chaque concours, un nouveau jury national.

» Tel est sur cet objet, Citoyens, l'ensemble des idées de votre Comité d'instruction publique. Je crois devoir terminer ce rapport en m'arrêtant sur celle-ci, que votre sagesse

et votre patriotisme ne peuvent manquer d'apprécier : des esclaves ont tout fait pour des tyrans; le génie de la liberté doit tout faire pour les peuples. »

DÉCRET

ARTICLE PREMIER. — Le peuple a triomphé de la tyrannie et de la superstition; un monument en consacrera le souvenir.

ART. II. — Ce monument sera colossal.

ART. III. — Le peuple sera représenté debout par une statue.

ART. IV. — La victoire fournira le bronze.

ART. V. — Il portera d'une main les figures de la Liberté et de l'Égalité; il s'appuiera, de l'autre, sur la massue; sur son front on lira : *Lumière;* sur sa poitrine : *Nature, Vérité;* sur ses bras : *Force;* sur ses mains : *Travail.*

ART. VI. — La statue aura quinze mètres, ou quarante-six pieds de hauteur.

ART. VII. — Elle sera élevée sur les débris amoncelés des idoles de la tyrannie et de la superstition.

ART. VIII. — Le monument sera élevé à la pointe occidentale de l'île de Paris.

ART. IX. — La patrie appelle tous les artistes de la République à présenter, dans le délai de deux mois, des modèles où l'on voit la forme, l'attitude et le caractère à donner à cette statue, en suivant le décret qui servira de programme.

ART. X. — Ces modèles seront envoyés au ministère de l'intérieur, qui les déposera au Muséum, où ils seront exposés pendant deux décades.

ART. XI. — Un jury, nommé par l'Assemblée des représentants du peuple, jugera publiquement le concours, dans la décade qui suivra l'exposition.

ART. XII. — Les quatre concurrents qui auront le mieux rempli le programme concourront entre eux pour l'exécution.

ART. XIII. — La statue, exécutée en plâtre ou en terre de la grandeur prescrite par l'article VI sera l'épreuve exigée pour le second concours.

ART. XIV. — Un nouveau jury prononcera publiquement aussi et après une exposition de deux décades.

ART. XV. — Celui qui remportera le prix sera chargé de l'exécution.

ART. XVI. — Les trois autres concurrents seront indemnisés par la patrie.

ART. XVII. — La déclaration des droits, l'acte constitutionnel gravés sur l'airain, la médaille du 10 août et le présent décret seront déposés dans la massue de la statue.

ART. XVIII. — Le présent décret, ainsi que le rapport, seront insérés dans le *Bulletin* et envoyés aux armées.

L'idée de représenter le Peuple Français dans des proportions colossales et sous les attributs d'Hercule s'était souvent offerte à David. Déjà, dans la fête du 10 août, il l'avait réalisée dans le groupe du peuple terrassant le fédéralisme, mais il la traduisit de sa main dans une composition destinée, dit-on, au rideau de l'Opéra. Dans ce dessin, le Peuple Français est personnifié par un colosse, couronné de lauriers, armé de la massue et assis

sur un char triomphal traîné par quatre taureaux vigoureux. Des citoyens, armés de sabres et frappant les despotes renversés et tremblants de terreur, courent en avant de l'attelage au-dessus duquel vole, menaçante, une figure ailée de la Vengeance populaire.

Sur le devant du char sont groupés le Commerce, l'Art, la Science entourant l'Abondance, et sur les genoux du Peuple se tiennent debout l'Égalité soutenant son niveau et la Liberté tenant une pique surmontée du bonnet phrygien.

Derrière le char qui écrase en sa marche les emblèmes de la royauté et de la féodalité s'avancent les martyrs de la liberté : Cornélie et ses fils, Brutus l'Ancien, Guillaume Tell; au premier plan Marat agenouillé découvre sa poitrine ensanglantée ; près de lui, Lepelletier chancelle en comprimant sa blessure ; enfin au milieu d'un groupe brandissant le couperet de la guillotine, des épées, des fers, du poison, le représentant Bayle s'étrangle avec sa cravate.

Ce mois de brumaire an II nous semble être l'époque la plus ardente de la fièvre républicaine de David. Il avait demandé l'érection de la statue du Peuple sur les débris des statues royales, obtenu l'établissement d'un jury républicain pour les arts et offert à la Convention son tableau du Marat en réclamant pour lui les honneurs du Panthéon.

Était-ce l'effet de son entrée dans le Comité de sûreté générale où il avait été appelé le 13 septembre 1793?

Dans la division que le Comité avait faite de ses travaux, il avait été désigné parmi les cinq membres chargés des interrogatoires et dans la répartition du territoire de la République en quatre régions, attaché à celle de Paris.

Ces fonctions l'avaient conduit à assister, le 7 octobre, à l'interrogatoire au Temple de la fille et de la sœur de Louis XVI, et à entendre ce monument monstrueux de la fureur des partis; ces imputations injurieuses de Chaumette, appuyées sur les déclarations extorquées la veille devant Pache et Hébert au malheureux Louis XVII, auxquelles ces deux nobles femmes opposèrent de si dignes dénégations.

Il passait pour être au Comité le représentant des amis de Robespierre, tout puissant aux Jacobins. Il assistait alors assez régulièrement aux séances, et vendémiaire et brumaire sont les deux mois où l'on trouve le plus de traces de sa présence dans les travaux du Comité de sûreté générale.

Ne trouverait-on pas à cette exaltation momentanée une excuse dans la fureur qui animait les partis? N'est-ce pas l'heure où la Révolution, répondant par la terreur aux attaques de ses ennemis, faisait tomber sur l'échafaud les têtes des plus illustres et intéressantes victimes? n'est-ce pas le moment où la nation en délire voyait les gardiens sacrés de Notre-Dame de Paris apostasier le culte du Christ pour inaugurer sur les autels souillés celui de la déesse Raison?

Mais peu à peu les nombreuses occupations qui appelaient David au Comité d'instruction publique et qui répondaient davantage à ses aspirations l'emportèrent, et il abandonna toute la besogne de la sûreté générale à Amar, Vouland, Louis du Bas-Rhin, et leurs collègues.

Cependant, au milieu de cette démence générale, il s'en tenait au moins aux attributions de son art, et dans sa véhémence laissait échapper un cri voisin de l'héroïsme :

« *La victime fournira le bronze* », et la Victoire avait tenu parole.

L'année 1793 se terminait par des succès qu'avait fait prévoir l'union des Français au 10 août. Partout la République avait vaincu ses ennemis. La prise de Toulon fournit à la Convention un prétexte pour ordonner une fête militaire qui consacrât le triomphe des quatorze armées que son énergie avait créées pour la défense de la patrie. David fut l'ordonnateur de cette fête nationale, et le 5 nivôse il présentait à la Convention le rapport suivant fait au nom du Comité d'instruction publique, « *en mémoire des victoires des armées françaises et notamment à l'occasion de la prise de Toulon.* »

« Je ne viens point reproduire ici les détails si intéressants que vous a donnés hier votre Comité de salut public sur la victoire de Toulon : elle a rempli d'ivresse tous les cœurs républicains. Cet événement est si grand, il aura tant d'influence sur le sort de la guerre, que nous l'avons considéré comme le présage de toutes les victoires ; il réveille surtout en nous le souvenir de nos succès passés ; il attire nos regards sur toutes les armées de la République : il n'en est aucune qui ne se soit couverte de gloire. Il est temps de célébrer nos triomphes ; il ne suffit pas de chanter les exploits des braves défenseurs de la liberté, la nation doit les consacrer par des récompenses. Quelle que soit la carrière qui nous reste à parcourir, que la distribution de ces récompenses commence aujourd'hui, et que la justice nationale apprenne à l'Europe entière que la PATRIE n'est pas un vain mot, ni la RECONNAISSANCE une promesse impuissante et stérile.

PROJET DE DÉCRET.

ARTICLE PREMIER. — La reprise de Toulon et les autres victoires remportées par les armées de la République dans le cours de cette campagne seront célébrées par une fête nationale.

ART. II. — Cette fête aura lieu dans toute l'étendue de la République, le premier décadi qui suivra la publication du présent décret dans chaque commune.

ART. III. — Les soldats qui ont versé leur sang pour la République auront une place distinguée dans cette fête.

ART. IV. — La Convention invite les corps administratifs et officiers municipaux à honorer les noces des filles qui choisiront pour époux les défenseurs de la République blessés dans les combats.

« A sept heures précises du matin, une salve générale du parc d'artillerie, placée à l'extrémité occidentale de l'île de Paris, donnera le signal du commencement de la fête.

» Les députations armées des quarante-huit sections, invitées à se trouver prêtes pour cet instant, partiront simultanément pour se réunir dans le jardin du Palais national. Là, elles se disposeront selon l'ordre ci-après indiqué. Chaque section fournira cent hommes armés.

» Les quarante-huit sections conduiront au jardin national les blessés qu'elles renferment dans leur sein ; elles les placeront avec respect dans quatorze chars préparés à cet effet. Ces chars sont consacrés aux quatorze armées de la République.

» *Ordre de la marche.*

» Elle s'ouvrira par un détachement de cavalerie précédé de ses trompettes et suivi de tous les sapeurs.

» Quarante-huit canons sur deux files, traînés et environnés par des détachements de canonniers de chaque section.

» Groupe de tambours.

» Groupe de citoyens composé des Sociétés populaires, des Comités révolutionnaires, des Tribunaux, de la Commune et du Département de Pris, des Communes environnantes, ets du Conseil exécutif provisoire, avec leurs bannières respectives.

» Tambours.

» Vainqueurs de la Bastille.

» Quatorze chars. Ces chars seront consacrés aux quatorze armées de la République : ils seront séparés par les détachements armés des quarante-huit sections de Paris, trois détachements de section pour chaque char, formant bataillon carré et drapeau en tête : ces détachements chanteront des hymnes à la Victoire.

» Des jeunes filles vêtues de blanc, ornées de ceintures tricolores, environneront chacun des chars ; elles porteront à la main une branche de laurier, symbole de la victoire.

» *Ordre des chars.*

Premier char, *Armée du Haut-Rhin ;*
Deuxième, *Armée du Bas-Rhin ;*
Troisième, *Armée de la Moselle ;*
Quatrième, *Armée des Ardennes ;*
Cinquième, *Armée du Nord ;*
Sixième, *Armée des Côtes de Cherbourg ;*
Septième, *Armée de Brest ;*
Huitième, *Armée de l'Ouest ;*
Neuvième, *Armée des Pyrénées occidentales ;*
Dixième, *Armée des Pyrénées orientales ;*
Onzième, *Armée de Toulon ;*
Douzième, *Armée du Var ;*
Treizième, *Armée des Alpes ;*
Quatorzième, *Armée révolutionnaire.*

» *Je reprends la marche.*

» La Convention nationale, en masse, entourée par un ruban tricolore que tiendront les vétérans et les enfants de la Patrie entremêlés.

» Groupe nombreux de tambours, toute la musique de la garde nationale.

» Char de la Victoire. Ce char portera le faisceau national surmonté de la statue de la Victoire. Au faisceau seront attachées quatorze couronnes. Un guerrier choisi dans chacun des chars tiendra une guirlande de laurier entrelacée de rubans tricolores, qui partira de chaque couronne. Du sein même du faisceau national sortent des bras armés pour le défendre. Ce char est rempli de drapeaux enlevés à l'ennemi.

» Détachement de cavalerie avec ses trompettes.

» Le cortège partira du Jardin national. Il se rendra au temple de l'Humanité pour y prendre les invalides. Le président de la Convention nationale leur exprimera la reconnaissance du peuple. On exécutera des airs belliqueux. Arrivé au Champ-de-Mars, on chantera un hymne dans le temple de l'Immortalité; autour du temple seront rangés les quatorze chars remplis des défenseurs de la Liberté, les jeunes filles en passant devant les chars y déposeront des branches de laurier.

» Au bruit d'une musique guerrière et des chants de triomphe, le Conseil général de la Commune de Paris reconduira les guerriers blessés dans un lieu où ils trouveront un banquet civique et fraternel. »

A la suite de ce rapport, David déposa une proposition que l'Assemblée renvoya à son Comité des finances, pour que la République dotât les filles des citoyens morts pour la patrie.

Cette noble fête de la Victoire, où brillaient ces drapeaux arrachés à l'ennemi par la valeur de ces soldats blessés qui les entouraient, reposait glorieusement de ces mascarades intitulées fêtes de la Raison.

Aussi les impressions qu'elle laissa dans l'âme des citoyens furent-elles profondes et sereines. La Convention, pour témoigner peut-être sa satisfaction à l'ordonnateur de ce triomphe des armes françaises, l'appela à l'honneur de la présider, du 16 nivôse au 2 pluviôse an III.

L'événement le plus important qui se produisit pendant que David occupait le fauteuil fut le décret d'arrestation lancé contre Fabre d'Églantine, accusé d'avoir falsifié un décret relatif à la liquidation de la compagnie des Indes.

Quant aux autres incidents, ce furent toujours des réponses à faire aux citoyens qui demandaient à être admis à la barre de la Convention.

C'est ainsi qu'il eut à féliciter les gendarmes qui faisaient partie de la garde de l'Assemblée, à leur retour de la Vendée.

« Vengeurs de la patrie, destructeurs de la royauté et de la superstition dans la Vendée, quel spectacle vous offrez aux représentants de la République entière! Quel plus beau témoignage de votre dévouement à la patrie que ces blessures, ces cicatrices si honorables qui vous décorent.

» Vieillards, vos enfants sont dignes de vous. Soldats, vous êtes dignes de la patrie; et vous, pères, mères, épouses, enfants qui revoyez dans ces guerriers les objets les plus chers de vos affections, et qui les accompagnez ici, vous êtes heureux, puisque vous pouvez embrasser à tant de titres les défenseurs de la patrie. Amis, la vertu survit au crime, puisque vous existez, et que la Vendée n'est plus. Ce triomphe n'appartient qu'à des républicains. Esclaves, cachez-vous, vous ne pouvez nous imiter. La Convention nationale vous revoit avec attendrissement et vous invite aux honneurs de la séance. »

« CHARLIER. — Les despotes distribuaient des croix de Saint-Louis. On vient de déposer » sur le bureau la palme glorieuse qu'ont méritée les défenseurs de la liberté. Repré- » sentants du peuple, je demande que votre président distribue à chaque soldat de la » patrie une feuille de ce laurier. »

« DAVID. — Il n'y en a pas assez. »

Sur ce mot, les applaudissements éclatent, le président donne à ces braves le baiser fraternel; mais, quand il embrasse un blessé qu'on lui amène soutenu par des béquilles, les applaudissements redoublent, et de toutes parts retentissent les cris de : *Vive la République!* Ce fut la dernière séance qu'il présida.

Il avait eu aussi à répondre aux artistes composant la Société républicaine des Arts.

Cette Société était la Commune des Arts transformée. Après l'Exposition du 10 août 1793, elle avait exigé des artistes le dépôt de tous les brevets accordés par les gouvernements et les princes étrangers, pour que ces parchemins, monuments de l'aristocratie, fussent détruits. Malgré la docilité des artistes qui avaient à se séparer de ces distinctions, la partie la plus avancée de la Commune des Arts, décida de se constituer en une Société nouvelle dans des circonstances dont nous empruntons le récit à un journal rédigé sous son inspiration.

« Le 18 juillet 1793, la Convention décréta la suppression de toutes les Académies : celles de Peinture, de Sculpture et d'Architecture furent du nombre. Les législateurs constituèrent une Commune des arts, où l'on recevait indistinctement tous les artistes. En créant cette Commune, l'intention des représentants avait été d'effacer le souvenir des Académies et de tout ce qui sentait la corporation. Parmi les Académiciens qui s'empressèrent de se ranger dans cette grande famille, on en vit avec plaisir qui bénissaient la destruction du fauteuil, et qui, toujours bons citoyens, méritent d'être exceptés de ceux qui tenaient à l'ancien régime. Car ces derniers se groupaient dans les angles obscurs de la salle, cabalaient sourdement, et avaient fait de la Commune une nouvelle Académie. La surveillance civique de quelques républicains vint à bout de découvrir la perfidie des nouveaux récipiendaires, et la Convention anéantit la corporation qui se fortifiait dans l'ombre, et qui n'était rien moins qu'une arme nouvelle forgée par l'adresse ordinaire de nos ennemis pour détruire les arts en France, avant que le décrèt fût officiel. Les patriotes eux-mêmes rompirent les liens qui les attachaient aux ennemis de l'ordre, et se déclarèrent Société populaire et républicaine des Arts. On remarqua dans cette séance qu'il manquait une infinité de membres, et que c'étaient précisément les sournois agitateurs. Alors on proposa de s'épurer : un noyau de patriotes connus fut formé; un creuset épuratoire fut chauffé; ardent dont on l'entretient sans cesse écarte les faux patriotes. On en a déjà vu que le feu l'épreuve un peu chaude a fait fuir, et qui ne se présentent pas de peur de sortir de l'épuration avec une honte qui les empêcherait de tromper le public sur leur hypocrisie. »

La députation de la Société populaire et républicaine des Arts fut admise à la barre de la Convention, le 28 nivôse. Son orateur, le citoyen Bienaimé, architecte, y lut avec énergie la pétition suivante :

« Citoyens Représentants du peuple,

» Les hommes libres composant la Société populaire et républicaine des Arts, qui ne reçoit maintenant dans son sein que des citoyens d'un patriotisme épuré, viennent de remettre entre vos mains les diplômes, brevets et médailles qui ont été déposés sur le bureau de la ci-devant Commune des Arts par ceux qui en étaient revêtus. Ils viennent

aussi, non seulement comme artistes, mais comme citoyens, vous témoigner les sentiments de reconnaissance dont ils sont pénétrés pour tous les avantages, que vos travaux et votre courage leur promettent et dont votre sagesse leur procure déjà une jouissance anticipée. Nos armées que votre prudence dirige comptent de jour en jour de nouveaux succès ; les ennemis de la République commencent à sentir que la France ne vous a pas confié vainement le soin de son salut et de sa gloire ; votre énergie en portant la terreur chez les tyrans et les rebelles porte en même temps l'espoir chez tous les peuples du monde.

» Souffrez que les Arts, unissant le chêne civique au laurier de la gloire, vous tressent des couronnes en mémoire de tant de biens : elles n'ajouteront rien à votre triomphe, mais elles seront l'hommage sincère des enfants de la liberté.

» Nous avons juré de vous seconder de tous nos moyens ; jusqu'à présent nous n'avons été fidèles à ce serment que comme soldats et citoyens, parce que les premiers instants d'un peuple qui se régénère sont consacrés à repousser ses ennemis, à s'en faire respecter ; mais la sagacité de votre Comité de salut public et votre zèle infatigable à nous ramener la paix nous ont fait entrevoir l'instant où nous allions déposer nos armes pour prendre nos crayons, et nous venons, pour ce qui nous regarde, vous soumettre quelques observations. »

« Courageux Montagnards,

» Vous avez détruit tous les ridicules monuments qu'éleva le sot orgueil de la tyrannie, vous avez rendu à l'homme toute sa dignité, vous avez proclamé des lois dictées par la justice. Vous avez jeté les fondements de la félicité publique ; il ne vous reste plus qu'à terminer votre ouvrage et à le consolider ; les sciences et les arts, en donnant au peuple d'instructives leçons, peuvent beaucoup aider dans cette entreprise sublime. Mais pour que leurs efforts ne soient point étouffés, il est encore un monstre que vous devez abattre, c'est l'intrigue : ajoutez sa défaite à celle du colosse que vous avez anéanti, que son souffle empoisonné ne vienne plus troubler l'air pur de la liberté ; songez que dans les arts elle trouve un champ plus facile à parcourir ; l'ignorant met dans ses intérêts le savant timide, et achète à prix modique les productions du génie, il se les approprie, il cherche à les faire valoir, il s'agite, il importune les magistrats, il réussit enfin et se couvre avec impunité d'une gloire qui devrait être l'apanage légitime du mérite.

» Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre en de nombreuses citations ; nous devons, législateurs, vous épargner des détails fastidieux. Nous nous bornons par conséquent à vous demander que tous les artistes soient indistinctement appelés à être utiles à la patrie, et que le talent seul, soutenu par un civisme sans reproche, obtienne la préférence.

» Nous passons rapidement à d'autres objets ; nous soumettons à votre examen si l'exécution de la seconde galerie qui doit joindre le palais national au Muséum ne serait pas une entreprise digne du premier siècle de la liberté. La paix, en revenant parmi nous, va ramener avec elle plusieurs milliers de nos frères, artistes et artisans. Qu'ils ne soient plus réduits à prostituer leurs talents. Préparez-leur des travaux dignes d'occuper des mains républicaines, et qui soient en quelque sorte des récompenses nationales. Décrétez qu'il sera élevé un temple à la Liberté et à la Félicité publique. Ce sera un spectacle nouveau pour l'univers, effrayant pour tous les peuples, de voir le temple de la Liberté s'élever par les mêmes mains, qui, peu

auparavant, étaient armées pour assurer son existence. Décrétez encore que les actions héroïques et vertueuses seront retracées partout, dans les Sections, Assemblées populaires, Écoles primaires et Départements; que les vertus le soient dans les places publiques; que le peuple s'y voie représenté, d'une main terrassant le despotisme, de l'autre démasquant le préjugé ; qu'il trouve partout des leçons de morale, qui, en formant son cœur à l'amour de la patrie, nourrissent en lui les vertus sublimes qu'il enfante ; que les statues qui ornent le Jardin national, maintenant insignifiantes pour les patriotes, soient transportées dans le muséum de Sculpture. Substituez-leur les images des républicains, morts victimes de leur dévouement à la chose publique. Au milieu de la paix, elles augmenteront nos jouissances; dans le danger elles enflammeront nos cœurs d'un nouveau courage. C'est l'image de Caton qui arma Decimus Brutus contre César, et qui sauva la liberté de Rome.

Voilà, Législateurs, ce que vous demandent des artistes pour qui le salut et la gloire de leur patrie sont le premier besoin. Ils viennent se joindre à vous, joignez-vous également à eux. La puissance nationale est entre vos mains ; elle y est consolidée par l'amour et la reconnaissance de tous les citoyens; qu'elle vous serve à donner à tout une nouvelle vie, à faire fleurir le commerce, à encourager les arts et l'industrie ; que notre prospérité enviée de tous les peuples leur donne enfin les sentiments de leur force et de leur dignité, en les excitant à suivre notre exemple. Être les bienfaiteurs de tout le genre humain, tel est le sort des fondateurs de la Liberté Française. Oui, Montagne auguste et vénérée, c'est de ta cime que doivent émaner les bienfaits destinés à faire le bonheur éternel de la République. La République les versera sur l'Europe, et l'Europe convertira l'Univers. »

David, président de la Convention, répondit en ces termes :

« Les arts vont reprendre toute leur dignité, ils ne se prostitueront plus comme autrefois à retracer les actions d'un tyran ambitieux. La toile, le marbre, le bronze, concourront à l'envi pour transmettre à la postérité le courage infatigable de nos phalanges républicaines. C'est à côté des actions mémorables que, dans l'antiquité, brillait le génie des arts. Ces vertus reparaissent ; l'Europe étonnée les contemple; elles sollicitent vos efforts; artistes, remplissez votre tâche. Vous craignez l'intrigue, dites-vous; son règne a fini avec la royauté, elle a émigré. Le talent seul est resté, les représentants du peuple iront le chercher partout où il sera. Nos ennemis, vaincus par les armes, le seront aussi par les arts, telle est notre destinée, ainsi le veut le génie qui plane sur la France. »

David descendit deux fois du fauteuil pour demander à la Convention des mesures qui sauvegardaient non seulement les arts et les artistes, mais encore les œuvres remarquables des peintres célèbres de toutes les Écoles dont la possession honore encore la France.

En 1791, l'Assemblée constituante avait décrété que le Louvre deviendrait le palais des Arts, et que les richesses artistiques laissées par l'aliénation des biens ecclésiastiques, ainsi que les tableaux du cabinet du Roi y seraient réunis pour y former un Muséum. Le 27 juillet 1793, sur la proposition de Sergent, la Convention vota une somme provisoire et annuelle de 100,000 livres pour l'acquisition des tableaux et des statues qu'il importait à la République de ne pas laisser passer en pays étranger. Ainsi la toute-puissante Assemblée respectait la liberté de propriété des particuliers, et n'imitait pas certains princes, qui, d'un

trait de plume, interdisaient à leurs sujets la cession à des étrangers des œuvres d'art qui étaient conservées en leurs États. Par cette somme destinée à l'accroissement des richesses artistiques de la France, elle fondait notre musée du Louvre devenu une sorte de *Palladium* pour notre patrie. Les œuvres d'art, abandonnées le 10 Août dans le palais des Tuileries, accrurent le fonds du muséum national. Une commission composée d'artistes et d'amateurs était chargée de les classer et de veiller à leur conservation. C'est contre les actes de cette commission, qu'il juge surtout entachée d'un esprit peu républicain, que David s'élève dans les deux rapports qu'il déposa à quelques jours de distance.

« C'est dans le moment où tout se régénère qu'il faut aussi que le vrai talent succède à l'impéritie et au charlatanisme, le patriotisme pur au lâche égoïsme, et la faiblesse à l'inertie.

» C'est trop permettre aux ennemis de la chose publique, de calomnier les Français en leur reprochant leur insouciance pour les arts, pour les sciences, pour les lettres, pour tout ce qui doit étendre leur gloire, en les faisant admirer des nations, en même temps qu'ils s'en font respecter par les armes.

» Les ministres déchus et leur maître avaient senti l'une de ces vérités, et ne laissaient pas que d'écraser l'autre, par l'oubli coupable de tout ce qui pouvait lui donner de la force.

» La Convention nationale, toujours juste et puissante, a saisi toutes les occasions de ranimer les arts appauvris, en leur donnant une direction nouvelle et des forces proportionnées au colosse immortel qu'ils auront à soutenir.

» En confiant le soin de cette direction précieuse au ministre de l'intérieur, son intention n'a jamais été de perpétuer les abus qui la déshonoraient, mais bien, au contraire, de les saper jusque dans leurs fondements.

» Son intention n'a jamais été de confier la garde du Muséum à des hommes qui ne sauraient rien moins que le garder, le soin de restaurer les monuments à des hommes qui à peine se doutent de la peinture, à des froids mathématiciens celui d'en décrire les beautés.

» Son intention n'a pas été que ces hommes, quand ils réuniraient assez de talents pour remplir chaque partie de leur mission, fussent dispensés de cet amour brûlant de la liberté, sans lequel il est impossible de servir utilement les arts, ni la patrie.

» Elle a voulu que le ministre de l'intérieur secondât ses vues en protégeant, en aidant tous les arts, et que le ministre lui-même se pénétrât de cette utile et grande vérité ; que ce n'est pas assez d'avoir bâti le temple de la liberté, qu'il convient encore à un grand peuple de l'embellir et de l'orner d'une manière digne de lui.

» Si ce principe est démontré, consacré dans toutes les pages des annales de la Convention, il est instant d'arracher la Commission du Muséum à l'insouciance coupable où elle est plongée, et de chercher, par de grandes vues, le moyen de tendre tous ses efforts à ce précieux établissement.

» Il y va de la gloire de Paris, il y va de la gloire de la France entière, de toutes parts

accusée de laisser périr les immortels chefs-d'œuvre des arts. L'expérience n'a que trop prouvé que l'ignorance, mère de tous les vices et de tous les maux, est le plus grand obstacle au bonheur de l'espèce humaine que la Convention se propose de fonder.

» Examinons donc quelle fut l'organisation ancienne de la Commission du Muséum, et de qui elle était composée; et si nous parvenons à prouver tout le mal qu'elle a déjà fait aux productions du génie, on en sentira mieux la nécessité de l'organiser d'une manière nouvelle, et de substituer à des hommes inhabiles et intrigants des artistes éclairés et patriotes.

» 1° Cette Commission est à la nomination du ministre de l'intérieur.

» 2° Elle est composée de six membres. Chaque membre est salarié à 3,000 livres par année, et est logé au Louvre, comme gardien du Muséum.

» 3° Les membres sont :

» *Jollain,* ancien garde des tableaux du roi.

» *Cossard,* peintre, mais qui n'en a que le nom.

» *Pasquier,* ami intime de Roland.

» *Renard* }
» *Vincent* } Ceux-ci ont du talent, mais leur patriotisme est sans couleur.

» L'abbé *Bossut,* géomètre.

» En confiant au ministre le choix de ceux qui devaient composer la Commission du Muséum, on laisse un vaste champ à l'intrigue. L'artiste éclairé et philosophe n'est guère propre à courir dans les bureaux des ministres pour obtenir le poste auquel son talent l'appelle.

» L'homme médiocre, au contraire, accoutumé à ramper, sait prendre toutes les formes qui plaisent à ceux qui sont en place. Pendant que l'artiste amoureux de son art consacre tout son temps à l'étude, l'intrigant s'agite pour se faire remarquer ; il ne néglige aucun des petits moyens capables de séduire, et finit presque toujours par écarter celui qui n'a que son mérite et sa franchise.

» En laissant à la Convention le soin de cette nomination, d'après la présentation du Comité d'instruction publique, chargé de révolutionner les arts, les inconvénients n'existent plus; l'artiste franc et loyal, la basse et présomptueuse ignorance, trouveront des juges capables de les apprécier l'un et l'autre, et le génie des arts n'aura plus à gémir des coups funestes qui lui ont été portés jusqu'à ce jour.

» Ceux qui composent la Commission actuelle ont perdu plusieurs chefs-d'œuvre en employant des hommes inhabiles pour les réparer. Pour se convaincre de cette vérité, il faut lire les observations sur le Muséum, publiées par les citoyens les plus éclairés de l'Europe dans cette partie.

» Qu'on examine l'état des restaurateurs des tableaux et des personnes qu'ils ont employées à détruire les tableaux de la République, on y verra les prix arbitrairement distribués, sans ordre, sans principes et sans base déterminée ; dans de telles mains, plus il en coûte pour la réparation des tableaux, et plus ils sont gâtés.

» D'un autre côté, n'est-il pas honteux que les logements du Louvre, qui ne devraient

être accordés qu'à des hommes d'un talent et d'un patriotisme prononcés, n'aient été donnés par Roland et ses dignes amis qu'à leurs viles créatures et à leurs valets.

» Que la Convention se hâte de réparer les torts de la malveillance et de l'ignarerie ; qu'elle confie promptement à des artistes, aussi éclairés que patriotes, le soin de conserver et de transmettre à la postérité les sublimes travaux des grands artistes de tous les pays.

» C'est ainsi qu'elle rendra l'Europe entière tributaire de son génie, et, en n'offrant aux jeunes élèves des arts que de beaux modèles, l'on verra bientôt disparaître ce goût factice et maniéré qui a caractérisé jusqu'à présent presque tous les maîtres de l'École française.

» La composition du Muséum des arts était répréhensible sous le rapport du patriotisme, je vous en propose la réforme ; son organisation était vicieuse, je vous présente un mode nouveau propre à diriger et à garantir son action. Le mot de Commission était devenu insignifiant, parce qu'il signifiait tout ; je vous présente l'idée et la dénomination d'un *Conservatoire* du Muséum des arts qui sera sans cesse, par son nom même, rappelé à ses devoirs ; son objet, qui a un centre commun, se ramifie en plusieurs branches assez distinctes pour exiger des hommes particulièrement éclairés dans chacune des parties principales.

» Ainsi plusieurs des membres du Conservatoire seront attachés à la peinture, plusieurs à la sculpture, quelques-uns à l'architecture, et d'autres aux antiquités, ce qui formera quatre sections résultant naturellement de la différence des objets. On conçoit que ces sections travailleront séparément ou en commun, selon les divers objets qui seront envoyés au Conservatoire par le ministre de l'intérieur.

» Le ministre, de son côté, trouvera par ce moyen des artistes disponibles et prêts à fournir les matériaux des rapports que le Corps législatif pourra lui demander.

» Il me reste, Citoyens, à vous dire un mot sur ces motifs qui ont dirigé le choix fait par votre Comité d'instruction publique pour composer le nouveau Conservatoire du Muséum des arts. *Fragonard* a pour lui de nombreux ouvrages ; chaleur et originalité, c'est ce qui les caractérise ; à la fois connaisseur et grand artiste, il consacrera ses vieux ans à la garde des chefs-d'œuvre dont il a concouru dans sa jeunesse à augmenter le nombre. *Bonvoisin* ; il a pour lui son talent, ses vertus et un refus de la ci-devant Académie. *Le Sueur*, jeune et intelligent paysagiste, entendant très bien la tenue administrative que l'on peut établir dans un Conservatoire. *Picault*, restaurateur de tableaux, le plus entendu dans cette partie. Voilà, Citoyens, pour la section de peinture.

» Pour la sculpture, nous vous proposons *Dardel*, tête active et républicaine, rempli de talent et doué d'une heureuse imagination ; *Julien* ; je n'en dirai qu'un mot : il a sculpté Jean La Fontaine, et Jean La Fontaine est tout entier dans son image.

» En architecture, nous vous indiquons *Delaunay* artiste, à la fois correct et grand, autant que ces deux qualités peuvent se réunir, faisant sortir le beau de l'utile, l'ornement du sein de la simplicité même.

» *David Leroi*, artiste et homme de lettres, connu par ses recherches et par ses écrits sur l'architecture civile et navale des Anciens.

» Pour les antiquités, nous vous proposons *Wicar*, dessinateur justement célèbre, connaisseur exercé par le long séjour qu'il a fait en Italie, et notamment à Florence. On a gravé, d'après ses dessins, toutes les pierres antiques du Muséum de Florence.

» *Varon,* avantageusement connu comme artiste et homme de lettres ; c'est lui qui a composé les hymnes chantés à la fête de la Réunion, le 10 août ; il a fait deux voyages en Italie, afin de perfectionner son goût pour les arts ; sans toutes les persécutions qu'ont éprouvées les artistes français à Rome, il eût achevé un ouvrage pour servir de suite aux *Monumenti inediti* de Winckaelman, ouvrage presque fini, et dont la nation saura bien faire assurer la continuation.

» Tels seraient les citoyens qui composeraient le Conservatoire du Muséum des arts ; nous avons jugé convenable de donner à cet établissement un secrétaire, homme de lettres à la fois et instruit dans les arts ; le citoyen *Sevièys* est celui que nous vous proposons, également recommandable par ses lumières et par son goût dans cette partie.

» Citoyens, d'après cet exposé, voici le projet de décret que votre Comité d'instruction publique m'a chargé de vous soumettre :

» ARTICLE PREMIER. — La Commission du Muséum est supprimée.

» ART. II. — La garde du Muséum sera confiée à un Conservatoire.

» ART. III. — Il sera composé des citoyens dont la liste est annexée au présent décret.

» ART. IV. — En cas de vacance d'une des places, il sera pourvu au remplacement par le Corps législatif, sur la présentation du Comité d'instruction publique.

» ART. V. — Le Conservatoire du Muséum des arts sera divisé en quatre sections, savoir : Peinture, Sculpture, Architecture, Antiquités.

» ART. VI. — Le Conservatoire du Muséum sera, pour l'administration, soumis au ministre de l'intérieur, et, pour la direction, sous la surveillance du Comité d'instruction publique.

» ART. VII. — Il sera tenu d'exécuter tous les décrets relatifs au Muséum, auxquels il n'est pas dérogé par la présente loi.

» ART. VIII. — La Commission, supprimée par le présent décret, rendra son compte d'administration au ministre de l'intérieur.

» ART. IX. — Elle remettra aux membres du Conservatoire tous états, inventaires, catalogues, descriptions, mémoires, notes et registres des délibérations concernant les travaux qui lui étaient confiés.

» ART. X. — Il sera affecté, pour les dépenses du Conservatoire du Muséum des arts, un fonds annuel égal à celui déterminé par les décrets pour l'ancienne Commission du Muséum.

» ART. XI. — Chacun des conservateurs recevra un traitement égal à celui qui était attribué à chacun des membres de la Commission du Muséum. »

La Convention ne se trouvant pas suffisamment éclairée renvoya la question à ses Comités de finances et d'instruction publique, et, le 27 nivôse, David remontait à la tribune pour présenter un nouveau rapport dans lequel il plaidait éloquemment la cause de tableaux que nous connaissons, exposés aux mutilations de restaurateurs inhabiles ; destinée, hélas !

trop ordinaire des chefs-d'œuvre qui, le plus souvent, ont tout à redouter de la sollicitude maladroite de leurs prétendus amis.

« Citoyens,

» Dans mon rapport pour la suppression de la Commission du Muséum, et sur l'établissement d'un Conservatoire actif de ce précieux dépôt, je vous ai exposé, avec quelques détails, les motifs qui appuyaient cette double proposition.

» Je vous ai indiqué les vices des choix qui avaient été faits, et, pour en préparer de meilleurs, je vous ai présenté, au nom de votre Comité d'instruction publique, des artistes, la plupart victimes de l'orgueil académique : la liste a été imprimée, et chacun de vous a pu peser le mérite des candidats. A mesure que le jugement des arts sera plus souvent et plus immédiatement exercé par le peuple, le peuple saura mieux apprécier les artistes.

» Il fixera ses idées sur chacun d'eux, et il assignera lui-même les rangs avec cette impartiale et sévère équité qui le caractérise; le peuple n'oubliera jamais les artistes qui travailleront pour la liberté; sa reconnaissance garantit sa justice.

» Au moment où la Révolution commence à s'établir dans les arts et promet à la République des chefs-d'œuvre dignes d'elle, il importe que tous les emplois que peut offrir cette carrière, plus honorable que lucrative, soient de préférence donnés, et à des talents distingués qui ont subjugué l'opinion, et à ceux que la médiocrité académique honorait encore de ses dédains, et repoussait loin de ses fauteuils. Il a fallu, dans le choix qui vous a été soumis, avoir égard à l'objet des travaux du Conservatoire qui vous a été proposé ; ce sont ces diverses considérations réunies qui ont déterminé votre Comité d'instruction publique dans la formation de la liste des artistes *citoyens* à préposer à la garde de nos chefs-d'œuvre : aussi a-t-il cru devoir motiver chacun des choix, afin que l'ensemble pût devenir l'ouvrage de la Convention nationale et l'expression de sa volonté.

» S'il est un artiste, s'il est un homme à talent qui pense avoir à se plaindre de ne pas voir son nom inscrit sur cette liste, nous lui dirons : Tu es artiste, nous n'avons pas eu la pensée de te fermer la carrière; si tu n'es point admis à l'emploi honorable de garder les plus belles productions des arts, tu n'es point exclu de l'honneur d'en augmenter le nombre. S'il est parmi les membres de l'ancienne Commission du Muséum un homme qui voie une injustice dans son exclusion, nous lui dirons : Tu es homme à talents, venge-toi par tes ouvrages, embellis le Muséum, rentres-y par des chefs-d'œuvre.

» Lorsque je vous ai fait mon rapport sur cette ancienne Commission, citoyens Collègues, j'avais omis un préliminaire indispensable, par vous sagement décrété, afin de ne prononcer légèrement aucune dépense. L'économie honore les représentants du peuple ; le Trésor public est le fruit de ses sueurs et de ses victoires ; pourrait-il être administré avec une circonspection trop sévère? Aussi, sur l'observation de Cambon, et d'après votre décret, de concert avec le Comité d'instruction publique, je me suis retiré au Comité des finances ; et là, par la discussion de quelques articles relatifs tant à la dépense qu'à l'objet de l'établis-

sement, le projet s'est affermi sur ses bases et a reçu quelques modifications dont je dois vous rendre compte.

» Douze membres, dans ce projet, formaient le Conservatoire, en y comprenant un secrétaire, homme de lettres. Le désir d'empêcher la prédominance d'un seul dans chacune des sections qui doivent le composer, avait déterminé à augmenter un peu le nombre des membres; condition toujours nécessaire pour donner à tout établissement des formes libres, et faire résulter la liberté du balancement même des opinions. Le Comité des finances, sans trop s'écarter de ce principe, ayant désiré une réduction dans le nombre, nous avons fait le sacrifice du secrétaire et d'un des membres, pour une branche communément moins chargée. Le Conservatoire sera donc réduit à dix membres, pour ce qui concerne la peinture, la sculpture, l'architecture, et tous les monuments déposés au Muséum : commission toujours prête à fournir des renseignements au Corps législatif, au Comité d'instruction publique et au ministre de l'intérieur; toujours active pour mettre en ordre, ranger dans un bel ensemble tous ces chefs-d'œuvre que les émigrés ne méritaient point de conserver, et qu'ils ont laissés à la nation, aussi digne de les posséder que capable de les apprécier.

» Au lieu de trois mille livres que votre Comité d'instruction publique vous avait d'abord proposées, une indemnité de deux mille quatre cents livres a paru à votre Comité de finances suffisante pour chacun des artistes conservateurs; il a cru, par cette mesure, se tenir également éloigné d'une parcimonie mal entendue et d'une prodigalité préjudiciable aux finances.

» Une somme de vingt-quatre mille livres serait en conséquence affectée aux membres du Conservatoire, et une somme de douze mille aux dépenses matérielles du Muséum, à la charge, par le Conservatoire, de rendre compte au ministre de l'intérieur de l'emploi de ces douze mille livres, ce qui formera un fonds annuel de trente-six mille livres, fonds modique vu l'importance de son objet.

» Ne vous y trompez pas, Citoyens, le Muséum n'est point un vain rassemblement d'objets de luxe ou de frivolité, qui ne doivent servir qu'à satisfaire la curiosité. Il faut qu'il devienne une école imposante. Les instituteurs y conduiront leurs jeunes élèves, le père y mènera son fils. Le jeune homme, à la vue des productions du génie, sentira naître en lui le genre d'art ou de science auquel l'appela la nature. Il en est temps, législateurs, arrêtez l'ignorance au milieu de sa course, enchaînez ses mains, sauvez le Muséum, sauvez des productions qu'un souffle peut anéantir et que la nature avare ne reproduirait peut-être jamais.

» Une négligence coupable a porté des coups funestes aux monuments de l'art; je ne prétends pas vous offrir ici l'énumération complète des désastres qu'ils ont essuyés. Vous détournerez vos regards de ce fameux tableau de Raphaël, que n'a point craint de profaner une main lourde et barbare. Entièrement retouché, il a perdu tout ce qui le distinguait, non seulement des autres maîtres de son école, mais de Raphaël lui-même; j'entends son coloris sublime.

» Vous ne reconnaîtrez plus l'*Antiope*. Les glacis, les demi-teintes, en un mot tout ce

qui caractérise particulièrement le Corrège et le met si fort au-dessus des plus grands peintres, tout a disparu.

» La *Vierge* du Guide (vulgairement appelée *la Couseuse*) n'a point été nettoyée, mais usée.

» Vous chercherez le *Moïse foulant aux pieds la couronne de Pharaon*, très beau tableau du peintre philosophe, du Poussin, et vous ne retrouverez plus qu'une toile abîmée de rouge et de noir, perdue de restauration.

» Le *Port de Messine*, ce chef-d'œuvre d'harmonie, où le soleil de Claude Lorrain éblouissait les regards, n'offre plus qu'une couleur terne de brique, et perd par conséquent tout ce charme, cette magie, qui appartiennent exclusivement à Claude Lorrain ; son brillant ouvrage est dégradé à tel point qu'il ne reste que la gravure pour nous consoler de sa perte.

» Je vous parlerai de Vernet : Les barbares ! ils l'ont déjà cru assez ancien pour le gâter. Tous ses *Ports* (tableaux de fraîche date) sont déjà rentoilés, brûlés, couverts par la crasse d'un vernis qui dérobe aux yeux le mérite que ses amateurs recherchent en lui.

» Je rougirais de vous citer une foule de tableaux étalés sans choix, et comme pour insulter au public, tableaux attribués aux plus grands maîtres, et qui ne sont que des copies.

» C'est ainsi qu'on accable les Poussin, les Dominiquin, Raphaël même, de quantité de productions qui ne méritent pas de voir le jour, et ne servent qu'à propager le mauvais goût et l'erreur.

» Je ne dis rien d'un petit nombre de vases étrusques et de quelques bustes d'une grande beauté qu'on a cachés sous des tables et dans des lieux obscurs ; il semble qu'on leur ait reproché un misérable asile au sein du Muséum, où ils sont plus cachés qu'exposés.

» Mais ce n'est rien encore. Vous ignorez, Citoyens, vous et moi-même tout le premier, qui ne les ai jamais pu voir, que la République possède une immense collection de dessins des plus grands maîtres... Eh bien ! à peine si l'on sait où ils sont. Cachés dans les portefeuilles des vils satrapes à qui nos tyrans en avaient autrefois confié la garde, c'est en Italie qu'il fallait aller apprendre, des étrangers même, qu'ils existent en France ; on les dérobait avec inquiétude aux regards des artistes et du peuple, comme si l'on eût craint que les sublimes conceptions des grands hommes n'eussent rivalisé de puissance avec le génie si jaloux des despotes.

» Pour prévenir ces funestes abus, pour placer tout sous l'œil vivifiant du peuple, et éclairer chaque objet de la publicité et de la portion de gloire qu'il peut réclamer ; pour établir enfin dans le Muséum un ordre digne des choses qu'il renferme, ne négligeons rien, citoyens Collègues, et n'oublions pas que la culture des arts est un moyen de plus d'en imposer à nos ennemis.

» Lorsqu'au milieu des inquiétudes inséparables de la liberté dans une République naissante on vient porter dans vos âmes et sur vos fronts la joie que doivent inspirer les victoires de nos armées sur toutes nos frontières, et les triomphes de nos légions contre

tous les despotes coalisés, vos regards alors semblent se porter avec complaisance sur les beaux-arts, également faits pour embellir la paix et décorer les pompes triomphales. Dans les mouvements expansifs et les civiques affections qui vous pénètrent, vous sentez que de grands événements doivent laisser naturellement d'immortels souvenirs, et par conséquent des monuments qui attestent à l'univers et à la postérité la grandeur du peuple français; vous voudriez dans ces instants heureux répandre sur tout l'éclat de nos victoires et tout embellir des rayons de la gloire et du bonheur; eh bien! c'est toujours de cette hauteur que vous devez considérer le domaine des arts, pour imprimer à toutes vos lois, dans cette partie, un grand caractère qui aille à son tour inspirer des victoires. C'est dans ce sublime mouvement que vous avez voulu décerner à quatorze armées à la fois et en un même jour les honneurs d'un triomphe mérité, dont le peuple était en même temps l'ornement et l'objet. C'est alors que la liberté sourit à vos efforts et au zèle ardent de tous les Républicains qui défendent le territoire de la France.

» Restons, Citoyens, à la hauteur de ces brillants succès; remplissons nos destinées; marchons à de nouveaux triomphes : nos guerriers le veulent ainsi.

» Un heureux mouvement semble de lui-même faire avancer le char de la Victoire et de la Révolution : continuons de le diriger; que nos ennemis tombent et que le peuple nous bénisse. Pleins de ces idées, et abandonnant les procès-verbaux et les détails à ceux qui croient que les compilations sont des annales, écrivons, à la manière des anciens, notre histoire dans des monuments; qu'ils soient grands et immortels comme la République que nous avons fondée; et que le génie des arts, conservateur des ouvrages sublimes que nous possédons, soit en même temps un génie créateur, et enfante de nouveaux chefs-d'œuvre. »

Après cette lecture, l'Assemblée adopte un décret dont les neuf premiers articles sont la reproduction de ceux présentés avec le précédent rapport. Les différences sont :

Art. X. — Il sera attribué à chacun des membres du Conservatoire une indemnité annuelle de 2,400 livres et le logement.

Art. XI. — 12,000 livres seront consacrées aux dépenses annuelles et matérielles du Muséum, à la charge d'en rendre compte au ministre de l'intérieur.

Art. XII. — En exécution des deux articles précédents, la trésorerie nationale tiendra à la disposition du ministre de l'intérieur la somme annuelle de 36,000 livres.

Liste des Membres qui doivent composer le Conservatoire du Muséum des Arts

En Peinture. — Fragonard, Bonvoisin, Lesueur, Picault.

Sculpture. — Dardel, Dupasquier.

Architecture. — David Leroi. Lannoi.

Antiquités. — Wicar, Varon.

La principale condition qui relevait aux yeux de la Convention les citoyens désignés par David comme membres du Conservatoire était leur civisme. En effet, Wicar avait

donné plusieurs preuves de son attachement à la République : une première fois, en envoyant de Florence, le 6 mars 1792, une somme de 600 livres comme offrande patriotique ; puis, en revenant en France au lieu de rester en Italie. La Convention, à l'occasion du don qu'il avait fait, lui accorda l'honneur de la mention honorable au procès-verbal de ses séances ; elle agit de même pour un autre don de 100 livres déposé, le 7 avril 1793, sur l'autel de la patrie, par David, au nom « d'une jeune personne qui a étudié les arts et qui désirait rester inconnue ». Le maître lui-même avait suivi un pareil exemple, en faisant aussi, le 13 mai 1793, un don patriotique de 100 livres à la section du Muséum.

En outre, pour en revenir à Wicar, le 24 nivôse, David, étant encore président de la Convention, l'avait recommandé à l'Assemblée en ces termes :

« C'est à la Convention, fondatrice d'une république qui a pour base l'égalité et la liberté, c'est aux représentants d'un peuple qui ne reconnaît d'autre distinction que celle des vertus et des talents, à encourager les artistes qui consacrent leur talent à propager le souvenir des assassins des royalistes.

» Les citoyens Wicar et Devoges ont dessiné les tableaux de *Lepelletier* et de *Marat*, d'après les originaux que j'avais peints. Je demande qu'il soit fait mention honorable dans votre procès-verbal de l'ouvrage de ces artistes. Je demande aussi que la Convention approuve le choix fait par notre collègue Batelier, du citoyen Wicar pour Directeur des ateliers de peinture de la manufacture nationale de porcelaine de Sèvres. »

Parmi les autres membres du nouveau Conservatoire, Bonvoisin et Lesueur faisaient partie de la Société populaire et républicaine des Arts, ce qui était une garantie de leurs sentiments.

Le jury des Arts avait décidé de se transporter à la Convention pour lui présenter les deux jeunes artistes qu'il avait jugés dignes de recevoir un second prix. En cette circonstance, la Société populaire des Arts se joignit au jury, et le 26 pluviôse on se rendit à l'Assemblée en portant le tableau d'Harriet, la coupe et l'élévation du projet d'architecture de Protin. Les deux lauréats accompagnaient leurs ouvrages.

Ce cortège nombreux défila dans la salle, et l'acteur Monvel, membre du jury, lut, au nom de ses collègues, l'adresse suivante :

« Vous nous avez chargés des fonctions les plus douces, les plus flatteuses, les plus agréables de la République, celles de décerner des palmes, de donner des encouragements aux jeunes artistes qui ont concouru dans les arts.

» Des hommes libres ont discuté franchement les ouvrages proposés au concours : ils ont discuté publiquement les défauts et les beautés de chaque objet : le jury était composé d'hommes livrés à des professions différentes, qui, n'étant point restreints seulement à la peinture, à la sculpture, à l'architecture, ont lié, dans leur discussion, ces trois arts particuliers à tous ceux qu'ils ont l'habitude d'exercer. C'est ainsi que, les enchaînant tous entre eux, on éclaire chaque artiste dans l'art particulier qu'il professe.

» Il nous a été pénible de n'avoir pas eu de grands prix à distribuer ; mais l'amour sacré de la patrie qui a entraîné vers les frontières un grand nombre d'artistes pour y

combattre les ennemis de l'égalité, a diminué celui des concurrents, et le génie des arts a cédé la place un moment au génie de la liberté.

» Nous vous présentons les jeunes artistes à qui nous avons adjugé les seconds prix. Ils se consolent de n'avoir pas obtenu des récompenses plus signalées, en se rappelant que leurs frères qui versent aujourd'hui leur sang pour le soutien de la République viendront l'année prochaine, ou les leur disputer, ou les partager avec eux. S'il nous reste un regret, c'est de n'avoir eu à donner des palmes qu'à la peinture et à l'architecture. Il nous eût été bien flatteur de répandre les faveurs et les récompenses nationales sur tous les arts qui concourent à la gloire de la République et au bonheur de l'humanité. »

Cette adresse fut vivement applaudie, et Bourdon du Loiret demanda pour les jeunes artistes l'accolade du président; elle leur fut donnée aux acclamations de toute la salle.

Dufourny, vice-président du jury, resté à la barre, obtint la permission d'adresser quelques paroles à l'Assemblée.

« Depuis longtemps, dit-il, la Convention s'est occupée de la conservation des monuments ; ceux que la liberté a dû proscrire ont été réservés sur la proposition de David, pour former une montagne sur laquelle sera posée la statue de la liberté ; il en reste sur lesquels la Convention n'a rien statué : ce sont ceux qui représentent des nations esclaves. Je propose pour rendre la tyrannie odieuse, par la tyrannie elle-même, de les placer en groupe, et au milieu d'eux la Liberté brisant leurs chaînes et foudroyant les tyrans. Ordonnez aussi, Législateurs, que dans nos places publiques les arts représentent l'adoption du vieillard et de l'infortuné; l'infortuné est plus qu'un homme, et son image ouvre le cœur à la sensibilité. »

Après Dufourny, Lesueur demanda la parole pour lire une pétition au nom de la Société populaire et républicaine des Arts. Cette Société se montrait extrêmement jalouse de son titre et par l'organe d'Allais, son président, avait réclamé assez vivement contre le *Moniteur*, qui, à propos de la pétition présentée le 28 nivôse, l'avait désignée sous le nom de Commune des Arts.

Elle se composait d'une centaine de membres, qui avaient formé ce fameux creuset épuratoire. La peinture était représentée par Bonvoisin, Pajou, Lorimier, Isabey, Naigeon, Bosio, Wanloo, Jault, Demarne, Martin-Drolling, Ansiaux, Lesueur. Parmi les sculpteurs on comptait : Houdon, Gois, Bridan, Petitot, Chaudet, Espercieux, Michallon ; parmi les graveurs : Bervic, Filhol, David, et parmi les architectes : Bienaimé, Detournelle, Vilmorin, Moitte.

Elle avait admis à des séances successives : Gérard, Protin, Laneuville, Belle fils, Cartellier, Sue, professeur d'anatomie ; Gateaux, Sergent, graveur, député à la Convention ; Langlois, et les nommés Dandrillon, Wicar, Sublet, Debures, qui, à leur retour d'Italie, lui avaient fourni les preuves de leur civisme.

A cette occasion, on s'était beaucoup occupé des artistes qui étaient restés par delà les monts, et Wicar les avait dénoncés comme des ennemis de la liberté. Une pétition avait été présentée pour appeler sur eux la rigueur des lois. Cette pétition, faiblement accueillie dans la Société, était celle dont Lesueur obtint de faire la lecture à la Convention.

Pétition de la Société populaire et républicaine des Arts, qui appuie la dénonciation, lue à la séance du 29 nivôse par le citoyen Wicar, de la conduite des artistes restés en Italie.

« Représentants du peuple,

» La Société populaire et républicaine des Arts vient vous exprimer les sentiments dont elle est vivement pénétrée.

» Législateurs, nous vous présentons nos frères, des républicains victimes du fanatisme et de la rage ultramontaine, revenus à travers mille dangers au sein de leur patrie, pour laquelle ils n'ont jamais cessé de faire des vœux ardents, en célébrant, sous le poignard des assassins, la plus glorieuse époque de notre liberté.

» C'est de Rome avilie, de la Toscane rompant la neutralité, à l'instigation de l'infâme ministre anglais, que ces artistes républicains ont été chassés en vingt-quatre heures, ou il aurait fallu qu'ils prêtassent un infâme serment. « Plutôt la mort que l'esclavage! » fut leur réponse. Ils ont abandonné études, établissements, et jusqu'au nécessaire, pour fuir avec horreur et précipitation des terres flétries par la plus indigne tyrannie.

» Plusieurs ont été incarcérés et livrés à l'Inquisition; mais ils sont dans leur patrie, leur bonheur est assuré, ils brûlent de la servir aux dépens de tout leur sang.

» Législateurs, si nous fixons nos regards sur des enfants fidèles à leur patrie, sur de bons républicains, nous appelons toute votre sévérité, nous invoquons la vengeance nationale contre des traîtres, de vils artistes prostitués et dénaturés, des monstres qui ont prêté l'exécrable serment à Louis XVII, à ce fantôme, le ralliement de tous les assassins de notre patrie. Ce nouveau crime manquait à la terre qui vit naître Porsenna! C'est à Florence et dans les mains du scélérat Lord Hervay, dégoûtant du sang des malheureux Français, massacrés dans le port de Gênes, par le lâche et féroce Anglais, qu'ils ont fait cet horrible serment.

» La Patrie demande vengeance : s'ils échappent pour quelque temps au glaive de la justice, que du moins l'infamie les frappe dès ce moment. Que les ouvrages de leurs mains scélérates, ces ouvrages qui leur ont valu les faveurs du despotisme n'irritent plus nos regards républicains : que tout ce qui peut retracer des traîtres à leur patrie soit offert en holocauste aux mânes de nos frères.

» Législateurs, nous remettons sur votre bureau toutes les preuves des crimes qui vous sont dénoncés. Vous y verrez l'infâme Ménageot, ci-devant Directeur de l'Académie de France à Rome, faisant illuminer en réjouissance de la fuite du tyran Capet, et complice de l'assassinat de Basseville ; la femme Lebrun, conspirant à Naples avec la digne sœur de l'ignoble Marie-Antoinette, actuellement à Vienne, au milieu de nos cruels ennemis ; Fabre de Montpellier, sujet de Louis XVII, dont toute la famille est émigrée; Corneille ; Gauffier ; Tierce père et fils, portant la cocarde blanche à Livourne ; Doyen, émigré en Russie, et autres traîtres, viles satellites du satrape D'Angiviller, ce monstre de turpitude qui a fait plus de tort aux arts que dix siècles de barbarie.

» Représentants, par une de vos sages lois, vous avez déclaré que les artistes voyageant pour s'instruire ne seraient pas considérés comme émigrés. Mais qu'ils sont coupables ceux qui, à l'abri d'une loi aussi bienfaisante, conspirent contre leur patrie ! C'est ainsi que des scélérats, parés du titre d'artistes, avilissent les arts et se prostituent en servant l'orgueil et les passions des tyrans. C'est d'après de tels hommes, sans doute, qu'on nous a jugés, quand on vous a dit que l'*Électricité des Arts* pouvait être dangereuse ! Mais ces âmes vénales une fois anéanties, la masse des artistes restés fidèles à la cause du peuple secondera dignement vos efforts généreux.

» Nous sommes tellement pénétrés du grand principe de notre régénération, que si la culture des arts devenait un obstacle à l'affermissement de notre égalité, nous dirions : Législateurs, proscrivez ce poison destructeur du bonheur public ; mais vous montrez aux arts le chemin de l'immortalité, vous les avez chargés d'offrir aux regards des nations étonnées l'image imposante de la souveraineté du peuple foulant à ses pieds les tyrans de la terre.

» O génie de la liberté ! il n'appartient qu'à toi d'enfanter des chefs-d'œuvre.

» Le peuple redemande son ami, il veut revoir ses traits ensanglantés, qui font encore la terreur des scélérats. Nos enfants nous demanderont ces images fidèles des Pères de l'Égalité.

» Les travaux incroyables des héros de la liberté, les sublimes leçons de vertus civiques que nous devons transmettre à la postérité, tout nous fait un devoir d'élever les arts à la hauteur des vertus républicaines ; alors ils seront utiles à la patrie.

» C'est à notre haine pour la tyrannie que nous mesurons notre amour pour la liberté. C'est animés de ces sentiments que nous vous demandons, Législateurs, à être autorisés à arracher des salles de la ci-devant Académie de Peinture les portraits de quelques scélérats, ainsi que de plusieurs tableaux, productions de leur génie corrompu ; nous les traînerons au pied de la statue de la Liberté, et en présence de nos concitoyens nous les livrerons aux flammes, en vouant à l'infamie les traîtres et tous ceux qui tentent de les imiter en n'employant pas toutes les facultés et leurs talents pour affermir le règne de l'égalité. Nous demandons aussi que leurs noms soient envoyés dans tous les départements, afin que leurs crimes y soient connus et qu'ils ne puissent jamais y trouver que le châtiment dû à leurs forfaits.

» *Vive la République une et indivisible !* »

Cette dénonciation véhémente appelait l'attention sur les Français restés en Italie. Depuis les troubles de Rome et le massacre de Basseville, leur situation avait toujours été difficile. La Toscane seule avait été plus longtemps à l'abri de ces mouvements politiques, puisque Gros y résidait en juillet 1793 et qu'au mois de septembre de la même année Wicar demandait encore l'autorisation de travailler dans les galeries de Florence. Mais dans les États de l'Église et dans les provinces du royaume de Naples la haine contre les Français avait été plus précoce et plus vive. Aussi une des rares lettres de Girodet parvenue à son maître nous apprend les dangers qui menaçaient alors nos compatriotes.

Le citoyen Girodet au citoyen David.

« Cher concitoyen, depuis le temps infini que je n'ai reçu de vos nouvelles par vous-même, j'aurais été bien dans l'inquiétude, sur ce qui vous concerne, si les papiers publics dont j'ai attrapé quelques-uns à la volée dans ce pays ennemi, où le délabrement de ma santé m'a forcé à séjourner plusieurs mois, ne m'eussent appris ce que vous faites pour le bien public et ce que les arts en particulier vous ont d'obligation (1).

» Dans ma prolongation de séjour à Naples, j'ai reçu une seule fois seulement des nouvelles du citoyen Trioson, qui me parla de vous et me dit que vous étiez bien occupé et que vous me conserviez toujours vos bontés. Aucune des lettres que je vous ai écrites et dont plusieurs étaient dans les siennes ne me paraissent vous être parvenues. Je ne sais même si les détails de l'affaire de Rome que je vous écrivis dans le temps vous sont parvenus. Un peu remis de la maladie cruelle que j'ai éprouvée, je me suis hâté de fuir une terre ennemie. J'ai mis deux mois à venir de Naples à Venise, ayant été mis en prison dans ma traversée de terre, à Ariano, dans la Pouille, en qualité de patriote français, ce qu'on reconnut à ma cocarde nationale que je portais dans ma poche et aux lettres de plusieurs amis et les vôtres entre autres qui étaient dans ma malle. Je restai quatorze jours en prison après avoir failli être assassiné; enfin je poursuivis ma route, et dans une autre ville du *Roi des macaronis* je faillis encore aller visiter les prisons. Enfin je suis ici et je respire.

» Je voulais aller en Suisse sur-le-champ, le seul chemin que je puisse prendre pour aller en France. Mais le ministre m'a objecté de grandes difficultés dans ce voyage : sur-le-champ d'abord le manque absolu d'argent où je suis et l'impossibilité où il est de m'en fournir, n'en ayant plus lui-même pour sa subsistance; en second lieu le mauvais état de ma santé qui exige plusieurs mois de remèdes et du régime le plus sévère et le plus exact.

» Comme je vous le détaillerai dans le prochain courrier, pour faire la route depuis Naples jusqu'ici j'ai dû emprunter de l'argent qu'il faut par conséquent que je rembourse. Mais je ne sais pas comment vivre si le ministre ne reçoit pas des fonds d'ici à une semaine. Je n'ai pu toucher aucun argent à Naples depuis le dix septembre de l'année dernière (vieux style), ni de ma pension de la République, ni du mien. Aussi mon embarras est extrême. J'espère, cher concitoyen, que vous aurez égard à ma position vraiment critique, et que vous voudrez bien solliciter fortement qu'on n'oublie pas d'envoyer les fonds à la Légation de Venise pour qu'elle puisse faire face à ses obligations. Quant à moi, je ne puis, sans argent, ni retourner en France, ni vivre, ni me guérir : trois choses que je désire vivement.

» J'ai remis au ministre de la République une note contenant la manière dont j'ai été forcé de rester à Naples; comment je l'ai demandée et comment on me l'a accordée. Je vous enverrai copie par le prochain courrier. Si vous voulez faire savoir au citoyen Trioson, à qui je ne puis écrire ce soir, que je suis arrivé à Venise un peu moins mal portant qu'à

(1) Le rapport de David sur la pension des élèves de l'École de Rome.

Naples, cela me ferait bien plaisir, mais je n'y compte pas beaucoup. Je compte un peu davantage sur le plaisir de recevoir quelques signes de vous, en vous priant de vous rappeler que voilà plus de seize à dix-huit mois que vous ne m'avez écrit un iota.

» Je vous embrasse, mon cher maître, de tout mon cœur. Assurez la citoyenne votre mère de mon respect. Je désire apprendre aussi que vos enfants se portent bien, et vous prie de faire part de mon souvenir à mes camarades. »

Les amis que Girodet avait laissés à Paris s'inquiétaient cependant de sa situation précaire. M. Trioson priait en ces termes Gérard de s'adresser à David :

« Je vous supplie au nom de l'amitié de vous joindre à moi, de venir à son secours et d'obtenir pour Girodet un peu d'intérêt de la part de son maître, le citoyen David, à qui il a écrit plusieurs fois et à qui j'étais chargé de remettre une lettre qui ne m'est pas parvenue, car il paraît que sur quatre lettres qu'il m'écrit, à peine en reçois-je une. Il serait question d'obtenir promptement une permission du Comité de salut public ou une autorisation pour un banquier quelconque de faire passer des fonds à Girodet par la voie de Gênes et de la manière dont il l'indique dans la lettre ci-jointe. J'aurais bien écrit directement au citoyen David, qui doit cette protection à un de ses élèves qui lui est le plus attaché, mais ma femme et moi nous avons l'expérience qu'il ne répond pas, et vous êtes plus à portée de rehausser son intérêt pour votre ami et de prendre les moments de loisir pour lui parler d'une affaire que vous concevrez ne devoir pas traîner. Il y a trop longtemps que ce malheureux souffre de maladie et de pénurie. »

Cette lettre du 29 pluviôse 1793 eut un plein succès, car le 6 germinal David écrivait au citoyen Mortier, Directeur des domaines nationaux, les lignes ci-dessous :

« J'ai fait, citoyen, la commission chère à mon cœur de chercher les moyens d'envoyer à Girodet l'argent que vous lui procurez. J'ai réussi au delà de mes vœux, j'ai intéressé en sa faveur le Comité de salut public de la Convention nationale. Gardez votre argent, envoyez-moi seulement l'adresse de Girodet à Naples. J'ai écrit au citoyen Trioson qu'il me la donnât. Je n'ai pas reçu sa réponse. Je craindrais que le moindre retard ne refroidît l'intérêt que m'a marqué le Comité. J'attends de vous cette faveur. Envoyez-moi son adresse aussitôt la présente reçue.

» Salut et fraternité. » DAVID, *député.*

» Tenez la chose secrète, vous en concevrez la raison. »

Les démarches de David réussirent-elles à tirer Girodet de l'embarras où il se trouvait? La lettre suivante qu'il adressa à son maître, sans doute à cette époque, nous en ferait douter par son style tout républicain.

Le citoyen Girodet, pensionnaire de la République, au citoyen David, député.

« Mon cher Maître,

» Voici vingt mois et plus que je n'ai de tes nouvelles par toi-même. Je t'ai écrit plus

de vingt fois depuis ce temps, à ce qu'il paraît sans succès, puisque sans les *Moniteurs* je n'aurais jamais entendu parler qu'une seule fois de toi par des personnes qui ont autant d'amitié pour moi que j'en ai pour toi. Elles m'ont dit que tu m'en conservais toujours, cela m'a consolé de ton silence; cependant je le trouve par trop long. Si je t'étais moins attaché, je n'aurais pas les mêmes droits à te parler ainsi. Je t'ai informé dans un grand détail, que tu n'as peut-être pas daigné lire, de mon séjour à Naples prolongé par des accidents qui tiennent à une maladie qui me tourmente depuis plus de deux ans et dont je ne suis pas encore guéri. Tu ne réponds pas à tout cela! c'est une preuve que cela t'ennuie : ainsi je ne le répèterai pas. J'ai imploré tant de fois de tes nouvelles que je ne dois plus t'en demander, malgré le besoin que j'en ai. Je n'ai plus qu'une chose à te dire : malgré ton injustice, je te suis toujours le plus attaché et le plus reconnaissant de tes élèves.

» GIRODET. »

A ces reproches dictés par l'amitié, David répondit le 14 juillet 1794 en écrivant à Girodet une lettre qu'il reçut à Venise, et dans laquelle son maître lui annonçait qu'il allait lui faire parvenir cent louis en numéraire. C'était quelques jours avant le 9 thermidor. Dans la réaction qui suivit, ayant été incarcéré, il ne put remplir sa promesse, et Girodet, qui ignorait ce qui se passait en France, s'étonna auprès de M. Trioson de n'avoir rien reçu.

Ses plaintes étaient mal fondées, car, au contraire, David usait souvent de son influence pour rendre service à ses confrères, bien qu'un rigorisme exagéré lui fît dire qu'un représentant du peuple devait être sourd à toute sollicitation.

Il s'intéresse cependant, mais « comme artiste », au sculpteur Petitot, dont la Société populaire des Arts vint lui demander d'obtenir la mise en liberté. Il appuie de son crédit l'architecte Percier, réclamant son travail de restauration de la colonne Trajane, mis sous les scellés avec les papiers de l'Académie d'Architecture. Il présente aussi l'inventeur du télégraphe aérien, Chappe, aux Bureaux de la Guerre.

En toute occasion nous le voyons appeler la bienveillante attention de ses collègues, des Jacobins et de la Convention sur les jeunes artistes ; aux uns il recommande Beauvallet pour le buste de Guillaume Tell, aux autres Cellamarre qui offrait à l'Assemblée un buste du général Dampierre, dont la fin héroïque avait aussi inspiré son crayon.

« Citoyens, dit David à la Convention, ce jeune artiste vous a dit qu'il s'était transporté à Valenciennes, et que là il avait recueilli les traits morts de Dampierre. Certes il ne faut pas un médiocre talent pour donner une nouvelle vie à ce général estimable. Sous ce rapport l'artiste a bien mérité de son pays, et je demande pour lui la mention honorable.

» Mais, citoyens, vous bornerez-vous à la simple mention et ne conviendrez-vous pas avec moi que c'est sur les arts et les artistes que les révolutions pèsent toujours le plus ; cependant vous ne les voyez jamais assiéger votre barre ; ils ne s'y présentent que rarement, et quand ils y paraîtront, c'est toujours pour offrir à la patrie de nouveaux gages de leurs talents.

» Un républicain doit se glorifier du travail de ses mains : toute peine vaut son salaire, et ce jeune artiste, qui a déjà remporté à l'Académie le second prix de sculpture et qui se dispose à concourir pour remporter le premier, ne peut cependant le faire si vous lui refusez de lui faciliter les moyens de subvenir aux petits frais qu'exige ce nouveau concours. Ces moyens se présentent naturellement. Je vais vous les indiquer. L'artiste, avec le buste qu'il présente, en ajoutera deux autres, dont l'un sera envoyé à la femme de Dampierre, et l'autre sera déposé au Panthéon. Je demande la somme de mille livres en indemnité de ces trois bustes, et surtout la mention honorable, ce qui est le prix le plus flatteur que puisse recevoir un artiste. »

Dans une autre circonstance, lorsque Félix Lepelletier intéressait la Convention en faveur de Dutaillis, négociant français, victime du fanatisme furieux des Romains, David déclara « que jamais Français ne s'était présenté sans en obtenir des bienfaits. La boutique qu'il occupait à Rome et qui renfermait toute sa propriété a été pillée ». Il demanda pour lui un secours provisoire de 1,200 livres, et que sa pétition fût renvoyée au Comité de secours.

Sa position au Comité de sûreté générale lui permit de donner la sécurité à ses confrères, en les faisant réquisitionner par le Comité de salut public.

C'est l'architecte Hubert, son beau-frère, qui devait plus tard si mal reconnaître ses services, qui est réquisitionné pour l'organisation des fêtes nationales; le 2 floréal ses élèves Mulard, Desnoyer, Taunay, le sculpteur, les peintres Guérin, Fougea, Bonneval, le statuaire Lemot, l'architecte Protin, le sont aussi pour concourir de leur talent à transmettre à la postérité les événements glorieux de la Révolution française.

Le 16 prairial, des passeports sont délivrés aux citoyens Bonvoisin, Thibaudeau, membres de la Commission des arts; à Bourdon, expert; Jolain, expert adjoint, cet ancien garde du Muséum, pour une mission concernant le château de Fontainebleau.

A ce moment, remplir une fonction au nom du terrible Comité était assurer sa vie; et comme David était l'instigateur reconnu de tout ce qui concernait les arts, nous croyons juste de lui attribuer ces distributions d'emplois temporaires qui étaient alors plus que de simples questions de bienveillance ou de politesse.

Ce fut aussi pour rendre service à Gérard qu'il lui fit obtenir la position de juré au Tribunal révolutionnaire; plus tard on l'a accusé d'avoir forcé son élève à les accepter. C'est une erreur. Cette nomination fut ambitionnée par Gérard, malgré toutes les observations que put lui faire son maître. Il y voyait un moyen d'échapper à la réquisition qui envoyait à l'armée un grand nombre de ses camarades. Puis devenir le collègue de Topino Lebrun était une occasion de fournir des preuves de son dévouement à la République, et le peintre du 10 août, qui s'était peint lui-même dans le costume porté par les volontaires dans cette sanglante journée, ne les marchandait pas à cette époque.

Mais les réformes importantes qui doivent assurer à David la reconnaissance des artistes sont d'abord, la liberté des Expositions, conquise en 1791 et toujours conservée depuis; la création du Conservatoire du musée du Louvre, institution qui subsiste encore; enfin l'introduction des concours pour tous les travaux rétribués par l'État. Cette mesure, tantôt

délaissée, tantôt remise en pratique par les gouvernements qui se sont succédé en France, n'a jamais été appliquée avec plus d'ampleur que par le Comité de salut public.

Les hommes de la Convention, qui avaient organisé la victoire, voulurent aussi organiser les arts, et, comme à la guerre, ils apportèrent à leur œuvre la même vigueur et la même célérité. C'est à peine s'ils laissent aux artistes qu'ils convoquent le temps de mûrir leurs idées. Pour eux tout se faisait au pas de charge: l'enthousiasme éclairait la science et faisait éclore le génie.

David, qui avait été appelé dans le sein du Comité de salut public pour l'aider de ses avis, fut l'interprète de ses projets auprès de la Société populaire et républicaine des Arts réunie au Club révolutionnaire des Arts.

Ce dernier était le jury des Arts, qui, après la présentation des concours à la Convention nationale, sachant sa mission toute spéciale terminée, s'était ainsi transformé. Ce club tenait ses séances dans une salle voisine de la Société populaire, et souvent leurs membres se réunissaient pour échanger leurs idées. C'est ainsi que Prud'hon lut sur les arts un discours dont malheureusement rien n'a été conservé. A une autre séance, Détournelle y fit l'examen critique des tableaux de *Lepelletier* et de *Marat*. C'est donc à cette réunion d'artistes que le 6 floréal David annonce les appels du Comité de salut public, en l'entretenant longuement de ses grandes vues pour ce qui concerne les arts et leur gloire.

Bosio prend la parole : « L'expression me manque, dit-il, pour peindre à nos camarades ce que je ressens dans ce moment. C'est un sentiment qu'ils partagent avec moi. Je demande que le président donne l'accolade à David. » Le président Bousquet embrasse David au milieu des plus vifs applaudissements.

L'intention du Comité était surtout de fixer par des monuments durables le souvenir de la fête nationale de la Réunion du 10 août 1793. Nous reviendrons plus tard sur les détails de ce vaste programme, dont un extrait des registres du Comité de salut public, du 6 floréal, inséré au *Moniteur Universel,* donnait un aperçu ; mais dès ce moment l'élan était donné.

Le 21 floréal, Thibaudeau, au nom du Comité d'instruction publique, présentait le rapport suivant à la Convention :

« Les artistes ouvriers de la manufacture nationale des Gobelins désirent employer leurs talents à retracer les images des martyrs de la liberté et les actions héroïques de ses défenseurs. Trop longtemps ils les ont consacrés à flatter le despotisme et à orner les salons dorés de l'aristocratie : ils veulent à l'avenir se dévouer entièrement à propager la Révolution par leurs ouvrages.

» Ces artistes demandent que la Convention leur fasse remettre des copies des tableaux de *Marat* et de *Lepelletier,* pour être exécutés en tapisserie. Vous avez renvoyé leur pétition à votre Comité d'instruction publique. Cet objet lui a paru digne de votre attention.

» Les arts ont une si grande influence sur les sociétés et sur le bonheur des hommes, que les législateurs ne doivent jamais négliger de leur donner une direction conforme aux principes du gouvernement. Les arts ne doivent pas servir, dans une république, aux jouissances du luxe et de la vanité, mais à propager l'amour de la gloire et de la patrie, et

à immortaliser par des monuments les actions mémorables et les grands hommes. Il faut exciter les arts par les vertus et les vertus par les arts.

» C'est un objet que l'on a peut-être trop négligé jusqu'à présent : tous les monuments de la République n'étaient pour ainsi dire que provisoires ; mais le Comité de salut public vient de prendre des arrêtés pour l'exécution des monuments décrétés par la Convention et pour stimuler le zèle et l'émulation des artistes.

» Tous les gouvernements ont senti l'influence des arts sur le génie du peuple.

» Dans les temples de Berlin, on voit les portraits des officiers qui se sont distingués à la guerre ; cet usage est politique pour un état militaire.

» En Suisse, il n'y a pas de si petit monument qui ne rappelle, par quelques emblèmes ou quelques images, des époques glorieuses de la conquête de la liberté.

» Il n'y a pas jusqu'aux moines qui plaçaient soigneusement dans les églises les portraits de ceux qu'ils appelaient leurs grands hommes.

» Que le gouvernement républicain remette donc sous les yeux des artistes tout ce qui peut échauffer leur âme, émouvoir et agrandir leur imagination. Que la sculpture récompense les héros, que la peinture perpétue le souvenir des belles actions, que les artistes retracent sur la laine et la soie toutes les scènes animées de la Révolution, que le patriotisme respire dans tous les ateliers, que tous les ouvrages reçoivent son empreinte.

» La plupart des artistes français ont des siècles de bassesse et d'adulation à effacer en consacrant à l'avenir leurs talents à honorer les vertus et à faire abhorrer la tyrannie : et puisque l'occasion s'en présente, je dois être fondé à leur reprocher, au nom de la République, leur insouciance et leur inaction coupable depuis la Révolution ! Où sont les preuves de leur patriotisme ? Où sont les monuments qu'ils ont élevés à la liberté ?

» Si je jette mes regards sur les tableaux exposés au Salon, on n'y voit rien qui rappelle l'amour de la patrie ; on y est quelquefois ébloui, mais jamais touché. Ils avaient bien de l'empressement sous le despotisme pour le déifier et le présenter au peuple sous les formes les plus séduisantes ; ont-ils manqué de sujets à traiter sous la République ? L'histoire n'offre rien qui approche des actions éclatantes, des vertus et des traits héroïques qui ont signalé les défenseurs de la patrie et le peuple français depuis qu'il a conquis sa liberté. Les grands talents sont-ils donc nécessairement aristocrates ? on serait tenté de le croire, lorsqu'on voit dans les rues et sur les places publiques, les images de Brutus, de Lepelletier, de Marat, de la Liberté, de l'Égalité, peintes et gravées par des artistes dont les talents ne répondent pas toujours au patriotisme.

» Dès que le gouvernement est déterminé à conserver la manufacture des Gobelins, qui est la seule en Europe qui ait acquis dans ce genre un aussi grand degré de perfection, il faut s'empresser de la tirer de son engourdissement, de la mettre en activité, et de donner à tous ses ouvrages la teinte des mœurs républicaines et du caractère national.

» Mais il ne suffirait pas pour atteindre ce but, de donner à ces artistes des copies des tableaux de *Marat* et de *Lepelletier ;* votre Comité vous propose une mesure plus étendue.

» Le Comité de salut public a fait un appel solennel à tous les artistes de la République et leur impose la tâche honorable d'imprimer à leur choix sur la toile les époques les plus

glorieuses de la Révolution française. Décrétez que tous les tableaux, qui auront, d'après le jugement du jury des Arts, obtenu des récompenses nationales, seront exécutés à la manufacture des Gobelins; c'est par de telles mesures que vous régénérerez les arts : ils sont depuis longtemps en arrière de la Révolution. Saisissez tous les moyens de les élever à sa hauteur ; faites-les concourir à en immortaliser les époques et à en perpétuer le souvenir. »

Voici le projet de décret qui fut adopté.

« ARTICLE PREMIER. — Les tableaux qui, d'après le jugement du jury des Arts, auront obtenu les récompenses nationales, seront exécutés en tapisseries à la manufacture nationale des Gobelins.

» ART. II. — Il sera fait incessamment, sous la direction de David, des copies soignées des deux tableaux de *Marat* et de *Lepelletier* pour être remis à cette manufacture et y être exécutés. »

En même temps, la Commission des travaux publics lançait l'appel suivant aux artistes :

« Artistes républicains, c'est à la compagne auguste de la liberté que la nation française élèvera le premier temple. Quelle vertu méritait mieux cet honneur? Quelle autre plus digne d'inspirer les artistes? Nul programme n'enchaînera leur génie, ils produiront sans entraves. Un style sévère, simple, sublime, sera le caractère de leurs compositions : rien de petit ni rien d'exagéré ne s'y laissera voir. Ils garderont un juste milieu entre une mesquine parcimonie, indigne d'un grand peuple, et une pompe extravagante, indigne d'un esprit judicieux.

» Tandis que l'architecte jettera les premiers fondements de son édifice, que le peintre prépare ses couleurs, que le sculpteur aiguise son ciseau, que leurs inventions se réunissent pour décorer, par des chefs-d'œuvre, le temple de l'Égalité, jamais leurs arts ne s'appliquent mieux, jamais ils n'obtiennent d'effets plus brillants que quand ils s'allient à l'architecture dont ils sont l'ornement naturel.

» Artistes républicains, tandis que nos héros assurent le triomphe de la liberté et préparent la paix par la victoire, c'est à vous qui la ferez aimer, c'est à vous de l'embellir. A la voix de la patrie, votre génie s'enflammera : vous allez entrer en lice, vous ferez assaut de talents, et, dans cette lutte glorieuse, l'artiste, vainqueur de ses rivaux, inspiré par le génie des arts et celui de la Révolution, recevra le double prix réservé au patriotisme et au talent. »

La Société populaire et républicaine des Arts pouvait, à bon droit, encourager les artistes à répondre à ces appels du Comité de salut public. Ce dernier, en quelque sorte, n'avait fait que réaliser les vœux exprimés par cette Assemblée. Tous les projets qu'on allait mettre à exécution avaient été exposés, étudiés, débattus pendant plusieurs séances. Ils embrassaient un vaste ensemble digne d'inspirer l'émulation de tous ceux qui cultivaient les Beaux-Arts.

Le programme du Comité de salut public, relatif aux monuments publics, aux arts et aux lettres, fut porté à la connaissance du public dans le *Moniteur* du 9 juin 1794 (21 prairial). La liste commençait par les embellissements des Tuileries ou Jardin

national, travaux pour lesquels on avait créé un concours qui avait été jugé par le jury des Arts.

« Le Comité de salut public, prenant des mesures définitives sur l'embellissement du Jardin national et de ses accessoires, après avoir pris connaissance du résultat du jury des Arts, qu'il avait chargé d'examiner les divers plans présentés par les artistes, en exécution de plusieurs arrêtés précédents, arrête :

» 1° Le Palais national où la Convention tient ses séances et le jardin qui l'accompagne seront embellis d'après les bases suivantes contenues dans le plan qui lui a été présenté par le citoyen Hubert, architecte, dont les travaux ont obtenu la priorité au jugement du jury des Arts.

» 2° La cour du Palais national sera fermée du côté du Carrousel par un stylobate circulaire. Des figures représentant les vertus républicaines seront placées sur des socles portés sur une seule base, symbole de l'unité de la République. Sur la face de chacun des socles, du côté de la cour, sera placée une étoile flamboyante qui éclairera le Palais national pendant la nuit. La Déclaration des droits et la Constitution seront inscrites en lettres de bronze doré sur le stylobate.

» Il sera placé sur le haut du dôme national une statue de bronze représentant la Liberté, debout, tenant le drapeau tricolore d'une main et la Déclaration des droits de l'autre.

» 3° A l'entrée de la cour, les statues de la Justice et du Bonheur public, élevées sur de grands piédestaux, porteront, suspendu, le niveau de l'Égalité. L'imprimerie et les bâtiments situés dans l'enceinte de la cour seront masqués par des groupes d'arbres.

» 4° Les deux galeries situées des deux côtés du pavillon de l'Unité seront réunies en démolissant les murs qui obstruent le passage du côté du jardin ; ces galeries seront ornées des statues des grands hommes.

» 5° La terrasse en avant du Palais national sera agrandie jusqu'au parterre pour y placer, sur plusieurs files, des orangers, des statues, des vases et des bustes.

» 6° Cette terrasse sera terminée du côté du pont et du manège par deux entrées de quarante pieds de largeur, composées de piédestaux ornés de groupes et de bas-reliefs analogues à la Révolution ; ces entrées seront fermées pendant la nuit par des bascules, combinées de manière qu'on ne les verra pas lorsqu'elles seront baissées.

» 7° Du côté du manège, on ouvrira, vis-à-vis de l'entrée, un large passage qui aboutira à la rue de la Convention.

» 8° Les orangers du Raincy, de l'Ile-Adam, de Meudon et de Saint-Cloud seront transportés dans le Jardin national. Il sera construit dans la cour des ci-devant Feuillants une orangerie pour renfermer les arbres pendant l'hiver.

» 9° La terrasse dite des Feuillants sera élargie. La partie du jardin située dessous cette terrasse sera convertie en Palestre qui servira aux exercices gymnastiques des jeunes gens. Il sera construit le long de cette terrasse un portique ouvert au midi dans toute la longueur de la Palestre.

» L'intérieur de ce portique sera orné de tableaux capables de développer et de diriger les passions généreuses de l'adolescence.

» 10° La terrasse dite des Feuillants sera garnie d'orangers, de grenadiers et de vases. Elle sera terminée par un bosquet ouvert en pente douce du côté de la place de la Révolution. Ce bosquet, ainsi qu'un pareil situé à l'extrémité de l'autre terrasse du côté de l'eau, seront ornés d'un monument analogue à la Révolution. Cette terrasse, du côté de l'eau, sera ornée de statues et de vases.

» 11° Le parterre actuel sera changé en un groupe d'arbrisseaux garnis de monuments de sculpture qui seront pris dans les maisons nationales.

» 12° En avant de la terrasse des orangers sera établie une vaste esplanade destinée à rassembler le peuple dans les jours de fêtes publiques.

» 13° Le grand bassin circulaire sera converti en une fontaine composée des principaux fleuves de France. Les deux bassins latéraux seront changés en deux fontaines : l'une dédiée à la Liberté, l'autre à l'Égalité.

» 14° Il sera ouvert quelques allées dans les grands arbres pour faciliter la circulation de l'air ; les carrés placés entre les arbres seront ornés de monuments en marbre pris dans les maisons nationales. Il y sera établi des exèdres semblables à ceux où les philosophes grecs donnaient leurs instructions.

» 15° Le grand bassin octogone situé au delà du Pont-Tournant sera supprimé.

» Il sera établi des deux côtés de l'emplacement de ce bassin des bosquets avec des fontaines jaillissantes au devant.

» 16° Au bas du bosquet qui terminera la terrasse du côté de l'eau sera construit un bassin recevant l'eau de la Seine et destiné à une école de natation.

» 17° L'entrée du Jardin national, à côté du Pont-Tournant, sera élargie jusqu'aux piédestaux qui soutiennent les Renommées. Il sera construit aux côtés de cette entrée deux portiques adossés aux parapets du Jardin national. Ces portiques retraceront les faits les plus mémorables de la Révolution.

» 18° La statue de la Liberté, élevée sur le piédestal de l'avant-dernier tyran des Français, sera remplacée par une autre statue debout, dans de plus grandes proportions, et il sera construit autour du piédestal actuel un autre piédestal d'une plus grande proportion qui laissera voir le premier.

» 19° Les deux colonnades formant le Garde-Meuble seront réunies par un arc triomphal en l'honneur des victoires remportées par le peuple sur la tyrannie. Cet arc laissera voir la ci-devant église de la Madeleine, qui sera terminée pour devenir un temple à la Révolution.

» 20° En face de cet arc de triomphe, et en avant du pont de la Révolution, sera placé un autre arc qui doit faire partie des monuments de la fête du 10 août et qui est mis au concours par l'arrêté du 5 floréal.

» 21° Entre ces deux arcs triomphaux, aux deux côtés de la statue de la Liberté, seront élevées deux fontaines d'eaux jaillissantes consacrées à l'utilité publique ; elles porteront les emblèmes de la Révolution française.

» 22° Sur le pont de la Révolution seront définitivement placées des statues de bronze antiques prises dans les maisons nationales, provenant de la ci-devant liste civile des émigrés.

» 23° L'entrée des Champs-Élysées sera agrandie ; on y placera les Chevaux de Marly en face de ceux du Pont-Tournant, comme il est dit par un autre arrêté dudit jour 5 floréal.

» 24° Ces chevaux seront flanqués de deux portiques correspondants à ceux placés aux deux côtés de l'entrée du Jardin national, près le Pont-Tournant. Ces quatre portiques seront destinés à être ornés de sujets révolutionnaires en peinture et en sculpture.

» 25° La place de la Révolution sera convertie en un cirque par le moyen du glacis, dont la pente douce favorisera l'accès de toutes parts, et qui servira aux fêtes nationales.

» 26° Tous les dessins des vases, statues, fontaines et des monuments quelconques qui ne sont pas indiqués dans le présent arrêté, seront présentés au Comité, qui en arrêtera définitivement l'exécution et le placement.

» 27° Les représentants du peuple, David, Granet et Fourcroy, seront chargés de surveiller l'exécution du présent arrêté, de lever tous les obstacles qui pourraient s'opposer à sa réussite, et de présenter au Comité tous les moyens les plus propres à accélérer la confection du travail.

» 28° L'ensemble du plan qui vient d'être tracé exigeant une suite de monuments et de projets qui nécessitent un grand travail, et son exécution devenant pressante pour la jouissance du peuple, le citoyen Hubert est chargé de s'adjoindre, pour cette opération, les citoyens Moreau, Bernard et Lannoi. Les monuments qui font partie de ce plan seront confiés à chacun de ces artistes par les représentants du peuple nommés dans le précédent article.

» 29° La Commission des travaux publics est chargée de fournir, pour la prompte exécution du présent arrêté, tous les moyens en hommes, matériaux et fonds nécessaires à la confection rapide des travaux qu'il exige.

» 30° La Commission des transports et charrois donnera les ordres nécessaires pour transporter les statues et les matériaux que les artistes auront désignés. »

Après cet exposé des travaux des Tuileries, le programme du Comité se poursuivait ainsi :

« *Monument pour les Défenseurs de la République*
le 10 août 1792. (*Vieux style.*)

» Le Comité de Salut public appelle les artistes de la République à concourir à l'élévation d'un monument dédié, sur la place de la Victoire (le Carrousel), à la mémoire des citoyens morts pour la patrie dans la mémorable journée du 10 août 1792.

» Les ouvrages seront présentés au concours, dans la salle de la Liberté, du 10 au 15 prairial. Ils seront jugés avant le 29 de ce mois par le jury des Arts. La Commission des travaux publics fournira les fonds nécessaires pour l'exécution de ce monument aussitôt que le concours aura été jugé.

» *Monument sur le Pont-Neuf.*

» Le Comité de salut public arrête que la Commission des travaux publics se concertera avec David, député, pour l'exécution la plus prompte du monument en bronze qui doit être élevé sur la pointe occidentale de l'île de Paris, d'après le décret du 27 brumaire, et qui doit représenter le Peuple Français écrasant le fanatisme, le royalisme et le fédéralisme.

» La Commission rendra compte au Comité, sous dix jours, des mesures qu'elle aura prises pour l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin de la Convention nationale.* »

La Commission des travaux publics, à propos de ce monument à élever sur le Pont-Neuf, encourageait ainsi les artistes :

« Artistes républicains, trop longtemps les arts prostitués n'ont servi que le despotisme ; ils se disaient libres et le cachet de l'esclavage était empreint sur toutes leurs productions.

» Dans le régime républicain, ils vont reprendre leur dignité ; ils expieront leur ancienne bassesse. Autrefois, ils corrompaient l'esprit public, ils vont le régénérer aujourd'hui, et la liberté recevra d'eux plus de secours qu'ils n'en rendirent jamais au despotisme.

» Artistes républicains, quel sujet plus digne d'enflammer votre génie, quelle plus grande occasion d'exercer vos talents ? Pénétrez-vous de l'esprit qui doit vous animer. Faites respirer dans vos ouvrages la haine du despotisme et des vices qui l'accompagnent. Qu'ils paraissent sous les traits hideux qui les caractérisent, et représentez le peuple avec la majesté qui lui convient.

» Des contours mâles, un dessin énergique, tel est le caractère que doit porter votre travail. Ce n'est pas assez de s'élever, il faut atteindre au sublime ; il faut immortaliser à la fois le peuple français, la République et vous-mêmes. »

Ces proclamations aux artistes n'étaient que le reflet des idées du Comité de l'instruction publique, aux membres duquel la Commission des travaux publics s'était aussi adressée, le 3 messidor, pour solliciter leurs lumières :

« Pour hâter l'exécution des divers arrêtés du Comité de salut public relatifs aux arts, et pour indiquer plus particulièrement aux artistes l'esprit qui doit animer leurs compositions, la Commission des travaux publics a cru devoir joindre au texte des arrêtés du Comité de salut public quelques idées sommaires qui leur servent, en quelque sorte, de commentaires.

» Elle désire que le Comité de l'instruction publique reconnaisse dans ces diverses proclamations les principes analogues aux siens, ceux, enfin, qui doivent diriger les arts dans leur véritable application, pour les rendre dignes de servir la cause de la Révolution, et de concourir, avec les législateurs, à la régénération des mœurs et de l'utilité publique. »

» *Monument de la Réunion du 10 Août.*

» Le Comité de salut public, en exécution du décret de la Convention du.......... appelle tous les artistes de la République à concourir à l'exécution des monuments en bronze et en marbre, qui doivent retracer à la postérité les époques glorieuses de la Révolution française, et qui ont été représentés dans la fête de la Réunion du 10 août dernier.

» Le concours, ouvert pendant trois mois, à partir du 10 floréal et du jour de la réception de l'arrêté pour les départements, sera exposé et jugé comme les autres dans la salle de la Liberté et du Laocoon.

» Les trois artistes qui auront le plus approché du prix auront la priorité pour l'exécution d'autres monuments ou autres ouvrages nationaux, qu'ils exécuteront en même temps que les artistes qui auront obtenu le prix du concours, le Comité se réservant de leur désigner des ouvrages à faire.

» *Notice des Objets du Concours.*

» Les objets du concours sont :

» 1° La figure de la Nature régénérée sur les ruines de la Bastille.

» 2° L'Arc de Triomphe du 6 octobre sur le boulevard dit *des Italiens,* avec invitation aux artistes architectes de le mieux placer.

» 3° La figure de la Liberté sur la place de la Révolution.

» 4° La figure du Peuple Français terrassant le fédéralisme.

» *Concours pour les Artistes peintres.*

» Le Comité de salut public appelle tous les artistes de la République à représenter à leur choix, sur la toile, les époques les plus glorieuses de la Révolution française.

» Le concours des esquisses, ouvert pendant un mois, sera dans les mêmes conditions que les précédents.

» *Colonne du Panthéon.*

» Le Comité de salut public appelle tous les artistes de la République à concourir à l'exécution d'une colonne qui doit être élevée au Panthéon, en vertu du décret de la Convention nationale, en l'honneur des guerriers morts pour la patrie.

» Le concours, ouvert pendant deux décades, sera jugé dans les mêmes conditions que les précédents.

» *Statue de Jean-Jacques Rousseau aux Champs-Élysées.*

» Le Comité de salut public, en exécution du décret de l'Assemblée constituante, qui

décerne une statue de bronze à Jean-Jacques Rousseau, appelle tous les artistes de la République à concourir pour le monument qui sera placé aux Champs-Élysées.

» Le concours sera examiné et jugé comme les précédents.

» *Les Arènes couvertes pour le Concert du Peuple.*

» Le Comité de salut public appelle tous les artistes de la République à transformer en arènes couvertes le local qui servait au théâtre de l'Opéra, entre la rue de Bondy et les boulevards. Ces arènes seront destinées à célébrer les triomphes de la République et aux fêtes nationales pendant l'hiver, par des chants civiques et guerriers.

» Le concours, ouvert pendant un mois, sera jugé comme les précédents.

» *Champs-Élysées.*

» Le Comité de salut public arrête :

» Que les deux chevaux de Marly seront placés à l'entrée des Champs-Élysées, en face des deux figures de Coysevox du Pont-Tournant, sur des piédestaux dont David concertera les dessins avec le citoyen Hubert, inspecteur des travaux nationaux.

» La Commission des travaux publics surveillera l'exécution et fournira les fonds nécessaires à la confection des travaux.

» *Temple de l'Égalité.*

» Le Comité de salut public arrête :

» 1° Que le jardin de la Maison nationale, connue sous le nom de *Maison Beaujon*, sera public et fera partie et suite des Champs-Élysées ;

» 2° Les fossés et parapets seront démolis ;

» 3° Il sera élevé dans le jardin un temple à l'Égalité ;

» 4° Les artistes sont appelés à concourir pour l'architecture simple et les ornements les plus convenables au monument.

» Le concours, ouvert pendant la troisième décade de floréal, sera déposé et jugé comme les précédents.

» *Statue de la Philosophie.*

» Le Comité de salut public arrête :

» 1° Qu'il sera placé, dans la première salle du lieu des séances de la Convention nationale, un piedestal simple pour recevoir la statue de la Philosophie, tenant les Droits de l'homme et l'Acte constitutionnel ;

» 2° La statue qui a été faite par Houdon et représentant la Philosophie sera estimée et achetée par la Commission des travaux publics ;

» 3° Cette Commission fera élever incessamment le piédestal avec des marbres qui sont dans le dépôt des Petits-Augustins ou dans les maisons nationales.

» Elle fournira les fonds nécessaires.

» *Muséum des Arts.*

» Le Comité de salut public arrête :

» Que le citoyen Lannoi, architecte, conservateur du Muséum, est chargé, sous la surveillance de David et de Granet, représentants du peuple, de faire construire incessamment le Muséum de la République, conformément au plan qu'il a présenté au Comité et qui est coté nos 1 et 2.

» Il commencera par le côté adossé aux Tuileries, pavillon de l'Égalité. Il le fera éclairer par le haut et les renfoncements des croisées, seront destinés à recevoir des statues.

» La Commission des travaux publics surveillera l'exécution et fournira les fonds nécessaires à la confection des travaux. »

Un autre arrêté du Comité de salut public convoquait les artistes et les gens de lettres à concourir « pour donner aux bâtiments, dits *barrières de Paris*, le caractère de monuments destinés à retracer les époques révolutionnaires et les victoires des armées de la République et pour composer les inscriptions qui doivent y être placées. »

Puis, dans un autre arrêté du même jour, considérant « qu'il importe de mettre de l'ensemble dans les travaux publics et de ne s'occuper de l'assainissement ou de l'embellissement des communes que d'après un plan général, il appelle tous les artistes à faire connaître les plans et projets d'embellissement qu'ils auraient pu former pour la ville de Paris. Ils seront examinés par un jury spécial qui en formera un plan général de Paris propre à assainir et à embellir cette Commune, le tout de manière à améliorer le sort des citoyens, en y conduisant des eaux abondantes, en y construisant des places vastes, des fontaines, des marchés, des gymnases, des bains publics, des théâtres, des rues larges avec des trottoirs, des égouts, des latrines, des cimetières, et en général tout ce qui peut contribuer à la salubrité et à la commodité publiques. »

Enfin, dans cet ensemble d'encouragements et de réformes qui embrassait d'autres branches de l'instruction et de l'administration nationales, le 23 floréal, le Comité de salut public invitait « David, représentant du peuple, à lui présenter ses vues et projets sur les moyens d'améliorer le costume national actuel, de l'approprier aux mœurs républicaines et au caractère de la Révolution, pour en présenter les résultats à la Convention nationale et recueillir le vœu de l'opinion publique ».

Ce vaste programme, fait pour enflammer l'imagination des artistes, ne fut pas jugé par ceux qui l'avaient conçu, emportés qu'ils furent par la tourmente. Nous reviendrons cependant sur les résultats de ce concours. Mais pour ne pas séparer ce qui a trait aux beaux-arts pendant ces derniers jours du gouvernement révolutionnaire, et indiquer les améliorations qui étaient déjà entreprises, nous devons dire quelques mots du rapport que Varon présentait le 7 prairial, au nom du Conservatoire du Muséum, au Comité d'instruction publique.

Il commence en annonçant que les travaux provisoires de la galerie sont terminés ; puis, après avoir signalé l'état antérieur de la galerie qui, par la multiplicité des objets qui y étaient exposés et même entassés sans ordre, ressemblait plutôt à un magasin de meubles qu'à un Musée, il dit que le Conservatoire a fait un choix au milieu de toutes ces richesses et ces pauvretés, et classé les tableaux par écoles, autant que le permettait la disposition du local.

Une épine, sur laquelle étaient placés les meubles et les objets précieux, et qui séparait dans toute sa longueur l'ancienne galerie, aurait été enlevée, comme empêchant le public de se placer à une distance convenable pour juger les tableaux, sans les retards que le Conservatoire avait éprouvés à se faire remettre tout le local dépendant du Muséum.

Entrant ensuite dans des détails d'administration et jetant un blâme sur ses prédécesseurs qui n'avaient laissé ni catalogue, ni procès-verbaux de leurs réunions, il informe le Comité d'instruction publique « que les moindres discussions du Conservatoire, que ses décisions, prises à la majorité des voix, sont transcrites sur un registre ; qu'un autre reçoit les noms des citoyens qui désirent copier dans les galeries du Muséum, où maintenant la décence règne de toutes parts, grâce à une police nécessaire qu'on n'y connaissait point auparavant ».

Le rapporteur, après de longues considérations sur les arts, termine en demandant qu'une bibliothèque, établie au centre de la galerie, permette aux citoyens de faire sur place les recherches que peut suggérer la vue d'une œuvre d'art.

Puis, il prie le Comité de statuer sur les demandes suivantes :

1° Une entrée nouvelle pour le Muséum ;

2° Que les premiers vestibules reçoivent les ouvrages de sculpture et d'architecture d'un grand poids ;

3° Que la galerie soit éclairée par la voûte de la manière la plus favorable à l'éclat et à la conservation des objets qu'elle renferme ;

4° Que la grande salle qui précède la galerie continue toujours de recevoir tous les ans, et dans le cours de l'année, les ouvrages qu'il plaira aux artistes d'exposer ;

5° Que la galerie offre une suite non interrompue des progrès de l'art et des degrés de perfection où les ont portés tous les peuples qui les ont successivement cultivés ;

6° Qu'il y ait une salle destinée aux petits tableaux.

Des salles destinées à la sculpture antique, à la sculpture moderne, aux plâtres moulés sur antique.

Une salle consacrée aux dessins.

Une salle pour les médailles, les camées, les pierres antiques.

Une salle enfin pour les gravures.

Ce rapport montre que les améliorations, apportées depuis au Musée du Louvre, avaient été en partie prévues et demandées par l'administration républicaine dont les règlements sont encore observés par le Conservatoire actuel.

Du reste, le sort de la galerie occupait les esprits, car, le 6 messidor, le représentant Bouquier, ce peintre qui avait connu David à Rome, déposait, au nom du Comité

d'instruction publique, le rapport suivant, sur la restauration des tableaux possédés par la Nation :

« Citoyens, les monuments des arts, confiés à la surveillance du Conservatoire établi par la Convention nationale, sont un objet de la plus haute importance. Ils doivent servir de modèle aux jeunes républicains qu'un heureux génie entraîne dans la carrière qu'ont parcourue, avec tant de succès et de gloire, les Raphaël, les Michel-Ange, les Carrache, les Poussin, les Pisan, les Puget, les Perrault, les Jean Pesne, les Audran. C'est d'après ces monuments que ces jeunes gens doivent diriger leur marche révolutionnaire dans les sentiers nouveaux que la liberté vient de leur tracer.

» Il est temps d'abandonner cette routine française, cette routine monarchique qui asservissait les arts au caprice du faux goût, de la corruption, de la mode; avait rétréci leur génie, maniéré leurs procédés et dénaturé leur but. Il est temps de substituer aux enluminures lubriques qui paraient les appartements luxueux des satrapes et des grands, les boudoirs voluptueux des courtisanes, les cabinets des soi-disant amateurs, cabinets qui, loin d'offrir aux yeux des collections dignes de déposer en faveur des arts, ne leur présentaient guère que des *ex-voto* déposés par l'immoralité dans le temple du libertinage; il est temps de substituer à ces déshonorantes productions, des tableaux dignes de fixer les regards d'un peuple républicain qui chérit les mœurs, honore et récompense la vertu.

» Ce n'est point en introduisant dans les galeries du Muséum national les tableaux érotiquement maniérés de Boucher et de ses imitateurs, les toiles peintes de Vanloo, ou les productions compassées de Pierre, qu'on formerait des peintres républicains. Les pinceaux efféminés de pareils maîtres ne sauraient inspirer ce style mâle et nerveux, qui doit caractériser les exploits révolutionnaires des enfants de la liberté, défenseurs de l'égalité. Pour peindre l'énergie d'un peuple qui, en brisant ses fers, a voté la liberté du genre humain, il faut des couleurs fières, un style nerveux, un pinceau hardi, un génie volcanique.

» Qu'ils disparaissent donc de la collection républicaine, ces tableaux fades, ces productions flagorneuses et lâches qui n'ont que trop offert aux yeux du peuple les images choquantes d'actes tyranniques, d'hommages bas et rampants, d'adulations avilissantes, d'idées étroites ou mille fois rebattues de fanatisme monacal, de mysticités ridicules.

» Retirons de la poussière ces superbes morceaux de peinture qui, qualifiés de tableaux noirs par nos enlumineurs, ont dépéri dans l'oubli par l'ineptie, le mauvais goût et la vileté des courtisans préposés aux progrès des arts. Parmi ces tableaux, repoussés avec tant d'affectation par l'ignorance, il en est qui, s'ils ne peuvent servir de modèles, quant au sujet, peuvent inspirer aux jeunes peintres des procédés hardis, un dessin nerveux, un air mâle, un coloris vigoureux, un pinceau fier, une touche ferme, et c'est par ces parties de la peinture, presque entièrement ignorées ou négligées par les ci-devant écoles académiques, qu'il est nécessaire de commencer à révolutionner ce bel art.

» Le moment de rendre justice aux productions du génie est arrivé. Nous devons le saisir avec empressement. Que la Révolution étende ses bienfaits jusqu'au séjour des morts : consolons les mânes de ces peintres habiles, dont le faux goût et la corruption ont si longtemps dédaigné les ouvrages; que leurs tableaux naguère ensevelis dans les ci-devant

surintendances, soient arrachés à l'obscurité; qu'ils prennent enfin la place qui leur est due dans la collection républicaine dont l'aspect doit donner bientôt aux jeunes peintres l'idée de ce grandiose qui, dans les productions imposantes des Écoles Romaine, Lombarde et Vénitienne, frappe l'œil, réveille l'enthousiasme de l'artiste et captive l'attention du spectateur sensible.

» Qu'il ne soit désormais permis qu'aux ignorants de qualifier de tableaux noirs les productions vigoureuses, dont l'aspect redoutable écrase toujours les salons couleur de rose, que naguère l'ineptie, la fatuité, la dépravation des courtisans proclamaient emphatiquement en présence d'un tyran imbécile et des Messalines d'une cour infâme, d'une cour qui n'accueillit jamais que l'ignorance impudente, rampant bassement à ses pieds, sous les noms usurpés des talents.

» Un goût inflexiblement sévère doit présider à la formation du Muséum républicain. Le Conservatoire établi à cet effet travaille, avec un choix actif, à mettre sous les yeux du peuple une collection digne de lui, une collection capable de rappeler le vrai talent méconnu, banni par le faux goût, et qui sur les pas de la Révolution va bientôt reparaître.

» La collection républicaine doit être telle qu'en réveillant dans l'âme des artistes la passion du vrai beau, elle dessille enfin les yeux de cette foule de demi-connaisseurs qui, séduits par le charlatanisme des brocanteurs, n'ont jamais recueilli dans leurs cabinets que les productions de la futilité, des tableaux conçus sans génie, exécutés sans nerf, et dont les sujets n'offrent d'ordinaire qu'une immoralité révoltante; résultat indispensable de la corruption d'un gouvernement dissolu.

» Parmi les morceaux précieux qui concourent à la formation du Muséum national, il en est qui, longtemps relégués par le dédain, ont été cruellement endommagés par le temps; il en est que certains soi-disant peintres, pour se maintenir dans les places qu'ils occupaient sous le monarchisme, ont sacrifiés à la nullité de leurs talents; il en est que la médiocrité toujours jalouse, cherchant à épaissir les nuages répandus par l'ignorance, avait impunément mutilés. Les chefs-d'œuvre dont Lesueur orna le cloître des ci-devant Chartreux en sont une preuve cruelle.

» Il n'est pas de moyen que le despotisme n'ait employé pour river les fers du peuple. Il savait que les productions sublimes pouvaient élever son âme, il s'efforçait d'étouffer le génie; il savait que la futilité pouvait l'étourdir sous le poids de ses chaînes, il proclamait, il exaltait, il favorisait la futilité. Naturellement basse et rampante, la médiocrité protégée et sottement enorgueillie de porter sur la poitrine quelque demi-aune de cordon noir, comprimait effrontément la fierté du vrai mérite, qu'une méfiance tyrannique repoussait avec dureté. C'est par cette politique atroce que les satrapes sont parvenus à voiler le génie, à dessécher le germe du vrai talent, à écarter l'artiste philosophe dont les crayons hardis auraient osé présenter au peuple l'image éblouissante de la liberté à côté de la figure hideuse de l'esclavage.

» Hâtons-nous de réparer les dégâts commis dans les arts par l'intérêt politique des tyrans; hâtons-nous de préserver d'une destruction totale les morceaux précieux échappés

à l'ignorance, à la jalousie, à la malveillance, à la malice, à l'inconscience, à la stupidité liguées pour comprimer le génie, pour anéantir ses productions, pour étouffer l'amour des vertus.

» Hâtons-nous de réparer un mal plus récent encore, celui que l'impéritie des restaurateurs employés par la ci-devant Commission des monuments a commis en retouchant des chefs-d'œuvre dont elle était incapable de sentir les beautés. David, au nom du Comité, vous a fait sur le même sujet des observations très étendues. Réparons donc ce mal et prenons des mesures telles que nous puissions à l'avenir écarter du Muséum le charlatanisme insinuant qui, sous la hardiesse de la présomption, cacha toujours l'incapacité.

» Le but de ces mesures, but auquel il est nécessaire d'atteindre, est celui de découvrir des artistes restaurateurs capables de réparer les dégradations dont nous venons de parler.

» La Convention nationale a décrété que tout ouvrage à exécuter pour la République serait mis au concours, et que son exécution ne serait confiée qu'à ceux des concurrents qui, au jugement d'un jury établi à cet effet, seraient reconnus les plus habiles. Jamais la République n'a eu d'intérêts plus pressants à consacrer ce principe que dans la circonstance présente. Il s'agit de conserver des morceaux d'autant plus précieux que leur perte deviendra irréparable. Les talents des Raphaël, des Titien, des Corrège, sont ensevelis avec eux. C'est au génie républicain qu'il appartient de les faire revivre; c'est à lui seul qu'il appartient de lire dans les sublimes ouvrages de ces maîtres, et c'est en les méditant que l'homme né pour les arts peut opérer ce prodige.

» Il est des artistes qui, pénétrés d'une juste admiration pour les ouvrages des grands hommes, dont l'intelligente sagacité a porté l'art de peindre à un si haut degré de perfection, ont préféré consacrer leurs travaux à découvrir les moyens de conserver, de réparer les chefs-d'œuvre, à l'ambition de se faire une réputation par des talents moins utiles. Contents du bien qu'ils pouvaient faire, ils ont travaillé dans l'obscurité et n'ont voulu d'autres récompenses de leurs soins et de leurs recherches que la satisfaction de pouvoir conserver à la postérité des chefs-d'œuvre qui, sans leur zèle et leur ardent amour pour les arts, eussent été perdus pour elle.

» Persuadé qu'à l'invitation de la Convention nationale les artistes qui, dans le silence de leurs ateliers, ont fait des découvertes heureuses pour arrêter le dépérissement des ouvrages des grands maîtres, s'empresseront d'en faire usage pour réparer les tableaux de la République, votre Comité d'instruction publique vous propose d'ouvrir un concours.

» Il vous présente à cet effet le projet de décret suivant :

» La Convention nationale, considérant combien il importe, pour le maintien et le progrès des arts, de pourvoir à la restauration des monuments précieux qui forment la collection du Muséum national, après avoir entendu le rapport de son Comité d'instruction publique décrète :

» ARTICLE PREMIER. — Il sera ouvert un concours pour la restauration des tableaux, statues, bas-reliefs, et généralement de tous les monuments de sculpture formant la collection du Muséum national.

» ART. II. — Les travaux des concurrents seront jugés par un jury formé à cet effet.

» Art. III. — Le jury sera composé des membres du Conservatoire, de huit citoyens nommés par la Convention nationale sur la présentation du Comité d'instruction publique.

» Art. IV. — Il suivra dans les opérations les mêmes formes que le jury des Arts.

» Art. V. — La Convention charge ses Comités de salut public et d'instruction d'arrêter un règlement pour l'exécution du présent décret. »

Ce projet fut adopté par l'Assemblée.

Tous ces plans sur les arts et toutes ces réformes dont nous avons donné l'ensemble avaient été conçus et rédigés avec la collaboration de David, qui pouvait à juste titre passer pour les avoir inspirés. Car non seulement ils exprimaient en les exagérant même ses préférences et ses antipathies, mais ils consacraient en grande partie les monuments provisoires qu'il avait fait élever pour les différentes fêtes décrétées par la Convention.

Pendant que les projets étaient annoncés au public, il était de nouveau chargé d'organiser une fête, qui, par son importance et celle surtout des événements qui la suivirent, est demeurée célèbre dans l'histoire.

C'était la fête de l'Être suprême.

Le 18 floréal, Robespierre était monté à la tribune, et, après un long discours soigneusement travaillé, avait fait adopter aux applaudissements de la Convention le décret suivant :

« Article premier. — Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

» Art. II. — Il reconnaît que le culte digne de l'Être suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

» Art. III. — Il met au rang de ces devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut, et de n'être injuste envers personne.

» Art. IV. — Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la divinité et à la dignité de son être.

» Art. V. — Elles emprunteront leurs noms des événement glorieux de notre Révolution, soit des vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, soit des plus grands bienfaits de la nature.

» Art. VI. — La République française célébrera tous les ans les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793, du 31 mai 1793.

» Art. VII. — Elle célébrera, les jours de décadi, les fêtes dont l'énumération suit :

» A l'Être suprême, — à la Nature, — au Genre humain, — au Peuple Français, — aux Bienfaiteurs de l'Humanité, — aux Martyrs de la Liberté, — à la Liberté et à l'Égalité, — à la République, — à la Liberté du Monde, — à l'Amour de la Patrie, — à la Haine des tyrans et des traîtres, — à la Vérité, — à la Justice, — à la Pudeur, — à la Gloire et à l'Immortalité, — à l'Amitié, — à la Frugalité, — au Courage, — à la Bonne Foi, — à l'Héroïsme, — au Désintéressement, — au Stoïcisme, — à l'Amour, — à l'Amour conjugal, — à l'Amour paternel, — à la Tendresse maternelle, — à la Piété filiale, — à l'Enfance,

— à la Jeunesse, — à l'Age viril, — à la Vieillesse, — au Malheur, — à l'Agriculture, — à l'Industrie, — à nos Aïeux, — à la Postérité, — au Bonheur.

» Art. VIII. — Les Comités de salut public et d'instruction publique sont chargés de présenter un plan d'organisation de ces fêtes.

» Art. IX. — La Convention nationale appelle tous les talents dignes de servir la cause de l'humanité à l'honneur de concourir à leur établissement par des hymnes et des chants civiques, et par tous les moyens qui peuvent contribuer à leur embellissement et à leur utilité.

» Art. X. — Le Comité de salut public distinguera les ouvrages qui lui paraîtront les plus propres à remplir ces objets et récompensera leurs auteurs.

» Art. XI. — La liberté des cultes est maintenue, conformément au décret du 18 frimaire.

» Art. XII. — Tout rassemblement aristocratique et contraire à l'ordre public sera réprimé.

» Art. XIII. — En cas de troubles dont un culte quelconque serait l'occasion ou le motif, ceux qui les exciteraient par des prédications fanatiques ou des insinuations contre-révolutionnaires, ceux qui les provoqueraient par des violences injustes et gratuites seront également punis selon la rigueur des lois.

» Art. XIV. — Il sera fait un rapport particulier sur les dispositions de détails relatives au présent décret.

» Art. XV. — Il sera célébré le 20 prairial prochain une fête en l'honneur de l'Être suprême.

» David est chargé d'en présenter le plan à la Convention nationale. »

David, répondant à cet appel, se mit immédiatement à l'œuvre, et le 19 prairial an II (7 juin 1794), il proposait à l'Assemblée le plan ci-dessous :

« L'aurore annonce à peine le jour, et déjà les sons d'une musique guerrière retentissent de toutes parts et font succéder au calme du sommeil un réveil enchanteur.

» A l'aspect de l'astre bienfaisant qui vivifie et colore la nature, amis, frères, enfants, vieillards et mères s'embrassent et s'empressent à l'envi d'orner et de célébrer la fête de la Divinité.

» On voit aussitôt des banderoles tricolores flotter à l'extérieur des maisons, les portiques se décorent de festons de verdure, la chaste épouse tresse de fleurs la chevelure flottante de sa fille chérie, tandis que l'enfant à la mamelle presse le sein de sa mère dont il est la plus belle parure ; le fils aux bras vigoureux se saisit de ses armes, il ne veut recevoir de baudrier que des mains de son père ; le vieillard souriant de plaisir, les yeux mouillés des larmes de la joie, sent rajeunir son âme et son courage en présentant l'épée aux défenseurs de la liberté.

» Cependant l'airain tonne ; à l'instant les habitations sont désertes, elles restent sous la sauvegarde des lois et des vertus républicaines : le peuple remplit les rues et les places publiques ; la joie et la fraternité l'enflamment. Ces groupes divers, parés des fleurs du

printemps sont un parterre animé dont les parfums disposent les âmes à cette scène touchante.

» Les tambours roulent; tout prend une forme nouvelle. Les adolescents armés de fusils forment un bataillon carré autour du drapeau de leurs sections respectives. Les mères quittent leurs fils et leurs époux; elles portent à leur main des bouquets de roses; leurs filles, qui ne doivent jamais les abandonner que pour passer dans les bras de leurs époux, les accompagnent et portent des corbeilles remplies de fleurs. Les pères conduisent leurs fils, armés d'une épée, l'un et l'autre tiennent à la main une branche de chêne.

» Tout est prêt pour le départ : chacun brûle de se rendre au lieu où doit commencer cette cérémonie qui va réparer les torts des nouveaux prêtres du crime et de la royauté.

» Une salve d'artillerie annonce le moment désiré. Le peuple se réunit au Jardin national; il se range autour d'un amphithéâtre destiné pour la Convention. Les portiques qui l'avoisinent sont décorés de guirlandes de verdure et de fleurs entremêlées de rubans tricolores.

» Les sections arrivées, les autorités constituées, le peuple annonce à la représentation nationale que tout est préparé pour célébrer la fête de l'Être suprême.

» La Convention nationale, précédée d'une musique éclatante, se montre au peuple : le président paraît à la tribune élevée au centre de l'amphithéâtre; il fait sentir les motifs qui ont déterminé cette fête solennelle; il invite le peuple à honorer l'auteur de la nature.

» Il dit : le peuple fait retentir les airs de ses cris d'allégresse.

» Tel se fait entendre le bruit des vagues d'une mer agitée que les vents sonores du Midi soulèvent, et propagent en échos dans les vallons et les forêts lointaines.

» Au bas de l'amphithéâtre s'élève un monument où sont réunis tous les ennemis de la Félicité publique : le monstre désolant de l'Athéisme y domine; il est soutenu par l'Ambition, l'Égoïsme, la Discorde et la fausse Simplicité qui, à travers les haillons de la misère, laisse entrevoir les ornements dont se parent les esclaves de la royauté.

» Sur le front de ces figures on lit ces mots :

SEUL ESPOIR DE L'ÉTRANGER.

» Il va lui être ravi. Le président s'approche tenant entre ses mains un flambeau, le groupe s'embrase, il rentre dans le néant avec la même rapidité que les conspirateurs qu'a frappés le glaive de la loi.

» Du milieu de ses débris s'élève la Sagesse au front calme et serein. A son aspect, les larmes de joie et de reconnaissance coulent de tous les yeux. Elle console l'homme de bien que l'athéisme voulait réduire au désespoir. La fille du ciel semble dire : « Peuple, rends » hommage à l'auteur de la nature, respecte ses décrets immuables. Périsse l'audacieux qui » oserait y porter atteinte ! Peuple généreux et brave, juge de ta grandeur par les moyens » que l'on emploie pour t'égarer. Tes hypocrites ennemis connaissent ton attachement » sincère aux lois de la raison, et c'est par là qu'ils voulaient te perdre : tu briseras toi-» même la nouvelle idole que ces nouveaux druides voulaient relever par la violence. »

» Après cette première cérémonie que termine un chant simple et joyeux, le bruit du

tambour se fait entendre, le son perçant de la trompette éclate dans les airs : le peuple se dispose ; il est en ordre, il part. Deux colonnes s'avancent : les hommes d'un côté, les femmes de l'autre marchent sur deux files parallèles. Le bataillon carré des adolescents marche toujours dans le même ordre. Le rang des sections est déterminé par la lettre alphabétique.

» Au milieu du peuple paraissent ses représentants. Ils sont environnés par l'enfance ornée de violettes, l'adolescence de myrte, la virilité de chêne et la vieillesse aux cheveux blancs de pampres et d'olivier. Chaque représentant porte à sa main un bouquet d'épis de blé, de fleurs et de fruits, symbole de la mission qui lui a été confiée, mission qu'ils rempliront en dépit des obstacles renaissants sous leurs pas.

» Au centre de la représentation nationale, quatre taureaux vigoureux, couverts de festons, de guirlandes, traînent un char, sur lequel brille un trophée composé des instruments des arts et métiers et des productions du territoire français.

» Vous qui vivez dans le luxe et dans la mollesse, vous dont l'existence n'est qu'un pénible sommeil, peut-être oserez-vous jeter un regard de mépris sur ces utiles instruments. Ah! fuyez, fuyez loin de nous. Vos âmes corrompues ne sauraient goûter les jouissances simples de la nature ; et toi, peuple laborieux et sensible, jouis de ton triomphe et de ta gloire, dédaigne les vils trésors de tes lâches ennemis ; n'oublie pas surtout que les héros et les bienfaiteurs de l'humanité conduisaient la charrue de la même main qu'ils avaient vaincu les rois et leurs satellites.

» Après avoir, durant la marche, couvert d'offrandes et de fleurs les statues de la Liberté, le cortège arrive au champ de la Réunion. Ames pures, cœurs vertueux, c'est ici que vous attend une scène ravissante, c'est ici que la Liberté vous a ménagé ses plus douces jouissances.

» Une montagne immense devient l'autel de la patrie. Sur la cime s'élève l'arbre de la Liberté. Les représentants s'élancent sous ses rameaux protecteurs ; les pères avec leurs fils se groupent sur la partie de la montagne qui leur est désignée ; les mères avec leurs filles se rangent de l'autre côté ; leur fécondité et les vertus de leurs époux sont les seuls titres qui les y ont conduites. Un silence profond règne de toutes parts, les accords touchants d'une musique harmonieuse se font entendre : les pères accompagnés de leurs fils chantent une première strophe. Ils jurent ensemble de ne plus poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la République. Tout le peuple répète la finale. Les filles avec leurs mères, les yeux fixés vers la voûte céleste, chantent une seconde strophe : celles-ci promettent de n'épouser jamais que des hommes qui auront servi la patrie, les mères s'enorgueillissent de leur fécondité.

» ..... Nos enfants, disent-elles, après avoir purgé la terre des tyrans coalisés contre
» nous, reviendront s'acquitter d'un devoir cher à leur cœur. Ils fermeront la paupière de
» ceux dont ils ont reçu le jour... Le peuple répète l'impression de ces sentiments sublimes
» inspirés par l'amour sacré des vertus.

» Une troisième et dernière strophe est chantée par le peuple tout entier. Tout s'émeut, tout s'agite sur la montagne. Hommes, femmes, filles, vieillards, enfants, tous font

retentir l'air de leurs accents. Ici les mères pressent les enfants qu'elles allaitent; là, saisissant les plus jeunes de leurs enfants mâles, ceux qui n'ont point assez de force pour accompagner leurs pères, et, les soulevant dans leurs bras, elles les présenteront en hommage à l'Auteur de la nature. Les jeunes filles jettent vers le ciel les fleurs qu'elles ont apportées, seules propriétés dans un âge aussi tendre. Au même instant et simultanément, les fils, brûlant d'une ardeur guerrière, tirent leurs épées, les déposent dans les mains de leurs vieux pères : ils jurent de les rendre partout victorieuses, et ils jurent de faire triompher l'égalité et la liberté contre l'oppression des tyrans. Partageant l'enthousiasme de leurs fils, les vieillards ravis les embrassent et répandent sur eux leur bénédiction paternelle.

» Une formidable décharge d'artillerie, interprète de la vengeance nationale, enflamme le courage de nos républicains; elle leur annonce que le jour de gloire est arrivé. Un chant mâle et guerrier, avant-coureur de la victoire, répond au bruit du canon. Tous les Français confondent leurs sentiments dans un embrassement fraternel. Ils n'ont plus qu'une seule voix dont le cri général *Vive la République!* monte vers la Divinité.

» Détail des cérémonies et de l'ordre à observer dans la Fête.

» A cinq heures précises du matin, il se fera un rappel général.

» Tous les citoyens et citoyennes seront invités par ce rappel à décorer à l'instant leurs maisons des couleurs chéries de la liberté, soit en renouvelant les drapeaux, soit en les embellissant de guirlandes de fleurs et de verdure.

» Ils se rendront ensuite au chef-lieu de leurs sections respectives pour y attendre le signal du départ.

» Tous les hommes seront sans armes, excepté les adolescents de quatorze à dix-huit ans, qui seront armés de sabres, de fusils et de piques.

» Ces adolescents formeront dans chaque section un bataillon carré marchant sur douze de front et au milieu duquel seront placés les flammes et le drapeau de la force armée de la section portés par ceux qui en sont ordinairement chargés.

» Tous les citoyens et les jeunes garçons tiendront à la main une branche de chêne.

» Toutes les citoyennes, mères et filles, seront parées des couleurs de la liberté. Les mères tiendront à leur main des bouquets de roses, et les filles porteront des corbeilles remplies de fleurs.

» Pour occuper la montagne élevée au champ de la Réunion, chaque section choisira dix vieillards, dix mères de famille, dix jeunes filles de quinze à vingt ans, dix adolescents de quinze à dix-huit ans, et dix enfants mâles au-dessous de huit ans.

» Les dix mères de famille que fournira chaque section seront en blanc et porteront le ruban tricolore en écharpe de droite à gauche.

» Les dix jeunes filles seront également en blanc et porteront le ruban comme les mères : les jeunes filles auront les cheveux tressés de fleurs.

» Les dix adolescents seront armés de sabres.

» Chaque section nommera un commissaire, qui sera chargé de conduire, dans le lieu

que l'on indiquera, les cinquante personnes choisies par la section pour occuper la montagne.

» Il sera envoyé à chaque section cinquante cartes qui seront délivrées à ces cinquante personnes, et une au commissaire chargé de les conduire. Ils les porteront d'une manière apparente.

» Les citoyens et citoyennes auront soin de se pourvoir de branches de chêne, de bouquets, de guirlandes et de corbeilles de fleurs, et de se parer des couleurs de la liberté.

» A huit heures précises du matin, une salve d'artillerie tirée au Pont-Neuf annoncera que le moment de se rendre au Jardin national est arrivé.

» Les citoyens et les citoyennes partiront de leurs sections respectives en deux colonnes, sur six de front par colonne. Les hommes et les garçons à droite, et les femmes, les filles et les enfants au-dessous de huit ans à gauche.

» Le bataillon carré des adolescents sera placé entre les deux colonnes au centre.

» Les sections sont invitées à s'arranger de manière que la colonne de femmes ne soit pas plus nombreuse que celle des hommes, pour ne pas déranger l'ordre si nécessaire à établir dans une fête nationale.

» Le commandant de la force armée de chaque section conduira sa section, et les capitaines des différentes compagnies le seconderont et veilleront avec lui à ce que les colonnes n'interrompent point l'ordre fixé.

» Le commandant de la force armée parisienne donnera des ordres en conséquence et en surveillera l'exécution.

» Le Pont-Tournant devant servir à la sortie du cortège, les sections ne pourront arriver au Jardin national que par les portes dites du Manège, du Pont national et du pavillon de l'Unité.

» En arrivant, les colonnes d'hommes se rangeront dans la partie du Jardin du côté de la terrasse dite des Feuillants, les colonnes de femmes et d'enfants du côté de la terrasse de la rivière, et les bataillons carrés des adolescents dans la grande allée du centre.

» Le rang des sections au Jardin national sera indiqué, pour chaque colonne et pour le bataillon, par des jalons portant une lettre alphabétique et un numéro indiqués d'avance à chaque section.

» Lorsque toutes les sections seront arrivées au Jardin national, une députation ira annoncer à la Convention que tout est préparé pour célébrer la fête de la Divinité.

» La Convention nationale descendra par le balcon du pavillon de l'Unité sur l'amphithéâtre adossé audit pavillon.

» Elle sera précédée d'un corps nombreux de musique, qui se placera sur les deux rampes du perron.

» Le Président, placé à la tribune, fera sentir au peuple les motifs qui ont déterminé cette fête solennelle, et l'invitera à honorer l'Auteur de la nature.

» Après ce discours, on exécutera une symphonie; pendant ce temps, le Président, armé du flambeau de la Vérité, descendra de l'amphithéâtre, s'approchera d'un monument élevé sur le bassin circulaire et représentant le monstre de l'Athéisme.

» Du milieu de ce monument, incendié par le Président, apparaîtra la Sagesse.

» Après cette cérémonie, le Président remontera à la tribune et parlera de nouveau au peuple qui lui répondra par des chants et des cris d'allégresse.

» Un second roulement de tambour indiquera le moment du départ pour le champ de la Réunion.

» La marche sera rangée dans l'ordre suivant :

1° Un détachement de cavalerie précédé de ses trompettes.

2° Corps de sapeurs et de pompiers.

3° Les canonniers.

4° Groupe de cent tambours et élèves de l'Institut national.

5° Vingt-quatre sections marchant sur deux colonnes, chacune de six personnes de front, les hommes à droite, et les femmes et les enfants à gauche ; les bataillons d'adolescents au centre des deux colonnes de leurs sections respectives.

» Dans le milieu des vingt-quatre sections marchera un corps de musique destiné pour l'armée du Nord.

6° Groupe de vieillards, de mères de famille, d'enfants, de jeunes filles, d'adolescents armés de sabres, qui doivent se placer sur la montagne élevée au Champ-de-Mars.

7° Corps de musique, qui, pendant la marche, exécutera des airs patriotiques.

8° La Convention nationale, entourée d'un ruban tricolore porté par l'enfance ornée de violettes, l'adolescence ornée de myrte, la virilité ornée de chêne, la vieillesse ornée de pampres et d'olivier.

» Chaque Représentant portera à la main un bouquet composé d'épis de blé, de fleurs et de fruits.

» Au centre de la Représentation nationale marchera un char sur lequel brillera un trophée composé des instruments des Arts et Métiers, et des productions du territoire français ; ce char sera traîné par huit taureaux vigoureux couverts de festons et de guirlandes.

9° Groupe de cent tambours.

10° Vingt-quatre sections marchant dans le même ordre que les vingt-quatre premières, ayant au milieu d'elles le char des enfants aveugles qui exécuteront dans la marche un hymne à la Divinité, paroles du citoyen Deschamps, musique du citoyen Bruny.

11° Corps de cavalerie fermant la marche.

Route que tiendra le cortège.

» Il sortira par le Pont-Tournant et fera le tour de la statue de la Liberté.

» Il passera par le pont de la Révolution, la place des Invalides, l'avenue de l'École Militaire, et entrera au champ de la Réunion en passant sous le niveau.

» Arrivé au champ de la Réunion, la colonne des hommes se développera à droite de la montagne et la colonne des femmes à gauche.

» Le premier groupe de tambours se placera derrière la montagne, du côté de la rivière, à une distance qui lui sera indiquée.

» Tous les bataillons carrés des adolescents se rangeront en cercle autour de la montagne.

» Le groupe des vieillards et des adolescents se placera sur la montagne à droite.

» Le groupe des jeunes filles et des mères de famille conduisant par la main des enfants de sept à dix ans se rangera sur la montagne à gauche.

» La Représentation nationale occupera la partie la plus élevée de la montagne et les musiciens se placeront sur le milieu.

» Le deuxième groupe de tambours restera devant la montagne du côté de l'École militaire à la distance qui lui sera indiquée.

» Aussitôt que tout sera rangé dans l'ordre ci-dessus déterminé, le corps de musique exécutera seul un hymne à la Divinité.

» Après cet hymne on exécutera une grande symphonie.

» Cette symphonie finie, les vieillards et les adolescents qui seront sur la montagne chanteront une première strophe sur l'air des Marseillais et jureront ensemble de ne poser les armes qu'après avoir anéanti les ennemis de la République.

LES VIEILLARDS ET LES ADOLESCENTS

Dieu puissant d'un peuple intrépide,
C'est toi qui défends les remparts.
La victoire a, d'un vol rapide,
Accompagné nos étendards.
Les Alpes et les Pyrénées
Des rois ont vu tomber l'orgueil ;
Au nord, nos champs sont le cercueil
De leurs phalanges consternées.

Avant de déposer nos glaives triomphants,
Jurons d'anéantir le crime et les tyrans.

» Tous les hommes répandus dans le champ de la Réunion répéteront en chœur ce refrain.

» Les mères de famille et les jeunes filles, placées sur la montagne, chanteront une seconde strophe. Celles-ci promettront de n'épouser que des citoyens qui auront servi la patrie, et les mères remercieront l'Être suprême de leur fécondité.

LES FEMMES

Entend les vierges et les mères,
Auteur de la fécondité ;
Nos époux, nos enfants, nos frères
Combattent pour la liberté.
Et si quelque main criminelle
Terminait des destins si beaux,
Leurs fils viendront sur des tombeaux
Venger la cendre paternelle.

LE CHŒUR

Avant de déposer vos glaives triomphants
Jurez d'anéantir le crime et les tyrans.

» Toutes les femmes répandues dans le champ de la Réunion répèteront ensemble le refrain.

» La troisième et dernière strophe sera chantée par tout ce qui sera sur la montagne.

LES HOMMES ET LES FEMMES

Guerriers, offrez votre courage ;
Jeunes filles, offrez des fleurs ;
Mères, vieillards, pour votre hommage
Offrez vos fils triomphateurs :
Bénissez dans ce jour de gloire
Le fer consacré par leurs mains ;
Sur ce fer vengeur des humains
L'Éternel grava la Victoire.

LE CHŒUR

Avant de déposer nos glaives triomphants
Jurons } d'anéantir le crime et les tyrans.
Jurez }

» Les mères soulèveront dans leurs bras les plus jeunes de leurs enfants et les présenteront en hommage à l'auteur de la nature.

» Pendant ce temps, les jeunes filles jetteront des fleurs vers le ciel, et simultanément les vieillards ravis apposeront leurs mains sur leurs têtes, et leur donneront la bénédiction paternelle.

» Le peuple entier répétera en chœur le dernier refrain.

» Les trompettes placés sur le haut de la colonne elevée sur la montagne indiqueront au peuple répandu dans le champ de la Réunion, le commencement de chaque strophe et le moment où sera chanté en chœur le refrain.

» Les vieillards, les adolescents, les mères de famille et les jeunes filles placés sur la montagne seront guidés pour le chant de chaque strophe par le chœur de musique.

» Après la dernière strophe, une décharge générale d'artillerie, interprète de la vengeance nationale, se fera entendre, et tous les Français, confondant leurs sentiments dans un embrassement fraternel, termineront la fête en faisant retentir les airs du cri général :

VIVE LA RÉPUBLIQUE.

Ordre à observer pour la sortie du Champ de-Mars.

» Un roulement général des tambours avertira les adolescents de rejoindre leurs sections respectives.

» Les vingt-quatre premières sections, placées du côté de la rivière, défileront par la rue Dominique et se sépareront sur la place des Invalides.

» La Convention nationale, précédée du corps de musique et environnée de tous ceux qui étaient placés sur la montagne, rentrera au Palais national, où l'on déposera le trophée des Arts et Métiers.

» Les vingt-quatre sections, rangées du côté de l'École militaire, suivront la même route et se sépareront comme les premières sur la place des Invalides. »

Nous n'avons pas à décrire cette fête, qui fut favorisée par un temps magnifique et qui se célébra telle que l'avait conçue David, qui, comme commissaire de la Convention, en surveilla l'ordonnance. Nous n'avons pas non plus à rappeler le rôle qu'y joua Robespierre, alors président de la Convention nationale, ni les discours qu'il prononça en livrant aux flammes les monstres de papier peint qui représentaient l'Athéisme.

Tous les historiens qui ont rapporté les événements de cette époque ont désigné cette cérémonie comme l'apogée de sa puissance qui, dès le lendemain, commença à être plus sérieusement attaquée. Disons seulement que de l'aveu même des écrivains hostiles à la Révolution, cette fête emprunta à la beauté du ciel, à l'immense concours des citoyens, aux idées qui circulaient parmi les Français, une pompe et un caractère plus imposant que celles qui l'avaient précédée.

Pour la première fois, les représentants y parurent en costume. Il consistait simplement dans un plumet tricolore fixé au chapeau et une large ceinture pareille serrée autour de la taille par-dessus un habit dont la nuance était laissée au goût de chacun. C'était, du reste, le costume adopté par les députés en mission aux armées.

Pour revenir sur ces Fêtes républicaines, car celle-ci fut la dernière dont le programme, réglé par David, fut rempli selon son intention, on comprend qu'elles durent laisser une certaine impression dans l'esprit du peuple, qui était en même temps spectateur et acteur ; car, disait David : « les Fêtes nationales sont instituées pour le peuple ; il convient donc qu'il y participe d'un commun accord et qu'il y joue le principal rôle. » En effet, dans les fêtes données sous la royauté, un maître conviait ses sujets à un divertissement plus ou moins brillant, plus ou moins somptueux, mais où tout était ordonné, préparé, exécuté en dehors de leur concours ; tandis qu'ici, comme dans les pompes de la religion, chacun avait une partie à tenir et concourait de sa personne à un ensemble plus ou moins remarquable, par la régularité des mouvements, l'heureuse disposition des groupes et l'à-propos des strophes qu'on y chantait.

Avec la disposition de chacun à exagérer l'importance des fonctions qu'il doit remplir, il était évident qu'une partie de la population trouvait une grande satisfaction à figurer dans ces *théories* républicaines. Non seulement l'acteur, mais encore les siens, qui le voyaient à son poste, étaient heureux et fiers de cette distinction. De là peut-être dans la foule un plus grand sentiment de plaisir et, selon les circonstances, un plus vif mouvement d'enthousiasme.

On ne peut donc refuser aux conceptions de David une certaine grandeur. Plus tard,

quand d'autres opinions triomphèrent, on critiqua vivement ces dispositions qui entravaient la liberté individuelle; mais, ce qui est certain, c'est qu'elles offraient aux Parisiens quelque chose de nouveau, et que cette réglementation, qui astreignait les citoyens à une marche d'ensemble, avait aussi pour heureux résultat d'éviter ces désordres qui, au mariage de Louis XVI, avaient ensanglanté la capitale.

A Paris, où les ressources sont considérables et où la population est plus disposée à se prêter à ce qui peut l'intéresser, ces cérémonies avaient un certain cachet de grandeur. Mais il n'en était pas ainsi dans toutes les communes de France, où, selon les ordres du Comité de salut public, cette fête devait être célébrée. Laissées au goût, souvent peu éclairé, des autorités municipales, elles offraient des incidents parfois voisins du grotesque, qui faisaient la joie des ennemis de la Révolution.

C'étaient surtout de semblables faits que le Comité de salut public voulait éviter; car, ayant appris qu'on s'apprêtait à reproduire sur la scène la fête du 20 prairial, il prit un arrêté à ce sujet, dont voici quelques passages.

Après quelques considérations sur la corruption du goût, il ajoute : « Ces réflexions s'appliquent à quelques pièces de théâtre présentées à l'examen de la Commission, sous le titre de : *Fêtes à l'Être suprême.*

» Les nommer, c'est en faire l'analyse; elles offrent le grand, le sublime tableau du 20 prairial, rétréci dans les proportions de la scène qui les attend.

» On doit rendre justice au fond de l'ouvrage : l'intention est pure.

» Mais n'en est-il pas de ces fêtes en miniature, de ces rassemblements de théâtre, comme de ces groupes d'enfants qui embarrassent un instant le détour d'une rue et se croient une armée? Que diriez-vous si l'on vous montrait les batailles d'Alexandre dans une lanterne magique ou le plafond d'Hercule sur une bonbonnière?

» ... Quelle scène, enfin, avec ses rochers, ses arbres de carton, son ciel de guenilles, prétend égaler la magnificence du 20 prairial ou en effacer la mémoire?

» ... Ce n'est que dans ses souvenirs qu'on peut retrouver les impressions profondes dont nos cœurs furent émus; les rechercher autre part, c'est les affaiblir; rapporter sur la scène ce spectacle sublime, c'est le parodier.

» Ainsi, le premier qui imagina de faire jouer de telles fêtes dégrada leur majesté, détruisit leur effet et éleva le signal du fédéralisme dans la religion du peuple français et du genre humain. Car, s'il était permis de concentrer dans une salle, de travestir sur un théâtre les fêtes du peuple, qui ne voit que ces mascarades deviendront de préférence les fêtes de la bonne compagnie qu'elles prépareront, à de certaines gens, le plaisir de s'isoler, d'échapper au mouvement national?

» Les fêtes du peuple sont les vertus; elles sont générales et ne se célèbrent qu'en masse. »

Après l'organisation de cette fête nationale, la surveillance des travaux d'embellissement du Jardin des Tuileries occupait encore tous les instants de David, quand la Convention lui confia de nouveau le programme d'une cérémonie populaire en l'honneur de Joseph Barra et Agricol Viala, ces deux jeunes héros de la liberté.

Le 8 nivôse an II, Robespierre était monté à la tribune pour célébrer en ces termes le dévouement de Barra.

« Parmi les belles actions qui se sont passées dans la Vendée et qui ont honoré la guerre de la liberté contre la tyrannie, la nation entière doit distinguer celle d'un jeune homme dont la mère a déjà occupé la Convention : je veux parler de Barra. Ce jeune homme, âgé de treize ans, a fait des prodiges de valeur dans la Vendée. Entouré de brigands qui, d'un côté, lui présentaient la mort et de l'autre lui demandaient de crier *Vive le Roi!* il est mort en criant *Vive la République!* Ce jeune enfant nourrissait sa mère avec sa paye; il partageait ses soins entre l'amour filial et l'amour de la patrie. Il n'est pas possible de choisir un plus bel exemple, un plus parfait modèle pour exciter dans les jeunes cœurs l'amour de la gloire, de la patrie et de la vertu, et pour préparer les prodiges qu'opérera la génération naissante. En décernant des honneurs au jeune Barra, vous les décernez à toutes les vertus, à l'héroïsme, au courage, à l'amour filial, à l'amour de la patrie.

» ... Je demande que les honneurs du Panthéon soient décernés à Barra, que cette fête soit promptement célébrée, et avec une pompe analogue à son objet et digne du héros à qui nous la destinons. Je demande que le Génie des Arts caractérise dignement cette cérémonie qui doit représenter toutes les vertus ; que David soit spécialement chargé de prêter ses talents à l'embellissement de cette fête. »

David avait répondu : « Ce sont de telles actions que j'aime à retracer : Je remercie la nature de m'avoir donné quelques talents pour célébrer la gloire des héros de la République. C'est en les consacrant à cet usage que j'en sens surtout le prix. »

Après lui, Barère prend la parole :

« Citoyens, dit-il, il ne peut y avoir ici qu'un suffrage, ou plutôt des acclamations unanimes pour l'adoption de cette belle motion que Robespierre vient de faire. Élever à la vertu filiale un monument durable dans le souvenir des hommes, récompenser les faits héroïques, c'est le devoir de la Convention; mais il faut tirer de cette mort une leçon vivante pour la jeunesse de la République. Joseph Barra est célèbre à treize ans. Il a déjà, avant que d'entrer dans la vie, présenté à l'histoire une vie illustre. Mais ce qui doit le rendre recommandable à la postérité la plus reculée, c'est son dévouement à la République, c'est son attachement aux auteurs de ses jours ; il nourrissait sa mère et mourait pour la patrie; il tuait des brigands et résistait à l'opinion royaliste.

» Voilà celui à qui les honneurs du Panthéon peuvent être décernés sans exciter l'envie et sans pouvoir l'accuser d'ambition. Il n'est pas à craindre qu'il n'essuye jamais le jugement des contemporains, même sur Mirabeau.

» Des généraux, des représentants, des philosophes peuvent être excités par orgueil ou une ambition quelconque. Ici c'est la vertu tout entière, simple et modeste, comme elle est sortie des mains de la nature.

» C'est cette vertu qui doit présenter son exemple à tous les enfants de la République, c'est son image tracée par les pinceaux du célèbre David que vous devez exposer dans toutes les écoles primaires. Les enfants, les jeunes gens apprendront chaque jour dans les écoles

républicaines que leurs vertus ne sont ni inutiles ni obscures, et que les représentants du peuple savent les honorer dans tous les âges et les récompenser au milieu même des mouvements terribles et variables des révolutions.

» Je demande que l'Assemblée décrète que la gravure qui représentera l'action héroïque et la piété filiale de Joseph Barra (de Palaiseau) sera faite aux frais de la République et envoyée par la Convention nationale dans toutes les écoles primaires pour y retracer sans cesse à la jeunesse française l'exemple le plus pur de l'amour de la patrie et de la tendresse filiale. »

Les propositions de Barère et de Robespierre furent adoptées au milieu des applaudissements.

David, au sortir de cette séance, avait, comme il l'avait promis, jeté sur la toile l'ébauche de Barra expirant, qui se trouve aujourd'hui au Musée d'Avignon. Il l'a représenté étendu sur un chemin, dépouillé de ses vêtements et expirant en pressant sur son cœur la cocarde tricolore et les ordres de la République, pendant que, dans le fond, les brigands qui l'ont assassiné s'éloignent rapidement.

Il est à regretter que cette figure n'ait pas été terminée, car telle qu'elle est, par la jeunesse du dessin et le sentiment qu'elle respire, elle passe pour une des œuvres les plus remarquables de David. Achevée, elle eût formé un intéressant contraste avec les tableaux sévères de *Lepelletier* et de *Marat.*

Robespierre, dans son discours pour la reconnaissance de l'Être suprême, avait rappelé l'action héroïque de Joseph Barra ; il avait associé à sa gloire précoce le nom d'un autre adolescent, d'Agricol Viala qui, sur les bords de la Durance, avait donné sa vie pour assurer le salut des républicains.

Cette fête ayant été décidée en l'honneur des mânes de ces deux jeunes héros, David fut chargé de présenter à la Convention le plan de la cérémonie funèbre, dont la célébration fut fixée au 10 thermidor.

Le 23 messidor, il déposait, au nom du Comité d'instruction publique, le rapport suivant :

Rapport sur la Fête héroïque,
pour les honneurs du Panthéon à décerner aux jeunes Barra et Viala,
par DAVID.

« La Convention nationale m'a chargé de lui présenter mes idées sur le plan de la fête à décerner en l'honneur des jeunes héros, Barra et Agricol Viala.

» Citoyens, interprète des sentiments qui vous animent, je vais essayer de les développer, et prouver en même temps à l'univers entier que ce n'est pas en vain que vous appelez la nation à une entière régénération morale; que, d'un bout à l'autre de la France, le cri spontané de *Vivre libre ou mourir* se fit entendre et porta l'effroi dans l'âme des tyrans coalisés.

» Jusqu'ici, l'opinion publique s'est traînée à pas lents ; pendant trois ans, et plus, les efforts criminels de nos ennemis ont tenu la balance en équilibre ; le peuple languissant

semblait fatigué de ses premiers succès ; son assoupissement allait être funeste à la liberté ; vous avez sonné le tocsin le 10 août, et son réveil a été terrible ; le trône renversé a disparu. Aujourd'hui, représentants du peuple, vos soins se sont tournés vers la morale, et vous avez senti de quelle importance il est de ramener les hommes à la vérité. Pour atteindre ce but, je pense qu'il est bon d'établir une comparaison entre le gouvernement arbitraire et celui que vous avez fondé, un combat entre le vice et la vertu.

» Les hommes ne sont que ce que le gouvernement les fait ; cette vérité fut de tous les temps. Le despotisme atténue et corrompt l'opinion publique ou, pour mieux dire, là où il règne, il n'en peut exister ; il proscrit avec soin toutes les vertus, et, pour assurer son empire, il se fait précéder de la terreur, s'enveloppe du fanatisme et se coiffe de l'ignorance. Partout la trahison à l'œil louche et perfide, la mort et la dévastation le suivent ; il traîne aussi après lui l'avilissement dont il couvre les régions dans lesquelles il établit sa demeure environnée de ténèbres ; c'est dans l'ombre qu'il médite le crime et rive les fers de ces malheureuses victimes dont il suce le sang. Ingénieux à les tourmenter, il élève des bastilles ; dans ses moments de loisir il invente des supplices, et repaît ses yeux de la vue des cadavres immolés à ses fureurs. Capet, le dernier de nos tyrans, ne voulut-il pas, le 10 août, hypocritement savourer ce royal plaisir ?

» Sous les lois barbares du despotisme, les hommes avilis et sans morale ne conservent pas même la forme altière que leur a donnée la nature. Partout ils portent la corruption et le découragement ; les bras sont arrachés de la charrue et restent oisifs dans les palais des grands ; les terres sont incultes, les troupeaux meurent dans les pâturages desséchés et le commerce est anéanti. Il fait plus : son joug est si pesant qu'il étouffe dans les cœurs jusqu'au désir d'être père, et que l'épouse maudit sa fécondité ; l'amour de la patrie est banni, sa voix ne se fait plus entendre, et le froid égoïsme remplace, parmi les hommes, les vertus qui les abandonnent ; alors leur malheur est consommé ; ils deviennent lâches, féroces et perfides comme leur gouvernement. O vérité humiliante ! tel était le Français d'autrefois.

» Détournons, représentants du peuple, nos regards de cet abîme que vous avez comblé. Offrons à vos yeux un tableau plus digne de vous-mêmes ; présentons l'homme à son auteur tel qu'il sortit de ses mains divines, et mettons au grand jour les avantages du gouvernement républicain.

» La démocratie ne prend conseil que de la nature à laquelle, sans cesse, elle ramène les hommes. Son étude est de les rendre bons, de leur faire aimer la justice et l'équité. C'est elle qui leur inspire ce noble désintéressement qui élève leurs âmes et les rend capables d'entreprendre et d'exécuter les plus grandes choses. Sous son règne toutes les actions se reportent à la patrie : mourir pour elle, c'est acquérir l'immortalité ; les sciences et les arts sont encouragés ; ils concourent à l'éducation et au bonheur public ; ils parent la vertu des charmes qui la rendent chère aux mortels, et inspirent l'horreur du crime ; la terre, féconde et généreuse, répand sur son front radieux les trésors que renferme son sein ; elle comble les vœux du laboureur et remplit les greniers de riches moissons. Sous un œil aussi pur, sous un gouvernement aussi beau, la mère alors, la mère enfante sans douleurs et

sans regrets ; elle bénit sa fécondité et fait consister la véritable richesse dans le nombre de ses enfants. Le commerce fleurit à l'ombre de la bonne foi, la sainte égalité plane sur la terre, et une immense population fait une nombreuse famille. O vérité consolante, tel est le Français d'aujourd'hui.

» Peuples, écoutez, et vous, tyrans, lisez et pâlissez : je vais mettre sous les yeux du monde les titres que Barra et Agricol Viala ont à la reconnaissance nationale : ceux que vous avez, au mépris de la nature que vous voulez comprimer, y paraîtront aussi, accompagnés de l'horreur qu'ils inspirent.

» Ici, à treize ans, le jeune Barra, enfant héroïque, dont la main filiale nourrissait sa mère, de toutes parts enveloppé des assassins de l'humanité, accablé par le nombre, tombait vivant dans leurs féroces mains ! C'est dans le danger que la vertu brille d'une manière plus éclatante. Sommé par les brigands de crier : *Vive le Roi!* saisi d'indignation, il frémit : il ne leur répond que par le cri de : *Vive la République!* A l'instant, percé de coups, il tombe en pressant sur son cœur la cocarde tricolore : il meurt pour revivre dans les fastes de l'histoire.

» Là, sur les bords de la Durance, Agricol Viala, dans un âge plus tendre encore, la hache à la main, court à une mort certaine, pour couper le câble du bac qui apportait sur la terre de la liberté l'odieux fédéralisme ; atteint d'un plomb meurtrier que lançait sur lui les rebelles Marseillais, il s'écrie : *Je meurs! cela m'est égal, c'est pour la liberté!* Il dit, il tombe, il est mort, et le Midi est sauvé.

» Ainsi se fane et meurt une fleur nouvelle coupée par le tranchant de la charrue ; ainsi les pavots, battus de l'orage, courbent leurs têtes appesanties par la pluie ; Barra et Agricol Viala ! ainsi vous fûtes moissonnés à la fleur de vos ans !

» Et vous, infâmes oppresseurs de la terre ; vous qui, prêtant votre langage à celui qui créa la liberté, prétendez tenir de lui le droit de gouverner le monde, où sont-ils vos héros ? qu'ils paraissent ! Comparez-vous à nos jeunes républicains ces vils courtisans nourris au milieu des cours, dans le sein des voluptés : ces sybarites efféminés, dont l'âme corrompue ne se fait pas même une idée de la vertu, et dont les bras énervés ne sont chargés que de chiffres, gages impudiques de leurs adultères amours ; ces courtisans enfin qui, apportant au milieu des camps leur arrogance et leur lâcheté, fuient à la vue du moindre danger, et volent cacher leur honte dans les bras de la débauche ? Les comparez-vous encore à ces instruments aveugles qui sont en même temps les victimes de vos forfaits ? Répondez : croyez-vous pouvoir soutenir une lutte aussi inégale ? Espérez-vous encore, dans votre présomptueux délire, renverser un gouvernement, non seulement fondé sur les bases impérissables que la nature a posées, mais encore défendu par un peuple dont la vérité, qu'il nourrit au milieu de lui, fait toute la force et la sûreté ; par un peuple qui compte au nombre de ses héros des enfants de onze et treize ans ; par un peuple qui, tout entier, marchant sur leurs traces, porte gravé en son cœur le mépris de la mort, la haine des brigands couronnés, et tient levé sur vos têtes coupables le glaive qui doit purger la terre de votre homicide existence ? Sachez, vils tyrans, que là où brille la vérité tombe l'erreur, que là où les vertus triomphent, le crime trouve sa punition.

» Lâches, vous avez renoncé à vaincre par la force ce peuple généreux que vous affectez de mépriser, et qui cependant souffle sur vous la terreur qui se décèle dans toutes vos démarches. Vous avez, à la vérité, pris une tactique plus digne de vous et de votre cause. Instruits à l'école du ministre ennemi du genre humain, l'empoisonnement, l'incendie, l'assassinat, voilà vos armes favorites. Pourquoi, astucieux Anglais, pourquoi n'as-tu pas fait briller aux yeux de ces jeunes républicains le métal corrupteur qui t'ouvrit les portes de l'infâme Toulon? Ah! tu savais bien, misérable charlatan, qu'ils l'auraient repoussé avec horreur : c'est sur les âmes vénales des Hébert, des Danton et des Lacroix, qu'il pouvait avoir de l'empire ; mais dans leur cœur la cupidité ne pouvait point trouver de place : à cet âge, tu le sais, tout est vertu. Va, renonce à tes abominables projets : les Français sont des Barra et des Viala; ils ont tous juré de faire triompher la liberté, d'anéantir les rois et leurs satellites, dont les crimes sont autant multipliés sur la terre que les grains de sable sur le rivage de la mer.

» Ne vous offensez pas, représentants d'un grand peuple, si je vous ai trop longtemps entretenus de ce ridicule et méprisable Pitt; bientôt vous n'entendrez plus parler de ce monstre et des tyrans coalisés, ils ne peuvent soutenir la lutte, ils fuient, ils sont vaincus.

» Ombres sacrées de nos martyrs morts sous les murs de Toulon, dans la Vendée; paisibles citoyens assassinés sur l'autel de la patrie, et vous, braves soldats qui, la campagne dernière, avez teint de votre sang les vastes plaines de la Belgique, vous qui avez péri devant Lyon rebelle, vous qui, dans Marseille, êtes tombés sous le fer du fédéralisme. vous tous enfin qui êtes morts victimes de la perfidie de nos ennemis, vous tous, paraissez, je vous évoque ! Je vous vois!

» Toi, incorruptible Marat, montre le passage que le fer assassin ouvrit à ton âme. Toi, Pelletier, découvre le flanc déchiré par un satellite du dernier de nos tyrans. Toi, Gasparin, montre cette fiole de poison qui porta dans tes veines les glaces de la mort. Toi, vertueux Challier, montre le glaive qui cinq fois hésita de trancher le fil de tes jours. Toi, Bayle, montre le cordon fatal qui couvrit tes yeux des ombres de la nuit. Toi, Beauvais, les meurtrissures qui t'ouvrirent à pas lents les portes du tombeau; et toi, philosophe courageux, Fabre de l'Hérault, dont l'âme républicaine préféra la mort à une fuite honteuse, montre tes innombrables cicatrices. Vous, respectables enfants, ô Barra! ô Viala! le sang que vous avez répandu fume encore; il s'élève vers le ciel, il crie vengeance. Illustres républicains, vos mânes seront apaisées. Celui qui fait succéder la lumière aux ténèbres a déposé en nos mains la foudre qui doit punir les rois, leurs complices, et réduire en poudre les trônes d'où ils conspirent notre perte. Le tonnerre gronde, l'orage grossit, il s'avance, il approche, il éclate, ses ravages seront terribles.

» O toi, dont la main puissante étend le ciel comme un voile; toi, qui règles le cours des révolutions ainsi que celui des saisons, fais disparaître de la face du globe, ou plutôt régénère la terre impie qui donnerait asile au despotisme et s'armerait pour sa querelle : s'il en est une, son crime n'est que celui de ses tyrans, que tous les maux de la guerre retombent sur leurs têtes! S'ils échappent à nos bras vengeurs, que la terre, trop longtemps souillée de leur présence, leur refuse un abri et la nourriture qu'elle accorde aux animaux

les plus féroces! Que le sommeil fuie leurs paupières; qu'à chaque instant ils invoquent la mort sans pouvoir l'obtenir, ou plutôt qu'ils soient traînés à l'échafaud et que leur cendre empoisonnée soit emportée par les vents loin du globe reconquis à la liberté! N'épargne, Dieu vengeur, n'épargne que ces femmes, ces enfants, ces vieillards égarés! N'épargne que l'humble toit du pauvre, et que le monde entier répète avec nous : *Paix aux chaumières! mort à tous les tyrans!*

» Mais quel calme soudain apaise mes sens! Le ciel a entendu ma voix, mes vœux sont exaucés! peuple français, poursuis, la tyrannie expire; encore un coup elle n'est plus, la terre est libre!

» Livrons-nous, maintenant, Représentants du peuple, aux doux épanchements de la reconnaissance. Honorons les mânes encore sanglants des jeunes héros Barra et Viala. Que le triomphe que nous leur décernons porte, à leur exemple, le caractère de la simplicité républicaine et l'empreinte auguste de la vertu. Faisons disparaître ce pompeux étalage qui éblouit les yeux, et ne remplit pas l'âme de ces émotions délicieuses qu'enfante le récit de belles actions. Laissons ces magnifiques choses aux oppresseurs de la nature : ce n'est point ici l'orgueilleux Alexandre entrant dans les murs de Babylone après avoir enchaîné la terre; ce n'est point non plus un César vainqueur de son pays, et recevant pour prix des fers qu'il lui donne les honneurs de l'apothéose. Ce sont deux jeunes soldats qui à treize ans ont égalé la gloire des héros de l'antiquité en se dévouant généreusement pour la liberté de la patrie. O Barra! ô Agricol Viala! les urnes qui renferment vos cendres seront portées par des mères et de jeunes guerriers; le peuple français, tenant à la main les palmes de la Victoire, sera l'ornement de cette touchante cérémonie.

» Que le père, accompagné de ses fils, leur dise : Voilà les récompenses que la patrie reconnaissante accorde à ceux qui sont morts en combattant pour elle; mes enfants, quel sort plus beau! quelle mort plus glorieuse! Barra et Viala, aujourd'hui l'objet de notre admiration, étaient de votre âge. Comme vous, ils se seraient livrés aux jeux de votre enfance; mais, placés de bonne heure dans le tumulte des camps, ils faisaient déjà mordre poussière aux esclaves. O mes enfants! à leur exemple, soyez la terreur des rois, les soutiens de la République et l'honneur de mes cheveux blancs. Il leur dira aussi que ce ne sont plus, comme autrefois, les intrigues d'une cour qui décernent les récompenses; que ce n'est plus le caprice d'une courtisane ni la naissance qui donnent les emplois. Il leur apprendra, au contraire, que la seule voie pour y arriver est de posséder des vertus et des talents, que les seuls titres à l'immortalité sont d'avoir bien mérité de la patrie et d'avoir versé son sang pour elle.

» Que la mère à qui le ciel a refusé des enfants mâles dise à ses filles : Vous voyez aujourd'hui un grand peuple rendant hommage au dévouement héroïque! Demain, il célébrera la pudeur ainsi que la piété filiale; rendez-vous dignes, mes filles, de devenir un jour l'objet de son admiration. Méprisez l'or, les diamants et cette vaine parure indigne des républicaines; née de la corruption, elle l'engendre à son tour. N'empruntez plus désormais l'état factice des vêtements, soyez parées des vertus de votre sexe, vous n'en paraîtrez que plus belles. Quand votre destinée sera unie à celle d'un époux, servez-vous de l'empire que

vous a donné la nature pour étendre dans son âme celui de la vertu républicaine. Répandez par votre douceur des fleurs sur le chemin que vous avez à parcourir ensemble, et que la vie soit un passage agréable; apprenez que la vraie richesse est de posséder beaucoup d'enfants qui, forts et courageux, seront un jour les défenseurs de la patrie. Qu'à l'exemple de Cornélie, ils soient votre parure et l'ornement de vos maisons.

» Que le vieillard, courbé sous le poids des ans, autrefois le rebut de sa famille, en soit aujourd'hui les délices; que, toujours environné d'une nombreuse postérité, il se voie renaître dans les petits-enfants de ses enfants, comme les arbres antiques qui voient s'élever autour d'eux une plantation nouvelle.

» Que la mère, dont le fils est mort au champ de bataille, s'enorgueillisse du sang qu'il a versé pour sa patrie; que des larmes de joie succèdent aux larmes de douleur, en voyant les honneurs que le peuple reconnaissant rend à sa mémoire.

» Et vous, jeunes républicaines, écoutez la voix de la patrie : c'est en vous qu'elle a mis ses plus douces espérances; vos mères ont donné le jour à des héros; vous imiterez leur exemple. La Victoire va vous ramener des amants dignes de vous; c'est sur eux que vous devez fixer votre choix; gardez-vous de dédaigner ces illustres défenseurs couverts d'honorables cicatrices. Les cicatrices des héros de la liberté sont la plus riche dot et l'ornement le plus durable. Après avoir servi leur pays dans la guerre la plus glorieuse, qu'ils goûtent avec vous les douceurs d'une vie paisible; que vos vertus, que votre chaste fécondité, centuplent les ressources de la patrie; que chacun, vous voyant au milieu d'une nombreuse famille, vous porte respect et dise avec admiration : Voilà la digne compagne d'un citoyen vertueux qui a perdu ses bras à la mémorable journée de Fleurus; que les rejetons d'un tel père, marchant sur ses traces, soient les implacables ennemis de la tyrannie et les émules des Barra et des Viala! »

Précis historique sur Agricol Viala.

« Dans le courant du mois de juillet 1793, des brigands échappés des murs de Marseille, réunis à tous les partisans de l'aristocratie que renfermait le Midi, nourrissant le dessein insensé, l'espoir criminel de marcher droit à Paris, d'y détruire la représentation nationale, déployaient dans leur course le drapeau de la guerre civile et de la rébellion. Aix, Lambesc, Arles, Tarascon, ont éprouvé les effets de leur rage contre-révolutionnaire; déjà ils menacent les bords de la Durance. Les patriotes avignonais, fidèles à la cause du peuple, sont debout; résolus de s'opposer à leur passage, ils occupent la rive droite de ce fleuve.

» Les rebelles sont supérieurs en nombre et en artillerie. Les pontons sont en leur pouvoir. Couper précipitamment les câbles à l'aide desquels ils vont traverser la rivière est l'unique ressource qui reste aux républicains; le tenter, c'est courir à une mort certaine : une pluie de feu couvre la rive vers laquelle il faut s'avancer. Joseph-Agricol Viala, âgé de treize ans, se présente pour cette expédition. Son courage au-dessus de sa jeunesse et son patriotisme l'avaient élevé au grade de commandant général de la petite garde nationale connue sous le nom d'*Espérance de la patrie*. Ce jour-là il avait quitté ses épaulettes, et

s'était glissé, sans qu'on s'en aperçût, dans les rangs des citoyens. La consigne aux portes de la ville était de ne laisser sortir ni femmes ni enfants. Il se présente, on le refuse; indigné de ce qu'il appelle un affront, il s'élance sur une hache, s'arrache des mains de ceux qui veulent l'arrêter, et marche à pas précipités du côté des flots. Sa hache est suspendue à sa ceinture, et tandis qu'il franchit l'espace qui sépare la chaussée de pierre où les républicains sont retranchés, du poteau où le câble est fixé, il décharge le léger mousquet dont il est armé, et fait feu quatre fois sur ses ennemis.

» Cependant les deux rives vomissent la flamme, les balles sifflent et se croisent. Viala, toujours seul, arrive au poteau; là il jette son fusil, saisit sa hache et frappe à coups redoublés le câble énorme. Pendant le trajet, ou depuis qu'il frappait, il avait essuyé sans pâlir cinq décharges de mousqueterie, à la sixième une balle le frappe au sein; la hache échappe de son jeune bras; il fait quelques pas, chancelle et tombe en prononçant ces mots sacrés : M'AN PAS MANQUA; AQUO ES EGAOU, MORE PER LA LIBERTAT. *(Ils ne m'ont pas manqué; cela est égal, je meurs pour la liberté.)* Il expire. Le brave Guinaud, son voisin et son jeune ami, l'avait suivi de loin; étendu dans un ravin, il recueillit ses dernières paroles. Il voudrait enlever son corps; la mort pleuvait à ses côtés, il est forcé de s'éloigner. Un prêtre de Saint-Remy s'attribua, sur le champ de bataille, l'honneur de l'avoir assassiné, honneur que lui disputa un jeune fanatique des Noves. Les rebelles, après avoir traversé la Durance, eurent la lâcheté d'insulter aux restes de ce jeune héros; comme s'ils eussent voulu chercher et poursuivre quelques restes de vie dans ce corps inanimé, ils y plongèrent leurs baïonnettes et l'ensevelirent dans les flots.

» Je n'essayerai pas de rendre la douleur de la mère, je la conserve dans toute sa sublime simplicité; elle idolâtrait son Agricol; que les mères jugent de l'amertume de ses regrets!

» Après les premiers cris, ces cris déchirants de la nature, du sentiment : « Citoyenne,
» lui dit-on, vous êtes patriote… Eh bien, pour adoucir votre douleur, songez qu'il est mort
» pour sa patrie. — *Ah! c'est vrai, il est mort pour la patrie!* — et ses larmes se séchèrent. »

Plan de la fête qui aura lieu le 10 thermidor pour décerner les honneurs du Panthéon a Barra et a Viala.

« A trois heures après midi, une décharge générale d'artillerie part de la pointe occidentale de l'île de Paris; elle annonce la cérémonie.

» Aussitôt le peuple se rassemble au Jardin national : sur l'amphithéâtre paraît la Convention, dans le costume des représentants du peuple; chacun de ses membres tient à la main le symbole de sa mission; elle est précédée d'une musique guerrière; les artistes musiciens chantent une strophe analogue à la fête.

» Après ce chant, le président de la Convention monte à la tribune et prononce un discours où sont développés aux yeux du peuple les traits héroïques de Barra et d'Agricol Viala, leur piété filiale, en un mot tous les titres qui leur ont mérité les honneurs du Panthéon; puis il remet l'urne de Viala entre les mains d'une députation d'enfants choisis

dans chaque section, du même âge que nos jeunes républicains, savoir : depuis onze ans jusqu'à treize ans inclusivement.

» Les restes mortels de Barra, enfermés dans une autre urne, seront déposés entre les mains des mères dont les enfants sont morts glorieusement pour la défense de notre liberté ; c'est à ces respectables citoyennes, également envoyées par les différentes sections, à porter ces restes précieux, gage immortel de la tendresse filiale dont cet héroïque enfant a donné des preuves si touchantes.

» A cinq heures très précises, une seconde salve d'artillerie se fait entendre.

» Les députations des mères et des enfants se mettent en marche sur deux colonnes ; le cortège est précédé d'un grand nombre de tambours dont les sons lugubres et majestueux expriment la marche et les sentiments d'un grand peuple réuni pour la cérémonie la plus auguste.

» Chaque colonne aura en tête les images de Barra et de Viala dont les actions seront représentées sur la toile.

» A la colonne de droite seront les députations des enfants, à celle de gauche les députations des mères.

» Le milieu des deux colonnes sera occupé par des artistes des théâtres formant six groupes qui marcheront ainsi qu'il suit :

» Le premier groupe sera formé de la musique instrumentale ; — le second, des chanteurs ; — le troisième, des danseurs ; — le quatrième, des chanteuses ; — le cinquième, des danseuses ; — le sixième, des poètes, qui réciteront les vers qu'ils auront composés en l'honneur des jeunes héros.

» Viennent ensuite les représentants du peuple, entourés de braves militaires blessés pour la défense de la patrie ; le président de la Convention donne la main droite à l'un d'eux désigné par le sort, et la gauche à la mère de Barra et à ses filles.

» Le peuple ferme la marche.

» De distance en distance, les tambours feront entendre leurs roulements funèbres et la musique ses sons déchirants. Les chanteurs exprimeront nos regrets par des accents plaintifs. — Les danseurs dans des pantomimes lugubres et militaires.

» On s'arrête ; tout se tait : tout à coup le peuple élève la voix et par trois fois s'écrie : *Ils sont morts pour la patrie.*

» Arrivées dans cet ordre devant le Panthéon, les deux colonnes se rangent chacune en demi-cercle pour laisser libre le milieu de l'enceinte et donner passage à la Convention, qui va se placer sur les degrés du temple. Toujours les jeunes enfants, les musiciens, les chanteurs, les danseurs et les poètes seront placés du côté de Viala ; les mères, les musiciennes et les danseuses du côté de Barra.

» Cependant les urnes sont déposées sur un autel élevé au milieu de la place : autour de cet autel les jeunes danseuses forment des danses funèbres qui retracent la plus profonde tristesse : elles répandent des cyprès sur les urnes. Au même instant, les musiciens et les chanteurs déplorent les ravages du fanatisme qui nous a privés de ces jeunes républicains.

» Un nouveau silence succède aux cris de douleur. Le président de la Convention s'avance, embrasse les urnes, et, les yeux élevés vers le ciel, proclame, en présence de l'Être suprême et du peuple, les honneurs de l'immortalité pour Barra et Agricol Viala. Au nom de la patrie reconnaissante, il les place au Panthéon dont les portes s'ouvrent au même instant.

» Tout change, la douleur disparaît, l'allégresse publique la remplace, et le peuple, par trois fois, fait entendre ce cri : *Ils sont immortels!*

» L'airain tonne et les jeux commencent.

» Les tambours font retentir les airs d'un roulement guerrier ; les danseuses, d'un pas joyeux, répandent des fleurs sur les urnes, en font disparaître les cyprès ; les danseurs, par des attitudes martiales qu'accompagne la musique, célèbrent la gloire des deux héros ; les poètes récitent des vers en leur honneur, et les jeunes soldats font des évolutions militaires.

» Le président de la Convention s'avance au milieu du peuple ; il prononce un discours, après lequel les mères portent l'urne de Barra dans le Panthéon, et les jeunes enfants celle de Viala.

» Le président ferme les portes du temple, et donne le signal du départ. On observe pour le retour le même ordre qu'en allant.

» Arrivée au Jardin national, la Convention reprend sa place sur l'amphithéâtre ; le président fait un nouveau discours, dans lequel il retrace aux mères les leçons de vertu qu'elles doivent inspirer de bonne heure à leurs enfants, afin qu'ils se rendent dignes un jour des honneurs éclatants que la patrie vient de décerner à Barra et à Viala. Il exhorte les jeunes soldats à venger bientôt leur mort, à se montrer toujours prêts comme eux à se dévouer glorieusement pour la défense de la patrie.

» Le peuple termine cette mémorable et touchante cérémonie par les cris réitérés de *Vive la République!*

» La Commission de l'Instruction publique est chargée de l'exécution de la fête.

DÉCRET

» La Convention nationale décrète que le rapport de David sur la fête héroïque et pour les honneurs du Panthéon à décerner aux jeunes Barra et Viala sera inséré au *Bulletin*, imprimé et envoyé aux écoles primaires, aux autorités constituées, aux armées, aux sociétés populaires, et distribué, au nombre de six exemplaires, à chaque membre de la Convention. »

CHAPITRE V

LE LUXEMBOURG

1794-1795

David et le 9 Thermidor. — Son arrestation. — Il est enfermé à la prison des Fermes. — Soins de Delafontaine, son élève. — Dénonciation de Lecointre. — Lettre de David au Comité de sûreté générale. — Il est transféré au Luxembourg. — Il écrit à la Convention. — Dévouement de Madame David. — Efforts de Boissy-d'Anglas pour lui faire rendre la liberté. — Pétition de ses élèves. — Il est mis en liberté. — Il demande un congé. — Dénonciation de la section du Muséum. — Événements de prairial. — Il est incarcéré aux Quatre-Nations. — *Sa Défense* écrite par lui-même. — Il est mis en liberté provisoirement. — Amnistie du 4 brumaire an IV.

Le moment était proche où malgré son enthousiasme exagéré les événements allaient, d'une manière cruelle, convaincre David que la voie où il était engagé n'était pas celle où devaient se développer les qualités naturelles et de son esprit et de son cœur.

Selon ses indications, les mesures avaient été prises et les ordres de police donnés pour la célébration de la fête funèbre de Barra et de Viala, fixée au 10 thermidor, quand éclata la révolution célèbre qui mit fin à la Terreur.

David ne joua aucun rôle dans la crise du 9 Thermidor. Il était depuis quelque temps assez sérieusement malade, pour ne pouvoir ce jour-là sortir de chez lui. Il n'avait sans doute pas été instruit par Robespierre et ses amis de leurs projets secrets, car l'organisation des fêtes populaires de l'Être suprême et des jeunes Martyrs de la République, ainsi que les nombreux concours décrétés par le Comité de salut public, l'avaient assez absorbé pour qu'il négligeât la politique et les séances du Comité de sûreté générale, auxquelles depuis longtemps déjà il n'assistait que très irrégulièrement.

Cependant, en cette circonstance, il serait demeuré attaché aux hommes de son parti; car, à la séance des Jacobins du 8 thermidor au soir, pendant que Robespierre y répétait le discours qu'il avait déjà lu dans la journée à la Convention, il s'était écrié : « Si tu bois la ciguë, Robespierre, je la boirai avec toi. »

Ces sortes d'exclamations, au reste, n'étaient pas rares dans ces assemblées, où souvent

l'auditoire, excité par la véhémence d'un orateur, jurait de partager le sort qui l'attendait au milieu des dangers qui menaçaient la liberté.

Les membres rebelles de la Commune connaissaient aussi sa fidélité à leur cause, car lorsqu'on leur amena dans la salle du Conseil général les Commissaires de la section des Arcis qui lisaient à haute voix, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, la proclamation de la Convention nationale mettant hors la loi Robespierre et ses complices, le maire de Paris, Fleuriot Lescot, en remarquant parmi les signataires le nom de David, s'écria « que cette pièce était une scélératesse de plus de la part des intrigants, parce qu'il était d'autant plus sûr que David ne l'avait pas signée, qu'il était malade chez lui ».

Enfin, grâce à cette maladie, qui épargna à la France la douleur d'avoir à regretter les chefs-d'œuvre que créèrent depuis les pinceaux de David, il échappa aux premiers coups portés par la colère et la vengeance; et la peur était disparue, la confiance même était revenue, quand ses collègues de la Convention songèrent à lui.

Ce fut à la séance du 13 thermidor qu'André Dumont, qui avait répandu la terreur dans le département de la Somme, dénonça ainsi David à la Convention :

« Citoyens, d'après l'attitude majestueuse et imposante que vous avez prise, d'après cette sublime énergie dont vous avez donné un si frappant exemple, souffrirez-vous qu'un traître, un complice de Catilina, siège encore dans votre Comité de sûreté générale? Souffrirez-vous que David, cet usurpateur, ce tyran des arts, aussi lâche qu'il est scélérat, souffrirez-vous, dis-je, que ce personnage méprisable, qui ne se présenta pas ici dans la mémorable nuit du 9 au 10, aille encore impunément dans les lieux où il médite l'exécution des crimes de son maître, du tyran Robespierre? Le moment est arrivé, citoyens; il faut faire disparaître les ombres du scélérat dont la France vient d'être débarrassée; il faut conserver cette énergie, sauvegarde de la liberté, il faut conserver cet héroïsme, sauveur de la patrie.

» David n'est pas le seul qui ait été vendu à Robespierre; la cour de ce Cromwell n'est pas encore anéantie. Ses ministres, sur la figure desquels on lit le crime, seront bientôt démasqués : je jure de les poursuivre jusqu'à la mort; mais en ce moment je me borne à demander que le traître David soit à l'instant chassé du Comité, et qu'il soit procédé à son remplacement. »

Un autre député se lève pour dénoncer aussi Jagot, membre du Comité de sûreté générale, comme s'étant, suivant son habitude, caché durant la nuit périlleuse du 9 au 10 thermidor. Donnant suite à la proposition de Dumont, la Convention décrète successivement que Jagot, Lavicomterie et David seront remplacés. A ce moment, ce dernier entre dans la salle, et, apprenant qu'il était question de lui, il demande à être entendu; la Convention le lui accorde.

« Je ne connais pas, dit-il, les dénonciations qui ont été faites contre moi; mais personne ne peut plus m'inculper que moi-même. On ne peut concevoir jusqu'à quel point ce malheureux m'a trompé. C'est par ses sentiments hypocrites qu'il m'a abusé, et, citoyens, il n'aurait pas pu y parvenir autrement. J'ai quelquefois mérité votre estime par ma franchise. Eh bien! citoyens, je vous supplie de croire que la mort est préférable à ce que

j'éprouve dans ce moment-ci. Dorénavant, j'en fais le serment, et j'ai cru le remplir dans cette malheureuse circonstance, je ne m'attacherai plus aux hommes, mais seulement aux principes. »

« David a embrassé Robespierre aux Jacobins, s'écrie un représentant, et il y est allé prêcher l'insurrection. »

Goupilleau de Fontenay prend la parole :

« J'interpelle David, dit-il, de déclarer si, au moment où Robespierre descendit de la tribune, après avoir prononcé son discours ou plutôt son acte d'accusation, lui, David, n'alla pas l'embrasser en lui disant : « Si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi. »

« Ce n'était pas pour faire accueil à Robespierre, répond David, que je descendis de son côté; c'était pour monter à la tribune et demander que l'heure de la Fête du 10 fût avancée. Je n'ai pas embrassé Robespierre, je ne l'ai même pas touché, car il repoussait tout le monde.

» Il est vrai que lorsque Couthon lui parla de l'envoi de son discours aux Communes, je dis qu'il pourrait semer le trouble dans toute la République.

» Robespierre s'écria alors, qu'il ne lui restait plus qu'à boire la ciguë : Je lui dis : « Je la boirai avec toi. »

» Je ne suis pas le seul qui ait été trompé sur son compte, beaucoup de citoyens l'ont cru vertueux, ainsi que moi. »

En parlant ainsi, se rappelait-il Pétion, qui, dans les débats violents qui précédèrent la chute des Girondins, alors qu'il se lançait au milieu de l'assemblée en criant : « Je demande que vous m'assassiniez ! Je suis un homme vertueux aussi, la liberté triomphera ! » lui avait répondu : « Que prouve l'action de David ? — le dévouement d'un honnête homme en délire et trompé.

» — Non, lui répliquait l'artiste.

» — Vous vous en apercevrez, » avait repris Pétion.

Accusé à son tour, David apercevait la vérité cruelle des paroles de Pétion.

Heureusement, Thibaudeau vint à son secours en demandant le renvoi de l'examen de sa conduite aux deux Comités. Tallien présente les observations suivantes : « Si un membre de la Convention, dit-il, n'avait pas été inculpé ici d'une manière directe, s'il ne s'était pas présenté à la tribune pour repousser l'inculpation, je demanderais aussi le renvoi aux Comités. Mais autant nous devons être soigneux de ne pas attaquer légèrement la représentation nationale dans aucun de nous, autant, lorsqu'elle est attaquée, nous devons exiger une réparation authentique.

» Il ne doit siéger dans cette enceinte que des hommes purs. Aucune réputation ne doit plus vous aveugler. Nous sommes au moment où les hommes, quelque talent qu'ils aient, ne sont plus rien : la vertu et la liberté sont tout.

» On a reproché à David de ne s'être pas présenté ici dans le moment de la crise : moi je dirai plus. Dans la nuit du 9 au 10, Coffinhal dit qu'il était bien sûr que la signature de David apposée au bas d'une proclamation n'était pas la sienne, parce qu'il était l'ami de Robespierre. Ce ne serait sans doute pas là le sujet d'une accusation, s'il n'y avait pas

d'autres inculpations à faire à David ; mais aux oscillations de sa conduite au Comité de sûreté générale, on peut joindre d'autres reproches.

» Je déclare qu'aucun représentant ne peut siéger à côté de David, jusqu'à ce qu'il se soit disculpé.

» David. — J'étais malade depuis huit jours, et le 9 je pris de l'émétique qui me fit souffrir et me força de rester chez moi toute la journée et toute la nuit. Je ne vins à l'Assemblée que le lendemain matin.

» Fressine, député de Loir-et-Cher. — David était ici le 9 au matin. »

Un autre membre demande à David pourquoi, dans le projet de fête qu'il a présenté, il proposait de partir à trois heures. « J'ai observé, dit-il, que cette proposition tenait beaucoup au plan de Robespierre et pouvait avoir les plus grands dangers. »

David lui répond : « Dans toutes les fêtes dont j'ai donné le programme, on m'a reproché de les faire durer trop longtemps. C'est pour cela que j'ai proposé de faire commencer celle du 10 thermidor à trois heures. Le Comité de salut public me fit remarquer ensuite que cela pouvait être dangereux, et je vins demander qu'elle commençât à neuf heures. »

Lecointre demande qu'il soit décrété que David ne pourra être d'aucun Comité.

David, continuant à expliquer sa conduite, ajoute : « Les deux Comités de salut public et de sûreté générale étaient assemblés. Robespierre nous lut un discours dans lequel j'entendis prononcer mon nom. Je crus que c'était une plaisanterie, et je vous avoue que je ne fus pas peu surpris quand, le lendemain, je l'entendis proférer mon nom à cette tribune.

» Enfin, Citoyens, je vous assure qu'il me faisait plutôt la cour, qu'on ne peut dire que je la lui ai faite. »

Alors Goupilleau reprend : « David a entendu Robespierre lire ici son discours, il le lui a entendu répéter aux Jacobins, et je soutiens que s'il n'avait été que trompé, il n'aurait pas dit à Robespierre après avoir entendu deux fois son acte d'accusation : « Si tu bois la » ciguë, je la boirai avec toi. »

Legendre termine ainsi la discussion :

« J'allai hier au Comité de salut public, dit-il, demander s'il n'y avait pas quelques griefs à reprocher à David, car je le soupçonnais ; Billaud me répondit qu'il y en avait de grands. Je crois donc que, puisque ces Comités ont des reproches à faire à David, on doit leur renvoyer ceux qui ont été faits ici pour qu'ils les réunissent et en fassent un rapport très prochainement. »

La proposition de Legendre fut décrétée. David put se retirer librement de la Convention.

C'était du temps de gagné ; et dans des jours de révolution une heure de délai apporte souvent le salut.

Mais, le 15 thermidor, la Convention nationale ayant décrété l'arrestation de Lebon, le proconsul d'Arras, le député Montmayaut se levant tint le discours suivant : « Je ne suis ni accusateur, ni accusé, je suis juge ; mais je n'ai pas entendu l'accusateur. L'accusé ne s'est pas défendu : il nie les faits. Il y a quelques jours qu'un de vos membres avouait ceux

qu'on articulait contre lui; vous n'avez pas ordonné son arrestation. Le roi David n'a pas été arrêté.

» Je ne vois pas que vous deviez non plus prononcer l'arrestation de Lebon, jusqu'à ce que vous ayez entendu le rapport, ce serait préjuger en quelque sorte que de prononcer avant ce moment. »

Après une courte discussion consacrée à savoir si les deux représentants seront entendus d'abord, on maintient le décret contre Lebon. Un des membres dit què l'Assemblée ne peut avoir deux poids et deux mesures; on a fait à David, ainsi qu'à Lebon, les reproches les plus graves; il demande les mêmes dispositions à son égard.

L'Assemblée ayant décidé que David serait provisoirement mis en état d'arrestation; un secrétaire fait la lecture des décrets portant l'arrestation de ces deux députés, dont la conduite cependant avait été bien différente.

Le Comité de sûreté générale, conformément aux intentions de l'Assemblée, chargea l'officier qui commandait le poste de la gendarmerie nationale du Comité, de procéder à l'arrestation de David, et le citoyen Redeau, secrétaire et agent du Comité, de procéder à l'apposition des scellés sur ses papiers.

Cet arrêté était signé : Moyse Bayle, Vadier, Louis du Bas-Rhin, Bernard et Goupilleau de Fontenay. Les trois premiers avaient été les collègues de David, et, mieux que personne, ils connaissaient la part qu'il avait réellement prise aux complots de Robespierre, mais ils exécutaient aujourd'hui les ordres du vainqueur, avec la même ponctualité qu'ils avaient, la veille encore, rempli ceux donnés par le parti maintenant vaincu.

Nous reproduisons ici le récit d'un témoin oculaire, de M. Delafontaine, alors élève de David, qui était auprès de lui dans ces pénibles circonstances :

« Lorsque l'arrestation de David fut décrétée, c'est moi, Delafontaine, qui l'accompagnai avec un seul invalide ou gardien qu'on lui avait envoyé, avec l'ordre de se rendre à l'ancien Hôtel des Fermes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, à la maison d'arrêt où étaient encore détenus les soixante et onze membres de la Convention arrêtés le 31 mai. Nous les trouvâmes tous rangés sur les marches de l'escalier. Ils saluèrent David, et, quoique je fusse encore jeune, je devinai qu'ils le saluaient avec dérision. Il s'en aperçut lui aussi, et me dit : « Ils vont sortir de prison, et c'est notre tour de les remplacer; vois-tu, c'est pour » me narguer. »

» Au haut de l'escalier, nous tournâmes à gauche, on ouvrit une petite porte et nous entrâmes, lui et moi, dans une chambre peinte en vert. Il fut frappé d'étonnement en voyant que cette pièce était un petit atelier; mais je lui dis aussitôt que cette pièce était l'atelier d'un de ses élèves, nommé Léger, qui était le fils de l'ancien concierge, lequel avait obtenu une place au bureau des passe-ports, et que son élève était aux armées.

» Il me pria alors de lui aller chercher un chevalet, une boîte à couleur, deux ou trois toiles, quelques livres, du papier, des crayons, enfin de quoi s'occuper et se distraire.

» On me laissa apporter tout ce qu'il avait désiré, et, de plus, on me permit de venir le voir. Je lui amenai même M. Lethière, peintre d'histoire, qui l'embrassa affectueusement. »

Quelques jours après l'arrestation de David, les Sociétés populaires de Clermont et

d'Issoire présentèrent à la Convention nationale une dénonciation dans laquelle on se plaignait de ce que Amar et David eussent fait disparaître des pièces qui établissaient l'innocence d'individus chargés par un nommé Augat, créature de Robespierre. La Convention renvoya cette pétition au Comité de sûreté générale.

Cependant David retrouvait, dans sa prison, un calme qu'il n'avait goûté depuis longtemps. Soutenu par l'espérance que son innocence éclaterait aux yeux de ses collègues, qui reconnaîtraient en lui l'ami mais non le complice de Robespierre, il était retourné à ses pinceaux et les avait repris avec un charme tout nouveau, comme d'anciens amis qu'on a abandonnés et qui vous sont restés fidèles; mais, manquant d'espace et de modèle, il se mit, grâce à une glace que Delafontaine lui avait apportée, à faire son portrait, assis, tenant sa palette à la main, revêtu d'une houppelande grise à revers amarante; puis il commença à esquisser différents sujets, entre autres un *Homère récitant ses vers aux Grecs attendris.*

Il se livrait donc à ces différents travaux, visité par sa mère, ses enfants et quelques rares amis, espérant bientôt voir poindre l'aurore de la délivrance, quand un incident nouveau vint aggraver le poids de sa captivité.

Le 11 fructidor, Lecointre de Versailles avait annoncé à la Convention que le lendemain il lui lirait une dénonciation dirigée contre ses collègues, Billaut-Varennes, Collot-d'Herbois, Barère, membres du Comité de salut public; Vadier, Amar, Vouland et David, membres du Comité de sûreté générale.

Le 12, en effet, au milieu de la curiosité publique qui, depuis le procès du roi, n'avait jamais été aussi excitée, il était monté à la tribune et, dans vingt-six articles, avait attaqué la conduite des Comités, leur reprochant d'avoir, par la terreur, comprimé tous les citoyens et les membres même de la Convention nationale, de s'être perpétués dans leurs fonctions, d'avoir anéanti la liberté, couvert la France de mille bastilles; puis, désireux de venger l'ombre de Danton, il accusait les membres du Comité de sûreté générale d'avoir pesé, lors du procès de ce représentant, sur le Tribunal révolutionnaire, de n'avoir pas pris des mesures énergiques dans les événements de Thermidor, et il terminait par l'imputation d'avoir livré à des gens tarés, perdus de vices et de débauches comme Beaumarchais, les trésors de la République.

A cette dénonciation succède la plus vive agitation dans l'Assemblée. Les membres des Comités de salut public et de sûreté générale, même ceux qui n'étaient pas nommés, surtout Carnot et Cambon, se proclament solidaires et déclarent que c'est la politique de la Convention que Lecointre incrimine; qu'il n'est que l'agent des aristocrates dont les intrigues sont connues, et que, du reste, ils réclament la lecture des pièces. La séance se termine par un vote de l'Assemblée, qui, reconnaissant que les députés inculpés se sont toujours comportés conformément aux vœux de la Nation et de la Convention nationale, rejette avec indignation la dénonciatien de Lecointre et passe à l'ordre du jour.

Mais le lendemain, 13 fructidor, à la lecture du procès-verbal, le tumulte recommence. Tallien, Legendre prennent la parole pour demander l'anéantissement des pièces; les membres des Comités se soutenant entre eux en réclament au contraire la lecture. Vadier

qui, la veille, s'était élancé à la tribune un pistolet à la main, faisant mine de vouloir attenter à ses jours, se hâte de se disculper personnellement des reproches adressés au Comité de sûreté générale pour le procès de Danton, et, abandonnant la cause de ces collègues, il s'écrie :

« Citoyens, hier, un mouvement de sensibilité me faisait préférer la mort au décret d'ordre du jour que vous avez rendu; j'exprimai ce sentiment à la tribune, je n'étais plus maître de mes facultés; ne pouvant être entendu, je ne voyais que la honte dont on voulait me couvrir.

» Citoyens, on m'accuse d'un fait qui a causé dans mon âme un fort mouvement d'horreur; si je m'en étais rendu coupable, je mériterais mille fois la mort. Le voici : Lecointre a dit que j'étais du nombre de quelques-uns de mes collègues qui avaient influencé les jurés dans le jugement de Danton et d'autres. Citoyens, le jour où Danton fut condamné, je fus au tribunal avec mes collègues Thirion et Dupuis; nous fûmes introduits dans une petite pièce d'où nous pouvions entendre les débats sans être aperçus des accusés. Je n'aurais même pas été au tribunal ce jour-là, si je n'avais appris que les accusés inculpaient le Comité de sûreté générale, et que je serais peut-être entendu comme témoin. Voilà le premier fait pour lequel je figure nominativement dans cette accusation.

» Les faits relatifs à l'administration sont communs aux membres des deux Comités. Si la loi du 17 septembre nous a quelquefois obligés de prendre des mesures de rigueur, la plus profonde douleur les a précédées. Je suis venu, au nom du Comité de sûreté générale, demander la liberté des cultivateurs dont on avait demandé la perte.

» ... Citoyens, vous avez rejeté avec horreur l'idée que nous puissions être coupables des faits qu'on nous impute. Je déclare, en présence de la France entière et au nom de mes collègues, à l'exception d'un seul, avec lequel, par un excès de perfidie, on nous a accolés, que les chefs d'accusation portés contre nous sont de la plus grande calomnie. »

Billaut-Varennes, prenant la défense de David absent, qu'incriminait lâchement Vadier, l'interrompt par ces mots :

« J'observe qu'il ne s'agit pas ici de s'isoler; l'accusation porte sur tous, nous devons tous répondre. » Et l'Assemblée applaudit à cette observation, que la pudeur, sinon le courage, faisait un devoir à Vadier de ne pas s'attirer.

Mais la peur l'emporte et il continue :

« Je n'ai pas entendu me soustraire à la généralité des faits qui portent sur mes collègues; s'ils sont coupables, je le suis aussi. J'ai seulement voulu répondre aux faits qui m'étaient particuliers. Il n'y avait que moi d'inculpé pour Héron et pour le jugement du Tribunal révolutionnaire relatif à Danton. Je devais donc y répondre et déclarer que je n'étais pas solidaire avec David; mais je ne m'isolerai jamais de mes autres collègues. »

Enfin l'Assemblée décide qu'elle passera à la lecture des pièces et qu'elle videra cette question séance tenante. Lecointre commence par la lecture de chaque article, puis celle des pièces à l'appui. Mais ou les pièces manquent, ou elles ne sont tirées que des dépositions de Fouquier-Tinville désireux de se décharger d'une partie de ses crimes, ou de lettres anonymes ou des écrits d'un nommé Fabricius, partisan déclaré de Danton.

Aussi chacune des dénonciations énoncées par Lecointre est accueillie par ces mots « les pièces » qui reviennent comme un refrain.

C'est ainsi qu'est reçu l'article 16, le seul dans lequel le nom de David fût cité.

Il était ainsi conçu :

« D'avoir, Amar, Vouland, David et Vadier, lorsque les jurés étaient à la chambre des délibérations, et que le bruit se répandait dans le tribunal que la majorité était pour l'absolution des accusés, passé, par la buvette, dans une petite chambre voisine de celle des jurés, et d'avoir engagé Hermann à les déterminer par toutes sortes de voies à condamner à mort : ce que celui-ci, en entrant dans la chambre du Conseil, a exécuté en parlant contre les accusés et en excitant ceux des jurés qui avaient voté pour la mort à menacer les autres du ressentiment des Comités.

« Plusieurs voix. — Les pièces.

» Lecointre. — Les témoins en déposeront. »

Le représentant Bréard dit que ce qu'on vient de lire est encore dans l'écrit de Fabricius.

Vadier continuant à ne penser qu'à lui invoque le témoignage de ses collègues qui étaient avec lui dans cette journée ; ils peuvent dire s'il a parlé au président, aux juges et aux jurés.

Thirion vient au secours de Vadier. « Le jour, dit-il, où la Convention prononça que les accusés qui résisteraient ou insulteraient à la justice du tribunal seraient mis hors des débats, j'étais dans le tribunal à côté de Vadier et de plusieurs de mes collègues ; Vadier ne pouvait pas plus voir ce qui se passait que moi, il ne pouvait qu'entendre. Je montai sur une chaise. C'est alors que Danton m'aperçut et m'interpella de demander à la Convention que les témoins fussent entendus. Vadier resta avec moi jusqu'à la fin de la séance, et il n'a pas pu contribuer à faire condamner les accusés. »

Amar prend la parole. « Je déclare, dit-il, à la Convention et à la France entière, que les faits qui me sont imputés, à moi et à Vouland, sont autant de calomnies atroces. Nous étions, Vouland et moi, au tribunal, derrière les juges et les jurés, dans un espace très étroit et très resserré, au moment où l'on apporta le décret dont on parle. Conséquemment ce n'est pas nous qui l'avons apporté. Il est également faux de dire que Vouland ou moi avons voulu influencer le président ou les jurés, car aucun de nous ne leur parla et nous ne vîmes même pas Fabricius. »

« Fabricius était le chien couchant de Danton », interrompt Duhem.

Vouland vient à son tour se justifier.

« Je déclare aussi que je n'ai pas porté le décret dont il est question. Dans la nuit qui précéda le jour où il fut rendu, on apporta au Comité de sûreté générale une déclaration du nommé Laflotte, qui parut intéressante et faite pour jeter de la lumière dans la procédure. Les Comités me chargèrent de la porter au tribunal ; j'y fus avec Amar. Je la remis à Hermann qui me dit que les jurés étaient assemblés et qu'il ne pouvait pas entrer dans leur chambre. Je lui remis la pièce et je ne le vis plus. Je n'ai rien que la dénégation à opposer à un homme qui a souffert une longue détention dont il accuse le Comité mal à propos. »

Amar reprend sans doute malgré lui : « Tallien me fait observer que j'ai commis une erreur. J'étais au Comité des procès-verbaux lorsqu'on vint y expédier le décret. Il est vrai que je le portai au tribunal, mais il est faux que je menaçai les juges. »

Le représentant Garnier (de Saintes) s'écrie, que « c'est le comble de la scélératesse que de produire des lettres anonymes contre les représentants du peuple qui ont bien mérité de la patrie, qui l'ont déjà sauvée et qui la sauveront encore, car la Convention ne craint ni les dangers ni la mort ». Au milieu des applaudissements, il conclut en demandant qu'on passe à un autre article, attendu qu'il n'existe aucune pièce à l'appui de celui-là.

Voilà donc le cas que faisait la Convention de cette accusation que les ennemis de David ont depuis relevée et même très amplifiée.

Il faut remarquer que lui seul n'était pas là pour se défendre, et qu'il fallait que l'accusation fût bien peu justifiée à son égard pour que parmi ses collègues il n'y ait eu que Vadier qui ait essayé de la faire peser tout entière sur lui; et Amar, qui avait légèrement altéré les faits en disant qu'il n'avait rien remis au président du Tribunal révolutionnaire, n'aurait pas manqué de se décharger sur David s'il avait pu le faire avec une apparence de vérité.

On poursuivit la lecture des autres articles au milieu du même tumulte. Lecointre est aux yeux de quelques-uns de ses collègues atteint de folie; pour Élie Lacoste, c'est un conspirateur qui veut arborer le drapeau blanc sur le pavillon de l'Unité, et qu'il faut faire arrêter. Enfin, après un discours de Collot-d'Herbois, qui croit inutile toute défense individuelle, et qui assure que, maintenant que Lecointre est éclairé sur le rôle que les aristocrates ont voulu lui faire jouer, il doit être au désespoir d'avoir dénoncé ses collègues, la Convention, sur la proposition de Cambon, déclare à l'unanimité et au bruit des applaudissements, que les accusations portées par Lecointre contre Billaut-Varennes, Barère, Collot-d'Herbois, Amar, Vouland, Vadier et David sont calomnieuses.

D'après ce vote, on aurait pu croire que les mesures préventives prises contre David allaient être levées. Aussi le 14 fructidor le président annonce à la Convention qu'il a reçu une lettre de lui. Quelques représentants demandent que cette lettre soit renvoyée au Comité de sûreté générale.

Bentabole est d'un avis contraire. « Comme ce renvoi, dit-il, était en usage du temps de la tyrannie de Robespierre, je m'y oppose. On ne me soupçonne pas de vouloir défendre David, mais je demande la lecture de sa lettre. »

Un secrétaire en donne connaissance à l'Assemblée. Elle est datée de la maison d'arrêt dite *des Fermes*, le 14 fructidor.

David annonce « qu'il est glorieux pour lui de se trouver au nombre des membres que la Convention a déclarés calomniés par Lecointre. Il pourrait, d'après ce décret, réclamer la liberté, mais il ne veut que la gloire de figurer à côté des athlètes de la Révolution; il demande que la Convention veuille bien l'admettre à sa barre pour entendre sa justification. »

La lettre est renvoyée au Comité de sûreté générale. Ainsi cette demande était remise à l'examen des hommes qui avaient réclamé son arrestation.

Quelques jours après, le Comité de sûreté générale était renouvelé, mais sans améliorer la situation de David. Au contraire, le 29 fructidor, on arrête que les députés détenus à l'hôtel des Fermes seront transférés dans d'autres prisons.

David est conduit au Luxembourg et mis au secret. Ces mesures rigoureuses étaient peut-être provoquées parce qu'aux Jacobins, où les partisans de Robespierre se sentant en nombre commençaient à relever la tête, Carrier s'était écrié que c'était une perfidie d'avoir, aux membres dénoncés par Lecointre, ajouté le nom de David.

A peine est-il arrivé à sa nouvelle prison qu'il adresse au Comité la lettre suivante :

Du Luxembourg, 29 fructidor.

» *David aux représentants du peuple, composant le Comité de sûreté générale.*

» Représentants du peuple,

» Je cherche vainement dans mon esprit et dans ma mémoire les causes du traitement que j'éprouve ; il m'est impossible de les découvrir, et dans la paix de ma conscience je ne puis que m'affliger de me voir l'objet d'une rigueur qui semblerait ne point s'accorder avec la justice.

» Je jouissais dans la maison des Fermes de la faculté de communiquer avec ma mère, mes enfants et le petit nombre d'amis que l'adversité ne m'a pas ôtés, dont la plupart sont mes élèves ; tout à coup j'ai été transféré ici où je ne peux voir personne. Pourquoi ce changement? La loi du 18 thermidor veut que les personnes incarcérées puissent avoir connaissance des motifs de leur détention. Ne puis-je pas réclamer l'exécution de cette loi, pour être informé des causes qui ont aggravé ma situation déjà si pénible puisqu'elle fut si peu méritée?

» Je le répète avec une ferme assurance, représentants du peuple, on ne peut me reprocher qu'une exaltation qui m'a fait illusion sur le caractère d'un homme que beaucoup de mes collègues plus éclairés que moi regardaient comme la boussole du patriotisme ; mais l'exaltation des idées favorables à la liberté ne peut être un crime aux yeux des patriotes qui savent qu'elle n'est que le produit de cet amour ardent de la patrie, de la chaleur du sentiment et de cette vigueur de l'âme sans lesquelles il n'y aurait point eu de Révolution.

» On ne pourra jamais me reprocher aucun fait répréhensible, parce que mes intentions ont toujours été droites et que je n'ai jamais coopéré ni directement ni indirectement aux trames criminelles que les conspirateurs ourdissaient dans le silence et bien à mon insu.

» Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

» Je demande donc, représentants du peuple, que les Comités veuillent bien s'occuper

enfin de l'examen de ma conduite, et qu'en attendant il me soit permis de me livrer ici à la culture d'un art dont je n'ai jamais si bien senti le prix que lorsque j'ai pu le faire concourir à l'affermissement d'une Révolution au succès de laquelle jamais personne ne fut plus dévoué.

» L'achèvement d'un tableau commencé nécessite que je me serve de modèles. Je demande en conséquence que vous autorisiez le concierge à les laisser entrer, de plus que vous me permettiez de recevoir à dîner deux fois par décade ma mère et mes enfants.

» Salut, fraternité.

» DAVID. »

Cette détention plus sévère servit surtout à faire éclater le dévouement de ceux qui ne l'avaient pas renié. Mme Dejoux, la femme du sculpteur, parvint à s'introduire dans le Luxembourg, déguisée en paysanne, et à remettre au prisonnier l'argent que son mari lui offrait généreusement.

La seule distraction de David dans ces jours d'épreuves, était la vue du jardin du Luxembourg, qui s'étendait sous ses fenêtres. Un jour, parmi les promeneurs qu'il apercevait dans le lointain, il remarqua un groupe qui affectait de rester sous ses regards. Il le reconnut : c'étaient ses enfants avec leur gouvernante Catherine. Tous les jours, à la même heure, ils quittaient la rue de Tournon où habitait alors Mme David, pour accomplir leur pieuse promenade, apportant à leur père l'espoir et la consolation. Mais une fois, quelle dut être l'émotion du prisonnier, le groupe aimé lui apparaît tout vêtu de noir. Quelle angoisse pour le cœur de David ; de qui ses enfants portaient-ils le deuil ?

Enfin on se relâcha un peu de cette sévérité ; il lui fut permis de revoir son élève Delafontaine. Reprenant ses crayons, il acheva son dessin d'*Homère récitant ses vers aux Grecs attendris*, et commença une autre composition représentant *Deux jeunes filles faisant l'aumône au poète endormi*. Il plaça comme fond de son sujet la partie du palais du Luxembourg, qu'il découvrait de sa chambre. Puis, pour avoir un souvenir de sa captivité et de l'amour de ses enfants, il peignit une étude de ce jardin où ils lui apparaissaient chaque jour : c'est le seul paysage qu'il ait jamais exécuté.

Cependant les événements politiques se succédaient, le mouvement de Thermidor suivait son cours, et malgré les efforts et les cris des anciens Montagnards, la réaction contre leur système éclatait de toutes parts. Un intérêt toujours croissant s'attachait aux victimes de leur gouvernement ; aussi les soixante-treize députés détenus à la suite du 31 mai demandaient justice à la Convention. Le Comité de sûreté générale nous semble à ce moment avoir penché vers des mesures moins rigoureuses, car nous avons retrouvé dans ses registres, à la date du 26 vendémiaire, un arrêté qui rendait provisoirement la liberté à David. Par quel concours de circonstances cet arrêté fut-il rapporté ? nous n'avons pu le découvrir. Serait-ce à l'influence qui faisait alors ouvrir les portes des prisons aux restes de la Gironde et reprendre avec plus d'animosité les anciennes dénonciations de Lecointre ?

En apprenant la mesure prise à l'égard des derniers Girondins, David fait écrire à la Convention, par son beau-frère M. Sériziat, la lettre suivante :

« 14 brumaire an III

» A LA CONVENTION NATIONALE

» *David, représentant du peuple, détenu au Luxembourg, à ses collègues.*

» Citoyens représentants du peuple,

» Depuis trois mois je languis sous le poids d'un soupçon d'autant plus accablant qu'il n'a pris sa source que dans l'excès de mon amour pour la patrie et pour la liberté, car si les fausses vertus de Robespierre égarèrent mon patriotisme, l'erreur qui m'entraîna fut moins l'effet des sentiments particuliers qui m'attachèrent à lui que le résultat de l'estime universelle dont je l'ai vu toujours environné.

» Quelques-uns de mes collègues, supposant entre cet hypocrite et moi des liaisons qui n'ont jamais existé, firent ordonner qu'il serait fait un rapport particulier sur ma conduite, et je l'attendais avec impatience comme le moyen le plus sûr de faire éclater mon innocence, lorsque, trois jours après, une mesure qui m'était étrangère détermina mon arrestation, sous le prétexte irréfléchi que la Convention ne devait pas avoir deux poids et mesures.

» Cette maxime, qui m'a été si funeste par sa fausse application, je l'invoque aujourd'hui en faveur de mon innocence. Vous venez de rendre justice à soixante et onze de mes collègues, victimes d'une longue oppression; comme eux je viens vous dire, punissez-moi si je suis coupable, mais rendez-moi l'honneur, rendez-moi la vie, et l'honneur est plus que la vie, si je suis innocent.

» Les Comités de sûreté générale et de salut public ont pu recueillir contre moi tous les traits que m'ont lancés à la fois la haine, l'envie ou la malveillance; qu'ils les rassemblent tous en un même faisceau et je suis sûr qu'ils n'en tireront pas la plus légère preuve que j'aie jamais participé aux complots affreux qui ont menacé la patrie. Je suis prêt à répondre à toutes les inculpations qui ont été hasardées par mes ennemis pour épaissir sur vos yeux le voile de la prévention. A travers ce voile tissé par la perfidie, vous apercevrez la vérité et son flambeau sera mon guide.

» Ordonnez donc, citoyens représentants, l'exécution de votre décret, qui veut qu'un rapport soit fait sur ma conduite. Ma santé s'altère, ma fortune dépérit, mes élèves sont sans guide, et un désordre général attaque les faibles ressources qui assuraient la subsistance de mes enfants. Livré depuis ma détention aux travaux de l'art que je professe, j'ai entrepris un tableau d'une composition étendue et pleine de difficultés. Je suis dans l'impuissance de le continuer par l'impossibilité de me procurer des modèles, et cet art conso-

lateur que j'ai consacré à la gloire de mon pays est devenu stérile dans le triste séjour qui le retient captif.

» L'illusion dont j'ai été victime, les fautes qu'elle m'a fait commettre sont trop punies par ce traitement rigoureux, et dans ces jours de justice où vous avez solennellement proclamé : indulgence pour l'erreur et sévérité exécrable pour le crime seul, vous ne refuserez pas d'entendre un collègue qui a pu se tromper sans doute, mais qui n'eut point de criminelles pensées et dont les mains ne trempèrent jamais dans le sang innocent.

» Je demande donc la liberté ; mais si des considérations que je dois respecter éloignent encore pour moi le moment de la justice, qu'il me soit permis de rentrer dans mon domicile pour y réparer ma santé et m'y occuper aux travaux de mon art, sous le serment de ne point m'en éloigner, sans y être légalement autorisé.

» P. SÉRIZIAT, *fondé de pouvoirs.* »

Cette lettre reçue par la Convention pendant une de ces séances troublées par les luttes des partis, et quand on lui dénonçait du haut de la tribune les violences du club des Jacobins, fut comme toutes les autres renvoyée aux Comités de salut public et de sûreté générale, pour en faire un rapport incessamment.

David, pour se consoler, informe du peu de succès de ses démarches un nommé M. de Mainbourg? avec lequel il s'était lié pendant sa détention et qui plus heureux que lui avait obtenu sa mise en liberté.

« 18 brumaire an III.

» Ami respectable (car vous me permettrez de vous donner ce nom), notre amitié ne peut être équivoque. Ce n'est pas dans la prospérité qu'elle a pris naissance, mais dans les fers; c'est par un rapport mutuel de sensibilité et non par des vues sordides, d'ambition et d'intérêt.

» Je suis dans un abandon total, je sens combien votre amitié m'était chère, je vous cherche en vain, les soirées, et je ne vous retrouve plus. Je gémis seul ; une consolation me reste, c'est que vous êtes plus heureux que moi; vous jouissez au moins de votre liberté.

» Il me paraît que les yeux ont bien de la peine à se dessiller sur mon compte. On m'appelle un homme dur et féroce. Ils ne me connaissent pas comme vous, à qui je parlais à cœur ouvert. On aura confondu la figure toujours pensive de l'artiste avec le masque hideux du conspirateur. On veut voir en moi le législateur ; on ne veut pas voir l'artiste sans cesse occupé de son art. Cette nuance échappe à bien des hommes, même à ceux qui sont les mieux intentionnés.

» Je m'ennuie actuellement, parce que mon sujet d'*Homère* est totalement composé. Je brûle de le mettre sur la toile, parce que je sens intérieurement qu'il fera faire un pas de plus à l'art. Cette idée m'enflamme, et l'on me retient dans les fers. On m'empêche de retourner à mon atelier dont, hélas, je n'aurais jamais dû sortir.

» J'ai cru, en acceptant la place honorable, mais bien difficile à remplir, de législateur, qu'un cœur droit suffisait, mais il me manque la seconde qualité, je veux dire les lumières. Cette seconde manquant, elle a entraîné la première. — Heureusement mon erreur n'a été préjudiciable qu'à moi : elle n'a fait souffrir que moi, je n'ai rien à me reprocher.

» Ce qui me désespère par-dessus tout, c'est que les plus honnêtes hommes de la Convention ont pu me croire coupable. Je ne leur en veux pas ; c'est leur amour pour la liberté qui en est le motif. Mais, mon ami, comme le dit Sénèque, le bonheur a aussi ses coups inattendus.

» Je crois que vous êtes prophète.

» Ma femme, avec ses quatre enfants, se présente devant le concierge, qui, attendri par ses larmes, me fait descendre. Elle se jette à mon col en sa présence. « Citoyen, lui » dit-elle, ne croyez pas avoir en garde un scélérat. C'est le plus honnête homme que je » connaisse ; croyez-en une femme dévouée. » Sa figure, mes quatre enfants en larmes, ainsi qu'elle, me serrant à l'envi dans leurs bras, mes larmes coulent en abondance, nous confondons nos âmes dans des embrassements si tendres et si imprévus.

» Il n'y a pas de liberté comparable à cette scène, mes fers m'en deviendront chers à jamais. J'oubliais de vous dire que le concierge ne put tenir à cette scène touchante, qu'elle se passa en présence de sa femme en pleurs et d'une autre citoyenne.

» Que ceux qui m'appellent dur n'eussent-ils été présents à ce spectacle. Et dans quel moment ma femme se présente-t-elle à moi ? c'est quand elle est dans la prospérité et moi dans l'adversité ; c'est quand elle vient de recueillir une grosse succession et quand moi je suis dans les fers ; quand elle est riche et que je suis pauvre.

» Voilà, mon ami, de l'aliment pour votre âme ; jouissez et pensez à celui qui ne vous oubliera jamais.

» DAVID.

» Je suis si paresseux que je n'ai pas le courage de conserver pour moi une copie de cette lettre. Mon cœur, à la vérité, n'en a pas besoin, pourra-t-il jamais l'oublier ? »

Dans son malheur, en effet, la fortune lui réservait une grande consolation. Il devait à sa détention la joie de presser sur son cœur sa femme qui naguère s'était éloignée de lui.

Dès le début de la Révolution, la passion politique était venue se mêler à ces légers dissentiments qui s'élèvent dans bien des ménages. Mme David, dont le père avait fait sa fortune dans les travaux des Bâtiments du Roi, penchait vers le parti de la cour. Cette divergence d'opinions entraînait des querelles qui n'avaient d'autre résultat que de pousser les deux époux à des manifestations les plus opposées. Cet état s'était maintenu jusqu'au procès de Louis XVI ; mais après l'exécution du Roi, à laquelle David avait contribué par son vote, ils s'étaient séparés par un acte de divorce prononcé le 26 ventôse an II ; Mme David, emmenant ses filles, s'était retirée auprès de son père qui habitait une magnifique propriété à Saint-Ouen, près de Tournan, dans le département de Seine-et-Marne.

Les deux garçons étaient restés avec leur père, qui les avait confiés à un maître de pension auquel l'aîné, par sa présence d'esprit et sa mémoire, sauvait la vie. Un jour qu'on procédait à son arrestation sous l'inculpation d'incivisme, l'enfant, âgé de onze ans environ, était monté sur une table et avait récité sans broncher, aux applaudissements des Sans-Culottes, la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Le maître fut laissé en liberté.

M. Pecoul venait de mourir; c'était de lui dont ses petits-enfants portaient le deuil. Il laissait une belle fortune qui s'était divisée entre son fils et ses trois filles, dont les deux dernières, Émilie et Constance, avaient épousé l'une M. Sériziat, qui hérita de la propriété de Saint-Ouen ; l'autre, l'architecte Hubert, que David avait connu à Rome et qui travailla avec lui à l'ordonnance des fêtes républicaines.

Après la mort de son père, Mme David était revenue à Paris se loger rue de Tournon, près de la prison qui renfermait son mari ; par ses prières, ses larmes, entourée de ses enfants, elle était parvenue à s'en faire ouvrir les portes, et, dans un embrassement mutuel, les deux époux s'étaient tout pardonné, retrouvant ainsi le bonheur qu'ils avaient perdu.

L'ami qui avait fait le prophète, en voyant chaque jour ces enfants venir apporter un rayon d'espoir et d'amour à leur père, avait deviné, dans leur touchante exactitude, le cœur d'une épouse et d'une mère.

Aussitôt qu'elle eut retrouvé son mari, Mme David s'occupa de son élargissement. Visiter les membres des Comités et de la Convention, exciter les élèves à faire toutes les démarches possibles pour obtenir la délivrance de leur maître ; conquérir enfin la liberté de cet époux que les rigueurs de la fortune lui rendaient, telle était la tâche que cette noble femme s'était assignée.

Elle sut intéresser à sa cause le représentant Boissy-d'Anglas, qui fit observer à ses collègues l'injustice flagrante qu'il y avait à maintenir dans une détention rigoureuse David, contre lequel ne s'élevaient que des présomptions même s'affaiblissant chaque jour, alors que Carrier, ce bourreau de Nantes, encore fumant du sang de ses victimes, obtenait, après un décret d'arrestation, l'autorisation de rester chez lui avec des gardes.

David, informé de ses efforts, lui écrivit la lettre suivante :

« Ce 26 brumaire an III de la République française.
» *Maison d'arrêt du Luxembourg.*

» *David au citoyen Boissy-d'Anglas, représentant du peuple.*

» Il n'y a qu'un homme vraiment ami des arts qui puisse apprécier à sa juste valeur le cœur et la tête d'un artiste. Il sait mieux qu'aucun autre que son imagination exaltée l'entraîne presque toujours au delà du but. Je le savais moi-même, je croyais m'en être garanti, quand l'abîme ouvert sous mes pas était prêt de m'engloutir.

» Les méchants, combien ils m'ont abusé ! N'allez pas cependant croire que j'aie

jamais pu participer à leurs infâmes complots. Non, non, mon cœur est pur, ma tête seule a failli.

» La peinture ne rougira pas de me compter au nombre de ses enfants et le choix de mes sujets prouvera aux artistes qui viendront après moi combien j'ai l'âme sensible. Je n'ai jamais cherché autre chose dans mes ouvrages que d'inspirer l'amour des vertus ; jamais je n'ai aimé à représenter sur la toile des scènes de fureur ou de trahison et de vengeance. Les seules passions sublimes de l'âme ont eu des attraits pour moi. On ne m'appellera pas un peintre ami du sang.

» Vous voulez donc, âme sensible, sauver des jours que je proscrirais moi-même, si je n'avais point à en rendre compte à mes enfants. Je les vis dernièrement, ces chers enfants, ils me dirent naïvement : « Pourquoi, mon père, as-tu quitté ton atelier pour être député ? » Je sentis qu'ils avaient plus de raison que je n'en avais eu alors en acceptant. Aussi leur répondis-je bien vite : « Mes enfants, une fois rendu à mon art, aucune puissance du monde » ne pourra m'en séparer. »

» Avouez aussi que les artistes sont bien injustes à mon égard. Vous avez vu avec quel intérêt je parlais d'eux à la tribune, mes yeux se mouillaient de larmes de joie quand j'avais pu découvrir un artiste de mérite inconnu, je m'empressais de le mettre au grand jour. On a paru m'en savoir gré quand j'étais en place ; précipité, on n'a vu que mes torts, on ne m'a tenu compte de rien.

» Vous n'êtes pas sans vous apercevoir d'où part le coup. Les Académiciens ne me pardonneront jamais d'avoir appuyé le rapport de Grégoire sur la suppression des Académies. Mais ne pensez-vous pas comme moi que les Académies n'ont jamais produit que des demi-talents ?

» Quand Colbert, par l'instigation de Lebrun, institua l'Académie de Peinture, Lebrun était déjà un grand homme. Il ne fut pas élevé sous une Académie ainsi que les Lesueur et les Poussin. Depuis la fondation des Académies, nous n'avons pas eu, à proprement parler, un véritable grand homme ; le génie étant entravé de tous côtés, il ne peut prendre essor. Pour avoir accès à cette Académie, il était obligé de suivre une routine reçue. Les Académies n'ont pu tout au plus produire que des habiles gens, et je répéterai qu'elles font beaucoup de peintres, mais pas un grand homme. Je m'arrête et pense que vous avez fait ces réflexions-là aussi bien que moi ; que je ne vous apprends rien de nouveau.

» Nous aurons un jour (je l'espère par l'intérêt touchant que vous prenez à mes jours) occasion de raisonner de toutes ces choses. Je ne devais, aujourd'hui, que vous entretenir de ma reconnaissance. Recevez, âme sensible, mes plaintifs remerciements au nom d'un talent auquel vous avez paru quelquefois faire attention. Les intrigants ne m'y rattraperont plus.

» Peinture, borne-là ta vengeance !
Oublie mon infidélité !

» Entraîné dans l'abîme par des fripons, il me restera une grande leçon et qui doit

être en même temps bien consolante pour moi, celle d'en avoir été retiré par des hommes qui ont constamment joui d'une probité à toute épreuve.

» Salut, fraternité, reconnaissance sans bornes.

» DAVID. »

Quelques jours après, sur les conseils de son ami, sans doute, David adressa une nouvelle lettre à la Convention nationale :

« Paris, le 27 brumaire an III.

» *David, représentant du peuple, détenu au Luxembourg,*
à la Convention nationale.

» Représentants du peuple,

» Déjà trois fois les accents de ma douleur ont retenti au milieu de vous; trois fois vous avez manifesté l'intention qu'il me fût rendu justice, et mes pétitions, renvoyées à vos Comités, restent ensevelies dans l'oubli.

» J'ai demandé la permission de rentrer dans mon domicile, sous la condition de ne pas m'en éloigner, jusqu'à ce qu'il ait été prononcé définitivement sur les inculpations qui m'ont été faites, et je me suis fondé sur les mêmes raisons qui vous avaient déterminés en faveur d'un grand nombre de nos collègues, le soin de ma santé, la nature des travaux que j'ai entrepris dans la retraite qui m'est imposée, et mes besoins domestiques; mes espérances ont été déçues, mes plaintes n'ont point été écoutées.

» Quoi! lorsqu'un de nos collègues, décrété solennellement d'arrestation comme prévenu des plus grands forfaits, obtient son domicile pour prison et la liberté de communiquer avec ses parents et amis, moi, David, à qui la malveillance la plus exaspérée n'a pu, jusqu'à présent, imputer que des discours, je serais repoussé lorsque je me borne à demander à prouver mon innocence et à jouir, en attendant, des facilités accordées par la loi au titre dont je suis revêtu? Non, cela n'est pas possible, et je ne peux attribuer qu'à quelque ennemi secret un résultat si contraire à vos principes, puisqu'il blesse la justice et l'égalité.

» Je le répète, représentants du peuple, et je le publierai jusqu'à mon dernier soupir : ma conscience est pure et mon cœur fut toujours exempt d'ambition. Je n'ai jamais formé de vœux que pour le triomphe de la liberté; je ne me suis jamais attaché aux hommes qu'à cause de l'ardeur que je leur ai supposée pour cette belle cause à laquelle je suis dévoué tout entier; et si j'ai été trompé par eux, mon erreur est excusable, puisque ce fut une erreur de l'opinion publique.

» Je réclame donc, citoyens représentants, en attendant le rapport qui doit vous être fait sur ma conduite, la liberté de rentrer dans mon domicile sous les conditions qui me seront imposées.

» Salut, fraternité. » DAVID. »

Cette lettre fut lue à la séance du 29 brumaire. Boissy-d'Anglas prit la défense de David. « Vous ne devez point avoir deux poids et deux mesures, dit-il : vous avez décrété que Carrier, contre lequel il y a des accusations très graves, aurait la faculté de demeurer chez lui sous la garde de quatre gendarmes; je demande que David, qui est moins inculpé, puisse jouir de la même faveur, et qu'il lui soit permis de retourner à son atelier avec deux gendarmes. »

Malgré ses efforts, on demanda et on obtint que cette lettre serait renvoyée au Comité de sûreté générale pour en faire un prompt rapport.

David, à cette occasion, avait cru toucher à la liberté; sa cause était si simple qu'elle semblait devoir être gagnée d'emblée. Quelques empressés, quittant la séance avant la conclusion de l'affaire, étaient accourus lui annoncer le succès de sa requête. Hélas! il n'en fut que plus vivement affecté, quand la vérité se fit connaître. Mais il n'en remercia pas moins Boissy-d'Anglas de sa généreuse tentative, car, le 2 frimaire, il lui écrivait encore du Luxembourg.

« *David au citoyen Boissy-d'Anglas, représentant du peuple.*

» Un devoir sacré me presse; je brûle de m'en acquitter envers vous, et l'épanchement de ma reconnaissance calmera mon nouveau chagrin. Ce n'était pas assez du décret fatal qui renvoie ma demande au Comité de sûreté générale, il m'a fallu encore éprouver un contre-coup terrible. Des amis trop pressés, sans doute, sans attendre la fin de la discussion, partent de la Convention et viennent dire, à la porte de ma maison d'arrêt, que je suis mis en liberté sur votre proposition, sous la surveillance de deux citoyens, sans même dire gendarmes.

» A cette heureuse nouvelle celui qui se présenta d'abord à mon imagination, ce fut vous. Sur-le-champ je fis vœu, en quelque sorte, de ne rentrer dans mes foyers qu'après vous avoir exprimé les vifs témoignages de ma reconnaissance. Plein de cette idée, je me disposais à l'accomplir, lorsque j'appris par les journaux que, sur la réclamation de plusieurs membres, ma lettre était envoyée au Comité de sûreté générale pour y statuer sous le plus bref délai. Quoique je susse bien à quoi aboutissent souvent ces *sous le plus bref délai*, vu la multiplicité des travaux des Comités, croyez-le, et c'est la vérité, je ne sais ce qui m'affecta le plus, ou du décret qui continuait ma détention, ou de la privation de voler aussitôt dans vos bras.

» Ce qui me console dans mon malheur, c'est la différence que vous avez établie entre mon affaire et celle de Carrier. C'est surtout d'avoir été défendu par un homme qui a l'estime générale; la voix seule d'un homme probe est une grande majorité.

» Vous nous avez dit que toute votre ambition se bornait à retourner dans vos foyers, y embrasser vos enfants et cultiver paisiblement votre champ; combien de fois, dans la journée, je forme le même vœu! Retourner à mon atelier, qui est le champ auquel m'a destiné la nature, y embrasser aussi mes enfants et leur répéter mille fois le nom de celui à qui ils sont redevables de ce bonheur.

» Quoi ! sous un rapport enfin, je serai donc comparé à Apelles? Il fut aussi accusé de conspiration auprès de Ptolémée par le peintre Antiphile, et c'est à cette occasion qu'Apelles fit son beau tableau de *la Calomnie*. Sans avoir son talent divin, je compte bien des Antiphile, car j'insiste toujours à dire que ce sont les artistes académiciens qui me poursuivent auprès des membres de la Convention de leur connaissance.

» Veuillez bien, citoyen vertueux, achever votre ouvrage commencé, et croyez que quand mon innocence aura été généralement reconnue on dira : « C'est un honnête » homme qui a pris la défense d'un autre honnête homme.

» Salut, fraternité, reconnaissance éternelle. » DAVID. »

Cependant, à la Convention, on s'occupait indirectement de David.

Le 5 frimaire, Legendre, à propos d'une pétition de la section du Muséum, demandant la mise en liberté des citoyens Bayeux et Degmi, incarcérés après le 9 thermidor, et dont on attestait le civisme, s'était plaint de la lenteur des Comités à examiner les arrestations faites à cette époque.

Après être convenu que ces retards provenaient de ce qu'Amar s'était retiré du Comité de sûreté générale au moment où il allait faire ce rapport, et de ce que Laporte, qui en avait été chargé après lui, était depuis tombé malade, il concluait en demandant une commission spéciale pour l'examen de la conduite des membres des anciens Comités.

Le 7 frimaire, Raffron obtenait la parole pour une motion d'ordre :

« Citoyens, dit-il, je ne viens point vous exposer les pénibles devoirs qui vous restent à remplir ; vous les avez sans doute présents à l'esprit, et le grand courage que vous avez montré dernièrement est un sûr garant que vous en aurez autant pour achever cette importante et douloureuse mission. »

C'était le décret, rendu le 21 brumaire, qui mettait Carrier en accusation.

« Je viens seulement vous prémunir contre une lenteur qui pourrait être mal interprétée.

» Ce que vous venez de faire règle absolument ce que vous avez à faire ; les cas sont parfaitement semblables ou d'une égale gravité. Vous comprenez que je sollicite votre activité sur les crimes imputés à nos collègues Joseph Lebon et David. Le long temps qui s'est écoulé depuis leur arrestation semblerait en affaiblir les motifs : innocents, ils ont le droit de se plaindre ; s'ils sont coupables, c'est le peuple qui se plaindra, et il doit être écouté, et Carrier lui-même, du fond de sa prison, somme aujourd'hui votre impartialité. Si vous n'étiez pas également sévères envers ceux-ci, Carrier accuserait votre accusation.

» Pénétrons hardiment dans cet antre de Cacus ; nos travaux recevront la plus belle récompense qui puisse être ambitionnée, l'affermissement de la République qui sera fondée sur la vertu, car le peuple aussi deviendra vertueux. Je ne cesserai de l'appeler à cette grande réforme dont il a besoin. Et vous, mes collègues, vous vous joindrez à moi, comme je me joins à vous, marchant tous d'un pas ferme dans les sentiers qui ne sont difficiles que pour ceux qui ne les fréquentent pas. Nous y entraînerons nos concitoyens, ils goûteront nos leçons de vertu, parce qu'elles seront accompagnées de l'exemple.

» Je conclus à ce que l'examen de la conduite de Joseph Lebon et David soit confié à une commission, dans les formes que vous avez décrétées, pour en être fait un très prompt rapport à l'Assemblée qui statuera définitivement. »

Cette motion, comme toutes les autres, fut renvoyée aux trois Comités. La Convention refusait même des juges à David.

Pendant ce temps, sa femme redoublait d'efforts. Elle avait su ranimer la confiance du petit nombre d'élèves qui étaient restés fidèles à son mari, et les décider à présenter à la Convention une pétition demandant la liberté provisoire de leur maître. Elle s'était aussi assuré le concours de quelques représentants, entre autres de Chénier, pour appuyer cette demande, qui, peut-être, triompherait de l'insensibilité de l'Assemblée.

Le 10 frimaire, ces jeunes gens avaient été admis à la barre, et Mulard avait lu l'adresse suivante :

« Représentants du peuple,

» Élèves de David, nous ne dirons pas s'il est coupable, nous ne dirons pas s'il est innocent. Pleins de confiance et de respect en la Convention nationale, nous attendons en silence le rapport que le Comité de sûreté générale est chargé de faire sur sa conduite. Nous nous bornons à vous représenter que David, incarcéré depuis quatre mois, voit chaque jour sa santé dépérir. Cette situation cruelle émeut sans doute vos âmes sensibles, et nous espérons de votre justice que vous ne repousserez pas plus longtemps, pour David, la mesure que vous avez adoptée en faveur de vos collègues. Comme eux, vous le rendrez à sa famille, à l'instruction de ses élèves et aux travaux d'un art qu'il a toujours consacré à la propagation des vertus républicaines, auxquelles il a voué ses pinceaux bien avant la Révolution; comme eux aussi, il attendra dans son domicile le rapport qui doit le signaler à la République comme un honnête homme trompé, mais dont l'âme est restée pure au milieu des orages qui ont couvert l'horizon politique.

» Pères de la patrie, vous qui sans relâche travaillez au bonheur de la nation, vous avez senti que l'instruction publique est la source d'où découlent les vertus qui viennent soutenir et alimenter la liberté. De là sont venus les décrets bienfaisants que vous avez rendus pour l'encouragement des sciences et des arts. Suivez la marche qui vous rend dignes de la législation d'un peuple éclairé et libre; rendez David aux arts, à la peinture et à l'instruction publique qui le réclament, ne laissez pas plus longtemps ses talents dans l'avilissement; qu'il soit rendu à son atelier et à ses élèves. »

Cette pétition était signée de dix-sept élèves. Conservons pieusement leurs noms, car ils donnèrent un exemple bien rare, celui d'une amitié constante dans l'adversité.

C'étaient Mulard, Gautherot, Godefroy, Dubois, Taunay, Laneuville, Genty, Topino Lebrun, Harriet, Sérangeli, Boduin, Lafontaine, Lemaire, Léger, F. Gérard, Berthon, Devillers.

Le président Clauzel répondit aux pétitionnaires que leur demande en faveur de David, qui les avait instruits dans l'art sublime de la peinture, honorait également leur sensibilité et leur reconnaissance.

« Mais, ajoutait-il, la Convention doit, quand un de ses membres est accusé, le juger avec la plus impartiale justice, afin qu'il soit puni s'il est coupable ; ou, s'il est innocent, que la confiance dont il a besoin pour exercer sa mission lui soit rendue sans réserve. »

Et la Convention applaudit à cette fin de non-recevoir.

Chénier cependant, mû par un bon sentiment, demande la parole.

« Je ne veux pas pallier les torts de David. Je sais combien il a été injuste envers les artistes, et personne ne connaît plus que moi peut-être jusqu'où il a poussé la prévention. Mais tout aurait été beaucoup mieux dans la Révolution si l'on n'avait pas mis les passions particulières à la place de l'intérêt public, et si les factions qui se sont succédé tour à tour n'avaient pas pris à tâche de traîner sous le glaive de la loi des citoyens qui n'avaient commis d'autre crime que celui d'avoir attaqué des hommes de tel ou tel parti.

» David a été fanatique de Robespierre, mais comme beaucoup d'autres ont été aussi fanatiques que lui, beaucoup d'autres ont plus que lui servi les crimes de ce tyran, et ils n'ont point été incarcérés.

» C'est à tort qu'on a comparé David à Joseph Lebon ; il n'existe aucune parité entre eux. Celui-ci est accusé par une grande Commune pour avoir avili la représentation nationale par des crimes atroces. On ne reproche à David qu'une extrême rigueur dans ses fonctions comme membre du Comité de sûreté générale et sa prévention contre les artistes qui lui portaient quelque ombrage ; mais ce ne sont pas là des crimes.

» Quant au talent de David, il n'est pas contesté. Avant la Révolution, son pinceau avait tracé des tableaux qui attestent son amour pour la liberté. Vous avez encore au milieu de vous deux tableaux qui sont l'hommage de son patriotisme. Sans doute ce patriotisme a été plus ardent qu'éclairé ; mais la leçon que vous lui avez donnée doit lui faire sentir ce que vaut le sang d'un homme, et nous devons espérer que dorénavant il ne traînera pas sous la hache de la loi, ou sous celle de l'opinion, ce qui est à peu près la même chose, ceux dont les talents pourraient l'offusquer.

» Il est nécessaire que David soit jugé, je le demande moi-même ; mais, en attendant, je crois que la Convention pourrait lui accorder d'être gardé chez lui. »

Mais Raffron, qui tient à la motion du 7 frimaire, avec l'entêtement d'un vieillard de quatre-vingt-cinq ans, répond :

« On ne peut faire valoir dans cette occasion les talents de David. Tout homme, quels que soient ses talents, ne mérite aucun égard s'il est coupable. Je n'ai point assimilé David à Lebon, leur cause n'est pas pareille, mais tous deux sont prévenus et j'ai demandé que tous deux fussent jugés. Je crois que la Convention doit passer à l'ordre du jour motivé qui charge les trois Comités d'examiner la conduite de David. »

Boissy-d'Anglas succède à Chénier, et, reprenant son ancienne proposition, il demande que David soit rendu à sa famille sous la garde de deux gendarmes, puisque Carrier jouissait de cette faveur.

Ces généreuses tentatives devaient encore venir se briser contre le parti pris de la Convention, grâce au sophisme dont elle n'usait que pour maintenir ses préventions.

Coren-Fustier en fut l'interprète.

« La Convention ne peut avoir deux poids et deux mesures. J'ignore s'il y a ou non des charges contre David, mais je dis que si vous élargissez David, il faudra aussi que vous élargissiez Lebon. »

Sur ces paroles aussi injustes que spécieuses, l'Assemblée passe à l'ordre du jour, et, par une contradiction étrange, accorde aux pétitionnaires l'honneur de la séance.

Mais les élèves de David plus consciencieux que les représentants ne tinrent pas à profiter des distinctions que leur accordaient ces hommes si peu jaloux de la justice.

Ils furent plus fiers de la lettre que leur maître leur adressa pour les remercier du fond de sa prison.

« De la maison d'arrêt, dite Luxembourg, ce 13 frimaire an III.

» Mes bons et chers amis,

» On rencontre donc aussi des jouissances dans le malheur, et certes j'en ai éprouvé depuis quatre mois, d'une nature à ne s'effacer jamais de ma mémoire : celles qu'on éprouve dans la prospérité, se succédant rapidement, ne font qu'effleurer notre cœur ; mais les jouissances qui proviennent du malheur s'y gravent bien plus profondément ; la raison en est qu'elles sont plus rares et qu'elles nous sont offertes par des amis courageux et dégagés de tout intérêt personnel.

» Vous venez, mes bons amis, de m'en donner une preuve bien sensible ; vos noms qui m'étaient déjà bien chers, maintenant sont pour jamais identifiés au bonheur de mon existence.

» Il n'a pas dépendu de vous que votre démarche ne fût couronnée du plus heureux succès : recevez-en le remerciement, généreux amis ; actuellement restez en repos auprès de la Convention, mon innocence fera le reste.

» La seule grâce que je vous demande, pour compléter votre ouvrage, c'est d'aller de ma part porter les témoignages de ma reconnaissance aux députés sensibles, qui ont bien voulu prendre ma défense, et n'oubliez pas surtout l'honnête Boissy-d'Anglas. Vous savez combien il aime les arts ; d'ailleurs vous avez lu ses ouvrages, vous devez y avoir vu sous quelle manière grande il les envisage ; il paraît me vouloir du bien et il vous dira ce qu'il vous reste à faire auprès des Comités pour revoir parmi vous votre dévoué ami.

» DAVID. »

Voyant qu'il n'avait rien à attendre de l'impartialité de ses collègues, David s'en remit aux événements pour recouvrer sa liberté.

En attendant le jour de la délivrance, il se livra à l'exécution d'un sujet que les circonstances actuelles lui avaient inspiré.

Il avait été extrêmement ému du dévouement de sa femme, et désirant lui consacrer un hommage public et durable de sa reconnaissance, il avait élevé sa pensée jusqu'à la mission bienfaisante que les femmes peuvent remplir dans les discordes civiles. Pour

peindre leur héroïsme et leur toute-puissance, il avait choisi l'action courageuse des Sabines se jetant au milieu des combats et faisant par leurs prières tomber le fer des mains de leurs pères et de leurs époux acharnés à s'entre-gorger.

Après ses tentatives inutiles pour recouvrer la liberté, il s'appliqua à cette composition. La Bibliothèque nationale avait bien voulu confier à son élève Delafontaine des estampes d'après les maîtres où David allait rafraîchir son inspiration. Entouré de ces matériaux, il acheva l'ordonnance principale de son tableau et en fit un grand dessin, qui ne révélait pas cependant les réformes qu'il se proposait d'apporter dans la peinture d'histoire; car tous les personnages y étaient encore représentés vêtus. Ce ne fut que plus tard et redevenu libre, qu'il les affirma hardiment en dépouillant Tatius et Romulus, de ce qui aurait pu cacher les formes d'un héros et d'un dieu.

Cependant la justice que David n'avait pu obtenir de l'impartialité de ses collègues, la fureur des partis allait la lui rendre.

Si le 13 fructidor la Convention s'était montrée unanime pour repousser et flétrir les imputations de Lecointre, le germe des plus profondes divisions n'existait pas moins dans son sein. Les hommes qui avaient renversé Robespierre se réunissaient bien pour sévir contre ses partisans et pour rejeter sur eux toute la responsabilité d'un régime de sang, que les uns voulaient encore suivre, mais à leur avantage, et dont les autres s'efforçaient d'effacer jusqu'au souvenir. Mais les modérés détestaient autant les membres des anciens Comités, surtout Billaut-Varennes, Collot-d'Herbois et Barère, qu'ils détestaient autrefois Robespierre.

Chaque jour on apportait de nouvelles demandes de l'examen de leur conduite; le procès de Carrier avait réveillé toutes les haines, le récit de ses cruautés ranimé la pitié pour ses victimes. On voulait bien pardonner aux hommes égarés, mais il fallait livrer aux rigueurs d'une inflexible justice « les agents directs d'un gouvernement atroce, ces bourreaux féroces, ces ordonnateurs de massacres, ces chefs de pillage et d'arrestation, ces hommes qui ne goûtaient de plaisir que lorsque le sang leur suait par tous les pores ».

Les regards alors se tournaient vers ceux dont Dussault nous a laissé un si terrible portrait.

« Le teint et la physionomie des députés dénoncés étaient flétris, sans doute par le genre de travaux pénibles et nocturnes auxquels ils s'étaient livrés; l'habitude et la nécessité du secret leur avait imprimé sur le visage un louche caractère de dissimulation; leurs yeux caves, ensanglantés, avaient quelque chose de sinistre. Le long exercice du pouvoir avait laissé sur leurs fronts et dans leurs manières je ne sais quoi d'altier et de dédaigneux. Les membres du Comité de sûreté générale avaient quelque chose des anciens lieutenants de police et ceux des Comités de salut public quelques formes des anciens ministres d'État. »

Mais autant autrefois on se montrait flatté de se rapprocher d'eux, autant on briguait l'honneur de leur conversation, et l'avantage de leur serrer la main en s'efforçant de lire son devoir sur leurs fronts, autant aujourd'hui on les bravait, l'injure et la menace à la bouche. Seulement, pour les atteindre, il fallait obtenir l'examen général de la conduite des

membres de l'ancien gouvernement, aussi bien de ceux qui étaient détenus que de ceux qui siégeaient encore sur les bancs de la Convention.

Aussi, lorsque le 15 frimaire Lecointre reparut à la tribune, annonçant qu'il avait recueilli toutes les pièces se rattachant à sa dénonciation du 13 fructidor, et demandant qu'elles fussent renvoyées à l'examen des trois Comités, la Convention n'hésitant pas un instant à se déjuger, ordonna le renvoi de ce mémoire aux Comités, et sa distribution aux membres de l'Assemblée.

La lutte alors est engagée. Clauzel, quinze jours après, demande l'examen particulier de la conduite des membres dénoncés par Lecointre.

Le 6 nivôse il remonte à la tribune :

« Les principaux chefs de la faction Robespierre respirent encore, dit-il, et bien qu'ils connussent les projets de Robespierre contre la représentation nationale, il a fallu une heureuse mésintelligence entre eux pour qu'ils vous en avertissent. Il faut donc tout révéler à cette tribune. »

Alors, après un discours très violent dirigé contre Billaut-Varennes, Collot-d'Herbois et Barère, il demande avec instance que les Comités fassent le lendemain leur rapport « sur les sept représentants dénoncés par Lecointre et toute la France ».

Le lendemain, 7, Merlin (de Douai) prenait la parole en ces termes :

« Par votre décret du 15 frimaire dernier, vous avez chargé vos Comités de salut public, de sûreté générale et de législation d'examiner la dénonciation portée par le représentant du peuple, Laurent Lecointre, contre les représentants Billaut-Varennes, Collot-d'Herbois, Barère, Vadier, Voulland, Amar et David. Depuis, vous leur avez renvoyé celle de Jean-Baptiste Darmaing, qui est dirigée particulièrement contre notre collègue Vadier.

» Vos Comités ont obéi à vos ordres, le sentiment de leur devoir a pu seul les soutenir au milieu des dégoûts inséparables d'un travail de cette nature, et déjà ils avaient employé plusieurs séances lorsque, par un nouveau décret, vous leur avez enjoint de vous en présenter le résultat aujourd'hui.

» C'est ce résultat que je viens vous présenter tel qu'il a été arrêté, aujourd'hui même, à la séance de six heures du matin.

» Vos Comités ont estimé qu'il n'y avait pas lieu à examen à l'égard de Voulland, d'Amar et de David ; mais qu'il y avait lieu, à l'égard de Billaut-Varennes, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier. Ils m'ont, en conséquence, ordonné de vous proposer le décret suivant :

» La Convention nationale, après avoir entendu ses Comités de salut public, de sûreté générale et de législation réunis, en exécution de son décret du 15 frimaire dernier, et sur la déclaration par eux faite, que d'après les dénonciations des représentants du peuple, Laurent Lecointre et Darmaing et pièces y relatives, ils estiment qu'il y a lieu à examen à l'égard des représentants du peuple Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier :

» Déclare qu'il sera, à la séance extraordinaire de ce soir, procédé, conformément à la loi du 8 brumaire dernier, à la nomination d'une commission de vingt et un membres pour lui faire un rapport sur les faits imputés, par les dénonciations ci-dessus et pièces y relatives, aux représentants du peuple Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier. »

Le lendemain, 8 nivôse, le représentant du peuple Bailleul prend ainsi la parole. « Vous avez décrété hier qu'il n'y a pas lieu à examen de la conduite de David ; une suite nécessaire de ce décret, c'est qu'il doit être mis en liberté ; j'en fais la motion expresse. »

L'Assemblee applaudit à cette proposition ; Letourneur, secrétaire, ajoute : « Il y a au bureau une lettre des élèves de David qui font la même demande, j'en vais donner lecture. »

Il lit cette lettre, et la Convention décrète que David sera sur-le-champ mis en liberté.

Un député demande qu'on ajoute qu'il rentrera dans la Convention, on lui répond : « C'est de droit. »

Le lendemain, le bureau des décrets lui envoyait l'ampliation du décret de la veille.

« Paris, le 9 nivôse an III.

» *La Commission des administrations civiles, etc., au citoyen David, représentant du peuple, cour du Louvre.*

» Citoyen représentant, la Convention nationale a décrété hier que tu serais mis sur-le-champ en liberté. Nous nous empressons de t'adresser une expédition conforme du décret et t'invitons à nous en accuser réception.

» Salut et fraternité.

» *Le Chargé provisoire,*
» AUMONT. »

N° 5429. LOI

qui ordonne la mise en liberté du représentant du peuple David.

« Du huitième jour de nivôse de l'an III de la République Française, une et indivisible.

» La Convention nationale décrète que le représentant du peuple David sera sur-le-champ mis en liberté.

» Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux.

» *Signé :* VIGNY.

» Collationné à l'original par nous, président et secrétaires de la Convention nationale.

» A Paris, le 8 nivôse, l'an III de la République Française.

» *Signé :* AUMONT, *ex-président ;*
» GIROD (du Puy-de-Dôme), LETOURNEUR (de la Manche), *secrétaires.*

» Pour copie conforme :

» *La Commission des administrations civiles, police et tribunaux,*

» *Le Chargé provisoire,*
» AUMONT. »

David avait enfin trouvé des juges, et, comme il l'espérait, ces juges lui avaient rendu la liberté; car, appelé devant les trois Comités, il leur avait lu un mémoire qu'il avait écrit pendant sa détention, exposant sa conduite et démontrant que tout avait contribué à l'entretenir dans l'erreur où il était tombé, ainsi qu'un grand nombre de ses collègues, à l'égard de Robespierre et de ses projets.

Son premier mouvement, à sa sortie du Luxembourg, fut d'aller remercier Boissy-d'Anglas de l'intérêt qu'il avait bien voulu lui manifester; il eut le chagrin de ne pas le rencontrer. Boissy-d'Anglas, alors très occupé à la Convention, répondit ainsi à cette preuve de reconnaissance :

« Paris, le 14 nivôse an III.

» J'ai éprouvé un grand regret, mon cher collègue, de ne pas m'être trouvé chez moi quand vous êtes venu. J'aurais été fort aise de me réjouir avec vous de la justice que vous avez obtenue et de vous renouveler les assurances de l'intérêt que j'ai pris à votre sort. Vous avez attaché trop de prix aux démarches que j'ai faites. Un des besoins de mon cœur, c'est la justice, et peut-être l'une de mes plus douces jouissances, c'est de manifester hautement l'impartialité qui m'anime.

» Il y a une satisfaction si grande à prouver qu'on est au-dessus de l'esprit de parti, que je suis étonné tous les jours de ce que des différences d'opinion élèvent entre les hommes des barrières insurmontables. J'espère vous rencontrer, mon cher collègue, dans le lieu de la Convention et dans votre atelier. Il est doux, pour un ami des arts, de songer que l'immortel David n'est plus séparé de ses pinceaux.

» Puisse-t-il nous donner par eux de nouveaux chefs-d'œuvre et être toujours persuadé que personne ne jouira, plus que moi, de ses succès et de sa gloire.

» Salut et fraternité.

» BOISSY. »

Fidèle à la promesse qu'il avait faite à ses enfants de renoncer à la politique, David, malgré tous les décrets de la Convention qui lui restituaient ses droits de citoyen et de député, ne reparut pas à l'Assemblée. Cette sage réserve lui épargna la mortification de voir enlever de la salle des séances les deux tableaux de *Marat* et de *Lepelletier* dont il avait fait hommage à ses collègues.

Au lendemain de Thermidor, les hommes vainqueurs de Robespierre, voulant donner un gage éclatant de leur dévouement à la République et montrer qu'ils ne rêvaient pas le retour de la royauté, avaient exécuté le décret qui ordonnait que le corps de Marat serait transporté au Panthéon. Cette preuve de leur civisme une fois fournie à la multitude, les partis avaient repris la lutte, et la contre-révolution devenant de jour en jour plus forte, avait commencé à attaquer et à flétrir tout ce qui se rattachait au gouvernement révolutionnaire, tandis que la faction contraire tentait tout pour ressaisir le pouvoir.

Naturellement Marat fut le premier attaqué. Les hommages outrés qu'on lui avait rendus après sa mort, la personnification en sa mémoire d'un régime de sang, provoquèrent

une réaction violente, et comme ses bustes, qu'on avait prodigués partout, offensaient les yeux de la foule, ils avaient été, dans les théâtres et dans les lieux de réunion, l'objet de manifestations tumultueuses, et ensuite enlevés par les ordres du Comité de sûreté générale qui, s'en tenant au décret qui avait décerné à Marat les honneurs du Panthéon, déclarait n'avoir pas retrouvé de loi qui ordonnait que son effigie serait placée dans les spectacles.

Mais l'esprit public, encouragé par ces succès, força les portes de la Convention ; ces mêmes sections qui, en juillet 1793, étaient venues solliciter l'Assemblée avec tant d'instance de décréter les honneurs du Panthéon pour l'Ami du peuple, venaient aujourd'hui demander avec autant de véhémence que son buste disparût de tous les lieux publics.

Obéissant à ce revirement de l'opinion, les trois Comités, de salut public, de sûreté générale et de législation, avaient, par l'organe d'André Dumont, proposé le décret suivant, le 19 pluviôse :

« Les honneurs du Panthéon ne pourront être décernés à aucun citoyen, et son buste, placé dans la Convention nationale et autres lieux publics, que dix ans après sa mort. »

Le lendemain, 20 pluviôse, en vertu de ce décret, on enleva de la Convention, avant l'ouverture de la séance, les bustes de Marat, de Lepelletier, de Beauvais, de Dampierre et les deux tableaux de David. Le buste de Brutus fut seul laissé dans la salle. Quelques femmes, habituées de l'une des tribunes, s'efforcèrent par leurs cris de troubler cette exécution ; mais des acclamations unanimes de : « Vive la République ! A bas les furies de la guillotine ! » étouffèrent leurs impuissantes vociférations.

Ces tableaux reprirent le chemin de l'atelier de David, où ils restèrent jusqu'à sa mort Nous verrons dans la suite ce qu'il advint des gravures que la Convention avait ordonnées d'après ces tableaux.

Quant à l'auteur, il évitait avec soin tout ce qui aurait pu l'entraîner dans ce combat livré par les partis. Il laissait les membres des anciens Comités qui l'avaient si bien abandonné le lendemain du 9 thermidor, se débattre contre les imputations de Lecointre reprises par les modérés. Cité par Legendre à propos de paroles qu'il aurait prononcées devant les trois Comités, lors de l'examen de sa conduite, il écrivait au président de l'Assemblée la lettre suivante :

« 8 germinal an III.

» *David, représentant du peuple, au président de la Convention nationale.*

Imprimée par ordre de la Convention.

» Président,

» Je viens de lire dans le *Journal du Soir*, qui rend compte de la séance du 6 germinal, que j'ai été cité à la tribune de la Convention nationale par Legendre, comme ayant accusé Collot-d'Herbois, devant les trois Comités, de salut public, de sûreté générale et de législation réunis ; d'avoir dit à Robespierre, le 8 thermidor, aux Jacobins : « Mon ami, que » veux-tu donc faire ? Veux-tu nous perdre, nous qui sommes tes amis ? »

» La voix de ma conscience et le respect que je dois à la justice et à la vérité me pressent de rectifier l'erreur d'une allégation qui, dans les circonstances où se trouve Collot-d'Herbois, pourrait avoir une dangereuse influence sur l'opinion de quelques-uns de mes collègues.

» Je vais transcrire d'après la minute du Mémoire que je lus devant les trois Comités, lorsque je fus appelé pour subir l'examen de ma conduite, le passage qui a donné lieu à la citation dont il s'agit ; le voici :

« Tout a contribué à m'entretenir dans l'illusion où j'étais sur le compte de Robespierre... Les séances de la Convention nationale, celles des Jacobins..... et le soir même de la journée du 8 thermidor, j'entendis Collot-d'Herbois lui dire (à Robespierre) dans la salle des Jacobins..... « Robespierre, tu as tort de te fâcher, nous t'aimons tous, et nous sommes » tous solidaires des travaux du Comité. » J'ajoutai : « Je suis bien loin d'inculper Collot-» d'Herbois, je pense, au contraire, qu'il ne tint ce langage que pour porter des coups plus » sûrs : mais il ne m'avait pas mis dans sa confidence, et il n'en est pas moins vrai que son » discours a contribué à mon illusion. »

» Qu'on rapproche ce discours de celui que le journal m'attribue, d'après Legendre, et l'on sera convaincu que sa mémoire l'a mal servi et qu'on n'en peut tirer aucune induction défavorable à Collot ni aux autres prévenus ; puisque, au contraire, j'énonçai alors, comme aujourd'hui, l'opinion que le discours de Collot ne pouvait pas prouver qu'il y eût aucune connivence entre lui et Robespierre, et je me bornai à conclure que, n'ayant pas été mis dans leur confidence, je n'avais pas été à portée de faire sur Robespierre les observations qui vous ont éclairés sur ses funestes desseins.

» Voilà, citoyen Président, l'exacte vérité. Quant à ce qui me concerne, je vous prie de vouloir bien faire lire ma lettre à la Convention nationale, lorsqu'on reprendra la discussion des chefs d'accusation soumis à son jugement.

» Ma santé commençant à se rétablir, j'espère pouvoir me rendre incessamment dans le sein de la Convention.

» Salut et fraternité. » DAVID.

Ce 8 germinal, l'an III de la République une et indivisible. »

Quelques jours après cette lettre, la Convention est envahie par une foule affamée, aux cris : « Du pain et la Constitution de 93. » La Montagne est considérée comme l'âme de ce mouvement. Aussi, à peine remise de son émotion, la Convention condamne à la déportation, Billaut-Varennes, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier, et décrète d'arrestation, d'abord plusieurs députés du parti montagnard, qui s'étaient fait remarquer le 12 germinal, puis des membres des anciens Comités ; entre autres Cambon et Amar, et enfin Lecointre, l'auteur même des accusations qui servaient à frapper le parti révolutionnaire.

Grâce à sa conduite prudente, David n'était pas compris dans le nombre des députés arrêtés ; néanmoins, prétextant la nécessité de remettre tout à fait sa santé, il demanda, le 8 floréal, à la Convention un congé de deux mois, pour aller auprès de son beau-frère, M. Sériziat, attendre dans sa propriété de Saint-Ouen des temps moins dangereux.

Mais il avait beau s'éloigner pour donner moins de prise à ses ennemis, ceux-ci n'avaient pas abandonné l'espoir de le perdre en accumulant contre lui de nouvelles accusations, que la haine des partis aurait accueillies favorablement.

Aussi la section du Muséum, où se trouvait un grand nombre de ses ennemis particuliers, car elle comprenait dans sa circonscription le Louvre, encore habité par les membres de l'ancienne Académie royale de Peinture, avait-elle, malgré la décision de la Convention qui rendait à David ses droits de citoyen et de représentant, cherché à réunir de nouvelles charges contre lui, et entrepris dans ses assemblées générales un examen détaillé de sa conduite.

Quand David eut connaissance de ces menées, il écrivit au citoyen Demay, président de la section du Muséum, la lettre suivante :

« Ce 5 germinal, l'an III de la République, une et indivisible.

» Je viens d'être informé, citoyen, que dans la dernière assemblée générale de la section, il a été question de moi, et que quelques citoyens, trompés sans doute par les bruits calomnieux que mes ennemis ont répandus dans le public, ont provoqué sur ma conduite un examen sur des faits que j'ai déjà victorieusement réfutés devant les trois Comités réunis de la Convention nationale, chargés spécialement de rechercher la vérité sur les imputations qui m'ont été faites.

» Retenu dans ma chambre depuis deux mois par une maladie opiniâtre, je suis dans l'impuissance de faire aucune démarche pour me procurer les renseignements exacts dont j'aurais besoin pour être en état de repousser de nouveau les calomnies que la malveillance ose reproduire à la faveur des circonstances où nous nous trouvons. Sans cet empêchement, mon premier soin eût été de me rendre au milieu de mes concitoyens dans leur première assemblée, et jaloux de leur estime autant que certain de leur justice, j'ose croire que j'aurais dissipé sans efforts les doutes et les soupçons de tout esprit impartial, de tout ami de la vérité.

» Je suis donc forcé d'avoir recours à vous pour connaître avec précision la matière de la dénonciation dont on dit que je suis l'objet. C'est une justice qu'en votre qualité de président de la section vous ne pouvez me refuser, et je l'attends avec d'autant plus de confiance que, étant inculpé, je ne dois pas être privé des moyens de répondre et de me justifier.

» Dès que ces imputations m'auront été notifiées, je m'empresserai de vous adresser tous les éclaircissements qu'elles pourront exiger, et je trouverai sans doute en vous un organe pour la vérité, lorsque tant d'autres servent au mensonge et à la calomnie.

» Salut et fraternité.

» DAVID. »

Mais à peine son départ est-il connu de la section du Muséum, que ses principaux meneurs s'empressent de rédiger contre lui un acte d'accusation, et dans la séance du

10 floréal dont nous donnons l'extrait ci-après, ils obtiennent que cette dénonciation officielle sera présentée à la Convention nationale.

« *EXTRAIT des registres des délibérations de l'Assemblée générale de la section du Muséum.*

» Du 18 floréal an III de la République.

» Un membre annonce à l'Assemblée générale que le citoyen David, représentant du peuple, citoyen de cette section, inculpé par nombre de déclarations, vient d'obtenir de la Convention la permission de s'absenter ; il pense que cette circonstance exige que le rapport sur son compte soit fait à l'instant. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

» Le rapporteur, après avoir retracé les objections que la Commission s'est faite à elle-même, avant de se livrer à l'examen de la conduite du citoyen David, après avoir rappelé la répugnance qu'elle a témoignée à l'Assemblée d'être forcée de recueillir les faits imputés à un représentant du peuple, déclare qu'elle ne s'est déterminée qu'après avoir senti que si David, représentant, n'était justiciable que de la Convention, il n'a pas cessé, comme citoyen, d'être sous le coup de l'opinion publique, s'il s'est rendu coupable des délits qui en compromettent la sûreté.

» Après cet exposé, le rapporteur présente l'analyse des dénonciations faites à la Commission contre David, en douze déclarations différentes, toutes signées. La lecture en étant finie, le rapporteur observe qu'il n'a fait aucune mention des faits graves imputés à David dans la lettre signée *Dupuis*, adressée à l'Assemblée générale et qui a été renvoyée à la Commission ; et attendu que le souscripteur ne s'est pas fait connaître, la Commission a cru qu'il était de sa délicatesse et de son impartialité de ne tenir aucun compte d'un écrit qui a tous les caractères de l'anonyme.

» Un membre propose que le rapport qui vient d'être fait sur David soit porté au Comité de sûreté générale.

» Un autre demande que l'Assemblée déclare que David a perdu sa confiance. Cette proposition est appuyée ; le président répond que David ne l'a jamais eue : on propose que le rapport et les pièces à l'appui soient portés à la Convention.

» Un membre pense qu'il y a une loi qui interdit la faculté de porter directement à la Convention toute dénonciation contre un représentant du peuple ; on nie l'existence d'une pareille loi, et l'on cite des exemples fréquents du contraire : on réitère avec instance la demande déjà faite, d'arrêter que David a perdu sa confiance.

» Le président déclare de nouveau que non seulement il l'a perdue, mais qu'il ne l'a jamais eue ; et, sur l'observation qu'il ne peut pas faire cette double déclaration, attendu que David a été nommé électeur, le président ajoute que l'on ne peut attribuer cette nomination à la section, dont le vœu était alors comprimé, mais bien aux scélérats dont les lois ont depuis fait justice. Ces observations sont appuyées par toute l'Assemblée ; enfin, après une discussion assez longue, l'Assemblée, considérant que des dénonciations graves et

nombreuses ont été faites contre David, représentant du peuple; considérant que pour l'intérêt public elle ne peut se dispenser de les faire connaître; considérant qu'à la Convention seule appartient le droit de juger un de ses membres : arrête à l'unanimité que le rapport qui lui a été fait contre le citoyen David sera porté et lu primidi prochain à la Convention par les membres de la Commission, et que copies des pièces seront envoyées et déposées au Comité de sûreté générale.

» Pour copie conforme :

» MARTIN, *vice-président.*
» MOUCHET, *secrétaire.* »

Conformément à la décision prise dans cette séance, une députation de la section du Muséum se rendit le 13 floréal à la Convention. Introduits dans le sein de l'Assemblée, les délégués donnent lecture de la pétition suivante :

« *Pétition des Commissaires de la section du Muséum.*

» Citoyens Représentants,

» La section du Muséum, après avoir entendu le rapport fait par la Commission, qu'elle avait chargée d'analyser les déclarations des citoyens contre les agents de la tyrannie, qui trop longtemps pesa sur elle, n'a pu voir sans douleur qu'un de vos collègues y était gravement inculpé; le respect et l'attachement que nous portons tous à la Convention nationale n'a pas permis à nos concitoyens d'entrer dans l'examen des faits qui sont imputés au citoyen David; mais ils ont cru pour votre honneur et pour celui du peuple français que vous représentez, qu'ils devaient nous députer vers vous, à l'effet de vous en offrir l'exposé fidèle, afin que votre Comité, après avoir examiné les pièces, puisse fixer ou dissiper les soupçons qui planent sur la tête de ce député, qui vient d'obtenir un congé.

» David est accusé :

» 1° D'avoir lâchement abandonné son poste à la Convention le 9 thermidor, et d'avoir fui chez lui, pour y attendre l'issue du combat, afin de se jeter ensuite dans les bras du vainqueur (1).

» 2° D'avoir, sous les ordres de Robespierre, créé, choisi et nommé le maire de Paris et les membres de la Commune (2).

» 3° D'avoir, dans de fréquentes orgies et des repas somptueux, dont il était l'âme et le président, allumé la rage des factieux contre la Convention et contre les bons citoyens, et d'avoir dressé des listes de proscription pour envoyer les citoyens de la section à la guillotine (3).

» 4° D'avoir organisé la horde d'assassins appelée Commission populaire, soi-disant

(1) N° 13, Chemelat.
(2) Id. Chemelat.
(3) Voir n° 2 et n° 13, les déclarations de Robit et Chemelat. Voir, aussi, n° 3, la déclaration de Verrier.

établie pour rendre la liberté aux détenus, et à la tête de laquelle il fit placer le farouche et sanguinaire Trinchard (1).

» 5° D'avoir fait chasser d'un des bureaux de l'Instruction publique un père de famille honnête et respectable, en disant qu'il ne souffrirait pas en place un mauvais citoyen qui était l'ennemi de Robespierre et des siens; d'avoir dit à ce citoyen mille horreurs, et d'avoir imprimé la terreur dans son âme (2).

» 6° D'avoir fabriqué une liste de proscription contenant le nom de différents artistes du Louvre, qu'il a fait déposer au Comité révolutionnaire du Muséum, pour qu'il sévît contre ceux qui y étaient désignés, et d'avoir dit que le Comité ne mettait pas assez de zèle et qu'il fallait agir avec plus de sévérité (3).

» 7° D'avoir dit que tous les artistes et les académiciens seraient mis en arrestation et ensuite égorgés, et qu'un jour, qui n'était pas éloigné, ferait oublier le 2 septembre; qu'un bon canon chargé à mitraille, tiré sur les artistes, ferait beaucoup de bien à la République; et que le jour où l'on devait tenter la contre-révolution qu'il avait l'air d'annoncer avec confiance, on égorgerait les nobles, les prêtres, tous les marchands, et tous les artistes, et qu'alors on serait libre (4).

» 8° D'avoir dit à un citoyen qui réclamait pour sa sœur, arrêtée illégalement, en messidor dernier, et depuis guillotinée, que le Tribunal révolutionnaire d'alors était juste (5).

» 9° D'avoir arbitrairement fait rayer de la Société des Jacobins un citoyen qui se refusa à charger, malgré sa volonté, les députés calomniés sous le nom de Girondins, et d'avoir voulu faire le même jour assassiner ce citoyen en sortant des Jacobins (6).

» 10° D'avoir été vu souvent parmi les femmes qui assistaient aux séances de l'Assemblée générale pour les exciter à applaudir les orateurs de tel côté, et à huer ceux qui voulaient parler de l'autre; il est à remarquer que ce côté, que David appelait celui des patriotes, était composé de Fleuriot, Trinchard et autres agitateurs de cette trempe (7).

» 11° D'avoir insisté au Comité de sûreté générale pour qu'on n'accordât à aucun citoyen de la section du Muséum, de liberté sans son agrément et sa participation (8).

» 12° D'avoir cependant refusé constamment sa porte à une citoyenne qui allait solliciter la mise en liberté de son mari (9).

» 13° D'avoir repoussé avec dureté la même citoyenne, portant dans ses bras un enfant qu'elle nourrissait, et de lui avoir dit qu'il ne voulait point s'intéresser pour un marchand et encore moins pour un marchand épicier (10).

(1) N° 13, déclaration de Chemelat.
(2) Id. Chemelat.
(3) Voir, n° 7, Vilmorin. N° 12, Richarme. N° 14, Hubert.
(4) Femme Houdon.
(5) Vernet.
(6) Boze.
(7) Claude Marcel.
(8) Id.
(9) Id.
(10) Id.

» 14° De lui avoir dit d'un ton furieux, que son mari serait guillotiné, ou au moins déporté (1).

» 15° D'être la cause, par cette brutalité, que cette citoyenne a éprouvé des crises convulsives dont elle souffre encore et dont elle se ressentira toute sa vie (2).

» 16° D'avoir persécuté un artiste qui avait traité un sujet qui lui a mérité un prix d'encouragement par le jury des Arts, et de lui avoir dit qu'il serait guillotiné pour cet ouvrage (3).

» 17° Enfin d'être un terroriste, un désorganisateur et meneur de section (4).

» Nous ajouterons à ces inculpations que, décadi dernier, l'Assemblée générale a déclaré solennellement que jamais David *n'avait mérité ni obtenu* sa confiance.

» Il est temps, législateurs, que la liberté publique et individuelle soit enfin régulièrement respectée, et que les tyrans qui, avec les droits de l'homme à la bouche, ont embastillé, proscrit, décimé leurs concitoyens, effrayent, par leur prompte et juste punition de leurs actes arbitraires et cruels, les ambitieux et les scélérats qui seraient tentés d'imiter leurs excès : ajourner plus longtemps leur jugement, c'est encourager les conspirateurs. »

Suivent les signatures :

AMY, LEGROS, LOUVRIER, DEMESTRE, LECARBONNIER, SAUVAGE, LECHARD, LORMAND, MEUNEAUST, PIERRON, PIGALLE.

Cette lecture terminée, Guyomard demande la parole :

« Je suis assez étonné, dit-il, que de semblables dénonciations ne soient pas portées directement au Comité de sûreté générale. Je ne sais si le projet existe d'avilir en détail la Convention nationale : après avoir calomnié chaque membre en particulier, on viendra ensuite calomnier la Convention en masse.

» On dit que la section du Muséum a pris un arrêté portant que le représentant David avait perdu sa confiance. Est-ce que le représentant David est le représentant de la section? N'est-il pas le représentant de la République entière? Je demande l'improbation de cet arrêté : il est attentatoire à la souveraineté du peuple. »

Philippe Deville, un des Girondins rentrés dans la Convention, lui répond : « Il me paraît à moi que cette dénonciation est assez grave pour être envoyée à votre Comité de sûreté générale. L'étonnement du préopinant m'étonne moi-même. Je suis surpris que cette dénonciation n'ait pas été faite plus tôt ; mais la section nous déduit les motifs de ce retard en nous apprenant que c'est parce qu'elle avait nommé une Commission pour prendre des renseignements positifs. J'applaudis à cette sage mesure.

» L'arrêté qu'elle a pris ne me paraît point à moi attentatoire à la souveraineté du peuple. Je ne vois pas qu'il soit avilissant pour la Convention nationale : et en effet, est-ce qu'on avilit la Convention nationale en lui dénonçant plusieurs mauvais sujets qu'elle renferme dans son sein? La Convention, au contraire, a assez de force et de dignité pour

(1) Claude Marcel.
(2) Id.
(3) Lethière.
(4) Voir, n° 1, déclaration Soliès.

chasser ceux qu'elle pourrait receler. Je persiste à demander le renvoi de cette dénonciation au Comité de sûreté générale. »

Guyomard reprend : « Le préopinant ne doit pas être étonné de ce que j'ai dit. J'ai toujours été le défenseur des principes, et je soutiens encore qu'une section du peuple n'a pas le droit de dire que le représentant David a perdu sa confiance. »

Deville tient à défendre la section : « Elle a dit que David n'avait jamais eu sa confiance, et au surplus chacun est maître de sa confiance. La section ne dit pas que le représentant David n'a jamais eu, ou perdu la confiance du peuple, elle dit que David n'a jamais eu sa confiance à elle. »

« Je persiste, continue encore Guyomard, à demander. pour le maintien des principes, l'improbation de l'arrêté de la section du Muséum. »

Villetard, député de l'Yonne, appuie la demande faite par son collègue Guyomard.

« Je suis aussi d'avis, dit-il, que la Convention improuve l'arrêté de la section du Muséum, du moins la partie de cet arrêté qui déclare que le représentant David a perdu sa confiance. Cet arrêté est contraire aux principes. La République entière a seule le droit de déclarer qu'un représentant a perdu sa confiance. J'appuie de tout mon pouvoir la proposition de Guyomard. Si nous pouvons être rejetés de la Convention parce qu'une portion du peuple nous retire sa confiance, je pourrais en être bientôt rejeté, parce que je déclare ici que j'ai perdu la confiance de tous les aristocrates et de tous les royalistes. C'est là le système d'avilissement qu'on veut verser sur la Convention nationale. »

Defermon reprend après lui : « Le renvoi de cette dénonciation est une mesure nécessaire. Si c'étaient des propos en l'air, je serais de l'avis de Guyomard; mais on dit positivement : « Le représentant David a fait telle et telle chose, » et d'après ces faits la section déclare qu'elle n'a plus confiance en lui.

» Je vous le demande à vous-mêmes, s'il était vrai qu'un de vos collègues eût fait toutes les choses dont David est accusé, auriez-vous confiance en lui ?

» Je demande le renvoi de la dénonciation de la section du Muséum, afin que le coupable soit puni, si les faits sont vrais, et que, s'ils sont faux, les accusateurs reçoivent le châtiment des calomniateurs. »

Charlier lui succède, demandant que la dénonciation soit renvoyée au Comité de sûreté générale, et que la Convention improuve l'arrêté de la section du Muséum.

Mais Deville est acharné après David : « Charlier, dit-il, demande que la Convention renvoie au Comité de sûreté générale la dénonciation de la section du Muséum, pour la juger ; en même temps il propose de la juger d'avance, car il propose que vous improuviez l'arrêté de la section du Muséum. Je demande, moi, que la Convention se contente du renvoi. »

Desvars ferme la discussion en demandant l'improbation de l'arrêté de la section du Muséum. « Aucune section, dit-il, n'a le droit de dire qu'un représentant a perdu sa confiance. Cette déclaration se répand dans toute la république et influe sur les esprits, elle avilit la Convention dans ses membres. »

Après ces paroles, l'assemblée décrète le renvoi de la denonciation au Comité; elle accepte en outre la proposition de Guyomard, tendant à improuver l'arrêté de la section du Muséum.

Au bruit de ces nouvelles attaques, David s'empresse de rédiger une réfutation des crimes dont on le charge. Il accuse la fureur de ses ennemis, qui n'ont pas osé déposer leurs calomnies, quand il pouvait monter à la tribune pour les confondre. Il expédie ce factum à Paris, et le fait afficher dans tous les lieux publics.

Aussi dans la séance de la section du Muséum du 20 floréal, la députation qui était allée à la Convention dépose-t-elle le rapport suivant :

RAPPORT fait le décadi 20 floréal de l'an III de la République Française.

« Citoyens,

» Vous avez chargé, décadi dernier, votre Commission des Douze de porter à la Convention nationale le procès-verbal des faits qui ont été imputés au citoyen David.

» Votre arrêté n'a pas reçu son exécution le jour que vous aviez fixé, parce que le travail, dont vous ne connaissiez pas toute l'étendue, n'était pas prêt. Votre députation s'est présentée le duodi, elle a attendu depuis onze heures jusqu'à cinq les ordres du président, auquel elle s'était adressée; elle a été admise le tridi et a prononcé, par l'organe d'un de ses membres, le discours dont vous avez eu connaissance par les papiers publics.

» Vous aurez sans doute reconnu, citoyens, que nous n'avons transmis que faiblement toute l'indignation que vous avez ressentie au récit des crimes dont David a été accusé; ainsi votre Commission, dont la conduite a toujours été dirigée par l'impartialité et la justice, ne devait pas s'attendre que ce représentant la dénoncerait au public, comme composée *de diffamateurs, de lâches calomniateurs et de vigilants ennemis.*

» David était accusé de différents faits extrêmement graves; ne devait-il pas, s'il était jaloux de se réconcilier l'opinion publique, faire au moins quelques efforts pour se disculper des accusations dont il est frappé par une foule de citoyens d'une réputation et d'une probité notoirement connues? Mais au lieu de suivre la marche que prescrit à tout homme vertueux l'intime sentiment de son innocence, vous avez vu que David a fait placarder dans Paris un écrit calomnieux, dont l'ensemble n'offre qu'un misérable tissu d'injurieuses impostures.

» Sans accuser nominativement personne, il inculpe tantôt votre Commission, tantôt il désigne les artistes comme ses ennemis personnels et ceux de la République; tantôt enfin il suppose que vous avez eu la faiblesse de laisser influencer vos délibérations, et que les arrêtés qui lui sont relatifs ont été surpris à votre sagesse.

» Ici, il assure que *son cœur brûlant du patriotisme le plus pur est rempli de vertus.*

» Là, il réclame, en feignant d'y renoncer, l'inviolabilité dont il prétend que les représentants du peuple sont investis.

» Il dit que la dénonciation que vous avez portée contre lui tient à un complot qui a pour but d'avilir la Convention nationale.

» Il ajoute qu'il existe une lâche connivence entre ses dénonciateurs, les journalistes et même les crieurs de journaux pour le diffamer de toutes parts.

» Il ment, enfin, effrontément à tout Paris, en disant que votre députation n'a pas osé se présenter à la barre, au moment où elle a su qu'il était à son poste et disposé à paraître à la tribune.

» S'il était de votre dignité d'entrer en lice avec David, pour vous justifier de ses calomnies, vous lui diriez que l'opinion publique a depuis longtemps apprécié son patriotisme comme ses vertus;

» Que par la déclaration des Droits de l'homme *tous sont égaux devant la loi;*

» Que le Comité, dont il était membre, a refusé à ses infortunés collègues qui ont péri victimes de la tyrannie des anciens membres du gouvernement, l'inviolabilité qu'il réclame pour lui;

» Que si la Convention pouvait jamais être avilie, ce ne serait que par la présence dans son sein des monstres qui ont si longtemps jeté le désespoir et la désolation dans le cœur de tous les Français;

» Que la Convention nationale est devenue plus auguste et plus respectable, depuis qu'elle a eu le courage de punir les Robespierre, les Carrier, les Collot, et qu'elle a fait jeter hors du Panthéon les restes impurs de ce monstre altéré de sang, dont le nom seul sera l'éternel opprobre de l'humanité;

» Que Maignet et Lebon ont été accusés par les départements dont ils ont été les bourreaux.

» Vous lui diriez qu'aucun privilège particulier ne peut être attaché au peintre, au digne ami de Marat, à celui qui, la veille de la chute du tyran, se proposait de boire avec lui la ciguë; que c'est à tort qu'il réclame des prérogatives pour celui qui, pour se débarrasser de ses rivaux dans les arts, n'a cessé de les traiter de royalistes et de contre-révolutionnaires, et a dressé contre eux, dans le temps de sa toute-puissance, des listes de proscription, et par conséquent des arrêts de mort.

» Vous lui demanderiez enfin pourquoi, lui qui, avant le 9 thermidor, s'est si souvent montré à vos assemblées, à la tête de ceux qui mettaient le trouble dans vos délibérations, ne s'y est pas présenté lorsqu'il a su que les inculpations les plus graves étaient portées contre lui? Pourquoi il n'y a pas fait usage des moyens qu'il dit avoir en son pouvoir pour confondre ses prétendus calomniateurs?

» Mais, citoyens, la calomnie ne vous atteindra pas; méprisez l'intrigue et la méchanceté; vous avez fait votre devoir, vous avez transmis à la Convention nationale les faits imputés à David, ils ont été renvoyés aux trois Comités réunis; c'est devant ces juges impassibles qu'il doit se justifier.

» Votre Commission ne vous entretiendra pas de l'improbation donnée à une partie de

son discours, elle ne peut atténuer les inculpations dirigées contre David, ni vous faire perdre l'estime que vous avez méritée de la Convention nationale par votre attachement pour elle et par votre respect aux vrais principes depuis que vous êtes régénérés.

» *Les Membres de la Commission :*

» Pierron, Lecarbonnier, Demestre, Lechard, Sauvage, Amy, Legros, Pigalle, Meuneaust, Louvrier, Coffin, Lormand. »

EXTRAIT des délibérations de l'Assemblée générale de la section du Muséum.

« Du 20 floréal, l'an III de la République.

» Appert que la Commission des Douze, chargée de recevoir les déclarations des citoyens contre les agents de la tyrannie, est autorisée à faire imprimer et afficher son rapport dudit jour, et l'extrait du procès-verbal du décadi 10 floréal, en ce qui concerne le citoyen David, membre de la section, et de plus, de 700 exemplaires en petit format pour être distribués aux membres de la Convention nationale.

» Pour copie conforme :

» Martin, *vice-président.*

» Darnault, *vice-secrétaire.* »

En conséquence de cette détermination, outre la pétition et les dix-sept chefs d'accusation lus à la barre de la Convention, on fit imprimer et distribuer les dépositions et les dénonciations qui avaient servi de bases aux accusations dirigées contre David.

Les voici dans leur entier :

COPIE ET EXTRAIT des déclarations faites à la Commission des Douze de la section du Muséum, *nommée par un arrêté de l'Assemblée générale de ladite section le 20 ventôse an III de la République française une et indivisible.*

PIÈCE N° 1.

« Du 1er germinal an III de la République.

» Est comparu devant nous, le premier germinal de la troisième année de la République, le citoyen Sollier, demeurant rue Germain, n° 38, qui nous a déclaré avoir toujours connu pour désorganisateur, meneur de section et terroriste, le citoyen David. »

PIÈCE N° 2.

« Du 5 germinal.

» L'an III de la République française une et indivisible, le 5 germinal, sept heures du soir, par-devant nous, commissaires soussignés, est comparu le citoyen François-Antoine Robit, lequel nous a dit qu'il est à sa connaissance, qu'à l'époque de la fête qu'on célébra à

l'occasion de la mort de Marat, que Fleuriot engagea plusieurs citoyens de la section à un souper qui s'est plusieurs fois répété jusqu'au 9 thermidor; que parmi les citoyens qui composaient cette société, plusieurs ont péri sur l'échafaud comme complices des crimes de Fleuriot; que l'on a inspiré à lui comparant que quelquefois on faisait dans ces rassemblements des listes qu'on lui a dit être des listes de proscription; qu'au surplus, comme il n'a rien vu par lui-même, et que ce qu'il sait sur ce rassemblement, il ne l'a appris qu'indirectement, il pense que le citoyen Koliquer sera plus à même que lui de donner des renseignements positifs sur les objets dont s'occupaient les membres qui assistaient au souper.

» Il pense encore que le citoyen Verrier, qui vraisemblablement y a comparu par peur, pourra sans doute donner aussi quelques éclaircissements sur les motifs qui réunissaient si souvent les mêmes membres au même lieu. Il déclare, en outre, qu'il ne doute pas que le citoyen David n'assistât au souper, et à quoi il borne sa déclaration sur l'article des soupers donnés au Louvre. Lecture faite que dessus, a déclaré sincère et véritable et en y persistant, il a signé.

» *Signé :* Robit. »

PIÈCE N° 3.

« Du 6 germinal.

» Et le 6 germinal de l'an que dessus, est comparu le citoyen Antoine Verrier, peintre en bâtiments, rue Germain-l'Auxerrois, n° 51, section du Muséum, lequel nous a déclaré qu'il venait avouer à la Commission qu'il était vrai qu'il s'était trouvé cinq ou six fois aux soupers qui ont eu lieu dans le Louvre, mais qu'il assurait qu'en sa présence il ne s'était rien tramé contre la liberté, ni la sûreté des citoyens dans ces sortes de fêtes qui avaient cependant l'air de rassemblements; qu'il lui a été néanmoins dit que lorsqu'on avait quelque chose d'extraordinaire à décider à son insu, pour qu'il ne fût pas dans le secret, qu'on lui a assuré que les initiés dans ces mystères allaient boire la petite goutte chez le représentant David : a déclaré en outre le comparant, qu'il est à sa connaissanee que l'Assemblée générale de la section du Muséum a été longtemps opprimée par quelques individus qui se sont emparés des premières places et s'y sont maintenus par la violence et la terreur; que parmi ces individus, qu'il regarde comme les terroristes, les meneurs et les intrigants féroces de la section, il a distingué particulièrement les nommés Trinchard, Berthelot, Servière, Leclerc, Richard, Champion, Theysset, Lecomte, coutelier, Chassant et Fontaine : de quoi lecture faite, etc.

» *Signé :* Verrier. »

PIÈCE N° 4.

« Du 6 germinal.

» Et ledit jour et an que dessus, ou d'autre part est comparu le citoyen Philippe-Victoire Vilmorin, botaniste, quai de la Mégisserie, n° 29, section du Muséum, lequel nous a déclaré qu'il était instruit par la clameur publique qu'on l'accusait d'avoir fabriqué une liste

de proscription contre différents artistes du Louvre et de l'avoir déposée au Comité revolutionnaire, pour qu'il sévît contre ceux qui y étaient désignés; mais que voulant détruire jusqu'au moindre soupçon sur son compte, il devait à la vérité de déclarer que la liste en question lui a été remise par le citoyen David, représentant; que ce dernier lui a dit qu'il fallait surveiller tous ceux qui y étaient portés, et que le Comité ne mettait pas assez de zèle dans ses opérations et qu'il fallait agir avec plus de sévérité dans ces circonstances; que le motif qui avait déterminé le comparant à se présenter chez le citoyen David lui était inspiré par l'amitié qu'il avait vouée au citoyen Thouin et à son épouse qui étaient en état d'arrestation; que c'était en conséquence qu'il avait été solliciter plusieurs fois le citoyen David, mais que ses démarches auprès de ce représentant ont été infructueuses; ledit citoyen David ayant déclaré ne point vouloir se mêler de pareille affaire. Lecture faite, etc.

» *Signé :* VILMORIN. »

PIÈCE N° 5.

« Du 9 germinal.

» Ledit jour et an que dessus est comparue la citoyenne Marie-Ange-Cécile Houdon, demeurant au Muséum, laquelle nous a déclaré que le 18 septembre 1793 (vieux style) s'étant présentée chez le citoyen David, représentant du peuple, pour lui parler au sujet de l'arrestation de son beau-frère, il lui répondit que son beau-frère était un aristocrate ainsi que le mari de la déclarante et tous les artistes académiciens, qu'ils allaient tous être mis en prison et ensuite égorgés. Que sur l'observation que lui fit ladite déclarante qu'il n'y aurait pas un second 2 septembre, ledit David lui répondit qu'il y aurait un massacre tellement général qu'il ferait oublier celui-là; au surplus, un bon canon chargé à mitraille, tiré sur les artistes, ferait beaucoup de bien à la République. Après une demi-heure de conversation à peu près de ce même genre, ledit David lui dit que le jour de la contre-révolution; sur lequel mot de contre-révolution la déclarante l'interrompit en disant que les aristocrates mêmes n'y croyaient pas et que David lui répliqua : moi j'y crois, et je le désire comme le Messie, parce que ce jour-là on égorgera tous les nobles, tous les prêtres, tous les bourgeois, tous les marchands, et, en lui serrant la main, tous les artistes, et alors nous serons libres. Lecture faite, etc.

» *Signé :* HOUDON. »

PIÈCE N° 6.

« Du 8 germinal.

» Le 8 germinal an III de la République est comparu le citoyen Antoine-Charles-Horace Vernet, peintre, demeurant galerie du Muséum, section des Tuileries, lequel nous a déclaré qu'ayant été avertir le citoyen David que la sœur dudit comparant venait d'être arrêtée sans qu'il en connût le motif; qu'il lui pouvait assurer qu'elle était innocente et qu'il répondait de ses sentiments envers la République; que ledit David lui répondit qu'il s'en instruirait le soir même au Comité de sûreté générale; que le lendemain, et il est à

remarquer que ce jour était le 6 ou 7 messidor, le citoyen David lui répondit que sa sœur était à la Conciergerie, mais que le Tribunal révolutionnaire était juste. Le comparant quitta David sur ces mots : ce qu'il atteste sincère et véritable pour valoir au besoin ce que de raison. Lecture faite.

» *Signé :* VERNET. »

PIÈCE N° 7.

« Du 16 germinal.

» Et le 16 germinal, sept heures du soir, même an que dessus, est comparu le citoyen Claude Marcel, marchand épicier, rue de Rohan, section des Tuileries, et demeurant ci-devant rue Bertin-Poirée, section du Muséum, lequel nous a déclaré que lorsqu'il habitait sur la section du Muséum, il suivait habituellement les Assemblées générales, ainsi que devait faire un bon citoyen; qu'alors il vit souvent le citoyen David, représentant du peuple, se mêler parmi les citoyennes qui assistaient aux séances et leur indiquer d'applaudir les orateurs qui siégeaient de tel côté et de huer ceux qui voulaient parler de tel autre, parce, disait-il, que l'un était composé de bons patriotes et l'autre des marchands, des modérés et des contre-révolutionnaires ; et il est à remarquer que le côté des patriotes était composé des Fleuriot, Trinchard, Deschamps, Berthelot, Vivien, Servières et autres de cette trempe, tandis que celui qu'il appelait sous des dénominations très méchantes et calomnieuses était composé, au contraire, de bons citoyens qui voulaient s'opposer à la tyrannie de ces dominateurs et intrigants, et ledit comparant assure avoir vu David prendre les noms par écrit de ceux qui parlaient à l'Assemblée générale dans un sens contraire à celui que prêchait Fleuriot et consorts.

» Ledit comparant déclare qu'ayant été arrêté injustement par les ordres du Comité révolutionnaire, il a fait solliciter le citoyen David par son épouse pour obtenir sa liberté; mais que jamais elle n'a pu obtenir la satisfaction d'entrer chez lui, quoique certaine qu'il y était ; que s'étant présentée au Comité de sûreté générale pour réclamer directement la mise en liberté du comparant son mari, elle y avait appris du citoyen Laloi, représentant du peuple et membre du Comité de sûreté générale, que le citoyen David avait insisté au Comité pour qu'on n'accordât pas de liberté aux citoyens de sa section sans sa participation; qu'en conséquence il fallait que, préalablement, la citoyenne son épouse obtînt l'agrément dudit David, mais qu'elle objecta que jamais elle n'avait pu être admise chez ce dernier et qu'elle désirait savoir où elle pourrait le rejoindre à ce Comité : qu'alors le citoyen Laloi lui indiqua un passage dans lequel elle pourrait l'apercevoir au bas d'un escalier, le lendemain à neuf heures du matin; qu'effectivement l'épouse dudit comparant s'y rendit, portant sur ses bras un enfant qu'elle nourrissait, et qu'elle aborda le citoyen David en se recommandant à son humanité pour obtenir la liberté de son mari; que le citoyen David lui parut furieux et lui dit que c'était à tort qu'elle sollicitait, parce qu'il ne voulait s'intéresser pour personne, surtout pour un marchand et encore moins un marchand épicier, et que son mari serait guillotiné ou déporté, ou au moins enfermé jusqu'à la paix comme suspect, et enfin que cette brutalité avec laquelle il répondit à son épouse lui a causé une

telle révolution que sur-le-champ elle et l'enfant qu'elle portait sur elle jetèrent des cris affreux, et que surtout son épouse tomba dans des convulsions douloureuses, qui depuis cet instant se renouvellent fréquemment et l'ont mise dans un tel état qu'elle s'en ressentira toute sa vie.

» Le citoyen Marcel croit devoir faire remarquer qu'il connaissait bien le citoyen David, mais qu'il était certain qu'il n'en était pas connu, et que l'animosité qu'il a pu prendre contre lui a été suggérée par quelques membres du Comité révolutionnaire.

» Ledit comparant nous a déclaré, en outre, qu'il regardait Legray comme un provocateur à la violation des propriétés ; que ledit Legray est venu le 25 février 1793 (vieux style) sur les dix heures et demie du soir, après la séance de l'Assemblée générale de la section du Muséum, lui témoigner son mécontentement de ce qu'il avait manifesté une opinion peu favorable au pillage; mais qu'il était essentiel, suivant ce que disait Legray, que, pour sauver la patrie, il fallait piller les gros marchands et les riches, ce qui lui faisait perdre la confiance qu'il avait dans ledit comparant : ledit comparant lui répondit qu'il préférait tenir le serment qu'il avait prêté que d'avoir la confiance d'un brigand.

» Ledit comparant ajoute encore que ledit Legray, lors de la réquisition, proposa de désarmer tous les marchands et de casser la mâchoire avec la crosse des fusils à tous ceux qui voudraient résister.

» Enfin ledit comparant a déclaré avoir connu pour meneurs de la section, intrigants et terroristes, les nommés Legray, Servières, Trinchard, Berthelot, Charpentier le père, Chassant, Barthe, Lefebvre du Comité civil, Lechard (Claude), Bailleux, Fontaine (Louis) dit bon Jacobin, Leclerc (de la rue Étienne), Theysset, Champion, Pérard, ancien membre du département, Chépy père, Penet, et Vallet, assassin du 2 septembre, ainsi qu'il s'en est flatté en Assemblée générale.

» Lecture faite, etc.

» *Signé :* MARCEL. »

PIÈCE N° 8.

« Du 18 germinal.

» Ledit jour et an que dessus est comparu le citoyen Guillaume Lethière, peintre, demeurant rue J.-J.-Rousseau, section du Contrat social, n° 392, lequel nous a déclaré que lors de l'acceptation de la Constitution, il fut ouvert un concours pour différents sujets révolutionnaires ; qu'en conséquence lui comparant crut devoir exercer son talent dans une circonstance aussi favorable, et qu'il choisit pour son sujet le brûlement des anciens attributs de la royauté, sujet que le citoyen David, représentant du peuple, avait choisi pour faire exécuter place de la Révolution ; le comparant déclare qu'il fut averti que ledit David était furieux contre lui, déclarant qu'il n'eût point à se présenter devant lui, parce que, dans sa toute-puissance, il pourrait être très à craindre.

» Effectivement, ledit comparant a éprouvé un accueil du citoyen David, qui n'a que trop justifié combien ce représentant était mal disposé à son égard : il le reçut un jour chez lui très malhonnêtement et le traita d'aristocrate, et lui dit qu'il ne pouvait recevoir un

homme qui devait être guillotiné comme ayant traité un sujet qui dévoilait des sentiments aristocratiques, lui reprochant surtout d'avoir mis en scène Hérault de Séchelles qui présidait la Convention lors de cette fête. Ledit comparant répondit au citoyen David que lui-même était dans le même cas : que si c'était le seul prétexte qu'il eût contre lui, que l'on devait aussi le guillotiner avec bien d'autres qui sont coupables du même délit. Le citoyen comparant insista longtemps auprès de David pour lui faire observer qu'il se trompait en lui faisant une pareille prédiction, ou qu'il perdait la tête en imaginant qu'on pourrait sacrifier aussi injustement un bon citoyen : David, toujours prévenu contre ledit comparant, lui dit de sortir de chez lui, et l'engagea à ne plus venir l'importuner.

» Ledit comparant observe que son sujet a obtenu au concours, de la part du jury des Arts, un prix d'encouragement sur le même dessin, et qu'en conséquence il exécute pour la République un tableau à sa volonté.

» Ledit comparant observe encore que, depuis cet événement, le citoyen David l'a envoyé prier de se rendre auprès de lui dans sa prison aux Fermes, et d'oublier ce qui s'était passé entre eux. Ledit comparant a été effectivement voir le citoyen David, ne l'envisageant alors que sous le rapport de ses malheurs particuliers ; mais depuis qu'il a été rendu à la liberté, ledit comparant n'a voulu ni le voir ni le fréquenter. Ledit comparant aurait gardé le silence sur cette scène, si elle n'avait pas eu plus de vingt-cinq personnes pour témoins.

» *Signé :* LETHIÈRE. »

PIÈCE N° 9.

« Du 21 germinal.

» Et le 21 germinal, même an que dessus, est comparu le citoyen Guillaume Richarme, employé aux lettres, demeurant rue Boucher, n° 10, section du Muséum, lequel nous a déclaré qu'il est bien à sa connaissance que deux listes, contenant des noms des artistes du Muséum, ont été déposées au Comité révolutionnaire pour que l'on sévît contre eux ; que Lemierre et Fleuriot accusaient les artistes d'être des aristocrates, et que ces derniers leur donnaient à entendre que ces listes étaient envoyées par le représentant David ; que le Comité révolutionnaire éprouva des reproches très durs de la part de Lemierre et Fleuriot, parce qu'il se refusa constamment à mettre à exécution lesdites listes, et il persévéra ainsi dans ce refus, et parce que rien n'avait prouvé audit Comité que les artistes fussent coupables de ce dont ils étaient accusés légèrement, puisque ni Fleuriot, ni David, ni Lemierre n'avaient signé ces listes.

» Lecture faite.

» *Signé :* RICHARME.

» Nous soussignés, membres de la Commission des Douze, nommés par l'Assemblée générale de la section du Muséum, en sa séance du 20 ventôse an III de la République, à l'effet de recevoir les déclarations des citoyens qui connaissaient les agents et les complices

de l'ancienne tyrannie, les terroristes et les hommes de sang, déclarons et certifions que les déclarations faites par les citoyens Sollier, Robit, Verrier, Vilmorin, citoyenne Houdon, Vernet, Marcel, Lethière et Richarme, sont conformes aux registres de la Commission, et sont exactement pareilles à celles qui ont été reçues.

» Paris, le 12 floréal an III de la République française, une et indivisible.

» Et ont signé les citoyens :

» LECHARD, DEMESTRE, LECARBONNIER, PIGALLE, LORMAND, LEGROS,
» SAUVAGE, PIERRON, AMY, LOUVRIER, MEUNEAUST. »

Copie d'une lettre adressée à la Commission des Douze, de la section du Muséum, du 5 germinal an III.

« Permettez, citoyens commissaires, qu'en ajoutant à ma précédente déclaration du 29 ventôse dernier, à laquelle je persiste, je dépose entre vos mains la protestation de mon profond respect et de mon entier dévouement à la Convention nationale; qu'en conséquence je déclare que si, comme je le crois, le décret d'hier a été nécessaire pour contenir les malveillants, les contre-révolutionnaires, c'est-à-dire les Jacobins, leurs complices, fauteurs et adhérents, ainsi que les royalistes et les aristocrates, s'il en est encore, ce décret est entièrement étranger, et ne peut atteindre sous aucun rapport, ni vous, ni moi, ni la masse entière de la section du Muséum, qui n'a cessé de donner à la Convention nationale les preuves les moins équivoques du zèle le plus ardent, comme du plus inviolable attachement et du respect le plus sincère.

» Je déclare que, lors de l'arrestation de mon fils, mise à exécution par le Comité révolutionnaire de la section des Marchés, les commissaires étaient porteurs de deux mandats d'arrêt, décernés, l'un contre mon fils, l'autre contre moi, en cas d'absence de mon fils; d'où vous pouvez conclure qu'ils ne pouvaient manquer de trouver chez moi une victime à offrir à la cruauté du Comité révolutionnaire de la section du Muséum, leur digne émule en atrocité.

» Je déclare que, le 10, 11, 12 et 13 messidor, l'opinion publique et le cri presque général dénonçaient David comme principal agent et premier ministre de l'infernal Robespierre; que partout on disait que ce lâche fanfaron dans une des plus nombreuses assemblées, tenue aux Jacobins le 7 ou 8 thermidor, avait promis à son détestable maître d'avaler, s'il le fallait, la ciguë avec lui; mais qu'au mépris de cet exécrable serment il avait eu la bassesse, le jour si heureux pour la chose publique et où l'on vit les deux partis presque aux mains, de fuir chez lui, d'où, comme d'un port assuré, il attendait l'issue du combat, pour se jeter ensuite impunément dans le sein et entre les bras du vainqueur; qu'ainsi, plus scélérat que Robespierre lui-même, il avait eu la lâcheté d'abandonner à la fois en ce jour, qu'il avait jugé si périlleux, son poste (la Convention, où il dût rester au péril de sa vie), la France entière, et enfin jusqu'à l'infâme Robespierre, son complice, son ami surtout; que cependant c'était lui, David, qui, sous les ordres de Robespierre, avait

créé, organise et nomme le maire et les membres de la Commune perfide; que dans les fréquentes orgies qui avaient lieu chez le détestable Lumière, et dont David était l'âme et le président, il avait soin d'attiser la rage de ces furies, tant contre la Convention que contre le peuple; que dans ces repas somptueux où, tandis que nous pouvions à peine nous procurer à grands frais quelques petites rations de pommes de terre, ces monstres, déjà gorgés de sang, se savouraient des mets les plus exquis, lui David, de concert avec ses camarades, faisait les listes de proscription dont le terme était non plus comme autrefois celles imprimées et affichées par les ordres des Fiévé et des Trinchard, sous le nom de la section qu'ils trompaient audacieusement, la perte de l'état civil des citoyens qui s'y trouvaient inscrits, mais tout droit et de plein pied la guillotine; que dans ces mêmes orgies s'était créé et organisé par le même David, toujours sous le nom de Robespierre, ce tribunal d'inquisition, si improprement nommé Commission populaire établie soit-disant pour rendre la liberté aux détenus qu'elle avait trouvés innocents, mais qui avait l'ordre formel et secret de ne trouver parmi eux que des coupables. Pour raison de quoi, et pour y parvenir plus sûrement, David avait mis à la tête de la Commission le plus coquin, le plus diffamé, le plus débauché, de tous les hommes, le plus atroce, le plus sanguinaire et le plus furieux des tigres, en un mot Trinchard.

» Quelque vraisemblables que ces faits me paraissent, d'après la connaissance que j'ai du cœur de David, *je ne les garantis pas* (sic), ayant eu le bonheur de n'avoir jamais été initié à ces mystères d'iniquité et d'horreur, ni participant à ces orgies. Je les ai seulement recueillis d'après les récits multipliés que vous et moi avons entendus dans le temps se répéter dans tout Paris. Mais, citoyens commissaires, ce que je garantis, c'est le fait qui m'est personnel, dont je vous ai fait le récit verbal le 29 ventôse dernier, et que je vais mettre à la fin de ma déclaration, presque littéralement, sous vos yeux et tel à peu près que je l'ai déposé, le 13 ou 14 thermidor, entre les mains du représentant du peuple le citoyen Mathieu, lors membre du Comité de l'instruction publique et maintenant du Comité de sûreté générale; il était ainsi intitulé : « Récit fidèle d'un acte arbitraire et abus d'autorité » exercé le 10 et 16 messidor, l'an deuxième, par le citoyen David, représentant du peuple, » membre des Comités d'instruction publique et de sûreté générale, contre le citoyen » Chemelat père, ex-instituteur et ex-employé dans les bureaux du Comité d'instruction » publique. »

» Le citoyen Chemelat père avait obtenu un emploi dans l'un des bureaux du Comité d'instruction publique. Le 10 messidor dernier, David le trouva au sortir de son bureau et lui dit :

« Est-ce que tu es employé ici ? — Oui, répondit Chemelat. — Mais qui donc t'y a » placé ? reprend David. — C'est vous, c'est le Comité, dit encore Chemelat.

» — F....., répliqua David d'un ton furieux, si j'avais été au Comité ce jour-là, tu n'y » serais certainement pas entré, mais je saurai bien t'en faire chasser : je n'y souffrirai » point un mauvais citoyen comme toi, l'ennemi de Robespierre, de moi et des autres.

» Par ce dernier mot, David désignait Legendre, municipal, Lescaut, Fleuriot, Lemierre, Trinchard, Bernard et autres scélérats, ses complices et ceux de Robespierre;

qui, dans le fait, détestaient le citoyen Chemelat, parce que souvent il avait essayé de les démasquer.

» Je ne te souffrirai, continua David, dans aucun Comité de la Convention, toi qui » nous appelle des factieux. »

» A ces reproches, David ajouta mille autres horreurs.

» Le pauvre Chemelat effrayé de ces menaces lui répondit en tremblant :

« Je n'ai jamais nommé factieux, ni vous ni Robespierre. Il serait trop dangereux » pour moi et trop inutile à la chose publique de vous nommer ainsi. J'espère donc que vous » ne serez pas assez injuste pour abuser de votre autorité, en me rendant victime de votre » haine particulière, haine que je n'ai jamais méritée. »

» A ces mots ils se séparèrent.

» Le 16 du même mois, David vint au Comité de sûreté générale, ensuite au Comité d'instruction publique. Dans ce dernier Comité, il calomnie à son aise celui dont il avait juré la perte, et le Comité, ajoutant foi aux imputations faites par son collègue, retire à l'instant sa confiance à l'infortuné Chemelat, qui depuis ce temps est réduit à vendre pour subsister, lui et sa famille, le peu d'effets qui lui restent.

» Telle est la conduite qu'a tenue à l'égard d'un père de famille sexagénaire, homme probe et vertueux, et bon citoyen, David, qui ce jour-là même ne rougissait pas de donner pour prétexte à la persécution qu'il faisait aux patriotes les mieux prononcés, la haine qu'il leur supposait, et devait bien leur supposer contre ce monstre vomi par l'enfer pour le malheur de la France.

» J'assure et je proteste que le désir de la vengeance ni aucun intérêt particulier n'ont eu aucune part à ces déclarations, dont j'atteste la sincérité, et dans laquelle je persiste pour *les faits que je garantis*, et je ne me suis déterminé à les faire que par respect *pour votre invitation* et par amour pour le bien public (1). »

Autre du 14 germinal an troisième.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite hier au nom de la Commission, dite *Commission des Douze*, nommée par arrêté de l'Assemblée générale de la section du Muséum du 20 ventôse.

» La Commission m'invite par cette lettre à lui donner des renseignements sur la liste de proscription des artistes du Muséum, dont je suis, dit-on, accusé d'avoir été porteur.

» Je vais dans un très court exposé vous tracer la vérité des faits, et cet exposé suffira pour dissiper les nuages qu'une pareille inculpation aurait pu répandre dans l'esprit des vraiment bons citoyens sur la moralité de mon caractère.

» Je déclare d'abord que c'est non seulement sans mon aveu, mais encore contre mon gré que j'ai été nommé membre du Comité révolutionnaire de la section du Muséum ; que

(1) Déclaration du citoyen Chemelat, rue des Bourdonnais ; *pièce n° 15.*

je n'ai paru que quatre fois au Comité dans les premiers jours de sa formation, et que je n'y ai jamais touché aucuns émoluments attachés à cette place.

» Je déclare et j'atteste qu'une des quatre fois que j'ai mis le pied au Comité, partie des membres qui le composaient m'annoncèrent que le citoyen David leur avait envoyé une liste de différents citoyens, contre lesquels il désirait qu'on sévît.

» On me demanda si j'avais connaissance de cette liste : Je répondis que non ; et sur la présentation qui m'en fut faite, je déclarai que les citoyens dont elle contenait les noms ne m'étaient connus que par leurs talents.

» Quelques jours après, plusieurs membres du Comité m'apprirent que le citoyen David leur avait manifesté son mécontentement de ce qu'on n'avait mis en arrestation aucun des individus dont il avait fourni les noms.

» Les membres du Comité, se trouvant dans une position embarrassante, m'engagèrent à porter cette liste au citoyen David, et à lui déclarer que s'il ne la signait pas, le Comité était déterminé à n'en faire usage.

» Je remplis cette pénible mission. Le citoyen David me dit qu'il reconnaissait cette liste et qu'il fallait incarcérer tous les individus dont elle contenait les noms.

» Je lui fis part des intentions du Comité, et après m'avoir observé qu'étant membre du Comité de sûreté générale *il ne pouvait point signer cette liste*, il m'engagea à apposer ma signature au bas.

» Je lui déclarai que je ne pouvais le faire, attendu que tous les citoyens m'étaient connus par leurs talents et non par leurs opinions. Je me retirai, après avoir essuyé ses reproches et même ses menaces.

» Je rendis sur-le-champ compte du résultat de ma démarche au Comité, qui décida verbalement que, malgré le courroux du citoyen David, *il ne ferait aucun usage de cette liste*.

» Depuis cet instant, je n'ai point reparu au Comité, et j'ignore ce que cette liste est devenue.

» Voilà la vérité des faits, et ce que la malveillance et la calomnie ne pourront détruire (1). »

Copie d'une déclaration du 18 germinal an troisième.

« Je soussigné déclare que, vers le 15 janvier, l'an premier de la République française, j'étais aux Jacobins comme membrede cette Société ; que le peintre David, voulant me faire servir ses passions contre les députés de la Gironde, me dit à voix basse, de manière à se faire entendre, qu'il voulait que je chargeasse ces députés :

» — Boze, tu peux sauver la patrie, si tu démasques ces scélérats.

» Alors je lui répondis que ma tête serait sur le billot, que je ne dirais que la vérité, comme je venais de l'exprimer à la barre de la Convention.

(1) Déclaration du citoyen Huber, architecte, place du Louvre ; *pièce n° 14*.

» Après plusieurs persécutions et plusieurs menaces, ne pouvant rien obtenir de moi, il se lève en disant :

» — Je demande que le citoyen Boze monte à la tribune pour nous dire la vérité : il peut sauver la France.

» Je montai à cette tribune pour la première fois. Je déclarai que je ne savais que ce que les députés présents m'avaient entendu dire au sein de la Convention; que n'ayant pas l'habitude de parler en public, j'invitais les membres de la Société à me faire des questions; ce qui fut fait. Je demandai de plus à me justifier par écrit des inculpations dirigées contre moi; on me refusa.

» Aussitôt David, comme un homme furieux, demanda ma radiation et l'obtint.

» Non content de cela, il conçoit le projet de m'assassiner à la sortie; ce complot était prémédité. En effet, comme je défilai le couloir, je rencontrai le citoyen Dufourny qui, me suivant et m'entraînant bientôt avec lui, me dit tout bas :

» — Venez vite, je vais vous faire passer par la porte de derrière.

» A peine suis-je dehors, que trois hommes veulent se jeter sur moi. Le citoyen Dufourny se met entre eux et moi, et les arrête d'un bras, tandis que de l'autre il favorise mon évasion.

» Les trois hommes étaient David, un artiste de ses amis, dont j'ignore le nom, et un volontaire, armé d'un sabre.

» En foi de quoi j'ai signé le présent, comme contenant vérité et y persistant (1). »

« Nous, membres de la Commission des Douze, nommés par l'assemblée de la section du Muséum, le 20 ventôse an III de la République française, pour rechercher les anciens agents et complices de la tyrannie décemvirale, certifions que les déclarations et lettres des citoyens Chemelat, Hubert et Boze, dont copie est ci-dessus, sont conformes aux pièces originales qui sont entre nos mains.

» Paris, le 12 floréal an troisième de la République une et indivisible. »

Suivent les signatures :

DEMESTRE, MEUNEAUST, LORMAND, SAUVAGE, LECHARD, PIGALLE, LECARBONNIER, LOUVRIER, LEGROS, PIERRON, AMY.

Pendant qu'en son absence ses ennemis et peut-être ses envieux conspiraient sa perte, David faisait à Saint-Ouen le portrait de sa belle-sœur, *Mme Sériziat, avec son jeune enfant;* il s'occupait aussi à rédiger un long mémoire qui réfutait un à un les chefs d'accusation que la section du Muséum avait articulés contre lui.

C'est à ces occupations paisibles que les événements du 1er prairial vinrent le surprendre.

Comme au 12 germinal, une foule révoltée attaque la Convention aux cris : « Du pain et la Constitution de 93 ! » Après quelques essais de résistance qui coûtent la vie au malheu-

(1) Déclaration du citoyen Boze, peintre du Louvre; *pièce n° 15.*

reux Féraud, l'insurrection envahit la salle des séances. Au milieu de ce tumulte éclatent la fermeté, le courage du président Boissy-d'Anglas qui reste impassible au fauteuil, bravant cent fois la mort. Pendant neuf heures la représentation nationale est outragée. Les membres de la Montagne espèrent cette fois profiter du triomphe des Jacobins. Ils font voter par la foule différentes motions, entre autres le rappel de Collot-d'Herbois, Billaut-Varennes et Barère, et le rétablissement du gouvernement révolutionnaire. Enfin, à minuit, les sections fidèles à la Convention ayant pris l'offensive, chassent devant elles cette horde d'émeutiers.

Rendue à elle-même, la Convention frappe sans pitié les représentants qui ont pactisé avec les rebelles. Elle décrète d'arrestation treize députés de la Montagne, entre autres Bourbotte, Prieur de la Marne, Romme, Soubrany, Goujon, Albitte aîné. A chaque séance la même mesure est prise, soit contre des représentants, soit contre des individus compromis par leurs opinions libérales et les fonctions qu'ils ont remplies sous le précédent gouvernement; les sections mêmes sont autorisées à désarmer, dénoncer et arrêter les citoyens connus comme patriotes.

Aussitôt informé de ces événements, David s'empresse d'instruire le président de la Convention du lieu de sa résidence et de se mettre à sa disposition.

Cet acte de prudence ne le sauve pas, et le 9 prairial il est, avec les anciens membres des Comités, dénoncé par Gouly et décrété d'arrestation. Robert-Lindet, Vouland, Jean-Bon-Saint-André, Jagot, Élie Lacoste, Lavicomterie, Dubarran et Bernard de Saintes partagent le même sort; mais Carnot est épargné comme ayant « organisé la victoire », et Louis, du Bas-Rhin, pour « avoir montré quelque humanité dans ses fonctions de membre du Comité de sûreté générale ».

Heureusement pour David qu'il était absent de Paris au moment de cette nouvelle crise, car, sans aucun doute, les meneurs de la section du Muséum auraient profité des circonstances pour consommer leur vengeance et lui faire appliquer, dans toute leur rigueur, les décrets de la Convention.

Appréhendé à Saint-Ouen, il fut conduit à la maison d'arrêt des Quatre-Nations où était détenu le plus grand nombre des représentants incriminés.

Ici recommence, pour Mme David, un nouveau temps de douleur et d'épreuve. La réaction contre les Montagnards était tellement violente, que les projets les plus cruels étaient proposés chaque jour, et les exécutions les plus sanglantes à craindre. On parlait de renouveler contre les patriotes les massacres de septembre. Alors cette noble femme veillait sur son époux, prête à tenter tout ce qui aurait été humainement possible pour l'arracher à une mort affreuse. Entourée de ses enfants elle errait le jour et une grande partie de la nuit autour de la prison où son mari était détenu, décidée à lui faire un rempart de son corps contre le fer des assassins.

A ces angoisses venaient s'ajouter les horreurs de la disette. Bien souvent nous avons entendu raconter aux filles de David comment, à cette époque, elles avaient vécu, grâce à un sac de farine, rapporté clandestinement de Saint-Ouen, et dont, chaque jour, à la nuit tombante, leur plus jeune frère allait porter chez un pâtissier dévoué une faible portion cachée sous ses vêtements.

Quant à David, il employait sa captivité à achever la rédaction de son Mémoire. Il l'envoya à tous ses collègues. Pour mieux se justifier, il y avait joint la pétition que la section du Muséum avait portée à la Convention, les procès-verbaux de ses séances et les dépositions sur lesquelles ses accusations étaient fondées.

Du reste, si l'on veut se rendre compte de la valeur des imputations dont il était l'objet, on n'a qu'à lire la lettre suivante que lui adressait le citoyen Saintomer, le 24 floréal :

« Citoyen,

» Délivré de la Conciergerie, le 12 thermidor, je te dénonçai à la section comme ayant été l'ennemi de deux citoyens qui étaient encore à la Conciergerie. Je parlai de listes envoyées au Comité révolutionnaire pour faire incarcérer des peintres. La haine que je devais porter à tous ceux qui avaient exercé la tyrannie dont j'avais été victime, mon sang qui bouillonnait encore au souvenir des cruautés des modernes tyrans, ne me faisaient voir en toi qu'un de leurs amis; mais le temps instruit les hommes. S'il peut se faire que tu aies été comme bien d'autres, dans l'erreur sur le compte du Catilina de la France, il peut se faire aussi que la vengeance qu'on exerce contre toi soit injuste, vexatoire et tyrannique. Je ne me permettrai pas de défendre ta personne, que je ne connais pas, mais la représentation nationale dont on attaque l'intégrité en te poursuivant.

» Une commission de proscription a été, contre tous les principes, établie dans la section du Muséum; il paraît que le but principal de cette institution illégale a été de te poursuivre. Cette commission m'a invité, par écrit, à paraître devant elle. J'y fus pour savoir ce qu'elle désirait; elle me dit que je devais savoir quelque chose relativement à une liste donnée par toi. Je répondis à la commission :

» 1° Qu'elle n'était point compétente pour recevoir des déclarations par écrit contre aucun citoyen, encore moins pour faire le procès à un représentant du peuple;

» 2° Que la Convention nationale ayant jugé David, elle était téméraire de réviser son jugement.

» Cette réponse donna de l'humeur à la commission et me valut l'honneur du désarmement, comme ayant participé aux horreurs commises avant le 9 thermidor.

» Le 30 germinal, la commission fit son rapport; le 10 floréal, elle occupa l'Assemblée de toi. On proposa d'arrêter que les pièces recueillies contre toi, par la commission, seraient envoyées à la Convention nationale; un membre proposa de déclarer que tu avais perdu la confiance de la section; Martin, vice-président, dit : « Il ne l'a jamais eue. » La proposition resta sans suite, elle ne fut pas même appuyée, encore moins mise aux voix.

» Cependant la commission de proscription a porté à la Convention un arrêté qui n'a pas été pris et qui a été improuvé. La commission, dans la dernière assemblée de la section, fut fort embarrassée. Mouchette, secrétaire, et ton ennemi, le fut aussi, parce que beaucoup de citoyens réclamaient contre un faux répréhensible, puisqu'il était attentatoire à la souveraineté nationale et aux droits de la Convention à qui seul appartient de juger un représentant.

» La commission nia avoir porté l'arrêté par lequel l'Assemblée déclarait que tu avais perdu sa confiance ; le rapporteur balbutia. Le secrétaire Mouchette entortilla son procès-verbal de manière à faire penser aux uns que l'arrêté avait été pris, et aux autres qu'il n'avait pas été pris et que le président de la section avait écrit au président de la Convention qu'il était faux que cet arrêté existât.

» Comme représentant, comme accusé, on ne peut te refuser et la copie littérale du vrai arrêté de la section, celle de l'arrêté porté à la Convention par la commission, et celle de la lettre du président. Ces trois pièces imprimées ensemble jetteraient la lumière sur les intrigues de tes ennemis.

» L'Assemblée n'avait pas arrêté qu'on lirait à la Convention la série des inculpations dirigées contre toi, parce qu'elle n'a pu vouloir faire précéder la punition avant la conviction du délit, parce que, ne connaissant ni le nom ni la moralité des dénonciateurs, elle n'a pu ajouter foi aux dénonciations. Il conviendra donc aussi de voir quel genre de pouvoir a autorisé la commission à faire ce qui ne lui était pas ordonné.

» Si j'avais pu obtenir la parole pour défendre les principes violés dans la section, et la Convention nationale avilie par ceux qui se sont dits d'abord ses plus grands amis, j'aurais obtenu une nouvelle adresse à la Convention nationale pour redresser les torts de la commission ; mais quand j'ai voulu parler, un nommé Olivier, espèce d'avoué dans les tribunaux, a dit : « Lorsqu'on a retiré des mains des hommes des armes de fer dans » lesquelles elles étaient dangereuses, on doit aussi leur retirer l'usage de la langue comme » plus dangereux encore. »

» C'est ainsi qu'on étouffe la voix aux républicains, qui tous indistinctement sont désignés comme terroristes.

» Olivier a supposé que la Convention *t'avait acquitté par politique et qu'il fallait aussi que la section agît par politique.* Il a proposé à la section d'arrêter provisoirement en attendant une loi, qu'il fallait solliciter de la Convention, que les désarmés n'auraient plus la parole, même pour se défendre, et qu'ils seraient privés de leur carte de citoyen.

» Telle est la situation d'une section qui a voulu longtemps le maintien des principes sans lesquels il n'y a point de gouvernement durable. Telle est la situation des patriotes, qu'ils sont désarmés, incarcérés, victimés, sans oser dire un seul mot.

» Salut et fraternité,

» SAINTOMER. »

Du reste, le moment était bien choisi pour ces attaques ardentes. Les parents des victimes de la Terreur réclamaient des mesures de vengeance contre les membres des anciens Comités, et, dans un mémoire rédigé par les veuves des infortunés frères Trudaine, contre les tribunaux de Dijon, de Paris et le représentant Bernard (de Saintes), on accusait longuement l'ingratitude et la cruauté de David qui avait refusé de prêter le moindre secours à ses amis, à ces protecteurs des arts.

La Convention elle-même écoutait ces délations d'une oreille favorable.

Courtois, dans les notes qui accompagnent le rapport qu'il présenta, le 8 thermidor an III, sur les événements du 9 thermidor an II, la veille de l'anniversaire de la chute du tyran Robespierre, Courtois, le complaisant de Danton, toujours disposé à frapper un adversaire à terre, n'ayant pu rien prouver à la charge de David, encore incarcéré aux Quatre-Nations et dans l'impossibilité de lui répondre, reprend avec complaisance l'accusation de Lecointre, d'avoir pesé sur les juges de Danton.

« Le peintre David n'aurait-il point, dit-il, à se reprocher aussi d'avoir trempé les mains dans le sang de l'innocent? Ne serait-ce pas lui, par hasard, qui aurait dit, le matin du jour de ce fameux jugement, à Topino-Lebrun, Sambat et Trinchard, jurés du Tribunal révolutionnaire qui lui avouaient franchement qu'il n'y avait rien à la charge des accusés et qu'il leur répugnait de se prononcer contre des patriotes.

» Comment, vous êtes assez lâches pour reculer? Vous êtes des modérés : est-ce que l'opinion publique ne les a pas déjà condamnés? Si vous hésitez encore, je cours vous dénoncer. »

Quelle foi ajouter à de telles imputations quand déjà devant la Convention l'intervention de David n'avait pas été prouvée et quand justement un des jurés que cite Courtois, Sambat, interrogé sur ce fait, dans le procès de Fouquier-Tinville, dépose, sans dire un mot de David, que dans cette circonstance, Amar et Vouland passèrent dans une salle touchant à celle des jurés, et qu'Amar le prenant pour l'un d'eux lui dit : « Eh bien, allez-vous bientôt condamner ces scélérats? »

Mais il ne coûtait rien à Courtois d'accuser David absent, il ajoute :

« Homme de sang, tu l'as bien justifié ce mot qui t'échappa en présence de plusieurs artistes connus, « que si tu aimais le sang, c'est que la nature t'avait fait naître pour » l'aimer ».

» Poursuis, âme atroce, poursuis tes projets homicides : va, cours attendre au coin du café de la Régence la fatale charrette qui conduira au supplice tes anciens amis, Camille Desmoulins et Danton; jouis de leurs moments suprêmes; trace, d'après leurs traits flétris par la douleur, les caricatures les plus indécentes; insulte encore à ce dernier en le désignant du doigt, et en criant de toutes tes forces : « Le voilà le grand juge! C'est ce scélérat qui est le grand juge! »

Plus loin, parlant des commissions des arts et de celle nommée par l'Assemblée législative, le 11 août 1792, de laquelle il faisait partie, ainsi que David qui avait été nommé par la municipalité, mais qui ne parut jamais aux séances, il rapporte longuement le récit que Reboul, député de l'Hérault, lui aurait fait de la conduite de l'artiste, pendant les massacres de septembre.

« Le 3 septembre 1792, au moment où l'on massacrait à la Force, Reboul passe et voit David un pied appuyé contre une borne, dessinant tranquillement les mourants que l'on jetait sur les morts. « Que faites-vous là, Monsieur David, lui dit-il? — Je saisis, » répond le peintre, les derniers mouvements de la nature dans ces scélérats.

» — Allez, vous me faites horreur, continue Reboul, je ne vous croyais pas capable d'une » telle barbarie. De ce moment, il ne peut y avoir de point de contact entre vous et moi,

» malgré l'estime que j'ai pour vos talents, et je vous renverrai les tableaux que vous » m'avez prêtés. »

Et continuant sur la commission des arts, le rapporteur ajoute que David voulait qu'on fît de la majeure partie des statues qui embellissent les Tuileries et Versailles, ou des canons de bronze, ou des mortiers d'épiciers; et qu'on divisât par échantillons les superbes tableaux de la galerie de Rubens, qu'on aurait ainsi distribués à des élèves, pour des essais de nettoyage.

Enfin, pour couronner à cette même séance ces inepties sanglantes, qui sont toujours goûtées par le parti vainqueur, le représentant Lemoine présente le sabre que Robespierre a fait faire pour lui sur les dessins de David. « Ce roi des Sans-Culottes, dit-il, qui prêchait » sans cesse la simplicité, aimait le faste autant que personne. Voyez ce sabre, il est tout » brillant d'or et de nacre. On lit bien sur son ceinturon : Liberté, Égalité, mais c'est le » même que celui des Élèves du camp des Sablons, dont ce tyran comptait faire sa garde » prétorienne. »

Le dernier trait cité par Courtois sur le traitement que David réservait aux magnifiques tableaux de la galerie de Marie de Médicis prouve bien la créance qu'on peut ajouter à ceux qui précèdent, car le respect de David pour les maîtres de l'art est assez connu.

L'anecdote suivante rapportée par Delafontaine, son élève, nous semble la meilleure réponse à faire à cette dernière imputation.

« Un peintre médiocre et qui n'était pas français, Wicar, vint un matin chez David, qui n'avait auprès de lui que trois de ses élèves. La conversation engagée naturellement sur les arts et la politique, Wicar dit à David :

« Il faut que nous fassions guillotiner tous les peintres de genre ! — Diable, répliqua le » peintre de Marat, qui ne s'attendait pas à une pareille proposition, diable, comme tu » y vas ! Et pourquoi les faire guillotiner ?

» — Parce qu'ils n'aiment ni Raphaël, ni Jules Romain, ni l'antique.

» — Eh ! dit à cet étrange puriste David rougissant de honte, à ce compte que ferais-tu » de moi qui aime et admire Teniers ?

» Wicar se tut et s'en alla, mais David ne fut pas sans crainte sur la hardiesse de sa réponse. Les trois élèves de David présents à cet entretien étaient Topino-Lebrun, Mulard et Delafontaine. »

Wicar, au reste, était assez disposé à proscrire. N'était-il pas l'auteur de cette dénonciation lue par Lesueur à la Convention nationale contre les artistes français restés en Italie; méchante action à laquelle son maître n'avait prêté aucun appui.

De l'ensemble de ces faits nous doutons donc fort de la véracité de ces paroles, de ces actions cruelles reprochées à David. Si elles eussent eu une apparence de réalité, la section du Muséum n'eût certes pas manqué de les reproduire dans son volumineux réquisitoire.

Il semblait que de pareilles accusations, où l'odieux le dispute à l'absurde, auraient dû disparaître dans l'oubli, avec les fureurs révolutionnaires qui les ont engendrées. Cependant, en 1797, elles ont été ramassées par un journal royaliste, « l'*Espion de la Révolution française* et reproduites de nos jours par un écrivain qui, faisant de l'histoire

avec les libelles perdus dans la poussière des bibliothèques, prétendait en rétablir la vérité. Ses recherches, seulement, ont été si malheureuses, on pourrait dire si partiales, qu'il n'a pas su retrouver la défense écrite par David, qu'il accuse même de n'avoir pas pu répondre.

Cette réponse cependant existe : il suffit pour s'en assurer de feuilleter le catalogue de la Bibliothèque nationale.

Nous allons la donner tout entière, car elle réfute heureusement chacune des accusations portées contre lui. Elle explique mieux que nous ne saurions le faire la conduite qu'il a tenue pendant sa carrière politique; et nous sommes certain qu'aux yeux des hommes impartiaux, elle saura réduire à leur juste valeur les odieuses calomnies répandues contre l'artiste.

RÉPONSE DE DAVID, DE PARIS

REPRÉSENTANT DU PEUPLE

AUX DIX-SEPT CHEFS D'ACCUSATION PORTÉS CONTRE LUI PAR LES COMMISSAIRES DE LA SECTION DU MUSÉUM

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

« L'écrit qu'on va lire était achevé, et je me disposais à le livrer à l'impression lorsque, dans la nuit du 10 au 11 prairial, j'ai été arrêté dans la maison de campagne où j'étais retiré depuis un mois, en vertu d'un congé qui m'avait été accordé par la Convention nationale. Cette arrestation, m'a-t-on dit, est une mesure de sûreté contre les membres des anciens Comités du gouvernement, et j'ai dû y être compris. Mais je remarque que cette mesure n'a point atteint tous les membres de l'ancien gouvernement, et qu'elle n'a eu lieu qu'à l'occasion du 1er prairial; d'où l'on peut conclure que ceux sur qui elle a été exécutée ont paru des hommes dangereux par leur conduite ou par leurs intentions connues. Je dois donc m'attacher à détruire la prévention qui peut résulter de cet incident d'autant plus fâcheux, que j'avais tout fait pour éloigner jusqu'au moindre prétexte, de renouveler contre moi la longue persécution que j'ai déjà endurée, et je le ferai en peu de mots.

» Je me suis livré avec enthousiasme à la défense de la liberté, et cet enthousiasme prenant sa source dans une cause qui a été si féconde en événements, m'a signalé comme l'un des plus chauds partisans des principes républicains et l'adversaire irréconciliable des opinions contraires. Dans le cours de la Révolution, plusieurs de mes collègues, auxquels j'ai été attaché par cette conformité de sentiments, ont dévié des sentiers de la justice, et ils ont corrompu la source pure du véritable patriotisme par le mélange odieux des passions, puisque, sous prétexte de servir la liberté, ils se sont rendus coupables des plus criminels excès. Leur conduite, atrocement révolutionnaire, a répandu sur leurs principes le caractère affreux imprimé à leurs actions, et il en est résulté, dans l'esprit public, une prévention presque insurmontable contre ceux qui, ayant partagé leurs opinions antérieures, n'ont cependant jamais été associés aux fonctions terribles dont ils ont affligé l'humanité. Voilà,

sans doute, par quelle cause secrète je me trouve enveloppé dans des mesures de sûreté générale, dont ma conduite, depuis le 9 thermidor, aurait dû me garantir.

» Cependant il eût été facile de distinguer ma cause de celles des représentants du peuple qui ont encouru la haine et l'indignation publiques.

» J'ai été, à la vérité, membre du Comité de sûreté générale ; mais tout le monde sait que je n'y ai rempli aucune fonction; que je n'y allais que rarement; que vingt fois j'ai offert ma démission; que je n'y ai jamais fait aucun rapport; que je n'ai accepté aucune mission; qu'enfin j'y étais d'une nullité absolue et seulement placé pour faire nombre. On sait aussi que j'étais en même temps membre du Comité d'instruction publique, et que les fonctions de ce Comité, beaucoup plus analogues à mes connaissances et à mes goûts, absorbaient tout mon temps, puisque j'étais tout à la fois chargé de la surveillance des travaux du Jardin national et de l'organisation des fêtes décrétées à différentes époques par la Convention. Il y a donc, en ma faveur, une sorte d'*alibi* continuel sur les faits qui peuvent être à la charge de l'ancien Comité de sûreté générale, et il serait d'autant plus injuste de me comprendre dans la solidarité qu'on semble vouloir faire peser sur tous les membres, qu'il est démontré que je n'ai pu y prendre aucune part, n'assistant presque jamais aux délibérations.

» On m'a accusé d'avoir abusé de l'autorité pour me venger de mes ennemis ; je crois que ceux qui m'accusent de ce fait auraient été très capables de faire ce qu'ils m'imputent, s'ils avaient été à ma place. Mais je déclare que l'accusation est absolument calomnieuse, et n'est d'ailleurs prouvée par aucune pièce, ni même appuyée sur aucune imputation directe ou positive. Loin d'avoir abusé de l'autorité, je ne me suis jamais douté que j'aie eu de l'autorité ; et ce qui paraîtra bien étrange et peut-être même incroyable à ceux qui ne m'ont jugé que sur la réputation que mes ennemis ont su me faire, c'est que je n'ai jamais accusé ou dénoncé personne, et que je n'ai eu aucune part directe aux nombreuses arrestations qui ont eu lieu sous le régime révolutionnaire. C'est un fait certain et dont la preuve résulte des imputations mêmes qui me sont faites par mes ennemis et dont j'offre ici la réponse.

» Ainsi, avant le 9 thermidor, j'ai pu, sans être coupable, marcher dans la ligne révolutionnaire tracée par l'opinion dominante à cette époque, et lorsque j'ai été appelé devant les trois Comités réunis pour y rendre compte de ma conduite, j'ai démontré que l'erreur dans laquelle j'avais été entretenu sur les vues secrètes de Robespierre et de ses complices, était l'ouvrage de la Convention elle-même abusée par le faux éclat de leur patriotisme. Aussi mon innocence fut reconnue et je recouvrai la liberté, qui ne m'avait été ravie que par les effets de l'injuste prévention dont je viens d'assigner le principe.

» Depuis cette époque, qui a dessillé mes yeux, j'ai mis dans ma conduite une réserve et une circonspection poussées jusqu'à la timidité. Instruit par une funeste expérience à me défier des apparences du patriotisme, de la franchise et de la bonne foi, j'ai rompu toute liaison avec les hommes que je fréquentais avant ma détention. Je me suis tenu renfermé chez moi pour m'occuper du rétablissement de ma santé altérée par les cruels événements dont je venais de subir l'épreuve, et pendant tout l'intervalle que j'y ai employé, je n'ai

reçu ni vu personne, m'abstenant soigneusement de toute espèce de correspondance. Au moment où j'ai recouvré une partie de mes forces, je me suis empressé de demander un congé de deux mois pour aller achever mon rétablissement à la campagne, et dénoncé presque à la même époque par quelques individus, au nom de ma section, je me suis empressé d'informer les trois Comités du lieu de mon séjour, offrant de me rendre à Paris au premier avis qu'ils m'en feraient donner. J'ai même porté la précaution jusqu'à écrire de nouveau au Comité de législation, le 8 prairial, pour demander d'être entendu, si mes ennemis venaient à solliciter quelque mesure rigoureuse contre moi, en profitant des événements qui ont eu lieu en mon absence; et j'avais lieu de croire que la loyauté de ma conduite me garantirait du nouveau malheur dont j'avais le pressentiment; mais mes précautions, ma conduite, ma retraite, mon absence, ma circonspection, tout a été inutile contre l'activité de la haine qui me poursuit, et la plus injuste oppression vient encore s'appesantir sur ma tête.

» Ai-je mérité cet indigne traitement? C'est ce que tout homme impartial va juger, après avoir lu ma réponse aux calomnies publiées contre moi; mais si je ne l'ai pas mérité... N'importe, c'est un sacrifice de plus que j'aurai fait à la liberté et je peux tout souffrir pour elle. »

RÉPONSE DE DAVID, DE PARIS

REPRÉSENTANT DU PEUPLE

AUX DIX-SEPT CHEFS D'ACCUSATION PRÉSENTÉS CONTRE LUI A LA BARRE DE LA CONVENTION NATIONALE PAR LA COMMISSION DES DOUZE DE LA SECTION DU MUSÉUM

« Au 10 thermidor, j'ai été accusé d'abus d'autorité, de terrorisme et de persécution; je me suis justifié devant les trois Comités de la Convention nationale nommés pour examiner ma conduite, et ces trois Comités, après avoir vérifié les accusations et entendu mes réponses, ont déclaré que j'étais innocent et qu'il n'y avait plus lieu à examen contre moi.

» Plus de huit mois après, quelques individus de ma section, sous prétexte d'exécuter un décret qui a ordonné le désarmement de ceux qui se sont rendus coupables de vexation envers leurs concitoyens, ont imaginé de m'inculper de nouveau par les mêmes imputations sur lesquelles j'avais déjà été entendu et jugé, et les commissaires de la section du Muséum, dociles aux suggestions de mes ennemis, ont écrit des circulaires à tous les citoyens qu'ils ont présumé devoir me connaître pour les inviter à venir déposer des faits quelconques à ma charge.

» Cette recherche a produit leur déclaration, dont les commissaires ont extrait dix-sept chefs d'accusation qu'ils ont interprétés et commentés à leur manière, après les avoir arrangés dans l'ordre qui leur a paru le plus propre à élever contre moi les plus fortes préventions; et, pour assurer le succès de ce plan, ils se sont cru permis de dénaturer une partie de ces déclarations, et de faire dire aux déposants ce qu'ils n'ont réellement pas dit,

afin de présenter au public, comme des accusations directes et positives, ce qui n'a été le plus souvent allégué que sur de simples ouï-dire, tant la haine est industrieuse dans ses moyens de nuire.

» Je vais répondre à ces dix-sept imputations, et je ne pourrai le faire sans entrer dans beaucoup de détails entièrement fastidieux, sans me livrer à des longueurs, à des répétitions; mais tel est le désavantage de l'innocent calomnié, qu'à des accusations faites en peu de mots, il est obligé de répondre par de longs discours ; car c'est la nature des choses ici-bas, que le mal se fasse en un moment et ne puisse se réparer que par de longs efforts.

» Ma méthode sera bien simple : j'ai fait imprimer, à la suite de cet écrit, les déclarations des citoyens qui ont été mandés pour déposer contre moi devant les douze commissaires de la section du Muséum, et en discutant chacun des dix-sept articles de la dénonciation qu'ils ont extraits de ces déclarations, j'aurai soin de renvoyer leurs assertions aux pièces originales qu'ils ont prises pour base de leur travail, afin que l'on puisse, par ce simple rapprochement, juger de la candeur et de la bonne foi qui ont inspiré leur conduite et dirigé leurs démarches. Mais, pour donner une idée préliminaire de l'impartialité qu'ils disent avoir observée dans l'exercice des fonctions dont ils espèrent couvrir la passion qui les anime, je ferai remarquer d'abord que, non seulement ils se sont permis d'étendre, d'interpréter et de dénaturer les faits qu'ils m'imputent, *après avoir déclaré qu'ils ne les ont pas examinés* (*Vide* leur pétition lue à la barre de la Convention), mais qu'insistant sur ces mêmes faits, dans une affiche publiée depuis la date de leur dénonciation, ils se sont livrés contre moi aux plus violentes déclamations, afin de rallier à eux tous les esprits exaspérés par les derniers dangers qui ont menacé la représentation nationale.

» On va sentir le développement de cette combinaison astucieuse et perfide dans la discussion de l'écrit que j'ai à réfuter, et je vais en parcourir successivement toutes les parties. »

PREMIER CHEF D'ACCUSATION

David est accusé, disent les commissaires : 1° d'avoir lâchement abandonné son poste à la Convention le 9 thermidor, et d'avoir fui chez lui pour y attendre l'issue du combat, afin de se jeter ensuite dans les bras du vainqueur.

« Cette allégation envenimée est extraite de la déclaration du citoyen Chemelat, imprimée à la suite de ce Mémoire, sous le numéro 13, mais il n'est pas vrai que ce citoyen m'y ait accusé du fait dont il s'agit. Une accusation directe impose, à celui qui en est l'auteur, l'obligation rigoureuse de prouver les faits qu'il avance, et le citoyen Chemelat, loin d'avoir entendu contracter un semblable engagement, déclare, au contraire, très positivement, qu'il ne garantit point celui dont il parle; qu'il ne le répète que parce qu'il l'a ouï dire, et qu'il n'entend point en faire la matière d'une accusation personnelle.

» Cependant la pétition lue à la barre de la Convention porte que *David est accusé*, et le public a pu penser qu'une accusation aussi formelle était accompagnée de quelques preuves.

Eh bien ! non seulement les preuves manquent, mais l'accusation elle-même n'existe pas, et il se trouve que ce n'est autre chose qu'une supposition odieuse des commissaires de la section du Muséum, imaginée, comme je l'ai déjà observé dans l'affiche par laquelle j'ai annoncé ma réponse, dans l'unique vue de propager les effets de la calomnie et d'élever contre moi une insurmontable prévention ; ce plan se développera de plus en plus par la discussion de toutes les imputations que j'ai à repousser.

» Je pourrais donc me borner à cette simple observation relativement à ce prétendu chef d'accusation sur lequel les commissaires sont convaincus, dès le premier pas, d'imposture et de calomnie par les pièces mêmes qu'ils ont produites contre moi ; mais je dois rappeler, pour dissiper jusqu'aux moindres impressions qui auraient pu résulter de leurs allégations, que j'ai prouvé, par des pièces authentiques, devant les trois Comités qui ont examiné ma conduite par rapport aux événements du 10 thermidor, que mon absence de la Convention à l'époque citée, loin d'élever contre moi aucune prévention défavorable, démontrait, au contraire, que j'ai été parfaitement étranger aux complots qui ont menacé la liberté, et la déclaration des trois Comités, qu'il n'y avait pas lieu à examen contre moi, est la meilleure preuve que je pourrais faire à cette imputation surannée, si j'avais à la repousser de nouveau ».

SECOND CHEF D'ACCUSATION

D'avoir, sous les ordres de Robespierre, créé, choisi et nommé le maire de Paris, et les membres de la Commune.

« Ce second chef d'accusation est extrait de la même déclaration de Chemelat (voyez n° 13), et ce citoyen, plein du ressentiment d'avoir été exclu du Comité de l'instruction publique, dont j'étais membre, ne prend pas même le soin de dissimuler que c'est à ce principe qu'il faut rapporter les déclamations hyperboliques auxquelles il se livre contre moi avec une espèce de fureur. Mais il n'est pas vrai qu'il m'ait accusé d'avoir *créé, choisi et nommé le maire de Paris et les membres de la Commune,* parce qu'il n'aurait pas voulu prendre l'engagement de le prouver. Il dit seulement qu'il l'a entendu dire et qu'il ne garantit pas le fait, attendu que cette simple allégation lui a paru suffisante pour me diffamer ; mais les commissaires qui ont douté de l'effet d'une simple allégation, ont déclaré eux, positivement, que j'étais accusé, quoique l'accusation n'existe pas et que le fait soit absurde.

» Comment concevoir, en effet, que j'aie pu *créer, choisir et nommer* le maire de Paris et les membres de la Commune, lorsqu'on sait que ces nominations étaient délibérées dans le Comité de salut public dont je n'ai jamais été membre ; n'est-ce pas là une imposture stupide et souverainement ridicule ? Et que doit-on penser de ceux qui, parlant au nom de leurs concitoyens, ont osé en faire la matière d'une accusation formelle contre la lettre même des pièces, dont ils disent l'avoir extraite, *sans l'avoir examinée.*

» Il y a donc, dans cette seconde accusation, absurdité dans le fait allégué sur ouï-dire par Chemelat ; mensonge dans l'exposé des commissaires qui l'ont répété ; malveillance, haine et calomnie des deux parts. »

TROISIÈME CHEF D'ACCUSATION

D'avoir, dans de fréquentes orgies et des repas somptueux dont il était l'âme et le président, allumé la rage des factieux contre la Convention et contre les bons citoyens, et d'avoir dressé des listes de proscription pour envoyer les citoyens de la section à la guillotine.

« C'est toujours sur oui-dire, et sans vouloir les garantir, que Chemelat avance ces horreurs (voyez n° 13), et les commissaires continuent de tourner en accusation formelle de misérables allégations, non-seulement destituées de preuves, mais que l'auteur déclare ne pouvoir pas prouver. Au contraire, la déclaration de Chemelat, d'où l'on a extrait ces atroces impostures, se trouve formellement démentie par la déclaration des deux autres déposants mandés contre moi par les douze commissaires.

» Voyez, à cet égard, les déclarations des citoyens Robit et Verrier, sous les n°s 2 et 3. Quoique ces déclarations aient été rédigées avec les intentions perfides qui éclatent de toutes parts dans l'ouvrage des commissaires, ils n'ont pu tellement les dénaturer, qu'il ne demeure pour constant que ces citoyens ont contredit les assertions virulentes de Chemelat.

» Robit déclare (ce qui est vrai) que les repas dont il s'agit eurent lieu à l'époque des fêtes qui furent célébrées pour Marat ; mais loin de prétendre que David en était l'âme et le président, il annonce qu'on lui a dit simplement que David y assistait ; qu'il sait que Fleuriot y invita plusieurs citoyens de la section, et il pense que Koliquer, Suisse chez qui ces repas se donnèrent, doit être en état de fournir des renseignements sur ce qui s'y passait. A l'égard des listes de proscription, il déclare qu'il n'a aucune connaissance du fait, et qu'il en a seulement entendu parler.

» J'observe, en passant, que le citoyen Koliquer, qui est indiqué dans cette déclaration comme étant en état de donner des renseignements sur ce qui se passait dans les repas dont il s'agit, n'a pas été mandé, sans doute pour que son rapport ne contrariât pas l'accusation énoncée.

» Verrier déclare positivement (voyez n° 3) qu'il s'est trouvé cinq ou six fois aux repas dont il s'agit, et qu'il ne s'y est rien tramé contre la liberté ni la sûreté des citoyens ; mais qu'il lui a été dit que lorsqu'il y avait quelque chose d'extraordinaire à décider, *on allait boire la petite goutte chez le représentant du peuple David.*

» Ainsi, rapprochez le texte de ces trois déclarations et jugez de la bonne foi des commissaires de la section du Muséum, qui ont osé dire que je suis accusé *d'avoir allumé la rage des factieux contre la Convention*, dans des orgies et des repas somptueux et d'avoir dressé des listes de proscription.

» Demandez-leur où sont mes accusateurs, où sont les pièces de l'accusation ; quels sont les factieux dont j'ai allumé la rage contre la Convention ; dans quelles orgies, dans quels repas somptueux on m'a vu, en qualité de président, pousser les citoyens à la révolte ; où sont enfin les listes de proscription que j'ai dressées ? Ils vous produiront trois déclara-

tions contenant des *ouï-dire*, qui toutes trois se contredisent et dans lesquelles aucun des faits atroces qui me sont imputés par les commissaires n'est clairement ni positivement énoncé, et cependant les commissaires ont osé présenter ces incohérences atroces, absurdes, invraisemblables, comme une accusation formelle, lorsqu'il n'existe ni pièce, ni preuve, ni accusation, ni dénonciation, ni aucun accusateur. »

QUATRIÈME CHEF D'ACCUSATION

D'avoir organisé la horde d'assassins appelée commission populaire, soi-disant établie pour rendre la liberté aux détenus, à la tête de laquelle il fit placer le farouche et sanguinaire Trinchard.

« Cela est encore extrait des ouï-dire du citoyen Chemelat (voyez sa déclaration n° 13), et l'accusation est toujours entièrement de la composition des commissaires.

» Je répéterai, à cet égard, l'observation que j'ai faite sur le second chef d'accusation, savoir : que la commission populaire dont il s'agit fut créée et organisée par l'ancien Comité de salut public, dont je n'étais pas membre, et que, par conséquent, il est impossible que j'aie eu aucune part à l'organisation qu'on m'attribue. J'ajouterai que je n'ai jamais eu aucune relation avec le *farouche et sanguinaire Trinchard*, qui a été placé à la tête de cette commission, et que tout ce qui est relatif à ce fait m'est aussi parfaitement étranger que la nomination du maire et des membres de la Commune qu'on m'a de même si judicieusement attribuée.

» Au reste, l'absurdité de ces imputations doit me dispenser d'y répondre. »

CINQUIÈME CHEF D'ACCUSATION

D'avoir fait chasser des bureaux de l'instruction publique un père de famille honnête et respectable, en disant qu'il ne souffrirait pas en place un mauvais citoyen qui était l'ennemi de Robespierre et des siens ; d'avoir dit à ce citoyen mille horreurs et d'avoir imprimé la terreur dans son âme.

« C'est toujours du citoyen Chemelat, dont il s'agit (voyez sa déclaration n° 13), et l'on remarquera sans doute que c'est le grief dont il se plaint qui a produit les quatre chefs d'accusation qui précèdent.

» Mais je demanderai aux commissaires de la section du Muséum, depuis quand donc est-il permis de faire un crime à un représentant du peuple de son opinion sur le compte des individus soumis à sa surveillance immédiate ? Quoi, parce qu'ils disent que le citoyen Chemelat est un père de famille *honnête et respectable*, je serai coupable d'en avoir conçu une opinion différente, et je n'aurai pas eu le droit de le faire remarquer à mes collègues comme un homme incapable des fonctions qui lui avaient été confiées !

» Je n'ai jamais connu le citoyen Chemelat sous les rapports d'un homme honnête et

respectable, et pour prouver qu'il n'est ni l'un ni l'autre, je n'ai besoin que de lui opposer sa déclaration calomnieuse et pleine de fiel qu'il a osé faire contre moi.

» Un homme honnête respecte la vérité, et s'il a des faits à déclarer contre un de ses concitoyens, il parle sans passion et sans haine, se bornant à produire les preuves des délits qu'il est forcé de révéler.

» Est-ce là la conduite de Chemelat?

» Où sont les preuves des atrocités qui me sont imputées par ce *père de famille respectable?* Non seulement il n'en produit aucune, mais afin de pouvoir me calomnier sans danger, il ne cite que des ouï-dire; il déclare qu'il ne garantit pas la vérité de ce qu'il avance, certain que la calomnie n'en aura pas moins son effet, et se confiant, à cet égard, au génie industrieux des commissaires dans le sein desquels il dépose toutes les ordures qu'il a pu recueillir dans la lie des passions que la révolution a soulevée contre moi.

» Mais malheureusement une calomnie excessive est presque toujours une calomnie absurde, et Chemelat en fournit un exemple frappant.

» Je le demande, à qui persuadera-t-il, *ce père de famille honnête et respectable,* que pour le faire exclure du bureau de l'instruction publique, j'aie eu besoin d'alléguer pour motif qu'il n'aimait pas Robespierre ni les siens? Suivant lui, tous mes collègues du Comité de l'instruction publique étaient donc des amis de Robespierre, puisque tel est le motif qui les a déterminés à prononcer contre Chemelat, et lui seul avait le courage de manifester sa haine contre un homme que l'opinion publique environnait à cette époque de tout ce qu'elle a de plus vénérable et de plus imposant!

» Non, un tel courage n'est jamais entré dans l'âme d'un vil calomniateur, qui, joignant la bassesse à la méchanceté, n'ose même pas accuser en face, et qui, dans sa lâche fureur, craignant de se compromettre, tend à une main plus hardie le poignard qu'il forgea pour m'assassiner.

» Eh! qu'avais-je besoin d'alléguer des motifs aussi ridicules pour faire exclure le citoyen Chemelat des bureaux où il s'était introduit?

» Ce que j'ai fait, je le ferais aujourd'hui, car les mêmes raisons subsistent pour moi. Il fallait, dans la place occupée par ce citoyen, un homme instruit, et c'est un ignorant; un homme de mœurs sévères, et il est connu par son intempérance; un homme ayant le talent de la rédaction et de la clarté du style, et ses productions ne sont qu'un bavardage incohérent, diffus et presque insoutenable (lisez sa déclaration entière et jugez).

» Comment aurais-je donc eu besoin de cette allégation niaise *de ne point aimer Robespierre ni les siens?*

» Je ne répondrai point au reproche qu'il me fait, d'avoir imprimé la terreur dans son âme et de lui avoir dit mille horreurs; ceux qui pourront supporter le dégoût de lire sa déclaration en entier, s'apercevront aisément que ce sont là des fleurs de la rhétorique de cet instituteur, qui ne le cèdent en rien à la description touchante qu'il fait (par goût pour les antithèses) de *ses repas de pommes de terre, comparés aux mets délicieux dont je me savourais chez le Suisse du Louvre.* Mais malheureusement des antithèses et des fleurs de

rhétorique ne tiennent lieu ni de faits ni de raisons, sans cela un écrivain de la force de Chemelat serait le plus redoutable des adversaires. »

SIXIÈME CHEF D'ACCUSATION

D'avoir fabriqué une liste de proscription contenant les noms des différents artistes du Louvre, qu'il a fait déposer au Comité révolutionnaire de la section du Muséum pour qu'il sévît contre ceux qui étaient désignés, et d'avoir dit que le Comité ne mettait pas assez de zèle, et qu'il fallait agir avec plus de sévérité.

« Cette calomnie n'est pas moins absurde que celles dont on vient de lire la réfutation, et j'espère le prouver en peu de mots :

» 1° Je n'ai jamais fait aucune liste de proscription, ni d'aucune espèce, et jamais l'on ne pourra produire contre moi aucune pièce d'où l'on puisse induire que j'aie eu la moindre part aux persécutions que quelques artistes ont éprouvées.

» 2° Vilmorin, Richarme et Hubert, qui parlent de listes déposées au Comité révolutionnaire de la section du Muséum (voyez leurs déclarations sous les nos 7, 12 et 14), ne les qualifient point de listes de proscription.

» 3° Aucun d'eux ne m'accuse directement; ils diffèrent entre eux sur les faits, et les commissaires ont dénaturé leurs déclarations en m'imputant, d'après eux, *d'avoir fabriqué une liste de proscription.*

» 4° Cette liste n'existe réellement pas, et n'a point été produite.

» 5° Et enfin il est avoué et reconnu que celle dont ont voulu parler les déclarants n'a jamais été signée par moi, et qu'elle n'a eu aucune suite.

» Maintenant je vais expliquer avec simplicité le fait qui a donné lieu à cette imputation, qui a produit tant d'autres calomnies.

» Au mois de septembre 1793, Vilmorin, membre du Comité révolutionnaire de la section du Muséum, vint me demander le nom des artistes qui habitaient le Louvre. Il était chargé par le Comité de prendre des informations sur leur conduite, et il n'était point encore question à cette époque des mesures rigoureuses qui ont produit tant d'arrestations, et qui n'ont eu lieu que huit mois après. La loi du 17 septembre, qui venait d'être rendue, n'avait point encore dégénéré en interprétation tyrannique et arbitraire, et les Comités révolutionnaires bornaient, hors les cas exprimés dans la loi, leurs fonctions à une simple surveillance.

» Je donne donc à Vilmorin les noms des artistes domiciliés dans le Louvre où j'habite moi-même ; et sur la prière qu'il me fit, d'écrire quelques-uns de ces noms qu'il ne savait point orthographier, je le fis, *au crayon,* sur un carré de papier qu'il tenait à la main, et qu'il me présenta.

» Depuis, je n'en ai point parlé ni entendu parler, et je suis bien certain qu'aucun de ceux dont j'ai indiqué les noms, n'a été arrêté ni inquiété; d'ailleurs ce fait est constant par les déclarations que les commissaires ont produites à l'appui de leurs accusations.

» Voilà donc l'exacte vérité, à quoi se réduit le fait si simple sur lequel on s'est appuyé pour me créer le caractère atroce des Marius et des Sylla.

» Voilà sur quel fondement on a élevé cet échafaudage de projets sanguinaires, cette haine de mes rivaux, ces désirs de vengeance et toute cette série d'imputations révoltantes qui exercent un empire absolu sur les esprits crédules, et par lesquelles, dans un temps de révolution où tant de passions funestes ont presque déshonoré la nature humaine, on est sûr de saisir l'imagination du peuple avec une force presque irrésistible.

» C'est là, on n'en saurait douter, le secret, et j'oserais presque dire le mécanisme, de la persécution dirigée contre moi.

» Qu'ils ont bien connu la nature de l'esprit humain ceux qui, pour m'accuser et me flétrir dans l'opinion publique, ont choisi un temps et des circonstances où la prévention est pour ainsi dire à l'ordre du jour; où le peuple, violemment ému par le souvenir d'un pressant danger, saisit avec avidité les moindres rapprochements propres à le mettre sur la trace de ses ennemis; où, l'âme ouverte à toutes les impressions de la vengeance, livré à toutes les impulsions du ressentiment, il embrasse avec ardeur jusqu'aux plus fausses apparences; un temps, enfin, où l'erreur, usurpant l'empire de la vérité, offre aux passions déchaînées l'affreux plaisir de sacrifier l'innocence, vainement retranchée dans sa conscience et réclamant pour tout appui la justice et les lois!

» Oui, la persécution que j'éprouve, malgré les précautions que j'ai prises pour l'éviter, me démontre que ce calcul odieux est entré dans les combinaisons de la haine qui me poursuit, et l'art perfide avec lequel on a su tourner en accusation des propos vagues, insignifiants ou contradictoires, décèle de toutes parts cette barbare intention. Je le demande à tout homme impartial : si l'on n'eût pas compté sur les funestes effets de la prévention et sur les moyens mis en usage pour l'entretenir, aurait-on osé m'accuser d'avoir voulu faire périr mes rivaux par des listes de proscription remises au Comité révolutionnaire?

» J'étais membre du Comité de sûreté générale; je jouissais de quelque popularité, et l'on sait que ce Comité n'accueillait que trop facilement les dénonciations qui lui étaient faites, et que l'effet en était sûr, lorsqu'elles étaient présentées par un de ses membres.

» Si j'avais eu l'âme atroce qu'on me suppose, aurais-je eu besoin d'un Comité révolutionnaire pour faire arrêter les hommes qu'on m'accuse d'avoir persécutés; ne l'aurais-je pas fait plus sûrement, avec moins d'éclat et de danger par la voie du Comité de sûreté générale? Et comment concevoir que, lorsque je pouvais me couvrir de l'autorité de ce Comité, dont les opérations étaient d'ailleurs secrètes, j'aie préféré de mettre dans ma confidence tout un Comité révolutionnaire qui, pourtant, suivant les déclarations citées, s'est refusé à l'exécution de mon vœu, sous prétexte que je n'ai point signé la liste qu'on m'impute.

» D'ailleurs, où sont les hommes que j'ai fait arrêter?

» On dit que ce sont mes rivaux. Pourquoi donc ne les nomme-t-on pas? Pourquoi ne se présentent-ils pas eux-mêmes pour m'accuser?

» Quoi! j'ai été un tyran, un oppresseur, un persécuteur, et l'on n'entend pas une seule des nombreuses victimes de mon injustice; on n'ose pas citer un seul nom! On sait qu'il

me serait trop facile de prouver l'imposture! Et cependant on me prodigue les qualifications les plus outrageantes, les imputations les plus odieuses et les plus exagérées.

» Non, les artistes mes rivaux, ceux dont les talents ont excité mon émulation et que j'ai suivis de près dans la noble carrière des arts, ne m'accuseront pas de les avoir persécutés, d'avoir menacé leur liberté, leur sûreté, leur vie. Ils ont eu à se plaindre de mes opinions; elles diffèrent des leurs, je ne le dissimule pas, et, dans mes vues sur les réformes dont m'a paru susceptible l'institution des beaux-arts, j'ai pu froisser leurs intérêts et contrarier leurs idées sur la même matière.

» Mais je ne me suis jamais dégradé par le rôle infâme de persécuteur. Tout ce qu'on m'impute à cet égard est mensonge, fausseté, calomnie, et je suis trop heureux qu'aucun de ces artistes distingués par leurs talents n'ait été arrêté sous le régime révolutionnaire; car on n'eût pas manqué de me faire un crime de plus du malheur qu'il aurait essuyé.

» Ainsi, pour me résumer sur ce sixième chef d'accusation, je répète que les listes de proscription qu'on m'accuse d'avoir fabriquées n'ont jamais existé; qu'il est avoué que je n'ai jamais signé aucune note, écrit aucun billet ayant pour objet de provoquer la sévérité du Comité révolutionnaire de la section du Muséum sur des citoyens de cette section; qu'aucun de ceux qu'on suppose avoir été portés sur la liste dont on parle, n'a été ni arrêté, ni inquiété; et qu'enfin, ni dans cette occasion, ni dans aucune autre, je n'ai ni dénoncé, ni accusé, ni fait arrêter personne, et qu'effectivement personne ne m'accuse d'un fait de cette nature. »

SEPTIÈME CHEF D'ACCUSATION

D'avoir dit que tous les artistes et les académiciens seraient mis en état d'arrestation et ensuite égorgés, et qu'un jour, qui n'était pas éloigné, ferait oublier le 2 septembre; qu'un bon canon, chargé à mitraille, tiré sur les artistes, ferait beaucoup de bien à la République, et que le jour où l'on devait tenter la contre-révolution, qu'il avait l'air d'annoncer avec confiance, on égorgerait les nobles et les prêtres, tous les marchands et tous les artistes, et qu'alors on serait libre.

« Il s'agit d'une conversation que Marie-Cécile-Ange Houdon dit avoir eue avec moi dans mon domicile où elle était venue me solliciter en faveur de son beau-frère injustement incarcéré (voyez sa déclaration n° 8). Or, pour la convaincre de mensonge, je n'ai besoin que de faire remarquer le sens des propos qu'elle m'impute.

» C'est le 18 novembre 1793 que cette citoyenne est venue chez moi, et voici ce qu'elle suppose que je lui ai dit, pour me dispenser d'agir en faveur de son beau-frère :

» 1° Que je comptais sur la contre-révolution et que je l'attendais comme le Messie.

» Mais la contre-révolution, ce me semble, est le renversement du gouvernement établi; d'où il suit que d'après le récit de la citoyenne Houdon, j'ai déclaré que j'attendais *comme la venue du Messie* la destruction d'un gouvernement dont, à cette époque, j'étais membre.

» 2° Que tous les artistes et académiciens seraient mis en prison et égorgés.

» Il s'est écoulé plus de deux ans et demi depuis l'époque de cette prophétie, et heureusement elle ne s'est pas vérifiée. Il n'y a eu qu'un petit nombre d'artistes incarcérés, et, plus heureusement encore, aucun n'a été égorgé. Si, dans la cruelle époque que nous avons parcourue, quelques-uns d'eux eussent éprouvé un sort aussi funeste, Cécile-Ange Houdon m'aurait donc accusé d'avoir causé leur mort.

» 3° Qu'un bon canon chargé à mitraille, tiré sur tous les artistes, ferait beaucoup de bien à la République.

» Mais, puisque je venais d'annoncer qu'ils seraient tous égorgés, c'est évidemment un double emploi que fait ici la citoyenne Ange Houdon, et l'on pourrait raisonnablement en conclure que ce canon n'a été placé là que pour l'effet, ce qui prouve que la citoyenne Houdon aime le bruit.

» 4° Qu'il y aurait un massacre tellement général, qu'il ferait oublier le 2 septembre.

» L'absurdité révoltante de cette supposition se développe ici dans toute sa noirceur, par le seul rapprochement de la date où l'on prétend que la conversation a eu lieu.

» A qui persuadera-t-on qu'à une époque où le gouvernement populaire était tellement puissant, qu'on a pu abuser en son nom des formes de la justice, pour faire périr une multitude de victimes innocentes, j'ai pu annoncer des massacres et des vengeances que la fureur la plus aveugle eût alors jugés sans motifs et sans objet?

» Et c'est une femme qui, pour se prêter aux vues perfides de mes ennemis, a pu se porter à cet atroce mensonge?

» Oui! celui qui aurait tenu les discours qu'on vient de lire serait assurément très coupable; mais c'est être mille fois plus coupable encore que de l'en accuser faussement, car à la noirceur de la pensée se joint la barbarie de l'intention, et ce n'est pas par de pareils traits que l'on croirait pouvoir reconnaître une femme. »

HUITIÈME CHEF D'ACCUSATION

D'avoir dit à un citoyen qui réclamait pour sa sœur arrêtée illégalement en messidor dernier, et depuis guillotinée, que le tribunal d'alors était juste.

(Voyez la déclaration du citoyen Vernet, n° 9.)

« Voici le fait qui donne lieu à cette accusation vraiment singulière.

» En messidor dernier, la citoyenne Chalgrin fut arrêtée sous prétexte de complicité avec la citoyenne Filleul, accusée d'avoir détourné à son profit des meubles et effets appartenant à la nation.

» Le citoyen Vernet, son frère, informé de cet événement, vint aussitôt me faire part de ses alarmes, et me prier de m'instruire des motifs de cette arrestation. Je me rendis aussitôt au comité de sûreté générale, où j'appris que la citoyenne Chalgrin avait été traduite au Tribunal révolutionnaire, comme étant comprise dans l'accusation intentée contre la citoyenne Filleul.

» Il existait un arrêté du Comité de sûreté générale qui interdisait aux membres qui le

composaient toute espèce d'intervention et d'influence dans les affaires soumises au Tribunal révolutionnaire, et je ne pouvais, sans trahir mon devoir et prévariquer, interposer ma médiation dans l'affaire de la citoyenne Chalgrin qui y avait été renvoyée.

» Je le déclarai au citoyen Vernet, en lui témoignant le chagrin que je ressentais de ne pouvoir le servir, et désirant calmer sa vive douleur, je lui dis pour le consoler et ranimer l'espérance dans son cœur, que le Tribunal révolutionnaire était juste, et que sa sœur étant innocente ne devait rien redouter.

» Dans l'impuissance d'agir, je n'avais point d'autres moyens de témoigner ma sensibilité au citoyen Vernet qu'en cherchant à lui inspirer quelque confiance dans la justice d'un tribunal que je ne pouvais pas soupçonner capable de commettre des assassinats au nom de la justice et des lois; et cependant on me fait un crime des seuls témoignages d'intérêt qu'il me fut permis de donner à la famille d'un grand homme, dont j'ai été plus que personne l'ami et le sincère admirateur.

» Mais on croirait peut-être, à la lecture de ce huitième chef d'accusation, que le citoyen Vernet est allé de son propre mouvement à la commission des Douze dénoncer le fait dont il s'agit, comme une nouvelle preuve de ma dureté envers les victimes du régime de la terreur.

» Eh bien! il n'en est rien. Le citoyen Vernet, mandé pour déposer contre moi, s'est borné à déclarer le fait dans sa simplicité, sans entendre en faire la matière d'une dénonciation, et c'est une explication que je tiens de lui-même.

» Il ne pouvait entrer dans le cœur de cet estimable artiste de m'imputer à charge l'impuissance où m'ont réduit les circonstances cruelles où nous nous trouvions à l'époque malheureuse dont il s'agit; et sans doute il n'a pas oublié par quels sentiments de fraternité je me suis lié à sa famille, en demandant à hériter d'un seul des pinceaux de son illustre père (Joseph). Ce legs précieux que je conserve avec un tendre respect, découvre un sentiment qui ne peut m'avoir laissé spectateur froid et indifférent des malheurs dont il a gémi, et s'il avait pu lire au fond de mon cœur, il m'aurait trouvé peut-être encore plus à plaindre que lui.

» On voit donc que cette étrange accusation est encore entièrement du fait des douze commissaires. »

NEUVIÈME CHEF D'ACCUSATION.

D'avoir arbitrairement fait rayer de la Société des Jacobins un citoyen qui se refusa à charger, malgré sa volonté, les députés calomniés sous le nom de Girondins, et d'avoir voulu ce même jour faire assassiner ce citoyen en sortant des Jacobins.

« Il suffira de lire la déclaration du citoyen Boze qui a fourni ce neuvième chef d'accusation (voyez la pièce n° 15) pour être convaincu qu'elle a été fabriquée pour la circonstance du moment, et dans la vue d'exciter contre moi le ressentiment de ceux de mes collègues qui ont été persécutés sous prétexte de fédéralisme. On y cite un fait qui s'est passé dans le sein de la Société des Jacobins, il y a plus de deux ans et demi, sans rendre compte des circonstances propres à expliquer ce fait ni des incidents qui y donnèrent lieu.

» La vérité, c'est que je n'interpellais le citoyen Boze de monter à la tribune des Jacobins,

pour déclarer ce qu'il savait sur l'affaire qui était à cette époque à l'ordre du jour, que parce qu'il m'avait fait en particulier des déclarations dont je ne voulus pas me charger de rendre compte, et que les contradictions qui furent remarquées entre ce qu'il m'avait dit devant plusieurs témoins, et ses réponses aux interpellations qui lui furent faites, l'ayant convaincu de mensonge et fait suspecter ses intentions, la Société crut devoir l'exclure du nombre de ses membres.

» Cette radiation fut-elle arbitraire?

» Cela se peut; mais il est absurde de me l'imputer comme un fait personnel, puisqu'elle fut le résultat d'une délibération de la Société sur laquelle on sait que je n'ai jamais exercé aucune sorte d'influence.

» Et comment l'aurais-je fait? On sait que je n'ai pas le talent de la parole et que ce moyen est le seul par lequel on puisse exercer quelque empire sur les assemblées nombreuses. On sait aussi que cette influence était réservée à un très petit nombre de membres de la Convention qui dirigeaient la Société et que je n'y parlais jamais en public.

» L'autorité qu'on m'attribue sur l'esprit des membres de cette Société est donc une supposition notoirement fausse et évidemment imaginée pour donner quelque vraisemblance à l'imputation ridicule que je viens de refuter.

» Sur le projet d'assassinat dont le citoyen Boze a embelli son récit, j'invoquerai la déclaration du citoyen Dufourny, qu'il cite comme témoin de la scène qui eut lieu à l'issue de la séance de ce jour. Ce citoyen déclarera que je me réunis à lui pour retenir la fureur de deux volontaires marseillais qui, indignés de ce qui venait de se passer, paraissaient déterminés à se porter contre le citoyen Boze aux dernières violences.

» Voilà, dans l'exacte vérité, *comment j'ai voulu faire assassiner ce citoyen en sortant des Jacobins.* »

DIXIÈME CHEF D'ACCUSATION.

D'avoir été vu parmi les femmes qui assistent aux séances de l'Assemblée générale, pour les exciter à applaudir les orateurs de tel côté, et à huer ceux qui voulaient parler de l'autre. Il est à remarquer que le côté que David appelait celui des patriotes était composé de Fleuriot, Trinchard et autres agitateurs de cette trempe.

(Voyez la déclaration du citoyen Marcel, n° 10.)

« Je déclare, que depuis que je suis représentant du peuple je n'ai assisté à aucune Assemblée générale de ma section; que jamais je ne me suis mêlé en aucune manière de ses délibérations; que je ne suis même entré dans le lieu où se tiennent les assemblées qu'une seule fois, pour y chercher la citoyenne qui tient mon ménage; et que Marcel est un atroce imposteur lorsqu'il ajoute m'avoir vu écrivant avec un crayon les noms des citoyens qui ne parlaient pas dans le sens des patriotes.

» Je défie ce calomniateur effronté de produire un seul témoin, et je lui donne sur son allégation le démenti le plus solennel qu'un honnête homme ait jamais pu donner à un insigne calomniateur.

» Je ferai remarquer ici que la déclaration de ce citoyen Marcel a fourni aux commissaires la matière de six chefs d'accusation : je vais y répondre, car je me suis imposé la tâche de répondre à tout; mais on me doit de ne pas perdre de vue par quelle étrange méthode on est parvenu à multiplier à ce point la longue série des imputations de toute espèce qui se sont accumulées contre moi. »

ONZIÈME CHEF D'ACCUSATION.

D'avoir insisté au Comité de sûreté générale pour qu'on n'accordât à aucun citoyen de la section du Muséum, de liberté sans son agrément et sa participation.

(Voyez Marcel, n° 10.)

« Je demanderai au citoyen Marcel comment il a pu savoir ce qui se passait au Comité de sûreté générale, et comment il a pu venir scruter mes opinions jusque dans le sein de ce Comité, dont toutes les délibérations étaient secrètes. Il cite le représentant du peuple Laloi, pour le lui avoir entendu dire.

» Eh bien ! qu'on entende mon collègue, et l'on jugera ensuite de la véracité et de la pureté des intentions du délateur.

» En attendant, je nie encore ce fait, non pour m'en justifier, mais parce qu'il est faux, car j'aurais pu, sans être coupable, proposer au Comité d'être entendu dans les renseignements dont il aurait pu avoir besoin sur les citoyens de ma section, émettre même l'opinion qu'on me prête, sans qu'on pût m'en faire un reproche, puisque la proposition, étant supposée avoir été faite au Comité, tiendrait essentiellement à la liberté des opinions qui est la garantie la plus assurée de la liberté publique.

» Mais je déclare que c'est un mensonge absurde de dire que j'ai insisté pour qu'on n'accordât aucune liberté *sans mon agrément et sans ma participation*, car un semblable langage aurait soulevé contre moi tous mes collègues du Comité, qui, assurément, ne se seraient pas crus obligés de soumettre leur vœu à mon agrément et à ma participation. »

DOUZIÈME CHEF D'ACCUSATION

D'avoir cependant refusé constamment sa porte à une citoyenne qui allait solliciter la liberté de son mari.

(Voyez Marcel, n° 10.)

« Je me bornerai, sur ce douzième chef d'accusation, à rappeler que plusieurs représentants du peuple ayant été accusés de se laisser gagner par les sollicitations des femmes, les Comités du gouvernement crurent devoir éloigner par l'austérité de leur conduite, les soupçons que la malveillance se plaisait à répandre, pour leur faire perdre la confiance du peuple ; et qu'en conséquence ils prirent un arrêté pour interdire à tous leurs membres la faculté de recevoir chez eux ou d'écouter aucune sollicitation dans les affaires qui intéres-

saient leurs fonctions. Cet arrêté fut imprimé pour être affiché sur la porte de chaque représentant, et je me suis exactement conformé aux conditions qui y sont prescrites.

» Lors donc que la citoyenne Marcel s'est présentée chez moi, elle a lu sur ma porte les motifs de mes refus, et l'accusation qui m'est intentée à ce sujet se réduit aux termes suivants : « de s'être conformé à la loi qui lui défendait de recevoir chez lui aucune femme venant le solliciter en qualité de membre du Comité de sûreté générale.

» Si l'on peut être coupable pour avoir obéi à ses devoirs, j'avoue qu'on pourra me reprocher bien des crimes ; mais qu'on soit certain que je ne prendrai pas la peine de m'en justifier. »

TREIZIÈME CHEF D'ACCUSATION.

D'avoir repoussé avec dureté la même citoyenne, portant dans ses bras un enfant qu'elle nourrissait, et de lui avoir dit qu'il ne voulait pas s'intéresser pour un marchand, et encore moins pour un marchand épicier.

(Voyez Marcel, nº 10.)

« Comme ce treizième chef d'accusation n'est qu'une amplification du précédent, et qu'il n'est évidemment là que pour faire nombre, je ne pense pas qu'il mérite une réponse particulière.

» Le tableau de cet enfant à la mamelle porté dans les bras de sa mère fait très bien ressortir la dureté de mon refus. Mais en conclura-t-on avec les commissaires de la section que j'ai commis un crime pour n'avoir pas voulu m'intéresser à un marchand épicier ?

» Telle est exactement l'analyse de l'accusation que ces hommes judicieux ont ajoutée à toutes celles qu'on vient de lire. »

QUATORZIÈME CHEF D'ACCUSATION.

« *De lui avoir dit d'un ton furieux que son mari serait guillotiné ou au moins déporté.*

(Voyez Marcel, nº 10.)

« Je n'ai besoin ici que d'opposer le citoyen Marcel à lui-même et de faire remarquer l'invraisemblance et la contradiction de son récit.

» Il a déclaré que je ne le connais point, que je ne l'ai même jamais vu, que j'ai constamment refusé de recevoir sa femme chez moi, que je lui ai toujours répondu que je ne pouvais pas m'intéresser à l'affaire dont elle venait m'entretenir, et c'est dans un lieu public, au bas d'un escalier, près d'un passage, qu'il suppose que j'ai dit à cette citoyenne, d'un *ton furieux*, qu'il serait guillotiné ou au moins déporté !

» Mais comment aurais-je pu être furieux contre lui, puisque je ne le connais pas ? Comment aurais-je prononcé qu'il serait guillotiné ou au moins déporté, si je n'ai pas même voulu entendre l'exposé des motifs de sa détention ?

» N'est-il pas évident que c'est encore là une extension de ce reproche si fécond en

imputations, *d'avoir refusé constamment ma porte à une citoyenne qui allait solliciter la liberté de son mari ?* »

QUINZIÈME CHEF D'ACCUSATION.

D'être la cause, par cette brutalité, que cette citoyenne a éprouvé des crises convulsives dont elle souffre encore, et dont elle souffrira toute sa vie.

(Voyez Marcel, n° 10.)

« Le public jugera si, pour avoir refusé d'entendre une citoyenne que mon devoir et la loi me défendaient de recevoir chez moi, je peux être responsable des crises convulsives qu'elle dit avoir ressenties par l'effet de mon refus.

» Je dois m'applaudir, en attendant, de ce que la citoyenne Marcel n'a éprouvé aucun autre accident, car il n'est pas douteux que les commissaires de la section du Muséum auraient porté contre moi autant de chefs d'accusation qu'elle aurait essuyé d'indispositions, et je dois surtout bénir la Providence d'avoir conservé ses jours, car certainement sa mort serait venue grossir la liste de mes crimes. »

SEIZIÈME CHEF D'ACCUSATION.

D'avoir persécuté un artiste qui avait traité un sujet qui lui a mérité un prix d'encouragement par le jury des Arts, et de lui avoir dit qu'il serait guillotiné pour cet ouvrage.

(Voyez la déclaration du citoyen Lethiere, n° 11.)

« Dans sa déclaration, le citoyen Lethiere ne dit pas un mot de la persécution que les commissaires m'imputent d'avoir exercée contre lui, et effectivement un pareil reproche ne pourrait être fondé que sur des faits matériels, et il n'en existe point.

» L'altercation qui eut lieu entre le citoyen Lethiere et moi ne fut autre chose qu'une discussion sur l'inconvenance du sujet qu'il avait choisi pour présenter au concours qui fut ouvert aux beaux-arts, à l'époque de l'acceptation de la Constitution. Ce fut une conversation purement polémique dans laquelle je soutins mon opinion et où il défendit la sienne, et qui n'a été suivie d'aucune marque de ressentiment de ma part, ni d'aucune plainte de la sienne, si ce n'est dans ces derniers temps où il paraît s'être rallié à mes ennemis les plus déclarés.

» Je dirai plus, c'est que les observations que je lui fis alors, et qu'il a depuis si étrangement défigurées, furent fondées sur son intérêt et n'exprimaient que la crainte qu'il se fût compromis par l'imprudence de son choix.

» La composition de cet artiste mettait en scène Hérault de Séchelles, dans un temps très voisin de l'époque où ce député fut condamné comme conspirateur, et où sa mémoire, flétrie par le jugement qui l'avait condamné à mort, était en horreur aux patriotes. La manifestation d'une opinion contraire aux principes et aux vues du gouvernement était a cette époque un crime qui pouvait conduire à l'échafaud, et tous les jours quelques victimes en faisaient la funeste expérience.

» Or, le citoyen Lethiere, en faisant son héros d'un homme devenu odieux aux dictateurs de l'opinion publique, pouvait paraître fronder cette opinion et se trouver, par ce fait seul, signalé comme un des ennemis du gouvernement et par conséquent exposé aux plus grands dangers. Les exemples terribles que nous avions chaque jour sous les yeux ne justifiaient que trop la possibilité de ce résultat, et puisque le plus faux prétexte fournissait alors le sujet d'une accusation capitale, on pouvait raisonnablement craindre qu'un ouvrage soumis au public ne prêtât à la malveillance des armes qu'elle employait rarement sans succès.

» J'ai donc pu, sans crime, mettre sous les yeux du citoyen Lethiere les dangers auxquels, dans mon opinion, il s'était exposé par le choix de son sujet, et j'avoue que je devais d'autant moins m'attendre à l'interprétation calomnieuse qu'il a donnée à une conversation dont on voit que son intérêt était le principal objet, que j'avais voulu lui donner en cela des preuves d'estime et d'attachement dont il avait déjà reçu plusieurs témoignages par l'intérêt que j'ai toujours pris à ses progrès dans les arts.

» Mais qu'on interprète, si l'on veut, cette simple conversation dans le sens le plus défavorable, qu'en résultera-t-il?

» Que j'ai dit au citoyen Lethiere qu'il avait eu tort de choisir un pareil sujet; qu'il s'exposait à être traduit au Tribunal révolutionnaire; qu'il me répondit (voyez sa déclaration) que je perdais la tête; et que je lui dis de sortir de chez moi, et de ne plus venir m'importuner.

» Mais dire à un homme de sortir de chez soi et de n'y plus revenir, est-ce le persécuter ?

» Et comment les commissaires ont-ils pu se permettre de sophistiquer à ce point les déclarations qu'ils ont extorquées contre moi?

» Le citoyen Lethiere ajoute à sa déclaration une circonstance indifférente en elle-même, mais faite pour me surprendre et m'indigner; car elle contient un mensonge dont le but est assurément le dessein de me nuire.

» Lorsque j'étais détenu dans la maison des Fermes, cet artiste, cédant à un mouvement généreux, vint m'y rendre visite et m'assurer qu'il prenait un vif intérêt à mon sort. Je fus sensible à sa démarche et je lui en témoignai une reconnaissance d'autant plus vive que d'après le fait dont je viens de rendre compte, je n'avais pas lieu de m'y attendre.

» Dédaigner un homme dans la prospérité, et se rapprocher de lui dans le malheur pour le consoler et le plaindre, sont des traits qui appartiennent aux âmes généreuses et sensibles, et je m'applaudissais de les trouver dans le caractère d'un homme dont j'estime le talent et dont j'aimais la personne. Mais il semble qu'aujourd'hui, rougissant d'une bonne action, il ait pris à tâche d'effacer jusqu'à la moindre trace des impressions honorables qu'elle avait laissées dans mon esprit.

» Il ose dire qu'il ne vint me voir dans ma prison, que parce que je l'envoyais prier de s'y rendre, et qu'il ne crut pas devoir le refuser au malheur qui pesait sur ma tête; mais que depuis, il a évité soigneusement de me voir, et qu'il n'existe aucune relation entre lui et moi.

» C'est un mensonge odieux et bas, citoyen Lethiere, et je vous défie de prouver le fait que vous avancez.

» Si je vous ai prié de vous rendre dans ma prison, montrez donc le billet que j'ai dû vous écrire, ou nommez l'intermédiaire par qui je vous ai fait faire cette invitation. Dites surtout quel intérêt si pressant me faisait désirer de vous voir? Quelles confidences j'avais à vous faire? Quelles grâces à vous demander? Quel but enfin je me proposais par cette invitation?

» Maintenant que le citoyen Lethiere s'est rangé du côté de mes ennemis, je m'attends bien qu'il ne répondra point à ces différentes questions. Mais son cœur, dont j'ai lieu de présumer que les premiers mouvements sont droits, lui fera un éternel reproche d'avoir trahi sa conscience pour servir les plus viles passions, et sans doute il lui a déjà dit que c'est une grande lâcheté de se réunir aux oppresseurs contre l'opprimé, et de rechercher l'ignoble plaisir de donner le coup de pied de l'âne. »

DIX-SEPTIÈME ET DERNIER CHEF D'ACCUSATION.

Enfin d'être un terroriste, désorganisateur et meneur de section.

(Voyez la déclaration du citoyen Sollier, n° 1.)

« En lisant cette courte déclaration, on aperçoit que le citoyen Sollier, interrogé s'il savait quelque fait à ma charge, a déclaré qu'il n'en savait aucun, et qu'il a fallu remplir le vide fâcheux d'une pareille déclaration, par les imputations banales et légèrement appropriées aux circonstances d'être *terroriste, désorganisateur et meneur de section.*

» Sur le premier point, qui touche aux opinions politiques que j'ai manifestées, je n'y répondrai que lorsqu'il sera bien constant qu'on peut traduire en jugement un représentant du peuple pour ses opinions; mais grâce à la sagesse de la Convention nationale et au génie tutélaire de la liberté, je n'ai point encore à redouter ce danger, qui serait une calamité publique, et je ne dégraderai point le caractère dont je suis revêtu, au point d'entrer dans aucune discussion à cet égard.

» J'ai répondu aux deux autres, en affirmant que depuis que je suis représentant du peuple, je n'ai assisté à aucune Assemblée générale de la section, et je renouvelle le défi que j'ai porté à mes détracteurs, de prouver le contraire.

» Après avoir parcouru le cercle fastidieux des dix-sept chefs d'accusation rédigés contre moi par les commissaires de la section du Muséum, il est bon d'en présenter la récapitulation pour faire ressortir de plus en plus l'excellence de la méthode qu'ils ont adoptée pour multiplier les effets de la calomnie et grossir la prévention qu'ils ont voulu substituer aux preuves des faits allégués contre moi avec le plus scandaleux éclat, et l'impudeur la plus révoltante.

» Je remarquerai donc que sur dix-sept prétendus chefs d'accusation, cinq sont extraits de la déclaration d'un seul témoin, parlant sur *ouï-dire*, d'après les bruits vagues et sans garantir les faits, savoir : le citoyen Chemelat, dont on a vu que toutes les déclarations ont pour principe le ressentiment d'avoir été exclu d'un Comité dont j'étais membre.

» Six autres sont pareillement extraits de la déclaration d'un témoin unique et ne portant que sur un seul fait : celui d'avoir refusé ma porte à la femme du citoyen Marcel qui venait me prier de m'intéresser en faveur de son mari.

» Ainsi, lorsque la loi exige la déclaration unanime de deux témoins sur un seul fait, les commissaires de la section du Muséum osent m'accuser de onze délits par deux témoins, et encore quels délits et quels témoins !

» Le douzième fait se trouve contredit par les témoins cités pour le prouver, et il est avéré que la pièce qui a donné lieu à l'imputation et qui a été relatée sous la dénomination de liste de proscription, n'a réellement jamais existé.

» Le treizième est une conversation dont la fausseté est démontrée par la manière seule dont elle est rapportée.

» Le quatorzième est un mot de consolation à un citoyen qui venait réclamer mon secours dans une affaire où j'avais la douleur de ne pouvoir le servir.

» Le quinzième m'est étranger, et j'en offre la preuve : il est relatif à ce qui s'est passé, il y a deux ans et demi, aux Jacobins contre le citoyen Boze. Je réclame à cet égard le témoignage du citoyen Dufourny, pour prouver que c'est par moi que Boze échappa au danger qu'il courut.

» Le seizième est une supposition prouvée par la déclaration même dont il est extrait, car le citoyen Lethiere, dont il s'agit, n'a jamais dit qu'il eût été persécuté par moi, et la déclaration se borne à rapporter, d'une manière inexacte, une conversation dont son intérêt seul fut le motif, puisqu'elle avait pour objet de lui faire sentir que, dans les circonstances où nous nous trouvions, il pouvait y avoir quelque danger à traiter un sujet qui indiquât une opinion contraire à celle du gouvernement.

» Enfin le dix-septième est une imputation vague, insignifiante et d'ailleurs hautement démentie par ma conduite depuis que je suis représentant du peuple, puisque j'y suis accusé d'être un *meneur de la section*, lorsqu'il est certain que je n'ai jamais assisté à aucune de ses assemblées.

» Je crois avoir prouvé jusqu'à l'évidence que tout cet échafaudage d'imputations est l'ouvrage de la haine et des plus aveugles passions ; et sans doute j'aurais bien le droit de réclamer contre mes calomniateurs la vengeance des lois protectrices de l'honneur, de la liberté, de la sûreté de tous les citoyens ; mais malgré les dangers auxquels mes ennemis ont su m'exposer, malgré le but atroce d'une persécution qui attaque depuis si longtemps mon honneur et ma vie, je doute si, en détestant leurs criminelles intentions, je ne dois pas les remercier d'avoir mis dans un si grand jour le secret de leur conscience et le but de leurs démarches.

» Il sort, en effet, de toute cette discussion un résultat bien consolant pour moi : c'est que dorénavant je dois être impassible à la calomnie, puisque les recherches laborieuses des plus furieuses passions attachées à ma poursuite depuis plus de neuf mois, n'ont pu produire que de vaines déclamations, des injures, des contradictions, et pas un seul fait digne du moindre reproche.

» Oui ! Je dois remercier mes ennemis d'avoir eux-mêmes établi mon innocence et

démontré la pureté de ma conduite par les moyens même concertés pour me perdre ; et je leur déclare que désormais, enveloppé dans ma conscience, et fort de la justice de la Convention nationale, je dédaignerai leurs méprisables attaques, en continuant de marcher sans trouble et sans crainte dans la ligne de patriotisme, qui a toujours été la règle de ma vie et l'âme de toutes mes affections.

» Que de préventions cependant il leur sera facile d'élever contre moi ! J'ai été membre de l'ancien Gouvernement, et ce Gouvernement a mérité l'indignation publique, et il a été détruit ; j'ai été attaché au parti de la Montagne, et la Montagne est en exécration ; j'ai connu, j'ai fréquenté, j'ai même chéri des hommes qui ont joui dans la Révolution d'une grande renommée de patriotisme, et ces mêmes hommes se sont rendus criminels envers la liberté et ont été punis par la loi ; enfin je me suis toujours et partout fait connaître pour un ardent ami de la liberté et pour un des plus chauds partisans de la Révolution ; quelle surface immense je présente aux traits des passions qui grondent autour de moi !

» Mais contre ces traits je m'armerai d'une égide qui sera toujours impénétrable : c'est celle d'une vie pure, désintéressée, exempte des passions qui ont déshonoré la carrière de ceux qui ne furent qu'un moment les sincères amis du peuple ; d'une vie surtout étrangère à tout autre sentiment qu'à celui de la liberté et à l'amour de la patrie.

» A des allegations calomnieuses, à de vagues déclamations, à des déclarations mensongères, à de fausses suppositions, j'opposerai des faits positifs et clairement énoncés : c'est que David, qu'on présente à l'opinion publique comme un terroriste, un persécuteur, un homme livré à l'envie et altéré du sang de ses rivaux ; David, qu'on dit avoir été si terrible dans l'exercice de ses fonctions, qu'on appelle *sa toute puissance*, N'A JAMAIS FAIT ARRÊTER UN SEUL HOMME ; et la preuve, il l'indique dans les registres du Comité de sûreté générale, et dans l'absence de toute dénonciation positive à ce sujet. Loin de là, il a servi quand il l'a pu à des hommes injustement persécutés, et il citera à cet égard Fouque, jeune homme intéressant, employé dans les bureaux de l'instruction publique, enveloppé dans la proscription des députés de la Gironde, et marchant à une mort certaine.

» Je citerai Rocoffort père, riche négociant de Lyon, à qui j'ai eu l'honneur de sauver la vie ; Cholet, négociant de la même ville, à qui la liberté fut rendue sur la garantie que je donnai de son patriotisme et de son innocence, et je pourrais en citer beaucoup d'autres dont j'ai pris vainement la défense, et particulièrement Floret aîné, père de famille, généralement estimé à Lyon, que j'ai voulu soustraire aux proscriptions qui ont désolé son pays, et pour qui j'ai fait d'inutiles efforts.

» Et ceux qui m'accusent de leur avoir refusé ma médiation et mes secours, et qui, par ce fait seul, donnent lieu à six chefs d'accusation, ignorent que j'ai vu mes amis et mes alliés enveloppés dans les mesures cruelles adoptées par l'ancien Gouvernement, sans pouvoir les secourir ni les soustraire à une mort presque assurée.

» Qui ne sait que, pendant plus de quinze mois, j'ai défendu la vie de Charles Sériziat, général de brigade, mon allié, et qu'après l'avoir soustrait aux proscriptions lyonnaises, j'ai eu la douleur de le voir arrêter et traduire au Tribunal révolutionnaire, le 10 messidor

dernier, malgré les plus vives représentations que je fis en sa faveur au Comité de sûreté générale qui prit cet arrêté contre lui.

» Cependant cet homme m'était cher, et si je n'ai pu le sauver, si mes plus intimes amis ont péri sur l'échafaud, sans qu'il me fût même permis de mêler mes larmes aux pleurs de leurs familles désolées, comment ose-t-on me faire un crime, en six chefs d'accusation, de n'avoir pu m'intéresser aux plaintes d'une femme parlant pour son mari, que je n'ai jamais connu, et qui n'était point exposé à de si grands dangers ?

» Non, je le dis avec une noble assurance, parce que je n'ai pas besoin de le dire pour repousser les accusations absurdes intentées contre moi, je n'ai point une âme insensible et mon cœur ne fut jamais fermé aux douces impressions d'une juste pitié. En suivant le char de la Révolution, j'ai voulu m'attacher à la cause de l'humanité, et je n'en ai jamais tiré les moyens sacrilèges dont quelques hommes ont su couvrir ou déguiser leurs funestes desseins.

» Exempt de toute espèce d'ambition et seulement passionné pour la gloire que donne les beaux-arts, je n'ai accepté les fonctions publiques que dans la vue de les servir et d'assurer leur prospérité (1).

» C'est par les vues relatives à cet objet unique de toutes mes études que je me suis fait des ennemis, d'autant plus violents qu'ils ont trouvé dans l'application de mes principes la destruction de leurs frivoles et chimériques jouissances, et c'est parce que j'ai voulu oublier les hommes pour ne m'occuper que des choses, que je vois s'élever contre moi d'irréconciliables inimitiés.

» Ma nullité dans le Comité de sûreté générale, auquel j'ai été appelé malgré moi, est connue de tous mes collègues. Vingt fois j'ai voulu m'en retirer, et vingt fois ma démission a été refusée, et cependant je ne m'y rendais que le plus rarement possible et sans avoir jamais pris d'autre part à tout ce qui s'y délibérait que par ma signature, que j'avais soin de n'apposer (tant était grande ma circonspection dans les affaires de sa compétence) qu'après celles de mes collègues ou du moins le plus grand nombre d'entre eux.

» Qu'on examine ma conduite pendant tout le temps que j'ai été associé aux douloureuses obligations de ce Comité. On y reconnaîtra l'inquiétude d'un homme transporté hors de sa sphère et entraîné par le tourbillon révolutionnaire dans des fonctions étrangères à son caractère, à ses connaissances, à ses principes, à son cœur.

» Jamais on ne m'a vu faire aucun rapport au nom de ce Comité, et j'en ai fait souvent, au contraire, au nom de celui de l'instruction publique ; jamais je n'ai accepté aucune mission ; jamais je n'ai accusé ni dénoncé personne, et si, à raison de la sévérité des principes que j'ai suivis pour me garantir des erreurs et des suggestions dont les hommes publics ne sont que trop environnés, si pour me conformer aux lois que s'étaient imposées tous les membres du gouvernement de n'écouter aucune sollicitation, j'ai été privé de la douceur de tendre une main secourable à ceux qui ont été dans le cas de réclamer mon

(1) « Je le répète, mes fonctions au Comité d'instruction publique et les travaux dont j'avais la surveillance m'ont entièrement isolé du Comité de sûreté générale où je n'assistais jamais, et dont je ne faisais partie que pour compléter le nombre des membres qui devaient le composer. »

appui, je n'ai rien, du moins, à me reprocher, et toute la fureur de mes ennemis ne pourra m'imputer, avec preuve, d'avoir contribué personnellement à l'exécution des mesures rigoureuses qui ont fait tant de victimes.

» Ah! que les ennemis cruels qui me poursuivent et qui, en abusant des circonstances, osent me peindre des plus sombres couleurs, descendent dans l'intérieur de ma vie et qu'ils en exposent, s'ils le veulent, le tableau fidèle sous les yeux du public; qu'ils me saisissent par tous les rapports qui constituent les devoirs de l'homme envers l'humanité, du citoyen envers la patrie, du fils envers sa mère, du père envers ses enfants, qu'ils citent l'indigent que j'ai refusé de secourir, qu'ils disent quel sacrifice j'ai refusé de faire à mon pays, par où j'ai violé les droits de la nature, trahi les devoirs de l'amitié, ceux de la reconnaissance, et s'ils me trouvent environné, pressé, défendu par tous ceux qui ont été les témoins de mes actions privées, par tous ceux qui m'ont connu, par ceux mêmes qui n'ont fait que m'entrevoir, y reconnaîtront-ils les traits hideux dont ils ont voulu marquer mon caractère et le déshonorer?

» Oui, mes malheurs mêmes ont ouvert pour moi la source de ces consolations, dont les âmes sensibles peuvent seules goûter les jouissances; ils m'ont fait retrouver le cœur de mon épouse abusée par de fausses apparences; ils ont fait plus, ils m'ont dessillé les yeux sur les principes, les vues de ceux de mes collègues, qui, victimes comme moi d'une injuste prévention, ont subi le joug d'une tyrannie à laquelle mon cœur n'eut jamais de part, puisqu'elle fut le produit de l'erreur entretenue par ceux qui en furent les coupables auteurs.

» J'éprouvai avec transport que des cœurs vraiment républicains n'ont besoin que de se rapprocher pour s'entendre, et la réciprocité des sentiments de la plus douce fraternité, fut le fruit d'une circonstance que je regarderai toujours comme une des plus heureuses de ma vie.

» C'est ainsi que la nature, inépuisable dans ses bienfaits, place les sources du bonheur dans le sein même de l'amertume et de la douleur, et que souvent elle cache le principe des plus douces espérances dans les causes mêmes des noirs chagrins et du désespoir.

» Par le principe fécond de cette cause ineffable, dont les effets sont généralement sentis dans le système moral de l'univers, j'ai vu se rallier autour de moi ceux dont l'amitié doit m'être d'autant plus chère que je me suis toujours porté vers eux par des témoignages plus marqués d'attachement et de prédilection.

» Les élèves de l'art que je professe, ces jeunes artistes dans lesquels je me verrai revivre, ont signalé envers moi cette piété filiale, qui lie l'élève à son maître par des chaînes aussi fortes que les liens du sang, puisqu'elles se rattachent aux plus nobles sentiments du cœur humain. J'ai vu leur tendre sollicitude, leur estime, leur touchante amitié, leur espoir, leur reconnaissance et j'ai béni mon malheur, puisqu'il m'a valu de pareils dédommagements.

» Jeunesse intéressante et sensible, reçois dans cet écrit l'expression des sentiments que tu m'inspires. Je le composai pour repousser les attaques du crime, il doit être un hommage à tes vertus, et tout mon cœur t'en décerne le prix.

» Ah, pour m'acquitter envers toi, je te ferai sans cesse remarquer les ignobles écarts

des hommes qui me poursuivent ! Je te dirai souvent : garantis-toi de l'influence des froides passions, de la haine, de la jalousie, de l'envie. Regarde les artistes qui me persécutent, ils n'ont point de génie, ils n'ont pas même de talents ! Et comment en auraient-ils? Le génie ne respire que par les plus nobles sentiments et les passions viles le tuent (1).

» Unissant ainsi les maximes de la morale aux leçons des beaux-arts et aux préceptes de l'exemple, je guiderai tes pas dans le sentier difficile de la gloire, heureux de pouvoir bientôt les suivre sans distraction, et de laisser au bout de la carrière, des artistes plus dignes que moi de ses couronnes immortelles.

Cependant, après six semaines de détention, David ne se voyant appelé devant aucun tribunal, s'adressa en ces termes au Comité de salut public.

« Paris, le 27 messidor an III.

» *David, représentant du peuple, détenu à la maison des Quatre-Nations, au Comité de salut public.*

» J'avais obtenu un congé pour aller rétablir ma santé à la campagne et j'y vivais solitaire, paisible, étranger aux manœuvres et aux complots qui ont, un instant, troublé l'ordre public, lorsqu'à l'occasion des événements qui se sont passés à Paris dans les premiers jours de prairial, on est venu m'arracher à ma retraite pour me mettre de nouveau dans les fers. Je me suis soumis avec résignation à la rigueur d'un sort si peu mérité, me confiant à la force de la justice et de la vérité, dont la voix crie sans cesse en faveur d'un innocent opprimé, et je crois qu'elle va être enfin entendue.

» Citoyens représentants, lisez ma défense (les scellés posés sur mes papiers viennent d'être levés), jugez-moi ! Oui, je suis innocent, et des imputations qui m'ont été faites, et des événements qui ont souillé la Révolution, et des mesures que vous avez condamnées, et de toute entreprise qui a menacé la liberté. Je ne suis coupable que d'avoir aimé cette liberté, l'objet de nos vœux et de nos efforts, avec toute la passion d'un cœur formé pour elle ; mais cette passion a été pure et sans mélange d'aucune vue étrangère à son objet, et je n'ai jamais accusé, dénoncé, *ni fait arrêter personne*. Mes ennemis les plus acharnés n'ont pu citer contre moi un seul fait de cette nature, et leur ardeur de nuire s'est épuisée sur des

(1) « Je dois remarquer ici que je n'ai pas la douleur de compter au nombre des hommes qui me persécutent les artistes célèbres qui sont en ce moment l'honneur de l'École française. J'ai reçu de quelques-uns d'eux les marques du plus touchant intérêt, et je regrette de ne pouvoir leur rendre ici l'hommage que je dois à la noblesse de leur âme et à leur rare vertu. L'un d'eux, et c'est un des plus dignes de renommée, est venu m'offrir, dans ma prison, des secours et des consolations. J'ai refusé les secours, je n'en avais pas besoin, mais mon âme s'est ouverte tout entière à la reconnaissance que je dois à sa démarche, et elle en retiendra un éternel souvenir. Un autre, non moins célèbre, et particulièrement mon rival dans la carrière que j'ai parcourue jusqu'ici, s'est vengé des torts que j'ai eus envers lui, en prenant ma défense contre mes détracteurs, et il s'est opposé, autant qu'il a été en lui, à l'irruption des vengeances que mes opinions ont soulevées de toutes parts. Un jour viendra, peut-être, où je pourrai lui rendre un hommage public des sentiments que m'inspire sa conduite généreuse. Mais, en attendant, son cœur entendra le mien, et c'est une consolation pour moi de sentir, par son exemple, que la calomnie n'a pu m'enlever l'estime des gens de bien. »

suppositions et des conjectures auxquelles ils n'ont trouvé d'autre base que la chaleur de mon patriotisme et l'exaltation de mes opinions.

» Il est temps, représentants du peuple, que vous fassiez cesser cette injuste oppression.

» Depuis plus d'un an, je suis le jouet infortuné des vicissitudes d'une Révolution pour laquelle je n'ai plus que des vœux à faire, ayant vu la pureté de mes intentions souillée par la calomnie; je réponds de la manière la plus détaillée et la plus satisfaisante à tout ce qui m'a été imputé depuis.

» Daignez donc me rendre justice.

» Ma santé s'altère, mes forces dépérissent, je sens s'évanouir dans la douleur cette faible portion de talent que je reçus du ciel et que je voulus consacrer à la gloire de mon pays; ne me condamnez pas à cette perte cruelle, ou ne me forcez pas de survivre à moi-même.

» Souffrez que je retourne dans la retraite champêtre d'où l'on m'a tiré; je n'ai voulu l'habiter que sous la surveillance des Comités de gouvernement, que j'instruisis moi-même du lieu de mon séjour; j'y vivrai sous la caution du citoyen qui me donne un asile. Les liens de l'honneur, de l'amitié, de la reconnaissance, seront plus forts que les chaînes des prisons.

» Salut, Fraternité, citoyens collègues.

» DAVID, de Paris. »

Cette requête fut, après un assez long retard, prise en considération. Un arrêté du Comité de sûreté générale, daté du 16 thermidor an III, et signé de Bailly, Lomont, J. Mariette, Rovère, Ysabeau, Pierre, P.-M. Delaunay, Bergoing et Guyomard, lui accordait en ces termes la liberté provisoire.

« Sur les rapports qui ont été faits, constatant la maladie du représentant du peuple David et l'état où il se trouve, le Comité arrête qu'il sera transféré dans la maison de la citoyenne Pecoul, section du Luxembourg, où il restera sous la garde d'un gendarme, jusqu'à ce qu'il puisse être conduit à Saint-Ouen, près Tournan (Seine-et-Marne), chez le citoyen Sériziat, pour y demeurer également sous la garde du même gendarme. »

L'arrêté mentionne en outre que le garde sera payé aux frais de la République; mais, comme il ne s'agissait que d'un transfèrement, sous la garde d'un officier de police et non d'une mise en liberté, le Comité de sûreté générale refusa d'expédier officiellement l'arrêté qu'il venait de prendre.

David, aussitôt les portes des Quatre-Nations ouvertes, s'empressa de retourner à Saint-Ouen, près de son beau-frère. Il y reçut de sa femme les deux lettres touchantes que nous croyons devoir reproduire.

« Le 23 thermidor an III.

» J'ai reçu ta lettre, mon doux ami; je suis bien sensible aux marques d'amitié que tu me donnes, et il est bien doux pour moi d'avoir reconquis le cœur du père de mes enfants.

Non, mon ami, je ne tirerai jamais vanité d'avoir réparé mes étourderies, et je m'appliquerai à te les faire oublier. Ton âme, bonne et généreuse, attache trop d'importance à mes démarches; elles sont celles d'une femme qui n'a jamais cessé de t'aimer et qui était obligée de se faire violence pour ne pas te le dire. Tu parles de tes torts, quels sont-ils? Je ne t'en vois point. Ta conduite n'était point celle d'un mari qui n'aime point sa femme, mais d'un amant qui est chagrin d'avoir perdu celle qu'il aime, et quand nous croyions tous deux nous détester, nos cœurs nous démentaient.

» J'ai passé chez tes collègues, qui ont eu l'air très satisfaits d'avoir contribué à pallier l'injustice que l'on t'a faite ; j'ose le dire : l'injustice!

» L'on n'a pas parlé de toi dans ce rapport (sans doute celui de Courtois) ; que pouvait-on dire qui ne prouvât ton innocence, et combien les moyens que tes ennemis ont employés étaient dignes d'eux.

» Je vais envoyer David chez le citoyen Coulier, ou j'y passerai moi-même. Il est bien nécessaire qu'il ne s'accoutume point à être toujours à rien faire. M. Eugène n'est point du tout de cet avis. Je te rendrai réponse très incessamment de cela.

» Tu attends Constance (sœur de Mme David, dont le mari, Hubert, avait déposé contre David à la section du Muséum), je t'en prie, ne la juge pas aussi sévèrement et mets-toi à sa place. Examine que jusqu'à présent elle a cru qu'on tirait tout son mérite d'avoir plus ou moins d'argent et qu'elle s'imagine que la fortune vous donne toutes les qualités nécessaires pour « faire » tout avec impudence. Elle aura, il faut l'espérer pour elle, quelques bonnes leçons qui lui feront plus d'effet que tout ce qu'on pourrait lui dire. L'expérience et la société sont deux maîtres qui vous instruisent fortement, mais avec succès.

» Tu diras à ma bonne Émilie que je ne suis pas étonnée du bien qu'elle dit de moi. L'amitié qu'elle a, le désir de me voir heureuse l'inspirent, et elle me juge comme elle voudrait que je sois; mais je ferai mon possible pour ne pas la tromper.

» Tu lui diras que j'embrasse bien son gendarme et ses deux chasseurs, et que je l'invite à faire le patissier. . . . . . Mon amie est bien sensible à ton souvenir et te fait bien des amitiés. Mes compliments à Sériziat et mes remerciements de toutes ses bontés.

» Je ne me ralentirai pas dans mes démarches pour te rendre ta liberté entière et comme tu aurais toujours dû l'avoir. Tes enfants se portent bien et t'embrassent de tout leur cœur.

» Je suis, pour la vie, ta Caroline et ton amie. »

« 27 thermidor an III.

» J'ai, mon bon ami, déjeûné, hier, chez Mme Huin avec Serangeli, et le sujet de notre conversation a été d'autant plus agréable que c'était de toi que nous nous sommes occupés. Nous avons pensé à l'avantage que tu remporterais sur tes ennemis si tu pouvais exposer quelque chose au Salon, dont l'ouverture sera le 4 du mois prochain.

» Serangeli pense que le portrait de ma sœur et de son enfant et ta *Psyché* seraient assez marquants pour que l'on parle de toi. Tu as encore un mois devant toi, et lorsque tu

veux tu as bientôt terminé un ouvrage. Ainsi, mon doux ami, ne les laisse point jouir de la place sans les combattre. Cela serait d'autant plus nécessaire qu'ils ont l'air de s'appitoyer sur le malheur que tu as, disent-ils, d'avoir perdu ton talent. Ainsi il faut absolument les rassurer sur cet article.

» Nous joindrons à cela le tableau du paysage que tu as fait au Luxembourg, et nous énoncerions, dans l'exposé, qu'il a été fait dans les fers, cela ferait bien. Si tu te détermines à cela, marque-le-moi, parce que je louerai, dans mon quartier, une pièce avec l'aide des conseils d'un de tes élèves que tu me désignerais, pour te servir d'atelier, et j'aurai encore le plaisir de te donner mes soins.

» Pour ta santé, je ferai les démarches que tu désires. . . . .

» Je ne me fatigue point ; rien ne peut me fatiguer quand il s'agit de toi ; aussi, mon doux ami, dispose de moi et de tout ; tu es le maître absolu.

» Embrasse bien ma bonne Émilie ; dis-lui que ma reconnaissance est au comble et que je lui rends bien l'amitié qu'elle me marque, que je n'oublierai jamais sa conduite envers toi.

» Quant à tout ce que tu me dis de Sériziat, rien ne m'étonne de lui, parce que, d'après la conduite qu'il a toujours tenue avec toi, tu dois le compter au nombre de tes amis les plus zélés. Je te remercie de l'offre d'argent que tu me fais, je n'en ai pas besoin ; je vais, dans quelques jours, recevoir mes rentes.

» Adieu, mon ami, écris-moi souvent ; ne crains rien, je veille sur toi, et le cœur d'une amie ne s'endort point.

» Je t'embrasse de tout mon cœur et je suis, pour la vie,

» TA CAROLINE. »

Dès ce moment, David cessa d'être inquiété. La Convention se relâchait de ses mesures de rigueur. Guyomard, dans la séance du 4 fructidor, demandait, au nom du Comité de sûreté générale, de statuer sur les pétitions des représentants encore détenus.

« Nous avons permis, disait-il, à David, à Jean-Bon Saint-André, à J.-B. Lacoste, de rester dans leur domicile avec des gardes ; mais les demandes de cette nature se multiplient, Bernard (de Saintes), Ricord, Pautrizet, La Vicomterie, réclament la même faveur. Ce dernier est en retraite.

» PLUSIEURS VOIX. — Qu'est-ce que cela veut dire ?

» GUYOMARD. — Cela veut dire qu'il est en fuite ». Et la grande assemblée, si prompte à rugir, se met à rire et laisse les Comités statuer sur ces demandes qu'elle ne repousse pas.

Enfin, dans la dernière séance, deux mois après, le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), la Convention terminait sa carrière en votant une amnistie pour les faits relatifs à la Révolution.

L'arrêté est ainsi conçu :

« La Convention abolit, à compter de ce jour, tout décret d'accusation ou d'arrestation, tout mandat d'arrêt, mis ou non à exécution, toutes procédures, poursuites et jugements portant sur des faits purement relatifs à la Révolution. Tous détenus, à l'occasion

de ces mêmes événements, seront immédiatement élargis, s'il n'existe point contre eux de charges relatives à la conspiration du 13 vendémiaire dernier. »

Puis, déclarant que sa mission était remplie, elle se séparait au cri de : Vive la République!

David était rendu à la liberté et terminait sa carrière politique avec cette Convention dont il avait eu l'honneur de faire partie. Fidèle à sa promesse, il retournait à ses pinceaux qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort.

Avant de poursuivre notre récit, jetons un coup d'œil sur la période qui vient de s'écouler, et essayons de porter un jugement sur l'homme dont nous venons de rapporter les actes et les paroles.

Par la direction de son esprit et la nature de son talent, David était destiné à embrasser avec ardeur les idées libérales. L'artiste qui avait conçu les *Horaces* et le *Brutus* devait s'enflammer à l'idée de voir renaître les vertus civiques dont il s'était plu à retracer les grands traits.

Il se propose d'abord de ne pas sortir du domaine de l'art où son génie, développé par l'étude, lui assigne la première place. C'est ainsi qu'il se prépare à reproduire et à consacrer sur la toile le Serment du jeu de paume, ce grand acte qui sert de prologue au drame de la Révolution.

Mais bientôt les passions politiques éclatent comme les plus furieuses tempêtes.

Les meilleurs, les plus froids esprits, s'y lancent les premiers et les masses violemment remuées les suivent avec transport.

Excité par ses amis, acclamé par ses élèves et par ces artistes à la tête desquels il vient de combattre l'Académie, cédant à ses propres sentiments, David nommé député alla se placer au milieu de ses collègues les plus énergiques et les plus exaltés.

L'Assemblée cependant lui confie avec sagesse la mission pour laquelle il était naturellement désigné, celle de diriger les arts et d'y faire briller cette liberté pour laquelle elle combattait.

Ce qui est noble, généreux et élève l'humanité séduit David. La résistance de Lille, le martyre de Lepelletier animent et sa voix et ses pinceaux. Bientôt il rêve pour les fêtes de la Liberté des pompes qui surpassent celles de la Grèce; mais au milieu de ses travaux il songe à renverser cette « Bastille Académique », qu'il regarde comme le principal obstacle à la pratique de la liberté dans les arts. S'il attaque l'institution et l'esprit qui la dirige, il respecte les hommes; il se rappelle qu'il a eu l'honneur d'être accueilli par eux avec bienveillance, et qu'à leur tête est un vieillard qui l'a initié à sa noble carrière et s'est toujours intéressé à lui.

David, nous l'avons vu, n'était pas orateur. C'est par des interruptions, des apostrophes violentes qu'il donne essor à la passion qui l'agite. On les lui a amèrement et cruellement reprochées, et cependant comment ne pas les comprendre et les excuser, lorsqu'on voit ce qui se passe dans nos assemblées actuelles, et qu'on se reporte à ces séances terribles où la liberté et la vie de chaque représentant étaient en jeu.

Mais quelle distance de ces manifestations à l'exécution! A-t-il jamais essayé de la

franchir? Trouve-t-on la trace d'une démarche quelconque signée de lui qui attente à la vie, à la liberté même de ses adversaires artistiques? Si une pareille preuve eût existé, la haine des partis l'eût promptement découverte. Car, au milieu de cette tourmente effroyable, ces hommes, que la fortune portait au pouvoir, avaient le courage de leurs actes et posaient leur nom au bas de leurs arrêtés, ne pensant pas à dissimuler, dans un oubli ou un silence protecteur, l'inflexibilité de leurs doctrines, la fureur de leurs passions et l'explosion de leurs colères. Certes ils connurent les faiblesses humaines; mais la peur de la responsabilité n'effleura jamais leur âme, et c'est grâce à ces registres qu'ils signèrent de leur main, que nous pouvons rendre à chacun la part qui lui revient dans ce redoutable gouvernement.

Porté au Comité de sûreté générale, David accepta ces fonctions et les remplit quelque temps avec assiduité; mais bientôt il abandonna à d'autres la direction des affaires, se contentant d'y paraître de temps en temps et se consacrant aux travaux du Comité d'instruction publique. Aussi ne prit-il jamais la parole pour ses collègues, et lui, qui bien souvent entretint la Convention des décisions du Comité d'instruction publique, ne parla jamais au nom du Comité de sûreté générale.

L'âme d'un artiste se refusait, en effet, à ces haines sombres et sanglantes. La lumière, la vérité, la beauté, voilà ce qui l'attire; les ténèbres, les délations, les passions les plus basses et les plus viles, dont l'exercice de la police donne le spectacle, le font reculer d'horreur.

Cependant, si David eût nourri dans son cœur la haine qu'on lui impute si injustement contre ses confrères, quelle occasion plus favorable d'assouvir son ressentiment! Un mot, une insinuation eussent suffi pour faire tomber la tête d'un rival ou tout au moins lui ravir la liberté. Mais, par un heureux effet du sort, et comme pour laver de ces accusations perfides le peintre des *Horaces*, « *pas un artiste ne perdit la vie dans ces hécatombes humaines* ».

L'esprit toujours rempli de l'antiquité, de ses sévères maximes, de ses grands caractères, il ne vit en Marat mourant qu'un citoyen expirant pour la liberté; l'attitude dans laquelle il l'avait entrevu frappa son imagination; sa pauvreté l'avait impressionné, et lorsqu'il fit l'hommage de son œuvre à la Convention, interprète fidèle du sentiment du moment, il demanda pour lui les honneurs du Panthéon, en le comparant aux illustres plébéiens de l'histoire.

Mais tout cela n'est que de l'exaltation et encore cette exaltation ne sort jamais des aptitudes reconnues de David : s'il s'anime, c'est comme artiste; s'il tonne contre la Commission du Muséum, c'est pour sauver de profanations, hélas! trop fréquentes, les chefs-d'œuvre du Corrège et de Raphaël. Avec quelle sensibilité il parle de Vernet, dont il a recueilli un précieux héritage : un pinceau touché de la main du maître.

Mais appelle-t-il contre les Vandales des arts la sévérité des lois? il se contente de proposer d'autres citoyens, qui lui semblent plus capables de mieux remplir leurs fonctions.

Son enthousiasme s'échauffe aux bruits de nos victoires, à la reconnaissance de l'Être suprême, à l'héroïsme de Viala et de Barra. Il célèbre dans le langage du jour les

vertus qui devraient fleurir dans toute République ; ces joies de l'intelligence, ces mouvements du cœur que doivent ressentir les habitants d'un pays libre.

Enfin il rêve pour les arts une ère de liberté et de grandeur.

Le Comité de salut public, sous son inspiration, décrète d'importants travaux à décerner au concours. La lice est ouverte à tous les concurrents, même à ces vieux athlètes illustrés par tant de victoires, qui se tiennent aujourd'hui sous leurs tentes. Chacun peut conquérir la palme. Les anciens pensionnaires de la royauté peuvent lutter avec les élèves de la République, et c'est de leur propre gré qu'ils ne répondent pas à l'appel de la Convention nationale.

Enfin, un des grands mérites de David, c'est de s'être toujours regardé comme l'interprète, le défenseur des intérêts des artistes. S'il s'égare, ce n'est pas à la recherche de problèmes politiques pour la solution desquels son éducation ne l'avait pas préparé ; il laisse à d'autres ce soin. Son ambition ne lui fait pas quitter la voie qu'il s'est tracée, et parce que des citoyens l'ont nommé membre d'une grande assemblée politique, il ne se juge pas cependant doué de toutes les lumières nécessaires pour soulever et résoudre les difficultés qu'y présentent la rédaction des Lois et le gouvernement des Empires.

Bien plus, aussitôt qu'un coup de foudre lui dessille les yeux, il s'aperçoit de son erreur ; et, aussi déterminé à abandonner une route qu'il a reconnue mauvaise, qu'à se débarrasser autrefois d'une facilité dangereuse, il renonce pour jamais au théâtre sur lequel, sans qu'il y fût destiné, les événements l'avaient fait monter.

Cette sûreté de coup d'œil, cette fermeté à maintenir ses décisions ne sont pas les traits les moins remarquables de sa vie.

Mais on demandera peut-être pourquoi, ses fautes ne consistant qu'en un enthousiasme exagéré et une exubérance de paroles, il eut à subir une aussi longue détention ?

Sans vouloir reconnaître dans les mesures rigoureuses prises à son égard l'effet seul de la rancune académique, bien que ce soit l'unique prétexte qu'il trouve à tous les dénis de justice qu'on commet vis-à-vis de lui ; sans vouloir croire à cette pétition, colportée par Renou, chez les artistes du Louvre, et que Vincent refusa si noblement de signer, nous pensons que ces mesures furent la conséquence de la conduite effacée qu'il tint au Comité de sûreté générale.

Si David eût été un complice de Robespierre, ayant servi de toute son énergie les passions de ce parti, au 9 thermidor, il eût payé de sa vie ses préférences politiques ; si, d'un autre côté, il eût été attaché aux hommes qui, comme ses collègues, Amar et Vouland renversaient Robespierre, non par haine de son gouvernement, mais pour leur sûreté personnelle, les membres des Comités l'auraient défendu, le 11 thermidor, et n'auraient pas souffert qu'un de leurs amis fût assimilé à Lebon et traité comme ce proconsul qui avait rougi de sang les pavés d'Arras.

Au contraire, l'isolement où fut laissé David prouve ou qu'il n'était pas assez coupable pour être puni, ou qu'il n'était pas assez cruel pour être redouté. Il joue en ces circonstances le rôle d'un galant homme engagé avec des aventuriers. Tant que la fortune sourit, il pare de l'honnêteté de son nom les actes de ses collègues ; mais on ne l'entretient

ni des vues secrètes, ni du but caché que poursuit la société ; aussi l'abandonne-t-on quand arrive le jour de la défaite.

Ne sait-on pas en effet que sa droiture l'empêchera de tirer vengeance de ses amis infidèles, qui le livrent en ôtage aux passions ennemies. Point de ménagement, de pitié pour lui. Il n'a pas su se faire craindre ; qu'il succombe ou qu'il gémisse dans les fers ; les ambitieux ne pensent plus à lui. C'est un instrument usé, dont on ne peut plus se servir.

Telle est à nos yeux l'explication de la conduite de la Convention à l'égard de David. Les Comités l'abandonnèrent comme l'homme de Robespierre, et les Girondins rentrés le poursuivirent comme un des restes exécrés de la première Montagne.

Après avoir vainement demandé des juges, ne les ayant enfin obtenus que de la fureur des partis, il recouvre la liberté. Malgré sa prudence, elle lui est ravie de nouveau, sous la pression de cette réaction dont la section du Muséum se fait l'interprète, en récoltant toutes les animosités soulevées contre lui. Dans un écrit qu'il rend public, il en appelle à l'opinion : il expose sa conduite, répond à toutes les attaques, sans même relever l'ingratitude de ce parent, de cet Hubert qu'il a protégé et qui dépose aujourd'hui contre lui, dans la crainte de comptes qu'on pourrait lui demander. Puis, ce devoir accompli, il retourne à son atelier, repoussant toute invitation à reprendre un rôle politique, et répondant par le dédain à toutes les calomnies que les partis vont ramasser dans les libelles et les dénonciations d'autrefois, pour les relever contre lui.

Enfin, pour terminer le récit de sa carrière politique, rappelons ces paroles de Baudin demandant l'amnistie à la Convention :

« Il n'était pas un Français qui pût se dispenser de prendre part à la Révolution. Tous ont dû se regarder dès le premier moment comme embarqués sur le même vaisseau et devenus par nécessité matelots, soldats ou tout au moins passagers ; tous obligés par conséquent de prendre part à la manœuvre pour le salut commun, tous destinés à périr si chacun ne déployait, contre les vents et les écueils, tout ce qu'il avait de force et de courage, sans qu'il fût possible désormais de rétrograder vers le point de départ, ni de relâcher dans aucun port que celui de la Liberté.

»... Qu'il s'avance, cet homme privilégié, citoyen ou magistrat, ou représentant du peuple, qui pourrait dire que dans le cours d'une si longue et si orageuse Révolution ses opinions ont toujours été non seulement conformes aux principes, mais applicables aux événements, aux circonstances, sans aucune teinte d'exagération, sans aucune aspérité, sans aucun mélange de faiblesse.

» Qu'il se nomme celui dont la conduite a été, nous ne dirons pas irréprochable et pure, car, sans doute, il en est beaucoup de tels, mais qui n'ont point à regretter ou quelque excès d'un emportement excusable dans ses motifs, ou quelques ménagements qui soient dégénérés en mollesse, ou des variations équivoques, ou des moments d'indécision, ou même une inaction nuisible aux progrès de la liberté.

»... Et aujourd'hui que nous envisageons ces époques reculées, avec le calme auquel le temps nous a ramenés, pourrions-nous contester qu'indépendamment de cette foule prodigieuse d'hommes simples et de bonne foi, qui furent des instruments passifs, il ne se

trouvât, parmi ceux-mêmes auxquels on attribue les premiers rôles, des patriotes égarés qui crurent servir leur patrie ? »

Leurs fautes furent relevées avec éclat, et non seulement on oublia ce qu'ils avaient fait jusqu'alors de méritoire ; mais on n'a pas su que, jusque dans leurs emportements, ils avaient résisté au vœu sanguinaire des chefs des factions, auxquels ils se trouvaient associés, sans avoir pénétré leurs desseins ultérieurs.

Cette peinture, à grands traits, de la situation des hommes qui prirent une part active à la Révolution, n'est-elle pas la meilleure justification de David, et la réponse la plus décisive à ses détracteurs ?

CHAPITRE VI

LES SABINES

1795-1799

David retourne à son atelier. — Réaction contre son ordonnance des fêtes nationales. — Jugement des concours décrétés par le Comité de salut public. — Salon de 1795. — *Portraits de M. et Mme Seriziat*. — David est nommé de l'Institut. — Salon de 1796. — Gravures de *Lepelletier* et *Marat*. — Bonaparte offre à David un asile à l'armée d'Italie. — Modèles des *Sabines*. — *Premier portrait de Bonaparte*. — Les chefs-d'œuvre de l'Antiquité et de la Renaissance à Paris. — Salon de 1798. — Les artistes et le Directoire. — Salon de 1799. — *Les Sabines*.

Aussitôt qu'il avait été libre, David était retourné à ses élèves et à son atelier. Il demeurait alors au Louvre. En 1792, lorsque la création d'un Muséum national dans les galeries de ce palais eut été décrétée, on en avait renvoyé plusieurs pensionnaires du Roi, dont la profession ne relevait pas directement des beaux-arts. David, profitant de ces changements, avait demandé à Roland, alors ministre de l'Intérieur, qu'on lui donnât un autre logement. Roland répondit ainsi à sa requête :

Lettre de Roland, ministre de l'Intérieur à M. David, peintre, député à la Convention nationale.

« Du 17 octobre 1792, an Ier de la République française.

» Hier, Monsieur, en arrivant de Versailles, l'on me remit un billet de vous auquel je ne puis répondre que par quelques explications que la nature des choses, votre position et la mienne rendent nécessaires. Il est question de faire un Muséum aux galeries du Louvre ; il est décrété, et, comme ministre de l'Intérieur, j'en suis l'ordonnateur et le surveillant. J'en dois compte à la nation : tel est l'esprit de la loi, c'en est aussi la lettre. Ce Muséum doit être le développement des grandes richesses que possède la nation en dessins, peintures, sculptures et autres monuments de l'art. Ainsi que je le conçois, il doit attirer les étrangers

et fixer leur attention; il doit nourrir le goût des beaux arts, récréer les amateurs et servir d'école aux artistes; il doit être ouvert à tout le monde, et chacun doit pouvoir placer son chevalet devant tel ou tel tableau ou telle statue, les dessiner, peindre ou modeler à son gré. Ce monument sera national, il ne sera pas un individu qui n'ait le droit d'en jouir. La Grèce brilla sur toutes les nations par les monuments de ce genre; un goût délicat modifia de toutes les manières son génie créateur. La France doit étendre sa gloire sur tous les temps et sur tous les peuples; le Muséum national sera l'élément des plus belles connaissances et fera l'admiration de l'univers.

» D'après ces idées grandes, dignes d'un peuple libre, qui ne veut dominer que par la sagesse, qui ne connaît d'autre empire que celui de la raison, qui ne conçoit de gloire que celle qui résulte de la hauteur des pensées, de la sublimité des actions, je crois que le Muséum aura un tel degré d'ascendant sur les esprits, qu'il élèvera tellement les âmes, qu'il réchauffera tellement les cœurs, qu'il sera l'un des plus puissants moyens d'illustrer la République française.

» Mais je crois, et j'agirai en conséquence, que le local étant destiné à cet usage, il doit lui être consacré tout entier. Toutes les galeries sont destinées au Muséum, et tous les appartements qui y tiennent seront réservés aux gardes de ce Muséum ou à ceux qui ont concouru ou concourront par leurs talents à l'accroître et à l'embellir.

» Ainsi il n'y aura que des dessinateurs, des peintres et des sculpteurs; les orfèvres, les joailliers, les horlogers, les faiseurs d'instruments de mathématique, les opticiens, les artistes, les savants, etc., qui ne concourent point à l'objet, peuvent bien mériter d'ailleurs, mais c'est ailleurs qu'il faut qu'ils cherchent les récompenses auxquelles ils ont droit.

» Vous demandez, Monsieur, le logement qu'occupe un orfèvre; vous êtes peintre, vous avez une célébrité acquise; vous avez concouru à l'accroissement du Muséum, la patrie a droit d'exiger de grandes choses de vous, parce qu'elle les peut espérer, et que tout citoyen lui doit en raison de ses talents. Je vous accorde donc le logement qu'occupe aux galeries M. Ménière, orfèvre. Invariable dans mes principes et ma conduite, j'observe l'esprit et la lettre des décrets, et je ne dévierai en rien, à moins qu'un nouveau décret ne m'en fasse la loi. J'ai cru cette explication nécessaire. Je pense qu'elle répond à tout ce que je dois répondre. »

Ce fut donc dans ce logement que David demeura tout le temps que siégea la Convention. Près de là était l'atelier où travaillaient ses élèves dont le nombre était bien diminué par les engagements volontaires et la réquisition. C'est ainsi, qu'entre autres, Ducis, Mulard, Moriez étaient aux armées.

Les fonctions législatives de David l'empêchaient aussi de leur donner tous ses soins; cependant, tant que les prix de l'Académie furent maintenus, son atelier prit part à tous les concours. Serangeli, Gros, Taunay le sculpteur, ses élèves, obtiennent des médailles en 1790; en 1791, Gros remporte le prix Latour, et Debret le second prix de Rome; en 1792, Moreau de l'atelier obtient le même succès. Enfin, en 1793, nous avons vu que le jury des Arts disposait d'un second prix en faveur d'un élève de David, du jeune Harriet,

dont les camarades Karpft, Leroy, Gautherot, Devosges, cueillaient les derniers lauriers académiques.

A ce moment, Gros étudiait à Florence. Le maître, pour les copies et dessins du *Lepelletier* et du *Marat*, choisissait Serangeli, Devosges et Wicar, de retour d'Italie. Ce dernier, en outre, était nommé au Conservatoire du Muséum ; Topino-Lebrun et Gérard remplissaient les fonctions de jurés au Tribunal révolutionnaire ; Naigeon organisait dans l'hôtel de Nesles un dépôt précieux de tous les objets d'art qu'il avait pu arracher à la fureur dévastatrice des patriotes; Laneuville se faisait remarquer aux Expositions par ses portraits des célébrités politiques, qui souvent aussi tenaient à honneur de faire reproduire leurs traits par le pinceau délicat d'Isabey.

Une anecdote, à propos d'Isabey, prouve la bonhomie du maître :

Durant la Terreur, David lui disait souvent : « Tu n'es pas patriote, toi ; tu n'as jamais assisté à une séance des Jacobins ; viens donc me prendre, je t'y ferai entrer comme affilié.

Isabey se rendit à l'invitation. L'élégant auteur de *la Barque* se trouva bien dépaysé dans une réunion pareille. Il s'y sentait mal à l'aise et il lui semblait que tous les yeux étaient fixés sur lui. Bientôt son anxiété redoubla quand un orateur, s'élançant à la tribune, signala la présence d'un faux frère dans le sein de l'Assemblée ; Isabey se crut perdu. Le hasard lui offrit l'occasion d'une retraite heureuse ; mais le lendemain, comme il racontait à son présentateur sa frayeur de la veille, celui-ci lui répondit en riant : « Ah ! ah ! mon gaillard, tu te sentais morveux ! »

David, du reste, aimait fort Isabey ; il lui avait, dans le temps, reproché de l'avoir laissé ignorer sa situation difficile et l'avait alors aidé en exigeant qu'il s'adressât désormais à lui. Il estimait son talent, car, un jour que certains artistes critiquaient avec peu de bienveillance de grandes miniatures de son élève, il s'écria : « Je ne sais, messieurs, si c'est à l'huile ou au vinaigre, mais certes c'est de la belle et bonne peinture. »

Dans une autre circonstance, quelque chose d'analogue arriva à Vivant Denon, qui grâce aux soins de David, avait été rayé de la liste des émigrés. Appelé par celui-ci au Comité de salut public pour la gravure de ses costumes républicains, il se trouva tout à coup en présence de Robespierre sortant d'une salle où les éclats de rire indiquaient qu'on y traitait fort gaiement les affaires de l'État. Cette apparition le glaça d'effroi, une ombre semblait glisser sur le front du dictateur ; mais elle se dissipa quand Denon lui eut appris qu'il venait de la part de son collègue ; Robespierre le retint et l'entretint longuement de ses vues sur les arts.

Malgré les circonstances peu favorables à l'étude de la peinture, un petit groupe était resté attaché aux leçons de David. Ce furent les dix-sept fidèles, comme il se plaisait à les nommer, qui intercédèrent deux fois auprès de la Convention nationale pour obtenir sa mise en liberté.

Aussi est-ce parmi eux que David, après sa première détention, abandonnant la politique, alla rechercher la paix que donne la culture des beaux arts. Il voulait regagner cette pratique quotidienne du pinceau qu'il avait abandonnée ; car, hormis les tableaux de

Lepelletier, de *Marat*, du portrait de *Mlle Lepelletier*, de l'ébauche du *jeune Barra* et des costumes rehaussés d'aquarelle qu'avait demandés le Comité de salut public, il ne s'était livré à l'exécution d'aucune œuvre d'art.

C'est pourquoi, à la veille d'entreprendre un ouvrage de l'importance des *Sabines,* il éprouvait le besoin de « se remettre en selle », pour conserver l'expression dont il se servait lui-même. Il travailla donc au milieu de ses élèves, vivant avec eux dans cette intimité dont quelques ateliers de la Renaissance ont laissé la tradition, mettant tout en commun, la bourse, le modèle, les conseils et les encouragements.

C'est ainsi qu'il employa les six mois qu'exigea la fabrication de la toile des *Sabines*, qu'il avait commandée à Anvers ; car la Révolution avait si profondément troublé toutes les industries que beaucoup avaient disparu, et que les artistes, comme dans les premiers temps de l'art, étaient obligés de fabriquer de leurs mains les objets nécessaires à leurs travaux.

Chaque lundi, une fois le modèle posé, chacun, y compris le maître, prenait la place que le sort lui avait assignée. Pendant la séance, David donnait ses avis et ses corrections ; puis, à la fin de la semaine, un jugement commun décidait qui des travailleurs avait le mieux réussi.

Ce n'était pas toujours le professeur qui l'emportait, et un jour Berthon, qui était à côté de lui, ayant fait une figure qui de l'avis de tous fut jugée la meilleure, David en convint le premier en disant : « Berthon a su tirer meilleur parti que moi de la place que nous occupions. »

Quand la bourse commune n'était pas assez garnie pour subvenir aux frais du modèle, un de ces jeunes gens se prêtait de bonne grâce à le remplacer devant ses camarades. David, quelquefois, leur demandait ce même service ; il trouvait souvent parmi eux des natures plus élégantes, plus fines, et surtout plus d'intelligence de la pose et du mouvement que chez les modèles de profession.

Il s'était servi d'un de ses élèves pour la jolie figure du *jeune Barra,* et l'un d'eux, nommé Bayard, lui posa plus tard l'élégante académie de *Romulus*. Ce beau jeune homme périt malheureusement dans une bataille à laquelle il tint à honneur d'assister, malgré le congé qu'il avait déjà reçu. C'est à cette période de travaux qu'il faudrait rattacher la toile dite *La Maraichère,* qui est aujourd'hui au musée de Lyon.

En même temps qu'elle frappait David à cause de ses opinions politiques, la réaction poursuivait les créations de l'artiste. Son influence avait été toute-puissante dans l'organisation des fêtes nationales ; aussi, quand son parti fut renversé, on s'éleva naturellement contre l'ordonnance qu'il avait apportée dans les pompes républicaines.

L'interprète de ces sentiments fut Chénier, qui ne pouvait peut-être pardonner aux Comités leur peu de tendresse pour sa tragédie de *Timoléon*. Cette pièce, en effet, avait été apprise, montée, répétée, puis brûlée la veille de la représentation par l'auteur lui-même en présence des membres des Comités.

Aussi, le 7 vendémiaire an III, ne laisse-t-il pas échapper l'occasion de venger les blessures de son amour-propre, et à propos d'une fête à célébrer pour les victoires de l'armée

française et l'évacuation du territoire, il signale le mauvais goût des cérémonies passées, la stupidité de la Commission d'instruction publique, et l'engourdissement où la crainte avait plongé les arts dont il annonce le prochain et éclatant réveil. Il s'exprime ainsi :

« Citoyens représentants, quand l'instruction publique peut espérer de renaître, au moment où la Convention nationale se prononce fortement en faveur des arts froissés longtemps par des amours-propres tyranniques, en faveur des sciences persécutées et avilies par l'ignorance dominatrice, il est nécessaire, il est instant d'imprimer aux fêtes nationales un caractère solennel, et d'en écarter sans retour les détails minutieux, les images flétries, également indignes du génie du peuple et des talents qu'il rallie autour du char de la liberté. C'est là votre vœu, représentants du peuple, et votre Comité d'instruction publique est animé du même désir ; mais, chargé par vous de faire célébrer, le 10 vendémiaire, une fête relative aux victoires rapides de nos armées et à l'entière évacuation du territoire républicain, il doit vous rendre un compte fidèle des entraves qu'il rencontre dans sa marche. Vous sentirez, comme lui sans doute, qu'il est indispensable d'établir promptement dans cette partie des moyens d'exécution vastes mais simples, et dont le développement facile réponde à la majesté du peuple souverain.

» Le Comité d'instruction publique a été péniblement affecté en comparant la grandeur des événements qu'il s'agit de retracer dans nos fêtes nationales, et les faiblesses, pour ne pas dire la nullité des ressources créées jusqu'ici pour leur célébration. Il a vu, d'un côté, nos guerriers victorieux au centre de la République et sur tous les points de la frontière ; le télégraphe devenant chaque jour un signal de triomphe, chaque jour annonçant à la Convention un nouveau succès de nos armées et au même instant reportant aux armées un nouveau témoignage de la reconnaissance nationale ; et, au milieu de tant de prodiges, il a vu, d'un autre côté, les arts paralysés, les talents rebutés par un long dédain, nuls monuments durables et forts comme la liberté ; mais des matériaux sans cohérence, des esquisses sans dignité, des inscriptions où la raison et la langue française sont également dégradées, un despotisme capricieux et puéril enchaînant la pensée des artistes, des plans bizarres sans originalité, durs sans énergie, fastueux sans véritable richesse, monotones sans unité, des fêtes, en un mot, colossales dans leur objet, petites dans leur exécution, et n'offrant d'imposant que la présence du peuple qui a voulu la République et de la Convention qui l'a fondée.

» Les sectateurs du nouvel Omar ont tout combiné pour anéantir l'instruction publique en France, d'où il résulte que nos fêtes nationales n'ont pu avoir et ne peuvent avoir encore le caractère auguste qui leur convient. En effet, tout se tient dans l'instruction publique. Sans la gymnastique, par exemple, qui faisait le principal charme des jeux publics dans Athènes et Lacédémone, ne vous flattez pas d'avoir jamais des fêtes dont le but soit utile et l'intérêt puissant. Sans de vastes arènes couvertes, vous n'obtiendrez jamais des jeux gymnastiques. Quant aux jeux scéniques, l'effet n'en peut être complet dans des théâtres resserrés comme les nôtres, et l'on y trouvait souvent l'ignorance et le délire, lorsque *des enfants* stupides dirigeaient la commission d'instruction publique, et,

devenus *déjà* des censeurs *royaux,* épiaient, étouffaient, avec un soin scrupuleux, dans les ouvrages dramatiques, tous les germes de raison et de liberté.

» ... Quant aux arts de littérature, on déclamait avec violence contre ceux des gens de lettres qui ne travaillaient point pour les fêtes nationales, et l'on persécutait avec acharnement ceux qui, depuis les premiers jours de la Révolution, se livraient à ce travail avec zèle et activité.

» Dans les arts de peinture, de sculpture et d'architecture, tous les talents distingués se cachaient au fond de leurs ateliers ; quelques-uns languissaient dans les cachots ; une poignée d'intrigants les calomniait avec bassesse et consumait en de misérables essais les sommes qui auraient dû servir à élever des monuments immortels. La seule fête du 10 août 1793 a coûté à la nation 1,200,000 livres : de tout cela, il n'est resté que du plâtre et des chiffons. Cette somme aurait suffi pour soutenir cent artistes d'un vrai mérite, et pour payer trente chefs-d'œuvre en marbre et en bronze, qui, dans vingt siècles, auraient encore embelli les fêtes nationales.

» Un seul établissement, l'Institut national de musique, fruit de la Révolution, a surnagé sur les débris des arts.

» ... Au reste, n'en doutez pas, représentants, le sommeil des arts en France n'est pas un sommeil de mort. Des hommes habiles en tous genres ont échappé au glaive meurtrier du Vandale ; tous ont gémi, tous ont souffert, mais tous ne sont point assassinés. L'harmonieux Lebrun chante encore la liberté ; le traducteur des Georgiques exerce dans le silence son talent correct et pur ; Laharpe, Ducis, n'ont pas abandonné la scène tragique ; Vien, Regnault, Vincent, n'ont pas jeté leurs pinceaux ; Gossec, Méhul, Chérubini, n'ont pas brisé leur lyre ; Houdon, Julien, Pajou, tiennent encore en main le ciseau qui fait penser le marbre, pleins du génie de Voltaire, de La Fontaine et de Pascal.

» S'il existe dans la République des talents plongés dans la stupeur et l'engourdissement, un mot, un signe de la Convention nationale les retirera de cette léthargie passagère où l'intérêt de leur sûreté même a pu longtemps les retenir ; et déjà ces courtes réflexions que vous présente votre Comité vont porter dans leur cœur la première des consolations, l'espérance.

» Il est temps que dans la République on puisse avoir du génie impunément ; il est temps que les talents dispersés par l'épouvante se rassemblent fraternellement sous l'abri de la protection nationale. Alors, mais alors seulement, nous aurons des fêtes et des monuments dignes du peuple, car le génie a besoin de la liberté et la liberté a besoin du génie.»

Bourdon de l'Oise demande que la Convention se défasse de cette manie de faire des processions et de se donner en spectacle.

Merlin de Thionville lui succède ; il fait une amère critique de la fête de l'Être suprême, à laquelle il compare celle de la Fédération du 14 juillet 1790. « Il a remarqué, dit-il, que l'inaction nuit aux fêtes publiques, et qu'une fois le spectacle fini, la musique entendue, Robespierre et son autel admirés, on est revenu au pas de charge, pressé de se quitter ; chacun est retourné péniblement chez soi, pour y réparer ses forces, s'y délasser et s'y ennuyer le reste de la journée. »

Le 27 vendémiaire, Chénier revient sur le même sujet des fêtes nationales. Dans son discours, il attaque plus personnellement David en lui prêtant ces sentiments d'envie et de rancune dont l'accusaient les Académiciens. C'était aussi le moment où le Comité de sûreté générale, ayant pris l'arrêté de rendre provisoirement la liberté à David, avait, pour une cause que nous ignorons, suspendu sa décision du 26 vendémiaire.

Voici le discours de Chénier :

« Citoyens représentants, les arts et les sciences se réveillent à votre voix. Les talents ne craignent plus la hache, et la réputation n'est plus un crime. Votre Comité d'instruction publique veut se rendre digne des fonctions importantes dont vous l'avez investi. Il redouble chaque jour d'efforts pour opérer promptement la restauration des lettres en France.

» Une commission sage, éclairée, laborieuse, amie de la philosophie et par conséquent des hommes, puisque la philosophie les rend meilleurs, a remplacé cette commission imbécile et conspiratrice qui, sous le joug sanglant de Robespierre, organisait avec tant de soin l'ignorance et la barbarie.

» Il faudra bien encore épurer la commission temporaire des arts, et y porter, comme en triomphe, ces artistes célèbres et opprimés qui n'avaient commis d'autre délit que d'avoir offensé, par des succès mérités, l'orgueil d'un rival bassement jaloux. Il faudra écarter cette foule de petits intrigants sans moyens qui luttaient contre le talent avec la calomnie, qui, sous le règne des triumvirs, obstruaient les avenues du Comité de salut public, obtenaient sans peine des réquisitions qu'on refusait au vrai mérite, sollicitaient, mettaient en mouvement toutes les autorités constituées pour faire imprimer leurs brochures, pour faire graver leurs dessins et leur musique, pour faire chanter leurs vaudevilles, pour faire représenter leurs pièces de théâtre, et qui, vrais dilapidateurs de la fortune du peuple, ne rougissaient pas d'élever, aux frais de la République étonnée, des monuments d'ignominie pour la littérature et les arts de la République.

» Tandis que le Comité d'instruction publique, marchant avec vous et fort de votre volonté, rappelle autour de la Convention nationale tous les arts, toutes les sciences, toutes les facultés intellectuelles, tandis qu'il s'occupe sans relâche de donner aux hommes et aux institutions leurs proportions naturelles et la liberté qui leur manque, déjà les fêtes publiques, plus sagement dirigées, moins chargées d'oripeaux civiques et de guenilles à prétention, échappent au despotisme des imaginations bizarrement stériles et du caprice en délire, et commencent à porter, je ne crains pas de le dire, un caractère conforme au génie du peuple, un caractère à la fois simple et grand. »

Il est bon de faire remarquer ici que ces inscriptions, ces oripeaux, ces guenilles, dont Chénier faisait un reproche aux organisateurs des fêtes républicaines, avaient été portés en public, pour la première fois, sur sa demande, lors des funérailles de Lepelletier Saint-Fargeau.

Cependant, soit que Chénier fût éclairé sur la conduite de David, dont il avait appuyé les dernières demandes de mise en liberté, soit qu'il ressentît lui-même les attaques de cette réaction qui avait fait incarcérer son collègue, il se borne à critiquer, dans son rapport

du 1er nivôse an III, sur les fêtes décadaires, l'esprit qui avait présidé à l'organisation des anciennes fêtes républicaines.

« Un décret, dit-il, n'est pas un tableau, une loi n'est pas une description.

» Quand il s'agit de fêtes publiques, quand un peuple tout entier doit se réjouir, il est absurde de lui prescrire tous ses mouvements ainsi que l'on commande l'exercice à des soldats. Il est nécessaire de ne pas resserrer la pensée publique dans le cercle d'un règlement minutieux et de laisser pour l'exécution des fêtes toute la latitude qu'exige le génie du peuple Français. »

Tout en blâmant les conceptions de David, Chénier l'avait remplacé dans ses fonctions. C'est ainsi qu'on lui avait laissé le soin d'organiser les fêtes civiques qui furent célébrées après le 9 thermidor ; on lui avait confié pareillement la défense des intérêts des artistes, lorsque la Convention nationale, au milieu de ses nombreux travaux, s'était occupée de leur situation. Sur un rapport de Grégoire, elle avait décrété, le 17 vendémiaire an III, qu'une somme de 300,000 livres serait répartie entre les citoyens cultivant des professions libérales.

Le 14 nivôse an III (3 janvier 1795), Chénier était venu donner connaissance de la liste dressée à ce sujet par le Comité de l'instruction publique. Des allocations de 3,000, 2,000, 1,500 livres étaient accordées à cent seize personnes, parmi lesquelles nous remarquons la petite-fille de Corneille, les poètes Delille, Ducis, Lebrun, Marmontel, Saint-Lambert ; les peintres Bréa, Berthélemy, Prud'hon, Regnault, Suvée, Vernet, Gauthier, Gérard, Laneuville, Mariette, Sablet, Viller, et les sculpteurs Foucou, Ramey, Desenne, Lesueur et Martin.

Cette première répartition n'avait pas épuisé la somme de 300,000 livres décrétée par la Convention. Le 27 germinal an III, Daunou, dans un nouveau rapport, demandait que les 42,000 livres restant des premiers fonds fussent distribuées avec un supplément de 60,000 livres, dans les mêmes conditions.

Quarante-huit artistes ou hommes de lettres furent appelés à profiter de ces encouragements. Nous relevons parmi eux les noms de l'abbé Barthélemy, de Sedaine ; les peintres Vincent, Vien, Renou, Vanloo, figurent sur cette liste, ainsi que les sculpteurs Moitte, Bridan et Stouff.

En dehors de ces encouragements, la Convention nationale n'avait pas perdu de vue les artistes que les grands programmes, élaborés par le Comité de salut public, avaient appelés, en floréal an II, à prendre part aux concours pour l'embellissement de Paris et l'érection de différents monuments. Malgré la chute des hommes qui en avaient été les inspirateurs, l'Assemblée mit son honneur à tenir leurs promesses, et à récompenser ceux qui n'avaient pas hésité à consacrer leurs talents à la réalisation de leur programme.

Le 9 frimaire an III, Thibaudeau, au nom du Comité d'instruction publique, était venu présenter un rapport sur la situation de ces artistes, et proposer la création d'un jury spécial formé en dehors de la Convention, pour examiner et classer leurs ouvrages.

« Citoyens, le Comité de salut public ouvrit des concours dans le mois de floréal dernier pour l'élévation du monument dédié sur la place des Victoires à la mémoire

des citoyens morts pour la patrie dans la mémorable journée du 10 août ; pour la figure de la Nature régénérée, sur les ruines de la Bastille ; l'arc de triomphe du 6 octobre sur le boulevard ; la figure de la Liberté sur la place de la Révolution ; la figure du Peuple Français terrassant le fédéralisme ; la colonne qui doit être élevée au Panthéon en l'honneur des guerriers morts pour la patrie, et pour la statue de Jean-Jacques Rousseau. Le Comité de salut public appela les architectes à composer et à développer les projets et les plans d'architecture civile qui conviennent à une république pour ses divers monuments publics. Il appela tous les artistes à représenter à leur choix, sur la toile, les époques les plus glorieuses de la Révolution.

» Quelques artistes se sont empressés de répondre à cette invitation du gouvernement; les projets exposés n'offrent point en général d'heureux résultats. Plusieurs circonstances ont empêché le talent de se développer dans ce concours : d'abord le terme trop court qui avait été fixé. On n'aura jamais que des productions médiocres, lorsqu'on exigera des artistes des plans, des projets ou des modèles, dans un temps à peine suffisant pour en concevoir l'idée. Un autre vice de ce concours, c'est que les arrêtés qui l'établissaient n'en indiquaient point le programme et n'en désignaient point les prix.

» Cependant, il ne faut pas que toutes les espérances des artistes soient trompées et que leurs travaux soient perdus pour eux et pour la nation. Il faut juger ce qui a été déposé au concours pour encourager le talent ; les artistes le demandent, ils l'attendent depuis longtemps, et c'est une justice qui leur est due et que commandent aussi l'intérêt et la gloire de la République.

» Les idées ne sont point encore fixées sur le meilleur mode d'organisation des jurys destinés à juger les ouvrages d'art. Le dernier jury fut nommé par la Convention, mais tout le monde sait que ce fut un seul homme qui fournit la liste des citoyens qui le composaient.

» Le principe moral de toute élection est qu'elle doit être faite par ceux qui peuvent le mieux la faire et qui ont le plus grand intérêt à ce qu'elle soit bien faite. Aussi, on a pensé qu'il était beaucoup plus convenable que les concurrents présentassent une liste d'artistes, parmi lesquels le Comité d'instruction publique désignerait ceux qui doivent composer le jury. Cette forme d'opérer réunit deux avantages : les concurrents choisissent pour ainsi dire les arbitres de leurs talents, et le Comité intervient ensuite pour l'intérêt de la République. Ce mode avait déjà été employé par une loi de l'Assemblée législative du 7 décembre 1791, pour le jugement des ouvrages exposés au Salon.

» Votre Comité n'indique point en ce moment la nature des récompenses qui seront accordées aux artistes dont les ouvrages auront obtenu le suffrage du jury ; il se réserve de le faire après le jugement et dans un travail général qu'il prépare sur les encouragements et les récompenses que la République doit décerner aux arts. Cette dette est arriérée depuis longtemps. On a beaucoup parlé des arts ; mais, nous devons le dire, on n'a encore rien fait pour eux ; la médiocrité audacieuse et jalouse a profité des circonstances pour comprimer le talent modeste. Il faut que la patrie, délivrée de ses modernes oppresseurs, relève le courage des artistes recommandables par leurs travaux ; qu'elle les arrache à la misère ;

qu'elle leur accorde à tous la même protection ; qu'elle appelle tous les peintres à ressaisir leurs pinceaux, pour retracer d'une manière digne du peuple les époques glorieuses de la Révolution ; et qu'elle leur assure que leurs talents ne seront pas pour eux une source de proscriptions, mais un titre à la reconnaissance nationale. »

Après avoir entendu ce rapport, la Convention vota le décret suivant :

« Article premier. — Il sera nommé un jury de 27 membres, pour juger les ouvrages de peinture, sculpture et architecture, remis au concours ouvert par les arrêtés du Comité de salut public des 3, 12 et 28 floréal ;

» Art. II. — Tous les citoyens qui ont concouru se réuniront le 20 frimaire dans la salle dite du Laocoon, au Louvre, pour désigner quarante concurrents, dont ils transmettront les noms au Comité d'instruction publique qui en choisira 27 pour former le jury et 13 pour suppléants ;

» Art. III.—Les objets proposés au concours seront réunis dans les salles de la ci-devant Académie de Peinture, au Louvre ; le Comité des inspecteurs du Palais national y fera transporter dans trois jours ceux qui sont dans le vestibule de la Convention ; les salles seront ouvertes à tous les membres du jury à compter du 25 frimaire ;

» Art. IV. — Le jury s'assemblera en séance publique le 26 frimaire ;

» Art. V. — Le jury prononcera d'abord sur chaque partie du concours s'il y a lieu à accorder des prix ;

» Art. VI. — Si le jury estime qu'il y a lieu d'accorder des prix dans une ou plusieurs parties, les membres procéderont au jugement par appel nominal, sans discussion, et donneront par écrit les motifs de leur opinion. Ils prononceront définitivement, à chaque séance, sur une partie du concours ;

» Art. VII. — Chaque membre du jury donnera aussi son avis par écrit sur les prix qu'il estimera devoir être accordés et sur les ouvrages qu'il croira dignes d'être exécutés aux frais de la nation ;

» Art. VIII. — Le jury tiendra procès-verbal de ses opérations : il le fera passer au Comité d'instruction publique, qui en ordonnera l'impression et en fera un rapport à la Convention nationale ;

» Art. IX. — Le Comité d'instruction publique fera un rapport sur les moyens d'encourager les arts d'une manière utile à la gloire de la République ;

» Art. X. — Le présent décret et le rapport seront imprimés au Bulletin de correspondance ; l'insertion tiendra lieu de promulgation. »

Un jury spécial, dont Vien fut le président, avait été nommé conformément aux prescriptions du précédent décret.

Dans la première quinzaine de fructidor an III, le représentant du peuple Portiez, de l'Oise, fit connaître à la Convention le résultat des jugements qui se ressentaient des transformations de l'opinion publique. En effet, bien des sujets soumis au concours étaient maintenant considérés comme rappelant trop une époque détestée ; aussi, au lieu de donner aux artistes l'exécution de ces monuments, le jury avait préféré leur accorder un encouragement pécuniaire en leur laissant le choix de la composition. Il avait aussi distribué des prix

semblables aux concurrents qui, sans obtenir la première place, avaient fourni des preuves de leur talent et de leur savoir.

Les motifs de ces différences dans les encouragements sont longuement expliqués dans le rapport suivant de Portiez :

« Tout ce qui peut ajouter, dit-il, à la prospérité nationale doit fixer l'attention des représentants du peuple; c'est sous ce point de vue que le Comité d'instruction publique a droit à vous intéresser dans le rapport qu'il vous présente aujourd'hui : il vient vous entretenir des arts et vous parler de leur utilité et de la nécessité de les encourager.

» Les arts du dessin sont l'école où se forment directement ou indirectement presque tous les arts de l'industrie. Demander s'il faut encourager les arts du dessin, c'est demander s'il faut encourager l'industrie nationale. Et puisqu'il importe d'encourager l'industrie dont les ramifications s'étendent à une foule de professions dans la société, telles qu'à l'horlogerie, à l'orfèvrerie, à l'ébénisterie, à la menuiserie, etc., etc., n'est-il pas plus expédient d'encourager la perfection du petit nombre d'arts du dessin, qui entraîne avec elle la perfection des autres ?

» Législateurs, placés au faîte de l'édifice, vous devez en saisir toutes les parties et en embrasser l'ensemble. Or, n'est-il pas sensible, aux yeux de tout bon calculateur politique, que les sommes avancées par le gouvernement pour l'encouragement des arts ne sont que des placements à gros intérêts ? Les artistes français ne rendent-ils pas les habitants des autres pays nos tributaires ? Et lorsque en échange de ce tableau, de cette gravure, de cette statue, l'acheteur étranger vous donne son or ou des objets de consommation équivalents, n'est-il pas rigoureusement vrai que les finances de la République ont trouvé leurs intérêts bien stipulés dans les encouragements du gouvernement ? Ce que j'avance ici se trouve confirmé par l'expérience, et, dans la balance du commerce, il résulte que 300,000 livres rapportaient jadis 5,500,000 livres. Ainsi l'artiste qui embellit et vivifie les formes de la matière n'est pas moins utile à la République que le fabricant qui façonne des produits bruts.

» Législateurs, les arts ont beaucoup perdu par la Révolution. Ils ont perdu l'ornement des temples, des maisons religieuses, des couvents, la décoration des palais des rois, des jardins de luxe, les monuments que la flatterie consacrait aux princes, les mausolées que la douleur élevait à la reconnaissance, les figures et les tableaux qu'occasionnaient les réceptions ou agréments à l'Académie ; enfin les arts ont perdu tout ce qu'ils pouvaient attendre du luxe des particuliers et tout ce que les étrangers tiraient de la France.

» Les véritables encouragements des arts du dessin dépendent des institutions politiques et religieuses ou du luxe public.

» Sous l'ancien régime, ces trois sources alimentaires étaient presque taries. Le gouvernement sentit qu'il importait d'y suppléer par des encouragements ; en conséquence, depuis vingt ans, le gouvernement donnait annuellement une somme de 100,000 livres applicable aux statues des grands hommes que la France avait produits, et à des tableaux laissés pour le sujet au choix de l'artiste.

» L'Assemblée constituante avait décrété qu'une pareille somme de 100,000 livres serait employée aux ouvrages et commandes de monuments. Une seule fois, en 1791, cette

somme fut décrétée et à peine 60,000 livres ont été payées. Depuis cette époque qu'a-t-on fait pour les artistes? Rien! Que dis-je! Loin de leur donner, on leur a demandé, et ils se sont empressés de donner à la République. Dans l'espace d'une année, une douzaine de concours proposés par la Convention nationale ont sollicité des productions en tout genre du génie des artistes; trois mille ouvrages ont été produits.

» Citoyens, les circonstances ne permettant pas la dispendieuse exécution de ces travaux, la Convention n'a pas voulu laisser sans récompense de tels efforts. Un jury a été nommé pour adjuger les prix aux meilleurs ouvrages.

» En se servant du mot prix, la loi du 9 frimaire n'en avait précisé ni la nature ni l'espèce. Il ne pouvait convenir qu'à des artistes de donner à ce mot une interprétation facilement applicable aux nombreux produits qui formaient la réunion de ces concours si divers, si variés entre eux. Sans cette diversité de prix, sans une graduation de récompenses appropriées à toutes les espèces de travaux, le jury se serait vu dans la pénible alternative ou d'accumuler de trop fortes récompenses sur de trop faibles efforts, ou de ne pouvoir atteindre, d'un regard de la bienfaisance nationale, ces productions légères qui, pour n'offrir que des espérances, n'en sont pas moins les germes du génie. C'est aux artistes seuls qu'appartient un pareil discernement, eux seuls aussi pouvaient établir une théorie nouvelle de récompenses nationales.

» Ainsi, libre dans l'acception qu'il pouvait assigner au mot prix, le jury a senti que, de toutes les manières d'encourager les talents, celle qui remplirait le mieux les vues de la Convention nationale devait être celle qui serait la plus productive pour eux et pour la nation.

» Desséchés par six années de stérilité, les arts demandaient des travaux. C'eût été mal entendre leurs intérêts que de distribuer de simples récompenses pécuniaires presque inutiles à leur encouragement. C'est donc à convertir en ouvrages de toute espèce les prix qu'il devait distribuer, que le jury a dirigé ses soins et ses pensées. Il a voulu que le prix d'un bon ouvrage devînt le germe et la source d'un meilleur; et si, dans l'échelle des récompenses qu'il a établies, il s'est déterminé à admettre des prix purement pécuniaires, ce n'est qu'au dernier degré et comme un remplacement indispensable en certains cas, où de nouveaux travaux ne pouvaient être commandés.

» Tel est l'esprit qui a guidé le jury dans la recherche des diverses espèces de prix dont chacun des arts pouvait être susceptible.

» Le résultat de la délibération du jury a été que six espèces différentes de prix pouvaient être applicables aux ouvrages de sculpture; quatre espèces de prix ont paru propres à être appliquées aux productions de l'architecture; six espèces diverses de prix ont été fixées pour la peinture.

» Citoyens législateurs, votre temps ne vous le permettant pas, le Comité n'entrera pas dans l'examen des programmes d'après lesquels les concours ont eu lieu. Je ne vous montrerai pas le jury, pour asseoir ses jugements sur une connaissance bien positive des objets à juger, se rendant compte à lui-même des divers programmes en vertu desquels les concours avaient eu lieu, autant pour s'éclairer sur les données qu'ils renferment que pour

examiner s'ils avaient été conçus de la manière la plus propre à favoriser le développement du génie. Si le Comité entrait dans quelques détails à cet égard, vous verriez le jury faire choix, pour l'application des récompenses nationales, d'une forme de jugement propre à l'assurer qu'elles seraient dispensées avec ce discernement, cette discrète économie et cette rigoureuse impartialité que la nation et les artistes avaient droit d'attendre. Si le jury n'a pas suivi la voie la plus expéditive, on lui doit cette justice qu'il a suivi la méthode que l'expérience lui a démontrée la plus propre à le conduire sûrement au résultat équitable auquel il désirait arriver. Le résultat des jugements du jury a été rendu public par voie d'impression et placardé dans tout Paris. Cet état comprend le numéro des esquisses et des projets, le nom, la patrie et la demeure des artistes qui ont obtenu des prix, la nature de ces prix, les sommes qui leur sont allouées; aussi le public éclairé va juger à son tour ceux que la loi a établis juges des ouvrages des artistes.

» Il résulte du travail du jury :

» 1° Que sur environ 480 ouvrages de sculpture, architecture et peinture, présentés à vingt-cinq concours différents, 108 ont été jugés dignes de récompenses :

En sculpture.	23
En gravure en médaille.	3
En architecture.	41
En peinture.	41
Total.	108

» 2° Que la totalité des sommes allouées aux artistes s'élève, savoir :

Pour les ouvrages de sculpture et gravure en médailles, à. . .	128,800	livres.
Pour ceux d'architecture, à	109,000	—
Pour ceux de peinture, à.	205,000	—
Total.	442,800	livres.

» Cette somme, Citoyens représentants, vous paraîtra peu considérable, si vous daignez réfléchir que, vu le renchérissement général de tous les objets, elle ne représente pas, à beaucoup près, celle de 100,000 livres qui, suivant les décrets de l'Assemblée constituante, devait être annuellement employée au soutien et à l'encouragement des arts; que cette somme se trouve partagée entre un grand nombre d'artistes; qu'enfin le payement en sera peu onéreux au Trésor national, puisqu'il ne s'effectuera que successivement par tiers, et dans le cours de dix-huit mois, à compter du jour auquel la Convention nationale aura ordonné ces travaux, de manière que le premier payement à faire (qui sera le plus fort de tous, attendu qu'il comprendra les prix pécuniaires, lesquels, à cause de leur modicité, doivent être payés en une seule fois) ne s'élèvera qu'à la somme de 212,800 livres, savoir :

» Pour le montant des prix pécuniaires de sculpture, architecture et peinture.	97,800
» Pour le tiers du montant des autres prix.	115,000
Total.	212,800

» Et les 230,000 livres restant se trouveront encore partagées en deux autres payements égaux de 115,000 livres chacun, à effectuer l'un dans neuf mois, l'autre dans dix-huit mois seulement.

» Vous n'oublierez pas sans doute que cette somme devant être considérée, moins comme la récompense des ouvrages, que comme le prix de nouveaux travaux dont les auteurs ont été jugés dignes, la nation, en l'accordant, ne fait en définitive que semer pour recueillir.

» Représentants, le Comité a rempli la tâche que vous lui aviez imposée. C'est à vous, désormais, à faire que le travail du jury ne soit pas infructueux pour les arts. Leur sort dépend de votre sollicitude à les tirer de l'état de langueur où ils sont réduits ; un plus long délai pourrait les perdre, et déjà les puissances étrangères ont fait des propositions avantageuses à plusieurs artistes distingués par leurs talents ; le Comité croit de son devoir de vous en prévenir.

» Vous encouragez chaque jour l'agriculture et le commerce, frappés de paralysie par le règne de la Terreur ; ravivez donc aujourd'hui les arts que la barbarie voulait anéantir ; les arts que tous les étrangers vous envient ; les arts qui peuvent puissamment servir à consolider la Constitution républicaine que vous présentez en ce moment à l'acceptation du peuple. Mais non, les arts ne périront pas, vous dirons-nous avec le jury ! Le feu sacré dont la nation vous a confié le dépôt ne s'éteindra pas entre vos mains ; les favorables dispositions que la Convention a si souvent manifestées pour les arts ne seront pas sans effet ; tant de concours si solennellement ouverts, tant d'efforts faits par les artistes au milieu des terreurs de la tyrannie, ne seront pas illusoires et stériles ; leurs espérances ne seront pas déçues ; bientôt, par vos soins, ils verront les jugements du jury confirmés, et à la voix de la Convention, ils voleront dans leurs ateliers pour n'en sortir qu'avec des ouvrages dignes d'eux et de la République. »

Après la lecture de ce rapport, la Convention rendit le décret suivant :

« Article premier. — Les jugements du jury des Arts, établi par la loi du 9 frimaire an III, pour le concours d'architecture, de peinture et de sculpture, sont confirmés.

» Art. II. — La somme de 442,800 livres, montant des prix décernés, sera distribuée aux artistes qui au jugement du jury ont obtenu les prix ; la distribution s'en fera suivant les propositions proposées par le jury.

» Art. III. — L'état contenant le nom, la patrie, la demeure des artistes qui ont obtenu des prix, le numéro des esquisses et projets sera rendu public par voie de l'impression et envoyé aux départements.

» Art. IV. — La commission exécutive de l'instruction publique est chargée de faire délivrer les sommes allouées aux époques qui seront déterminées.

» Art. V. — Les esquisses et projets, que le jury a déclaré devoir être exécutés comme monuments nationaux, seront déposés aux archives de l'Institut national. »

Nous donnons, d'après le *Journal encyclopédique* de Millin, les prix les plus intéressants décernés par le jury.

JURY DES ARTS.

Prix décernés aux esquisses de sculpture présentées aux divers concours ouverts par la Convention nationale et soumises au jugement du jury des Arts, en vertu de la loi du 9 frimaire an III de la République française une et indivisible.

Concours pour la figure colossale du Peuple, à ériger à la pointe du Pont-Neuf :

Lemot, de Lyon,	le modèle de son esquisse.	10,000
Ramey, de la Côte-d'Or,	id.	10,000
Michallon, de Lyon,	id.	10,000
Lorta, de Paris,	modèle d'une figure à son choix.	6,000
Baccarit, de Paris,	id.	6,000
Dumont, de Paris,	id.	6,000
Boichot, de Chalons-sur-Saône,	id.	6,000
Chaudet, de Paris,	un prix pécuniaire.	1,500
Lesueur, de Paris,	id.	1,500
Boizot, de Paris,	id.	1,500

Concours pour la statue de la Nature régénérée, sur les ruines de la Bastille :

Suzanne, de Paris,	pour un prix pécuniaire.	1,000
Cartellier, de Paris,	id.	1,000

Concours pour la statue du Peuple terrassant le Fédéralisme (1) :

Michallon, de Lyon,	le modèle de son esquisse. . .	10,000
Dumont, de Paris,	id.	10,000
Suzanne, de Paris,	le modèle d'une figure à son choix.	6,000
Roland, de Lille	id.	6,000

Concours pour la statue de J.-J. Rousseau, destinée pour les Champs-Élysées :

Moitte, de Paris,	l'exécution en bronze de son esquisse comme monument national (2).	
Chaudet, de Paris,	le modèle d'une figure à son choix.	6,000
Monot, de Paris,	un prix pécuniaire.	1,800

(1) Depuis le jugement de ce concours, la Convention nationale, ayant ordonné la destruction de tous les monuments relatifs au *Fédéralisme*, le jury s'est hâté de se conformer au décret, en arrêtant que les citoyens Michallon et Dumont, auxquels il avait été accordé d'exécuter en grand le modèle de leurs esquisses, qui représentaient le *Peuple français terrassant le Fédéralisme*, auraient la liberté de faire en place tout autre groupe dont le style serait à leur choix.

(2) Vu l'impossibilité d'estimer au juste la dépense que pourra occasionner cette statue de J.-J. Rousseau, qui, aux termes du décret de la Convention nationale, doit être exécutée en bronze, pour être placée aux Champs-Élysées, le jury n'a fixé aucune somme, ni pour les frais d'exécution ni pour les honoraires de l'artiste ; il a pensé qu'il convenait de laisser au gouvernement le soin de le récompenser suivant son merite.

Concours pour la figure de la Liberté, sur la place de la Révolution :

Morgan, d'Abbeville, le modèle de son esquisse. . .	7,000
Dumont, de Paris, id.	7,000
Espercieux, de Marseille, le modèle d'une figure à son choix	6,000
Castex, de Toulouse, un prix pécuniaire.	2,500

Concours pour la pendule de la salle de la Convention :

Le jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à adjuger les prix.

Gravure en médaille :

Duvivier, de Paris, le coin de sa médaille sera acquis par la nation.	
Dumarest, de Saint-Étienne-en-Forez, id.	
Dumarest, de Saint-Étienne-en-Forez, l'exécution d'une médaille à son choix.	6,000

Prix décernés aux esquisses de peinture présentées au concours ouvert par la Convention nationale et soumises au jugement du jury des Arts en vertu de la loi du 9 frimaire an III de la République française une et indivisible.

PREMIERS PRIX.

Gérard, de Rome, l'exécution de son esquisse comme monument national. *(Le Peuple et le Roi au 10 août dans l'Assemblée nationale)*.	20,000 fr.
Vincent, de Paris (l'exécution de la même esquisse).	10,000

SECONDS PRIX.

Taunay, de Paris, un tableau à son choix.	9,000
Bidaut, de Carpentras, id.	6,000
Van der Burch, de Montpellier, id.	6,000
Moitte, sculpteur, de Paris, un ouvrage à son choix.	6,000
Lethiere, de Saint-Domingue, un tableau à son choix.	6,000
Peyron, d'Aix, id.	8,000
Fragonard fils, de Grasse, un ouvrage à son choix.	3,000
Prud'hon, de Cluny, un tableau à son choix.	5,000
Vernet, de Bordeaux, id.	9,000
Legrand, de Rouen. id.	8,000
Chéry, de Paris, id.	4,000

Thevenin, de Paris, un tableau à son choix	. . . .	8,000
Vignali, de Monaco,	id.	5,000
Suvée, de Bruges,	id.	9,000
Lagrenée jeune, de Paris,	id.	8,000
Taillasson, de Bordeaux,	id.	6,000
Garnier, de Paris,	id.	9,000
Meynier, de Paris,	id.	8,000
Collet, de St-Étienne en Forez,	id.	6,000
Sablet, de Lausanne,	id.	4,000
Taurel, de Toulon,	id.	6,000
Garnier, de Paris,	id.	6,000

PRIX PÉCUNIAIRES.

Drolling, de Tubergheim, un prix pécuniaire	. . . .	1,500
Moreau l'aîné, de Paris,	id.	1,500
Sweback Desfontaines, de Paris,	id.	1,500
Gérard, de Landau,	id.	1,500
Landon, du départ. de l'Eure,	id.	1,500
Devosges, de Dijon,	id.	1,500
Prud'hon, de Cluny,	id.	2,000
Gérard (la citoyenne), de Grasse,	id.	2,000
Forty, de Marseille,	id.	2,000
Courteille, de Paris,	id.	2,000
Dunouy de Paris,	id.	2,000
Taurel, de Toulon,	id.	1,500
Landon, de l'Eure,	id.	1,500
Demarne, de Bruxelles,	id.	1,500
Sauvage, de Tournay,	id.	1,500
Walnert, de Lille,	id.	2,000

Quant aux prix décernés aux nombreux artistes qui avaient répondu à l'appel de la Convention pour les différents projets d'architecture qui traitaient, depuis l'érection d'arcs de triomphe, de colonnes commémoratives, d'arènes nationales et d'embellissements de Paris, jusqu'à la construction de mairies, tribunaux, prisons, fontaines et bancs publics, ils s'élevaient à la somme de 109,900 fr. Les noms de Sobre, Bienaimé, Percier et Fontaine, et surtout de Durand et Thibault, sont ceux qui reviennent le plus souvent dans cette large distribution de travaux.

Enfin, la liste se terminait par un avis de Quatremère et de Dufourny invitant les artistes, qui étaient portés pour les récompenses, à se présenter aux assemblées du jury des Arts séant dans la salle du Laocoon au Louvre, pour y recevoir un certificat constatant la nature et le montant du prix qu'ils avaient obtenu.

Les encouragements décrétés par la Convention et les distinctions accordées par les juges du concours formaient sur le papier un chiffre très honorable ; mais bien des artistes restaient encore à l'écart, ceux surtout qui faisaient autrefois l'ornement de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture.

Leur fierté les avait peut-être empêchés de figurer sur la liste dressée par le Comité d'instruction publique. Colorant du prétexte de la dignité de l'art leur mécontentement et leur ressentiment contre l'homme qui s'était fait le promoteur de ce nouveau régime, ils avaient attendu que la réaction leur donnât une occasion d'attaquer son œuvre. Le moment leur sembla venu, quand, en 1795, tout ce qui se rattachait au gouvernement révolutionnaire était proscrit, et ce fut sans doute sous leur inspiration que fut rédigée la préface suivante du livret de l'Exposition ouverte au mois de vendémiaire an IV, au grand Salon du Muséum du Louvre :

« De tous les moyens d'exciter l'émulation parmi les artistes, il n'en est pas de plus puissants que les lices ouvertes à tous, dans lesquelles les talents essayent leurs forces les uns contre les autres. Ces joutes étaient en usage chez les Grecs, avec qui nous avons tant de traits de ressemblance. Les villes même luttaient entre elles à qui renfermerait dans leur sein les plus belles productions des arts et les monuments les plus fameux.

» S'agissait-il à Athènes, à Rhodes, à Corinthe, à Sicyone, enfin dans toute la Grèce, d'élever une statue à leurs divinités, hommes et femmes de tous états s'empressaient de se montrer sans voile aux yeux des statuaires et se glorifiaient d'avoir été choisis par eux pour produire un chef-d'œuvre qui l'emportât sur ceux des villes rivales.

» Mais sans parler de cette ambition de ville à ville qui, chez ces peuples ingénieux, était la suite de leur passion pour les beaux-arts, les concours entre les artistes sont d'absolue nécessité pour les arracher au sommeil et donner de l'extension à leur génie créateur. Mais il est différentes espèces de concours plus ou moins salutaires.

» Pour les élèves, on ne saurait trop multiplier les joutes entre eux. Ce sont de jeunes coursiers qu'il faut exercer tous les jours. Ils n'ont point encore de lauriers à flétrir : ils sont vaincus aujourd'hui, demain ils seront vainqueurs. Leur chute est toujours légère et n'a point de suites dangereuses.

» Il n'en est pas de même pour les artistes déjà entrés en réputation. Les concours ouverts, par exemple, pour tels ou tels travaux publics, quoique bons en eux-mêmes, ont des inconvénients. Leur vice inhérent est de n'offrir qu'un prix à remporter entre des athlètes déjà renommés. Ceux qui jouissent le plus de réputation, dans le doute d'un succès, dont personne ne peut répondre, dans la crainte d'exposer leur gloire à une atteinte et leur amour-propre à une humiliation, peuvent ne pas se présenter; c'est un malheur pour le bien de la chose ; mais cela peut arriver. L'artiste de mérite ne se met pas en avant, il attend qu'on l'appelle. Il n'aime pas à lutter en quelque sorte corps à corps et sur un même sujet avec l'émule dont il estime le talent. Quand il a l'âme noble, tout véritable artiste doit l'avoir, il ne veut ni humilier son rival, ni l'être par lui. Ainsi, par une fierté, un orgueil si l'on veut, attaché au grand mérite, les concours de ce genre peuvent n'attirer que de faibles concurrents.

» Entre habiles gens, les seuls concours qui font éclore des merveilles sont ceux où les artistes, livrés à leur propre génie, libres dans le choix du sujet qu'ils traitent, sans redouter une défaite affligeante, sans anxiété, travaillent avec liberté d'esprit, espérant exposer leurs travaux au public éclairé qu'ils prennent pour juge. Ce public, qui est juste, quand il n'est point agité par une impulsion étrangère, ne donne pas pour une seule couronne. Il en donne à celui-ci pour la grâce, à celui-là pour l'énergie, à l'un pour la correction, à l'autre pour les idées heureuses ; en sorte que chacun s'en retourne avec la palme qu'il mérite. Tous sont contents et encouragés ; tandis que les concours dont on vient de parler font naître les cabales, les haines, le découragement et la jalousie.

» Les concours vraiment utiles sont donc les Expositions publiques et sans exception. Si elles ont l'inconvénient d'entendre quelquefois se mêler dans ce concert quelques voix faibles et discordantes avec d'excellents chanteurs, il est léger pour le bien qui en résulte. C'est aux ordonnateurs de ces sortes d'expositions à jeter ces faibles voix dans les chœurs et à faire jouer des *solo* aux grands *virtuoses*. C'est dans ces rendez-vous généraux que le gouvernement pourra distinguer ceux que des succès constants tirent de la foule ; y remarquer ceux qu'il faut employer dans les occasions majeures, ou encourager ou développer par quelques travaux. Il est donc à souhaiter, et tout le fait espérer, qu'à des époques périodiques les artistes continuent à être invités à ces rendez-vous, mais pourtant sans infliger de peines à ceux qui se tiendraient à l'écart. Si le talent a de la fierté, il a aussi ses caprices et ses bizarreries, témoin Rousseau l'immortel. On peut trouver des Diogènes qui ne veulent point sortir de leur tonneau ; il faut alors, qu'à l'exemple d'Alexandre, l'œil de la nation les y aille visiter.

» Si, dans ces expositions si salutaires et si honorables aux arts, les artistes, après les persécutions et les fureurs du Vandalisme, après s'être vus suspendus dans leurs travaux par la Terreur, étaient encore atteints des morsures d'une critique injuste et envenimée, qu'ils songent que la nation leur ouvre son palais, les couvre de son égide, les regarde et les console. »

A cette Exposition, organisée par les artistes sur l'invitation de la Commission exécutive de l'instruction publique, David, qui, sans être détenu, était encore sous le coup du décret de la Convention du 13 prairial, avait envoyé deux portraits, malgré l'indication du livret ainsi rédigé :

PAR LE CITOYEN DAVID AU LOUVRE :

N° 106, *portrait d'une femme et son enfant.*

L'un, désigné au livret, était celui de la généreuse Émilie, sœur de sa femme, dont le mari, M. Sériziat, offrait une cordiale hospitalité à David sur sa terre de Saint-Ouen. Le peintre avait représenté sa belle-sœur en robe blanche, tenant son jeune enfant par la main, et coiffée d'un large chapeau de paille à rubans verts. L'autre était celui de Sériziat, en costume de cheval, se reposant dans la campagne.

Il avait renoncé à l'idée de joindre à ces toiles la figure assise de *Psyché* dont Mme David l'entretenait dans une de ses lettres.

Voici le jugement que porta sur ces deux ouvrages, dans la *Décade philosophique*, Polyscope (Amaury Duval), alors le seul critique du Salon :

« Oui, voilà bien le grand maître; comme tous les autres portraits pâlissent près de ces deux-là! Quelle simplicité dans les attitudes! quelle vigueur de pinceau! Mais les amateurs des arts ne pardonneront point au peintre des *Horaces* de n'avoir exposé cette année que deux portraits.

» Le portrait de l'homme est bien composé. Le visage manque de rondeur et de vie, mais les culottes de peau, les bottes, etc., sont rendues avec une grande vérité. Le linge n'est pas très soigné, ainsi que le fond. Ce n'est pas chose facile de bien détacher une figure sur un fond de ciel. Sablet est de tous nos peintres celui qui, jusqu'à présent, possède le mieux cet art. Le portrait de femme est peut-être encore plus beau. La robe est parfaitement rendue; la tête est pleine de vie, mais le ton est dur et cru. Il y a aussi quelque embarras dans l'attitude de la figure; on ne sait si elle est assise ou debout. Enfin, l'avant-bras paraît trop court, et peut-être aurait-on pu mettre plus de grâce dans la main. L'enfant qu'on voit sur le tableau, près de la femme, est d'une teinte admirable; la tête semble être de Van Dyck. »

Polyscope poursuit son article en parlant longuement de Gérard, auquel il accrode de grands éloges; puis, jetant un coup d'œil sur l'école de David, il fait remarquer le grand progrès que ce maître a fait faire aux beaux-arts. Mais il recommande à ses élèves, dont il prévoit les succès, d'éviter le défaut si fréquent d'outrer les imperfections du maître, croyant se rapprocher davantage de lui.

« Osez, dit-il, en terminant, marcher de vous-mêmes ; malgré la réputation de David, ne l'imitez ni lui ni personne ; l'imitateur reste toujours au second rang. Les grands hommes inventent. »

A ce Salon, Copia exposait plusieurs gravures d'après Prud'hon et David.

Quelques jours après l'Exposition, David reçut un témoignage flatteur de l'estime où son talent était tenu.

En détruisant les différentes Académies, la Convention n'avait pas entendu faire régner sur le monde des sciences, des lettres et des arts l'obscure égalité de l'ignorance. Elle avait voulu extirper des abus qui avaient également frappé les Assemblées précédentes, mais elle comptait reconstituer cette noblesse de savants, de littérateurs et d'artistes qui jette sur les nations une gloire impérissable. Cependant, déchirée par les luttes des partis, occupée à conjurer les dangers qui menaçaient la France et la République, ce ne fut qu'aux heures un peu moins troublées qui précédèrent sa retraite que la grande Assemblée fixa son attention sur cette importante question.

Dans la loi du 5 fructidor an III, empruntant les idées émises par Talleyrand et Condorcet dans leurs plans sur l'instruction publique, la Convention avait voté ce principe : « Il y a pour toute la République un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. »

Aussi, le 27 vendémiaire an IV, Daunou, dans son rapport sur l'instruction publique, revient sur cette création. « Idée grande et majestueuse, dit-il, dont l'exécution doit effacer

en splendeur toutes les Académies des rois, comme les destinées de la France républicaine effacent déjà les plus brillantes époques de la France monarchique. Ce sera en quelque sorte l'abrégé du monde savant, le corps représentatif de la République des lettres, l'honorable but de toutes les ambitions de la science et du talent. Ce sera en quelque sorte un temple national dont les portes, toujours fermées à l'intrigue, ne s'ouvriront qu'au bruit d'une juste renommée.

» ..... Vous verrez se diriger vers ce centre commun et s'y porter par une pente naturelle et nécessaire tout ce que chaque année doit faire éclore de grand, d'utile et de beau sur le sol fertile de la France. Là, des mains habiles diviseront, répandront, trouveront partout ces trésors de science et de lumière; là, d'éclairés dispensateurs des couronnes du talent, allumant de toutes parts le feu de l'émulation, appelleront les prodiges que l'activité française a la puissance et le besoin de produire ; là, se verront, s'animeront, se comprendront les uns les autres les hommes les plus dignes d'être ensemble. Ils se trouveront réunis comme les représentants de tous les genres de gloire littéraire, et, certes, il est temps que la gloire aussi ressente l'influence de l'universelle égalité, et qu'elle puisse ouvrir à la fois son temple au savant qui continue Pascal et d'Alembert, au poète qui recommence Racine, à l'orateur, à l'historien, à l'acteur célèbre qui recrée les chefs-d'œuvre du théâtre en leur donnant l'âme du geste, du regard et de la voix et qui achève ainsi Corneille et Voltaire. »

Les conclusions du rapport de Daunon furent adoptées avec quelques changements et devinrent le titre IV et suivants de la loi votée le 3 brumaire an IV.

TITRE IV.

Institut national des Sciences et Arts.

« ARTICLE PREMIER. — L'Institut national des Sciences et des Arts appartient à toute la République. Il est fixé à Paris; il est destiné :

» 1° A perfectionner les Sciences et les Arts par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les Sociétés savantes et étrangères ;

» 2° A suivre conformément aux lois et arrêtés du Directoire exécutif les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République.

» ART. II. — Il est composé de membres résidant à Paris et d'un nombre égal d'associés répandus dans les différentes parties de la République. Il s'associe des savants étrangers dont le nombre est de 24, 8 pour chacune des trois classes.

» ART. III. — Il est divisé en trois classes, et chaque classe en plusieurs sections, conformément au tableau suivant :

» Première classe : Sciences physiques et mathématiques : 10 sections.

» Deuxième classe : Sciences morales et politiques : 6 sections.

» Troisième classe : Littérature et Beaux-Arts : 8 sections.....

..... » ART. IX. — Pour la formation de l'Institut national, le Directoire nommera quarante-huit membres qui éliront les quatre-vingt-seize autres. »

TITRE V.

Encouragements, Récompenses, Honneurs publics.

. . . .

« ART. V. — Le palais national à Rome, destiné jusqu'ici à des élèves français de peinture, sculpture et architecture, conservera cette destination.

» ART. VI. — Cet établissement sera dirigé par un peintre, ayant séjourné en Italie, lequel sera nommé par le Directoire pour six ans.

» ART. VII. — Les artistes français désignés à cet effet par l'Institut, et nommés par le Directoire exécutif, seront envoyés à Rome. Ils y résideront cinq ans, dans le palais national, où ils seront logés et nourris aux frais de la République, comme par le passé; ils seront indemnisés de leurs frais de voyage.

. . . .

» ART. X. — L'Institut national, dans ses séances publiques, distribuera chaque année plusieurs prix. »

Par arrêté du 15 frimaire an IV, le Directoire, conformément à l'article IX de la loi votée par la Convention, nomma les quarante-huit premiers membres de l'Institut.

Ces nominations étaient précédées de l'exposé suivant :

« Le Directoire Exécutif, considérant qu'il est de son devoir d'ouvrir avec célérité toutes les sources de la prospérité publique; profondément convaincu que le bonheur du peuple français est inséparable de la perfection des Sciences et des Arts, et de l'accroissement de toutes les connaissances humaines; que leur puissance peut seule entretenir le feu sacré de la liberté qu'elle a allumé, maintenir dans toute sa pureté l'égalité qu'elle a révélée aux nations, forger de nouvelles foudres pour la victoire, couvrir les champs mieux cultivés de productions plus abondantes et plus utiles, seconder l'industrie, vivifier le commerce, donner en épurant les mœurs de nouveaux garants à la félicité domestique, diriger le zèle de l'administrateur, éclairer la conscience du juge, et dévoiler à la prudence du législateur les destinées futures dans le tableau de leurs vertus et même de leurs erreurs passées;

» Voulant manifester solennellement à la France et à toutes les nations civilisées, sa ferme résolution de concourir de tout son pouvoir aux progrès des lumières, et fournir une nouvelle preuve de son respect pour la Constitution, en lui donnant sans délai le complément qu'elle a déterminé elle-même, et qui doit assurer à jamais au talent son éclat, au génie son immortalité, aux inventions leur durée, aux connaissances humaines leur perfectionnement, au peuple Français sa gloire, et aux vertus leur plus digne récompense, arrête :

« Sont membres de l'Institut national des Sciences et Arts..... »

Le Directoire avait appelé à faire partie de la troisième classe de Littérature et

Beaux-Arts : pour la grammaire, Sicart, Garat; pour les langues anciennes, Dussault, Bitaubé; pour la poésie, Chénier, Lebrun; pour les antiquités, Mongèz, Dupuis; pour la peinture, David, Van Spaendonck; pour la sculpture, Pajou, Houdon; pour l'architecture, Gondouin, de Wailly; pour la musique et la déclamation, Méhul, Molé.

Cette nomination de David était un hommage rendu à l'artiste et pouvait compenser les déboires et les persécutions qui avaient assailli le député à la Convention.

Pour former cette troisième classe de l'Institut, la Convention avait heureusement désigné tous les genres qui puisent leurs inspirations à une source commune. Comme les arts du dessin, la littérature et la poésie reposent sur l'étude de la nature; la beauté éveille le même enthousiasme chez les poètes et chez les artistes, il était donc naturel de les réunir en un même faisceau, de leur fournir l'occasion de se connaître, de s'apprécier, d'échanger leurs idées, d'exalter leur génie, qui, échauffé par l'exemple et l'émulation, enfanterait ces chefs-d'œuvre qui illustrent la patrie.

David consentit à faire partie de l'Institut. On s'étonnera peut-être que l'homme qui avait poursuivi avec tant d'ardeur l'ancienne Académie, allât siéger dans une réunion qui semblait devoir faire revivre les errements contre lesquels il s'était si vigoureusement élevé. Il faut considérer cependant, que la troisième classe de l'Institut n'était pas, surtout à sa création, la reproduction diminuée des Académies. Les arts de l'esprit y étaient représentés et éloignaient par leur concours l'idée d'une corporation animée de sentiments étroits, exclusifs, et jalouse d'exercer son autorité sur une certaine branche de l'art.

Les fonctions de l'Institut étaient presque honorifiques et les membres de cette assemblée d'élite ne représentaient les beaux-arts auprès du gouvernement, que pour obtenir de lui les encouragements les plus propres à les animer. Le rôle de cette Société, ne pouvait porter aucune atteinte à la liberté des artistes. On lui avait bien restitué le jugement des prix de Rome, et cet hommage, rendu à ses connaissances, lui laissait encore une certaine direction à imprimer aux études, mais direction qui ne ressemblait en rien à cette surveillance de l'Académie, qui prenait un artiste à ses débuts dans la carrière, pour ne le quitter qu'à sa mort.

Du reste, la nomination de Van Spaendonck, miniaturiste et peintre de fleurs, montrait que, dans l'esprit des législateurs, l'Institut n'était pas réservé à une seule espèce de talent.

Après deux séances consacrées aux élections, la troisième classe se trouva définitivement constituée :

Grammaire : Sicart, Garat, Villars, Louvet, Domergue, Wailly.
Langues anciennes : Dussault, Bitaubé, Sylvestre de Sacy, du Theil, Langlès, Sélis.
Poésie : Chénier, Lebrun, Ducis, Delille, Collin d'Harleville, Fontanes.
Antiquités-Monuments : Mongèz, Dupuis, Le Blond, David Leroy, Ameilhon, Camus.
Peinture : David, Van Spaendonck, Vien, Vincent, Regnault, Taunay.
Sculpture : Pajou, Houdon, Julien, Moitte, Roland, Dejoux.
Architecture : Gondouin, de Wailly, Pâris, Boulée, Peyre, Remond.
Musique — Déclamation : Méhul, Molé, Gossec, Grétry, Préville, Monvel.

Parmi les concurrents qui avaient échoué, nous trouvons le bon Sedaine, qui conçut de son échec un chagrin mortel, Andrieux, Barthélemy, Millin, Gérard, Suvée, Girodet, Cherubini, Talma et Larive.

Il est à remarquer qu'à l'exception de Vien, considéré comme le père de l'École française, les peintres qui furent élus avaient, bien qu'académiciens, accepté les fonctions de jurés au salon de 1791, fonctions que la majorité de l'Académie royale avait récusées.

Quant aux sculpteurs, ils avaient été honorés des travaux commandés après les concours décrétés par l'Assemblée législative ou la Convention.

La première séance publique de l'Institut national de France eut lieu le 15 germinal an IV. On entoura d'une certaine pompe cette cérémonie qui était comme la preuve de la renaissance des lettres, et du réveil des arts en France. Cette séance se tint dans la salle des Cariatides du Louvre. Les Directeurs, les Ministres, les Ambassadeurs des puissances étrangères y assistaient en grand costume, au milieu d'un concours considérable de citoyens. Les différentes classes de l'Institut donnèrent au public connaissance des travaux qu'elles avaient déjà exécutés.

Les réunions de l'Institut étaient les seules pour lesquelles David se décidait à quitter son atelier, retenu qu'il était par son grand tableau des *Sabines*.

Cependant il avait accepté la commande de différents portraits, entre autres ceux des citoyens Blauw et Meyer, ministres plénipotentiaires des Provinces-Unies.

Le prix de ces deux portraits, payé en or, vint améliorer la situation de l'artiste, qui appliquait à son travail le peu de ressources dont il pouvait disposer à cette époque.

Blauw se montra très content de l'œuvre de David ; il le lui exprima ainsi :

« Paris, 8 frimaire, l'an IV de la République française.

» Mes vœux sont enfin satisfaits, mon cher David, vous m'avez fait revivre sur la toile; vous m'avez en quelque sorte immortalisé par votre sublime pinceau et vous me rendez chère à jamais une mission qui, sans cette fleur que vous y avez jetée par votre complaisante amitié, ne m'aurait rappelé que les piquantes épines dont elle a été jusqu'ici parsemée.

» Ne croyez pas, cher ami, que le désir seul d'avoir mon portrait m'ait déterminé à vous engager à le faire. Non : je vous ai plus considéré que moi-même; j'ai voulu posséder un de vos chefs-d'œuvre et j'ai voulu plus encore avoir dans ce portrait un monument éternel de mon étroite liaison avec le premier peintre de l'Europe. Vos talents, votre réputation, votre civisme, vos malheurs, les grands services que vous avez rendus à la Révolution française par les fêtes civiques que votre génie a dirigées, que de titres à mon admiration! Que de motifs pour désirer de vous connaître! Mon portrait m'a servi de prétexte et je le prise bien plus par l'amitié qui vous l'a fait entreprendre, que par les talents que vous y avez déployés.

» Raoul vous remettra avec cette lettre une légère marque de ma reconnaissance; elle est bien peu proportionnée au mérite de l'ouvrage; mais c'est moins une récompense

qu'un souvenir que je vous ai voué, et dont je me ferai toujours un devoir et un plaisir de vous donner des preuves.

» Salut, fraternité, estime et amitié.

» BLAUW. »

Pour l'autre portrait, celui du citoyen Meyer, on dit qu'il avait été exécuté pour entretenir le souvenir d'un tendre attachement, mais qu'au milieu des événements, le propriétaire ayant disparu, l'artiste ne sut à qui remettre cette toile. Il fit, pour le retrouver, de nombreuses démarches qu'il renouvela quand l'exil l'ayant conduit à Bruxelles, il résida plus près de la patrie de son modèle; mais elles demeurèrent sans résultat, et le tableau est resté dans la famille de l'artiste qui le conserve encore aujourd'hui. Il est connu sous le nom de « l'Homme rouge, » à cause de l'ample gilet écarlate que porte l'ambassadeur de Hollande.

David, à cette époque, vivait simplement, à l'écart, sans affecter cependant une rigidité républicaine. Il évitait de se mêler à la politique et si, par hasard, il en parlait, après quelques mots, il tombait dans une sombre rêverie. Il ne voyait que ses élèves et quelques amis intimes. Dès le matin, il se rendait à l'atelier de restauration du Muséum, situé dans la partie du Louvre qui regardait les Quatre-Nations et qu'on avait mis à sa disposition, car il avait prêté l'atelier des *Horaces* à Moreau pour l'exécution de son tableau de *Virginius*. Il n'en sortait que vers le milieu du jour pour aller corriger ses élèves et prendre son repas avec sa famille, qui observait le plus grand silence, pour ne pas troubler la méditation profonde où le plongeaient quelquefois les difficultés qu'il rencontrait dans l'exécution de son ouvrage.

Vers les trois heures, le maître se remettait au travail, aidé de son élève, Pierre Franque, un de ces deux orphelins que l'Assemblée législative avait confiés à ses soins.

Le sentiment qui lui avait inspiré la composition des *Sabines* était toujours vivace dans son cœur. Aussi, dès qu'il l'avait pu, il avait acquitté la dette de reconnaissance qu'il avait contractée vis-à-vis de sa femme, en régularisant leur position par un second mariage.

A ce même moment, un triste événement vint ranimer toutes ses impressions. Il eut la douleur de perdre sa mère, cette femme si tendre, qui avait veillé avec sollicitude sur sa jeunesse, partagé de si bon cœur ses succès, et dont l'amour l'avait encore soutenu aux heures d'épreuve.

En cette douloureuse circonstance ses amis ne lui firent pas défaut; Ducis, entre autres, à la famille duquel il venait de rendre service, lui adressa la lettre suivante, bien digne de celui qui l'avait écrite et de celui à qui elle était destinée :

« A Versailles, le 25 ventôse l'an IV de la République française.

» Ma femme vient de m'apprendre, mon cher ami, que tu sortais de chez elle pour lui annoncer que tu avais la réquisition de mon neveu. Mon frère et ma sœur me chargent de te remercier de leur part, de tout ce que tu as fait pour leur fils, je joins ma reconnaissance

à la leur. S'il y avait quelque chose dont tu dusses m'instruire pour faire jouir Ducis de l'avantage de sa réquisition, tu aurais la complaisance de m'écrire à cette adresse :

» Au citoyen Ducis, membre de l'Institut national, rue des Deux-Portes, sous la voûte, auprès du Marché, chez le citoyen son frère, à Versailles.

» Jouis, mon cher David, du bonheur que tu as mis dans une famille bonne et honnête, qui voudrait bien te posséder sous son toit, s'il t'arrivait de faire un voyage à Versailles.

» Nous avons tous les deux éprouvé une grande douleur dans le même temps. Nous avons perdu, toi, ta mère, et moi, ma fille. Les larmes et les regrets n'ont pas manqué à mon cœur, pendant le cours de ma malheureuse vie. Ton pinceau et ma plume, voilà nos distractions; la soumission au Dieu qui réunit les pères avec les enfants dans un monde meilleur que celui-là, voilà nos consolations les plus solides. J'oppose le travail à mes souvenirs. Fais de même, mon cher David. J'ai été bien longtemps sans pouvoir écrire une ligne, et mes pauvres pinceaux tragiques ont bien de la peine à tenir dans mes mains.

» Je t'embrasse comme mon compagnon d'infortune et de douleur.

» DUCIS. »

Quelque temps après, la mort vint encore frapper Sedaine, son plus vieil ami. Il se joignit à ses enfants pour lui rendre les derniers devoirs, et pleurer comme un père cet homme de bien qui, dès ses premières années, l'avait entouré de tant d'affection.

David se plaisait à rendre de ces services dont le remerciait Ducis, surtout lorsqu'il s'agissait, comme dans cette circonstance, d'obliger ses élèves et, grâce à sa sollicitude, il avait pu combler ainsi les vides que les événements politiques avaient faits dans leurs rangs, car c'était par lui que Broc, Mullard, Robin et d'autres encore étaient revenus des armées.

Peut-être faudrait-il attribuer à l'empressement que ces jeunes gens avaient mis à voler à nos frontières menacées, ainsi qu'à l'interruption momentanée des leçons du maître, le manque d'hommes remarquables dans la génération qui étudiait alors dans son atelier. En effet, autant l'école fréquentée par Drouais, Wicar, Gérard, Girodet, Gros, Topino-Lebrun, Fabre, Devosges, Laneuville, Hennequin a laissé d'illustres souvenirs dans les arts, autant celle de 1789 à 1798 s'est montrée pauvre en talents. L'atelier de David ne reprit son éclat que plus tard avec Ingres, Granet, Langlois, Léopold Robert.

N'est-ce pas une nouvelle preuve du besoin qu'ont les beaux-arts d'une atmosphère calme, qui permette à tous leurs germes de se développer et de donner une récolte abondante?

L'atelier, au moment où David travaillait à son tableau des *Sabines*, comptait près de soixante élèves. Il était toujours au-dessous de l'atelier des *Horaces* au Louvre, à l'extrémité nord de la Colonnade, à ce coin infect dont Delécluze nous a laissé la description.

C'est aux souvenirs de cet élève de David que nous renvoyons le lecteur, désireux de se faire une idée d'un atelier à cette époque. Constatons avec lui que cette réunion offrait les éléments les plus divers, car l'artiste accueillait dans son école, avec une égale bienveillance, républicains et royalistes, ne leur demandant que d'être de bons peintres. Il donnait

ainsi un exemple de modération qui ne fut pas suivi dans le monde des arts et des sciences. En effet, après les événements de fructidor, l'Institut, ce temple qui aurait dû être fermé à la politique, rejetait de son sein Carnot, Fontanes et Sicard frappés par les arrêtés du Directoire, mesure regrettable qui, dix-sept ans plus tard, sera renouvelée contre un des fondateurs de cette institution.

Mais, en ce moment, à l'atelier, à côté de jeunes gens partisans des idées du jour, tutoyant le maître, selon la mode républicaine, comme Mullard et Gautherot, se trouvaient des représentants de l'aristocratie, empreints de son élégance et de son esprit, comme MM. de Saint-Aignan et le comte de Forbin. Tout ce monde, jeune et joyeux, passait par des alternatives de calme et de tempête. Si quelques-uns y travaillaient avec assiduité, avec acharnement même, comme Ducis et Moriez, d'autres y dépensaient leur verve et leur temps en amusements frivoles comme Robin, ou en disputes artistiques, en spéculations le plus souvent stériles, comme les frères Franque, Perrier et Maurice Quay. Mais rien, de nos jours, ne peut donner une idée de la vénération, du respect, nous pourrions même dire de l'amour, dont tous ces jeunes gens entouraient leur maître.

Il intéressait ses élèves à ses travaux. Emporté par sa pensée, il les entretenait du rôle des femmes dans la société, où elles sont, disait-il, la consolation et le soutien de l'homme qui doit les chérir.

Après sa correction, il désignait quelques-uns d'entre eux pour venir, à la fin de la journée, le visiter dans l'atelier des *Sabines*. Là, les mettant en présence de son tableau, il écoutait leurs observations, sachant parfaitement distinguer celles dictées par un sentiment naturel et juste, de celles inspirées par une sotte présomption. Autant il se montrait satisfait des premières, autant il reprenait d'un mot piquant la vanité suffisante de l'ignorant.

Puis, quand une occasion se présentait pendant la belle saison, on renouvelait, comme avant 1789, ces parties champêtres qui, suivies d'un modeste repas, établissent entre le maître et les élèves des liens si précieux. On y applaudissait les essais poétiques de Delécluze; poésie souvent digne du vin du crû voisin qu'on dégustait à grand bruit.

En 1796, Sérangeli, Gautherot, Debret, Boucher, Pajou, Delafontaine étaient à la tête de l'atelier. Quelques-uns d'entre eux figuraient avec éclat au Salon de cette année. Cette Exposition rompait avec les habitudes anciennes, et commençait cette série de Salons annuels qui, abandonnés, puis repris, semblent aujourd'hui être passés dans les traditions artistiques de la France. En développant les raisons qui militent en faveur des expositions annuelles, Benezech, ministre de l'Intérieur, désireux de faire renaître les beaux-arts, s'empressa d'annoncer, dans la préface suivante du livret de 1796, que les anciens prix de Caylus et de Latour allaient être de nouveau distribués, et que l'année prochaine, s'ouvriraient les concours pour les prix de Rome.

« Les nouveautés, dit-il, même les plus utiles, ont toujours éprouvé le choc des opinions ; il serait trop heureux que cet effet conduisît à la vérité. Plusieurs personnes ont paru craindre qu'en ouvrant, tous les ans, aux beaux-arts, un Salon d'exposition, ce terme trop rapproché ne leur devînt funeste. Le plus grand nombre doit savoir gré au Gouver-

nement de n'avoir pas partagé leurs doutes, et de leur avoir facilité ainsi les moyens de faire connaître des ouvrages qui, pour la plupart, dans l'espace de deux années, se trouvent transportés loin de Paris.

» A Londres, l'exposition a lieu tous les ans. On y invite les artistes étrangers et régnicoles qui habitent cette ville, à soumettre leurs productions au jugement public. On dit qu'un jury rejette les ouvrages trop médiocres et l'on ajoute qu'il en rejette beaucoup. Les arts ont-ils gagné en Angleterre depuis que cet usage y existe ?

» Quoi qu'il en soit, ici les intérêts particuliers, ceux du moment surtout, disparaîtront avec les circonstances qui changeront en bien. Mais, dès aujourd'hui, le nombre des inscrits pour l'exposition étant plus considérable qu'il ne l'était l'année dernière, on a la preuve que l'invitation du ministre de l'Intérieur, relative à l'Exposition qui va avoir lieu, a satisfait le plus grand nombre des artistes.

» Il a paru utile et convenable de conserver ici le texte de cette invitation. Le voici :

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Aux Artistes de l'École française

» 9 Floréal, an IV de la République.

» Vous avez prouvé, citoyens, à la dernière exposition publique, que le génie des arts est resté le compagnon fidèle du génie de la liberté. Vous aviez eu trop peu de temps et de loisir, trop peu de calme surtout, pour produire tout ce que l'on peut attendre du concours de vos talents, et cependant vous avez excité l'étonnement et l'admiration, par le grand nombre et le mérite de vos ouvrages.

» Je vous invite à cueillir, cette année, une nouvelle moisson de gloire. Ce serait trop peu pour l'activité française, pour le progrès et l'encouragement des arts, de les borner, comme ils l'étaient avant la Révolution, à une seule exposition publique en deux ans. La carrière s'est agrandie. Un plus grand nombre de talents y sont entrés ; l'émulation va renaître avec les concours, avec l'organisation de l'instruction publique et des travaux d'encouragement : offrez donc, citoyens, chaque année, des jouissances à la patrie, de l'aliment aux arts et au commerce ; imposez à l'univers l'obligation d'admirer l'école française devenue fertile comme la nature qu'elle étudie et dont elle se rapproche.

» La liberté vous invite à retracer ses triomphes. Transmettez à la postérité les actions qui doivent honorer votre pays. Quel artiste français ne sent pas le besoin de célébrer la grandeur et l'énergie que la nation a déployées, la puissance avec laquelle elle a commandé aux événements et créé ses destinées? Les sujets que vous prenez dans l'histoire des peuples anciens se sont multipliés autour de vous. Ayez un orgueil, un caractère national : peignez notre héroïsme, et que les générations qui vous succèderont ne puissent point vous reprocher de n'avoir pas paru Français dans l'époque la plus remarquable de notre histoire.

» Pour porter l'encouragement et l'émulation dans toute l'école, le concours d'expo-

sition fondé par Caylus, aura lieu le 25 du présent mois, provisoirement, selon le mode établi par la ci-devant Académie de Peinture et de Sculpture; et celui de la demi-figure peinte, fondé par Latour, commencera le 25 prairial suivant.

» Quant au concours solennel pour les grands prix, il ouvrira le 25 ventôse de l'an prochain. J'invite les élèves que le mouvement de la Révolution aurait distraits de leurs études, à les reprendre avec plus d'ardeur, et à fixer leurs regards sur cette couronne qui a toujours excité une noble émulation dans l'école française.

» BENEZECH. »

Les concours pour la demi-figure et la tête d'expression s'ouvrirent comme on les avait annoncés. La distribution des prix, entourée d'une certaine solennité, se fit dans une des salles du Louvre. Le citoyen Ginguené, directeur général de l'instruction publique, prononça un discours auquel succéda une allocution du citoyen Renou, bien déchu de sa première splendeur, car, de secrétaire de l'Académie royale de Peinture et Sculpture, il était devenu surveillant des écoles. Il retraça l'histoire de ces cours de dessin rétablis provisoirement dans leur ancienne forme, malgré l'impudence tranchante et la barbarie aveugle qui voulait les détruire, car les professeurs sont les mêmes et leur zèle ne s'est pas ralenti.

Si les membres de l'ex-Académie de Peinture avaient presque restauré son enseignement, les encouragements donnés par le Gouvernement étaient encore plus honorifiques que précieux.

Guérin, de l'atelier de Regnault, reçut pour prix de la demi-figure qui était autrefois de 300 livres, 48 livres en numéraire et quarante estampes d'après les grands maîtres; on donna à Bouillon, pour prix de la tête et de l'expression, au lieu de 100 livres, 12 livres en numéraire et six gravures. Enfin, un rouleau d'estampes fut remis en reconnaissance de son zèle et de sa complaisance à Mlle Robineau, élève de Suvée, qui avait bien voulu poser pour le concours de la tête.

Quant au Salon de 1796, Gérard y obtint un grand succès avec son portrait d'*Isabey*, qui fait aujourd'hui l'ornement de notre musée du Louvre; Gautherot fut remarqué par son tableau de *Marius à Minturnes;* Serangeli pour une composition d'*Orphée et d'Eurydice*. Enfin, Berthon, Damame, Fortin, Harriet, le lauréat de l'an II, Laneuville, Pajou, Roland, y soutinrent la bonne réputation de l'atelier. Miger et Tardieu y exposèrent des portraits gravés d'après David.

Ce dernier était trop absorbé par son tableau des *Sabines*, pour prendre part à ces luttes pacifiques. Il avait répondu par un refus, en date du 26 prairial an IV, à la demande du ministre de l'Intérieur, de faire partie du jury d'examen des ouvrages destinés au Salon, « son opinion ayant toujours été pour une liberté absolue ». Il ne sortit un instant de sa réserve que pour s'élever avec quelques artistes et amateurs éclairés, entre autres Quatremère-Quincy, contre l'usage que le Directoire faisait de la victoire en dépouillant la Hollande et l'Italie de leurs richesses artistiques pour en embellir Paris,

Il résistait à l'opinion générale qui pensait que la vue des chefs-d'œuvre des maîtres enfanterait en France des hommes de génie.

Il signait la pétition suivante, que les artistes envoyèrent au Directoire le 28 thermidor an IV (15 août 1796) :

« Citoyens Directeurs,

» L'amour des arts, le désir de conserver leurs chefs-d'œuvre à l'admiration de tous les peuples, un intérêt commun à cette grande famille des artistes répandue sur tous les points du globe, sont les motifs de notre démarche auprès de vous. Nous craignons que cet enthousiasme qui nous passionne pour les productions du génie, n'égare sur leurs véritables intérêts même leurs amis les plus ardents, et nous venons vous prier de peser avec maturité cette importante question de savoir s'il est utile à la France, s'il est avantageux aux artistes en général, de déplacer de Rome les monuments d'antiquité et les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture qui composent les galeries et les musées de cette capitale des arts.

» Nous ne nous permettrons aucune réflexion à ce sujet déjà soumis à l'opinion publique par de savantes discussions ; nous nous bornerons à demander, citoyens Directeurs, qu'avant de rien déplacer à Rome, une commission formée par un certain nombre d'artistes et de gens de lettres nommés par l'Institut national, en partie dans son sein et partie en dehors, soit chargée de vous faire un rapport général sur cet objet.

» C'est d'après ce rapport, où toutes les considérations seront discutées et pesées avec cette masse de lumières qui est indispensable au développement d'un sujet si grand et si digne de vous, que vous prononcerez, citoyens Directeurs, sur le sort des beaux-arts dans les générations futures.

» Oui ! l'arrêté que vous prendrez va fixer à jamais leur destin, n'en doutez point, et c'est ainsi que, pour former des couronnes destinées à nos légions triomphantes, vous saurez unir les lauriers d'Apollon aux palmes de la victoire, et aux rameaux si désirés de l'arbre de la paix.

» Valenciennes, *peintre;* Le Barbier l'aîné, *id.;* L. Moreau l'aîné, *id.;* Bataille; David, *peintre;* Dumont, *sculpteur;* Meynier, *peintre;* Soufflot le Romain, *architecte du Panthéon français;* Vien, *peintre;* Levasseur, *graveur;* Julien, *sculpteur;* Lethière, *peintre;* Girodet, *peintre;* Dufourny, *architecte;* L.-F. Cassat, *auteur du Voyage pittoresque en Syrie;* Quatremère-Quincy; Lesueur, *peintre;* Suvée, *id.;* Peyron, *id.;* Boizot, *sculpteur;* Colas, *architecte;* Fontaine, *id.;* Percier, *id.;* Denon, *graveur;* Lange, *sculpteur;* Vincent, *peintre;* Moreau jeune; Robert; Lorta, *sculpteur;* Giraud, *id.;* Pajou, *id.;* Berruer, *id.;* Michallon, *id.;* Fortin, *id.;* Roland, *id.;* Desoria, *peintre;* Chancourtois, *id.;* Perrin. *id.;* Tassy, *id.;* Clairisseau, *id.;* Lemonnier, *id.;* Legrand, *architecte;* Molinos, *architecte;* Lempereur.

Cette question passionna le monde des arts ; Lebreton répondit aux allégations des pétitionnaires, et sur ces entrefaites l'Institut, consulté par les commissaires du gouver-

nement sur le choix des œuvres d'art à transporter à Paris, ayant dressé une liste des statues et des tableaux à enlever de Rome, donna officiellement raison à la portion des artistes qui réclamaient pour la France les chefs-d'œuvre de l'Antiquité et de la Renaissance.

On n'a pas oublié que, lorsque David offrit à la Convention nationale son tableau du *Marat*, l'Assemblée avait décrété, le 24 brumaire an II, que, sous la direction de l'artiste, des gravures seraient exécutées de ce tableau et de celui de *Lepelletier*.

Conformément à ce décret, David avait passé, pour l'exécution du *Lepelletier*, un traité avec Tardieu et, pour le *Marat*, avec Morel, tous deux graveurs distingués de cette époque. Mais le travail de ces gravures fut abandonné quand les vainqueurs de Robespierre, bien qu'ayant dans les sans-culottides de l'an II transporté les cendres de Marat au Panthéon, firent rendre à l'artiste les tableaux originaux qu'un nouvel arrêté de la Convention avait fait enlever de la salle des séances.

Cependant, sur la somme de 24,000 livres mise à sa disposition par le même décret du 24 brumaire, David avait touché 12,000 livres en deux payements de 6,000 livres, effectués en l'an II, l'un le 5 pluviôse, l'autre le 14 prairial.

En 1797, la Réaction contre les patriotes, la queue de Robespierre comme on les appelait, était plus violente que jamais. Les injures étaient à l'ordre du jour, et les journaux royalistes rééditaient ces invectives prodiguées après le 9 thermidor. Ainsi faisait *l'Espion de la Révolution française* en reprenant, sur l'attitude de David au 3 septembre 1792, l'imputation que Courtois avait glissée dans les notes de son rapport sur les événements de Thermidor, lu à la Convention au premier anniversaire de cette révolution. Dans de telles conditions, il arriva probablement que quelque feuille, croyant trouver une nouvelle calomnie à ajouter à celles dont on abreuvait le peintre de Marat, prétendit qu'il était incapable de rendre compte de l'argent mis à sa disposition pour la gravure de ses deux tableaux du *Marat* et du *Lepelletier*.

L'accusation pouvait paraître d'autant mieux fondée qu'aucun exemplaire de ces deux gravures n'avait été livré au public, les artistes ayant été arrêtés dans leur travail par les événements politiques.

David, pour couper court à toutes ces insinuations qui l'outrageaient dans sa dignité d'honnête homme et dans sa probité désintéressée qu'il mettait au-dessus de toutes les vertus, envoya au ministre de l'Intérieur le mémoire suivant :

« Citoyen Ministre,

» Jacques-Louis David, peintre, vous expose qu'en l'an II, il fit hommage à la Convention nationale de deux tableaux de sa composition, représentant l'un la *Mort de Michel Lepelletier* et l'autre celle de *Marat*.

» Par décret du 24 brumaire de ladite année, la Convention nationale ordonna que ces deux tableaux seraient gravés aux frais de la nation ; elle mit à la disposition de la Commission de l'instruction publique une somme de 24,000 livres pour fournir aux frais de gravure et d'impression. Le décret porte que la propriété des planches appartiendra au citoyen

David, à la charge, par lui, de distribuer un exemplaire des deux gravures à chaque membre de la Convention nationale et à chaque administration des départements.

» En exécution de ce décret, David a touché jusqu'à concurrence de 12,000 livres qu'il a distribuées aux artistes chargés de la gravure. Il offre de rapporter leurs quittances; mais l'ouvrage n'a pas eu son entière exécution, et les changements, qui ont été la suite de la révolution du 10 thermidor, ont déterminé le Corps législatif à rendre à l'exposant les tableaux dont il lui avait fait hommage, en dérogeant au décret qui interdisait aux législateurs de les retirer du lieu des séances de la Convention sous quelque prétexte que ce fût.

» L'effet des dispositions ci-dessus intéresse l'exposant sous deux rapports, savoir : celui de la propriété des tableaux et celui des comptes qu'il doit pour les sommes qu'il a touchées.

» Quant à la propriété, il ne pense pas qu'il puisse y avoir un doute; il en avait fait hommage à la Convention sous des conditions consacrées par le décret du 24 brumaire; ces conditions ont été postérieurement rétractées, les tableaux ont été rendus à leur auteur, et tout est terminé à cet égard.

» Mais, relativement à sa comptabilité, il lui importe d'être pleinement déchargé des sommes qui lui ont été remises, en justifiant qu'il en a fait l'emploi dont il était tenu. A cet égard, il joint au présent mémoire les quittances des artistes qui avaient été acceptés par le Comité d'instruction publique pour graver les ouvrages dont il s'agit. Au moyen de la production de ces titres, il pense qu'il ne doit y avoir aucune difficulté à lui donner une pleine décharge de la somme de 12,000 livres ci-dessus énoncée, et c'est ce à quoi il conclut.

» Salut, fraternité et respect.

» DAVID, *peintre, membre de l'Institut national.*

» Paris, ce. . . . . »

A cette lettre étaient joints les deux traités passés avec les graveurs Tardieu et Morel, une quittance de Serangeli de 400 livres pour une copie du *Marat*, une de Devosge de la même somme, pour un dessin du *Lepelletier,* puis les quittances de Tardieu pour 5,170 livres; enfin, celles de Morel pour 6,000 livres. De ces payements, deux avaient été faits par anticipation, le 15 thermidor an II, la veille de l'incarcération de David, et les derniers à la date des 23 et 29 brumaire an IV.

Pour compléter ces détails, nous donnons la copie du traité passé entre David et Tardieu; celui de Morel est identiquement semblable :

« Nous soussignés, Jacques-Louis David, peintre et député à la Convention nationale, et Pierre-Alexandre Tardieu, graveur, sommes convenus de ce qui suit :

» Savoir :

» Moi, Jacques-Louis David, d'une part, m'engage à payer à P.-A. Tardieu, la somme de 6,000 livres en quatre payements égaux de 1,500 livres chacun, payables de quatre mois en quatre mois, savoir : le premier à la fin de frimaire courant; le second à la fin de germinal suivant; le troisième à la fin de thermidor suivant, et le quatrième et

dernier, à la fin de frimaire de l'an III de la République française, époque à laquelle Tardieu s'engage à livrer la planche.

» Et moi, d'autre part, P.-A. Tardieu, m'engage à graver le dessin du tableau de David, représentant la *Mort de Lepelletier* et à lui délivrer la planche gravée à la fin de l'an III de la République française. Je m'engage, en outre, à retoucher la planche lorsqu'elle sera usée, moyennant de nouvelles conditions; bien entendu que, suivant l'usage qui accorde aux graveurs une quantité quelconque d'épreuves, il m'en sera accordé une douzaine et pas plus.

» Fait double entre nous, à Paris, le 24 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

» TARDIEU, DAVID. »

D'après un rapport, assez légèrement fait sur ce mémoire, pour qu'on ait omis d'y mentionner la dernière quittance de Morel de 3,000 livres qu'il avait reçues, son travail une fois terminé, le ministre répondit ainsi à David, en le déchargeant de cette somme dont il croyait n'avoir pas retrouvé l'emploi :

« 9 germinal an V.

Au citoyen David.

» Sur le rapport qui m'a été présenté, Citoyen, j'ai reconnu, par les pièces jointes à votre mémoire, que, sur la somme de 12,000 livres assignats que vous reçûtes en l'an II pour subvenir aux frais de gravure des deux tableaux, *Marat* et *Lepelletier*, dont vous étiez chargé, vous en avez employé 8,970 à payer les artistes qui vous ont secondé dans cette entreprise, de sorte qu'il ne vous est resté, pour votre travail personnel dans les tableaux dont l'exécution est abandonnée, que 3,000 livres assignats. Il me paraît donc juste de vous décharger, comme je vous décharge, en effet, de toute comptabilité relative à cet objet.

» Quant à la propriété des tableaux, personne, je pense, n'est disposé à vous la contester. Vous pouvez en exercer tous les droits.

» BENEZECH. »

David ne se contenta pas de cette réponse; il exigea la rectification de l'erreur qui avait oublié la somme de 3,000 livres, et pour que l'emploi intégral des 12,000 livres fût justifié, il joignit à sa seconde lettre une quittance de Potrelle de 30 livres pour l'encadrement des deux dessins de *Lepelletier* et de *Marat*.

« 4 messidor an V.

» Citoyen Ministre,

» Dans la liquidation qui s'est faite, relativement aux 12,000 francs que j'ai touchés pour faire graver les tableaux de *Lepelletier* et *Marat*, il s'est glissé dans vos bureaux une erreur de plus de 3,000 francs; je vous prie, citoyen ministre, de vouloir bien la faire rectifier. On a oublié de comprendre une quittance. Cette inattention est très

peu de chose en elle-même ; mais il faut qu'elle soit réparée pour que je sois déchargé, comme je le désire, de toute responsabilité financière. Il reste 30 francs dont je n'ai point encore justifié l'emploi. Ils ont été employés à faire encadrer les dessins qui ont servi à la gravure, ainsi que vous le verrez par la quittance qui en justifie.

» Salut, fraternité.

» DAVID. »

Ces deux dessins dont parle David, et qui avaient été encadrés par Potrelle, sont : celui du *Lepelletier*, par Devosges, et celui du *Marat*, par Wicar. La copie de Serangeli avait été commandée pour les Gobelins. Le ministre répondit par la lettre suivante :

« 9 messidor an V.

» *Le ministre de l'Intérieur au citoyen David, peintre à Paris.*

» Le nouvel examen que j'ai fait, citoyen, d'après votre lettre du 4 de ce mois, des pièces de dépenses relatives à l'exécution des deux tableaux, *Marat* et *Lepelletier*, dont vous aviez fait hommage à la Convention nationale en l'an II, m'a pleinement convaincu que la somme de 12,000 francs, par vous reçue en assignats pour les tableaux, a été employée entièrement en déboursés réels et effectifs justifiés par ces pièces, en y comprenant les 30 francs montant de la quittance nouvellement recouvrée, qui était jointe à votre dernière lettre.

» Il en résulte qu'il ne vous est rien resté pour votre travail personnel, et que vous devez, par conséquent, être déchargé, comme je vous décharge, en effet, par répétition, de toute comptabilité relative à ces deux tableaux, dont la propriété ne peut vous être contestée.

» BENEZECH. »

Les exemplaires des estampes de Tardieu et de Morel, dont les planches ont été brisées, sont très rares. Nous ne connaissons que ceux que possède la Bibliothèque nationale, dans le fonds Hénin. Encore la seule épreuve du *Lepelletier*, une épreuve de remarque, est-elle lacérée de manière à avoir fait disparaître les emblèmes qui expliquaient la fin tragique de ce député à la Convention.

A ce moment, le parti royaliste, se croyant assuré du succès, ne cachait plus ses espérances ; il annonçait de cruelles représailles à exercer contre les restes de l'ancien gouvernement révolutionnaire. « Le monstre hideux, la grosse joue, » comme on appelait David, ne devait plus, cette fois, échapper au glaive de la justice. Encouragés par les artistes jaloux de son talent, « les mignons aristocrates » se répandaient en invectives contre le peintre des *Horaces*, reculant d'effroi quand on leur disait qu'on lui avait serré la main, et ne cessant, bien qu'incapables de citer un seul nom, d'invoquer le souvenir des nombreuses victimes que son envieuse cruauté aurait fait jeter dans les cachots ou sous le fer des bourreaux.

C'est sans doute en apprenant ces persécutions ardentes que Bonaparte, éclairé par Gros sur le véritable caractère de David, lui fit proposer, par son aide de camp Julien, un asile, à l'ombre de ses lauriers, sur cette terre d'Italie qu'il venait de conquérir. Une telle démarche répondait à la sympathie que le général manifestait pour les hommes distingués dans les arts, les lettres et les sciences, quand, le 5 prairial an IV, il écrivait au citoyen Oriani, astronome : « Le peuple Français ajoute plus de prix à l'acquisition d'un savant mathématicien, d'un peintre en réputation, d'un homme distingué, quel que soit l'état qu'il professe, que de la ville la plus riche et la plus abondante. »

David refusa la noble hospitalité que lui offrait le général, qu'il ne connaissait même pas de vue, mais dont les victoires avaient frappé son imagination, car, après Lodi, il lui avait écrit pour lui demander un dessin des lieux où s'était passée cette action d'éclat, désirant la retracer sur la toile. Ce fut alors que naquit dans son cœur cet attachement sincère et durable pour Napoléon, qu'accrut encore la respectueuse admiration inspirée par les œuvres de cet incomparable génie, dont, plus tard, dans son exil, il se plaisait à rappeler l'offre généreuse.

Son refuge contre l'injustice des hommes était son atelier. Il travaillait sans relâche aux *Sabines*, et, pour épargner un temps précieux, il avait cédé un petit appartement, au-dessus de l'atelier des *Horaces*, à son élève Pierre Franque.

C'était là que se réunissait la petite coterie des Primitifs, auxquels Maurice Quay exposait ses théories sur les principes de l'art, desquels, disait-il, David ne se préoccupait pas assez. Ces jeunes réformateurs ne trouvaient pas suffisantes les audaces de leur maître, bien qu'il eût renoncé à habiller ses personnages des *Sabines*, tentant de faire un tableau « plus Grec que celui des *Horaces* ». Cependant, telle qu'elle était conçue, sa composition, à leurs yeux, n'aspirait pas encore assez à la pureté et à la beauté des Anciens. Désireux de ramener les arts aux plus beaux temps de la Grèce, ces jeunes gens, non contents de ne peindre que des héros d'Homère ou de Pindare, résolurent d'en adopter le costume, et un jour Paris vit, dans ses rues, quelques rares spécimens des costumes de Pâris et d'Agamemnon. Ils poussèrent si loin l'exagération de leurs doctrines, n'épargnant pas même leur maître, que celui-ci remercia Pierre Franque, et le remplaça par Langlois, d'un talent aussi mûr et plus modeste.

Il eut aussi à se séparer de jeunes gens qui, dans son atelier, se faisaient les apôtres d'idées contraires aux siennes. A côté des Primitifs, s'élevait une autre secte qui, faisant bon marché des études pratiques, prétendait que la « seule méditation » pouvait remplacer toutes les parties de l'art. Ces novateurs, accablant de leurs dédains les grands maîtres, ne considérant pas David comme un peintre, tranchaient avec hauteur tous les problèmes de l'art, qu'ils n'admettaient que « naïf ou puissant ». A l'opposé des Primitifs, qui déployaient une certaine recherche dans leur costume, ils affectaient une tenue cynique, et par leur ton, leurs manières, effrayaient les femmes et les jeunes filles qui passaient dans les corridors du Louvre.

David les éloigna de son atelier, et après avoir provoqué quelque temps la malignité du public, comme les Primitifs, les Méditateurs disparurent.

Du reste, ils avaient peu de chance de réussir, car le suprême bon ton commandait en toutes choses, et surtout dans la toilette, une recherche excessive. Celle des femmes se proposait une imitation raffinée des modes de l'antique Grèce.

David s'applaudissait de cette réforme du costume, qui, débarrassant les femmes de leurs atours empruntés, découvrait une partie des formes et laissait deviner celles qu'on ne montrait pas. Leurs longues robes d'étoffes souples et moelleuses, ornées de légères broderies, rappelaient le vêtement de *Camille* et de *Sabine;* leurs cheveux, sans poudre, retenus par des bandelettes, étaient disposés comme la coiffure des *filles de Brutus.* Aussi en témoignait-il sa satisfaction, quand, au sortir d'une représentation théâtrale, en voyant s'écouler le flot étincelant des beautés qui venaient de briller dans la salle, il disait à ses amis : « Admirons de tous nos yeux, car, ce soir, ne sommes-nous pas à Athènes. »

Les costumes, plus que transparents, des belles du Directoire, sont passés à l'état de légende. Tout s'excusait alors, quand on s'appuyait sur un exemple donné par l'antiquité. Cet engouement des mœurs antiques servit David pour l'exécution de ses *Sabines*, car à l'émule des femmes de Rhodes, de Corinthe et de Sicyone, qui se glorifiaient de se montrer sans voiles à Zeuxis ou à Apelle, action mise en relief par les rédacteurs du livret de 1795, et par Renou, dans son discours de la distribution des prix de peinture, où il s'écrie, en parlant de la jeune fille qui s'était prêtée à servir de modèle : « Des honneurs publics étaient offerts aux jeunes beautés dont les artistes avaient imité les traits pour rendre ceux d'une Vénus ou d'une Hélène, » trois jeunes dames du meilleur monde, passionnées pour les arts, apprenant son embarras pour la figure d'*Hersilie*, vinrent lui offrir le concours de leurs charmes. Elles se dévoilèrent devant lui, et il choisit parmi elles l'épouse de Romulus.

Madame de Bellegarde se prêta ainsi à ce que le peintre s'inspirât de sa beauté pour une des belles figures de son tableau. Elle en tirait même vanité en paraissant en public coiffée d'une manière qui rappelait la brune Sabine, pour laquelle on disait qu'elle avait bien voulu servir de modèle.

Plusieurs autres personnages du tableau furent dessinés d'après ses élèves : Bayard, avons-nous dit, lui posa son *Romulus*, et le danseur Degville, son *Tatius*. La vieille mère qui, déchirant ses vêtements, se présente le sein nu, fut faite d'après la fidèle Catherine, la gouvernante de ses enfants ; enfin, un homme qui, dans la suite, occupa une place distinguée dans l'administration, le jeune Paganel, lui servit pour les bambins qui se roulent entre les combattants.

La figure d'*Hersilie* lui présenta quelques difficultés ; il la recommença plusieurs fois, se contentant à la fin d'un résultat qui ne le satisfaisait pas encore complètement et lui faisait regretter quelques-uns des essais qu'il avait effacés. La main de *Romulus* comme le pied du père des *Horaces*, l'arrêta un instant.

Il fut aussi interrompu dans son travail par une grande fatigue des yeux. Ce fut à partir de ce moment, qu'il dût, pour terminer, faire usage des lunettes. Il bénissait l'inventeur de ce précieux instrument, auquel, disait-il, on devrait « élever des statues, car il a donné » à l'homme la faculté de poursuivre toute sa vie ses travaux dans les sciences, les lettres » et les beaux-arts. »

Un événement que Paris attendait avec impatience vint aussi le distraire un instant de ses occupations.

Nous voulons parler de l'arrivée de Bonaparte. Chacun brûlait de voir ce jeune héros qui avait su arracher à l'ennemi séculaire de la France une paix glorieuse, et relever, dans les champs de bataille de l'Italie, la splendeur de ses armes.

David surtout désirait le remercier de l'abri qu'il lui avait offert dans son camp et de l'accueil bienveillant qu'il avait fait à Gros, son élève, que Madame Bonaparte lui avait présenté à Milan.

La première fois qu'il vit le général, ce fut à sa réception officielle, par le Directoire, au palais du Luxembourg; cérémonie dans laquelle on avait déployé un appareil fastueux pour répondre au sentiment des Parisiens, qui, par une illumination spontanée, célébrèrent le retour du vainqueur d'Arcole.

Bonaparte, de son côté, désirait se trouver avec David. Il sut en faire naître l'occasion. Le secrétaire du Directoire, M. Lagarde, ambitionna l'honneur de le recevoir à sa table. Le général accepta l'invitation en stipulant que David serait du nombre des convives. M. Lagarde, bien que n'ayant aucune relation avec l'artiste, dans son désir de posséder dans ses salons le héros du jour, accepta cette proposition et se rendit chez le peintre. Celui-ci refusa avec une grande fermeté cette politesse qu'il ne s'expliquait pas, lorsque ce haut fonctionnaire, à bout d'arguments, lui confia la condition qu'on lui avait imposée.

David aussitôt se rendit à un désir aussi honorable pour lui.

Au jour fixé, Bonaparte, après avoir salué Madame Lagarde, se fit présenter David et, s'emparant de son bras, l'entraîna dans une embrasure de fenêtre, pour s'entretenir avec lui. Au moment du dîner, après avoir conduit la maîtresse de la maison dans la salle à manger, il cherche la place de David, et s'adressant à un des voisins de l'artiste, il le prie de le remplacer auprès de Madame Lagarde, pendant que lui, s'asseoit à la place qu'il vient de choisir, et continue sa conversation.

C'est dans ce court entretien que David lui demanda l'honneur de faire son portrait. Il y consentit, mais au milieu de ses nombreuses préoccupations, il oublia le rendez-vous qu'il avait donné; il fallut que le peintre lui rappelât sa promesse.

Le jour étant pris, David fit préparer l'atelier des *Horaces* pour cette séance, et sachant combien son modèle avait peu d'instants à lui donner, il conçut les principales lignes d'une composition dans laquelle le général Bonaparte était représenté sur le plateau de Rivoli, descendu de cheval, le regard interrogeant l'avenir, et tenant à la main le traité de Campo-Formio. Des chevaux et l'État-major occupaient le reste du tableau. Cette toile devait avoir un développement en largeur de neuf pieds sur sept.

Bonaparte vint accompagné de deux aides de camp, les cheveux poudrés, vêtu d'une simple redingote bleu foncé dont le collet se confondait avec une large cravate noire. Il avait traversé, pour arriver à l'atelier, la haie formée par les élèves des différents ateliers du Louvre, et Ducis, tout essoufflé, était venu l'annoncer à son maître. Le général revêtit un habit militaire et commença à poser, donnant des marques d'impatience, tout en

regardant avec attention les *Horaces* et le *Brutus* qui, avec des moulages des plus belles statues antiques, décoraient alors l'atelier.

Cette séance, pendant laquelle David employa toutes les ressources de son talent et de son expérience, ne fut pas renouvelée. Il avait pu, pendant ces trois heures, faire une ébauche très serrée de la tête : le tableau en resta là. La toile fut retrouvée à la vente de David et achetée par Denon, qui la fit couper, pour ne conserver que la tête et toute la partie du buste indiquée au bistre.

Le lendemain de cette séance, David vint, selon son habitude, corriger ses élèves. Il devinait dans leurs regards le désir qu'ils avaient de connaître les détails de son entrevue avec le général. Il leur en parla avec enthousiasme, s'arrêtant surtout sur le caractère antique de la tête, que d'ignares graveurs italiens n'avaient pas su rendre. Enfin, se faisant donner un crayon blanc, finement taillé, il traça sur le mur de l'atelier le profil de l'homme qu'il appelait « son héros ».

Déjà, à son retour de la réception au Luxembourg, il avait de mémoire dessiné un croquis de Bonaparte, le montrant à ses amis en leur disant : « Voilà le général de la grande nation. »

Cet enthousiasme pour Bonaparte était, au reste, partagé par la plus grande partie du public. L'Institut l'avait appelé par l'élection à remplacer Carnot dans la Classe des sciences et des mathématiques, et le nouveau membre, simplement vêtu d'un frac gris, se confondit avec ses collègues à la séance du 15 nivôse an VI, dans laquelle Chénier donna lecture de son poème sur la mort du général Hoche.

Quand il termina par ces vers qui menacent les Anglais,

> Quels rochers, quels remparts deviendront leur asile,
> Quand Neptune irrité lancera dans leur île
> D'Arcole et de Lodi les terribles soldats,
> Tous ces jeunes héros, vieux dans l'art des combats,
> La grande nation, à vaincre accoutumée,
> Et le grand général guidant la grande armée !

la salle retentit d'applaudissements et les regards se tournèrent vers ce jeune homme dont la destinée déjà extraordinaire allait avoir tant d'influence sur le monde.

Pendant le court séjour qu'il fit à Paris, le général revit David, et même, sans lui découvrir que l'Égypte était le but de ses pensées, il le pressa de le suivre dans un pays renommé pour son beau ciel et ses précieux souvenirs de l'antiquité.

L'artiste alors touchait à la cinquantaine : ce n'était plus pour lui l'heure des entreprises hasardeuses. Il avait eu, pendant ces dernières années, une vie assez agitée pour ne plus désirer courir de nouvelles aventures. En outre, son tableau des *Sabines* restait à finir ; il refusa donc les offres du nouvel Alexandre. Avec toute la France, il se contenta de le suivre, par la pensée, sur cette terre d'Égypte, où un gouvernement mesquinement jaloux espérait que sa gloire et lui trouveraient un tombeau. Mais les événements, même à Paris, trompèrent cette secrète attente, car le nom de Bonaparte revenait sur toutes les lèvres à la vue des chefs-d'œuvre que son génie avait conquis à la patrie.

Les convois qui les portaient, attendus avec impatience, arrivèrent enfin. L'administration du Muséum avait déjà reçu quelques envois insuffisants pour satisfaire la curiosité du public, qui ne voyait dans tous ces retards qu'une preuve de l'incurie des Conservateurs. A la séance du Conseil des Cinq-Cents du 1er nivôse an VI, le député Marin s'était fait l'interprète de ces sentiments en se plaignant de ce que les objets d'art et les tableaux conquis par la valeur de nos armes restaient entassés, sans soins, dans les magasins.

L'administration du Muséum répondit à cette attaque par un long article justifiant sa conduite et dévoilant assez naïvement les prétendus secrets de l'art de restaurer les peintures. Elle terminait sa défense en appelant des savants et des artistes à procéder à un examen des objets contenus dans le Muséum.

Le Directoire, se sentant touché par cette résolution prise sans les ordres du ministre de l'Intérieur, casse et annule toutes les opérations faites et nomme une Commission, composée des commissaires de la France en Italie, d'artistes et d'experts en tableaux, pour qu'on lui fasse un rapport sur les travaux faits dans le Muséum et l'état des tableaux qui y sont déposés.

Cette Commission tint deux séances auxquelles David, qui en faisait partie, n'assista pas. Elle fit un rapport qui donnait gain de cause à l'administration du Muséum et la déchargeait de toutes les imputations qu'on avait élevées contre elle.

Le banquet qu'avait offert à Bonaparte le Corps législatif dans la grande galerie du Muséum fut encore par ses dégâts la cause d'un nouveau retard.

On savait cependant que des convois organisés avec les plus grands soins par les commissaires Monge, Moitte, Berthollet et Tinet avaient gagné sans encombre la ville de Livourne, puis le port de Marseille, sous la conduite de Gros, que le général en chef de l'armée d'Italie avait nommé à ces fonctions pour lui assurer des ressources.

De ces objets d'art, les premiers parvenus à Paris furent exposés dans la galerie d'Apollon, puis dans le grand salon du Muséum dont la porte était ornée d'armes et de drapeaux enlevés à l'ennemi avec ces mots : *A l'armée d'Italie*; mais les chefs-d'œuvre les plus renommés étaient encore attendus.

Ce fut la pensée générale de faire de leur arrivée une fête nationale. Les artistes, les membres de l'Institut en tête, demandèrent que l'organisation de cette pompe triomphale leur fût confiée. Le Directoire eut l'heureuse idée de profiter de cette circonstance pour enlever à l'anniversaire du 9 thermidor son caractère de vengeance et de haine.

Ce jour-là, une longue procession, qui commençait devant le Jardin des Plantes, où on était allé chercher les objets précieux arrivés par la Seine, se déroula dans Paris, jusque dans le Champ de Mars où le Directoire, entouré de tous les hauts fonctionnaires, se tenait près de l'autel de la Patrie. Ce cortège était divisé en quatre parties, chacune accompagnée des membres de l'Institut, des savants, des artistes, qui s'intéressaient aux richesses qui la composaient. Des chariots chargés, les uns de manuscrits, de livres, de cages contenant des animaux féroces ombragés par des plantes exotiques ; les autres, de caisses sur lesquelles on lisait : *Transfiguration* de Raphaël.., *Christ* du Titien; les derniers, enfin, plus massifs, plus solides, portant l'*Apollon du Belvédère*, le *Laocoon*, etc., défilèrent sous les yeux des

Parisiens, leur rappelant le nom du héros dont la destinée s'accomplissait alors sous des cieux si éloignés. Chacun était fier de ces précieuses conquêtes et espérait pour la France une génération glorieuse de peintres et de sculpteurs.

David ne partageait pas l'illusion générale. Nous avons vu qu'il avait désapprouvé ces réquisitions artistiques, et il ne croyait pas à leur influence sur la culture des arts en France. Beaucoup avaient attribué ce sentiment à une basse jalousie d'artiste ou de politique : l'avenir lui donna raison.

Il en causait quelquefois avec ses élèves, et surtout avec Delécluze, qui nous a conservé la conversation suivante :

« Sachez bien, lui disait-il, que l'on n'aime pas naturellement les arts en France; c'est un goût factice. Soyez certain, malgré le vif enthousiasme que l'on témoigne ces jours-ci, que les chefs-d'œuvre apportés d'Italie ne seront bientôt considérés que comme des richesses curieuses. La place qu'occupe un ouvrage, la distance que l'on parcourt pour aller l'admirer, contribuent singulièrement à faire valoir son mérite, et les tableaux en particulier, qui étaient l'ornement des églises, perdront une grande partie de leur charme et de leur effet quand ils ne seront plus à la place pour laquelle ils ont été faits. La vue de ces chefs-d'œuvre formera peut-être des savants, des Winckaelmann, mais des artistes, non. »

Le grand salon du Louvre servait toujours pour les expositions des œuvres des artistes vivants. Le public ne s'étonnait pas de l'absence de David qu'il savait absorbé dans son tableau des *Sabines;* mais ses élèves, à défaut du maître, y occupaient la place la plus distinguée.

L'atelier, chaque jour plus nombreux, faisait retentir son nom dans les concours de peinture que le Directoire avait rétablis et rendus au jugement de l'Institut. A la distribution des prix de peinture de l'an VI, Boucher, son élève, avait obtenu le troisième premier grand prix. Cette même année, Pajou fils, de son atelier, avait été couronné, pour la tête d'expression. Au concours de l'an VII (6 octobre 1798), son élève Harriet, le lauréat de l'an II, remportait ce prix avec son *Combat des Horaces*. Au concours de l'an VIII, Mullard recevait un second prix.

Si cette jeune génération commençait à cueillir les palmes académiques, celle qu'au début de sa carrière David avait initiée à la pratique des beaux-arts se signalait chaque jour par de nouveaux triomphes.

En effet, les tableaux les plus remarqués au Salon étaient l'*Amour et Psyché*, de Gérard; la *Mort de Caïus Gracchus*, de Topino-Lebrun; une *Eurydice*, de Serangeli, avait aussi attiré l'attention de la critique. Girodet et Gros étaient représentés par des portraits. Ce dernier, qui exposait pour la première fois, avait envoyé d'Italie le portrait du *Général Berthier*. Enfin, les ouvrages de Delafontaine, de Devosges, de Fragonard, d'Hennequin, d'Isabey, de Pajou fils, rappelaient au public le nom du maître.

Mais les artistes se plaignaient, malgré quelques achats faits par l'administration. Ils trouvaient un médiocre soulagement dans le concours que l'Institut avait ouvert sur la question :

« *Quelle a été et quelle peut-être encore l'influence de la peinture sur les mœurs et le gouvernement d'un peuple libre.* »

Une commission, dont Vien, Vincent, David faisaient partie, avait été chargée d'examiner les mémoires composés sur ce sujet.

Celui de Robin, l'ancien agréé de l'Académie royale de Peinture, qui rédigeait les pétitions des artistes dissidents, n'obtint que la première mention honorable. Le prix fut décerné à un mémoire dont l'auteur ne se fit connaître qu'après la séance publique du 15 germinal an VI, Allent, alors capitaine du génie. Ce travail nous paraît exposer, d'une façon si remarquable, l'opinion de David sur la mission des beaux-arts et sur le parti qu'un gouvernement en devait tirer pour l'honneur et l'instruction du pays, que nous n'hésitons pas à en citer une grande partie.

Nous laisserons à juger à nos lecteurs si les remarques d'Allent ne peuvent pas s'appliquer aussi à l'état actuel des beaux-arts.

« Puisque la peinture, dit Allent, parle à l'imagination des peuples, c'est au législateur à faire en sorte qu'elle ne lui donne que d'utiles leçons ; c'est à lui de la faire servir à la conservation des mœurs, à la propagation des vertus qui doivent composer le caractère national.

» Les dispositions législatives et règlementaires relatives à la peinture, doivent donc faire partie des institutions d'un peuple libre. Mais il ne suffit pas de créer des écoles, d'ouvrir des ateliers pour y former des élèves, d'établir des prix en faveur de ceux qui se distinguent, et d'assurer aux peintres les plus célèbres une place dans l'assemblée des savants les plus distingués et des premiers artistes de la nation. Ces établissements sont sans doute utiles et nécessaires aux progrès de l'art; mais si l'art n'est pas dirigé, il prendra, dans les mains du peintre, la direction qu'il recevra de son génie particulier ou de son intérêt.

» En suivant l'impulsion de son intérêt, l'artiste obéit principalement au goût de sa nation, ou plutôt de la classe assez riche pour acheter les productions de son pinceau. Si cette classe est corrompue, si elle est plongée dans la mollesse, les crayons de l'artiste s'amolliront comme elle. Il ne produira plus rien de grand : ses tableaux de chevalet orneront les boudoirs; ses compositions voluptueuses ne retraceront que des images des plaisirs. Heureux celui qui s'élève à de plus hautes conceptions, s'il est favorisé des dons de la fortune ! Malheur à lui, s'il a besoin que l'eau du Pactole vienne humecter quelquefois ses pinceaux, ou si son âme énergique n'est résolue d'arriver à la gloire à travers les ronces de l'indigence ! Ses fiers Romains épouvanteront nos Aspasies, et la sensible Phryné ne placera jamais à côté de l'aimable Alcibiade le sombre et farouche Brutus.

» ... Quand l'ordre règne dans l'administration, il n'est pas de gouvernement qui ne puisse consacrer à l'encouragement des arts une légère portion des revenus de l'État. Que son emploi soit déterminé avec sagesse ; qu'il soit consacré à l'acquisition des tableaux les plus propres à l'instruction du peuple, et converti en secours pour les artistes qui se livrent à ce genre ingrat, dans ce siècle où les mots de patrie et de vertu ne sont, dans toutes les bouches que parce qu'on semble leur avoir fermé tous les cœurs.

» ... Mais, en donnant cette impulsion aux artistes, veillez aussi sur l'instruction de leurs élèves ; inspirez-leur, dès les premiers instants, le goût des genres qui plaisent à la

patrie ; nationalisez ces genres, en un mot : que les sujets des concours ne s'en écartent jamais; que tous les prix leur soient exclusivement réservés, et que l'Institut national couronne à la fois désormais le talent de l'élève et la moralité de son ouvrage. »

Cependant les artistes mécontents, s'adressant au Directoire, lui demandèrent :

« 1° Que l'on accordât des encouragements aux beaux-arts, conformément aux lois rendues par la Constituante ;

» 2° Qu'il fût ouvert, pour la distribution des sommes, un concours comme celui de l'an II ;

» 3° Que le jugement ne fût pas rendu par l'Institut, mais par un jury nommé par les concurrents. »

Le Directoire, ayant obtenu des Corps législatifs une allocation de 100,000 francs pour encouragement aux beaux-arts, les artistes se concertèrent pour la nomination d'un jury qui, parmi les œuvres exposées depuis l'an II, devait désigner les plus remarquables.

Les membres du jury furent :

Vien, *peintre;* David, *peintre;* Bienaimé, *architecte;* Gérard, *peintre;* Thibaut, *architecte;* Meynier, *peintre;* Allais, *architecte;* Vernet, *peintre;* Vincent, *peintre;* Naigeon, *peintre;* Fragonard, *peintre;* Giraud, *sculpteur;* Berthelemy, *peintre;* Redouté, *peintre;* Morel-d'Arleux, *peintre.*

Suppléants : Moitte, *sculpteur;* Ramey, *sculpteur;* Auger, *sculpteur;* Lebrun, *peintre;* Julien, *sculpteur.*

Ce jury, où les peintres étaient en notable majorité, répartit ainsi la somme de 100,000 francs : 63,000 fr. aux peintres, 20,000 fr. aux sculpteurs ; 7,000 fr. aux architectes.

On se plaignit de cette proportion, qui donnait à la peinture une part relativement trop forte.

Les encouragements à donner furent divisés en sept classes pour la peinture :

Girodet, pour son *Endymion ;* Lethière, pour son *Philoctète* et Peyron, pour son *Bélisaire,* formèrent la première classe. La seconde se composait de Regnault, Garnier et Topino-Lebrun. Vingt-trois autres peintres obtinrent des encouragements.

Les artistes, en outre, demandèrent qu'on revînt aux concours pour les travaux commandés par la nation. Moitte, Chaudet, Pajou, Lemot, Regnault, Gérard, Vernet Fontaine, Percier avaient signé cette pétition qui reprenait les idées de David sur la distribution des ouvrages par l'État.

Le Directoire était aussi désireux de donner, conformément aux idées de l'Institut, une nouvelle impulsion à l'art national. En floréal, il adressa aux artistes l'avis suivant :

Le Ministre de l'Intérieur aux Artistes.

« Citoyens, après avoir rassemblé, pour votre instruction, les trésors de plusieurs siècles et de plusieurs contrées, et ouvert ainsi au génie, avec une magnificence inconnue jusqu'à ce jour, les sources les plus abondantes, il ne restait plus au gouvernement qu'à vous assurer des travaux, et à vous indiquer leur direction philosophique et morale ; en effet,

c'est par ce « mérite de composition » que l'École française va surpasser cette École fameuse, à qui elle semble déjà s'égaler par ce « talent d'exécution » pur et sévère qu'elle a montré depuis qu'elle est revenue à l'étude de la nature et de l'antique.

» C'est par là aussi qu'elle s'assurera auprès du gouvernement et de la postérité une juste considération.

» Un nouveau mode de concours, pour la distribution des travaux d'encouragement, a été adopté et couronné par le succès.

» L'Exposition solennelle, dans le Salon du Muséum, a tenu lieu de concours, et le jugement du jury a décerné les palmes et les prix.

» Ce mode sera adopté pour la distribution des travaux d'encouragement à accorder en l'an VIII. En conséquence, les artistes seront invités, par l'administration du Musée, à faire porter, dans la salle consacrée à cette exposition, celles de leurs productions qu'ils jugeront les plus dignes de concourir.

» Le Salon sera ouvert depuis le 1er fructidor de la présente année, jusqu'au 1er brumaire : un jury, qui se rassemblera vers le milieu du mois de fructidor, prononcera sur le mérite et le talent des ouvrages exposés.

» Les noms de ceux qui auront été distingués et honorés par des travaux d'encouragement, seront proclamés au Champ de Mars.

» Que ces honneurs, qui n'ont lieu que dans les Républiques, rappellent aux artistes le sentiment de leur propre dignité et tout ce qu'ils doivent à un gouvernement libre ; qu'au moment où ils saisissent le crayon, le pinceau et le ciseau, ils assistent, par la pensée, à cette proclamation solennelle ; qu'ils croient alors entendre la voix de la patrie même leur dire : « Artistes, honorez une nation qui vous honore ! »

On disait que, pour rentrer dans ces données de tableaux représentant des faits de notre histoire, le Directoire avait chargé Girodet, qui avait obtenu la première place au concours de l'an VII, de peindre « l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt ». Mais cette nouvelle était démentie quelques jours après.

Ce guet-apens avait rallumé dans tous les cœurs français les fureurs de la guerre. L'Institut national, donnant l'exemple, réduisait patriotiquement son budget pour laisser au gouvernement plus d'argent, afin de punir cette perfidie de l'Empire. Une pompe funèbre honora la mémoire des victimes de cet attentat. On dit que David composa les bas-reliefs qui entrèrent dans la décoration de cette cérémonie.

Au salon de l'an VII (1799), l'école de David jetait un vif éclat : Hennequin avait envoyé son grand tableau du *10 Août ;* Gérard exposait son portrait de *Madame Regnault de Saint-Jean-d'Angély ;* Girodet, avec celui de *Mademoiselle Lange*, faisait naître un scandale qui n'est pas oublié ; Granet y commençait sa réputation dans le genre du clair obscur.

Ce fut à ce Salon, déjà ouvert, que Guérin envoya son *Marcus Sextus*. Ce tableau avait d'abord été un *Bélisaire rentrant dans ses foyers,* quand, sur l'observation d'un de ses amis plus au courant de l'opinion publique, Guérin ouvrit les yeux à son principal personnage, et, lui donnant un nom imaginaire, le transforma en un proscrit qui retrouve

sa famille après un long exil. Ce sujet répondait si heureusement aux aspirations de la société qui commençait à penser avec sympathie aux émigrés et à désirer leur retour, qu'il obtint, dès son apparition, un très grand succès.

Cette toile n'était pas arrivée, quand l'Institut accorda à Hennequin, pour son *10 Août*, l'honneur d'être proclamé au Champ de Mars, à la fête de la République ; mais, voulant exprimer à Guérin toute sa satisfaction pour son œuvre remarquable, la Classe des beaux-arts désira que son nom fût cité avec éclat à sa séance publique. L'auteur recevait, au reste, de toutes parts, les témoignages les plus flatteurs. Les dames artistes lui offrirent un bouquet, et leur exemple fut suivi par ses amis et ses camarades, qui, le 11 vendémiaire an VIII (3 octobre 1799), se réunirent chez Le Gacque, restaurateur aux Tuileries, pour lui présenter leurs félicitations, ainsi qu'à Regnault, son maître, et à Vien, le patriarche de la peinture. Cette fête, à laquelle assistaient David et toutes les célébrités artistiques et littéraires, se termina par une pétition que les convives signèrent individuellement, pour demander au Directoire l'acquisition du tableau de Guérin.

Quelques jours après eut lieu la distribution des prix d'encouragement accordés aux exposants par le jury qu'ils avaient nommé le 25 fructidor an VII. David était porté le premier sur la liste qui comprenait les noms de Regnault, Gérard, Lethiere, Girodet, Meynier, Redouté, Taunay, Bidault, peintres ; Espercieux, Chaudet, sculpteurs ; Allais, Fontaine, Thibault, Percier, architectes. Le jury avait accordé trente-cinq prix, dont trois de première classe qui furent donnés : à Guérin, pour son *Marcus Sextus ;* à Hennequin, pour son *10 Août*, et à Prud'hon, pour son tableau de *La Sagesse et la Vérité*. Une gloire précoce entourait donc le jeune Guérin, que les habiles voulurent opposer à David, qui, avec la pensée d'introduire certaines réformes dans les conditions des arts, n'avait pas envoyé au Salon son tableau des *Sabines*.

Peut-être eût-il agi autrement si le Directoire s'était montré fidèle à la règle qu'il avait dit vouloir établir parmi les artistes français, de leur faire traiter principalement des sujets nationaux. En présence des déclarations du gouvernement, David avait pensé à son tableau du *Serment du Jeu de Paume,* dont la toile délaissée était alors dans l'atelier de Topino-Lebrun, aux Feuillants.

Le ministre de l'intérieur avait demandé à l'Institut une inscription pour la salle où s'était accompli ce grand fait politique, et l'inscription suivante avait été proposée :

« *Dans ce* JEU DE PAUME, *le 20 juin de l'an 1789, les députés de la nation,*
repoussés du lieu de leurs séances,
jurèrent de ne point se séparer qu'ils n'eussent donné une Constitution à la France.
Ils ont tenu leur serment. »

L'artiste crut le moment favorable pour terminer cette œuvre considérable, et il rédigea, pour le ministre de l'intérieur, le mémoire suivant :

« La société des Jacobins arrêta, en 1790, que le citoyen David serait invité à se charger de représenter sur la toile l'événement mémorable du serment du *Jeu de*

Paume, du 20 juin 1789. Elle ouvrit une souscription qui devait monter à la somme de 72,000 mille livres pour les payements du tableau et de la gravure, dont chaque soumissionnaire devait recevoir un exemplaire pour prix de sa souscription.

» L'Assemblée constituante sentit qu'il était de sa dignité de faire exécuter ce tableau à ses frais. En conséquence, elle rendit un décret, le 28 septembre 1791, qui me chargea de représenter ce sujet déjà commencé. Le trésor public devait en payer les frais. Elle ajoutait, de plus, par son décret, que « le tableau serait placé dans le lieu destiné aux séances de l'Assemblée nationale ». Le Comité des inspecteurs d'alors me fit, à cet effet, disposer un local dans l'église dite des Feuillants; là, j'y travaillai quinze mois consécutifs, jusqu'au moment où l'on vint m'en arracher en me nommant membre de la Convention nationale.

» Les chances revolutionnaires dérangèrent toutes mes idées. L'opinion publique, qui resta flottante pendant quelques années, mes malheurs et beaucoup d'autres circonstances glacèrent mes pinceaux. Aujourd'hui, enfin, que les esprits sont plus calmes, que les idées saines sont distinguées et ne sont plus confondues, ni avec les extravagances révolutionnaires, ni avec les réactions perfides qui en ont été la suite; aujourd'hui, dis-je, que l'esprit public est bien assis, chacun me dit à l'envi de reprendre mes pinceaux, et toutes ces voix répètent à l'unisson : « Faites donc votre tableau du *Jeu de Paume*, jamais plus beau » sujet ne s'est trouvé dans l'histoire des peuples qui nous ont devancés. »

» Tous ces sons répétés ont de nouveau échauffé mon génie, et, pour peu que vous veniez à mon secours, citoyen ministre, un mot de vous va l'enflammer.

» J'ai déjà dépensé une douzaine de mille francs sans jamais rien demander à aucun des gouvernements qui se sont succédés. Je comptais même le faire tout entier à mes frais, et alors j'y aurais mis le prix que j'aurais cru le plus raisonnable. Je n'avais consulté que l'amour de mon art, sans jamais penser aux suites et au dérangement qu'un tel travail aurait pu occasionner. à ma fortune. Aujourd'hui, plus éclairé, et connaissant mieux les frais qu'un ouvrage, qui me tiendra trois années, doit entraîner à sa suite, vous me permettrez, citoyen ministre, de vous demander d'y vouloir bien fixer vous-même un prix, ou de vouloir bien adhérer à celui que je demande.

» Il faut que vous sachiez d'avance que c'est le plus grand ouvrage que jamais peintre ait osé entreprendre. Le tableau comporte à peu près mille à douze cents personnages dans les attitudes les plus énergiques. Il fallait être dévoré de l'amour de la liberté, comme je l'étais et comme je le suis encore, pour avoir osé concevoir une pareille entreprise. La toile comporte trente-deux pieds sur vingt-deux. Il ne faut pas moins qu'une église pour achever ce tableau immense.

» D'après ces considérations, je ne puis moins demander que la somme de 150,000 fr. payable tant par trois mois, jusqu'au complétement de ladite somme dans l'espace des trois années demandées. Je vous observerai que j'en consommerai peut-être la moitié, ou au moins le tiers, à payer ceux de mes élèves qui m'aideront dans cette immense entreprise.

» Vous voyez que ce qui pourrait paraître exorbitant au premier aperçu, diminue bien l'idée qu'on s'en était fait d'abord par tous les frais que cet ouvrage m'occasionnera. Je ne vous parlerai pas des détails comme modèles, couleurs, mannequins et tant d'autres

dépenses imprévues. Voyez actuellement combien il m'en restera peu ; mais la gloire, seule richesse à laquelle je vise, m'en dédommagera, je l'espère. Cette idée seule écarte dans ma tête toute autre considération. Je recevrai par année la somme de 50,000 francs qui pourrait être prise sur les sommes décadaires mises à la disposition du ministre ; enfin, par le moyen que vous croirez le plus avantageux.

» Vous faites déjà tant pour les arts et pour différents artistes qui concourent à la splendeur de la nation, que j'espère que vous ne voudrez pas moins faire pour moi, et que vous voudrez bien me mettre du nombre de ceux qui ne respirent que pour illustrer leur pays.

» *Post-Scriptum.* — A présent que je n'ai plus sous les yeux les personnages qui composaient le corps législatif d'alors et que la plupart sont fort insignifiants pour la postérité, soit dit entre nous, mon intention est d'y substituer tous ceux qui depuis se sont illustrés, et qui par cette raison intéressent bien plus nos neveux. C'est un anachronisme, il est vrai, mais ils m'en sauront gré. Anachronisme que des peintres célèbres ont déjà employé sans considérer les unités, ni de lieu ni du temps ; au moins, moi, on n'aura pas ce reproche à me faire.

» Observez que ce sera le dernier ouvrage de cette importance qui sortira de ma main. »

David envoya-t-il ce mémoire quoique l'état de la France fût peu favorable aux beaux-arts, nous le croyons, car le gouvernement lui accorda une sorte d'encouragement. Était-ce pour adoucir le regret que l'artiste devait éprouver de ne pouvoir achever son œuvre patriotique ? En effet, sur le rapport suivant, qui lui fut adressé, le ministre de l'Intérieur alloua à David qui l'avait demandée une somme de 4,000 francs pour la bordure des *Sabines*.

« Paris, 30 thermidor, an VII.

Rapport présenté au ministre de l'Intérieur

» Le gouvernement a accordé à titre d'encouragement au citoyen David, peintre, membre de l'Institut national, et en considération du désintéressement de cet artiste, qui a généreusement fait la remise des prix qui lui ont été adjugés par les jurés en, 1791, et même de ses tableaux aux grandes époques de la Révolution, une somme de 4,000 francs pour le prix de la bordure du tableau qu'il vient de terminer, représentant le dévouement des *Sabines*.

» 2,000 francs ont en conséquence été payés à compte, suivant les termes convenus, savoir : 1,000 francs sur un premier rapport du 20 ventôse, an VII, et même somme sur un second rapport du 25 floréal, au nom du citoyen Alexandre, sculpteur. Le citoyen David expose au ministre que le cadre est terminé et prêt à être livré, et représente que l'entrepreneur attend pour cette livraison l'autorisation du payement de la seconde moitié du prix de cet ouvrage. La demande du citoyen David est conforme aux conditions déterminées pour les payements, dont le complément sera subordonné aux fonds disponibles. On propose en conséquence au ministre d'approuver qu'il soit expédié au nom du citoyen

Alexandre, sculpteur-doreur, une ordonnance de la somme de 2,000 francs pour la seconde moitié et pour solde de la bordure de trois mètres cinq décimètres, sur quatre mètres donnée par le gouvernement au citoyen David, pour son tableau représentant le *Dévouement des Sabines*.

» L'ordonnance sera imputée comme les deux premières sur le fonds de 100,000 francs décrété pour achat de tableaux et collections, par la loi du 11 brumaire au crédit de l'an VII. »

Le tableau *des Sabines* allait enfin être exposé. On s'en entretenait beaucoup dans le public; déjà plusieurs journaux en avaient parlé et même, à la séance de l'Institut du 20 vendémiaire an VII, Ducis en avait déjà donné une description, dans son épitre à Vien, où il célébrait ainsi ce vénérable artiste, et l'école qu'il avait fondée :

De l'école française heureux restaurateur,
Qui, du grand art de peindre atteignant la hauteur,
Aux fécondes leçons as su joindre l'exemple ;
Toi, qu'en s'attendrissant, l'œil du public contemple
Avec ce doux respect qui suit les cheveux blancs,
Quand la vertu s'unit à l'éclat des talents,
Tu le sais, le beau seul a droit à notre hommage.
Vien, c'est toi le premier, qui vengeant son outrage,
Rendis à nos pinceaux l'exacte vérité,
D'un dessin vigoureux l'aimable austérité,
Le brillant coloris, la sévère ordonnance,
Et de l'art, en un mot, le charme et la science.
Pour plaire et pour toucher, oui, ta voix leur apprit
A s'adresser au cœur, sans trop chercher l'esprit ;
Comment, belle sans art, et riche sans parure,
La vérité sortait du sein de la nature.
Aussi ton seul aspect a flétri les atours
Dont un luxe indigent accablait les amours,
Ces éternels berceaux, ces fleurs toujours écloses,
Qui m'auraient fait haïr le printemps et les roses.
On vit tous ces bergers, amants de leurs miroirs,
De leurs rubans chargés, s'enfuir vers les boudoirs,
Et serrant de dépit ses galantes merveilles,
La Flore des salons remporta ses corbeilles.
L'Histoire, enfin, par toi sentit sa dignité,
Reprit sous tes pinceaux sa force et sa fierté ;
Pour frapper nos regards par d'augustes exemples,
Leur céleste splendeur éclata dans nos temples.
La fable aussi par toi, comme un livre charmant,
S'ouvrit pour nous instruire et plut innocemment.
. . . .
Ainsi, par tes leçons, par d'illustres travaux,
Toi-même, avec plaisir, tu créas tes rivaux.
Déjà naît une école, en grands maîtres fertile.
Que de nobles travaux ! . . . .

. . . .
Qui sont ces combattants? la vigueur, la jeunesse,
La vertu sur leur front s'unit à la rudesse.
Oui, d'avance, déjà, ces trois frères romains
Portent le sort de Rome et du monde en leurs mains.
De courage et d'espoir tous leurs muscles frémissent;
Leurs cœurs, leurs bras d'acier s'entrelacent, s'unissent :
Ils m'offrent une armée, et leurs traits différents,
Avec un même esprit, marquent divers penchants.
Le père à ses trois fils présentant trois épées
Du sang des trois Albains les voit déjà trempées :
Ses yeux levés au ciel, et ses regards brûlants,
Recommandent à Mars et Rome et ses enfants.
Oh! comme à leur pays, s'ils étaient infidèles
Ils mourraient à l'instant sous ses mains paternelles!

Il nous promet Brutus, Brutus dont les faisceaux,
Dont la vertu, David, revit sous tes pinceaux.
O Brutus, pour tes yeux quel spectacle s'apprête!
Je vois deux corps sanglants, je ne vois point leur tête.
Quoi! tes fils ne sont plus! O père infortuné!
Ce funeste trépas, qui l'a donc ordonné?
C'est toi : Mais Rome, hélas! devait t'être plus chère :
Tu n'as pu tout ensemble être consul et père.
Je te vois immobile, en détournant les yeux,
Assis près d'un autel, t'appuyer sur tes dieux.
La mort est dans ton sein, mais, ciel! avec quels charmes,
Si belles de candeur, de jeunesse et de larmes,
Tes filles t'exprimant leurs naïves douleurs...
Vas, en ne pleurant pas, tu fais couler mes pleurs.
Brutus n'en verse pas : il souffre : et ce grand homme
Rend grâce aux immortels dès qu'il a sauvé Rome.
Mais ton ardeur, David, ne doit point se lasser,
Et, rival de toi-même, il faut te surpasser.
Lorsque ton art t'enflamme et t'appelle à la gloire,
C'est l'instinct qui te parle, et c'est lui qu'il faut croire.
Que ne peut le génie! Il fait tout à son gré :
Son secret de lui-même est souvent ignoré.
Notre travail, c'est l'art; l'instinct, c'est le génie.
De ce feu créateur, cette âme de la vie,
Du peintre, du poète, aliment enflammé,
Michel-Ange est brûlant, le Tasse est consumé.
Ce feu qui sent, qui voit, juge, invente et dispose,
Sous un calme apparent quelquefois se repose :
Mais le volcan dormait : il s'entrouvre avec bruit,
Et le chef-d'œuvre est là qui s'élance et qui luit.

C'est ce noble tourment dont les fureurs divines
Ont forcé ton pinceau d'enfanter les *Sabines*.
O toi, de la Peinture aimable et tendre sœur,
M'inspirant, comme à lui, ta force et ta douceur,

Pour rendre ce tableau, viens, fidèle interprète,
Un moment, s'il se peut, me prêter sa palette,
Et dans mon vers serré, pur, et plein de chaleur,
Fais sentir son crayon et parler sa couleur!
Au pied du Capitole, entre ces deux armées,
D'une égale fureur au combat animées,
Quand déjà le sang coule et fait fumer les mains
Des Sabins indignés, des perfides Romains,
Je vois, je vois courir les Sabines troublées,
Leurs enfants sur leur sein, pâles, échevelées :
« Arrêtez-vous, cruels! ou de vos bras sanglants
» Massacrez sans pitié vos femmes, vos enfants.
» Les voilà sous vos pieds! Nous sommes vos familles,
» Vos brus, vos tristes sœurs, vos femmes et vos filles.
» Pour vous percer le flanc, vous marcherez sur eux.
» Commencez sur nos corps ce parricide affreux. »
Le combat a cessé. Ces mères éperdues,
Sous des forêts de dards, de lances suspendues,
Parmi tant de guerriers, frères, pères, époux,
En leur montrant leur fils, en pressant leurs genoux,
Ont ému la pitié de tous ces cœurs farouches;
Elle est dans leur regard, dans leur port, sur leurs bouches.
De Tatius déjà le glaive est abaissé;
Le dard de Romulus n'est pas encor lancé;
Dans sa force et ses traits, je lis le sort de Rome.
Oui, c'est Mars, c'est un dieu : Tatius n'est qu'un homme.
O vous qui nous montrez ces enfants étendus,
Ne craignez rien pour eux, vos pleurs sont entendus!
Que ta noble terreur, Hersilie, a de charmes!
Va, tu ne connais pas le pouvoir de tes larmes.
Femme, ô sexe enchanteur! que la maternité,
O! que le cri du sang ajoute à ta beauté!
Sous ces chevaux ardents, respirant les batailles,
Qui de vous a jeté le fruit de ses entrailles?
De ce coursier fougueux, le pied compatissant,
Craint de blesser son calme et son rire innocent.
Courage! Montrez-vous, ô mères alarmées!
Le cri de vos enfants uniront deux armées.
Sabins, Romains, vaincus tous dans un même instant,
Pressent ces chers vainqueurs sur leur sein palpitant.
Oui, leur vengeance expire : oui, leur haine attendrie,
Du glaive en sa prison fait rentrer la furie.
Tu l'emportes, nature! A ces cris triomphants,
Couvrons tous de lauriers ces femmes, ces enfants.
Eh! dis-moi donc. David, par quelle heureuse adresse
Peins-tu si bien les pleurs, la force, la faiblesse?
Sur un instant qui fuit, sur un vaste tableau,
Quels prodiges en foule a versés ton pinceau!
Quel cœur résisterait à ta chaleur divine!
Chaque père est Romain, chaque mère est Sabine.

Le plaisir le plus doux (qui ne l'a pas goûté),
Ton tableau nous le crie : ah ! c'est l'humanité.

Vien, quel est ton bonheur, quand tu vois ces ouvrages,
Ces fils de tes enfants, ravir tous les suffrages !
Les puissants rejetons que ta sève a produits,
Célèbres dès longtemps, sont chargés d'heureux fruits,
Qui, fameux à leur tour, sont près d'en faire éclore
Que tes vastes rameaux ombrageront encore.
A tes nobles leçons ils n'ont pu déroger ;
Et tous, près de leur père, ils viennent se ranger.
L'aigle est le fils de l'aigle, et le ramier timide
N'engendre point son vol ni son œil intrépide.
Avec eux, de leurs noms, de ta gloire escorté,
Tu t'avances vivant dans la postérité.
Tes talents sans orgueil, et ta vie longue et pure
Donne un maître, un Nestor, un père à la peinture.
. . . .
Ainsi Diagoras, chez les Grecs vénéré
De sa cinquième race avec pompe entouré
Vit les fils de ses fils, dans les fêtes publiques
Couvrir ses cheveux blancs des lauriers olympiques.
Avec éclat porté par leurs bras triomphants,
Ses regards attendris tombaient sur ses enfants;
Et, succombant sous l'âge et le poids de leur gloire,
Il mourut de plaisir sur son char de victoire.

David se décida à céder aux vœux du public et à montrer dans une exposition particulière et payante ce tableau qui préoccupait depuis longtemps tous les amis des beaux-arts. Le peu d'encouragement qu'il avait trouvé auprès du Directoire pour l'achèvement du *Serment du Jeu de Paume,* peut-être le secret désir de le terminer à ses frais, peut-être enfin le besoin de rétablir sa fortune, qui, malgré ses premiers travaux et les fonctions qu'il avait remplies pendant la Révolution, était plus que modeste, le décidèrent à chercher dans la curiosité et les sympathies du public ces ressources que le gouvernement était hors d'état de lui procurer.

En annonçant cette exposition à ses élèves et les conditions dans lesquelles elle s'ouvrait, il leur promit, si la recette dépassait 24,000 francs, de payer un dîner à l'atelier, s'engageant à le renouveler chaque fois qu'on atteindrait de nouveau un chiffre semblable.

Enfin, il eut à s'entendre avec les Administrateurs du bureau central pour les mesures concernant le bon ordre et surtout pour la perception du droit des pauvres. Cette dernière mesure souleva quelques difficultés qui, exagérées par un journal, *l'Ami des lois,* provoquèrent une réponse des membres du bureau. Nous reproduisons ces deux pièces qui peuvent intéresser en donnant une idée des impressions du public et des prétentions de l'administration à la création d'une taxe qui, depuis, s'est beaucoup étendue.

« Si tu raisonnes, je te peins », disait David à un homme qui ne voulait pas entendre raison. Il serait plaisant que nous vissions paraître tout à coup en pied, ou au moins en

tête, l'image des Administrateurs du bureau central. Nous sommes menacés de cette surprise, car on assure que ces honorables membres persistent à exiger de David un tribut pour l'exposition de son tableau des *Sabines,* qu'un peintre célèbre a appelé « le Dictionnaire » complet de la peinture. » Les Administrateurs affirment qu'ils n'ont en vue, dans cette lutte contre les arts, que de ménager le bien des pauvres, au risque même d'être ridicules, ce qui prouve un grand fond d'humanité et de désintéressement.

» Ils devraient cependant ne pas confondre l'atelier d'un artiste avec une tabagie, et la fortune d'un peintre, achetée à force de temps et de peines, avec l'avidité sordide d'un avare spéculateur.

» Quelques personnes prétendent que cette querelle de village, digne tout au plus d'un bailli du XII[e] siècle, n'est qu'un piège tendu au bureau central par un auteur qui, sous peu de jours, nous offrira au Vaudeville cette scène dont Molière se serait emparé.

» Nous devons rendre justice au commissaire du gouvernement qui s'est fortement opposé à cet acte de vandalisme. Il y a là matière à un beau réquisitoire en faveur des arts, et nous sommes persuadé que le citoyen Lemaire aura consacré toute son éloquence à cette cause également défendue par le ministre de l'Intérieur et même par les Consuls. »

Le 4 nivôse, le bureau central répondait ainsi à l'*Ami des lois :*

« Déjà plusieurs journaux avaient annoncé que le bureau central exigeait du citoyen David le quart du produit de son exposition de son tableau des *Sabines :* quoique le fait fût très inexact, le bureau central avait dédaigné de le relever, parce que les Administrateurs sont plus occupés des devoirs de leur place que de faire parler d'eux dans les journaux ; mais la manière plus qu'affectée avec laquelle l'*Ami des lois* reproduit cette assertion, dans son journal du 1[er] nivôse, et l'étendue qu'il donne complaisamment à cet article, forcent les Administrateurs à rendre compte au public de tout ce qui s'est passé à cet égard.

» L'épouse du citoyen David vint, il y a environ quinze jours, prévenir verbalement le bureau central de l'exposition du tableau des *Sabines :* les Administrateurs s'empressèrent d'assurer la citoyenne David qu'ils prendraient toutes les mesures nécessaires pour maintenir le bon ordre et la tranquillité au milieu de l'affluence que l'exposition de ce chef-d'œuvre allait attirer, et ils témoignèrent en même temps à la citoyenne David leur désir que, dans cette circonstance, le génie voulût bien s'associer à leur sollicitude pour les indigents, au commencement d'une saison aussi rigoureuse, et lorsque les revenus de toute espèce accordés aux pauvres ne fournissent pas trois centimes par jour pour chaque individu.

» Ils déclarèrent à la citoyenne David qu'ils ne voulaient point faire entrer l'exposition du tableau des *Sabines* en comparaison avec aucun autre objet, quoique les chefs-d'œuvre de la scène y fussent tous astreints ; mais qu'ils étaient persuadés que le citoyen David serait lui-même charmé de l'idée qu'ils lui suggéraient d'intéresser les indigents dans le produit de cette exposition dont, *au surplus, le citoyen David ne devait aucun compte à qui que ce fût, et que l'agent comptable des pauvres recevrait avec reconnaissance ce que le citoyen David voudrait bien lui accorder*. La citoyenne David parut elle-même applaudir à cette idée et la considérer comme honorable pour son époux.

» Les choses en étaient restées à ce point, sans qu'il fût pris ni qu'il fût question de prendre aucun arrêté à ce sujet, lorsque, le 26 frimaire, et au moment même où les Administrateurs du bureau central présentaient au ministre de l'Intérieur les membres du Comité général de bienfaisance, le citoyen David, accompagné du citoyen Lemaire, porteur d'un réquisitoire *très bien fait*, demandèrent au ministre de décider que le citoyen David ne fût astreint à aucune rétribution envers les indigents : le réquisitoire contenait la même erreur que les journaux qui avaient parlé d'un tribut du quart du produit.

» Les Administrateurs rendirent compte au ministre des faits tels qu'on vient de les lire : le citoyen David observa que beaucoup d'artistes avaient besoin de secours, que son intention était de leur en procurer, et le ministre décida que le citoyen David ne serait tenu à rien envers les indigents de Paris.

» Les Administrateurs ne croyaient plus devoir entendre parler de cette affaire absolument terminée; mais ils déclarent, au surplus, qu'ils sont certains que le citoyen David n'est pour rien dans cette sortie déplacée de l'*Ami des lois*, qui s'empressera sans doute d'insérer la réponse des Administrateurs dans sa feuille. »

Tous les détails terminés, David annonça ainsi dans les journaux du 28 nivôse l'ouverture de l'exposition :

« Le citoyen David prévient ses concitoyens que l'exposition de son tableau des *Sabines* commencera décadi 30 frimaire an VIII et continuera les jours suivants dans la salle de la ci-devant Académie d'Architecture au Palais-National des Sciences et des Arts, l'escalier à droite, sous le vestibule, en entrant par la porte de la rue du Coq.

» Le billet d'entrée, avec un livret explicatif, se distribueront à la porte de ladite salle et ne coûteront l'un et l'autre qu'un franc quatre-vingts centimes.

» Ce n'est point ici une spéculation vile, mais une tentative honorable pour l'art et les artistes. Aussi ne sera-ce que dans l'empressement et dans les suffrages du public que le citoyen David trouvera la récompense la plus douce, le dédommagement le plus flatteur de quatre années qu'il a employées à rendre, autant qu'il était en lui, son ouvrage digne de l'attention et de l'estime de ses concitoyens. »

Comme on l'avait annoncé, l'exposition ouvrit le 30 frimaire (21 décembre 1799), au milieu d'un concours extraordinaire.

La notice suivante était remise à chaque visiteur : nous la reproduisons, car elle explique le but auquel tendait David en tenant une conduite toute nouvelle en France.

LE TABLEAU DES SABINES

EXPOSÉ PUBLIQUEMENT AU PALAIS NATIONAL DES SCIENCES ET DES ARTS

SALLE DE LA CI-DEVANT ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

PAR LE CITOYEN DAVID, MEMBRE DE L'INSTITUT NATIONAL

AVANT-PROPOS

« L'antiquité n'a pas cessé d'être la grande école des peintres modernes, et la source où ils puisent les beautés de leur art. Nous cherchons à imiter les anciens dans le génie de leurs

conceptions, la pureté de leur dessin, l'expression de leurs figures et les grâces de leurs formes. Ne pourrions-nous pas faire un pas de plus, et les imiter aussi dans leurs mœurs et les institutions qui s'étaient établies chez eux, pour porter les arts à leur perfection ?

» L'usage, pour un peintre, d'exposer ses ouvrages aux yeux de ses concitoyens, moyennant une rétribution individuelle, n'est point nouveau. Le savant abbé Barthélemy, dans son *Voyage du jeune Anacharsis*, parlant du fameux Zeuxis, ne perd pas l'occasion d'observer que ce peintre retirait de la vue de ses ouvrages des rétributions qui l'enrichirent à un tel point qu'il faisait souvent don de ses chefs-d'œuvre à la patrie, disant qu'il n'y avait point de particulier en état de les payer. Il cite à ce sujet les témoignages d'Élien et de Pausanias. Ils nous prouvent que, pour les ouvrages de peinture, l'usage de l'exposition publique était admis chez les Grecs; et certes, sous le rapport des arts, nous ne devons pas craindre de nous égarer en marchant sur leurs traces.

» De nos jours, cette pratique est observée en Angleterre, où elle est appelée *exhibition*. Les tableaux de la *Mort du général Wolf* et de *Lord Chatam*, peints par West, notre contemporain, lui ont valu dans ce pays des sommes immenses. L'exhibition y existait longtemps auparavant, et y avait été introduite, au siècle dernier, par Van Dyck, dont le public venait en foule admirer les ouvrages; il parvint par ce moyen à une fortune considérable.

» N'est-ce pas une idée aussi juste que sage que celle qui procure aux arts les moyens d'exister par eux-mêmes, de se soutenir par leurs propres ressources, et de jouir de la noble indépendance qui convient au génie, et sans laquelle le feu qui l'anime est bientôt éteint? D'un autre côté, quel moyen plus digne de tirer un parti honorable du fruit de son travail que de le soumettre au jugement du public, et de n'attendre de récompense que de l'accueil qu'il veut bien lui faire? Si la production est médiocre, le jugement du public en aura bientôt fait justice. L'auteur, ne recueillant ni gloire ni indemnité, s'instruira, par une sévère expérience, des moyens de réparer ses fautes, et de captiver l'attention des spectateurs par de plus heureuses conceptions.

» De tous les arts que professe le génie, la peinture est incontestablement celui qui exige le plus de sacrifices. Il n'est pas rare de mettre jusqu'à trois ou quatre ans à terminer un tableau d'histoire. Je n'entrerai ici dans aucun détail concernant les dépenses préalables auxquelles un peintre est obligé. L'article seul des costumes et des modèles est très considérable. Ces difficultés, n'en doutons pas, ont rebuté beaucoup d'artistes; et peut-être avons-nous perdu bien des chefs-d'œuvre que le génie de plusieurs d'entre eux avait conçus, et que leur pauvreté les a empêchés d'exécuter. Je vais plus loin : combien de peintres honnêtes et vertueux, qui n'auraient jamais prêté leurs pinceaux qu'à des sujets nobles et moraux, les ont dégradés et avilis par l'effet du besoin! Ils les ont prostitués à l'argent des Phryné et des Laïs : c'est leur indigence seule qui les a rendus coupables; et leur talent, fait pour fortifier le respect des mœurs, a contribué à les corrompre.

» Qu'il me serait doux, que je m'estimerais heureux, si, en donnant l'exemple d'une exposition publique, je pouvais en amener l'usage! si cet usage pouvait offrir aux talents un moyen de les soustraire à la pauvreté, et si, par suite de ce premier avantage, je pouvais contribuer à rendre les arts à leur véritable destination, qui est de servir la morale et

d'élever les âmes, en faisant passer dans celles des spectateurs les sentiments généreux rappelés par les productions des artistes! C'est un grand secret que de remuer le cœur humain; et ce moyen peut donner un grand mouvement à l'énergie publique et au caractère national. Qui pourra nier que jusqu'à présent le peuple français n'ait été étranger aux arts, et qu'il vécut au milieu d'eux sans y participer? La peinture ou la sculpture offrait-elle une production rare, elle devenait aussitôt la conquête d'un riche qui s'en emparait, souvent à un prix médiocre, et qui, jaloux de sa propriété exclusive, n'admettait à la voir qu'un petit nombre d'amis : sa vue en était interdite au reste de la société. Au moins, en favorisant le système des expositions publiques, le peuple, pour une légère rétribution, entrera en partage des richesses du génie : il s'éclairera sur les arts, auxquels il n'est pas si indifférent qu'on affecte de le croire; ses lumières s'accroîtront, son goût se formera; et, quoiqu'il ne soit pas assez exercé pour décider sur les finesses ou les difficultés de l'art, son jugement, toujours dicté par la nature, et toujours produit par le sentiment, pourra souvent flatter, et même éclairer un auteur qui saura l'apprécier.

» De plus, quel regret et quelle douleur (pour des hommes sincèrement attachés aux arts et à leur patrie) de voir passer chez des nations étrangères nombre de monuments d'un grand prix, sans que leur nation, qui les avait produits, en eût à peine connaissance! L'exposition publique tend à conserver les chefs-d'œuvre aux pays heureux où ils sont nés; c'est par elle que nous devons espérer de voir revivre les beaux temps de la Grèce, où un artiste, satisfait des sommes que lui avaient procurées les rétributions de ses concitoyens, se plaisait à faire don à sa patrie de ces mêmes chefs-d'œuvre qu'elle avait admirés; après l'avoir honorée par ses talents, il finissait par bien mériter d'elle par sa générosité.

» On m'objectera sans doute que chaque peuple a ses usages, et que celui de l'exposition publique des objets des arts ne s'est jamais introduit en France. Je réponds d'abord que je ne me charge point d'expliquer les contradictions humaines; mais je demande si un auteur dramatique ne donne pas à son ouvrage la plus grande publicité possible, et s'il ne reçoit pas une partie de l'argent des spectateurs en échange des émotions ou des différents plaisirs qu'il leur a causés, par la peinture des passions ou par celle des ridicules. Je demande si un compositeur de musique, qui a donné l'âme et la vie à un poème lyrique, rougit de partager avec l'auteur des paroles les profits de sa représentation. Ce qui est honorable aux uns peut-il être humiliant pour les autres? et si les différents arts ne forment qu'une famille, tous les artistes ne peuvent-ils pas se regarder comme frères, et suivre les mêmes lois pour arriver à la célébrité et à la fortune?

» Je réponds encore que ce qu'on n'a pas fait il faut se hâter de le faire, s'il peut en résulter un bien. Qui empêche donc d'introduire, dans la République française, un usage dont les Grecs et les nations modernes nous ont donné l'exemple? Nos anciens préjugés ne s'opposent plus à l'exercice de la liberté publique. La nature et le cours de nos idées ont changé depuis la Revolution; et nous ne reviendrons pas, j'espère, aux fausses délicatesses qui ont si longtemps comprimé le génie. Pour moi, je ne connais point d'honneur au-dessus de celui d'avoir le public pour juge. Je ne crains de sa part ni passion ni partialité : ses rétributions sont des dons volontaires qui prouvent son goût pour les arts; ses éloges sont

l'expression libre du plaisir qu'il éprouve ; et de telles récompenses valent bien, sans doute, celles des temps académiques.

» Les réflexions que j'ai proposées, et le système d'exposition publique, dont j'aurai le premier donné l'exemple, m'ont été suggérés principalement par le désir de procurer aux artistes, qui professent la peinture, le moyen d'être indemnisés de l'emploi de leur temps et du sacrifice de leurs dépenses, et de leur assurer une ressource contre la pauvreté, qui n'est que trop souvent leur triste partage. J'ai été encouragé et aidé dans ces vues par le gouvernement, qui, dans cette occasion, m'a donné une grande preuve de la protection éclatante qu'il accorde aux arts, en me fournissant un local pour mon exposition, avec d'autres accessoires considérables : mais j'aurai reçu une récompense bien flatteuse, si, le public venant à goûter mon tableau, je puis ouvrir aux artistes une route utile, qui, en excitant leur encouragement, contribue à l'avancement de l'art, et à la perfection de la morale, que nous devons sans cesse avoir pour objet.

» Après avoir déclaré ici mes véritables intentions, il ne me reste plus qu'à donner au public une notice explicative du sujet que j'expose à ses yeux.

» . . . . . *ament meminisse periti.* »

EXPOSITION

du tableau des Sabines, *au palais national des sciences et arts, salle de la ci-devant Académie d'Architecture, par le citoyen DAVID, membre de l'Institut national.*

« L'origine de l'empire romain est enveloppée d'obscurité. Le fait sur lequel les historiens varient le moins, c'est qu'après la prise de Troie, quelques Troyens s'étant embarqués, et ayant été jetés par les vents sur les côtes de la Toscane, descendirent près la rivière du Tibre, et s'établirent au pied du mont Palatin.

» Il est hors de mon sujet d'entrer dans le détail des événements qui ont précédé l'existence de Romulus. Je dois seulement m'attacher à faire connaître les idées de grandeur et d'extraction divine que le peuple romain se plut à donner à son fondateur.

» Ce qui n'est que fiction pour l'historien est une vérité incontestable pour le peintre et le poète : à leurs yeux, Romulus et Rémus, son frère, sont les enfants jumeaux de Mars et de Rhée, prêtresse consacrée au culte de Vesta.

» Amulius, roi d'Albe, père de Rhée, regardant la maternité de sa fille comme un opprobre, résolut de faire périr ses enfants en les faisant exposer, tous deux dans le même berceau, sur les eaux du Tibre. Ces enfants d'un dieu furent sauvés par un double miracle. Ils furent jetés sur le rivage ; et une louve, dépouillant pour eux sa férocité naturelle, prit soin de les allaiter. Le berger Faustulus, témoin de ce prodige, en fut frappé d'étonnement ; et, touché des grâces de ces petits enfants, il les transporta chez lui, où il les éleva comme s'ils eussent été les siens propres.

» Dès leur plus tendre jeunesse, un air de noblesse et de grandeur répandu sur toute leur personne, joint à une taille extraordinaire, semblait présager en eux de hautes

destinées. Romulus, toutefois, l'emportait sur son frère, tant par la force du caractère que par la hardiesse des idées. Les enfants des bergers du voisinage, ses compagnons, ne tardèrent pas à reconnaître sa supériorité : aussi le nommèrent-ils leur chef, et le mirent-ils à leur tête dans tous leurs exercices.

» Romulus aimait la guerre. Son ambition naturelle était encore fortifiée par la révélation que lui avaient faite certains oracles, en lui prédisant qu'un jour il fonderait une ville qui parviendrait au comble de la splendeur et de la gloire. Dès qu'il eut jeté les fondements de Rome, il n'oublia rien pour attirer à lui les bergers des contrées voisines, les esclaves fugitifs, et tous les étrangers propres à de grandes entreprises. Tels furent les faibles commencements d'un empire qui, par la suite, subjugua l'univers. *Genus unde latinum.*

» Dans cet état de peuple naissant, les Romains avaient peu de femmes. Les filles des Sabins, peuple fixé dans le voisinage de Rome, à la distance d'à peu près cinq lieues, avaient attiré leur attention. Elles étaient déjà célèbres par leur beauté et leur modestie. Pour s'en procurer, Romulus employa un moyen familier aux peuples guerriers : ce fut la violence.

» Il fit d'abord courir le bruit qu'il avait trouvé sous terre l'autel d'un dieu appelé *Consus*, divinité qui était en grande vénération chez ses voisins, et qu'on croit être *Neptune équestre*. Quand ce bruit fut accrédité, il fit publier partout qu'à un jour par lui désigné il ferait un sacrifice solennel, à la suite duquel on célébrerait une fête et des jeux, auxquels il invita tous les étrangers, et en particulier les Sabins, dont il espérait des femmes. Les étrangers accoururent de tous côtés à ce spectacle. Romulus, vêtu de pourpre, et accompagné des principaux Romains, était assis sur le lieu le plus éminent. Il était convenu d'un signal où, après s'être levé, il ploierait un pan de sa robe, et ensuite le déploierait, ses soldats devaient alors se précipiter sur les filles Sabines, les saisir et les enlever, en laissant prendre la fuite aux hommes, sans les poursuivre.

» Ce hardi projet fut exécuté, et les jeunes Sabines, malgré leurs prières, leur désespoir et leurs cris, furent enlevées, et conduites à Rome, où les Romains les épousèrent, et les traitèrent d'ailleurs avec toutes sortes d'égards (1).

» La punition suit tôt ou tard. Les Sabins, vivement sensibles à l'outrage fait à leurs filles, tentèrent en plusieurs occasions d'en tirer vengeance. Au bout de trois ans, et après que les Sabines furent devenues mères, Tatius, leur roi, toujours indigné d'un rapt aussi infâme, rassembla ses plus braves guerriers, et fondit avec eux sur Rome, pour exterminer les ravisseurs. Rome est surprise; déjà les Sabins couvrent les remparts du Capitole, dont ils s'étaient emparés par la trahison de Tarpéia. A cette nouvelle, les Romains s'arment à la hâte, sortent, et marchent à l'ennemi. Le combat s'engage; on s'attaque de part et d'autre, lorsque les deux chefs, animés d'une égale fureur, se rencontrant au fort de la mêlée, se disposent à se livrer un combat singulier, suivant l'usage de ces temps héroïques.

(1) Remarquons ici, en passant, que l'instant de cet enlèvement a été traité par le pinceau touchant et sévère du Poussin, à qui les Romains modernes ont déféré le nom de divin. J'ai osé traiter la suite du même sujet, au moment où les Sabines viennent séparer les armées des Sabins et des Romains.

» Mais que ne peuvent à la fois l'amour conjugal et l'amour maternel ! Tout à coup les Sabines enlevées par les Romains accourent sur le champ de bataille, tout échevelées, portant leurs petits enfants nus sur leur sein, à travers les monceaux de morts et les chevaux animés au combat. Elles appellent à grands cris leurs pères, leurs frères, leurs époux, s'adressant tantôt aux Romains, tantôt aux Sabins, en leur donnant les plus doux noms qui soient parmi les hommes. Les combattants, émus de pitié, leur font place ; Hersilie, l'une d'elles, femme de Romulus, dont elle avait eu deux enfants, s'avance entre les deux chefs ; elle s'écrie : « Sabins, que venez-vous faire sous les murs de Rome ? Ce ne sont point » des filles que vous voulez rendre à leurs parents, ni des ravisseurs que vous voulez punir ; » il fallait nous tirer de leurs mains lorsque nous étions encore étrangères : mais maintenant » que nous sommes liées à eux par les chaînes les plus sacrées, vous venez enlever des femmes » à leurs époux et des mères à leurs enfants. Le secours que vous voulez nous donner à présent » nous est mille fois plus douloureux que l'abandon où vous nous laissâtes lorsque nous » fûmes enlevées. Si vous faisiez la guerre pour quelque cause qui ne fût pas la nôtre, encore » aurions-nous des droits à votre pitié, puisque c'est par nous que vous avez été faits aïeux, » beaux-pères, beaux-frères et alliés de ceux que vous combattez. Mais si cette guerre n'a » été entreprise que pour nous, nous vous supplions de nous rendre, parmi vous, nos pères et » nos frères, sans nous priver, parmi les Romains, de nos maris et de nos petits enfants (1). » Ces paroles d'Hersilie, accompagnées de ses larmes, retentissent dans tous les cœurs. Parmi les femmes qui l'accompagnent, les unes mettent leurs enfants aux pieds des soldats, qui laissent tomber de leurs mains leurs épées sanglantes ; d'autres lèvent en l'air leurs nourrissons, et les opposent comme des boucliers aux forêts de piques, qui se baissent à leur aspect. Romulus suspend le javelot qu'il est prêt à lancer contre Tatius. Le général de la cavalerie remet son épée dans le fourreau. Des soldats élèvent leurs casques en signe de paix. Les sentiments de l'amour conjugal, paternel et fraternel, se propagent de rang en rang dans les deux armées. Bientôt les Romains et les Sabins s'embrassent, et ne forment plus qu'un peuple. »

NOTE SUR LA NUDITÉ DE MES HÉROS.

« Une objection qu'on m'a déjà faite, et qu'on ne manquera pas de reproduire, c'est celle de la nudité de mes héros. Les exemples à citer en ma faveur sont si nombreux dans ce qui nous reste des ouvrages des anciens, que la seule difficulté que j'éprouve vient de l'embarras du choix. Voici comme j'y réponds. C'était un usage reçu parmi les peintres, les statuaires et les poètes de l'antiquité, de représenter nus les dieux, les héros, et généralement les hommes qu'ils voulaient illustrer. Peignaient-ils un philosophe ? il était nu, avec un manteau sur l'épaule, et les attributs de son caractère. Peignaient-ils un guerrier ? il était nu, le casque en tête, l'épée attachée à un baudrier, un bouclier au bras, et des brodequins aux pieds ; quelquefois ils y joignaient une draperie, quand ils jugeaient qu'elle pouvait ajouter à la grâce de sa figure : ainsi des autres, comme on le voit dans mon Tatius,

(1) Voyez Plutarque : Vie de Romulus.

ou, pour mieux dire, comme on pourra l'observer incessamment au Musée central des arts, dans la figure de Phocion, nouvellement arrivée de Rome. Ne sont-ils pas nus, les deux fils de Jupiter, Castor et Pollux, ouvrages de Phidias et de Praxitèle, qui se voient à Rome, à *Monte-Cavallo?* L'Achille, à la villa Borghèse, est également nu. A Versailles, on voit sur le vase appelé de Médicis un bas-relief représentant le sacrifice d'Iphigénie : Achille y est également nu, ainsi que la plupart des guerriers qui sont autour du vase. On peut voir chez le statuaire Giraud, dans son musée, place Vendôme, le bas-relief de Persée et d'Andromède. Le héros y est nu, quoiqu'il vienne de combattre un monstre qui lance le venin. On trouvera de même à la Bibliothèque nationale, dans le livre des estampes d'Herculanum, le sujet du départ d'Hippolyte pour la chasse, en présence de Phèdre : il est nu. Et combien d'autres autorités ne pourrais-je pas citer encore ! Celles que je viens de rapporter suffiront sans doute pour que le public ne s'étonne pas que j'aie cherché à imiter ces grands modèles dans mon Romulus, qui lui-même est fils d'un dieu. Mais en voici une que j'ai réservée pour la dernière, parce qu'elle est le complément de toutes les autres : c'est Romulus lui-même qui est représenté nu sur une médaille, au moment où, après avoir tué Acron, roi des Céninéens, il porte sur ses épaules un trophée formé de ses armes, qu'il déposa ensuite dans le temple de Jupiter Férétrien; et ce furent là les premières dépouilles opimes. Actuellement que je crois avoir répondu d'une manière satisfaisante au reproche qu'on m'a fait, ou qu'on pourra me faira, sur la nudité de mes héros, qu'il me soit permis d'en appeler aux artistes. Ils savent, mieux que personne, combien il m'eût été plus facile de les habiller : qu'ils disent combien les draperies me fournissaient de moyens plus aisés pour détacher mes figures de la toile. Je pense, au contraire, qu'ils me sauront gré de la tâche difficile que je me suis imposée, pénétrés de cette vérité, que qui fait le plus peut faire le moins. En un mot, mon intention, en faisant ce tableau, était de peindre les mœurs antiques avec une telle exactitude que les Grecs et les Romains, en voyant mon ouvrage, ne m'eussent pas trouvé étranger à leurs coutumes. »

CHAPITRE VII

BONAPARTE PASSANT LE MONT SAINT-BERNARD

1800-1804

Exposition des *Sabines.* — Refus de David d'être nommé peintre du gouvernement. — Son projet pour les Invalides. — Les colonnes nationale et départementales. — *Portrait de Bonaparte au mont Saint-Bernard.* — Banquet offert à Vien. — David commence les *Thermopyles.* – *Portrait de Madame Récamier.* — Complot d'Arena. — Relations de David. — Salons de 1800, 1801. — Concours de *Nazareth.* — Salon de 1802. — Salon de 1804. — Triomphe de Gros. — Le premier Consul demande à l'Institut un rapport sur l'état intellectuel de la France. — Premier décret sur les prix décennaux.

Au moment où David ouvrait son exposition des *Sabines,* la France, fatiguée des luttes de la Révolution, désirait le repos et espérait le trouver à l'ombre des lauriers cueillis par le premier Consul; un sentiment de calme et de sécurité succédait à l'incertitude, à l'anxiété de la veille. On sentait pouvoir compter sur le lendemain et s'abandonner aux impressions si douces de la paix intérieure.

Cette disposition des esprits les préparait heureusement à goûter les charmes des beaux-arts dont, depuis dix ans, la société française avait été privée. Le tableau des *Sabines,* conçu dans une pensée d'apaisement et de concorde, répondait aux aspirations du public qui se porta avec empressement à considérer ce nouvel ouvrage d'un peintre que, non seulement son talent, mais encore son rôle politique avait rendu célèbre. Une certaine curiosité se mêlait à ce concours, car depuis longtemps on s'entretenait de cette œuvre considérable, du travail qu'elle avait demandé à l'artiste, des femmes à la mode dont il avait consulté la beauté, et des libertés de dessin qu'il avait risquées. Aussi, malgré un prix, qui pour notre époque paraîtrait élevé, une grande affluence d'artistes, d'amateurs et de curieux se rendit à l'exposition ouverte par David, et rappela le succès que ses *Horaces* avaient obtenu à Rome.

Les *Sabines* étaient placées dans la salle du Louvre, connue aujourd'hui sous le nom de « Salle des Pastels ». Cette pièce, à laquelle on arrivait par un escalier prenant naissance sous le guichet de la rue du Coq, est d'une belle architecture, et, bien qu'ordinairement

coupée par une cloison mobile, elle s'étend sur toute l'épaisseur du pavillon central, et, grâce à une autre salle qui la termine perpendiculairement, elle s'éclairait au nord sur la place de l'Oratoire, et au midi sur la cour du Louvre. Ces salons, autrefois de l'Académie royale d'Architecture, servaient il y a quelques années aux réceptions du comte de Niewerkerke, Surintendant des beaux-arts pendant le règne de Napoléon III.

Ce local, si bien choisi dans ce palais consacré aux arts, avait été gracieusement mis par le gouvernement à la disposition de David, et pourvu de tous les accessoires nécessaires. Le tableau, disposé sous un jour favorable, était vu de près et de loin par le public qui pouvait juger aussi bien de l'ensemble que des détails ; une grande psyché, en le réfléchissant, augmentait encore la reculée. Damame, élève de David, était chargé de la surveillance et s'en acquittait avec soin.

On remettait à chaque visiteur la notice que nous avons donnée précédemment et qui expliquait le sujet du tableau. Elle était d'autant plus utile que bien des personnes s'attendaient à voir le rapt des *Sabines* plutôt que leur intervention au milieu de la bataille livrée entre leurs pères et leurs époux. Elle indiquait aussi le but que s'était proposé David en organisant une exposition particulière de son ouvrage, au lieu de l'envoyer au Salon. Enfin, elle donnait les motifs qui avaient décidé le peintre à représenter ses héros entièrement nus.

Cette innovation, bien qu'appuyée sur des documents autorisés, fut l'objet de nombreuses critiques : les unes sérieuses, d'autres badines ; quelques-unes enfin s'adressant, comme celle-ci, directement à l'auteur :

En habillant, *in naturalibus*,
Et Tatius et Romulus,
Et de jeunes beautés, sans fichus ni sans cottes,
David ne nous apprend que ce que l'on savait ;
Depuis longtemps Paris le proclamait
Le Raphaël des sans-culottes.

Mais l'antique étant alors à la mode, la foule ne s'arrêta pas aux cris de la pudeur alarmée et continua à se presser au Louvre. Il devint même de bon ton d'aller à l'exposition des *Sabines*. Les élégantes se piquaient d'en observer et d'en signaler à haute voix toutes les beautés et tous les défauts, désignant chaque muscle par son nom et insistant avec une liberté toute masculine sur l'ampleur ou la maigreur des formes. On nous les décrit promenant sur tous les détails du tableau un lorgnon attentif. Quant aux dames qui n'étaient pas arrivées à ce degré de haute désinvolture, un éventail, dans les branches duquel on avait ajusté un verre, leur permettait de contrôler l'à-propos des réflexions faites autour d'elles et de cacher leur confusion tout en satisfaisant leur curiosité.

Ce succès donna aux vaudevillistes Dieu-la-Foi, Piis et Longchamps l'idée d'une pièce intitulée le *Tableau des Sabines*, pour le théâtre de l'Opéra-Comique. L'action se passait dans l'antichambre du Salon d'exposition. Une mère brûlant de voir cet ouvrage si vanté, mais n'osant offenser les chastes regards de sa fille Laure, la laisse aux soins d'un prétendu

détesté, pendant qu'elle va considérer les formes de Tatius et de Romulus. L'amant préféré, aidé de son valet, enlève cette nouvelle Sabine ; on appelle la mère, la garde, et quand le ravisseur est découvert, une mêlée s'engage, mais Laure, se jetant entre les combattants, les séparait et formait avec eux le principal groupe du tableau à la mode. Dans les couplets qui terminent cet à-propos, les auteurs faisaient l'éloge du peintre, en l'engageant surtout à ne pas quitter ses pinceaux.

La toile des *Sabines* éveillait l'attention des amateurs, car depuis le *Brutus*, David n'avait produit aucun tableau d'histoire. Le *Serment du Jeu de Paume* avait été abandonné, et les portraits de *Lepelletier* et de *Marat*, destinés à la Convention, n'avaient été exposés que quelques jours et dans des conditions qui écartaient les timides amants des beaux-arts. Ils retrouvaient enfin David rendu à lui-même, et son talent semblait être sorti plus grand et plus pur des épreuves de la Révolution.

La recherche incessante de la perfection est un des traits les plus saillants du caractère de David.

Il arrive souvent que lorsqu'un artiste rencontre un genre de sujets ou de peinture qui obtient la faveur du public, sûr désormais du placement de ses travaux, il ne songe qu'à en augmenter le nombre sans chercher à mieux faire. Une certaine paresse d'esprit, unie à un sentiment personnel, lui fait préférer le succès acquis à la lutte, et se contenter d'un résultat qui satisfait à la fois ses intérêts et sa vanité, jusqu'au jour où, la mode venant à changer, il voit avec surprise la foule délaisser ses ouvrages dont l'abondance et l'uniformité l'ont blasée.

David ne connaissait pas cet aisé contentement de soi-même. Malgré ses premiers succès, il avait abandonné le faire facile et maniéré de Boucher pour la peinture plus serrée et plus correcte des maîtres de Bologne. Ses figures d'envoi, ses tableaux du *Saint-Roch*, du *Bélisaire* et de l'*Andromaque*, leur avait emprunté un ton lourd et obscur que la critique lui reprochait. Dans les *Horaces*, il s'était défait de cette manière noire. Son coloris était devenu plus brillant, trop ardent peut-être. Il avait cherché dans ses ombres de la chaleur, par des reflets rougeâtres qui donnent à la peinture un ton de brique quelquefois renforcé par l'apprêt rouge des toiles, dont on se servait en Italie à l'exemple du Poussin. Le modelé dans cet ouvrage a l'âpreté qui convient au sujet ; mais le souci des détails, le rendu des lumières, des demi-teintes, des ombres et des reflets, rappellent le faire étroit et mesquin de la mosaïque. David le reconnaissait lui-même. Il attribuait cette exécution aux monuments romains et au goût qui régnait en Italie pendant son séjour. Il exprimait alors ses regrets de ne pouvoir encore recommencer ses études. Mais cependant il était fier, et à juste titre, de l'énergie, de l'austérité de son *Serment des Horaces*, de cette conviction enfin qui se révèle dans les œuvres conçues avec l'enthousiasme de la jeunesse.

Le *Socrate* et le *Pâris* se ressentent encore de ce procédé. Si le premier, aux yeux du maître, était « un diamant », le second ne le satisfaisait pas ; l'exécution dans tous les deux est d'une grande recherche ; mais moins enveloppée que dans le *Socrate*, elle manque de ressort dans le *Pâris*. Cette sécheresse, il est vrai, fait ressortir la pureté du dessin, surtout

dans les extrémités, mais elle laisse le spectateur regretter le charme qui devrait accompagner cette scène d'amour.

Le tableau du *Brutus* est malheureusement trop haut placé, dans le musée du Louvre, pour qu'on puisse en apprécier le travail qui, dit-on, est d'une délicatesse remarquable. Le coloris, bien qu'encore obscur, y semble plus simple que dans les précédents ouvrages.

Faut-il attribuer ce progrès au voyage en Flandre que David aurait fait après la mort de Drouais?

Des indications précises confirment qu'il visita, en effet, avant son exil, la Belgique. Cette opinion se fortifie par l'examen des portraits de *Mme de Sorcy Thélusson* et de *Mme d'Orvilliers* qu'il peignit après le *Brutus*. On y trouve un modelé plus délicat et une coloration plus suave et plus recherchée. Il semble aussi qu'à partir de ce moment il réussit à se débarrasser des tons enfumés ou ardents des vieux tableaux italiens.

Pendant la Révolution, la passion l'inspire quand il reproduit les traits de *Lepelletier*, de *Marat* et du *jeune Barra*. En traduisant par un effet saisissant de clair-obscur, l'horreur des derniers moments de l'*Ami du peuple*, il s'écarte de la manière qu'il avait suivie jusqu'alors. Cette peinture fiévreuse conserve la spontanéité d'une esquisse; le pinceau est plus libre et plus fier; la touche plus large et plus nourrie; l'ombre et la lumière se distribuent avec ampleur; enfin une couleur simple et soutenue enveloppe les formes d'un modelé puissant qui ne rappelle en rien l'exécution marquetée des *Horaces*.

David rompait alors avec l'Académie.

Avec la variété qui accompagne le talent, autant il s'était montré sombre et énergique dans le *Marat*, autant il voulait être élégant et gracieux avec le *jeune Barra*. Cet adolescent aux blonds cheveux jouant sur un cou juvénil, aux formes fines et élancées, aux yeux mourants, qui expire en pressant sur son cœur les couleurs nationales, lui paraissait digne de toutes les délicatesses de l'art.

Malheureusement, cet ouvrage resta à l'état d'ébauche; chef-d'œuvre de science et de dessin, mais qui montre bien les intentions de l'artiste, car David procédait avec une grande réflexion à ce premier travail. Dans un trait arrêté et précis, il frottait de terre de Cassel les parties laissées dans l'ombre et modelait les lumières dans une gamme au-dessous du ton véritable. Cette méthode lui permettait de terminer, en peignant comme au premier coup. Ses ouvrages y gagnaient comme fraîcheur et surtout comme conservation.

Des travaux de cette époque, et surtout du *Marat*, on peut dire que jamais David ne fut plus inspiré, plus simple et plus puissant; aussi jamais ne fut-il plus près de la perfection.

Quand il reprit le chemin de son atelier, il lui resta quelque chose de cette passion qui l'avait violemment séparé de l'Académie et de ses traditions; peut-être aussi à peindre si souvent la mort, qui par la fermeté des lignes et la tranquillité du ton donne un caractère si imposant de calme et de grandeur aux natures même les plus vulgaires, avait-il perdu ce qui lui restait de la routine des tons ardents et des détails exagérés.

Dans les *Sabines*, le public pouvait apprécier ces nouvelles qualités. Le faire était plus large, le pinceau plus moelleux. En étudiant les jeunes enfants groupés sur le premier plan,

on trouvait une exécution plus simple et plus solide ; leurs pieds délicats ne sont plus d'un travail maigre et recherché; une touche a suffi pour les indiquer. Leurs cheveux se massent sous une brosse plus hardie.

Enfin, on voyait que l'artiste avait cherché à donner à sa peinture un aspect argenté. Il avait, en effet, pour se maintenir dans une tonalité claire, fait copier par Delafontaine le portrait de Rockox, de Rubens, et le conservait auprès de lui en travaillant.

Les journaux s'occupèrent de cette œuvre et publièrent de nombreux articles. Les critiques en étaient légères. On disait généralement que la composition manquait de mouvement et la représentation de vérité : que dans un combat les attitudes devaient être plus violentes et le désordre plus apparent; mais on admirait l'élévation de la pensée, la grandeur du style, la science du dessin et le soin de l'exécution qu'on retrouvait même dans les détails.

Des observations plus amères sortaient du groupe des artistes ennemis de l'auteur, des anciens académiciens, qui lui contestaient surtout la création de sa composition. On verra ces critiques se formuler officiellement quand, huit années plus tard, les *Sabines* concourront aux prix décennaux : en attendant, on riait de ces héros tout nus suivis de chevaux sans brides.

Quelqu'un cependant avait fait à David une remarque qui l'affecta péniblement; Bonaparte était venu voir le tableau avant qu'il fût terminé et en avait blâmé l'ordonnance, n'y reconnaissant pas un combat : « Je n'ai jamais vu, dit-il à l'artiste, nos soldats se battre comme les vôtres, voilà comment on se bat. » En parlant ainsi, il faisait le simulacre d'une charge à la bayonnette.

David lui répondit qu'il n'avait pas voulu peindre des soldats français, mais des héros de l'antiquité.

« Mais vos guerriers, continua le général, manquent de chaleur, de mouvement, d'enthousiasme; aussi, mon cher David, croyez-moi, changez cela, et tout le monde sera de mon avis. »

« Ces généraux n'entendent rien à la peinture », s'écria David quand le premier Consul se fut retiré.

Mais ce mouvement d'humeur passé, il voulut se rendre compte de la valeur de cette observation, et la rapporta à quelques-uns de ses amis et de ses élèves, dont il estimait le jugement, et tous lui donnèrent raison. Malgré cet avis favorable, David fut fortement et longtemps ému de cette critique un peu brusque.

Cependant une admiration exagérée l'indisposait plus qu'un reproche immérité. Ainsi, il reçut un jour la visite d'un amateur qui, devant sa nouvelle œuvre, lui prodigua les éloges les plus chaleureux. Bien qu'habitué à entendre des compliments de toutes les personnes qu'il admettait dans son atelier, ceux-ci étaient tellement outrés, qu'il en était embarrassé et confus. Mais quand son admirateur l'assura qu'il avait surpassé Raphaël, il ne put contenir son mécontentement, et traçant d'un crayon rapide la figure de la femme qui montre le possédé dans la *Transfiguration* de Raphaël, « Monsieur, dit-il, l'homme qui a créé cela est trop grand pour qu'on puisse lui comparer personne ».

L'exposition des *Sabines* obtenait un succès considérable. Tous les étrangers, pour qui la France, si longtemps fermée, venait de se rouvrir, tous les Français qui s'intéressaient aux arts venaient voir cette nouvelle création de David, dont la réputation se répandit alors dans toute l'Europe. Car Meyer, Kotzebue, Bruun Neergaard consacrèrent plus d'une page dans leurs ouvrages sur l'état de la France, à exalter son talent.

« Rien ne manqua à son triomphe, pas même la défaite d'un rival », dit Delafontaine. En effet Regnault, son collègue à l'Institut avait, à son exemple, organisé dans son atelier, au Louvre, une exposition payante de ses tableaux, *Hercule délivrant Alceste*, *la Mort de Cléopâtre* et les *Trois Grâces*. Ou y entrait par le guichet, du côté de la rivière. Bien qu'il multipliât les annonces et suivît tous les errements de son confrère pour les heures et la durée de son exposition, il ne parvint pas à partager les faveurs de la foule.

Il faut, pour réussir à trouver dans le concours spontané du public une rémunération honorable de son travail, s'être créé par ses précédents ouvrages un nom populaire. Une société ordinairement insensible aux beautés des arts, s'inquiète peu des travaux d'un artiste, et pour que sa curiosité s'éveille, il faut que l'œuvre qu'on lui présente s'impose par la réputation de son auteur. Ainsi, quand David montrait les *Sabines,* déjà les *Horaces*, le *Socrate*, le *Brutus*, ses actes politiques, l'avaient rendu célèbre, tandis que Regnault, d'un talent estimable, était seulement connu des amateurs dont la sympathie ne suffit pas à faire le succès d'une exposition privée.

Cependant, à ce moment, un certain mouvement se remarquait dans le monde des arts. Les artistes qui n'avaient pas eu à se louer du régime révolutionnaire aspiraient à un état meilleur. Quelques-uns, se rendant compte que pour réussir dans une épreuve comme celle de David, il fallait secouer l'indifférence du public, pensèrent qu'une collection d'œuvres de plusieurs peintres de mérite, dont les noms venaient d'être proclamés dans les derniers concours, pourrait appeler l'attention, surtout si on l'attirait par l'appât d'une sorte de gain. Gérard, Girodet, Guérin et Serangeli s'associèrent avec le banquier Perrégaux, pour ouvrir une souscription de 500 actions de 48 livres chacune. La somme de 24,000 livres ainsi recueillie était divisée entre les quatre artistes qui donnaient chacun un ouvrage. Ces quatre tableaux, exposés pendant trois mois avec une rétribution de 1 fr. 50 c. par personne, remboursaient les souscripteurs, qui, après une répartition du surplus de la recette, se partageraient les peintures au sort. Les ouvrages ainsi promis étaient *Vénus quittant Adonis*, de Gérard; *Orphée ramenant Eurydice,* de Girodet; *Phèdre et Hippolyte,* de Guérin; et la *Dispersion de la Famille de Priam,* de Serangeli.

Cette Exposition annoncée pour le 1er fructidor an IX ne fut jamais ouverte. Une autre combinaison du même genre, devant comprendre un plus grand nombre d'ouvrages, fut plus tard entreprise sous les auspices du banquier Séguin, mais ne donna aussi aucun résultat.

De tous côtés cependant les artistes s'agitaient cherchant un remède à leur situation difficile. Les concours de la République et du Directoire ne les avaient pas enrichis, car des prix décernés en exécution de la loi du 9 frimaire an III, sur le concours ouvert en l'an II par le Comité de salut public, la majeure partie avait été payée en assignats et avait subi

la différence qui s'était maintenue toujours entre le papier et le numéraire. Au moment de la première répartition, 1,000 francs assignats valaient encore 600 francs argent ; mais depuis, la dépréciation avait été telle que 1,000 livres papier étaient tombées à 6 francs en argent.

Quant aux prix du Salon décernés en l'an VII et en l'an VIII, sur les sommes de 100,000 livres décrétées par le Directoire, aucun n'avait été payé.

Dans leur détresse les artistes pensèrent à se réunir. Plusieurs idées furent formulées, qui, alors rejetées comme impraticables, ont depuis reçu leur application. Ainsi on pensa à rendre payante l'exposition annuelle, et cette rétribution prélevée sur le public aurait servi à soulager les artistes âgés ou sans travaux. Mais la difficulté d'isoler complètement le grand salon du Louvre où se faisait l'exposition des artistes vivants, sans priver le public non payant de la jouissance de la galerie où étaient placés les chefs-d'œuvre apportés de Flandre et d'Italie, fit repousser ce projet, que nous voyons aujourd'hui mis en pratique, grâce à un local spécial consacré aux Salons annuels.

L'exemple de la France qui, après avoir passé par les épreuves d'un gouvernement populaire, commençait à recueillir les fruits de la vigoureuse administration du premier Consul, fit naître dans un grand nombre d'esprits l'espoir qu'un semblable remède, appliqué à la République des Arts, produirait les mêmes résultats. On parla donc dans quelques réunions de l'opportunité d'obtenir du gouvernement la création d'une Direction générale des beaux-arts. On agita aussi la question de savoir à qui seraient confiées ces importantes fonctions. Les uns désiraient un artiste ; d'autres, redoutant les rivalités d'un confrère préféraient un administrateur. Les artistes adressèrent alors au gouvernement une pétition qui lui exposait leur détresse et le priait d'y apporter un prompt soulagement.

Vers la fin de janvier 1800, le bruit se répandit que le premier Consul avait choisi David pour cette Direction supérieure des beaux-arts. Les artistes, sachant qu'il était l'inspirateur d'un projet grandiose d'embellissement pour les Invalides, crurent à sa nomination et lui écrivirent la lettre suivante :

« Paris, le 7 pluviôse an VIII.

» Citoyen,

» Le gouvernement vient de manifester son amour pour les arts, et le désir de les voir portés à leur perfection, en remettant la surveillance de cette branche aussi importante que délicate de la prospérité publique à un homme qui, par ses lumières et ses préceptes, et par la beauté de ses ouvrages, a si bien contribué à la faire fleurir avec éclat.

» Le premier Consul a mis en vous sa confiance : déjà vous aviez la nôtre. Nous vous en donnons une preuve authentique et nous vous procurons en même temps une occasion favorable à votre zèle en remettant entre vos mains l'intérêt le plus puissant des artistes qui ont été couronnés aux expositions publiques. Le gouvernement accueillera sans doute notre pétition ; sans doute il appréciera les motifs qui en font la base. Appuyés de votre crédit, et développés avec chaleur, nos moyens doivent acquérir une force nouvelle, et nous vous

devrons enfin un succès qui, par une suite de circonstances pénibles, a été jusqu'à ce jour vainement attendu.

» Agréez, citoyen, les témoignages de notre sincère attachement.

» Dunouy, Berthelemy, Vernet, Petitot, Lorta, Espercieux, Vignon, Hennequin, Aug. Belle, César Vanloo, Gois, Schall, Bertin, E.-R. Garnier, S. Vandael, Lethiere, Cartellier, Bidault, Sandon, Taillasson, Hilaire-Ledru, Girodet, Prud'hon, *peintre*, Delafontaine, Gounod. »

Cette démarche si honorable pour David était prématurée, car ce ne fut que le 18 pluviôse que parut l'arrêté qui lui conférait en effet, le titre de « peintre du gouvernement »

« Paris, le 18 pluviôse an VIII (7 février 1800) de la République française une et indivisible.

» BONAPARTE, *premier Consul de la République.*

» Arrête ce qui suit :

» Le citoyen David est nommé peintre du gouvernement.

» Le ministre de l'Intérieur est chargé de proposer les attributions de cette place.

» BONAPARTE. »

En ces circonstances, David ne s'abandonna pas à une vaine satisfaction d'amour-propre. Revenu après bien des orages à son atelier, évitant de se mêler aux querelles qui divisaient le monde des arts, goûtant le charme d'un succès incomparable, il refusa le poste auquel on voulait l'appeler, et rendit public son désistement en adressant aux journaux la lettre suivante :

« Paris, 10 ventôse, an VIII (1er mars 1800).

» Citoyens,

» Plusieurs journaux ont annoncé il y a déjà quelques jours que j'avais été nommé, par arrêté des Consuls, « peintre du gouvernement ». Ils ont dit la vérité, et j'ai même reçu l'extrait des registres des délibérations qui m'annonce ma nomination. Mais ce qu'ils n'ont pu dire, c'est qu'aussitôt la réception de cet arrêté, je me transportai chez le ministre de l'Intérieur, chargé par le second article de proposer les attributions de cette place, pour le prier de ne point s'en occuper; de vouloir bien, au contraire, recevoir mes remercîments et ma démission d'une place qui ne paraîtrait devoir être profitable qu'à moi seul et nullement à l'art et aux artistes, objets uniques de ma sollicitude.

» Salut et considération.

» DAVID
» Membre de l'Institut.

» *P.-S.* — Veuillez bien, citoyen, en faire part au public, en insérant la présente dans le plus prochain numéro, pour qu'à l'avenir les personnes qui me croiraient en place ne m'adressent plus leurs demandes. »

Il avait, du reste, informé le ministre de l'Intérieur de sa résolution de refuser cette place. Car Lucien, ayant sur les ordres du premier Consul fait rechercher les attributions de Lebrun, portait le décret à la signature quand il rencontra David.

« Vous m'enlevez, lui dit-il, le plus beau fleuron de ma couronne ; d'un autre que vous je ne le souffrirais pas.

» Qu'à cela ne tienne, répondit l'artiste, vous pouvez déchirer ce décret. »

Après une discussion assez vive, malgré ses protestations, Lucien fit signer et insérer au *Moniteur* la nomination de David.

Celui-ci, tint parole, et répondit par sa démission.

Ce refus aurait été mal interprété si on s'en rapportait à la lettre de son élève Moriez. Il croit son maître piqué du « titre insignifiant de peintre du gouvernement ». Il aurait voulu ajoute-t-il, être déclaré « ministre des Arts, premier peintre de France, Surintendant des Bâtiments, etc., ou plutôt, sous quelque titre que ce fût, avoir une influence suprême ». Cependant il reconnaît plus loin « que son caractère le poussait moins à cela, que certaines personnes qui l'approchaient ».

Cette lettre d'un homme que David avait toujours traité avec déférence, montre combien il avait agi sagement en refusant ces fonctions. Puisque un de ses amis s'exprime ainsi à ce sujet, que n'auraient pas dit ses détracteurs, lorsque une fois en place il n'aurait pu répondre aux aspirations si longtemps déçues des artistes ? Devant choisir entre toutes les demandes qui déjà l'assiégeaient, les peser avec impartialité, en écarter nécessairement le plus grand nombre, il aurait fait des mécontents, qui auraient aussitôt grossi le nombre de ses ennemis. Il devait plus que tout autre se garder d'accepter une semblable tâche, et il fit, en refusant, preuve d'une grande prudence.

Le premier Consul, cependant, connaissait sa détermination de vivre éloigné de toute scène officielle, et peut-être avait-il espéré en triompher en lui donnant cette preuve éclatante d'estime.

En effet, depuis qu'il était devenu le chef de la République, Bonaparte s'était lié avec David. A son premier séjour en France, entre les campagnes d'Italie et l'expédition d'Égypte il n'avait passé que peu d'instants avec lui. Nommé premier Consul il s'appliquait alors à former son gouvernement de toutes les capacités qui avaient survécu aux discordes civiles, et il avait offert à David, qui jetait un si vif éclat sur l'école française, un siège au Conseil d'État, ou dans le Sénat, créés par la Constitution de l'an VIII.

Lorsque David connut ses intentions, il résista à ses désirs préférant son repos à un nouveau rôle politique.

« Le temps et les événements m'ont appris, lui répondit-il, que ma place était dans mon atelier. J'ai toujours un grand amour de mon art, je m'en occupe avec passion, je veux m'y livrer entièrement. D'ailleurs, les places passent : j'espère que mes œuvres resteront. »

Comprenant pourtant l'honneur qui rejaillirait sur les arts, d'être représentés dans ces hautes Assemblées, il demanda que Vien, son maître, dont l'affabilité, la modestie avaient su gagner l'estime et l'affection de tous les artistes pendant sa longue carrière, fût nommé sénateur à sa place. C'était aussi un moyen de le tirer de la situation précaire que

lui avait faite la Révolution, en le privant de l'aisance que lui procuraient ses fonctions sous la monarchie.

Cette résistance de David ne mécontenta pas Bonaparte. Établi aux Tuileries, il venait souvent, de très grand matin, le prendre au Louvre, pour visiter avec lui les quartiers de Paris où il avait l'intention d'ordonner des travaux d'amélioration et d'embellissement. David, sans avoir fait partie du Comité de salut public qui, en prairial an II, avait décrété un vaste ensemble de travaux dans la capitale, avait étudié au Comité d'instruction publique, tous ces projets. Il les connaissait bien et pouvait entretenir le premier Consul des vastes idées qu'avaient conçues les hommes de la Révolution. Le général aimait tout ce qui était empreint d'un caractère de grandeur et n'était pas encore arrivé à ramener toute la gloire de la France à sa personnalité. Encouragé par son frère Lucien, dont l'esprit était ouvert aux beautés des arts, il rêvait pour Paris une suite de travaux qui transmettraient à la postérité son nom et la puissance de la nation.

Il adopta le projet que lui présenta le ministre de l'Intérieur, d'entourer d'un nouvel éclat la demeure des vétérans de nos armées. S'il ne pouvait ainsi effacer le nom de Louis XIV de l'Hôtel des Invalides, il espérait l'ombrager sous tant de palmes triomphales, que son éclat ne saurait lutter avec celui du nom de Napoléon.

En honorant la mémoire des héros, Bonaparte sentait bien qu'il se préparait dans leurs rangs une place que déjà ses contemporains, fascinés par sa gloire si précoce, lui assignaient bien au-dessus des plus célèbres d'entre eux. Aussi avait-il décidé que la galerie des Tuileries serait ornée des bustes des hommes illustres, parmi lesquels il plaça Brutus l'Ancien. Il chargea, à cet effet, David de lui procurer une copie du bronze du Capitole.

Le plan que Lucien présenta, le 8 nivôse an VIII, aux Consuls, pour l'agrandissement des Invalides, avait été préparé d'après les vues de David, de Moitte, sculpteur, et Legrand, architecte.

Le Ministre s'exprimait ainsi :

« Le gouvernement a désiré que tous les arts concourussent à décorer l'asile que la reconnaissance nationale a consacré aux défenseurs de la patrie, blessés dans les combats ou vieillis sous les drapeaux ; il a voulu que les plus beaux trophées de nos victoires y fussent étalés avec pompe, et pussent encore réjouir les yeux des braves qui les ont conquis. Le gouvernement sera satisfait. Bientôt la France pourra montrer à l'Europe le palais des Guerriers Vétérans.

» La vaste esplanade, située entre l'édifice et la Seine, sera plantée d'arbres de diverses espèces. Ils couvriront de leurs ombres les tombeaux des guerriers morts les armes à la main.

» Au milieu de cet Élysée, l'eau jaillira d'une large coupe antique de porphyre. Des attributs allégoriques et le Lion de bronze conquis à Venise orneront ce premier monument.

» A l'entrée de l'avant-cour, on supprimera les trophées de mauvais goût qui couronnent les deux anciens piédestaux, et on les remplacera par des groupes majestueux.

» Les Chevaux Corinthiens, conquis à Venise, seront placés dans la grande cour intérieure ; ils seront attelés au char de la Victoire et érigés sur un piédestal orné de trophées d'armes modernes.

» Cette partie du projet a été adoptée par les Consuls, d'après un rapport de mon prédécesseur.

» L'église sera transformée en galerie militaire. On inscrira sur les murs l'époque et l'histoire abrégée des principales victoires des Français pendant la guerre de la liberté. Ce sera le calendrier des guerriers ; sur le frontispice sera mise l'inscription :

A LA VICTOIRE.

» Entre les arcades on construira des piédestaux destinés à porter les figures des braves qui ont illustré et défendu la patrie dans tous les temps. Là, auprès des statues de Turenne et du vainqueur de Nordlingen et de Rocroy, seront érigées les statues de Hoche, de Joubert, de Dugommier, de Marceau, de Dampierre.

» La réception des drapeaux sera toujours faite dans ce temple et la voûte en sera ornée.

» On invitera les peintres à représenter à fresque des sujets guerriers, sur la partie des murs, cachée aujourd'hui par l'orgue, et c'est ainsi qu'on essayera de naturaliser en France ce genre de peinture si expéditif et que préféraient les plus célèbres maîtres de l'école italienne.

» Sur le plateau où s'élevait l'autel, on placera une statue de Mars, et, en avant de cette statue, une tribune où se prononceront les oraisons funèbres et les harangues militaires.

» Tels sont, en grande partie, les projets que de célèbres artistes, David, Moitte, Legrand, proposent par mon organe. En nommant les artistes j'ai fait l'éloge des projets.

» Les sommes que l'on consacre annuellement à l'encouragement des arts seraient employées en partie à l'exécution de ces embellissements. Tout artiste qui obtiendrait un prix serait admis à l'honneur de travailler aux décorations du palais des Vétérans.

» La France applaudira à cet utile emploi que le gouvernement fera du talent et du génie. Orner la retraite des vieux guerriers, procurer à leur grande âme quelques nobles jouissances, presque sur le bord de la tombe, c'est acquitter une dette de la patrie.

» Les honneurs rendus aux héros ne sont point stériles. L'Élysée des Guerriers sera une école de Victoire. Plus d'un jeune français viendra porter son offrande d'admiration aux pieds des statues des héros des siècles passés et promettra à leurs mânes de les égaler en courage et en vertu.

» Je propose aux Consuls de prendre un arrêté approbatif des plans et projets que j'ai développés dans ce rapport.

» LUCIEN BONAPARTE. »

Ce programme, qui reçut l'approbation des Consuls, était comme une première reprise des grands travaux du Comité de salut public ; mais au lieu de rappeler les déchirements de la patrie et le triomphe d'une faction, il célébrait l'héroïsme de ces armées qui avaient toujours été, dans nos discordes, le refuge de l'honneur national.

Le premier Consul, persévérant dans ces nobles desseins, voulut ériger sur toute la France un témoignage durable de la valeur de nos soldats et honorer la mémoire des braves

tombés au champ d'honneur. Le 20 mars 1800 (29 ventôse an VIII), Lucien soumettait aux Consuls le rapport suivant :

« Citoyens Consuls,

» Sous les divers gouvernements qui vous ont précédés, les tribunes des Assemblées ont souvent annoncé à la France que des monuments allaient s'élever sur tous les points, en l'honneur des guerriers morts au champ de bataille ; mais, au milieu des secousses révolutionnaires, l'intention du bien demeurait presque toujours sans effet.

» C'est à vous, citoyens Consuls, qu'il appartient de réaliser des projets tant de fois annoncés.

» Tous les points de la République sont illustrés par la naissance et la mort des guerriers, et leurs noms ne sont gravés que dans la mémoire de leurs concitoyens.

» L'étranger, frappé d'admiration, chercherait en vain sur notre sol les noms des héros. Cette négligence n'appartient point à la nation, mais bien à un gouvernement qui, se trouvant dans l'arène au milieu des factions diverses, employait toutes ses facultés à lutter contre elles.

» Je vous propose, citoyens Consuls, d'acquitter enfin cette dette sacrée du peuple français, et j'ai l'honneur de vous soumettre le projet d'arrêté suivant.

» Salut et respect.

» Lucien Bonaparte. »

« Les Consuls de la République, après avoir entendu le ministre de l'Intérieur, arrêtent ce qui suit :

» Article premier. — Il sera élevé dans chaque chef-lieu de département, sur la plus grande place, une colonne à la mémoire des braves du département morts pour la défense de la patrie et de la liberté.

» Art. II. — Sur cette colonne seront inscrits les noms de tous les militaires domiciliés dans le département qui, après s'être distingués par des actions d'éclat, seraient morts sur le champ de bataille.

» Art. III. — Le nom d'aucun homme vivant ne pourra être inscrit sur la colonne, à l'exception de celui des militaires qui, en conséquence de l'arrêté du 4 nivôse dernier, auront obtenu des sabres, fusils, grenades ou baguettes d'honneur.

» Art. IV. — A Paris, outre la colonne du département, qui sera élevée sur la place Vendôme, il sera érigé une grande colonne nationale au milieu de la place de la Concorde.

» Art. V. — Les noms des militaires morts après avoir rendu des services d'une importance majeure, seront inscrits sur la colonne nationale.

» Art. VI. — Les Conseils des départements sont chargés d'arrêter, dans la prochaine session, sur la présentation du préfet, les noms des militaires qui doivent être inscrits sur la colonne départementale.

» Art. VII. — Les frais des colonnes départementales seront pris sur les centimes additionnels; le ministre de l'Intérieur règlera le maximum.

» Art. VIII. — Les frais de la colonne nationale seront pris sur le Trésor public.

» Art. IX. — La forme et les dimensions des colonnes seront arrêtées par un jury d'artistes et approuvées par le ministre de l'Intérieur, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Art. X. — Le présent arrêté sera imprimé au *Bulletin des lois.* »

Ce noble projet était la réalisation d'une idée longtemps caressée par David. Dans ses relations avec Lucien, qui aimait à s'entourer des hommes distingués et à recevoir leurs conseils, il avait réussi à lui communiquer l'enthousiasme qu'il ressentait pour les héros qui s'étaient sacrifiés pour leur patrie.

Travaillant à sa composition du *Léonidas aux Thermopyles*, sujet qu'il avait choisi après l'achèvement des *Sabines*, l'artiste devait s'exalter à l'espoir de voir s'élever un témoignage public de reconnaissance à la valeur des soldats français, lui qui, dans ce moment même, était inspiré par le souvenir de trois cents Spartiates se vouant à une mort certaine pour sauver l'indépendance de la Grèce.

Son cœur avait toujours été ouvert à ces nobles sentiments.

L'héroïque défense de Lille et de Thionville avait inspiré son premier discours à la Convention. Les triomphes de nos soldats avaient dicté son programme de la fête en mémoire des victoires des armées françaises après la prise de Toulon. Ces monuments, consacrés aux mânes des défenseurs du sol natal, lui semblaient dignes de la reconnaissance d'un grand peuple, et l'érection d'une colonne nationale, confirmant l'union des citoyens et le triomphe de la République, couronnait ses vœux de patriote et de français.

Aussi accepta-t-il volontiers la direction de l'exécution de l'arrêté du 29 ventôse, et, sur la demande du ministre, il s'adjoignit Percier et Legrand, architectes.

Si David avait été un homme ambitieux ou intéressé, une semblable mission lui fournissait les moyens de satisfaire ses penchants. Dans une entreprise aussi importante que l'érection de monuments publics dans cent huit départements, entraînant le choix de l'emplacement et des modèles, il avait une occasion unique de gloire et de profit.

Abandonnant tout avantage personnel, il résolut, avec ses collègues, de demeurer fidèle aux principes qu'il avait toujours défendus, et de recourir encore à un concours. Mais, comme pendant la Révolution, ils avaient acquis l'expérience que les concours publics étaient encombrés de nombreux projets envoyés par des concurrents étrangers aux premières notions de l'art, et que leur examen entraînait une perte de temps, sans compter l'ennui des juges et le découragement des artistes de talent, qui se voyaient ainsi appelés à lutter avec l'ignorance; ils dressèrent une liste des artistes connus auxquels on fit parvenir l'invitation de répondre aux vues du gouvernement.

Dans une lettre du 24 germinal, ils informèrent le ministre de leur décision, et celui-ci adressa aux artistes de Paris et des départements l'appel ci-dessous :

« 28 floréal an VIII (8 mai 1800).

» *Ministre de l'Intérieur aux architectes de Paris et des départements.*

» Par son arrêté du 29 ventôse dernier, citoyens, le gouvernement a ordonné que dans

chaque chef-lieu de département il serait élevé une colonne à la mémoire des défenseurs de la patrie morts dans les combats.

» Je vous invite à vous occuper d'un ou de plusieurs projets pour les villes que vous choisirez vous-mêmes. La connaissance des localités vous donnera les moyens d'attacher à ces monuments l'intérêt dont ils sont susceptibles. Vous consulterez tout à la fois la situation de la ville, le genre d'architecture qui lui convient, son climat, l'étendue de ses places et, en général, toutes les circonstances qui peuvent déterminer la forme et les dimensions d'un monument public.

» Vous voudrez bien me faire connaître les villes que vous aurez choisies et m'adresser, dans le délai de trois mois, les plans que vous aurez tracés sur une échelle de proportion de cinq millimètres pour un mètre.

» Je vous laisse, pour la forme et les dimensions de ces colonnes, toute latitude nécessaire au génie des arts. Je vous recommande seulement la grandeur et la simplicité dans les idées, caractère distinctif d'un monument national, et l'économie, qui assure le succès de ces entreprises.

» Vous voudrez bien désigner les matériaux qui pourront servir à la construction de ces monuments, et consulter, à cet égard, les facilités que donnent les emplacements où ils devront être élevés. Vous joindrez au plan général les coupes, les profils et tous les détails de l'exécution avec un devis approximatif des frais qu'elle occasionnera.

» Lorsque j'aurai reçu, dans le délai de trois mois, qui est de rigueur, les dessins que vous m'aurez adressés, j'en confierai l'examen à des artistes que je nommerai à cet effet. Je ferai graver les projets qui en seront jugés dignes, et l'honneur de l'exécution deviendra le prix.

» Les artistes qui ne voudront point se faire connaître avant le jugement pourront employer la voie des devises, et leurs noms resteront ignorés si leurs projets n'obtiennent pas la préférence.

» Lucien Bonaparte. »

Le 24 juin (5 messidor an VIII), le ministre renouvelle ses encouragements aux artistes et les avertit que les premières pierres de ces monuments seront posées à la fête qui se célèbrera le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille.

Lucien tenait d'autant plus à donner de l'éclat à cette cérémonie nationale, que la France venait, dans les plaines de Marengo, de remporter, par l'épée du premier Consul, une victoire décisive qui consolidait le gouvernement et promettait à l'Europe une paix si désirée.

Aussi, le 14 juillet, au milieu d'une pompe guerrière, on posa, sur la place de la Concorde, la première pierre de la colonne nationale. Lucien prononça un long discours, et on grava une médaille commémorative de cette cérémonie qui avait aussi été célébrée dans les départements.

Le 12 août (29 thermidor), le ministre adresse aux artistes un dernier appel, et, le 22 août (4 fructidor), il arrête que les projets des colonnes départementales seront exposés au Louvre pendant quatre semaines.

Les projets, au nombre de quatre cents, furent classés avec goût par Raymond, architecte, dans la salle du Louvre qui servait aux séances de l'Institut.

La Commission nommée par le ministre eut à examiner cette masse de projets. Pour les colonnes départementales, elle en choisit trente-sept, qui lui parurent les meilleurs, et s'arrêta, pour la colonne nationale, au plan de Moreau, élève et ami de David, qui avait eu le double honneur de remporter le premier grand-prix d'architecture et le second grand-prix de peinture.

Son plan fut présenté le 11 nivôse an IX (1er janvier 1801) au premier Consul.

La colonne devait avoir 210 pieds de haut. Le soubassement, de forme circulaire, avait 90 pieds de diamètre. Tous les départements y étaient représentés par autant de figures qui se tenaient par la main et formaient une chaîne autour du monument. Ces figures avaient la tête ornée de couronnes rappelant les différentes productions du sol de la France et étaient vêtues de la tunique, ancien costume gaulois.

Des inscriptions, des trophées, à la gloire de la nation française et des armées du Rhin, d'Italie, des Pyrénées et d'Orient ornaient les quatre angles ou soubassements.

La statue qui surmontait la colonne était une figure de la République debout et triomphante.

Cette figure ainsi que les ornements devaient être en bronze, la colonne de granit et le reste en marbre.

Nous retrouvons dans cette composition l'inspiration de David. Ainsi l'emploi du granit recommandé par la circulaire ministérielle du 3 juillet rappelait la motion de David que les monuments de Lille et de Thionville fussent construits de cette belle pierre, comme la plus durable; la frise des départements était encore une de ses conceptions dont ses enfants avaient conservé le souvenir, et qu'ils rappelaient toutes les fois qu'on parlait devant eux d'un monument national.

Cependant la Commission, désirant apporter quelques modifications au plan de Moreau, l'appela dans son sein avec d'autres architectes. Le 8 mai 1801, elle déposa son rapport qui confirmait le prix à Moreau et mentionnait honorablement quatre autres projets.

Mais, pour mieux se rendre compte de l'effet du monument, on décida qu'un modèle en plâtre et en toile en serait exécuté sur la place de la Concorde. La vue de ce modèle, érigé dans le courant du mois de mai, souleva une polémique passionnée dans les journaux, surtout pour l'emplacement qu'il occuperait définitivement.

Le choix de la Commission et la lenteur qu'elle mettait à se décider sur les plans des colonnes départementales étaient loin de satisfaire les concurrents, et l'un d'eux, Detournelle, l'ancien rédacteur du *Journal de la Société populaire et républicaine des arts*, publia, dans le *Journal des arts, des sciences et de la littérature*, une série de lettres donnant l'histoire des concours de la République. Après avoir montré que tous ces projets annoncés avec grand fracas ne rapportaient aux artistes que de la peine et du découragement, parce que les jugements n'étaient pas rendus avec impartialité et que l'exécution en était toujours remise; il terminait par le concours des colonnes nationale et départementales et se plaignait

vivement, dans le numéro du 25 fructidor an IX, de la manière dont les opérations en avaient été dirigées.

« Lorsque, disait-il, le gouvernement eut arrêté, le 29 ventôse, qu'il y aurait des colonnes dans chaque département élevées à la gloire des défenseurs de la patrie, il n'y eut pas d'abord de concours de publié. Le ministre invita par une circulaire les artistes distingués à lui envoyer des projets; ne connaissant pas ceux qui pouvaient l'être, il consulta, pour avoir une liste, un artiste de la plus grande réputation. Qu'il eût été facile à la bonne foi, à celui qui ne devait avoir d'égard ni aux coteries, ni aux partis, de dresser un tableau des vrais prétendants : soit ignorance, soit oubli, soit malice, malgré un imprimé où existait le nom et la demeure de vingt-deux architectes couronnés dans les précédents concours, malgré la facilité de pouvoir trouver tous ceux qui avaient eu les prix ou les médailles de l'Académie d'Architecture, on n'envoya de lettres qu'aux amis et connaissances. Cette manière d'agir fit réclamer. Le ministre Lucien, qui n'avait eu que des intentions droites, fit une invitation générale aux artistes, et la lettre dont quelques-uns se glorifiaient de la préférence, devint un appel général dans toute la France. N'étant point question de jugement, d'exposition, ni de choix, les artistes des départements regardèrent leurs projets, quoique soumis au ministre, comme une chose exécutée, et leur opinion fut plus affermie dans cette hypothèse quand les préfets les choisirent pour poser la première pierre le 25 messidor.

» Il en fut de même à Paris. Les colonnes nationale et départementales avaient déjà des architectes : l'un, membre de l'Institut, et l'autre, architecte du département, devaient les exécuter.

» La réputation distinguée de ces artistes et les égards que l'on a quelquefois de ne pas aller, pour m'exprimer vulgairement, sur les brisées de personne, étaient cause que le bruit courait que les colonnes nationale et départementales ne seraient pas en concours. Mais un architecte fit insérer dans le *Journal de Paris* et dans le vôtre, n° 71, une lettre dont il envoya copie au ministre, qui détruisit ce doute, et fut cause que plusieurs s'occupèrent de ces deux projets.

» Quatre cents colonnes furent remises dans l'espace de trois mois. Le ministre en ayant reçu plusieurs pour le même département, il fallut opter. D'abord on envoya les dessins à plusieurs architectes pour donner leur avis : puis ensuite le ministre décida l'exposition dans la salle de l'Institut national. Jamais on n'en vit une plus singulière : le citoyen Raymond l'avait classée avec ordre et méthode. On parla beaucoup de projets dans les journaux, et si l'on veut s'en former une idée, la lettre imprimée dans votre n° 94, du citoyen L. G., est parfaitement dans le sens de l'opinion publique, qui ne fut jamais divisée dans cette occasion.

» Les concurrents se rassemblèrent pour demander que les juges fussent nommés par eux, afin que l'Exposition eût lieu quelques jours après le jugement. Cette demande fut trop tardive! une commission était nommée. On connaît le résultat du jugement. Si on en est curieux, le rapport de la commission qui contient 12 pages in-8°, se trouve dans le *Moniteur* du 17 ventôse an IX. Le dernier article consiste dans le choix de la colonne de Moreau

que la commission a regardée comme digne d'exécution et dans la mention honorable de quatre artistes après lui.

» Les artistes de Paris disaient que la meilleure colonne n'avait pas été choisie. Ceux des départements disaient que n'étant pas à Paris pour soutenir leurs projets, on n'y avait pas fait attention. En général, on aurait voulu que la commission ne se fût pas bornée au choix de trente-quatre monuments, et il y en avait bien cinquante de rejetés qui ne méritaient pas de l'être.

» Ainsi finit le concours ; il y a bientôt un an, et rien ne s'exécute. La Commission s'assemble régulièrement et s'occupe, dit-on, d'un rapport sur chaque monument... Le seul rapport établi avec les architectes se fait par le *Journal de Paris*.

... » La colonne nationale, obtenue par Moreau, se trouve arrêtée par les membres de la Commission qui, après leur jugement entre les projets de douze concurrents, admettent des changements dans la composition de celui qu'ils ont proclamé le premier et amènent ainsi les concurrents à demander un nouveau concours. »

David, Percier et Legrand, impliqués spécialement dans cet article de Detournelle, envoyèrent immédiatement au *Journal des Arts* la réponse suivante :

« 5 vendémiaire an X (27 septembre 1801).

» *Aux auteurs du* Journal des Arts.

» Citoyens,

» L'historien du concours a, dans la lettre insérée dans votre avant-dernier n° 155 et qui termine son abrégé sur cette matière, avancé plusieurs faits qu'il importe d'autant plus de rétablir, que tels qu'ils sont présentés, ils montrent sous un jour faux et même perfide la conduite la plus loyale, et, nous osons dire, la plus généreuse.

» Nous devons à la vérité de réfuter des assertions aussi peu fondées ; nous avons aussi de notre côté des preuves écrites que personne ne peut contester.

» Comment, lorsqu'on veut rassembler des matériaux pour servir à l'histoire, peut-on se permettre de hasarder, entre autres, un paragraphe aussi injurieux que celui-ci :

« Lorsque le gouvernement eut arrêté le 29 ventôse, qu'il y aurait des colonnes dans » chaque département, élevées à la gloire des défenseurs de la patrie, il n'y eut pas d'abord » de concours de publié : le ministre invita par une circulaire les artistes distingués à lui » envoyer des projets. Ne connaissant pas ceux qui pouvaient l'être, il consulta pour avoir » une liste un artiste de la plus grande réputation. Qu'il eût été facile à la bonne foi, à celui » qui devait n'avoir égard ni aux coteries, ni aux partis, de dresser un tableau des vrais » prétendants. Soit ignorance, soit oubli, soit malice, malgré un imprimé où existaient le » nom et la demeure de vingt-deux architectes couronnés dans les précédents concours ; » malgré la facilité de pouvoir trouver ceux qui avaient des médailles et des prix de l'Aca- » démie d'Architecture, on n'envoya des lettres qu'aux amis et connaissances. Cette manière » d'agir fit réclamer. »

» Eh bien, que l'on sache donc que cet artiste consulté fut chargé seul par le gouvernement des projets des colonnes départementales. « En vous concertant, dit textuellement » la lettre du ministre, en date du 3 germinal an VIII, avec deux artistes, dont je vous » laisse le choix, pour me présenter sans délai la forme et les dimensions qu'il conviendrait » de donner aux colonnes des départements et à celle du département de la Seine. »

» La colonne nationale même y était comprise avec des données particulières.

» Cette lettre que les convenances ne nous permettent point d'imprimer en entier, sans en avoir obtenu l'agrément du ministre qui l'écrivait alors, est encore terminée par cette phrase remarquable. « Je suis convaincu de l'intérêt avec lequel vous entreprendrez ce » travail important. Jamais vos talents, et ceux des artistes que vous vous adjoindrez, » n'auront une plus belle occasion de se développer. »

» Le peintre s'adjoignit en effet deux architectes, par une lettre du 11 germinal. Tous trois avaient assurément beau jeu pour faire accepter leurs projets, s'ils eussent eu leur intérêt en vue plutôt que le progrès de l'art. Voyons quel usage ils vont faire d'une si grande latitude !

» Sans doute ils vont donner carrière à leur imagination, couvrir la France entière de monuments de leur composition et se partager la gloire et les profits d'une si grande entreprise, ou au moins en gratifier leurs amis et connaissances. Certes, ils le pouvaient, et plus d'un hardi frondeur eût autrement profité d'une telle occasion. Cependant voici un extrait littéral de ce que, d'un mouvement simultané, ils écrivent au ministre dans leur première réunion du 24 germinal :

« Nous étant réunis pour examiner avec attention toute l'étendue de la mission que » vous nous avez confiée, et considérant que nous pouvons, dans cette importante occasion, » en faisant le sacrifice de nos propres intérêts, contribuer de quelque manière à l'avantage » des arts en général, et procurer à un grand nombre d'artistes les moyens de se distinguer, » nous avons, en conséquence de ces principes, cru devoir vous soumettre les observations » suivantes :

» Pour ne pas resserrer, dans un cercle trop étroit, des idées qui peuvent ajouter » à la réputation d'artistes déjà connus, ou établir celle des architectes qui ont, jusqu'ici, » manqué d'occasions, sans retomber néanmoins dans les inconvénients qu'on a reconnus » être attachés au mode des concours proposés, et dont le résultat a toujours été nul » jusqu'à présent, nous pensons qu'il serait convenable que vous adressassiez à tous les » architectes qui ont déjà fait preuve de talent, soit par des monuments érigés, soit par » des prix remportés, soit par des projets ingénieux (1), une invitation de vous faire » parvenir, dans le délai de trois mois, leurs projets pour les monuments à ériger, afin » qu'ils puissent être chargés de l'exécution de ceux que vous approuverez. »

» Ils observaient encore « que la plus grande latitude devait être laissée aux artistes, » sur la nature et la forme du monument à ériger dans chaque département; que tous » ceux qui, sans avoir reçu des lettres, voudraient proposer leurs idées, seraient libres de

(1) « Cependant ces lettres étant une marque de distinction, elles ne devaient pas être en trop grand nombre » pour remplir leur objet, et la voie des journaux y suppléait. »

» le faire dans le délai prescrit, et que celles qui mériteraient d'être accueillies, devraient » avoir également l'honneur de l'exécution ».

» Enfin ils terminaient en observant « que toutes leurs propositions avaient pour but » de faire tourner cette grande occasion à l'avantage commun, et de la diriger plus » sûrement vers la gloire de la République ».

» Elles furent acceptées, en effet, ce qui est attesté par cette phrase dans une autre lettre du 3 prairial : « Je vous remercie des détails dans lesquels vous êtes entrés et vous » verrez, par la circulaire que je vous envoie, que j'ai en grande partie adopté vos idées ».

» Que tout lecteur impartial prononce maintenant si une telle conduite peut être aussi indignement travestie qu'elle l'est dans le paragraphe cité, et si les artistes qui n'ont pas voulu la faire connaître alors, quoique assurément, et ils doivent le dire maintenant, l'histoire des arts de tous les temps fournisse peu d'exemples d'un plus noble désintéressement et d'un plus noble dévouement à la gloire de la patrie, si ces artistes donc méritent d'être ainsi calomniés ; qu'il juge, par ce seul trait, de l'impartialité de certains historiens et de la vérité de leur histoire lorsque, malgré tant de preuves écrites et signées dont on nous menace, des faits aussi importants s'y trouvent omis ou dénaturés de cette manière.

» Ces pièces manquaient certainement à l'histoire des concours. La justice, l'honneur, la vérité, nous forcent de les y joindre. Veuillez donc bien, citoyens, les consigner dans votre journal. Nous pourrions même, au besoin, en ajouter d'autres, si nous en avions le loisir ou la volonté; mais celles-ci doivent paraître suffisantes et nous nous y tenons.

» Salut et considération.

» DAVID, CHARLES PERCIER, J.-G. LEGRAND. »

Detournelle ne pouvait rester sur le coup de cette réponse, et cinq jours après, dans le numéro suivant du *Journal des Arts*, du 10 vendémiaire an X, ne trouvant pas de bonnes raisons pour se justifier, il s'efforçait d'égarer l'opinion en rappelant le passé politique de David et en citant les mauvais propos tenus à l'occasion de l'exposition payante des *Sabines*.

Quant aux collègues de David, Percier et Legrand, il les poursuivait d'un persiflage aigri, dernière ressource d'un adversaire aux abois.

Voici la lettre du 10 vendémiaire.

Réponse à la lettre de David, Percier et Legrand.

« L'historien des concours, dit-on dans cette lettre, avance plusieurs faits qu'il importe d'autant plus de rétablir, que tels qu'ils sont présentés, ils montrent sous un jour faux et même perfide la conduite la plus simple et, nous osons dire, la plus généreuse.

» On m'attaquait ensuite personnellement sur ce que j'ai écrit qu'un grand artiste consulté par le ministre, cédant aux coteries qui l'entouraient, avait par oubli, ou par ignorance, ou par malice, négligé de faire connaître les artistes qui pouvaient prétendre à l'honneur d'une telle invitation : et, pour porter la conviction de la calomnie qu'on m'impute, on cite les extraits d'une correspondance authentique qui, au premier coup

d'œil, pourrait me faire croire coupable, si je n'avais, comme accusé, le droit et le moyen de me défendre.

» Je savais que le ministre avait consulté David, je savais que cet artiste avait choisi, d'après l'invitation du même ministre, les citoyens Percier et Legrand : j'ignorais seulement, parce que je ne puis pas tout connaître, la réponse présentée ici dans tout son éclat. Si j'en avais été informé, j'aurais rendu une seconde fois justice à Percier, qui, dans la première exposition des projets de Bordeaux, fut un de ceux qui redemandèrent le concours parce qu'il n'avait pas été assez public : je me serais permis de dire que la conduite de David, à tenir d'après l'invitation du ministre, était de lui conseiller d'ouvrir un concours général, parce qu'il eût été ridicule qu'un peintre et deux architectes fissent toutes les colonnes ; et si j'avais invité le ministre d'écrire des lettres d'invitation, j'eusse fait sentir que toute démarcation pour des artistes est injurieuse.

» Heureux encore si la lettre qu'on m'oppose, faite au nom de trois artistes qui agirent alors pour l'intérêt des arts, heureux si elle eût été observée. Mais par quelle fatalité n'a-t-on pas exécuté ce paragraphe de la lettre où il est dit : « Que tous ceux qui, sans » avoir reçu de lettres voudraient proposer leurs idées, seraient libres de le faire dans le » délai prescrit, et que celles qui mériteraient d'être accueillies devraient avoir également » l'honneur de l'exécution (1). » Il est cependant constant que l'objet de cette demande si juste n'a pas été mis en usage, et que les bureaux du ministère étaient obsédés de réclamants ; que les papiers n'ont commencé à publier la lettre qu'un mois après, et que, fatigué, comme je l'ai dit, par les reproches, on fit une invitation générale à Paris et aux départements. Je crois que je n'ai pas besoin d'écrire pour prouver un fait si récent, que l'on peut vérifier dans tous les journaux, et dont le bruit n'est pas une calomnie faite à plaisir, puisque tous les architectes de Paris pourraient le certifier, quoique le rédacteur de la lettre signée Percier, David et Legrand veuille persuader le contraire et dire que les lettres aux journaux et aux artistes ont été publiées dans le même moment.

» Quand on accuse de mensonge, il faut prendre garde de mentir soi-même. Que l'intention fût telle, soit ; mais l'exécution a été bien opposée. Quel est donc l'individu puissant qui, trompé par de faux amis, a eu la négligence coupable de ne pas prendre des renseignements aisés ?

» Je suis fâché que le rédacteur de la lettre, ou David, ait cru que c'était lui que j'avais désigné : car effectivement on sait que sa modestie seule lui a fait refuser une place de premier Peintre de la République, poste plus convenable à ses talents ; on n'ignore pas que, dans un temps d'erreur, il a quelquefois, dans des rapports imprimés, proposé des listes de jurés des Arts, de conservateurs de Muséum, où les artistes remplacés étaient honorés d'épithètes bien dangereuses dans les circonstances, et où, au contraire, ceux qu'il protégeait étaient gratifiés de commentaires les plus honorables. Mais ces petites pécadilles sont

(1) Je répète que ce moyen n'est pas celui que je proposerais, il choquerait l'amour propre délicat des artistes et ceux qui seraient chargés de les désigner ne pourraient faire autrement d'en oublier et de mettre par préférence leurs amis : en effet, sur trente-quatre monuments couronnés, il y en a cinq, sans ceux que je ne connais pas, le mien est du nombre, dont les auteurs ne reçurent d'avis que par les journaux longtemps après la lettre d'invitation.

oubliées, et depuis qu'il a fait de son art un objet de spéculation (1), on est bien convaincu qu'il reste parfaitement tranquille et que s'il eût dans notre affaire choisi des artistes pour exécuter des colonnes, il eût observé ponctuellement l'esprit désintéressé, la générosité grande que lui accorde le rédacteur. Ce n'est donc pas lui que j'ai voulu désigner. Ce n'est pas non plus Percier. Cet artiste est trop estimable ; et s'il y a dans la réponse des trois artistes au ministre quelque chose en faveur des principes, c'est bien à lui que je donne une grande partie de l'honneur, et je suis persuadé qu'il aura été le premier à proposer le bien. Je n'accuserai pas le citoyen Legrand : je déclare que je n'ai jamais voulu parler de lui. Nous avons eu, il est vrai, quelque altercation sur la critique qu'il a excitée contre la colonne de Moreau : il a pu convoiter celle du département de Paris ; d'autres à sa place en eussent fait autant : il peut avoir des projets tout prêts, des modèles séduisants à présenter sur le champ lorsqu'on propose quelque monument, tout ceci n'est que la marque d'une grande activité et beaucoup de zèle pour le bien des arts.

» Je répète donc qu'il n'a pas sans doute contribué à faire une liste d'architectes exclusifs. Mais le soupçon, dira-t-on, va planer sur tous les gens à grande réputation qui entouraient le ministre. L'on peut être tranquille : jamais les hommes recommandables par leurs vertus, ne seront soupçonnés (2).

» Il est inutile de citer un nom, ce serait compromettre beaucoup d'artistes, dont je tiens les faits, trop connus pour être révoqués en doute.

» Au total je ne suis coupable que de n'avoir pas cité une lettre dont je n'avais pas connaissance, et était-ce bien là un motif pour exciter la bile du rédacteur de la lettre signée Percier, Legrand et David ? Et n'est-il pas ridicule à lui, de me dire à moi qui depuis longtemps ai fait mes preuves de zèle pour le principe des concours, que si le ministre m'avait chargé, et d'autres frondeurs de même espèce, de cent-vingt colonnes, j'en aurais sottement envahi la direction.

» Je suis seulement fâché de n'avoir pas connu la correspondance du ministre ; elle m'eût été très utile pour soutenir les faits que j'ai avancés, et j'aurais mis encore plus en évidence que, malgré les principes qu'elle contenait, le même ministre avait été presque forcé de consulter quelqu'un qui avait reproduit des abus auxquels il est bien nécessaire de remédier.

» DETOURNELLE. »

Au lieu d'apprécier par nous-même la valeur de la réponse faite par Detournelle à la lettre de Percier, David et Legrand, nous préférons reproduire sur cette affaire l'opinion d'une feuille de l'époque, dont Detournelle avait cité, en l'exagérant, une réflexion peu bienveillante pour le caractère de David. Le *Journal des Bâtiments civils*, dans son 113e numéro du 16 vendémiaire an X, publiait l'article suivant :

« Le citoyen Detournelle, architecte, et l'un des rédacteurs du *Journal des Arts*, a

(1) Et de sa palette un instrument d'agiotage. Voyez le *Journal des Bâtiments civils*, n° 100, page 27. Article sur l'exposition des deux tableaux de David.

(2) L'abus a existé, voilà le fait sûr et incontestable.

donné l'histoire des concours qui ont eu lieu pour le monument à élever sur l'emplacement du château Trompette, pour celui en l'honneur de Desaix, et pour les colonnes départementales. Le ministre avait d'abord choisi pour l'exécution de ces monuments un autre mode que celui du concours. Les artistes désignés avaient été invités par une circulaire à lui envoyer des projets, et il avait nommé David pour lui dresser un tableau de ces artistes. Le citoyen Detournelle accuse David de n'avoir fait inviter que ses amis et ses connaissances.

» Cette accusation a forcé celui-ci de relever ce qui s'était passé à cette occasion. L'on voit que par sa lettre du 3 germinal an VIII le ministre avait chargé David seul du projet des colonnes départementales, en lui laissant le choix de deux artistes qu'il désirerait s'adjoindre (1).

» David s'adjoignit en effet les citoyens Percier et Legrand, architectes. Mais loin de faire usage pour leur intérêt propre de l'importante mission qui leur était confiée, ils arrêtèrent unanimement d'engager le ministre à inviter tous les artistes qui ont fait preuve de talent, de donner leurs projets pour les monuments à ériger et que les auteurs de ceux qui seraient approuvés fussent chargés de l'exécution.

» Ces propositions furent accueillies par le ministre et l'on suivit la marche qu'ils avaient indiquée, ainsi que le prouve la lettre du ministre du 3 prairial en réponse à la leur.

» D'après cet exposé authentique, nous pensons que les artistes en question ont eu le droit de dire que l'histoire des Arts de tous les temps fournit peu d'exemples d'un plus noble désintéressement, et encore qu'ils ont eu raison de se plaindre que leur conduite avait été indignement travestie.

» Leur réclamation a été insérée dans le n° 117 du *Journal des Arts*.

» Le citoyen Detournelle y a fourni une réponse dans le numéro suivant, mais elle est faible en raison, amère et méchante; Percier y est ménagé aux dépens de Legrand et surtout de David. On rappelle doucement des faits étrangers à la question, mais qui peuvent indisposer; l'auteur emploie alors un style doucereux qui n'est pas d'une âme franche.

» Nous avons relevé toute cette affaire parce que le citoyen Detournelle s'est servi d'une phrase de notre journal pour confirmer ce qu'il voulait dire contre David : phrase à laquelle il a donné un sens absolu et affirmatif, quoiqu'elle ne fût que conditionnelle et pour ainsi dire comminatoire.

» Nous avons dit franchement et fortement notre avis à David sur l'exhibition mercenaire de ses tableaux ; mais David n'aura pas trouvé dans notre style le style d'un ennemi. Nous admirons son talent, nous faisons cas de ses principes, et quand il nous offrira l'occasion de le louer, nous le ferons toujours avec le plus vrai zèle. Nous le censurerons aussi sans ménagement parce que sa gloire nous est précieuse autant qu'elle lui est chère. »

(1) Ainsi sir Wren avait été seul chargé de la restauration de la ville de Londres après l'incendie de 1668, entreprise pour laquelle il s'adjoignit le docteur Hook.

Répétons une observation, c'est que c'est un professeur d'astronomie et un professeur de géométrie qui ont eu la gloire d'élever les plus beaux monuments d'architecture qui soient en Angleterre.

Pour terminer avec ces colonnes nationale et départementales, disons que le concours n'eut encore aucun résultat, car la colonne composée par Moreau, et qui devait être érigée sur la place de la Concorde, fut complètement abandonnée.

Quant à la colonne départementale, après un long silence, le *Journal des Bâtiments civils* donna, le 19 vendémiaire an XII (11 octobre 1803), la nouvelle que la statue en bronze de Charlemagne, trouvée à Aix-la-Chapelle, allait être placée sur une colonne élevée place Vendôme, reproduisant la colonne Trajane, et entourée d'une spirale formée des cent huit départements de la République, sous forme de génies.

Aussitôt les anciens concurrents pour les colonnes départementales s'émurent, et dans le *Journal des Arts*, Detournelle demanda que les résultats du concours de l'an VIII fussent rendus publics, et qu'il ne fût pas permis à un architecte qui n'avait pas pris part à ce concours d'aller sur les brisées de MM. Sobre, L...., Barthélemy et Vignon, qui avaient été désignés les premiers par la Commission.

Ces réclamations ne furent pas écoutées, et le 8 floréal an XII (21 avril 1804), l'Institut était saisi du projet suivant, voté par le Conseil d'État :

« Le Conseil d'État a arrêté qu'il y aurait un monument élevé sur la place Vendôme ; que ce monument serait une colonne sur laquelle serait posée la statue de Charlemagne qui était sur son tombeau, à Aix-la-Chapelle. Cette statue est en bronze et a sept pieds de proportion. Le premier Consul a décidé que cette colonne serait faite sur le trait de la colonne Trajane, dont l'effet est connu ; que le fût serait enrichi des cent huit départements montant en spirale et offrant une couronne à Charlemagne, et que ce monument serait exécuté en fer fondu. »

Denon avait reçu l'ordre de demander à la Classe des beaux-arts de l'Institut d'examiner les moyens proposés ; mais seulement en ce qui concernait l'édification et la conservation de cette colonne métallique, et les économies à apporter dans la construction.

La Classe des beaux-arts nomma une Commission composée de David, Gondouin, Chalgrin, Heurtier, Vincent, Moitte, Julien, Visconti, à laquelle on adjoignit, sur la demande de l'administration, Thierry, l'architecte qui avait donné le modèle et le devis.

Le 19 mai, la Commission remit son rapport sur les questions spéciales qui lui avaient été adressées, regrettant que la Classe n'eût pas été consultée sur la partie de l'art proprement dit.

Les observations de la Commission sur la spécialité de sa mission furent sans doute écoutées, et elle fut autorisée à passer outre ; car, le 26 mai 1804, elle déposait un second rapport ainsi rédigé :

« Quoique la Classe des beaux-arts ait cru devoir se renfermer dans l'examen des moyens de construction et d'économie sur lesquels seuls elle a été consultée, votre Commission vous invite néanmoins à ajouter aux observations relatives à la construction, la proposition de changer la statue qui doit couronner la colonne sur laquelle vous avez entendu un premier rapport.

» D'après les projets qui vous ont été soumis, la statue de Charlemagne trouvée à Aix-la-Chapelle doit être placée sur la colonne dont nous avons examiné les plans. Mais

les cent huit départements de la France offrant une couronne à Charlemagne, présentent une idée qui paraît manquer d'exactitude, au lieu qu'en substituant une statue de l'Empereur Napoléon à celle de Charlemagne, on constaterait l'événement que le vœu de tous les départements et de tous les corps constitués a provoqué : alors ce monument deviendrait l'historique et l'interprète des sentiments des Français. D'ailleurs la statue de Charlemagne est d'une trop petite proportion pour une élévation aussi grande, et si, comme on le croit, cette considération a déterminé l'architecte à donner à son monument un diamètre beaucoup plus petit que celui de la colonne Trajane, quoique cette dernière n'ait pas été élevée dans un espace aussi vaste que celui de la place Vendôme, il y aurait lieu de craindre que, pour diminuer un premier inconvénient, on ne tombât dans un plus grand. En effet, la colonne projetée pour un emplacement que les nouveaux percés de la place Vendôme rendront immense, n'aurait pas même à beaucoup près, le diamètre de la colonne de Soissons à la Halle au blé. Le double inconvénient d'une statue et d'une colonne en trop petite dimension disparaîtrait en substituant à la statue de Charlemagne une statue de l'Empereur Napoléon, à laquelle on donnerait la proportion convenable, et l'architecte n'aurait plus d'entraves pour le diamètre et l'élévation de la colonne.

» Par ces considérations, la Commission propose à la Classe de demander le changement de statue ci-dessus expliqué et motivé.

» CHALGRIN, VINCENT, HEURTIER. »

Les modifications proposées par la Classe des beaux-arts ne devaient pas être les dernières. Elles laissaient encore à ce monument le caractère de concorde et d'union que David avait voulu donner à la colonne nationale et qu'il perdit complètement, quand, après la bataille d'Austerlitz, sur la proposition de Denon, il fut décidé que la colonne de la place Vendôme, construite avec les canons pris sur l'ennemi, serait consacrée à la gloire dont la Grande Armée et son chef s'étaient couverts pendant la guerre d'Allemagne.

Il ne restait de David que l'accomplissement de sa proposition lors de l'érection d'un monument au Peuple français :

« LA VICTOIRE FOURNIRA LE BRONZE. »

En reprenant notre récit, nous voyons dans l'article du *Journal des Bâtiments civils*, en réponse à la dernière lettre de Detournelle sur le concours des colonnes, qu'il reproche à cet écrivain d'avoir altéré sa pensée, en accusant le peintre des *Sabines* d'avoir « fait de sa palette un instrument d'agiotage ». Ces expressions blessantes ont besoin d'être expliquées.

A son retour de Marengo, Bonaparte avait désiré avoir son portrait de la main de David. Celui-ci fut heureux de cette démarche, n'ayant pas eu la facilité de terminer l'ébauche qu'il avait exécutée d'après le général, avant son départ pour l'Égypte. On ne pouvait songer à utiliser ce projet de composition, car l'auteur du traité de Campo-Formio était maintenant le premier Consul de la République française.

« Je vous peindrai, lui dit David, l'épée à la main dans un combat.

« Non, mon cher David, reprit le général. Ce n'est pas avec l'épée qu'on gagne des batailles. Je veux être peint calme sur un cheval fougueux. »

Cette idée ne déplut pas à l'artiste, qui demanda à son illustre modèle le jour où il voudrait poser. On sait que la patience n'était pas la première qualité de Bonaparte, et qu'il n'aimait pas à perdre son temps ; aussi cette nécessité de poser lui répugnait fort.

« Poser, mais à quoi bon ? Croyez-vous, David, que les grands hommes de l'antiquité aient jamais posé pour les images qui sont parvenues jusqu'à nous ?

— Mais, général, je vous peins pour vos contemporains, vos soldats, qui vous ont vu, vous connaissent et voudront vous trouver ressemblant.

— Ressemblant, répond le premier Consul ; mais la ressemblance consiste-t-elle seulement dans l'exactitude des traits, des détails, d'un pois sur le nez, par exemple. C'est la physionomie, le caractère de l'homme qu'il faut peindre.

— Mais l'un n'empêche pas l'autre, général.

— Alexandre a-t-il jamais posé pour Apelle ? Personne aujourd'hui ne s'informe si les portraits des grands hommes sont ressemblants ; il suffit que leur génie y vive.

— Vous m'apprenez l'art de peindre, dit alors David. Oui, vous avez raison, vous ne poserez pas et je vous peindrai sans cela. »

C'est alors que David conçut l'idée de représenter Bonaparte accomplissant un de ces prodiges d'audace et d'énergie qui ont illustré Annibal et Charlemagne : le passage des Alpes avec une armée. Il le peignit franchissant, sur son cheval au galop, les escarpements du Mont Saint-Bernard. Un vent furieux s'engouffre dans le manteau du héros, et le porte vers ces cimes neigeuses, au delà desquelles il montre la victoire à ses soldats. Sur les assises du rocher, les noms d'Annibal, de Charlemagne, à moitié cachés par la neige, indiquent les grands capitaines dont Bonaparte égalait le génie.

Ce tableau héroïque était destiné à la bibliothèque de l'Hôtel des Invalides, ce noble asile des vieux soldats que Napoléon entourait de sa sollicitude.

Nous doutons fort de l'exactitude des réponses que tous les biographes ont mises dans la bouche de David, à propos du *Mont Saint-Bernard*. Ce n'est pas après avoir produit les *Horaces*, le *Brutus*, le *Marat*, les *Sabines*, qu'un peintre dit, même à un premier Consul « qu'il vous apprend l'art de peindre ».

Bien avant ce travail, David avait déjà donné des preuves qu'il y était passé maître ; et s'il lui avait fallu les observations de Napoléon, pour lui ouvrir les yeux, pourquoi n'avait-il pas représenté en Marat l'homme chétif, malingre, miné par la fièvre, entouré de linges sordides ? Il savait depuis longtemps que les anciens, composant leurs beaux ouvrages, avaient, sans trahir la nature, donné à leurs modèles une grandeur et une beauté qu'ils ne possédaient réellement pas. Il avait fait, avec *Lepelletier* et *Marat*, deux portraits héroïques dans lesquels, avec la liberté du maître, il avait su leur conserver le caractère, la ressemblance même, et les revêtir des formes les plus élevées de l'art. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à comparer à la peinture les dessins à la plume qu'il fit d'après leur cadavre.

Dans le *Mont Saint-Bernard*, il s'appliqua seulement à reproduire les grands traits de

la physionomie de Bonaparte, comme le comportait une composition mouvementée, une scène en plein air, qui n'offrait pas le côté intime d'un portrait composé dans une gamme familière.

Cependant, dans une répétition qu'il fit de cet ouvrage, il s'attacha disent des témoins oculaires, à une imitation plus fidèle et plus minutieuse. Cette seconde toile était destinée au Roi d'Espagne Charles IV, qui, désireux de connaître le premier Consul, avait chargé le marquis de Musquez, son ambassadeur en France, de demander à David une répétition du *Passage du Mont Saint-Bernard.*

Il se servit de son fils aîné pour le mouvement de la figure, et ce jeune homme eut l'honneur de s'envelopper de ce glorieux manteau de Marengo, qui plus tard devait servir de linceul au maître du monde, s'éteignant en captivité. Il pria aussi son élève Gérard, dont la tournure se rapprochait de celle du général, de lui consacrer quelques instants, et il lui faisait poser la main droite qui indique les cimes des Alpes. Gérard, monté sur une échelle, étendait le bras, mais, bientôt fatigué, il laissait tomber la main, et le geste perdait toute son énergie. David le plaisantait sur sa mollesse. Enfin, le trait tracé sur la toile, il lui crie : « Tiens, Gérard, descends de ton échelle et prends ma palette, tu peindras mieux » cette main-là que tu ne la poses. »

Ce tableau, aussitôt terminé, fut placé dans la salle d'exposition des *Sabines*.

Cette nouvelle annoncée dans le *Journal de Paris*, du 21 septembre 1801, fit éclater un concert de blâme.

Le public, dont la curiosité était vivement excitée pour ce portrait du premier Consul, était désappointé d'être forcé de payer son plaisir.

Si on accordait volontiers à l'artiste le droit de faire de l'œuvre qu'il avait créée, et qu'il n'avait pas vendue, l'usage qui lui paraissait le plus profitable à ses intérêts ; dans le cas présent, on pensait qu'il n'en était pas de même, et qu'il y avait une sorte d'indélicatesse à exiger une rétribution qui doublait le prix d'un ouvrage, et surtout quand cet ouvrage était le portrait du premier magistrat de la République. Les reproches, les sarcasmes, les injures même, ne furent pas épargnées au peintre de Bonaparte.

Le 30 fructidor an IX, dans le *Journal des Arts*, Chaussard, critique distingué, après avoir déclaré que le maître avait peut-être donné un exemple dangereux, en s'isolant du salon d'Exposition, et rappelé qu'il l'avait autrefois justifié lors de l'exposition payante des *Sabines*, ajoute que la dignité de l'art lui commandait d'exposer au Salon son dernier ouvrage (*le Saint-Bernard*), qui est à la fois un monument de l'histoire et de la peinture.

Reprenant, le 5 brumaire an X, le même sujet, à propos du *portrait de Madame Bonaparte,* que Gérard avait envoyé au Salon, il disait « qu'il craignait que cet artiste ne suivît l'exemple de son maître, très lucratif mais très peu libéral ». Aussi « il le remercie au nom des arts, au nom de cette dignité qui doit être l'apanage du véritable artiste, de n'avoir point abaissé son âme haute et fière à des calculs sordides, et d'avoir assez respecté le public et lui-même, pour exposer gratuitement ses productions et mériter ainsi doublement les suffrages de ses concitoyens. Je dirai, poursuit-il, avec la même franchise qui m'a

fait rendre une justice éclatante aux talents de David ; c'est une spéculation déshonorante que de revendre au public une simple inspection de portraits, lorsqu'on doit en avoir reçu un double salaire, surtout lorsqu'on possède déjà un riche patrimoine. Le génie et l'intérêt ne doivent pas habiter ensemble. »

Ces critiques empruntaient au caractère estimé de Chaussard une force que n'avaient ni les réflexions malveillantes du *Publiciste*, ni les *lettres de Panphile* et de *Monchanin* insérées au *Journal de Paris*, où le dernier demandait l'intervention du ministre de l'Intérieur, pour forcer David à exposer son ouvrage.

En réponse à ces critiques, le *Journal de Paris* donnait, le 1er brumaire an X (29 octobre 1801), une longue lettre, dont l'auteur s'étonnait qu'on refusât aux peintres, le droit dont jouissent les poètes dramatiques et les musiciens, de tirer un double profit de leurs ouvrages. Il terminait en disant que, si le public qui aime les arts consentait à donner une légère rétribution, pour jouir des œuvres sorties des mains d'artistes, tels que Guérin et Girodet, on ne verrait pas ces hommes de talent abandonner la peinture sérieuse pour des portraits dont le produit, il est vrai, les met à l'abri des nécessités de la vie.

Malgré les preuves de désintéressement que David avait déjà données, ces questions d'argent, agitées en public et habilement entretenues par ses rivaux et ses détracteurs, contribuèrent à lui faire prêter des sentiments d'avidité et d'avarice bien éloignés de son caractère. On oubliait que les *Horaces*, le *Brutus* n'avaient rien rapporté à leur auteur ; que, quand à la Convention on avait voulu s'occuper de ce payement, il avait instamment demandé l'ordre du jour ; qu'il avait fait cadeau à ses collègues de ses tableaux de *Lepelletier* et de *Marat*, et que son mémoire à Benezech, ministre de l'Intérieur, avait rendu un compte scrupuleux des fonds qu'on avait mis à sa disposition pour la gravure de ces deux ouvrages.

Mais l'esprit de parti crut l'occasion favorable pour déverser le déshonneur sur sa réputation, et profitant des demandes adressées à David par quelques souscripteurs à son tableau du *Serment du Jeu de Paume*, on le peignit comme dominé par l'amour du gain, et on l'accusa d'avoir seul profité de la souscription publique ouverte aux Jacobins pour l'exécution de l'esquisse exposée au Salon de 1791.

David, qui avait jusqu'ici dédaigné de répondre à toutes ces attaques, ne voulut pas supporter en silence cette imputation calomnieuse, et fit insérer au *Moniteur* la lettre suivante, dans laquelle il expliquait les résultats de cette souscription.

« Frimaire an X.

» *Le citoyen David, peintre, à ses concitoyens souscripteurs pour le tableau du* Serment du Jeu de Paume.

» Les demandes répétées de plusieurs citoyens à l'occasion de leur souscription au tableau dont il s'agit; celle qu'exerce en ce moment un citoyen résidant à Guignes, et l'erreur où l'on pourrait tomber en croyant faussement que cette souscription a tourné à

mon profit, me font un devoir de donner au public une explication claire à ce sujet, et dissiper, une fois pour toutes, les doutes qui pourraient rester dans les esprits.

» La Société des Amis de la Constitution de Paris, et celles de toute la France, voulant perpétuer par un monument des arts ce souvenir du Serment du Jeu de Paume, arrêtèrent et ouvrirent à cet effet une souscription pour un tableau de trente-deux pieds.

» Trois mille actions de 24 livres devaient former un produit de 72,000 livres qui devaient se distribuer ainsi, savoir : 36,000 livres à l'artiste, 6,000 pour la bordure et 30,000 pour la gravure, dont chaque souscripteur devait recevoir un exemplaire ; on voit que jusqu'ici je ne suis pour rien dans cette entreprise. La Société célèbre dont j'ai parlé nomma pour son receveur un citoyen recommandable, feu Gerdret, et en même temps me fit l'honneur de me choisir pour l'exécution du grand ouvrage qu'elle avait en vue. Elle arrêta elle-même le modèle des quittances imprimées qui seraient délivrées aux souscripteurs, où on lit : « *Quittance de souscription arrêtée par la Société des Amis de la Constitution de Paris,* » et le reçu était terminé par ces mots : « *Conformément à l'arrêté pris par la Société.* » Ici il devient évident que ce n'était ni mon ouvrage ni mon fait.

» Partageant l'enthousiasme de mes concitoyens, je n'attendis pas pour commencer le tableau que les fonds destinés à le payer fussent recueillis. Quel fut le succès ? Voici ce qui arriva : Gerdret, préposé par la Société et non par moi, reçut 652 souscriptions, tant au comptant qu'à crédit, et dans ce nombre j'avais pris moi-même cent billets dont je n'ai placé qu'une petite partie.

» Le 18 juin 1791, toujours en vertu d'un arrêté de la Société, Gerdret me remit une somme de 5,631 livres, et après son décès (frimaire an II), j'ai reçu de ses héritiers une somme de 993 livres par forme d'à-compte. Le public me jugera sur ce point ; pendant quinze mois entiers, je n'ai eu d'autre pensée que le sujet donné. J'ai conçu, composé, ordonné le tableau, et j'en ai fait l'esquisse ; j'ai dépensé 1,000 livres pour l'achat d'une toile ; chaque jour je payais un nouveau modèle pour dessiner le nu de mes personnages ; j'ai constamment employé deux ou trois collaborateurs pour m'aider dans l'exécution ; le dessin du tableau est fini sur la toile ; quatre figures principales étaient déjà peintes ; une esquisse pour la gravure, réduite à un pouce par pied, était préparée, quand les événements politiques sont venus suspendre mes travaux et le cours de la souscription. J'ai dépensé le triple de ce que j'ai reçu : les assignats qui m'avaient été donnés sont demeurés sous les scellés pendant une longue arrestation, et ont éprouvé une rapide dépréciation.

» Je fais de bon cœur le sacrifice de mes pertes à la liberté, et je pense que les citoyens, qui ont placé une modique somme de 24 livres dans une souscription qui n'a pas eu son effet, professent à cette occasion les mêmes sentiments.

» Salut.

» DAVID,

» *Peintre et Membre de l'Institut*

Les amateurs des Arts durent lire cette lettre avec regret, car elle annonçait l'abandon définitif d'une œuvre qui eût illustré la patrie et les beaux-arts. La toile, en effet, roulée dans un atelier des Feuillants, passa dans les magasins de l'administration, et, rendue à

David en 1819, ne reparut qu'à la vente qui suivit son décès. Quant aux suppositions malveillantes qu'on essayait de répandre sur sa délicatesse, cette réponse de David les réfutait heureusement ; cependant les gens prévenus y demeurèrent attachés, entre autres Carnot qui, sur la fin de l'Empire, lui reprochait encore de lui avoir fait tort de sa souscription.

Cette lettre montrait une fois de plus que la carrière des Arts n'avait pas enrichi David.

Pendant la Révolution, il avait vécu de son traitement de député, et après sa mise en liberté, les portraits de Meyer et de Blauw avaient fourni à ses besoins les plus pressants. Depuis, il avait retrouvé dans la fortune de sa femme les ressources nécessaires pour travailler régulièrement aux *Sabines*. C'est avec ce tableau qu'il pensa à se faire une meilleure position pécuniaire, et cette intention était, nous semble-t-il, aussi naturelle qu'honorable. Le succès répondit à cette tentative, mais excita l'envie d'artistes qui, n'ayant pas le talent reconnu de David, sentaient bien qu'ils ne pouvaient rencontrer que des déceptions en imitant sa conduite. Ils aimèrent mieux grossir le nombre des mécontents et saisir tous les prétextes pour amoindrir le caractère d'un rival dont ils étaient obligés de confesser la supériorité.

David consacra les premières recettes de son exposition à l'acquisition d'une propriété rurale, dite la ferme de Marcoussis, située, dans le département de Seine-et-Marne, à Ozouer-le-Voulgis.

Le contrat de vente, passé le 8 brumaire an X, en régla le prix d'achat à 80,000 livres dont 26,000 furent payés comptant.

Quant au résultat total de l'expositon des *Sabines*, qui dura jusqu'au mois de floréal an XIII, et ne cessa que quand David dut quitter le Louvre, certains biographes affirment qu'il dépassa 80,000 livres. Nous ignorons à quelles sources ils ont puisé des renseignements aussi précis ; nous préférons, pour notre compte, l'appréciation plus naïve de Delafontaine qui, du reste, se rapproche bien près du chiffre ci-dessus.

Il dit que, conformément à la promesse qu'il avait faite à ses élèves de les réunir chaque fois que la recette dépasserait 24,000 livres, David les avait, en effet, invités trois fois à dîner ; ce qui indiquait un produit d'au moins 72,000 livres.

A cette époque les réunions amicales d'artistes étaient fréquentes; nous avons signalé celles qui célébrèrent le succès de Guérin; David pensa à en organiser une, en l'honneur de son maître Vien. Le 30 brumaire an IX (11 novembre 1800), les élèves et les amis de Vien et de David se trouvèrent au nombre à peu près de cent, dans les salons du petit hôtel de Noailles. Les appartements avaient été décorés pour cette fête des arts ; le portrait de Vien se voyait entouré de guirlandes de fleurs et un dais de feuillage s'élevait au-dessus de la place qu'il occupait à table. David, assis à côté de son maître, porta ainsi sa santé et celle de Mme Vien :

« Au citoyen Vien, notre maître ! Puisse-t-il, nouveau Diagoras, voir briller au salon » d'Exposition les ouvrages de sa cinquième génération.

» A Madame Vien ! dont les soins, les grâces et les vertus nous ont conservé jusqu'ici » et nous conserveront encore le père de la peinture. »

Les yeux de ce respectable vieillard se remplissaient de larmes en écoutant la poesie qu'avait composée et que lisait le fils aîné de David, alors âgé de seize ans. Delécluze, le poète de l'atelier, avait aussi écrit quelques vers de circonstance qui obtinrent un grand succès et dont on redemanda la lecture. Après un discours de Gautherot, sur le but moral des beaux-arts, Mlle Maillard, *de l'Opéra* et Mme Porta, la femme de ce compositeur que David avait ramené de Rome, chantèrent quelques morceaux de musique italienne, qui était alors très goûtée en France, et pour laquelle David était passionné. Le bon Vien, extrêmement ému des preuves d'affection que lui prodiguaient si cordialement les jeunes artistes, s'écriait en les embrassant . « Il faut que je meure de plaisir aujourd'hui, ou je vivrai cent ans ! » Tous applaudirent à cette expression de bonheur et l'écoutèrent respectueusement, quand, s'animant au récit de ses efforts pour relever les arts, il ajouta : « Oui, mes enfants, quand j'embrassai la peinture, je vis qu'elle s'égarait dans de faux systèmes. Je me dis, il faut que cela change, et cela sera. J'ai combattu, j'ai persévéré et cela a été. »

Cette fête, dans laquelle David était heureux de témoigner sa reconnaissance au maître dont il se considérait toujours comme l'élève, rappelait au public, souvent prompt à s'égarer dans son enthousiasme, que l'école, dont les succès étaient alors éclatants, était sortie de Vien, qui le premier avait ramené l'art à la nature. Il avait eu aussi le bonheur de rencontrer parmi ses disciples un talent qui, s'emparant de ses principes, les avait établis sur des bases plus larges et plus solides; qui avait enfin, par son autorité morale, maintenu l'école dans la bonne voie qu'elle aurait promptement abandonnée, si elle n'avait eu pour guides que les autres élèves ou les imitateurs de Vien.

Les *Sabines* terminées, David s'était attaché à la composition d'un fait héroïque emprunté à l'histoire de la Grèce. Il avait entrepris de peindre, ainsi que nous l'avons dit déjà, *Léonidas et les Spartiates au passage des Thermopyles*.

On sait qu'une lecture, une conversation, un incident suffisent pour enfanter une idée dans le cerveau d'un artiste. David, qui fréquentait beaucoup le théâtre, avait peut-être ressenti la première impression de sa composition dans une pièce de *Léonidas*, qui fut représentée à cette époque; et les grands travaux qu'il avait proposés aux Consuls, pour honorer les soldats de la République, avaient encore échauffé son imagination.

Delécluze nous dit dans son ouvrage, que son maître entretenait souvent ses élèves des projets de tableaux qui l'occupaient, et qu'en cette circonstance il leur donna ce même sujet de *Léonidas*, pour le concours mensuel d'esquisses qu'ils faisaient entre eux.

Tous peignirent *Léonidas*, entraînant ses compagnons au combat, ou expirant sous le nombre de ses ennemis.

David avait choisi un autre moment. Comme dans les *Horaces*, il abandonnait le fait matériel et dramatique, qui se présente le premier à l'esprit, pour l'instant où ses héros, animés de l'amour de la patrie, prennent la résolution de sacrifier leur vie. Il aspirait à faire pénétrer dans l'âme du spectateur les pensées de Léonidas se préparant à combattre et à mourir. En effet, ce n'est pas toujours quand le sang coule que l'homme montre sa plus grande force morale, ce noble don de Dieu, qui le fait le roi de la création.

C'est quand, après avoir médité et envisagé son sort, n'écoutant que la voix du devoir,

un héros se dispose à affronter la mort pour sauver sa patrie, qu'il donne au monde un grand exemple de courage. Le peindre, en proie à ce combat intérieur, écrire sur son visage les pensées qui l'agitent, faire partager au public le doute, l'espérance, la volonté qui ont traversé son cœur, est une entreprise digne d'une âme élevée et réfléchie. Elle devait tenter celle de David.

La peinture à cette époque n'était pas jugée comme un art d'agrément, seulement destiné aux plaisirs des sens ou de l'imagination. Le courant des idées assignait un but plus noble aux arts. Ils devaient concourir à former les mœurs publiques. Cette ambition virile avait toujours guidé le crayon de David, et, quand, dans sa carrière politique, il développa ses sentiments sur ce sujet, il les présenta toujours comme destinés à exalter les vertus civiques et à compléter l'éducation du peuple. Si, dans son dernier tableau, en peignant les *Sabines,* bravant la fureur des combats pour mettre fin à une lutte parricide, il avait voulu indiquer aux femmes leur rôle dans les discordes civiles ; en montrant des Spartiates se dévouant à la mort, il rappelait aux Français que le sacrifice à la patrie est le premier devoir des citoyens. Il voulait donner à cette scène un caractère « grave, réfléchi, religieux ».

« Je veux, disait-il à Delécluze, peindre un général et ses soldats se préparant au combat comme de véritables Lacédémoniens, sachant bien qu'ils n'en échapperont pas; les uns absolument calmes, les autres tressant des fleurs pour assister au banquet qu'ils vont faire chez Pluton. Je ne veux ni mouvement, ni expression passionnés, excepté sur les figures qui accompagneront le personnage inscrivant sur le rocher : « Passant, va dire à » Sparte que ses enfants sont morts pour elle !... » Je veux, dans ce tableau, caractériser ce sentiment profond, grand et religieux qu'inspire l'amour de la patrie. Par conséquent, je dois bannir toutes les passions qui, non seulement y sont étrangères, mais qui en altéreraient encore la sainteté... Mon Léonidas sera calme, il pensera avec une douce joie à la mort glorieuse qui l'attend ainsi que ses compagnons d'armes. Vous devez comprendre à présent le sens dans lequel sera dirigée l'exécution de mon tableau. Je veux essayer de mettre de côté ces mouvements, ces expressions de théâtre, auxquels les modernes ont donné le titre de peinture d'expression. A l'imitation des artistes de l'antiquité, qui ne manquaient jamais de choisir l'instant avant ou après la grande crise d'un sujet; je ferai Léonidas et ses soldats calmes, et se promettant l'immortalité avant le combat. »

Et alors lui citant l'exemple de la démence d'Ajax, représenté au moment où, revenant à la raison, il contemple tristement les effets de sa fureur, et celui d'Achille pleurant sur le corps de Penthésilée qu'il vient de tuer dans son combat avec les Amazones, il montrait à son élève combien ces pensées pleines de grandeur et de moralité sont dignes de la délicatesse de l'art. « Mais j'aurai bien de la peine, disait-il en finissant, à faire adopter de semblables idées dans notre temps. On aime les coups de théâtre, et quand on ne peint pas des passions violentes, quand on ne pousse pas l'expression en peinture jusqu'à la grimace, on risque de n'être ni compris, ni goûté. »

Ce sujet austère offrait à David un motif de renouveler avec succès ses efforts pour atteindre à la perfection plastique des Grecs. Aussi, pour se rapprocher autant que possible

des beautés de la nature, dans une scène se passant parmi des hommes dont la vie publique et au grand air avait faits des modèles de force et d'élégance, ayant autour de lui une jeunesse vigoureuse et alerte, il pria ses élèves de former des groupes dans le sentiment de ses premières données sur le Léonidas. Il en fit aussitôt un croquis rapide qui servit de base à sa composition. Il avait aussi, pour l'étude de son terrain, prié Delécluze de lui tracer, d'après un plan topographique, une vue en perspective du passage des Thermopyles.

Pour se délasser de ses grands travaux, il exécuta une œuvre qui n'est pas connue en France. Cet ouvrage lui fut demandé par un amateur étranger, le prince Yousoupoff, qui l'emporta aussitôt en Russie, où il se trouve encore dans sa maison de campagne, à Arkangelskoë, à 60 kilomètres au nord de Moscou. Il ne nous reste de ce tableau de *Phaon, Sapho et l'Amour*, que la description qu'en a donnée Alexandre Lenoir dans son intéressante notice biographique sur David.

« Sapho de Mitylène, qui fut surnommée la dixième Muse, assise et inspirée du génie poétique, est inopinément surprise par Phaon. Le protégé de Vénus se place derrière le siège de sa maîtresse qui ne l'aperçoit pas : de la main droite qu'il passe subtilement vers son visage, il lui touche légèrement la joue gauche. A l'instant, Sapho, vivement émue, laisse tomber sa lyre; l'Amour qui est à ses pieds s'en saisit : il en fait vibrer les cordes et chante l'hymne à Vénus qui est attribué à Sapho, et que l'on trouve dans les œuvres d'Anacréon.

» Telle est la composition gracieuse du tableau de David. Le dessin est noble et correct, le style sévère, les expressions animées et le coloris agréable. On admire surtout l'adresse et le talent de l'artiste qui a dessiné et peint la main de Phaon sur le visage de sa maîtresse, sans altérer la beauté de ses traits.

» On est également émerveillé de l'expression tendre et parfaite de Sapho, dont on n'aperçoit les yeux qu'à travers les doigts de son amant.

» Le coloris de ce tableau a beaucoup de similitude avec celui du même peintre représentant Pâris et Hélène. — Cependant, eu égard à la dimension des figures, l'artiste a dû prendre un parti plus large et plus grandiose pour l'exécution de celui de Sapho. »

C'est aussi à cette époque qu'il commença le portrait de *Mme Récamier*. Il avait représenté cette merveille de beauté se reposant à demi-couchée sur un canapé dans sa salle de bain. Habillée de blanc, les pieds et les bras nus, elle tourne vers le spectateur sa tête fine et distinguée. La robe, qui indique la délicatesse des formes, retombe en plis gracieux sur un tabouret.

David travaillait à cette œuvre charmante vers le mois de juin 1800, et se faisait, dit-on, aider par Ingres pour l'exécution des accessoires, quand, au moment de terminer, il apprit par Gérard, qui était venu le visiter, que Mme Récamier, entraînée par les éloges qu'on faisait du peintre de *Psyché*, venait de lui demander aussi son portrait. Il saisit ce prétexte pour se soustraire aux petites difficultés qui s'élèvent presque toujours quand il s'agit d'une de ces reines adulées de la foule, et aussi, dit-on, à l'ennui de se servir de lunettes devant cette jolie femme; et quand Mme Récamier revint pour ses dernières séances : « Madame, lui dit-il, les dames ont leurs caprices; les artistes en ont aussi. » Permettez que je satisfasse le mien : je garderai votre portrait dans l'état où il se trouve. »

David avait encore exécuté précédemment un très beau portrait de *Mlle Delacroix*, la fille du ministre des Relations extérieures pendant le Directoire, la sœur de notre célèbre peintre, Eugène Delacroix.

Elle est vêtue d'une robe blanche qui rappelle celle de l'*Hersilie*, et assise de côté sur une chaise, sur le dossier de laquelle elle appuie un bras, une merveille de raccourci et de modelé.

Cette dame avait été mariée à M. de Verninac, qui avait commencé sa carrière dans la diplomatie et que le premier Consul venait de nommer préfet du Rhône. Il eut le désir d'envoyer au Salon de l'an VIII le portrait de sa femme.

Chinard, le sculpteur lyonnais dont la détention signalée par Topino-Lebrun avait appelé l'attention de la Convention sur les affaires de Rome, informa David de ce projet. Celui-ci, retenu par son exposition des *Sabines*, pria M. de Verninac de ne pas donner pour le moment suite à son idée.

« Paris, le 8 messidor an VIII (27 juin 1800).

» Citoyen Préfet, lui écrivait-il, je reçois à l'instant une lettre du citoyen Chinard, sculpteur à Lyon, qui m'annonce que vous êtes dans l'intention de faire exposer cette année au Salon de Paris, le portrait de votre belle et chère femme ; je ne sais s'il dit vrai et que ce soit réellement votre intention. Dans l'affirmation, je vous supplie de n'en rien faire. Je n'expose plus au Salon pour des raisons qu'il serait trop long de vous décrire ; vous avez été assez témoin de la conduite des artistes à mon égard dans le temps de mes malheurs, et c'étaient ceux qui avaient le plus à se louer de moi, qui m'ont le plus accablé. Vous connaissez les hommes, je ne vous apprends rien de nouveau ; mais une raison que vous sentirez, c'est qu'il serait ridicule qu'un artiste comme moi exposât simplement un portrait, tel bon qu'il soit, quand il a tout à côté un grand tableau qu'il fait voir pour de l'argent. Je suis occupé en ce moment à faire encore une autre belle femme, Mme Récamier. C'est un tout autre genre de beauté. Je pense qu'elle voudra que son portrait soit exposé ; alors j'aurai l'honneur, citoyen Préfet, de vous en prévenir et vous prier en même temps de me permettre d'y joindre celui de Mme de Verninac. D'ailleurs je ne ferai rien que je ne vous en prévienne.

» Il me dit de plus, le citoyen Chinard, que vous n'avez pas encore fait déballer le portrait. Hâtez-vous de le mettre au grand air, car il jaunirait ; point au soleil surtout, mais dans une pièce fermée avec les fenêtres ouvertes, et après vous pourrez l'exposer dans vos appartements. Voilà de belles nouvelles (C'était quelques jours après la victoire de Marengo). Vous les aurez connues avant nous, je ne vous en parlerai pas, mais nous nous en féliciterons ensemble. Que vous devez faire de bien à Lyon, avec l'heureux caractère dont vous a gratifié la nature. Je ne vous inviterai qu'à la patience, car le bien ne peut se faire aussi vite qu'on le voudrait, dans une ville surtout qui a été aussi maltraitée par la Révolution.

» Présentez, je vous prie, mes hommages respectueux à votre chère épouse et croyez-moi pour la vie, votre dévoué,

» David. »

Il répondit dans le même sentiment à Chinard. Il termine sa lettre en l'invitant à envoyer ses œuvres à Paris, où « vous êtes trop bien connu du public, dit-il, pour que vous ne l'entreteniez pas le plus souvent possible de vos ouvrages. Ceux-ci auraient le succès des autres, et j'aurais encore le plaisir de vous en témoigner mon contentement. »

Un événement, suite ordinaire des révolutions, vint à la fin de 1800 compromettre les espérances de gloire et de calme que la France avait conçues après la défaite de l'Autriche dans les plaines du Piémont, et détourner un instant David de ses travaux.

Son ami, le musicien Porta, avait composé pour le théâtre des Arts un opéra des *Horaces* dont la première représentation était fixée au 17 vendémiaire an IX. Comme il en avait l'habitude pour chacun de ses ouvrages, il lui remit des billets pour les distribuer entre ses élèves qui formaient ainsi un noyau d'admirateurs. David devant s'absenter de Paris ce jour-là, confia à Casanova, son élève, le soin de faire cette répartition. Ce dernier, que Delécluze nous cite comme encore mêlé à des intrigues politiques, donna ces billets à des camarades qui partageaient ses opinions. Pendant la représentation, le général Lannes fit saisir plusieurs individus soupçonnés de vouloir attenter à la vie du premier Consul. On instruisit l'affaire, et un mois après, Topino-Lebrun, l'élève de David, l'auteur d'un *Caïus Gracchus*, couronné au Salon de l'an VI, fut arrêté comme leur complice.

Cet artiste que David avait connu à Rome avait embrassé la cause de la Révolution avec ardeur. On se rappelle sa correspondance à propos de Chinard et de Ratter, emprisonnés au château Saint-Ange par l'Inquisition. Nommé juré au tribunal révolutionnaire, il avait rempli ses fonctions avec ponctualité. Depuis, malgré un voyage à l'étranger, il avait continué à s'occuper de politique, et était devenu l'ami de Ceracchi, d'Arena et de Demerville, qui avaient comploté d'assassiner le général Bonaparte à cette première représentation des *Horaces*.

L'affaire, cependant, traînait en longueur et se serait peut-être terminée sans des mesures de rigueur, quand la machine infernale vint soulever l'indignation générale. L'attentat de la rue Saint-Nicaise fut, au premier moment, attribué aux Jacobins. On activa, sous la pression de l'opinion publique, l'affaire du théâtre des Arts. David, que Ceracchi avait consulté sur ses ouvrages, fut, à sa requête et à celle de Topino-Lebrun, cité comme témoin à décharge. A l'audience, il fut amené à expliquer comment une partie de son atelier se trouvait à la représentation, et il ne put que s'étendre sur le talent des accusés sans pouvoir essayer de les disculper du complot dont ils étaient prévenus. Casanova, également cité, craignant de se compromettre, ne répondit que d'une manière évasive.

Le malheureux Topino, convaincu d'avoir dessiné les poignards qui devaient perpétrer le crime et accusé de les avoir fournis, fut condamné à mort et exécuté avec les autres conjurés.

On a blâmé David d'avoir gardé le silence en cette circonstance et d'avoir abandonné un de ses amis dont le malheur était d'être resté fidèle à ses principes, tandis que lui les reniait en se rattachant au premier Consul.

En fait de principes, cependant, on ne pouvait établir de comparaison entre Bonaparte et Louis XVI. Le roi était le chef d'un gouvernement essentiellement absolu, le premier

Consul était, dans une République, le magistrat investi du pouvoir suprême, par le vote des citoyens. C'est une distinction que tous ceux qui reprochent à l'ancien conventionnel l'oubli de ses convictions républicaines ne veulent pas faire. Le gouvernement consulaire et même impérial était sorti des entrailles de la nation. Les Français avaient nommé Consul et Empereur un simple citoyen, distingué d'abord par ses talents militaires, puis par ses grandes conceptions législatives et administratives. Appelé à les gouverner par leur propre volonté, il se considérait comme leur délégué, le rappelant toujours, comme au banquet du 14 juillet 1800, quand il boit « au Peuple Français, notre Souverain ». Napoléon puisait dans cette sanction de la nation une origine qui ne ressemblait en rien au droit divin, en vertu duquel une longue suite de rois avait régné sur la France.

David acceptait cette transformation de ses idées républicaines : il voyait un gouvernement qui s'était donné pour mission de consolider, en les régularisant, les conquêtes de la Révolution, et à la tête de cette noble entreprise un génie qui, par son étendue, faisait pâlir les hommes illustres dont l'histoire nous a conservé les noms. En reconnaissant son pouvoir, il remplissait plus le devoir d'un citoyen que l'office d'un courtisan. Malgré ses sympathies pour Topino-Lebrun, il ne pouvait que déplorer la passion qui l'avait poussé à frapper d'un coup de poignard l'homme à la vie duquel étaient attachées la gloire et la prospérité de la France.

Depuis son exposition des *Sabines* jusqu'au mois de décembre 1804, David s'occupa surtout des *Thermopyles*. Il ne les avait quittés un instant que pour le tableau de *Phaon et Sapho*, et les portraits de *Mme de Verninac*, de *Mme Récamier* et du *général Bonaparte*.

Il aurait pu, dès cette époque, par le concours des circonstances, être déjà considéré comme le peintre officiel de Napoléon, car, outre les deux répétitions du *Saint-Bernard* qu'on lui avait demandées pour Madrid et Saint-Cloud, la République Cisalpine s'était adressée à lui désirant avoir un portrait « *du premier Consul donnant des lois à la jeune République italienne* ». Le comte de Sommariva, président du Comité du gouvernement, lui avait écrit la lettre suivante :

« Milan, le 23 germinal an IX (13 avril 1801).

Le Comité du Gouvernement de la République Cisalpine au citoyen David, membre de l'Institut national.

» Citoyen,

» Le Comité du gouvernement, impatient d'avoir un tableau d'un peintre célèbre qui représente *le premier Consul rendant l'existence à la Cisalpine,* ne saurait mieux s'adresser qu'à vous, citoyen, qui occupez un rang si distingué parmi les artistes de l'Europe, et qui êtes à portée de donner au peuple cisalpin un portrait fidèle de Bonaparte, dont le nom est gravé dans tous les cœurs. Le gouvernement vient de vous indiquer le sujet d'une manière vague pour ne pas gêner votre imagination : il faut laisser au génie la liberté d'inventer.

» Le gouvernement, se flattant que vous voudrez bien, citoyen, seconder son idée, vous prévient que le tableau doit avoir douze pieds de hauteur sur quinze de large.

» La Cisalpine possèderait un chef-d'œuvre en possedant un de vos ouvrages. On admirera vos talents à Milan, comme on les admire à Rome et à Paris. Un portrait de Bonaparte par les mains de David excitera l'idée de celui d'Alexandre tracé par Apelle.

» *Le Comité du Gouvernement,*

» SOMMARIVA, VISCONTI,

» *Secrétaire général.*

» CLAVENA. »

Ce sujet était digne de tenter le pinceau d'un artiste. Il fut malheureusement abandonné et remplacé par la commande d'une répétition du *Passage du mont Saint-Bernard.*

David toujours épris de son art s'éloignait peu de son atelier, où il travaillait avec son élève Langlois dont il avait déjà utilisé le talent pour l'achèvement de ses *Sabines,* et il évitait tout ce qui pouvait le distraire de son grand ouvrage.

Aussi, quoique très flatté de la confiance que lui montrait le premier Consul en venant le matin le prendre pour visiter les travaux de Paris, il regrettait le temps que ces courses lui faisaient perdre. Si à ce désir de travail, on joint les ennuis qu'il avait rencontrés pour s'être occupé des colonnes nationale et départementales, on comprendra facilement comment il fut amené à prier un jour Bonaparte de le rendre aux travaux de son atelier. Il lui recommanda, pour le remplacer, les architectes Percier et Fontaine dont il avait pu apprécier le talent et le désintéressement.

Ses bons rapports avec le premier Consul ne furent pas rompus par cette franchise. Celui-ci estimait trop la valeur du temps pour en vouloir à qui s'en montrait économe Aussi voyait-il volontiers David aux Tuileries. D'abord dans les fêtes qu'il y donnait et pour lesquelles il avait fait reprendre l'ancienne étiquette et l'habit de cour, que l'artiste portait avec une noble aisance. C'était, du reste, le costume des membres de l'Institut, mais ayant la forme ample et étoffée de l'habit français, sans cette broderie d'un vert que nous connaissons, car il l'avait modifiée en y mêlant des feuilles d'un ton plus rompu.

C'était le plus souvent à l'heure du déjeuner que David était reçu par le chef de l'État. Il choisissait ce moment pour l'entretenir de ceux de ses amis qui méritaient sa sollicitude; il lui parla ainsi de l'honorable pauvreté de Ducis. Bonaparte, qui estimait son talent et ses vertus, le porta immédiatement pour le Sénat. Le poète tragique déclina cet honneur. Le premier Consul ne se montra pas froissé de ce refus et fit à Ducis, après un rapport favorable de l'Institut, une pension de 6,000 francs et s'intéressa au sort des membres de sa famille. Un autre jour David lui apprit que M. de Valfort, son professeur à Brienne, vivait tristement aux Invalides. Aussitôt, Napoléon alla rendre visite à son vieux maître et lui assura une position digne de son savoir et de son caractère.

Le peintre se délassait en allant au théâtre, aux Bouffons pour entendre de la musique italienne et à la Comédie-Française à laquelle il avait ses entrées. Cette faveur lui avait été ainsi donnée comme marque d'estime, le 10 prairial an VII, par les acteurs du Théâtre de la République.

« Les comédiens français réunis en société au Théâtre de la République, jaloux des suffrages des artistes justement célèbres, vous prient, citoyen, d'agréer votre entrée à leur théâtre.

» Salut et fraternité.

» Larochelle, Dazincourt, Ve Suin, Dugazon, Duval, Caumont, Talma .»

Il entretenait des relations d'amitié avec quelques-uns d'entre eux. Grandmesnil et Monvel étaient ses collègues à l'Institut. Plus que tout autre aussi, il avait contribué à la réforme des costumes dans la tragédie, et c'était à son inspiration que les tuniques à paniers, les culottes à la romaine avaient été abandonnées pour le péplum et la toge. Il avait réglé en février 1792 la mise en scène de *Caïus Gracchus*, tragédie de Chénier. Il avait dessiné la cuirasse et le manteau de Larive, lorsque dans la tragédie d'*Agis et Cléomène*, celui-ci montra, pour la première fois sur la scène française, un héros vêtu à peu près comme un Grec. Mais c'est surtout avec Talma qu'il s'occupa de cette importante question. Celui-ci venait souvent le consulter. David lui conseilla, pour l'étude du costume, de s'en rapporter à *l'Antiquité expliquée* de Dom Montfaucon, ce bénédictin qui dans quinze gros volumes a réuni tous les documents antiques existant de son temps. Grâce à ces précieux renseignements, Talma devint assez instruit en cette matière pour être à son tour consulté par l'artiste, et ce fut lui qui trouva la véritable coupe de la toge romaine. Aussi recevait-il les encouragements de David qui, plusieurs fois en le voyant en scène, s'écria « qu'il lui paraissait une statue descendue de son piédestal ».

D'ennuyeuses méprises provoquées autour de son nom venaient quelquefois le troubler dans ses travaux. Elles étaient dues à la fécondité de ce David, graveur du roi de Prusse, qui, avons-nous déjà dit, avait autrefois offert à l'Assemblée nationale un *Louis XVI entrant dans la salle des séances,* œuvre que quelques biographes ont attribuée au peintre des *Horaces*. Il continuait à produire une foule de compositions sur les événements du jour et fatiguait son crayon à suivre les exploits de Bonaparte. Son nom, les sujets qu'il choisissait induisaient souvent le public en erreur. David avait déjà eu à dégager sa responsabilité de semblables confusions et à propos d'une estampe publiée en Angleterre en 1802, il avait fait insérer dans les journaux l'avis suivant :

« 12 germinal an X.

» *Au rédacteur du* Moniteur universel.

» Il paraît, sous le nom du citoyen David, une estampe gravée en Angleterre qui représente *Vénus endormie sur le lit de Mars*. Cette estampe n'est point faite d'après le citoyen David qui n'a jamais traité ce sujet. Pour prévenir toute supercherie de ce genre, le public est averti qu'il ne paraîtra désormais, d'après les ouvrages du citoyen David, aucune estampe avouée de lui, qu'elle ne soit signée : « David, membre de l'Institut. »

Mais notre graveur n'en continuait pas moins son commerce annonçant *le Triomphe de la République française, les honneurs du triomphe décernés à Bonaparte ;* enfin *le portrait du premier Consul à la bataille de Marengo,* avec une souscription ouverte pour

cette dernière gravure. Plusieurs souscripteurs s'adressèrent à David qui fit paraître l'avis suivant dans les *Nouvelles des Arts :*

« Le citoyen David, peintre et membre de l'Institut, a l'honneur de prévenir le public que plusieurs citoyens, induits en erreur, se sont adressés à lui pour prendre part à une souscription ouverte pour la gravure du portrait du premier Consul.

» Il est vrai qu'il a fait le portrait équestre du *général Bonaparte franchissant le mont Saint-Bernard,* mais il ne l'a point fait graver et n'a formé aucune souscription à ce sujet. Il observe que quand il lui est arrivé d'annoncer quelques-uns de ses ouvrages, il a toujours eu l'attention d'ajouter à sa signature le titre de peintre et de membre de l'Institut, pour prémunir par ce moyen le public contre toute erreur et l'empêcher de se méprendre à la vue d'un nom commun à plusieurs artistes. »

Cet avis n'arrêta pas son infatigable homonyme ; car, en septembre 1803, il annonçait encore *Bonaparte donnant la paix à l'Europe,* estampe gravée par David, associé à l'Académie royale de Peinture et Sculpture de Berlin.

L'Institut prenait aussi à David une partie de son temps. C'était la seule réunion d'artistes dont il eût consenti à faire partie. En effet, au mois de novembre 1800, le bruit se répandit que l'Académie de Peinture, Sculpture et Architecture allait être rétablie sous le nom de *Société libre des Arts du Dessin.* Un groupe de douze artistes, parmi lesquels on citait Vincent, Regnault, Gérard, devait en se renforçant par l'élection composer cette société. Cette idée avait obtenu l'appui de Chaptal, alors ministre de l'Intérieur, qui pria par lettre David de se réunir à ses collègues.

Celui-ci, le 7 frimaire an IX (28 novembre), déclina la demande du ministre.

David peintre, au ministre de l'Intérieur.

« Citoyen Ministre,

» Vous m'invitez par lettre en date du 1er frimaire à me réunir le 15 de ce mois à un nombre d'artistes désignés pour former une Société libre des arts du dessin. L'expérience nous a suffisamment démontré que la décadence des arts, tant en Italie qu'en France, n'est due qu'à ces mêmes réunions d'artistes. Du moment que j'ai été convaincu de cette vérité, je m'empressai de donner ma démission du titre et des prérogatives d'académicien à la ci-devant Académie de Peinture; je lui renvoyai mon diplôme. Dès ce moment je cessai de faire corps avec ceux qui la composaient. Depuis, dans un rapport à la Convention nationale, je développai les inconvénients de semblables associations. Vous pensez bien, citoyen Ministre que fidèle à mes principes, je n'irai pas aujourd'hui démentir un acte que j'ai cru nécessaire pour le progrès des arts dont je n'ai cessé aussi de m'occuper.

» D'après ces considérations, citoyen Ministre, je ne puis accepter l'offre que vous me faites, et je croirai avoir suffisamment rempli ma tâche en continuant de donner mes soins à mes élèves qui ont mis en moi toute leur confiance. »

Vien, Vincent, Pajou, Julien, Houdon suivirent l'exemple de David, et refusèrent

de faire partie d'une Société où bien des artistes, comme Prud'hon, n'étaient entrés que par condescendance. Leur refus reçut l'approbation de tous ceux qui n'étaient pas disposés à servir les intérêts d'une petite coterie artistique.

La seule circonstance où, en dehors de l'Institut, son nom se trouva mêlé à ceux de ses confrères, fut la souscription ouverte par l'architecte Harou, pour élever un monument à la mémoire du Poussin.

Cet édifice, situé au pied du mont Gaillard aux Andelys, devait présenter l'aspect d'un temple antique, à l'ombre d'un bois sacré.

La souscription devait être de 20,000 livres. Le maître s'inscrivit un des premiers avec Chaudet, Bervic, Espercieux, Gérard, Grétry, Méhul, Legouvé, Lenoir, Percier, Talma et d'autres, pour rendre un hommage public au peintre philosophe, au père de l'École française.

David suivait donc régulièrement les séances de la Classe des beaux-arts, et faisait souvent partie de ses Commissions. Nous avons déjà vu qu'il avait été parmi les membres désignés pour l'étude de la colonne Vendôme. Il avait été précédemment nommé membre de deux Commissions, dont la première, chargée de la médaille frappée pour l'uniformité des poids et mesures, adopta, pour honorer et rappeler le système métrique, cette légende qui reçoit tous les jours une consécration nouvelle :

A tous les temps, à tous les peuples.

Parmi les médailles commémoratives de l'Expédition d'Égypte, celle qui relatait la bataille d'Héliopolis fut l'objet du travail de la seconde Commission, dont David faisait partie.

Les membres qui la composaient furent les seuls qui adoptèrent l'effigie de Kléber à la place de celle de Bonaparte ; le revers de la médaille représentait le site de la bataille, l'aiguille d'Héliopolis, un trophée d'armes turques, un léopard et un crocodile, qui fuyent à la vue de ce trophée, et pour légende : *la Foi des traités vengée.*

Nous retrouvons encore son nom parmi les membres chargés soit de former la collection des portraits des membres de l'Institut, soit d'examiner les travaux d'Higmore et de Salvage sur la perspective et l'anatomie.

Dans ses attributions, la Classe des beaux-arts, qui venait d'obtenir la création de deux prix, de gravure et de composition musicale, et l'exemption pour tous les prix de Rome du service militaire, comprenait aussi l'Académie de France à Rome, que Suvée avait réorganisée et établie dans la villa Medicis.

Cependant, tous les lauréats ne faisaient pas encore le voyage d'Italie; il n'était accordé qu'à une année sur deux. Ceux d'entre eux qui restaient à Paris recevaient une indemnité de 1,000 francs et pouvaient reconcourir l'année suivante. Cet état dura jusqu'à l'arrêté du 3 pluviôse an XI (23 janvier 1803).

David considérait comme un devoir d'assister aux séances dans lesquelles on traitait du choix du sujet pour les prix de Peinture et de Sculpture ; puis du classement des concurrents ; enfin du jugement définitif. Il avait à représenter les nombreux élèves de son atelier qui prenaient part à ces concours. L'année 1800 vit son triple triomphe, car ses

élèves Granger et Ingres obtenaient les deux prix de Peinture, et Tieck le second prix de Sculpture.

L'année suivante, le grand prix de Peinture et celui du torse étaient décernés à Ingres. En 1803, Rouget recevait le second prix. En 1804, ses élèves Dupuis, Odevaere, Rouget, Dominique et Caminade concouraient pour le prix qu'emportait Odevaere. La nouvelle génération, élevée par les soins du maître, cueillait alors ses premiers lauriers.

Les aînés de l'atelier, comme Gérard, Girodet, Isabey, Hennequin, Gros, continuaient à soutenir l'éclat de l'école dans les expositions publiques.

Au salon de l'an VIII, nous retrouvons les noms d'une grande partie des élèves. Girodet n'avait envoyé que des portraits et quelques dessins pour le *Racine* de Didot. L'ouvrage le plus important du Salon était le tableau d'Hennequin : *les Remords d'Oreste.* La gravure de Morel, d'après la répétition du *Bélisaire*, rappelait seule le talent de David.

A la fin du Salon les artistes s'adressèrent au ministre de l'Intérieur pour obtenir, comme les années précédentes, des prix d'encouragement d'autant plus précieux que l'état de la France faisait espérer qu'ils seraient mieux payés que ceux pompeusement décernés par le Directoire. Ils rédigèrent la pétition suivante :

« 15 brumaire an IX (6 novembre 1800).

» Citoyen Ministre,

» La majeure partie des artistes, qui ont exposé au Salon public de cette année, ont cru devoir se réunir et vous écrire afin de savoir de vous ce qu'ils doivent espérer à la fin de cette Exposition, qui doit être terminée dans peu de jours, et si, comme les autres années dont celle-ci est l'heureux résultat, un jury décernera des travaux, en récompense de leurs pénibles et nobles efforts.

» Déjà le public et les hommes éclairés ont porté leur jugement sur leurs productions ; mais ce jugement a besoin d'être consacré par le gouvernement. S'il ne l'était pas, vous ne pouvez en douter, l'Europe entière accuserait la France d'être stérile en génies et en talents, et le fruit de tant de privations serait anéanti pour la gloire nationale et peut-être pour quelques siècles. Mais, citoyen Ministre, vous ravirez ce triomphe à nos ennemis, vous ajouterez à votre propre gloire celle de la reconnaissance éternelle des artistes et de leurs nombreux amis.

» Veuillez, citoyen Ministre, nous accorder une réponse et l'adresser à l'administration du Muséum. »

Ne recevant pas de réponse à cause du départ de Lucien Bonaparte pour Madrid, où il était nommé ambassadeur, les artistes renouvelèrent leur demande auprès de Chaptal, son successeur.

« 30 brumaire an IX.

» Citoyen Ministre,

» Quelques jours avant la fin du Salon, les artistes qui y avaient exposé leurs ouvrages adressèrent une pétition à votre prédécesseur ; mais soit les vastes attributions de son

ministère, soit les préparatifs de son voyage, notre demande ne produisit aucun effet; sous son successeur, nous espérons obtenir ce que sans doute, il eût consenti de faire s'il en eût eu le temps.

» Permettez, citoyen Ministre, que nous ajoutions quelques vérités à celles que nous avons eu la faveur de lui transmettre dans notre pétition, persuadés que vous les accueillerez et que vous y aurez égard.

» Rien n'est plus favorable au développement du génie que les concours et les expositions publiques et générales. C'est là que par le rapprochement et les comparaisons l'on cesse, comme l'a dit un sage critique, d'être le « premier de son atelier ». Les hommes de génie y trouvent leurs récompenses, ceux qui sont faits pour en avoir le développement du leur, le commerce son premier aliment, le gouvernement sa gloire, et la postérité la vénération des peuples. Le principe reconnu, si on le détruit, tout est perdu. Plus de rivalité, plus d'idées grandes et sublimes, plus d'encouragements pour les arts, plus de commerce et de gloire pour la patrie : la postérité cesse de nous rien devoir.

» Oui, citoyen Ministre, nous savons qu'une sordide vénalité va s'introduire chez quelques artistes justement découragés; que déjà les journaux retentissent d'expositions particulières que le gouvernement doit détruire en venant au secours des artistes, prêts à se livrer au plus affreux découragement. Il n'appartient qu'à vous, citoyen Ministre, de sentir l'importance de notre demande et de tout ranimer.

» Nous vous prions de convoquer un jury ou commission qui, comme les années précédentes, décernera des prix d'encouragement à ceux qui les ont mérités, et le Salon prochain vous devra sa splendeur et les artistes leurs triomphes.

» Salut et respect. »

A cet appel si bruyant des artistes, le ministre répondit par la lettre suivante :

« 3 frimaire an IX.

» *A l'Administrateur du Musée.*

» J'ai arrêté, citoyen, qu'une commission d'artistes examinerait les ouvrages exposés dans le dernier Salon, et m'indiquerait ceux dont les auteurs méritent des encouragements. Je vous invite à donner avis de cette décision aux artistes qu'elle peut intéresser.

» Vous inviterez en même temps chacun d'eux à vous envoyer, d'ici au 15 de ce mois, une liste de onze artistes qu'il désirerait avoir pour examinateurs. Vous réunirez ensuite le Conseil d'administration du Musée pour qu'il choisisse parmi ceux désignés par les concurrents, les onze artistes qui auront réuni le plus de voix. Je désire qu'au nombre des examinateurs se trouvent au moins deux architectes et deux graveurs .»

Conformément aux instructions ministérielles, les artistes se réunirent et choisirent leur jury qui, cette année, n'eut à sa disposition qu'une somme de 40,000 francs, il est vrai, mais en numéraire. Les travaux d'encouragement auxquels, par décision du ministre, pouvaient prétendre les artistes qui avaient déjà obtenu des prix, furent ainsi

répartis : Hennequin et Meynier eurent chacun 6,000 francs; l'un pour ses *Remords d'Oreste*, l'autre pour son *Télémaque dans l'île de Calypso*. Broc, élève de David, pour son *Apelle*, reçut un encouragement de 3,000 francs; le reste de la somme fut distribué en différents prix de moindre valeur.

Au Salon de 1801 (an IX), l'atelier de David occupe une place plus importante. Nous y retrouvons les noms de ses élèves : Berthon, Broc, Delafontaine, Forbin, Granet, Gautherot, Naigeon et Richard. Girodet n'avait pas exposé, mais Gérard envoya, à la fin du Salon, un portrait de *Madame Bonaparte* qui fut très goûté du public. Gros paraissait avec celui du *Général Bonaparte à Arcole*, exécuté d'après nature, une *Sapho à Leucate* et une miniature sous le titre de : *Tableau de famille*.

Il revenait alors d'Italie, ayant supporté les horreurs du siège de Gênes; il y avait neuf ans qu'il avait quitté la France, où il était presque oublié. Il se faisait connaître à ce Salon par des ouvrages qui ne présageaient pas encore le peintre qui devait jeter un si grand éclat sur l'école française. Cependant le portrait du *Général Bonaparte* révélait un artiste doué d'une grande liberté de facture et d'un sentiment profond de la vie et de la couleur ; qualités peu communes dans l'école de David et qui obtinrent toute l'approbation du maître.

Comme en 1800, le ministre de l'Intérieur disposa, en faveur des artistes, d'une somme de 40,000 francs. Une commission de quinze membres, choisis par les exposants qui donnèrent le premier rang à David, en fit la répartition.

Cette libre manifestation des sentiments d'estime que les artistes professaient pour David était la meilleure des réponses à toutes les criailleries qu'avait provoquées, avons-nous déjà dit, son exposition payante des *Sabines* et du *Saint-Bernard*. Elle lui prouvait que si sa tentative de conquérir la liberté pour les arts avait excité la malignité de ses détracteurs, elle n'avait diminué en rien, auprès de ses confrères, l'honorabilité de son caractère.

Les plus grands prix, accordés au Salon de l'an IX, furent seulement de 3,000 francs. Le premier fut décerné à Crépin, pour son *Combat de la* Bayonnaise, *prenant à l'abordage la frégate anglaise l'*Embuscade; les deux autres prix furent donnés à Lejeune, capitaine du génie, pour la *Bataille de Marengo*, et à Meynier, pour sa *Muse Erato écrivant sous la dictée de l'Amour*.

Cependant, outre le jury du Salon, le ministre avait nommé une commission dont Vincent, David, Gérard, Meynier faisaient partie, pour qu'on lui désignât trois tableaux et trois statues à acquérir pour l'État. Le choix des commissaires se porta sur le tableau de Guérin, *Phèdre et Hippolyte*, qu'il avait envoyé au dernier Salon; sur l'*Endymion* de Girodet, exposé au Salon de 1793, et sur une *Marine* de Taunay.

A ce moment, le monde des Arts était vivement préoccupé du concours pour la *Bataille de Nazareth*, ce brillant fait d'armes accompli par l'armée d'Égypte, le 19 germinal an VII (8 avril 1799).

Le premier Consul, se rappelant les promesses faites devant Saint-Jean-d'Acre par le général de l'armée d'Orient, et voulant donner une marque de satisfaction particulière aux trois cents braves qui, commandés par Junot, avaient, dans ce combat, repoussé trois mille

cavaliers, pris cinq drapeaux et couvert de morts le champ de bataille, ordonna qu'il serait proposé une médaille de 12,000 francs pour prix du meilleur tableau représentant cette action mémorable. Le tableau devait avoir au moins vingt-quatre pieds de longueur. A l'exposition des esquisses peintes, déposées par les concurrents, quatre attirèrent principalement l'attention : celles d'Hennequin, de Gros, de Caraffe et de Taunay. La commission chargée de prononcer le jugement était composée de Vien, Moitte, Vincent, Chaudet, David, désignés par les artistes; de Monge, Toulongeon, Regnault, Pajou, Julien par l'Institut; Junot, Andreossy, Robert, Vernet et Hue par le ministre de l'Intérieur.

La lutte ne s'établit qu'entre Hennequin et Gros; Hennequin, déjà distingué par d'importants ouvrages qui, tels que *Le 10 Août* et *les Remords d'Oreste*, avaient obtenu les premières récompenses du Salon, était soutenu par le parti républicain dont il partageait les opinions; Gros, nouvellement revenu d'Italie, n'était connu que par ses tableaux des derniers Salons. On le savait honore de la sympathie du premier Consul et de l'amitié de David. Quand le jugement qui lui accordait le prix fut publié, les plus vives critiques commencèrent à l'attaquer, et on accusa aussitôt les artistes qui faisaient partie de la commission de la plus basse jalousie contre Hennequin, dont ils redoutaient le talent. Cet artiste lui-même, excité par toutes ces réclamations, déclara publiquement qu'il exécuterait quand même, et à ses frais, son esquisse de *Nazareth*, et pour éveiller l'intérêt en sa faveur, il fit insérer dans les journaux un avis demandant les portraits des militaires qui s'étaient trouvés à ce combat. Car, disait-il : « Il est bien juste que le soldat qui contribue si fort au gain des batailles trouve, parmi ses contemporains et la postérité, des amis justes et reconnaissants. »

Un journal ajoutait que, depuis trois mois déjà, on entendait prédire l'injustice qui venait de frapper Hennequin pour Gros, « ressort innocent d'une faction coupable ». On allait jusqu'à ne donner à Gros que le troisième rang et à lui préferer l'esquisse de Caraffe. « On a dit, écrit Detournelle dans le *Journal des Arts*, que l'intention de David était de voter l'exécution des quatre tableaux; cet artiste aurait bien mérité en faisant une semblable proposition, car il ne reste aux juges que cette ressource pour éviter la honte d'un jugement qui a dépouillé Hennequin du prix qui lui était acquis. »

La postérité s'est chargée de prononcer sur la décision des juges, et le Salon de 1804 devait leur donner une prompte et éclatante revanche.

Au Salon de 1802, le nombre des ouvrages envoyés par les élèves de David devient plus considérable. Outre les noms déjà connus du public, l'atelier y était représenté par des nouveaux venus, tels que Grandin, Ingres, Mme Mongez, Odevaere et Péron. Gérard et Girodet, qui venaient d'être chargés par Percier de la décoration de la Malmaison, avaient exposé, le premier, un portrait du *Général Murat*, le second, l'*Apothéose des héros français morts pour la patrie pendant la guerre de la Liberté.*

Cet hommage de Girodet à Napoléon Bonaparte représentait « les ombres des héros français morts pour la Patrie, conduites par la Victoire, venant habiter l'Élysée aérien, où les ombres d'Ossian et de ses valeureux guerriers s'empressent de leur donner la fête de la Paix et de l'Amitié. »

Ce tableau, dont l'action se passait dans une atmosphère de fantaisie éclairée d'une lumière imaginaire, devait peu satisfaire l'esprit droit et positif de David. Aussi, en voyant ces guerriers modernes mêlés aux héros d'Ossian d'un ton si incertain et si vaporeux, les avait-il appelés des personnages de cristal. Et tout en reconnaissant les difficultés que l'artiste avait dû vaincre, il termina la visite qu'il était allé faire à Girodet, dans son atelier au Louvre, en lui disant : « Ma foi, mon bon ami, il faut que je vous l'avoue, je ne connais pas cette peinture-là ; non, je ne la connais pas du tout. » Et l'auteur put reconnaître, par la froideur du public, la valeur de l'opinion de son maître.

Un autre de ses élèves, Isabey, gagnait les applaudissements de la foule avec deux dessins qui sont devenus populaires : le *Général Bonaparte à la Malmaison* et la *Revue passée, dans la cour des Tuileries, par le premier Consul.* Carle Vernet et lui, qui avaient exécuté ensemble cette dernière composition, avaient eu l'intention d'en faire une exposition particulière dans l'hôtel de Coigny.

A la fin de l'Exposition, Gros avait envoyé un *Portrait du premier Consul décernant un sabre d'honneur.*

Il n'y eut pas de Salon en 1803 ; seulement, à propos de la Paix d'Amiens et du rétablissement des Cultes, le gouvernement décréta un grand concours auquel il convoqua les peintres et les sculpteurs. David fut nommé le premier de la commission choisie par le ministre de l'Intérieur, et dont faisaient partie Vincent, Meynier, Girodet, etc. Les œuvres présentées à l'examen du jury étaient d'une faiblesse excessive, les artistes les plus distingués ayant négligé d'envoyer des esquisses ; aussi quelques prix insignifiants furent seulement distribués entre les concurrents.

C'est avec l'Exposition de 1804 que commence la période éclatante de l'école de David ; Gérard, cependant, n'avait pas exposé, et Girodet n'avait envoyé que des portraits. Mais un brillant génie se révélait dans les arts. Gros venait de doter la France d'un nouveau chef-d'œuvre, la *Peste de Jaffa.* Il justifiait ainsi, d'une manière éclatante, le choix du jury de *Nazareth.* La commande de cette toile gigantesque, où Junot jouait le principal rôle, avait été retirée, et la *Visite du général Bonaparte à l'hôpital de Jaffa*, d'une dimension de moitié inférieure, lui avait été demandée comme compensation. Son rival, Hennequin, avait aussi abandonné le *Combat de Nazareth* pour peindre la *Bataille de Quiberon.* En cette circonstance son talent l'avait trahi, car il n'avait produit qu'une œuvre très incomplète et de beaucoup inférieure à ses précédents ouvrages. Il ne fut plus, dès lors, question d'injustice ou de partialité révoltante pour le jury et pour David. N'avaient-ils pas su, au contraire, discerner un véritable talent et lui fournir l'occasion de se montrer?

L'enthousiasme du public éclata en applaudissements quand les élèves de David apportèrent une palme magnifique pour décorer le tableau de Gros. Les artistes se réunirent pour offrir à l'auteur, comme autrefois à Guérin, un nombreux banquet aux Champs-Élysées. David et Denon présidèrent cette fête de l'atelier, et Girodet lui-même célébra dans ses vers le triomphe de son camarade. Gros, d'un seul coup, conquérait le premier rang parmi les peintres français aux acclamations de la foule et à la grande joie de son maître.

Quant à Hennequin, comme pour tous les vaincus, la critique s'attacha à lui en traitant sa *Bataille de Quiberon* « d'effroyable gâchis », et en lui chantant sur l'air des *Pendus :*

Non, tous ces pauvres gens qu'on bat
Ne retracent pas un combat.
Vite, Arlequin, que ta batte aille
Frapper cette triste bataille
Où le devant et le fond du
Tableau, mon cher, sont confondus.

Telle était l'opinion d'*Arlequin au Muséum*. Sa muse maligne et mordante s'attachait à un autre élève de David, à Mme Mongez, qui avait exposé un « *Alexandre pleurant la mort de la femme de Darius* ». Mme Mongez, dont le mari, numismate distingué et membre de l'Institut, était l'ami intime de David, possédait un esprit fin et enjoué. Douée d'heureuses dispositions pour les arts, elle avait reçu les leçons de Regnault et de David et on disait que ce dernier travaillait à ses ouvrages. Déjà, au Salon de 1802, dans son tableau d'*Astyanax arraché aux bras de sa mère,* les journaux s'étaient donné le malin plaisir de reconnaître, « au premier aspect », la main de son maître.

Cette fois-ci, *Arlequin*, tout en paraissant plaisanter, accentuait bien plus vivement ce reproche dans le couplet suivant :

Air : *Je suis encore dans mon printemps*

Il est fort bien peint ce tableau ;
Cette draperie est bien faite ;
Mais en louant votre pinceau,
Autour de moi chacun répète
Qu'a David Mongez dit toujours :
« Venez, venez à mon secours. »

David était sincèrement heureux du triomphe de Gros, bien qu'il fît preuve dans ses ouvrages d'un sentiment de l'art inconnu à son école. Il devint bientôt son élève chéri et éveilla dans son cœur, surtout dans ses dernières années assombries par l'âge et l'exil, les sentiments affectueux qu'il avait ressentis autrefois pour Drouais.

Le jeune vainqueur du Salon de 1804 avait quitté la salle du Jeu de Paume de Versailles, qu'on lui avait prêtée pour l'exécution du tableau de *Nazareth,* et était installé dans un des ateliers dont l'administration disposait dans le couvent des Capucines. Il rencontrait en ce lieu Ingres, Granet, Bergeret, élèves, comme lui, de David, et travaillait au milieu d'un concours bruyant de brillants officiers. L'avenir s'annonçait pour lui sous les meilleurs auspices, car Napoléon venait de prendre un arrêté qui lui présageait une ample moisson de lauriers.

Dans les vastes conceptions de son esprit, le premier Consul s'était arrêté sur la situation intellectuelle de la France, qu'il voulait voir aussi illustre par l'éclat des arts que par celui des armes. Mais, pour mesurer les progrès que la nation ferait sous l'impulsion de son énergique volonté, il fallait d'abord constater l'état où il l'avait trouvée au lendemain de la Révolution.

Il pensa que le corps le plus apte à entreprendre ce vaste travail était l'Institut national, cette réunion des hommes les plus distingués dans les lettres, les sciences et les arts. Il chargea donc les secrétaires des différentes classes de l'Institut de lui présenter des rapports sur ce sujet, et, pour donner à cette mesure un caractère de perpétuité qui excitât les progrès du pays, il ne la limitait pas à l'époque actuelle, mais en décrétait le renouvellement par périodes de cinq ans.

Cet arrêté était ainsi conçu :

« 13 ventôse an X (3 mars 1802).

» Les Consuls de la République, sur le rapport du ministre de l'Intérieur, le Conseil d'État entendu, arrêtent :

» Article premier. — L'Institut national de France formera un tableau général de l'état et des progrès des sciences, des lettres et des arts depuis 1789, jusqu'au 1er vendémiaire an X.

» Ce tableau, divisé en trois parties correspondant à chacune des classes de l'Institut, sera présenté au gouvernement dans le mois de fructidor an XI.

» Il en sera formé et présenté un semblable tous les cinq ans.

» Art. II. — Ce tableau sera porté au gouvernemont par une députation de chaque classe de l'Institut.

» La députation sera reçue par les Consuls en Conseil d'État.

» Art. III. — A cette même époque, l'Institut national proposera au gouvernement ses vues concernant les découvertes dont il croira l'application utile aux services publics, les secours et encouragements dont les sciences, les arts et les lettres auront besoin, et le perfectionnement des méthodes employées dans les diverses branches de l'enseignement public.

» Art. IV. — Le ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Bulletin des lois.* »

Le rapport sur les beaux-arts fut confié à Joachim Lebreton, membre de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, secrétaire perpétuel de la Classe des beaux-arts. Le vote de la quatrième Classe l'avait appelé à ces fonctions, quand l'arrêté du 23 janvier 1803 avait divisé en quatre sections l'Institut national. Un second décret, daté du 24 fructidor an XII (11 septembre 1804), du palais d'Aix-la-Chapelle et signé de Napoléon, alors Empereur des Français, fut rendu pour encourager encore plus vivement le développement des lettres, des sciences et des arts. Il établissait des grands prix qui devaient, tous les dix ans, au jour anniversaire du 18 Brumaire, être distribués de la main de l'Empereur, aux Français qui se seraient le plus distingués par leurs travaux. Il était ainsi conçu :

« NAPOLÉON, Empereur des Français, à tous ceux qui la présente verront, Salut.

» Étant dans l'intention d'encourager les sciences, les lettres et les arts, qui contribuent éminemment à l'illustration et à la gloire des nations ;

» Désirant non seulement que la France conserve la supériorité qu'elle a acquise dans

les sciences et dans les arts, mais encore que le siècle qui commence l'emporte sur ceux qui l'ont précédé ;

» Voulant aussi connaître les hommes qui auront le plus participé à l'éclat des sciences, des lettres et des arts,

» Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

» ARTICLE PREMIER. — Il y aura, de dix ans en dix ans, le jour anniversaire du 18 Brumaire, une distribution de grands prix donnés de notre propre main dans le lieu et avec la solennité qui seront ultérieurement réglés.

» ART. II. — Tous les ouvrages de science, de littérature et d'art, toutes les inventions utiles, tous les établissements consacrés aux progrès de l'agriculture ou de l'industrie nationale, publiés, connus ou formés dans un intervalle de dix années, dont le terme précédera d'un an l'époque de la distribution, concourront pour les grands prix.

» ART. III. — La première distribution des grands prix se fera le 18 Brumaire an XVIII ; et, conformément aux dispositions de l'article précédent, le concours comprendra tous les ouvrages, inventions ou établissements publiés ou connus depuis l'intervalle du 18 Brumaire de l'an VII au 18 Brumaire de l'an XVII.

» ART. IV. — Ces grands prix seront, les uns de la valeur de dix mille francs, les autres de cinq mille francs. »

L'article V réglait la répartition des neuf grands prix de dix mille francs, dont trois, réservés aux beaux-arts, devaient être donnés aux auteurs des deux meilleurs ouvrages, l'un de peinture, l'autre, de sculpture, représentant des actions d'éclat ou des événements mémorables puisés dans notre histoire, et au compositeur du meilleur opéra représenté sur le théâtre de l'Académie impériale de musique.

Quant aux prix de cinq mille francs, aucun, parmi les treize, n'était destiné aux artistes.

Enfin, par l'article VII, on arrêtait que ces prix seraient décernés sur le rapport et la proposition d'un jury composé des secrétaires perpétuels des quatre classes de l'Institut et des quatre présidents en fonctions dans l'année qui précédera celle de la distribution.

Ce décret, en ce qui concernait les beaux-arts, répondait aux pensées de Bonaparte, que Lucien avait bien indiquées à David, lors d'une conversation avec le premier Consul, pour son portrait du *Mont Saint-Bernard*.

Quand il avait voulu être peint par l'auteur des *Sabines*, Napoléon lui avait demandé quel était alors le sujet de ses travaux.

« Je peins *Léonidas et les Spartiates aux Thermopyles*, avait répondu l'artiste.

— Tant pis, vous avez tort, David, de vous fatiguer à peindre des vaincus.

— Mais, citoyen premier Consul, ces vaincus sont autant de héros qui meurent pour la patrie, et, malgré leur défaite, ils ont repoussé pendant plus de cent ans les Perses de la Grèce.

— N'importe, le nom seul de Léonidas est venu jusqu'à nous. Tout le reste est perdu pour l'histoire.

— Tout ! répondit David, excepté cette noble résistance à une armée innombrable ;

tout! excepté leur dévouement, auquel leur nom ne saurait ajouter; tout! disait-il en s'animant, excepté les usages, les mœurs austères des Lacédémoniens, dont il est utile de rappeler le souvenir à des soldats. »

Cette dernière réflexion de l'artiste parut alors inutile à un général qui n'avait connu que la victoire, mais quand plus tard il revit ce tableau, instruit par les rudes leçons de la fortune, il sentit quel enseignement renfermait cette noble composition.

En sortant de cet entretien, Lucien, qui y avait assisté, dit à David : « Voyez-vous, mon cher, Napoléon n'aime que les sujets nationaux, parce qu'il s'y trouve pour quelque chose. C'est son faible, il n'est pas fâché qu'on parle de lui. » Quant à lui, il aimait les arts et les artistes, et surtout David, dont il appréciait le talent. Il avait fait placer dans les salons de son ministère le tableau de *Pâris et Hélène*, et avait acquis pour sa galerie, avons-nous déjà dit, le grand *Bélisaire*.

Cette ambition de Napoléon d'occuper sans cesse l'opinion publique de ses actions et de sa grandeur personnelle, rencontrait plus qu'un appui, un encouragement même dans la reconnaissance de l'homme distingué auquel était confiée la Direction des beaux-arts. Un décret du 4 vendémiaire an XI (26 septembre 1802), avait appelé à ce poste important Vivant Denon, l'ancien protégé de David auprès du Comité de salut public, le compagnon de Bonaparte pendant l'expédition d'Égypte dont il avait reproduit les épisodes d'une plume et d'une pointe alertes et spirituelles. Il remplaçait une administration qui, composée de plusieurs membres, était, de sa nature, un peu indolente, et ne répondait pas à l'activité du chef de l'État. Ses attributions s'étendant sur le Musée central du Louvre, le Musée spécial de l'École française à Versailles, les galeries du Gouvernement, la Monnaie des médailles, les ateliers de calcographie, de gravure sur pierres fines et de mosaïque, et enfin sur l'acquisition et le transport des objets d'art, lui donnaient une influence considérable dans le régime des beaux-arts.

Il était si bien pénétré des pensées intimes de son souverain, qu'au banquet offert à Gros par les artistes pour son triomphe de *Jaffa*, il s'était levé pour porter un toast « à celui qui fournit d'aussi beaux sujets aux peintres d'histoire, aux artistes français dignes de transmettre de tels traits à la postérité »...

Denon, dans ces paroles, devinait l'avenir, car l'incomparable génie qui présidait alors aux destinées de la France allait bientôt offrir aux artistes des occasions nombreuses d'illustrer leurs pinceaux, et ouvrir à David, en l'appelant à perpétuer sa splendeur, une nouvelle source de gloire, et l'occasion de réparer noblement l'injustice faite à son talent, par le délaissement dans lequel les gouvernements précédents avaient tenu sa composition du *Serment du Jeu de Paume*.

CHAPITRE VIII

LE SACRE DE NAPOLÉON

1804 - 1810

David membre de la Légion d'honneur. — Sacre de Napoléon. — David est nommé premier Peintre de l'Empereur. — Il quitte le Louvre. — *Portrait du pape Pie VII.* — Lettre de David sur les prérogatives de premier Peintre. — *Portrait de Napoléon pour la ville de Gênes.* — Note sur les quatre tableaux du *Couronnement.* — Visite de Napoléon à l'atelier de la Sorbonne. — Exposition du *Sacre.* — Salons de 1806, 1808. — David officier de la Légion d'Honneur. — Rapport de l'Institut sur l'état des Beaux-Arts. — Mort de Vien. — Deuxième décret sur les prix décennaux. — Rapport du jury et de la commission sur les tableaux envoyés au concours. — Salon de 1810. — *Les Aigles.* — Traitement de David comme premier Peintre. — Il demande les travaux et les prérogatives de Lebrun

Par les manifestations successives de la volonté nationale, Napoléon Bonaparte avait été élevé du Consulat à l'Empire. Désireux de s'entourer de toutes les illustrations de la France, il avait, étant Consul, créé l'ordre de la Légion d'honneur, destiné à reconnaître les services que les citoyens avaient rendus à la patrie. Le rang que David occupait dans les arts le désignait un des premiers pour être honoré de cette distinction ; aussi fut-il nommé chevalier, le 18 décembre 1803. Rien ne pouvait lui conseiller de refuser cet ordre vraiment national. La naissance, la richesse n'y donnaient aucun droit ; le dévouement et le mérite étaient les seuls titres pour l'obtenir, et le plus obscur enfant des campagnes s'en voyait revêtu comme le plus haut dignitaire de l'État. David fut toujours fier de cette décoration qu'il avait reçue à la cérémonie d'investiture célébrée à l'Hôtel des Invalides, le 16 juillet 1804.

Cependant, toutes les faveurs que la gloire peut prodiguer s'accumulaient sur la tête de Napoléon Ier. Après la consécration populaire, la consécration religieuse. Le chef de la chrétienté, le Souverain Pontife, se décidait à quitter Rome au cœur de l'hiver, pour venir à Paris répandre l'huile sainte, et poser la couronne impériale sur le front de celui qui avait rendu la France au culte catholique.

Comme l'avait dit Denon, de semblables spectacles, par leur splendeur et leur rareté, étaient dignes d'inspirer le pinceau d'un artiste.

Quand on eut réglé les cérémonies religieuses, civiles et militaires, qui devaient accompagner le sacre de l'Empereur, David fut choisi pour reproduire sur la toile quatre de ces scènes importantes, et en transmettre le souvenir à la postérité. Une telle entreprise enflamma son génie ; son âme, sensible à la grandeur, s'enthousiasma à la pensée de représenter la pompe éclatante des cours de Rome et de Paris. Peindre un Empereur et un Pape lui paraissait une de ces fortunes qui datent dans les annales des arts et suffisent à immortaliser un artiste.

Ces travaux décidés et confiés définitivement à David, il fallut lui trouver dans l'église Notre-Dame un point duquel il pût, sans être gêné, voir la cérémonie dans son ensemble et dans tous ses détails.

Il se rendit sur les lieux, avec Percier, et il choisit une sorte de loge placée derrière le *Groupe de Coustou*, au-dessus du maître-autel.

Il avait disposé de cette place pour sa famille et quelques-uns de ses amis, quand, la veille du couronnement, au lieu de la clef de cette loge, le maître des cérémonies lui fit seulement remettre deux billets dans une tribune. David croit à une méprise et se transporte chez M. de Ségur, qui remplissait ces fonctions. Celui-ci était alors très préoccupé d'un malheur de famille. Un de ses fils venait de disparaître et tous les efforts pour le retrouver étaient demeurés infructueux. Il accueillit assez sèchement les réclamations de l'artiste, s'excusant sur ce que la place étant donnée, il n'y avait pas y remédier. David insista sur son droit et menaça de s'adresser à l'Empereur ; enfin la discussion s'échauffa à ce point, que des amis, entre autres Lenoir, qui assistaient à cette scène, durent s'interposer pour prévenir une rencontre immédiate entre l'artiste et un fils de M. de Ségur. Tout se termina cependant à la satisfaction du peintre qui, le jour venu, occupa avec sa femme et ses filles la loge qu'on lui contestait.

De cet endroit, muni d'un plan de Notre-Dame qu'il avait préparé, et d'un programme qui lui donnait les noms des personnages ; ayant au-dessous de lui le Pape, l'Empereur, l'Impératrice et les principaux dignitaires des deux cours, il put noter les divers épisodes de cette longue cérémonie et prendre des croquis des mouvements des principaux acteurs.

On n'a pas à s'arrêter ici sur les détails de cette solennité. Rappelons seulement les incidents du couronnement de l'Empereur, car ils eurent une certaine influence sur la composition du tableau de David.

« On avait, dit Thiers, déposé sur l'autel la couronne, le sceptre, l'épée, le manteau. Le Pape fit sur le front de l'Empereur, sur ses bras, sur ses mains, les onctions d'usage, puis bénit l'épée qu'il lui ceignit, le sceptre qu'il remit en sa main, et s'approcha pour prendre la couronne.

» Napoléon, observant ses mouvements... saisit la couronne des mains du Pontife, sans brusquerie, mais avec décision, et la plaça lui-même sur sa tête. L'acte, compris de tous les assistants, produisit un effet inexplicable. Napoléon prenant ensuite la couronne de l'Impératrice, et, s'approchant de Joséphine prosternée devant lui, la posa avec une tendresse visible sur la tête de cette compagne de la fortune qui, en ce moment, fondait en larmes... »

Ces épisodes furent soigneusement recueillis par David, et, du reste, restèrent toujours gravés dans la mémoire de ceux qui en furent témoins.

Trois jours après le sacre, l'Empereur distribua, au Champ-de-Mars, les aigles qui devaient couronner les drapeaux de l'armée et de la garde nationale. Revêtu de ses vêtements impériaux, il remit lui-même ces enseignes aux colonels des différents corps, qui jurèrent de les défendre jusqu'à la mort. L'enthousiasme du peuple et de l'armée, réunis dans ce vaste emplacement, donna à cette solennité un caractère particulier de mouvement et de grandeur.

Le 16 décembre, on vit sortir des Tuileries un cortège semblable à celui du sacre. L'Empereur et l'Impératrice se rendaient à la fête que la ville de Paris leur donnait à l'Hôtel de Ville. Une architecture passagère, composée par Molinos, architecte du département, décorait les quais et la place de Grève, où Leurs Majestés furent reçues par le gouverneur de Paris, les deux préfets, les maires, les adjoints et les membres du conseil municipal. Pendant le trajet, un épisode qui se présentait souvent quand l'Empereur paraissait en public, vint impressionner vivement les spectateurs. Une femme et une jeune fille, fendant la foule et bravant les chevaux des maréchaux qui entouraient la voiture impériale, arrivèrent jusqu'à Napoléon et lui présentèrent une demande en grâce pour leur époux et leur père. Un dîner, un bal, un feu d'artifice représentant le *Mont Saint-Bernard* et une illumination générale, furent les principaux éléments de cette fête qui termina toutes celles du sacre.

Le lendemain, David reçut le décret qui lui conférait le titre de premier Peintre. Il était ainsi conçu :

« Au Palais des Tuileries, 27 frimaire an XIII (18 décembre 1804).

NAPOLEON, Empereur des Français,

» Nous avons nommé et nommons Monsieur David notre premier Peintre.

» Napoléon. »

Ce titre était la consécration des grands travaux que son souverain lui avait demandés. Il devait peindre *le Sacre de l'Empereur et le Couronnement de l'Impératrice, l'Intronisation de Leurs Majestés à Notre-Dame, la Distribution des Aigles au Champ-de-Mars,* et *l'arrivée de l'Empereur et de l'Impératrice à l'Hôtel de Ville de Paris.*

Une semblable mission motivait le titre que l'Empereur venait de conférer à l'artiste qu'il avait trouvé digne de retracer les principaux faits de son règne.

Celui-ci, éclairé par son altercation avec M. de Ségur sur les difficultés qu'il rencontrerait près des personnages composant la cour impériale, accepta cette haute distinction qui lui permettait, en effet, de conserver une attitude respectueuse mais ferme, vis-à-vis des dignitaires avec lesquels il allait entrer en rapport pour l'exécution de ses ouvrages.

C'était peut-être un des côtés les plus délicats de la tâche qu'il allait entreprendre, que la nécessité de mettre d'accord tous les amours-propres, d'entendre toutes ces petites

discussions d'étiquette qui sont d'autant plus difficiles à régler qu'elles sont plus futiles. Souvent, pendant l'exécution du *Sacre*, le peintre exhala sa mauvaise humeur contre les courtisans qui ne voulaient que la première place, et qui auraient volontiers demandé qu'on sacrifiât à leur vanité, le Pape et l'Empereur, sans compter leur inexactitude à venir poser dans l'atelier. Nous comprenons que plus d'une fois, soit en les attendant, soit après leur départ, David se soit laissé aller, dans son impatience, à s'écrier qu'on ne saurait jamais combien d'ennuis il avait éprouvés dans ce tableau de commande, où il devait placer les personnages d'après un programme officiel.

Nous pouvons citer comme exemple, l'ambassadeur de la Sublime-Porte, près duquel la diplomatie dut intervenir pour qu'il violât les règles de sa religion en se laissant peindre dans le tableau du *Sacre*.

Une autre difficulté qui se présenta tout d'abord, fut de trouver un local assez vaste pour l'exécution de ces tableaux, qui devaient avoir neuf mètres et demi de long sur six de hauteur.

Les ateliers de David, et même ceux connus dans Paris, étaient trop petits pour de tels ouvrages. D'ailleurs, le Louvre, où à la rigueur on aurait pu trouver la place, était en ce moment définivement évacué par les artistes, et même par l'Institut. Cette décision de rendre entièrement aux beaux-arts ce magnifique et immense palais, avait été prise par le premier Consul dès 1802. Malgré plusieurs avis successifs donnés aux artistes d'avoir à quitter les logements qu'ils occupaient dans ce bâtiment, grâce à ses relations avec Napoléon et à la complaisance de l'architecte Brenier, David avait obtenu un plus long délai, mais enfin il lui fallut se prémunir d'une nouvelle installation.

Cette évacuation du Louvre mit fin à l'exposition des *Sabines*. Elle n'était plus alors fréquentée que par les étrangers qui ne pouvaient quitter Paris sans avoir vu le principal ouvrage du premier peintre de l'Europe. En quittant le Louvre, il recommanda à l'architecte le tableau d'Apparicio, qui était exposé dans la salle des *Sabines*. Cet artiste était un des jeunes peintres que le marquis de Musquez, ambassadeur d'Espagne, avait fait entrer dans l'atelier de David, avec la protection et les encouragements de son souverain.

David remerciait ainsi M. Brenier :

« Ce 2 prairial an XIII.

» David souhaite bien le bonjour à M. Brenier, et lui représente qu'il a oublié de lui parler d'un tableau de M. Apparicio, Espagnol, qui est dans le lieu de l'exposition du tableau des *Sabines*, et qui représente *Athalie et le jeune Joas*. Il lui appartient. Il m'avait prié de le mettre en dépôt chez moi. Ainsi quand il se présentera pour le reprendre, vous pourrez le lui rendre comme lui appartenant.

» Vous voyez que je vous ai tenu parole. J'ai quitté le Louvre avant l'époque même que je vous ai fixée. Je ne devais pas abuser de la délicatesse que vous avez mise dans vos procédés avec moi, et c'est ce que j'ai fait.

» Recevez les témoignages de ma reconnaissance.

» Mes amitiés à nos amis Fontaine et Percier. »

Après bien des recherches, le choix du ministre de l'Intérieur se fixa pour l'atelier du *Sacre* sur un bâtiment aujourd'hui disparu, l'église Cluny, un précieux spécimen de l'art gothique, située sur la partie sud-ouest de la place de la Sorbonne.

M. de Champagny en donnait ainsi avis à David :

« Paris, 17 pluviôse an XIII (6 février 1805).

» *Le ministre de l'Intérieur à Monsieur David, premier peintre de Sa Majesté Impériale.*

» On m'a prévenu, Monsieur, qu'après bien des recherches, on avait découvert un emplacement qui, au moyen de quelques réparations et constructions nouvelles, pourrait vous servir d'atelier pour l'exécution du tableau du *Couronnement ;* que cet emplacement était l'ancienne église Cluny, place de la Sorbonne; qu'il faudrait la louer 500 francs par an, et de plus donner au locataire actuel, 1,200 francs d'indemnité pour qu'il renonçât à son bail.

» J'accède, Monsieur, aux conditions imposées par le locataire, vous pouvez contracter avec lui, le gouvernement fera payer les 1,200 francs d'indemnité et les 500 francs de loyer.

» J'ai de plus donné des ordres pour que les constructions nouvelles et les réparations soient faites suivant les devis qui m'ont été présentés et jusqu'à concurrence des sommes qui y sont portées. C'est M. de Gisors, architecte, qui sera chargé de ces travaux.

» Je ne puis que vous inviter, Monsieur, à travailler avec le plus grand zèle à un ouvrage qui, je n'en doute point, deviendra, tant par le sujet que par l'exécution, le plus durable monument de la gloire que vous vous êtes acquise dans votre art.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» CHAMPAGNY. »

En attendant le moment d'entreprendre ces grands travaux, David eut à commencer ses fonctions de premier Peintre par le *Portrait de Pie VII*.

Le Souverain Pontife était logé aux Tuileries, et donnait séance à l'artiste dans ses appartements. Il se montra, dit-on, inquiet de se trouver seul avec un « homme qui avait tué son roi, et qui n'aurait fait qu'une bouchée d'un pauvre pape de papier mâché ». Cependant, l'accueil sympathique qu'il avait reçu des populations pendant son voyage en France, l'avait extrêmement étonné et aurait pu le convaincre que les passions de la Révolution étaient alors bien calmées, et qu'on ne s'approchait pas sans une respectueuse impression du Père des fidèles. David ressentit aussi ce sentiment général. Il fut profondément remué par la modestie, la simplicité de Pie VII, et, se reportant par la pensée à ces papes, ses prédécesseurs, entourés de toutes les splendeurs et de toutes les richesses des arts et de la puissance, il ne pouvait contempler sans émotion ce Souverain Pontife, pauvre comme saint Pierre, portant des vêtements ornés de broderies fausses, et donnant chaque jour des preuves de ses grandes vertus chrétiennes. Il avait été surtout frappé de la sérénité et du calme

empreints sur la figure de Pie VII. Son œil bien enchâssé, son regard profond et doux, sa bouche bienveillante, ses mains si fines, tous ces détails avaient éveillé en lui une sorte de passion pour son modèle. Il appliqua toute sa science à rendre avec sincérité l'ensemble qu'il avait sous les yeux, et il exprimait bien sa pensée en répondant au Saint-Père qui, croyant voir percer en lui une certaine hésitation, s'étonnait qu'un aussi grand professeur fût embarrassé : « C'est toujours en tremblant qu'un véritable artiste lutte avec la nature. »

Dans cet ouvrage, il s'efforça donc de la suivre pas à pas, et la reproduction fidèle qu'il a laissée des traits de Pie VII est l'expression la plus sensible du caractère de ce pontife si admirable par sa mansuétude et sa bienfaisance.

Ce portrait, terminé au commencement de mars 1804, fut exposé dans la galerie du Sénat.

Nous reproduisons un article du *Journal des Débats*, qui donne d'intéressants détails sur l'effet qu'il produisit dans le public.

« Depuis longtemps on n'avait point vu de productions nouvelles du chef de notre école. Ses derniers ouvrages, renfermés dans un atelier et visités des seuls amateurs, s'étaient soustraits au jugement de la multitude. On s'est donc porté en foule, et dans une grande attente, à l'exposition qu'il vient de faire au Luxembourg d'un portrait du Pape, et chacun dit son sentiment sur ce tableau avec cette liberté et parfois cette témérité d'opinion qu'on n'observe que dans les réunions vraiment publiques.

» Le commun des curieux, ébahis, non sans raison, de la ressemblance frappante du portrait et de l'imitation des objets accessoires, regrette avec une sorte de surprise que la figure qui lui semble un peu gênée sur son siège ne soit pas représentée en plus grand. Les connaisseurs admirent l'ensemble parfait de la figure, le beau dessin des mains, et dans toutes les parties la même correction et une touche plus large, plus ferme encore que de coutume ; mais quelques-uns ne trouvent point assez de grandeur dans la physionomie, et auraient préféré l'image idéale de la majesté des Pontifes à l'expression vraie de la douceur et de la charité qui sont le caractère particulier et dominant de S. S. Pie VII.

» Chargés de raconter les jugements du public, nous nous faisons un devoir d'expliquer ce qu'ils semblent avoir de contraire à la grande renommée de celui qui en est l'objet.

» Peu de peintres ont été aussi heureusement inspirés que l'est ordinairement David. Cet artiste qui n'est pas toujours exempt des séductions de son imagination dans les jugements qu'il porte des ouvrages des autres, et que nous avons entendu plus d'une fois applaudir avec enthousiasme aux inventions bizarres de ses propres élèves, n'a jamais donné lui-même dans les écarts qu'il admire et dont il semble se reprocher de n'être pas capable. Presque toutes ses compositions portent au contraire le caractère d'une grande sagesse ; je me plais à remarquer les contradictions entre les préjugés et les pratiques d'un grand artiste parce qu'elles me semblent le signe de cette aptitude irrésistible à une chose qui constitue le génie.

» Je citerai comme une preuve de cette sage inspiration du peintre David, son tableau des *Horaces* qui fait actuellement partie de la galerie du Luxembourg..... Certes, on ne peut supposer que l'auteur de tant de savantes combinaisons ait manqué de l'intelligence suffi-

sante pour bien disposer un portrait : il faut donc chercher dans quelques circonstances particulières la cause des imperfections qu'on reproche à celui qu'il vient de produire.

» Ce portrait n'est qu'un buste : le Pape assis, seule attitude qui convienne à sa dignité, est coiffé d'une calotte blanche et vêtu de la soutane, du rochet, d'un camail de velours rouge doublé d'hermine, et d'une étole chargée de broderies d'or ; il tient à la main une inscription en mots coupés, à la tête de laquelle on lit distinctement le nom de PIE VII. Dans un coin du tableau le peintre a placé cette autre inscription en lettres très apparentes :

NAPOLEONIS
FRANCORUM IMPERATORIS
PRIMARIUS PICTOR
LUD. DAVID. PARISIS
1805

et à la suite, une étoile, signe de la décoration de la Légion d'honneur dont David est membre.

» Toutes ces précautions inusitées et la dimension un peu petite du champ du portrait, peuvent faire croire qu'on n'a pas eu l'intention de faire un tableau d'apparât, mais seulement un monument historique.

» En admettant cette supposition, on ne saurait trop louer le peintre de s'être attaché scrupuleusement, comme il l'a fait, à copier les traits de son modèle, à en bien exprimer le caractère, et à éviter toute licence pittoresque qui aurait pu affaiblir la vérité de cette expression ; il aura dû aussi se faire une loi rigoureuse de ne rien changer au costume, soit dans la forme des vêtements, soit dans la nature des étoffes.

» Mais des vêtements sans souplesse, qui ne sont point arrêtés à la ceinture, comme le rochet, le camail et l'étole ; ou des enveloppes épaisses et multipliées qui, loin de laisser apercevoir les formes du corps, ne se prêtent même pas à ses mouvements les plus prononcés ; des étoffes qui s'étendent et se soutiennent d'elles-mêmes sur des lignes perpendiculaires, obliques ou rompues, sans découvrir ou seulement sans indiquer d'autres parties de nu que le visage et les mains ; de telles draperies, dis-je, donneront toujours et inévitablement à une figure assise, l'air gêné qu'on remarque dans ce portrait. Le grand Raphaël et d'autres peintres qui ont eu à traiter de semblables sujets, ont éludé cette difficulté en ne s'attachant point avec un si grand soin à l'imitation exacte des vêtements : licence sage sans doute, et que David eût prise comme eux en toute autre circonstance. Dans celle-ci, son premier soin a été de subordonner l'intérêt de l'art à celui de l'histoire. Il me semble que, loin de l'en blâmer, il faut lui savoir gré de n'avoir rien négligé pour faire du portrait du Pape un monument vraiment historique.

» Je laisse néanmoins au lecteur à décider jusqu'à quel point cette considération explique et justifie l'inscription toute personnelle au peintre qui occupe une si grande place dans ce tableau. »

Comme le dit le critique des *Débats*, David avait voulu dans ce portrait créer une œuvre historique, et pour lui-même une étude précise, se réservant, comme il le fit au

reste, d'interpréter et de poétiser la grande figure du Pape dans son tableau du *Sacre*. L'étude séparée qu'il peignit aussi de *Pie VII et du Cardinal Caprara*, son légat, rentre, par l'ampleur et la liberté de la facture, dans les œuvres où l'artiste s'abandonne à ses impressions, ne regardant la nature que comme le guide qui doit le conduire le plus sûrement à l'expression pittoresque de ses idées.

Le *Portrait du Pape* était exposé, avons-nous dit, dans la galerie du Sénat. Ce musée, demandé par les Préteurs du Sénat et décrété en 1801, sur la proposition de Chaptal, ministre de l'Intérieur, avait été organisé en 1802 par Naigeon, avec les tableaux de Rubens qui formaient la galerie de Marie de Médicis, et ceux de Le Sueur, qui décoraient le cloître des Chartreux. On pensa à y faire exposer les tableaux des *Horaces* et de *Brutus* et le 13 brumaire an VII (5 novembre 1803), Chaptal informa David du désir du Sénat.

« Le Sénat conservateur, citoyen, m'a témoigné le désir de faire placer dans sa galerie deux de vos tableaux, qui appartiennent au Gouvernement et qui sont en ce moment dans vos ateliers.

» Le Gouvernement ne pouvait qu'accéder avec intérêt à ce vœu, qui prouve la juste estime que le Sénat accorde à vos talents.

» Je suis chargé de vous annoncer que vos deux tableaux seront placés dans la galerie du Sénat, auprès de ceux de votre illustre maître. »

Deux jours après, Laplace, chancelier du Sénat, écrivait aussi à David :

« Le ministre de l'Intérieur me mande qu'il a été décidé par le Gouvernement que les deux tableaux du *Serment des Horaces* et de *Brutus après la mort de ses fils*, seraient mis à ma disposition pour être placés dans la galerie du Sénat. Dès que j'ai été chargé de la surveillance de cette galerie, je me suis empressé de demander au ministre les deux tableaux dont il s'agit, bien faits pour ajouter aux richesses du Musée du Sénat et aux jouissances du public. Je me félicite de voir aujourd'hui cette demande accueillie par le Gouvernement, et je ne doute pas, citoyen, que vous n'ayez autant de plaisir à exécuter que j'en ai eu à provoquer une décision qui, enrichissant la galerie du Sénat de deux des plus belles productions de l'école française, rapprochera de l'*Hermite*, du sénateur Vien, les ouvrages distingués d'un élève qui l'honore.

» Pour compléter à cet égard les jouissances du public et ajouter au fruit que les élèves pourront retirer de l'étude de ces morceaux précieux, je vous invite à concerter sur le lieu même avec le citoyen Naigeon aîné, conservateur du Musée, les moyens de placer dans le jour le plus favorable les deux tableaux qu'il est chargé de retirer. »

Ces démarches si flatteuses décidèrent David à abandonner le droit qu'il s'était réservé de conserver dans son atelier ces tableaux qui n'en étaient sortis que pour les Salons de 1785, 1789 et 1791. Ces toiles mises sous les yeux du public commencèrent, avec quelques ouvrages de Vien et de Vernet, cette suite de nouveaux chefs-d'œuvre, qui se continue de nos jours, et fait la principale richesse de l'école française moderne.

A cette époque, on s'occupa de réorganiser le Muséum spécial de l'école française, fondé à Versailles en 1793, avec les peintures et les sculptures présentées par les artistes à l'Académie royale pour leur réception. Denon s'adressa à David pour obtenir son tableau

de la *Douleur d'Andromaque*. Celui-ci accueillit favorablement cette requête, qui cependant n'eut pas de résultat, en manifestant seulement le désir de retoucher certaines parties de cette œuvre de sa jeunesse. Il profita aussi de cette circonstance pour demander les surmoulages des antiques qui pouvaient lui servir pour son tableau de *Léonidas*.

David, peintre et membre de l'Institut, au citoyen Denon, membre de l'Institut, directeur général du Musée Napoléon, etc., etc.

« 16 frimaire an XII.

» Mon cher collègue,

» Je vous remercie de l'interêt que vous prenez aux ouvrages sortis de mes mains : je me donne beaucoup de peine pour les produire ; une fois faits, je m'occupe fort peu de ce qu'ils deviendront. C'est un tort, j'en conviens ; mais ainsi l'a voulu cette bonne nature qui a donné à chaque individu un caractère différent ; enfin voilà le mien. C'est alors que les bons amis nous deviennent bien utiles, et vous m'en donnez une preuve en cette occasion. Certes, je préfère que mon tableau d'*Andromaque pleurant sur le corps d'Hector* soit plutôt exposé dans le Musée de Versailles que dans les salles de l'École de peinture, où il est caché pour les amateurs ; mais aussi je vous représenterai, mon cher collègue, que vous ne me rendriez que la moitié du service, si vous n'obteniez pas du ministre, ou par vous-même, la permission que j'y retouchasse.

» Il y a plus de dix ans que je souffre d'y voir certains défauts faciles à réparer, d'abord de la dureté dans les lumières sur la draperie blanche de la gorge d'*Andromaque* coupées par des ombres trop dures. La main de l'enfant sur la poitrine de sa mère est trop noire, puis les côtes d'*Hector* qui sont trop senties et en font plutôt le corps d'un écorché que celui d'un héros que Vénus protégeait encore après sa mort, jusqu'à lui conserver les mêmes formes qu'il avait avant d'avoir cessé de vivre. J'ajouterai encore la demi-teinte du bras d'*Hector* du côté de la lumière qui est trop noire. Je me bornerai là pour ne pas m'entraîner à faire un nouveau tableau (chose qui ne réussit pas en pareil cas). Enfin, je veux simplement retoucher et non pas repeindre après avoir fait enlever le vernis, cela s'entend. Ces riens-là réunis en feront un meilleur tableau et ne seront pas longs à faire ; d'ailleurs je remplirai mieux votre intention d'après l'idée que vous et les étrangers ont de mes faibles talents.

» En demandant ce tableau aux professeurs de l'École de dessin, n'oubliez pas de réclamer sa bordure ; informez-vous de ce qu'ils en ont fait, mon nom et l'année que je l'ai fait étaient écrits dans un cartel en haut de la bordure. En donnant vos ordres aux gardiens d'en faire la recherche, ils ne manqueront sûrement pas de la retrouver dans les magasins du Musée.

» Adieu, mon cher collègue, je vous salue avec amitié,

» DAVID. »

« S'il vous plaît de lire la suite. Je me suis informé au citoyen Lange, sculpteur, comment je pourrais me procurer le plâtre de certaines têtes dont j'aurais besoin pour le

perfectionnement de mon tableau, si elles étaient moulées, et comment je pourrais les avoir. Il m'a répondu que cela dépendait de vous, que c'était fort facile d'en estamper celles dont j'ai indispensablement besoin; qu'il vous expliquerait, si vous aviez la bonté de m'en donner la permission, la manière dont il s'y prendrait. Nous sommes l'un et l'autre trop amis de ces chefs-d'œuvre pour ne rien faire qui pût altérer leur beauté primitive. Comme je parle à un homme éclairé dans les arts, je n'entrerai pas dans de plus longs détails pour lui en faire sentir la nécessité pour un tableau, surtout comme celui que j'entreprends et où je ne puis trouver des modèles que parmi les Grecs et dans ceux encore du plus beau choix. Le ministre a fait don à beaucoup d'artistes des plâtres des principales figures antiques; je suis le seul à qui il n'ait pas été fait cette grâce, et je ne suis pas celui cependant qui aime le moins l'antique! »

Quand David avait reçu la nomination de premier Peintre et ensuite l'avis de retirer du Louvre son tableau des *Sabines*, il avait pensé que le moment était propice pour solliciter du gouvernement l'acquisition de cet ouvrage. 72,000 mille francs étaient le prix qu'il mettait à cette œuvre. La demande fut présentée par Claret de Fleurieu, alors Intendant général de la Couronne. L'Empereur fit répondre qu'il ajournait cette acquisition, mais il informa David qu'il approuvait qu'un à-compte de 25,000 francs lui fût donné sur les tableaux du *Couronnement*.

Malgré cet avis favorable, David, n'ayant rien reçu, se vit forcé d'écrire à M. de Fleurieu la lettre suivante :

« 25 germinal an XIII (15 avril 1805).

» Monsieur, sur ce que vous me fîtes l'honneur de me dire à la Malmaison, sortant de faire votre travail avec l'Empereur, que Sa Majesté avait remis jusqu'à son retour le payement de mon tableau des *Sabines*, j'eus l'honneur de voir Sa Majesté pour lui demander son agrément au mariage d'une de mes filles, et je profitai de l'occasion pour lui représenter combien il était important que j'eusse de l'argent pour avancer, pendant son absence, les ouvrages commencés et lui ménager une surprise à son retour. Sa Majesté, approuvant mes respectueuses représentations, m'accorda une somme de 25,000 francs.

» C'est cette somme, Monsieur l'Intendant général, que je réclame. Ayez la bonté de me la faire payer au plus tôt. La belle saison se présente; je brûle de prouver mon zèle à Sa Majesté, faites-moi surmonter les obstacles qui tendent toujours à refroidir l'enthousiasme. »

Sa demande fut de nouveau soumise à l'Empereur, qui était alors à Milan, où il venait de recevoir la couronne royale d'Italie. Sa Majesté écrivit en marge du rapport de l'Intendant général :

« Si M. David n'a encore rien reçu pour les tableaux du *Couronnement* auxquels il travaille, je ne vois pas d'inconvénient qu'on lui donne 25,000 francs.

» Milan, 25 floréal an XIII.

» NAPOLÉON. »

Ces retards, qui pouvaient faire pressentir au peintre toutes les difficultés qu'il aurait à surmonter pour obtenir une rémunération régulière de ses travaux, ne pouvaient venir que de la lenteur des bureaux ; car il était alors assuré de la bienveillance de Leurs Majestés qui avaient bien voulu signer au contrat de mariage de sa fille Émilie avec le colonel Meunier du 9e d'infanterie légère, officier de la Légion d'honneur.

C'est peu de temps après que se place une démarche de David qui demeure pour nous entourée d'incertitude et d'obscurité. Nous voulons parler d'une lettre adressée à M. de Fleurieu, contenant une pétition pour obtenir de Napoléon les prérogatives dont Louis XIV avait honoré Lebrun en le nommant son premier Peintre.

Cette lettre, publiée en 1846 par Soulié, conservateur du Musée de Versailles, dans la *Bibliothèque du Constitutionnel,* est ainsi rédigée :

« Ce 11 messidor an XIII (30 juin 1805).

» *A M. de Fleurieu, Intendant général de S. M. l'Empereur et Roi, conseiller d'État et grand-officier de la Légion d'honneur, etc., etc. David, premier Peintre de Sa Majesté.*

» Monsieur,

» En lisant le projet que j'ai l'honneur de vous prier de mettre sous les yeux de Sa Majesté, je me plais à croire que vous ne trouverez pas d'exagération dans mes demandes ; les fonctions qui y sont énoncées sont les mêmes qui, dans tous les temps, ont été attachées à la place de premier Peintre.

» Depuis Louis XIV, la direction générale des Arts et Manufactures a toujours été confiée au Surintendant général des Bâtiments ; Colbert travaillait avec le roi ; Lebrun travaillait avec Colbert. Sous le rapport des arts, je serai, si Sa Majesté daigne accueillir ma demande, ce qu'était Lebrun ; vous serez l'intermédiaire entre les artistes et le trône, et je serai leur interprète auprès de vous. Voilà, Monsieur l'Intendant général, la hiérarchie qui m'était tracée et que j'ai scrupuleusement observée.

» Votre assentiment à un projet qui a pour but de fixer mon état dans l'ordre actuel, me sera un présage heureux de l'accueil que Sa Majesté voudra bien lui accorder.

» J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

» DAVID. »

« *A Sa Majesté l'Empereur des Français et Roi d'Italie.*

» Sire,

» Toutes les grandes choses qui ont illustré votre avènement au trône, cette réunion étonnante de toutes les vertus que vous possédez, dont une seule eût suffi pour former un héros, tout se perdrait dans l'obscurité des temps si les arts ne s'empressaient de payer à

leur tour, le tribut de reconnaissance qu'ils vous doivent. Vous leur avez légué toutes vos pensées, toutes vos actions ; c'est à l'histoire, à la poésie, à la peinture, à la sculpture et à l'architecture qu'appartient la mission honorable de les transmettre à la postérité. J'ose espérer que Sa Majesté jettera un coup d'œil sur un objet aussi important sous le rapport de l'industrie et du commerce, et qui se lie essentiellement à tout ce qu'elle a fait pour la gloire et le bonheur de l'Empire. Il est réservé au siècle de Napoléon, d'éclipser ces siècles fameux, tant vantés jusqu'à nos jours. Les circonstances que votre génie a préparées sont favorables; vous ferez, Sire, pour la gloire des arts, ce que vous avez fait, aux yeux de l'univers, pour la gloire des armes.

» Sire,

» Honoré par Votre Majesté d'une des plus éminentes places dans les arts, votre premier Peintre la supplie de vouloir bien en fixer les attributions, afin qu'il achève glorieusement, sous votre auguste protection, la révolution salutaire qu'il a opérée dans les arts.

» Pénétré de confiance en la bonté dont Sa Majesté a daigné me donner d'éclatants témoignages, j'ai l'honneur de lui soumettre le projet qui suit :

» Article premier. — Le premier Peintre fera exécuter et dirigera, sous la surveillance de M. l'Intendant général de la maison de Sa Majesté Impériale et Royale, tout ce qui a rapport à l'art du dessin, peinture, sculpture et gravure dans les établissements de Sa Majesté, tels que le Musée Napoléon et celui de Versailles, les manufactures des Gobelins, de Sèvres, de la Savonnerie et de Beauvais.

» Art. II. — Le premier Peintre examinera les objets d'art dont on demandera l'exposition au Louvre ou dans tel lieu que Sa Majesté ordonnera.

» Art. III. — Lorsque Sa Majesté voudra faire exécuter des tableaux, des statues, des gravures ou des tapisseries, M. l'Intendant général transmettra ses ordres au premier Peintre, qui, de concert avec M. l'Intendant, désignera les artistes dignes de remplir les vues de Sa Majesté.

» Art. IV. — Quand les artistes, d'après les ordres qu'ils auront reçus de M. l'Intendant par l'organe du premier Peintre, auront des travaux dont l'exécution exigera des avances de fonds, le premier Peintre en rendra compte à M. l'Intendant qui accordera les sommes qu'il jugera convenables, sur la demande qui en sera faite par le premier Peintre.

» Art. V. — Le premier Peintre sera chargé de présenter, à M. l'Intendant général, les tableaux, les statues, les dessins et, en général, tous les objets d'art dont il croira devoir proposer l'acquisition pour augmenter, compléter les collections impériales ou pour la décoration des palais de Sa Majesté.

» Art. VI. — Le premier Peintre, expert dans les connaissances de l'antiquité et dans la profession des arts dépendants du dessin, se concertera avec M. l'Intendant général pour présenter à Sa Majesté les plans sur les moyens les plus propres à l'encouragement des beaux-arts et à l'amélioration des manufactures que Sa Majesté a daigné prendre sous sa protection immédiate.

» ART. VII. — Lorsque Sa Majesté visitera les Expositions de peinture et les établissements dépendants des beaux-arts, le premier Peintre l'accompagnera, ainsi que dans ses voyages, quand Sa Majesté voudra faire représenter les faits mémorables qui la concernent.

» ART. VIII. — Il sera accordé un logement au premier Peintre comme faisant partie de la maison impériale et royale. Son traitement de . . . . . .

» Je suis, Sire,

» De Votre Majesté, le très soumis et fidèle sujet,

» DAVID. »

En lisant cette lettre, on comprend qu'après l'avoir signée David ait immédiatement sollicité une audience de l'Empereur, pour lui demander de ne pas la prendre en considération. Delafontaine, son élève et son ami, qui a laissé une relation de ces faits, assure que ce fut M. de Fleurieu qui présenta à David la pétition toute rédigée et obtint qu'il y apposât sa signature.

En effet, pour mettre son nom au bas de ces articles, David avait dû obéir à une pression étrangère qui lui avait fait oublier les principes qu'il avait toujours professés et pour la défense desquels il s'était attiré tant d'inimitiés. Avait-il cédé à cette influence que Moriès signalait déjà quand le premier Consul le nomma peintre du Gouvernement, ou à une de ces bouffées d'ambition qui passent sur les hommes quand ils se voient honorés de l'amitié d'un souverain, ou enfin à un mouvement de mauvaise humeur contre Denon, car cette pétition n'était au fond que la déchéance de ce dernier? Et en ne paraissant solliciter que la confirmation des prérogatives du premier Peintre, la demande de David ne faisait, en réalité, que grandir l'Intendant général au détriment du directeur du Muséum, car c'était M. de Fleurieu qui aurait travaillé avec l'Empereur et serait resté le maître, puisque, en toutes circonstances, son approbation était nécessaire.

Nous sommes donc portés à croire, avec Delafontaine, que cette lettre, signée par David et présentée par M. de Fleurieu à l'Empereur, constituait une intrigue contre le directeur du Muséum.

Fut-elle même placée sous les yeux de Napoléon? On n'en peut douter; car elle est datée du 30 juin 1805, et, le lendemain, de Fleurieu, appelé au Sénat, cessait de remplir les fonctions d'Intendant de la maison de l'Empereur et était remplacé par Daru.

Quoi qu'il en soit, cette lettre n'eut d'autres résultats que d'exciter les sentiments d'envie que certains artistes nourrissaient contre David. Ils se servirent habilement de cette démarche malheureuse pour le représenter comme aspirant à la tyrannie des arts, et trouvèrent, parmi ses rivaux, des esprits disposés à les croire.

David, cependant, n'avait pas ralenti ses travaux; ayant terminé le *Portrait du Pape,* il s'occupait aux répétitions que lui en avaient demandées l'Empereur et l'Impératrice, quand il reçut, en août 1805, la commande d'un *Portrait en pied de l'Empereur en habits impériaux,* destiné à décorer la salle du tribunal d'appel de Gênes.

Cette salle, d'une grande élévation, était extrêmement ornée. Le portrait devait être placé entre deux colonnes au-dessus du tribunal.

L'artiste s'était aussitôt mis à l'œuvre, et avait fait de ce portrait une esquisse assez poussée. Il en donna ainsi avis à Daru qui venait d'être nommé commissaire général de l'armée du Rhin.

« Ce 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805).

» *A Monsieur l'Intendant général de la maison de l'Empereur, conseiller d'État, Commandant de la Légion d'honneur,* DAVID, *premier Peintre de Sa Majesté.*

» Monsieur l'Intendant général,

» Je viens de terminer l'esquisse peinte de la composition du *Portrait de Sa Majesté,* destiné à être placé dans la salle des séances du tribunal d'appel de la ville de Gênes. Je me suis conformé en tout à la dimension qu'en a envoyée S. A. S. Mgr l'archi-trésorier et, de suite, je vais me mettre à l'exécuter sur la toile. J'ai l'honneur de vous envoyer le devis de la bordure que vous m'avez demandé par votre lettre du 16. J'ai cru qu'il était nécessaire qu'elle fût ornée pour correspondre à la richesse de la pièce où ce tableau doit être placé.

» Vous voyez, Monsieur l'Intendant général, que je ne perds point de temps, puisque voilà deux tableaux en pleine activité; d'abord celui du *Couronnement,* de trente pieds de long sur dix-huit de large; ensuite celui du *Portrait de Sa Majesté* pour Gênes; de plus, le troisième, représentant l'*Entrée de Sa Majesté à l'Hôtel-de-Ville* se prépare, on trace déjà l'architecture. . . . . . . »

En effet, ainsi que l'indique cette lettre, aussitôt que les quatre tableaux du *Couronnement* avaient été décidés, et avant même que l'église Cluny ait été en état de le recevoir, David avait abandonné son tableau des *Thermopyles,* pour s'occuper de la composition des deux sujets dont il parle dans sa lettre.

Dès le 6 avril, il s'était adressé à Degotti, le perspecteur, qui l'avait déjà aidé pour le dessin du *Jeu de Paume.* Il lui écrivait :

« 16 germinal an XIII (6 avril 1805).

» Je me proposais, Monsieur, d'avoir l'honneur de passer chez vous pour conférer sur les ouvrages que je vais entreprendre et dont je vous ai déjà parlé aux Bouffons; mais une indisposition me retenant au logis, vous me feriez un sensible plaisir de vouloir bien venir me trouver demain dimanche, de bonne heure, ou lundi; le plus tôt sera le meilleur. Je vous ferai voir la première intention de ma composition, et je vous dirai mes idées sur la manière de l'exécuter ensemble, vous pour la partie de la perspective, tant sur le dessin que je compte refaire sur une échelle plus grande, et ensuite sur la peinture en grand du tableau. Venez au plus tôt pour conférer ensemble.

» Je vous souhaite le bonjour, et comptez sur l'attachement de votre tout dévoué,

» DAVID.

» Au Louvre, toujours au même endroit, jusqu'à nouvel ordre. »

Degotti se rendit à l'invitation de David, et s'étant entendu avec lui, il se mit aussitôt au travail, d'abord pour le *Couronnement*, puis pour l'*Arrivée à l'Hôtel-de-Ville*. Pour ce dernier travail, il écrivit à Molinos, architecte du département, pour obtenir communication du plan et des détails de la décoration qui avait été dressée sur les quais et sur la place de Grève, à l'occasion de cette fête.

En ce moment, David, pressé par ses tableaux qui l'intéressaient plus que les portraits officiels, s'en rapporta pour l'exécution en grand de son esquisse de la ville de Gênes à un de ses élèves, Georges Devillers, doué d'un pinceau habile et expéditif ; mais, absorbé par ses importants ouvrages, il négligea d'apporter au travail de son collaborateur toute la vigilance désirable.

Ce portrait, de près de neuf pieds de haut sur sept de large, demandait une main plus expérimentée, pour éviter surtout de tomber dans des notes criardes et pour répandre sur l'ensemble la riche harmonie de l'esquisse, qui avait dû être soutenue par une tonalité vive et brillante pour lutter avec la décoration fastueuse de la salle.

L'archi-trésorier Lebrun, en envoyant au premier Peintre les dimensions du tribunal de Gênes, lui avait fait demander le prix de deux répétitions de ce portrait pour les tribunaux de Montenotte et des Apennins, et l'auteur avait fixé le prix de chaque toile à 8,000 francs, somme que l'archi-trésorier avait regretté de trouver trop élevée.

Le 6 février 1806, à peine M. Daru était-il revenu de la campagne d'Austerlitz, que David lui écrivit pour lui recommander l'acquisition de son tableau des *Sabines*, et réclamer quelque avance sur ses travaux, qui, outre les tableaux du *Sacre*, comprenaient les trois *Portraits du Pape* et celui de *l'Empereur*.

« Retenu chez moi, lui disait-il, par cette espèce de maladie épidémique qui tourmente la ville, je n'ai pu me rendre auprès de vous et vous féliciter sur votre heureux retour, ainsi que sur l'état particulier que Sa Majesté a fait de votre personne dans votre séjour à l'armée.

» Permettez, aujourd'hui, Monsieur l'Intendant général, que je remette sous vos yeux qu'au moment de votre départ, je vous avais fait la prière de faire fixer par Sa Majesté le prix de mes ouvrages, ainsi que celui du tableau des *Sabines*, dont elle a fait l'acquisition, et les sommes que je dois recevoir par mois.

» ... J'ai terminé les trois *Portraits du Saint-Père*, dont l'un est destiné pour Sa Sainteté, le second pour l'Empereur, et le troisième pour Sa Majesté l'Impératrice.

» Quant au *Portrait en pied de l'Empereur, revêtu de ses habits impériaux*, pour la ville de Gênes, déjà la tête en est faite, et le tableau tout ébauché. Je n'ai pas perdu un seul instant pour prouver mon zèle à Sa Majesté et pour répondre à l'estime particulière que vous daignez faire à mes talents. »

Le 3 juin 1806, il annonçait à Daru que son tableau de Gênes était terminé, et il le priait de lui indiquer l'endroit où il devait l'envoyer.

Le 9 juin, Daru, à propos de ce tableau, lui donnait les instructions suivantes :

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce mois. Vous m'annoncez que vous avez terminé depuis longtemps le *Portrait de Sa Majesté*

l'Empereur pour la ville de Gènes, celui du *Pape* et les deux *répétitions* de ce dernier; vous me priez, en conséquence, de vous indiquer l'endroit où vous devez les faire transporter, et vous en ordonnancer le payement.

» Il est d'usage que les tableaux qui sont exécutés pour Sa Majesté soient déposés au Musée Napoléon, qui est le seul dépôt de tous les objets d'art appartenant à l'Empereur. Je vous prie, en conséquence, d'y faire transporter les quatre tableaux dont il s'agit, et de les remettre à M. Denon, qui vous en donnera son récépissé. Je lui écris pour le prévenir et pour l'inviter en même temps à m'adresser les états de proposition qui doivent être certifiés par lui, et que je m'empresserai d'ordonnancer en votre faveur aussitôt qu'ils me seront remis, pour le payement de ces ouvrages.

» Permettez-moi, Monsieur, de vous rappeler ici la demande que j'ai eu l'honneur de vous faire, par ma lettre du 16 avril, de me faire connaître le prix que vous croyez devoir vous être accordé, pour les quatre tableaux du *Couronnement*, les dimensions que ces tableaux doivent avoir, et l'époque à laquelle vous vous engagez à les terminer; et de m'envoyer en même temps une notice de leur composition. Je vous serai très obligé de m'adresser ces renseignements le plus promptement possible afin de me mettre à portée de mettre cette affaire sous les yeux de Sa Majesté et de vous faire part de sa décision. »

La condition d'envoyer les ouvrages au Louvre et de paraître les soumettre au jugement du directeur du Musée plaisait peu à David qui, par son titre de premier Peintre, avait espéré être affranchi de ces formalités administratives.

C'est dans ce sentiment que, le 14 juin 1806, il répondit à Daru que cet envoi de ses ouvrages au Louvre lui paraissait inutile.

« J'ai reçu, disait-il, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 9 de ce mois, en réponse à la demande que je vous ai faite de me désigner le lieu où je dois déposer le *Portrait en pied de Sa Majesté* pour la ville de Gênes, ainsi que les trois *Portraits du Pape*.

» Vous m'y dites qu'il est d'usage que les tableaux qui sont exécutés pour Sa Majesté soient déposés au Musée Napoléon, qui est le seul dépôt de tous les objets d'art appartenant à l'Empereur.

» Me permettez-vous de vous observer, Monsieur l'Intendant général, que cet usage peut avoir lieu pour les ouvrages commandés par le directeur de ce Musée; mais que pour les miens, le cas doit être différent, puisque c'est vous-même et non pas le directeur du Musée qui m'avez ordonné le *Portrait du Saint-Père;* que c'est l'Empereur lui-même qui m'a demandé une *répétition* pour lui du *Portrait du Pape*, le premier devant partir pour Rome, et que l'Impératrice en exigea une aussi pour elle.

» J'aurai l'honneur de me présenter chez vous lundi matin; j'aurai l'honneur de vous faire mes observations, et si vous persistez, je me ferai toujours un devoir de me soumettre à vos ordres... »

Les réclamations de David demeurèrent infructueuses, le crédit de Denon, qui venait, avec la colonne Vendôme, de donner une nouvelle preuve de son dévouement à la gloire de son maître, était inébranlable. David dut envoyer ses ouvrages au Louvre.

L'Empereur, alors à Saint-Cloud, demanda qu'on les lui apportât. Daru devait avertir l'auteur, du jour que Sa Majesté aurait choisi pour les examiner. Ils étaient au château depuis le 1er juillet quand l'Empereur, le 4, se les fit montrer.

L'impression que lui fit le tableau pour le tribunal de Gênes fut des plus défavorables. Était-il aigri contre l'artiste par les demandes d'argent, qu'un réglement mal défini l'obligeait sans cesse à renouveler, ou bien avait-il été prévenu par Denon des indices d'un travail négligé que laissait voir son portrait? Il en fut très mécontent et écrivit à Daru le billet suivant, l'informant qu'il ne pourrait accepter cet ouvrage.

« 4 juillet 1806.

Décision de Sa Majesté.

» Monsieur Daru, je viens de voir le portrait qu'a fait de moi David. C'est un portrait si mauvais, tellement rempli de défauts que je ne l'accepte point et ne veux l'envoyer dans aucune ville, surtout en Italie où ce serait donner une mauvaise idée de notre école.

» Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

» NAPOLÉON. »

Son irritation ne s'en tint pas là : il s'en prit aussi aux *répétitions* du *Portrait du Pape*, et ordonna à Daru de s'informer en vertu de quels ordres ces trois portraits avaient été commandés à David.

Ce fut l'Intendant général qui se trouva chargé d'annoncer à David le refus de l'Empereur. Il le pria, par le billet suivant, de venir dans son cabinet.

« Ce 4 juillet 1806.

» Je désirerais, Monsieur, conférer avec vous sur une affaire qui vous intéresse. Je vous serais bien obligé, si vous vouliez avoir la complaisance de passer chez moi, le jour qui vous conviendra le mieux, à l'exception néanmoins du jour du Conseil d'État.

» Lundi matin, vers neuf heures, vous conviendrait-il? C'est le jour où je suis le plus sûr de rester chez moi. »

Il remplit enfin cette pénible mission avec le ménagement d'un homme du monde, et les obligeants rapports qu'il entretenait avec David n'eurent pas à souffrir de cet incident fâcheux. Nous avons une preuve de sa délicatesse dans une lettre envoyée peu de temps après cette affaire pour un règlement de comptes.

Le 19 août, David lui avait encore écrit pour obtenir des fonds sur les tableaux achevés du *Pape* et du *Portrait de l'Empereur*, qu'il considérait comme acceptés. Daru eut à lui répondre. La réponse, conservée aux Archives, est pleine de rudesse; elle resta sans doute à l'état de projet. Elle était ainsi libellée :

« 21 août 1806.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce

mois, par laquelle vous réclamez 37,000 fr. pour le *Portrait de Sa Majesté* et les trois *Portraits du Pape*.

» Je vous prie de vous rappeler que, quant au *Portrait de l'Empereur*, Sa Majesté ne l'a point agréé. J'ai eu l'honneur de vous le dire, et je crois que Sa Majesté vous en a parlé elle-même. Je vous ai prié, en conséquence, de redemander ce tableau au Musée.

» Quant aux trois *Portraits du Pape,* l'Empereur m'a demandé et je vous l'ai dit, en vertu de quel ordre ils avaient été exécutés. Je vous ai prié, il y a longtemps, de m'écrire officiellement à cet égard. Comme cette affaire est antérieure à mon administration, je n'ai pas eu connaissance des circonstances qui ont occasionné la confection de ces trois portraits.

» Aussitôt que vous aurez pris la peine de m'écrire, je transmettrai cette affaire... »

Daru n'acheva pas cette lettre et il y substitua celle-ci, conservée dans les papiers de David, beaucoup plus polie de formes :

« 21 août 1806.

» Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, Monsieur, le 19 de ce mois, les états de proposition d'à-compte pour le payement mensuel des tableaux du *Sacre*. Je ne demande pas mieux que d'ordonnancer ce payement ; mais je vous ai déjà mandé que l'intention de Sa Majesté était que le prix de ces quatre tableaux fût réglé d'avance. Vous m'aviez promis de me donner à ce sujet votre demande officielle, d'après les observations que je vous ai faites, conformément aux ordres de Sa Majesté, sur la première demande que vous m'aviez adressée.

» Si vous avez la bonté de m'écrire à cet égard, je mettrai votre lettre sous les yeux de Sa Majesté : le prix de vos tableaux sera déterminé, les à-comptes seront soldés régulièrement et les fonds seront faits pour cette dépense dans le budget de 1807 que je me propose de soumettre à l'Empereur le 1er septembre. »

Ainsi cette fois plus un mot de cette désagréable affaire du portrait de Gênes. Daru connaissait assez le caractère de l'Empereur pour savoir que toujours ces mouvements de vivacité, vis-à-vis des hommes dont il appréciait les services, étaient de courte durée. En ces circonstances, il crut rentrer dans sa pensée en n'insistant pas sur ce refus si pénible pour l'artiste, et en lui répondant simplement comme s'il ne s'agissait que des travaux du Couronnement, et en lui offrant même une occasion de s'excuser près de l'Empereur.

David ne profita pas de la bonne volonté de Daru, car le grand portrait et l'esquisse se trouvaient encore dans son atelier quand il mourut.

Le bruit de sa mésaventure s'était vite répandu dans le monde des arts. Bien des jaloux furent heureux de cet échec à la faveur du maître et entrevirent la possibilité de le remplacer auprès de l'Empereur, auquel on insinuait que son premier Peintre avait fait exprès de confier cet important ouvrage à un de ses élèves les moins habiles. Précisément Regnault avait été aussi chargé d'un portrait officiel, et on espérait qu'à cette occasion il supplanterait David. Mais, aussi malheureux que lui, il vit son œuvre jugée avec une égale sévérité,

Celui-ci, qui avait été informé de ces petites intrigues et des espérances auxquelles s'était abandonné son collègue, s'en vengea d'un seul mot. Le rencontrant un jour à l'Institut :

« Eh bien, Regnault, lui dit-il, l'Empereur n'est pas content de nos portraits. Peut-être » est-ce bien parce que je n'ai pas peint le mien, comme on le dit, et que tu as peint le » tien, toi ! »

Dégoûté de ces sortes de travaux il laissa à d'autres, à Gérard, le soin de doter le pays du portrait officiel du chef de l'État.

Il avait déjà eu au début du Consulat à essuyer une de ces boutades de Napoléon, qui préférait la simplicité à un faste exagéré. Il avait dessiné pour les Consuls un costume officiel, qui se composait d'un habit de velours blanc brodé d'or, de culottes collantes en drap bleu, d'un chapeau de velours rouge et de bottines de la même couleur. En voyant ce projet qui lui parut trop élégant, le premier Consul l'avait refusé en disant qu'il n'acceptait pas plus « le bonnet que les talons rouges ».

L'église de Cluny une fois mise à sa disposition, David y avait fait transporter ses *Sabines* et ses *Thermopyles*, puis établir un plancher et un poêle pour réchauffer un peu cet immense vaisseau, et réunir tous les accessoires comme échafauds, échelles, mannequins, etc., que nécessitait un ouvrage aussi considérable que le tableau du *Sacre*.

Pour la mise au carreau et la première ébauche de la composition, il avait employé plusieurs de ses élèves ; mais pour l'exécution définitive, il s'était réservé le concours de son élève Georges Rouget, qu'on peut considérer comme son unique collaborateur.

Cet artiste, d'un caractère doux et modeste, avait concouru pour le prix de Rome, et remporté le deuxième en 1803. Son maître, qui avait pu apprécier son dévouement et la nature de son talent, se l'attacha, lui conseillant de travailler avec lui, d'abandonner l'école, lui disant que plus tard il aurait toute facilité pour aller à Rome avec ce qu'il aurait gagné. Rouget avait alors vingt-trois ans ; il céda à ces sollicitations si honorables et cette condescendance n'a pas été sans avoir une certaine influence sur sa carrière ; car, quoique doué d'un talent consciencieux, il ne put, malgré de nombreux travaux, obtenir un siège à l'Académie des beaux-arts, souvent jalouse de n'admettre dans son sein que des lauréats de ce grand prix, qu'en persévérant, Rouget eût certainement remporté.

L'exécution du *Couronnement* mit David en relations avec la cour de Napoléon, car, outre la famille même de l'Empereur, tous les dignitaires civils et militaires figuraient dans son tableau. Le peintre obtenait d'eux, souvent avec peine, une heure, dans laquelle il fallait encore débattre et la pose et la place réservée sur la toile. Il fixait alors leurs traits par un croquis rapide et serré. C'est ainsi qu'il fit de l'Impératrice Joséphine un dessin bien précieux.

Comme aussitôt après la cérémonie du Sacre il avait jeté sur le papier les principales dispositions de son tableau, il n'eut plus qu'à en coordonner les détails. Cependant, pour obtenir une représentation à peu près juste de sa composition, il avait dans une grande caisse disposé de petites poupées habillées par les mains adroites de Mme Mongez, figurant les principaux personnages de son tableau. Une ouverture, ménagée dans le couvercle,

laissait pénétrer la lumière, qui, par une direction convenable, donnait aussitôt l'effet produit par les différents groupes.

C'est ici l'occasion de remarquer qu'à l'exemple des maîtres, David peignait peu d'esquisses de ses ouvrages. On n'en connaît que quelques-unes de lui. Quand il composait, il faisait au crayon ou à la plume de nombreux essais, d'après lesquels, une fois décidé, il terminait un dessin ordinairement lavé à l'encre de Chine et rehaussé de blanc. Ce renseignement mis au carreau servait pour la mise en train du tableau dont la coloration naissait sous les pinceaux de l'artiste.

Les préparatifs du *Sacre* exigèrent plus d'un an. Quand ils furent terminés, David se fit prêter les costumes des différents personnages présents à cette cérémonie ; mais la tâche était longue et difficile, car, en surplus des études nécessaires pour donner à tous les modèles une ressemblance suffisante, l'exécution d'une aussi vaste machine entraînait des fatigues qu'arrivé à un certain âge, on ne supporte pas aisément. Peindre, monté sur une échelle de vastes étendues de toile, constitue un travail pénible même pour un homme dans la force de de la jeunesse. Il est donc tout naturel que, comme tant de peintres les plus célèbres, il se fît aider par un de ses élèves.

Rouget nous l'a souvent rappelé assis et lisant devant son tableau pendant que lui avait la brosse à la main. « C'est bien cela, » lui disait-il en suivant son travail. « C'est bien ; un peu plus de fermeté cependant. Allons, cela se modèle bien, et c'est d'un bon ton. » Quand l'ébauche était assez avancée, il se levait et prenant à son tour la palette, il achevait le morceau commencé.

C'est ainsi que pendant trois ans il s'occupa assidûment de cet ouvrage considérable. Toujours épris de son art et ambitieux d'y faire de nouveaux progrès, il se sentait excité par le succès que Gros avait obtenu avec son brillant coloris. Il s'appliqua donc à déployer dans cette peinture les ressources de la couleur, tout en se maintenant dans les limites du bon goût et de la vérité. Par une habile distribution de la lumière, il ajouta à l'intérêt de sa composition qui ramenait l'attention du spectateur sur le groupe du Pape, de l'Empereur et de l'Impératrice. Il s'attacha à l'exécution de ces belles figures, surtout à celle de l'Impératrice dont il admirait la grâce. Il fit poser sa seconde fille, revêtue des vêtements du Sacre, pour tracer son élégante tournure, et il s'efforça de rendre à son visage les charmes de la jeunesse. Son crayon se plaisait à reproduire cette femme si bonne et si aimable, et il avait concentré sur elle tout l'intérêt de sa composition de l'*Arrivée à l'Hôtel-de-Ville*. Aussi, quand un de ses visiteurs se laissa maladroitement aller à remarquer qu'il l'avait trop rajeunie dans son tableau du *Couronnement*, il lui répondit brusquement : « Eh bien, allez le lui dire. »

Il traita donc toute la partie qui avoisine l'autel avec une richesse de tons que cette scène provoquait, et qui peut lutter avec l'éclat des maîtres vénitiens ; la monotonie des vêtements de satin blanc, portés par les sœurs et les frères de l'Empereur, rend la partie gauche du tableau grise et décolorée ; mais encore ce contraste sert à faire mieux ressortir l'opulente tonalité de la partie opposée.

Le temps a depuis donné à cette œuvre magistrale cet éclat tempéré qui fait l'attrait de la belle peinture.

Quand on etudie ce tableau et qu'on cherche à pénétrer comment l'artiste a pu répandre l'air et l'espace dans cette vaste composition, on voit que par une habileté heureusement contenue, il a fait enlever par une différence sensible de valeur, chaque figure sur le fond qui l'entoure, et cela sans effort et sans choquer surtout la réalité. Cette savante disposition explique l'impression ressentie par l'Empereur quand il disait : « Quel relief ont » tous les objets, quelle vérité. Ce n'est pas une peinture, on marche dans ce tableau. »

Nous savons déjà qu'une fois que le *Couronnement* eut été mis en train, David s'était occupé du tableau de l'*Arrivée à l'Hôtel-de-Ville,* dont la composition, arrêtée en 1805, avait été communiquée à Degotti qui avait commencé à en tracer l'architecture sur la toile.

Dans les quatre compositions destinées à perpétuer le souvenir des grandes cérémonies du Sacre, l'artiste avait surtout cherché à illustrer le fondateur de la nouvelle dynastie que la France venait d'acclamer. C'est ce qu'il explique dans la longue notice sur ses compositions que l'Intendant général lui avait demandée le 16 avril et le 9 juin 1806.

A Monsieur l'Intendant général de la maison de l'Empereur, Conseiller d'État, et l'un des commandants de la Légion d'honneur, etc., etc., DAVID, *peintre de Sa Majesté l'Empereur.*

« 19 juin 1806.

» Monsieur l'Intendant général,

» Je réponds aux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, la première datée du 16 avril et la seconde du 9 juin, dans lesquelles vous me demandez de vous faire connaître ce que je crois qu'il est juste de m'accorder pour les quatre tableaux que j'exécute; les dimensions qu'ils doivent avoir; l'époque à laquelle ils doivent être terminés, et d'y joindre une notice de leur composition.

» Je vais satisfaire, M. l'Intendant général, à vos justes demandes, dans l'ordre que je crois le plus clair pour amener naturellement au prix que je crois juste de m'accorder et qui fait l'objet de votre première observation.

» Depuis le choix honorable que Sa Majesté a daigné faire de moi, je me suis chargé de quatre tableaux les plus caractéristiques de son couronnement, savoir : le *Sacre,* l'*Intronisation,* la *Distribution des Aigles au Champ-de-Mars,* enfin son *Arrivée à l'Hôtel-de-Ville.* J'en ai bien un cinquième en tête, même un sixième, mais je me réserve d'en causer avec vous quand ceux-ci seront finis.

LE SACRE

(1er tableau.)

» Après la tradition des ornements de l'Empereur par le Pape, Sa Majesté montée à l'autel prend la couronne, la place de sa main droite sur sa tête, puis de la gauche il serre étroitement son épée sur son cœur. Ce grand mouvement rappelle aux spectateurs étonnés cette vérité si généralement reconnue : « Que celui qui a su la conquérir, saura bien aussi la défendre. » L'attitude, le geste, les regards de la foule attendrie, tout indique le sentiment d'admiration dont chacun est pénétré.

» L'Impératrice à genoux, au pied de l'autel, les mains jointes, attend la couronne que son auguste époux va lui placer sur la tête. Son Altesse Impériale, Madame, dans une tribune à part, avec le cortège qui lui convient, est présente à un événement aussi glorieux qu'attendrissant pour le cœur d'une mère. Les princes ses frères, les grands dignitaires, les maréchaux de l'Empire occupent les places qui leur sont désignées et remplissent les fonctions qui leur sont attribuées.

» Ce tableau est plus d'à moitié fait, et sera terminé dans six mois ; j'aurai été par conséquent une année à l'exécuter, ne l'ayant commencé que le 21 décembre 1805, parce que l'espace de temps, depuis que Sa Majesté me l'a ordonné, s'est passé à construire d'abord mon atelier, puis à faire les machines propres à ces sortes d'ouvrages. »

L'INTRONISATION

(2e tableau.)

« L'Empereur assis, la couronne sur la tête et la main levée sur l'Évangile, prononce le serment constitutionnel, en présence du président du Sénat, du président du Corps législatif, de celui du Tribunat et du plus ancien des présidents du Conseil d'État qui lui a présenté la formule.

» Le chef des héraults d'armes, averti par l'ordre du grand-maître des cérémonies, dit ensuite d'une voix forte et élevée : *Le très glorieux et très auguste Empereur Napoléon, Empereur des Français, est couronné et intronisé.* VIVE L'EMPEREUR! Les assistants répètent le cri de *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice!*

» Les portes du temple sont ouvertes : on aperçoit au travers le peuple par son attitude exprimer le même cri, au bruit d'une décharge d'artillerie; le clergé attend au pied du trône Sa Majesté pour la reconduire sous le dais. »

DISTRIBUTION DES AIGLES

(3e tableau.)

« Le troisième jour des fêtes du Couronnement est consacré à la valeur, à la fidélité. C'est la distribution des aigles à l'armée et à la garde nationale de l'Empire. Le lieu de la scène est dans le Champ-de-Mars, couvert de députations qui représentent la France et l'armée. Les aigles, portées par les présidents des collèges électoraux pour les départements et par les colonels pour les corps de l'armée, sont rangées sur les degrés du trône.

» Au signal donné, toutes les colonnes se mettent en mouvement, se serrent et s'approchent du trône : alors se levant, l'Empereur prononce : *Soldats, voilà vos drapeaux. Ces aigles vous serviront toujours de point de ralliement. Elles seront partout où votre Empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple. Vous jurez de sacrifier votre vie pour les défendre, et de les maintenir constamment par votre courage sur le chemin de la victoire. Vous le jurez?*

» NOUS LE JURONS!

» Jamais serment ne fut mieux observé. Que d'attitudes différentes, que d'expressions variées. Jamais sujet de tableau ne fut plus beau. Que de ressources il offre au génie du

peintre. C'est l'avant-coureur de batailles immortelles qui ont signalé l'anniversaire du Couronnement de Sa Majesté. Aussi la postérité, étonnée en regardant ce tableau, s'écriera : « Quels hommes et quel Empereur ! »

L'ARRIVÉE DE L'EMPEREUR A L'HOTEL-DE-VILLE

(4e tableau.)

« Je désigne par ces tableaux les différents ordres de la société. Celui-ci est pour le peuple ; c'est le premier acte d'obéissance envers son souverain : c'est le gouverneur de Paris qui remet les clefs de la Ville entre les mains de son Empereur. Voici comment je l'ai senti :

» L'Empereur, l'Impératrice et ses frères descendent des voitures qui les ont amenés, précédés de la pompe et suivis du cortège usités dans les grandes cérémonies. Le gouverneur de la Ville, accompagné du préfet du département et des douze maires, présente à Sa Majesté dans un plat les clefs de la Ville de Paris. Déjà l'Empereur a franchi les degrés de l'Hôtel, lorsque des citoyens de toutes les classes, pressés par la reconnaissance, se précipitent aux pieds de Sa Majesté, la remerciant des grâces qu'ils ont d'avance obtenues pour des fautes graves que leurs enfants ont commises. Un autre groupe voyant l'Impératrice, semblable au soleil bienfaisant, descendre de la même voiture, se précipite également à ses pieds; ils la remercient des secours qu'ils reçoivent pour le soulagement de leur famille, et pour l'acquittement des mois de nourrice. Le peuple, spectateur de cette scène imposante et attendrissante en même temps, témoigne son ravissement par un cri général de *Vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive la famille impériale!* Les chapeaux, les bonnets élevés en l'air expriment les sentiments d'admiration dont il est animé.

» Voilà à peu près la description rapide des quatre tableaux que je traite, sauf les changements que l'exécution amène et que l'étude améliore. La dimension pour chacun est égale : elle est de trente pieds de largeur sur dix-neuf de hauteur. Je mettrai à les exécuter dix-huit mois pour chacun, ce qui fera six ans pour les quatre. J'en conduis deux de front, un est déjà bien avancé et l'autre est commencé. Je serai exact à remplir les engagements que j'ai contractés envers Sa Majesté. Je sens trop bien l'importance de pareils ouvrages! Quel peintre! quel poète fut jamais placé mieux que moi. Je me glisserai à la postérité à l'ombre de mon héros.

» Il me reste actuellement, Monsieur l'Intendant général, à vous entretenir du prix que je crois juste de m'accorder pour chacun de ces tableaux qui entraînent dans leur exécution tant de frais de détails toujours renaissants. On connaît le soin que je mets à mes ouvrages ; on sait que je ne me contente pas facilement. Je me propose enfin de répondre à l'attente de l'Europe. Je serai satisfait de la somme de 100,000 francs pour chacun.

» Mais il y a un autre prix que j'ambitionne et que je mets bien au-dessus de l'argent : c'est celui de répondre à la confiance dont m'honore notre auguste Souverain.

» Je suis, etc.

» DAVID. »

En comparant la figure de l'Empereur telle que David la décrit dans sa notice avec celle du tableau du *Sacre*, on voit qu'il y a fait un de ces changements que « l'exécution amène et que l'étude améliore ». Il l'avait en effet peinte comme il le dit dans sa lettre. L'Empereur se couronnait lui-même d'un mouvement hardi et comme de défi. Plusieurs dessins, deux cartons grands comme nature, nous ont conservé l'attitude altière du conquérant victorieux. Cette figure était déjà terminée, quand il reçut un jour à l'atelier la visite de ses élèves Gérard et Barbier Walbonne. Empruntons aux notes de Delafontaine le récit de cette scène, fait par Rouget qui en avait été le témoin oculaire et se plaisait à la raconter.

« David savait Gérard homme de goût. Il fut bien aise d'avoir son sentiment sur sa composition, et le lui demanda. Gérard la loua dans son ensemble, mais arrivant à la figure principale, celle de l'Empereur, il dit à David :

» Si vous le permettez, mon cher maître, je vous avouerai que le mouvement de l'Empereur se couronnant lui-même et tenant sa main gauche sur son épée en matière de défi, ne me paraît pas heureux. Il y a là quelque chose d'exagéré, de dramatique, qui je crois ne plaira que médiocrement à Napoléon.

» Peut-être que l'Empereur, posant sur la tête de l'Impératrice la couronne qu'il a reçue des mains du Pape et qu'il vient de retirer de dessus son front; peut-être, dis-je, cela aurait plus de calme, plus de grâce, plus de cette noble simplicité que vous aimez et que vous nous avez appris à regarder comme une des qualités essentielles de tout ouvrage d'art.

» — Diable, Gérard, tu crois que le tableau gagnerait à ce changement?

» — Je le crois, mon cher maître.

» — Mais sais-tu que c'est une grande affaire que de substituer une figure entière à celle-là que je regretterai.

» — Oh ! je le conçois, parce qu'elle est supérieurement venue et tout à fait belle.

» — Eh bien, je verrai cela, Gérard ; je réfléchirai. Je te remercie toujours bien de ton avertissement, car tu as peut-être raison.

» — Mon cher maître, si la perte de temps qu'un tel changement vous causerait vous effraye, car vous êtes pressé de finir, et l'Empereur doit désirer que vous gratifiez, lui et la France, le plus tôt possible, de cet ouvrage monumental permettez-moi de vous aider. Voilà Barbier et moi qui sommes tout à vos ordres ; parlez et...

» — Merci, mes amis, merci, ne vous dérangez pas pour moi de vos travaux; Rouget et moi, nous suffirons bien à notre besogne.

» Gérard parti, David dit à Rouget :

» — Que penses-tu de l'idée de Gérard?

» — Mais elle vaut la peine d'être discutée.

» — Franchement, je la crois bonne, en y réfléchissant. Oui, ce sera plus galant: l'Impératrice intéressera davantage et l'Empereur aussi qui n'aura pas l'air de ne songer qu'à lui.

» David connut quelque temps après qu'il avait bien jugé. Rouget gratta du haut en bas la figure de Napoléon. Le maître en essaya au crayon blanc une autre qu'il exécuta; c'est celle que tout le monde connaît : belle, pensive, sévère et gracieuse à la fois.

» A quelque temps de là, la princesse Pauline vint à l'atelier de David, accompagnée de Gérard qu'elle protégeait; son attention se porta tout de suite sur la figure de l'Empereur, et elle dit bas à Gérard, mais assez maladroitement pour que David et son collaborateur l'entendissent : « L'Empereur est très bien. C'est une idée excellente. »

Aussi, pour éviter de semblables sous-entendus, David avait décliné l'offre de l'aider que lui faisait Gérard; après son départ, il disait à Rouget : « Vois-tu, mon ami, si j'avais consenti à ce qu'il posât une seule touche sur ma toile, on dirait qu'il l'a peinte tout entière. »

Delécluze assure que le changement dans l'attitude de l'Empereur n'a pu être fait qu'avec son consentement. Nous croyons, en effet, que dans une œuvre de ce genre les poses des personnages principaux avaient été réglées d'avance; aussi est-il probable que David présenta l'observation de Gérard à l'Empereur, qui agréa cette modification.

Celui-ci venait, du reste, s'assurer par lui-même où son premier Peintre en était de son ouvrage. C'est à une de ces visites que, remarquant l'attitude simple du *Pape*, représenté les deux mains naturellement posées sur ses genoux, il dit « qu'il ne l'avait pas fait venir de si loin pour ne rien faire ». David, sur cette remarque, modifia le mouvement du Saint-Père et lui fit faire le geste de la bénédiction.

L'Empereur s'informait du temps qu'il faudrait pour terminer ce long ouvrage, et redoutait pour David la fatigue qu'il lui coûterait. Celui-ci lui montrait Rouget, son collaborateur, en lui disant : « Sire, c'est mon bras droit; » éloge délicat de l'activité et du talent de cet excellent artiste.

Malgré sa diligence, David ne pouvait tenir la promesse qu'il avait faite à Daru, que son tableau serait terminé dans six mois; l'année 1807 se passa en grande partie, qu'il y travaillait encore.

Cependant on commençait dans le public à s'entretenir de cette œuvre importante. Des amis, des élèves de David avaient été admis dans l'atelier et avaient pu juger de la beauté du tableau. Parmi eux, Canova, l'ami et l'admirateur de David, à un de ses séjours à Paris, était venu le voir et avait amené avec lui Camucini, le peintre le plus distingué d'Italie.

Un jour, en prenant congé de David, entouré de plusieurs de ses élèves, il lui dit, devant son tableau du *Sacre* : « Addio, il più bravo pittore di scolari ben bravi. »

Les journaux se mirent à donner la description du tableau du *Couronnement*. On assiégea dès lors l'artiste, nous dit David, si bien qu'il acheva sa toile sous les yeux du public. Les rois et les reines de Naples et de Hollande et les personnages importants de la cour venaient souvent, accompagnés de leurs amis, passer quelques instants dans l'atelier du *Sacre*. C'est ainsi que Mme de Genlis, qui avait beaucoup connu David avant la Révolution, mais qui avait depuis sévèrement jugé sa conduite politique, se rencontra avec lui, amenée par la reine de Naples. Elle le complimenta beaucoup, surtout de sa figure du *Pape*, qu'elle trouvait encore plus belle que celle du portrait.

L'année 1807 finissait. Les puissances continentales, successivement vaincues à Austerlitz, Iéna, Friedland et Eylau, avaient reconnu la suprématie de la France. Les deux Empereurs, Napoléon et Alexandre, venaient à Tilsitt de se partager le monde.

Napoléon, alors au faîte de la puissance, quitta Paris pour aller à Milan veiller et répondre aux besoins de son royaume d'Italie.

Il visita les principales villes du nord de la Péninsule, et s'arrêta longuement à Venise, la patrie du Titien, le peintre de l'empereur Charles-Quint. A son retour à Paris, le 2 janvier 1808, l'esprit sans doute occupé des merveilles qu'il avait admirées dans son voyage, il résolut de donner aux arts, en France, une preuve éclatante de sa haute sollicitude, en allant, avec toute la pompe d'un souverain, visiter son premier Peintre.

Le 4 janvier, un cortège, composé de cavalerie, de musique, d'une escorte nombreuse et de plusieurs voitures de la cour, s'arrêta sur la place de la Sorbonne devant l'église Cluny. L'Empereur, l'Impératrice, suivis des dames et des officiers de service, en descendirent et entrèrent dans l'atelier de David.

Empruntons à ce dernier le récit de cette visite qu'il avait conservé dans ses notes :

« En 1804, je fus chargé par l'Empereur de peindre son *Couronnement*, qui eut lieu à Notre-Dame. Sa Majesté me fit faire une loge exprès pour moi et ma famille, d'où je pus bien voir la fonction. Aussi le tableau représente-t-il la cérémonie avec la dernière fidélité. J'y dessinai l'ensemble d'après nature, et je fis séparément tous les groupes principaux. Je fis des notes pour tout ce que je n'eus pas le temps de dessiner ; aussi on peut croire, en voyant ce tableau, avoir assisté à la cérémonie. Chacun y occupe la place qui lui convient, étant revêtu des habillements de sa dignité. On s'empressa de venir se faire peindre, et dans un tableau qui contient plus de deux cents figures, on peut assurer que les principales (au nombre de cent et plus) sont la ressemblance fidèle des personnages qui y figurent, le pape Pie VII compris, qui s'y prêta avec la meilleure grâce du monde. Le bruit de ce tableau, qui m'occupa à peu près trois années, se répandit bientôt dans la ville. Il fut vu d'abord par mes amis ; ils en parlèrent dans leur société, au point que chacun vint en foule, avant qu'il fût terminé totalement assiéger mon atelier. Je le terminai sous leurs yeux ; mais quelle fut ma surprise : un jour, seul et travaillant, j'entends le bruit de beaucoup de voitures et de beaucoup de chevaux, le son d'instruments militaires ; des pages, des chambellans, des grands dignitaires entrent dans mon atelier. Ils précédaient l'Empereur qui daigna honorer mon atelier de son auguste présence. L'Impératrice Joséphine l'accompagnait. « Que vois-je, » dit-il, en jetant les yeux sur le tableau, ce n'est pas de la peinture, on marche dans ce » tableau : la vie est partout. Voilà ma mère, le moment est bien choisi ; ce tableau me » retrace bien la cérémonie : le Pape est ressemblant, il est bien placé comme il fut alors. » C'est bien, Monsieur David, je suis fort content. » Ensuite l'Impératrice et sa suite me prodiguèrent les éloges les plus flatteurs, puis il se fit un silence, parce qu'on remarqua que l'Empereur parcourait chaque groupe à part, qu'il s'arrêtait à certaines figures, puis se reculait pour embrasser l'ensemble. Il parla de nouveau en me faisant part de ses observations. Il en parlait mieux que moi-même, ou, pour mieux m'exprimer, il donnait une définition parfaite des idées que j'avais représentées.

» Enfin, après cinq quarts d'heure, l'Empereur se disposa à se retirer ; c'est alors que

Sa Majesté daigna témoigner en ma personne l'estime honorable qu'il faisait de cet art. L'Empereur me renouvela de nouveau sa satisfaction, puis, portant la main à son chapeau et découvrant son front, il daigna m'honorer d'un salut...

« Sire, lui répondis-je, ce salut de Votre Majesté appartient tout à l'art; combien je » dois me trouver honoré que Sa Majesté ait daigné faire choix de moi, pour le rendre » reversible à tous ceux qui l'exercent avec distinction. »

» L'Impératrice avait les yeux mouillés d'attendrissement et, par les signes qu'elle m'adressait, elle me témoignait combien elle partageait les sentiments de l'Empereur. Les courtisans ne manquèrent pas de m'assurer ensuite de leur ravissement. »

Cette visite de Napoléon fut bientôt connue du public. Quelques jours après, le *Moniteur* en publiait une relation qui diffère peu de celle que nous a laissée David. L'Empereur y remarque davantage sa mère et les personnes de sa suite, et quand il reconnaît dans une des tribunes, « le bon M. Vien », David lui répond : « Oui, Sire, j'ai voulu rendre hommage à mon maître, en le plaçant dans un tableau qui sera, par son objet, le plus important de mes ouvrages. »

Cet article se termine par ces lignes qui indiquent bien le but de Napoléon, en faisant cette visite avec tant d'apparat.

« Les amis des arts n'apprendront pas sans intérêt les détails d'une scène qui doit confirmer leurs légitimes espérances. Quelque satisfaction que M. David puisse éprouver de la visite que son souverain lui a faite, ce sentiment sera sans doute partagé par tous les artistes. Cette visite du prince, la pompe dont Sa Majesté s'est environnée, en se transportant dans l'atelier de son premier Peintre, les témoignages de bonté dont elle l'a honoré, deviendront, et pour les élèves et pour les émules de cet habile maître, un juste sujet d'orgueil et d'encouragement. L'honneur accordé à l'artiste, auquel la peinture doit parmi nous tant de succès, rejaillit sur notre école tout entière. Bientôt nous en reconnaîtrons les salutaires effets aux chefs-d'œuvre qui seront enfantés de toutes parts.

» C'est par de tels moyens que le génie d'Alexandre enflammait le génie de Lysippe et d'Apelle; c'est ainsi que Charles-Quint et Louis XIV honoraient le Titien et Lebrun dans les ateliers mêmes de ces grands peintres, et que François Ier témoignait à Léonard de Vinci son estime et sa bienveillance. L'Empereur a droit d'attendre des effets encore plus grands des artistes qu'il sait si bien honorer et auxquels les merveilles de son règne offrent de si nobles travaux. »

Aussitôt cette preuve éclatante de satisfaction donnée par l'Empereur à David, son atelier fut assiégé d'une foule impatiente de voir cette nouvelle œuvre. Toutes les notabilités politiques et artistiques tenaient à le féliciter de ce nouveau succès et, parmi elles, le roi de Wurtemberg se fit remarquer par la manière délicate avec laquelle il exprima ses sentiments d'admiration. L'Empereur, pour satisfaire l'impatience du public, ordonna que ce tableau, orné d'une riche bordure, fût transporté au Louvre et exposé dans le grand salon du Musée.

On se porta avec empressement à cette exposition. A l'entrée se vendait l'article du *Moniteur* rendant compte de la visite impériale, et donnant l'explication du tableau.

« Ce tableau, disait la notice, a trente pieds de large et dix-neuf pieds de haut. On y voit plus de deux cents figures grandes comme nature.

» Voulant, autant qu'il était possible, représenter dans une seule action le couronnement de l'Empereur et celui de l'Impératrice, qui, lors de la cérémonie n'eurent lieu que successivement, l'artiste a choisi le moment où l'Empereur, après avoir lui-même posé sur son front, l'une après l'autre, deux couronnes, vient d'y reprendre la seconde et où, l'élevant dans ses deux mains, il s'apprête à la placer sur la tête de son auguste épouse. »

Nous ne pouvons donner ici la description de cet immense tableau, aujourd'hui bien connu et par son exposition dans les galeries de Versailles et par la gravure, ni la nomenclature de tous les personnages qui y figurent.

Rappelons que Napoléon y apparaît, entouré de toutes les illustrations de son règne dont les noms, dans l'histoire, seront toujours liés au sien.

Des témoignages de sympathie et d'admiration pour son talent, des lettres flatteuses, des pièces de vers à sa louange arrivèrent de toutes parts à David. Mais, parmi toutes ces marques d'estime, celle qu'il goûta le plus fut la démarche que firent auprès de lui les élèves des différents ateliers de peinture. Ils vinrent le complimenter de son tableau au pied duquel ils déposèrent des couronnes, pendant que de leurs camarades garnissaient de palmes et de fleurs la salle de l'exposition. Enfin Boilly sollicita de David la permission de perpétuer, de son pinceau fin et délicat, le souvenir de ce succès artistique, en peignant la foule devant le tableau du *Sacre*.

David lui répondit ainsi :

« David est venu rendre verbalement sa réponse à M. Boilly : elle lui sera favorable, comme il avait tout lieu d'attendre d'une personne qui a toujours fait cas de son talent, surtout voulant traiter un sujet qui ne peut que le flatter infiniment. Il lui observe que, pour le moment, son tableau est encore roulé depuis qu'il est de retour du Salon; mais aussitôt que M. Boilly en aura besoin, c'est-à-dire d'ici à quelques jours, il sera maître de venir à mon atelier, place de la Sorbonne, et là, il fera tout ce qu'il pourra lui être nécessaire pour son tableau, dont l'idée est charmante et qui ne pourra qu'y gagner tout, traitée par lui.

» Déjà je l'avais observé, et nous verrons si nous l'avons senti tous les deux également.

» DAVID.

« *P. S.* — Cela n'empêche pas que d'ici à ce temps nous ne puissions causer ensemble, soit à mon logement, rue de Seine, 10, ou à mon atelier. Si c'est à mon logement, il ne faut pas passer onze heures. »

L'exposition du *Sacre* fut suspendue dans le courant de mars. Le *Journal des Arts* annonça que David allait en faire une copie pour des Américains. Il était plutôt question

des Gobelins auxquels l'Empereur, pour la décoration des Tuileries, avait demandé une reproduction de cet ouvrage. La manufacture travaillait déjà à un *Bonaparte franchissant le mont Saint-Bernard*, d'après David. Elle hésitait à entreprendre ce grand travail à cause des difficultés du coloris qui, riche et brillant dans la partie qui entoure l'autel, aurait été bien terne et bien gris dans la partie opposée.

Louis-Napoléon, roi de Hollande, qui avait une grande estime pour le talent de David, lui fit aussi demander une copie réduite du *Sacre*. Il avait déjà entretenu l'artiste de cette intention dans les séances qu'il lui avait données pour le tableau original. Il l'avait, à cette occasion, prié de modifier l'attitude et le costume dans lesquels il l'avait d'abord représenté.

David consentit à la demande du roi de Hollande et adressa à Thiénon, peintre de paysage attaché à la maison de ce prince, la lettre suivante qui donne d'intéressants détails sur sa manière de procéder :

« 16 septembre 1807.

» Monsieur,

» Il ne sera pas dit que le Roi aura formé un désir sans que je me mette en devoir de le satisfaire. Sa Majesté désire un changement, il faut que je lui obéisse. Ce sera un surcroît de travail pour moi ; mais n'importe, il est trop content de mon ouvrage pour que je ne veuille pas le satisfaire en tout.

» Mais priez, Monsieur, Sa Majesté, de me seconder et de ne pas me faire recommencer une figure aussi essentielle que celle-là, et puis ensuite de ne pas me laisser dans l'embarras ; car, comme vous le savez, tout est calculé dans un tableau, et le changement d'une figure peut en amener une suite incalculable, et désorganiser tout un côté du tableau, et souvent tout l'ouvrage. Mais il faudrait, pour réussir, que Sa Majesté eût la complaisance de faire apporter ses habits de cérémonie ; s'il n'en a pas de la couleur, peu importe, je n'en ai pas besoin pour le croquis que je dois faire d'après le Roi, vendredi. Ils ne serviront que pour la forme. J'ai besoin également de la toque et surtout d'une épée qu'il avait au côté, partie essentielle pour un connétable.

» Si Sa Majesté n'a pas de toque à Paris, elle pourrait envoyer prendre celle du prince de Berg. Il est inutile qu'il soit chaussé, je saurai bien y suppléer. Je ne dis pas qu'il ait les habillements sur le corps pour venir, j'entends seulement qu'il les fasse porter pour les passer sur lui quand Sa Majesté sera à mon atelier.

» Je fais pour le Roi ce que je n'ai jamais fait de ma vie, mais il est si bon, si aimable, que j'aimerais mieux risquer mon tableau que de lui déplaire.

» Je suis aux anges d'avoir retouché la tête de la Reine, peut-être réussirai-je aussi bien pour le Roi ; mais ceci est un peu plus sérieux de faire une figure entière.

» J'espère que la postérité m'en saura gré ; faites, je vous prie, Monsieur, toutes ces demandes à Sa Majesté, qui consistent à lui faire porter un habit de cérémonie avec le manteau, une cravate, le grand-cordon, la toque, l'écharpe, l'épée avec le ceinturon.

» Assurez Sa Majesté que je ne serai qu'une heure au plus pour faire le dessin, encore se reposera-t-elle.

» Je compte assez sur l'amitié qui nous lie pour être persuadé que vous en ferez part à Sa Majesté ; vous en sentez mieux qu'un autre toute l'importance.

» Je suis, avec un dévouement éternel, votre très humble serviteur,

» DAVID, *premier Peintre.* »

Quant à la répétition du *Sacre*, il répondait, le 20 avril 1808, à la personne que le roi avait chargée de cette affaire :

« Monsieur,

» D'après la demande que vous m'avez faite de la part de Sa Majesté le roi de Hollande d'une répétition de mon tableau du *Couronnement*, j'ai l'honneur de vous envoyer une note détaillée pour pouvoir donner à Sa Majesté *les détails* qu'elle désire.

» Le tableau du *Couronnement de Sa Majesté l'Empereur* m'a coûté 30,000 francs de dépenses, dont j'ai eu l'honneur de faire voir le montant à Sa Majesté. Elle me le paye 100,000 francs. Les dépenses pour la répétition demandée par Sa Majesté le roi de Hollande seront moindres, mais je prévois qu'elles iront toujours à 20,000 francs. Il est bien naturel que j'en gagne vingt mille pour le temps que j'emploierai à cet ouvrage, ce qui fera la somme de 40,000 francs. Je ne dissimulerai point à Sa Majesté que si je me contente de ce médiocre bénéfice, c'est dans l'espoir que Sa Majesté, satisfaite de mon travail et des soins que je donne constamment aux élèves ses sujets dont elle m'a confié l'éducation dans l'art de la peinture, daignera me donner une marque de l'estime qu'elle fait de mes talents, en m'honorant de la décoration de son ordre, honneur bien préférable à l'argent, aux yeux de l'artiste qui sent la dignité de son art.

» Je pense que la mesure raisonnable du tableau doit être d'un tiers de celle que j'ai employée en France. Cette proportion, d'ailleurs, m'a été, en quelque sorte, indiquée par le roi, quand Sa Majesté daigna honorer mon atelier de son auguste présence.

» La grandeur du tableau sera donc de dix pieds de long sur six pieds quatre pouces de hauteur. Les figures du premier plan auront deux pieds six pouces ; celles du roi de Naples et de Hollande, deux pieds deux pouces, et celle de l'Empereur ainsi que toutes celles du même plan auront vingt et un à vingt-deux pouces, suivant leurs grandeurs relatives. Cette proportion est, sous tous les rapports, plus convenable, tant pour décorer les appartements de Sa Majesté que susceptible d'être gravée et, dans le besoin, de pouvoir même être exécutée en tapisserie ou de tout autre manière qui pourrait plaire à Sa Majesté.

» Si cependant cette proportion n'était point adoptée par le roi, il me serait indifférent de la faire de la grandeur de vingt-cinq pieds sur quinze, ce qui ne changerait rien au prix de 40,000 livres, le petit exigeant toujours et les mêmes soins et le même temps ; Sa Majesté

voulant expressément que l'ouvrage soit signé de moi, la répétition doit en perfection égaler l'original.

» Pour répondre, Monsieur, entièrement à toutes les demandes que vous m'avez faites, nous emploierons, si Sa Majesté l'approuve, l'usage habituel de la maison de son auguste frère. On donne ordinairement un tiers en commençant le tableau, le second tiers à la moitié, et le troisième quand il est achevé. Si ce mode de payement ne convient pas à Sa Majesté, je me soumettrai à celui qu'elle déterminera.

» Je vous prie encore, Monsieur, de vouloir bien prévenir Sa Majesté, que telle célérité que je mette à cet ouvrage, il me sera impossible de le livrer avant un an, ne voulant pas confier à d'autres qu'à moi le soin de ma gloire.

» Agréez, etc. » DAVID.

» Désireux que Sa Majesté ne puisse avoir aucun doute sur l'emploi des frais énoncés dans ma lettre. Je vais entrer avec vous, Monsieur, dans l'aperçu de ces frais :

» 1° 10,000 francs que je donne par an à l'élève que j'emploie pour les choses de détail qui prendraient mon temps très inutilement ;

» 2° Le payement des garçons d'atelier que je suis obligé d'avoir continuellement près de moi pour construire les échafaudages nécessaires pour arriver à la hauteur du grand tableau, et enfin mille autres dépenses que ces ouvrages extraordinaires entraînent à leur suite. »

Nous ne croyons pas que cette répétition pour le roi Louis ait été exécutée, à moins qu'elle ne soit la toile qu'on nous a dit exister dans les magasins de l'administration des beaux-arts. Quant à celle pour les Gobelins, elle était assez avancée quand David quitta la France pour qu'il la terminât de souvenir à Bruxelles pendant son exil.

Le Salon de 1806 s'était ouvert sans que David y eût envoyé de ses ouvrages. Si le maître, occupé de son tableau du *Couronnement*, était absent, son atelier était largement représenté. Ses élèves avaient exposé les œuvres les plus remarquées du public, dont quelques-unes sont devenues populaires.

Le nom de Gérard ne figure pas au livret, mais nous y trouvons les noms d'Apparicio, de Mme Benoist, de Broc, des frères Franque, de Granet, de l'infortuné Harriet qui venait de mourir à Rome, de Mme Mongez. L'honneur de l'atelier était soutenu par Bergeret avec son tableau des *Honneurs rendus à Raphaël après sa mort;* par Debret avec son *Napoléon rendant hommage au courage malheureux;* par Hennequin avec une *Bataille des Pyramides;* par Ingres, qui avait exposé un portrait de *l'Empereur sur son trône;* par Isabey, enfin par Gros, avec son nouveau chef-d'œuvre de la *Bataille d'Aboukir,* et par Girodet avec son tableau d'une *Scène du déluge.* Ce dernier tableau fut celui qui attira le plus l'attention de la critique. On accusait l'auteur d'avoir forcé son crayon pour imiter la manière du peintre de la Sixtine. « Nous demandons du Girodet, et non du Michel-Ange. » Et enfin on reprochait à sa composition de ne pas donner l'idée d'un cataclysme tel que le déluge.

Girodet se défendit en insérant dans les journaux la lettre suivante :

« 21 septembre 1806.

» *Aux rédacteurs du* Journal de Paris,

» Messieurs, c'est par erreur que, dans le livret du Salon, mon tableau a été annoncé sous le titre de *Scène du déluge*. Je n'ai voulu donner l'idée ni de celui de Noé, ni de celui de Deucalion. J'ai pris le mot *Déluge* dans le sens d'une inondation subite et partielle produite par une convulsion de la nature : telle, par exemple, que le désastre arrivé dernièrement en Suisse (1) a pu en fournir le tableau. C'est une scène *de* déluge, et c'est dans cette acception seulement que je l'ai représentée.

» Cette distinction est importante, parce qu'elle motive mieux la pensée que j'ai eue de peindre le vieillard tenant une bourse dans ses mains, que si j'eusse voulu, comme le public paraît le croire, exprimer un déluge universel où le soin de leur salut devait seul occuper les hommes et les rendre indifférents à la conservation de richesses devenues inutiles. Cette pensée a été critiquée comme donnant l'idée d'un des défauts reprochés à la vieillesse dans un moment où l'on ne voudrait, dit-on, voir que son malheur ; je n'ai cependant peint ici que ses mœurs, que ses habitudes : la prévoyance n'est point l'avarice, et si je n'eusse représenté le fils portant son père et soutenant sa femme, la femme suspendue au bras de son mari et cherchant encore, presque évanouie, à sauver ses enfants, j'aurais pu, en figurant l'un ou l'autre de ces personnages dans la position critique où ils se trouvent, les peindre cherchant à mettre à l'abri les restes de leur fortune en même temps que leur vie, sans qu'on pût dire que j'eusse peint des avares ; mais, occupés d'intérêts trop chers, ils devaient laisser au vieillard infirme et inactif un soin qui ne pouvait les toucher alors que bien faiblement.

» Le groupe entier n'est retenu que par une seule branche d'un bois vieux et fragile qui, en se rompant, trahit leur espoir ; j'ai cru trouver dans cette pensée l'idée d'un rapprochement qui m'a semblé heureux entre la nature physique et la nature morale. Que de gens qui, placés sur les écueils du monde et au milieu des tempêtes sociales, n'appuient, comme cette famille malheureuse, leur salut et leur fortune que sur des soutiens pourris !

» La nature est toujours la même dans tous les temps, et dans les grands dangers, quoique résultant de causes différentes, les passions des hommes se développent de la même manière.

» Dans les fouilles de Pompéia, on a découvert des corps de personnes qui avaient été ensevelies sous la cendre dans l'instant où elles cherchaient à se sauver. L'une d'elles tenait encore dans sa main plusieurs pièces d'or. Ce fait, très connu, ne prouve point que cette personne fût avare, mais seulement qu'elle était douée d'une prévoyance fort naturelle, quoique alors inutile.

» En réfutant cette observation sur la bourse que tient le vieillard dans la scène de

(1) Goldau, 2 septembre 1806.

déluge que j'ai peinte, je crois devoir adresser des remerciements à son auteur, puisque sa critique est aussi honnête et modérée que les éloges qu'il veut bien donner à mon tableau sont flatteurs et encourageants.

» GIRODET. »

Mais, pour mieux riposter aux coups de la critique, il publia lui-même une étude intitulée : *Critique des critiques du Salon de 1806*. La partie la plus remarquable de cet opuscule est celle où il décerne, à la nouvelle page de Gros, *la Bataille d'Aboukir*, les éloges les plus sincères et les plus mérités.

Au Salon de 1808, David envoya le *Couronnement* avec les *Sabines*, et un *Portrait de l'Empereur en habits impériaux.* Ce dernier tableau, d'une autre composition que celui de la ville de Gênes, avait été commandé par Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, dans la famille duquel il est resté jusqu'à ce jour.

Cette Exposition, une des plus remarquables de l'Empire, fut le triomphe de David et de son école, qui atteignait alors son plus haut degré de splendeur et d'éclat. Le maître y paraissait entouré de quarante-trois élèves et parmi eux des talents dont les œuvres entraient en lutte avec les siennes.

Gérard, déjà membre de la Légion d'honneur depuis la fondation de l'ordre, exposait la *Bataille d'Austerlitz*, une de ses plus belles pages, et onze portraits officiels parmi lesquels ceux de *Talleyrand*, de *Ducis*, *Canova*, sont demeurés célèbres. Girodet paraissait avec *Atala au tombeau* et *Napoléon recevant les clefs de Vienne.*

Gros était représenté par la page saisissante du *Champ de bataille d'Eylau*, et le portrait entraînant du *Général Lasalle.*

Parmi les rivaux de David, Prud'hon avait exposé *La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime*, et Guérin son *Bonaparte pardonnant aux révoltés du Caire.*

Après eux, nous retrouvons Bergeret, Debret, Delécluse, Devillers, Ducis, Fabre, Joseph Franque, Gautherot, Granet, Mme Mongez, Ponce-Camus, Riesener, Schnetz et Serangeli, se groupant autour du drapeau de l'atelier David.

Cette Exposition excita la verve des journalistes : une foule de critiques volantes se débitaient à la porte du Louvre, et parmi elles reparut le spirituel *Arlequin au Muséum*, que nous avons déjà cité pour le Salon de 1804. Paraissant par numéros, il contenait dans le premier cette annonce du tableau de David :

« Nous avons l'honneur, Messieurs, de vous annoncer la seconde représentation du tableau du *Couronnement* (1) de M. David.

» Heureux si cette pièce à grand spectacle, mais un peu froide à la vérité, a le bonheur de vous plaire d'après les retouches qu'on y a faites. — Dans le cas contraire, on y ferait de nouvelles corrections. Nous vous prévenons, en conséquence, de ne regarder cette seconde

(1) Quelques personnes disent qu'il faut ici une virgule, je soutiens le contraire, ne se rappelle-t-on pas les couronnes jetées sur ce tableau. (*Note d'Arlequin.*)

représentation que comme une répétition générale, et dont la représentation définitive aura lieu très incessamment. »

Le numéro suivant était entièrement consacré à David.

ARLEQUIN AU MUSÉUM

OU CRITIQUE EN VAUDEVILLE DES TABLEAUX DU SALON

(Douzième année, n° 2)

DAVID. — N° 144. — *LE COURONNEMENT*

ARLEQUIN. — Plus j'examine ce tableau du *Sacre*, et moins je me sens disposé à en faire sa critique; je suis même tenté d'y renoncer.

UN AMATEUR. — Comment donc, Arlequin, vous renonceriez à relever les fautes dont ce tableau fourmille?

ARLEQUIN. — Vraiment oui; car les beautés qu'il renferme sont en si grand nombre, que je n'ose...

L'AMATEUR. — A votre place, je n'aurais pas les mêmes scrupules, et si vous vouliez, je me permettrais bien de faire ici quelques observations critiques.

ARLEQUIN. — J'y consens volontiers; mais surtout prenez garde; car je suis tellement enthousiasmé de ce tableau, que je repousserai avec force les objections qui ne me paraîtront pas justes. Allons, commencez.

L'AMATEUR

AIR : *Courant d'la brune à la blonde.*

Je vais ne vous en déplaise,
Cher Arlequin, en chantant
Critiquer tout à mon aise
Ce tableau sans *mouvement*.
Que l'artiste jure ou sacre
Contre mes malins propos,
Mon talent, je vous le consacre
Et je ris des défauts
Des maréchaux,
Des manteaux,
Des chapeaux,
Des rideaux,
Des carreaux,
Des flambeaux,
Des bedeaux
Que je vois dans le *Sacre*.

ARLEQUIN. — Je vous arrête dès votre début. Ce tableau est sans mouvement, dites-vous; eh! tant mieux! Ce repos, cette tranquillité de chaque personnage prouvent l'attention

que l'on porte à cette auguste cérémonie ; et j'aime mieux voir toutes les jambes *droites* et tous les bras *pendants*, que d'apercevoir des groupes *animés ;* de cette façon, du moins, les *lignes* ne sont point interrompues.

Air : *Réveillez-vous, belle endormie.*

Vous voyez bien que l'on s'empresse
Pour voir ce chef-d'œuvre nouveau.

L'AMATEUR

Oui, l'on s'étouffe et l'on se presse,
Mais, monsieur, c'est dans le tableau.

ARLEQUIN. — Halte-là, Monsieur l'Amateur ! Ce que vous prenez pour un défaut mérite un grand éloge ; car il est de fait que le jour du *Sacre*, au moment même du couronnement, on étouffait dans l'église Notre-Dame.

Il faut donc savoir gré à M. David de n'avoir pas mis plus d'air dans son tableau qu'il n'y en avait dans l'église.

L'AMATEUR. — J'avouerai que le groupe qui environne le maître-autel est rempli de mouvement, vrai d'expression, brillant de lumière ; mais tout le reste est par trop négligé.

ARLEQUIN. —Sous cette négligence apparente ne découvrez-vous donc pas cette vieille vérité que David a voulu nous rappeler, « que le clergé ne *vit* jamais qu'aux dépens du peuple ».

L'AMATEUR. — Un défaut que je ne passerai pas sous silence, c'est que les princes, les princesses, les personnes qui les entourent et celles des tribunes sont tous de la *même couleur*.

ARLEQUIN

Air *De la fanfare de Saint-Cloud.*

Ce n'est point une sottise ;
Vraiment David a raison
De peindre dans une église
Tous les gens du même *ton :*
Oui, l'on doit peindre de même
Peuple, princes et héros,
Aux yeux de l'Être suprême
Tous les hommes sont *égaux.*

L'AMATEUR. — Le groupe de ces princesses ne me séduit pas, et cependant il prêtait à faire quelque chose de gracieux.

ARLEQUIN. — Oh ciel ! que dites-vous ? La *pose* de chacune est simple et presque la même, la coiffure à peu près la même, la parure absolument la même ; même ton dans la figure, même couleur dans les vêtements, même espace entre elles, enfin harmonie

complète ; point de ces contrastes, de ces oppositions qui font qu'une figure se détache de celle qui l'avoisine ; non, rien de tout cela : unité d'intention et d'action ; en un mot, de la simplicité, beaucoup de simplicité, extrêmement de simplicité.

L'AMATEUR

Air : *Aussitôt que la lumière*

Mais plus loin le mal empire,
Et je gémis en voyant
Ces maréchaux de l'Empire
N'avoir aucun mouvement ;
Ce groupe est digne de blâme ;
Il n'offre aucune vigueur ;
Ah ! doit-on peindre sans âme
Ces guerriers remplis de cœur ?

ARLEQUIN. — Vous vous trompez encore : le peintre a dû conserver les habitudes de ces guerriers accoutumés à marcher en colonnes *serrées*, et toujours prêtes à enfoncer les rangs ennemis ; c'est ce qu'il a fait ; au surplus, ce n'est que quand ils sont au feu de l'ennemi que les braves guerriers déploient toute leur énergie, et l'on sait qu'ils ne sont pas *au feu* dans le tableau de David.

L'AMATEUR. — Savez-vous que je ne suis pas content non plus de la manière dont on a placé et ajusté notre archevêque de Paris ?

Air : *Un jour Guillot trouva Lisette.*

Ce cardinal, que l'on regrette,
Me paraît assez mal rendu ;
En arrière faut-il qu'on mette
Ce bel exemple de vertu ?
Sur ce cardinal je m'emporte ; (*Bis.*)
Il méritait un meilleur sort,
Et c'est d'être peint de la sorte
Qu'on dit que ce prélat est mort.

ARLEQUIN. — Ce que vous blâmez ici est encore une idée heureuse de M. David, et qu'il a parfaitement rendue.

M. Dubelloy n'aimait pas *l'éclat ;* M. David ne lui en a point donné ; il aimait à vivre loin des honneurs qu'il méritait à juste titre ; M. David l'a placé *loin du trône,* malgré que son rang devait *l'en rapprocher :* il aimait à vivre sans faste, M. David l'a placé dans *l'obscurité.*

Que de génie M. David a déployé dans cette seule figure !!!

L'AMATEUR. — Comment défendez-vous ces tribunes, qui manquent d'effet, de lumière et de perspective ? On dit cependant que le peintre y a retouché ; j'en doute, au surplus.

Air : *Eh, ma mère, est c'que j'vais ça ?*

Si de nouveau l'on découvre
Que ce coin-là ne vaut rien,
Le rideau bleu qui le couvre
Au peintre offre un bon moyen :
Je n'exige pas qu'on ôte
Ce coin, non pas des plus beaux ;
Mais David sur cette faute
Devrait tirer les *rideaux*.

ARLEQUIN. — Ah! vous voilà bien, pauvres petits amateurs; *point d'air, point d'effet, point de perspective ;* vous eussiez voulu que M. David fît dans cette grande *machine* ce que Paul Véronèse a fait dans son grand diable de tableau, où l'on voit tout, où l'on tourne autour de tout, où les figures se détachent de l'architecture, l'architecture du ciel, et où ce ciel fuit et n'offre à l'œil que l'espace. Quelle erreur est la vôtre! Apprenez qu'il y a d'heureux sacrifices à faire en peinture; M. David en a fait d'immenses pour donner de la vie au groupe du maître-autel. Je l'approuve. Je n'aime pas d'ailleurs ces écrivains ni ces peintres qui vous disent *tout;* j'aime qu'on laisse toujours quelque chose à *désirer*, et c'est en *cela* que M. David a parfaitement réussi.

L'AMATEUR. — Je trouve encore que tous ces personnages-là ne prennent pas assez de part à l'action principale; peu la regardent, quelques-uns regardent le public, d'autres regardent en l'air, et beaucoup ne regardent rien.

M. David devrait laisser ces regards *perdus* et insignifiants à nos petits faiseurs de portraits, qui ne savent presque jamais donner une intention à leurs figures.

ARLEQUIN. — Ah! Monsieur l'Amateur, que de sottises vous venez de dire en peu de mots! D'abord, les regards jetés çà et là prouvent la facilité du peintre à faire regarder *à gauche et à droite;* secondement, voyez quelle monotonie eût résulté de voir tous ces regards dirigés sur la scène qui se passe; enfin M. David a pensé que toutes ces personnes-là, en examinant avec trop d'attention ce que fait le monarque, eussent commis une trop grande indiscrétion, et auprès des rois, il n'en faut pas commettre.

Mais en voilà assez sur le tableau du *Couronnement*. Vous voyez, Monsieur l'Amateur, que, sans le secours d'une très forte logique, j'ai combattu victorieusement votre opinion sur ce tableau.

L'AMATEUR — Cependant, Arlequin, je n'ai pas encore tout dit.

Air : *Ne m'en demandez pas davantage.*

Mais terminons tous nos debats,
Souvent se taire est le plus sage ;
Je pourrais bien, n'en doutez pas,
Critiquer encore cet ouvrage :
Hélas! à quoi bon?
D'ailleurs, pour raison...
Je n'en dirai pas davantage. (*Bis.*)

Parmi toutes ces plaisanteries, il faut, comme le disait le *Journal de Paris*, relever seulement ces quelques mots qui sont le véritable éloge du *Couronnement*.

« J'avouerai que le groupe qui environne le maître-autel est rempli de mouvement, etc., etc.

» Car dans les critiques où un calembour détruit tout raisonnement, il ne faut pas compter les mots, mais les peser. »

Quant au portrait de l'Empereur, Arlequin terminait ainsi son numéro sur le *Sacre*.

145. *Portrait de Sa Majesté !*

« Il ne faut être malin ni caustique mal à propos. Aussi nous abstenons-nous de parler de ce portrait, puisque la figure et les accessoires ne sont pas terminés. »

David, décidément, n'était pas fait pour ces sortes d'ouvrages.

Napoléon éprouva une vive satisfaction en promenant ses regards sur cette Exposition, où un grand nombre d'œuvres d'art remarquables immortalisaient les événements importants de son règne. Il résolut de donner aux artistes une preuve éclatante de son contentement, et persévérant dans les intentions qui l'avaient engagé à aller rendre une visite de cérémonie à son premier Peintre, il conçut la pensée de distribuer lui-même les distinctions dont il honorait les artistes qui, par leurs œuvres, pouvaient contribuer à l'ornement du Salon actuel et à la gloire de l'école française.

Le 22 octobre 1808, accompagné de l'Impératrice Joséphine, de la reine Hortense, et d'une suite nombreuse, il se transporta dans le Grand Salon du Louvre, où les artistes avaient été convoqués par les soins de Denon. Là, en présence de leurs tableaux, il leur distribua un grand nombre de médailles d'encouragement, puis il remit la Légion d'honneur à Girodet, Vernet, Prud'hon et Cartelier, et il décora Gros de sa main et de sa propre croix. Ensuite, nous dit David, « Sa Majesté, que j'avais l'honneur d'accompagner en ma qualité de premier Peintre, s'adressant à moi, daigna me dire ces paroles : « M. David, je » viens de récompenser ces habiles peintres, ce sont vos élèves, il est donc juste que j'en » fasse autant à l'égard de leur maître. Je vous fais officier de la Légion d'honneur pour les » services que vous avez rendus à l'art. C'est vous qui avez ramené le bon goût en France. » Continuez à toujours bien servir votre pays. »

» Mais ce qui mit le comble à mon triomphe : l'Empereur consentit, d'après le vœu des artistes, que cette époque honorable pour les arts fût consacrée à la postérité par un tableau où Sa Majesté serait représentée me donnant la croix d'officier de la Légion d'honneur en présence de mes élèves, de la cour et de la foule qui y assistait. M. Gros fut chargé de ce tableau. »

Et David ajouta : « Il est ébauché, on attend qu'il le finisse. »

Nous ne connaissons de Gros que la composition dessinée de cette scène, ignorant s'il en acheva la peinture. Ce même sujet, inspiré par son croquis, a été traité par M. Yvon, et décore une des voussures dans une salle du palais nouvellement reconstruit de la Légion d'honneur.

Napoléon avait voulu donner à son premier Peintre une preuve plus éclatante encore de l'estime qu'il avait pour son talent. Lorsqu'il lui commanda les quatre tableaux relatifs à

son Couronnement, il forma le projet de construire une galerie où ces quatre toiles, entourées des œuvres du maître, seraient exposées. L'entretenant un jour de ses intentions, il lui dit : « Comment nommerons-nous cette galerie ?

— La Galerie du Sacre, Sire.

— Non, répondit-il, la Galerie de David ; on dit bien la Galerie de Rubens.

— Mais, Sire, il y ici une notable différence: Rubens était plus grand peintre que Marie de Médicis n'était grande reine, tandis que l'Empereur Napoléon est bien plus grand que le peintre David. Laissez faire au temps, il la nommera la Galerie Napoléon. »

Poursuivant sa première pensée, il faisait avec David la nomenclature de ses ouvrages. L'artiste lui fit observer que quelques-uns étaient chez des particuliers, entre autres le *Socrate*. L'Empereur lui demanda pour qui il l'avait fait.

« Je lui répondis, nous raconte David, que je l'avais fait pour M. de Trudaine qui y avait toujours mis un grand prix ; qu'il l'avait toujours conservé avec un soin extrême ; qu'il était passé à sa mort à M. de Courbeton, son beau-frère, qui y attachait également un grand intérêt ; que c'était un homme aisé ; qu'il estimait ce tableau plus que de l'argent et que je doutais qu'il voulût s'en défaire ; qu'au surplus je lui en ferais la demande. L'Empereur m'autorisa à lui en offrir 50,000 francs ; enfin à lui donner le prix qu'il en exigerait.

» J'allai à cet effet chez M. de Courbeton, je lui fis part du désir de Sa Majesté, et que si le prix de 50,000 francs pouvait le satisfaire, j'avais ordre de le lui offrir ; que si cette somme ne suffisait pas, il pouvait dire librement le prix qu'il y mettait, que l'Empereur en passerait par tout où il voudrait. M. de Courbeton me répondit après un petit moment de réflexion :

« Monsieur David, je suis bien aise que Sa Majesté ait la même opinion que moi de » cet ouvrage. Dites-lui, je vous prie, que tout l'argent qu'il pourrait m'offrir ne me dédom- » magerait pas du prix que je mets à ce tableau ; mais puisqu'il le désire, il est à lui, vous » pouvez l'envoyer prendre.

» ... Je rendis sa réponse à l'Empereur : « Cela est clair, dit-il, il veut le garder ; n'en » parlons plus. ».

. On peut supposer que cette première difficulté à réunir les œuvres de l'artiste qu'il préférait, détourna l'Empereur de l'idée qu'il avait eue d'en former une galerie et lui fit abandonner l'intention d'abord annoncée d'acquérir le tableau des *Sabines*.

En accompagnant, à la distribution du Salon de 1808, la remise de la croix d'officier de la Légion d'honneur, de paroles si flatteuses, Napoléon tenait à montrer à David qu'il ne partageait nullement certaines préventions qu'on avait témoignées à son égard. Il voulait sans doute le relever de l'oubli injuste où l'avait laissé le rapport de l'Institut, *sur la situation des Arts en France depuis 1789*.

Au mois d'août 1807, les présidents et les secrétaires des quatre classes de l'Institut, s'étaient assemblés en vertu de l'arrêté pris dans la séance générale du 7 juillet 1807. Ils étaient convenus : que le rapport demandé à l'Institut serait donné en cinq discours ou traités dont un pour les beaux-arts ; que ces discours censés adressés personnellement à l'Empereur seraient historiques et suffisamment détaillés pour que Sa Majesté pût y prendre

une idée nette des progrès de chaque ordre de connaissances et des travaux qui avaient contribué à ce progrès; que chaque Classe terminerait son rapport particulier en donnant, ainsi que l'Empereur le demandait, son avis sur les moyens d'encourager les sciences ou les arts dont elle s'occupait; enfin, que lorsque les rapports auraient été lus et approuvés par les bureaux des Classes particulières, on les communiquerait aux quatre bureaux assemblés.

Ce travail fut terminé au commencement de 1808. Cuvier et Delambre avaient rédigé les rapports sur les sciences mathématiques, et Chénier composé celui sur la situation des lettres.

La Classe des beaux-arts présenta le sien le 5 mars 1808 : œuvre de son secrétaire Lebreton.

« Sa Majesté étant en son Conseil d'État, une députation de la Classe des beaux-arts de l'Institut a été présentée par Son Excellence le Ministre de l'Intérieur et admise à la barre du Conseil.

» La députation était composée de MM. Bervic, président; Vincent, vice-président; J. Lebreton, secrétaire perpétuel; Vien, sénateur; Moitte, Heurtier, Gossec, Jouffroy, Grandmenil, Visconti, Dufourny, Peyre et Chaudet. »

Le président Bervic adressa à l'Empereur le discours suivant :

« Sire,

» Le décret impérial, qui ordonne de vous présenter l'état des arts en France depuis vingt ans, nous a d'abord paru d'une exécution très difficile, en ce qu'il nous oblige d'apprécier nos propres travaux. Mais, plus pénétrés des intentions de Votre Majesté, nous n'avons considéré que le noble but qu'elle se propose : l'honneur national et l'avantage des arts eux-mêmes; nous avons senti combien cette idée, grande en elle-même, a plus de grandeur encore dans les résultats. C'est le caractère de toutes les conceptions de Votre Majesté.

» Vous prenez, Sire, vous-même la défense des talents français contre leurs détracteurs. Qui osera désormais les calomnier! Quand l'Europe verra ce que les sciences, les lettres et les arts ont produit depuis 1789, elle dira que la France est la première nation en tout; et si l'époque lui rappelle que ces Français, terribles pour leurs ennemis, l'étaient alors pour eux-mêmes, elle dira comme la postérité, comme les hommes justes : qu'elle eut le malheur d'éprouver l'effet des passions violentes, nées de circonstances inouïes, mais qu'alors même elle méritait encore l'estime due aux talents dans tous les genres. Votre Majesté verra par le rapport que nous lui soumettons que les beaux-arts ont quelques droits pour espérer cette justice. »

Après Bervic, Lebreton prit la parole et donna lecture de son rapport.

Ce travail dont nous analyserons seulement les parties qui se rattachent à cette étude, commençait par une introduction donnant un aperçu de l'état des arts sous la monarchie. On s'y appliquait à faire ressortir les causes qui avaient en France entravé leur essor.

« La France, disait Lebreton, est après l'Italie la nation qui a cultivé les beaux-arts avec le plus de succès. Sans avoir produit des Raphaël, des Michel-Ange, elle ne connaissait pas de rivales depuis trois siècles.

» Les arts se perfectionnent par l'étude de la nature et le sentiment du beau, par l'élévation et le choix des pensées, et par la vérité de l'expression. Mais un moment arrive où un homme doué de talent s'éloigne de la nature en voulant se singulariser. La nouveauté a bientôt des imitateurs : d'autres cherchent à leur tour des routes non frayées pour faire le même bruit, la même fortune, et l'art qui avait commencé à déchoir à la première dérivation, franchit rapidement l'intervalle au delà duquel se rencontre ce bizarre qui remplace la barbarie. Cette éclipse dure jusqu'à ce qu'un artiste estimé revienne à la belle imitation de la nature et y ramène. »

Représentant les beaux-arts brillants de jeunesse sous les premiers Valois, puis rétrogradant pendant les guerres de religion, Lebreton les montrait se relevant enfin sous Louis XIII et Richelieu.

Après avoir reconnu la haute protection que Louis XIV leur accorda à ses débuts, le rapporteur ajoutait : « Il n'en est pas moins vrai qu'on commit sous son règne deux fautes graves dans la direction des arts. La première en leur inspirant plus de faste que de véritable grandeur ; la seconde, beaucoup plus préjudiciable, fut de les assujettir à l'empire de Lebrun, qui, comme peintre éminent et comme homme éclairé, semblait réunir tous les droits à la confiance, mais qui ne séparant point son goût particulier, son ambition d'artiste, de ses fonctions d'arbitre et d'ordonnateur, soumit tous les travaux, tous les talents, à sa manière de voir et de faire, à un système exclusif, à une suprématie d'orgueil intolérable dans les arts de la part d'un homme qui les exerce.

» On ne fit qu'exécuter les programmes prescrits par Lebrun. Girardon lui-même recevait les dessins des statues et des groupes qu'il était chargé d'exécuter; aussi, depuis les plafonds de Versailles jusqu'aux serrures, depuis les marbres sculptés jusqu'aux ornements d'architecture, jusqu'aux tapis et ameublements, on ne remarque dans les applications des arts du dessin, qu'une physionomie, celle du talent de Lebrun.....

» ..... Cependant, avec quel luxe de talents ce beau siècle avait commencé sous Richelieu! Si Le Poussin, Lesueur, Philippe de Champagne, Lebrun, Mignard, Puget, Coysevox, Girardon, etc., avaient été chargés chacun d'un monument particulier, ou d'une portion de monument, avec assez d'indépendance, les résultats seraient bien plus riches....

» ..... Mais que devait-il arriver quand un premier Peintre presque oublié aujourd'hui (Vouet), réussissait à faire abandonner par Philippe de Champagne la galerie des grands hommes, que celui-ci avait commencée sous le cardinal de Richelieu, et s'en emparait; quand le même Vouet et le premier Architecte Lemercier s'unissaient pour donner tant de dégoût à Poussin, que non seulement il renonçait à décorer la galerie du Louvre, mais à la France, à sa patrie, pour retrouver la tranquillité qu'il avait laissée à Rome ; quand le sculpteur moderne qui a le mieux su animer le marbre, Pujet, se confinait à Marseille, pour n'être pas soumis à des dépendances trop dures pour son génie! Il devait résulter de pareilles causes, que ce siècle verrait briller quelques beaux talents qu'une grande époque fait

éclore, mais que beaucoup ne brilleraient pas de tout leur éclat ; qu'un plus grand nombre ne pourrait pas se développer, qu'il ne s'en produirait que de moindres. Toutes ces circonstances se sont rencontrées dans l'ordre où nous les retraçons, depuis le commencement du XVIIe siècle, en s'aggravant toujours depuis la mort de Colbert ; c'est l'échelle de la décadence des arts.

» On a le droit de s'étonner que cette fausse direction et ses effets aient échappé à Colbert, qui savait si bien discerner et appliquer les vrais principes d'administration. Comme ami de la gloire de Louis XIV, il s'était attaché à la consacrer par les arts ; mais il aurait encore mieux atteint le but, s'il s'était fait le centre des plus habiles artistes, au lieu de voir par les yeux du seul Lebrun. Ce grand ministre fut séduit sans doute par son admiration pour un peintre justement célèbre ; car loin de l'accuser d'indifférence pour les arts, nous savons, par les détails de son administration, qu'il s'en occupait avec prédilection et sollicitude. »

Ces remarques auxquelles le rapport donnait une extension qu'elles ne comportaient pas, étaient un avertissement à l'Empereur des dangers qu'auraient couru la liberté et la prospérité des arts, si on confiait leur direction à un seul homme, fût-il doué du plus grand talent. Il était facile de saisir qui désignaient ces craintes si peu déguisées, quand on songe à la position de David et à l'émotion qu'avait provoquée son prétendu désir d'aspirer à la dictature des arts.

Encore Lebrun et Colbert étaient excusables ; ils avaient fondé cette Académie royale que David n'avait renversée que pour la voir remplacée par cette classe de l'Institut qui en reprenait les errements et qui, par l'organe de son secrétaire, signalait au souverain l'écueil sur lequel sa haute estime pour un artiste éminent allait faire échouer les beaux-arts.

« Au reste, continuait Lebreton, quelques justes que fussent les reproches faits à Lebrun et à l'excès d'autorité que lui laissa le ministre, l'un et l'autre préparèrent des remèdes, en créant des institutions pour les arts. C'est à eux qu'on doit les Écoles de Paris et de Rome.

» On a dit dans un temps de délire, et lorsque cette opinion pouvait être dangereuse pour les établissements de Colbert, que les Grecs et les Romains n'avaient point eu d'écoles, et que les arts ne brillèrent jamais avec autant d'éclat ; que c'est personnellement à Raphaël, aux Carraches qu'on a dû leurs habiles élèves et non à une école nationale. Si la conséquence qu'on en voulait tirer était encore à craindre, il serait aisé de prouver d'abord que les Grecs avaient des institutions publiques et des mœurs toutes puissantes en faveur des beaux-arts. »

Le rapporteur cite alors l'exemple du Poussin trouvant, cinq ans après leur mort, les préceptes des Carraches déjà oubliés en Italie, tandis que ce pays eût encore tenu le sceptre des arts, s'il avait possédé des institutions qui conservent et régénèrent les traditions. Aussi les écoles créées par Colbert et Lebrun sont-elles un grand bienfait du règne de Louis XIV.

Après cette défense des Académies renversées, « dans un temps de délire, et par des passions ou plutôt des intérêts personnels », après un nouvel appel à la sollicitude d'un souverain jaloux de son autorité et de sa gloire, auquel il cite l'exemple de Louis XIV supportant avec peine Mignard et Mansard, Lebreton, cependant, en poursuivant son

travail, ne peut s'empêcher de constater l'état déplorable où les arts étaient tombés sous la Régence et Louis XV « quand le désordre des finances, un luxe sans délicatesse et la dépravation des mœurs eurent tari la source des sentiments et des idées dont s'inspirent les beaux-arts ». Mais il attribue leur régénération à Vien, et l'éloge qu'il fait de son caractère est la plus vive critique de celui qu'on prêtait à David.

« Boucher et son école fixent la dernière période de la décadence, dit Lebreton. Sous prétexte d'obéir au génie, on fuyait avant tout le naturel et la simplicité. Cependant l'organisation des beaux-arts était restée la même, mais il fallait nécessairement se concilier les maîtres, le premier Peintre, le premier Architecte, et l'administrateur suprême, le Directeur général, pour obtenir des prix dans les écoles, une part dans les travaux du gouvernement et le rang d'académicien. On y parvenait en imitant leur manière, en adoptant leurs goûts, leurs aversions, en n'osant rien au delà de ce qu'ils savaient et surtout en respectant leurs habitudes. Telle était la loi commune qui régissait les arts et leurs Académies.

» Les arts vivaient sous la honteuse servitude de deux ou trois artistes qui ne pouvaient enseigner qu'à être plus médiocre qu'eux-mêmes; mais ils étaient les distributeurs des travaux et de l'opinion du prince.

» Ce fut à ce degré de décadence que M. Vien sortit des rangs pour régénérer les arts. Il avait osé prendre pour guide l'étude de la nature et de l'antique, regardée comme un préjugé dangereux par tous les chefs d'école; mais il eut la sagesse de ne point s'annoncer comme réformateur, de ne heurter aucun amour-propre, de ne montrer aucune ambition personnelle. Content des succès d'estime plutôt que d'enthousiasme qui fondaient sa belle réputation, il la vit croître sans impatience.

» L'ordonnance simple de ses ouvrages, continue le rapport, l'espèce de conviction attachée aux vérités fondamentales presque toujours faciles à saisir, éclairèrent les jeunes artistes qui avaient le plus de disposition. MM. Vincent, Ménageot, David, Regnault et tous les peintres qui ont marqué à leur suite, devinrent ou ses élèves ou les disciples de ses exemples. Ils ont transmis et développé cette saine doctrine, en sorte que le patriarche de nos arts voit maintenant les petits-fils de son école se placer avec honneur au rang des maîtres.

» Cette heureuse révolution, ajoutait-on, avait aussi été enfantée par l'esprit du siècle. Les salons de Diderot avaient excité la curiosité publique. Les gens du monde s'attachèrent à mieux observer les expositions, et quelques écrivains publièrent des critiques pleines de lumière et de bonne foi, au lieu de louanges mendiées qui se prodiguaient auparavant. L'administration elle-même subit cette influence : les travaux furent régulièrement ordonnés, on mit plus de justice dans leur répartition, plus de circonspection dans la faveur, on permit plus de dignité aux artistes. Aussi, en 1789, la France était rentrée dans l'antique héritage des beaux-arts transmis par François Ier. »

Ici, l'orateur évite de parler de la Révolution « dont les effets sont si connus, si récents, l'influence si universelle, qu'on n'a pas besoin de l'expliquer », et il termine son introduction par ces mots :

« En 1789, la peinture était complètement régénérée par M. Vien et son école. Le

premier est toujours l'objet de notre vénération, et ses élèves prouvent que leur talent est encore dans toute sa force. On leur doit une génération nouvelle de peintres de divers genres et dignes dans tout de leurs maîtres. La peinture est donc non seulement florissante, mais elle ne le fut jamais davantage. »

Après un nouveau préambule, qui attribue à Vien et surtout à M. D'Angiviller l'état prospère de l'école française en 1789, le rapport rappelle et juge, dans un ordre chronologique, les principaux tableaux peints avant cette époque.

Il cite le *Saint-Denis*, de Vien; le *Miracle des Ardents*, de Doyen, tous deux encore dans l'église Saint-Roch ; un *Président Molé* et un *Paralytique à la Piscine*, de Vincent ; la *Mort de Léonard de Vinci*, de Ménageot. « M. David annonçait, dit-il, sa supériorité par les tableaux de la *Mort de Socrate* et de *Bélisaire*. » Passant à Regnault, il lui attribue dans l'*Éducation d'Achille*, la « première application régulière qu'on ait faite dans l'école des formes de l'antique et d'une pureté de traits non moins nouvelle alors ».

Arrivé au *Serment des Horaces*, qu'il place par erreur après le *Socrate*, cité plus haut comme le premier tableau de David, il dit « qu'il vint ensuite confirmer M. David au premier rang et couronner en quelque sorte l'école. On y admira, plus encore que dans les autres compositions de ce peintre, ce genre de simplicité qui caractérise les ouvrages antiques, qu'il a beaucoup consultés, et l'union très difficile de l'idéal dont ces ouvrages sont empreints avec la vérité de nature, surtout une grande supériorité de dessin qui forme la principale qualité de ce chef d'école ».

Après avoir rappelé quelques autres noms d'artistes avec leurs principales productions, après avoir dit, à propos des peintres de portrait, que Latour pour ses pastels était supérieur aux peintres d'histoire de son temps, il ajoute :

« Les mêmes peintres que nous avons vus appliquer avec éclat les principes de M. Vien, et qui jouissaient de la faveur de l'opinion publique, MM Vincent et David firent de très beaux portraits. L'art leur doit encore ce service. Ceux de leurs élèves qui obtiennent tant de succès dans ce genre, n'ont point eu l'exemple à donner. »

L'exposition de 1791 fournit au rapporteur une occasion pour arrêter ses études ; avec elle, la politique s'introduisit dans les arts, et sépara d'une façon distincte les artistes d'avant la Révolution.

Ce n'est pas l'apparition de la politique qui fait de l'Exposition de 1791 une époque mémorable dans l'histoire des arts, mais la chute du régime académique et la conquête de la liberté pour les artistes. Nous avons raconté les luttes qui précédèrent le Salon pour obtenir que les artistes qui n'étaient pas académiciens aient la faculté d'y exposer leurs ouvrages ; David se signala par son zèle pour l'affranchissement de ses collègues. Son nom et sa pétition furent invoqués par Quatremère-Quincy et M. de Beauharnais, quand ils prirent dans l'Assemblée législative la défense des artistes non privilégiés.

Lebreton ne dit rien de cette véritable révolution accomplie par l'Exposition de 1791. Il laisse de côté ce premier jury élu par les artistes pour la distribution des encouragements votés par l'Assemblée. En effet, il aurait été dans la nécessité de rappeler le désintéressement de David en cette circonstance, et de signaler sa conduite, tout opposée à

celle qu'il lui prête quand il affecte de redouter de sa part une tyrannie égale à celle de Lebrun.

Réparons donc cette omission volontaire en rappelant que l'Exposition de 1791 commence la série de celles où la liberté dont jouissent actuellement les arts fut définitivement acquise. L'Académie, sous Lebrun, avait brisé, pour les artistes du Roi, les privilèges des jurandes et des corporations; mais, petit à petit, elle s'était laissé aller à les rétablir en sa faveur. Au souffle de 89, David débarrassa les arts de toutes ces entraves et proclama pour les artistes un droit égal à la protection de l'État. C'est sous ce régime que les arts fleurissent encore dans notre patrie. Mais, nous le répétons, retracer ses efforts et son succès en 1791 était détruire d'avance les soupçons et les craintes qu'on voulait éveiller dans l'esprit de Napoléon.

Le rapporteur se contenta de voir, dans ce Salon, un nouveau triomphe pour Vien, qu'il représenta entouré de trois tableaux de David, le *Socrate,* les *Horaces* et le *Brutus,* et présidant aux succès d'une seconde génération issue de son école, qui s'annonçait heureusement avec la *Mort d'Abel*, de Fabre. On oubliait seulement de dire que ce nouvel émule sortait de l'atelier de David.

L'Exposition de 1793, avec les craintes, les privations et les malheurs qui pesaient sur les artistes, ne peut servir, dit Lebreton, à caractériser l'état des arts à cette époque.

« En l'an II, poursuit-il, quelques hommes d'un esprit libéral et qui avaient de l'influence dans les Comités d'instruction et de salut public de la Convention, s'en servirent pour proclamer un grand concours en peinture, sculpture et architecture. »

Après avoir décrit la nature des travaux demandés aux artistes, les encouragements qui leur furent accordés, et cité les noms de ceux qui les obtinrent, il ajoute :

« Cet encouragement ne produisit pas sans doute tout ce qu'on avait bien voulu en attendre ; mais, au moins, il rendit l'espérance et redonna de l'activité aux arts très découragés et très souffrants. Il s'y déploya beaucoup de mérite, et l'on put se flatter qu'aussitôt que la tempête politique serait calmée, les beaux-arts se montreraient avec plus de vigueur et d'éclat qu'avant la Révolution.

» On a droit de s'étonner et de regretter que les administrations qui se sont succédées n'aient rien conservé des projets de monuments exposés à ce grand concours, ainsi qu'à plusieurs autres qui ont eu lieu depuis. Certes, il y en avait qui tenaient aux circonstances et dont nous sommes bien loin de regretter l'inexécution ; mais il y eut aussi des projets de temples, d'édifices, de fontaines publiques, d'arcs de triomphe, qu'on aurait pu réaliser depuis si l'on avait eu soin de conserver les plans les mieux conçus pour s'en servir au besoin. »

L'orateur continue en montrant la Convention succombant sous ses propres excès, et abandonnant enfin la direction des arts à des hommes qui les aimaient. Il signale les améliorations apportées au Musée quand il cessa d'être gouverné par la Terreur ou un zèle trop désordonné ; il cite les encouragements de l'administration aux artistes en leur procurant des logements, des ateliers et des travaux.

C'est sous ces auspices que la jeune école ouvre l'Exposition de 1795, qui fut le commen-

cement de ses triomphes. On y admira avec une sorte d'enthousiasme le premier portrait de femme qu'ait peint Gérard.

« Le plus grand ouvrage qu'eût encore entrepris M. David, ajoute-t-il, son tableau des *Sabines*, date aussi de ce temps. L'administration des arts eut le mérite d'encourager cet artiste à ressaisir sa palette et lui procura un atelier convenable.

» La peinture était donc très riche en talents au sortir de l'époque la plus orageuse de la Révolution. »

Ici, par une habile transition, le rapporteur, sans s'arrêter sur les ouvrages de David qui lui ont assuré la première place dans l'école française, passe à cette phalange de jeunes peintres qui n'ont marqué que depuis 1789. « C'est à elle, dit-il, qu'il appartiendra plus particulièrement de soutenir l'art pendant le règne de Votre Majesté. Ses maîtres n'ont pas cessé de mériter, dans l'intervalle que nous allons parcourir, les suffrages qu'ils étaient en position de recueillir; mais nous aurions à répéter à peu près les mêmes éloges qui leur avaient été précédemment décernés, et puisque nous avons établi leurs titres sur les ouvrages qui ont créé leur réputation, il ne reste qu'à observer qu'ils méritent, en outre, la reconnaissance publique pour avoir fait éclore les talents que nous allons caractériser.

» Les principaux peintres qui ont dirigé ces écoles fécondes sont, en suivant toujours l'ordre chronologique, MM. Vien, Vincent, Ménageot, David, Regnault, Valenciennes, Van Spaendonck. Ils ont droit de prélever un premier hommage sur les succès dont il nous reste à rendre compte. »

Puis en note : « Les ouvrages les plus remarquables exécutés par les premiers chefs de l'école depuis dix ans sont : le grand carton de *la Bataille des Pyramides*, par M. Vincent; le tableau des *Sabines* et celui du *Couronnement*, par M. David; le tableau allégorique de l'*Apothéose de l'Empereur*, par M. Regnault. »

Le moyen était ingénieux pour laisser dans l'ombre les œuvres capitales d'un artiste dont le talent et la renommée inquiétaient ses rivaux. Le contraste en est encore plus sensible quand on compare cette courte note sur les tableaux du maître, avec les louanges largement distribuées sur ceux des élèves qui ont l'heureuse fortune de plaire à M. le rapporteur. A ceux-ci on ne marchande pas l'espace.

Si deux lignes suffisent pour le peintre des *Sabines* et du *Couronnement*, ce sont des pages que l'on consacre aux descriptions des œuvres de Girodet, de Guérin et de Gérard. Pour Girodet, Lebreton ne fait qu'amplifier une lettre que nous retrouvons dans les œuvres littéraires de cet artiste. Le rapporteur s'étend sur le *Songe voluptueux d'Endymion*, sur l'*Hippocrate*, et touche seulement quelques mots du tableau d'*Ossian;* mais il semble prévoir que le *Déluge* pourra un jour être jugé comme le plus bel ouvrage de l'école française.

« Ce fut à l'Exposition de 1806 qu'on vit le tableau le plus marquant qu'ait encore exécuté M. Girodet. Il représente une *Scène de déluge* ou d'inondation subite, car rien n'indique qu'il ait voulu peindre le déluge universel que Carrache et le Poussin ont traité dans deux tableaux qui sont au Musée Napoléon...

» ... Dans cette scène, il a développé une science profonde et un beau caractère de

dessin, une rare fermeté d'exécution réunie à beaucoup de fini. Le sujet a paru trop terrible aux uns, quelques idées accessoires ont été critiquées par d'autres ; mais lorsqu'il s'agit de juger du mérite d'un ouvrage d'un grand caractère, c'est la puissance et le développement des moyens de l'art qu'on doit apprécier. Sous ce rapport, le tableau que nous désignons offre tout ce qui constitue un peintre de premier ordre. »

Après avoir donné à Gros quelques éloges mélangés de critiques, Lebreton arrive à Gérard, pour lequel il a réservé l'enthousiasme d'un ami ; il lui avait acheté, de moitié avec Percier, son tableau de l'*Amour et Psyché*. Nous verrons en quels termes il parle de cet ouvrage.

« Avant de passer au portrait, dit-il, il nous reste à rendre compte d'un peintre d'histoire très distingué, M. Gérard. Comme il a obtenu d'éclatants succès dans les deux plus beaux domaines de la peinture, il nous a paru plus convenable de le placer sur leurs limites, qu'il franchit à chaque instant, que de le classer selon l'ordre chronologique de ses ouvrages. Il débuta, comme nous l'avons déjà dit, dans le concours de l'an II, et ses débuts furent des triomphes ; le premier prix de peinture lui fut décerné par acclamation. »

C'était l'esquisse du *Dix août* dont parlait ainsi Lebreton. Après avoir cité ses premiers succès obtenus avec des portraits, il rappelle le *Bélisaire,* ce sujet « audacieusement choisi après Van Dick et David ». Il fait de ce tableau un éloge qui suffirait à immortaliser un artiste, si son appréciation de l'*Amour et Psyché* ne reculait pas encore les bornes de l'admiration.

« Le tableau de *Psyché et l'Amour* ne devait pas être apprécié aussi généralement que celui de *Bélisaire;* il est, en quelque sorte, idéal, et ne parle qu'à l'imagination, qu'au sens de la vue qu'il flatte. Mais si les admirateurs furent moins nombreux, l'admiration des connaisseurs fut plus vive et plus profonde. Le premier tableau avait annoncé un peintre ingénieux, un peintre qui fait penser et qui attache, un peintre possesseur d'une belle palette : dans le second, M. Gérard montrait un esprit délicat et poétique, et une extrême habileté à surmonter les plus grandes difficultés de l'art, soit qu'elles naissent du sujet, soit qu'elles résultent du parti qu'il prend pour l'exécution, car il entreprenait en même temps et de réaliser l'idéal et d'arriver au dernier degré de finesse et de grâce que le pinceau semble pouvoir atteindre. Sous ce rapport, il a fait un prodige qu'il n'oserait peut-être pas tenter lui-même de renouveler.

» Psyché reçoit le premier baiser de l'Amour ; elle éprouve une sensation inconnue qui l'étonne avant de l'émouvoir. C'est ce premier instant qu'a voulu peindre l'artiste, et non les émotions qui doivent succéder. Le papillon, symbole de l'âme chez les anciens, voltige au-dessus de la tête de Psyché et indique qu'elle va s'animer au sentiment d'amour.

» On s'est mépris quand on a reproché à cette scène d'être froide. Ce n'est pas une scène voluptueuse que M. Gérard a voulu exprimer : le tableau serait devenu licencieux pour peu que le peintre se fût écarté de l'idée qu'il a rendue ; tandis que l'Amour, adolescent, entièrement nu, et Psyché, à demi-nue, ne blessent en rien la pudeur, dont, au contraire, le sentiment instinctif se remarque et dans l'expression et dans le mouvement de Psyché.

» La tête est d'une beauté originale. On n'y retrouve point, comme dans la plupart

des tableaux où l'on représente une belle femme, de ces types d'étude empruntés entièrement aux statues antiques. Le corps entier de l'Amour est parfaitement beau et surtout d'une perfection de pinceau qu'on pourrait presque dire inimitable. Il en est de même de plusieurs détails, tels que les mains, les draperies de Psyché.

» Le paysage seul serait étonnant et ferait la réputation d'un peintre uniquement adonné à ce genre. Il participe lui-même à la nature presque divine du sujet. Il n'est pas jusqu'aux fleurs dont ce paysage est émaillé, qui n'aient leur degré de perfection.

» Il faut donc dire aux critiques de bonne foi que ce tableau n'est pas de ceux qui doivent faire une grande impression sur la multitude, qu'il faut une imagination plus poétique et des sens plus délicats pour l'apprécier; enfin que ce n'est ni l'emportement de l'amour ni son ivresse qu'on a voulu représenter. Au reste, l'opinion des meilleurs juges est que le tableau de *Psyché* sera l'un des monuments de l'art les plus admirés et les plus glorieux de l'école française. »

Après une description des tableaux d'*Ossian* et des *Trois Ages* de Gérard, Lebreton termine en passant en revue ses portraits les plus remarquables.

Le rapport continue en citant les ouvrages de Guérin, de Prud'hon, d'Hennequin, et en donnant la liste des peintres et de leurs principaux ouvrages en tous les genres. Sa conclusion, en ce qui concerne la peinture et la partie qui nous intéresse, se trouve dans les considérations qu'il développe sur les moyens de conserver à l'école française sa supériorité actuelle.

Quelques signes de corruption s'y sont pourtant manifestés. « Ainsi, une espèce de délire s'était emparé de jeunes peintres qui s'étaient organisés en secte pour établir un système de peinture.

» A ce danger en a succédé un autre plus grave. De jeunes peintres encore, doués de plus de talent, ont abandonné les maîtres, depuis Raphaël jusqu'à Lebrun, pour introduire une manière de dessiner mesquine et froide qui, voulant mettre la naïveté des initiateurs de l'art moderne dans leurs ouvrages, n'arrivaient qu'à se singulariser. Ce danger venait de l'École de Rome. Mais la vigilance du Directeur et la sollicitude de la Classe des beaux-arts a écarté ce danger. »

A ce point de son rapport, Lebreton regrette le manque de nouveaux artistes de talent qui se manifeste à cette époque. Nous avons déjà indiqué cette lacune qu'il faut attribuer à la période révolutionnaire qui, par les réquisitions et les troubles, avait détourné des ateliers de dessin une grande partie de la jeunesse.

« Maintenant, dit-il, il faut signaler la pénurie des talents dans la génération artistique éclose depuis 1800; cet effet est sensible aussi en sculpture, mais la cause est difficile à trouver ».

Cette détresse lui arrache cependant un pénible aveu.

« La belle école qui a fourni MM. Drouais, Fabre, Girodet, Gérard, Gros, n'est ni moins habilement tenue, ni moins nombreuse; il en est de même de celles d'où sont sortis MM. Meynier et Guérin. Ceci appelle l'attention du gouvernement, car la décadence des arts n'est pas brusque, on peut la prévoir et l'empêcher. »

Après la peinture, le rapport s'étendait sur toutes les autres branches des beaux-arts, qui rentraient dans les attributions de la quatrième classe de l'Institut.

L'Empereur répondit aux discours du président et du secrétaire par les paroles suivantes :

« Athènes et Rome sont encore célèbres par leurs succès dans les arts. L'Italie, dont les peuples me sont chers à tant de titres, s'est distinguée la première parmi les nations modernes. J'ai à cœur de voir les artistes français effacer la gloire d'Athènes et de l'Italie ; c'est à vous à réaliser de si belles espérances, vous pouvez compter sur ma protection. »

Napoléon, dit-on, fut peu satisfait du travail de Lebreton. Dans la partie que nous en avons analysée, il dut trouver qu'on y traitait avec bien de l'injustice un artiste dont le talent, partout reconnu, venait de doter la France de nouveaux chefs-d'œuvre.

On assure que, dans son mécontentement, il fit suspendre l'impression du rapport et qu'il ordonna même de mettre au pilon ce qui en avait déjà paru. Considérant enfin cet exposé comme l'expression particulière des membres de l'Institut qui composaient le bureau de la Classe des beaux-arts, il décréta que tout « discours prononcé au nom d'un des Corps de l'État, après avoir été rédigé par un membre, devrait être, avant la lecture publique, présenté à ce Corps assemblé et discuté par lui », espérant trouver dans une réunion d'hommes distingués un sentiment plus vif d'impartialité et de justice.

Comment expliquer, en effet, ce silence gardé sur l'artiste qu'il avait la veille honoré de sa visite, l'estimant comme le talent le plus illustre dans ces arts, qui faisaient une des gloires de son empire.

Il faut l'avouer, David était encore mal avec la Classe des beaux-arts. Si le mérite fait souvent naître la jalousie, le succès qui s'attachait à ses ouvrages et favorisait ses entreprises, comme l'exposition particulière des *Sabines*, avait promptement développé ces germes chez ses collègues. Ils lui enviaient la considération dont il jouissait auprès de l'Empereur, et surtout les importants travaux qu'on lui avait donnés. On lui en voulait de la confiance que lui conservaient les artistes qui le maintenaient toujours aux premiers rangs dans les jurys pour le concours ou la distribution des travaux d'encouragement. C'est ainsi qu'il avait pris part aux jugements des concours pour le château Trompette, de Bordeaux, pour la transformation de la Madeleine en un temple de la Gloire, et, en 1808, pour l'esquisse de la *Bataille d'Eylau* qui avait été pour Gros l'occasion d'un nouveau triomphe.

Enfin un des principaux griefs de la Classe des beaux-arts était le peu de cas que David faisait de l'enseignement qu'elle donnait dans ses écoles spéciales. Il s'était toujours opposé à ces institutions qu'il considérait comme imprimant une direction funeste aux études, fussent-elles régies par l'Académie royale de Peinture ou par l'Institut national. Il les repoussait de toutes ses forces, voulant laisser à chaque individu le droit de fonder une école et à chaque élève celui de choisir son maître. Aussi, ses principes étaient si bien connus que, lorsqu'on présenta, le 19 pluviôse an X, un rapport au ministre de l'Intérieur pour la réorganisation de l'École des Beaux-Arts, on le terminait par ces mots : « Le Ministre remarquera que si l'on n'a point mis David au nombre des commissaires, c'est qu'il s'est prononcé publiquement contre l'École ou Académie de peinture ; il pense que les écoles des beaux-arts sont inutiles, que son atelier est la meilleure école. » Il disait, en effet, de

l'École spéciale de Peinture où, comme dans l'Académie, l'enseignement était confié à douze professeurs qui se renouvelaient chaque mois, que les élèves s'y trouvaient comme « un aveugle conduit par douze chiens ».

Les sentiments, peu bienveillants de la quatrième classe de l'Institut, s'étaient ouvertement montrés quand, le 4 janvier 1806, il fut ballotté et vaincu par Pajou, pour les fonctions de vice-président. A partir de ce moment il cessa d'assister aux séances ordinaires, ne se rendant à l'Institut que quand il s'agissait des concours de peinture et de sculpture, ou de quelque nomination.

Un an après la lecture du rapport de Lebreton, et quelques mois après le nouveau triomphe de David au Salon de 1808 et la réparation éclatante que lui avait donnée l'Empereur de l'injustice de ses collègues, Vien, son excellent maître, mourut.

Le patriarche de la peinture s'éteignit le 27 mars 1809, à l'âge de quatre-vingt-treize ans ; sa femme l'avait précédé de quelques années seulement dans la tombe.

Ce vénérable vieillard ne partageait pas, contre David, les préventions de ses collègues. Dans sa modestie, il s'attribuait le véritable rôle qu'il avait joué dans la restauration des arts, et disait : « J'ai entr'ouvert la porte, David l'a poussée. »

Dans sa longue carrière, malgré les hautes positions qu'il avait occupées, il n'éveilla jamais la jalousie de ses confrères. Il mourut au milieu de l'affliction de tous ceux qui l'avaient connu et emportant des regrets universels.

Comme sénateur, il fut déposé dans les caveaux du Panthéon, alors église Sainte-Geneviève. David, le plus illustre de ses élèves, aurait voulu lui adresser un dernier adieu ; mais Sainte-Geneviève étant un édifice consacré au culte, un ecclésiastique seul pouvait s'y faire entendre.

Le discours que David avait préparé fut inséré dans les journaux. Il peint bien la vive douleur qu'il avait ressentie en perdant son vieil ami. La politique avait pu quelquefois les jeter dans des camps opposés, mais l'affection avait survécu à ces épreuves.

« Les arts, aurait dit David, viennent de faire une perte bien douloureuse ; l'heure que nous redoutions tous a sonné : Vien n'est plus ! Notre père a cessé de vivre. Eh ! quel nom, Messieurs, convient mieux à celui qui guida nos premiers pas dans la carrière pénible des arts ? Qui de nous, ayant eu le bonheur de recevoir ses précieuses leçons, n'aura pas sans cesse présentes à la mémoire la bonté paternelle avec laquelle il souriait à nos premiers essais ; la patience avec laquelle il attendait du temps ce que notre faible intelligence nous empêchait alors d'apercevoir ; la ferveur qu'il mettait à nous fortifier, quand, une fois engagés dans ce labyrinthe des difficultés, notre courage commençait à vaciller, lorsqu'enfin, absorbés sous le poids d'un travail opiniâtre et infructueux, notre persévérance éteinte nous faisait abandonner le pinceau ? C'est alors, c'est à ce moment, Messieurs, qu'il était vraiment admirable : oubliant ses propres ouvrages, il ne s'occupait plus que de son élève égaré ; le triomphe du disciple faisait l'orgueil du maître, qui ne connut jamais d'autre orgueil.

» Douceur inaltérable ! Sages préceptes ! Vous êtes toujours présents à mes yeux. Je vous répète sans cesse à mes nombreux enfants adoptifs. Je leur dis chaque jour : « Vous

» êtes destinés à produire un siècle plus beau que celui d'Auguste, parce que vous travaillez » sous les yeux d'un héros qui récompense si noblement nos glorieux travaux. » Le sanctuaire dans lequel nous allons déposer les cendres chéries de notre maître, attestera à la postérité la plus reculée qu'il fut décoré de la pourpre sénatoriale, et que le Grand Napoléon l'honora d'une bienveillance particulière.

» Mon cher maître, mon père, recevez nos derniers adieux; nous nous éloignons à regret de vos restes chéris, mais votre image, votre bonté, vos soins paternels vivront à jamais dans nos cœurs reconnaissants! »

Cette mort brisa le dernier lien qui unissait David à la Classe des beaux-arts.

Quand il fallut nommer un successeur au fauteuil de Vien, on dressa une liste de candidats. C'était la première vacance qui se produisait dans la Section de peinture depuis la fondation de l'Institut national, car l'arrêté du 3 pluviôse an XI avait bien accru de quatre fauteuils cette Section; mais de ces sièges deux furent, le 8 pluviôse suivant, accordés l'un à Denon, l'autre à Visconti, par un arrêté consulaire, et les deux autres conservés aux acteurs Monvel et Grandménil, qui les occupaient avant cette nouvelle organisation. Aussi les candidats furent-ils nombreux. Prud'hon, Gros, Girodet, Ménageot, Gérard furent portés sur une première liste. Treize scrutins successifs leur adjoignirent Berthelemy, Gautherot, Guérin, Lagrenée, Lebarbier jeune, Lemonnier, Lethière, Meynier, Peyron, Robin, Taillasson, Vernet. Au scrutin définitif Ménageot l'emporta; ce choix indiquait bien les tendances de cette Assemblée qui, dans une pléiade de jeunes talents, avait choisi le représentant le plus avéré de l'ancienne Académie de Peinture.

Cette nomination ranima les vieilles convictions de David et pour soustraire la jeunesse à cette influence détestable, il sollicita du gouvernement les fonctions de directeur de l'enseignement public dans l'École spéciale de peinture et de sculpture. Il espérait, en obtenant de l'Empereur cette direction, étouffer par son enseignement cette mauvaise herbe dont il croyait avoir arraché les racines. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut expliquer cette persistance à revendiquer ses prérogatives de premier Peintre, si contraires à la liberté qu'il avait demandée pendant la plus grande partie de sa carrière.

Crétet, alors ministre de l'Intérieur, lui répondit ainsi :

« Paris, ce 2 mai 1809.

Le ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, à M. David, premier Peintre de Sa Majesté l'Empereur, membre de l'Institut.

» J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me représentez qu'étant décoré du titre de premier Peintre de Sa Majesté l'Empereur, vous croyez devoir réclamer, comme une des attributions de cette place, les fonctions de directeur de l'enseignement public dans l'École spéciale de peinture et de sculpture.

» J'aurais désiré, Monsieur, qu'il me fût possible d'ajouter cette nouvelle distinction à toutes celles que vous ont méritées vos talents, mais je dois prendre avant tout les ordres de l'Empereur.

» Je m'occupe en ce moment de recueillir les renseignements les plus exacts sur les attributions dont jouissait M. Vien lorsqu'il était premier Peintre du Roi, et sur celles de ses prédécesseurs.

» Je mettrai ces renseignements sous les yeux de Sa Majesté, en lui proposant le parti que je croirai le plus favorable aux arts.

» Soyez persuadé de tout l'intérêt que je mettrai à faire valoir les motifs sur lesquels vous appuyez vos réclamations. »

Cette tentative de David pour réduire les attributions de la Classe des beaux-arts, et une nouvelle demande qu'il fit en avril 1810 pour jouir de tous les privilèges attachés à la charge qu'il occupait dans la maison de l'Empereur, n'étaient pas de nature à lui ramener les sympathies de ses collègues; aussi leurs sentiments ne s'étaient-ils pas modifiés quand ils eurent à se prononcer sur les prix décennaux.

On se rappelle que le premier décret, d'Aix-la-Chapelle, du 24 fructidor an XII, avait institué pour les beaux-arts deux prix de 10,000 francs à donner aux auteurs des deux meilleurs ouvrages, l'un de peinture, l'autre de sculpture, représentant des actions d'éclat ou des événements mémorables puisés dans notre histoire.

Cet arrêté, en spécifiant la nature du sujet, éloignait du concours une foule d'ouvrages remarqués aux Expositions précédentes, et David n'avait pu se mettre sur les rangs qu'avec son tableau du *Sacre;* quand, le 28 novembre 1809, parut un nouveau décret qui, donnant une plus large extension au concours, faisait une place aux ouvrages de peinture et de sculpture traitant un sujet d'histoire.

« Au Palais des Tuileries, 28 novembre 1809.

» NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, ETC.;

» Nous étant fait rendre compte de l'exécution de notre décret du 24 fructidor an XII, qui institue des prix décennaux, du rapport du jury institué par ledit décret;

» Voulant étendre les récompenses et les encouragements à tous les genres d'études et de travaux qui se lient à la gloire de notre Empire;

» Désirant donner aux jugements qui seront portés le sceau d'une discussion approfondie et celui de l'opinion publique;

» Ayant résolu de rendre solennelle et mémorable la distribution des prix que nous nous sommes réservé de décerner nous-même,

» Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE PREMIER

De la composition des prix.

» I. — Les grands prix décennaux seront au nombre de trente-cinq, dont dix-neuf de première classe et seize de seconde classe.

» II. — Les grands prix de première classe seront donnés.....

. . . .

» 13° A l'auteur du meilleur tableau d'histoire;

» 14° A l'auteur du meilleur tableau représentant un sujet honorable pour le caractère national;

» 15° A l'auteur du meilleur ouvrage de sculpture, sujet héroïque;

» 16° A l'auteur du meilleur ouvrage de sculpture, dont le sujet sera puisé dans les faits mémorables de l'histoire de France;

» 17° A l'auteur du plus beau monument d'architecture. »

Le jugement des ouvrages était modifié par le Titre II du décret pour répondre aux idées exposées dans le préambule sur la publicité et l'autorité à donner au jugement.

Titre II

Du jugement des ouvrages.

« V. — Conformément à l'article 7 du décret du 24 fructidor an XII, les ouvrages seront examinés par un jury composé des présidents et des secrétaires perpétuels de chacune des quatre classes de l'Institut. Le rapport du jury, ainsi que le procès-verbal des séances et de ses discussions, seront remis à notre ministre de l'Intérieur dans les six mois qui suivront la clôture du concours.....

» VI. — Le jury du présent concours pourra revoir son travail jusqu'au 15 février prochain, afin d'y ajouter tout ce qui peut être relatif aux nouveaux prix que nous venons d'instituer.

» VII. — Le ministre de l'Intérieur, dans les quinze jours qui suivront la remise qui lui aura été faite du rapport du jury, adressera à chacune des quatre classes de l'Institut la portion de ce rapport et du procès-verbal relatif au genre de travaux de la classe.

» VIII. — Chaque classe fera une critique raisonnée des ouvrages qui ont balancé les suffrages, de ceux qui ont été jugés par le jury dignes d'approcher des prix, et qui ont reçu une mention spécialement honorable.

» Cette critique sera plus développée pour les ouvrages jugés dignes du prix; elle entrera dans l'examen de leurs beautés et de leurs défauts, discutera les fautes contre les règles de la langue ou de l'art, ou les innovations heureuses; elle ne négligera aucun des détails propres à faire connaître les exemples à suivre et les fautes à éviter.

» IX. — Ces critiques seront rendues publiques par la voie de l'impression.

» Les travaux de chaque classe seront remis par son président au ministre de l'Intérieur dans les quatre mois qui suivront la communication faite à l'Institut.

» X. — Notre ministre de l'Intérieur nous soumettra dans le cours du mois d'août suivant un rapport qui nous fera connaître le résultat des discussions.

» XI. — Un décret impérial décerne les prix. »

Le Titre III du décret était consacré à la distribution des prix, dont la date était fixée

au 9 novembre 1810. Elle devait être faite de la main de l'Empereur, en présence de tous les corps de l'État assemblés aux Tuileries.

David se mit en mesure de profiter des dispositions de ce nouveau décret.

Les *Sabines* lui permettaient de concourir au prix pour les tableaux d'histoire. Le 20 décembre 1809, il adressa aux membres du jury le billet suivant, pour les informer de sa résolution.

« Messieurs mes collègues, d'après le décret de Sa Majesté l'Empereur, en date du 28 novembre 1809, qui donne plus d'extension pour le concours des prix décennaux, vous voudrez bien, messieurs mes collègues, m'inscrire au nombre des concurrents pour le prix du tableau d'histoire ancienne. Celui que j'ai l'honneur de vous proposer est mon tableau des *Sabines*, exposé aux yeux du public au Salon de l'année 1808.

» Agréez, etc. »

Le travail, nous pourrions dire préparatoire des prix à accorder, avait été, conformément aux prescriptions du décret, confié à un jury formé par les présidents et les secrétaires des classes de l'Institut.

Les ouvrages les plus importants soumis à leur examen étaient :

Les Sabines, de David.

Télémaque pressé par Mentor de quitter l'île de Calypso, de Meynier.

Les Malheurs de la famille de Priam, de Garnier.

Une scène de déluge, de Girodet.

Atala au tombeau, du même.

La Justice et la Vengeance divine poursuivant le Crime, de Prud'hon.

Marcus Sextus, de Guérin.

Phèdre et Hippolyte, du même.

Les Remords d'Oreste, de Hennequin.

Les Trois Ages, de Gérard.

Après avoir analysé ces différents ouvrages et balancé leurs mérites respectifs, le jury décerna le prix à Girodet pour la *Scène de déluge*, et désigna les *Sabines*, de David, la *Phèdre*, de Guérin, la *Justice*, de Prud'hon, et le *Télémaque*, de Meynier, comme les œuvres méritant les mentions les plus honorables.

Le jury s'exprimait ainsi dans son appréciation sur ces différents ouvrages :

« Il n'est pas aisé de définir avec précision ce qui constitue un tableau d'histoire, et ce qui le distingue essentiellement de ce qu'on appelle tableau de genre; il peut y avoir des cas où les limites de ces deux branches de l'art paraîtraient se confondre : mais ici la solution rigoureuse de cette difficulté n'est pas indispensable. Parmi les tableaux qui peuvent être admis au concours, il en est qui ont incontestablement les caractères propres à la classe d'histoire. La fonction du jury se borne à examiner quel est celui qui, à ces caractères particuliers, réunit au plus haut degré les divers genres de beautés qui sont propres à tous les genres de peinture.

» Ce qui caractérise éminemment la peinture d'histoire, c'est le choix d'un sujet, soit historique ou d'invention, soit fabuleux ou allégorique, qui offre au peintre une action noble ou intéressante, des caractères et des passions à exprimer; c'est encore ce *grandiose* dans l'exécution, ce grand goût de dessin qui constitue le style héroïque, et surtout le beau idéal, dont le modèle, n'existant point dans la nature, est une création de l'artiste, mais qui n'est que la nature même conçue dans sa plus grande perfection.

» Les ouvrages de peinture sont considérés sous les rapports de l'invention et de l'exécution. Dans l'invention, on comprend : 1° la pensée qui crée un sujet ou en dirige le choix, lorsqu'il est pris dans l'histoire ou la fable, et qui le conçoit relativement aux convenances de l'art; 2° la composition pittoresque, qui présente les développements de cette première pensée. Cette seconde partie de l'invention embrasse la disposition générale des scènes, le choix de l'effet, l'arrangement particulier des groupes de figures et de tous les objets accessoires.

» La réunion de ces différentes parties ne forme encore que le plan de l'ouvrage; il faut que le mérite de l'exécution réponde à celui de l'invention, et l'exécution demande la science du dessin, la vérité et la richesse du coloris, l'observation des lois de la perspective, un bon goût de style dans les draperies, et de l'harmonie dans l'effet général : telles sont les différentes qualités dont la réunion composerait un ouvrage parfait. Il serait déraisonnable, sans doute, de s'attendre à trouver dans les ouvrages soumis à l'examen du jury cette perfection complète dont on ne connaît aucun exemple; il suffit que quelques-unes des parties les plus éminentes de l'art se trouvent, dans un tableau, portées à un grand degré de supériorité, pour que l'ouvrage mérite des éloges, et que l'auteur prenne sa place parmi les grands artistes. Ce n'est point par les défauts, c'est par le nombre et le genre des beautés, qu'il convient d'apprécier les productions du génie.

» C'est d'après ces idées générales que le jury va examiner les tableaux d'histoire qui lui ont paru dignes d'entrer dans cet honorable concours.

» Le plus ancien des ouvrages qui ont paru dans l'époque prescrite, est le tableau de M. David, représentant le *Combat des Sabins et des Romains, interrompu par les Sabines*, tableau qui fut exposé aux regards du public dans le mois de nivôse de l'an VIII. Le nom déjà célèbre de son auteur, la grandeur de la composition, le mérite distingué de l'ouvrage, concoururent à donner un éclat particulier à cette exposition.

» Le tableau est trop généralement connu pour qu'il soit nécessaire d'en faire une analyse détaillée. Le sujet est du nombre de ceux qu'on peut appeler *sujets libres*, c'est-à-dire dont l'invention poétique et la composition pittoresque sont entièrement à la disposition de l'artiste. Sous ces deux rapports, on a accusé l'ouvrage de manquer d'originalité; on a prétendu que l'idée première en était copiée d'une pierre antique, connue sous le nom de *Médaillon du roi*, et décrite dans les antiquités de Montfaucon; on a même cité un ancien tableau flamand qui avait évidemment pour type cette même pierre antique. Le jury ne doit pas discuter cette imputation, mais quand même la pierre antique et le tableau flamand auraient suggéré à M. David l'idée de la disposition générale de son tableau, il porte un caractère si particulier de grandeur et de hardiesse,

qu'il serait difficile de lui contester la propriété d'une composition où il a répandu tant de beautés.

» On se rappelle que M. David a représenté les principaux personnages de son tableau entièrement nus; cette hardiesse a choqué beaucoup de spectateurs et a donné lieu à des discussions très animées. M. David a cru devoir justifier la liberté qu'il a prise, dans une notice explicative de son tableau. Il s'autorise de l'exemple des sculpteurs antiques; mais est-il bien certain que ce qui est permis à un art, dans les productions duquel la substance matérielle de l'ouvrage, frappant toujours les yeux, prévient toute illusion, convienne également à la peinture, où les objets qui peuvent blesser la décence, se présentant avec les formes et les couleurs de la nature, peuvent offrir un degré de vérité intolérable? M. David ne paraît pas devoir convaincre davantage par le second argument qu'il emploie pour justifier le parti qu'il a pris; il allègue qu'il lui eût été plus aisé de revêtir ses personnages de draperies et d'armures que de les peindre nus; il ajoute : « *Qui peut le* PLUS *peut le* MOINS; » mais, dans les arts d'imitation, la première loi est de ne pas blesser la vérité et les convenances, et ce n'est pas le *plus*, mais le *mieux* qu'il faut chercher. On ne peut s'empêcher de trouver étrange que l'artiste ait donné des vêtements aux Romains et aux Sabins, à l'exception de leurs deux chefs, qu'il paraissait cependant plus convenable de représenter vêtus et complètement armés, parce que leur conservation était du plus grand prix pour les deux peuples.

» Le caractère général du dessin dans le tableau de M. David a de la grandeur et de la pureté : le dessin de la figure de *Romulus* est noble et ferme; mais celui de *Tatius* a plus de pesanteur que de force, et la figure est placée sur ses jambes, plutôt comme un danseur de théâtre que comme un guerrier.

» On peut reprocher encore à ce tableau de la confusion dans les plans, un ton de couleur faible et monotone, et en général, un défaut de vigueur et d'harmonie; mais, quoiqu'on n'y reconnaisse pas assez le pinceau ferme et brillant qui distingue d'autres productions de M. David, le grand nombre des beautés du premier ordre qui se remarquent dans celle-ci font reconnaître la main du grand artiste. »

Le rapport s'exprime ainsi sur le tableau de Girodet auquel le jury attribue le premier prix.

« *Une Scène de déluge*, par M. GIRODET.

» La pensée poétique et la composition pittoresque de ce tableau sont entièrement de l'invention du peintre. On a blâmé l'artiste d'avoir placé une bourse dans la main du vieillard, pour caractériser, par ce petit accessoire, la prévoyance excessive et même l'avarice dont la vieillesse est susceptible : cette idée a paru trop recherchée et peu digne d'une scène aussi imposante.

» Il y a de la crudité dans plusieurs parties du tableau, et principalement dans quelques draperies : les eaux sont trop transparentes; dans un événement semblable, elles doivent être salies par la quantité de terre, de sable et d'autres corps qu'elles ont dû entraîner dans la violence de leur cours.

» C'est à peu près à ces observations que paraissent pouvoir se réduire les plus sévères critiques de cet ouvrage, surtout en le considérant, non comme la représentation du déluge universel, mais seulement comme une *Scène de déluge*, et c'est sous ce titre que l'auteur l'a présenté.

» Mais l'énergie et la sensibilité que M. Girodet a déployées dans sa composition méritent les plus grands éloges. Cette *scène*, si touchante et si terrible, en offrant à nos regards ce que la crainte et le danger extrême ont de plus effrayant, ne présente que des mouvements nobles, et ce que la belle nature nue offre de plus pur. La réunion des différents âges et des sexes différents ajoute encore à la beauté du tableau, par d'heureuses oppositions rendues avec autant de grâce que de force, et qui décèlent dans l'artiste une connaissance approfondie de la nature et de ce qui constitue le beau. Le pinceau de M. Girodet, toujours précieux, est, dans ce tableau, aussi vigoureux que brillant. La couleur et l'effet y sont également portés à un très haut degré. Enfin, on peut regarder cet ouvrage comme un des plus beaux de notre école, sous le rapport de l'expression, de la science du dessin et sous celui de l'exécution. »

Le tableau de *Phèdre et Hippolyte*, de Guérin, était ainsi apprécié :

« Ce tableau se distingua entre tous ceux qui furent exposés au Salon de l'an X. Le succès général et mérité qu'avait obtenu précédemment le tableau de *Marcus Sextus*, par le même artiste, très jeune encore, avait fait concevoir les plus grandes espérances d'un talent qui débutait par un si bel ouvrage. Le tableau de *Phèdre et Hippolyte* a justifié, en partie, ces espérances.

» La *Phèdre* de Racine a fourni à M. Guérin le sujet de cette nouvelle production.

» Le poète nous représente *Phèdre* plus faible que coupable ; il évite, avec un art infini, tout ce qui peut jeter de l'odieux sur ce personnage principal. Ce n'est guère que d'une manière vague que *Phèdre* accuse *Hippolyte*, et encore n'ose-t-elle le faire qu'en fuyant. Elle dit à *Thésée* :

« . . . . La fortune jalouse
» N'a pas, en votre absence, épargné votre époux ;
» Indigne de vous plaire et de vous approcher,
» Je ne dois désormais songer qu'à me cacher. »

» Dans la scène tracée par M. Guérin, et qui suppose une assez longue durée, *Phèdre* a la force de soutenir la présence d'*Hippolyte* et d'entendre les reproches que *Thésée* adresse à son fils.

» D'après ce simple exposé, il est facile de juger jusqu'à quel point le peintre s'est rapproché ou éloigné de son modèle.

» La figure d'*Hippolyte* a paru d'un caractère de dessin faible ; ce jeune héros, habitué aux exercices violents, ce chasseur intrépide, n'offre cependant, dans les contours de son corps et de ses membres, aucune apparence de force. On eût désiré que la grâce y fût accompagnée de la fermeté qui convient à ce fils de l'Amazone que *Phèdre trouve fier, et même un peu farouche.*

» La figure de *Phèdre* manque de grâce, et sa physionomie est privée de noblesse et de beauté. Les contours des jambes et du bras droit de *Thésée* sont incertains ; la figure d'*Œnone* n'est pas bien ajustée, et l'on désirerait plus d'énergie dans l'exécution. »

L'analyse du tableau de Prud'hon, *La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime*, etait ainsi conçue :

« Ce sujet allégorique est traité par le peintre avec une énergie dont il y a peu d'exemples. L'originalité qui caractérise cet ouvrage ne peut être appréciée qu'en présence du tableau même, dont l'effet est imposant. La richesse de la couleur et la force du ton y sont portées à un degré très élevé ; le pinceau s'y montre précieux et facile ; enfin, il règne dans cet ouvrage un accent soutenu d'inspiration et de chaleur fort rare, même parmi les très habiles peintres. Nous devons cependant lui faire quelques reproches dont les principaux sont que le dessin du tableau a de l'incorrection, que les figures de la *Justice* et de la *Vengeance divine* sont lourdes, que celle du criminel manque de vigueur et du genre de noblesse dont elle était susceptible. »

Pour terminer la critique des tableaux qui avaient obtenu des encouragements du jury, celui de Meynier, *Télémaque pressé par Mentor de quitter l'île de Calypso*, donnait lieu aux remarques suivantes :

« Ce tableau est rempli de charme ; M. Meynier semble s'être pénétré de l'esprit de *Fénelon*.

» La composition est riche sans confusion, et la couleur brillante sans exagération. L'effet pittoresque est vrai, le dessin pur ; en général, quoiqu'on puisse, à cet égard, lui faire quelques reproches dans les détails, le style est noble et gracieux, le pinceau délicat et animé. Le fond est un paysage fait avec un tel art, que parfaitement beau, considéré en lui-même, il ajoute encore à l'éclat des figures principales.

» Cette composition n'est pas distinguée par la grandeur du caractère, ce qui tient peut-être à la nature du sujet. *Mentor* n'a pas la noblesse qui convient à la divinité cachée sous les traits de ce vieillard, et, en général, l'ouvrage manque un peu de chaleur. Malgré ces remarques, c'est un des tableaux admis au concours qui offrent le moins de taches, avec beaucoup de beautés réelles et d'un genre très distingué. On doit observer aussi que ce tableau n'est que de proportion demi-nature. »

Le jury terminait son rapport en donnant ses appréciations sur les tableaux de Garnier, d'Hennequin et de Gérard.

La seconde partie du rapport était consacrée aux tableaux représentant un sujet honorable pour le caractère national.

Treize ouvrages avaient été retenus par le jury. C'étaient :

1° *Allocution*, par Gautherot ;

2° *L'Empereur entouré de son état-major, arrêtant son cheval et mettant la main à son chapeau à la vue de plusieurs Autrichiens blessés*, par Debret ;

3° *L'Empereur pardonnant aux révoltés du Caire sur la place d'El-Kébir*, par Guérin ;

4° *Plafond au Sénat*, par Berthelemy ;

5° *Triomphe de Napoléon au temple de l'Immortalité*, par Regnault ;

6° *L'Empereur recevant les clefs de la ville de Vienne, en Autriche*, par Girodet ;

7° *L'Empereur donnant ses ordres aux maréchaux de l'Empire, le matin de la bataille d'Austerlitz*, par C. Vernet ;

8° *Les soldats du 76e de ligne retrouvant leurs drapeaux dans l'arsenal d'Inspruck, et les recevant des mains de leur général, le maréchal d'Empire Ney*, par Meynier ;

9° *Peste de Jaffa*, par Gros ;

10° *Bataille d'Aboukir*, par Gros ;

11° *L'Empereur visitant le champ de bataille d'Eylau, le lendemain de sa victoire*, par Gros ;

12° *Passage du mont Saint-Bernard par l'armée française, sous la conduite de Sa Majesté l'Empereur*, par Thévenin ;

13° *Le tableau du Sacre*, par David.

De ces treize tableaux le jury en désignait trois comme dignes d'aspirer au prix. Le *Tableau du Sacre*, par M. David ; celui de *la Peste de Jaffa*, par M. Gros, et le *Passage du mont Saint-Bernard*, par M. Thévenin. « Leurs mérites respectifs ayant été discutés, ajoutait le rapport, le jury présente à Votre Majesté le tableau du *Sacre* comme le plus digne du prix. Il croit en même temps que ceux de MM. Gros et Thévenin méritent une distinction particulière, et que ceux de MM. Meynier, Vernet et Girodet sont dignes aussi d'une mention honorable. »

Le jury s'exprimait ainsi sur les tableaux de Gros, de Thévenin et de David.

« Le tableau de la *Peste de Jaffa*, celui de la *Bataille d'Aboukir*, et celui où l'Empereur est représenté *visitant le champ de bataille d'Eylau le lendemain de sa victoire*, sont trois grandes compositions que M. Gros a fait paraître à trois expositions successives, et qui prouvent la facilité et la fécondité autant que la vigueur de son talent : la hardiesse, la fougue et l'éclat caractérisent son pinceau ; sa couleur est riche, mais n'est pas toujours vraie ; son dessin est animé sans être toujours correct ; mais de cet ensemble résultent des effets puissants.

» On reconnaît les mêmes beautés et les mêmes défauts dans les trois tableaux que l'on vient de désigner ; mais celui qui représente l'*Empereur* (alors général en chef de l'armée d'Égypte) *consolant les pestiférés à Jaffa*, a paru l'emporter de beaucoup sur les deux autres, et par la nature du sujet, et par la supériorité de talent que l'auteur y a déployée. Il s'y est moins abandonné à la fougue extraordinaire de son exécution. Cependant on est blessé de la confusion qui règne dans les plans, comme dans le mouvement de beaucoup de figures dont on a peine à suivre les contours ; et d'ailleurs la teinte générale de la couleur est d'un jaune trop marqué.

» En résultat, ce tableau est remarquable par l'harmonie qui règne dans l'ensemble, par la fermeté du pinceau, par l'entente extraordinaire du clair-obscur, et par des accessoires traités avec beaucoup de vérité. Mais ce qui a plus particulièrement fixé l'attention, c'est la vérité et la simplicité noble du mouvement de l'Empereur, et l'expression de son visage, ainsi que celle des personnages dont il est entouré, comme celle du pestiféré qu'il touche et auquel il semble rendre le courage et l'espoir.

» *Passage du mont Saint-Bernard par l'armée française sous la conduite de S. M. l'Empereur* (alors premier Consul), par Thévenin.

» La composition de ce tableau est ordonnée avec sagesse, sans froideur ; la vérité du site et la netteté des plans, multipliés par la nature même des lieux, y sont admirablement observées. Les différents mouvements des groupes de soldats occupés au transport de l'artillerie, la vérité des détails de tant d'objets variés, la marche si bien indiquée des troupes, plus ou moins ralentie selon les différents obstacles qu'elles ont à surmonter, tout ce qui peut caractériser les lieux, les travaux militaires, et même les pieux usages des solitaires du mont Saint-Bernard, et donner une idée précise du but de tous ces mouvements ordonnés par Sa Majesté, qui, placée au centre de cette immense scène, l'anime par sa présence, tout attache à cet imposant spectacle : mais on pourrait désirer dans le tableau plus d'abandon, une couleur plus riche et un *faire* plus varié.

» Le tableau du *Sacre*, par M. David, représente un des événements les plus mémorables de notre histoire, et, sous ce point de vue, il remplit une des principales conditions exigées par les termes du décret. Le nom de l'auteur avait suffi pour attirer l'attention du public sur cette grande composition; les beautés supérieures de l'exécution ont justifié cet empressement; cependant ces beautés sont mêlées de défauts : on a remarqué que le tableau n'offre pas une scène assez étendue pour donner l'idée de cette grande et auguste cérémonie qui eut lieu dans un local immense, et à laquelle assista une foule innombrable.

» Cette composition manque en général d'harmonie ; à l'exception du groupe dont l'Empereur est l'objet principal, le reste du tableau tend généralement à un ton grisâtre, surtout dans les objets du second et des derniers plans. Les beautés sont du premier ordre. La grande partie du tableau où l'Empereur est représenté couronnant l'Impératrice, est admirablement composée. Le groupe des différents personnages placés près de l'autel, la vérité de leurs mouvements variés selon leur importance dans la scène, la beauté des têtes, la vie qui paraît les animer, et la vérité que le peintre a répandue dans leurs caractères ; la grande saillie des objets, la force générale du ton de cette partie du tableau, et la manière ferme et puissante dont elle est exécutée : tant de beautés réunies placent une telle composition sur la première ligne des excellentes productions de notre école, pendant les dix années qui viennent de s'écouler. »

Ce travail du jury fut, conformément aux prescriptions du second décret de 1809, envoyé au ministre de l'Intérieur. Montalivet, qui remplissait alors ces fonctions, invita, le 30 juin 1810, la Classe des beaux-arts à faire une critique raisonnée des ouvrages qui avaient balancé les suffrages pour les prix décennaux, ainsi que de ceux qui avaient été jugés dignes par le jury d'approcher des prix et qui avaient reçu une mention spécialement honorable.

Une Commission fut nommée par la Classe des beaux-arts, pour l'examen du travail du jury qui était déjà livré à la publicité. Elle se composait d'un représentant de chacune des sections comprises dans la quatrième Classe : Ménageot, Cartellier, Peyre, Duvivier et Gossec avaient réuni les suffrages de leurs collègues.

Cette Commission, un mois après, présentait son projet de révision. Elle s'exprimait ainsi :

« La Commission nommée par la Classe des beaux-arts de l'Institut, pour proposer des observations sur le rapport du jury institué par Sa Majesté l'Empereur et Roi pour le jugement des prix décennaux, après en avoir fait l'examen le plus scrupuleux, a trouvé que dans ce travail le jury a répondu, dans tous les points, aux dispositions dudit décret de Sa Majesté.

» Dans cette importante commission, aussi délicate que difficile, le jury ne pouvait mieux faire que de prendre pour base de son travail le sentiment général, de le rendre en quelque sorte l'organe de l'opinion éclairée sur les différents ouvrages de ce concours, qui avaient déjà paru aux expositions solennelles qui en ont été faites ; et c'est particulièrement cette justesse d'opinion que nous avons remarquée dans l'analyse et le jugement du jury.

» Le désir de répondre aux dispositions du décret, et le zèle à remplir les intentions de Sa Majesté l'Empereur, pouvaient seuls aplanir les difficultés sans nombre que le jury a dû rencontrer dans cette délicate et importante commission, où tant d'artistes du premier ordre, tant d'hommes d'une réputation méritée par les plus brillants succès, présentaient souvent une balance de talents si difficiles à fixer. Ce ne peut être que par un travail courageux et le concours des plus mûres réflexions, que les membres du jury sont parvenus à remplir une pareille tâche, qu'il était permis de regarder d'abord comme impossible.

Nous ne donnerons du travail de la Commission que la partie qui concerne le *Déluge*, de Girodet, auquel on sait que le jury avait décerné le prix, et les observations sur les *Sabines*, le *Couronnement*, de David, et la *Peste de Jaffa*, de Gros.

« Dans l'analyse du tableau du *Déluge*, par M. GIRODET, dit la Commission, le jury nous paraît avoir donné une juste idée de ce beau tableau, pour lequel il propose le Prix de Peinture d'Histoire de première Classe : un grand caractère, une étude savante et une grande correction de dessin, une pensée neuve, des expressions vives et énergiques, l'exécution la plus savante, et en même temps la plus soignée, rendent ce tableau une des plus belles productions de l'école française.

» Au petit nombre d'observations critiques sur ce tableau, le jury aurait peut-être pu ajouter que l'enfant qui se tient aux cheveux de sa mère est d'une expression un peu exagérée, et manque de la grâce enfantine, qui aurait jeté encore plus d'intérêt dans cette scène pathétique ; et que l'on aurait désiré aussi moins de mouvement dans les draperies volantes, car elles ne peuvent guère se soutenir en l'air étant imbibées par l'eau qui doit les rendre très pesantes.

» Mais ces observations de détail n'attaquent en rien le mérite essentiel de ce tableau, qui a été également admiré à la dernière exposition par tous ceux qui connaissent et les beautés du premier ordre et les grandes difficultés de l'art…

» … La Commission partage donc l'opinion du jury, en faveur du tableau de M. Girodet, proposé pour le prix.

» Le tableau des *Sabines*, par M. DAVID, auquel le jury a donné la mention la plus honorable, a dû fixer toute son attention ; car c'est avec celui du *Déluge*, le tableau d'histoire

qui nous paraît, dans tout le concours, réunir au degré le plus éminent les différentes parties qui constituent principalement les ouvrages du genre le plus élevé en peinture.

» La Commission a trouvé que, dans l'examen et le compte rendu de ce tableau, le jury aurait pu donner plus d'extension aux éloges qu'à la critique, en considérant que, dans ce bel ouvrage, la somme des beautés à admirer l'emporte de beaucoup sur ce qu'il peut laisser à désirer.

» Ces beautés de premier ordre sont : une correction de dessin admirable, des expressions vraies et animées sans exagération, un faire savant et décidé, qui exprime toujours le sentiment d'une profonde connaissance de l'art : sous ce rapport, c'est aussi une des plus belles productions de l'école française. On aurait pu parler de la noblesse d'*Hersilie*, de la grâce naïve des enfants qui sont d'un choix et d'une vérité admirables.

» Nous ne partageons pas l'opinion énoncée sur l'attitude de la figure de *Tatius*, dont le mouvement nous paraît exprimer le mouvement de l'action. L'auteur a donné moins de noblesse à cette figure qu'à celle de Romulus, pour mieux faire sentir, par cette différence, que ce dernier était fils d'un dieu.

» On pourrait encore ajouter aux éloges mérités du tableau de M. David, qu'il offre ce qu'on trouve bien rarement réuni : le beau idéal de l'antique à la vérité de la nature. Cependant, la Commission partage l'opinion du jury et désire que ce tableau soit mentionné de la manière la plus distinguée. »

Quant aux prix sur les sujets nationaux, voici l'avis de la Commission :

« En donnant le prix au tableau du *Sacre*, par M. DAVID, le jury nous paraît avoir recueilli et exprimé le sentiment général du public, manifesté d'une manière si prononcée aux deux expositions qui ont été faites de ce grand et bel ouvrage couronné d'un succès si brillant. Le sujet s'explique d'une manière positive, la composition est noble et grande; l'ensemble de ce tableau, qui offre les plus belles lignes, les détails les mieux sentis, joints à l'expression et à l'exécution la plus savante, cache en même temps, avec un art admirable, toutes les difficultés et les entraves qui accompagnent toujours les sujets de ce genre.

» Dans les observations critiques sur ce tableau, le jury a trouvé que sa composition ne donnait pas l'idée d'une scène assez étendue. Nous croyons que c'est plutôt à la dimension du tableau qu'il faut s'en prendre qu'à l'artiste; car, quelque grande que soit cette dimension, elle sera toujours insuffisante pour représenter un espace aussi vaste, et cette prodigieuse quantité de spectateurs; obligé de faire ses figures de grande proportion dans ce majestueux sujet, M. David a dû choisir et se fixer au point principal où se passait cette auguste cérémonie, et porter tous les regards, toutes les attentions sur Sa Majesté l'Empereur et la famille royale; il a parfaitement rempli cette condition; la figure de l'Empereur attire d'abord tous les regards, qui sont ensuite successivement portés sur les principaux personnages de cette importante assemblée. »

Comme le jury, la Commission accordait la première des mentions honorables à la *Peste de Jaffa*, de Gros.

« Le tableau de la *Peste de Jaffa*, disait-elle, est sans doute un de ceux qui pouvaient le plus prétendre au prix. Le jury a parfaitement rendu compte des beautés de cet ouvrage,

où l'on remarque une magnifique composition, un coloris chaud et brillant commandé par le climat du pays où se passe cette noble et intéressante action ; des expressions vives et vraies, une touche facile et savante, une hardiesse d'exécution admirable, placent ce tableau au rang des plus beaux ouvrages qu'on ait admirés aux expositions, et met M. Gros sur la ligne des meilleurs peintres de notre école. On lui reproche quelques fautes de correction dans le dessin ; elles sont peut-être l'effet d'une exécution trop prompte et trop facile, et de la fougue de son génie. Mais M. Gros, connu par tant d'autres beaux ouvrages, qui tous attestent le talent le plus distingué, et un peintre vraiment coloriste, mérite à juste titre la mention honorable qui lui est décernée. »

Le reste du rapport était consacré à l'examen des tableaux que nous avons cités.

Le 4 août, Cartellier fit une seconde lecture du travail de la Commission, à la Classe des beaux-arts. Les membres présents étaient au nombre de vingt-deux ; David n'assistait pas à la séance. Après la discussion séparée de chaque article, on procéda au vote. Le premier article, relatif au tableau du *Déluge,* par M. Girodet, proposé dans le rapport du jury pour le prix de peinture, fut adopté au scrutin secret, à la majorité de 18 voix contre 4. L'article concernant les tableaux proposés pour les mentions par le jury fut également adopté pour le tableau des *Sabines*, à la majorité de 13 voix contre 9 ; pour la *Phèdre*, de Guérin, par 21 voix ; pour le Prud'hon, 21 voix ; pour le tableau de *Télémaque*, de Meynier, 22 voix, et enfin 21 suffrages pour le tableau des *Trois Ages*, de Gérard, ajouté par la commission aux mentions honorables accordées par le jury.

Après ce vote, la Classe des beaux-arts passa à la lecture et à la discussion du rapport du jury et de la Commission, sur les tableaux dont le sujet était un trait honorable pour le caractère national. On procéda ensuite au vote. Le tableau du *Sacre*, de David, proposé par le jury pour le prix, fut adopté à la majorité de 20 voix. Les décisions sur les tableaux proposés pour les mentions honorables sont adoptées dans l'ordre suivant : la *Peste de Jaffa*, de Gros, 20 voix ; le *Saint-Bernard*, de Thevenin, 16 contre 4 ; le tableau de l'*Arsenal d'Inspruck*, de Meynier, 17 contre 3 ; le *Matin d'Austerlitz,* de Vernet, 18 contre 1 ; et la *Reddition de Vienne*, par Girodet, par 20 voix.

L'attention du public s'était portée sur ce concours tenu entre les sommités des arts. Dès le mois de juillet 1810, on s'était élevé contre les jugements prononcés par le jury et on en rendait l'Institut responsable. Le *Journal de l'Empire* présenta une défense de cette société, en rappelant que si ses présidents et ses secrétaires formaient le jury, ils s'étaient considérés comme suffisamment éclairés pour se décider sans consulter leurs Classes respectives. On avait été choqué de voir des hommes distingués, il est vrai, chacun dans leur genre, se prononcer sur des ouvrages dont l'ensemble embrassait les sciences, les lettres et les arts. Aussi, à propos de leurs rapports, mettait-on le couplet suivant dans la bouche d'un des jurés :

Prétendant au prix décennal
Les écoliers avec leur maître,
Devant l'auguste tribunal,
A la file vont comparaître.

Ce cas, messieurs, n'est pas commun,
Tout est soumis à nos suffrages,
Et sans en avoir fait aucun,
Nous jugeons tous les bons ouvrages.

C'était pour détruire cette objection et rendre les concurrents à leurs juges naturels que, par son second décret, l'Empereur avait appelé les classes de l'Institut à réviser les jugements du jury. Il fut sans doute mécontent du vote émis par la Classe des beaux-arts, et pour en contrôler la sincérité, il résolut de consulter l'opinion publique. Il ordonna que les tableaux ayant concouru pour les prix décennaux seraient exposés au Louvre.

David ne pouvait qu'applaudir à cet appel à l'opinion publique qui infirmerait peut-être le jugement porté par ses collègues ; il informa immédiatement Denon, qu'il tenait à sa disposition le *Sacre* et les *Sabines*.

« 13 août 1810.

» Monsieur le Directeur général,

» J'ai recu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du *13 août*, dans laquelle vous m'annoncez que Sa Majesté l'Empereur a ordonné de mettre sous les yeux du public les ouvrages d'art cités dans le rapport sur les prix décennaux. Je reconnais bien dans cet ordre le génie et l'esprit de justice qui préside à toutes les opérations de Sa Majesté.

» Je suis tout prêt, Monsieur le Directeur général. Ayez la bonté de m'envoyer vos hommes au moment que vous le croirez convenable, et je leur remettrai aussitôt les tableaux des *Sabines* et du *Sacre*.

» Agréez, etc., » DAVID. »

La foule se porta de nouveau à cette réunion d'œuvres remarquables qui était le triomphe de David et de son école, car ses seuls concurrents étaient ses propres élèves. On ne connaissait encore que les appréciations du jury, bien que l'Exposition eût été ouverte après le dépôt des conclusions de la Commission et le vote de la Classe des beaux-arts. La presse s'intéressa à cette question, et, comme le public, elle se divisa en deux camps, dont l'un approuvait le jury, tandis que l'autre en appelait de ses jugements. Les principaux journaux, le *Journal des Débats*, alors *Journal de l'Empire,* et le *Journal de Paris*, entre autres, furent partisans du prix décerné à Girodet. Le *Journal de Paris* ouvrit cependant ses colonnes au directeur du Musée français, à Lenoir, qui réclamait pour David la première place dans le concours,

Malgré leur longueur, nous croyons devoir donner l'article du marquis de Boutard, le rédacteur du *Journal des Débats,* et la réponse de Lenoir, car ils reflétèrent exactement les sentiments du public à cette époque.

On lisait dans le *Journal de l'Empire* du 1er septembre 1810 :

« Le vœu des amateurs et des artistes pour une exposition des tableaux admis au

concours décennal est rempli ; on peut actuellement voir réunis et comparer entre eux tous les ouvrages mentionnés au rapport du jury, c'est-à-dire ce que l'école a produit de mieux depuis dix ans.

» Dans cette grande lice ouverte à tous les arts du génie, la peinture s'est fait distinguer par une particularité fort honorable, ce me semble. Les juges n'ont eu qu'à balancer entre deux peintres ; les prétentions, comme les droits du reste des concurrents, bien qu'ils fussent en grand nombre, et que presque tous eussent à produire de bons ouvrages, n'ont eu pour but que l'accessit. Dans les autres concours, le nombre des prétendants à la première palme égale celui des ouvrages admis à la disputer. De toutes parts on n'entend que plaintes et réclamations, et l'on sent d'abord qu'il n'en serait pas ainsi s'il s'était trouvé parmi ces ouvrages des productions d'un aussi rare mérite et aussi manifestement hors de pair que les tableaux des *Sabines* et d'une *Scène de déluge*.

» Sans doute le combat singulier entre les auteurs de ces deux beaux ouvrages est bien aussi intéressant que la mêlée des poètes, des historiens, des musiciens ; cependant j'avais résolu de ne pas en occuper le public. De quelque peu d'importance que soit ma voix, je me serais volontiers abstenu de la joindre à celle du jury, pour prononcer entre deux artistes qui, marchant l'un et l'autre d'un pas ferme dans la carrière sans bornes de la perfection, pouvaient, chacun de son côté, attendre dans une douce espérance le jugement de la postérité ; mais puisque l'espèce d'obligation que j'ai contractée avec les lecteurs de ce journal, de leur rendre compte des Expositions publiques, me ramène à les entretenir de cette grande lutte, je dois convenir que le prononcé du jury, en faveur d'une *Scène de Déluge*, me semble juste. A mon sens, il y a dans ce tableau encore plus du génie de la peinture que dans l'autre ; je dis encore plus, car je suis fort éloigné de ne pas reconnaître la présence de ce génie dans le tableau rival ; ce ne n'est pas sur quelques fautes qu'il y faudrait chercher, mais par la comparaison des beautés qui s'y montrent de toutes parts, que de tels ouvrages veulent être jugés.

» Les *Sabines* sont dans le goût antique le plus pur et le plus délicat. L'ordonnance générale, la composition et le dessin, la nature, le caractère, la pose, l'ajustement des figures et même le calme dont on leur fait un reproche, sont d'une élégance admirable. La couleur argentée qu'on trouve peu naturelle, est néanmoins douce et agréable ; elle produit un effet de perspective aérienne fort heureux. L'auteur assure aussi que les tons gris, qu'il a employés à dessein, se conservent mieux que d'autres. Cet avantage est de ceux que le temps seul peut constater, mais l'opinion de M. David, sur ce qui concerne son art, est d'un si grand poids qu'on peut, dès à présent, lui tenir compte de l'invention de ce procédé.

» J'avais entendu des gens du monde, qui ne voient et ne sauraient jamais voir dans un tableau que la représentation d'un trait d'histoire, blâmer l'auteur des *Sabines* d'avoir fait ses personnages nus ou ajustés de fantaisie ; mais je ne m'attendais pas à entendre une commission de l'Institut de France reproduire cette critique populaire. J'admire surtout le raffinement de l'opinion du jury : « On ne peut, est-il dit au rapport, s'empêcher de » trouver étrange que l'artiste ait donné des vêtements aux Romains et aux Sabins, à

» l'exception de leurs deux chefs, qu'il paraissait plus convenable de représenter vêtus et
» complètement armés, *parce que leur conservation était du plus grand prix pour les deux*
» *peuples.* »

» Il ne s'est donc trouvé là personne pour remarquer qu'il s'agissait d'un tableau, et non d'une page d'histoire. Que l'artiste avait dû chercher à faire quelque chose de beau dans l'ordre pittoresque et non quelque chose de vrai dans l'ordre historique, qui n'est pas de son ressort. Alors, sans doute, il eût suffi au jury des lumières du bon sens, pour reconnaître que le peintre s'étant décidé à représenter nus quelques-uns de ses personnages, il avait dû choisir ceux qui avaient à occuper les premières places de son tableau, par cela seul que la figure nue est dans l'ordre pittoresque infiniment supérieure à la figure vêtue, et, qu'en toute composition, il faut subordonner les accessoires à l'objet principal.

» Je trouve aussi, contre l'avis du jury, que le mouvement du Tatius est naturel et bien d'ensemble, que son action est facile à reconnaître. Après avoir lancé son javelot, il attend celui de Romulus, puis les combattants fondront l'un sur l'autre l'épée au poing. Ces trois instants de l'action, les seuls qu'il fût au pouvoir de la peinture de présenter et d'indiquer, c'est dans la pose, le regard et le mouvement de Tatius, que l'artiste nous les montre on ne peut plus clairement. Si, comme le dit le jury, il arrive quelquefois à des guerriers de théâtre de prendre une attitude et un mouvement semblables, c'est que l'acteur est alors un excellent pantomime. Enfin le jury me paraît avoir jugé beaucoup trop sévèrement et, pour parler plus exactement, avec beaucoup trop de légèreté, d'une des plus belles productions de la peinture.

» L'auteur d'une *Scène de Déluge* a créé son sujet et ses personnages; c'est le fruit d'une imagination forte et ardente, une composition tout originale, qui a plus de rapports avec la production des grands génies des temps modernes qu'avec les modèles transmis par l'antiquité. En formant ses groupes, M. Girodet a cherché, plus que tout autre chose, à préparer les difficultés qu'il avait résolu de surmonter et où devaient éclater l'art et la science du dessin portés au plus haut degré de perfection; la situation est telle aussi qu'elle devait donner lieu aux expressions les plus fortes; enfin, cette scène toute en action entre cinq personnages, présente la variété des sexes et celle des divers âges de la vie. C'est donc, je le répète, un sujet manifestement créé et disposé pour la peinture. Une production dont l'auteur a dédaigné tout moyen de succès indépendant de la perfection de son ouvrage; telle, enfin, qu'il lui fallait la faire excellente pour ne pas tomber au-dessous même du médiocre. Cette dernière circonstance, qu'on le remarque, est particulière aux seules productions d'un grand génie.

» Si l'on compare maintenant ces deux tableaux rivaux dans ce qu'ils ont de plus susceptible de rapprochement, le second l'emportera, je pense, par les parties principales de l'art, la force et la précision du pinceau, l'élévation du style, la profondeur et l'énergie de l'expression. La figure de l'homme prêt à périr avec sa famille, est plus étudiée, plus grandiose, d'un coloris plus vigoureux que celle de Tatius, qui appartient aussi à une nature forte que l'auteur a voulu avec raison opposer à la nature svelte et semi-divine de Romulus. Les Sabines éplorées ont aussi un caractère moins imposant, moins pathétique que la mère

du tableau du *Déluge*. Le vieillard, suspendu aux épaules de son fils, est encore un bel exemple de ce style grave et fort, de ce sublime, de cette grande science du dessin qui déterminent la supériorité du talent de Girodet. S'il fallait d'autres témoignages, on les trouverait assurément dans les trois figures du tableau d'*Atala* admis aussi au concours.

» Cependant le tableau du *Déluge* n'eut pas d'abord ce qu'on appelle un grand succès; c'est qu'en effet son principal mérite n'est pas de ceux qui frappent et séduisent la multitude. Il fallait, pour établir sa juste réputation, ce concours d'opinion des artistes et des connaisseurs, surtout des connaisseurs et des artistes étrangers, plus exempts de prévention, mieux placés pour dire librement leur avis, que ne le sont ordinairement les compatriotes. Les amateurs et les artistes voyageurs, habitués à admirer dans les ouvrages des grands maîtres d'Italie, l'art en lui-même, attachent aussi moins d'importance au choix du sujet et à l'ordonnance d'un tableau. Ce n'est pas devant les ouvrages des Raphaël, des Léonard de Vinci, des Michel-Ange, des Titien, qu'on discute sur la partie poétique et philosophique de la peinture, qu'on s'occupe d'un anachronisme et de fautes contre le costume. C'est donc en grande partie le jugement et l'admiration des étrangers, particulièrement ceux d'Italie, que tant de grands événements ont amenés en France depuis quatre années, qui ont fixé l'opinion publique sur le tableau d'une *Scène de Déluge*, et mûri en quelque sorte sa réputation.

» Sans doute M. David a moins que tout autre à s'affliger du succès d'un rival qui lui doit les leçons de son art; mais je serais peu surpris quand il se plaindrait amèrement des critiques que le jury a imaginées sur son tableau. L'espèce d'irrévérence avec laquelle le jury a rejeté en quelque sorte dans la foule un ouvrage si supérieur, est, il faut le dire, un grand scandale dans la République des arts. Cette méprise n'est pas la seule que l'Exposition met en lumière; mais les autres sont pour la plupart d'une nature fort différente. Dans la suite de l'examen qui nous reste à faire, nous aurons plus souvent à remarquer l'excessive complaisance du jury que la sévérité de ses jugements... »

Lenoir répondit à cet article par trois lettres insérées au *Journal de Paris*, et qui sont une longue apologie du talent de David. Il le montre donnant ses conseils à la jeunesse studieuse de son atelier, d'où sont sortis tant d'artistes d'un talent reconnu en des genres bien différents, comme Drouais, Girodet, Gérard, Gros et Isabey, Richard et Granet, et triomphant enfin avec son école à l'Exposition de 1808.

Citant ensuite une partie de l'article du *Journal de l'Empire*, il reproche à son auteur de s'être réuni à la sentence du jury, après avoir blâmé ses observations sur le tableau des *Sabines*. Il examine ce qu'est « ce génie pittoresque » qu'on découvre dans l'œuvre de Girodet. Il le regarde comme « une expression fausse », dont la circulation n'a été accréditée dans les écoles de peinture que depuis les temps modernes; enfin comme une décadence de l'art provenant des écarts d'imagination où se sont jetés les Carrache et leurs élèves, ne pouvant atteindre au sublime et au grand style de Raphaël et de Léonard de Vinci.

Après avoir fait un éloge général du tableau des *Sabines*, il relève aussi les défauts qu'il a reconnus dans celui du *Déluge*.

« L'invention du tableau d'une *Scène de Déluge* ne peut se comparer à celle des *Sabines*. L'une est la représentation d'un fait historique, et l'autre celle d'un sujet de fantaisie et, même à la rigueur, on pourrait considérer la composition de M. Girodet, comme le résultat d'une maladie nerveuse, car il n'a établi aucune vraisemblance dans l'action. On ne voit pas comment cette famille, écrasée sous le poids d'une pluie extraordinaire et environnée de toutes parts d'une mer considérable, a pu arriver jusque sur les rochers où se passe la scène. Le principal personnage n'est point occupé du malheur de sa famille, et son visage ne nous paraît tourné du côté du public que pour lui montrer une expression trop exagérée, comme font certains acteurs qui regardent le parterre au lieu de s'occuper de la scène et de leur interlocuteur, et nous ajouterons à tout ce que nous venons de dire, que malgré la beauté et la pureté de l'exécution, le tableau est repoussant.

» ... En effet, on ne voit dans la composition d'une *Scène de Déluge* que des corps montés les uns sur les autres, formant une chaîne pour se maintenir en équilibre l'un par l'autre. Ce ne sont, à vrai dire, que des figures académiques, posées de manière à donner une grande contraction aux muscles et aux veines dont le corps humain se compose. Tout en admirant la science anatomique dont on a fait abus dans le tableau du *Déluge*, nous dirons qu'il serait plus facile de traduire sur la toile les formes d'un sujet écorché que de peindre les contours fins, coulants, gracieux de Romulus, dont on ne voit de muscles que ce qu'il convient de voir, et si on jette un coup d'œil sur le tableau des *Sabines*, on conviendra que l'art y est caché par l'art... »

Lenoir terminait ses articles par les réflexions suivantes :

« Enfin nous croyons avoir démontré jusqu'à l'évidence que l'on doit à M. David l'exécution de plusieurs tableaux de premier ordre, ainsi que l'introduction en France du grand style et du bon goût dans la peinture, comme dans les arts dépendants du dessin, mais on lui doit encore la formation d'une école dont les chefs honorent l'Europe savante, et peuvent se mesurer avec les grands maîtres de l'ancienne école d'Italie ; et pour se convaincre de tout ce que nous avons dit sur les ouvrages de M. David, et sur ceux de ses élèves, il serait à désirer qu'il fût possible de mettre en parallèle avec l'Exposition actuelle les tableaux des professeurs de l'école française qui ont exposé au Salon de 1779 : on aurait une juste mesure de notre jugement. »

En lisant les appréciations diverses portées sur les tableaux du *Déluge* et des *Sabines*, on voit que le principal défaut trouvé à cette dernière composition était de manquer de l'originalité qui éclatait dans l'œuvre de Girodet. Ce reproche n'était pas nouveau, et comme nous l'avons indiqué lors de la première Exposition, le jury ne faisait que reproduire et exprimer officiellement une observation déjà formulée par le critique de la *Décade philosophique*, dans le nº du 10 pluviôse an VIII.

Il disait en parlant du tableau de David, que « le génie est un lapidaire qui sait tailler le diamant souvent rejeté comme une pierre brute.

» D'autres peintres, que dis-je, tous les peintres, ajoutait-il, ont lu dans le bon Plutarque, la vie de Romulus; plusieurs sans doute avaient pressenti que la réconciliation des Romains avec les Sabins, opérée par des femmes, pourrait fournir le sujet d'un tableau ; mais

ils se sont trouvés arrêtés par quelques prétendues difficultés, ou s'ils ont entrepris de rendre cette grande scène, ils en auront mal disposé les parties. Enfin ils n'auront pas su tailler leur diamant; le grand lapidaire est venu, c'est David. »

Et il mettait en note : « Les artistes anciens ont traité avec succès le même sujet des *Sabines*. La Bibliothèque nationale doit posséder un très beau médaillon où toute cette scène est à peu près disposée comme le tableau de David. »

La collection de la rue Richelieu possède en effet une médaille de Faustine, dont le revers offre l'intervention des Sabines entre les combattants; mais l'empreinte en est très fruste, et David, quand il conçut pendant sa détention l'idée de son tableau, eut sans doute à la pensée et peut-être sous les yeux le médaillon de Montfaucon, dont l'ouvrage passait à cette époque pour le recueil le plus complet sur les temps anciens.

Nous reproduisons ici le trait que Montfaucon a donné à la planche XV du tome IV du supplément de l'*Antiquité expliquée*.



Chacun peut ainsi peser la valeur de cet emprunt, auquel on a attaché tant d'importance. Du reste, nous croyons que la postérité a porté son jugement sur les ouvrages concourant aux prix décennaux, et qu'elle n'a pas confirmé la sentence des premiers arbitres.

On assure que l'Empereur ne fut pas satisfait des décisions prises par la Classe des beaux-arts. Il lui reprocha de n'avoir pas compris les ouvrages de Canova dans le concours décennal, et de n'avoir pas fait figurer les routes du Mont Cenis et du Simplon, ainsi que le canal de Saint-Quentin, dans les travaux d'architecture. L'Académie s'excusa en disant que Canova ne pouvait être considéré comme Français que depuis le 17 février 1810, date de la réunion des États romains à l'Empire, et que jamais les routes, quelque audacieuses qu'elles fussent, n'avaient fait partie des beaux-arts.

Pour des causes qui nous sont restées inconnues, la distribution des prix décennaux annoncée à plusieurs reprises fut définitivement abandonnée.

Mais de nombreux témoignages d'estime purent consoler David de la partialité de ses collègues. Plusieurs pièces de vers lui furent adressées par ses admirateurs. Depenne dans ses *Stances à David,* Peyranne dans ses *Ages de la peinture,* L. de Lamothe dans son ode intitulée l'*Injustice* le comparant à Apelle, le représentent triomphant devant la postérité des serpents de l'envie, et invoquent la sagesse de Napoléon pour reconnaître et protéger le vrai mérite.

A l'Exposition du concours décennal avait succédé le Salon de 1810. Le classement des nombreux ouvrages envoyés par les artistes en avait fait reculer l'ouverture du 1er au 5 novembre. L'atelier de David y occupait sa place habituelle. Outre le maître, soixante-trois de ses élèves étaient parmi les exposants. Les anciens de l'école, Girodet, Gérard et Gros étaient représentés par des ouvrages demeurés célèbres, comme la *Révolte du Caire* et les *Batailles d'Austerlitz* et des *Pyramides*. De jeunes rivaux, qui depuis se sont acquis un nom dans les arts, tels qu'Abel de Pujol, Dubuffe, Hesse, Ponce-Camus, Schnetz, y faisaient leurs débuts dans la carrière.

Quand David, en 1808, eut terminé son tableau du *Sacre,* au lieu d'achever la toile déjà mise en train de l'*Arrivée de l'Empereur et de l'Impératrice à l'Hôtel-de-Ville,* il dut, se conformant aux désirs de l'Empereur, abandonner cet ouvrage pour la *Distribution des Aigles au Champ de Mars,* le troisième des tableaux projetés dans la note remise le 9 juin 1806 à Daru. C'était pendant une visite qu'il faisait à Napoléon, que celui-ci lui avait demandé d'entreprendre le tableau des *Aigles*. Il en exécuta aussitôt la composition, et la soumit à l'approbation de l'Empereur, qui lui fit retrancher une Victoire répandant du haut des airs des lauriers sur les drapeaux français.

David se mit aussitôt à l'ouvrage avec une grande ardeur, et il écrivit le 16 juin 1809 à Degotti, son perspecteur, pour réclamer son concours :

A M. Degotti, décorateur en chef de l'Académie Impériale de musique.

« Mon cher Monsieur Degotti, ma petite chambre est faite, les figures sont placées et colorées. Cela veut bien dire, mon bon ami, que je n'attends plus qu'après vous : je sais que vous avez beaucoup d'affaires ; vous voyez que je vous tourmente le moins possible, mais à présent je n'y tiens plus : il faut commencer.

» Je vous attends lundi de bonne heure. Venez avec M. Collonia, si c'est possible ; il ne peut que vous être utile. J'attends mes planches, la lampe et le châssis carrelé. La perspective du fond que vous avez peinte fait à merveille. Il serait nécessaire que la planche où sera tracée l'architecture fût aussi carrelée.

» Adieu, mon bon ami, à lundi ; nous verrons tout cela ensemble.

» DAVID. »

Comme pour le *Sacre,* David emprunta le secours de son élève et ami Georges Rouget. Il avait presque terminé son ouvrage quand des événements politiques l'obligèrent à en modifier l'ordonnance.

L'Empereur venait d'épouser Marie-Louise, et pour ne pas froisser la nouvelle Impératrice, il fit enlever la figure de Joséphine, qui, assise sur un trône, assistait auprès de son époux à cette fête guerrière. David, à regret, dut s'incliner devant une volonté supérieure. Il fut obligé, pour combler ce vide, de modifier en l'exagérant la pose du prince Eugène et de la reine Hortense.

Ainsi disposé, le tableau fut exposé au Salon de 1810. Il y obtint un certain succès, moins cependant que le tableau du *Sacre*. Il renfermait aussi des parties remarquables ; il y avait même plus d'élan, de chaleur ; mais la main du peintre a perdu un peu de cette fermeté, de cette précision qui fait du *Sacre* un chef-d'œuvre. On sentait aussi que pour la simplicité de l'effet, l'artiste s'était trouvé gêné par les conditions que lui imposait la réunion de tant de vêtements militaires.

Aussi, nous dit Boutard dans sa chronique des *Débats* :

« Ce vaste ouvrage est l'occasion de satires et d'éloges aussi peu mesurés, aussi peu décents, il faut le dire ici, les uns que les autres. Jamais la République des arts n'avait été en proie à tant de passions aveugles.

» Le tableau du *Serment sur les drapeaux* ne peut raisonnablement se comparer qu'à celui du *Sacre*, mais s'il l'emporte sur ce dernier par l'effet général et l'absence de parties trop négligées, il n'offre pas non plus, ce me semble, un si grand nombre de parties excellentes. Ce serait donc, à mon sens, un ouvrage plus agréable et moins fort ; mais toujours d'un mérite de premier ordre, d'un mérite fort au-dessus des critiques malignes, et des éloges grotesques qu'on leur prodigue. »

Enfin Fabien Pillet, rédacteur du *Journal de Paris*, terminait son appréciation sur les *Aigles* par ces mots, qui peignent bien l'impression du public pour les observations peu mesurées du jury décennal sur le tableau des *Sabines* :

« Il y a de très grandes beautés dans ce tableau : l'ordonnance en est fière, héroïque, pittoresque, et on n'accusera pas du moins M. David d'en avoir emprunté l'idée. Ce célèbre peintre, en un mot, ne pouvait faire une meilleure réponse aux critiques qui avaient, jusqu'à ce jour, osé mettre en doute la chaleur de son imagination. »

L'Exposition se prolongea jusqu'au 1er avril 1811 ; à ce moment, les tableaux du *Sacre* et des *Aigles* furent désignés à Percier, l'architecte des Tuileries, pour être placés dans la salle des gardes de ce palais.

Ce fut seulement quand il terminait le tableau des *Aigles* que David obtint, de l'Intendance de la maison de l'Empereur, la solution de la question de ses honoraires qui était pendante depuis 1806. Il avait dû, à partir de cette date, finir le *Sacre* et exécuter les *Aigles* sans recevoir d'à-comptes sur ses travaux et en ignorant même combien ils lui seraient payés. Les détails que nous pouvons donner sur cette singulière affaire montrent quels déboires accompagnent quelquefois les commandes officielles.

Il fut obligé, pendant près de trois ans, de fournir, sur ses propres ressources, les avances nécessaires, et d'entretenir avec Daru une fastidieuse correspondance.

Dans le cours de ce récit, nous avons déjà touché quelques mots des difficultés qu'il avait rencontrées pour obtenir un payement régulier. Quand il avait été nommé premier Peintre de l'Empereur, le 27 frimaire an XIII, et chargé de l'exécution des quatre grands tableaux des cérémonies du Sacre, rien n'avait été arrêté pour son traitement et le prix de ces ouvrages. A son départ du Louvre, il avait réclamé auprès du ministre de l'Intérieur, qui avait reçu des fonds à cet effet, une indemnité annuelle de 4,000 francs pour son logement et son atelier ; celui-ci, qui avait épuisé toutes ses ressources disponibles en faveur

des autres artistes, avait, avec raison, renvoyé sa demande à l'Intendant de la maison de l'Empereur.

Lorsque Daru remplaça dans ces fonctions Claret de Fleurieu, rien de définitif n'avait été conclu sur ce point. Une première difficulté s'éleva sur les *Portraits du Pape* et celui de l'*Empereur* pour Gênes. Ce dernier ayant été refusé, David reçut, pour les premiers, 22,000 fr., dont 10,000 fr. pour l'original et 12,000 pour les deux copies.

Quant aux tableaux du *Couronnement,* un fonds de 60,000 francs était inscrit chaque année au compte de la maison de l'Empereur pour fournir au premier peintre une allocation mensuelle de 5,000 francs, pendant la durée de ses travaux, mais sans préciser. C'est alors que Daru pria David de lui envoyer une note sur ses ouvrages et sur le prix qu'il en espérait. Celui-ci lui répondit par la lettre du 25 juin 1806, que nous avons donnée, et dans laquelle il fixait à 100,000 francs chacune de ses toiles.

L'Empereur ayant trouvé ces demandes exagérées, car il ne parlait même que de 30,000 francs pour chaque peinture, et ayant refusé, dans les termes que nous connaissons, le tableau de Gênes, Daru se trouva fort embarrassé. Craignant, en servant à l'artiste son allocation mensuelle de 5,000 francs, de trop engager la liste civile, si, pour une cause quelconque, ces ouvrages n'étaient pas terminés, il suspendit tout payement, et aux demandes de David, qui n'avait rien touché depuis le mois de juin 1806, il répondait de Thorn, sur la Vistule, le 16 avril 1807, par une lettre dans laquelle, après avoir expliqué les motifs de ces retards, il réclamait de nouveau une note sur le prix des tableaux.

Se conformant aux désirs de l'Intendant général, David fit un nouvel état des sommes qu'on lui devait, ajoutant qu'il considérait le tableau du *Sacre* comme terminé. Daru lui ordonnança alors les cinq premiers mois de 1806, soit 25,000 francs qui furent touchés en août 1807.

En septembre 1807, David fit remettre dans les bureaux de l'Intendance deux autres états de proposition de payement : l'un de 35,000 francs pour les sept derniers mois de 1806, l'autre de 40,000 francs pour les huit premiers mois de 1807.

Daru, le 26 septembre 1807, se fit adresser un rapport sur la question.

On établissait que l'artiste avait déjà reçu 65,000 francs, se répartissant ainsi :

En l'an XIII.	25,000 fr.
En l'an XIV.	15,000
Les six premiers mois de 1806.	25,000
	65,000 fr.

Le rapporteur ajoutait qu'une visite faite à l'atelier avec M. de Baure l'avait convaincu que le tableau du *Sacre* était au-dessus de toute évaluation et que cet ouvrage considérable avait conquis l'admiration des peintres et des amateurs.

« Ce tableau est sur le point d'être achevé et peut être considéré comme terminé. Je crois, en conséquence, qu'il ne peut y avoir aucun inconvénient à faire payer à M. David les 35,000 francs qu'il réclame pour les sept derniers mois de 1806. Cette somme, jointe à

celle des 65,000 francs qu'il a déjà reçue, portera le total des à-comptes payés à 100,000 fr. Ainsi M. David aura reçu au moins le prix de son premier tableau, qui est le seul dont l'exécution soit réellement très avancée. »

Daru, après la lecture de ce rapport, signa un état de 35,000 francs pour être présenté à l'Empereur, et désirant terminer cette affaire qui lui paraissait peu digne et de l'Empereur et d'un artiste comme David, il sollicita, de Berlin, le grand-maréchal du Palais, Duroc, de s'intéresser à sa solution.

Celui-ci témoigna peu d'empressement, et l'Empereur ne fit aucune réponse à la demande d'ordonnancement. Bien plus, quand le 4 janvier 1808, il alla faire une visite officielle à son premier Peintre, la question n'avait pas fait un pas, et malgré les preuves de sa satisfaction, il ne voulait se décider à accorder le prix qu'on demandait pour un ouvrage qui cependant avait conquis tous les suffrages. Il était sans doute maintenu dans ces idées d'économie par des personnes de son entourage, car le grand-maréchal laisse bien percer son sentiment à cet égard, quand, en écrivant le 13 janvier à M. Baure, à propos de la bordure de 1,200 francs pour le *Sacre*, il termine ainsi sa lettre : « Quant à son évaluation (du *Sacre*), je représenterai à Sa Majesté le rapport de M. l'Intendant, mais il me semble qu'il eût été nécessaire de consulter des artistes pour en avoir une évaluation. »

David, ne sachant comment expliquer cette résistance insurmontable à la satisfaction de ses droits, persuadé qu'il était des bonnes dispositions de Daru, souvent annulées, il est vrai, par les fréquents déplacements de l'Empereur, résolut de saisir le moment où Sa Majesté se trouverait à Paris pour lui présenter sa requête, et, le 24 février 1808, il déposa entre ses mains la pétition suivante :

« Sire,

» Depuis que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me choisir pour peindre les cérémonies de son Couronnement, j'ai eu l'intention de consacrer entièrement mon pinceau au service de Votre Majesté et de rendre ma famille heureuse par le produit de mon travail.

» Votre Majesté, Sire, avait tout fait pour réaliser cet espoir de bonheur. Elle avait ordonné qu'il me serait payé une somme de 5,000 francs par mois. J'étais loin de prévoir que M. l'Intendant général de votre maison mettrait des obstacles à l'exécution de vos ordres. Au mois de mai 1806, il a suspendu les payements sous prétexte que je n'avais point fixé le prix de chacun de mes tableaux. J'avais cru que l'intention de Votre Majesté était que la somme de 5,000 francs par mois représentât non seulement le payement de mes tableaux, mais encore mes honoraires de premier Peintre.

» Forcé par M. l'Intendant général à mettre un prix particulier à mes ouvrages, j'ai évalué chacun des quatre tableaux à 100,000 francs, somme proportionnellement fort inférieure, suivant l'opinion de M. l'Intendant lui-même, à celle que l'on paye tous les jours aux divers artistes qui travaillent pour le service de Votre Majesté.

» M. l'Intendant élève des difficultés nouvelles. Il prétend n'avoir pas d'ordres, quoique

Votre Majesté ait fait porter le payement de mes ouvrages pour 60.000 francs par an, dans les budgets de 1806, 1807 et de 1808.

» Je supplie Votre Majesté de donner des ordres positifs à l'effet que je n'essuie pas de plus longs retards, et que je puisse me livrer sans réserve à des travaux qui, en offrant votre image au peuple français, lui donnent une occasion nouvelle de manifester l'admiration et l'enthousiasme que vous lui inspirez.

» Sire,

» Je suis de Votre Majesté, etc.

» David. »

L'Empereur lut cette pétition en promettant une prompte justice ; David informa Daru de ses démarches et du résultat qu'il en espérait ; mais ne voyant pas de changement dans la situation, même lorsqu'il eut reçu de la main de Napoléon cette éclatante marque d'estime, cette croix d'officier de la Légion d'honneur, donnée en présence de tous les artistes et devant le tableau du *Sacre*, il s'adressa de nouveau à l'Intendant général, sur les conseils du comte Estève, trésorier général de la couronne :

Il rappelait au comte Daru, dans cette lettre du 28 octobre 1808, la pétition qu'il avait remise à l'Empereur, avec un état de frais que le *Sacre* avait entraînés, montant à 30,000 francs environ, et qui se renouvelaient, à peu de choses près, pour chaque tableau.

» L'Empereur, ajoutait-il, après avoir examiné l'un et l'autre, a eu la bonté de me dire ces paroles : « Je trouve ces prix raisonnables ; mon intention a toujours été de vous » les donner. » Mais par votre absence, Monsieur l'Intendant général, les choses en sont restées dans le même état.

» J'ai reçu la somme de 65,000 francs : il m'est donc redû, pour compléter les 100,000 francs une somme de 35,000 francs, que je vous prie de m'ordonnancer.

» Quant aux autres tableaux à faire, je suis prêt de rentrer, si vous le trouvez convenable, dans la proposition que vous me fîtes avant votre départ ; elle est restée sans suite, parce que je désirais qu'avant d'établir une détermination fixe, vous pussiez juger par vous-même de l'étendue d'un pareil travail. A cette époque (vous vous en souviendrez), vous me parlâtes d'un traitement pour ma place de premier Peintre, qui resta indéterminé ; 30,000 francs pour frais de mes grands tableaux et 6,000 francs de pension à ma veuve. Vous eûtes la bonté d'ajouter que la munificence de Sa Majesté dans le traitement de premier Peintre, m'indemniserait d'une part, du prix de mes ouvrages, et de l'autre serait une échelle de proportion pour les autres artistes occupés, ainsi que moi, pour le service de Sa Majesté. Vous eûtes la délicatesse de me laisser le maître de proposer moi-même ce traitement. Je crois donc que, sans abuser de la souveraine bienveillance de Sa Majesté, je puis raisonnablement fixer mon traitement à 25,000 francs. Considérez, je vous prie, Monsieur l'Intendant général, que je ne m'occuperai point d'autres ouvrages et que d'ailleurs les étrangers, instruits de mon état, ne feront aucune démarche pour avoir de mes ouvrages, mon temps et mon talent étant entièrement consacrés à mon souverain.

» Je vous supplie, Monsieur l'Intendant général, de prendre une résolution prompte

sur l'objet de mes demandes, attendu que Sa Majesté l'Empereur, qui a suspendu le tableau commencé de l'*Hôtel-de-Ville*, me presse de me mettre de suite à celui qu'il préfère, de la *Distribution des Drapeaux impériaux au Champ de Mars.* »

Les propositions que David rappelle dans cette lettre devaient servir de bases au réglement définitif. Elles avaient été inspirées à Daru par son désir de concilier les intentions de l'Empereur avec les justes espérances de l'artiste, car un large traitement affecté au titre de premier Peintre aurait compensé la modération du prix fixé pour les tableaux du *Couronnement*. Aussi l'intendant général présenta-t-il encore, le 10 janvier 1809, un rapport dans ce sens à Sa Majesté.

Cette demande demeura sans résultat, et malgré les efforts de David et la bonne volonté de l'Intendant général, la conclusion devait se faire attendre encore presque une année.

En effet, 1809 allait se passer encore sans que rien fût terminé, quand, après une visite de Daru à l'atelier de David, ce dernier, avant de soumettre sa réclamation au Conseil d'État, rédigea, le 15 décembre 1809, une nouvelle note qui reproduisait sa lettre du 28 octobre 1808.

Cette nouvelle démarche eut plus de succès que les précédentes et amena enfin le dénouement de cette pénible affaire, car ce fut à ce moment que l'Empereur chargea Denon de lui présenter une solution.

Dans le courant de janvier 1810, le Directeur du Musée envoyait à l'Intendant général un premier travail, bientôt suivi d'un rapport définitif.

« 6 février 1810.

» Monsieur le Comte,

» Vous me demandez, par votre lettre du 31 janvier, de répondre catégoriquement sur l'affaire relative aux prix à mettre aux tableaux de M. David.

» Il est très difficile d'estimer un ouvrage commencé sans convention préalable.

» Comme Directeur, je prononcerai toujours que 40,000 francs doivent payer tout tableau d'auteur vivant, condition sans laquelle il ne serait plus possible de faire peindre, puisque la somme allouée pour la protection des arts serait dévorée par deux tableaux.

» Le cas particulier où se trouve M. David par son talent et les élèves qu'il a faits, et surtout par l'importance des sujets demandés, où il est forcé, vu son âge, d'appeler l'aide de ses élèves, doit mériter quelque distinction, et je pense qu'un cadeau de 12,000 francs comme témoignage de satisfaction de Sa Majesté, lorsque chaque tableau sera terminé, et qu'on en sera content, fera avec la somme dont j'ai parlé plus haut, un payement suffisant, surtout si Sa Majesté ajoute à cette munificence un traitement de premier Peintre.

» Pour le tableau du *Couronnement*, la chose ayant toujours été incertaine et M. David n'ayant reçu aucun traitement depuis qu'il est nommé premier Peintre, la somme reçue par lui doit lui rester pour cet ouvrage.

» Quant à l'état du second et à ce qu'il promet, je dois dire que M. David n'a encore rien fait d'égal, et que s'il le finit avec la même énergie, et que l'harmonie réponde à l'expression, ce sera une très belle chose. En se basant sur les 40,000 francs, on peut allouer le tiers qui est de 13,333 fr. 33 c.

» A l'égard du tableau projeté et abandonné, comme il n'y a eu qu'une esquisse dessinée et quelques lignes tracées sur la toile, 2,400 francs doivent payer ce travail avec magnificence.

» Il résulte de tout cela, Monsieur l'Intendant général, que pour répondre au désir que vous me témoignez, de savoir à quoi l'on doit s'en tenir des prétentions sur lesquelles vous m'obligez de prononcer, je dirai :

» 1° Que le tableau du *Couronnement* est payé par la somme touchée par M. David;

» 2° Que, pour le tableau de la *Distribution des Aigles*, la somme de 40,000 francs et l'expectative de 12,000 francs de gratification, si Sa Majesté est contente, ce dont je ne doute nullement, complètent celle de 52,000 francs, somme suffisante pour payer dignement cet ouvrage.

» 3° Si Sa Majesté se détermine à accorder au premier Peintre un traitement, j'estime qu'il doit être de 12,000 francs, somme qui peut égaler celle de 6,000 francs avec le logement dont jouissait le premier Peintre, M. Pierre, sous le dernier roi;

» 4° Que le tableau sur lequel il n'a été tracé que quelques lignes doit être payé à cause de l'esquisse dessinée, 2,400 francs.

» Daignez, etc.

» DENON. »

Sur les conclusions de cette lettre, un rapport fut présenté, le 15 février 1810, à la signature de l'Empereur, qui l'appouva.

A partir de cette décision, qui aurait pu être prise plus tôt, les payements convenus se suivirent avec régularité. David toucha exactement son traitement de 12,000 francs comme premier Peintre, et le 12 avril 1811 sa gratification de 12,000 francs stipulée pour les *Aigles*.

Il avait ainsi reçu 65,000 francs pour le *Sacre* et 52,000 francs pour son dernier tableau des *Aigles*.

La fin de ces difficultés fut surtout goûtée par l'Intendant général. Placé entre les devoirs que lui imposait la mission de confiance qu'il remplissait auprès de l'Empereur, et ses sympathies pour David, il lui était depuis longtemps pénible de voir ce dernier maintenu dans une alternative qui ne pouvait que nuire à sa considération et à son talent. Aussi apportait-il dans ses relations une exquise politesse qui atténuait sensiblement les ennuis de ces retards multipliés. Cette délicatesse n'avait pas échappé à David, et il fut heureux de pouvoir donner à l'Intendant général une preuve de sa respectueuse reconnaissance. Il exécuta en secret le *Portrait de Madame la comtesse Daru*.

Quand il fut terminé, on le plaça dans le salon du Comte, qui fut extrêmement touché de cette attention et en exprima toute sa satisfaction dans le billet suivant :

« 28 mars 1811.

» Monsieur, j'arrive de Compiègne, et j'aperçois dans mon salon un beau portrait dont il ne m'est pas plus permis de méconnaître l'auteur que le modèle. Je n'ai pas besoin des

explications que ma femme pourra me donner pour deviner tout ce que je dois à votre ingénieuse obligeance. Je ne me rappelle pas d'avoir ouï dire qu'Apelle s'amusât à faire des portraits de famille pour l'Intendant des armées d'Alexandre ; mais apparemment vous avez plus d'ambition que lui. L'admiration ne vous suffit pas, vous voulez avoir aussi des droits à notre reconnaissance. Il me tarde, Monsieur, d'aller vous parler de la mienne et de vous dire que votre nouvel ouvrage m'est doublement précieux par son objet, son auteur et la grâce que vous avez bien voulu mettre à me l'offrir.

» Agréez, Monsieur, avec les remerciements que je vous dois, l'assurance de la haute considération que j'ai dès longtemps vouée à vos talents.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» DARU. »

Mme Daru, quelques jours auparavant, avait aussi, en quelques mots fins et gracieux, remercié David de son ouvrage, en lui envoyant le témoignage de sa gratitude.

« Recevez, lui disait-elle, tous mes remerciements, Monsieur, du beau portrait que vous avez fait pour moi. Je suis la première à l'admirer et je l'aime, quoiqu'il n'y ait peut-être pas beaucoup de modestie à cela. Je ne puis vous offrir rien d'aussi beau que votre tableau ; mais j'ai cherché du moins quelque chose qui pût durer autant.

» Veuillez agréer ce faible souvenir de la reconnaissance que je vous ai vouée. »

L'artiste avait aussi voulu reconnaître l'obligeant concours de M. Estève, le trésorier de la couronne, qui s'était entremis pour presser la solution de cette ennuyeuse affaire des tableaux du *Sacre*, et il avait commencé son portrait, qui est malheureusement demeuré à l'état d'ébauche.

Lorsque David vit son titre de premier Peintre consacré par un traitement, il ressentit le légitime désir de le mériter par de nouveaux travaux. Il pensa qu'une demande pour remplir tous les devoirs de sa charge serait cette fois-ci plus favorablement accueillie : il écrivit à l'Intendant général de la maison de l'Empereur, la lettre suivante, que nous avons signalée à propos des dispositions de la Classe des beaux-arts à son égard.

« Ce 14 avril 1810.

» Monsieur le Comte,

» Sa Majesté l'Empereur m'ayant fait l'honneur de m'attacher à sa maison en qualité de son premier Peintre, je vous prie, Monsieur le Comte, de vouloir bien être mon appui auprès de Sa Majesté pour lui faire la demande de lui être présenté comme officier de sa maison, et de jouir, en cette qualité, des mêmes prérogatives que les autres personnes qui ont l'honneur d'en faire partie.

» Les premiers Peintres mes prédécesseurs ont participé à cette même faveur, et notamment le peintre Lebrun sous Louis XIV, ce qui le mettait à même de recevoir les ordres de son Souverain pour tout ce qui avait rapport à son art, et de se concerter avec M. l'Intendant général pour les mettre à exécution.

» J'ai l'honneur.

» DAVID. »

Sa demande fut encore écartée ainsi que sa proposition de reprendre le *Portrait de l'Empereur* pour la ville de Gênes ; car, après avoir terminé les *Aigles*, il acquit la certitude que les deux tableaux de l'*Intronisation à Notre-Dame*, et de l'*Arrivée à l'Hôtel-de-Ville* étaient définitivement abandonnés.

On le nomma à cette époque d'une commission, avec Denon et Fontaine, pour composer l'ameublement du cabinet de l'Empereur. Il donna les dessins qui devaient servir de modèle pour l'ensemble de ce meuble, dont la partie artistique fut confiée aux frères Debret et à Dubois, peintre d'ornements, et l'exécution en tapisserie rehaussée d'or, à la manufacture des Gobelins.

Ces travaux, indignes de lui, ne devaient pas satisfaire son ambition d'employer ses pinceaux à d'autres ouvrages. Aussi, quand il fut question de décorer le Louvre, dont une partie devait être distribuée pour loger un souverain, il pensa trouver une occasion de se consacrer noblement à son art, et d'instruire, par son exemple, une nouvelle génération d'artistes qui l'auraient aidé de leurs concours, tandis que lui les aurait dirigés par ses conseils.

Dans ce but, il avait déjà choisi et composé divers sujets qui pouvaient entrer dans la décoration de ces appartements, tels que *Vénus blessée se plaignant à Jupiter*, le *Départ d'Hector*, lorsqu'il adressa, le 4 septembre 1812, au duc de Cadore, ministre d'État et Intendant général des biens de la couronne, la requête suivante :

« Monsieur le Duc,

» J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence, qu'il est dans les attributions du premier Peintre de l'Empereur, de composer et de faire exécuter toutes les peintures qui doivent orner les palais impériaux ; il est donc de mon devoir, Monseigneur, de vous informer qu'il serait instant d'inviter l'architecte de Sa Majesté à me remettre les mesures des places qu'il doit remplir de peintures historiques, telles que celles des plafonds et des tableaux nécessaires au complément de la décoration du Louvre, afin que je puisse, dès à présent, m'entendre avec vous sur le choix des sujets, en faire les compositions aussitôt que Sa Majesté les aura arrêtés, les exécuter moi-même ou les faire exécuter sous mes ordres par des artistes de mon choix, étant plus à même que personne de connaître le genre qui est propre à leur talent, puisqu'ils sont sortis de mon école.

» Je dis dès à présent, Monseigneur, parce que dans l'art de la peinture, l'invention étant la partie essentielle, il serait convenable d'arrêter d'avance les plans d'un travail qui doit être médité pour le rendre digne de la majesté du lieu, travail qui entraîne avec lui une grande quantité d'essais, de dessins, ou d'esquisses, avant d'arriver au terme qui réunit toutes les parties de l'ordonnance générale d'une décoration aussi importante ; il est d'autant plus facile de me remettre les mesures que je réclame, qu'elles doivent être cotées sur leplan général.

» Monseigneur, par le travail préparatoire que j'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence, vous éviterez, dans cette grande opération, des lenteurs qui nécessairement retarderaient les jouissances de Sa Majesté. Votre Excellence se rappellera, sans doute, que j'ai toujours demandé à faire ce qui tient aux attributions de ma place, et que j'ai exécuté avec zèle et promptitude les travaux qui m'ont été particulièrement ordonnés par Sa Majesté.

» Je vous prie, Monsieur le Duc, de vouloir bien me faire connaître à cet égard la décision de Sa Majesté.

» J'ai l'honneur, etc.

» DAVID,

» Premier Peintre de S. M. l'Empereur et Roi. »

Sur l'original de cette lettre, conservée aux Archives ; on lit :

« Les attributions de la place ont-elles été déterminées par l'Empereur, ou bien M. David ne fonde-t-il ses prétentions que sur les droits qu'avaient les premiers Peintres?

» Quels que soient ces droits, l'idée de s'occuper d'avance des sujets à exécuter au Louvre et de les confier à la direction d'un seul artiste, me paraît utile ; mais elle doit être concertée avec M. Costaz, Intendant des bâtiments de la couronne. »

La note suivante fut rédigée pour mettre le duc de Cadore au courant de cette affaire.

« La place de premier Peintre a été créée en faveur de M. David, comme une distinction honorifique, mais sans attributions. Depuis on y a joint un traitement, par ce motif que M. David devait s'occuper exclusivement des tableaux qui lui seraient commandés par Sa Majesté.

» Il n'a point été possible de découvrir dans les papiers qui existent à l'Intendance, quelles ont pu être les attributions des premiers Peintres sous l'ancienne dynastie; seulement on peut juger, par les dispositions prises en différents temps, qu'à l'exception de M. Lebrun qui, à raison de son grand talent, obtint de Louis XIV diverses prérogatives, les premiers Peintres ont toujours été sous les ordres de l'Intendant des bâtiments et n'avaient qu'une voix consultative, mais sans être chargés de la direction des travaux.

» D'après le nouvel ordre de choses établi, c'est au Directeur général du Musée qu'il appartient de proposer les travaux dont M. David réclame la direction, et de désigner les artistes qui peuvent concourir à leur exécution. M. Denon a même demandé, dans son projet de budget pour 1813, un fonds pour les peintures du Louvre. Si au lieu d'être accordé au Musée, ce fonds était porté au budget des bâtiments, les propositions regarderaient M. Costaz; mais, dans l'un et l'autre cas, rien n'empêchera que M. David soit consulté lorsqu'il en sera temps.

» M. David a déjà élevé des prétentions semblables à celles qui sont contenues dans sa lettre, et M. le comte Daru lui a répondu dans le sens de la lettre dont j'ai l'honneur de soumettre le projet à Son Excellence. »

La lettre suivante informait David que ses demandes n'étaient pas admises :

« Fontainebleau, ce 9 septembre 1812.

» *A Monsieur David, premier Peintre.*

» J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois, relativement aux travaux de peinture que Sa Majesté pourrait ordonner pour la décoration intérieure du Louvre.

» J'ai l'honneur, Monsieur, de vous faire observer qu'il n'existe aucune décision au sujet des travaux dont vous parlez, et que, d'après l'ordre suivi jusqu'à ce jour, M. le Directeur général du Musée ne peut être étranger à la proposition du projet et au choix des artistes qui devront concourir à leur exécution; mais lorsqu'il en sera question, je m'aiderai avec le plus grand plaisir de vos avis, et je m'empresserai, dans l'occasion, de mettre sous les yeux de Sa Majesté l'offre que vous me faites et le zèle dont vous êtes animé pour son service. »

Si ces différentes tentatives de David, oubliant son passé, prouvent son désir de prendre sous l'Empire la direction des beaux-arts, soit pour les arracher à la mauvaise éducation des écoles spéciales de dessin, soit pour exécuter par lui-même et ses élèves de grands travaux, ambition excusable chez un grand artiste, l'insuccès de ses démarches détruit au moins l'imputation qu'on lui a souvent adressée, d'avoir gouverné les arts d'une manière despotique et de s'être servi de sa position pour faire refuser des travaux aux hommes qui lui déplaisaient ou dont le talent lui portait ombrage, comme Prud'hon, par exemple.

Si on consulte l'œuvre de Prud'hon pendant cette période, on verra qu'il reçut autant de commandes et d'encouragements que ses confrères. Au reste, cette correspondance de David démontre qu'il n'exerça, en dehors de ses élèves, que l'influence qui rayonne autour d'un homme de talent, et que la Direction des beaux-arts resta entre les mains de Denon, toujours honoré de l'amitié de l'Empereur et dont le crédit était trop bien établi pour que le premier Peintre arrivât à le supplanter.

Ainsi se terminait ce qu'on pourrait appeler la carrière officielle de David. L'éclatant début d'un grand règne l'avait distrait de ses travaux habituels pour confier à son talent le soin de perpétuer dans la mémoire des hommes des événements inouïs dans l'histoire. Enflammé par la gloire d'un héros, l'artiste ne s'était pas montré inférieur à cette noble tâche et avait déployé dans ses ouvrages des qualités nouvelles. Au sentiment du grand art qui sait ennoblir tous les sujets, il avait joint une chaleur, une recherche de la vie et de la couleur que ses contemporains ne lui connaissaient pas, bien qu'il en ait donné des indices dans des œuvres conçues en dehors d'un esprit de réforme et d'école : et aujourd'hui que le temps a harmonisé l'éclat un peu vif qu'on reprochait au *Sacre* et aux *Aigles*, ces tableaux sont comptés parmi les chefs-d'œuvre de l'école française et ont placé leur auteur auprès des plus illustres représentants de l'art et peut-être le premier de ceux qui ont tenté de reproduire, par le pinceau, la vérité des faits historiques dont ils avaient été les témoins.

CHAPITRE IX

LES THERMOPYLES

1811-1816

David reprend les *Thermopyles*. — Il peint plusieurs portraits. — Il est nommé membre de plusieurs Académies. — Sa liaison avec Canova. — David et ses élèves. — Famille de David. — Première restauration. — Les grands prix de 1814. — Il expose chez lui les *Thermopyles*. — Salon de 1814. — Retour de l'île d'Elbe. — Visite de Napoléon à David. — Il le nomme commandeur de la Légion d'honneur. — Nomination de Gros à l'Institut. — David signe les actes additionnels. — Seconde restauration. — David passe en Suisse. — Retour à Paris. — La loi d'*Amnistie*. — David part pour l'exil.

Voyant qu'il ne pouvait obtenir de la liste civile les travaux qu'il désirait, David avait repris les *Thermopyles*, abandonnés depuis 1805. Ce travail le ramenait à des pensées bien différentes de celles des tableaux du *Sacre*. On dit que souvent, au milieu des ennuis qu'il éprouvait, pendant l'exécution de ces pages officielles commandées par César, son esprit se reportait sur ces Spartiates dont le dévouement patriotique avait enflammé son imagination, et qu'il regrettait alors de les avoir délaissés.

Pour se distraire, il peignit plusieurs portraits, entre autres celui de *Mme David*, du *Comte François de Nantes*, en costume de conseiller d'État. Il commença aussi celui de ses *filles*. Enfin il donna à ses bons amis, M. et Mme Mongèz, un précieux souvenir : leur *double portrait* qu'ils ont légué au Musée du Louvre.

Ce fut aussi à cette époque que, d'Angleterre, il reçut du marquis de Douglas la commande d'un *portrait en pied de Napoléon*. Il représenta l'Empereur en uniforme des chasseurs de la garde, se levant de son bureau ; les bougies qui s'éteignent, l'épée déposée sur un fauteuil indiquent que le souverain vient de passer la nuit au travail.

Quand on présenta cet ouvrage à Napoléon, il en témoigna sa satisfaction.

« Vous m'avez deviné, David, lui dit-il: la nuit je travaille au bonheur de mes sujets et le jour à leur gloire. »

Le peintre fit plus tard de ce portrait *une répétition*, avec quelques changements, qui a servi pour la gravure.

Depuis les *Sabines* la réputation de David allait en grandissant. Chaque jour et de partout, il recevait des preuves flatteuses de l'admiration qu'on éprouvait pour son talent.

En novembre 1809, l'Académie royale de Munich le nommait parmi les membres honoraires étrangers ; il devenait ainsi le collègue de Goethe, de Thorvaldsen et de Danneker.

Quelques temps auparavant, en juillet 1809, il avait écrit au secrétaire perpétuel de la quatrième classe de l'Institut royal des Sciences, Littératures et Beaux-Arts de Hollande qui venait de l'honorer du titre d'associé étranger.

« Monsieur,

» J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'annoncez que Sa Majesté le Roi de Hollande, votre auguste souverain, a daigné approuver l'honneur que m'a fait la quatrième classe de l'Institut royal de Hollande en m'admettant au nombre de ses associés. Je suis d'autant plus flatté de cette marque d'estime pour mes talents, que j'ai toujours admiré la naïveté et la précieuse vérité de l'école Hollandaise; que c'est dans les maîtres qui l'ont illustrée, ainsi que dans l'élévation des idées, la fierté du pinceau et la sévérité du dessin de l'école d'Italie, que je puise les principes que je donne aux élèves que le Roi daigne confier à mes soins. Les nouveaux liens qui m'unissent à vous, Messieurs, vont me faire redoubler d'efforts pour former à la Hollande des élèves dignes de la protection de leurs souverains, et à moi, pour justifier aux yeux de l'Europe éclairée, le choix dont l'Institut royal vient de m'éclairer. »

Après la Hollande et la Bavière, l'Italie. En février 1811, l'Académie de Florence le range parmi ses membres.

Il accepte avec reconnaissance l'honneur que lui fait l'Académie.

« Elle ne pouvait rien faire, répondit-il à son président, qui me fût plus flatteur. C'est moins par mes talents que je crois en être digne, que par mon amour pour tout ce qui tient à cette terre généreuse, et à mon admiration constante pour les hommes célèbres qu'elle a produits dans tous les genres. Enthousiasme nécessaire à tous ceux qui veulent s'illustrer dans les arts et que je veux conserver tant qu'il me restera un souffle de vie. »

Il termine sa lettre, en assurant l'Académie qu'il n'oubliera pas qu'elle a mis le comble à la faveur qu'elle vient de lui faire, en choisissant Canova pour lui remettre le diplôme de sa nomination.

Celui-ci, quelques mois après, lui donnait une preuve de son amitié et du cas qu'il faisait de ses talents en proposant sa nomination à l'Académie de Saint-Luc à Rome. La lettre suivante de Wicar, qui faisait partie de cette réunion d'artistes, nous fait connaître les circonstances particulières de son admission :

« Rome, le 3 novembre 1811.

» Monsieur et cher maître,

» Je me hâte de remplir un devoir qui m'est cher ; c'est de vous annoncer que l'Académie de Saint-Luc vous a nommé membre par acclamation. Voici quelques détails de cette séance à laquelle j'ai eu le bonheur d'assister.

» M. Canova, président actuel de l'Académie, a fait proposer par trois membres de ladite Académie, mais tous Italiens; parce que, voulant que ce fussent les Italiens qui rendissent hommage au talent supérieur des peintres et artistes français, il m'avait fait prier de souffrir que je ne fusse pas nommé l'un des trois membres proposants; j'y consentis avec peine, je vous l'avoue; ces trois peintres proposèrent donc MM. David, Girodet, Gérard, auxquels on ajouta bientôt M. Gros, M. Guérin, et M. Marin demanda que M. Ménageot fût aussi du nombre. Tout cela fut approuvé. Alors je ne pus m'empêcher de me lever et de dire quelques mots que voici à peu près :

« Messieurs, en applaudissant aux propositions de nos collègues, et en partageant la » juste estime dont ils viennent de rendre un témoignage public en faveur d'artistes aussi » distingués, je ne puis m'empêcher de remarquer que l'Académie a attendu bien tard à se » procurer l'honneur de voir inscrit parmi ses membres l'immortel David, premier peintre » de l'Europe et du siècle, et le régénérateur du bon style, du style héroïque. Je demande » donc expressément que M. David ne soit pas confondu avec personne dans sa nomination de » membre de l'Académie de Saint-Luc, mais qu'il soit nommé par acclamation, sans passer » par aucune formalité de scrutin ou autre, comme cela devra se pratiquer pour les autres. »

» Les plus vifs, les plus sincères et les plus unanimes applaudissements ont répondu à ma demande qui, étant accueillie avec transport, vous a fait nommer par acclamation, et les autres peintres que je vous ai nommés plus haut, sont remis à une autre assemblée en passant par les formes usitées et qui jusqu'à présent n'ont été dérogées que pour Charles Lebrun, Canova et pour vous.

» M. Stern a aussi proposé MM. Percier et Fontaine comme architectes, et M. Canova a proposé M. Quatremère de Quincy comme membre honoraire. Le tout se terminera (je n'en doute pas) très avantageusement à la première assemblée.

» Voilà, Monsieur et cher maître, ce que je me suis empressé de vous annoncer le premier. Je sais bien que c'est peu de chose pour un grand homme; mais si l'Académie a cela de commun avec tous les corps, qui est de contenir beaucoup de médiocrités et pas mal de mauvais, mais aussi le bon et l'excellent; vous serez assez juste appréciateur des talents de Canova, pour n'être pas fâché de faire partie d'un corps dont il se trouve membre, car les peintres italiens, quoique avec du mérite, n'ont rien d'assez piquant pour relever la sauce (soit dit entre nous).

» La consolation que j'aurais, serait que vous accordiez votre portrait peint par vous à l'Académie. Je m'empresserais alors de le copier pour moi, et pour l'avoir toujours présent, principalement pendant l'exécution de mon tableau. Ne serai-je donc jamais assez heureux pour posséder quelques traits de mon maître, donnés par lui? Consolez-moi là-dessus, je vous en conjure, et surtout pardonnez-moi tant d'indiscrétion. J'ai tant de beaux dessins de grands maîtres et je n'aurais rien de vous dans mes portefeuilles.

» Je ne puis vous exprimer le désir que j'ai de vous voir : sera-ce vous qui viendrez en Italie, ou moi qui irai à Paris? Le second est plus probable que le premier. J'attends avec impatience le moment où la Classe des peintres aura aussi son prince de l'Académie. Je garde le secret le plus absolu, mais je vous jure d'avance, que j'aurai assez d'énergie pour

beaucoup contribuer à ce que l'Académie ait l'honneur de vous avoir pour son prince, comme elle a fait à Lebrun et comme j'ai fait faire fort heureusement à Canova, l'année passée. J'ai fait alors à mes dépens avec deux collègues, Stern et Finelli, le voyage de Florence, pour annoncer à Canova cette nomination et le prier au nom de l'Académie de l'accepter. Je ferai bien plus volontiers celui de Paris lorsqu'il s'agira de rendre hommage à mon maître.

» Conservez-vous pour la gloire des Arts et pour le bonheur de ceux qui, comme moi, vous aiment et vous admirent. Vous avez triomphé des nouveaux Curiaces, et c'est précisément à Rome qu'a été le siège de ce triomphe. Cela vaut bien la décision d'un Institut.

» Agréez, etc.

» Le chevalier WICAR. »

Voici le procès-verbal de cette élection.

INSIGNE ACCADEMIA ROMANA DELLE BELLE ARTI DETTA DI S. LUCA

Invitati alla congregazione da tenersi nelle solite stanze Accademiche di Santa Martina oggi 3 novembre 1811, sono intervenuti i signori professori :

Antonio Cav[e] Canova, principe — Andrea Cav[e] Vici, secondo consigliere — Virginio Bracci, segretario — Michele Passalacqua — Giuseppe Valadier — Giuseppe Camporesi — Vicenzo Pacetti — Pietro Finelli — Benedetto Diernicoli — Pasquale Belli — Tommaso Zappati — Antonio d'Este — Andrea Pozzi — Giovanni Pierantoni — Francesco Manno Giô Battâ Wicar — Carlo Labruzzi — Carlo Francesco Maren — Raffaele Stern — Bazilio Mazzoli.

Recitate le solite preci, si è dato principio como segue : *È stato proposto anche l'egregio pittore Sig[r] David, il di cui merito essendo già a tutti palese, deviando dalle solite costumanze stabilite è stato acclamato a pieni voti, senza correre bussolo; e perciò il nostro segretario gliene fara lettera di avviso.*

Firmato VIRGINIO BRACCI, Accad.
Segretario.

Dans sa séance du 17 novembre. l'Académie de Saint-Luc avait approuvé la lettre suivante qui annonçait à David sa nomination.

« Roma, li 4 novembre 1811.

» *All' egregio Sig. Giacomo, Luigi* DAVID, *primo Pittore de S. M. I., membro dell' Istituto di Francia, offiziale della Legione di onore, etc., etc.*

» Signore,

» L'opinione nella quale erano gli Accademici di San Luca, che il vostro celebre nome, » oh, egregio pittore, signore David, si trovasse già da gran tempo registrato nel catalogo dè » suoi colleghi di merito, è stata la cagione del ritardo della vostra aggregazione al nostro » Collegio di Belle Arti, ora seguita nella seduta 3 novembre andante.

» Si è creduto però conveniente supplire al ritardo colla solennità dell' ammizione » portato non secondo la consuetudine in due diversa sedute, ma nel medesimo istante, non » per voti segreti, ma per universale acclamazione.

» L'Accademia vive nella fiducia che voi, egregio signore David, sarete per aggradire » questa distinzione ben dovuta al vostro singolar merito, e che vorrete ben compiacervi di » soddisfare agli obblighi in tale circonstanza adempiuti gia dagli altri nostri colleghi; li » pui pregievoli dè quali per noi saranno il dono d'un qualche vostro saggio di pittura che » ci renda continua testimonianza dell insigne valore di si egregio nostro collega, ed il vostro » ritratto, in continuazione della serie genealogica dè nostri colleghi.

» Ricevete gli attestati della sincera stima, colla quale i qui sottoscritti si dichia- » rano, ec., ec. »

David répondit à cette distinction flatteuse par les lignes suivantes :

« 17 décembre 1811.

» Monsieur et cher confrère,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 4 novembre, par laquelle vous m'apprenez que l'Académie de Saint-Luc a daigné m'admettre au nombre de ses membres ; vous ajoutez que l'Académie me croyait déjà admis depuis longtemps, et que cette erreur avait occasionné le retard de mon incorporation.

» J'étais loin de penser, je vous assure, que l'Académie eût pu m'oublier, et comme étranger je me bornais à admirer les ouvrages de certains de ses membres, quand l'occasion s'en présentait, ou bien je me les faisais raconter par ceux de ma connaissance qui arrivaient de cette terre classique.

» Mais aujourd'hui, Monsieur le Secrétaire, ma surprise et ma reconnaissance sont extrêmes : non seulement l'Académie me fait l'honneur de m'admettre dans son sein, mais elle consent à enfreindre en ma faveur ses règlements pour m'y « proclamer par acclamation ».

» A quoi puis-je attribuer cette innovation? A mon mérite? Non, me dis-je ; beaucoup d'autres auraient des droits plus légitimes ; je ne puis donc l'attribuer, mon cher confrère, qu'à mon attachement inviolable pour tout ce qui tient à l'Italie, ou bien mieux au choix que notre auguste Empereur a daigné faire de ma personne pour être son premier Peintre.

» Je vous supplie, Monsieur le Secrétaire, de présenter mes hommages à l'illustre corps dont vous êtes l'organe et de vouloir bien lui faire agréer les sentiments de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être...

» DAVID,

Premier Peintre de S. M. l'Empereur et Roi, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut Impérial de France.

» P.-S. Je me ferai un devoir de me conformer à vos usages en vous envoyant un ouvrage de ma main, avec mon portrait. »

En écrivant à Canova pour le remercier de ce vote de l'Académie de Saint-Luc, il lui en attribue tout l'honneur ; « C'est le présentateur, dit-il, que l'Académie a justement considéré. Canova, le nom de Canova a tout fait, » et il assure son ami qu'il conservera ce souvenir jusqu'à la fin de ses jours.

En mars 1812, ce fut le prince de Schwarzenberg qui annonça à David que l'Académie impériale et royale des Beaux-Arts de Vienne, en séance solennelle pour la naissance de l'Empereur, lui avait décerné le diplôme de membre honoraire.

Enfin, plus tard, la Société des Beaux-Arts et de Littérature de Gand le nomma aussi, le 10 juillet 1814, membre honoraire.

David, qui ne pensait pas qu'il irait un jour demander l'hospitalité à la Belgique, envoyait, le 19 septembre 1814, à la Société la lettre suivante, qui devait flatter honorablement l'orgueil national de ses membres :

« J'ai reçu, répondait-il, la lettre que vous m'avez fait l'honneur d'écrire, dans laquelle vous m'annoncez que la Société des Beaux-Arts, dans sa séance du 10 juillet dernier, m'a nommé membre honoraire de la classe de peinture ; cet honneur, Monsieur le Secrétaire, me flatte infiniment.

» Si je ne mérite pas cet honneur uniquement par mon talent, j'en suis digne, j'ose le dire, sous le rapport de l'amour que je porte aux Flamands qui ont une aptitude naturelle pour les arts. Je suis dans le cas d'en juger plus que bien d'autres, mon atelier étant composé de toutes les nations. Les Flamands, plus particulièrement, sont toujours ceux qui se sont le plus distingués.

» Je vous prie, Monsieur le Secrétaire, de vouloir bien être l'interprète de ma reconnaissance auprès de la Société des Beaux-Arts, et de lui rappeler en mon nom qu'un peintre doit se faire gloire de faire partie d'une Société qui habite la patrie des Rubens, Van Dyck, Téniers, etc. »

Comme membre de l'Institut et de ces différentes sociétés académiques, David était entré en relations avec les hommes les plus éminents de l'Europe. Nous avons dit comment il se trouvait aussi le collègue de Canova, qu'il avait connu, pendant ses deux séjours à Rome, par Quatremère, leur ami commun. La conformité de leur goût dans les arts, la réforme qu'ils poursuivaient, l'un en Italie avec la sculpture, l'autre en France avec la peinture, les avait bientôt unis d'amitié.

David avait pensé à confier à Canova la direction artistique de son fils Eugène, qui montrait de grandes dispositions pour la sculpture, et quand, en 1802, le grand artiste italien était venu en France et avait été nommé par l'Institut associé étranger, son ami, pour l'honorer, avait donné plusieurs dîners, auxquels il avait invité leurs confrères les plus en renom. Enfin, la conduite de la Classe des beaux-arts à leur égard avait encore resserré ces liens, et à chacun de ses voyages Canova se retrouvait volontiers avec son collègue.

David se plaisait à rassembler dans l'intimité ses élèves et ses amis autour de sa table. L'imprévu ajoutait quelquefois au charme de ces réunions cordiales.

Le billet suivant, qu'il adressait au joyeux et spirituel Isabey, nous montre bien l'esprit qui y présidait :

« Ce mardi 14 octobre 1806.

» Mon cher Isabey,

» Je rassemble, pour demain mercredi, à dîner chez moi, les élèves qui m'ont le plus fait honneur. Mon projet ne serait pas rempli si tu n'en faisais pas nombre (ils sont peu nombreux) ; car il est plus facile de ne pas avoir du talent. Le nombre de ceux-là est beaucoup plus grand. Ces élèves sont Fabre, qui arrive de Florence ; Girodet, Gros, Gérard et toi, pas davantage. Tu sens les conséquences sans que je te les explique. S'il y avait de l'équivoque, chacun pourrait dire : « Pourquoi n'y suis-je pas, moi. » Mais pour ceux-ci, ils resserrent la barrière.

» A demain, mon ami ; viens me prendre à mon atelier de l'église Cluny, place Vendôme (*sic*). Tu verras où en est mon tableau ; dégage-toi si tu as donné parole. Je m'y prends un peu tard, à la vérité, mais je comptais trouver un moment pour aller t'en parler chez toi.

» A demain mercredi, sans faute.

» Ton ami, » DAVID. »

Une aimable liberté faisait le principal attrait de ces repas. Aussi, dans une circonstance semblable, Canova prie-t-il simplement David de l'excuser s'il ne peut répondre à l'invitation qu'il lui a envoyée pour l'engager à dîner, et lui demande la permission de venir un matin prendre le chocolat avec lui. C'était pendant son séjour en France en 1810, quand Napoléon l'avait appelé pour exécuter le buste de l'Impératrice Marie-Louise, et quelques jours avant les observations que l'Empereur présenta à la Classe des beaux-arts, sur ce que ses ouvrages n'avaient pas été admis au concours décennal.

« Parigi, il 18 novembre 1810.

» Canova invia i suoi distintissimi complimenti a preclarissimo Signor cavaliere » David e lo previene che avendo fissata la sua partenza nel prossimo giovedi, non puo » per consequenza godere il favore del suo grazioso invito a pranzo per quel giorno. » Solamente gli fa noto, che se gradisce, de lo scriverne Canova venga a prendere la » cioccolata da lui mercoledi, prima dà mezzo giorno. Basterà un suo cenno, perche » Canova prontamente accordi et abbia l'honore di presentarsi da Mr David verso quell'ora » indicata.

» Mille complimenti per ambidue li fratelli Canova a Ma. »

L'amitié qui unissait David à Canova était si bien connue que quand Gérard eut fait un portrait de ce grand artiste, il s'empressa d'en envoyer une répétition à son

maître. Celui-ci fut extrêmement heureux de ce souvenir, et il en remercia ainsi son élève :

« 15 février 1809.

» Mon cher Gérard,

» Que de grâces n'ai-je pas à te rendre du cadeau rare et précieux que tu viens de me faire. Le *Portrait de Canova*, peint par Gérard : sais-tu bien quelle chose curieuse est un pareil objet? Mais songe aussi au cas que j'en fais.

» Je vais cependant m'occuper du moyen de t'en mieux prouver ma reconnaissance, car un ouvrage de moi ne sera qu'un faible à-compte; mais l'amitié n'est pas représentée avec la balance, et c'est là précisément ce qui la rend divine : elle est désintéressée.

» Adieu pour la vie, ton ami,

» David.

» Mille et mille respects à ta chère femme. »

Quelque temps après ce billet, David envoya à Gérard le portrait qu'il avait peint de lui-même en 1790, dans lequel il s'est représenté coiffé en poudre à « l'oiseau royal », avec une redingote noisette à pèlerine et un gilet jaune rayé de bleu, précieux portrait qui, à la vente de Gérard, fut acheté par Delafontaine, l'élève de David, et est rentré depuis en possession de la famille du peintre.

Ces lettres à Isabey et à Gérard, ces cadeaux réciproques, la bonne grâce qui les accompagne, nous montrent quels rapports existaient entre le maître et ses élèves.

David, au reste, par sa bonhomie, son esprit de justice, savait conquérir l'affection des jeunes gens qui venaient lui demander ses conseils, et depuis qu'ayant repris ses pinceaux, il s'était voué exclusivement à son art, leur nombre s'était considérablement augmenté. On était loin des dix-sept fidèles du lendemain de thermidor. La moyenne des listes que nous avons parcourues, pour les années 1811 et 1812, se compose d'environ trente-sept noms par mois.

Quand le Louvre fut repris par l'État, ses élèves s'établirent au collège Du Plessis, dans la rue Saint-Jacques, près de l'église de Cluny, où leur professeur travaillait à ses tableaux du *Sacre*.

Plus tard, ils se transportèrent dans le collège des Quatre-Nations, au rez-de-chaussée, sous la bibliothèque Mazarine. C'est ce local qu'a représenté Cochereau, cet artiste enlevé si prématurément aux beaux-arts, dans le charmant tableau qu'on voit aujourd'hui au Louvre. Les bâtiments de la Monnaie qu'on aperçoit dans le fond, et les arches du Pont-Neuf qu'on découvre par la fenêtre entr'ouverte, indiquent clairement l'emplacement de cet atelier qui demeura celui des élèves de David jusqu'au jour où il dut s'éloigner de France.

Il se rendait tous les jours au milieu d'eux pour les corriger. Ils lui payaient une rétribution mensuelle de vingt-quatre francs, qui s'élevait de neuf à dix mille francs par an. Son vieil ami et élève Mullard était chargé de cette recette qu'il remettait entre les

mains de l'homme d'affaires de David, M. Levol. Le maître accordait facilement des dispenses; mais, en général, la perception était faite avec une grande régularité, à en juger par les états présentés par Levol, de 1811 à 1816.

Les modèles d'homme étaient seuls admis à l'atelier. Parmi les noms de ceux qui y posaient ordinairement, nous retrouvons Polonais, qui figure dans le tableau de Cochereau; Cadamour, Suisse, qui fonda plus tard une académie devenue légendaire, et Dubosc, qui commençait alors cette longue carrière qu'il devait si dignement terminer en laissant aux artistes un magnifique témoignage de sa reconnaissance.

L'atelier de David était, à cette époque, fréquenté par des jeunes gens de toutes les nationalités : des Allemands, des Espagnols, des Américains, des Suisses, des Italiens, beaucoup de Belges et même des Anglais. Le maître leur demandait seulement d'avoir reçu une éducation libérale qui leur permît d'apprécier les beautés des auteurs latins; car, disait-il, « un artiste sans instruction, prive son art de son plus bel ornement ». Il exigeait aussi la possession d'un petit patrimoine qui les délivrât de ces soucis qui entravent souvent l'étude des arts, quand il faut que l'élève s'inquiète des soins matériels de la vie.

Tous commençaient par y dessiner soit d'après la bosse, soit d'après le modèle, avant de prendre le pinceau, l'ébauchoir ou le burin; car l'étude de l'antique et de la nature était la base de leur éducation.

« Voir juste et beau », était la conséquence des conseils de David, et quand l'œil de l'élève était suffisamment exercé, et son intelligence assez instruite pour découvrir ces caractères dans la nature, qu'importait qu'il se consacrât à la peinture ou à la sculpture? La science qu'il avait acquise lui servait toujours de guide, car David disait souvent : « Comme il est difficile de changer une chose de mal en bien, de même si une chose est bien elle ne changera pas aisément en mal. Ainsi, quand on sait dessiner, l'application à la peinture ou à la sculpture ne fait rien perdre du dessin. » Aussi, des peintres, des sculpteurs et des graveurs distingués sont sortis de son école.

Pour favoriser l'étude de l'antique, qui dans ses idées était un guide plus sûr encore que les maîtres, puisque les Raphaël, les Poussin s'en étaient inspirés, il avait sollicité et obtenu de l'administration du Musée des moulages des morceaux de sculpture les plus célèbres, comme l'*Apollon du Belvédère,* le *Gladiateur*, le *Germanicus*, etc., etc.; l'examen approfondi de ces chefs-d'œuvre, appuyé des conseils du maître, formait le goût des élèves et leur apprenait à découvrir « ces beautés de la nature qu'un ignorant n'arrive jamais à voir ».

Quand David entrait, le silence se faisait aussitôt dans l'atelier. Il saisissait d'un seul coup d'œil les travaux de ses élèves, et si l'ensemble ne lui paraissait pas satisfaisant, il se retirait sans corriger et même sans dire un mot. Cette visite silencieuse produisait une pénible impression et valait mieux que tous les discours, pour exciter l'ardeur de cette bruyante jeunesse. Quand, au contraire, il lui semblait que le temps et ses conseils n'avaient pas été perdus, se débarrassant de sa canne et de son chapeau, il se mettait à la place de l'élève le plus rapproché. Alors, levant les yeux sur le modèle, « Allons, Polonais, le mouvement. Ah oui! tu n'as pas ici, comme à l'Académie, tes talonnières et tes

ficelles qui faussent le mouvement ; c'est plus fatigant, mais c'est plus vrai ; d'ailleurs, tu te reprendras. »

Pour montrer combien il recherchait les mouvements que donne la nature, on racontait à l'atelier que lorsqu'il peignait son *Brutus*, une jeune personne qui posait dans le groupe des filles du Consul romain, s'évanouit de fatigue. « Taisez-vous, dit-il à ses compagnes qui voulaient la faire revenir, il n'y a pas de danger pour elle. Attendez encore. Que c'est beau ! Quel beau mouvement ! Je sentais bien que je n'y étais pas. »

Le maître examinait avec attention l'ouvrage de son élève et indiquait d'une manière claire les parties défectueuses de son ouvrage.

« Le mouvement n'est pas rendu avec sincérité, mon ami. Il faut éviter cette manière de convention ; vos lignes doivent être justes, et vos indications simples et naïves. » Alors, prenant un crayon, par un trait tracé avec fermeté, il remettait la figure dans le mouvement.

« Quand le modèle est devant vous, il faut bien vous pénétrer de sa nature et choisir les bons mouvements et non pas les mauvais. Si vous hésitez, vous ferez comme ce sculpteur occupé à modeler une figure depuis plusieurs années ; quand son modèle maigrit, il maigrit sa figure ; il la grossit quand il engraisse ; aussi ne la finira-t-il jamais. »

Passant à un autre chevalet, où un jeune homme peignait avec une fougue et un aplomb extraordinaires. « Hein ! va-t-il, celui-là ; en abat-il de l'ouvrage ! A la fin de la séance, ce ne sera pas sa tête, soyez-en sûrs, mais sa main qui sera fatiguée. — Je n'en aurai pas pour longtemps avec lui, car ce qui est vite fait, est bientôt vu. — Je ne puis, mon ami, vous laisser perdre ainsi l'argent de votre famille ; car, pour ce que vous faites ici, comme vous paraissez ne pas vous soucier du modèle et que vous peignez toujours la même figure, comme de mémoire, vous pourriez aussi bien la faire chez vous sans rien dépenser. Enfin, à quoi vous sert que ce soit Polonais qui pose aujourd'hui et Dubosc demain, si vous faites toujours le même bonhomme ? — Quand vous allez faire un pique-nique avec vos amis, ne mangez-vous pas et ne buvez-vous pas pour votre argent ? Eh bien, puisqu'ici vous payez comme les autres des modèles de nature différente, prenez-en votre part. — Ainsi, plus d'application, de réflexion surtout. Regardez votre modèle, étudiez-le, et quand vous voyez un Caligula, n'en faites pas un Nicolas, sinon abandonnez la peinture. Rien ne vous oblige à être artiste, et les professions où vous pourrez réussir ne manquent pas. »

Quittant cette place, il se dirigeait avec précaution, pour éviter les taches de couleur qui abondent au milieu des palettes et des pinceaux, vers un autre élève, un grand et beau jeune homme. « Du courage, Abel ; c'est bien cela, mon ami. Tu copies fidèlement ce que tu vois. Continue ainsi, et quoi que te fassent ces Messieurs de l'Académie, tu arriveras. Drolling a forcé la porte l'an passé, tu la forceras cette année.

» Je parie que ton album est déjà plein et que tu as passé ta journée à faire des croquis. Il fait bien, Messieurs, dit David en s'adressant à ses élèves : c'est ainsi qu'on se peuple la mémoire de mouvements et de gestes naturels, expressifs. Maintenant, Abel, applique-toi, à peindre vrai et juste du premier coup. Il ne faut pas s'habituer à laisser aller sa main et s'abandonner aux couleurs de la palette, en disant : je reprendrai cela plus

tard. Il faut peindre avec les couleurs de la nature, et quand on se trompe, gratter bravement son erreur. — Peindre avec des repentirs, sans enlever le dessous, fait de la mauvaise besogne ; les couleurs repoussent et s'altèrent ; j'en sais quelque chose depuis mon concours de la Niobé. Aussi, ne désespère pas, mon cher Abel ; ne sois pas comme ce Langlois, qui s'est rattrapé, il est vrai ; tu réussiras au prochain concours. »

Nous avons déjà dit que depuis que Pajou l'avait emporté pour la vice-présidence de la Classe des beaux-arts sur David, celui-ci n'assistait qu'aux séances dans lesquelles il était question des prix de Peinture et de Sculpture.

Bien que ne suivant pas les errements des écoles surveillées par l'Institut, ses élèves se présentaient pour disputer le prix de Rome à leurs camarades des ateliers de Vincent et de Regnault. Dans ces concours ils tenaient un rang fort honorable. En 1805, Langlois avait eu le second prix ; en 1806, mécontent de son ouvrage, il l'avait détruit, et ce ne fut qu'en 1809, à trente ans, qu'il réussit à remporter le grand-prix de peinture.

En 1807, Caminade avait soutenu, par son second prix, la réputation de l'atelier ; en 1808, Guillemot obtenait, à vingt et un ans, le premier prix de peinture, en même temps que ses camarades d'atelier, Rutxhiel et Valois, recevaient les premier et second prix de sculpture.

Les deux prix de peinture de 1810 étaient décernés, le premier à Drolling, le second à Abel de Pujol. David avait raison de dire à ce dernier de ne pas se décourager, car l'année suivante, en 1811, il était couronné à son tour.

Dans les années qui suivirent, les sculpteurs représentèrent noblement son école. En 1811, les prix étaient remportés par David d'Angers et Vangel ; en 1812, Rude est vainqueur. Cependant, une pléiade de jeunes peintres, dont plusieurs sont devenus célèbres, prenait part à la lutte. Couder, Pagnest, Schmit, de Georges, Gué, Gassier, Schnetz figuraient aux concours de 1812 et 1813. Cette dernière année, l'Institut donnait le prix de gravure en médaille à Brandt, aussi élève de David.

« Du soin, de l'attention, des efforts, disait une autre fois David, en s'adressant à un jeune homme à l'œil vif et intelligent. Pas trop de fini, cependant ; car, comme répétait Doyen, « le fini, mes enfants, ne finit pas ». Il faut que la valeur des tons et la vigueur des touches soient calculées pour les plans et combinées avec la distance d'où le tableau sera vu. Voilà ce qui constitue le fini.

» — On voit, mon cher Couder, que vous venez de chez mon bon ami Regnault. Je pourrais dire que son atelier est ma pépinière, pourtant les sujets qu'il m'envoie sont bien malades ; on peut cependant les sauver. Mais si vous sortiez de chez Vincent, vous seriez inguérissable. — Oui, ce n'est pas mal, mais c'est français..., et pendant plusieurs séances, David se contenta, en passant auprès de lui, de dire : « C'est français. »

Ce laconisme mettait Couder à la torture.

Souvent le maître, pour graver plus profondément ses préceptes dans les esprits, les entourait ainsi d'une forme énigmatique, de manière à ce que le sens une fois découvert, ils fussent mieux retenus.

Ces mots « c'est français » intriguaient beaucoup notre jeune élève. — « Oui, c'est

français, disait-il à ses camarades; mais qu'y a-t-il d'étonnant, le modèle n'est-il pas; français? Ne serait-ce pas plus extraordinaire si c'était prussien. » David, un jour, avait même ajouté, le voyant les yeux pleins de larmes : « Gérard aussi est Français. » Couder ne comprenait toujours pas et redoublait d'énergie pour appliquer les leçons de son maître; quand enfin celui-ci lui dit : « Enfin, c'est bien, c'est italien. »

Ce dernier mot était une révélation : il était arrivé à rendre la nature avec la sobriété, la largeur qui fait le mérite des maîtres.

David s'intéressait particulièrement à ce jeune artiste. Couder avait d'abord suivi l'école de Regnault; mais, se rencontrant sans cesse avec des élèves de David et les entendant parler avec enthousiasme de leur maître, il avait voulu partager leurs travaux. Il écrit donc à Regnault une lettre qui lui coûte toutes les peines du monde, pour l'informer qu'il est obligé de se priver de ses bons et généreux conseils; puis il se rend chez David qui l'admet dans son atelier.

A ce moment, deux jeunes gens, qui travaillaient aussi chez Regnault, s'étant pris de querelle, étaient allés sur le terrain, et l'un d'eux, ne voulant plus se rencontrer avec son adversaire s'était décidé à entrer chez David. Celui-ci se trouva le soir même dîner chez Denon, à côté de Regnault :

« — J'ai vu un de tes élèves, lui dit-il.

» — Oui, répond Regnault, un tel, un grand garçon, qui vient de se battre avec un de ses camarades. Je sais tout et je l'ai fort approuvé.

» — Mais non, reprend David, ce n'est pas celui-là; c'est, au contraire, un petit, un nommé Couder, je crois.

» — Comment, Couder? Mais c'est affreux, s'écrie Regnault, qui n'avait pas reçu la lettre; un garçon que j'aimais, et auquel je m'intéressais. Est-il permis d'être aussi grossiér et aussi ingrat? Me quitter ainsi sans me prévenir.

» — C'est bien alors, ajoute David, je te le renverrai. »

En effet, le lendemain, il prie les camarades de Couder de lui annoncer qu'il n'ait plus à revenir à l'atelier.

A cette nouvelle, celui-ci ne sait où donner de la tête et dans sa douleur ne rêve rien moins qu'à se détruire, lorsque tout à coup se rappelant combien Mlle Sedaine lui montre d'affection, il pense qu'elle pourra peut-être l'assister en cette triste affaire.

Il court chez elle. A sa mine désolée, elle devine qu'un malheur a frappé son ami. Elle s'informe avec bonté de la cause de son chagrin. Couder lui raconte son infortune, et lui montre qu'elle seule peut le sauver en écrivant à David. — « Écrire à David, s'écrie Mlle Sedaine, y pensez-vous? voici plus de quinze ans que nous ne nous sommes vus. »

En effet, malgré l'amitié profonde qui avait uni David à cette famille, la différence de leurs opinions les avait tenus séparés depuis la Révolution.

Elle résista d'abord; mais enfin, pressée par le désespoir de Couder et son désir de profiter des leçons d'un si bon maître, elle consent à écrire en disant : « — Soyez sûr, mon ami, qu'il vous admettra dans son atelier. » — Et elle lui remet un billet de quatre lignes.

Le jeune homme court chez David, se fait annoncer, suit le domestique, entend son maître qui répondait : « Dites à M. Couder que je n'y suis pas, » et se présente.

« — Que voulez-vous, Monsieur? lui dit David. Je ne puis vous recevoir parmi mes élèves; vous ne savez pas les haines que de pareilles circonstances font naître à l'Académie. — Mais, Monsieur, voici une lettre de Mlle Sedaine. – De Mlle Sedaine? répond David, s'arrêtant et soulevant son chapeau. Il prend la lettre, la lit, la serre dans la poche de son habit, et, tendant la main à Couder : « Vous pourrez dès demain retourner à l'atelier. » — Il n'avait pas oublié tout ce qu'il devait au père de celle qui venait l'implorer pour son protégé.

Cette simplicité, cette franchise, lui gagnaient le cœur de ses élèves. Tous l'estimaient, et quelques-uns avaient pour lui une affection qui allait jusqu'au fanatisme. Leur ambition était de s'entendre dire : « Te voilà parti, il faut prendre bravement ton vol et faire un tableau. » Celui à qui David ouvrait ainsi la carrière était regardé d'un œil d'envie par les camarades, et surtout par les jeunes dessinateurs qui brûlaient du désir de changer leur modeste tabouret contre le chevalet du peintre.

Pour corriger les dessins, David s'asseyait à la place de l'élève et prenait son carton entre ses genoux. Il recommandait surtout l'étude serrée des formes et du modelé. « Il ne faut pas, disait-il, tomber dans l'enflure pour éviter la maigreur; surtout saisissez bien le caractère des têtes, c'est important. » Il évitait dans ses corrections de se servir des termes techniques de l'anatomie et de la perspective.

« J'ai oublié, disait-il, le nom de ce muscle, je le sens, j'en aperçois très bien l'office. Le voyez-vous, mon ami? ne l'omettez pas. »

Et alors, par quelques traits de crayon, il faisait comprendre l'influence d'un contour plus ou moins soutenu; « car, disait-il, le chemin est long avec le précepte, il est court avec l'exemple; » il haussait les yeux dans leur orbite, rendait au col de la grâce, de la fierté, soit en abaissant légèrement les épaules, soit en relevant le haut de la nuque.

Il donnait de la finesse aux articulations, faisant dominer les grandes parties sur les petites, mais cependant sans s'écarter de la nature; car il aimait mieux une « fidélité timide qu'une hardiesse infidèle, » et il ajoutait : « Soyons vrai d'abord, beau ensuite. »

Il voulait surtout préserver ses élèves de ce qu'il appelait la manière.

Élevant alors la voix, il racontait à ses élèves ce qu'il lui avait fallu d'énergie pour se débarrasser des principes académiques; ses hésitations, ses luttes, quand il s'était trouvé à Rome.

« Passez place Cambrai, poursuivait-il, vous y trouverez une mauvaise croûte de ma façon : vous en rirez comme moi; mais vous verrez combien j'étais infecté du virus académique. »

Quant à cette habileté de main qu'on appelle le métier, il l'avait en horreur. « Allez, disait-il, allez l'apprendre chez Girodet, ici, on n'enseigne que la peinture. »

S'adressant avec bienveillance à un jeune homme à l'aspect réservé, au regard profond et doux, qui venait de se lever respectueusement pour lui donner sa place : « J'ai vu votre bonne mère, Robert; je lui ai dit d'avoir confiance en vous... Mais, croyez-moi,

mon ami, vous avez du goût, votre dessin a du sentiment; prenez la palette, vous devez être quelque chose de mieux qu'un graveur. »

Souvent aussi David réunissait ses élèves dans les galeries du Louvre qui possédait alors tant de chefs-d'œuvre.

« Quelle différence, leur disait-il en parcourant l'ancienne école française, il fut résulté pour l'art en France si Le Sueur et Le Poussin eussent été à la place de Lebrun; nous aurions une école à opposer à celle d'Italie. » Et il ajoutait devant le *Saint-Paul à Éphèse* de Le Sueur :

« Voyez comme l'esprit et les yeux sont satisfaits. C'est inspiré de Raphaël, mais non copié. Ces draperies sont simples et plus naturelles que celles du Poussin, dans laquelle il y a toujours un peu de système. — Dans cette *Messe de Saint-Bruno,* quel calme; il n'y a pas un hypocrite; la conviction est peinte sur leurs visages. » Devant *le Christ portant sa croix :* « Combien cet homme divin souffre avec résignation : que cette robe d'un gris de lin bleuâtre est bien choisie. Comme facture, cette figure est digne du Corrège. On ne peut peindre comme cela que quand on est convaincu et point courtisan.

» Voyez, Lebrun, quel fracas! et toujours les mêmes bouches, les mêmes yeux, les mêmes nez. On fait ainsi quand on veut aller vite, à l'ordre, et qu'on veut contenter son maître. »

Il faisait ainsi ressortir aux yeux de ses élèves les qualités des différents maîtres; son expérience découvrait des aperçus nouveaux, ingénieux, qui frappaient l'esprit de ses auditeurs, et leur prouvait que sa passion pour l'art et la vérité lui faisait rendre justice à des peintres qui, comme Ostade, Téniers, Rembrandt, Subleyras même, étaient pourtant bien opposés à ses aspirations.

Dans son enthousiasme pour l'antique, il n'admettait pas tous les ouvrages sans restriction. Quoiqu'il n'eût pas connu les œuvres sublimes créées par le ciseau de Phidias, il ne partageait pas l'engouement général pour certains marbres célèbres. Pour lui, la *Vénus de Médicis* n'offrait pas le type d'une déesse, mais plutôt d'une courtisane, et dans l'*Apollon du Belvédère* il découvrait des traces de cet art gréco-romain qui fleurit sous Adrien et qui crut devoir suppléer à la simplicité grecque si naïve et si savante, et il se tournait alors vers les statues du *Discobole* et du *Méléagre*, qui offrent un si beau spécimen de l'art antique.

Son œil, au reste, était tellement familiarisé avec les anciens, qu'appelé un jour au sein de la Classe d'histoire et de littérature ancienne pour juger un travail sur des médailles grecques et romaines, en voyant les dessins faits d'après les originaux, il les trouva sans style, et, tirant un crayon de sa poche, sans voir les modèles, il donna si bien d'un seul trait aux têtes l'expression et le type qui leur convenaient que, quand on apporta les médailles pour comparer, les corrections étaient exactes.

Le dimanche matin, David recevait chez lui ses élèves. L'hiver, ils le trouvaient au coin de la cheminée, fumant une petite pipe de terre, que son domestique, nous dit Couder, avait le secret de conserver toujours comme neuve. L'été, il se tenait dans son jardin, sur un banc de gazon, auprès du monument qu'il avait fait élever à la mémoire de Drouais.

Là, ses élèves l'entretenaient de leurs projets; ils lui présentaient leurs esquisses ou le priaient de venir voir le tableau destiné au prochain Salon.

« Es-tu bien réveillé aujourd'hui, Schnetz? disait-il à un grand jeune homme au teint basané, vêtu d'une longue redingote, tenant sous le bras une petite toile et maniant, d'une main prétentieuse, un jonc flexible : — Me rapportes-tu ma *Tête d'Antinoüs* que tu m'as brisée en dormant au lieu de poser. Il paraît que le rôle de compagnon de Léonidas ne t'inspirait pas. Mais, tu sais, je ne te tiens pas quitte, j'ai encore besoin de toi. — Que m'apportes-tu là, une esquisse?

» — Oui, Monsieur David.

» — Qu'est-ce que c'est? une Nymphe et un jeune voyageur qu'elle aide à franchir une crevasse de rocher. Comment appelles-tu cela?

» — L'*Amitié*.

» — Ah! eh bien, mon ami, laisse ce genre de sujets. Tu as l'esprit droit, la main sûre, tu peins sagement et largement; choisis dans la nature de beaux épisodes et copie-les fidèlement. Mais abandonne les peintures à prétentions, à allégories, qui conduisent fatalement au bel esprit et à la manière. Crois-moi, Schnetz, tu peindras mieux les hommes que les déesses. »

David était très sensible à ces preuves de confiance et se rendait exactement chez ses élèves pour examiner leurs ouvrages. En présence d'efforts plus sérieux, ses conseils prenaient plus d'élévation et touchaient aux grandes questions de l'art.

Quand on a dit que, de parti pris, il dédaignait la couleur, il a été mal jugé, car il reconnaissait qu'on peut être grand par le coloris. Il commença par aimer la manière forte et tranchante du Carravagio, puis le modelé moins sec et moins noir du Dominichino. Dans ses derniers ouvrages, il voulait se rapprocher de Véronèse, et par des demi-tons généralement gris et argentés, arriver à cet effet large et moelleux qu'il appelait « un charme de la peinture ».

Aussi, disait-il : « Ce sont les gris qui font la peinture. »

Mais il n'aimait pas la couleur amoncelée sans raison sur la toile ; il la voulait posée dans le sentiment des plans : aussi disait-il que la meilleure peinture n'était pas celle qui éblouit, mais celle d'après laquelle un sculpteur pourrait modeler directement. Il négligea, il faut le reconnaître, les secrets du clair-obscur qui soutient la peinture, qui cependant n'a de force et de vie que par le dessin.

Son bonheur était de rencontrer, dans les travaux de ses élèves, du naturel, du sentiment, de ce « sentiment qui peut percer un rocher ». Il les encourageait, leur inspirait de la confiance en eux-mêmes, tâchait de leur faire éviter le faux brillant du bel esprit, enfin, il les avertissait de ne pas trop rechercher la perfection.

« Dans les Arts, leur répétait-il, ce qui fait bien est bien. »

La simplicité, la naïveté qu'il recommandait surtout à ses élèves faisaient souvent défaut dans les ouvrages célèbres d'artistes qui tenaient la tête de son atelier. Il le voyait et le regrettait vivement.

C'est ainsi que, dans des notes qu'il avait commencées sur ses principaux disciples et

qu'il n'a malheureusement pas complétées, nous trouvons sur le talent de Girodet les réflexions suivantes :

« Le troisième de mes élèves qui se distingua est Girodet, de Montargis (les deux premiers cités par David sont Drouais et Fabre, de Montpellier). Il entra chez moi jeune, présenté par Boulé, fameux architecte d'alors, au moment où il venait de finir ses études (car c'était une condition que je mettais en acceptant un élève); je voulais qu'il sût au moins le latin, ainsi de ceux dont j'ai parlé et notamment de M. Fabre qui connaissait aussi à fond la langue grecque. M. Girodet donc était très instruit pour cet âge. Il fit des progrès très rapides ; il gagna le prix au bout de six ou sept ans de mes leçons, sur un tableau, sujet égyptien, d'un *Roi qui fait immoler ses enfants*. Ce tableau est exposé dans la salle d'étude de l'école provisoire de dessin; il fait encore l'admiration des jeunes élèves qui courent la même carrière.

» C'est à Rome où il perfectionna ses heureuses dispositions. Je lui fis, comme c'était mon habitude, une petite instruction pour ses études dans ce pays. Je lui recommandais en outre de n'être pas forcé dans ses conceptions; je lui représentais que le beau est simple, même dans les choses les plus fortes ; qu'il reconnaîtra cette vérité dans les ouvrages de Raphaël, de Léonard de Vinci, même dans Michel-Ange, s'il sait bien le voir ; que son défaut habituel était de l'exagération; de prendre garde qu'il y a aussi de l'exagération à outrer la simplicité, et que passer le but s'appelle manière.

» Il a prouvé, pendant son séjour en Italie, qu'il m'avait fort bien compris, par les études qu'il envoya à Paris, et notamment dans son beau tableau du *Sommeil d'Endymion*.

» Non, je ne crois pas que Corrège, le fameux Corrège ait pu faire, pour la forme et pour le coloris, un plus bel Amour que celui que fit M. Girodet dans ce tableau, où il le représente dérangeant les branches des arbres qui cachent à Diane la présence de celui qu'elle aime.

» Depuis, il a fait de beaux ouvrages dont je vais parler ; mais il aurait été à désirer qu'il eût toujours continué cette manière simple qu'il possédait à un degré éminent.

» ... Je vais parler des ouvrages qu'il fit à Paris, à son retour de Rome. Il fut longtemps, dans les premières années de son séjour à Paris, à examiner l'opinion publique dont un de ses émules était en possession. Il est aisé de voir que c'est de M. Gérard dont il est question. M. Girodet l'observait, et le public ne voyant rien de M. Girodet, n'avait d'yeux que pour Gérard. Lorsque enfin il parut sur la scène nouvelle, ses succès, il faut le dire, ne furent pas brillants. Cependant ses tableaux renfermaient de belles choses. Pourquoi donc ce silence de la part du public ? le voilà, et je l'ai conçu aussitôt. C'est qu'il régnait dans ces sortes d'ouvrages quelque chose de recherché et peu naturel. Le public qui n'est pas obligé de s'y connaître comme les hommes de l'art, n'est pas privé pour cela de la faculté de sentir. C'est ce qu'il a, et il le possède souvent plus que celui qui exerce.

» Mais que fit-on, ou pour mieux dire que firent les amis ? Ils lui firent dans les journaux une réputation colossale ; ils firent, à coups de plume, ce qu'il aurait acquis à coups de pinceau ; s'ils ne l'avaient pas éloigné de moi, j'aurais pu encore, en bon ami, lui dire ce que mon expérience me faisait découvrir dans la manière d'opérer ; je lui aurais rappelé

mes anciens reproches bien visiblement retracés dans deux sujets d'un genre bien différent.

» Je lui aurais représenté que le sujet de son tableau d'une *Scène de Déluge* est d'un choix bizarre; que son grand talent, ainsi que celui de tout autre, succomberait dans le choix d'un sujet pareil. Que si l'on ouvre la porte à de pareils sujets, il n'y a plus de raison de s'arrêter en si beau chemin. Adieu la dignité de l'art, adieu ce beau idéal, seuls buts auxquels doit tendre le véritable peintre d'histoire; que ce genre tombe dans le ridicule qu'on applique aux mélodrames; que des figures aussi contournées ressemblent à des monstruosités; qu'il se souvienne d'*Endymion*, du beau talent que je lui connais; qu'il se méfie de ces faux compliments, de plus faux amis encore; que tous ces éloges-là ne sont que pour faire pièce à deux de ses rivaux, MM. Gérard et Gros; que son talent n'a pas besoin de ces moyens-là.

» Si on n'eût pas cherché ainsi à l'éloigner de moi, et si, lui aussi, n'y avait pas un peu contribué, j'aurais continué de lui parler en ami, en maître qui n'aurait vu en lui qu'un homme de mérite sur lequel j'aurais pu fonder mes espérances pour rendre à la peinture la dignité que des peintres libertins et couronnés lui avaient enlevée dans ces tableaux de Boucher faussement admirés.

» Je lui aurais fait voir clairement qu'il est également forcé dans son beau tableau d'*Atala*.

» Vous dites qu'il est beau et vous dites que vous lui auriez fait des reproches d'exagération. Je m'explique. On est forcé, quand, pour vouloir trop exprimer, on abandonne la marche de la nature. La tête, le coloris d'*Atala* appartiennent bien à une morte. Pourquoi, dirai-je, les mains ne sont-elles pas mortes? N'allez pas me répondre que c'est pour exprimer les derniers moments de son zèle, de sa ferveur; la mort l'a surprise lorsqu'elle serrait le crucifix. J'ai voulu faire sentir qu'elle le serre même en..... —Vous vous êtes trompé, ce n'est pas là comme agit la nature. Il eût été plus vrai de faire sentir les mains qui tiennent toujours l'attitude, mais qui ne serrent plus, le crucifix n'ayant plus d'appui coule doucement sur son sein. C'est alors que cette expression eût flatté naturellement le public, qui ne sait pas expliquer ce qui le contrarie dans une chose exposée à sa vue; mais il sent cependant quelque chose qui ne le met pas à son aise, qu'il ne peut exprimer, mais qu'il comprend quand on lui représente la chose naturellement.

» Eh bien, M. Girodet était en état d'attendre ce suffrage public de son talent et non pas des plumes vendues des journalistes. Qu'il se pénètre de ce principe incontestable qu'on doit représenter fortement les choses qui en sont susceptibles, mais qu'elles deviennent de la manière, quand on dépasse le but. M. Girodet, dans nos conversations, a trop souvent confondu l'esprit du génie, malgré que je ne cessasse de lui répéter : « L'esprit, Monsieur Girodet, est l'ennemi du génie ; l'esprit vous jouera quelque mauvais tour, il vous égarera.» Il répondit : « que j'aie cet esprit dont vous parlez, j'aurai bientôt du génie : »

» J'attends.

» Au fait, c'est un élève dont je me glorifie. Je ne serais pas aussi étendu sur son compte s'il n'en avait pas mérité la peine. »

David continue par ces mots :

« Je vais parler de M. Gérard, autre talent d'un autre genre. » Mais il ne poursuit pas.

Les deux artistes que citent ses notes sont, avons-nous dit, Drouais et Fabre. Sa correspondance avec le premier, ses regrets de sa fin prématurée prouvent l'amitié et l'estime qu'il avait pour lui. Quant à Fabre, voici les quelques lignes qu'il lui consacre :

« Les autres élèves qui se succédèrent furent Fabre, de Montpellier, qui remporta le prix et partit de suite pour Rome. Le tableau qui lui valut la couronne est fort bon : on en fit cas, mais inférieur, il faut l'avouer, à celui de Drouais.

» Depuis, M. Fabre fit à Rome une *Mort d'Abel* qu'il envoya en France et qui lui fit le plus grand honneur ; on en parle encore avec une sorte de regret. Il n'est pas revenu à Paris, il a choisi Florence pour le lieu de sa résidence, il s'y distingue néanmoins ; mais il aurait été plus grand peintre, je crois, s'il fût revenu à Paris, où on est beaucoup moins indulgent sur les productions de l'art ; on croirait que cela est un paradoxe. J'en appelle à tous ceux qui ont observé la manière de juger des deux pays. En Italie, ils ont tellement oublié les ouvrages de leurs grands peintres, ou ils en sont tellement blasés, qu'ils paraissent n'en faire plus de cas, pour louer souvent des ouvrages médiocres. »

Cependant, au milieu des succès de son école, David avait conscience des dangers que couraient ses principes. Il sentait que la mode, cette souveraine des arts, commençait à se fatiguer de la peinture sérieuse, qui, il faut l'avouer, n'est pas du domaine de tous les talents, et ne supporte pas la médiocrité ; et malheureusement, parmi les élèves de David et les artistes qui suivaient l'impulsion donnée par son école, beaucoup ne pouvaient prétendre au premier rang.

Il se promenait un jour au Salon de 1808 avec sa fille Émilie; comme elle admirait cette réunion d'œuvres remarquables, les *Sabines* et le *Sacre*, de son père; l'*Atala*, de Girodet ; les *portraits de Ducis* et *de Canova*, de Gérard ; le *Champ de bataille d'Eylau*, de Gros ; la *Vengeance divine*, de Prud'hon, etc., etc. — « Que crois-tu, lui dit son père, que sera l'Exposition dans dix ans?

— » Mais quand je vois, lui répondit-elle, tant de beaux ouvrages d'artistes qui marchent sur vos traces, je ne doute pas qu'elle soit ni moins belle, ni moins intéressante que celle-ci.

— » Dans dix ans, reprend David, l'étude de l'antique sera délaissée. J'entends bien louer l'antique de tous côtés, et quand je cherche à voir si on en fait des applications, je découvre qu'il n'en est rien. Aussi tous ces dieux, ces héros, seront remplacés par des chevaliers, des troubadours chantant sous les fenêtres de leurs dames, au pied d'un antique donjon. La direction que j'ai imprimée aux beaux-arts est trop sévère pour plaire longtemps en France. Ceux à qui il appartient de la maintenir, l'abandonneront, et quand je disparaîtrai, l'école disparaîtra avec moi ».

Paroles prophétiques qui montrent bien que le grand artiste connaissait l'état secret de la peinture que l'influence de son talent avait pu ramener et conserver dans une voie élevée, mais qui, affranchie de cette autorité puissante, quitterait les études sérieuses pour se laisser guider par la fantaisie et l'orgueil.

Pour s'être longtemps maintenu à la tête des arts, on accuse quelquefois le peintre des

Horaces d'avoir fait preuve de parti pris, et de n'avoir admis que sa manière. Cette opinion a été réfutée par bien des critiques qui ont fait observer combien de talents différents étaient sortis de son école. Citer les noms de ses élèves suffit pour montrer le peu de valeur de cette observation, car Ingres ne ressemble pas à Granet, Gros à Girodet, ni Drouais à Léopold Robert, et Langlois à Schnetz. Mais tous se reconnaissent par un sentiment commun, un respect profond pour le dessin, qu'un des plus illustres d'entre eux a appelé, avec raison : « la probité de l'Art. »

Non seulement le maître n'imposait pas l'imitation de ses ouvrages, mais il s'appliquait au contraire à développer les qualités personnelles de ses élèves, leur répétant sans cesse : « Ne faites pas comme moi, mais comme vous, » et si ses envois de Rome, l'*Hector* et le *Patrocle*, étaient placés dans l'atelier, ils y figuraient plutôt pour la décoration que pour l'étude. Aussi comprenait-il que tous les talents ne sont pas faits pour la grande peinture ; au reste, ses principes reposant sur l'étude de la nature pouvaient s'appliquer à tous les genres.

Il le reconnaissait bien quand, en mai 1803, il recommandait ses élèves Richard et Révoil à la ville de Lyon, qui lui demandait des professeurs de dessin. Ces deux artistes, d'un talent modeste, mais consciencieux, n'avaient jamais traité que des sujets de dimension restreinte et empruntés au moyen âge. David, malgré la nature de leur talent, n'hésita pas à écrire en leur faveur à Pernon, membre du Tribunat.

Nous le verrons aussi encourager le fils de Fragonard, qui publiait un ouvrage important sur les arts. Il appréciait les qualités artistiques du père et adressait à ce jeune homme la lettre suivante pour l'engager à persévérer dans son entreprise.

« Ce 23 vendémiaire an XIV.

» Je suis bien sensible, mon bon ami, à votre tendre souvenir ; il me prouve que je suis présent à votre mémoire. J'ai reçu avec bien de la satisfaction votre ouvrage, et j'ai eu un plaisir incroyable à le parcourir. Continuez, mon bon ami, vous êtes né pour aller loin. Quand on fait à vingt-quatre ans une pareille œuvre, on doit s'estimer heureux. Je félicite votre brave père, je me mets à sa place ; qu'il jouisse complètement de la liberté qu'il vous a laissée dans les arts, car il a senti en habile homme qu'il n'y avait point qu'une seule route pour arriver au but, et le nom de Fragonard sera distingué dans tous les genres.

» J'embrasse votre tendre mère, et je n'oublie pas Mlle Gérard, la postérité m'en ferait trop de reproche.

» Votre ami sincère.

» David. »

Malgré ses nombreuses et brillantes relations, David vivait très simplement. Après le théâtre, sa principale distraction était de passer la soirée chez ses amis, surtout chez ses voisins de la Monnaie, M. et Mme Mongèz. Cette dernière avait soin de lui préparer des crayons, du papier, sur lequel tout en causant, il traçait quelques croquis.

Quand en prairial an XII, il avait dû quitter le Louvre, il était venu habiter rue de

Seine, n° 10, dans une belle et grande maison dont la vue s'étendait sur de vastes jardins. Il y demeura jusqu'en 1811.

A cette époque, il quitta cet appartement, pour aller rue d'Enfer, n° 13, dans une maison dont le propriétaire, nommé Deperrey était un de ses amis. Heureux de cette circonstance qu'il ignorait, David lui adressa le billet suivant :

« Paris, le 4 novembre 1811.

» Mon cher Deperrey,

» La Providence, ma divinité favorite, m'a conduit dans la maison de l'amitié. Quelle fut ma surprise d'apprendre que la maison où je me trouvais, t'appartenait. C'est sûrement ce motif-là qui agissait en moi, et qui me faisait me complaire dans ta maison. La Raison, divinité plus prudente, m'a rappelé que Plutus était un dieu sourd à tout sentiment du cœur, qu'il était en général l'ennemi des enfants d'Apollon, qu'il ne fallait pas aller si vite en besogne, qu'il fallait procéder avec méthode, comme voir le propriétaire, expliquer ses besoins, s'accorder sur ce que l'on prend, sur ce qui serait superflu, enfin s'expliquer clairement, laisser là la métaphore, et chercher les moyens de s'aboucher avec le propriétaire.

» Ainsi, mon bon ami, écris-moi deux mots, rue de Seine, n° 10, dans lesquels tu me diras l'heure et le jour auxquels nous pourrions nous voir, depuis midi jusqu'à quatre heures.

» Ton ami dévoué,

» DAVID. »

Ce fut sa dernière installation en France, et il habitait là seul avec sa femme, car de 1802 à 1805 toute sa famille s'était dispersée.

Ses fils, dont pendant la Révolution l'éducation avait été forcément très négligée, une fois leur père rendu à la liberté, et l'ordre à peu près rétabli, avaient été envoyés aux cours du Prytanée. Ils ne goûtèrent pas également cette réforme nécessaire. Jules, l'aîné, d'un caractère réfléchi, servi par une mémoire prodigieuse, se plaisait au travail; le cadet, Eugène, d'une nature vive et emportée, se soumettait avec peine à la discipline du collège.

Leur père, à ce moment, avait son logement au Louvre, dans la partie qui regarde la Seine, avec la jouissance d'un des jardins connus sous le nom de « Jardins de l'Infante »; c'était sous cet ombrage que le maître avait élevé un premier monument à la mémoire de Drouais.

Ses enfants, et surtout Eugène, étaient toujours à jouer dans ce jardin, ou dans les vastes solitudes que les parties délabrées du palais mettaient à leur disposition. Ils y jouissaient d'autant de liberté que s'ils eussent erré au milieu des ruines. Aussi notre écolier qui avait la passion des animaux avait-il installé, en perçant un gros mur, un colombier où il élevait des pigeons. Une autre fois il transformait la chambre de ses sœurs en une vaste fourrière, où il recueillait plus d'une trentaine de malheureux chiens, trouvés dans la cour du Louvre. On se représente aisément l'étonnement et la colère de Mme David, quand elle découvrait de

quelle façon son fils cadet usait de ses appartements dont l'aîné, de son côté, s'emparait pour loger ses livres.

Les deux frères s'étaient partagé leurs deux sœurs jumelles dès leur naissance, et dans la suite, la similitude de caractère avait confirmé le choix dicté par le hasard. Jules et Émilie étaient aussi calmes, qu'Eugène et Pauline étaient impétueux. Élevées avec des garçons, ces demoiselles partageaient leurs jeux et leurs goûts. Elles n'étaient pas cependant indifférentes aux plaisirs de leur sexe ; et quand leur père leur avait accordé la promesse d'un bal, Eugène et elles déménageaient, avec un entrain indescriptible, les bouquins de leur frère Jules, pour se faire une belle salle de danse.

Elles aimaient aussi les fleurs et les cultivaient sur leurs croisées, en dépit des prescriptions de l'architecte du Louvre, qui les avait défendues sur les balcons. Pour échapper à la consigne, Émilie se levait de grand matin pour arroser ses hortensias, qui étaient alors une grande nouveauté. Un jour elle est interrompue dans son occupation accoutumée par quelqu'un qui grondait d'être inondé. C'était le premier Consul qui venait chercher David, pour sa promenade ordinaire, et n'était nullement satisfait de partager la rosée bienfaisante que Mlle Émilie distribuait à la fleur dédiée à Mme Bonaparte.

L'éducation de ses fils terminée, David envoya l'aîné passer quelques années en Allemagne, à l'Université de Gœttingue, où ce jeune homme s'attacha aux études sérieuses, surtout à celle de la langue grecque, dans laquelle il devint plus tard une autorité.

Quant à Eugène, qui montrait des dispositions pour la sculpture, son père, satisfait de ses premiers essais le fit travailler avec ses élèves. Mais comme il laissa percer quelques intentions trop marquées de se distraire, David résolut de l'éloigner de Paris. Il lui offrit d'aller à Rome étudier sous la direction de Canova, ou de se faire militaire. On était en 1804, la carrière des armes semblait alors conduire à tous les honneurs, Eugène préféra s'engager, et le 3 mars 1804 il entrait au 5e dragons. Il resta peu de temps simple soldat, car le 26 avril suivant il recevait les galons de brigadier. Cependant les commencements de la carrière militaire ne s'étaient pas présentés d'une manière bien séduisante. On avait, selon l'habitude des régiments, voulu le tâter. D'une bravoure poussée jusqu'à la témérité, Eugène avait répondu au premier appel, et malgré sa jeunesse et son courage, avait reçu dans la poitrine un coup de pointe qui, sans les soins éclairés et énergiques de Leveuve, le chirurgien, aurait pu être mortel. Ce brave homme, en le saignant à blanc, sauva notre jeune blessé. qui un an après était maréchal des logis.

La première affaire à laquelle il assista fut la bataille d'Austerlitz. La vue du champ de bataille lui produisit une impression si pénible, qu'il pria son père de le faire revenir ; mais celui-ci qui voulait, comme on disait alors, lui faire « manger de la vache enragée, » n'accueillit pas sa demande. Depuis, le cœur d'Eugène s'endurcit, la vie du régiment, l'éloignement de sa famille changèrent le cours de ses idées, et il se consacra tout entier au métier des armes.

A son retour d'Allemagne Jules avait été nommé auditeur au conseil d'État, puis vice-consul à Civita-Vecchia.

A cette même époque David avait établi l'aînée de ses filles. Émilie avait épousé, en

avril 1805, le colonel Meunier du 9e régiment d'infanterie légère. Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice avaient bien voulu signer le contrat de mariage de la fille de leur premier Peintre.

Le colonel Meunier était un enfant de la Franche-Comté et on pouvait dire le fils de ses œuvres ; car, parti en 1792 comme volontaire au 10e bataillon du Jura, il avait été, pour sa belle tournure et ses principes d'instruction, nommé capitaine par ses compagnons. Il avait fait de 92 à 94 les campagnes du Rhin, et de 94 à 98 celles d'Italie. Parti pour l'Orient avec Bonaparte, il avait reçu dans ses bras Kléber expirant. A son retour en France, le premier Consul l'avait nommé, avec son grade de chef de bataillon gagné en Égypte, aux chasseurs à pied de la garde consulaire, et en 1803 il lui avait confié le commandement du 9e régiment d'infanterie légère, dit l'*incomparable*.

Du camp de Boulogne, où il était à peine installé avec sa jeune femme, le colonel avait été dirigé sur l'Autriche.

Son régiment faisait partie de la division Dupont, qui dès le début de la campagne eut l'occasion de se faire remarquer. Détachée sur la rive gauche du Danube, cette division s'était trouvée à l'improviste en présence de l'armée autrichienne, forte de 60,000 hommes, massée sur les hauteurs du Michels Berg. Payant d'audace, le général Dupont, se conduisit de manière à faire croire à l'ennemi qu'il était l'avant-garde de la grande Armée et dans la position d'Haslach, passant tour à tour de la défensive à l'offensive, il résista pendant cinq heures aux efforts dirigés contre lui, ne se retirant qu'à la nuit et emmenant 4,000 prisonniers.

Dans ce combat du 10 octobre 1805, 6,000 Français en résistant à 25,000 Autrichiens, les avaient arrêtés au moment où ils évacuaient Ulm pour se retirer en Bohême, et avaient par leur énergie contribué au succès des admirables plans de Napoléon. Le colonel Meunier, qui se trouvait pour la première fois au feu avec son nouveau régiment, avait donné à ses soldats une éclatante preuve de son sang-froid et de son courage.

Un mois après, le 11 novembre, le 9e eut encore l'occasion de se distinguer et de rendre un service signalé à l'armée.

Le maréchal Mortier avait pris le commandement des trois divisions Gazan, Dupont et Dumonceau, opérant sur la rive gauche du Danube. Il suivait ce fleuve, laissant entre ces trois corps une grande distance, quand en débouchant du défilé formé par les montagnes de la Bohême et les Alpes de Styrie, où coule le Danube, en laissant à peine la place d'une route si étroite, que pour éviter l'encombrement, l'artillerie de la division avait été mise sur des bateaux, il découvrit à Krems l'armée russe, qui venait d'abandonner la rive droite. Les Russes se jetèrent aussitôt sur la division Gazan, qui formait l'avant-garde du corps de Mortier, et ne pouvant l'écraser en l'attaquant de front, ils l'avaient cernée en tournant les montagnes. Les Français tinrent jusqu'à la nuit, officiers et soldats combattant en héros ; le maréchal, sollicité de se mettre à l'abri en passant sur l'autre rive, s'écrie : « On ne se sépare pas de si braves gens : on se sauve ou on meurt avec eux, » et l'épée à la main il se précipite sur l'ennemi, ne voulant pas lui donner la gloire de faire prisonnier un maréchal de France ; quand tout à coup éclate sur les derrières une vive fusillade : c'était la

division Dupont qui, apprenant la situation dangereuse de la division Gazan, avait forcé le pas, pour arriver à son secours. Le 9e qui tenait la tête de la colonne, passant sur le ventre des Russes, pénètre jusqu'à Dürrenstein. On se reconnaît à la lueur de la mousqueterie et, comme ses soldats, le maréchal se jette dans les bras du colonel Meunier.

L'Empereur récompensa dignement cet acte de dévouement et de fraternité militaire. Il donna au jeune colonel déjà officier de la Légion d'honneur depuis le 4 août 1804, la croix de commandeur.

Meunier avait pour ami le colonel Jeanin, qui, comme lui, né en Franche-Comté, avait été nommé en 1792 lieutenant au 10e bataillon du Jura. Il avait fait les campagnes du Rhin, d'Italie et d'Égypte, pendant lesquelles en maintes circonstances il s'était distingué par son brillant courage et son intelligente initiative. En attaquant au siège de Saint-Jean-d'Acre les retranchements turcs, il avait été atteint à la région maxillaire gauche d'un coup de biscaïen tiré des canonnières anglaises. Transporté à l'ambulance, Larrey le chirurgien, s'étonna de cette horrible blessure, en parla à Bonaparte qui vint adresser au blessé quelques paroles d'encouragement. Revenu à la vie contre toute attente, il n'avait pas été oublié par le premier Consul qui l'avait pris d'abord dans sa garde, puis nommé colonel du 12e régiment d'infanterie légère.

Meunier pensa à resserrer les liens de leur amitié en lui faisant épouser sa belle-sœur, Mlle Pauline David.

D'un esprit vif et brillant, le colonel Jeanin, malgré la blessure qui le défigurait, vit sa demande accueillie favorablement, et en 1806 il obtenait la main de la seconde fille du peintre.

David était donc resté seul à Paris, son fils Jules à Civita-Vecchia, Eugène et ses gendres avec l'armée, tantôt en Prusse, en Pologne, enfin, de 1808 à 1812 en Espagne, où Eugène promu au grade de lieutenant, remplissait auprès de Meunier les fonctions d'aide de camp.

Dans cette guerre d'Espagne les deux colonels avaient conquis leurs épaulettes de général de brigade. Jeanin les avait reçues à la revue de l'armée passée par l'Empereur à Burgos en 1808. Meunier, qui avait été atteint de deux coups de feu en conduisant le 9e à l'assaut des positions anglaises de Talavera, avait été nommé plus tard, en 1810.

Tous trois étaient revenus en France à la fin de 1812. Le général Jeanin que sa santé rendait impropre à un service actif avait été envoyé d'abord en Italie, puis en Illyrie; le général Meunier et Eugène, alors capitaine au 2e cuirassiers, avait rejoint l'armée en Saxe. Pendant leurs passages à Paris, David avait voulu faire les portraits de ses gendres. Le général Jeanin fut seul terminé; quant au général Meunier, ayant reçu un ordre de départ immédiat, la toile demeura à l'état d'ébauche.

La période des revers avait commencé pour la France, et dans l'armée réunie sur les bords de l'Elbe, reposait l'espoir de la patrie. David et sa famille en suivaient avec anxiété la fortune, quand on apprit qu'à la sanglante bataille de Leipzig, le général Meunier avait été blessé et Eugène frappé mortellement. A ces nouvelles, la famille éplorée prend le deuil; et les élèves partagent le profond chagrin de leur maître, qu'ils voyaient après chaque

visite à l'atelier, s'asseoir à l'écart, se cachant la tête dans les mains pour fondre en larmes. Ils pensèrent qu'une preuve de sympathie donnée à la mémoire d'Eugène, leur ancien camarade, apporterait un soulagement à la douleur de son père : ils résolurent de lui élever un monument funèbre. Mais ils n'eurent pas, heureusement, l'occasion de prouver ainsi la délicatesse de leurs sentiments.

Frappé de cinq coups de sabre et tombé évanoui, Eugène avait été laissé sur le champ de bataille et porté comme mort sur les contrôles du régiment. Il fut relevé par les Russes qui, le retenant prisonnier, se préparaient à l'envoyer sur les derrières de l'armée, quand, retrouvant toute son énergie, il parvint à s'échapper et à franchir leurs lignes avancées. Arrivé à Weimar quelques instants avant l'entrée de l'ennemi, il y rencontra heureusement un ancien élève de son père, M. de Saint-Aignan, alors ministre de France en cette ville, qui put lui venir en aide en lui donnant quelques napoléons qu'Eugène cacha dans les linges qui bandaient ses blessures. Enfin, marchant la nuit, dans les bois, loin des chemins frayés, accompagné d'un maréchal-des-logis, qu'il avait entraîné avec lui, il atteignit le Rhin en vue de Worms. Le passage de ce fleuve, surveillé à la fois par les alliés et les Français, présentait une grande difficulté. Les fugitifs, cependant, surent attirer l'attention des douaniers français. Un brave lieutenant, nommé Husson, au péril de sa vie, alla les chercher sur la rive allemande et les ramena sur le territoire français où ils se firent reconnaître.

De retour à Paris, ruiné, privé de tout, Eugène se rendit aussitôt chez sa sœur Pauline, qui le conduisit chez leurs parents. On eut un moment d'hésitation à retrouver dans ce malheureux, hâve et déguenillé, le brillant officier dont on pleurait la perte. Le doute fut bientôt dissipé, et la famille entière se livra à une joie inespérée. Eugène, remis de ses blessures, rejoignit bientôt l'armée.

A peine David était-il rassuré sur le sort de son second fils, qu'il avait lieu d'être inquiet de son aîné. Jules, de vice-consul à Civita-Vecchia, avait été nommé sous-préfet à Stadt, en Hanovre. Cette province avait été occupée par les alliés et on ignorait à Paris si Jules avait pu se retirer dans Hambourg, défendu par le maréchal Davoust, ou s'il était retenu par les autorités ennemies.

Pour échapper aux inquiétudes que lui causait le sort de ses fils et de ses gendres, David travaillait avec plus d'ardeur à ses *Thermopyles*. Les épreuves que traversait la France donnait de l'actualité à ce sujet qu'il avait choisi dans un moment où l'on était bien loin de prévoir qu'elle pourrait un jour faire aussi un appel suprême au dévouement de ses enfants. Il reprenait ainsi la pensée qui avait toujours animé ses pinceaux, et *Léonidas* continuait la patriotique tradition des *Horaces* et de *Brutus*, interrompue par l'éclatante fortune de Napoléon le Grand.

Seulement, si ses idées avaient toujours conservé la clarté et la fraîcheur, la main avait perdu avec l'âge et ses derniers travaux, la précision, la fermeté qu'elle possédait quand il avait commencé ce tableau. Une partie de la toile était déjà couverte, quand il l'abandonna pour le *Sacre*, et les groupes qui entourent *Léonidas* étaient traités dans un mode encore plus sévère et plus châtié que les *Sabines ;* mais depuis, sa touche encore

savante, était devenue moins sûre. Aussi recommandait-il à Rouget, qui lui rendait pour les *Thermopyles* les mêmes services que pour le *Sacre*, de ne pas oublier qu'il travaillait pour un vieillard dont les œuvres devaient, pour être sincères, porter la trace des effets de l'âge.

Comme pour les *Sabines*, il admettait ses élèves dans son atelier. Nous nous rappelons Destouches nous racontant comment, en cette circonstance, il avait fait observer à son maître que, pour que son tableau fût vraiment grec, il fallait que l'inscription gravée sur le rocher par le jeune Spartiate, fût rédigée dans la langue de Léonidas. Cette réflexion frappa David, qui substitua l'inscription grecque à celle de : « Passant, va dire à Sparte... »; et le peintre ne cachait pas que c'était à la remarque de son élève, qu'il avait fait cette rectification demandée par le sujet lui-même.

Les événements, cependant, s'étaient précipités : Napoléon venait de signer son abdication, et les Bourbons, après un exil de vingt et un ans, remontaient sur le trône.

David accepta avec dignité ces changements qui brisaient sa position et celle d'une partie de sa famille. Quant à sa sécurité personnelle, à propos de son passé politique, sa haute position dans les arts, et la modération du Roi, la mirent à l'abri de toute atteinte.

Retiré dans son atelier de l'église Cluny, il entendait le fracas des princes, des rois et des empereurs venant visiter les artistes de la Sorbonne, et il laissait sans regret à son élève Gérard la gloire officielle de reproduire les traits des ennemis de la France.

Mais la rentrée des Bourbons avait réveillé dans le cœur de tous ceux qui repoussaient les conquêtes de la Révolution, l'espérance d'un prompt retour vers le passé; et, parmi les artistes, quelques-uns, regrettant l'ancienne Académie royale de Peinture et de Sculpture, auraient été heureux de la voir restaurée et remplacer la quatrième classe de l'Institut.

Le petit nombre d'artistes, appelés à faire partie de cette dernière, était leur principal grief contre la création de la Convention nationale. Cette restriction, rendue encore plus sensible par le peu de vacances qui s'étaient jusqu'alors produites dans la Section de peinture, avait aussi frappé les membres de la Classe des beaux-arts, et ils avaient eux-mêmes prié l'Empereur de porter leur nombre de vingt-huit à quarante. Cette demande n'avait pas été accueillie par Napoléon, qui avait seulement recommandé à Denon de distribuer de plus nombreux travaux.

En juin 1814, le sculpteur Deseine, présentant au Roi une notice sur l'ancienne Académie de Peinture et Sculpture de laquelle il était agréé, s'était fait l'interprète des anciens membres qui déploraient surtout la perte de ce titre de peintre et sculpteur du Roi, qui « faisait en sorte que le public ne les confondait point dans son opinion avec la multitude ». Dans cet écrit, qui retraçait les orages pendant lesquels l'Académie avait disparu, si David n'était pas nommé, il était néanmoins désigné clairement et d'une manière peu bienveillante. A quelques jours de là, la quatrième classe de l'Institut, croyant peut-être le moment favorable pour obtenir du Roi ce que l'Empereur lui avait refusé, adressa au ministre de l'Intérieur une nouvelle demande pour augmenter le nombre de ses membres.

David qui, nous l'avons déjà dit, n'assistait à ses séances que lorsqu'il était question

des grands prix, s'était tenu en dehors de ces démarches, ne s'occupant que de son tableau et de l'instruction de ses élèves. Son atelier, comme les années précédentes, était représenté dans les concours de 1814, et même deux de ses élèves avaient obtenu des seconds prix : Rioult en peinture et Léopold Robert en gravure en taille douce.

Alors se présente un incident qui fait bien connaître la situation des esprits à cette époque. Le duc d'Angoulême devait honorer de sa présence la distribution des Prix de Rome. La Classe des beaux-arts, fière de cette haute faveur, mais pensant qu'elle comptait parmi ses membres un de ces hommes qu'on appelait alors tout haut des régicides, et voulant éviter à son protecteur une émotion capable de troubler sa sérénité, fit, par son président, prier David de ne pas assister à cette séance.

Celui-ci refusa, et Léopold Robert, dans ses lettres, nous fait connaître les détails de cette distribution.

Pour faire disparaître David et son nom, on défendit aux lauréats, après qu'ils auraient reçu leurs couronnes, d'aller, selon la coutume, embrasser leur maître; et en proclamant les noms de Rioult et de Robert, le secrétaire perpétuel Lebreton omit à dessein le nom de David, leur professeur ; mais se perdant dans son embarras, il s'arrêta après avoir lu le nom de Léopold Robert, né à la Chaux-de-Fond, pour ajouter en se reprenant : « Il n'y a pas d'*élève* en gravure », au lieu de « il n'y a pas de maître en gravure », et cependant le prince, ainsi que tous les assistants, avait un programme où David était indiqué comme le professeur de ces jeunes artistes.

Aussi, ajoute Robert :

« Le lendemain du 1er octobre, nous allâmes, Rioult et moi, faire visite à M. David ; il nous reçut parfaitement.

» — Eh bien, Messieurs, nous dit-il, la journée d'hier se passa bien drôlement. Vous » voyez comme l'envie et la jalousie sont toujours éveillées lorsqu'elles trouvent quelque » endroit à mordre ; mes ennemis m'ont fait *bien grand* hier, sans qu'ils s'en doutent, en » me mettant en parallèle avec les Bourbons. »

» Nous eûmes l'air de demander une explication.

» — Comment, mes amis, vous ne savez pas que j'ai été député avec Carnot, Cam- » bacérès et autres grands hommes; enfin que j'ai figuré dans la Révolution, que nous » avons fait notre possible pour rendre la France heureuse.

» — Nous étions bien jeunes alors, lui dîmes-nous. Nous n'en avons entendu parler » que vaguement.

» Eh bien, hier, le président de la Classe vint me dire : « — Monsieur David, je vous » estime beaucoup; je viens, en conséquence, vous engager à vous retirer; vous seriez » sans doute fâché de vous trouver avec un Bourbon.

» — Monsieur Taunay, lui ai-je répondu, le vin est versé, il faut le boire ; je resterai, » je suis ici à ma place. »

» Mes ennemis, voyant ma fermeté, cherchèrent les moyens de taire mon nom : le » maître des cérémonies alla vous prévenir de ne pas embrasser vos maîtres, disant que la » présence du prince rendait cette abstention nécessaire, et ensuite M. Lebreton ne le

» prononça pas lorsqu'il vous appela, mais les programmes qu'on avait répandus firent faire
» beaucoup de réflexions aux assistants. »

» M. David nous demanda ensuite comment le dîner s'était passé; s'il avait été aussi tristement que ceux des autres années. Nous lui dîmes oui, qu'on ne s'était pas amusé du tout. Il nous demanda encore beaucoup de détails et nous restâmes chez lui plus d'une heure et demie, et en nous quittant il nous dit :

« Il faut pourtant que je vous embrasse, mes chers amis; on m'a privé de cela hier.
» j'espère que je le pourrai aujourd'hui. »

La conduite modérée du gouvernement vis-à-vis des hommes qui avaient marqué dans la Révolution trouvait peu d'imitateurs. Une foule d'écrits, de pamphlets, s'inspirant de ce qui avait été dit et imprimé de 1795 à 1799, attaquaient les membres survivants de la Convention. En même temps commençait la publication de ces mémoires sur la Révolution qui, presque tous, ne sont qu'œuvres de parti. David n'y était pas épargné, et ses rivaux étaient heureux de ternir une réputation qu'ils n'avaient pu éclipser dans les arts, et la mesure maladroite de la Classe des beaux-arts justifiait ces paroles « que l'envie ne perd jamais l'occasion de mordre ». Dédaignant ces injures comme il l'avait déjà fait pendant le Directoire, il venait de terminer son tableau des *Thermopyles* et de l'exposer publiquement dans son atelier de la Sorbonne avec *les Sabines*.

Quelques jours après s'ouvrait le Salon de 1814.

Pour donner à cette Exposition plus d'éclat, car les événements dont la France venait d'être le théâtre avaient nui aux travaux des artistes, on y admit les œuvres qui avaient déjà paru au Louvre. Girodet y envoya presque tous ses ouvrages; Guérin suivit son exemple : on revit les *Fureurs d'Oreste* d'Hennequin. Quant à Gérard, il n'exposa, et encore à la fin, qu'un *portrait du Roi*. Les élèves de David, comme en 1812, faisaient presque tous les frais de ce Salon, auquel manquaient cependant les ouvrages célèbres de leur maître, et surtout son dernier tableau. On donnait pour prétexte de cette absence le manque de décence du *Léonidas*, qui cependant, comme on le faisait judicieusement observer, n'offrait rien de plus hardi que certains ouvrages de Girodet.

La résolution de David de ne pas prendre part à l'Exposition officielle fournit aux partisans de la Révolution et de l'Empire une occasion de manifester leurs sentiments. Ils se portèrent en foule à son atelier; ils lui prodiguèrent en cette circonstance des éloges exagérés et proclamèrent ses *Thermopyles* son plus bel ouvrage.

Son élève et ami, le poète Lemercier, qui lui avait conseillé de reprendre cette toile, lui adressait le billet suivant :

« 19 octobre 1814.

» Mon cher Zeuxis,

» Je venais, avec ma femme et deux de mes amis, vous exprimer notre admiration de votre tableau. Je savais que vous pouviez prendre les plus beaux corps et nous montrer vivantes des statues antiques; mais je ne croyais pas que votre art allât jusqu'à figurer si divinement les cœurs et les âmes.

» Nous sommes restés frappés de surprise devant ce nouveau tableau digne d'Homère.

» Votre élève,

» Lemercier. »

Cependant, comme nous l'avons dit et comme il le sentait lui-même, ce tableau portait les traces des effets inévitables de l'âge. Mais ses admirateurs ne voulaient voir, dans les dernières figures d'un dessin moins ferme et moins distingué, que le désir de l'artiste de sacrifier à la couleur et à la nature. Néanmoins, il faut reconnaître que si cette peinture possédait la pureté de formes et la fermeté de modelé qui éclatent dans les parties exécutées les premières, elle aurait été, malgré son peu de mouvement et son manque d'intérêt dramatique, la plus magistrale peut-être des œuvres de David. Elle renferme encore des beautés de premier ordre, car, outre les morceaux que nous avons signalés, la figure du Léonidas, dont la pose de face est imitée d'une pierre antique, est d'un dessin mâle et vigoureux, d'un pinceau large et puissant. La tête, pleine d'expression, résume, pourrait-on dire, toute la pensée de la composition.

David était heureux de son succès, et il le reportait avec justice aux bons amis qui l'avaient engagé à finir ce grand ouvrage. Aussi, écrivait-il, le 21 novembre 1824, à son élève le marquis de Bruslard :

« Mon cher Marquis, mon cher élève,

» Des marques d'attention de votre part ne me surprennent pas, vous êtes d'une délicatesse extrême. Vous devez être étonné que je n'y aie pas répondu aussitôt ; je serais vraiment digne de reproche, si la paresse à écrire y entrait pour quelque chose. Mon motif était que je voulais, avant de répondre à votre charmante lettre, être bien assuré de l'opinion publique sur mon nouveau tableau. Elle se manifeste sur tous les points, et je puis, sans amour-propre, répéter, ce qui est dans toutes les bouches, que c'est mon meilleur ouvrage.

» Partagez, mon cher Marquis, la portion de gloire qui vous en revient ; c'est vous qui m'avez pressé de ne pas abandonner entièrement ce tableau, de m'y remettre à la première occasion. Donc, vous aperceviez mieux que moi, à cette époque-là, ce qu'il pouvait devenir. Il y en a encore deux autres qui partagent avec vous la part que vous avez justement méritée : c'est M. Lemercier, l'auteur d'*Agamemnon*, etc., mon élève aussi, et puis un sculpteur, M. Espercieux. Ils jouissent, ainsi que vous, de mon triomphe. Ah ! mon cher M. Bruslard, l'intérêt que vous y avez pris ne me sortira jamais de la tête, et quand, avec quelques années de plus, je raconterai à mes élèves l'histoire de mes tableaux et de leurs différentes circonstances, celle-ci ne sera pas oubliée, et votre nom sera répété.

» Il y a encore une chère dame qui pourrait bien revendiquer sa part. C'est Mme de Lascour ; elle a aussi, avec le talent, le sentiment de l'art, deux choses qui ne vont pas toujours ensemble. Il ne serait pas difficile d'en donner des preuves ; il suffit, vous m'entendez.

» Et vous enfin, quand nous ferez-vous voir quelque chose du vôtre? Que risquez-vous? Vous êtes amateur : vous avez du talent; peignez, morbleu! Produisez, produisez toujours; il y aura du bon, il y aura le sentiment de l'art; c'est beaucoup, et il se trouve toujours des personnes qui savent le reconnaître.

» Il faudrait que vous eussiez été un peu forcé d'en faire ressource : nous aurions actuellement quelque chose de bon de vous; mais, sans ce moyen.....

» Vous êtes raisonnable, vous me surprendrez quelque jour.

» Présentez, je vous prie, mes respects à vos chers parents; dites-leur combien je vous ai toujours aimé, et que c'est un sentiment que je garderai tant que je vivrai.

» Adieu, mon cher Marquis; portez-vous bien, et peignez beaucoup.

» Votre éternellement dévoué,

» David.

» Je ne relis pas ma lettre, ma main aura pu se tromper, mais jamais mon cœur. »

Le gouvernement royal avait l'intention, à propos de l'Exposition, de distribuer un grand nombre de distinctions et de faire beaucoup d'achats, lorsque de nouveaux faits politiques vinrent détruire ses projets.

Napoléon, quittant l'île d'Elbe, était revenu à Paris sans obstacle. Installé aux Tuileries, que les Bourbons venaient d'abandonner, il reçut à son tour les compliments officiels des corps de l'État, et parmi eux, le 2 avril 1815, ceux de l'Institut.

Ce corps, dont l'existence avait été menacée par les espérances des amis de l'ancien régime qui avaient voulu compromettre le Roi pour le forcer à rétablir les anciennes Académies, choisit pour l'interprète de ses sentiments envers celui qui s'était honoré d'être compté au nombre de ses membres, Étienne, auteur dramatique, qui, dans un discours énergique qui devait lui être reproché plus tard, exprima la satisfaction de ses collègues de revoir sur le trône un prince qui les délivrait des craintes qu'ils avaient conçues pour leur corporation et leur donnait l'espérance de rendre la France heureuse sous un gouvernement constitutionnel.

L'Empereur accueillit avec plaisir l'expression de ces sentiments, et se montra fier de « voir une réunion d'hommes aussi distingués et telle qu'aucune autre nation n'en peut offrir une semblable ».

A quelques jours de là, visitant les principaux établissements de la capitale, Napoléon se rendit à la place de la Sorbonne, dans l'atelier de David, qui avait repris son titre de premier Peintre. Il venait voir son tableau des *Thermopyles*. Bien qu'il eût fait autrefois des observations à l'auteur sur ce sujet, et qu'il eût, dans son exil, entendu parler de ce tableau, il s'attendait à voir la lutte des Spartiates et des Perses, ce grand fait patriotique que, dans la prospérité, il avait presque jugé une inutile folie. L'artiste fut donc amené à lui expliquer que son tableau représentait les Grecs se préparant à vendre chèrement leur vie et s'offrant comme des victimes pour obtenir des Dieux le salut de leur patrie. L'Empereur qui, dans ses revers, venait d'apprécier le prix de la fidélité et du dévouement, loua

cette noble pensée et dit en se retirant : « Très bien, Monsieur David, continuez à illustrer la France. J'espère que des copies de ce tableau ne tarderont pas à être placées dans les écoles militaires; elles rappelleront aux jeunes élèves les vertus particulières de leur état. » Et le jour même il nommait son premier Peintre commandeur dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur.

On a quelquefois dit que l'Empereur lui avait aussi conféré le titre de baron; et que cette nomination, faite pendant les Cent-Jours, aurait été annulée par la Restauration. Mais rien, dans nos recherches, n'est venu confirmer cette assertion.

David seulement, en septembre 1808, avait fait rendre transmissible son titre de chevalier de la Légion d'honneur, ce qui lui donnait droit aux armoiries et à la livrée décrites dans les lettres patentes ci-dessous.

« 23 septembre 1808.

» NAPOLÉON, PAR LA GRACE DE DIEU, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN.

» A tous présents et à venir : SALUT.

» Par les articles XI et XII de notre premier statut du 1er mars 1808, nous avons déterminé que les membres de la Légion d'honneur porteraient le titre de Chevalier, et que ce titre deviendrait transmissible à la descendance directe, légitime, naturelle et adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture de celui qui en aurait été revêtu en obtenant des lettres-patentes à cet effet et en justifiant d'un revenu net de 3,000 francs au moins.

» Le sieur David s'est retiré devant notre cousin, le prince archi-chancelier de l'Empire, qui a fait vérifier en sa présence, par le conseil du Sceau des titres, que, par notre décret du 26 frimaire an XII, nous avons nommé ledit sieur David membre de la Légion d'honneur et qu'il possède le revenu exigé par nos statuts. En conséquence nous avons, par ces présentes signées de notre main, autorisé le sieur Jacques-Louis David, notre premier Peintre et membre de l'Institut de France, né à Paris, le 30 août 1748, à se dire et à se qualifier Chevalier en tous actes et contrats tant en jugement que dehors, voulons qu'il soit reconnu partout en ladite qualité, qu'il jouisse des honneurs attachés à ce titre, après qu'il aura prêté le serment prescrit par l'article XXXVII de notre second statut du 1er mars 1808, devant celui ou ceux qui seront par nous délégués à cet effet, qu'il puisse porter en tous lieux les armoiries telles qu'elles sont figurées aux présentes.

» D'or à la palette de peintre de sable, chargée de deux bras de carnation mouvant à dextre d'un manteau de gueule. La main dextre appaumée, et la senestre tenant trois sabres de fer poli, le tout soutenu d'un champagne de gueule au signe des chevaliers. Livrée bleu, jaune, rouge, blanc et noir.

» Chargeons notre cousin, le prince archi-chancelier de l'Empire, de donner communication des présentes au Sénat, et de les faire transcrire sur les registres, car tel est notre bon plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre cousin, le prince archi-

chancelier de l'Empire, y a fait apposer par notre ordre notre grand sceau, en présence du Conseil du Sceau des titres.

» Donné au palais de Saint-Cloud, le 10 du mois de septembre de l'an de grâce 1808, de notre règne, le . . . . . .

» *Signé :* NAPOLÉON.

» Scellé, le 23 septembre 1808.

» *L'archi-chancelier de l'Empire.*

» CAMBACÉRÈS. »

A une des audiences des Tuileries, David présenta ses deux fils à l'Empereur. Jules, l'aîné, qui venait de Hambourg, dut recevoir une préfecture ; quant à Eugène, il fut nommé chef d'escadron au 1er régiment de cuirassiers. Il avait été mis en retrait d'emploi dès les premiers jours d'avril 1814. En effet, le 2e cuirassiers, dans lequel il était capitaine, faisait partie du 6e corps qui, sous les ordres de Marmont, formait, sur la rivière d'Essonne, l'avant-garde des troupes que Napoléon concentrait autour de Fontainebleau. Eugène s'était fait remarquer parmi les plus exaltés, quand les soldats, ayant reconnu, en arrivant à Versailles, la conduite coupable du maréchal et des généraux qui venaient de leur faire abandonner leur position, voulurent retourner auprès de l'Empereur.

David avait aussi recommandé ses gendres.

Le baron Meunier, nommé général de division en novembre 1813, avait reçu, le mois suivant, le commandement d'une division de la jeune garde et fait à sa tête toute la campagne de France. Conservé d'abord par les Bourbons, pour commander la 14e division militaire, il avait été nommé chevalier de Saint-Louis, puis mis en non activité au mois de décembre 1814. L'Empereur lui rendit sa division de la jeune garde.

Quant au baron Jeanin, après avoir pris une part active aux combats livrés par les Français aux Autrichiens en Italie, en 1813, il avait été mis en non activité en septembre 1814 ; en décembre 1814, le Roi l'adjoignait à l'inspection générale de l'infanterie dans la 7e division militaire, puis lui conférait, en janvier 1815, le grade de général de division. L'Empereur, à son retour, l'avait trouvé à Grenoble et l'attacha au 2e corps de l'armée du Nord.

Ces marques d'estime que Napoléon donnait à son premier Peintre pouvait lui faire oublier les ennuis que lui avait causés la rentrée des Bourbons. Mais s'il était maintenant tranquille, il n'en était pas de même des artistes pour lesquels la présence des alliés à Paris avait été une occasion de triomphes. Gérard, entre autres, devenu le peintre de la nouvelle cour, et qui, en plusieurs circonstances, non content d'avoir désavoué son maître, l'avait même accusé de l'avoir forcé à accepter les fonctions de juré au Tribunal révolutionnaire, se trouvait, depuis le retour inattendu de l'Empereur, dans une situation embarrassante.

Éprouvant le besoin de faire excuser sa conduite, il s'était rapproché de David dont le crédit allait grandissant ; aussi l'assurait-il qu'on lui avait prêté des propos qu'il n'avait pas tenus, et qu'il n'avait jamais cessé d'avoir pour lui la plus vive amitié.

Celui-ci lui répondit par le billet suivant :

« 9 avril 1815.

» Je n'ai jamais douté, mon cher élève, de vos sentiments à mon égard. Ils se sont toujours montrés dans les occasions qui en méritaient la peine. Vous avez dû souvent gémir des injustices exercées envers moi ; eh bien, mon ami, que mon exemple vous touche ; vous avez du talent, et beaucoup de talent, que de torts vous accumulez sur votre tête ! Mais c'est ici le cas de dire, comme dans la comédie de *Tartuffe :*

» Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude.

Il réparera avec le temps la calomnie que l'ignorance emploie déjà contre vous pour diviser le temps que vous employez si bien pour la gloire de votre pays et de mon école.

» Je vous réitère mes remerciements et vous embrasse de tout mon cœur ; mes respects à votre chère épouse.

» DAVID. »

Peu de temps après, Gérard eut l'occasion de prouver la sincérité de ses sentiments. La classe des beaux-arts de l'Institut qui avait inutilement demandé, d'abord à Napoléon, puis à Louis XVIII, de voir le nombre de ses membres porté de vingt-huit à quarante, obtint, en 1815, de l'Empereur cette augmentation si désirée. Conformément à cette décision, elle eut à procéder à de nouvelles élections et à choisir parmi de nombreux candidats. Girodet, Gros, Guérin, Meynier, Vernet, Prud'hon avaient été inscrits les premiers sur la liste de présentation, à laquelle on ajouta Le Monnier, Serangeli et Thevenin. Gérard, qui avait été antérieurement nommé à la place du comédien Monvel, jouissait, par son talent, son esprit et ses relations aimables, d'un grand crédit dans l'assemblée. Pourtant sa conduite, pendant ces derniers temps, lui avait aliéné les sympathies des partisans du régime impérial et, entre autres, de Gros qui était resté fidèle dans le malheur à l'homme qui avait commencé et fondé sa réputation et sa fortune.

David désirait vivement voir entrer Gros à l'Institut, et il s'entremit en sa faveur. Il s'adressa surtout à Gérard pour qu'il soutînt la candidature de son camarade, et il réussit à rapprocher ces deux artistes si haut placés par leur talent, ainsi que nous le prouve le billet suivant, adressé par Gros à Gérard :

« Paris, ce 12 mars 1815.

» *A Monsieur Gérard, peintre d'histoire, membre de l'Institut.*

» Je sors de chez M. David, notre cher maître, qui a bien voulu me rapporter les bonnes dispositions de MM. les membres de l'Institut à mon égard, que vous-même vous les aviez partagées, et vous vous étiez montré là, toujours ancien camarade. C'est sous ses auspices, conformément à ses désirs et aux miens, que je saisis l'occasion de vous remercier. Je vous pensais si mal disposé à mon égard que j'avais regardé la visite d'usage comme imprati-

cable. Je désire que ces remerciements sincères réparent cette omission, et que vous n'interprêtiez point mal cette démarche, aussi conforme à mes sentiments qu'à ceux de notre cher maître, que je quitte à l'instant.

» Veuillez agréer mes civilités.

» GROS. »

Gérard se montra bon camarade, et Girodet ayant été nommé, le 20 mai, Gros et Guérin furent élus le lendemain, et complétèrent, avec Meynier et Vernet, la Section de peinture.

Avant de partir pour l'armée, l'Empereur, selon ses promesses, avait, par les actes additionnels, doté la France d'une Constitution libérale. Cette réforme devant être confirmée par l'acceptation du peuple, des registres furent déposés dans les mairies et chez les officiers publics pour recevoir le vote écrit des citoyens.

David se prononça pour la nouvelle Constitution, dont le dernier article affirmait de nouveau la séparation de la France et de la famille des Bourbons et sa volonté de conserver intactes les conquêtes de la Révolution sur l'ancien régime.

Il était ainsi conçu :

« ARTICLE 67. — Le peuple français déclare que dans la délégation qu'il a faite de ses pouvoirs, il n'a pas entendu et n'entend pas donner le droit de proposer le rétablissement des Bourbons ou d'aucun prince de cette famille sur le trône, même en cas d'extinction de la dynastie impériale, ni le droit de rétablir soit l'ancienne noblesse féodale, soit les droits féodaux et seigneuriaux, soit les dîmes, soit aucun culte privilégié ou dominant, ni la faculté de porter aucune atteinte à l'irrévocabilité de la vente des domaines nationaux.

» Il est interdit formellement au Gouvernement, aux Chambres et aux citoyens toute proposition à cet égard. »

Quelques jours après, la fortune ayant trahi les armes de Napoléon dans les plaines de Waterloo, les alliés replaçaient de nouveau les Bourbons sur le trône, et Louis XVIII reprenait possession de son royaume en souverain irrité. Sa première proclamation, datée de Cateau Cambrésis, en parlant de mettre à exécution les lois existantes contre les coupables, menaçait de représailles les Français qui s'étaient montrés sympathiques à la cause impériale. A Cambrai, il annonçait encore sa ferme volonté, « d'exclure de sa présence les hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France, et d'effroi pour l'Europe. »

... « Ils seront, ajoutait-il plus loin, désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres que je me propose de rassembler incessamment. »

En présence des déclarations royales, David crut devoir s'éloigner de Paris ; mais avant de partir, prévoyant que dans leur triomphe les alliés voudraient dépouiller la France de ses richesses artistiques, il prit ses mesures pour mettre en sûreté les tableaux du *Sacre* et des *Aigles*, qui, à la première Restauration, étaient revenus à son atelier de la Sorbonne. Comme ces toiles étaient d'une dimension qui en rendait le transport difficile, il les coupa en trois morceaux qu'il roula, et les envoya ainsi dans l'Ouest. On peut dire que ces précautions ont conservé à nos musées ces deux ouvrages, car tous les Français se rappellent encore le pillage des collections publiques de livres et de tableaux par les alliés et

surtout par les Prussiens, dont le commandant en chef Blücher encourageait les excès en enlevant lui-même du palais de Saint-Cloud le *Portrait de Bonaparte franchissant le Mont Saint-Bernard*.

Rassuré sur le sort de ses œuvres, David se dirigea vers la Suisse, accompagné de son domestique Geoffroy. Le 16 juillet il était à Besançon où un journal de Paris signalait sa présence. En passant à Pont-de-Pany, village à quelques lieues de Dijon, son élève Rude, qui fuyait aussi la réaction royaliste, l'avait reconnu dans la diligence, mais avait jugé prudent de n'en rien manifester. Le 23, il passait par Pontarlier pour entrer en Suisse. Ce pays cependant se montrait peu hospitalier envers les malheureux Français qui venaient y chercher un refuge, aussi David y rencontra-t-il peu de sympathie. De Neufchâtel, il se rendit sur les bords du lac de Genève, il alla ensuite de cette dernière ville en Savoie, où il séjourna quelques jours à Chamounix, et il revenait le 7 août à Genève.

Entretenant avec sa femme une correspondance sous le nom de M. et Mme Geoffroy, il avait été informé de l'ordonnance royale du 24 juillet, qui, après avoir désigné nominativement les Français qui seraient livrés aux tribunaux militaires et ceux qui devaient se tenir à la disposition de la justice, assurait par son quatrième et dernier article, que « les listes de tous les individus auxquels les articles 1 et 2 pourraient être applicables, sont et demeurent closes par les désignations nominales contenues dans ces articles, et ne pourront jamais être étendues à d'autres pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, autrement que dans les formes et suivant les lois constitutionnelles, auxquelles il est expressément dérogé pour ce cas seulement. »

Trouvant dans les paroles du Roi un gage de sécurité, David se décidait à rentrer en France et était le 10 août à Besançon. Quand il voulut quitter cette ville pour revenir à Paris, il ne put obtenir du commandant autrichien la permission de franchir les lignes du blocus. Il informa de cette position sa famille qui fit à Paris des démarches auprès du prince de Schwarzenberg, commandant en chef de l'armée autrichienne. Le prince qui était entré en relation avec l'artiste à propos de sa nomination à l'Académie des Beaux-Arts de Vienne, sut lever cet obstacle, ainsi que semble l'indiquer cet article de l'*Écho du soir* du 20 août 1815 :

« Les journaux ont parlé du voyage que M. David est allé faire en Suisse au commencement du mois dernier ; il paraît que son retour éprouve à la frontière des difficultés qui l'ont forcé de recourir à l'autorité du prince de Schwarzenberg, et que sa réclamation a été accueillie avec la faveur que les arts obtiennent toujours auprès des princes éclairés. »

Le bruit seul que le prince de Schwarzenberg était au courant de cette affaire suffit pour amener un dénouement favorable à David, car le 25 août il écrivait à sa femme la lettre suivante, lui annonçant sa prochaine arrivée à Paris.

« Besançon, ce 25 août 1815.

» Ma bonne amie,

» L'article du journal dont tu m'as envoyé copie a produit son effet. Le général autrichien, commandant le blocus s'est radouci : il m'a envoyé mon passeport. On connaissait à

Besançon cet article. Il a feint dit-on de l'ignorer ; n'importe, puisqu'à la fin je l'ai obtenu. Je connais sa malice, comme il prévoit par cet article de journal qu'il va en recevoir l'ordre positif du prince Schwarzenberg, peut-être accompagné d'une réprimande, il m'a délivré à l'avance mon passeport, pour répondre au prince que j'ai pris la mouche trop tôt, puisque je suis déjà parti pour Paris, avant qu'il eût reçu l'ordre du prince. Je conçois tout cela, je ne manquerai pas cependant dans la visite que je me propose de faire au prince, de lui faire part de la mauvaise volonté du général autrichien.

» Je pars cette nuit à trois heures du matin pour être arrivé mardi à six heures du matin à Paris. La diligence arrive à cette heure-là, rue du Bouloy, à l'ancienne messagerie Saint-Simon. Viens avec Mme Jeanin. J'ai reçu sa lettre avec bien du plaisir. Ce qu'elle me dit d'Eugène m'afflige. Voilà ce que je craignais...

... » Nous prendrons une voiture aussitôt arrivés à Paris, et nous irons tous déjeuner chez nous... Que nous ne soyons que nous; tu sais qu'on a besoin de repos et de tranquillité chez soi quand on vient de faire un long voyage. »

De retour à Paris, David rouvrit son atelier fermé pendant son absence et se consacra à ses élèves. Les derniers événements en avaient bien diminué le nombre, et au lieu d'être de trente à quarante, à peine en comptait-il une douzaine recevant encore ses leçons. Néanmoins l'atelier était honorablement représenté dans les concours de 1815, car six de ses élèves y avaient pris part et Toussaint Massa y remportait le second prix de sculpture.

Quant à lui, travaillant soit à quelques portraits, à celui de *Lenoir*, soit à quelques compositions nouvelles, il s'appliquait à se tenir en dehors de toute manifestation politique, regrettant la carrière brisée de ses fils et de son gendre, le général Jeanin, et redoutant surtout quelque coup de tête d'Eugène, qui, mis en non activité, était souvent mêlé aux querelles et aux rencontres entre les amis de l'Empereur et ceux du Roi, et pouvait dans son exaltation se laisser entraîner dans quelque complot où il aurait perdu la liberté et la vie.

Mais le moment n'était pas éloigné où lui-même, malgré sa réserve, allait avoir à supporter les cruels revers qui suivent souvent les tempêtes politiques.

Si la modération envers les vaincus avait été comme le mot d'ordre de la première Restauration, la violence de la réaction l'avait bientôt effacé au second retour des Bourbons. Aussi, malgré les mesures sévères inscrites dans l'ordonnance du 24 juillet, malgré les massacres et les exécutions sanglantes, la soif de vengeance du parti royaliste n'était pas calmée. La Chambre des députés partageait ces passions ardentes, et votait avec enthousiasme les prescriptions les plus rigoureuses contre les hommes qui avaient joué en France un rôle politique depuis 1789. Cherchant de nouvelles victimes, elle trouvait le Roi trop clément, et sur la proposition d'un de ses membres, M. de Labourdonnaye, elle avait commencé l'étude d'une loi destinée à punir tous les suppôts de la Révolution et de l'usurpation impériale.

Le Gouvernement cependant, sentant que le sang répandu dans ces représailles était celui de la France, pensant que le dernier versé, le plus illustre, aurait apaisé les ressentiments les plus exaltés, et modéré l'ardeur de la Chambre, proposa solennellement, le

surlendemain de l'exécution du maréchal Ney, par la voix de M. de Richelieu, le premier ministre, une loi dite *d'amnistie*, qui, après avoir réglé le sort des individus compris dans les articles 1 et 2 de l'ordonnance du 24 juillet, et ordonné le bannissement de la famille impériale, accordait l'oubli et le pardon à tous les Français ayant pris part aux événements de la Révolution et de l'Empire.

La Chambre des députés accueillit ce projet de loi avec transport et le renvoya à l'examen de la commission chargée de l'étude de la proposition de M. de Labourdonnaye, qui étendait la proscription sur un plus grand nombre de citoyens.

Le 27 décembre 1815, M. de Corbières déposait la loi ainsi modifiée : On appliquait, selon le vœu de M. de Labourdonnaye, la peine du bannissement aux régicides qui avaient voté l'acte additionnel ou accepté des fonctions de l'usurpateur. « Ces hommes, s'écriait le rapporteur, qui s'étaient mis en état d'hostilité constante contre le gouvernement légitime, et ont prononcé eux-mêmes que leur existence en France est incompatible avec l'autorité du Roi. »

Le 2 janvier 1816, la discussion s'ouvre sur cette loi qui doit frapper tant de Français illustres. Le projet du gouvernement est défendu par les membres les plus sages et les plus distingués de la chambre. MM. Siméon, Royer-Collard, Pasquier insistent pour qu'on n'élargisse pas le cercle des vengeances. Ils s'appuyent sur la dernière pensée du malheureux Louis XVI qui a recommandé le pardon à ses enfants ; M. de Serres invoque la Charte à l'abri de laquelle ces individus se trouvent placés ; mais la Chambre, en proie aux sentiments les plus violents, applaudit MM. de Labourdonnaye, de Castel-Bajac, de Bouville, qui défendent avec véhémence le rapport de la commission. Enfin, après cinq jours d'une discussion parfois orageuse, la Chambre arrive à l'article 7 concernant les régicides, emprunté à M. de Labourdonnaye et ajouté au projet du gouvernement.

Le comte de Bethisy s'élance à la tribune.

« Je ne répondrai, dit-il, qu'à une seule des pensées exprimées à cette tribune : peut-on être plus sévère que le Roi ? Oui, Messieurs, on le peut, et il est des circonstances où on le doit.

» Laissons au Roi ce besoin de pardonner qu'on ne peut comparer qu'au besoin que les factieux ont d'en abuser. Pouvons-nous, voudrions-nous l'empêcher d'être clément jusqu'à la magnanimité ? Non, car il ne serait plus lui. Le doux sang des Bourbons coule dans ses veines et, fils aîné de l'Église, il pardonnera.

» Mais nous, Messieurs, qui devons à la France, comme ses représentants, de rejeter sur les vrais, les seuls coupables, l'horreur d'un grand crime, chargeons-nous du poids de la sévérité de la justice. Reportons-nous, Messieurs, au jour de cet exécrable forfait. Quel est celui de nous, qui, il y a vingt ans, devant des Français, eût osé s'élever pour les régicides, et prononcer que la France leur pardonne ? Quel est celui qui l'osera encore aujourd'hui ?

» Nous avons relevé l'antique boulevard de la monarchie. Ils travaillent sans cesse à le renverser. C'est à nous, les représentants de la France, à monter sur la brèche, car non seulement nous devons parer, mais nous devons repousser les coups que l'on voudrait

porter au Roi. Songez, Messieurs, que nous répondons de lui à la France, à l'Europe, au monde, car il est le gage de la paix générale...

» ... Certes, Messieurs, il doit vous en coûter beaucoup d'être un moment en contradiction avec les désirs du Roi, nous qui lui avons donné tant de preuves d'amour, de dévouement, de fidélité, nous qui avons tout sacrifié pour lui, nous dont le sang a coulé pour lui, nous qui, fidèles à nos serments, avons depuis vingt-cinq ans pour cri de ralliement : « Vivre pour le Roi, mourir pour le Roi. » Mais, Messieurs, n'oublions jamais que la devise de nos pères est : « Dieu, l'honneur et le Roi », et si l'inflexible honneur nous force un instant à dépasser ses volontés, si, mécontent de ses fidèles serviteurs de les voir contrarier sa royale et pieuse clémence, il détourne un moment de nous son regard de bonté, notre plus belle récompense; nous dirons comme les habitants de l'Ouest, comme les nobles soldats du trône et de l'autel, dont rien ne peut altérer l'amour pour les Bourbons :

« Vive le Roi quand même ! »

Ce cri clôt les débats; l'article 7, mis aux voix, est adopté à la presque unanimité; trois députés seulement se lèvent à la contre-épreuve, pour se conformer, disent-ils, aux volontés du Roi.

Deux jours après, la loi acceptée par le ministère est présentée à la Chambre des Pairs qui la vote sans délibérer.

L'article 7 était ainsi conçu : « Ceux des régicides qui, au mépris d'une clémence presque sans borne, ont voté l'acte additionnel ou accepté des fonctions ou emplois de l'usurpateur, et qui par là se sont déclarés ennemis irréconciliables de la France et du gouvernement légitime, sont exilés à perpétuité du royaume et sont tenus d'en sortir dans le délai d'un mois, sous la peine portée par l'article 32 du Code pénal. Ils ne pourront jouir d'aucun droit civil, y posséder aucuns biens, titres, ni pensions à eux concédés à titre gratuit. »

Ainsi se trouvaient bannis bien des hommes qui par leurs talents avaient contribué à la grandeur et à la gloire de la France. Touchant pour la plupart aux portes du tombeau, ne songeant qu'à y descendre en paix, une loi de vengeance dite d'*amnistie* les obligeait à finir leurs jours sur la terre d'exil.

A peine la loi promulguée dans la *Gazette officielle*, David se disposa à quitter la France. Sa première pensée fut de se retirer en Italie, cette terre de l'histoire et de l'art, où ses yeux se seraient reposés sur tant de monuments, témoins muets de l'instabilité de la fortune. Il aurait désiré s'établir à Rome au milieu de ces chefs-d'œuvre antiques qui lui auraient rappelé sa jeunesse et ses brillants débuts dans un art dont il devait maintenant regretter d'avoir délaissé les pacifiques triomphes pour les décevantes émotions de la politique.Mais, malgré la bonne volonté du Pape Pie VII qui ne l'avait pas oublié, l'autorisation d'habiter Rome lui fut refusée.

Il jeta les yeux sur la Belgique qui par ses mœurs et son langage était presque encore la France. Il y serait, aussi, peu éloigné de Paris où il laissait tous ses enfants, qui auraient plus de facilités pour venir adoucir par leur présence l'amertume de l'exil.

Il se rendit alors chez le ministre de la Police pour obtenir son passeport. M. Decazes.

sentant toute la cruauté de cette loi d'*amnistie*, quand elle était ainsi appliquée à un vieillard dont la vie avait été consacrée à illustrer son pays, rejeta sa demande : « Cette loi, Monsieur David, lui dit-il, n'est pas faite pour vous. Le Roi ne peut consentir à priver la France de celui qui, aux yeux de l'Europe, tient le sceptre des arts avec autant d'éclat. Restez à Paris, je puis vous y promettre la sécurité.

» Monsieur le Ministre, lui répondit David, je suis, comme beaucoup de mes anciens collègues, atteint par une loi rendue selon les formes constitutionnelles. Je ne désire pas m'y soustraire par une faveur particulière, et si votre intérêt pour les arts va jusqu'à me refuser mes passeports, je demanderai aux tribunaux de faire reconnaître mon droit de me rendre à l'exil où je suis condamné. »

M. Decazes, jugeant que ses efforts seraient impuissants à vaincre cette décision, ordonna que les passeports fussent délivrés.

Delécluze nous montre son maître à ces tristes moments, calme et affectueux pour tous ceux qu'il allait quitter, cherchant à les raffermir et à modérer leur chagrin. Ce fut, dit-on, une scène émouvante que sa dernière visite à l'atelier de ses élèves. A la nouvelle de son malheur, tous les artistes qui, pendant sa longue carrière avaient reçu ses conseils, se réunirent aux Quatre-Nations pour lui rendre un dernier et solennel hommage.

Après avoir examiné les travaux de l'atelier, David résuma en quelques paroles, pourrait-on dire, l'esprit de ses leçons. Tous en l'entendant parler, conservaient au fond du cœur l'espérance de le revoir bientôt, et c'était cependant un éternel adieu qu'ils étaient venus adresser à leur maître et à leur ami.

Il s'arracha de leurs bras, et prenant avec sa femme la route de l'exil, il arrivait le 27 janvier 1816 à Bruxelles, sur cette terre hospitalière qu'il ne devait plus quitter que pour entrer dans l'éternelle paix.

CHAPITRE X

MARS ET VÉNUS

1816 - 1825

David s'établit à Bruxelles. - Offres du roi de Prusse. — Gros se charge, à Paris, de l'atelier. — Sa correspondance avec David. — L'*Amour et Psyché*. — Salon de 1817. - *Eucharis et Télémaque*. — Salon de 1819. - Réponse de David à Gros et à Lechevalier sur sa rentrée en France. - *Les Sabines* et *le Léonidas* achetés par le roi Louis XVIII. - Mort du duc de Berry. — David à Bruxelles. Les Bannis. — Gros offre à son maître une médaille d'or. — Accident arrivé à David. — *Mars et Vénus*. Refus de David de faire des démarches pour revenir en France. — Ses derniers moments. Ses funérailles. - Le gouvernement français refuse de recevoir les cendres. — Mort de madame David. - Tombeau de David à Bruxelles.

En 1816, la Belgique, détachée de la France et réunie à la Hollande, formait le royaume des Pays-Bas, sous le sceptre de Guillaume Ier, de la maison de Nassau. Ce prince éclairé avait donné à ses sujets un gouvernement représentatif. Ses tendances libérales modéraient l'autorité tracassière du duc de Wellington, qui s'était, pourrait-on dire, constitué le geôlier de la Révolution. Aussi accordait-il aux nombreux Français qui, bannis par la loi d'*amnistie*, avaient cherché un refuge dans ses États, une bienveillante protection. Bruxelles, où se dirigeait David, avait été choisi par un grand nombre d'entre eux comme lieu de résidence : Sieyès, Cavaignac, Letourneur, Cambacérès étaient venus s'y établir.

La première pensée de David, à son arrivée dans cette capitale, avait été pour ses vieux parents, pour M. et Mme Buron. Il leur écrivit, pour les rassurer, que son voyage s'était effectué sans fatigue et qu'il espérait trouver le repos dans cette ville hospitalière.

« Bruxelles, le 29 janvier 1818.

» Mon cher oncle et ma chère tante,

» Je m'empresse de donner de nos nouvelles à d'aussi chers parents qui n'ont jamais cessé, dans le cours de leur vie, de prendre un intérêt continuel à un neveu et à sa chère femme, comme s'ils étaient leurs enfants propres. Ils méritaient, j'ose le dire, cet intérêt

par l'amitié qu'ils n'ont cessé de vous porter et qu'ils renouvelleront quelque jour ; laissons agir la Providence.

» Nous sommes arrivés dimanche à Bruxelles, en parfaite santé. Nous aurions mis moins de temps, mais je n'ai pas voulu faire voyager ma femme de nuit ; rien ne nous pressait, aussi étions-nous aussi frais qu'en quittant Paris. Nous habitons une ville très hospitalière, dans laquelle, suivant ce que j'aperçois, je trouverai tous les agréments de la société. Mais je m'en abstiendrai le plus que je pourrai. J'aime, comme vous savez, la vie méditative et je veux m'y livrer ici plus qu'ailleurs. La ville est charmante, je la connaissais déjà ; avec quel plaisir je l'ai revue : elle m'a charmé d'avantage, je crois, cette fois-ci. Elle fait le même effet sur ma femme, qui met tout son bonheur dans le mien. Je n'ai donc rien à désirer sous ce rapport ; nos vœux mutuels sont satisfaits. Que j'apprenne, ou pour mieux dire, que nous apprenions que vous jouissez l'un et l'autre d'une bonne santé, et notre joie sera complète. Ma femme, comme vous pensez bien, me dit en ce moment de de ne pas l'oublier auprès de vous ; elle me renouvelle l'assurance de l'attachement qu'elle vous a toujours porté.

» S'il m'arrive quelque chose d'intéressant, vous serez les premiers qui en serez instruits. Mais, jusque-là, je vous en conjure, n'ayez aucune inquiétude. Nous sommes heureux, nous nous plaisons ensemble, ma femme et moi ; vous nous aimez, que pouvons-nous désirer de plus ?

» Vos affectionnés neveu et nièce, » DAVID.

» A Monsieur Buron, propriétaire, rue Culture-Sainte-Catherine, en face l'hôtel Carnavalet, au Marais, à Paris. »

David avait fait choix, pour sa demeure, d'un appartement meublé dans une maison à l'angle des rues Willems, n° 679 et Fossé-aux-Loups, n° 688, en face l'hôtel de la Croix-Blanche. Quelques pas seulement le séparaient du théâtre de la Monnaie, où il pouvait ainsi trouver sans fatigue sa distraction habituelle. Il loua, en même temps, dans le voisinage, rue de l'Évêque, un local faisant partie de l'ancien évêché de Bruxelles, pour lui servir d'atelier.

Il ne s'était pas trouvé isolé en Belgique, car, outre ses compagnons d'infortune, il s'était vu bientôt entouré des artistes flamands qui avaient, à Paris, fréquenté son atelier, tels que Odevaere, Paelinck, Navez, etc. Le premier avait, en 1804, remporté le grand prix de peinture. Il était en ce moment occupé à des travaux que lui avait commandés le gouvernement des Pays-Bas, et exécutait un tableau représentant *le Prince d'Orange blessé à la bataille de Waterloo.*

David était désireux de voir ses ouvrages, et dès le 3 février, huit jours après son arrivée, il se rendait à son atelier. Cette visite lui rappelait celles qu'il faisait aux élèves qu'il avait laissés à Paris, et éveillait en lui le désir de se remettre au travail. Malgré ses soixante-sept ans, il se sentait l'imagination toujours fraîche et le cœur plein d'ardeur. Odevaere et ses camarades l'encouragèrent dans cette résolution, fiers de posséder près

d'eux leur maître, dont la haute expérience et les savants travaux allaient jeter un nouveau lustre sur les arts de leur patrie.

Si les satisfactions de l'amour-propre sont assez puissantes pour consoler de la mauvaise fortune, David fut bientôt à même de ne plus regretter son sort, car l'étranger s'empressait de justifier en lui ces paroles prononcées par le député Ganilh dans la discussion sur la loi d'*amnistie* : « Les crimes politiques, avait-il dit, ne se jugent pas du même œil que les crimes privés, et les hommes bannis pour de pareilles causes, trouvent, à l'étranger, où ils portent leurs talents, leur industrie, leur fortune, asile, protection et même des honneurs. »

En effet, à peine avait-il quitté la France, que David recevait du Roi de Prusse l'invitation à venir se fixer à Berlin, pour y prendre la direction des beaux-arts. Le comte de Goltz, ambassadeur de ce prince près la cour de France, lui transmettait ainsi les intentions de son maître :

« Paris, 12 mars 1816.

» Monsieur,

» Le Roi, mon maître, me charge de vous faire savoir que Sa Majesté, charmée de fixer un artiste aussi distingué que vous, aimerait que vous vinssiez vous établir dans sa capitale, où Sa Majesté est disposée à vous procurer une existence agréable, et les secours dont vous pourriez avoir besoin.

» Votre départ pour Bruxelles ne me permettant pas de m'entretenir avec vous des intentions de Sa Majesté, je vous engage à écrire de suite, directement, à S. A. Mgr le prince de Hardenberg, auquel vous ferez connaître vos vœux. Je prends toutefois le parti de vous adresser un passeport, avec lequel vous vous rendrez, si vous le voulez, à Berlin, où vous trouverez un accueil digne de vos talents. Si cependant vous étiez décidé à ne pas vous servir de mon passeport, je m'attends à ce que vous me le renverrez, en adressant votre lettre à M. Conrad, directeur des postes militaires prussiennes à Sedan.

» Agréez, Monsieur, etc.

» Le comte DE GOLTZ. »

A cette lettre en était jointe une autre de la main d'Alexandre de Humboldt, collègue de David à l'Institut, dans laquelle ce savant distingué expliquait mieux la pensée du Roi :

« Paris, le 12 mars, quai Malaquais, n° 3.

» Monsieur et très honoré collègue,

» Mon ami, le comte de Goltz, ministre de Prusse à Paris, a eu des lettres de la chancellerie d'État, du prince de Hardenberg, dans lesquelles on lui dit :

» Un homme célèbre, M. David, se trouvant sur la liste des proscrits, Sa Majesté le Roi de Prusse croyait faire une chose infiniment utile au progrès des arts, en engageant

M. David à s'établir dans sa capitale, à Berlin ; que le Roi tâcherait de rendre à M. David son séjour aussi agréable que possible ; qu'il désirait ses conseils sur l'établissement d'un nouveau musée, et sur le perfectionnement des études dans toutes les branches des arts du dessin.

» Le comte de Goltz doit vous écrire, Monsieur, par la même occasion ; mais, sachant combien vous m'avez honoré de votre bienveillance, comme un des admirateurs les plus zélés de vos ouvrages immortels, il m'a engagé de joindre ma prière à la sienne.

» Vous trouverez dans mon pays un Roi protecteur éclairé des arts, et connaissant tout le mérite de vos grands travaux ; un gouvernement qui tient religieusement tous les engagements qu'il contracte ; une sphère d'activité d'autant plus grande que tout reste à créer, et j'ose ajouter, pour mes compatriotes, cet élan pour les arts, ce noble enthousiasme du cœur qui, bien dirigé, doit rendre à l'école son ancien éclat.

» Je sais, Monsieur, que vous habitez en ce moment un pays dont la sage modération est bien favorable à cimenter le bonheur public ; mais je me sens tout Prussien lorsqu'il s'agit de posséder M. David dans la capitale de mon Roi. Quelle que soit votre décision, je vous prie d'écrire sur-le-champ à M. le prince de Hardenberg, et de lui parler avec cette franchise qu'il mérite à tout égard. Vous aborderez librement le point des conditions sous lesquelles vous voudrez vous établir à Berlin. La Prusse ne peut vous offrir un établissement splendide ; mais vous y trouverez le plus vif désir de vous rendre votre existence agréable ; vous y trouverez ce repos moral si nécessaire aux travaux de l'esprit.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Alex. de Humboldt. »

Au moment où David recevait ces propositions si honorables, accompagnées de réflexions si judicieuses sur la conduite du gouvernement français à son égard, il était assez inquiet de la santé de sa femme. Elle n'avait pu, comme lui, supporter leurs dernières épreuves, et les émotions récentes qu'elle avait ressenties l'avaient fort fatiguée. David se servit de cette circonstance pour prendre le temps de réfléchir aux offres qui lui étaient faites, et il répondit, ainsi qu'on l'en avait prié, au prince de Hardenberg :

« Bruxelles, 26 mars 1816.

» Monseigneur,

» Je viens de recevoir à Bruxelles les lettres de S. Exc. M. le comte de Goltz et de M. le baron de Humboldt qui m'annoncent les dispositions que S. M. le roi de Prusse veut bien avoir sur moi ; ces lettres m'autorisent aussi à écrire à Votre Altesse relativement à cet objet.

» Si je pouvais en ce moment, Monseigneur, n'écouter que le sentiment dont je suis profondément pénétré, je profiterais, sans le moindre délai, du passeport de M. le comte de Goltz pour aller offrir à Votre Altesse l'expression de ma reconnaissance, et la supplier de mettre aux pieds du Roi l'honneur de mon respect et de mon dévouement ; mais je suis

malheureusement enchaîné par des devoirs dont aucun intérêt ne peut me distraire, et que vous me blâmeriez, Monseigneur, de négliger.

» La santé de ma femme, qui me fait éprouver des alarmes cruelles et trop bien fondées peut-être, réclame mes soins les plus tendres et les plus assidus et ne permet pas que je m'éloigne, quant à présent, de Bruxelles. Souffrez, Monseigneur, ces détails qui doivent servir d'excuses à un homme assujetti aux obligations sacrées d'un époux et d'un père de famille. Je sais, avec toute l'Europe, que la justice du Roi égale sa bonté. J'ose espérer que Sa Majesté daignera reconnaître qu'en attachant un prix infini à la bienveillance dont elle m'honore, il m'est impossible d'aller immédiatement me mettre à ses ordres à Berlin. Je supplie Votre Altesse de vouloir bien justifier aux yeux du Roi un retardement bien involontaire dont le motif n'est point étranger au cœur de Sa Majesté.

» J'espère que Votre Altesse ne désapprouvera pas que j'ai prié Son Exc. le comte de Goltz de permettre que je conservasse son passeport pour en faire usage le plus tôt que je pourrai.

» J'ai l'honneur, etc., » DAVID. »

Il informait en même temps le comte de Goltz de cet ajournement :

« Monsieur le Comte,

» Je sens, aussi vivement que je le dois, tout ce qu'a d'honorable pour moi la proposition que Votre Excellence m'a faite, de la part de son maître, d'aller m'établir à Berlin. Ce témoignage précieux de l'estime et de la bonté d'un grand prince est la récompense la plus douce de ma vie tout entière consacrée aux arts.

» J'ai suivi vos directions, monsieur le Comte; je viens d'écrire à Mgr le prince de Hardenberg, et je me serais empressé d'aller offrir mes remerciements à Son Altesse pour apprendre d'elle-même les propositions du Roi relativement à mon établissement, si je n'étais retenu à Bruxelles par la santé de Mme David, dont l'affaiblissement me cause les plus vives alarmes. Le Roi, qui a donné des preuves si touchantes et si exemplaires de sensibilité, saura mieux apprécier ce que je dois d'égards, de soins et d'assiduité à une épouse que je chéris tendrement. Sa Majesté ne sera point surprise que je diffère de m'occuper de mon intérêt particulier, jusqu'au moment où je serai parfaitement rassuré sur la conservation de ma femme.

» Je crois, monsieur le Comte, vous donner un gage de mes espérances et de mes intentions, en vous priant de trouver bon que je conserve votre passeport pour en faire usage aussitôt que les circonstances me le permettront. Si cependant Votre Excellence trouvait que cette mesure peut avoir le plus léger inconvénient, je la supplie de vouloir bien m'en prévenir; je ne perdrai pas un moment pour lui renvoyer son passeport à l'adresse qu'elle m'a indiquée. »

Cependant, si David eût pu se laisser influencer par ce qui se passait en France, il aurait accepté les offres du roi de Prusse. Car, en effet, tandis qu'à Paris on le rayait de

la Légion d'honneur et de l'Institut, où son fauteuil, par une ordonnance royale, était donné à Guérin, il apprenait qu'à Berlin le Roi, comme pour confirmer les promesses de ses ministres, faisait placer dans sa galerie son tableau du *Mont Saint-Bernard*, enlevé par Blücher au palais de Saint-Cloud.

Ne tenant pourtant aucun compte de cette différence de traitement, il hésitait à engager sa reconnaissance vis-à-vis les ennemis les plus acharnés de la France. Il consulta, à ce sujet, deux de ses collègues à la Convention, Cambacérès et Sieyès. Le premier, épicurien et homme de cour, lui conseilla d'accepter ; le second, d'une morale plus austère, le voyant dans l'aisance et entouré de l'estime générale, l'engagea à ne pas sacrifier à la rancune ou à la vanité son honorable indépendance.

David se rangea à ce dernier avis, et son parti était pris quand il reçut une nouvelle lettre du prince de Hardenberg, renouvelant ainsi les propositions du Roi :

« Paris, 16 mars 1816.

» Monsieur,

» J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 28 mars, et je n'ai pas manqué de rendre compte au Roi des retards involontaires qu'éprouve votre voyage : ils sont trop légitimes pour que Sa Majesté n'applaudisse pas au parti que vous avez pris ; elle espère que le rétablissement de Madame votre épouse vous permettra bientôt de continuer votre route. Mais, malgré le plaisir qu'elle trouvera de vous voir fixé dans sa capitale, je suis chargé de vous dire qu'elle s'en remet entièrement, à cet égard, à vos convenances particulières.

» Vous pourrez donc, Monsieur, attendre avec sécurité la fin de la maladie de Madame votre épouse, et vous ne serez plus dans le cas de compromettre, par un voyage précipité, une santé qui vous est chère à si juste titre. Je me flatte que, vos inquiétudes venant à cesser, je jouirai bientôt de l'avantage de vous voir au milieu de nous, placé d'une manière conforme à vos goûts et jouissant d'une existence tranquille et honorable. Sa Majesté vous accordera toutes les facilités que vous pourrez désirer pour votre établissement, et je serai charmé de pouvoir m'entendre avec vous à ce sujet immédiatement après votre arrivée à Berlin, dont je vous prie de vouloir bien me prévenir.

» Agréez, etc.,

» LE PRINCE DE HARDENBERG. »

Le prince de Hasfeld, ambassadeur de Prusse à la cour des Pays-Bas, pensant alors qu'une démarche personnelle déciderait peut-être David, se transporta chez lui. Le peintre était absent, mais le lendemain il s'empressa de rendre sa visite au prince. Celui-ci, traitant la question d'une manière plus positive, lui demanda ce qu'il recevait comme premier Peintre de Napoléon, et lui promit, au nom de son maître, le titre de ministre des arts avec des attributions et un traitement plus considérables. Il lui donna aussi à entendre que les dignités dont le Roi était disposé à l'honorer forceraient pour lui les barrières de l'exil et lui permettraient de revoir sa patrie.

David, alléguant encore la santé de sa femme, la tranquillité et la considération dont il jouissait à Bruxelles, déclina de nouveau les propositions qui lui étaient faites; mais le prince de Hasfeld, ayant à cœur de satisfaire les désirs du Roi, envoya, comme négociateurs, sa femme et ses filles. Ces dames se rencontrèrent à l'atelier avec la comtesse de L..., amie particulière de Sa Majesté. Malgré d'aimables instances, la beauté n'eut pas plus de succès que la diplomatie, et il ne resta à Mme l'ambassadrice qu'à prier la comtesse de L... de rapporter au Roi le témoignage de leur bonne volonté et de l'impuissance de leurs efforts.

Enfin, quelques semaines après, le frère du Roi, voyageant sous le nom de prince de Mansfeld, vint trouver David. Il le sollicita de partir, mettant sa voiture à sa disposition pour se rendre à Berlin, lui demandant qu'aussitôt arrivé, il commençât son portrait, comme celui qu'il exécutait en ce moment du général Gérard.

Malgré ces démarches si flatteuses, David persista dans sa résolution et ne céda pas aux prières du prince.

L'ambition seule aurait pu lui conseiller de quitter la Belgique, où il recevait de tous côtés des marques d'estime et d'affection, et où la sympathie du Roi le couvrait contre les vexations que les réfugiés éprouvaient de la surveillance inquiète de Wellington.

Étant allé au mois de juillet visiter Gand, la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de cette ville, qui le comptait au nombre de ses membres, lui avait fait une brillante réception. Elle lui avait donné une sérénade dont le dernier morceau, par une attention délicate, était l'air :

« Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ? »

Le lendemain, à un banquet qui avait suivi la distribution des prix, à laquelle il avait assisté comme un des présidents, des toasts, accompagnés de couplets, avaient été portés en son honneur. Enfin, après une visite dans l'atelier de De Cauwer, on l'avait prié, à la Bibliothèque, d'écrire sur un registre son nom, « autour duquel, dit le journal, vingt autres noms d'artistes ont formé une couronne : on eût dit le soleil entouré de ses rayons. »

Quelques jours après, la police ayant encore pris contre les bannis des mesures qui auraient pu l'inquiéter, les artistes de Bruxelles, pour le rassurer, lui souhaitèrent chaleureusement sa fête. A cette occasion, M. Wallez, de Gand, lui envoyait la pièce de vers suivante, imprimée sur satin blanc.

A MONSIEUR DAVID

Quand, sur une terre chérie,
Au sein d'un glorieux repos,
Tu recevais de ta patrie
Le prix de tes brillants travaux ;
Quand, loin du bruit de la tempête,
Fiers de ton nom, de tes succès,
Tes enfants célébraient ta fête,
C'était la fête des Français.

David, en vain l'orage gronde,
Ton front est couvert de lauriers ;
Les Beaux-Arts, citoyens du monde,
Partout retrouvent leurs foyers.
Noble fils de la Grèce antique,
Chez nous tu n'es plus étranger;
C'est la fête de la Belgique,
Repose-toi sous l'*Oranger*.

Viens, ne regrette plus la France,
Et sois heureux dans nos climats ;
L'amitié, la reconnaisance
Sèmeront des fleurs sur tes pas.
Le climat n'est rien ; le génie
Rassemble d'un nœud fraternel
Paris, la Flandre, l'Ausonie,
David, Rubens et Raphaël.

Pendant que David recevait un accueil si cordial, que devenaient ses élèves à Paris? Tous n'avaient considéré son départ que comme une satisfaction momentanée donnée à la loi d'*amnistie*, et aucun ne doutait que son absence ne fût de courte durée. Deux d'entre eux, profitant de leur service dans la garde nationale qui leur ouvrait les portes du château des Tuileries, avaient présenté au roi, à la sortie de la messe, une pétition pour autoriser leur maître à résider en France.

Cependant, si tous conservaient le désir et l'espoir de le revoir, le plus grand nombre s'était dispersé, soit dans d'autres ateliers, soit dans leurs familles ; un petit noyau de fidèles était seul demeuré, mais sans asile et sans guide. Ils avaient espéré que Gros, de sa propre inspiration, demanderait à l'administration l'autorisation de conserver l'atelier des élèves de David à l'Institut ; mais ce local ayant été donné par le ministre au statuaire Rutxhiel, ces jeunes gens, encouragés par Poisson, s'adressèrent directement à Gros pour que l'atelier ne fût pas dissous. Voici ce que Poisson écrivait sur ce sujet à son ami Navez.

« Ce 1er avril 1816.

» ... Tu sauras aussi qu'on nous a retiré le local qui nous servait d'atelier, et qu'il a été adjugé à Rutxhiel, un ancien élève de l'atelier, qui nous a assuré ne l'avoir demandé que parce qu'il était sollicité par dix ou douze personnes, ce qui est très vrai; car je l'ai su quand je suis allé dans les bureaux du ministère avec M. Gros.

» Comme tu sais, nous avions formé une demande pour la conservation de notre atelier, et tu te souviens aussi que Pagnest nous dit que M. Gros avait été au ministère, et que le chef de bureau lui avait répondu qu'il était probable qu'on ne laisserait pas le local à des jeunes gens qui pourraient d'un jour à l'autre ne plus y être, et qu'il fallait quelqu'un qui représentât à la tête d'une école. Cette même personne m'a dit à moi qu'on avait attendu plus de quinze jours M. Gros, croyant qu'il en ferait la demande en notre nom, mais qu'enfin

ne le voyant pas arriver on en avait décidé autrement. Ce qu'ayant su nous autres, nous fûmes en députation chez M. Gros, le prier de nous être favorable et de se ressouvenir qu'il sortait de cette école, et qu'enfin, il allait même de son honneur de ne pas laisser dissoudre l'atelier. Il nous reçut d'une manière très affable, nous dit qu'il se trouvait flatté du choix que nous faisions de lui de préférence aux autres, qu'il croyait cependant le mériter par l'amitié et le respect qu'il avait toujours eu pour M. David, qu'il regardait comme son père, et qu'il nous prenait en dépôt jusqu'à son retour; qu'il allait tout employer pour nous être utile, et qu'il l'aurait déjà fait sans des bruits qui étaient venus jusqu'à lui; que lorsqu'il était allé pour la première fois au ministère, plusieurs élèves s'étaient permis des propos peu honnêtes sur son compte qui lui étaient très sensibles; et qu'on lui avait rapporté qu'on disait que son intention était d'enlever les élèves de M. David et d'en former une nouvelle école.

» J'ai excusé les élèves en disant que toute la faute venait d'une mauvaise explication entre nous et Pagnest; que d'ailleurs ce dernier n'était pas aimé chez nous.

» Enfin, après bien des démarches et après avoir été avec lui dix fois dans les bureaux, nous avons su que l'intention du ministre n'était pas de priver l'école de M. David d'un local propre aux études des jeunes gens, et qu'on nous accorderait très incessamment ce que nous désirions.

» Nous avons désigné l'atelier occupé autrefois par M. Vincent, dont il ne fait plus rien et qu'il avait même cédé à M. Houdon. Le chef de bureau en a fait la demande au ministre; le ministre a écrit à cet égard à M. Vincent, ainsi que M. Gros, aux fins que M. Vincent nous le cédât; mais comme tout n'est pas encore terminé et qu'il a fallu rendre aujourd'hui notre atelier, nous sommes réunis dans celui de Dupavillon pour continuer un noyau qui puisse, s'il est possible, pousser et refleurir de nouveau.

» Quant aux élèves, ils y mettent la plus mauvaise grâce possible (j'en excepte quelques-uns) : c'est à qui ne viendra pas, et malgré toutes les prières que je leur fais de rester réunis; que plus nous serons, plus M. Gros sera encouragé dans les démarches qu'il est obligé de faire ; enfin j'ai bien de la peine à en conserver douze. Ce ne peut être l'intérêt, puisque M. Gros, qui est très exact à venir nous corriger, ne prend rien, et lorsque je suis allé chez lui pour parler de ses intérêts, il m'a dit que ce n'était pas le moment, que plus tard lorsqu'on aurait un local; qu'enfin nous avions tout le temps de parler de ces choses-là, et je puis t'assurer que, sans le désir que j'ai de conserver tant qu'il me sera possible les élèves de M. David, j'aurais lâché-là tout le bataclan.

» En voilà assez sur cet article, parlons d'autre chose... »

Passant alors à la réception que les artistes belges avaient faite à son maître, il parle des espérances que l'on conservait en France pour son prochain retour et des efforts de Gros pour le hâter.

« Je ne suis pas du tout étonné, dit-il, de l'accueil que M. David a reçu dans votre ville et de celui qu'il recevra dans tous les endroits où l'on saura apprécier le grand et le véritable

talent. Précédé d'une réputation acquise avec tant de gloire par ses travaux et par les élèves qu'il a formés, il ne peut manquer d'être bien reçu par tous les amis des arts, en dépit des vieilles ganaches et des gens qui ne peuvent déroger à leurs anciennes habitudes ni à leur poncif.

» Je voudrais avoir des nouvelles plus certaines à te donner sur le rappel de M. David. On en parle beaucoup dans les bureaux. M. Gros m'a dit qu'il avait parlé à plusieurs personnes pour cela, qu'il en avait sondé d'autres, et que toutes se réunissaient à dire qu'il fallait attendre encore un peu, pour laisser plus d'étendue à la loi; que le gouvernement satisfait le rappellera, qu'il avait l'œil sur lui et qu'il ne laisserait pas en pays étranger un talent si précieux ; qu'on ne négligerait rien pour cela. Tu sens bien, mon cher ami, qu'un pauvre diable de mon espèce ne peut pas grand chose. Je ne puis que tracasser, prier, faire ressouvenir aux gens leurs promesses. Mais crois bien que je ne négligerai aucun moyen pour réussir.

» Assure bien M. David, combien nous sommes pénétrés de son souvenir et de l'intérêt qu'il nous porte. Dis-lui que nos vœux se succèdent sans cesse pour que son retour soit plus prochain, et que sans cet espoir nous aurions déjà jeté palettes et pinceaux.

» Pour moi, dis-lui combien je suis peiné de son absence, combien son souvenir m'est cher, et qu'un des jours les plus heureux de ma vie, sera celui où je pourrai revoir un homme d'un talent aussi sublime. »

Gros cependant n'avait pas besoin d'être encouragé dans ses efforts pour obtenir la rentrée de David. On peut dire que cette pensée s'était emparée de son cœur, et qu'elle ne cessa de l'occuper pendant tout l'exil de son maître. Après son départ il crut de son devoir de conserver intact le précieux dépôt de l'atelier, bien que sa modestie s'effrayât un peu de cette responsabilité. Aussi, en en prenant la direction, il sollicita vivement l'appui du grand artiste.

David lui répondit :

« Bruxelles, le 16 juillet 1816.

» Je suis bien sensible aux témoignages d'amitié que vous n'avez cessé de me donner. Recevez-en mes remerciements. Mettez-y un terme pour ce qui me regarde personnellement ou pour mieux dire, exercez les qualités de votre cœur et de cette reconnaissance que vous m'avez conservée, sur mes chers élèves que vous dirigez. Ce sera la chose la plus sensible que vous puissiez faire pour moi. Défendez ces chers jeunes gens (quand ils seront en état de concourir au grand prix de Rome) de l'injustice de leurs juges, qui n'ont cessé de poursuivre leur maître. Préservez-les, soyez leur guide; ils ne peuvent mieux être conduits que par la vertu et le talent.

» L. David.

» Mes respects à votre chère épouse. »

Cette lettre était la première que Gros recevait de son ami. Elle commence une corres-

pondance peut-être plus précieuse que celle de Drouais, car elle nous donne les lettres de David. En la parcourant on se sent porté à comparer ces deux illustres élèves, Drouais et Gros, dont les caractères se ressemblaient par bien des côtés. Tous deux, en effet, doués d'une âme tendre et fière, amoureux de la gloire, ouverts à l'amitié, se défient de leurs forces, et ont besoin des encouragements de leur maître dont ils acceptent les conseils avec confiance et reconnaissance. Mais si Drouais est plus ambitieux, Gros est plus sensible. Si l'auteur de *Marius* s'inquiète des succès de ses rivaux qu'il craint de ne pouvoir surpasser, le peintre du Panthéon n'est heureux de ses triomphes, que pour les offrir à son maître en le pressant dans ses bras.

En outre, une fin fatale, prématurée, provoquée par un sentiment excessif de leur dignité les rapproche encore. Drouais meurt épuisé par la crainte de ne pouvoir répondre aux brillantes espérances que ses débuts ont fait concevoir, Gros s'arrache la vie, se croyant déshonoré par les critiques insolentes et injustes qui accueillent ses derniers ouvrages.

En eux, David avait trouvé des amis sincères; si en apprenant la mort de Drouais il put s'écrier qu'il perdait « un émule », il eût pu dire de Gros qu'il perdait « un fils », car la tendresse filiale de ce dernier éclate dans les lignes qu'il adresse à l'exilé. Voir luire le jour heureux de son retour est sa seule espérance, et en provoquer l'aurore, son unique ambition.

La lettre de Poisson à Navez nous instruit des démarches de Gros pour abréger l'absence de David. Un an cependant s'était déjà écoulé, quand, en février 1817, il crut voir naître une occasion favorable de son rappel.

En juillet 1816, l'administration des musées, pour combler les vides laissés en 1815 par les œuvres d'art que les alliés avaient reprises, avait fait transporter au Louvre les Rubens, les Le Sueur et les Vernet, qui ornaient l'ancienne galerie du Sénat au Luxembourg. Elle pensa alors à former dans ce local une collection des ouvrages les plus estimés des peintres vivants. En entrant dans cette voie, elle trouvait désignés par l'opinion publique les deux tableaux d'histoire de David : les *Sabines* connues par deux expositions et son *Léonidas*, dernier ouvrage exécuté en France.

Le comte de Forbin, ancien élève de David, alors Directeur du Musée, eut l'idée de faire acheter ces deux toiles par le Gouvernement. Il avait peut-être conçu l'espoir que cette décision serait considérée comme une réparation envers le chef de l'école Française, et faciliterait sa prochaine rentrée en France; car il n'avait pas oublié la modération avec laquelle, en 1797, David avait accueilli dans son atelier les jeunes gens de famille proscrits pendant la Révolution.

Se trouvant à une réception officielle chez le comte de Pradel, il entretint Gros de son désir.

Ce dernier, toujours à la recherche de ce qui pourrait faire lever l'exil de David, crut entrevoir les intentions du ministère et il transmit aussitôt à son maître cette heureuse nouvelle, en le priant de conformer sa conduite aux témoignages de bonne volonté que le Gouvernement se montrait disposé à donner aux arts.

Il lui écrivait le 17 février 1817.

« Paris, le 17 février 1817.

» Mon très cher maître,

» Ne voulant point vous importuner par les témoignages de sincère attachement que je vous professerai toute ma vie, je désirais vous les rappeler plutôt par l'occasion de quelques circonstances qui viendraient soulager nos regrets et faire entrevoir un terme à la privation où nous sommes du véritable père de l'école Française. Cet espoir commence à briller à nos yeux, à mes yeux pour vous bien souvent mouillés, mon cher maître.

» Dans une assemblée chez M. le comte de Pradel, M. le comte de Forbin, notre Directeur, me prit à part, et après m'avoir parlé de mon attachement pour vous, me parla beaucoup de vos tableaux ; qu'il serait à désirer que l'on pût en ce moment acquérir les *Sabines*, une autre année, le *Léonidas* ; si je savais là-dessus quelles pourraient être vos idées ; que dans l'intérêt des arts, pour lesquels Sa Majesté fait tant de sacrifices, ces tableaux devaient prendre la place qui leur convient ; que c'était aussi le moyen le plus heureux pour préparer un retour ; que l'on savait la conduite sage que vous teniez à Bruxelles, et si je croyais que vous seriez disposé à faire là-dessus quelque demande.

» Je répondis que je ne savais rien quant aux prix de vos tableaux, mais que n'ayant pas prêté l'oreille à aucune des brillantes propositions de diverses grandes cours de l'Europe, et étant constamment et sagement resté aux portes de la France, vous sembliez bien clairement attendre que l'on vous dît : Frappez, l'on vous ouvrira ; mais que cependant il serait trop cruel de frapper en vain, et que si on vous laissait entrevoir que cette démarche serait accueillie, vous n'hésiteriez nullement.

» — Il est toujours convenable, me dit-il, d'engréner cela par l'acquisition des » *Sabines*. »

» Voyez, mon cher maître, si vous voulez continuer cet heureux commencement.

» Je n'ai jamais douté que le Roi dont l'esprit supérieur se plaît à répandre sur les arts tant de bienfaits, ne conserve dans sa pensée, que le plus réel, le plus efficace est de leur conserver leur premier, leur plus illustre maître, et lorsque vos tableaux ornant les musées royaux donneront à son règne l'éclat de celui d'Auguste, vous répondra-t-il autrement que par la clémence ?

» Mettez-moi, je vous en conjure, à même de suivre de si heureuses ouvertures. Si vous voulez et lorsque je le croirai opportun, j'en parlerai à M. le comte de Pradel ; ça ne sera ni la première ni la seconde fois, mais je serai plus fort si vous voulez me charger de quelque chose.

» Les circonstances onéreuses où se trouve le gouvernement vous guideront aussi pour le prix que vous voudrez bien mettre à vos tableaux ; il faut aussi que ce soit abordable. Cette réflexion, peut-être mesquine, est du reste de ma façon, mais je la crois assez juste.

» L'atelier va bien, on y gagne des médailles. Schnetz qui est à Rome me prie de ne

pas l'oublier auprès de vous pour la bonne année, la mienne sera celle où je vous embrasserai au milieu de nous.

» Recevez, ainsi que madame David, mes respectueuses amitiés.

» GROS. »

David ne s'abandonna pas aux illusions de son ami, et accueillit avec calme ses espérances. Il attendit pour se prononcer sur la cession de ses ouvrages une communication plus officielle que la lettre que nous venons de lire.

Bien que l'idée de voir ses tableaux consacrés à la gloire de son pays dût lui sourire, puisqu'il avait refusé plusieurs fois les offres des gouvernements étrangers pour leur acquisition, il s'en tint à des conditions qui égalaient presque un refus, demandant 60,000 francs de chacune de ses toiles, quand on lui en offrait 50,000, et parlant aussi de rappel solennel et de réintégration officielle à l'Institut.

Mais connaissant la sensibilité de Gros, il ne voulut pas mettre à contribution son zèle, qui lui aurait fait dépenser en démarches un temps qu'il employait mieux à créer des œuvres remarquables ; il avait confié le soin de ses intérêts à M. Delahaye, son avoué et son ami, et usant même d'une discrétion excessive, quand son élève Navez était allé à Paris pour voir le Salon ouvert en avril 1817, il l'avait chargé pour Gros d'une lettre dans laquelle il ne lui touchait pas un mot de cette affaire, le priant seulement de remercier le comte de Forbin de l'intérêt qu'il continuait à lui porter, mais du reste se montrant heureux de son affection et de la délicatesse de ses sentiments qui lui assuraient un triomphe dans les arts.

« Bruxelles, le 13 mai 1817.

» Je me reprocherais, mon cher Monsieur Gros, de laisser partir pour Paris M. Navez, sans le charger de vous porter un témoignage de mon inviolable attachement. Vos qualités particulières, votre talent et votre générosité ne me sortent pas de la tête; j'en entretiens journellement ceux qui m'entourent. Ils se plaisent à me mettre sur ce chapitre, ils savent que c'est me prendre par mon endroit sensible. Oui, mon ami, c'est à ces bonnes qualités que vous êtes réellement un homme de mérite ; ceux à qui elles manquent, croyez qu'il manque aussi quelque chose dans leurs productions. Si cela n'est pas apparent au premier coup d'œil, il y a une sorte de malaise qu'on éprouve en contemplant leurs ouvrages. Les jeunes gens ne savent pas s'en rendre compte, mais les hommes qui ont réfléchi, et qui ont de la pénétration, ne manquent pas de la découvrir ; vous pourrez être persécuté, les hommes détestent ceux qui valent mieux qu'eux, mais sa conscience, mais son estime, et sa conviction de ce qu'on vaut, tout cela réuni vous donne une force, un maintien, qui en imposent aux méchants : ils n'osent seulement pas vous envisager...

» ... Je me tais, vous pourriez croire par mon style que j'ai de l'humeur; détrompez-vous, mon ami, je n'ai jamais été plus heureux, ma femme partage mon même bonheur et

c'est ce qui l'augmente. Le dirai-je, sans avoir la vertu de Socrate, je me plais à croire, comme lui, que j'ai un génie familier qui veille à toutes mes actions ; il m'en a donné tant de preuves depuis vingt-cinq ans, mais en vérité cette fois-ci, il vient d'y mettre le comble : il me montre du doigt mes bons amis, il me fortifie contre l'ingratitude des hommes, il me dévoile la vieillesse malheureuse qui attend les ingrats ; ils seront payés de retour dans ce qui doit les intéresser le plus dans la vie.

» Je retombe encore dans la morale, abordons vite ce qui nous touche le plus : parlons peinture. Avec quel plaisir j'apprendrai vos succès. J'attends l'arrivée ici de ceux qui auront vu le salon. Je ne regarderai aucun journal, on sait comment ces articles-là se font. Pour nous et nos amis, je m'en rapporterai à M. Navez. C'est un jeune homme plein de talent et juste, vous seriez étonné des progrès qu'il vient de faire sous mes yeux ; c'est un coloriste très fin et très vrai. Il vient de faire un tableau de portraits de famille de six personnes grandes comme nature, je vous assure qu'il tiendrait bien sa place au Salon de Paris.

» Moi je travaille comme si je n'avais que trente ans ; j'aime mon art comme je l'aimais à seize ans, et je mourrai, mon ami, en tenant le pinceau. Il n'y a pas de puissance, telle malveillante qu'elle soit, qui peut m'en priver : j'oublie toute la terre ; mais la palette à bas, je pense à mes enfants, à mes amis, aux braves gens.

» Dites bien des choses de ma part à M. le comte de Forbin ; il sait combien je l'aime, combien j'admire son talent et son caractère, et répétez-lui que je suis bien sensible à l'intérêt qu'il a le courage de me conserver.

» Mes respects à votre chère femme ; toute ma vie votre dévoué bon ami.

» DAVID. »

Cette lettre remplit de chagrin le cœur de Gros, qui voyait ainsi s'évanouir une occasion favorable au retour de son maître, car le gouvernement semblait disposé à entrer dans la voie de la clémence envers les bannis, et au moment où il faisait une honorable démarche vis-à-vis du plus illustre et du plus regretté, celui-ci, cédant peut-être à de tristes conseils, arrêtait par son attitude cette bonne volonté naissante. On sent, il est vrai, sous la plume de David, une âme attristée de l'ingratitude que lui montrent certaines personnes auxquelles il avait rendu service dans des temps difficiles et qui, pour assurer leur position actuelle et se laver des reproches qu'on leur faisait de leur passé, ne craignaient pas d'affirmer qu'elles avaient cédé aux sollicitations menaçantes du membre de la Convention ; car il ne faut pas oublier que les esprits étaient encore agités des derniers événements, et que les passions politiques, loin d'être apaisées, se mêlaient à la réaction qui commençait à poindre contre l'école de David.

Gros s'expliqua avec Navez sur le refus de leur maître. Il s'informa des personnalités qui l'entouraient, et accusant dans sa douleur l'égoïsme des uns et l'affection intéressée des autres, il déplora leur fâcheuse influence qui avait empêché David de suivre son premier mouvement.

Pouvant s'exprimer plus librement, dans une lettre qu'il savait lui être fidèlement remise par Navez, il lui écrivait le 20 juin 1817 :

« Paris, le 20 juin 1817.

» Mon très cher Maître,

» J'ai reçu avec une vive reconnaissance la seule lettre que j'ai le bonheur de posséder de vous, vu la discrétion dont vous usez et dont vous voulez qu'on use en ces circonstances ; mais puisque M. Navez est porteur de celle-ci, permettez d'y mettre à découvert les réflexions que je gardais dans mon cœur. J'y laisse à part les choses honorables et encourageantes que vous me prodiguez ; venons à vous, ou plutôt à nous, puisque le sentiment d'intérêt est l'empreinte générale des hommes, et que lorsqu'il s'agit de vous posséder, Français et Belges peuvent porter l'égoïsme à son comble.

» Mais, mon très cher Maître, sublime dans votre art, qui eût pu vous donner des avis? Cependant, par amour de la vérité voulant y ajouter encore, vous consultiez vos subalternes les plus hardis ; qu'en résultait-il? Cette charmante réponse : « Oh ! ça ne m'en impose pas. » Eh bien ! mon cher Maître, en tout autre chose que la peinture, on en impose à votre imagination plus facilement que vous ne croyez.

» Qu'ils en parlent à leur aise, ces gens qui vous disent en mille manières : « Monsieur David, restez avec nous. » Ils sont au milieu de leur patrie, leur famille, leur patrimoine, et tout ce que leur stérile admiration peut y ajouter, peut-il pour vous, pour nous, remplir ce vide? Le sentiment de tous ceux qui vous aiment, qui aiment les arts, est que vous auriez eu plus de déférence pour l'ouverture qui vous a été faite, sans leurs mauvais conseils. Il y avait assez de motifs pour qu'elle vous parût dans toute sa valeur.

» L'on se rappelle et l'on dit encore que la plus petite démarche de votre part, vous eût retiré d'une mesure générale; mais vous partez, et restant aux portes de France, les mêmes regards restent sur vous comme sur celui que l'immense talent, si étranger aux affaires de l'État, laisse toujours séparé de tant d'autres. La petite démarche arrive, et de qui? du gouvernement français. La peut-on entamer plus délicatement que par l'acquisition de vos tableaux? La première année, celle des *Sabines*, payées de suite; la seconde année, celle du *Léonidas*. Cette disposition même prouve le soin d'exactitude dans les payements. Ces tableaux, devenus ornements publics de France, ouvrent les portes à l'illustre maître ; telle était le fond de la pensée.

» Eh bien, non ! Malgré le premier sentiment agréable avec lequel vous aurez envisagé tout cela au fond du cœur, des conseils aussi secs qu'étrangers vous auront détourné du premier bon mouvement, celui du cœur et de la raison; mais ils vous auront dit qu'on prendrait vos tableaux et qu'on ne les payerait pas : ils ont fait valoir que 60 étaient infiniment plus que 50, considération bien plus haute que celle de déférence réciproque et dont le résultat n'a rien à faire avec vous; ils vous excitent à désirer un rappel solennel pour vous exciter ensuite à un refus plus solennel encore, qu'ils appelleraient du caractère. C'est à ces faux amis-là qu'il faut dire aussi : « Oh ! çà ne m'en impose pas. » Et si, au lieu de

le dire à eux, vous le dites à moi : j'ai du moins l'intime persuasion d'avoir fait mon devoir et dit la vérité, malgré le danger ou les désagréments qui y sont attachés.

» Enfin, lors de votre refus, atterés d'une réponse aussi inattendue et si étrange à vous-même, nous avons dû laisser cela en disant seulement que vous vous en teniez à votre premier prix, et, par là, nous réservant la possibilité de renouer par la plus petite de vos démarches. Car vous voyez, les gouvernements, avec la meilleure intention du monde, doivent craindre la dureté d'un refus, et le plus petit témoignage de désir les rassure sur la juste application de leurs bonnes démarches.

» Enfin tel est, mon cher Maître, l'état des choses et de mon cœur ; mais pensez bien que l'on ne peut mieux servir les ambitieux d'ici, vos ennemis enfin, qu'en refusant comme vous l'avez fait, et s'ils ont des chargés d'affaires près de vous, ils gagnent bien leur argent.

» Je sens que tout cela est encore de trop. Je me tais et me replie dans mon immuable attachement, quelque chose qu'il arrive.

» M. Navez vous dira combien j'ai eu de plaisir à le voir, à l'entendre parler de vous, etc. Puisse cela me faire pardonner cette lettre.

» Recevez, je vous en prie, mes respectueuses et profondes amitiés, ainsi que Mme David.

» GROS. »

Quand Navez rapporta à Bruxelles cette lettre émue de Gros, qui constatait la ruine momentanée de ses espérances, il trouva David terminant le premier tableau qu'il eût conçu depuis sa sortie de France. Ranimé par l'amour de la peinture, le maître travaillait comme à trente ans, oubliant, la palette à la main, les injustices des hommes. Mais lui, le patriote des *Horaces,* le penseur du *Socrate,* loin de rechercher dans l'histoire l'exemple d'infortunes semblables à la sienne, loin d'appeler son art à le venger de la colère de ses ennemis, obéissant à ce sentiment qui, au déclin de la vie, ramène la pensée au souvenir des premières années, il consacrait ses pinceaux à tracer sur la toile la fable éternelle de l'*Amour et Psyché*. Il s'abandonnait, comme bien des artistes à la fin d'une longue carrière, à cette impulsion qui leur fait choisir des compositions fraîches et légères. Leur imagination qui a résisté au froid des années, s'exalte pendant qu'ils exercent leurs talents, ils vivent ainsi avec la jeunesse dont ils reproduisent les jeux et les passions, et ils puisent dans leurs travaux une nouvelle vigueur contre les atteintes de l'âge ; David y trouvait un remède contre les tristesses de l'exil.

Le sujet qu'il avait choisi était le moment où l'*Amour, au lever du jour, quitte Psyché endormie*. Avec son désir constant de se perfectionner dans son art, il avait cherché dans cette composition gracieuse une occasion de s'essayer à acquérir le coloris frais et brillant qu'il admirait dans les productions anciennes de l'école Flamande.

Son tableau terminé, avant de le livrer au comte de Sommariva, il autorisa les administrateurs des établissements de bienfaisance de Sainte-Gertrude et des Ursulines, consacrés au soulagement des vieillards indigents, à organiser, dans les salles du Musée royal de Bruxelles, comme ils l'avaient précédemment fait pour le tableau d'Odevaere, représentant

le *Prince d'Orange blessé à Waterloo*, une exposition particulière, dans laquelle chaque visiteur était invité à laisser une marque de sa libéralité au profit des malheureux secourus par ces pieuses fondations.

L'exposition, ouverte le 10 août, provoqua un grand concours d'amateurs : la reine des Pays-Bas l'honora de sa présence, et les journaux ouvrirent leurs colonnes aux critiques ; Odevaere fit insérer dans l'*Oracle* une lettre louangeuse sur l'œuvre de son maître. Parmi les articles les plus intéressants, il faut citer celui du journal le *Vrai libéral*, qui était rédigé par des réfugiés français. La partie des beaux-arts y était traitée sous la signature mystérieuse d'Y, par M. Fremiet, ancien contrôleur des contributions indirectes à Dijon, qui s'était gravement compromis dans les événements de 1815. Sa fille, Mlle Sophie Fremiet qui, plus tard, devint la femme du statuaire Rude, aussi réfugié à Bruxelles, était alors l'élève de David. Elle lisait à celui-ci, sous le voile de l'anonyme, les articles de son père, qui, provoquant les observations du maître, étaient souvent à son insu, modifiés selon ses idées. C'est ainsi que dans le second, publié sur la *Psyché*, David répondait sans le savoir aux critiques qu'on avait adressées à son tableau et surtout à sa figure de l'*Amour*, à laquelle on reprochait une nature trop triviale et une expression trop cynique.

« En annonçant, disait M. Fremiet, l'exposition publique du tableau de M. David, nous n'avons pu qu'indiquer succinctement le sujet qu'il représente, et payer à l'artiste un premier tribut d'admiration. Le grand intérêt que ce chef-d'œuvre inspire, nous fait un devoir d'entrer dans quelques détails sur les beautés de tous genres qui distinguent cette admirable production des arts.

» Il y a dans ce tableau un mérite d'invention qu'on ne saurait trop louer. Il consiste dans la simplicité de la pensée, mérite rare et trop souvent remplacé dans les arts par la bizarrerie et la complication des idées. En homme judicieux et instruit, M. David a représenté l'*Amour*, non comme un enfant; ce n'en était pas un que l'amant de Psyché, mais comme un adolescent. C'est ainsi qu'on le voit sur les pierres gravées de la plus haute antiquité. Les artistes qui suivirent Phrygillus, Solon et Tryphon, se conformant aux idées allégoriques des poètes, donnèrent à l'*Amour* une forme enfantine. Raphaël l'a représenté de cette manière dans l'*Histoire de Psyché* qui a été gravée d'après ses dessins, par Marc-Antoine. Dans la Farnésine à Rome, ce grand artiste a peint l'*Amour qui montre Psyché aux Grâces*. Il est de couleur rouge, reflété sur les trois déesses, et semble enflammer tout ce qui l'environne. Cette idée que Raphaël a empruntée de Moschus est délicate et vraie en poésie, mais ne convient pas à l'art pittoresque qui, étant essentiellement imitateur, ne peut traduire matériellement une idée allégorique. C'est par oubli de ce principe que M. Gérard a peint *Psyché recevant le premier baiser de l'Amour*, dont la figure, présente aux yeux des spectateurs, est invisible pour elle. Cette fiction, facile à la poésie, ne peut être rendue en peinture, qu'au moyen d'une concession à laquelle s'oppose la représentation réelle de l'objet imaginaire.

» M. David, connaissant la distinction que la nature des choses a mise entre les descriptions littéraires et les descriptions pittoresques, a senti que l'art de personnifier des abstractions est aussi difficile pour les peintres que l'est, pour les poètes, l'art de faire un

portrait individuel. Il a donc représenté le fait mythologique d'une manière purement historique, sans recourir à ces *concetti* allégoriques, à ce melange du réel et du fictif : réunion disparate et choquante, réprouvée par les idées de relation, de cohérence et de conformité que notre esprit conçoit toujours à la vue des êtres qui sont d'une même nature.

» On doit croire que rien n'est impossible à l'homme que son génie et ses talents ont rendu le restaurateur des arts en Europe. Mais je doute cependant que son sujet eût été aussi intéressant, aussi vrai, aussi beau, s'il eût fait son choix d'une nature enfantine pour la figure de l'*Amour*. J'aime mieux l'idée naturelle de représenter l'amant de *Psyché* sous la figure d'un bel adolescent. Le tableau des *Sabines* prouve que M. David peut exceller dans les représentations de la nature délicate, gracieuse et naïve des enfants. Mais avec quel avantage se présente ici l'*Amour* adolescent. Une figure d'enfant pourrait-elle avoir le même caractère et la même intention? Quelle justesse dans la pose et dans le mouvement! Avec quelle délicate précaution l'*Amour* va soulever le bras de *Psyché!* L'*Amour* ne doit rien faire que de gracieux, l'*Amour* est le père des Grâces.

» Combien de difficultés l'artiste avait à vaincre dans le choix et l'expression des formes. Il ne pouvait pas dessiner fortement les contours et les muscles d'un dieu adolescent. Cependant l'action de la figure exigeait qu'ils fussent prononcés.

» ... Que dire du caractère et de l'expression de la tête de l'*Amour*, de ce composé de finesse, de malice et de joie libertine. Pénétré de l'esprit des anciens, M. David a sans doute voulu représenter l'*Amour* d'après le portrait que Moschus en a tracé dans son *Amour fugitif*... »

Malgré ses légères imperfections, ce nouvel ouvrage attira à David de nombreux éloges, en prose et en vers, et de précieuses marques d'affection de la part des artistes et des habitants de Bruxelles. Le prince d'Orange, partageant leurs sentiments et n'ayant pu profiter de l'exposition, se rendit chez l'artiste pour admirer son tableau. Le peintre était alors malade, mais le prince tenant à le voir, vint s'asseoir auprès de son lit pour l'entretenir longuement, prouvant ainsi son goût pour les arts et sa sympathie pour celui qui, par ses ouvrages, illustrait les États de son père. Les administrateurs de Sainte-Gertrude et des Ursulines écrivirent aussi à l'auteur une lettre de remerciements pour sa généreuse condescendance, qui avait rapporté une somme de 1,983 francs à partager entre les deux établissements.

Si le nom de David occupait le monde des arts en Belgique, il n'était pas oublié en France. Le Salon de 1817, ouvert le 24 avril, en commémoration du jour où, en 1814, Louis XVIII avait remis le pied sur le sol français, le ramenait sur toutes les lèvres; car, sans y figurer lui-même par un ouvrage, son esprit y présidait encore. Ses élèves comptaient parmi les artistes les plus aimés du public qui même s'occupait de ceux qui, comme Girodet, s'étaient tenus à l'écart. Gérard et Gros représentaient dignement son école, l'un avec l'entrée d'*Henri IV à Paris*, l'autre avec le *Départ des Tuileries du Roi Louis XVIII dans la nuit du 20 mars 1815*. Enfin, à la distribution des prix du Salon, Gérard recevait le titre de premier Peintre du Roi, et la première récompense était partagée entre Couder et Abel de Pujol, tous deux formés par les conseils de David.

Le maître s'entretenait de ces incidents avec Navez qui, de retour de Paris et avant de partir pour Rome compléter ses études, avait entrepris son portrait. Pendant les séances, il lui rapportait ses impressions sur les principaux ouvrages du Salon, et le mettait au courant de ces petits cancans qui sont la monnaie courante des ateliers. Aussi, quand David donna à Autissier, peintre en miniature, une lettre de recommandation pour Gros, pouvait-il lui parler en connaissance de cause des tableaux qui avaient figuré à cette Exposition.

« Bruxelles, le 13 septembre 1817

» Mon cher Monsieur Gros,

» Je profite de l'occasion du voyage de M. Autissier, peintre en miniature de cette ville, pour Paris, pour vous donner de mes nouvelles et en apprendre des vôtres et de tout ce qui peut vous être agréable. Nous ne cessons de parler de vous avec ce bon Navez, qui n'a jamais varié d'opinion sur le mérite de votre dernier grand ouvrage. Il n'attribue qu'aux envieux les critiques que l'on en a pu faire; il soutient à qui veut l'entendre, que c'est le tableau de tout le Salon qui désigne le plus clairement un parfait coloriste; que c'est peint avec votre vigueur et toute la force qui vous caractérise. Il va plus loin : car sans avoir vu *un autre dont on a tant parlé* (1) et qu'on veut faire passer comme étant l'œuvre d'un coloriste, il défie, dis-je, qu'on lui prouve que cet ouvrage puisse renfermer ce qui constitue le coloriste, et qu'il trouve dans tous vos ouvrages. Vous savez comme je suis porté à l'en croire, et moi ne me suis-je pas avisé de viser à la couleur, et moi aussi je veux m'en mêler, mais c'est trop tard, en vérité. Si j'avais eu le bonheur de venir plus tôt dans ce pays, je crois que je serais devenu coloriste. Ce pays y porte, tout ce qui vous entoure est d'un ton admirable, et dans ce pays, ceux même qui exercent notre art, sans être de grands peintres, ont un coloris que MM. les Français sont bien éloignés de posséder; par exemple la *Didon*, de M. un tel (2), n'aurait pas eu dans ce pays la réputation qu'elle a obtenue de la part des connaisseurs de la Chaussée-d'Antin.

» Je vous recommande, mon bon ami, M. Autissier; c'est un de vos admirateurs, il brûle de renouveler connaissance avec vous et il en est digne. Il est plein de talent, et c'est l'homme le plus aimable et le plus obligeant que je connaisse. Ami fidèle et discret enfin, je l'aime beaucoup, il est tous les jours chez moi et jamais assez.

» Je demande votre indulgence pour le tableau de moi que vous allez voir chez M. de Sommariva. Ce n'est pas le mot indulgence que j'aurais dû dire, je sais que vous n'en aurez que trop; je vous demande plutôt de laisser de côté votre enthousiasme pour mes productions, de prendre une attitude de juge et d'être un peu plus sévère pour moi. Vous savez comme je profite de ce que l'on me dit de bon, même quand mon amour-propre en souffrirait, surtout et seulement quand c'est un habile homme comme vous qui me fait apercevoir mes défauts.

(1) La *Galathée*, de Girodet.
(2) Guérin.

» Adieu, mon bon ami. Aimez-moi comme je vous aime.

» Votre tout dévoué éternellement.

» DAVID.

» Mes sentiments respectueux à votre chère épouse.

» Ma femme partage également mes affections pour elle. »

David profitait ainsi de toutes les occasions pour faire parvenir de ses nouvelles à ses amis. A cette même époque, il chargeait le comte de Turenne, dont il venait d'achever le portrait, d'une lettre pour M. et Mme Mongèz qui, en lui écrivant, s'étaient plaints des difficultés qu'ils avaient eues à voir sa *Psyché*, que le comte de Sommariva venait d'apporter à Paris.

Il leur peignait le calme dont il jouissait, l'affection dont il était entouré et donnait à Mme Mongèz ses avis sur la composition d'un *Saint-Martin* qu'elle lui avait envoyée.

« Bruxelles, ce 7 novembre 1817.

» Mes chers amis,

» J'ai reçu vos deux aimables lettres où vous me parlez l'un et l'autre à cœur ouvert. Mongèz retrace avec sensibilité les charmes d'une ancienne amitié. Il assaisonne cela de cette teinte de philosophie qui fait naître de profondes réflexions. Notre chère dame, non moins sensible, parle davantage du présent, et tout cela est naturel : le terme est beaucoup plus loin pour elle. Elle ne le voit encore que dans le brouillard ; mais nous, qui sommes plus près, nous commençons à l'apercevoir plus distinctement. Il ne faut pas croire pour cela que l'on soit privé de jouissances ; nos idées se perfectionnent et souvent nos derniers travaux s'en ressentent. C'est peut-être à cela que je dois le succès de mon dernier ouvrage, heureux si l'exécution, qui ne répond pas toujours à nos conceptions, parvient à faire disparaître l'âge auquel ces sortes d'ouvrages ont été conçus.

» Ta chère femme, mon bon ami, est la seule qui m'ait exprimé sa façon de penser sur ma *Psyché*. Les autres, et notamment M. Gros, m'ont fait promettre de m'en parler, mais jusqu'à présent l'effet n'y répond pas. J'attends.

» Recevez, ma chère Dame, mon sincère compliment sur la composition de votre tableau. On ne pouvait le mieux composer. Je vous avoue que je n'aurais pas pu trouver une disposition de figures plus naturelle. Ils sont très bien à leur place ; la pantomime est juste ; il n'y a pas d'embarras et le tableau doit marcher tout seul. Le verrai-je, ne le verrai-je pas ? Qui le sait ? Cela n'est à la connaissance de personne, comme tout ce qui est arrivé depuis vingt-sept ans ; enfin, je vous répète que, si j'avais le bonheur de vous posséder l'un et l'autre *ici*, mon sort serait digne d'envie. On m'aime, on m'estime, je dis plus : ils me considèrent actuellement comme un des leurs, et on ne m'en chasserait pas impunément. Que ne puissiez-vous compléter mon bonheur ? Je suis la destinée humaine qui ne veut pas qu'on soit entièrement content.

» J'hésite encore à écrire à... l'infâme, je la lui garderai bonne, et il ne l'emportera pas en paradis !

» Ce que vous me dites relativement à votre santé me rassure. Vous n'êtes pas encore entièrement guérie, puisque vous ne pouvez pas encore travailler longtemps de suite, mais au moins je vois que le principe est détruit et que le reste appartient au temps ; ce temps m'est réservé, mes chers amis, je me plais à me former cette idée, mais...

» Vous me surprenez en m'apprenant qu'on éprouve autant de difficultés pour aller voir mon tableau. Beaucoup de monde l'ont été voir ici. A la vérité, ils ne s'adressaient pas à M. Lavallée, et une pièce de vingt sols parlait plus fortement que la plus belle écriture du Monsieur en question.

» Quand vous saurez du nouveau l'un ou l'autre, mes bons amis, marquez-le-moi chaque fois ; il me semblera causer avec vous. Mais, à la vérité, nous n'aurons pas le plaisir de nous disputer.

» Adieu, adieu, votre ami,

» DAVID.

» Je m'amuse à faire des têtes de tableaux de chevalet pour M. le comte de Turenne qui vous remettra cette lettre. Il est passionné pour la peinture. Je voudrais bien qu'il pût voir les ouvrages de ta femme.

» Mes amitiés à ... Je n'ai pas changé à son égard, pas plus que ma femme. »

Il reçut à cette époque la réponse de Gros à la lettre qu'il lui avait fait porter par Autissier. Son digne élève lui faisait part du chagrin de ses amis de voir le titre de « Peintre du Roi », accordé plus à l'intrigue qu'au talent. Il lui exprimait les vœux que son école formait pour son retour qu'on espérait pour l'année où l'on venait d'entrer.

« Janvier 1818.

» Mon très cher maître,

» Vous me connaissez trop pour que du retard soit pris pour de l'oubli. C'est bien ici qu'on peut dire : « tant s'en faut qu'au contraire. » Plusieurs fois, j'ai tenté de vous écrire ; je me suis abstenu, très sensible au désappointement que les arts ont éprouvé par la nomination du premier Peintre, nomination qui, au premier moment, nous a paru devoir doubler et prolonger les regrets que votre éloignement leur fait éprouver. J'épanchais vers vous ma peine ; ces lettres m'ont semblé peu dignes de l'éminence de votre talent.

» Le premier peintre de l'Europe a son rang invariablement assigné par son siècle et la postérité. Son retour, si salutaire à l'école Française, sera désiré un jour autant par le gouvernement, que par les artistes, qu'il protégerait vainement sans la présence du père de l'école. C'est vous qui l'avez ramenée dans la bonne route par vos sublimes exemples, et c'est vous seul qui pouvez l'empêcher de la quitter de nouveau, car il y a plus d'ambition, de brillant, que de bien faire en ce moment. Plus tranquille, je me livre de nouveau à cette espérance. Puisse cette année voir le jour de votre retour et vos affectueux élèves se

disputant vos embrassements. Qui sait? Peut-être ce que l'on croit un obstacle de plus est-il un obstacle de moins; mais je ne veux pas retomber dans le dédale obscur du cœur humain.

» Parlons des arts.

» Je vais retracer ce que dans ces lettres je répondais à votre obligeante interpellation sur ce que je pensais et sur ce que l'on pense de votre tableau.

» Pour moi, c'est ainsi que je me figure, ou plutôt que je souhaite, au siècle de Périclès, d'avoir possédé la peinture. Le peu que les gens du monde ont critiqué ou désiré, vingt peintres ne le feront que trop à leur gré ! Mais vous seul pouvez faire ce qu'ils ont admiré ou méconnu, car il y a peu d'amateurs éclairés à ce point.

» Quant à moi, il confirme ce que j'ai toujours dit : que chacun de vos ouvrages est caractérisé par une nouvelle résolution d'exécution et de sentiment. Celui-ci se distingue par le dédain profond que votre science profonde a eu de cet extrême fini, perpétuelle ressource des talents de nos jours, par lequel, déguisant leur insuffisance, ils ne sont gracieux et sublimes que pour la Chaussée-d'Antin. C'est une grande leçon que ce groupe, digne des Grecs pour la composition, l'agencement et les formes ; du Titien, du Giorgion pour la chaleur, la vérité du ton. Il nous enseigne bien que ce n'est point du pinceau qu'il faut attendre le fini, mais de la précision, de la finesse des mouvements et des plans : que tout, justement placé, le soit avec âme, avec grâce, voilà le fini ; mais ce n'est possédé que par vous seul ; aussi par vous seul nous connaissons la peinture grecque.

» Vous savez déjà que l'on y a remarqué ce que vous avez voulu y laisser, la nature vous l'ayant donné, par exemple la tête de l'*Amour* d'un caractère un peu faunesque, les mains un peu brunes et surtout pas assez blaireautées.

» Quant à moi, je n'ai pu me défendre de trouver l'orteil du pied de la *Psyché* un peu saillant et le pied de l'*Amour* si joliment accroché dans la draperie, un peu long. Mais, du reste, je me recueille et l'ai toujours présent à ma pensée, comme tous vos chefs-d'œuvre. L'on nous en fait espérer un autre, et l'on peut dire, à juste titre, que c'est multiplier vos bienfaits. Peut-on avoir des rapports plus favorables que de si beaux ouvrages et de si belles actions de charité... ; cela double nos espérances, mon cher maître ; il me semble que cette année vous nous serez rendu.

» Je me propose toujours d'envoyer à Prot une réponse faite depuis longtemps à une lettre singulière qu'il m'a écrite. Ne lui montrez pas, je vous prie, les miennes, car cela ne produit que des zizanies et des mic-macs. Qu'il avait raison celui qui disait : « avec deux lignes de la main de quelqu'un je me charge de le faire pendre ! » Je me figure toujours le plaisir de ceux qui ont le bonheur de vous voir peindre. Je lui ai demandé qui est ce qui était là, ou qui vous avait aidé à « couvrir », et puis voilà des accusations. En vérité, il y a de quoi paralyser langue et plume, et ne voir personne.

» Mon cher maître, les oreilles ont dû vous tinter l'autre jour ainsi qu'à Mme David. Ces messieurs m'ont donné un dîner superbe, où quarante-cinq voix doublées, triplées, ont porté votre santé, ainsi que celle de Mme David, et d'une manière d'autant plus sonore qu'elle venait du fond de cœurs qui brûlent depuis longtemps et pour toujours pour vous. Mais c'est à votre retour que cela se fera mieux encore. Ce retour me semble dû aux arts et

tout le monde l'espère. J'espère aussi que, dans une si heureuse circonstance, vous ne consulterez que votre cœur qui ne vous a jamais trompé dans les arts, — dans les arts! — où votre suprématie ne pouvait laisser d'accès aux conseils mauvais et insidieux.

» En vérité, plus j'ai réfléchi, et d'après ce qui est arrivé, plus j'ai cru que l'intrigue! avait été poussée jusqu'à avoir autour de vous des gens bien attentifs à vous faire refuser, par le moyen de tel ou tel prix, l'acquisition proposée de vos tableaux. Non, jamais, jamais refus n'a mieux servi et plus à propos une intrigue.

» Enfin, mon cher maître, je ne veux pas encore tomber dans ces sortes de choses; mais, en tout cas, je vous en conjure, dans les nouvelles occasions qui pourraient arriver, ne prenez conseil que de vous, méfiez-vous des hommes.

» Recevez, ainsi que Mme David nos embrassements et ceux de tous ces messieurs qui vous ont été portés l'autre jour. Il n'y aura pour nous de bonne année que celle où vous nous serez rendu. Schnetz m'a écrit de Rome de ne pas l'oublier non plus auprès de vous. Adieu, mon très cher maître, et croyez-moi toujours votre plus attaché élève et qui pense sans cesse au plaisir de vous revoir parmi nous. Que votre santé soit à l'égal de votre talent et du désir que nous avons de vous revoir.

» Adieu, mon illustre et très cher maître,

» Gros.

» Cette lettre est écrite depuis longtemps, l'anxiété de nos espérances pour vous en est seule cause. Que l'offre de vos tableaux pour le prix proposé aurait contrecarré d'intrigues. Alors! mais cette même intrigue a les bras assez longs pour retenir les vôtres prêts à céder. C'est visible pour nous; mais non pour vous qui êtes trop confiant. Mais, je me répète, tant je suis poursuivi par ce désir : que vous ne preniez conseil que de vous dans ce qui pourra advenir.

» Je vous embrasse encore, mon cher maître. »

Nous verrons comme malheureusement l'avenir se refusa à répondre aux espérances que Gros exprime avec tant de chaleur. Nous ne pourrons que constater sa foi inébranlable qui multiplia les démarches et ne se démentit jamais pendant le long exil de son maître.

Celui-ci avait alors entrepris un ouvrage plus sérieux que celui destiné au comte de Turenne. A peine la *Psyché* achevée, ainsi que le portrait de son ami *Lenoir*, il s'inspira des amours de Télémaque et d'Eucharis pour composer un nouveau tableau.

Toujours soigneux de la partie matérielle de son art, qu'il considérait comme trop élevé pour être traité avec une négligence qui compromet trop souvent la durée d'œuvres impossibles à remplacer, il avait écrit au peintre Van Brée d'Anvers, pour le prier de lui commander une toile.

« Bruxelles, le 30 octobre 1817.

» Monsieur,

» Je prends la liberté de réclamer l'amitié que vous m'avez toujours témoignée en différentes occasions pour vous prier d'un petit service, et qu'il n'y a que l'homme de l'art qui

puisse bien s'en acquitter. Ce serait de me faire faire sous vos yeux une toile pour un tableau que je médite de la grandeur de trois aunes de Brabant sur quatre. Vous auriez l'attention que dans l'impression on ne mette pas de la colle. Comme c'est pour le genre historique, nous aimons assez volontiers que la toile ait du grain, sans la poncer à la pierre ponce, sauf à moi, à Bruxelles, à la poncer moi-même, si elle avait trop de grain. Je ne voudrais pas cependant que le canevas fût aussi gros que celui d'Italie. Je laisse cela à votre disposition. C'est pour faire un pendant à ma *Psyché*.

» Vous excuserez ma hardiesse en faveur d'un art que j'aime et que vous pratiquez si bien. J'ai été bien content de votre grand dernier tableau exposé à Gand.

» Mille et mille amitiés,

» DAVID. »

Van Brée faisait partie de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers qui, quelques mois plus tard, s'honora de compter le chef de l'école Française au nombre de ses membres.

David exécuta rapidement les *Adieux de Télémaque et d'Eucharis* destinés au comte de Schœnborn, vice-président de la Chambre des États généraux de Bavière. A peine ce tableau fut-il achevé que la Société des Beaux-Arts de Gand réclama la faveur de l'exposer dans les salles de l'Hôtel de Ville pour recueillir des secours en faveur des ouvriers sans travail.

Il se rendit à la sollicitation de ses collègues, qui ne laissaient jamais échapper une occasion de lui prouver leur estime et leur affection, car encore, l'année précédente, ils l'avaient prié de siéger parmi les juges du concours des prix de dessin, et de prendre part à un déjeuner de cent soixante couverts servi en leur honneur.

Exposé le 1er juin 1818, son ouvrage excita l'enthousiasme des Gantois, et la Société des Beaux-Arts, se faisant l'interprète de leurs sentiments, fit déposer sur le tableau une couronne de lauriers.

Informé de cette délicate attention, David écrivit aussitôt à Cornelissen, secrétaire de la Société, la lettre suivante pour remercier ses collègues :

« Bruxelles, le 9 juin 1818.

» Monsieur et digne confrère,

» J'ai reçu la lettre dans laquelle vous avez la bonté de me faire part de l'honneur que m'ont fait MM. le gouverneur, le maire et les membres de la Société des Beaux-Arts et de Littérature, en s'étant de suite transportés dans le lieu où mon tableau était exposé. Comme votre amitié pour moi n'oublie rien de ce qui peut me flatter, vous avez eu la complaisance de m'envoyer le journal dans lequel j'ai vu que M. Van Huffel, président de la Société, lui avait fait l'honneur de le couronner, et que cette couronne serait renouvelée tous les jours.

» Mon cher et digne confrère, si les expressions vous manquent, comme vous le dites si obligeamment, pour décrire le contentement que mon tableau a fait éprouver à ces Messieurs, jugez si j'en pourrai trouver moi-même pour vous remercier tous, mes chers collègues, des marques d'estime et d'intérêt que vous me donnez. Je ne les oublierai de ma

vie, et je ne cesserai de dire : heureux exil qui m'a fait rencontrer des rivaux et des amis dans les arts.

» Aussitôt que l'exposition du tableau aura cessé, je volerai dans vos bras à tous, pour vous témoigner la satisfaction que j'éprouve d'avoir l'honneur d'appartenir à une société de véritables artistes.

» En attendant ce moment heureux, agréez je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération avec laquelle, je suis, mon cher et digne confrère, votre très humble et obéissant serviteur.

» DAVID. »

Quelques jours après, le 11 juin 1818, dans une séance solennelle, après avoir entendu la lecture d'une notice de Cornelissen sur l'*Eucharis,* la société des Beaux-Arts et de Littérature vota à David une médaille d'or, avec une inscription rappelant la reconnaissance qu'elle lui devait ainsi que les amis des arts, pour son concours généreux en faveur des citoyens malheureux de Gand. Elle chargea aussi son président M. Van Huffel, de lui écrire pour l'engager à venir en cette ville avec sa femme.

Les relations les plus amicales existaient entre M. Van Huffel et David, et ce dernier l'avait autorisé en ces termes à prendre un souvenir de l'*Eucharis*.

« Bruxelles, ce 10 juin 1818.

» Monsieur et cher confrère,

» Vous pouvez tout me demander : il n'y a pas d'indiscrétion quand c'est le cœur qui nous inspire. Faites un croquis, faites une tête peinte, à votre volonté. Je ne veux que vous faire observer une chose : c'est de ne pas mettre des carreaux de fil ou de crayon blanc sur le tableau ; de ne pas le retirer de la bordure. Alors il faudrait dessiner le tout à vue d'œil ; vous devez avoir assez de temps pour effectuer votre désir. Commencez avant l'heure de son exposition et continuez votre ouvrage après l'heure prescrite au public.

» Savez-vous que vous faites bien de l'honneur à mon tableau, et je crains bien que l'amitié ne vous aveugle. Elle seule suffirait, et vous me parlez encore de l'amour que vous avez pour *Eucharis.* Voilà bien des raisons pour n'y voir plus clair ; mais enfin je ne veux pas contrarier votre passion ! je veux au contraire la favoriser. Elle me flatte trop pour que j'y sois insensible.

» Il paraît, d'après votre lettre, que j'ai rempli un but qui est bien cher à nous autres artistes qui professons les arts libéraux ; c'est celui d'être utile à nos concitoyens qui exercent les arts mécaniques, et qui ne sont pas moins intéressants.

» Adieu, mon cher confrère.

» DAVID. »

Quand le tableau fut revenu de Gand, le bourgmestre, les échevins de Bruxelles, ainsi que les administrateurs de Sainte-Gertrude et des Ursulines, demandèrent la permis-

sion de l'exposer dans les salles du Musée. Les journaux de Paris, le *Commerce* entre autres, profitèrent de cette circonstance pour rappeler dans leurs colonnes le nom de l'illustre banni.

Odevaere, qui se piquait d'écrire, car il a laissé un manuscrit traitant *De la splendeur des Beaux-Arts en Italie jusqu'à Raphaël et de leur décadence progressive après sa mort*, où il cite souvent les idées de David, fit insérer dans l'*Oracle*, de Bruxelles, une lettre dans laquelle il répondait aux amateurs qui avaient trouvé la dernière œuvre de son maître peinte avec lourdeur et dépourvue de fini, que ces prétendues négligences étaient voulues par l'artiste qui préférait à la recherche des peintres médiocres, la liberté des maîtres.

« Les circonstances malheureuses, dit-il, qui ont forcé un grand homme à quitter le pays qu'il avait honoré par ses talents, ont été une source d'instruction pour les arts de la Belgique. Les artistes ont eu l'inappréciable avantage de voir travailler, au milieu d'eux, celui qui a formé, non seulement tout ce qu'il y a d'hommes distingués dans les arts en France, mais dans presque tous les pays où ils sont en honneur, son atelier ayant été le centre où, pendant trente ans, venaient se réunir les élèves de toutes les nations (on y a vu jusqu'à des Turcs). Le dernier ouvrage du peintre du siècle m'a paru réunir tout ce qu'une étude approfondie de l'antique peut donner de plus parfait, joint à une couleur digne en plusieurs parties du Corrège, et en d'autres, des grands maîtres flamands ; dans son ensemble suave et en même temps vigoureux, une touche mâle et facile décèle surtout cette sûreté de talent que l'âge même n'a pu affaiblir. Il n'est donné sans doute qu'à l'homme supérieur, le pouvoir de ces heureuses négligences qui varient si agréablement nos sensations à l'aspect d'un ouvrage de l'art. Le génie seul peut donner ces touches hardies, peut subordonner à l'ensemble ces détails toujours si froidement et si péniblement rendus par l'homme médiocre. Mais si cette heureuse facilité nous touche, elle n'est le partage que de quelques favoris des muses.

» Lorsque le chef-d'œuvre des *Sabines* fut offert au public, un artiste d'un talent éminent, mais trop enclin à une manière léchée, s'écria : « Ceci nous confond, nous autres finis- » seurs. » En effet, si, pour être conséquent, un peintre qui dans une étoffe, une crépine d'or, nous faisant compter les fils du tissu, nous montre aussi dans les chairs les pores de la peau, les objets qui se reflèchissent dans la prunelle de l'œil, il faudra, pour apprécier sa patience et lui savoir quelque gré de ses peines, considérer son ouvrage à la loupe.

» Cependant je ne prétends pas établir en principe qu'il ne faut point terminer un ouvrage avec soin. J'estime le précieux fini des maîtres hollandais dans les petites dimensions, et quoique parmi eux je préfère Metzu qui, aussi fini que Gérard Dow quant à l'ensemble, enchante par une touche facile et large, je rends hommage à leurs charmantes productions ; mais je crois qu'un tableau, un portrait en grand, exigent un autre faire, et que n'étant destinés qu'à être vus à une distance proportionnée à la grandeur des figures et établie par les règles de la perspective, non seulement ce fini devient inutile et consume un temps qu'on peut beaucoup mieux employer, mais même donne à ces ouvrages une froideur qu'on n'aime pas à rencontrer dans les grandes dimensions.

» Roslin imite à s'y tromper l'or, l'acier, les étoffes, disait à un homme d'esprit un de

ces faux amateurs des dernières années qui précédèrent la Révolution française. « Faites-vous » peindre par lui. — Je le ferais, répondit-il, si j'avais un visage d'or ou d'acier. » Il disait vrai; le pauvre Roslin, qui devait sa réputation à ce mince mérite, est oublié depuis longtemps, et Van Dyck et Rembrandt, qui lui eussent peut-être cédé dans l'imitation exacte des points d'un tapis, du pommeau d'une épée, étonnent encore le monde par des têtes dont la couleur, la saillie, sont celles de la nature et auxquelles tous les accessoires sont subordonnés ; et si même on peut faire un reproche à Van der Helst, c'est de n'avoir pas toujours suivi le principe des grands maîtres que je viens de citer.

» Les Italiens disent énergiquement : « Dipingeranno con un disprezzo di colore. » Ils jetaient pour ainsi dire sur les accessoires, leurs touches, leur couleur avec mépris. Honneur à David qui nous rend ce beau faire de l'école Flamande et de l'école de Venise ! Cette forme si fine, si grecque, cette couleur brillante et cette aimable expression semblent n'avoir rien coûté à l'auteur de *Léonidas*. Ce pinceau large et facile sait donner la grâce et la force avec une aisance qui enchante le véritable artiste, et lui offrir le modèle de cette peinture qui, loin des efforts pénibles d'une exécution tendue, est créée sans efforts comme les productions de la nature. »

Encouragé par l'accueil que recevait son ouvrage, David fit faire de l'*Eucharis*, par Mlle Fremiet, une copie qu'il retoucha ensuite et qui fut acquise par M. Didot, l'imprimeur.

A la fin de l'exposition, qui avait rapporté une somme de 1,890 francs, la régence de Bruxelles adressa à David ce témoignage de reconnaissance :

« Bruxelles, le 3 juillet 1818.

» Vous avez bien voulu, Monsieur, en accueillant notre demande, consentir à l'exposition, au profit des pauvres de cette ville, du charmant tableau représentant *Télémaque et Eucharis*, que Bruxelles peut se glorifier d'avoir vu commencer et achever.

» Au moment où va finir cette exposition, qui a été la source de si abondantes aumônes, il nous reste un devoir bien doux à remplir, Monsieur, celui de vous remercier de l'obligeance avec laquelle vous avez bien voulu concourir à l'exécution d'une bonne œuvre qui a facilité en même temps, au public et aux artistes de Bruxelles, les moyens de contempler cette brillante production de votre pinceau, et de s'instruire en l'admirant.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre sincère gratitude et recevoir l'assurance de notre considération distinguée.

» LE BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DE BRUXELLES. »

Ces expositions payantes, où le talent de l'artiste recevait une preuve sincère de l'estime du public, avaient toujours été dans la pensée de David. Avec ses *Sabines*, il avait fait une première tentative pour établir cette coutume en France, où, il faut l'avouer, il rencontra peu d'imitateurs. Depuis son séjour à Bruxelles, ces sortes d'expositions, s'appuyant sur un motif charitable, étaient devenues plus fréquentes et semblaient devoir entrer dans les

usages du pays. David s'applaudissait de ces progrès, et quand son élève Odevaere songea à montrer à Londres son tableau du *Prince d'Orange à Waterloo*, il l'encouragea ainsi dans son intention.

« Bruxelles, ce 21 janvier 1818.

» Votre lettre, mon cher Odevaere, m'est parvenue bien à temps. Je m'informais de vous de tous côtés, et les nouvelles que je recevais ne se trouvaient point d'accord : les uns vous disaient en Angleterre, les autres en Hollande ; je vois par la vôtre que les uns et les autres avaient raison. Je sais donc à présent à quoi m'en tenir.

» J'approuve beaucoup votre démarche et le parti que vous prenez d'exiger une sorte de rétribution ; il n'y a rien, selon moi, de plus honorable que de se procurer une aisance avec les talents que le ciel nous a répartis. Par ce moyen on n'est pas à charge à ses concitoyens ; au contraire, on les met à leur aise, parce qu'on n'aime pas toujours avoir obligation pour une chose qui coûte si peu. D'ailleurs, mon bon ami, vous allez parcourir deux pays pour qui l'industrie individuelle est une grande recommandation, qui doivent chacun leur richesse à leur intelligence naturelle, et c'est cette même industrie qui les fait tant admirer de l'Europe.

» Vous n'avez pas besoin de mon secours pour motiver votre démarche, elle est honorable, je vous le répète, elle sera appréciée par tout le monde. On doit être fier, au contraire, quand c'est son propre ouvrage qu'on expose aux yeux du public sans avoir recours à l'intervention d'un protecteur qui, dans son amour-propre secret, se fait un honneur de l'ouvrage quand il réussit, et vous abandonne aussitôt qu'il croit apercevoir qu'il déplaît.

» Le vôtre, mon bon ami, aura le succès qu'il a eu ici, et qu'il aura partout où il y aura des yeux qui savent voir et des âmes qui savent sentir. Je ne vois qu'une chose là dedans qui peut me faire de la peine ; c'est que ce voyage va me priver pour longtemps du plaisir de vous voir. »

Ce projet n'eut pas de suite, le tableau d'Odevaere se rapportait trop particulièrement à l'histoire des Pays-Bas pour être goûté en Angleterre.

Pendant qu'en Belgique tout ce qui cultivait les beaux-arts faisait à leur plus illustre représentant un si brillant accueil, il récoltait par les efforts de l'atelier qu'il avait laissé en France, une nouvelle moisson de lauriers.

Gros, qui, à son départ, avait accepté la direction de l'école, s'abritait dans sa modestie sous les préceptes de son maître, dont il citait sans cesse les ouvrages comme exemples à ses élèves. Ceux-ci avaient, comme d'habitude, fourni de nombreux concurrents aux prix de Rome de 1818, et avaient été assez heureux pour voir réussir leurs camarades Hesse et Coutan.

Gros, à l'occasion de ce succès, adressa aussitôt à Bruxelles la lettre suivante :

« Paris, le 19 juillet 1818.

» Mon très cher Maître,

» Tandis que, par vos chefs-d'œuvre, vous honorez le pays où vous êtes, et de plus les faites servir au soulagement des malheureux, votre génie plane toujours sur nous, et le

ressouvenir seul de vos grandes leçons fait cueillir les premières palmes aux jeunes gens de l'atelier, qui font toujours des vœux pour votre retour et espèrent de plus en plus les voir exaucés.

» M. Hesse, âgé de vingt-deux ans, a gagné hier le grand prix de Rome.

» M. Coutan, âgé de vingt-six ans, a eu le second prix.

» Il est rare de voir les deux prix dans le même atelier. Je vous prie d'agréer cette double couronne comme le plus digne bouquet que puisse vous offrir le plus respectueux et affectionné élève.

» GROS. »

« Monsieur et illustre Maître,

» Monsieur Gros, en nous répétant sans cesse vos belles leçons, nous a rapidement menés jusqu'aux prix que nous avons obtenus.

» Permettez-nous de déposer sur vous ces couronnes et d'unir nos embrassements à ceux de M. Gros.

» HESSE, *premier prix.*
» COUTAN, *second prix.* »

Le vieux maître, sur la terre d'exil, fut ému des succès dont cette jeune génération lui envoyait l'hommage. Il répondit immédiatement à Gros pour lui exprimer le plaisir que ces triomphes lui avaient procuré.

« Bruxelles, le 23 juillet 1818.

» Mon cher Monsieur Gros,

» Vous m'avez fait éprouver un genre de sensation bien vif et bien « nouveau » pour moi, puisque c'est l'âge qui l'amène. Je me réjouis que vous soyez le « premier » qui me procuriez cette nouvelle jouissance; je n'aurais pas pu mieux choisir parmi mes anciens et doctes élèves.

» Vos élèves, MM. Hesse et Coutan, me rappellent le plaisir et l'inquiétude que vous me donniez quand vous étiez à leur place.

» Dites-leur bien des choses aimables de ma part. Assurez-les bien que leurs succès feront les délices de mes derniers jours, si la politique et la haine inextinguible de mes envieux me permettent de revoir ma patrie.

» Adieu, adieu, mon bon ami, autrefois votre maître, à présent votre confrère.

» DAVID. »

Il suivit dès lors avec sollicitude le sort de cet atelier. Il lui recrutait des élèves, et encourageait par de bonnes paroles les efforts de Gros pour maintenir la réputation de l'école.

Il lui exprimait aussi, en lui envoyant de jeunes Flamands, toutes les espérances que les dispositions naturelles de cette nation pouvaient faire concevoir pour le progrès des arts.

« Bruxelles, le 10 novembre 1818.

» Mon cher Monsieur Gros,

» Permettez que je vous adresse M. Josse Van den Abeele, jeune peintre, qui m'est recommandé par mes « bons amis de la ville de Gand. » Ils prennent beaucoup d'intérêt à lui, et c'est à moi qu'ils s'en réfèrent pour le choix d'un bon maître. Vous concevez que je n'ai pas hésité, et mon premier mot à ce jeune homme a été de vous nommer. Aussitôt son visage s'est épanoui, il m'avoua naïvement que ce choix était conforme avec son intention, d'après tout ce qu'il a entendu dire des voyageurs qui retournent en Flandre. Je ne connais pas ses ouvrages, mais comme Flamand, je suis sûr qu'il sentira la couleur; d'ailleurs il est instruit et il est bien pénétré de l'idée qu'on n'est pas peintre parce qu'on tient une palette à la main. Je l'ai exhorté à entretenir ses connaissances en lui faisant observer que les meilleurs peintres ont toujours été ceux qui étaient les plus instruits.

» Il se conformera, comme de raison, à l'usage de votre école « sous tous les rapports ».

» Mon ami, je vois avec plaisir et je souffre en même temps de voir les dispositions que les Flamands apportent en naissant pour l'art de la peinture, quand je considère que toutes ces dispositions naturelles s'évanouissent par la mauvaise éducation qu'on leur donne. Il n'y a rien dans ce pays qui puisse porter au grand genre de l'histoire; point de cabinets de gravures, peu de choses dans leur Muséum, peu d'amateurs, etc., etc., et cependant, je le répète, ils sont nés comme tous les autres pour arriver au grand genre de l'histoire. Le « sublime » Rubens leur a fait beaucoup de tort. Avant lui ils sentaient la peinture comme les Italiens du XVIe siècle. J'admire tous les jours ces ouvrages antérieurs à cet homme de génie, et je remarque que leurs anciens maîtres ajoutaient encore le coloris à leur beau dessin. Enfin, je m'arrête, mon bon ami, je ne prétends pas vous faire une description détaillée de la peinture en Flandre. Je terminerai par vous dire que je me plais beaucoup dans leur pays, je crois que ce sont des braves gens que j'aime beaucoup et qui m'aiment mieux que ceux de mon pays.

» Mille et mille respects à Madame votre chère épouse; je vous embrasse comme je vous aime; ajoutez-y M. de Forbin, qui est un brave homme que j'ai toujours considéré pour son bon cœur, son talent et sa délicatesse. Si vous voyez ce bon Naigeon, dites-lui aussi combien je l'aime. Dans tout ceci, ma femme est de moitié.

» Adieu, votre ami, » DAVID. »

Ce n'était pas la première fois que David rendait hommage aux heureuses qualités des Flamands. Déjà, en répondant à la Société de Gand, il les avait signalées, ainsi que dans un certificat délivré à Navez quand, par la séparation de la Belgique et de la France, cet élève perdit l'espoir de devenir pensionnaire de l'École de Rome. S'il avait eu à Bruxelles

un atelier, il se serait plu à développer ces précieuses facultés; mais, travaillant seul, il préférait recommander ces jeunes gens à Gros. Quant à ceux qui pouvaient lui soumettre leurs ouvrages, il s'appliquait à les éclairer de son expérience. C'est ainsi qu'il écrivait, le 22 mars 1818, à Navez qui avait envoyé de Rome une *Sainte Famille :*

« Mon cher Navez,

» Ce que j'aime le mieux de votre tableau, c'est le « sentiment »; mais la couleur manque de résolution : elle n'a pas encore le caractère qui distingue un ouvrage de maître, elle sent l'élève timide, ce qui ne me déplaît pas cependant jusqu'à un certain point; vous n'auriez pas pu passer à ce que j'entends par « résolution », sans faire une sorte de caricature des anciens maîtres, ce qui aurait été pire; je veux que cette résolution vienne petit à petit, et c'est la bonne.

» Vos mains, votre draperie de saint Joseph, sont une preuve de ce que j'exige de vous dorénavant, ce ton-là est fadasse.

» Parlons de la Vierge, le sentiment en est parfait; mais, mon ami, elle n'est ni bien dessinée, ni bien drapée. Sa taille est trop courte, elle n'a pas de dos, ses hanches viennent aussitôt après la ceinture, la manche est mal drapée; cette agrafe, au milieu du bras, qui divise également les plis de chaque côté, ne me plaît pas beaucoup, et le bras qui passe dessus l'aisselle de l'enfant Jésus ne se sent pas beaucoup.

» Pour la tête de la Vierge, elle me plaît infiniment; c'est ce qu'il y a de mieux; son voile a un bon sentiment, quoiqu'il ne soit pas naturel qu'il vienne entourer le coussin de l'enfant. Quant à l'enfant Jésus, la tête est fort jolie, le ton est très fin; mais vous qui faites si bien les cheveux, vous n'avez pas aussi bien réussi dans ceux-ci. Souvenez-vous donc de Léonard de Vinci. Les cuisses sont trop courtes, ou bien il n'y a pas de ventre.

» Le dessin, le dessin, mon ami, mille fois le dessin! Il est bien difficile de mettre bien ensemble des figures coupées sans faire auparavant un ensemble complet de mouvement général de la figure, qu'on prend au carreau ensuite pour ne se servir que de ce qui entre dans le tableau. Voilà bien des reproches que je vous fais. Vous en sentez la raison; à un autre j'aurais dit : « C'est fort bien, parce que le principal y est, je veux dire le sentiment. » Vous l'avez, vous l'aimez, vous le recherchez; tout ce que j'exige encore pour ce tableau-ci viendra de soi-même, parce que vous avez la qualité principale, le « sentiment : » c'est lui qui donne le caractère maître à un ouvrage. »

Ces observations parurent sévères aux parents du jeune artiste; mais celui-ci reconnut la justesse de ces remarques et en fut reconnaissant.

David aurait désiré reconnaître l'hospitalité qu'il recevait de la Belgique en la dotant d'une école nationale; il s'efforçait, par ses travaux, d'y développer le goût des arts. Aussi fut-il heureux de mettre à la disposition des autorités de la ville de Bruxelles, pour être exposé dans les mêmes conditions que ses précédents ouvrages, le tableau qu'il venait de terminer, composé de quatre figures à mi-corps, représentant la *Colère d'Achille lors du*

sacrifice d'Iphigénie. Il profita de cette circonstance pour exprimer sa reconnaissance vis-à-vis le prince éclairé qui l'avait reçu dans ses États.

« Bruxelles, le 3 juillet 1819.

» Monsieur le bourgmestre,

» Messieurs les administrateurs des hospices des vieillards de Sainte-Gertrude et des Ursulines m'ont remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous témoignez le désir que mon dernier ouvrage représentant la « *Colère d'Achille* » serve, ainsi que les précédents, au soulagement des pauvres de cette ville. Vous daignez ajouter, Monsieur le bourgmestre, que vous ne doutez pas de la réciprocité de mes sentiments à cet égard. Eh, pourrais-je moins faire, sans être ingrat ?

» Ces ouvrages sont le fruit de la tranquillité d'esprit que je partage avec les heureux habitants de cet empire, et, pour vous dire toute la vérité, je vous avouerai que je ne prends jamais le pinceau sans bénir le sage Souverain qui me la procure.

» Et, sans faire le savant, qu'il me soit permis de m'écrier avec Virgile :

O Melibœe, Deus nobis hæc otia fecit. »

Aussitôt l'Exposition de Bruxelles terminée, *La colère d'Achille* fut transportée à Gand, sur la demande de la Société des Beaux-Arts, pour être montrée au profit des pauvres de la ville. Miel, auteur d'un Essai sur le Salon de 1817, arrivé en Belgique trop tard pour la voir avec le public, fut autorisé, sur une lettre de David, à se faire ouvrir la salle. Il put ainsi rapporter des nouvelles de la santé et des travaux du banni aux nombreux amis qui comptaient bientôt le revoir.

En effet, le gouvernement commençait à se montrer moins rigoureux envers les exilés. Il témoignait aussi son intention d'encourager les beaux-arts, en faisant l'acquisition des morceaux les plus célèbres de l'école Française, comme l'*Endymion*, le *Déluge* et l'*Atala*, de Girodet.

Enfin, le Salon de 1819 venait de s'ouvrir. M. de Forbin aurait vivement désiré y voir figurer le *Léonidas*. En causant avec les élèves de David, il offrait de tout bousculer pour lui donner la place d'honneur, et il ajoutait que lorsque le Roi visiterait les galeries, il ferait arrêter son fauteuil devant le tableau de leur maître et profiterait de ce moment pour parler en sa faveur. Les journaux partageaient ces espérances, et annonçaient une publication sur le Salon, en forme de lettres adressées à David. Sur le frontispice de cet ouvrage était un dessin de Deveria, représentant un sarcophage antique orné du médaillon de David et s'élevant entre deux figures drapées, dont l'une, la France, s'apprêtait à déchirer la liste des proscrits où se lit le nom de l'artiste, et l'autre, la Peinture, suppliante et attristée, couronnait l'image de son plus cher favori. Le Salon lui-même était un éloquent plaidoyer en sa faveur. Ses élèves s'y pressaient nombreux et distingués : de Pujol, Couder, Drolling y figuraient avec honneur. Les tableaux de Granet et de Forbin montraient l'excellence de

ses leçons et, comparés aux ouvrages d'Ingres, prouvaient que sa tyrannie n'était qu'une invention de ses envieux. On remarquait les portraits de Gérard et de Pagnest; Gros s'imposait par son tableau de la *Duchesse d'Angoulême à Bordeaux;* Schnetz commençait sa réputation avec le *Bon Samaritain*, et Girodet se décidait, aux derniers jours, à envoyer cette *Galathée* qui avait si fort occupé le public. Le Roi lui-même donnait une preuve de sa sympathie pour les arts en décernant à Gérard le titre de baron. Il manquait pourtant pour compléter l'éclat de cette réunion d'œuvres de mérite, parmi lesquelles nous citerons encore le *Radeau de la Méduse,* de Géricault, les derniers tableaux de David. La foule les plaçait « en esprit, aux murailles du Louvre, et ne les trouvant pas offerts à ses regards les apercevait peut-être davantage ».

On attendait donc avec anxiété une démarche de lui, quand tout à coup se répand la nouvelle que, loin de se départir de sa réserve, il faisait exposer séparément sa *Psyché* chez le comte de Sommariva, et qu'il avait écrit à son homme d'affaires « de ne rien déplacer dans son atelier de la Sorbonne pour le Salon ».

Aussitôt, ses amis s'alarment, en sentant qu'ils allaient voir s'échapper une occasion de provoquer son retour. Gros se joint à Lechevalier, conservateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève pour obtenir de l'exilé qu'il se prête aux vœux de ceux qui lui sont restés fidèles. Il l'adjure, dans les termes les plus pressants, de penser à son école et de s'abandonner aux mouvements de son cœur. Il lui écrit :

« Paris, le 15 septembre 1819.

» J'ai été heureux, mon très cher maître, de me trouver en rapport d'idées comme de sentiments avec un homme aussi distingué et expérimenté que M. Lechevalier, surtout n'ayant jamais de vos nouvelles conséquemment à ce que je vous écris sur les tentatives que tout ce qui vous aime sincèrement désire vous voir aborder. Son assentiment me rassure, je ne doute plus que je ne vous indique la vraie seule voie.

» J'ose vous en donner une preuve. Un éminent personnage me disait : « Vous savez » comme j'estime le talent de M. David; eh bien, je serai le premier à dire au Roi : point de » de rappel s'il ne fait une démarche. » Une autre personne me disait : « Pourquoi David » n'expose-t-il pas son *Léonidas;* le Salon fût-il tout rangé, on le renversera pour l'y » placer, mais qu'il le présente. » J'allais aussitôt me remuer pour vous le faire savoir, lorsqu'on me cite une lettre à votre homme d'affaires, où vous lui dites : « Surtout qu'on » ne dérange rien pour le Salon. »

» En vérité, il n'y a aucun moyen humain alors d'arriver à quelque chose. Quand deux individus attendent l'un de l'autre un premier pas, ils ne se joindront jamais ainsi. Le gouvernement attend ; vous, vous attendez le gouvernement.

» Ne sachant si vous avez reçu ma lettre, au risque de me répéter, je la transcris ici.

« Mon très cher maître,

» Les espérances de vos élèves ont vu successivement passer toutes les époques où votre retour si utile, si désiré pouvait s'effectuer. Ils ont écouté avec anxiété tous les modes

que les diverses opinions supposaient les meilleurs. Les uns attendaient tout d'une pétition, les autres d'une loi, les autres d'une amnistie générale. Rien de tout cela n'a eu lieu. Il faut en finir : tout nous démontre et il est bien reconnu que le seul moyen, celui que j'ai toujours pressenti, le plus naturel, était une respectueuse adresse au Roi de vous-même. C'est du plus beau des droits dont il est jaloux. Il ne veut point le compromettre et veut de la personne l'assurance qu'une telle faveur serait bien reçue. Qu'il vous est facile, mon cher maître, de prouver que par vos études, étranger à tout ce qui est arrivé, entraîné par un torrent, circonvenu de tous côtés, vous avez pu vous tromper. Que n'étant point homme d'État, vous n'avez point agi avec la même connaissance de cause qu'eux.

» Oui, mon cher maître, il est bien reconnu que ceux qui conduisent les affaires, se font un devoir de laisser respectueusement au Roi ce beau droit dans toute sa pureté et toute son étendue ; que le Roi ne l'exercera qu'en faveur de celui qui fera quelques pas pour l'obtenir. On en a déjà des preuves bien moins illustres que vous. Que tardez-vous ? Si l'amour-propre d'un particulier redoute un refus, pourquoi un roi ne le redouterait-il pas, et pourquoi le Roi n'attendrait-il pas de vous la déférence que vous-même attendez d'un fils ?

» Les années coulent, mon très cher maître ; vos enfants, vos élèves, vos amis comptent les jours. Qui vous détournera de ces conseils sera votre ennemi et celui de l'école Française, dont vous êtes le père et à laquelle vous vous devez pour mettre le comble à la splendeur que vous lui avez donnée et qu'elle ne peut conserver que par vous et avec vous.

» Voilà ce que je vous ai écrit sans pouvoir deviner si vous l'avez reçu ou comment vous le prenez. Mais je crains bien que ceux qui se sont acharnés à grossir leurs rangs dans nos temps de malheur, d'un aussi beau nom que le vôtre, ne s'obstinent maintenant à vous faire repousser tout bon conseil, pour faire croire que vous pensez toujours comme eux et par eux.

» Pensez par vous-même, agissez par vous-même, tout sera réparé. Dieu veuille qu'ils ne me rendent pas importun et ennuyeux à vos yeux.

» Je vous embrasse mille fois ainsi que Madame. » GROS.

» Si vous voulez je chercherai à renouer l'achat des deux tableaux, je rendrai votre ancien refus insignifiant. Voulez-vous ?

» Noubliez pas le post-scriptum : je sais combien vous êtes sensible en vous-même ; tout cela va vous attendrir ; mais certains personnages vous agrippent dans vos promenades et ne vous lâcheront pas qu'ils ne vous aient remonté jusqu'à la dureté. »

Avec cette lettre si remplie de chaleur et d'affection, David recevait celle de son ami Lechevalier, dont nous ne possédons qu'une partie :

« Paris, ce 15 septembre 1819.

» Je n'ai jamais oublié, mon ami, et je n'oublierai jamais l'intérêt que vous prîtes à mon retour en France à une certaine époque, et je conserve comme un monument précieux

de votre amitié le *beau Scamandre penché sur son urne* que vous dessiniez à l'Institut pour moi, pendant que je lisais ma description de la plaine de Troie. Tout le monde, dans cette illustre assemblée, ne partageait pas vos nobles sentiments pour moi, et c'est pour cela même que j'en sentais mieux le prix et que j'en ai conservé un profond souvenir.

» Quoique nos opinions politiques ne se réconciliassent pas plus alors qu'elles ne le font aujourd'hui, avec le système républicain qui dirigeait alors ma patrie, je n'en sollicitai pas moins de ses chefs la permission de respirer en paix auprès de ma famille et de mes amis.

» Le Directeur La Reveillère-Lepeaux, que je chéris toujours comme mon bienfaiteur, donna, sur ma demande, des ordres pour que je fusse accueilli dans tous les ports de France où je pourrais aborder, avec tous les égards dus au voyageur qui s'occupe de sciences et d'arts. Il savait parfaitement que mon cœur était à mon Roi légitime. Je n'ignorais pas que le sien était à la République. Il connaissait sa force, je connaissais ma faiblesse, il était sûr de ma résignation à son gouvernement parce qu'il en avait reçu ma parole. Je comptais pleinement sur sa protection, parce que j'étais fermement résolu à ne m'occuper que de mes travaux scientifiques et littéraires.

» C'est ainsi, et c'est par ce seul moyen que l'équilibre et la paix se rétabliront dans les empires après les grandes convulsions qui les ont agités. Chacun jette au loin le bâton de commandement pour reprendre les fonctions auxquelles il est appelé par la nature, et le calme se rétablit.

» Puisque vous voulûtes bien, mon ami, coopérer alors, par votre bienveillant intérêt, à assurer mes pas chancelants sur la terre natale qui tremblait encore sous nos pieds, c'est à mon tour de vous rappeler aussi dans votre patrie, au moins par mes vœux et mes conseils, puisque je n'ai pas malheureusement assez d'influence pour ordonner sur-le-champ votre retour.

» Je vous ai déjà dit à ce sujet ma pensée tout entière, ou plutôt je vous ai ouvert mon cœur avec cette franchise que votre confiance en moi lui a inspirée dans plus d'une occasion importante... »

Le reste de la lettre qui nous manque indiquait certaines démarches à faire auprès de gens bien placés pour obtenir leur appui.

David, quoique sensible au dévouement de Gros, ferma l'oreille à ses conseils, et invoquant le calme profond dont il jouissait en Belgique, il lui annonçait son intention de ne rien tenter pour provoquer son retour. Il lui répondait :

« Bruxelles, le 2 novembre 1819.

» Mon cher Monsieur Gros,

» Nous ne nous entendrons jamais, mon bon ami, tant que vous vous persuaderez qu'on ne peut être heureux qu'en France; moi je suis bien fondé à penser le contraire. Depuis mon retour de Rome en 1781, je n'ai jamais cessé d'y être persécuté, tourmenté dans mes travaux

par tous les moyens les plus odieux, et si le ciel ne m'avait pas favorisé d'une certaine force de tête, j'aurais pu y succomber. Vous en avez été témoin souvent, votre amitié pour moi m'en a souvent prévenu ; vous m'avez même reproché d'être apathique, de ne pas y attacher d'importance ; je les laissais faire et leur répondais par un ouvrage. C'était, à la vérité, jeter de l'huile dans le feu, lorsqu'une révolution terrible est venue leur donner la force, et Dieu sait comme ils en ont profité.

» Vous m'aimez, mon bon ami, vous ne voulez que mon bonheur et ma tranquillité ; eh bien ! soyez content, vos vœux sont remplis ; laissez-moi jouir en paix du repos que j'éprouve en ce pays et qui m'a été inconnu jusqu'à présent. Vous connaissez bien ma situation, parlons donc à présent de mes intérêts, chose qu'il faut diviser et qui n'a aucun rapport avec la première.

» Je n'ai jamais refusé de céder mes tableaux, je ne l'ai refusé qu'à l'étranger, pensant bien qu'à ma mort le gouvernement ne pousserait pas plus loin sa haine. Ils rappelleront peut-être un jour les persécutions sans nombre qu'ils ont attirées à leur auteur. Mais, mon ami, était-ce là le moyen si on avait sincèrement le désir d'en faire l'acquisition ? C'est vous, vous seul, qui m'en avez parlé, je ne devais regarder cela que comme un élan de votre amitié ; les personnes attachées au gouvernement, sous le rapport des arts, m'en ont-elles jamais entretenu. Je méritais, je crois, après les services que je leur ai rendus, une petite déférence de leur part ; ils n'en ont rien fait, je dois donc attendre qu'ils s'expliquent plus ouvertement.

» Il ne me reste plus qu'à vous assurer de mes éternels témoignages d'amitié ; ma femme, comme vous savez, les partage.

» Adieu mon brave élève, je vous invite au courage ; vous en avez besoin dans ce moment-ci, l'intrigue vous environne.

» Votre ami, » DAVID. »

Ces derniers mots s'appliquaient à la fortune rapide de Gérard, qui après avoir été nommé Peintre du Roi, venait d'être créé baron et qui devait, disait-on, son élévation plus au savoir faire qu'au talent ; conduite bien différente de celle de Gros, qui n'avait jamais renié ses sympathies pour son maître et ses premiers protecteurs.

Après avoir répondu à son élève, David, le même jour, notifiait à Lechevalier sa répugnance à suivre ses avis, qu'il jugeait avec sévérité.

« Bruxelles, ce 2 novembre 1819.

» Mon cher Lechevalier,

» Toute lettre demande une réponse, surtout quand elle nous est adressée par quelqu'un qu'on estime et qu'on aime ; mais, entre nous, comment avez-vous pu m'écrire sérieusement un pareil radotage ; excusez-moi le terme. Vous m'invitez à écrire à M. le comte, à M. le duc, à M. le marquis ; et pour quelle raison ferais-je toutes ces démarches ? pour retourner en France. Vous ai-je jamais parlé de cela ? Vous allez jusqu'à me dire : « Faut-il que le Roi

descende de son trône pour m'inviter à rentrer en France? » Puis-je jamais avoir eu en tête pareille folie? Je connais les convenances, mais je me connais aussi. Laissez-moi où je suis, je ne demande rien, je ne voulais que la tranquillité, je l'éprouve, je suis content.

» Adieu. *Ubi bene, ibi patria.*

» Votre ami,

» DAVID.

» Ma femme qui file toute la journée vous fait mille amitiés. »

A quelques jours de là, voulant adoucir pour son ami fidèle, l'amertume de son refus, David, par son fils Eugène, faisait parvenir à Gros l'expression cordiale de son bon souvenir.

« Mon cher Gros,

» C'est autour d'une table garnie de punch, que votre nom prononcé par vos bons amis, Naigeon, Odevaere et Eugène David, nous buvons à votre santé. Nous louons votre bon cœur et ne mettons qu'en seconde ligne votre grand talent. Ils m'ont fait l'éloge de votre dernier tableau. Ce n'est pas par les journaux que vous vous faites une réputation. Vous avez trouvé la véritable, les journaux passent et l'impartiale postérité prononce.

» Continuez.

» DAVID. »

Gros cependant soutenu par l'amour qu'il portait à son maître, ne perdait pas l'espoir de vaincre ses derniers scrupules, et de réussir à le ramener en France. Il pensait avec raison que l'achat par le gouvernement des *Sabines* et du *Léonidas*, suivi de l'exposition de ces chefs-d'œuvre dans les galeries du Luxembourg, provoquerait un mouvement de l'opinion publique capable d'aplanir les obstacles s'opposant au rapprochement du gouvernement et de l'exilé. Il se sentait, au reste, appuyé dans cette noble tâche par les aspirations du plus grand nombre des artistes qui avaient un jour rendu aux tableaux du maître, conservés dans son atelier de la place de la Sorbonne, un hommage spontané. En effet, quand les élèves de Girodet avaient couronné sa *Galathée*, au Salon de 1819, d'anciens disciples de l'école de David accompagnés des jeunes gens des ateliers de Gros et de Regnault, s'étaient transportés à l'église de Cluny et avaient orné le *Léonidas* de palmes et de couronnes, aux cris de : « Vive Monsieur David, l'honneur de l'école Française ; puisse la justice du Roi le rendre bientôt aux arts et à sa patrie ! »

Il faut reconnaître que l'administration des Musées, sous l'impulsion du comte de Forbin, céda volontiers au sentiment de la foule. Dès le mois de décembre 1819, la cession des *Sabines* et du *Léonidas*, remise à flot par Gros et traitée par MM. Delahaye, avoué de David, et de Senonnes, secrétaire de l'administration des Musées, était considérée comme conclue. Aussi Gros en annonçant que le Roi venait de l'honorer du cordon de l'ordre de

Saint-Michel, est heureux d'exprimer à son maître sa satisfaction sur la terminaison de cette affaire, qui va rendre au Luxembourg deux chefs-d'œuvre destinés à ramener l'école dans la bonne voie.

« Paris, ce 15 décembre 1819.

» Mon très cher maître.

» Je reçois toujours avec la plus sensible reconnaissance le peu de lettres que vous voulez bien m'envoyer.

» Par votre avant-dernière j'ai senti que mon zèle me rendait indiscret, mais, mon cher maître, qui mieux que moi peut prévoir nos besoins, et malgré l'éclat que vous avez laissé à l'école Française, j'aperçois la maladie qui la menace. Ne dois-je pas tourner sans cesse vers vous mes regards, comme père et comme véritable sauveur de notre école qui courra toujours de grands dangers tant qu'elle ne vous reverra pas dans son sein? Les hommes sages voyant tant de jactance dans tous les tableaux, s'écrient souvent : « Si le père David était là ! » Je crains fort que les talents ambitieux et à fracas ne gangrennent l'école. Heureusement vos deux chefs-d'œuvre exposés au Luxembourg vont rappeler tout cela à l'ordre. C'est avec une bien vive satisfaction que j'ai vu réussir le traité de leur acquisition, et je me suis abstenu de vous écrire pendant tout ce temps-là, de peur que la plus petite chose ne vienne le troubler. Le tableau du *Jeu de Paume* est soigneusement roulé et déposé dans mon atelier, qui est tout à votre service ; ce qu'Eugène jugera à propos d'y déposer y sera gardé avec le même soin.

» J'ai été bien touché de la petite lettre que m'a remise Eugène. Nous en faisons souvent autant de notre côté. Quand ce sera-t-il de plus près?

» Tous nos succès étant votre ouvrage, j'ose vous dire, mon cher maître, l'insigne récompense que j'ai reçue précisément aujourd'hui. Permettez-moi d'en déposer l'hommage sur vos genoux comme sur ceux d'un père. Le Roi a eu la bonté de me comprendre dans la nouvelle promotion des cordons de Saint-Michel. Forts de vos leçons, nous recueillons les plus belles récompenses terrestres, mais c'est en vous voyant planer et jouir de votre immortalité, et élançant vers votre haute région nos vœux et nos sentiments constants de reconnaissance et d'admiration.

» L'amitié que vous me portez m'a encore valu un honneur qui m'est bien précieux, puisque l'Académie de Gand veut bien m'inscrire au nombre de ses membres et me ranger encore ainsi près de vous et sous vos ailes où j'ai toujours été si heureux. J'ai répondu avec toute la gratitude de tant d'honneur, mais veuillez être mon interprète après avoir été mon protecteur auprès de ces messieurs, et leur renouveler tous mes sentiments d'estime et de reconnaissance.

» La promptitude de cette occasion ne me permet pas d'en avertir Eugène.

» Recevez, mon cher maître, ainsi que Mme David, mes affectueux embrassements.

» GROS. »

David répondit immédiatement par la lettre suivante, une des plus intéressantes de cette correspondance.

« Bruxelles, le 27 décembre 1819.

» Mon cher monsieur Gros, mon précieux ami,

» Votre dernière me comble de contentement, mes inquiétudes ont cessé. Je voyais tant de gens acharnés après vous, que je craignais que leurs amères critiques ne vous décourageassent. Vous avez répondu comme je le désirais, bien persuadé qu'un bon ouvrage déjoue les projets de nos aveugles envieux. Le Roi vient de vous venger ; je m'en réjouis, recevez-en mon compliment.

» Mon ami, oui vous avez bien raison de comparer un maître que vous avez connu et aimé depuis votre enfance à un second père. Je ne sais si mes enfants physiques, recevant les mêmes récompenses dont vous êtes l'objet, pourraient me causer un plus sensible plaisir. Vous voilà l'égal en dignité de vos rivaux, etc. Surpassez-les en talent, vous le pouvez ; faites un tableau d'histoire. Je ne demande de vous que vous preniez plus de soin dans les opérations préparatoires et je réponds du reste.

» Si vous étiez embarrassé sur le choix du sujet, faites-le moi connaître, je déterminerai. Vous faites le nu à merveille ; un beau pinceau, une belle couleur, que vous faut-il de plus ?

» Que les honneurs ne vous endorment point, ils font sommeiller plus d'un. Pensez-y. J'ai parcouru à peu près toutes les situations de la vie. Le croiriez-vous? La proscription m'a mieux servi que les éloges, aussi je ne la déteste pas : c'est une espèce d'initiation qu'exige la postérité. J'ai plus produit dans les quatre années de mon séjour ici que je n'aurais fait à Paris. Vous, mon bon ami, qui n'êtes pas dans le même cas que moi, qui vous trouvez à votre aise à Paris, faites ce que j'exige de vous pour votre gloire et pour la postérité ; faites-le aussi pour moi, sur qui rejaillira une petite parcelle de votre couronne.

» Méfiez-vous de deux moments difficiles à surmonter dans la vie : l'un quand on se marie, vous m'entendez sans qu'il soit nécessaire de vous en détailler les causes physiques ; l'autre quand on est arrivé aux honneurs que votre talent amène naturellement. Il faut avoir, mon bon ami, une forte tête pour le vaincre. Vous avez déjà triomphé du premier, il en sera de même du second.

» Vous êtes sage, le faste vous touche peu, vous aimez votre talent; ayez toujours présent à l'esprit que les places, les honneurs et les richesses sont nulles pour la postérité. Il n'y a que le talent qu'on considère. Poussin, Dominiquin et tant d'autres n'étaient pas riches, et leurs ouvrages sont immortels.

» Chacun m'écrit, au sujet des arts, la même chose que vous m'en dites ; les voyageurs qui arrivent de Paris me le confirment. Que voulez-vous, c'est le sort de la France. Dans ce pays-ci on n'aime rien fortement. Je me ressens de la légèreté de son caractère, le torrent m'entraîne; mais vous êtes là, vous êtes destiné à finir ce que j'ai commencé : vous réussirez, acceptez-en le présage.

» Oh! heureuse Italie! il n'y a que toi qui as sincèrement aimé les beaux-arts. Le peintre Lebrun lui-même dut plutôt l'amitié que lui accordait son roi, à un fond d'intrigue qu'à son propre talent, quoiqu'il en eût beaucoup. On remit dans ses mains le sceptre des arts et on laissait mourir Le Sueur aux Chartreux. Rome allait faire la guerre à Florence pour ravoir Michel-Ange. L'histoire moderne n'offre pas de traits semblables pour qu'on puisse les comparer.

» C'est par les journaux qu'on fait des réputations. Ayez pour ami un journaliste en vogue, et vous voilà un grand homme. Leur protégé les seconde de son mieux, se tourmente, s'agite, sa tête est en fermentation, on voit les flammes du génie dans ses yeux, ses amis le font remarquer, le chantent dans leurs feuilles; le chef-d'œuvre paraît à la fin, l'amateur stupéfait se tait; d'abord il est confus, puis il reconnaît que c'est encore la montagne qui enfante une souris. D'autres sont plus fins; ils ne s'agitent pas ceux-là, ils ont des amis à qui ils donnent de bons dîners, de beaux concerts, passent les nuits dans les plaisirs; leurs amis se chargent de tout; ils sont les idoles des grands. On ne parle que d'eux, mais ne vous avisez pas d'y regarder à fond: la science disparaît pour faire place à un faux brillant qu'autrement on appelle charlatanisme. Qu'on cite, en Italie, un grand homme oublié, il avait bien assez de se défendre de ses envieux. L'Italie le sentait et le protégeait...

» Vous me faites l'offre de votre atelier pour mettre en réserve les choses qui vont m'embarrasser, puisque je ne vais plus avoir d'atelier; je n'y déposerai que les choses indispensables; je prierai le bon Naigeon de venir aussi à mon secours s'il était besoin.

» Oui, mon bon ami, j'ai cédé de préférence à mon pays mes tableaux pour une somme bien inférieure à celles qu'on m'a déjà offertes en mille occasions. Puisse cet acte de patriotisme être senti. J'espère que la malignité ne me tourmentera plus; les articles sont signés, le marché est définitivement conclu : je laisse à la France à me protéger contre mes envieux. Elle me fera jouir en repos, je l'espère, du fruit de mes travaux.

» Adieu, adieu, mon cher bon ami, présentez mes hommages respectueux à votre chère épouse, ma femme les partage.

» Votre dévoué jusqu'à la mort. » DAVID.

» Monsieur le Chevalier Gros, Peintre du Roi, membre de l'Institut de France, de l'ordre royal de Saint-Michel, etc. »

Les *Sabines* et le *Léonidas* étaient donc conservés à la France. Chacun, après cette preuve d'estime donnée au grand talent de David, s'attendait à voir finir son exil. La modération du premier ministre, M. Decazes, autorisait ces espérances, car il avait accordé l'entrée du royaume à de nombreux bannis, et même, sous prétexte d'infirmités, à quelques conventionnels frappés par la loi d'*amnistie*. Les amis des arts pouvaient donc prévoir le jour où l'âge et les grâces partielles, ayant diminué le groupe qui entretenait David dans ses idées de résistance, celui-ci consentirait aux démarches qui devaient lui ouvrir les portes de sa patrie, s'il n'était même pas prévenu par une amnistie, concédée par la clémence du Roi.

Quand tout à coup la retraite de M. Decazes et l'arrivée aux affaires d'un ministère ultra-royaliste, provoquées par la mort tragique du duc de Berry, vinrent ruiner ces prévisions de fond en comble. Toute mesure de clémence générale ou partielle était repoussée par les conseillers du Roi, et il ne restait plus aux amis des exilés qu'à laisser faire au temps son œuvre ordinaire d'apaisement et d'oubli.

Au milieu de l'émotion causée par l'événement du 13 février, Gros s'applaudissait de voir son maître à l'abri du soupçon, de la violence même et jouissant d'une sécurité qui lui aurait certainement manqué à Paris. Il savait que s'étant créé à Bruxelles une existence réglée et bien remplie, il y goûtait un repos absolu.

Comme David le disait lui-même, et comme il le prouvait par ses ouvrages, il passait la plus grande partie de son temps au travail. Vers les trois heures, quittant son atelier, il se rendait sous les magnifiques ombrages du Parc, où il retrouvait ses compagnons d'exil. Ils se promenaient d'habitude le long de la rue Royale, dans une allée qu'ils avaient nommée l'Allée des Veuves. Ils y conversaient ensemble des choses du jour et quelquefois de celles du passé.

A voir ces vieillards à l'aspect calme et simple, les Bruxellois ne pouvaient croire qu'ils eussent devant les yeux les membres de cette Convention qui avait fait trembler l'Europe. Ils leur témoignaient une respectueuse sympathie, suivant en cela l'exemple du roi Guillaume qui s'était toujours appliqué à protéger ces derniers débris d'une grande époque, contre les vexations inventées par l'agent du duc de Wellington. Tous les Belges connaissaient sa réponse aux sollicitations de la police française lui réclamant Merlin de Douai, qu'une tempête avait rejeté sur les côtes de Hollande quand il partait pour l'Amérique : « La mer me l'a rendu, avait-il dit, je le garderai. » Il avait agi de même pour Barère, bien que le caractère de ce dernier ne fût pas aussi digne d'estime.

Ils vivaient donc tranquilles, respectant les lois et les autorités du pays qui leur donnait asile, mais conservant entre eux les mêmes divisions que dans la grande Assemblée. La Gironde et la Montagne, Danton et Robespierre avaient toujours leurs partisans. Ils se réunissaient pourtant pour secourir ceux d'entre eux atteints par les infirmités ou l'indigence.

Ils donnaient à ces malheureux collègues soit des secours, soit même une petite pension que le neveu de Thibaudeau, Thomé de Gamond, était chargé de distribuer. Quelques uns mettant à profit leur connaissance des lois françaises que la Belgique avait conservées, s'étaient inscrits parmi les membres du barreau de Bruxelles. Parmi eux se trouvaient Ramel et Merlin de Douai. Ce dernier, dans une position de fortune avantageuse, recevait le soir ses anciens collègues, entre autres Mailhe et Berlier. Son salon était un point de réunion pour les réfugiés français et pour la jeunesse belge éprise de la liberté; aussi fut-il peut-être le berceau du grand parti libéral qu'on observe aujourd'hui en Belgique.

D'autres demeuraient à l'écart, comme Vadier et Courtois. Sieyès, vieux et d'une mauvaise santé, préférait aussi la solitude.

Quant à David, il passait, comme à Paris, presque toutes ses soirées au théâtre. Sa place, dans la salle de la Monnaie, était bien connue des habitués qui avaient soin de la lui

conserver, si quelque étranger se disposait à l'occuper. Il trouvait dans cette distraction un souvenir de Paris, car des artistes des Français ou des Bouffons, comme Talma et Mme Catalani, venaient souvent donner des représentations à Bruxelles. Il savourait alors les opéras italiens dont il était toujours enthousiaste. Car son amour pour la musique ne l'avait pas abandonné; et, souvent, au foyer du théâtre, il parlait encore du goût qu'il avait pour cet art, dans lequel, s'il l'avait cultivé, il se serait, disait-il avec regret, plus distingué que dans celui de la peinture.

Les jours où le théâtre était fermé il restait, après son dîner, dans la grande pièce qui servait de salon et de salle à manger, décorée du *Mont Saint-Bernard* et du portrait de *Napoléon dans son cabinet,* à composer et à exécuter des dessins au crayon noir, dont quelques uns lui avaient été demandés par des éditeurs; ou bien, le couvert enlevé, il se plaisait à crayonner avec du blanc, sur une vaste table en acajou, suivant par des croquis la conversation du moment, et traçant d'une main fidèle le portrait du personnage dont sa mémoire avait mieux conservé les traits que le nom.

Sa femme, quelques amis, des artistes et quelquefois un de ses enfants formaient sa société habituelle. Sa famille s'était partagé la pieuse mission de venir le visiter, surtout son fils Eugène, qui, retiré du service, jouissait de plus de liberté. Jules, son fils aîné, passionné pour l'étude de la langue grecque, était parti pour l'Orient. De ses gendres, le général Meunier remplissait les fonctions d'inspecteur général d'infanterie; l'autre, le général Jeanin, avait été mis en disponibilité. Ses filles venaient avec leurs enfants séjourner quelques jours près de lui.

Il voyait souvent des étrangers de distinction, car son atelier était visité par les amateurs qui s'arrêtaient à Bruxelles.

C'est ainsi que le duc de Wellington, s'étant trouvé un jour chez l'artiste, lui demanda son portrait de sa main. David déclina cet honneur en répondant au vainqueur de Waterloo, qu'il ne peignait que de l'histoire; comme le général insistait en montrant une répétition du *Bonaparte franchissant le Mont Saint-Bernard :* « Je vous l'ai déjà dit, mylord, répliqua David, je ne peins que l'histoire. » Le noble duc se retira furieux. Une composition d'Odevaere a reproduit ce curieux épisode.

Quelquefois un Anglais excentrique voulait lui être présenté pour « serrer la main d'un ami de Robespierre ». Un autre lui proposait effrontément de lui faire restituer une tabatière qu'on lui avait volée, s'il consentait à donner en échange un croquis de Napoléon. Un jour, le colonel Wilson, célèbre pour la part qu'il avait prise à l'évasion de Lavalette, inspiré par sa haine des prêtres et des rois, lui envoyait les prémices de sa verve poétique, dans une pièce de vers qui débutait ainsi :

> Le citoyen libre qui *et* vrai patriote
> Est plus grand, a mes yeux, que le plus grand despote.

Il était, au reste, accoutumé depuis longtemps à ces sortes d'hommages que lui attiraient ses opinions et son talent.

Pendant l'été de 1820, la monotonie de son exil fut rompue par l'arrivée à Bruxelles de l'ancienne reine d'Espagne avec ses deux filles, les princesses Zénaïde et Charlotte.

Ces dames venaient de New-York, où Joseph Bonaparte, sous le nom de comte de Survilliers, s'était retiré en 1815. Une aimable intimité se forma entre elles et le peintre de Napoléon. Pendant que la famille était réunie, il fit le portrait des deux princesses, puis celui de Mlle Juliette de Villeneuve, la nièce de la reine Julie. Il se plaisait aussi à donner des conseils à la princesse Charlotte qui, douée d'heureuses dispositions pour le dessin, s'adonnait au paysage et aux fleurs. Les leçons furent interrompues par le départ de la jeune élève qui dut retourner seule auprès de son père en Amérique, sans attendre le mariage de sa sœur Zénaïde avec le prince de Canino, fils aîné de Lucien Bonaparte. Mais elle pensait à son maître et lui adressait le billet suivant dicté par une aimable déférence :

« 20 mars 1822.

» Monsieur,

» Je n'ai point oublié la promesse que je vous ai faite en quittant Bruxelles de vous donner de mes nouvelles, et « rien au monde » ne pouvant me la faire oublier, le désir d'en recevoir des vôtres et de celles de Mme David me fait ne pas tarder davantage à vous écrire, et j'ajouterai même que je suis impatiente de vous dire combien j'ai été touchée de l'intérêt et de l'attachement que vous m'avez témoignés ; et ne serais-je pas une personne froide et insensée, si je venais à en perdre le souvenir !

» J'aime à croire, Monsieur, que vous êtes persuadé du prix que j'attache aux moments que vous avez bien voulu me consacrer en me dirigeant dans mes commencements en peinture. Croyez, Monsieur, que je suis digne d'en sentir toute l'importance ; aussi, j'en conserverai, toute ma vie, avec le souvenir, une reconnaissance bien réelle.

» J'ai emporté avec moi les regrets de n'avoir point vu le nouveau chef-d'œuvre commencé à Bruxelles. Je n'ai point osé réitérer la demande de l'aller voir ; mais je conserve l'espoir de l'admirer un jour. — « Tout alors ira bien. » — Je ne cesse de penser à l'avenir qui nous sera plus favorable. Je fais douloureusement la comparaison entre le sort des Américains et celui des Européens, et alors je trouve ceux-ci fort à plaindre, ce qui fait que je me livre avec joie à l'idée des changements qui peuvent arriver. — On ne se fait qu'une faible idée de la liberté dont on jouit ici ; aussi, les habitants sont-ils bien heureux, et certes ils méritent bien de l'être.

» Toutes les personnes que j'ai vues m'ont parlé de vous. On s'étonne que vous soyez hors de France...

» Parlez de moi à Mme David, et assurez-la, je vous prie, de mes sentiments pour elle. J'attends impatiemment de ses nouvelles. Je vous en demanderai aussi des autres personnes de votre famille que j'ai connues à Bruxelles. Veuillez aussi, Monsieur, les assurer du souvenir que je leur conserve.

» Recevez pour vous-même l'assurance de mes sentiments ; comme mon admiration pour vous, ils sont inaltérables.

» CHARLOTTE. »

David, à ce gracieux souvenir, s'efforça de répondre de son mieux, en regrettant l'absence de la princesse aux noces de sa sœur.

« Madame, lui écrivait-il, quoi? ces jolis doigts que j'ai remarqués si souvent occupés, soit à tracer des fleurs, soit à dessiner des paysages, se sont détournés de leurs occupations habituelles pour toucher une plume, et c'est pour moi qu'ils ont fait ce sacrifice! Vous croyez encore, Madame, ne pas avoir assez fait; vous me parlez de reconnaissance, et que me restera-t-il donc? C'est à moi qu'il convient de l'employer : que ne dois-je pas à toute votre famille? Votre bonne et admirable mère daigne me conserver la même amitié dont vous avez été témoin; votre sœur Zénaïde et le prince qu'elle va épouser me voient avec plaisir et sans une sorte de sentiment pénible que votre amour filial a rendu sublime.

» Je vois la table où vous dessiniez, mais je n'y vois pas Mlle Charlotte. Oui! espérons que cela n'aura qu'un temps et que je vivrai encore assez pour nous trouver tous réunis et contents... »

Le mariage de la princesse Zénaïde avec le prince de Canino fut célébré le 29 juin 1822. Lucien Bonaparte, qui était venu à Bruxelles pour cette cérémonie, en partit immédiatement pour Rome, où il précédait les jeunes époux, qui, après un court séjour en cette ville, allèrent se fixer en Amérique auprès du roi Joseph.

Avec eux, le souvenir de David subsista par-delà les mers, comme le Roi se plaisait à le lui rappeler en lui recommandant son secrétaire.

« J'ai reçu, lui disait-il, votre lettre par les mains de ma fille arrivée ici il y a six semaines. La cadette, que j'appelle votre élève lorsque je veux la flatter hors de toute mesure, en partira dans trois mois; elle vous reverra à Bruxelles... »

Pour l'honneur de nos musées, le contrat de vente des *Sabines* et du *Léonidas* avait été signé le 26 janvier 1820, car jamais les successeurs de M. Decazes n'auraient consenti à une semblable compromission avec un régicide. La vente avait été faite au prix de 50,000 francs par tableau, payables en trois termes. Nous verrons que David, qui avait éprouvé tant d'ennuis avec les payements du *Sacre*, se montrera un peu inquiet de la solvabilité du gouvernement royal qui, au contraire, fut d'une scrupuleuse exactitude.

Diverses conditions étaient stipulées dans l'acte de vente, comme l'évaluation des bordures et la reprise par l'administration de l'atelier de la place de la Sorbonne. Quelques difficultés s'élevèrent sur les bordures, sur les poêles et le plancher qui étaient dans l'atelier. Ce local, après le départ de David, avait servi de dépôt à une foule d'objets qui garnissaient son appartement. Poisson, qui avait été chargé d'enlever avec le plus grand soin le monument de Drouais scellé dans le mur du Jardin de la rue d'Enfer, y avait disposé les œuvres de son maître; car, outre les *Sabines* et le *Léonidas*, les toiles roulées du *Sacre* et des *Aigles* et les portraits ainsi que les copies de *Lepelletier* et de *Marat* cachés par une couche de céruse, on y avait relégué la *Douleur d'Andromaque*, les études d'*Italie* et la *Cène du Valentin*.

Quand l'atelier de la Sorbonne fut remis à l'administration, M. Delahaye rendit à M. de Sénonnes les tableaux du *Sacre* et des *Aigles*; par un curieux rapprochement, il reçut de ses mains la toile du *Serment du Jeu de Paume*, qui, depuis 1802, était restée sur un

rouleau au fond de la galerie du Louvre. Gros recueillit dans son atelier les ouvrages de son maître, et sa modestie s'effrayait de travailler devant ces chefs-d'œuvre.

Le dévouement de Gros, sa délicatesse, avaient extrêmement touché David. Il cherchait à lui en témoigner sa reconnaissance, quand sa femme, devinant ses intentions, lui conseilla de lui envoyer comme souvenir un dessin d'*Alexandre et Campaspe* qu'il avait composé pendant qu'une bronchite le retenait à la chambre. Il accepta cette idée avec empressement et chargea, en ces termes, M. Delahaye de porter à Gros cette marque de son amitié.

« Ma femme me fait part du plaisir que ferait à mon cher M. Gros la vue du dessin de moi représentant *Alexandre faisant peindre par Apelle sa maîtresse Campaspe;* je saisis cette occasion pour le prier de l'accepter de ma part; c'est peu pour l'intérêt qu'il n'a cessé de me témoigner. »

Gros se montra très sensible à ce souvenir, et il ne manqua pas d'en remercier vivement son maître dans sa lettre du 5 avril 1820, où il lui raconte l'effet produit sur le public par l'exposition au Luxembourg des *Sabines* et du *Léonidas*. Avec ces deux toiles, cette galerie possédait alors les œuvres les plus remarquables de David, car elle était déjà ornée des *Horaces*, du *Brutus* et du portrait de *Pie VII* que le roi Louis XVIII avait gardé, malgré toutes les sollicitations du Saint-Père.

A propos des conseils de David sur la nécessité de produire un tableau d'histoire, Gros reconnaît la vérité de ses remarques; aussi lui demande-t-il un sujet. Il lui dit aussi combien il est heureux de sa recommandation auprès du comte de Schœnborn qui lui a fait l'honneur de lui demander un pendant au délicieux tableau de l'*Eucharis et Télémaque*.

« Paris, le 5 avril 1820.

» Mon très cher Maître,

» Je me plaisais à réunir tous les motifs de vous écrire, tels que l'absolue conclusion du marché relatif à l'acquisition de vos deux chefs-d'œuvre, tels que l'admiration publique et toutes les réflexions qu'allait exciter plus vivement leur exposition au Luxembourg, où ces deux tableaux, au milieu de vos *Horaces* et de votre *Brutus*, dominent comme la double colline. En effet, chacun, dans cette foule morne et immobile d'une profonde admiration, semblait dire : « Pourquoi leur auteur seul est-il privé de les voir? — Cela ne peut durer. — Voilà le premier pas! » Telles étaient mes espérances. Quand tout à coup la catastrophe la plus affreuse, la plus inattendue, replonge la France dans les plus sombres idées et éloigne encore tous les bénéfices de la tranquillité publique. Moi, qui ne rêve que votre retour, j'ai remercié le ciel de vous voir à un tel moment loin d'ici, tranquille au milieu de toute la considération qui vous est due, dans un pays qui aura pour titre de gloire de vous avoir reçu et possédé.

» C'est ainsi que j'ai retardé, mon très cher maître, de répondre à l'admirable lettre dont vous m'avez honoré et enrichi. Elle renferme tout ce qu'on peut imaginer de la sollicitude d'un maître qui vous est père et ami. Moi et ma femme nous l'avons lue et relue, nous la relisons toujours avec la plus grande attention. Tout y est profondément tracé, soit les conseils, soit les rapprochements puisés dans l'histoire de l'art, soit les portraits de person-

nages qui caractérisent si bien deux écueils, l'un jetant feux et flammes qui s'éteignent en paraissant ; l'autre, placé entre la ruse et la mollesse, agitant son sceptre de clinquant sans pouvoir ressaisir la science. Certes, vous savez que j'ai toujours trop reconnu les écueils pour m'y laisser briser ; mais, pour mieux suivre la belle route que vous me tracez, achevez et mettez le comble à vos bienfaits.

» Un sujet donné par vous, mon cher maître, serait pour moi l'œuvre la plus sacrée à remplir. Vous savez ce qui peut me convenir, je l'attends religieusement et compte sur une complaisance dont vous m'avez flatté.

» Aujourd'hui même, Rey a apporté et placé sur un chevalet le tableau d'*Hector* en son état. J'espère sous peu le montrer utilement à quelqu'un de marquant. Aujourd'hui aussi il a accroché les autres tableaux qui sont ainsi plus sûrement placés. O mon cher maître, je suis dans un sanctuaire !...

» Les quatre toiles, toujours couvertes de leur enduit n'y sont pas : la discrétion préside à tout cela.

» Je ne puis assez vous remercier du magnifique dessin dont vous m'avez honoré. C'est un de vos plus terminés, et c'est sûrement le bon et vif Eugène qui m'a fait parler, car je n'ai jamais élevé ma pensée jusque-là : c'est pour ma vie l'objet le plus précieux.

» J'ai eu l'honneur de recevoir le comte de Schœnborn, possesseur de votre tableau de *Télémaque*. Je m'empressai de lui montrer le dessin de la *Campaspe*. Après l'avoir beaucoup admiré et reconnu pour l'un de vos plus finis, il y retourna et me dit avec cet accent affectueux et de bonhomie que vous lui connaissez sûrement : « Permettez-moi de revoir » encore ce dessin. Je crois voir M. David et ça me fait plaisir. » Le ton qu'il a mis m'a pénétré, tout ce dessin me fait le même effet.

» Mais ce n'est pas tout, mon cher maître. Vous lui avez dit tant de bien de moi, qu'il s'avise de me demander un pendant à votre *Télémaque*. Je suis resté confondu et m'en excusai, mais il y tient absolument. J'ai relu la description que vous m'avez fait l'amitié de m'envoyer ; de plus, j'ai su que Naigeon avait fait un petit croquis. En le voyant, mon embarras est devenu au comble, car le sujet est d'une délicatesse morale et d'une simplicité physique qui n'a pas son pareil. Il n'y a que la force et la richesse qui puissent être si noblement simples. Malgré la faiblesse du croquis, je conçois quel plaisir vous avez eu à traiter le bel effet du bras et des ombres qui remplissent l'espace entre les deux torses. Le croquis même démontre qu'il y a là quelque chose de particulier pour l'art. Trouver un sujet aussi délicat, pas possible, deux figures plus naïves, pas possible. Je remplirai donc le mieux que je pourrai une pareille grandeur de toile.

» Je me flatte que Jules voudra bien se charger de cette lettre. J'ai eu le plaisir d'annoncer à Eugène sa prochaine arrivée. Dans les embrassements qu'il aura le bonheur de vous donner, confondez les miens comme vous voulez bien confondre le plaisir de mes succès avec celui que vous ressentez pour ceux de vos propres enfants.

» Recevez, ainsi que Madame David, de ma femme et de moi, les plus profonds sentiments d'attachement.

» Je vous embrasse de tout cœur, votre affectionné élève, GROS. »

Quelque temps après, Odevaere se rendant à Paris, David le chargea de la lettre suivante pour Gros. Il revient sur l'obligation pour lui de faire un ouvrage classique et pour l'encourager, il lui indique plusieurs sujets qui lui paraissent dignes de ses pinceaux.

« Bruxelles, ce 22 juin 1820.

» Mon cher Monsieur Gros,

» Je profite de l'occasion de M. Odevaere (qui par parenthèse vient de terminer un fort beau tableau) et qui, plein d'estime pour les grands talents de la France, dont vous êtes un des plus fermes soutiens, désire se retremper à la vue de vos ouvrages, pour vous faire remettre cette lettre tardive à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5 avril 1820.

» Oui, mon ami, le marché est conclu de la vente de mes deux tableaux des *Sabines* et des *Thermopyles*. J'ai déjà reçu le premier des trois payements convenus, mais les autres seront-ils exacts? C'est là la question; l'absence de M. Forbin n'y mettra-t-elle pas un obstacle? On n'a pas rempli complètement mon intention : donnant donnant, était ma devise. J'ai lieu je pense d'être méfiant ; taisons-nous et attendons!

» Hélas! d'après les lettres que je reçois journellement de Paris, j'ai lieu d'être content de l'accueil du public. Hélas! je le répète, si j'étais à Paris je n'en recevrais pas tant; aussi je n'en prends que ce qui me convient, je ne m'abuse pas; je dois plutôt ces éloges à la constance que j'ai eue à me laisser calomnier par certains de mes élèves et leurs amis les journalistes « du jour ». Ils répétaient avec eux « Vive le Roi, vive la ligue! » Ne parlons plus de ces hommes méprisables : le public ne me venge que trop. Abandonnez, mon ami, le désir que vous avez de me voir de retour en France; je suis bien ici, j'y suis content, je n'y vois point ceux qui importuneraient mes yeux.

» Êtes-vous toujours dans l'intention de faire un grand tableau d'histoire? Je pense que oui. Vous aimez trop votre art pour vous en tenir à des sujets futiles, à des tableaux de circonstance. La postérité, mon ami, est plus sévère ; elle exigera de Gros de beaux tableaux d'histoire. Quoi! dira-t-elle, qui devait plus que lui représenter Thémistocle faisant embarquer la valeureuse jeunesse d'Athènes, se séparant de sa famille, abandonnant ce qu'elle a de plus cher au monde pour courir à la gloire, animée par l'exemple de son chef? Pourquoi Alexandre, âgé de dix-huit ans, sauvant son père Philippe d'un danger imminent, ne m'a-t-il pas été représenté par Gros? A-t-il aussi oublié les Mariages Samnites où les plus belles filles rangées avant le combat étaient le prix du vainqueur et de celui qui faisait la plus belle action?

» S'il voulait s'en tenir à Rome, que n'a-t-il peint Camille, qui punit l'arrogance de Brennus; le courage de Clélie allant trouver Porsenna dans son camp; Mutius Scœvola; Régulus retournant à Carthage en quittant Rome, bien convaincu des tourments qui l'y attendent, etc., etc.

» L'immortalité compte vos années, n'attirez pas ses reproches. Saisissez vos pinceaux, produisez du grand pour vous mettre à votre juste place; préparez-vous à

chausser le cothurne par le tableau que vous devez faire pour le comte de Schœnborn. Théagènes et Chariclée ne sont pas à dédaigner ; Daphnis et Chloé non plus ; Phaon et Sapho peuvent être intéressants ; Ismènes et Isménie et nombre de jolis romans du IVe siècle. Je joins à ma lettre la grandeur de la tête du *Télémaque*, qui vous indiquera la proportion de vos figures. Vous avez déjà la grandeur de la toile ; il faut autant que possible que les figures conservent la même proportion.

» Je vous remercie, mon bon ami, de votre attention relativement à mon tableau d'*Hector et d'Andromaque*. Je vous dirai simplement que je ne voudrais pas que le prix fût au-dessous de vingt mille francs. Ce dessin de *Campaspe et Apelle* que vous estimez tant est une idée de ma femme, je l'ai saisie.

» Recevez, mon bon ami, mes embrassements et faites agréer à votre chère épouse l'expression de mon respect ; ma femme les partage.

» Adieu, adieu ; votre ami, » DAVID. »

Puis, revenant au tableau d'histoire, il ajoute : « J'inclus ici séparément à « dessein » le conseil que je vous ai déjà donné et qui est dans votre intention, d'après ce que vous m'en avez déjà marqué. Oui, mon ami, il faut faire un grand tableau d'histoire ; l'Europe attend cela de vous, on m'en cause souvent, et moi je réponds aux étrangers de tous les pays : « Quand on fait les ouvrages qu'il a déjà produits, on peut bien faire également un » tableau d'histoire. » Cela ne les convainc pas, ils veulent voir pour bien vous juger ; à cela il n'y a rien à répondre. Vous n'attendez pas qu'on vous commande des ouvrages. Votre fortune ne vous met pas dans cette triste position. On fait rarement de beaux ouvrages de commande, du moins c'est toujours l'effet que cette manière a produit sur moi. Cette marche n'était bonne que pour les peintres de second ordre. C'est ce qui a fait faire à Raphaël et à bien d'autres du premier ordre des anachronismes qu'ils n'eussent jamais faits, comme d'introduire des papes modernes dans des scènes bien antérieures à leur existence.

» Le Salon public ne devant s'ouvrir qu'au mois d'avril 1822, vous avez le temps de répondre à l'attente générale. Le temps s'avance et nous vieillissons, et vous n'avez pas encore fait ce qu'on appelle un vrai tableau d'histoire. Quand vous avez le talent et l'âge encore, vous convient-il d'attendre toujours ! Vite, vite, mon bon ami, feuilletez votre Plutarque, choisissez un sujet connu de tout le monde ; cela importe beaucoup. Envoyez-m'en l'idée, je vous ferai part de mes réflexions, je ferai plus si vous le désirez. Votre gloire est tout ce qui m'importe.

» Je sais que vous avez votre plafond et d'autres ouvrages à terminer ; je le sais, mais je sais aussi que vous pouvez vous réserver de les faire attendre, et les motifs qui vous feront différer ces sortes d'ouvrages trouveront des admirations. Pensez à cela sérieusement, pensez que celui qui vous parle ainsi est votre ami.

» DAVID.

» Mille et mille amitiés à vous et à votre chère épouse ; ma femme se joint à moi.

» Vous savez qu'on est en marché pour mon tableau d'*Andromaque*. Ne le laissez pas partir pour la Prusse sans que M. Delahaye ne vous en écrive. C'est à lui que les fonds doivent en être comptés. »

Gros accueillait ainsi le pressant appel de son maître :

« Paris, ce 4 août 1820.

» Mon très cher maître,

» Ma femme a été bien flattée de répondre elle-même à la dernière de vos lettres qui, toutes, renferment les plus hautes leçons, mais celle-ci est le plus bel itinéraire que puisse recevoir un artiste dont la constante ambition et la seule gloire qui puisse satisfaire son cœur « est d'attester qu'il a été votre élève ». Tous les sujets que vous m'indiquez sont beaux de sentiment et de développement. Mais j'ai été bien joyeux au premier nom de Thémistocle ; ma pensée avait été au-devant de la vôtre. Ce que nous avons éprouvé dans notre moderne Athènes avait dirigé mes idées de ce côté ! C'est le sujet qui m'entraîne le plus.

» Il faudra que je prenne un parti, car, dans ce pays de tourbillon, si on n'y prend garde, on finit par faire les affaires des autres et négliger les siennes, et mon unique affaire doit être de répondre à ce que vous attendez de moi.

» Je vous remercie de nouveau de l'attention que vous avez eue de m'envoyer la grandeur de la tête de *Télémaque ;* c'est ce à quoi il sera plus facile de se conformer. A l'aspect de votre douce et naïve composition, j'ai vu que le pendant me donnait un torse de femme et j'avais cela dans un sujet que je désirais faire ; c'est *Ariane doucement persuadée et détachée par Bacchus du rocher qu'elle baignait de ses larmes*. L'ébauche en fut faite aussitôt, et parut satisfaire M. de Schœnborn. Les sujets que vous m'avez indiqués depuis, sont plus vierges et plus délicats ; mais déjà la petite proportion ramène à la délicatesse, et d'ailleurs vous m'avez inculqué la haine des train-train de style. « La nature, M. David, et les Grecs, » voilà, dis-je à mon atelier, comment et par où il faut passer pour remonter ou tenter de » remonter jusqu'à eux. »

» J'avais encore été au-devant de votre pensée, lorsqu'il y a quelque temps que, pressé par le secrétaire du duc d'Orléans de lui dire ce que je croyais que vous désiriez du tableau d'*Hector*, je lui dis, comme vous me le marquez depuis, que je ne pensais pas que vous le cédiez au-dessous de vingt mille francs, ce qu'il entendit seulement sachant à quoi s'en tenir. Je ne les ai pas revus, mais j'aurai les occasions de renouer cela.

» Ou incommodé ou dérangé, j'ai vu passer des occasions de vous écrire sans pouvoir en profiter : entre autres, le bon père Van Spaendonck qui, j'espère, aura fait bon voyage. J'ai deux occasions aujourd'hui. Je ne sais si ce sera M. Girard, graveur, qui vous remettra celle-ci ; en tout cas il s'empressera de vous aller voir. Il grave dans le genre du crayon de la manière la plus distinguée, et a fait de très belles choses d'après Raphaël.

» J'ai aussi à vous dire que le prix de Rome de cette année a été donné à Coutan, mon élève, qui eut le premier prix il y a trois ans, lorsque Hesse, mon élève, eut le grand prix. Il était temps, pour l'âge et pour le découragement que je redoutais en lui.

» Oh oui! mon très cher maître, je bénis la ville hospitalière et amie des arts, qui recueille et honore dans son sein l'illustre chef de l'école française. Combien de fois n'ai-je remercié le ciel de vous savoir tranquille et heureux, loin des horribles scènes dont nous avons été témoins il y a quelque temps. Jouissez paisiblement de votre gloire et croyez que tous les amis des arts qui sont ici entourent votre retraite de leurs hommages profonds.

» *A parte.* Naigeon m'interrogeant tout à l'heure sur Morel, pour la gravure du *Léonidas*, j'ai répondu... : « S'il quittait la planche des *Horaces* il y a douze jours; mais il » y a douze ans... » Le bien de la chose avant tout. Mais, mon cher maître, c'est entre nous, ne laissez pas entrevoir ce que je vous marque là, parce qu'après cela, je me le reproche quant à lui que cela affligerait.

» Le dessin de *Campaspe* est la « *Gemma* » de mon petit salon, et je suis bien reconnaissant à Mme David d'avoir eu une idée si heureuse pour moi et que vous avez si généreusement approuvée.

» Je n'ai pu rejoindre Odevaere, et nous nous sommes quittés tout autrement que je le désirais. Veuillez lui faire mes amitiés et mes excuses, ainsi qu'à son aimable épouse. Ma femme espère bien qu'à une autre occasion nous réparerons cela. C'est la faute des maladies, des tracas qu'il faudra pourtant que je jette de côté un jour. Il y a trop longtemps que je ne vous embrasse que sur le papier, et quoique cela me soit difficile, il me sera plus difficile encore de m'en retenir.

» Naigeon m'a dit que vous aviez été enrhumé. Adieu, mon très cher maître, recevez, ainsi que Mme David, mes respectueuses et profondes amitiés.

» GROS.

» Ainsi que celles de ma femme qui vous porte les mêmes sentiments que moi. »

On se sent ému à ces preuves si sincères d'affection et surtout de modestie. C'est le peintre de la *Peste de Jaffa*, du *Champ de bataille d'Eylau* qui vient solliciter les conseils d'un vieillard exilé, qui accepte avec reconnaissance le sujet qu'il lui choisit, ne croyant pas avoir encore assez fait pour la gloire de son école. L'histoire des arts compte peu d'exemples d'une telle vénération pour le maître et d'un semblable désir de le conserver pour guide. Trop souvent, au contraire, l'amour-propre et même la jalousie se dissimulent derrière l'indépendance affectée de ses avis.

En lisant attentivement ces lignes, dictées par l'amitié, on y découvre l'inquiétude d'une âme trop impressionnable, et quand Gros parle des tracas « qu'il faudra pourtant qu'il » jette de côté un jour », on pressent presque l'heure où il viendra demander à la mort la fin de ses épreuves et de ses déceptions. Pour aujourd'hui il ne s'est pas encore laissé aller à cette triste pensée, et l'espoir d'aller embrasser son ami lui redonne toute son énergie. Un an cependant devait encore s'écouler avant qu'il pût accomplir son projet; mais, loin d'y renoncer, il pensait à porter à son maître un précieux témoignage de son admiration.

Celui-ci, de son côté, ne l'oubliait pas et lui adressait toujours des élèves. En lui recommandant le jeune Decaisne, qui avait antérieurement reçu les conseils de Girodet,

David ne peut s'empêcher de faire remarquer les côtés défectueux du talent de ce premier professeur.

« Bruxelles, le 23 décembre 1820.

» Mon cher Monsieur Gros,

» Le jeune homme qui vous présentera cette lettre est de Bruxelles. Allant la première fois à Paris, il se plaça sous M. Girodet dans l'intention d'apprendre la peinture. Il y resta à peu près un an, puis revint dans sa patrie m'apportant une lettre de M. Girodet qui m'invitait à le diriger dans ses études, ce que je fis jusqu'au moment actuel de son second voyage. Il contracta, dans sa première école, un vice si faux d'envisager la nature que, malgré ses louables efforts, je ne pus jamais extirper. Je lui fis envisager, ou qu'il avait mal senti son premier maître, ou qu'il ne me concevait pas non plus; qu'il fallait enfin opter, ou être vrai, ou travailler toujours dans le vague, et, pour mieux le convaincre, je lui représentai, par intérêt pour lui, que M. Girodet n'avait jamais pu former un seul élève. Cette idée le frappa. C'est à vous, mon bon ami, que je le recommande, il était au moment de me comprendre, c'est à vos grands talents à faire le reste; il est plein de vénération pour vos ouvrages; vous lui ferez sentir qu'il faut être bien respectueux devant la nature et ne pas prétendre la réduire à nos caprices. Son nom est Decaisne.

» N'oubliez pas, mon cher bon ami, quand le moment arrivera pour mon second payement de mes tableaux des *Sabines* et des *Thermopyles,* de vouloir bien, s'il est nécessaire, aider M. Delahaye, mon fondé de pouvoir, de votre crédit auprès de MM. de Forbin et de Senonnes auxquels je vous prie de présenter les témoignages de ma reconnaissance.

» DAVID.

» Mille et mille amitiés de la part de ma femme à Mme Gros et de la mienne l'assurance de mon attachement respectueux.

» *P. S.* — Je n'ai pas encore de réponse relativement à mon tableau d'*Andromaque* dont le dessin est en Prusse et qui n'est pas revenu à l'époque indiquée. »

Cependant, à en croire l'opinion que Beauvoir exprimait à Navez, l'atelier de Gros était loin de ressembler à celui de leur maître. Malgré les efforts de Gros pour s'inspirer de l'esprit de David, les productions de ses élèves n'offraient que des pastiches de son talent, des « figures plus ou moins bien torchées », mais manquant de cette variété qui indique la liberté chez les élèves, et chez le professeur l'absence de formules étroites et d'une confiance stérile en sa manière.

Decaisne retournant quelque temps après à Bruxelles, Gros le chargea, pour David, de la lettre suivante :

« Paris, le 19 mars 1821.

» Mon très cher maître,

» Malgré une forte migraine qui me laisse à peine voir ce que j'écris, je ne veux point laisser partir M. Decaisne sans qu'il vous porte le témoignage de ma tendre amitié. J'aurai

bien de la satisfaction à savoir à son retour l'état de votre santé, ainsi que celle de Mme David, que l'on m'a dit avoir été un peu malade.

» Le duc d'Orléans ne s'explique pas encore pour l'acquisition de votre tableau d'*Hector* qui, lui disais-je, n'en est pas moins au-dessus de tout ce que l'on fait et peut faire aujourd'hui, pour n'être que le prélude des chefs-d'œuvre que vous avez faits depuis : tableau, ajoutai-je, digne du Poussin et d'une plus belle exécution; tableau, enfin, qui a changé la marche de l'école Française.

» J'aurai encore occasion et serai peut-être plus heureux; mais le prince fait faire beaucoup de petits tableaux d'histoire moderne et cela nuit peut-être un peu. Je termine cependant pour lui un sujet de *David devant Saül*, mais ce sont des grandeurs et des prix moyens.

» Je reçois à l'instant une lettre de M. le comte de Schœnborn. Elle est aussi flatteuse que vous pouvez l'imaginer par les manières honorables que vous lui connaissez envers les artistes. Elle est en réponse de celle par laquelle je lui marquais que le petit tableau que je devais à votre bienveillance et à la sienne était terminé, et où je lui marquais toutes mes craintes et ma reconnaissance.

» Je compte aller vous embrasser au premier moment si le sort ne se lasse pas auparavant de nous priver d'un aussi illustre maître.

» Ma femme et moi nous vous renouvelons, ainsi qu'à Mme David, toutes les plus vives assurances de notre profonde et respectueuse amitié.

» GROS. »

Il persistait d'autant plus dans son intention d'aller à Bruxelles qu'il savait que ses amis avaient été malades. David avait été fatigué par une bronchite assez violente, tandis que sa femme avait été frappée d'un commencement de paralysie qui avait mis ses jours en danger. Cependant, des soins éclairés triomphèrent de ces affections, et le 1er avril 1821, David pouvait écrire à Gros pour le rassurer.

« Mon cher bon ami,

» Je dois d'abord satisfaire votre empressement de savoir des nouvelles de nos santés. Nous avons été réellement malades, l'un et l'autre, moi d'un catarrhe opiniâtre accompagné d'un rhumatisme à ma jambe malade. Je suis bien guéri de ces deux indispositions, mais, ce qui n'est pas au pouvoir de la médecine, c'est un manque d'appétit que j'éprouve depuis deux ans, qui ne fait qu'empirer, et, quoique cela, on remarque que je ne dépéris pas autrement. Mais celle qui a été plus malade est réellement ma femme.

» La manière dont la maladie s'est annoncée était vraiment effrayante ; je croyais que j'allais la perdre, et jugez des réflexions sinistres que je devais faire ; mon fils Jules arrivant à Bruxelles dans cette circonstance, le médecin indécis sur le cours que pourrait prendre la maladie, l'obligeant de rester plus longtemps qu'il ne croyait et que ses affaires à Smyrne l'exigeaient ; enfin, mon cher Monsieur Gros, vous le dirai-je, tout-à-coup la scène

change : le talent du médecin ou la bonne constitution de ma femme la remet sur pied ; au bout de dix jours mon fils avait pu repartir et ma femme actuellement se porte bien. Il n'y a donc que moi qui n'ai pas d'appétit, malgré les amers qu'on me fait prendre.

» Parlons de vous, mon bon ami ; vous venez donc de terminer votre tableau de *Bacchus et Ariane*. Vous ne doutez pas du plaisir que j'aurais de le voir, mais je suis habitué depuis longtemps aux privations. Celle-ci n'est pas la moindre. « Patience, il faut » souffrir pour une si belle cause. »

» Vous faites aussi un tableau en petit, dites-vous, pour le duc d'Orléans ; petit ou grand, c'est toujours de l'histoire. Je suis content que l'on vous tire des habits dorés, des bottes, etc., etc. Vous vous êtes assez fait voir dans ces tableaux, personne ne vous a égalé. Livrez-vous actuellement à ce qui constitue vraiment le peintre d'histoire ; vous voilà sur la route, ne la quittez plus ; tous les autres passeront, il n'y a que ceux-là qui sont à l'abri des passions des hommes.

» Quant à M. le duc d'Orléans, relativement à mon tableau, laissons-le venir, ne le pressez pas par intérêt pour moi.

» Pour la promesse ou pour mieux, pour l'espérance que vous me donnez que nous pourrons bien vous voir en Flandre, je ne vous presserai jamais de l'effectuer. Vous ne trouveriez pas en ce pays de quoi satisfaire votre curiosité. D'ailleurs, ne les avez-vous pas vus en France, ces tableaux qui attiraient les étrangers en Belgique?

» Produisez, mon ami, cela vaut mieux, et j'aime mieux sacrifier le plaisir que j'aurais à vous embrasser ici, au plaisir de savoir qu'il est sorti un nouveau chef-d'œuvre de votre main. Embrassez pour moi votre chère et bonne épouse ; présentez-lui mon hommage et les témoignages d'attachement de la part de ma femme.

» Votre ami éternellement dévoué,

» DAVID.

» Je vous recommande toujours M. Decaisne ; ce jeune homme a l'amour de la gloire, il est travailleur, il est instruit, il est fait pour parvenir.

» Je ne doute pas que c'est en partie à vos bons soins que je dois ce second à-compte de mes tableaux des *Sabines* et des *Thermopyles*. Continuez-les-moi, je vous prie, pour le troisième payement définitif. »

Quelques jours après cette lettre, où David faisant passer son bonheur après la gloire de son élève, lui recommandait de ne pas perdre un temps précieux à voyager, il eut occasion de rassurer sa tendresse inquiète en lui adressant d'abord Paelinck, artiste belge sorti de son atelier, puis M. Parmentier, l'acquéreur de son dernier tableau de la *Colère d'Achille*. Ils purent donner à Gros des nouvelles les plus précises de la santé de ses amis de Bruxelles.

Mais le jour approchait où Gros allait enfin réaliser ses désirs. A la fin de novembre 1821, il vint surprendre son maître. Les deux amis tombèrent dans les bras l'un de l'autre, et ce fut un spectacle touchant que de voir ces deux hommes de génie, ces émules dans les arts, se donner les marques d'une sincère affection. Mais Gros ne

s'en tint pas à ces seules caresses. Il offrit alors le précieux cadeau qu'il avait préparé; une médaille d'or portant d'un côté l'effigie de David et sur le revers, cette devise :

L'ÉCOLE FRANÇAISE RECONNAISSANTE

et entre des palmes, l'inscription suivante :

LES SABINES, LÉONIDAS PLACÉS AU MUSÉE PAR LA MUNIFICENCE DU ROI
MDCCCXX

David ne put retenir ses larmes à cette nouvelle marque d'amitié, car Gros seul avait eu l'idée de cette médaille. Il en avait confié l'exécution à Galle, graveur en médailles, son collègue à l'Institut, et l'avait aidé de ses souvenirs pour le portrait de David. Il avait aussi payé tous les frais de sa fabrication, et, toujours modeste, il s'était confondu dans les rangs de cette école dont il offrait l'inestimable hommage à son maître.

Gros ne fit qu'un très court séjour à Bruxelles. Il s'entendit avec un monnayeur de cette ville pour la frappe des autres médailles de bronze, car le coin de Galle avait été envoyé de France. En causant avec David, il parla du tableau que lui avait demandé le comte de Schœnborn. Il en fit, sous les yeux de son maître, un croquis qu'il lui laissa. Celui-ci le conduisit à son atelier et lui montra l'ébauche d'un grand tableau de *Mars désarmé par Vénus*, qu'il venait de commencer. Enfin, satisfait d'avoir pressé sur son cœur celui qui y occupait une si noble place, Gros reprit, plus content, plus confiant en l'avenir, la route de Paris.

De toutes les visites que reçut David pendant son exil, aucune ne put lui être plus agréable et lui laisser un plus profond souvenir. Cependant, quelque temps auparavant, quelques artistes distingués étaient venus le voir, entre autres son vieil ami Van Spaendonck, son plus ancien collègue à l'Institut, car tous deux avaient été appelés par le Directoire à prendre part aux élections qui formèrent ce corps illustre.

Après lui, Horace Vernet et Géricault vinrent le saluer au nom des amis des arts. Il y a quelque chose d'intéressant à voir ces jeunes gens, débutant avec éclat dans la carrière, venir offrir leurs couronnes au vieillard qui s'était illustré par tant de triomphes; à se représenter les chefs du mouvement qui se prononçait alors, recueillant de la bouche même du maître les conseils qui avaient porté l'école Française à une si noble hauteur. Leur démarche si honorable est une preuve du respect dont David eût été entouré, si la politique avait permis qu'il revînt jouir d'un glorieux repos dans le sein de sa patrie.

Ils étaient porteurs de lettres que leur avaient confiées pour David plusieurs de ses élèves, dont quelques-uns, comme Schnetz, avaient formé le projet de partir avec eux. Tous ces fidèles ne furent pas oubliés; on but à leur santé et au moment de leur départ l'exilé chargea Vernet et Géricault de leur remettre ses remerciements. Il écrivait à Schnetz :

« Bruxelles, ce 16 novembre 1820.

» Mon cher Monsieur Schnetz,

» Je ne puis vous dire la joie que j'éprouve de trouver l'occasion de vous faire exprimer, par l'organe de deux habiles peintres, MM. Horace Vernet et Géricault, mon

ravissement, et de les entendre vanter votre talent; déjà le bon Navez à Rome m'en avait entretenu; mais aujourd'hui c'est le public. Ce n'est plus par un attachement particulier à votre personne, c'est la force de la vérité. Continuez, mon bon ami, vous n'êtes pas de ces peintres qui se contentent d'un succès pour se reposer toute leur vie; vous êtes du nombre de ceux qui croient n'avoir jamais assez fait quand ils sentent qu'ils ont encore à acquérir. Bien, mon ami, croyez toujours que vous ne savez rien, c'est le moyen d'en savoir plus que les autres.

» Votre ami éternellement,

» David. »

A Couder il disait en même temps :

« Mon cher Monsieur Couder,

» Je trouve en partie les moyens de m'acquitter envers vous des marques d'attachement que vous m'avez souvent exprimées. Je me sers de l'organe de deux habiles peintres, MM. Horace Vernet et Géricault, qui m'ont ravi de joie par leur présence. Ils sont venus à Bruxelles dans l'intention de me voir encore et de m'embrasser. Nous avons bu à la santé de ceux de mes élèves qui n'ont jamais refroidi pour moi leur attachement filial. Vous êtes du nombre, mon ami, je ne dois pas en être surpris. Vous avez un bon cœur, j'en ai vu la preuve pour un de vos amis qui ne vit plus, ce qui me convainc de plus, que les hommes reconnaissants sont ceux qui ont le plus de talent. Ne vous refroidissez pas, mon ami, vite, un beau tableau. »

Il donnait à Drolling de semblables encouragements.

Le maître voyait encore quelques-uns de ses élèves, quand ils passaient à Bruxelles pour aller exercer leur art à l'étranger; car plusieurs s'étaient créé une clientèle parmi les alliés, surtout parmi les Russes, qui pendant leur séjour en France, à la suite de nos revers, y avaient pris le goût des beaux-arts.

C'est ainsi que son élève et ami Riésener, s'arrêta quelques instants près de lui, en se rendant en Russie. David saisit cette occasion de faire parvenir un témoignage de sa reconnaissance au prince Youssouppoff. Cet amateur éclairé des arts était l'heureux possesseur de son tableau de *Phaon, Sapho et l'Amour*, qu'il lui avait demandé quand il résidait à Paris en 1809 (1). L'artiste avait déjà donné de ses nouvelles au Prince, quand les deux officiers russes, qu'il avait logés dans sa maison en 1814, M. le baron Pillar et M. Laugel, étaient retournés dans leur pays. Il lui exprimait sa gratitude pour l'empereur Alexandre, dont la modération avait gagné le cœur des Français, et le regret de n'avoir pas reçu dans son atelier la visite d'un souverain aussi illustre. Il terminait sa lettre en le priant de lui envoyer un croquis de son tableau de *Phaon et Sapho*, dont il n'avait conservé aucun souvenir.

Dans la recommandation qu'il donnait à Riésener pour le prince Youssouppoff, il rappelait à ce dernier la conduite généreuse qu'il lui avait vu tenir envers un de ses élèves, le jeune Michallon, et l'assurait encore de son attachement.

(1) Ces renseignements qui nous sont récemment parvenus, nous permettent de préciser la date de cet ouvrage.

Quand ses fils, Jules et Eugène, dont la chute de l'Empire avait brisé la carrière, s'étaient trouvés réunis au foyer paternel, ils avaient cherché ensemble un moyen de sortir de leur position fâcheuse. Eugène, dont l'esprit était plus ouvert aux affaires, demanda à son père l'autorisation de tirer parti du droit de reproduction de ses ouvrages par la gravure. Nous avons vu, par une lettre de Gros qu'il avait été déjà question de la gravure du *Léonidas;* celle des *Sabines* était sur le point d'être confiée à Massard. Bourgeois avait fait le dessin, qui ne satisfaisait pas beaucoup le maître, car, le 14 mai 1820, il disait à Naigeon, à propos de cet ouvrage :

« Veuillez bien ajouter à M. Urbain Massard, dans le cas qu'il se chargeât de la gravure, que pour lui faciliter ce travail et mieux déterminer son effet, je me suis occupé ici à retoucher la petite gravure dessinée par Bourdon à l'occasion du prix décennal. M. Massard a bien raison de dire que les ombres du dessin de Bourgeois sont lourdes et n'ont point de transparence : cela provient des demi-teintes qui sont également noires pour une draperie blanche que pour une noire, ainsi de suite pour les chairs qui passent du blanc au noir sans l'intermédiaire des demi-teintes. Dites-lui qu'il est à sa disposition et que je lui enverrai cette gravure retouchée par moi quand il le désirera. »

Il avait sur les devoirs du graveur des idées très arrêtées, n'entendant pas que l'interprète substituât sa personnalité à celle du peintre. C'est ainsi qu'il envoyait à Potrelle, que la gravure de son portrait par Navez avait mis en relation avec lui, ces observations sévères sur la planche de l'*Amour et Psyché.*

« Bruxelles, le dimanche des Rameaux, avril 1819.

» J'ai reçu une seconde épreuve avancée du tableau de *Psyché et l'Amour*. Je ne puis reconnaître, en vérité, « qu'elle soit faite d'après moi ». Je n'y retrouve nullement mon contour, particulièrement dans les formes des têtes ; ce ne sont pas celles de mon *Amour* et de ma *Psyché;* il a l'air d'un sérieux et d'une gravité qui sont bien loin de mon idée en le peignant ; la tête plate et pointue de *Psyché* lui convenait aussi peu ; enfin il m'a paru ou que vous, ou que quelque autre qui en sait plus que moi, avez voulu me corriger ; malheureusement, la leçon qu'on me donne est un peu tardive.

» Mon intention dans cette réponse n'est pas de vous décourager, mais de vous bien pénétrer de l'obligation absolue d'un graveur de savoir bien choisir, et, une fois son choix fait, il doit faire une entière abnégation de sa manière particulière de voir, pour s'astreindre aveuglément à l'intention du peintre, et c'est ce que vous n'avez pas fait.

» Si vous rejetez cet avis, vous ferez toujours des Potrelle, et toutes vos estampes se ressembleront.

» Vous êtes jeune, vous avez des dispositions et des talents : profitez-en, vos succès me seront toujours chers.

» Si j'étais devant le tableau, je vous ferais voir que vous n'avez nullement copié mon ouvrage. Les têtes sont ridicules; il y a une pédanterie dans votre estampe qui n'est pas du tout dans l'esprit de mon tableau.

» Votre très humble serviteur, » DAVID.

» Rappelez-moi au souvenir de vos chers parents.

» *P. S.* Quant à mes affaires d'intérêt dans cette gravure et dont vous affectez de ne pas me parler dans aucune de vos lettres, j'ai chargé mon fils Eugène de les suivre auprès de vous : il est instruit de mes intentions, et si vous voulez passer chez lui, quai de Gèvres, nº 8, il vous les communiquera. »

Quand David se fut entendu avec ses enfants pour ces affaires de gravure, un traité fut passé avec M. Isoard de Martouret pour le *Serment du Jeu de Paume*. Cet éditeur, qui avait déjà acheté le droit de reproduction du *Léonidas*, s'engageait à donner à David une somme de 30,000 francs, plus, sur les bénéfices nets, un quart à son fils Eugène. La planche, moyennant 18,000 francs, fut confiée à Jazet pour être travaillée à l'aquatinta.

Quelque temps après, Eugène songea à tirer parti pour sa famille de la gravure du *Sacre de l'Empereur Napoléon*. Les bénéfices abandonnés par David devaient être placés sur la tête de ses petits-enfants en rentes françaises dont l'usufruit serait servi à leurs pères et mères. Marchais, qui avait fait le dessin de la petite gravure des prix décennaux, accepta, pour 5,000 francs, l'exécution de celui destiné à cette œuvre considérable, et s'engagea à le terminer en l'espace de six mois. Le travail de cette gravure qui devait faire pendant à celle du *Jeu de Paume* fut donné à Jazet. Comme la publication de ces deux ouvrages était interdite par le gouvernement français, on envoya les planches à Stapleaux, éditeur à Bruxelles, qui en fit tirer les épreuves.

David se défit aussi du tiers de propriété qu'il avait sur la planche du *Socrate* gravée par Massard père, en 1798. Il céda, pour 2,700 francs, ses droits à Chaillou Potrelle, marchand d'estampes, déjà propriétaire de la gravure de l'*Amour et Psyché*. On avait aussi pensé à faire graver le *Brutus*, mais ce projet ne fut pas réalisé; enfin Mme Mongez avait, en outre, été autorisée à faire dessiner et graver des morceaux d'étude d'après les *Sabines*.

Gros, qui s'intéressait à tout ce qui pouvait être profitable à son maître, avait essayé de faire acheter, par le duc d'Orléans, la *Douleur d'Andromaque*, dont la toile retendue avait été placée dans son atelier et lui rappelait sa jeunesse; car ce tableau, exposé au Salon de 1783, l'avait décidé, encore enfant, à entrer dans l'atelier de David. Cet ouvrage, que Denon, ainsi que nous l'avons rapporté, avait voulu, en 1803, faire placer dans le Musée spécial de l'école Française à Versailles, se trouvait, en 1816, par un concours de circonstances que nous n'avons pu éclaircir, entre les mains de son auteur.

Celui-ci avait reçu différentes propositions pour s'en défaire et avait envoyé en Prusse le dessin que Drouais en avait fait. Il demandait 20,000 francs de cet ouvrage qui, n'ayant pas été acheté de son vivant, figura à la vente de ses œuvres faite après son décès.

Dans le courant de 1821, M. Duchemin s'informa auprès de Gros si son maître serait disposé à faire une *répétition du Sacre de Napoléon*. L'original, on se rappelle, caché et roulé par David aux événements de 1815, avait été remis, après la vente des *Sabines*, à l'administration des Musées, qui le conservait en cet état. Gros, sachant qu'il en existait une répétition commencée en 1808, mais restée inachevée, transmit cette demande à Bruxelles.

Un tel ouvrage était difficile à exécuter sans avoir l'original sous les yeux; cependant,

la seconde toile étant assez avancée, si on pouvait s'assurer le concours de Rouget, ce fidèle collaborateur que David appelait « son bras droit », l'entreprise pouvait être menée à bonne fin. C'est ce qu'il exprimait à Gros, dans sa lettre du 18 juillet 1821, où il fixait les conditions de ce grand travail.

« Vous avez parfaitement compris le point de vue sous lequel j'envisage moi-même la proposition de M. Duchemin. On exige beaucoup de moi en me demandant d'achever une répétition du tableau qu'on désire. Vous savez qu'il me reste beaucoup à faire et que je serai réduit à faire usage souvent de mes réminiscences. J'aurai de plus à demander à M. Rouget, mon élève, que vous connaissez, de venir m'aider des siennes et de son talent et de sa dextérité, car mon âge ne me permet plus de faire tout ce que mon zèle m'inspirerait, ne pouvant plus monter aussi facilement qu'autrefois à l'échelle. J'ajoute à ces circonstances que je serai dans l'obligation, si M. Duchemin persiste dans sa demande, de chercher ici un local convenable pour y placer un tableau de trente pieds, mesure très embarrassante en tout pays, et surtout à Bruxelles.

» Je porte le prix de cette répétition à 40,000 francs, payables de la manière suivante : 10,000 lorsqu'on m'expédiera ma toile déjà commencée; 15,000 lorsque je déclarerai que je suis arrivé à la moitié de ce qui reste à faire, et 15,000 lorsque j'annoncerai que tout est terminé. J'entends me réserver de plus que ce tableau ne pourra être gravé ni de mon vivant, ni pendant les vingt années qui suivront mon décès, qu'en vertu de mon autorisation ou de mes héritiers. »

Ces conditions furent acceptées, et David fut assez heureux pour trouver Rouget disposé à le seconder. Aussi, en apprenant qu'il se préparait à venir le rejoindre : « Nous sommes sauvés, » s'écria-t-il.

La difficulté d'un emplacement fut levée par la bonne volonté de la municipalité qui offrit la plus grande salle de l'Hôtel de ville de Bruxelles, la salle du Christ, qui sert aujourd'hui pour la célébration des mariages. Le maître et l'élève reconstituèrent, à l'aide de leurs croquis et de leurs souvenirs, les principaux personnages du tableau ; quant à ceux qui peuplaient les tribunes, on eut recours à des amis dans la ville. C'est ainsi qu'Odevaere y figura, au grand désespoir de Beauvoir, qui trouvait la place trop digne pour son talent.

Rouget mena rapidement sa tâche, et remplaça habilement son maître quand celui-ci fut obligé de suspendre son travail à cause de sa santé.

Cette *répétition* terminée fut signée « DAVID *faciebat in vinculis*, 1822. » Elle fut exposée en Angleterre et en Amérique, puis achetée par MM. Layard et Cie de Montpellier pour 75,000 francs.

David en était satisfait, comme il l'écrit à Gros, quand l'ami Rouget retourna en France.

« Bruxelles, le 30 avril 1822.

» Mon cher Monsieur Gros,

» Vous avez bien pensé que je ne laisserais pas partir M. Rouget sans vous donner des nouvelles et de ma santé et de l'état de mes affaires. Après une maladie assez grave

que j'ai eue et pendant laquelle Rouget travaillait toujours, j'ai enfin recouvré la santé. Je me suis transporté à ma première sortie à mon atelier, où j'ai éprouvé une satisfaction complète en voyant son ouvrage, et admirant le zèle qu'il a mis à ce-que mon ouvrage ne se ressentît pas de mon absence. Depuis il a continué avec le même zèle, en sorte qu'en moins de trois mois nous avons terminé notre ouvrage, et même je vous dirai que l'harmonie est mieux sentie dans celui-ci que dans le premier. J'ai rendu plus piquant la partie des princesses : enfin, à vous dire le vrai, je préfère le second au premier.

» Parlons de vous et des obligations sans nombre que je vous ai. Après tout ce que vous avez fait déjà pour moi, vous y ajoutez encore une douzaine de médailles pour moi et mes amis. Ah ! mon cher monsieur Gros ! Comment jamais reconnaître tant de témoignages réitérés d'une amitié malheureusement aussi rare. La postérité m'acquittera d'une dette aussi sacrée, elle vantera vos talents et votre attachement pour celui qui vous a donné les premiers éléments dans un art dont vous avez reculé les bornes. Laissons-la parler : un mot d'elle vaudra mieux que toutes nos phrases.

» Le salon d'Exposition est donc ouvert. Est-ce vous, mon bon ami, qui allez être le but de mire, car vous savez qu'il en faut toujours un. Tout le monde n'a pas cet honneur. Je ne serais pas surpris qu'on vous opposât un Thersyte ; comme Ulysse trouva le sien, Molière trouva le sien dans Scarron. Ils vous en déterreront un aussi ridicule. Laissons-les faire, vos ouvrages resteront et leurs critiques feront un jour pitié !

» Adieu, adieu, mon bon ami, présentez à votre chère femme l'hommage de mon parent, et croyez-moi l'un et l'autre pour la vie.

» Votre dévoué ami, » DAVID. »

Cependant cette *répétition du Sacre,* aux yeux des amateurs, fut jugée inférieure à l'original et malgré le sentiment du peintre la postérité a confirmé leur jugement.

En énumérant les travaux de David pendant son exil, on reconnaît que réellement ce fut l'époque la mieux remplie de sa vie. Car outre les tableaux que nous avons déjà cités, il peignit de nombreux portraits : celui du *Baron Alquier*, ex-conventionnel ; du *Général Gérard*, deux du *Comte de Turenne*, celui de *Madame Vilain XIIII avec sa fille,* du *Jeune prince de Gâvres ;* enfin ceux de *l'abbé Sieyès*, de ses amis *Monsieur* et *Madame Ramel,* de *la Nièce* et *des Filles de Joseph Bonaparte.*

Poursuivant cette féconde carrière, il venait de commencer le grand tableau de *Mars désarmé par Vénus et les Grâces*, qui devait être le dernier ouvrage sorti de ses mains.

Il était au reste soutenu dans cette vie de travail par les preuves de sympathie qu'il recevait de tous côtés.

L'Académie royale des Beaux-Arts d'Amsterdam venait de l'inscrire au nombre de ses membres. Il répondait ainsi à cette honorable distinction :

« J'aurais dû répondre plus tôt à la lettre que m'a fait l'honneur de m'écrire Monsieur le secrétaire de l'Académie royale, mais des affaires de famille y ont mis un obstacle instantané.

» Monsieur le Secrétaire m'explique par sa lettre que le Conseil d'administration de

l'Académie royale des Beaux-Arts, m'a fait l'honneur de m'élire au nombre de ses membres. Plus je m'examine, Monsieur le Président, et plus j'apprécie le prix de cette faveur. Si, comme vous avez la bonté de me le dire, je dois cette faveur de votre part à quelques talents que vous avez remarqués plus particulièrement en moi, je ne les dois pas tous à l'Italie, où j'ai fait mes premières études. Prenez-en la part qui vous est due, mes chers confrères. C'est aussi à l'amour du vrai, répandu dans l'école Hollandaise, et bien convaincu que je suis, qu'on ne peut rien faire de bon même dans le plus grand genre de l'histoire, si l'on s'écarte de cette précieuse vérité qui vous caractérise aux yeux de l'Europe. »

Au même moment, à Bruxelles, Navez étant de retour de Rome, ses concitoyens lui offrirent un banquet qui réunit toutes les sommités artistiques de la Belgique ; David y fut naturellement convié. Navez sut avec modestie se dérober aux honneurs dont ses amis voulaient l'accabler, et il déposa la première couronne qui lui fut offerte, sur le front de son maître, qui porta la santé du doyen des peintres flamands, d'André Lens. Odevaere récita une pièce de vers dans laquelle, animant la statue de Rubens qui ornait la salle du festin, il lui faisait dire à David :

Et vous, dit-il, vous, l'honneur de la France,
C'est en vos mains que je remets mes droits.
Par vos travaux augmentez l'influence
Des arts, soutiens de la gloire des rois.
Qu'à votre voix mon siècle recommence,
Vous pour les arts marqué par le destin,
Noble David, formons une alliance,
Et donnons-nous la main.

A cette poésie que l'amitié avait surtout inspirée, David répondit par quelques paroles de reconnaissance, sur l'accueil si cordial qu'il recevait en Belgique. Il termina au milieu de l'enthousiasme général en disant : « Si des circonstances m'obligeaient à retourner dans ma première patrie, croyez-moi, je reviendrai mourir dans ma seconde patrie. »

En assistant à ces fêtes provoquées par le retour de Navez, il devait rêver à cette Italie, qu'il aurait voulu revoir, et où son nom était encore prononcé avec amour et vénération. En parcourant la correspondance de Navez avec ses camarades, Léopold Robert, Schnetz, Beauvoir, Granet, dans laquelle il est si souvent question du maître, on ne peut s'empêcher de penser à l'influence qu'il aurait encore exercée sur les arts, si la politique lui eût permis de séjourner à Rome.

Tous ses élèves en écrivant s'informent de sa santé, regrettent d'être privés de ses conseils, et félicitent Navez du bonheur de le posséder près de lui. C'est pour eux un guide sûr, qui sait trouver le mot qui éclaire, l'accent qui encourage.

Tous cependant ne partageaient pas ce sentiment. Un de leurs camarades qui commençait alors une carrière qu'il devait parcourir avec tant d'éclat, s'affranchissait des lois de l'école. Ingres ne tenait pas à recevoir les avis de David. Il n'imitait pas Schnetz, écrivant à Navez à propos d'un « tableau qui va bien lentement et qui prend une physionomie bien

peu satisfaisante. » « J'aurais un plaisir infini à recevoir un mot de Monsieur David. Tu sais la puissance de ses conseils et s'il m'en venait un maintenant il serait pour moi comme fut la manne pour les Juifs dans l'aridité du désert. »

Et le vieux maître, informé des souhaits de son élève, lui écrit aussitôt :

« Mon cher Schnetz,

» Il ne suffit pas de dire, de répéter souvent à notre ami Navez combien j'ai toujours eu pour vous une amitié sincère. C'était à cette époque votre bon caractère et les dispositions que vous annonciez alors pour un art que vous exercez actuellement avec distinction. J'ai pressenti de bonne heure ce qui arrive aujourd'hui.

» Bouchez-vous les oreilles aux propos gigantesques des partisans de l'antique dont je suis associé ; mon goût, dans tous les temps, m'y portant naturellement. Vous le vôtre n'est pas inférieur, quand on sait le traiter comme vous.

» Hélas! c'est en partie par ouï-dire que j'en parle, mais les personnes qui m'entretiennent de vous sont de bons juges et ne parlent de vous qu'avec admiration. Vous allez de nouveau les convaincre de la fidélité de leur jugement. J'apprends que vous allez faire le tableau de *Sainte Geneviève distribuant l'aumône aux pauvres.* Que les éloges que je vous fais ne fassent qu'animer votre pinceau, en sorte que je puisse, avant de quitter la vie, me glorifier de vous avoir eu pour élève. »

Ingres au contraire, voulait marcher seul. Doué d'une conviction profonde, et d'un vif sentiment d'orgueil, il poursuivait sa route, les yeux fixés sur les Primitifs et Raphaël, en dépit des critiques et des rigueurs de la fortune. Ce parti pris l'avait fait juger sévèrement par son maître qui blâmait en lui des tendances trop archaïques et une imitation trop étroite du peintre d'Urbino. Car autrement nous avons vu quelle admiration David professait pour ce divin maître qui lui avait appris à connaître l'antique. Mais il redoutait l'influence que les idées professées par Ingres pourraient avoir sur Navez et plusieurs fois celui-ci, en répondant à David, prend la défense de son camarade d'atelier. Ingres alors, dans l'élan d'une foi nouvelle, dédaignait les leçons de l'expérience ; mais plus tard, quand l'âge eut attiédi son ardeur, il rendit justice au peintre des *Sabines* et le plaça parmi les talents dignes d'être appelés les descendants du grand Homère.

Si David, en n'habitant pas l'Italie au milieu de ces jeunes talents, privait la France de l'espoir de lui devoir un « autre grand homme », en demeurant en Belgique, il avait la consolation d'être plus près de la patrie, dont les échos lui arrivaient encore et dont chaque souffle d'air lui apportait les parfums. Il se sentait reconforté par la présence de ses enfants, par l'amitié à toute épreuve de Gros, qui, ajoutant sans cesse à ses marques de tendresse, après les médailles d'argent et de bronze avait offert à Mme David une magnifique tabatière en écaille dont le couvercle était fermé par un médaillon en or, portant en relief le profil de son mari.

Elle répondit à l'attention de Gros en le remerciant de son amitié constante. « J'ai reçu

lui écrivait-elle, l'inappréciable cadeau que vous avez eu la bonté de me faire et je vous en aurais témoigné plus tôt ma reconnaissance, si mon fils Eugène n'avait pas voulu être lui-même porteur de ma lettre. Cette tabatière, Monsieur, aura pour moi et pour mes enfants un double mérite : celui de nous représenter notre époux et père chéri, et nous donner une preuve incontestable de votre amour filial pour lui.

» Ce sont toujours ceux dont les grands talents doivent illustrer leur maître, qui sont les plus reconnaissants. L'on cherche souvent les causes pour laquelle tel homme dans les arts s'est élevé au-dessus de ses contemporains; il ne faut la chercher que dans sa belle âme; c'est ordinairement elle qui se peint et se montre tout entière dans son ouvrage. »

Cette lettre fut plus tard suivie d'un beau présent pour Mme Gros, dont le mari à ce moment venait de terminer le *Portrait de Galle*. Il l'avait représenté tenant à la main le médaillon de David et interrogeant ses souvenirs pour graver le portrait du banni.

C'était encore une nouvelle attention de Gros dont la vie semblait vouée au culte de son maître. N'avait-il pas, en effet, montré hautement la constance de ses affections en plaçant dans le fond du portrait de sa femme, le buste de David. Celui-ci, qui avait entendu parler du *Portrait de Galle*, lui en fit des compliments dans la lettre qu'il confiait pour lui à son élève Debay.

« Bruxelles, le 4 septembre 1822.

» Mon cher monsieur Gros,

» C'est quand la force du remords agit trop sur nous, que nous prenons la plume (c'est au moins ce que j'éprouve pour mon compte); nous nous empressons de nous épancher. J'avais promis une lettre pour vous, et toujours pour vous remercier. Je comptais en charger M. Debay que je croyais ne plus voir passer par Bruxelles après son voyage d'Anvers; mais heureusement il repassa par notre ville. Je ne le vis pas sans éprouver ces remords dont je vous parle plus haut. Poussé par mon cœur, honteux de ma paresse, je le prie de vous exprimer de vive voix l'estime, l'amitié, l'admiration que je vous ai vouées. Je veux même vous les exprimer par un mot d'écrit; c'est ce que je fais en ce moment, et croyez bien surtout, mon bien bon ami, que ce sentiment-là ne cessera qu'avec ma vie.

» DAVID.

» J'ai causé avec votre élève, j'ai été bien content de ses réponses : il sera un peintre, il sera un homme, enfin il sera digne du maître qui lui a donné ses soins. Son père, dont j'aurais dû parler avant le fils, a un jugement droit; son talent doit y répondre, car, dans nos ouvrages, nous nous peignons nous-mêmes.

» Je ne laisserai pas partir cette lettre sans vous exprimer le plaisir de ceux qui ont été à Paris et qui ne cessent de nous parler du beau portrait que vous venez de faire de M. Galle. C'est un chef-d'œuvre, disent-ils. Je n'en parlerai pas ne l'ayant pas vu, mais je m'en rapporte à eux et à vos talents.

» Ma femme, qui compte écrire à Madame votre épouse, lui présente ses compliments; elle ne tardera pas à lui en donner la preuve incessamment. »

Un des élèves que David avait formés à Bruxelles, le jeune Michel Stapleaux, se rendit à Paris; Mme David le chargea d'une lettre pour Gros, dans laquelle elle l'informait de la santé de son mari et des grands changements, que d'après les quelques mots qu'il avait prononcés devant l'ébauche du *Mars*, l'auteur avait reconnu nécessaires.

Ces nouvelles firent le plus grand plaisir à Gros, qui se réjouissait que l'âge ne pût ralentir l'ardeur de son maître. En répondant à Mme David, il exprimait sa satisfaction de savoir que son mari avait changé son collaborateur, Dupavillon, qui, comme disaient les camarades, « avait voulu faire son petit Rouget », sans en avoir ni le talent, ni surtout la modestie. David, à sa place, avait fait travailler Stapleaux, qui, après avoir obtenu un prix d'encouragement de la Société des Beaux-Arts de Gand, venait de remporter le prix de genre historique au concours d'Anvers.

« Paris, le 17 novembre 1822.

» Madame,

» J'ai eu bien du plaisir à recevoir de vos nouvelles, ainsi que de notre illustre maître, par M. Stapleaux. En le voyant, ma pensée me donnait la douce illusion d'être prêt à entrer dans votre salon, de vous trouver travaillant, jasant, chacun de votre fenêtre, et de vous y embrasser. En lisant ce que vous me marquez des changements de M. David dans son tableau, ma femme s'est écriée : « Il faut être M. David pour oser changer tant de fois du » beau et être sûr de trouver encore du beau. » C'est le sentiment que j'éprouvais et dont j'avais besoin pour ne pas me reprocher d'avoir porté atteinte à quelque chose sorti de cette sublime imagination, et qu'au fait je n'aurai pas dit de manière à entraîner un résultat si absolu.

» Je n'ai pu me défendre d'un secret plaisir en apprenant que M. Dupavillon n'y travaillait plus. Cela faisait des dessous trop lourds pour les admirables touches de M. David, et j'oserai dire que ces perles ne tombaient pas sur le lit qui leur convenait. Il vaudrait mieux que M. David ne travaillât que deux heures par jour et que ses figures sortissent vierges de sa main sans pareille.

» Stapleaux m'assure qu'il ne travaille qu'aux accessoires, et encore je lui ai dit que je ne lui abandonnais pas le linge blanc; comme choix de tons, comme choix de plis, cela ne regarde que le père David.

» Ma femme a été bien sensible au beau cadeau que vous lui avez envoyé et qui, dans sa perfection, ne regarde aussi que vous. Chacun son genre, mais toujours du beau. Ma femme et moi, nous vous embrassons de tout cœur, et nous comptons bien le faire plus positivement l'année prochaine.

» Mille et mille respectueuses amitiés à mon cher maître. »

Comme Mme David l'avait écrit à Gros, son mari s'occupait activement du *Mars*, surtout

d'après l'entier changement de la *Vénus*, qu'il avait d'abord présentée de face et qu'il retourna pour la faire voir de dos. Il travailla à cet ouvrage toute l'année 1823, et rien ne serait venu l'interrompre, sans un accident dont les suites auraient pu être fort graves. La toile, mal assujétie sur le chevalet, faillit tomber, et David, qui y travaillait en ce moment en voulant la retenir, passa au travers. Il aurait pu être, vu le poids et la dimension du châssis, grièvement blessé, et le tableau sérieusement endommagé. La déchirure se produisit au jarret de la *Vénus*, et, malgré une réparation habile, se voit encore aujourd'hui. La difficulté de trouver des pieds d'un dessin assez fin et d'une forme assez pure pour être dignes de la mère des Amours, vint encore le retarder. Ce fut parmi de jeunes ouvrières, qui n'avaient jamais chaussé que des sabots, que l'artiste trouva ce qu'il désirait, car il n'aurait peut-être jamais rencontré une telle perfection chez les dames de Bruxelles, eussent-elles renouvelé pour lui le concours des modèles des *Sabines*.

Son ouvrage cependant était bien avancé quand il écrivit à Gros, à propos d'une jeune artiste, Mlle Duvidal de Montferrier. Cette dame, élève de Gérard et de Mlle Godefroy, après avoir exposé au Salon de 1822, était venue à Bruxelles et avait travaillé sous les yeux de David qui jugeait ainsi son talent.

« Bruxelles, le 21 octobre 1823.

» Mon cher monsieur Gros,

» Vous m'aviez recommandé Mlle Duvidal, et cette recommandation était pour moi plus précieuse que celle d'un souverain...

» Mlle Duvidal a d'abord fait une petite tête de Mademoiselle Vernet; elle me l'a fait voir, et tout en lui faisant des compliments mérités pour ses heureuses dispositions, je lui ai fait remarquer qu'il n'y avait là que ce qu'elle avait pu voir faire, qu'il n'y avait là rien de ce qui mène au vrai talent; que c'était de la crème fouettée; qu'il fallait tâcher d'acquérir un talent sûr, et que le seul moyen était de voir et suivre la nature, de ne voir qu'elle et de laisser à d'autres ces talents flatteurs qui ne plaisent qu'à la Chaussée-d'Antin. Elle m'a entendu, et n'a pas fait attendre pour m'en convaincre; alors je lui proposai de venir peindre chez moi; aussitôt elle développa les dispositions d'un talent réel.

» Elle fit le portrait de ma femme, ensuite celui de mon domestique, et c'est dans ces bonnes dispositions qu'elle nous a quittés.

» Je ne sais à qui elle va s'attacher actuellement, si elle ne va pas en Italie. Je lui ai conseillé de s'adresser à vous et qu'elle fuie celui qui lui a donné ses premiers principes, ce que, par parenthèse, je ne crois guère possible. C'est son affaire, j'ai rempli les devoirs de l'amitié.

» Eh bien, mon cher Gros, chacun ici attend un chef-d'œuvre de vous, tout le monde vous reconnait un talent supérieur. Vous êtes en quelque sorte plus senti ici qu'à Paris; ils nous connaissent plus que nous-mêmes; les critiques ne les épouvantent pas; ils savent apprécier l'homme véritablement.

» Je crois, Dieu aidant, que je pourrai finir avant le terme fatal le tableau de *Mars et Vénus*. C'est mon dernier adieu à la peinture, et je ne crains pas de vous dire qu'il a bien changé de ce que vous l'avez vu.

» Adieu, mon bon ami, aimez-moi comme je vous aime.

» Tout à vous.

» DAVID.

» J'embrasse bien votre chère femme, ma femme, qui l'aime beaucoup, se joint à moi. »

Six semaines après cette lettre, Gros ne pouvant résister au désir d'aller embrasser son maître et admirer son nouvel ouvrage, bravait la rigueur de la saison, et prenait, le 5 décembre 1823, la route de Bruxelles. En arrivant à la maison de la rue Fossé-aux-Loups, son émotion fut telle, qu'il dût s'arrêter dans l'escalier et essuyer ses larmes. Pensait-il alors qu'il allait voir son ami pour la dernière fois?

On s'imagine aisément la joie de David à la vue de son élève chéri. Ils restèrent longtemps embrassés, et ces quelques minutes de bonheur les consolèrent de bien des souffrances. Après les premiers épanchements, David conduisit Gros à l'atelier, où le *Mars*, presque achevé, brillait de tout son éclat; le peintre n'avait plus qu'à terminer les nuages du premier plan, qui, par une gradation savante, concentrent la lumière et l'intérêt sur le groupe principal. Gros fut surpris de la fraîcheur de cet ouvrage, en songeant surtout à l'âge de son auteur. Il remarqua aussi dans l'atelier un portrait de *Sieyès*, et monta même sur une chaise pour mieux étudier les mains qui, dans cet ouvrage, étaient, selon l'habitude de David, d'une exécution magistrale. Il demeura seulement deux jours près de son maître, s'abandonnant au plaisir de le regarder, de l'entendre et de lui confier ses peines et ses espérances.

David retourna à son atelier terminer ce dernier ouvrage qui allait encore faire l'étonnement de ses élèves. Il s'en fallut cependant de peu qu'il n'assistât pas à ce nouveau triomphe. Car, un soir du mois de février 1824, en revenant du théâtre, il fut violemment heurté et presque renversé par une voiture conduite par un cocher ivre. La force du coup, la frayeur, lui causèrent une émotion profonde et pénible dont il eut de la peine à se remettre, car le malaise ne céda qu'à une saignée ordonnée par le médecin qui aurait dû être appelé plus tôt.

La nouvelle de cet accident arriva rapidement à ses nombreux amis qu'elle plongea dans l'inquiétude. Son fils Jules, alors à Rome avec sa femme et ses enfants, qu'il avait heureusement pu arracher aux périls de la guerre de l'Indépendance hellénique, apprit par ses camarades d'enfance, et l'accident et le rétablissement de son père.

Quelques jours après sa guérison, David signait enfin son tableau de *Mars et Vénus*. Le bruit se répandit aussitôt dans Bruxelles qu'il venait de produire un nouveau chef-d'œuvre. Ce tableau était, au reste, le plus important de ceux qu'il avait exécutés en Belgique, à l'exception de la *Répétition du Sacre de Napoléon*. Il se composait de cinq figures grandes comme nature, sur une toile de huit pieds de large sur neuf pieds et demi de haut.

Les administrateurs des hospices de Bruxelles sollicitèrent, comme d'habitude, l'autorisation de l'exposer au profit des pauvres de la ville, et, pour la quatrième fois, David

répondit favorablement à leur demande. Pendant quinze jours une foule sympathique vint considérer son ouvrage. La recette s'éleva à la somme de 1,349 francs, et selon les administrateurs, elle aurait été du double, si chaque visiteur eût déposé seulement deux sols dans le tronc des malheureux.

Le succès de l'exposition de Bruxelles engagea Eugène à en organiser une à Paris, semblable à celle des *Sabines*. Il choisit dans cette intention un appartement situé 115, rue Richelieu, au coin du boulevard, vis-à-vis Frascati. Aidé de Naigeon et de Stapleaux, il disposa les trois pièces qui le composaient d'une manière avantageuse à la peinture de son père.

La première salle offrait la réunion des œuvres de David restées en sa possession : l'*Andromaque*, les figures d'*Hector*, de *Patrocle*, de *Romulus*, et la *Cène* d'après le Valentin. Dans la seconde, tendue d'une draperie d'un vert sombre, qui venait dissimuler la bordure, était placé le *Mars*, sous un jour favorable, et en face d'une large glace, qui le reflétait en entier ; la troisième, garnie de sièges et de canapés, formait un salon de repos.

M. et Mme Mongez, Naigeon, Drolling, les amis et les élèves de David, invités avant l'exposition à voir cet ouvrage, en furent vivement frappés, et leurs récits commencèrent à éveiller la curiosité du public.

Le moment était heureusement choisi, car depuis plusieurs années les grands disciples de David, « ceux, disait-il, marqués à la lettre du génie, » Girodet, Gérard, Gros, ne produisaient plus d'œuvres importantes. Le dernier était occupé à la coupole du Panthéon; Gérard gagnait des honneurs et de l'argent à peindre des personnages officiels, et la maladie aigrissant le caractère de Girodet, lui faisait rechercher l'isolement. La nouvelle génération artistique comptait bien des hommes de talent sortis de l'atelier de David ; mais ils représentaient moins que les anciens l'esprit du maître, et les toiles remarquables d'Ingres, de Schnetz, de Léopold Robert, se ressentaient de la réaction qui agitait les arts. Le maître ici était descendu dans la lice, et confiant dans ses nombreux succès, confiant surtout dans la conviction et le respect de l'art qui avaient toujours inspiré ses ouvrages, il ne craignait pas d'affirmer une dernière fois ses principes.

L'affluence des visiteurs fut considérable. Six mille personnes, le premier mois, entrèrent à l'exposition. Il serait trop long de rapporter ici tous les témoignages d'admiration que David reçut de ses élèves. Ils chargèrent les voyageurs qui se rendaient à Bruxelles de leurs félicitations. MM. Cavaignac, Lenoir, Péron, furent porteurs des lettres les plus flatteuses de Broc, Ponce Camus, Rouget, Drolling, Couder, renfermant aussi les compliments de confrères et d'amis, comme Espercieux et Cortot. Ses amis M. et Mme Mongez lui témoignèrent ainsi leur sympathique admiration.

« Paris, le 26 mai 1824, 1er jour de l'exposition.

« Mon cher maître,

» Je ne puis me lasser d'admirer votre dernier chef-d'œuvre ! Voilà trois jours de suite que je vais le voir, et il me semble toujours plus beau chaque fois que je le revois ! Votre

Mars est véritablement un dieu : sa tête est toute divine et d'un ton de couleur admirable; la pose, le dessin de toute la figure ne laissent rien à désirer. La *Vénus*, dont les formes sont si gracieuses, si délicates, et le coloris si fin, contraste on ne peut mieux avec le ton chaud du *Mars*. L'attitude de votre *Vénus* est charmante; on ne peut se lasser d'admirer ses jolis pieds et ses jolies mains. Enfin, mon cher maître, je n'en finirais pas s'il fallait que je vous dise tout ce que votre beau tableau m'a fait éprouver. Composition, couleur, harmonie, dessin, beau caractère, ce tableau me paraît remplir toutes les conditions qui composent un véritable chef-d'œuvre. Les *Grâces* sont bien nommées, leurs poses simples et agréables. L'*Amour* ne leur cède en rien : sa tête est belle et pleine de malice. L'effet aérien me paraît parfaitement senti et bien vaporeux. Vous n'avez jamais mieux fait, mon cher maître, que de nous envoyer ce tableau à Paris, où le goût du vrai et du style que vous avez eu tant de peine à introduire, se perdait; il nous fallait cette leçon, mais elle est bonne.

» . . . A présent que je vous ai dit ce que je pensais de votre tableau et de la manière avantageuse dont il va être exposé, il faut vous faire l'aveu de l'idée que je me formais de ce tableau, avant de l'avoir vu. Je vous dirai donc franchement que j'étais loin de m'attendre à ce qu'il est; les autres tableaux de vous que j'avais vus à Bruxelles, malgré qu'ils ne fussent que des copies, étaient bien inférieurs à celui-ci; enfin qu'il m'a pétrifiée et mise hors d'état de travailler de quelques jours, tant j'ai senti mon néant; mais j'ai du moins le plaisir de voir que ce coup d'assommoir tombera sur bien d'autres. . . »

Et Mongez, prenant la plume, terminait ainsi la lettre de sa femme :

« Mon cher et ancien ami,

» Je ne puis rien ajouter aux témoignages d'admiration exprimés dans la lettre de ma femme. Je les sens, mais je ne les exprimerai pas aussi bien, parce que je ne suis qu'un pauvre « amateur ». Mais ce que je puis dire aussi bien qu'elle, parce que je le sens aussi vivement, c'est que mon amitié pour toi et pour ta chère épouse durera autant que moi, et que je vous suis et serai toujours devoué. »

Quelques jours après, son jeune élève Stapleaux, en le prévenant de son retour à Bruxelles, l'informait ainsi du succès de l'exposition :

« . . . Je serai peut-être le premier interprète de tous les admirateurs de ce sublime ouvrage (le *Mars*), pour vous dire et entrer dans tous les détails de l'impression qu'il produit. La plupart des journaux de la capitale en ont déjà rendu compte... Il vient de paraître, il y a deux ou trois jours, une petite brochure intitulée : « *Description du tableau de David.* » On la dit fort intéressante et bien écrite; je me la procurerai pour vous la faire lire à mon retour.

» Tous les jours, depuis son ouverture, l'exposition est on ne peut plus suivie. La cour et la ville s'y transportent avec le plus grand empressement; le duc d'Orléans y est venu avant-hier, et peu de jours auparavant on y a vu le prince de Talleyrand. La plupart

de vos anciens élèves que je rencontre ne savent que m'exprimer combien ils sont satisfaits. Ils vous ont déjà dû témoigner par lettres combien il leur a fait plaisir et leur a donné une excellente leçon. »

Comme le disait Stapleaux, la presse s'occupa de ce nouvel ouvrage, et chaque journal consacra plusieurs colonnes à son exposition. Pour les uns, jamais le talent de David ne s'était affirmé d'une manière plus éclatante ; pour les autres, tout en retrouvant les qualités du maître, on comparait son dernier tableau à ceux qui avaient établi sa réputation et on préférait hautement le David d'autrefois au David d'aujourd'hui. Parmi les écrits publiés à cette occasion, il est intéressant de signaler celui sorti de la plume d'un homme auquel l'avenir réservait un des plus grands rôles de l'histoire. Thiers, qui commençait alors sa carrière et écrivait les premiers volumes de la Révolution française, fit paraître dans la *Revue européenne* une longue étude sur le *Mars désarmé par Vénus*. Déjà, à propos du Salon de 1822, il avait, dans le *Constitutionnel* du 25 avril, en parlant de la transformation de la peinture française à la fin du XVIIIe siècle, réforme qu'il attribue à l'influence des philosophes, tracé un aperçu de l'œuvre de David.

« La première impression de ce grand maître, disait-il, a été entraînante : je ne sais quelle fougue philosophique et républicaine animait son génie ; la liberté a été pour lui ce que la foi religieuse a été pour l'école Italienne. » Et il terminait son article, où il déplorait la pauvreté du Salon, où les maîtres se cachent, en disant : « David, que tous nos maîtres avouent pour leur maître et leur père ; David qui a mis le « qu'il mourût » sur la toile ; le « Phédon » en action ; David est loin de nous, et sa tête blanchit sous un ciel sans éclat et sans chaleur. »

Dans l'étude sur le *Mars*, Thiers se montre plus réservé. Tout en reconnaissant les grandes qualités de l'artiste, il redoute dans son école une immobilité qui est toujours une erreur, et reprenant la carrière de David, il le représente comme fuyant le mauvais goût de Boucher, pour reprendre la tradition du Poussin et des anciens. Après avoir comparé entre eux ses ouvrages dont les derniers dénotent une tendance trop marquée à suivre la « raideur statuaire » de l'antique, il arrive à son tableau du *Mars*.

« . . . Admire-t-on, dit-il, exclusivement les belles lignes, les couleurs éclatantes, même au détriment de la vérité ? Ce tableau doit être déclaré un chef-d'œuvre, car il est à l'extrémité même de la route où s'est engagé M. David. Pense-t-on, au contraire, que le style ne doit pas aller jusqu'à la prétention académique, que le dessin ne doit pas aller jusqu'à l'imitation des statues, la couleur jusqu'à un fatigant cliquetis de tons, jusqu'à une transparence affectée et au luisant du verre ? Alors, on considérera le tableau de M. David comme un ouvrage renfermant de belles parties d'exécution, mais dangereux peut-être à proposer comme modèle, et enfin comme le dernier terme d'un système qui fut bon quand il servait de correctif, qui ne l'est plus quand il tend vers un excès qui a besoin lui-même d'être réprimé à son tour. »

. . . Après avoir décrit le tableau, il continue : « La disposition de la scène est sans doute fort habile, mais elle est trop arrangée et rappelle trop cette raison calculée que l'école de M. David apporte dans toutes ses compositions et qu'il appartenait en effet à une époque

savante d'y apporter jusqu'à l'excès. Le dessin est fort pur, fort beau, et M. David est là comme ailleurs le plus grand dessinateur connu; mais il n'était pas plus académique en dessinant le *Romulus* qu'il ne l'a été en dessinant *Mars et Vénus*. Sa couleur enfin est plus brillante qu'elle ne l'a jamais été, mais on a besoin de s'y habituer un moment, tant elle surprend les yeux par son éclat. La couleur est sans contredit la partie la plus étonnante de ce tableau, elle présente un phénomène singulier et digne d'être remarqué.

» Un artiste signalé par des travaux qui l'ont placé au rang des plus grandes renommées, un artiste dont les qualités déterminées par ses ouvrages précédents, sont convenues pour lui-même et pour tout le monde, et qui semblerait ainsi devoir se reposer dans ce qu'il a fait, dans ce qu'il est, dans ce qu'il est reconnu être, a tout à coup la courageuse et noble pensée de changer sa palette et de faire une révolution dans son talent, à l'âge de soixante-dix ans passés. Certes, il y a peu d'exemples d'une énergie pareille et d'un amour de l'art aussi grand, aussi persévérant. On prétend que lorsqu'il fut exilé, M. David annonça à ses élèves qu'il allait changer sa manière et leur envoyer des Pays-Bas de la véritable couleur.

» Ce qu'il avait annoncé, M. David est parvenu à l'exécuter avec une rare vigueur de jeunesse. Jamais, en effet, on n'avait autant approché en France de la palette des peintres flamands et hollandais, et il est vraiment étonnant qu'un vieillard ait donné ce grand exemple.

» .... Cet amour si ardent, si courageux du beau, qui, à l'âge où l'homme ne cherche que le repos, lui fait encore tenter de nouveaux efforts pour faire un pas de plus et atteindre un nouveau degré de perfectionnement, cet amour du beau est comme l'amour du vrai dans les sciences, une vertu noble et élevée qui mérite des hommages et qui est digne d'être proposée à l'imitation des jeunes artistes qui entrent dans la même carrière.

» Quoi qu'il en soit de toutes ces réflexions faites dans l'intérêt de l'art et de son avenir, M. David n'en sera pas moins considéré comme un très grand maître, et l'homme qui fait une révolution chez une nation aussi éclairée, aussi sensible au beau que la nation française, ne peut être réputé qu'un artiste de premier ordre. On pourra disputer sur telle ou telle partie des œuvres de M. David, mettre un tableau avant ou après tel autre, mais c'est toujours lui qu'on opposera à lui-même, et il pardonnera sans doute à ceux qui mettront les *Horaces* au-dessus des *Thermopyles* ou du *Socrate*. »

Malgré ces éloges et cette reconnaissance des services que David a rendus à l'art, le journaliste conclut qu'il serait fâcheux qu'une superstitieuse admiration empêchât le génie d'avancer, et que, sous prétexte d'un beau dessin, on voulût arrêter l'essor du talent qui cherche à mettre plus de vie et de vérité sur la toile.

En lisant ces craintes de Thiers sur l'avenir de la peinture, on peut se demander quelle eût été l'attitude de David devant les essais de la nouvelle école?

David, avant tout, respectait la nature. L'instruction qu'il a donnée à ses élèves, les talents divers sortis de son atelier, sont là pour le prouver. Tant que les novateurs, guidés par leur propre sentiment, n'auraient aspiré de bonne foi qu'à frayer une voie nouvelle dans les arts, il aurait respecté, croyons-nous, leurs convictions, car il ne voulait pas que

l'art s'enfermât dans des formules étroites et toutes faites à l'avance ; mais, de même qu'il avait combattu l'esprit de l'Académie, de même il se serait opposé aux intentions des réformateurs si, aux poncifs des formes et de l'afféterie qu'il avait déchirés, ils avaient voulu substituer les poncifs du coloris et de la laideur. On reproche sans cesse à David « le style académique », sa carrière d'artiste s'est passée à le combattre, et si au moment où Thiers écrivait son étude sur le *Mars*, il eût pu consulter le *Jeu de Paume*, le *Marat*, le *Sacre*, il aurait hésité à l'en accuser. Ainsi le peintre des *Horaces* avait horreur du convenu ; seulement, il recherchait le beau, qui n'exclut pas la vérité. Le *Marat* est-il moins dramatique parce qu'il ne présente pas un modèle repoussant, et le *Sacre* est-il moins imposant parce qu'on n'a pas traduit toutes les pauvretés de la nature humaine? David ne s'arrêta jamais à un système, et dans tous ses ouvrages se manifeste un désir de mieux faire. Il l'avouait lui-même quand il disait, pendant son exil, à Gros, qu'il « s'était avisé de chercher la couleur », et réellement il tâchait d'acquérir cette nouvelle qualité.

On le blâme beaucoup d'avoir écrit à Gros de laisser de côté les bottes et les habits dorés pour faire un tableau d'histoire, mais n'ajoute-t-il pas que ces derniers ouvrages sont les seuls qui restent, parce qu'ils s'élèvent au-dessus des passions des hommes? N'avait-il pas le droit de tenir un pareil langage quand il pensait au *Jeu de Paume* abandonné, au *Marat* dissimulé sous une couche de blanc, au *Sacre* et aux *Aigles* roulés et délaissés au fond d'un magasin, et même aux chefs-d'œuvre de son élève, à *Jaffa* et à *Eylau*, ces pages immortelles cachées aux yeux du public, et ne pouvait-il pas alors regarder comme perdu pour la postérité le travail de la moitié de sa vie?

L'encouragement qu'il donne à Gros montre la haute estime qu'il faisait de son talent. Il le sentait capable d'affirmer, par un ouvrage de premier ordre, son droit à diriger l'école que les événements avaient fait passer dans ses mains : mais il ne répète pas le même conseil à tous ses élèves, et pendant qu'il recommande à Gros les sublimités de l'art, il rappelle Schnetz à l'imitation de la nature.

Aussi David, dans l'évolution de l'école Française, aurait sans doute cherché ce qu'elle contenait de sincère. Si même son cœur eût été capable de s'abandonner à ces sentiments mesquins qui agitent souvent les hommes, il aurait pu soutenir les novateurs qui s'attaquaient à cette Académie de peinture qu'il avait cru abattre, mais qui, revivant sous un autre nom, n'avait jamais cessé de le regarder d'un œil envieux.

Nous avons vu son bonheur à presser les mains de Géricault et d'Horace Vernet, et ces jeunes artistes eussent accepté avec respect ses avis. Les derniers essais de Géricault, ses travaux en Italie, ne montrent-ils pas, en effet, le désir de continuer le grand style de David en l'appliquant à des sujets moins élevés?

Car, lui aussi sentait que l'étude de l'homme offre toutes les ressources ; que son corps se prête aussi bien aux effets de la couleur qu'à ceux du dessin ; qu'il peut servir de prétexte à toutes les hardiesses, et rester cependant toujours vrai. David aurait donc résisté à l'engouement de ce qu'on appelle la vérité historique, vérité aujourd'hui, erreur demain. Les peintres des troubadours de la Restauration se croyaient vrais ; leurs pourpoints et leurs poulaines le sont-ils à nos yeux? Tandis que le torse du *Belvédère*, les

pieds du *Germanicus*, ceux de la *Vénus* de David, l'ont été et le seront toujours. C'est cette véritable beauté que rien n'altère, qui constitue la supériorité de l'art qui s'inspire de l'homme lui-même, sur l'art qui ne s'inspire que des accessoires de la vie. C'est de cette beauté seule que David était épris et qu'il rechercha pendant toute sa carrière.

Pour revenir au *Mars,* on prêta à un riche Anglais et au duc d'Orléans l'intention de s'en rendre acquéreurs. « Ce dernier, disait un journal, en aurait offert 40,000 francs à David, qui en aurait demandé 60,000 francs. »

Quand Stapleaux et Odevaere revinrent à Bruxelles, ils purent donner à leur maître tous les détails de son succès, et l'assurer surtout de la constante affection de ses élèves dont quelques-uns avaient même formé le projet de venir le surprendre.

David fut extrêmement sensible à ces preuves d'amitié et il chargea Cavaignac, à son retour en France, d'une lettre de remerciements pour tous ceux qui avaient conservé son souvenir.

« Mes chers amis, autrefois mes élèves, leur disait-il, M. Cavaignac a eu la bonté de m'apporter ici les témoignages de votre reconnaissance. Il vous rapportera les sentiments que vos lettres chéries m'ont fait éprouver. Je suis, quoique absent, toujours avec vous ; je m'informe de vos ouvrages, et vos soins font ma félicité, prolongent mon existence et font ma santé. J'ai conservé toutes vos lettres ; il y a un carton destiné à les contenir et, dans mes moments de mélancolie, je ne retrouve ma gaieté qu'en les relisant.

» Adieu, mes bons amis ; M. Cavaignac me faisait un plaisir de me répéter que, dans vos repas même, mon nom n'était point oublié. Adieu, continuez de m'aimer comme je vous aime.

» DAVID. »

Bien que le maître eût annoncé son intention d'abandonner la peinture, il était encouragé de tous côtés à poursuivre ses nobles travaux. Dans plusieurs lettres, MM. Narcisse Vieillard et Lavollé le pressent de reprendre la palette pour peindre des scènes de la vie d'un brillant génie, de Napoléon sans doute, car Barère, dans ses Mémoires, cite plusieurs tableaux auxquels David aurait songé, empruntés au retour de l'île d'Elbe, comme l'entrée à Grenoble, la revue où un grenadier amène son vieux père à l'Empereur. Le sujet que proposaient MM. Vieillard et Lavollé était plus dramatique ; mais nous n'avons pas pu en pénétrer le secret.

Il reçut à ce moment des nouvelles de Gros qui, après lui avoir adressé ses compliments sur le tableau de *Mars*, lui renouvelait ses espérances de bientôt l'embrasser.

« Paris, le 19 septembre 1824.

» Mon très cher Maître,

» C'est avec un bien vif plaisir que nous avons entendu Odevaere nous confirmer la continuation de votre bonne santé et de vos petites promenades. Sa vieille amitié s'exprime bien mieux et sait bien mieux que tout autre voyageur tout ce qui nous intéresse. Notre

conversation était un feu roulant d'intérêt de deux affectionnés élèves sur le plus grand et le plus chéri des maîtres.

» Vous aurez su, mon cher maître, avec quelle violence j'ai été attaqué d'un rhumatisme pendant deux mois, à l'époque de l'exposition de votre homérique chef-d'œuvre. Ne pouvant supporter la voiture, je m'y traînais, me reposant à toutes les bornes. Le silence respectueux qu'imposait l'aspect de cet ouvrage que vous aviez signalé comme le dernier de votre sublime carrière, l'enchantement, l'éblouissement de cette scène éthérée, tout vous mettait dans une autre sphère; on se croyait dans l'Empyrée. L'assemblée, toujours nombreuse, toujours renouvelée, admirait trop pour bavarder.

» D'ailleurs, elle était trop bien composée pour cela; mais on entendait de tous côtés, à voix basse : « Quelle fraîcheur d'imagination, à cet âge-là! Il est rajeuni! — Quelle » dignité! quelle volupté! c'est digne d'Homère! — Ce tableau se sépare par son style de » tout ce que l'on connaît en peinture. C'est un tableau grec. »

» C'était tout ce que je savais depuis Bruxelles; ce qui était nouveau pour moi, c'était le parti savant que vous avez tiré des nuages qui, par un ton sévère habilement conduit, secondaient toutes les chairs et leur rendaient encore une nouvelle grâce et une douce chaleur de coloris.

» Je voulais charger M. Stapleaux de vous porter tous mes sentiments d'admiration, mais il s'est établi un contrecarrement d'allées et de venues entre lui et moi, qui ne nous a pas permis de nous rejoindre, depuis le jour où il me dit de votre part que je pouvais lui montrer les tableaux que j'ai dans mon atelier. Mais, comme je ne m'en rapporte pas à des domestiques pour remuer des choses si précieuses, que j'étais tiraillé par plusieurs vésicatoires, je dus remettre cela au moins au surlendemain. Depuis, ses courses, les miennes, tout se contrecarra, et je fus vivement contrarié d'apprendre qu'il était parti sans que j'aie pu remplir votre intention.

» Je ne vous parle pas du Salon; vous aurez un livret vivant dans Odevaere, qui vous amusera beaucoup..... Mais non, le père de l'école française n'est pas là, et les impertinences et le vagabondage de la peinture sont à leur comble.

» Odevaere a vu mon *Dôme;* à la fin d'un si terrible ouvrage, il est bien encourageant, et cela renouvelle les forces d'entendre les choses obligeantes qu'il m'a dites et qu'il veut vous répéter.

» Il vous parlera aussi du *Portrait de M. Chaptal*, dont on est si content, que je me disais presque : « Monsieur David aimerait cela, » comme vous m'avez dit si aimablement, lorsque, monté sur une chaise, je dévorais des yeux les mains dans ce beau *Portrait de M. Sieyès :* « quand je les faisais, je disais : Gros aimerait ces mains-là. » Oh oui! mon cher maître, je les aimerai toujours mieux que je ne les imiterai; mais Odevaere vous dira que l'on voit bien que j'y pense toujours avec ferveur; car si j'ai le bonheur d'être enfin remarqué pour celui qui ne s'écarte pas comme les autres de la vérité, c'est que je suis tout en vous.

» Enfin, mon cher maître, quand on me demande : que ferez-vous après votre plafond? J'irai embrasser M. David; et si les bruits flatteurs qui se répandent se réalisent pour notre bonheur, cela vaudra bien mieux : j'irai au-devant de vous.

» Recevez, mon cher maître, ainsi que Mme David, tous nos embrassements que j'espère vous exprimer plus vivement.

» Eugène a eu la bonté de me donner la belle estampe du *Jeu de Paume*, autant de votre part que de la sienne; recevez-en tous mes remerciements. Je l'ai toujours trouvée mieux que l'on avait dit avant qu'elle parût. Si la teinte se fût plus rapprochée du dessin, c'eût été plus léger, mais il paraît que les procédés s'y opposaient. Je l'aime beaucoup en certaines choses. Nous ne sommes pas si difficiles que les amateurs; le sublime de cette composition l'emporte.

» Votre affectionné élève. » GROS. »

En écrivant à son maître qu'il aurait peut-être le bonheur d'aller au-devant de lui, il faisait allusion à des événements qui semblaient devoir provoquer la fin de ce triste exil. Le comte d'Artois, sous le titre de Charles X, venait de succéder à Louis XVIII, mort pendant le Salon de 1824. Des actes de clémence accompagnent ordinairement un changement de règne, et on s'attendait à voir le nouveau monarque exercer le plus noble de ses droits envers les bannis qui, par leur conduite sage et modérée, avaient témoigné de leur respect pour les lois. L'attitude réservée de David, le nouvel éclat qu'il venait de jeter sur l'école Française, le désignaient un des premiers à la clémence royale.

Une autre circonstance vint encore donner une nouvelle force aux espérances de Gros. Son grand travail de la *Coupole de Sainte-Geneviève*, commencé depuis dix ans, modifié par la politique, était terminé. Le premier jour où le public fut admis, ses élèves se rendirent en foule au Panthéon et lui remirent, en présence de son ouvrage, une couronne de lauriers comme gage de son triomphe. Ils accompagnèrent cet acte de reconnaissance de paroles d'estime et de dévouement qui émurent profondément le cœur de Gros, qui, en leur répondant d'une voix entrecoupée, ne put s'empêcher de déplorer l'absence de celui qui l'avait dirigé dans la difficile carrière des arts.

Parmi les témoins de cette scène touchante, se trouvait le comte de Peyronnet, ministre de la Justice. L'artiste s'excusant auprès de lui de s'être ainsi abandonné à son ardente amitié pour son maître, qui descendait tristement au tombeau sur la terre étrangère, il répondit en homme de cœur, qu'il ne voyait dans ses regrets qu'une qualité de plus à ajouter à son noble talent. Il lui promit même d'user de toute son influence pour amener le Roi à rendre un maître chéri à ses illustres élèves.

En s'associant aux généreux efforts de Gros, M. de Peyronnet répondait aux vœux de bien des Français, dont Mme de Genlis s'était faite l'interprète en plaidant avec éloquence le rappel du vieillard, « qui sera toujours la gloire et l'honneur de l'école Française; » il montrait aussi la noblesse de son caractère qui honorait en Gros cette fidélité au malheur, qui ne s'était jamais démentie, malgré des exemples éclatants d'ingratitude et malgré les soupçons fâcheux que la jalousie de ses rivaux pouvait faire naître dans l'esprit du Roi.

Gros reçut néanmoins une preuve éclatante de l'estime et de la sympathie qu'avait pour lui le roi Charles X, quand ce prince s'étant rendu, le 24 novembre, au Panthéon, pour contempler cette œuvre considérable qui rappelait les gloires et les malheurs de sa

famille, l'honora du titre de baron. Le peintre, en cette circonstance, conserva son attitude modeste, et il répondait à un des assistants qui lui disait : « Le Roi vous a fait baron, mais les artistes vous ont fait prince. — Le prince, hélas ! est absent, » faisant allusion à son maître.

Son plus grand bonheur, en recevant cette dignité, fut de penser qu'il pourrait mieux travailler au retour de David. Il espéra surtout que le nouveau succès de son école remuerait le cœur du grand artiste, le rendrait plus accessible aux conseils de seconder les efforts de ses amis par une honorable démarche, et qu'en voyant cette abnégation si sincère, qui lui renvoyait ses récents triomphes comme la récompense de ses conseils, David cèderait aux prières de l'amitié.

Il lui écrivit aussitôt cette lettre si émue :

« Paris, ce 28 novembre 1724 (*sic*).

» Mon très cher maître,

» Chaque fois que mes élèves ont recueilli des couronnes, je les ai déposées sur vos genoux ; permettez-moi d'y déposer les miennes. Tout ce que vous a bien voulu dire Odevaere sur ma *Coupole* n'a fait que croître et embellir, et l'unanimité la plus entière s'est manifestée à mon égard. Vous aurez appris par les papiers les bontés du Roi qui, comme tout le monde l'a dit « m'a nommé baron sur le champ de bataille ».

» Cette heureuse position m'a flatté d'autant plus qu'elle me donnait des forces pour les démarches que mon cœur me dicte. Tout mon chagrin est que je ne puisse les appuyer d'aucune des vôtres. Je saisirai l'occasion de consulter un grand personnage, qui m'accueille très bien ; si j'entrevois qu'une démarche de votre part seconderait les miennes, alors je vous en conjurerai, au nom de l'amour de l'école Française pour son régénérateur.

» Mes sentiments pour vous, mon cher maître, sont tels, et vous le savez, que les plus grands succès ne peuvent trouver jour à ajouter à ma reconnaissance et à mon attachement immuables.

» Je vous embrasse mille fois ainsi que Mme David ; ma femme se joint à moi.

» Votre affectionné élève.

» GROS. »

Il affirma, dans une douloureuse cérémonie, aux funérailles de Girodet, son inaltérable attachement pour David, en mêlant son nom aux regrets qu'il exprimait des pertes cruelles qu'éprouvait l'école. L'émotion l'empêchant de parler, il s'écrie : « Je ne sais pas écrire. — Mais vous savez peindre, » lui répond la foule attendrie.

Soutenu par ces témoignages de sympathie, il fait le récit des derniers moments de son camarade et termine en disant : « Après ces deux grands hommes, car le premier est aussi perdu pour les arts, nous pouvons dire, adieu belle peinture, adieu ! vous reverra-t-on jamais ! »

En attendant une réponse de Bruxelles, il multipliait ses démarches, visitant les personnes influentes et se faisant remettre le modèle de la pétition que David devrait

adresser au Roi. Mais ne trouvant pas qu'elle rappelât assez les titres particuliers de son maître à la clémence royale, il pria Villemain, de l'Académie française, de lui prêter le concours de son talent pour la rédaction d'un nouveau placet.

Villemain se rendit à ses désirs et lui fit remettre la pétition suivante :

« Sire,

» Parmi les voix qui célèbrent votre heureux avènement et les premiers bienfaits de votre règne, la prière d'un exilé monte jusqu'à vous. Puisse-t-elle être entendue dans ces jours de fête et de clémence qui vont marquer bientôt le Sacre de Votre Majesté.

» Je suis banni de France par une loi dont je n'accuse pas la justice, mais qui s'est adoucie pour plusieurs des hommes qu'elle avait frappés comme moi. Ils ont revu leur patrie à la faveur d'un sursis temporaire, et le pardon sublime qu'accorda celui dont ma main ne doit pas tracer le nom, s'est étendu sur eux. Et moi, Sire, dont le souvenir n'aurait dû jamais se mêler à la funeste époque de nos troubles civils ; moi qui m'égarais en quittant les arts, ne puis-je invoquer cette autre renommée que les arts m'ont acquise, cette longue vie qui leur fut consacrée et cette vieillesse qui les cultive encore ?

» Sire, je ne suis peut-être pas étranger au rétablissement du bon goût dans les arts et à la gloire de la nouvelle école Française. Daignez permettre que je ne meure pas hors de France, loin de mes enfants, de mes élèves et de mes ouvrages. Je ne suis pas un grand poète comme Milton ; mais vous êtes plus sage et plus clément que Charles II qui, cependant, laissa Milton vivre paisible en Angleterre. Puisqu'il m'était réservé de survivre à quelques-uns des hommes illustres que j'avais formés, puisque j'ai dû pleurer Girodet, permettez-moi, Sire, de rapporter en France les derniers restes du feu qui m'inspira. Qu'il me soit donné de voir, avant de mourir, le monument qu'un de mes élèves vient de consacrer aux grandes époques de notre histoire.

» Sire,

» Je ne sais si j'aurais la force de supporter l'exil pour moi seul ; mais ma famille, mes enfants me font souhaiter encore plus vivement ma patrie. Sous votre règne, elle est le temple de la paix et des arts. La postérité qui laisse quelquefois désarmer sa sévère justice en faveur des hommes dont elle aime les ouvrages, gardera peut-être un souvenir de moi, et elle ne reprochera pas à un grand Roi d'avoir été clément pour le peintre David. »

Cette pétition offrait en effet des différences assez sensibles avec la première qui était ainsi rédigée :

« Sire,

» Frappé depuis dix ans par une loi dont je ne puis accuser la justice, je languissais sans espérance sur une terre étrangère, quand les paroles magnanimes sorties de votre bouche royale sont venues m'apprendre qu'un nouvel Henri IV était monté sur le trône de

France ; pardonnez, Sire, à ma témérité, mais ces paroles consolatrices, en retentissant dans mon cœur, y ont fait briller un rayon d'espoir. Ah ! me suis je dit, ce prince généreux qui, comme le grand Henri, perd l'envie de se venger dès qu'il en a le pouvoir, rejettera-t-il la prière d'un vieillard dont le nom et les travaux n'ont peut-être pas été sans gloire pour cette France qui lui est si chère? Sire, exilé par votre auguste frère, je ne demande pas de voir rappeler par Votre Majesté l'arrêt qui m'a banni pour jamais du sol de la patrie ; je sais que cet arrêt fut juste, je reconnais mes torts et sans chercher à les atténuer, sans rejeter ma faute sur les fureurs du temps, j'offre en expiation au ciel et à la terre ma résignation à mon sort ; mais, Sire, la rigueur des lois n'a pu atteindre ma famille. Cette famille, Sire, a besoin de ma présence, et depuis les actes de clémence qui ont signalé le commencement de votre règne, elle ose espérer de me revoir encore.

» Daignez, Sire, justifier cet espoir, accordez à ma prière quelques instants de séjour en France. Que la vue de mes tableaux et de mes enfants console, un jour seulement, mes yeux prêts à se fermer, et je mourrai content.

» Telle est la grâce que j'attends de votre âme magnanime, Sire : La postérité pardonne quelques erreurs aux hommes qui ont su la charmer par leurs ouvrages, et peut-être verrait-elle un jour avec reconnaissance le nom de David parmi les noms des hommes égarés, sur qui s'est étendue la clémence de Charles X. »

Gros croyait enfin toucher au but de ses désirs, car il pensait, qu'un nom seul tracé au bas de ces lignes suffirait pour lui rendre son illustre ami, lorsqu'on lui remit le billet suivant :

« Monsieur David ne m'a pas communiqué l'écrit qu'il vous adresse, seulement il m'a dit qu'il ne renferme que ce qui est nécessaire pour vous tranquilliser ; et pour répondre pleinement au contenu de votre lettre, il m'a chargé de vous dire de bouche ce que les convenances en politique lui défendent d'écrire. Si je me sers d'un autre moyen pour m'exprimer, c'est que je n'aurais pas eu le courage de vous parler, et que je sais d'avance que vous n'eussiez pas voulu m'entendre.

» Monsieur David m'a dit qu'il ne renonçait pas à revenir en France, mais que, puisque c'était un « décret » qui l'avait exilé il voulait aussi un « décret » qui le rappelât. Il m'a fait distinguer le mot « d'ordonnance » d'avec celui de « décret », etc., etc. Que par l'une il se trouverait encore le jouet des circonstances, que par l'autre il ferait connaître ses droits et conserverait son honneur.

» Ceci doit vous faire de la peine, mon cher maître : mais j'espère que vous ne m'en voudrez pas. Monsieur David a exigé de moi que je vous dise tout cela.

» Votre dévoué élève,

» ABEELE. »

La foudre tombant aux pieds de Gros ne l'aurait pas plus atterré que cette réponse de David. Aussi Abeele, connaissant son âme si impressionnable, n'avait pu se résigner à l'idée

d'assister à sa douleur. Car le billet qu'il lui laissait était assez clair, et sans avoir pris connaissance de la réponse contenue dans la lettre de David, il savait qu'il n'y avait aucune illusion à se faire sur le refus obstiné du banni à se prêter à la moindre démarche. Nous ne possédons, pour éclaircir ce point, qu'un simple brouillon écrit au crayon de la main de David au dos de la lettre de Gros, qui, dans sa brièveté, peint bien sa résolution inébranlable, au risque même de blesser profondément le cœur sensible de son élève.

« Mon cher Monsieur Gros,

» Ne me parlez jamais de démarches de ma part pour rentrer. Je n'en dois faire aucune; ce que je devais faire pour ma patrie, je l'ai fait. Je lui ai formé une brillante école; j'ai fait des ouvrages classiques que toute l'Europe viendra étudier. J'ai rempli ma tâche; c'est au gouvernement à remplir la sienne. »

Des paroles affectueuses devaient sans doute accompagner ce refus si pénible pour le cœur de Gros qui dut longtemps en conserver le triste souvenir, car cette lettre fut peut-être la dernière qu'il reçut de son maître.

Les jours de tristesse et de deuil se levaient en effet pour David et son école, et son tableau du *Mars* avec la *Coupole du Panthéon* de Gros semblent clore cette suite de chefs-d'œuvre qui forment l'ensemble incomparable de cette évolution de la peinture française; car déjà l'avenir appartenait à une nouvelle génération.

La tombe, qui s'était ouverte pour Girodet, recevait quelques mois après l'administrateur éclairé qui avait présidé aux succès des peintres de l'Empire. Vivant Denon, qui n'avait pu se remettre de la vue de nos musées spoliés par d'implacables vainqueurs, était conduit à sa dernière demeure par des amis fidèles. Gros, comme président de l'Académie des beaux-arts, prit encore la parole en cette triste cérémonie, et rendit un juste hommage de reconnaissance au savant honoré de l'amitié de Napoléon.

Les rigueurs de l'hiver avaient assez éprouvé David pour causer de l'inquiétude à ses amis. Il était alors dans sa soixante-seizième année et son dernier travail l'avait beaucoup fatigué. Il souffrait d'étouffements, qui étaient peut-être la suite de l'accident qui lui était arrivé à sa sortie du théâtre. Aussi ses enfants suivaient avec anxiété l'état de sa santé lorsque, dans les premiers jours de juillet, ils reçurent la nouvelle qu'il venait d'être frappé d'apoplexie. Pour comble de malheur, Mme David était aussi sous le coup d'une seconde attaque de paralysie.

Aussitôt Mme Meunier, Eugène et sa jeune femme, Mlle Chassagnolle, accoururent à Bruxelles. Ils trouvèrent leurs parents dans une situation déplorable, et passèrent des heures pleines d'angoisses à veiller les deux vieillards assis en face l'un de l'autre et privés en partie de leurs facultés.

Les malades cependant commencèrent à se rétablir. On aurait voulu leur prodiguer tous les secours de la science, mais une loi cruelle fermait à David la route de la France et l'empêchait de consulter les médecins distingués de Paris. Dans cette triste alternative les enfants emmenèrent leur mère dont l'état était plus inquiétant.

La soudaineté du coup qui avait frappé David avait donné naissance au bruit de sa mort. Cette nouvelle étant arrivée jusqu'en Italie, son fils Jules avait aussitôt quitté Rome, et Léopold Robert ainsi que Schnetz avaient écrit à Navez pour lui exprimer la part qu'ils prenaient à la perte de leur maître.

« Rome, ce 28 juillet 1825.

» Nous avons été bien attristés ce soir en apprenant la mort de Monsieur David, de cet homme extraordinaire. Son fils aîné est parti pour aller le rejoindre, il ne retrouvera plus son père, je le plains sincèrement. Dans ta première lettre, je te prie, donne-nous tous les détails que tu sais sur la mort de notre cher maître, pour le talent duquel nous avions tous une si grande vénération.

» Sa femme est toujours malade, je suppose ; c'est pour cette raison que leur fils qui était ici est parti. »

Cependant le mal céda à un traitement énergique et David recouvra petit à petit ses forces, à ce point que quand Langlois vint à Bruxelles, lui apporter les souvenirs de ses élèves, il put accorder à son amitié les séances nécessaires pour qu'il fît son portrait.

Bien que David fût déjà très éprouvé par les années et la maladie, ce portrait de Langlois est le meilleur qu'on ait fait de lui, sans excepter celui peint par Rouget en 1814. Plus que dans tout autre, l'artiste s'y révèle, et, malgré l'âge qui a blanchi les cheveux, un front élevé, un regard pénétrant, une taille encore droite indiquent bien un homme de génie.

Cette peinture et une petite lithographie de Madou qui montre le maître se promenant au Parc en sont, au dire des personnes qui l'ont connu, les souvenirs les plus fidèles ; on les préférait de beaucoup au dessin dans lequel Odevaere l'avait représenté en pied, la palette à la main dans son atelier. Madou l'avait aussi placé parmi les personnages qui animent ses grandes vues de la ville de Bruxelles.

A son retour à Paris, Langlois put tranquilliser ses amis. Gros, toujours affectueux, s'empressa d'écrire pour l'assurer de la joie qu'il prenait à son rétablissement, et lui recommander la prudence si nécessaire pour la conservation de sa précieuse santé.

« Paris, le 2 octobre 1825.

» Mon très cher maître,

» Nous avons toujours été informés et attentifs à toutes les variations de votre santé, car les nouvelles de Bruxelles sont les vôtres ; le devoir de chacun s'y rendant ou en revenant est de vous porter les constants et profonds hommages de tout ce qui est dans les arts, et de rapporter de vos nouvelles ; elles nous ont causé de vives inquiétudes et enfin nous ont rassurés.

» Langlois a eu le plaisir de vous accompagner au spectacle, cela vous montre tout à fait rétabli, mais il faut ménager sa convalescence et craindre surtout de se laisser trop aller au besoin devenu trop vif par une longue privation de nourriture.

» Excusez, cher maître, mais c'est si facile à oublier et si dangereux, qu'il faut pardonner la leçon obligée à tout convalescent.

» J'ai vu Madame David et l'ai trouvée un peu mieux que je ne croyais d'après les terribles récits du coup foudroyant qu'elle avait éprouvé.

» Je n'ai point eu de couronnes à vous offrir cette année. Naigeon méritait évidemment le prix, mais Norblin ne pouvant concourir l'année prochaine par son âge, son prix n'étant pas trop mal et mon atelier ayant déjà trop rebattu les oreilles, on a décidé la question. On s'en est tenu à exprimer le regret de n'avoir pas eu deux grands prix à donner. Naigeon a fait beaucoup de progrès.

» M. Quatremère, qui ne parle jamais de vous qu'avec la plus grande vénération, a fait hier, en séance publique, l'éloge de Girodet, et parlant du sublime tableau des *Horaces*, il a retracé notre histoire des arts depuis cette époque, et le regret qu'avec un aussi grand maître et d'aussi habiles élèves, on n'en ait pas moins vu se changer les galeries en boudoirs et les grandes conceptions en vignettes, etc.

» Il a fait beaucoup de plaisir à ceux qui partagent ses regrets ; mais ceux que cette vérité accuse l'auront trouvé tout au moins acerbe. Voilà pourquoi, je crois, on représente la vérité toute nue. C'est parce que l'on n'a jamais su comment l'habiller pour la rendre agréable à ceux qui ont tant d'intérêt à la représenter et qui ont tant d'intérêt à la rejeter au fond du puits.

» Langlois doit me faire voir votre portrait que l'on dit très ressemblant, chose que j'aurais dû faire, mais que je sentais trop capitale pour le peu de temps que j'avais auprès de vous.

» Adieu, cher maître, Stapleaux vous embrassera bien pour moi. Ménagez-vous, ménagez-vous. Tous les cœurs sensibles aux arts sont d'amour et de pensée autour de vous.

» M. Quatremère m'a parlé de votre tableau de la *Colère d'Achille* comme d'un tableau grec et si grec qu'il s'en allait cherchant si vous n'auriez pas eu un motif grec qui vous eût inspiré. La tête de la *Clytemnestre* est sublime, dit-il, ainsi que la majesté d'*Agamemnon* et la douceur de la victime.

» Adieu, cher et adoré de nous tous, ô grand maître !

» Ma femme vous assure aussi de tous les sentiments et sollicitude que nous ressentons pour vous.

» Votre affectionné élève,

» GROS. »

Ces lignes étaient les dernières que David devait recevoir de son élève ; car, malgré les soins éclairés du docteur Seutin, et les précautions les plus attentives, l'altération de sa santé présageait malheureusement une fin prochaine.

Ayant à peu près repris ses habitudes, malgré la promesse qu'il avait faite après le *Mars* de ne plus s'occuper de peinture, il était retourné à son atelier et s'y plaisait encore à retoucher une répétition de sa *Colère d'Achille*. Il avait eu lieu d'être satisfait de l'exposition du *Mars* à Paris ; elle avait rapporté 15,000 francs environ, et bien que le prix

d'entrée eût été fixé à 2 francs, elle avait été visitée par près de dix mille personnes, désireuses de donner à l'artiste un témoignage de leur sympathie.

Il reçut encore une nouvelle preuve de l'amitié que lui portaient les habitants de la Belgique, quand le président de la Société des Beaux-Arts et de Littérature de Gand lui remit, le 23 août 1825, la médaille qu'on lui avait votée en 1818. Cette médaille de vermeil portait, gravé sur sa face, le Génie des Arts déposant des palmes et des couronnes sur un cippe où se lisent les noms des peintres les plus célèbres avec la légende suivante :

SOCIET. REGIA. BONAR. ART. ET. LITTERAR.
LUD. DAVID. SOC. OPT. PICT. PRINCIPI.
ART. INSTAURATORI.
GANDAE. MENSE. JUNIO
MDCCCXVIII.

tandis que le revers rappelait, par une inscription, le concours qu'il avait prêté, par l'exposition de ses tableaux, au soulagement des malheureux.

David répondit à cette attention flatteuse par le don de quatre dessins. La Société possédait déjà de lui une composition qu'il lui avait envoyée pour une médaille qui devait être distribuée aux lauréats d'une exposition des produits de l'industrie nationale. Il y avait représenté la Belgique assise sous un oranger et donnant une couronne à un Génie ailé qui lui présente une ruche, emblème du travail.

Il fit aussi, à la même époque, un dessin, le *Viol de Lucrèce,* puis, sur les instances de son fils Eugène et de sa jeune femme, leur portrait au crayon noir. Ce fut le dernier ouvrage sorti de ses mains. Le peu de travail auquel il se livrait le fatiguait beaucoup; mais il ne pouvait renoncer à l'art auquel il avait consacré sa vie et, montrant son tableau, il disait : « Voilà mon ennemi, c'est lui qui me tuera. »

Ses forces déclinaient rapidement. A cause de l'enflure des membres inférieurs la marche lui était devenue pénible et douloureuse. Il souffrait beaucoup de sa suffocation incessante. Enfin, vers le 18 décembre, son état ayant empiré d'une manière alarmante, le journal l'*Oracle* annonça qu'il était gravement atteint d'une affection du cœur.

Il tomba dès ce moment dans un engourdissement qui le rendait insensible aux soins de ses enfants, Mme Meunier et M. et Mme Eugène David. Aucun souvenir de sa vie passée ou des événements tragiques auxquels il avait été mêlé ne vint agiter son âme prête à quitter cette terre. L'art seul, qui avait été sa passion constante, le ranima un instant, lorsqu'on lui présenta une épreuve de la planche que Laugier exécutait d'après son *Léonidas.* Faisant tenir cette gravure tendue au pied de son lit, il demanda sa canne et de sa couche de douleur il désigna les endroits qui exigeaient une correction, appuyant surtout sur la simplicité de l'effet. Épuisé par cet effort, il retomba sur l'oreiller en murmurant : « C'est bien là une tête de *Léonidas.* » Ce furent ses dernières paroles, car son état de stupeur augmentant, il rendit, le 29 décembre 1825, à dix heures du matin, le dernier soupir.

A peine eut-il cessé de vivre, qu'Eugène, se faisant l'interprète des sentiments de sa

famille, songea à rapporter en France le corps de celui qu'une loi politique avait rejeté du sein de la patrie. Il écrivit aussitôt à Gros pour lui annoncer la mort de son maître et le prier de faire les démarches nécessaires pour que les Français qui l'avaient connu et aimé pussent lui rendre les derniers devoirs.

« Bruxelles, le 29 décembre 1825.

» Monsieur et ami,

» Mon malheureux père vient d'expirer dans mes bras. Je connais trop l'amitié constante que vous lui portiez pour ne pas être persuadé que vous partagerez notre vive douleur. Une chose pourrait rendre moins amère l'affliction que nous ressentons; ce serait qu'il nous fût permis de faire rentrer en France la dépouille mortelle de celui que nous pleurons. Je m'adresse à vous, Monsieur, le chef de ses nombreux élèves, pour nous obtenir cette permission. Nous consentons d'avance à toutes les restrictions que l'on voudra nous imposer, pourvu que le corps de notre père repose dans sa patrie.

» Mon frère Jules, qui loge rue Mabillon, n° 12, se joindra à vous dans toutes les démarches que vous jugerez nécessaires pour nous faire obtenir cette faveur.

» Agréez d'avance tous mes remerciements, et croyez aux sentiments de considération et d'amitié de votre affligé serviteur,

» E. David. »

D'un autre côté, les artistes belges et les habitants de Bruxelles, qui s'étaient toujours montrés fiers de l'hospitalité que le grand artiste avait trouvée au milieu d'eux, pensèrent au nouvel honneur que recueillerait leur patrie si elle conservait les restes de celui qui avait rencontré le calme et le respect à l'abri de ses institutions libérales. Odevaere exprima leur désir dans cet article où il réclamait pour la Belgique les cendres de son maître :

Aux Artistes, aux amis des Arts.

« Les arts viennent de faire une perte irréparable ! David a terminé sa carrière ! Le trône de la peinture est vacant !

» La Belgique hospitalière s'honora en accueillant ce grand homme ; et ses nombreux élèves, les innombrables admirateurs de l'auteur des *Horaces*, des *Sabines* et du *Léonidas*, consolèrent sa vieillesse et adoucirent ses chagrins par la reconnaissance et les hommages sincères dus à son talent sublime.

» Mais combien cette noble récompense de quarante ans de travaux et de soins ne dut-elle pas lui devenir plus précieuse encore, quand un monarque, ami de la gloire et protecteur de l'infortune, lui donna l'assurance bienveillante d'un repos sans trouble et sans vicissitudes au milieu d'un pays qui partage, avec l'Angleterre, le beau titre de terre classique de la liberté ! Ceux qui ont été témoins des épanchements de la reconnaissance du grand peintre que nous pleurons, peuvent l'attester.

» Dans sa longue carrière, David a donné des exemples et des leçons à deux générations

d'artistes de tous les pays. On peut donc l'appeler le père et le restaurateur non seulement de l'école Française, mais des Arts en Europe.

» Il était exilé cependant, loin d'une patrie que ses talents avaient honorée! et tandis que son génie ne trouvait partout que des admirateurs, ses concitoyens étaient les seuls dont il ne pût entendre les applaudissements. Le sol qui le vit naître lui était interdit et la terre d'exil recueillera sa cendre!

» ... A la suite des discordes civiles, le Dante expira, banni de sa patrie, et le siècle qui l'avait vu mourir n'était pas écoulé que Florence réclama, mais en vain, ses dépouilles dont Ravenne, son dernier exil, s'enorgueillit encore aujourd'hui. Que Bruxelles aussi s'honore de conserver celles de David.

» David est mort au milieu de nous, artistes, mes camarades, et vous tous, amis des arts qui pleurez sa perte! Que le ministère en France lui accorde ou non un peu de terre refusée à Molière, à Voltaire, à tant d'autres grands hommes; c'est parmi nous que ces cendres précieuses doivent être honorées, doivent rester à jamais! C'est nous qui lui devons, après de nobles funérailles, un mausolée dépositaire de nos regrets et de notre reconnaissance. C'est ainsi que nous prouverons à l'Europe que si la Belgique était heureuse de posséder ce grand homme, elle était digne de cet honneur. Et si un jour, un autre Médicis vient redemander ses restes chéris, on lui répondra comme le Sénat de Spolète le fit à Laurent le Magnifique, qui réclamait l'honneur d'élever un monument à Lippi dans Florence : « Nous sommes fiers de montrer la tombe de David, qui passa au milieu de nous » ses dernières années et guida nos artistes dans la carrière des talents. »

» Je propose donc de supplier sa famille de nous laisser les restes de celui qui fut notre maître et ami, d'ouvrir sur-le-champ une souscription pour lui élever un tombeau digne de son grand nom dans une de nos principales églises; pour un service pompeux où l'on fera exécuter une messe de *Requiem* à grand orchestre de quelqu'un de nos compositeurs, et, afin de rendre cette cérémonie digne en tout de son objet, je propose de faire des invitations pour y venir assister, aux artistes et aux amis des arts de toutes les villes du royaume et des pays voisins.

» La souscription est ouverte chez Me Thomas fils, notaire, rue Bodenbrock, n° 1086. La liste des souscripteurs sera imprimée, et une Commission nommée parmi eux pour diriger la cérémonie funèbre et l'érection du mausolée. »

Selon les intentions d'Odevaere, les artistes belges constituèrent une Commission provisoire qui, s'adressant en leur nom à la famille de David, la pria de confier les restes du peintre des *Horaces* à sa nouvelle patrie et de leur laisser ouvrir une souscription pour lui accorder des honneurs funèbres et un monument dignes de son talent.

« Bruxelles, 31 décembre 1825.

» *A la famille de M. David.*

» D'après le vœu général des habitants de Bruxelles, déjà énergiquement exprimé par plusieurs lettres adressées à la personne chargée de la souscription pour élever un monument

à M. David, les soussignés, rassemblés en Comité provisoire et au nom de leurs concitoyens, au nom des arts belges, ont l'honneur d'adresser à la famille de M. David le désir si universellement formé de voir les restes mortels de son illustre père honorer la Belgique et rester dans un pays qui s'enorgueillit d'avoir été choisi par ce grand homme comme un asile de bonheur, de repos, après les tourmentes politiques qui occasionnèrent son exil.

» Espérant que sa veuve et ses enfants consentiront à la demande d'un public juste admirateur du talent du grand homme que les arts ont perdu, la Commission provisoire s'estimera heureuse de pouvoir annoncer à ses concitoyens une réponse favorable à sa prière.

» *Les membres de la Commission provisoire pour élever un monument à M. David et lui faire des obsèques dignes de lui,*

» J. ODEVAERE; MICHEL STAPLEAUX;
» L.-J. VAN GEEL; DE POTTER;
» F.-S. NAVEZ; HENNESSY;
» F.-A. THOMAS *fils.* »

La famille de David ne pouvait qu'être touchée de ce mouvement de sympathie. Eugène, cependant, ne voulut pas s'engager complètement vis-à-vis des promoteurs de cette démarche si honorable, et ainsi qu'il en informe sa sœur Pauline dans sa lettre du 1er janvier 1826, il convint, avec les artistes belges, que, s'il rapportait en France les restes de son père, il leur laisserait son cœur.

« Ici, toute la ville, écrit-il, demande ou son corps ou son cœur que j'ai fait embaumer et mettre dans un vase d'argent. Il y a une souscription ouverte pour lui ériger un monument digne de son grand talent.

» Si la rentrée de son corps était refusée par notre gouvernement, je le laisserais à cette bonne ville qui lui a donné l'hospitalité. J'emporterais son cœur, cependant avec la condition que si des moments plus heureux nous permettaient de faire rentrer son corps, il nous serait rendu et que nous leur donnerions son cœur.... »

Comme le disait Eugène, le soin d'embaumer le corps de David avait été confié à Van den Corpus Lambert, pharmacien de Bruxelles. On fit aussi mouler la tête du défunt, et son élève Rude prit, comme un précieux souvenir, l'empreinte de sa main droite. Michel Stapleaux, une demi-heure après sa mort, avait fait un dessin de ses traits pour ses enfants. Le docteur Chalupt, dans une notice nécrologique publiée dans les journaux de Bruxelles, donna, avec beaucoup de détails, les résultats de l'autopsie qui avait démontré que l'illustre malade avait succombé à une hypertrophie du cœur. On annonçait en même temps une biographie de David faite par Thomé, le neveu de Thibaudeau, et un nouveau portrait de lui lithographié par Delpierre d'après Navez.

L'opération de l'embaumement avait demandé plusieurs jours, et ce ne fut que le 5 janvier que le public fut admis à voir le peintre des *Horaces* reposant sur son lit mortuaire. Un de ses admirateurs vint placer sur sa tête une couronne de lauriers.

Le 8, sa dépouille mortelle fut deposée, entourée d'aromates, dans un cercueil de chêne doublé de plomb. On y scella avec le corps un extrait mortuaire traduit en plusieurs langues, des médailles et les gravures de ses tableaux renfermées dans un tube de verre. On fixa sur le cercueil une plaque de cuivre avec l'inscription suivante :

« *Jacques-Louis* DAVID, *né à Paris le 31 août 1748, Député de la ville de Paris à la Convention nationale, premier Peintre de l'empereur Napoléon, l'un des commandants de la Légion d'honneur, membre de l'Institut de France et des Académies de Peinture de Gand, Amsterdam, Rome, Florence, Vienne, etc. Mort en exil le 29 décembre 1825 sur la terre hospitalière de la Belgique, à Bruxelles.*

Suit la liste de ses tableaux.

Le cœur avait été enfermé dans une urne d'argent et remis à la famille.

Le 9 janvier, dans l'après-midi, une imposante pompe funèbre vint chercher le corps pour le transporter de la maison dans la salle mortuaire de l'église de Saint-Michel et Sainte-Gudule en attendant le jour des funérailles solennelles, et de l'enterrement qui dépendait de la décision du gouvernement français.

Ce lugubre cortège, pour gagner la cathédrale, passa par les rues les plus fréquentées de la ville au milieu d'une foule recueillie.

Il était ainsi composé :

1° Les jeunes élèves de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture portant des branches de palmier et des couronnes de lauriers.

2° Les élèves des différents ateliers portant, entourées de lauriers et surmontée de couronnes d'immortelles, des bannières dont les inscriptions rappelaient les plus célèbres compositions du défunt, telles que les *Sabines*, *Léonidas*, *Socrate*, *Mars et Vénus*.

3° La musique de la garnison exécutant par intervalles des mélodies funèbres.

4° Le char, décoré de guirlandes de lauriers, et attelé de six chevaux noirs conduits par six valets de pied en habits de deuil. Au sortir de la maison mortuaire, Michel Stapleaux déposa sur le cercueil la palette et les pinceaux de son maître entourés de crêpes, de lauriers et d'immortelles. Des professeurs de l'Académie et des amis de David, tenant des cierges allumés, entouraient le corbillard.

5° Immédiatement après le char venaient MM. Eugène David, le fils du défunt; Ramel de Nogaret; Michel, prêtre de l'église des Saints-Michel-et-Gudule, avec d'autres amis et compatriotes du défunt.

6° Le suisse de l'église des Saints-Michel-et-Gudule en grand costume.

7° Le poêle ou drap mortuaire porté par MM. Navez, Pœlinck et M. Stapleaux, élèves de David, et MM. Rude, Van Gheel et Bodumont.

L'épée de membre de l'Institut du défunt était également portée par M. Stapleaux.

8° MM. Hennessy, directeur de l'Académie royale de Peinture et du Musée, et Malaise, secrétaire de la même Académie.

9° Le valet de chambre de David en habit de deuil portant le costume de membre de l'Institut et les insignes de commandant de la Légion d'honneur de feu son maître.

10° Un grand nombre d'amis du défunt et d'habitants de la ville suivant le cortège.

Après avoir déposé le corps à l'église, les assistants se partagèrent comme un pieux souvenir les lauriers qui garnissaient le char funèbre.

Pendant ce temps, à Paris, les amis de David n'étaient pas restés sans exprimer leurs regrets de la perte du maître. Beaucoup se rendirent auprès de sa veuve, à laquelle, avec de grands ménagements, on avait dû se résigner à apprendre le coup qui la frappait.

A la nouvelle de la mort du peintre des *Sabines* et de *Léonidas*, l'administration des Musées avait fait transporter au Louvre ceux de ses ouvrages qui décoraient la galerie du Luxembourg. Les élèves de Gros, alors désireux de payer un dernier tribut de reconnaissance et d'admiration au talent de son maître, voulurent placer le buste de David au dessous de ses tableaux. Sur le refus du directeur du Musée qui fit fermer et garder par des gendarmes l'entrée de la galerie, ils se rendirent chez la veuve de l'illustre artiste. Enfin les journaux annoncèrent que David d'Angers, son élève, était parti pour Bruxelles pour exécuter la statue du défunt d'après ses souvenirs et les indications qu'il pourrait recueillir.

Persistant dans l'intention de ramener dans sa patrie les cendres du banni, sa veuve et ses enfants avaient adressé, le 16 janvier 1826, au comte de Villèle, président du Conseil des ministres, la requête ci-dessous pour obtenir cette précieuse autorisation :

« Monseigneur,

» Une famille profondément affligée supplie S. M. le Roi de lui permettre de rapporter en France les restes de son chef, le célèbre peintre d'histoire, Jacques-Louis David, pour les déposer dans le sein de sa terre natale. Si elle obtient cette faveur elle se propose d'ensevelir ces précieux restes au cimetière du Père-Lachaise.

» Nous conserverons, Monseigneur, une vive reconnaissance de ce bienfait, et nous formons des vœux pour la conservation de Votre Excellence.

» J. DAVID, *pour lui et sa mère paralytique;*
» E. DAVID, *ancien chef d'escadron;*
» ÉMILIE DAVID, *baronne Meunier;*
» PAULINE DAVID, *baronne Jeanin.* »

Voici la réponse que M. de Villèle fit à cette demande que les enfants de David lui avaient remise, le 23 janvier, en audience particulière :

« *A Monsieur J. David, homme de lettres.*

» Paris, 27 janvier 1826.

» Ainsi que j'avais eu l'honneur de vous l'annoncer, Monsieur, j'ai mis sous les yeux du Conseil des ministres la demande contenue en la lettre que vous m'avez écrite sous la date du 16 de ce mois.

» Le Conseil n'a pas pensé que cette demande pût être accueillie, et j'ai dès lors le regret de vous faire connaître qu'il m'est impossible d'y donner suite.

» Agréez, Monsieur.

» *Le Président du Conseil des ministres,*

» J. VILLÈLE. »

La famille de David fut désolée de cette réponse, en voyant qu'une politique implacable s'acharnant sur un cadavre, refusait au grand artiste qui avait jeté tant d'éclat sur l'école Française, une tombe au milieu des siens. Mais bientôt l'indignation surmontant la douleur, elle envoya au *Constitutionnel* et au *Courrier français* la déclaration suivante avec prière de l'insérer :

« Paris, le 30 janvier 1826.

» Nous soussignés, veuve et enfants de Jacques-Louis David, peintre d'histoire, décédé en exil, à Bruxelles, le 29 décembre dernier, rendons notoire par la présente déclaration : que nous avons remis en audience particulière, le 23 de ce mois, à Son Excellence le président du Conseil des ministres, une lettre en date du 16, par laquelle nous demandions à être autorisés à rapporter en France le corps de notre époux et père ; que M. de Villèle nous a répondu par une lettre, en date du 27 de ce mois, dans laquelle, sans mentionner l'objet de notre demande, il nous fait savoir qu'elle est refusée. Par cette décision, que le ministre évite d'expliquer, tant il en sent l'injustice, notre famille et la France se trouvent privées à jamais des restes précieux de l'homme qui l'a le plus illustrée dans les arts. Afin de nous laver aux yeux de nos descendants et de la France entière de l'opprobre qui rejaillirait sur nous, si l'on pouvait un jour imputer à notre indifférence ou à notre pusillanimité, de voir le sol de la patrie privé d'un aussi précieux dépôt, nous déclarons ici publiquement que nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour l'obtenir.

» Nous en donnons pour preuve notre demande dont nous joignons ici la copie et la réponse que nous avons reçue du ministère. Cette réponse, à la vérité, contre les règles de la correspondance ministérielle, ne relate pas l'objet de notre demande ; mais nous affirmons que, le 16 janvier 1826, nous n'avons adressé au ministère aucune autre lettre que celle dont nous donnons ici copie et que, par conséquent, la dépêche ministérielle est la réponse à cette lettre ; nous déclarons, en outre, qu'attendu que la loi d'*amnistie*, du 12 janvier 1816, par laquelle notre père a été frappé d'exil, ne saurait avoir d'effet après sa mort, nous regardons ce refus comme une persécution qui le poursuit dans le tombeau, contre laquelle nous protestons solennellement, et nous ne négligerons aucun moyen légal de combattre cette violation des lois et d'en obtenir justice.

» J. DAVID, *pour lui et sa mère paralytique ;*

» E. DAVID ;

» ÉMILIE DAVID, *femme Meunier ;*

» PAULINE DAVID, *femme Jeanin.*

Après ce refus des ministres du roi Charles X, il ne restait à la famille de David qu'à lui faire rendre, à Bruxelles, les derniers devoirs et à confier son corps à l'hospitalité de la Belgique.

Ses fils retournèrent à Bruxelles et s'entendirent avec la commission des artistes belges, pour le service funèbre. Cette cérémonie, qui devait être célébrée à Sainte-Gudule, fut fixée au 16 février 1826, et les journaux firent paraître, quelques jours à l'avance, l'invitation de la commission aux artistes, de s'associer aux funérailles du plus illustre représentant des beaux-arts. On distribua de nombreux billets d'invitation qui devaient servir de carte d'entrée au service funèbre.

Ce billet était ainsi rédigé:

« La veuve et les enfants de Monsieur *J.-L. David,* ancien premier Peintre de l'Empereur Napoléon, commandant de la Légion d'honneur, membre de l'Institut de France, de plusieurs Académies, etc., etc., et les « membres du Comité pour l'érection d'un monument » à sa mémoire », ont l'honneur de vous faire part que le service funèbre pour le repos de son âme, sera célébré (le corps présent) dans l'église des Saints-Michel-et-Gudule, le jeudi 16 février 1826, à onze heures précises du matin.

» R. I. P. »

Au jour désigné, dans le chœur de l'église, tendu de noir et brillamment éclairé, s'élevait un catafalque contenant le cercueil de David, et décoré de sa palette, de son uniforme de l'Institut et de ses insignes de la Légion d'honneur. Jules et Eugène présidaient ce triste service, auquel assistaient des députations des Académies de Courtrai, d'Ypres, de Gand et de plusieurs autres villes de Belgique et de Hollande. Un grand nombre de dames, des fonctionnaires civils et militaires, des membres des États généraux, et surtout beaucoup d'artistes se remarquaient parmi la foule qui remplissait l'église.

Pendant la célébration du service, les artistes du Grand-Théâtre de Bruxelles et la maîtrise de la cathédrale exécutèrent, d'une manière remarquable, des morceaux de musique choisis pour cette circonstance.

Après cette cérémonie funèbre, le corps fut de nouveau confié au dépôt de l'église Sainte-Gudule, en attendant le jour où il pourrait être transporté dans le caveau que la famille de David allait faire construire dans un des cimetières de la ville de Bruxelles.

La commission des artistes belges avait pris une large part dans les honneurs rendus à la mémoire de David. Ses membres, apprenant la décision royale qui refusait à ses cendres une tombe en France, avaient résolu de solliciter les amis des arts pour lui ériger un monument en Belgique, et, dès le 14 février, Odevaere, qui, par des circonstances indépendantes de sa volonté, n'avait pu assister au convoi de son maître, le 9 janvier, rédigea ce nouvel appel :

« Bruxelles, ce 14 février 1826.

» *Au Rédacteur de l'*Oracle.

» Monsieur, le refus du ministère français de permettre que les dépouilles mortelles de M. David rentrent dans sa patrie, a définitivement déterminé le lieu de sa sépulture.

» Depuis le jour où les arts ont essuyé la perte irréparable qu'ils ont faite, par la mort du restaurateur de la peinture, un comité a été nommé à Bruxelles, et de nombreuses offrandes destinées à éterniser nos regrets ont couvert les listes de souscription pour élever à l'illustre exilé un monument digne de lui.

» Si l'on avait accordé à ses concitoyens de recueillir ses précieux restes, nous nous serions empressés de joindre le produit de nos listes aux dons des artistes et amis des arts et des hommes de lettres français et étrangers, pour que la France montrât avec orgueil l'endroit où on aurait déposé un de ses plus célèbres enfants.

» C'est à nous maintenant de faire un appel aux Français, aux hommes de toutes les nations qui sentent le beau et honorent le génie, aux nombreux élèves surtout de ce David qui était leur guide, leur ami, leur père.

» Ils seraient fortement offensés si nous ne leur offrions pas de partager avec nous l'honneur de rendre à celui que nous pleurons tous les douloureux devoirs qui sont dus à ses cendres.

» Le monument qui décorera la terre hospitalière de la Belgique appartiendra à tous les pays : il sera européen. Des circonstances assez connues, étrangères au noble caractère français en ont seules fixé la place hors de France. Tous les cœurs généreux qui battent pour la gloire doivent y contribuer. Tous un jour, guidés par l'admiration ou la reconnaissance, porteront leurs pas vers le dernier asile de David que leurs pieuses mains se seront plu à orner.

» Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre estimable journal, d'ouvrir une liste de souscription pour ériger un monument sépulcral à la mémoire du grand peintre que nous avons perdu, et de publier le nom des souscripteurs. »

Malgré ces preuves de sympathie, la fin des difficultés que devaient rencontrer les fils de David pour donner aux cendres de leur père un dernier et éternel asile, n'était pas encore arrivée.

Conservant l'espoir de ramener un jour en France ces précieux restes, qu'on ne pouvait toujours conserver dans la chambre mortuaire de Sainte-Gudule, la famille se décida pour la construction d'un caveau dans un des cimetières de Bruxelles ; car la sépulture dans une église, usitée pour les personnages marquants, aurait peut-être créé des obstacles quand on aurait voulu reprendre le corps. La demande d'une concession de terrain dans le cimetière de Saint-Josse-ten-Noode fit naître un conflit entre le Conseil de fabrique de l'église des Saints-Michel-et-Gudule et le conseil des Hospices de la ville de Bruxelles, qui, toutes deux, prétendaient toucher une rémunération de 500 florins en cette circonstance.

Cette question, portée d'abord à la Régence de Bruxelles, puis devant les États députés de la province du Brabant méridional, fut résolue par un arrêté royal du 25 août 1826, qui autorisa en ces termes la fabrique de Sainte-Gudule et les hospices de Bruxelles à céder la portion de terrain qu'on leur demandait :

« Nous, Guillaume, par la grace de Dieu, Roi des Pays-Bas, prince d'Orange Nassau, grand-duc de Luxembourg, etc., etc.

» Sur le rapport du directeur général pour les affaires du culte catholique, du 19 juillet 1826, n° 21, relativement à une demande faite par D. V. Ramel, avocat à Bruxelles, au nom des enfants de feu le peintre David, tendant à obtenir, moyennant le payement d'une somme de cinq cents florins, tant à la fabrique de l'église des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, qu'aux hospices de la même ville, la cession d'un terrain de six aunes et demie au cimetière de la présente paroisse à Saint-Josse-ten-Noode, afin d'y construire un caveau et monument pour leur susdit père;

» Vu le rapport de notre ministre de l'Intérieur du 19 de ce mois, n° 64, où il constate que l'administration de la ville de Bruxelles a, en conformité de notre disposition du 27 septembre 1819, n° 8, consenti à la cession dont il s'agit;

» Vu aussi les articles 11, 16 et 17 du décret du 23 prairial an XII,

» Avons trouvé bon et entendu d'autoriser respectivement la fabrique de l'église des Saints-Michel-et-Gudule et l'administration des hospices à Bruxelles à accepter la somme de cinq cents florins (500), qui est offerte à chacune d'icelles à l'effet que dessus à charge qu'il devra être payé au Trésor, conformément aux dispositions sur les donations, un droit égal avec celui des successions.

» Cette autorisation s'étend en tant que besoin à l'administration de la ville de Bruxelles.

» Notre ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une expédition sera transmise à notre conseiller d'État, administrateur de l'enregistrement du cadastre et des loteries, pour information et direction.

» Au Loo, le 25 août 1826. » Guillaume. »

La famille David, représentée par Ramel, avait seule paru en cette circonstance, car la souscription ouverte par les artistes belges, et soutenue en France par quelques élèves du maître, n'avait pas répondu à leur attente. Elle eut donc à acquitter les frais du caveau et du tombeau qui abritaient les cendres de son illustre chef.

Pendant les délais assez longs de cette affaire, les héritiers de David avaient organisé la vente de ses peintures et de ses nombreux dessins. Elle fut précédée d'une exposition dans la salle Lebrun, rue du Gros-Chenet, où figuraient l'*Andromaque*, le *Mars*, les *Études peintes en Italie*, les *Portraits de Napoléon au Mont Saint-Bernard* et *en habits impériaux*, et un certain nombre de toiles seulement ébauchées. Quant aux tableaux du *Lepelletier* et du *Marat*, portés sur le catalogue, ils étaient visibles dans le salon d'Eugène David, 11, rue Cadet.

La vente, commencée le 17 avril, ne repondant pas aux espérances des parties intéressées, celles-ci retirèrent des enchères les principales toiles, ne laissant adjuger que les dessins, dont quelques-uns atteignirent un prix assez élevé.

Le *Marat* avait suivi le sort des autres peintures. Pour le *Lepelletier*, il fut acquis avant les enchères publiques par la fille de ce député, Mme de Mortefontaine, qui, professant

des opinions toutes différentes de celles de son père, s'efforçait de faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler le rôle qu'il avait joué pendant la Révolution.

Après certaines conventions avec les héritiers de David, relativement à l'enlèvement des emblèmes sur le tableau original et aux droits de reproduction et de gravure, elle demeura propriétaire de ce portrait pour la somme de 100,000 francs. La planche gravée d'après ce tableau fut brisée sous les yeux de M. de Forbin, à qui Tardieu l'avait remise à son corps défendant. Mme de Mortefontaine avait précédemment tenté de faire réclamer par l'administration des Musées, comme faisant partie du domaine de l'État, ce tableau, puisqu'il avait décoré la salle de la Convention ; mais les droits de l'artiste sur son œuvre étaient trop bien établis pour que cette démarche eût chance de réussir.

Quelques jours après la vente, une dernière attaque de paralysie enlevait, le 9 mai, la veuve de David. Ses enfants la déposèrent dans un monument au Père-Lachaise, à côté du cœur de son mari, qu'Eugène avait rapporté de la terre d'exil. Un grand nombre d'élèves et d'amis du grand artiste s'étaient réunis pour rendre les derniers honneurs à la veuve de celui dont ils n'avaient pu honorer la mémoire.

Quelques mots de remerciements furent adressés par les fils de David à cette foule recueillie qui, en assistant aux funérailles de leur mère, rendait ainsi un témoignage public de regret pour l'exilé dont les restes reposaient isolés sur la terre étrangère. Déjà, des voix éloquentes s'étaient élevées pour pleurer la mort de David et réclamer pour ses cendres un coin de la patrie. Des odes, des élégies déplorèrent l'arrêt cruel qui frappait sa dépouille mortelle, et peignirent le deuil des arts. Quelque temps après, le poète national, Béranger, chantait ainsi sa gloire et ses malheurs.

LE CONVOI DE DAVID

Air de *Roland* :

Non, non, vous ne passerez pas,
Crie un soldat sur la frontière
A ceux qui de David, hélas !
Rapportaient chez nous la poussière.
— Soldat, dirent-ils dans leur deuil,
Proscrit-on aussi sa mémoire?
Quoi ! vous repoussez son cercueil,
Et vous héritez de sa gloire !

CHŒUR

Fût-il privé de tous les biens,
Eût-il à gémir sous un maître,
Heureux qui meurt parmi les siens
Aux bords sacrés *(bis)* qui l'ont vu naître ! *(bis)*

Non, non, vous ne passerez pas,
Dit le soldat avec furie.

— Soldat, ses yeux, jusqu'au trépas
Se sont tournés vers la patrie.
Il en soutenait la splendeur
Du fond de l'exil qui l'honore ;
C'est par lui que notre grandeur
Sur la toile respire encore.

CHŒUR

Fût-il privé de tous les biens,
Eût-il à trembler sous un maître,
Heureux qui meurt parmi les siens
Aux bords sacrés *(bis)* qui l'ont vu naître ! *(bis)*

Non, non, vous ne passerez pas,
Redit plus bas la sentinelle.
— Le peintre de *Léonidas*
Dans la liberté n'a vu qu'elle.
On lui dut le noble appareil
Des jours de joie et d'espérance,
Où les beaux-arts à leur réveil
Fêtaient le réveil de la France.

CHŒUR

Fût-il privé de tous les biens,
Eût-il à trembler sous un maître,
Heureux qui meurt parmi les siens
Aux bords sacrés *(bis)* qui l'ont vu naître ! *(bis)*

Non, non, vous ne passerez pas,
Dit le soldat ; c'est ma consigne.
— Du plus grand de tous les soldats
Il fut le peintre le plus digne.
A l'aspect de l'aigle si fier,
Plein d'Homère et l'âme exaltée,
David crut peindre Jupiter,
Hélas ! il peignait Prométhée.

CHŒUR

Fût-il privé de tous les biens,
Eût-il à trembler sous un maître,
Heureux qui meurt parmi les siens
Aux bords sacrés *(bis)* qui l'ont vu naître ! *(bis)*

Non, non, vous ne passerez pas,
Dit le soldat devenu triste.
— Le héros, après cent combats
Succombe, et l'on proscrit l'artiste.
Chez l'étranger la mort l'atteint :
Qu'il dût trouver sa coupe amère !

Aux cendres d'un génie éteint
France, tends les bras d'une mère,

CHŒUR

Fût-il privé de tous les biens,
Eût-il à trembler sous un maître,
Heureux qui meurt parmi les siens
Aux bords sacrés *(bis)* qui l'ont vu naître! *(bis)*

Non, non, vous ne passerez pas,
Dit la sentinelle attendrie.
— Eh bien ! retournons sur nos pas.
Adieu, terre qu'il a chérie !
Les arts ont perdu leur flambeau
Qui fit pâlir l'éclat de Rome.
Allons mendier un tombeau
Pour les restes de ce grand homme.

CHŒUR

Fût-il privé de tous les biens,
Eût-il à trembler sous un maître,
Heureux qui meurt parmi les siens,
Aux bords sacrés *(bis)* qui l'ont vu naître ! *(bis)*

Cependant, à Bruxelles, tout s'achevait pour la sépulture de David. Dans la partie nord-est du cimetière de Saint-Josse-ten-Nood, dit aujourd'hui du quartier Léopold, on avait construit un caveau sur lequel s'élevait un obélisque triangulaire, portant sur ses faces ces simples inscriptions dont l'administration des Pays-Bas avait exigé la communication :

JACQUES LOUIS DAVID
RESTAURATEUR DE L'ÉCOLE MODERNE DE PEINTURE
EN FRANCE
NÉ A PARIS LE 28 AOUT 1748.
MORT A BRUXELLES LE 26 (*sic*) DÉCEMBRE 1825.

Le 11 octobre 1826, Jules et Eugène David conduisirent au champ du repos le corps de leur père avec la pompe qui avait accompagné ses funérailles. Ses élèves Navez, Stapleaux et Rude portaient les coins du drap mortuaire ; Odevaere, qu'un sort contraire semblait poursuivre en ces tristes circonstances, était remplacé par Thomas fils. Au cimetière, quand le cercueil eut été descendu dans le caveau, Ramel lut le discours suivant, qu'Odevaere devait prononcer sur la tombe de son maître.

» Dès sa première jeunesse, David fit pressentir l'indépendance de son génie et la révolution qu'il était destiné à faire dans la peinture. Vien, son maître, avait sans doute marqué par plus de sagesse et de vérité que ses contemporains : il avait banni de ses ouvrages le fracas et le dévergondage de l'ancienne Académie, mais si ses tableaux

n'offraient pas les défauts et le mauvais goût à la mode, Vien n'avait pas la force de génie nécessaire pour créer des beautés classiques ; on lui a l'obligation d'avoir montré l'écueil, mais c'est David qui non seulement enseigna le moyen de l'éviter, mais d'en préserver à jamais l'école, en donnant pour exemple des productions dignes du siècle de Périclès.

» Enfin, le tableau qui devait renverser les systèmes et le goût dépravé parut. *Le Serment des Horaces* fit une impression qui est encore dans toute sa force. Un jour nouveau luit pour la peinture. A peine ce chef-d'œuvre est-il déroulé qu'un ancien condisciple et ami de David, peintre distingué lui-même, lui écrit à Lyon, où il s'arrêta quelques jours, suivant de près son tableau : « Vous venez de réaliser tout ce que j'ai rêvé en pein- » ture, on ne peut aller plus loin. On ne vous égalera pas ; je renonce à mon art. » Et il tint parole. Cependant, s'étant mis, avec cette production, sur les rangs pour obtenir une place de professeur à l'Académie, il fut refusé. Son talent, disait l'Aréopage, n'était point académique, le voile qui couvrait tous les yeux n'était pas encore déchiré.

» Je ne vous parlerai pas, Messieurs, des regrets des amis des arts en voyant David dans la carrière législative ne rien produire en peinture pendant plusieurs années ; car ce magnifique dessin du *Serment du Jeu de Paume* ne fut que tracé sur la toile, et quelques têtes furent seulement ébauchées. Je ne rappellerai pas le temps où David, en exécutant un petit nombre de portraits, sembla trop oublier son art, si l'envie et la calomnie, déjà attachées à ses pas, n'avaient poursuivi dans l'homme public le grand peintre, recréateur de l'école.

» Il n'est sorte de crime qu'on ne lui imputa, et la jalousie, sous le beau masque de la justice, alla jusqu'à solliciter des accusations, par forme de souscription, afin qu'elle pût arriver au bienheureux moment de n'avoir plus rien à craindre de ce pinceau redoutable aux mauvaises doctrines de la médiocrité. On faisait colporter des listes où chacun mettait ses griefs et sa dénonciation. Un seul artiste acquit de la gloire dans ce monument de haine ; il y traça ces mots : « David est coupable de me surpasser en talent. »

» Hélas ! combien de fois, dans les épanchements de l'amitié, ne m'a-t-il pas découvert son âme tout entière. Je n'oublierai jamais ces mots que l'histoire doit recueillir :

« La nature n'est-elle pas la même pour tous les hommes ? S'il était vrai que j'eusse » commis toutes les horreurs dont on m'accuse, me verriez-vous sans remords me livrer à » mon art avec cette tranquillité d'esprit qu'il exige ? »

» C'est alors que je le pressais d'écrire ses souvenirs, ainsi que le fit Benvenuto Cellini, d'éclairer la postérité sur une foule de choses que lui seul pouvait connaître, et de ne pas supporter, au moins sans y répondre, le poids de la plus noire méchanceté. Sa réponse était toujours la même : « Le temps rendra à chacun ce qui est dû. »

» Puisse l'équitable histoire le venger de la calomnie et présenter dans son vrai jour une carrière qui, dans son cours, a tant illustré les arts. Puissent les grands principes du beau, que David pratiqua avec tant de succès et qu'il enseigna avec tant de zèle, ne point se perdre par le désir de l'innovation qui fait souvent chercher l'original pour n'atteindre que le bizarre et le maniéré. Puissent les arts, enfin, ne plus s'écarter de la route que David

d'après les anciens, d'après les grands hommes du XVe et du XVIe siècle, leur a tracée, et le respect et la reconnaissance pour la mémoire de notre illustre maître durer à jamais ! »

Cette triste cérémonie terminée, les fils de David remercièrent les personnes qui les avaient accompagnés dans ce pieux devoir. Ils demeurèrent encore quelques jours à Bruxelles et firent don à la municipalité de la collection des gravures d'après les œuvres de leur père. Le bourgmestre les remercia, au nom du collège, de leur générosité dont les marques seraient conservées à la Bibliothèque de la ville.

Les quatre enfants de David eurent à liquider entre eux la fortune de leurs parents qui s'étaient suivis de si près au tombeau. Malgré le retrait des principales toiles de la vente du 17 avril 1826, la part de chacun d'eux s'élevait à la somme de deux cent trente-quatre mille six cent soixante francs.

Le souvenir du maître fut religieusement gardé par ses élèves. Pour avoir ses traits sous les yeux, ils multiplièrent les épreuves de la médaille de Gros, en en changeant le revers, qui mentionna les principaux ouvrages de David. C'est ce modèle qui orne le titre de notre livre. Ils continuèrent aussi, pendant de longues années, à se réunir, une fois par mois, à un dîner où il était toujours question du grand artiste, et dans lequel on se distribuait ses lettres, ses croquis reproduits par l'autographie.

Pensant, après la révolution de Juillet, que les obstacles qui s'étaient opposés à son retour, et de son vivant et après son décès, étaient renversés, ils adressèrent, au mois de septembre 1830, une chaleureuse pétition au roi Louis-Philippe, signée de quarante d'entre eux, demandant que le Panthéon s'ouvrît pour recevoir les cendres du restaurateur de la peinture en France. Leur attente fut encore déçue.

La politique marque les hommes qui se sont livrés à elle d'un sceau indélébile que la mort même ne peut enlever. David a partagé le sort commun. En France, il est encore jugé avec passion, tandis que pour lui la postérité s'est prononcée en Belgique. En cet heureux pays, sa mémoire est restée pure et respectée. Il semblerait, à entendre parler les habitants de la ville où il trouva une si noble hospitalité, qu'il vient seulement de la quitter. Aussi, dans leur affection, ils ne considérent en lui que l'artiste dont, comme au lendemain de son décès, ils sont jaloux de conserver les restes précieux.

Nous voici arrivé à la fin de notre tâche sans avoir un seul instant regretté le sentiment qui nous l'avait conseillée.

Notre confiance dans le caractère élevé de David n'a point été trahie, et nous croyons que le lecteur impartial sera de notre avis.

La vie de cet homme, qui restera une des gloires de la France, fut consacrée au travail. Il ne s'écarta un instant de la route élevée que pratiquent les beaux-arts, que pour chercher la réalisation de rêves généreux qui agitaient alors les esprits. Son enthousiasme aveugle atteignit au délire, délire dont bien des citoyens, bien des artistes, étaient envahis comme lui. Il croyait enfin inscrire son nom parmi les bienfaiteurs de l'humanité et gagner, comme le lui disait Fabre d'Églantine, « le Panthéon de son vivant. »

Rappelé à la raison par une secousse terrible, il comprit son erreur ; mais comme il n'avait jamais obéi qu'à sa conscience, s'il éprouva des regrets, il ne connut pas le remords.

Quand nous examinons son œuvre, nous regrettons pour sa gloire ce temps si malheureusement dérobé à l'étude ; de nouveaux chefs-d'œuvre seraient, certes, sortis de son pinceau, car, à cette époque, son talent était mûr, et le but qu'il voulait atteindre apparaissait clairement à ses yeux.

« Les arts, disait-il alors, sont l'imitation de la nature dans ce qu'elle a de plus beau. »

Et sa main savante était capable de traduire cette noble pensée.

Il la poursuivit pendant toute sa carrière, soit qu'il peignît les *Horaces*, les *Sabines* ou *Napoléon*. Il puisait encore à cette source féconde de précieuses consolations quand sur la terre d'exil il s'éteignit entouré de l'estime d'un peuple généreux qui ne voyait que ses malheurs et son génie.

Enfin, cet ardent amour de la beauté morale et physique est le caractère le plus frappant de son talent.

Peut-être nous reprochera-t-on une conviction trop chaleureuse. Les liens du sang qui nous unissent à ce grand homme suffiraient seuls à l'expliquer, si l'étude que nous venons de terminer n'avait fait que la rendre encore plus profonde.

Notre espoir est donc de ramener le lecteur à une plus juste appréciation du caractère de David. Nous avons rapporté ses actes, ses paroles ; nous avons énuméré ses longs et grands travaux ; essayé d'exposer ses pensées, qu'au reste, comme les artistes en général, il ne savait pas dissimuler, et nous serons heureux si, après nous avoir lu, on ferme le livre en disant : David fut un homme sincère, et un artiste convaincu.

DOCUMENTS

LETTRE AUTOGRAPHE DE L. DAVID

SES PORTRAITS

LISTE DE SES ÉLÈVES

CATALOGUE DE SES OUVRAGES

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

paris ce 14 juin 1789

je ne scais exactement mon cher Wicar de quelle expression me
servir pour vous prouver ma reconnoissance du beau et superbe
dessin que vous m'avez envoyé et ce que vous pretendez que
j'ai fait a votre egard n'est rien en comparaison de la
maniere delicatte avec laquelle vous venez d'agir avec
moi je vous en voue une reconnoissance eternelle
et si mon amitié peut vous etre agreable disposez en
vous vous en etes rendu maitre on s'empresse de le
venir voir et on admire bien l'auteur, les uns disent
michel ange a bien du talent mais s'il n'etoit pas dessiné
comme cela ce seroit une toute autre chose, enfin
c'est a qui vous comblera le plus d'eloges. j'ai vu vos dessins
chez M. Lacombe je ne scais s'il vous a fait part de sa
satisfaction je vous le repete vous avez ici une grande
reputation mais chacun demande peint-il, peindra-t-il
je leur dis que oui et vous connoissez ma maniere de parler
plus dis (le gaillard n'est pas gauche il scaura toujours
tirer partie des circonstances) enfin vous voila a Florence
Florence ~~patrie~~ pouvez bien la patrie de Michelange
trouvez vous en combien peu de tems il a eté a apprendre
a peindre, le sentiment et le dessin voila les vrais maitres
pour apprendre a remuer le pinceau ~~genie~~ poste
[illegible] ses gaucheries a droite et gauche [illegible]

enbas en long en large pour voir que les lumieres soient a leur
place. on peindra toujours bien Malheur a celui qui dit
qui ne sait pas peindre en voulant dire qu'il ne sait
pas peindre celui la ne peindra jamais meme quand
il scaura bien peindre il ne diroit pas cela
s'il avoit ce que nous entendons ~~par~~ le Sentiment
aussi ce grand guide tant estimé chez nous particulierement
je ne l'aime pas moi; car je le trouve que ses peintures
et ses tetes n'ont pas du tout ce que je demande, j'entens
le guide generalement parlant car il y a certains tableaux
de lui que je distingue. et fra bartholomeo apropos
quel homme ~~pour~~ est-ce encore que celui la quelles tetes de
Villards ah florence! florence! que tu est eloignée
d'ici. florence! florence! vous y estes present en
ce moment apres faire un nouveau tableau chetif que
je suis je suis dans ce pauvre pais comme un chien
qu'on a jetté a l'eau malgré lui et qui s'efforce a
gagner le bord pour ne pas perdre la vie et moi
pour ne pas perdre le peu que j'ai rapporté de
l'italie donc je cherche a me soutenir et qui ne
fait que de soutenir est bien pret de reculer mais
je compte aussi revoir d'aise et florence et Roma
mais ne croyez pas ce que l'on vous dit de mon voyage il
n'en est encore rien quand je serai decidé je vous en

informerai. Donc je voulois vous dire que je fais un tableau
de ma ~~[illegible]~~ pure invention. c'est Brutus homme et pere qui
s'est privé de ses enfans et qui rentré dans ses foyers
on lui rapporte ses deux fils pour leurs donner la sepulture
il est distrait de son chagrin aux pieds de la statue de
Rome par les cris de sa femme la peur et l'evanouissement
de la plus grande fille. c'est bien beau a la description
mais pour le tableau je n'ose encore rien dire il paroit
a ceux qui l'ont vu qu'on est content de la composition
mais moi, moi. je n'ose encore rien prononcer. a pr[illegible]
vous me ferez un plaisir de me croquer sur le de[illegible]
tete pour la coeffure et dans la position que je vais
marquer il me semble que vous trouverez plutot a
ces baccanals on y voit souvent de ces bacchantes
en especes d'attitudes. d'ailleurs n'importe pourvu que vous
m'envoyez une coeffure echevellée d'une jeune fille [illegible]
coeffure de fille. ne vous avisez pas de me faire un dessin
fini je ne l'userez pas comme cela d'ailleurs je n'ai besoin que
du trait ou l'on distingue bien toutes les mattes de cheveux.
j'ai fait part a girodet de votre souvenir il y est bien sensible
il me dit de ne pas oublier de vous marquer le plaisir que cela
lui a fait et qu'il s'en ira voir d'une maniere ou de l'autre
maintenant avouons je pensois comme vous au sujet des artistes
dont vous m'avez parlé. ils ont Canova Viguli [illegible] a l'exception
que je mette Canova au dessus de [illegible] au moins considerant
la route dans laquelle il est. adieu Wicar. je vous oblige du dessin
et croyez moi pour la vie. Votre ami David

A Monsieur,

Monsieur Wicar Peintre
et Directeur de la gallerie
de Florence

A Florence

Italie.

SES PORTRAITS

PEINTURES

Vien.	Buste.	Appartient	au Musée d'Angers.
David (1790).	Id.	Id.	à M. Jules David.
Restout.	Id.	Id.	au baron Jeanin.
David (1794).	A mi corps.	Id.	au Musée du Louvre.
Rouget (1812).	Id.	Id.	à la baronne J. Meunier
Navez (1817).	Buste.	Id.	à M. Jules David.
Langlois (1825).	Id.	Id.	au Musée du Louvre.

DESSINS

Girodet.	Buste.	Appartient	à M. Walferdin.
Gros.	En pied.		au Plutarque français.
Odevaere.	Id.		

GRAVURES

Pausanias français. / J. David.	D'après David (1790).
Bonneville (1792).	
J. David.	Id. (1794).
Bourgeois.	D'après Rouget.
Potrelle.	Id. Navez.
Jazet.	Id. Odevaere.
Reveil, au trait.	Id. Langlois.
Deveria.	
Leroux, en membre de l'Institut (1).	
Dubouchet (1880).	D'après Edme Dumont, statuaire.

(1) Au bas du portrait entouré d'attributs :

A sa perfection il porta la peinture,
Il imita, mais sut embellir la nature.
Mars, l'Amour et Vénus, les sages, les héros,
Toute l'antiquité revit dans ses travaux.

LITHOGRAPHIES

Madou.	En pied.	D'après nature.
J. Boilly.	Buste.	Id.
Chéry.	Id.	Id.
Dreuille.	Id.	
Philippoteaux.	En pied.	
Senefelder.	En buste.	
Vital. M.	Id.	
Hesse.	Id.	D'après Navez.
Jacob.	Id.	D'après Langlois.
Friche.	Id.	Id.
Julien.	Id.	Id.

SCULPTURES

Edme Dumont (1789)?	Médaillon.		
Rude (1825).	Id.	Bronze.	Tombeau du Père-Lachaise.
Rude (1826).	Buste.	Marbre.	Musée du Louvre.
Id.	Id.	Bronze.	M. Jules David.
David d'Angers (1826).	Médaillon.		
Galle (1822).	Médaille.	Or.	Baron Jeanin.

COMPOSITIONS

Le Sacre de Napoléon.	L. David.
Distribution des croix de la Légion d'honneur dans l'église des Invalides (14 juillet 1804).	Débret (1812).
David et Wellington.	Odevaere.
Vue du théatre de la Monnaie a Bruxelles.	Madou.
Fronton du Panthéon.	David d'Angers.
L'Empereur Napoléon a l'atelier de David.	Jules David.
Distribution des croix. Salon de 1808.	Gros.
Id. au Palais de la Légion d'honneur.	Yvon.
Coupole de la Légion d'honneur.	Maillot.
Pendentifs de la coupole.	Sirouy.

LISTE DES ÉLÈVES DE DAVID

ABEELE, peintre belge, né à Gand en 1797, mort en 1855.

ALBERTI, peintre hollandais, né à Amsterdam en 1781.

ALBOUT, peintre.

ALLAIS, graveur, né à Paris en 1792, mort en 1833.

ALVAREZ, sculpteur espagnol.

APARICIO, peintre espagnol, né à Alicante en 1773. — Salon de 1804.

ARNAUD, peintre, né à Troyes en 1787, mort en 1846.

ARNAULD.

ARNOLD.

AUBUISSON (le marquis d'), peintre d'histoire. — Salon de 1812.

AUGER, peintre, né à Saint-Valéry en Caux (Seine-Inférieure), en 1787.

AUGUSTIN.

AURIOL, peintre, né à Genève (Suisse). — Salon de 1812.

BALLY, peintre de portraits, né à Paris, en 1764.

BARATHIER, lithographe.

BARBIER-WALBONNE, peintre d'histoire, né à Nimes (Gard), 1769, mort en 1860.

BARTOLINI, sculpteur italien, né à Florence, en 1778, mort en 1850.

BASTINÉ, peintre belge, né à Louvain.

BATTAGLINI, peintre d'histoire, né à Nice (Alpes-Maritimes), en 1787.

BAYARD, peintre.

BEAUDOIN, peintre.

BEAUGARD, dit THIL, peintre, mort vers 1828.

BEAUSAMY.

BEAUVOIR, peintre, camarade de Navez, 1822.

BEHAEGHEL, peintre belge, né à Lectoure près Ypres (Belgique), en 1795.

BEIN, graveur, né à Goxweiler (Bas-Rhin), en 1789, mort en 1857.

BELLEFOND (les frères), peintres.

BENDIX, peintre.

BENOIST (Mme), née DELAVILLE-LEROUX, peintre d'histoire, née à Paris, 1768, morte en 1826.

BERGERET, peintre d'histoire, genre, né à Bordeaux, en 1782, mort en 1863.

BERNIER, peintre.

BERTHON, peintre d'histoire, né à Tours, en 1777, mort en 1859.

BERTRAND, graveur, né à Soisy-sous-Etiolles (Seine-et-Oise), en 1784, mort en 1852.

BESSELIÈVRE, miniaturiste. — Salon de 1808.

BIARD, dessinateur, né à Rouen (Seine-Inférieure), vers 1790.

BITTER, peintre d'histoire, mort en 1832.

BODARD, miniaturiste.

BODOUIN, dessinateur, né à Douai.— Salon de 1798.

BOHEM.

BONANI, peintre italien.

BONNETTY, peintre et dessinateur, né à Entrevaux (Basses-Alpes), en 1788.

BONVOISIN, peintre.

BOSIO, peintre d'histoire et portraits, né à Monaco (Alpes-Maritimes), en 1764, mort en 1827.

BOUCHÉ, peintre de portraits, né à Paris. — Salon de 1798.

BOUCHET, peintre d'histoire, né à Paris. — Prix de de Rome, 1797.

BOURGEOIS, peintre de genre. — Salon de 1804, mort en 1812.

BOURGEOIS, graveur, né à Amiens.

BOURGEOIS, paysagiste, né à Guiscard (Oise), en 1767, mort en 1836.

BOUROT, peintre.

BOUTON, peintre, né à Paris, 1781, mort en 1853.

BOYENVAL, peintre de paysages historiques, né à Paris, 1784. — Salon de 1817.

BRANDT, graveur en médailles. -Prix de Rome, 1813.

BRETON, peintre, né à Bonchamp (Mayenne), en 1761.

BROC, peintre d'histoire, né à Montignac (Dordogne), mort en 1850.

BRULOIS, peintre belge, né à Bruges.

BRUSLARD (le marquis de), peintre.

BUGUET, peintre d'histoire, né à Fresne (Seine-et-Marne), en 1761, mort en 1803.

BURGESS, peintre.

BULGARI, peintre grec, né à Corfou.

BURCH VANDER, paysagiste français, né à Montpellier, en 1761.

BURET.

CAGNOT.

CALLET, peintre d'histoire, né à Paris, en 1799, mort en 1831.

CALLIER, peintre.

CALLOUET, peintre.

CAMERENDA, peintre.

CAMINADE, peintre d'histoire et de portraits, né à Paris en 1783, mort en 1862.

CANIVET.

CARAFFE, peintre et graveur, né à Paris en 1762, mort en 1822.

CARBONNIER, peintre, né à Beauvais (Oise) en 1787. — Salon de 1812.

CARPENTIER, peintre d'histoire, genre et portraits, né à Rouen (Seine-Inférieure), en 1787.

CASANOVA, peintre de portraits. — Salon de 1808.

CASIMIR KARPFF, peintre, né à Colmar (Haut-Rhin). — Salon de 1808.

CATHELINEAU, peintre de paysages et portraits, né à Montrichard (Loir-et-Cher) en 1787, mort en 1859.

CAYER.

CERRI.

CHAIX, peintre de portraits. — Salon de 1810.

CHAIX.

CHAMBRAY.

CHANDEPIE DE BOIVIERS, miniaturiste français, né à Jersey. — Salon de 1802.

CHARPENTIER (Mme), née BLONDELU, peintre de paysages et portraits, née à Paris en 1767, morte en 1849.

CHAUFFER, peintre d'histoire, né à Rouen (Seine-Inférieure), en 1779.

CHERADAME (Mme), née BERTAUD, peintre d'histoire et de portraits, morte en 1824.

CHERY, peintre, né à Thionville, (Moselle), en 1791.

CLESS, peintre de portraits, né à Strasbourg (Bas-Rhin). — Salon de 1804.

CLOCHAR, architecte, né à Bordeaux, en 1774.

COCHEREAU, peintre, né à Montigny-le-Gannelon (Eure-et-Loir), en 1793, mort en 1817.

COCHETEUX, peintre.

COLLET.

COLLOT.

COLOMBET.

COLSON, peintre d'histoire, né à Paris en 1781, mort en 1850.

CONSTANTIN, peintre grec, né à Smyrne.

COTTEAU, dessinateur.

COUDER, peintre d'histoire, né à Paris, en 1790, mort en 1873.

CRAIGNIEZ, peintre.

CRIGNIER, peintre d'histoire et de portraits, né à Sarcus (Oise), mort en 1825.

DEMAME-DEMARTRAIS, peintre et graveur, né à Paris en 1763, mort en 1827.

DAVID (Eugène), fils de David, sculpteur, né à Paris en 1784, mort en 1830.

DAVID D'ANGERS, statuaire, né à Angers en 1789. — Prix de Rome 1811. Mort en 1856.

DAVIN (Mme), née MIRVAULT, miniaturiste, née à Paris en 1773, morte en 1844.

DEBOURGE, ingénieur.

DEBRET, peintre d'histoire, né à Paris en 1768, mort en 1848.

DEBUCK, peintre.

DECAISNE, peintre belge, né à Bruxelles en 1799, mort en 1852.

DEGEORGE, peintre d'histoire et de portraits, né à Blanzat (Puy-de-Dôme), en 1786, mort en 1854.

DELACLUZE, miniaturiste, né à Paris en 1738, mort en 1858.

DELADUZE, peintre.

DELAFONTAINE, peintre et ciseleur. — Salon de 1798. Mort en 1861.

DELAILLE, peintre, né en Corse.

DELANOE, peintre d'histoire. — Salon de 1819.

DELANOUE, peintre.

DELAPERCHE, peintre d'histoire, né à Orléans, 1780, mort en 1843.

DELAPERCHE, peintre et sculpteur, né à Paris en 1790.

DELAROCHE (Jules), peintre d'histoire, né à Paris en 1795, mort en 1849.

DELAVILLE, sculpteur. — Prix de Rome, 1798.

DELAVOIPIERRE, peintre de portraits, né à Rouen. — Salon de 1801.

DELECLUZE, peintre et écrivain, né à Paris en 1781, mort en 1863.

DELMONT, peintre, né à Paris en 1794, mort en 1867.

DELORME, miniaturiste. — Salon de 1810.

DELORT, peintre et écrivain, né à Paris en 1789.

DEPAULIS, graveur en médailles, né à Paris en 1790, mort en 1867.

DESAINS, peintre et écrivain, né à Lille en 1789. — Salon de 1810.

DESAUBIERS, peintre.

DESORMERIE, musicien.

DESPOIS, peintre d'histoire et de portraits, né à Foissy (Yonne), en 1787. — Salon de 1817.

DESTOUCHES, peintre d'histoire, né à Dampierre (Seine-Inférieure), en 1794, mort en 1872.

DE VALMONT, peintre.

DEVÈZE, peintre.

DEVIENNE, peintre.

DEVILLERS, peintre d'histoire et de portraits. — Salon de 1804.

DEVOSGES, peintre d'histoire, né à Dijon en 1770. — Salon de 1793.

DEVOUGES, peintre d'histoire et de décors, né à Paris en 1770, mort en 1842.

D'HARDIVILLER, peintre d'histoire, né à Beauvais en 1795. — Salon de 1819.

D'HAUTPOUL (le marquis).

DOMINIQUE, peintre.

DROLLING, peintre d'histoire, né à Paris. — Prix de Rome en 1810. Mort en 1851.

DROUAIS, peintre d'histoire, né à Paris en 1763. — Prix de Rome en 1784. Mort en 1788.

DUBASTI, dessinateur, né à Paris. — Salon de 1802.

DUBOIS, antiquaire.

DUBUFE, peintre de portraits, né à Paris. — Salon de 1810.

DUCIS, peintre d'histoire, né à Paris en 1773.

DUFAU, peintre d'histoire, né à Saint-Domingue (Antilles), en 1770, mort en 1821.

DUMONT, statuaire, né à Paris en 1761.

DUMONT, peintre.

DUPAVILLON, peintre de portraits. — Salon de 1817.

DUPERRET, peintre.

DUPONT PINGENET, peintre et miniaturiste, né à Versailles.

DUPRÉ, peintre d'histoire, né à Versailles en 1789.

DUPUIS, peintre.

DUQUEYLARD, peintre d'histoire et de paysages, né à Digne (Hautes-Alpes), en 1771. — Salon de 1802.

DURAND, amateur de tableaux.

DURAND-DUCLOS, miniaturiste. — Salon de 1804.

DUSAULCHOY, peintre d'histoire, né à Thoul en 1781, mort en 1852.

DUVAL LE CAMUS, peintre d'histoire, né à Lisieux (Calvados), en 1790, mort en 1854.

ECHENBERG, peintre danois, né à Sundewet (Holstein, Danemark), en 1783, mort en 1853.

EPINAT, paysagiste, né à Montbrison (Loire), en 1764, mort en 1830.

ETHIS, peintre. — Salon de 1819.

ESPERCIEUX, statuaire français, né à Marseille en 1760, mort en 1840.

FABRE, peintre d'histoire, né à Montpellier en 1766. — Prix de Rome en 1787. Mort en 1837.

FAZY.

FLATTER.

FORBIN (comte de), peintre d'histoire, né à la Roque (Bouches-du-Rhône), en 1799, mort en 1841.

FORESTIER (Mlle), peintre d'histoire, genre et portraits, née à Paris en 1789. — Salon de 1804.

FOUQUES.

FRAGONARD, peintre et statuaire, né à Grasse (Var), en 1783, mort en 1850.

FRANCK, peintre prussien, né à Vieux-Stettin (Prusse). — Salon de 1812.

FRANQUE (Pierre), peintre d'histoire et de portraits, né au Buis (Drôme), en 1774, mort en 1860.

FRANQUE (Joseph), peintre d'histoire, né au Buis (Drôme) en 1774, mort en 1872.

FRÉMY, peintre d'histoire et portraits, né à Paris en 1784.

FUSSELY.

GACHOT.

GAILLOT, peintre d'histoire, né à Versailles en 1780. — Salon de 1819.

GALIMARD, peintre d'histoire.

GARNEREY, peintre de genre et de portraits, né à Paris en 1755, mort en 1834.

GARREAU, travaillait en 1834.

GASSIES, peintre d'histoire et de genre, né à Bordeaux en 1786, mort en 1832.

GASTON (Bassompierre), peintre d'histoire et de portraits, né à Paris, 1786.

GAUFFIER, peintre d'histoire, né à la Rochelle en 1761. — Prix de Rome en 1784. Mort en 1801.

GAUTHEROT, peintre d'histoire, né à Paris en 1769, mort en 1825.

GENTY, peintre de portraits, né à Andouville (Loiret). — Salon de 1799.

GÉNU.

GEORGET, peintre de portraits, né en 1760, mort en 1813.

GÉRARD, peintre d'histoire et de portraits, né à Rome en 1770, mort en 1837.

GIRODET-TRIOSON, peintre d'histoire, né à Montargis (Loiret), en 1767. — Prix de Rome en 1789. Mort en 1824.

GIROUST, peintre d'histoire et de portraits, né à Versailles. — Salon de 1808.

GIROUST, statuaire.

GIROUX, peintre.

GODEFROY, peintre.

GONDRET, peintre.

GOSSARD, graveur.

GOSSUIN, peintre.

GOUJON-DEVILLIERS, graveur, né à Paris en 1784, mort en 1818.

GOUPILLEAU DE FONTENAY, peintre.

GRANDIN, peintre d'histoire, né à Elbeuf (Seine-Inférieure). — Salon de 1802.

GRANET, peintre d'intérieurs, né à Aix (Bouches-du-Rhône), en 1775, mort en 1849.

GRANGER, peintre, né en 1779, mort en 1840.

Gregorius, peintre belge, né à Bruges (Belgique), mort en 1835.

Grenier-Saint-Martin, peintre d'histoire, genre et portraits. — Salon de 1810.

Griebel.

Gros, peintre d'histoire, né à Paris en 1771, mort en 1835.

Gudin, peintre d'histoire. — Salon de 1812.

Gué, peintre d'histoire, né au Cap français en 1789, mort en 1844.

Guersant, statuaire, né à Deols (Indre), en 1789.

Guignard, peintre.

Guillemot, peintre d'histoire, né à Paris en 1786. — Prix de Rome, 1807. Mort en 1831.

Haerberle, peintre belge.

Haert, peintre belge, né à Louvain (Belgique), en 1794.

Hanin.

Hanselaere (Van), peintre belge, né à Gand en 1786.

Harriet, peintre d'histoire. — Prix de Rome, 1798. Mort en 1806.

Heindrick, peintre belge, né à Gand en 1799.

Hénin.

Hennequin, peintre d'histoire, né à Lyon en 1763, mort en 1833.

Hervier, miniaturiste. — Salon de 1810.

Hesse, peintre d'histoire. — Salon de 1808.

Hinault.

Hollier, miniaturiste, né à Chantilly (Oise). — Salon de 1802.

Houdetot (le comte d').

Hubert, peintre d'histoire, né à Bourth (Eure), en 1788.

Hue, peintre de paysages. — Salon de 1810.

Hugo (la comtesse), née Duvidal de Montferrier, peintre d'histoire, née à Paris en 1797.

Huin (les deux frères).

Huin (Mme), miniaturiste. — Salon de 1796.

Huyot, architecte français.

Ingres, peintre d'histoire, né à Montauban (Tarn-et-Garonne). — Prix de Rome, 1801. Mort en 1867.

Isabey, miniaturiste, né à Nancy (Meurthe), en 1767, mort en 1855.

Jacob, peintre et dessinateur, né à Paris. — Salon de 1802.

Jacques, miniaturiste, né à Jarville (Meurthe), en 1780, mort en 1824.

Jeuffrain, peintre de portraits, né à Tours. — Salon de 1801.

Jorand, peintre, né à Paris en 1788. — Salon de 1810

Jové.

Juhel, peintre d'histoire. — Salon de 1814.

Jumel.

Juste.

Koenig.

Kakemburg.

Kindt (Mlle), peintre belge, née à Bruxelles en 1804.

Kruseman, peintre hollandais, né à Harlem en 1804, mort en 1862.

Labourdonnais.

Laby, peintre d'histoire et de portraits, né à Paris en 1786, mort en 1860.

Lacroix, peintre et lithographe, né à Nîmes en 1783.

Lafaye, peintre, né à Grenoble.

Laguiche.

Lair, peintre d'histoire et de portraits, né à Janville (Eure-et-Loir), en 1781, mort en 1828.

Lamadelaine (de).

Laneuville, peintre de portraits. — Salon de 1800.

Langlois, dessinateur-graveur, né à Pont-de-l'Arche (Eure), en 1777.

Langlois, peintre, né à Paris en 1779. — Prix de Rome en 1809. Mort en 1838.

Larivière (père), peintre.

Laroche, peintre.

Larozerie (de), peintre de genre.

Lassus, peintre d'histoire, né à Toulouse en 1781.

Lavalette.

Lavit, professeur de perspective. — Salon de 1806.

Lebel, peintre d'histoire et de portraits. — Salon de 1804.

Lebrun, peintre.

Lebrun (Topino), peintre d'histoire, né à Marseille en 1769, mort en 1801.

Lebrun, architecte, né à Douai en 1770.

Lecerf, peintre de portraits et de genre, né à Mamcamp (Aisne), en 1794.

Leferre, peintre, né en 1786, mort en 1815.

Legendre, peintre de paysages historiques, né à Paris en 1794.

Léger, peintre.

Lemaire.

Lemasle, peintre d'histoire et de genre. — Salon de 1822.

Lemercier, le poète.

Lenoir de la Vergne.

Leprince (baron de Crespy), peintre de genre, né à Paris en 1788.

Lequeutre, miniaturiste, né à Dunkerque en 1793.

Leroux, graveur, né à Paris en 1788.

Leroy, peintre.

Letronne, antiquaire.

Letronne, peintre.

Libour, peintre d'histoire et de portraits, né à Laval (Mayenne), en 1785.

Liénard, peintre d'histoire. — Salon de 1812.

Lisignol, peintre, né à Genève.

Loche, dessinateur, né à Nîmes (Gard), en 1786.

Lubin, peintre, mort, le 9 thermidor an II.

LULLIN, peintre, né à Genève.

MACIPE.
MADRAZZO, peintre espagnol.
MADOU, peintre belge, né à Bruxelles en 1796.
MARIN, peintre, né à Paris en 1773.
MASSARD aîné, peintre.
MASSARD (Félix), peintre.
MASSARD (Urbain), graveur, né à Paris en 1775.
MÉLION, peintre.
MENDOUZE, peintre.
MERGERIE, peintre.
MESLIN, peintre.
MICHALLON, paysagiste, né à Paris en 1795. — Prix de Rome en 1817. Mort en 1822.
MILLER , peintre de genre. — Salon de 1812.
MILON, peintre, né à Rouen (Seine-Inférieure), 1784.
MOL, peintre hollandais, né à Haarlem en 1786, mort en 1858.
MONGEZ (Mme), née LEVOL, née à Paris en 1776, morte en 1855.
MONTABERT (PAILLOT DE), peintre et écrivain, né à Troyes (Aube), en 1773. — Salon de 1804.
MONROSE, peintre.
MONTAGNY, peintre de la reine de Naples, né à Paris. — Salon de 1819.
MOREAU, peintre.
MOREAU, peintre et architecte.
MORET.
MORIEZ, peintre d'histoire. — Salon de 1802.
MOURETTE, célèbre joueur d'échecs.
MOURON.
MULARD, peintre, né à Paris en 1769, mort en 1849.
MULLARD, peintre.
MULLER, peintre d'histoire et de portraits, né à Paris en 1789.
MULLER, graveur, né à Strasbourg (Bas-Rhin), en 1784.
MUSSON, miniaturiste. — Salon de 1799.
MUTIN, peintre de portraits. — Salon de 1814.

NAIGEON, peintre d'histoire, conservateur du Musée du Luxembourg, né à Beaune en 1757, mort en 1832.
NAIGEON fils, peintre d'histoire, conservateur du musée du Luxembourg, né à Paris en 1797.
NAVEZ, peintre belge, né à Charleroi en 1787, mort en 1866.
NIQUEVERT, peintre de paysages historiques, né à Paris en 1776, mort en 1860.
NOEL, peintre de paysages historiques, né à Clichy (Seine), en 1792.

ODEVAERE, peintre belge, né à Bruges en 1778. Prix de Rome en 1804. Mort en 1830.

PAELINCK, peintre belge, né à Oostacher (Belgique), en 1781, mort en 1839.
PAGNEST, peintre d'histoire, né en 1790, mort en 1819.
PAJOU, peintre d'histoire, né à Paris en 1766, mort en 1819.
PARADIS, peintre de genre, né à Paris en 1797.
PARELLE, peintre.
PARIZEAU, peintre de portraits. — Salon de 1812.
PARSEVAL DE GRANDMAISON, peintre de portraits. — Salon de 1802.
PASSAVENT, peintre, né à Francfort, 1787, mort en 1861.
PATÉ-DESORMES, peintre de portraits, né à Mouzon en 1777. — Salon de 1804.
PATRY.
PELLETIER, peintre d'intérieurs. — Salon de 1806.
PÉQUIGNOT, peintre, travaillait en 1790.
PERNAUX, professeur à Versailles,
PÉRON, peintre d'histoire, né à Paris en 1776, mort en 1856.
PERRIÉ, peintre d'histoire, né à Nîmes. — Salon de 1810.
PETIT, peintre de genre, né à Fontainebleau (Seine-et-Marne), en 1784.
PEYRANNE, peintre d'histoire, né à Toulouse (Haute-Garonne), en 1780. — Salon de 1812.
PEYTAVIN, peintre d'histoire, né à Chambéry (Savoie). — Salon de 1800.
PIMENTEL.
PICHAUX, dessinateur, architecte.
PICOU, peintre de paysage. — Salon de 1819.
PIÈTRE (Mme), née VALLAIN. — Salon de 1793.
PIGALLE, statuaire, né à Paris en 1792.
PINGRET, peintre de genre et de portraits, né à Saint-Quentin (Aisne). — Salon de 1810.
POISSON, peintre d'histoire et de portraits, né à Rouen (Seine-Inférieure), en 1786. — Salon de 1817.
PONCE-CAMUS, peintre d'histoire et de portraits, né à Paris en 1796, mort en 1839.
POUCHET.
POUSSIN, né à Bourbon.
PRIAL.
PROT, peintre d'histoire. — Salon de 1806.
PROVOST.
PUJOL (Abel de), peintre d'histoire, né à Valenciennes (Nord), en 1787. — Prix de Rome 1811. Mort en 1861.

QUAY, peintre.

RAFFENEAU, peintre.
RAMBAUX.
RATHIER, peintre de portraits. — Salon de 1810.
REMY, peintre d'histoire. — Salon de 1810.
RENERY.
REVENÉ.
REVERDIN, peintre de portraits. — Salon de 1809.
RÉVOIL, peintre d'histoire et de genre, né à Agen en 1776, mort en 1842.

Ribera, peintre espagnol.

Richard-Fleury, peintre d'intérieurs, né à Lyon, 1777, mort en 1852.

Richard, professeur.

Riesener, peintre de portraits, 1799.— Mort en 1828.

Rioult, peintre d'histoire, né à Montdidier (Somme), en 1780, mort en 1856.

Ris, peintre de portraits.

Rittiez.

Robert (Léopold), peintre de genre, né à la Chaux de fonds (Suisse), en 1794, mort en 1835.

Robert, dessinateur-lithographe.

Robin, peintre.

Rodet.

Roland, peintre de portraits, né à Lille (Nord). — Salon de 1796.

Roques, peintre d'histoire, né à Toulouse (Haute-Garonne). — Salon de 1801.

Roquefort, antiquaire.

Rosntretre.

Rouen-Delignière.

Rougemont.

Rouget, peintre d'histoire et de portraits, né à Paris en 1783, mort en 1869.

Rouillard, peintre de portraits, né à Paris en 1789, mort en 1852.

Rude, statuaire, né à Dijon en 1777. — Prix de Rome en 1812. Mort en 1855.

Rude (Mme, née Fremiet. — Salon de 1827.

Rumeau, peintre de genre et de portraits, né à Paris. — Salon de 1806.

Rutxhiel, statuaire belge, né à Lierneux (Belgique). — Prix de Rome en 1808. Mort en 1837.

Saint-Aignan (le comte de).

Saint-Ange-Desmaisons, graveur-dessinateur, né à Paris.

Saint-Omer, peintre d'histoire. — Salon de 1804.

Saint-Romain (de).

Sandol.

Saurin.

Sauvé, graveur.

Schneider.

Schnetz, peintre d'histoire, né à Versailles (Seine-et-Oise), en 1787, mort en 1870.

Schnetz.

Schwekle, statuaire, né en Allemagne.

Sedaine, architecte.

Senave. — Salon de 1791.

Serangeli, peintre d'histoire, né à Rome. — Salon de 1796. Mort en 1852.

Sharp.

Siègert, miniaturiste. — Salon de 1810.

Simon.

Smith, peintre d'histoire, né à Paris.—Salon de 1817.

Smitz, peintre, né en Espagne. — Salon de 1814.

Souchon, peintre d'histoire, de genre et de portraits, né à Alais (Gard), en 1787. Mort en 1857.

Souflot.

Stapleaux, peintre belge, né à Bruxelles (Belgique), en 1799.

Suau, peintre d'histoire, né à Toulouse (Haute-Garonne). — Salon de 1806.

Swoboda.

Tahan, peintre d'histoire. — Salon de 1812.

Tarin.

Taunay, sculpteur, né à Paris en 1768, mort en 1824.

Ternie.

Tieck, sculpteur allemand, né à Berlin.

Toussaint-Massa, sculpteur.

Ulmer, graveur. — Salon de 1812.

Valois, statuaire, né à Paris.

Vanderval.

Van Dorne, peintre belge, genre et portraits. — Salon de 1808.

Vanestadt, peintre belge.

Vangael, peintre belge.

Vanheglen, peintre belge.

Vaudarn.

Vermay, peintre d'histoire. — Salon de 1808.

Véron-Bellecourt, peintre, né à Paris en 1773. — Salon de 1801.

Vignaud, peintre de portraits. — Salon de 1808.

Vinache, ingénieur.

Vinache, sculpteur, né à Paris en 1796, mort en 1854.

Vincent, peintre et dessinateur. — Salon de 1799.

Wach.

Warlencourt, peintre de genre. — Salon de 1819.

Wicar, peintre et dessinateur, né à Lille en 1762, mort en 1834.

Wolf, peintre d'histoire. — Salon de 1810.

CATALOGUE

DES

ŒUVRES DE LOUIS DAVID

Nous nous sommes servi, pour dresser le catalogue des œuvres de David, des listes de ses ouvrages écrites de sa main, des catalogues et des procès-verbaux des deux ventes faites après son décès; la première, le 17 avril 1826, la seconde, le 11 mars 1835. Nous avons complété ces renseignements par des indications relevées dans les catalogues des ventes d'artistes ou d'amateurs estimés et par nos recherches dans les collections publiques et particulières.

Mademoiselle Buron.

H. 0,64. — L. 0,50. T. — Fig. en buste de gr. nat.

Elle est représentée de face, vêtue d'une robe de soie rouge garnie de fourrures et de dentelles blanches, les mains dans un manchon.

Madame Buron.

Elle est vue de face, le front appuyé sur sa main droite; elle réfléchit sur un livre qu'elle tient de la main gauche: elle devinait, dit-on, une énigme. Elle porte une robe blanche rayée de bleu et de rouge.

Monsieur Buron.

Il est de profil de gauche à droite, la tête appuyée sur la main gauche; il est vêtu d'un habit vert foncé à galons d'or.

Ces trois portraits, d'égale dimension, sont cités par Miel comme datant des premières études de David, 1766-1775.

APPARTIENNENT A M. BAUDRY.

Combat de Minerve contre Mars.

H. 1,14 — L. 1,40. — T. — Fig. de 0, 60.

Sur un champ de bataille jonché de morts et d'armes brisées, Mars vient d'être précipité de son char. Il se soulève cependant dans une attitude menaçante. Devant lui se dresse Minerve couverte de l'égide et armée de toutes pièces; d'un geste impérieux elle affirme sa victoire. Vénus couchée sur les nuages s'étonne de la défaite de son amant que l'Amour lui montre en pleurant. Au coin à droite, au premier plan, cadavre vu de dos, guerrier appuyé sur un étendard, soldats se pressant sur les pas de leur chef, une tente; à gauche au fond, chevaux effrayés, des guerriers, combat de cavalerie.

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Peint en 1771 pour le concours du prix de Rome, dans lequel il obtint le second prix.

AU MUSÉE DU LOUVRE Nº 153, SALLES DE LA PEINTURE FRANÇAISE AU 2e ÉTAGE

Apollon et Diane percent de leurs flèches les enfants de Niobé.

H. 1,20. — L. 1,55. — T. — Fig. de 0,60

Debout au milieu de la composition, Niobé implore le ciel et couvre de son manteau la dernière de ses filles contre les flèches impitoyables de Diane et d'Apollon. Le fils de Latone semble s'éloigner de ce carnage, tandis que la colère anime encore sa sœur. Des enfants de Niobé, les uns sont percés à cheval, d'autres en luttant. Au premier plan un frère meurt dans les bras de sa sœur. elle-même expirante.

Notes de David. — Peint en 1772 pour le Concours du prix de Rome. David ayant échoué, voulut se laisser mourir de faim.

APPARTIENT A LA MARQUISE D'HÉROUVILLE.

Mort de Sénèque.

H. 1,20. — L. 1,055. — T. —

Notes de David. — Peint en 1773 pour le concours du prix de Rome, appartenait en 1817 au célèbre mystificateur Musson.

Petit Palais, Paris

Plafond pour l'hôtel de Mlle Guimard, danseuse de l'Opéra.

Notes de David. — Cet hôtel, construit par Ledoux, était situé dans la rue de la Chaussée d'Antin, après avoir appartenu au banquier Perregaux, il a été démoli.

Antiochus, fils de Séleucus, roi de Syrie, malade de l'amour qu'il avait conçu pour Stratonice sa belle-mère, le médecin Erasistrate découvre la cause de son mal.

H. 1,20 — L. 1,55. — T. — Fig. de 0,60.

Dans la salle d'un palais d'une riche architecture, Antiochus est à demi couché sur un lit magnifique. Ses armes sont suspendues à son chevet. Le médecin Erasistrate, assis près du jeune malade, consulte d'une main les mouvements du pouls et indique de l'autre Stratonice que Séleucus vient d'amener et présente à son fils. Une suivante agenouillée soutient le manteau de la reine. Deux jeunes filles dans le coin à droite s'entretiennent de la scène qui se passe sous leurs yeux ; au fond deux adolescents portent des vases précieux.

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Peint en 1774 pour le concours du prix de Rome dans lequel il obtint le premier prix. Donné par l'auteur à Sedaine dont les enfants l'avaient conservé. Acquis de cette famille, grâce à M. Constant Dufeux, professeur à l'Ecole des beaux-arts de Paris, qui avança la somme nécessaire pour l'acheter avant un étranger qui le convoitait. M. Fould, Ministre de la maison de l'Empereur, ratifia le marché et donna le tableau à l'Ecole des beaux-arts de Paris, qui possède la collection des prix de Rome.

A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

Sedaine.

Forme ronde. — Fig. en buste de gr. nat.

Il est représenté de trois quarts.

Gravé par Levesque en 1778. — Gravé à l'eau-forte par J. David.

Exposé en 1874 au Palais-Bourbon, pour les Alsaciens-Lorrains, n° 759.

APPARTIENT AU COMTE DE BRISSAY.

Patrocle (figure académique).

H. 1,25. — L. 1,70. — T. — Gr. nat.

Patrocle vu de dos se tient à moitié couché au pied de rochers nus, un arc et des flèches sont à ses côtés.

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Peint à Rome en 1778. Exposé à Rome en 1777 ; — Paris, Salon de 1781, n° 315, — ornait, du vivant de l'auteur, l'atelier des élèves et en 1824 l'exposition du *Mars* ; — n° 14 de la vente du 17 avril 1826, — n° 10 de la vente du 11 mars 1835, adjugé pour 201 francs à M. Henry ; — cabinet de M. Coutan.

AU MUSÉE DE CHERBOURG, N° 102, SOUS LE NOM DE PHILOCTÈTE.

Funérailles de Patrocle (esquisse).

H. — L. — T. —

Achille était représenté tenant dans ses bras le corps de Patrocle étendu sur le bûcher au bas duquel gît le cadavre d'Hector déjà attaché au char du vainqueur. Calchas immole douze princes troyens prisonniers, en présence des Grecs montés sur leurs chars. (D'après des détails relevés sur le Salon de 1781.)

Notes de David. — Peint à Rome en 1778. — Exposé à Rome en 1778, — Paris, Salon de 1781, n° 314, — disparu du vivant même de l'auteur.

La Cène (d'après le Valentin).

H. 1,50 — L. 2,31. — T. —

Copie peinte à Rome en 1778.

Notes de David. — N° 25 de la vente du 17 avril 1826, — n° 12 de la vente du 11 mars 1835, adjugé 1,205 francs à ***.

Hector (figure académique).

H. 1,25. — L. 1,70. — T. — Gr. nat.

Sur de sombres rochers que recouvre en partie une draperie jaune, s'étend de gauche à droite le corps d'Hector renversé sur le dos. La partie inférieure du tableau est occupée par la tête reposant sur le bras gauche ployé, et par le bras droit qui s'allonge inanimé. Les jambes se perdent dans l'ombre de la partie supérieure.

Gravé à l'eau-forte par J. David, lithographié par Julien.

Notes de David. — Peint à Rome en 1778, — exposé à Rome en 1778, — Paris, Salon de 1781, n° 315, — ornait, du vivant de l'auteur, l'atelier de ses élèves et en 1824 l'exposition du *Mars*, — n° 13 de la vente du 17 avril 1826 ; — n° 9 de la vente

du 11 mars 1835. — adjugé pour 201 francs à M. Henry ; — acquis par la ville de Montpellier, de la galerie du marquis de Montcalm-Gozon. — Le musée du Louvre possède une copie de cette figure, inscrite sous le n° 155.

AU MUSÉE DE MONTPELLIER N° 100.

Saint Jérôme.

H. 1,74. — L. 1,24. — T. — Gr. nat

Au fond d'une grotte, saint Jérôme occupé a écrire sur un bloc de pierre, près du fût renversé d'une colonne où s'appuient une croix de bois, un livre et une tête de mort, interrompt tout à coup son travail comme éclairé d'une révélation divine. Son attitude exprime l'effroi. A demi agenouillé, la plume suspendue, il lève les mains dans l'attente. Une draperie rouge et un linge blanc cachent en partie les membres inférieurs. Un lion accroupi dans l'ombre occupe le coin gauche du tableau. Signé : J. L. David, 1780.

Gravé a l'eau forte par J. David.

Notes de David — Peint à Rome en 1780, — Paris, Salon de 1781, n° 315, — vente de la galerie du cardinal Fesch à Rome, 17 mars 1845.

GALERIE DE M. MAILAND.

Saint Roch intercédant la Vierge pour la guérison des pestiférés.

H. 2,60. — L. 1,95. — T. — Gr. nat.

Dans la partie supérieure, au milieu d'une gloire, la Vierge, assise sur des nuages et tenant sur ses genoux son fils qui la caresse, paraît accueillir les prières que lui adresse, les mains jointes, saint Roch, agenouillé à ses pieds, pour les malheureux que la peste décime. Le chien, compagnon de saint Roch, lèche deux infortunés frénétiques. Au premier plan, sur des marches, est étendu en travers du tableau un pestiféré, la tête entourée d'une draperie blanche qui revient sur le corps. Dans le fond, aux abords d'une ville, des citoyens relèvent et transportent des cadavres.

Dessiné aux deux crayons par Gerard? Lithographie chez Langlume; gravé a l'eau-forte par J. David.

Notes de David — Peint à Rome en 1780, a la demande des intendants de la Santé de Marseille, pour la chapelle du lazaret, moyennant 550 livres, exposé à Rome en 1780, — Paris, Salon de 1781, n° 312 ; — envoyé à Marseille, payé à l'auteur 900 livres, placé dans les bâtiments de l'administration de la Santé.

A LA SANTÉ DE MARSEILLE.

Saint Roch intercédant la Vierge pour les pestiférés.

H. 0,35. — L. 0,25. — Papier. — Fig. de 0,25

Cette esquisse, plus vigoureuse de ton que le grand tableau, présente cette différence que la Vierge tient de son bras droit l'enfant Jésus appuyé sur son épaule, et qu'il n'y a qu'une seule figure de pestiféré étendu sur le premier plan.

APPARTIENT A M. S. MOREAU.

Une femme allaitant son enfant.

H. L. à mi-corps.

Notes de David. — Peint à Rome, 1776-1780 ; — Paris, Salon de 1781, n° 316, — exposé en décembre 1846, dans l'hôtel du cardinal Fesch, pour l'Association des artistes peintres, sculpteurs, etc., n° 12, par M. Pajou.

Un philosophe.

H. L. à mi-corps.

Notes de David. — Peint à Rome, 1776-1780 ; — Paris, Salon de 1781, n° 317, — exposé en décembre 1846, dans l'hôtel du cardinal Fesch, pour l'Association des artistes peintres, sculpteurs, etc., n° 13, par M. le baron de Varanges.

L'abbé dom Francesco Schiavoni.

H. L.

Notes de David. — Peint à Rome, 1776-1780.

Portrait d'une dame française.

H. L.

Notes de David. — Peint à Rome de 1776 à 1780.

Têtes de femmes.

H. L.

Notes de David. — Pour un négociant de Lyon, 1780-1789.

Bélisaire et l'Enfant.

H. 0,80. — L. 0,70. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Bélisaire aveugle, portant encore des débris de ses armes, s'appuye sur un bâton étendant la main gauche pour implorer l'aumône ; à côté de lui, à droite, la tête à demi cachée dans l'ombre, un jeune enfant soutient le casque du héros.

Gravé a l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Cette étude préparatoire de David ? aurait été peinte à Rome en 1780. — vente Coutan du 17 avril 1830, nº 25.

APPARTIENT A M. HAUGLET.

Tête de jeune homme.

H. 0,42 — L. 0,34. — T. — Gr. nat.

Il est représenté de trois quarts ; les cheveux châtains sont épais et retenus par un bandeau blanc.

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Signé, étude de Louis David, Paris, 1780. — Donné en 1825 par Fabre à la ville de Montpellier.

AU MUSÉE DE MONTPELLIER Nº 97.

Bélisaire reconnu par un soldat qui avait servi sous lui, au moment où une femme lui fait l'aumône.

H. 2,88. — L. 3,12. — T. — Gr. nat.

A l'entrée d'un palais, sur une place publique dont le fond s'ouvre sur des monuments et la campagne, Bélisaire aveugle et portant encore des débris de son costume militaire est assis, occupant la droite du tableau. La tête levée au ciel, il serre contre son sein son jeune guide vêtu d'une tunique blanche. L'enfant, debout, tend le casque du héros à une femme drapée de blanc qui dépose son aumône en écartant le manteau qui lui couvre la tête. Au second plan, à gauche, s'arrête un soldat, étonné de reconnaître en ce mendiant son ancien général. Sur un bloc de pierre, près de Bélisaire, on lit l'inscription : *Date obolum Belisario.*

Signé : L. DAVID FACIEBAT ANNO 1781. LUTETIÆ.

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Peint en 1781 à Paris ; — Salon de 1781, nº 311 ; — David venait d'être, sur la présentation de cet ouvrage, admis comme agréé par l'Académie, — acheté par l'électeur de Trèves qui, d'après Bruun Neergaard, aurait fait couper la toile dans sa hauteur, à la demande de la place qu'il lui destinait, — disparu, puis retrouvé sur un caisson d'artillerie ; — figure à la vente Lebrun sous le nº 87, en février 1801 ; — adjugé à cette vente 4,800 francs au citoyen Simon, — fit ensuite partie de la galerie de Lucien Bonaparte ; — aurait depuis appartenu, d'après Bélier de la Chavignerie, au comte Shrewsbury à Alton Tower, — mis en vente à Paris le 9 mars 1863, sous le nº 13 de la collection Meffre avec l'indication qu'il provenait de la vente de lord Northwick, — mis à prix à 10,000 francs, retiré à 7,150 francs par le propriétaire, vendu en 1868 à la ville de Lille.

AU MUSÉE DE LILLE Nº 115.

Le comte Potocki (portrait équestre).

H. 3,00. — L. 2,00. — Gr. nat.

Le comte est représenté à cheval, marchant vers la gauche. Il est en manches de chemise, décoré du grand cordon de l'Aigle blanc de Pologne, traversant la poitrine de l'épaule gauche au côté droit. Tête découverte tournée de face. La main salue avec le chapeau à plumes : la gauche tient la bride. Pantalon jaune, collant, brodequins noirs, lacés sur le pantalon et montant au-dessus de la cheville. Le cheval est blanc, à longue queue fouettant la cuisse gauche. Il est lancé au trot, mais retenu court sur ses aplombs. Dans le coin à gauche, un chien aboie en avant du cheval et justifie son brusque mouvement d'arrêt.

Signé sur le collier DAVID 1781.

Notes de David. — Commencé à Rome sur la demande du roi de Naples, terminé à Paris en 1781 ; — Salon de 1781, nº 313, décore aujourd'hui un panneau du grand salon de réception du château de Vilanov, près de Varsovie (Pologne).

APPARTIENT A Mme LA COMTESSE POTOCKA.

Tête de femme blonde.

H. 0,55. — L. 0,45. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Cette jeune femme d'une carnation brillante est représentée de profil avec une coiffure d'étoffe blanche.

Nº 127, étude pour l'*Andromaque* ? — vente du baron Gros.

A M. DUMONT, STATUAIRE, MEMBRE DE L'INSTITUT

La douleur et les regrets d'Andromaque sur le corps d'Hector son mari.

H. 2,75. — L. 2,03. — T. — Gr. nat.

Près d'un lit funèbre où repose le corps d'Hector est assise la malheureuse Andromaque. De la main droite elle montre les restes de son époux, tandis que de la gauche elle retient son jeune fils Astyanax qui s'est glissé entre ses genoux. A la vue de sa douleur, il essaye de la consoler du regard et du geste. Les armes d'Hector pendent à son chevet, son casque repose près du lit et des branches de cyprès jonchent le sol de la chambre tendue d'une sombre draperie et où brûle un lampadaire funéraire.

Signé : L. DAVID, 1783.

Copie réduite par Delay. — Dessiné par G. Dromois. — Gravé à l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Peint comme morceau de réception à l'Académie royale de Peinture et Sculpture, à Paris, en 1783, au Salon de 1783, nº 162, — rentré en possession de l'auteur lors de la suppression de l'Académie de Peinture en 1793, — nº 2 de la vente du 17 avril 1826, — exposé en 1826 au profit des Grecs, — nº 2, de la vente du 11 mars 1835, vendu 2,350 francs à Mme la baronne Meunier et à Eugène David, — acquis en 1860, de Mme la baronne Meunier par M. Jules David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Christ en croix.

H. — L. — Gr. nat.

Notes de David. — Peint à Paris pour la maréchale de Noailles, — Salon de 1783, avec d'autres tableaux, sous le n° 165; — placé d'abord dans l'église des Capucines, près la place Vendôme, puis retiré par la maréchale.

M. Desmaisons.

H. 0,90 — L. 0,72. — T. — Fig. à mi-corps de gr. nat.

M. Desmaisons, architecte du Roi, membre de l'Académie royale d'Architecture, oncle maternel de David, est représenté assis de droite à gauche, la tête un peu de trois quarts. Il est vêtu d'un habit rouge garni de fourrures et de brandebourgs d'or, le coude gauche appuyé sur une table garnie de livres, d'un volume de Palladio, de plans et d'ustensiles d'architecture, la main droite tenant un porte-crayon, repose sur la cuisse cachée par un pan du gilet de soie jaune à fleurs.

Notes de David. — Salon de 1783, n° 163.

APPARTIENT A M. BAUDRY.

Alphonse Leroy, médecin.

H. 0,72. — L. 0,91. — T. — Fig. à mi-corps de gr. nat.

Il est représenté se préparant à écrire, assis sur une chaise d'acajou, devant une table recouverte d'un tapis turc à dessin bleu et rouge, le corps de profil et la tête de face. Il est coiffé d'une espèce de turban d'étoffe bleue brochée de rouge, les cheveux poudrés et défaits. Il est vêtu d'une robe de chambre de soie rouge glacée de gris. Ce vêtement, entr'ouvert, laisse apercevoir la cravate et la chemise blanche. Le coude gauche est appuyé sur un livre, tandis que la main droite, tenant une plume, pose sur des papiers blancs. Sur la table quelques volumes. A gauche, une lampe cuivre et cristal d'une forme singulière, le fond est d'un ton uni, légèrement vert.

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Exposé au Salon de 1783, n° 163; — exposé en 1820 au profit des pauvres, galerie Lebrun.

MUSÉE DE MONTPELLIER, N° 98.

Le Bélisaire.

H. 1,01. — L. 1,15. — T. — Fig. de 0,50.

Réduction du grand Bélisaire avec des changements dans le fond et dans le geste du soldat qui retrouve son ancien général.

Signé L. DAVID *faciebat anno* MDCCLXXXIV, *Lutetiæ.*

Dessiné par Ingres. — Gravé au burin par Morel. — Gravé au trait Landon E. F. M. T. I. pl. 20 — Gravé au trait Filhol, T. II, pl. 20 — Gravé à l'eau-forte par J. David. — Lithographié par Dardivilliers. — Morceaux d'études lithographiés par Granger, Julien, Legrand, Parizeau

Notes de David. — Peint par Fabre et Girodet en 1784; — exposé au Salon de 1785, n° 104; — collection Louis XVI, — en 1801, dans les salons du ministre des finances.

MUSÉE DU LOUVRE, N° 152, GRANDE SALLE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE.

M. Pécoul.

H. 0,95. — L. 0,73. — T. — Fig. à mi-corps, de gr. nat

M. Pecoul, le beau-père de David, est représenté assis de trois quarts, tourné vers la droite, la tête poudrée, le bras droit et la main reposant sur l'appui d'un fauteuil; de la main gauche, soutenue par une table couverte d'un tapis rouge, il joue avec une tabatière. Il est vêtu d'un habit brun à boutons d'or, laissant entrevoir un gilet de satin blanc brodé et des culottes de satin noir.

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Peint à Paris en 1783, — exposé au Salon de 1785, n° 104, — exposé en 1830 au Luxembourg, au profit des blessés de Juillet; — vendu 600 francs par M. De Quevauvillers, au roi Louis-Philippe.

AU MUSÉE DU LOUVRE N° 157, SALON DES SEPT CHEMINÉES.

Mme Pécoul, née Potain.

H. 0,92. — L. 0,72. — Fig. à mi-corps, de gr. nat.

La seconde femme de M. Pecoul, belle-mère de Mme David, est représentée assise de trois quarts, la tête tournée à gauche, les cheveux poudrés et surmontés d'un large bonnet de dentelles, orné d'un ruban de satin brun. Un fichu pareil lui couvre les épaules. Elle tient le bras droit appuyé sur un petit meuble. Elle est vêtue d'une robe de satin violet et d'un mantelet de soie noire qui lui couvre le bras gauche.

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Peint à Paris en 1783, — exposé en 1830 au Luxembourg, au profit des blessés de Juillet, — vendu 600 francs par M. De Quevauvilliers au roi Louis-Philippe.

AU MUSÉE DU LOUVRE, N° 150, SALON DES SEPT CHEMINÉES.

Jeune enfant.

H. 0,55. — L. 0,35

Il est vu en buste et ajusté à l'antique d'une draperie rouge. Sa tête est coiffée de cheveux

bruns bouclés, et tient une coupe et un petit vase de terre.

? Cabinet Denon, n° 198.

Le comte Clermont d'Amboise.

H. L.

Portrait.

Notes de David. — 1781-1785.

Mme la marquise de Bréhan.

H. L.

Portrait.

Notes de David. — 1781-1785.

Mme de Vassal, épouse de l'intendant général du Languedoc.

H. L.

Portrait.

Notes de David. — 1781-1785.

Le Serment des Horaces.

H. 0,25. — L. 0,37. — T. — Fig. 0,12.

Cette esquisse peinte offre la même composition que le tableau; les parties différentes sont un escalier indiqué dans le fond, Camille habillée en rouge et bleu, Sabine en blanc et jaune.

AU MUSÉE DU LOUVRE, N° 749, GRANDE SALLE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE

Serment des Horaces entre les mains de leur père.

H. 3,30. — L. 4,27. — T. — Gr. nat.

Dans une salle d'architecture sévère, pavée de pierre et de brique et dont des arcades, laissant entrevoir les dieux et les armes de la famille, forment le fond, trois jeunes guerriers tout prêts à combattre jurent dans une commune étreinte, en étendant la main sur les épées que leur présente leur père, de vaincre ou de mourir pour la liberté de Rome. Le vieil Horace, en manteau rouge, appelle la protection des dieux sur ces armes qu'il confie à ses enfants, derrière lui sa fille Camille, tout en blanc, laisse échapper son fuseau de sa main défaillante et pleure sur l'épaule de sa belle-sœur Sabine. Près d'elles la mère d'Horace tient embrassés ses deux petits-fils dont l'aîné contemple cette scène d'un œil farouche.

Signé : *L. David faciebat Romæ anno* MDCCLXXXIV.

Gravé par Martini dans le Salon de 1785. — Dessiné par Ingres. — Gravé par Morel. Gravé au trait Landon E. F. M. T. 1, pl. 21. — Gravé à l'eau-forte par J. David. — Morceaux d'étude dessinés par Debret, gravés par Petit. — Lithographies par Delpech, Granger, Legrand, Mlle Negelen, Parizeau.

Notes de David. — Commandé pour le roi Louis XVI en 1784, — peint à Rome en 1784, — exposé à Rome et à Paris en 1785; — Salons de 1785, n° 103, — 1791, n° 134, — exposé en 1803 dans la galerie du Sénat au Luxembourg, — exposé en 1826 au Louvre.

AU MUSÉE DU LOUVRE, N° 150, GRANDE SALLE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE.

Le Serment des Horaces.

H. 1,27. — L. 1,63. — T. — Fig. 0,70.

Même composition que le grand tableau.

Notes de David. — Cette répétition réduite fut peinte par Girodet et retouchée par David en 1787, pour M. Didot imprimeur; — exposée en 1826, galerie Lebrun, au profit des Grecs.

APPARTIENT A M. HYACINTHE DIDOT.

Jules David, son fils.

Forme ovale. H. 0,45. — T. — Tête, gr. nat.

Il est représenté à l'âge de cinq ans environ, la tête de face, les cheveux en désordre sur le front et vêtu d'une blouse blanche à collerette.

APPARTIENT A M. LE BARON JÉRÔME DAVID

M. de Joubert.

H. 1,26. — L. 0,95. — T. — Fig. à mi-jambes. Gr. nat.

M. de Joubert, membre de l'Académie royale de Peinture et Sculpture, receveur général des États du Languedoc, un des fondateurs de l'ouvrage connu sous le nom de : *Galerie de Florence*, est représenté assis dans un fauteuil, près d'une table recouverte d'un tapis de velours rouge, sur le rebord de laquelle il pose sa main gauche. La tête, légèrement de trois quarts à gauche, est coiffée en poudre et à petits marteaux. Le corps, entièrement vêtu de noir, se présente de trois quarts, le bras droit et la main tombent près le bois du fauteuil sur le devant duquel les jambes s'étendent naturellement.

Gravé à l'eau-forte, par J. David.

Ébauche commencée vers 1786, — n° 21 de la vente du 17 avril 1826, — adjugée 123 francs à M. Peragnon; — donnée par M. Collot à la ville de Montpellier, — Exposition universelle de 1878, portraits historiques.

AU MUSÉE DE MONTPELLIER N° 99.

Lavoisier et sa femme.

H. 2,50. — L. 2. — T. — Fig. en pied, gr. nat.

Lavoisier, tête nue et poudrée, vêtu de noir, est représenté de trois quarts, assis et écrivant sur une table couverte d'un tapis de velours rouge, sur laquelle sont placés des instruments de chimie. Il s'interrompt et se retourne vers sa femme qui s'appuie du bras gauche sur son épaule. Elle est debout, coiffée d'une vaste perruque bouclée et frisée, d'où s'échappent de longues mèches de cheveux blonds, vêtue d'une robe de linon blanc à ceinture et à nœuds gris bleu. Elle pose la main droite sur la table où écrit son mari. La jambe droite de celui-ci se développe sur le velours qui tombe de la table. Un ballon de verre et un instrument de cuivre sont à terre dans le coin à droite. Un lambris divisé par des pilastres cannelés forme le fond du tableau. Au second plan, à gauche, un fauteuil en bois doré sur lequel on a posé un vêtement noir et un carton contenant des gravures.

Notes de David.

APPARTIENT A M. DE CHAZELLES.

Rockefeller Institute for Medical Research, N.Y.

Socrate au moment de prendre la ciguë.

H. 1,50. — L. 2. — T. — Fig. 0,70.

Le visage calme, la main gauche levée au ciel, Socrate, dont on vient d'ôter les fers pour l'exécution de la sentence qui le condamne à mourir, est assis sur son lit dans sa prison. Il entretient ses disciples sur l'immortalité de l'âme; tout en parlant il étend la main droite vers le breuvage mortel que lui présente, en détournant la tête, le bourreau chancelant. Près de lui est assis Criton, la main appuyée sur la cuisse de son maître et aspirant ses paroles; à côté d'eux, à droite, d'autres disciples se cachent le visage en donnant les signes d'une violente douleur. Dans le fond deux jeunes gens contemplent le philosophe avec tristesse. Au pied du lit, à gauche, enveloppé d'une vaste draperie blanche et plongé dans une méditation profonde, est assis Platon que David a introduit dans cette scène. Au fond d'une voûte sombre, la famille de Socrate se retire gravissant un escalier.

Signé : L. D. MDCCLXXXVII.

Gravé par Martini dans le Salon de 1787; Dessiné et gravé par Fabre. — Gravé par Massard père. — Gravé au trait Landon E. F. M. T. I, pl. 25. — Lithographié par X... — Morceaux d'étude lithographiés par Dollet, Julien.

Notes de David. — Peint à Paris en 1787 pour M. de Trudaine; — exposé au Salon de 1787, n° 119. — a appartenu à M. de Courbeton, puis à M. le marquis de Verac, qui le prêta pour une Exposition au Luxembourg; 1818 (?), — exposé en 1826 à la galerie Lebrun au profit des Grecs. — exposé en 1845, bazar Bonne-Nouvelle, pour l'Association des artistes peintres, sculpteurs, — mis en vente le 8 avril 1872, après le décès du comte de Rouge, gendre du marquis de Verac, — adjugé 17,600 francs à M. Marius Bianchi, député de l'Orne, — exposé en 1874 au Palais-Bourbon, pour les Alsaciens-Lorrains, n° 761.

APPARTIENT A M. BIANCHI, DÉPUTÉ.

Metropolitan Museum, New York

Mme Lecouteux et Mme Hocquart.

Portraits.

Notes de David. — Ont été brûlés du vivant de l'auteur.

Mme Trudaine.

H. 1,33. — L. 1,00. — T. — Gr. nat.

Cette ébauche la représente assise, la tête de trois quarts et coiffée de longs cheveux noirs; une robe noire, un fichu blanc et une ceinture bleue composent l'ajustement et font valoir le coloris de la figure qui se détache d'une manière ferme sur un fond rouge.

Catalogue de la vente de David. — N° 17 de la vente du 17 avril 1826; — n° 11 de la vente du 11 mars 1835, adjugé 40 francs; — exposé en 1845 au bazar Bonne-Nouvelle pour l'Association des artistes peintres, sculpteurs.

Vestale.

H. L. Fig. à mi-corps, gr. nat.

Notes de David. — Peint vers 1789.

Psyché abandonnée.

H. 0,65. — L. 0,54. — T. — Fig. à mi-corps, gr. nat.

Psyché, assise dans un lieu désert et abandonnée de son amant, déplore les rigueurs de Vénus et l'inconstance de son fils. Cette figure, qui est nue et vue jusqu'à mi-jambes, n'a pas été terminée.

Notes de David. — Peint en 1789 à Paris; — n° 243, de la vente Pourtalès du 27 mars 1865, — adjugé 650 francs à M. le vicomte de Ganay.

APPARTIENT A M. LE MARQUIS DU LAU.

Orphée au tombeau d'Eurydice.

H. L.

Esquisse.

N° 128, vente du baron Gros.

Les Amours de Pâris et d'Hélène.

H. 1,47. — L. 1,80. — T. — Fig. de 0,80.

Devant un lit, richement orné et somptueusement drapé, est assis Pâris à peine vêtu d'un

léger manteau. Dans sa main gauche il garde sa lyre, et de la droite il retient le bras d'Hélène tendrement appuyée sur son épaule. Il tourne la tête pour regarder sa maîtresse dont la tunique transparente et dénouée voile à peine la beauté. A leurs pieds s'étend un bassin d'eau limpide ; à la tête du lit, une colonne surmontée d'une statue de Vénus supporte les armes de Pâris. Une alcôve décorée de sujets empruntés à l'histoire de Psyché, et à demi cachée par une draperie isole la scène de la tribune de Jean Goujon, qui forme le fond de la chambre d'une architecture riche et galante. Dans un coin, à droite, brûlent des parfums dans un trépied formé de cygnes. Signé : L. DAVID, *faciebat Parisiis. Anno MDCCLXXXVIII.*

Gravé par Vidal. — Gravé au trait Filhol, T. II, pl. 44. — Gravé au trait Landon E. F. M., T. I, pl. 22. — Morceaux d'étude lithographiés par Mmes Negelen et Parizeau.

Notes de David. — Commandé par le duc d'Artois, peint en 1788. — Salon de 1789, n° 89.

MUSÉE DU LOUVRE, N° 154. GRANDE SALLE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE.

Pâris et Hélène.

H. 1,47. — L. 1,80. — T. — Fig. de 0,80.

Même composition que l'original ; les changements sont dans le manteau jaune d'Hélène et dans le coussin posé sur le lit.

Notes de David. — Répétition peinte en 1789 pour la princesse Lubomirska. — en vente à Paris en mai 1773, adjugée 3,500 fr.

APPARTIENT A M. DE [illegible]

J. Brutus, premier consul, de retour en sa maison, après avoir condamné ses deux fils, qui s'étaient unis aux Tarquins et avaient conspiré contre la liberté romaine; des licteurs rapportent leurs corps pour qu'on leur donne la sépulture.

H. 3,25. — L. 4,23. — T. — Fig. gr. nat.

Rentré dans ses foyers après le jugement qui a condamné ses fils à mort, Brutus s'est assis à l'ombre de la statue de Rome. Il tient encore à la main la preuve écrite du crime de ses enfants, et il médite sur le sacrifice qu'il vient de faire à sa patrie. Des colonnes garnies de draperies le séparent de l'atrium où travaillaient sa femme et ses filles. A la vue des cadavres que les licteurs rapportent dans la maison paternelle, ces infortunées se sont levées effrayées, affolées de douleur. La mère veut s'élancer vers ces restes chéris, mais elle est retenue par ses filles qui se sont réfugiées dans son sein ; l'une contemple ce lugubre cortège avec horreur, l'autre s'affaisse évanouie sur le bras de sa mère. Dans le coin, à droite, un personnage se dérobe sous son manteau à cette scène déchirante. Signé : L. DAVID *faciebat. Parisiis, 1789.*

Gravé au trait Landon E. F. M., T. I, pl. 24. — Morceaux d'étude dessinés par Debret, gravés par Petit. — Lithographies par Devéria, Mlle Marchand, Mme Negelen, Parizeau.

Notes de David. — Commandé en 1788 par le roi Louis XVI, à la place du *Coriolan*, qui aurait dû figurer au Salon de 1787. — Salon de 1789, n° 88; — 1791, n° 274. — exposé en 1803 dans la galerie du Sénat au Luxembourg, — exposé en 1825 au Louvre.

AU MUSÉE DU LOUVRE N° 151. GRANDE SALLE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE.

Bailly.

H. 0,49. — L. 0,33. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Il est vu de face, la tête seule est ébauchée, le reste est blanc.

Étude pour le *Serment du Jeu de Paume*, peinte en 1790. — n° 18 de la vente du 17 avril 1826? — adjugé 1,000 francs à M. Imbert.

AU MUSÉE DU LOUVRE, COLLECTION LACAZE, N° 189

Bertrand Barère.

H. 0,55. — L. 0,46. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Il est représenté de profil, tourné à droite. Signé ; L. DAVID, 1790.

Étude pour le *Serment du Jeu de Paume*.

AU MUSÉE DE VERSAILLES N° 408, SALLE 167, AU SECOND ÉTAGE.

Le père Gérard.

H. [illegible] L. [illegible] T. — Tête [illegible]

Étude pour le *Serment du Jeu de Paume*, — n° 20 [illegible] de la vente du 17 avril 1826 — adjugé [illegible] francs à M. Durand Duclos; — vente du baron Gérard 1837, — adjugé 209 francs.

L'abbé Grégoire.

H. [illegible] L. [illegible] T. — [illegible]

Étude pour le *Serment du Jeu de Paume*, — n° 19 de la vente du 17 avril 1826 ; — adjugé 5[illegible]2 francs à M. [illegible]

Prieur de la Marne.

H. [illegible] L. [illegible] T. [illegible]

Étude pour le *Serment du Jeu de Paume*, — n° 20 de la vente du 17 avril 1826 — adjugé 123 francs à M. [illegible]

APPARTIENNENT A M. [illegible]

Rabaut Saint-Étienne.

Dupont de Nemours.

Études de têtes pour le *Serment du Jeu de Paume*, la seconde au bistre, sur la même toile.

COLLECTION WALFERDIN.

Le marquis de Sorcy de Thélusson.

H. L.

Portrait.

Notes de David

La marquise de Sorcy de Thélusson, née O'Reilly.

H. 1,29. — L. 0,97. — T. — Fig. à mi-jambes, gr. nat.

Cette dame, d'une beauté remarquable, est représentée entièrement vêtue de blanc, les cheveux frisés, legèrement poudrés en blond, la tête de face et le corps de trois quarts, assise dans un fauteuil de bois doré garni de damas rouge, les mains négligemment croisées. Une écharpe de cachemire blanc enveloppe l'épaule gauche, découvre le haut de la poitrine et retombe en avant en deux pans ornés de palmettes de couleurs. Une ceinture rouge s'échappe dans la partie inférieure. Signé : L. David, 1790.

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Peint en 1790 ; — exposé au Salon de 1791 ; — exposé en 1874 au Palais-Bourbon, pour les Alsaciens-Lorrains, non porte au catalogue.

APPARTIENT A Mme LA BARONNE O. DE VILLEQUIER.

La marquise d'Orvilliers, née O'Reilly.

H. 1,33. — L. 1,00. — T. — Fig. à mi-jambes, gr. nat.

Elle est représentée de face, assise de côté dans un fauteuil de bois doré garni de bleu, le bras droit appuyé sur le dossier du fauteuil et les mains jointes ; la jambe gauche croisée sur la droite. Elle porte, ouverte sur la poitrine et laissant voir une large chemisette blanche, une simple robe noire. Une mantille de même couleur, garnie de dentelle passe sur le bras gauche et couvre le dossier du fauteuil. Un large ruban rouge lui serre la taille, un plus petit sépare ses cheveux bruns légèrement poudrés.
Signé : David, 1790.

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Peint en 1790 ; — exposé en 1874 au Palais-Bourbon, pour les Alsaciens-Lorrains, n° 93 ; — Exposition universelle de 1878 (portraits historiques).

APPARTIENT A M. P. DE TURENNE.

Le Serment du Jeu de paume.

H. 4,000. — L. 6,600. — Toile.

Cette ébauche, au crayon et à l'huile, est le commencement d'exécution, sur la toile, du tableau décrété le 28 septembre 1791, par l'Assemblée constituante comme devant être fait aux frais du Trésor public, sur l'indication donnée par Barère de la composition dessinée, exposée au Salon de cette année. — Quelques personnages nus sont massés au bistre, les habits qui doivent les couvrir sont marqués par un leger trait. Quatre têtes, celles de Mirabeau, Dubois-Crancé, du Père Gérard et de Barnave, ainsi que la main de ce dernier, sont seulement ébauchées avec énergie. Les figures entières de Robespierre, du chartreux Dom Gerle, de l'abbé Grégoire et du pasteur Rabaud Saint-Étienne sont indiquées au bistre.

Cette peinture fut abandonnée quand David se lança dans la politique. Il voulut la reprendre sous le Directoire, mais ne fut pas encouragé par le gouvernement ; — sa toile resta d'abord aux ateliers des Feuillants chez Topino-Lebrun jusqu'au 6 thermidor an XI (25 juillet 1803), époque à laquelle, d'après le reçu suivant, elle fut recueillie dans les magasins de l'État.

« Musée central des arts. — Le Directeur général du Musée, sur la demande qui lui a été faite par le sieur David, peintre, membre de l'Institut national, de recevoir au Musée la toile du tableau sur laquelle il a tracé et se proposait de peindre le *Serment du Jeu de Paume*, certifie que cette toile, portant 32 pieds de long sur 22 de haut (10m68 sur 7m35) environ, a été déposée roulée dans le fond de la grande galerie, et qu'on y a constaté en sa présence, avant le dépôt, un trou de 3 pouces au coin à gauche, un autre de 7 pouces au milieu et à cinq pieds de la partie supérieure, plus cinq trous de baïonnette, mais de peu d'importance. Le sieur David ayant déclaré cette ébauche sa propriété, le Directeur lui a délivré le présent pour lui servir lorsqu'il la redemandera. Ce 6 thermidor an XI. Denon. »

Cette toile demeura au Louvre jusque dans les premiers mois de 1820. Le vicomte de [illegible], secrétaire général des Musées, la remit alors à M. [illegible], fondé de pouvoirs de David exilé, en échange des *Sabines* et du *Léonidas*, achetés par le roi Louis XVIII, et des tableaux du *Sacre* et des *Aigles* conservés dans l'atelier de l'artiste depuis 1815 ; — la toile du *Jeu de Paume* fut déposée dans l'atelier de Gros jusqu'à la mort de David, — n° 12 de la vente du 17 avril 1826 ; — n° 8 de la vente du 11 mars 1835, — adjugée 2,400 francs à l'administration du Musée. — La toile avait été coupée au moment de l'adjudication, et le reste, sur lequel se trouvaient quelques indications, a été réparé avec soin et livré à l'acquéreur.

AU MUSÉE DU LOUVRE, N° 706. SALLE DES DESSINS DE L'ÉCOLE FRANÇAISE.

David par lui-même.

H. 0,65. — L. 0,52. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Le peintre s'est représenté la tête de face avec les cheveux poudrés, le corps presque de profil, le bras gauche en avant. Il porte une redingote couleur noisette, garnie d'un petit et de deux grands collets, qui laisse apercevoir le bord d'un gilet rouge. On voit, entre ce dernier et la cravate blanche plissée en forme de jabot, passer la pointe d'un autre gilet jaune rayé de bleu.

Gravé dans le Pausanias français. — *à l'eau-forte par J. David.*

Peint en 1790 à Paris. — donné en 1809 par David à Gérard, en échange du portrait de *Canova* ; — acheté à la vente de Gérard du 27 avril 1837, 682 fr. 50 par [illegible], élève de David, — acheté à la vente de [illegible], le 6 février 1864, 1,500 francs, par M. Jules David, petit-fils du peintre.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

De Kervelegand, ancien maire de Nantes.

H. L.

La tête est ébauchée de face.

N° 20 *bis* de la vente du 17 avril 1826 : — adjugé 101 francs à M. Pérignon.

Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, membre de la Convention.

H. 1,65. — L. 1,26. — T. Gr. nat.

David a représenté Lepelletier tel qu'il fut exposé aux funérailles publiques votées par la Convention. Il se présente de profil de droite à gauche, entièrement nu, la tête et le torse soutenus par des oreillers, le bras gauche reposant le long du corps et laissant voir dans le côté la large blessure qui a causé sa mort. Une couverture couvre les jambes que la toile coupe à la hauteur des genoux. Au-dessus pend une épée retenue par un fil. Sur la lame on lit le nom de *Pâris,* garde du Roi, elle traverse un papier où sont écrits ces mots : « *Je vote la mort du tyran.* »

Dessiné par Devosges, Salon de 1793. — Gravé par Tardieu. La planche a été brisée en 1826, sous les yeux du comte de Forbin, Directeur du Musée, à la demande de Mme de Mortefontaine. Une épreuve avant la remarque [illegible] à la Bibliothèque nationale de Paris (fonds Hennin).

Notes de David. — Peint en 1793 à Paris, — donné par David à la Convention le 29 mars 1793, — placé dans la salle des séances de [illegible] assemblée, — rendu à l'artiste le 20 pluviôse an III (8 février 1795), — n° 19 de la vente du 17 avril 1826 était seulement visible chez M. Eugène David, 11, rue Cadet, — vendu avant les enchères 100 000 francs à Mme de Mortefontaine, fille de Lepelletier, qui a fait enlever les attributs.

APPARTIENT AU MARQUIS DE BOISGELIN ? AU CHATEAU DE SAINT-FARGEAU (YONNE).

Marat, membre de la Convention.

H. 1,65. — L. 1,26. — T. — Gr. nat.

David a représenté Marat comme il l'avait vu pendant la visite qu'il lui avait faite quelques jours avant sa mort, à la demande de la société des Jacobins, dans une chambre sombre et étroite, couché dans une baignoire garnie de draps blancs et écrivant sur une planche placée devant lui et cachée sous une couverture verte. La mort vient de le saisir, les yeux demi-clos, la bouche entr'ouverte, il exhale le dernier soupir. La tête entourée d'un linge blanc pose sur le coin de la baignoire, le bras droit tombe en dehors, la main touche à terre sans avoir lâché la plume. Le corps de trois quarts se présente de gauche à droite, disposition sans doute choisie par le peintre pour que Marat fît pendant à Lepelletier. La lumière arrive sur le côté, éclaire vivement l'épaule et laisse dans l'ombre la poitrine, où l'on voit une profonde blessure d'où s'échappent quelques filets d'un sang noir et épais qui a déjà rougi l'eau du bain. Le bras gauche se développe sur la draperie verte et les papiers de Marat, les doigts retiennent encore la lettre maculée de sang, écrite par Charlotte Corday.

Du 13 juillet 1793. Marie-Anne-Charlotte Corday au citoyen Marat.
Il suffit que je sois bien malheureuse pour avoir droit à votre bienveillance.

Sur une table formée d'une caisse grossière en sapin, placée en avant de la baignoire se trouvent une écritoire, une plume, un assignat et le billet :

Vous donnerez cet assignat à la mère de cinq enfants dont le mari est mort pour la défense de la patrie.

Sur la face extérieure de la caisse l'artiste a ainsi signé son œuvre. A MARAT, DAVID, L'AN DEUX.

Le couteau à manche d'ivoire avec sa lame teinte de sang est indiqué dans le coin à gauche.

1° Copie par Gérard ? au prince Napoléon, puis à M. Dezaunay [illegible], marchand de tableaux. — 2° Copie par Serangeli à M. [illegible]. — Dessiné par Wicar. — Gravé par [illegible]. — Gravé à l'eau-forte par [illegible]. — Gravé à l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Peint à Paris en 1793, — donné par David à la Convention le 14 novembre 1793, — placé dans la salle des séances de cette assemblée, — rendu à l'artiste le 8 février 1795, — n° 9 de la vente du 17 avril 1826, était seulement visible chez M. Eugène David, 11, rue Cadet, — n° 7 de la vente du 11 mars 1835, — adjugé 4,500 francs à [illegible] Eugène David, — acquis en 1860, de Mme [illegible] par M. Jules David. — Exposé en 1846, [illegible] Bonne-Nouvelle, pour l'Association des artistes peintres, sculpteurs, etc. — exposé en 1863, boulevard des Italiens, n° 26.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Joseph Barra.

H. 1,18. — L. 1,55 — T. — Gr. nat.

Au pied d'un tertre couronné de broussailles, Barra, jeune tambour de l'armée républicaine, est étendu expirant. Les brigands qui l'ont assassiné et dépouillé de ses vêtements s'éloignent dans le fond. Il soulève sa tête mourante et presse sur son cœur la cocarde tricolore et les ordres qu'on lui a confiés.

Une copie à M. J. David. — Gravé à l'eau-forte par J. David.

Ébauche peinte à Paris en 1794. — n° 11 de la vente du 17 avril 1826 — adjugé 2,700 francs à M. de Pourtalès, — donné par Horace Vernet au musée d'Avignon, en 1846.

AU MUSÉE D'AVIGNON N° 86.

David par lui-même.

H. 0,81. — L. 0,64 — T. — Gr. nat., [illegible]

Le peintre s'est représenté de face, le corps de trois quarts, assis dans un fauteuil, les cheveux

sans poudre, une cravate de batiste dont les bouts tombent sur la chemise, vêtu d'une houppelande grise à revers et à doublure en cramoisi. Il tient de la main droite une palette, de la gauche un pinceau, indication d'une œuvre exécutée dans une glace.

Gravé a l'eau-forte par J. David.

Ébauche peinte a Paris à la Maison des fermes, ou il était détenu en juillet 1794 ; — donnee par David à Isabey, son eleve, — donnee en 1852 par Eugene Isabey au Louvre.

AU MUSÉE DU LOUVRE N° 156. SALON DES SEPT CHEMINEES.

Vue du Jardin du Luxembourg.

H. 0,55. — L. 0,77. — T.

Notes de David. — David peignit ce paysage des fenêtres de la prison où il était détenu en 1794. Il représente l'allée du Luxembourg où ses enfants venaient chaque jour se promener sous ses yeux ; — donné par David à M. Sériziat.

APPARTIENT A M. S. MOREAU.

Mme Sériziat, née Pécoul.

H. 1,30. — L. 0,95. — T. — Fig. à mi-corps, gr. nat.

La belle-sœur de David est représentée à demi assise sur une sorte de pouf, la tête de face, le corps de trois quarts, de gauche à droite. Elle tient de la main droite tombant le long du corps, un bouquet de fleurs des champs, de la gauche, la main de son fils qui, vu de dos, tourne vers sa mère sa tête qu'on aperçoit de trois quarts. Ils sont tous deux vêtus de robes blanches. Madame Sériziat est coiffée d'un chapeau de paille garni de larges rubans verts, pareils à sa ceinture et qui viennent se nouer sous le menton.

Notes de David. — Peint en 1795 ; — Salon de l'an IV (1795), n° 106, — exposé en 1863, boulevard des Italiens, n° 26.

APPARTIENT A M. S. MOREAU.

M. Sériziat.

H. 1,30. — L. 0,95. — Bois. — Fig. a mi-corps, gr. nat.

David a représenté son beau-frère se reposant dans la campagne sur un tertre recouvert de son manteau, la tête de face, le corps de trois quarts de droite à gauche, la main gauche sur la hanche, la droite avec un fouet et retenant la jambe gauche repliée sur le genou droit. Il est coiffé d'un chapeau rond à cocarde tricolore. Il porte un habit brun, une cravate et un large gilet blancs, une culotte de peau et des bottes à revers.

Notes de David. — Peint en 1795 ; — exposé au Salon de l'an IV (1795), sans numéro ; — exposé en 1863, boulevard des Italiens, n° 26.

APPARTIENT A M. S. MOREAU.

M. Sériziat.

Forme ovale, h. 0,55. — Fig. en buste, gr. nat.

Il est représenté de face, poudré à blanc et vêtu d'un habit bleu foncé à boutons de métal. Signé David.

Notes de David. — Peint en 1795.

APPARTIENT A M. S. MOREAU.

Femme du peuple, dite *la Maraîchère.*

H. 0.82. — L. 0,64. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Elle est représentée la tête et le corps de trois quarts, le regard élevé, la bouche entr'ouverte, de longs cheveux grisonnants entourent la tête couverte d'une coiffe blanche, et retombent sur ses épaules cachées par un fichu de colonnade rouge. Elle est vêtue d'une robe brune, d'un tablier bleu à bavette couvrant la poitrine ; elle tient les bras croisés. Elle semble assise sur un haut tabouret d'atelier.

Gravé dans la collection du musée de Lyon.
Gravé à l'eau-forte par J. David.

Cette étude de David? aurait été peinte en 1795 quand, après sa mise en liberté, il travaillait à l'atelier avec ses élèves ; — donnée au musée de Lyon par M. Booselmann.

MUSÉE DE LYON.

Meyer, ministre plénipotentiaire des Provinces-Unies.

H. 1,20. — L. 0,90. — T. — Fig. à mi-corps, gr. nat.

Il est représenté de face, le corps de trois quarts de droite à gauche, assis dans une chaise curule à boules d'ivoire, la main droite tenant une plume repose sur la table, la gauche est appuyée sur le dos du fauteuil où est jeté un manteau garni de fourrure. Il a les cheveux poudrés, une cravate blanche, un habit bleu à larges revers avec un collet de velours noir, un ample gilet rouge et des culottes jaunes. Les jambes se perdent sous le tapis de la table. Signé sur le bois du fauteuil *L. David, anno IV.*

Gravé a l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Peint en 1795 à Paris ; — reste dans la famille de l'artiste, — exposé en 1845 au bazar Bonne-Nouvelle, pour l'Association des artistes peintres, sculpteurs.

APPARTIENT A M. LE BARON JEANIN.

J. Blauw, ministre plénipotentiaire des Provinces-Unies.

H. 0,91. — L. 0,72. — T. — Fig. à mi-corps, gr. nat.

Il est représenté assis devant une table couverte

d'un tapis vert et écrivant. La tête presque de face, les cheveux poudrés, le corps de trois quarts de gauche à droite. La main gauche avancée sur la table pose sur une tabatière en avant d'un madras. Il est vêtu d'un habit bleu droit à boutons de métal, d'un gilet brun; un manteau dans les plis duquel se trouve la signature L. DAVID P. passe entre le corps et le dossier de la chaise.

Gravé par Tardieu, — à l'eau-forte, par J. David.

Notes de David. — Peint à Paris en 1795; — resté dans la famille de M. Blauw.

APPARTIENT A M. CHEVRIER, A CHALON-SUR-SAONE.

Bonaparte.

H. 0,81. — L. 0,64. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Le général est représenté de face, les cheveux poudrés, la main droite sur la hanche, la gauche repliée sur la poitrine. La tête seule est ébauchée, le reste est indiqué par un trait. C'est un fragment de la toile qui devait représenter Bonaparte après la bataille de Castiglione, se promenant sur une hauteur de laquelle on découvre la chaîne des Alpes. Une ordonnance lui amène son cheval devant l'état-major qui occupe le coin à droite, au fond du tableau.

Gravé à l'eau-forte par J. David. — Lithographié par.....

N° 199 de la vente Denon en 1826; — adjugé 450 francs; — exposé en 1874 au Palais-Bourbon, pour les Alsaciens-Lorrains, n° 697.

APPARTIENT AU DUC DE BASSANO.

Les Sabines.

H. 3,86. — L. 5,20. — T. — Gr. nat.

Au pied du Capitole, près la roche Tarpéienne, les Romains et les Sabins en sont venus aux mains. Tatius, ayant déjà lancé son trait, attend de pied ferme l'attaque de Romulus. Le fils de Mars fièrement posé se prépare à envoyer son javelot. A ce moment une troupe de femmes se fait jour entre les deux armées, Hersilie, la fille de Tatius, la compagne de Romulus, est à leur tête, et étendant les bras elle s'efforce d'arrêter son père et son époux qu'elle implore du regard. Avec elle une femme, serrant son enfant, embrasse les genoux de Tatius; une autre, les cheveux épars, le sein nu, a déposé aux pieds des combattants ses enfants étonnés qui forment un groupe gracieux. Sur le premier plan une vieille nourrice découvre sa poitrine; derrière elle se précipite une Sabine en criant et en joignant les mains sur son front. Enfin, s'élançant sur un fragment d'architecture, une mère élève son enfant à la vue des armées. Un moment d'arrêt se produit dans le combat; déjà les mains, les casques s'agitent en signe de paix. Un vieux cavalier romain remet son sabre au fourreau. Derrière les deux généraux, de jeunes écuyers tiennent les chevaux de leurs maîtres. Des Sabins disposés à combattre, des lances, des enseignes, forment le fond du tableau. Signé DAVID FACIEBAT, ANNO 1799.

Dessiné par Bourdon. — Gravé à l'eau-forte par Queverdo. — Terminé par Pigeot, pour la collection des prix décennaux. — Dessiné par Bourgeois. — Gravé par Raphaël Urbain Massard. — Gravé au trait par Bourgeois. — Gravé au trait Landon E. F. M., T. I, p. 25-26. — Gravé au trait Willaeys. — Morceaux d'étude dessinés par E. Bourgeois. — Gravés par Bertrand, par Bardoureau. — Lithographiés par Carrière, Deltil, Julien, de Villeneuve, Mme Negelen, Parizeau.

Notes de David. Peint à Paris en 1799. — Exposé jusqu'en 1804 dans une des salles du Louvre, — rapporta à David près de 65,000 francs; — exposé au Salon de 1808, n° 146, — honoré de la première mention au concours décennal de 1810, — acheté par le roi Louis XVIII en 1819, de M. Delahaye, représentant de David exilé, pour 50,000 francs; — exposé dans la galerie du Luxembourg en 1819; — au musée du Louvre en 1826.

MUSÉE DU LOUVRE N° 149. SALON DES SEPT CHEMINÉES.

Romulus.

H. 2,45. — L. 2,00. — T. — Gr. nat.

Romulus, dans la pose du tableau des Sabines, est groupé avec deux guerriers morts, il se détache sur une fortification à demi bâtie. Cette figure a été peinte d'après le tableau.

Notes de David. — N° 4 de la vente du 17 avril 1827; — n° 4 de la vente du 11 mars 1835; — adjugé 950 francs au marquis de Montcalm.

Cheval arabe.

H. 0,70. — L. 1,16, —. T.

Étude pour le tableau des Sabines.

Peint en 1798. — N° 24 de la vente du 17 avril 1826; — adjugé 111 francs à M. Constantin.

M. Pennerose (Irlandais).

H. L.

Portrait.

Notes de David.

Metropolitan Mus., N.Y.

Mme de Verninac, née Delacroix.

H. 1,43. — L. 1,10. — T. — Fig. à mi-corps, gr. nat.

Elle est représentée la tête de face, le corps légèrement de trois quarts de gauche à droite, assise de côté sur une chaise, le bras droit passé

* This is the original (vide Art, 29 Sept 1950 & 10 Nov 1950). Picture was brought back from Spain by Joseph Bonaparte; left to his daughter, Zénaïde, who married Prince de Canino, passed to their son Napoléon Charles Bonaparte; then to his daughter Eugénie, later Princesse de la Moskowa, who left it to Malmaison

par-dessus le dossier sur lequel la main repose; le bras gauche tombe le long du corps. Elle est vêtue d'une robe blanche unie, décolletée et sans manches; une écharpe de cachemire rouge traverse la poitrine et revient sur les genoux. Daté et signé.

Notes de David. — Peint en 1799, — appartenait au peintre Eugene Delacroix, son frere.

APPARTIENT A M. DE VERNINAC A CAHORS.

C. de Beistegui ; Musée du Louvre

Mlle Lepelletier de Saint-Fargeau.

H. L.

Portrait.

Notes de David

Mme Langeron.

H. 0,81. — L. 0,64.

Elle est représentée presque à mi-corps, coiffée de cheveux blonds bouclés et attachés avec un ruban bleu. Sa robe est blanche et, sur le dossier de la chaise, on aperçoit un châle rouge.

? Cabinet Denon, n° 197.

Mme Récamier.

H. 1,70 — L. 2,40. — T. — Gr. nat.

Sur un fond d'un gris fin et transparent, Mme Récamier est représentée en robe de linon blanc, à demi couchée sur un lit de forme antique, garni de velours jaune et de soie bleue. Elle est vue presque de dos, la tête de trois quarts tournée avec grâce vers le spectateur. Ses cheveux, disposés comme la Vénus de Médicis, sont traversés par un large ruban noir; sa robe, à manches courtes, élégamment drapée, retombe du lit presque sur le plancher près d'un tabouret. Le bras droit, suivant le mouvement du corps, repose sur la cuisse, les pieds croisés l'un sur l'autre sont nus. Au premier plan, à gauche, un brûle-parfum sur un élégant lampadaire.

Gravé par Rosello. — Gravé par Jacquet. — Gravé a l'eau-forte par J. David.

Ebauche peinte à Paris en 1800, — n° 15 de la vente du 17 avril 1826, — adjugée 6,180 a M. Perignon.

MUSÉE DU LOUVRE N° 160. GRANDE SALLE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE.

Bonaparte au mont Saint-Bernard (portrait équestre).

H. 2,71. — L. 2,32. — T. — Gr. nat.

Le premier consul est représenté sur un cheval balzan, franchissant au galop la route escarpée du grand Saint-Bernard; la tête de trois quarts, le corps de profil, s'avançant de droite à gauche. Il porte l'uniforme brodé de général; de la main gauche il tient les rênes, de la droite il indique les cimes des Alpes au delà desquelles son génie doit le transporter. Le torse et les épaules sont cachés par un large manteau rouge que le vent soulève et emporte par de là la tête du cheval. Dans le fond, des montagnes couvertes de neige que gravissent des soldats traînant leur artillerie sous les plis du drapeau de la France. Sur les rochers, au premier plan, le nom de Bonaparte à côté de ceux d'Annibal et de Charlemagne.

Signé sur la martingale du cheval : L. DAVID, L'AN IX.

1° Copie par Rouget, bibliothèque des Invalides. — 2° par Verdier. Salle de Marengo, Versailles — Dessiné par Bourgeois. — Gravé par Longhi. — Gravé dans les galeries de Versailles par Prévot. — Gravé au trait Landon E. F. M. T. I, pl. 29. — Gravé à l'eau-forte par J. David. — Lithographié plusieurs fois.

Notes de David. — Peint a Paris en 1800 (Cheval gris), pour la bibliotheque de l'Hôtel des Invalides, roulé en 1814, remis en 1815, enlevé definitivement de l'autel en 1816, et conservé dans les magasins du Musée. — Envoyé en 1830 au palais de Saint Cloud, puis au Musée de Versailles. — David a fait de cet ouvrage quatre repetitions avec des changements dans le vêtement, la robe du cheval et l'effet du tableau; — 1° pour le roi d'Espagne Charles IV. (Cette repetition aurait été rapportée en France a la retraite des Français de la Peninsule en 1814), — 2° pour le premier Consul à Saint-Cloud. Cette repetition, enlevée par Bl.ch r en 1815, et aujourd'hui au musee de Ber.in, est celle decrite dans la notice), — 3° pour la ville de Milan; — 4° pour l'auteur, qui la conserva même pendant l'exil, mise en vente après son décès, — n° 5 de la vente du 11 mars 1835; — adjugée 1,361 francs a Mme la baronne Jeanin — donnée par elle a Louis Bonaparte, president de la République, en 1851, — conservée en France avec les objets precieux dependant de la liste civile impériale; — exposee en 1826 au profit des Grecs, — exposee en 1835 au bazar Bonne-Nouvelle, pour l'Association des artistes peintres, sculpteurs. *

AU MUSÉE DE VERSAILLES N° 1567. SALLE ATTIQUE DE CHIMAY.

Napoléon.

H. 2,83. — L. 2,02. — T. — Gr. nat.

Portrait équestre.

Étude au trait, la figure est tracée au crayon, le contour du cheval est legèrement indiqué par un frottis, — n° 23 de la vente du 17 avril 1826.

Le pape Pie VII.

H. 0,86. — L. 0,72. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Pie VII est représenté légèrement de trois quarts tourné à gauche, assis dans un large fauteuil de velours rouge et or à dos carré. Il porte une calotte blanche et un camail de velours rouge garni d'hermine et, par-dessus, une étole de satin rouge brodée d'ornements d'or. Les deux mains s'appuyent sur les bras du fauteuil; de la droite il tient un papier sur lequel on lit : « *Pio VII, bonarum artium patroni.* »

Signé en haut à gauche.

NAPOLEONIS
FRANCORUM IMPERATORIS
PRIMARIUS PICTOR,
LUD. DAVID, PARISIIS, ✻
1805.

Dessiné par Prévot. — Gravé par Bourgeois, Oudaille. — Gravé à l'eau-forte, par J. David. — Lithographié par Philippe. — La tête lithographiée par Girodet.

Notes de David. — Peint en 1805, au château des Tuileries; — exposé galerie du Luxembourg en 1805. — David a fait de cet ouvrage deux répétitions, — 1° au musée de Versailles, salle du second étage, n° 4789, — 2° au palais de Fontainebleau. — Le Gouvernement des Bourbons a fait couvrir les cinq premiers mots de la signature.

AU MUSÉE DU LOUVRE N° 159, SALON DES SEPT CHEMINÉES.

Mme de Pastoret.

c.1799?

H. 1,33. — L. 1,00. — T. — Gr. nat.

Cette ébauche la représente assise près du berceau de son enfant.

N° 16 de la vente du 17 avril 1826; — adjugé 400 francs à M. Revile.

Napoléon en habits impériaux.

H. 0,50. — L. 0,41. — Bois. — Fig. 0,30.

L'empereur Napoléon est représenté debout devant son trône sur une estrade de velours rouge. La tête de trois quarts de gauche à droite; le corps de face, la jambe en avant. La main droite levée s'appuie sur un sceptre surmonté de l'aigle impériale; la gauche, repliée sur la hanche, tient la main de justice. Il est vêtu d'un ample manteau de velours rouge brodé d'abeilles d'or, doublé d'hermine, qui s'étend sur les marches du trône. Sur une palatine d'hermine se déroule le collier de l'ordre de la Légion d'honneur. Son front est ceint d'une couronne de lauriers d'or. Le trône est placé sous un dais d'étoffe grise à franges d'or relevée par des cordons à glands d'or et soutenue par des pilastres dorés à têtes de griffon. Signé sur les bases des pilastres : L. DAVID, 1805.

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Esquisse d'un portrait officiel pour le tribunal d'appel de Gênes; — peint en 1805, — n° 8 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 2,020 francs à M. Eugène David.

APPARTIENT À M. JULES DAVID.

Napoléon Ier, empereur.

H. 2,91. — L. 2,33. — T. — Gr. nat.

Napoléon, en habits impériaux, est représenté debout et entouré d'accessoires et de riches draperies brodées d'or qui donnent à ce tableau un aspect brillant et une force de ton extraordinaire : la tête est exécutée avec le plus grand soin.

Peint en 1805 pour le tribunal d'appel de Gênes; — n° 6 de la vente du 17 avril 1826; — n° 6 de la vente du 11 mars 1835; — adjugé 480 francs à M. P.....

Napoléon Ier, empereur.

H. 1,35. — L. 0,59. — Bois. —

Autre portrait de Napoléon, représenté également debout et en habits impériaux, mais différent dans le mouvement, notamment dans celui de la tête. Ce précieux tableau est terminé dans tous ses détails. La tête, pleine d'expression, est d'un pinceau suave et d'une couleur brillante.

N° 7 de la vente du 17 avril 1826; — adjugé 2,201 francs à M. Coutan.

Sacre de l'empereur Napoléon et couronnement de l'impératrice Joséphine dans l'église Notre-Dame de Paris, 2 décembre 1804.

H. 6,10. — L. 9,31. — T. — Gr. nat.

Devant le maître-autel de l'église Notre-Dame, au pied de la *Descente de croix* de Coustou, l'empereur Napoléon Ier, revêtu de ses habits impériaux, déjà couronné, s'avance, tenant de ses deux mains levées la couronne qu'il va déposer sur le front de l'Impératrice agenouillée devant lui. Le pape Pie VII, assis entre le maître-autel et l'Empereur, entouré des clergés français et italien, donne sa bénédiction.

Sur le premier plan à droite, au pied des degrés de l'autel, se tiennent les grands dignitaires de l'empire. Dans le coin du tableau se pressent des cardinaux, des officiers et des prêtres de Notre-Dame. Immédiatement derrière l'Impératrice viennent ses dames d'honneur soutenant son lourd manteau de velours grenat brodé d'or et doublé d'hermine; après elles, séparées par le prie-Dieu que vient de quitter l'Impératrice, se présentent les princesses de la famille impériale. Le coin à gauche est occupé sur le premier plan par les frères de l'Empereur. Au fond du tableau, les principaux personnages de la cour. Au-dessus du groupe des maréchaux, dans une arcade, la mère de l'Empereur et sa maison. Le corps diplomatique se tient dans la seconde arcade, à droite.

Signé : 1805-1807. L. DAVID, *f.*

Dessiné par Marchais. — Gravé à l'eau-forte par Queverdo. — Terminé par Pigeot, pour la collection des prix décennaux. — Gravé au trait par Lebas et X... — Gravé dans les galeries de Versailles par Frilley.



1. L'Empereur.
2. L'Impératrice Joséphine.
3. Le Pape Pie VII.
4. Lebrun, archi-trésorier.
5. Cambacérès, archi-chancelier.
6. Berthier, prince de Neuchâtel.
7. Talleyrand de Périgord.
8. Eugène Beauharnais, vice-roi d'Italie.
9. Caulaincourt, grand écuyer.
10. Bernadotte, prince de Ponte-Corvo.
11. Le cardinal Fesch, oncle de l'Empereur.
12. Le cardinal Caprara, légat du Pape.
13. Le cardinal Braschi, neveu du Pape.
14. Évêque grec.
15. Murat, grand-duc de Berg.
16. Le maréchal Serurier.
17. Le maréchal Moncey.
18. Le maréchal Bessières.
19. M. de Ségur, grand-maître des cérémonies.
20. Le général d'Harville, sénateur.
21. Estève, trésorier général de l'Empire.
22. Mme la comtesse de la Rochefoucault, dame d'honneur de l'Impératrice.
23. Mme la comtesse de la Valette, dame d'atours de l'Impératrice.
24. Le cardinal de Belloy, archevêque de Paris.
25. Le baron Lejeas, grand-vicaire de monseigneur l'Archevêque.
26. D'Astroz, vicaire de Mgr l'Archevêque.
27. Madame, mère de l'Empereur.
28. Mme de Fontanges, dame d'honneur de Madame, mère.
29. M. de Cosse Brissac, chambellan de Madame, mère.
30. M. de Laville, chambellan de Madame, mère.
31. Mme la maréchale Soult, dame d'honneur de Madame, mère.
32. M. le général de Beaumont, grand-écuyer de Madame, mère.
33. Joseph, roi de Naples, frère de l'Empereur.
34. Louis, roi de Hollande, frère de l'Empereur.
35. La grande-duchesse de Berg, sœur de l'Empereur.
36. La princesse Borghèse, sœur de l'Empereur.
37. La princesse de Piombino, sœur de l'Empereur.
38. La princesse Hortense, reine de Hollande.
39. Le jeune prince Napoléon, fils de Louis.
40. La reine de Naples, épouse de Joseph.
41. Le général Junot, gouverneur de Paris.
42. Le général Duroc, grand-maréchal du palais.
43. Le maréchal Lefèvre.
44. Le maréchal Kellermann.
45. L'amiral Gravina, ambassadeur d'Espagne.
46. Le comte de Coblentzel, ambassadeur d'Autriche.
47. M. de Mareschalchi, ambassadeur d'Italie.
48. L'ambassadeur de la Porte.
49. M. Hamistron, ambassadeur des États-Unis.
50. M. Grétry, compositeur.
51. M. Lebrun, poète, membre de l'Institut.
52. M. Vien, maître de M. David.
53. M. David, premier Peintre de S. M. I., membre de l'Institut.
54. Mme David et ses demoiselles.
55. M. et Mme Mongez.

Notes de David. — Peint à Paris en 1808, — exposé particulièrement au Louvre en 1808, — Salon de 1808 nº 144, — exposition du concours des prix décennaux, 1808; — décorait, sous l'Empire, la salle des Gardes aux Tuileries; — payé par l'Empereur 65,000 francs; — rendu à l'atelier de David en 1814; — envoyé coupé et roulé par lui dans l'Ouest en 1815; — rentré à l'atelier de David, 1816, — remis à l'administration royale des beaux-arts par M. Delahaye, fondé de pouvoirs de David, le 24 février 1820; — au musée de Versailles en 1837; — Transporté roulé à Paris pendant la guerre de 1870-1871.

MUSÉE DE VERSAILLES Nº 2217. SALLE DU SACRE, AUTREFOIS SALLE DES GARDES, AU PREMIER ÉTAGE.

Pie VII et le cardinal Caprara.

H. 0,95. — L. 0,75. — Bois. — Fig. à mi-jambes, gr. nat.

Le pape Pie VII et son légat le cardinal Caprara sont peints dans la même attitude que dans le tableau du *Couronnement*.

H. 1,38. — L. 0.92. — Bois. — Fig. à mi-jambes, gr. nat.
Gravé par...

Notes de David. — Ce tableau a été exécuté après le *Couronnement*, car, comme la main droite du pape est dans la même pose que dans le *Couronnement*, et qu'il n'y a aucune trace de modifications, cette main a été peinte après le changement que Napoléon fit faire à David sur le tableau original et dont les traces sont encore sensibles: — cédé par David à M. Firmin Didot; — vente de Jacques Lafitte, 1834; — adjugé 6,300 francs; — nº 241 de la vente Pourtales du 27 mars 1865; — adjugé 17,800 francs à lord Dudley?

APPARTIENT A LORD DUDLEY?

Le père Fuzelier, gardien du Louvre.

Ce vieillard à cheveux blancs est représenté assis presque de face, les mains croisées l'une sur l'autre reposant sur le haut des cuisses. Il est vêtu de l'uniforme des gardiens du Musée : cravate blanche, gilet rouge, habit bleu ou vert foncé avec un large galon d'or au collet et aux parements.

Gravé dans la Gazette des Beaux-arts.

Cette peinture de David(?) aurait été exécutée vers 1805.

APPARTIENT A M. COTTIER

Napoléon Ier, empereur.

H. L. Gr. nat.

L'empereur est représenté en habits impériaux.

Notes de David. — Peint pour Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie; — Salon de 1808, nº 145.

APPARTIENT AU PRINCE NAPOLÉON.

Phaon et Sapho.

H. 2,26. — L. 2,57 — T. — Gr. nat.

Dans un cubiculum élégamment meublé et qui ouvre sur la campagne, Sapho, assise, jouait de la lyre, quand Phaon la surprend en la renversant par derrière sur son siège. L'Amour, agenouillé aux pieds de Sapho, se saisit de la lyre qu'elle a laissé tomber et la fait vibrer d'un air de triomphe.

Notes de David. — Peint en 1809, pour le prince Youssouppoff, — porté immédiatement en Russie, ce tableau est inconnu en France.

GALERIE DU PRINCE YOUSSOUPPOFF, A SAINT-PETERSBOURG.

Mme Daru.

H. 0,73. — L. 0,60. — T. — Fig. en buste de gr. nat.

Elle est représentée en toilette de bal, parée d'un collier d'émeraudes.

Notes de David. — Peint en 1809

APPARTIENT AU COMTE DARU, CHATEAU DE BECHEVILLE, PRES MEULAN

Serment de l'armée fait à l'empereur Napoléon, après la distribution des aigles au Champ de Mars, 5 décembre 1804.
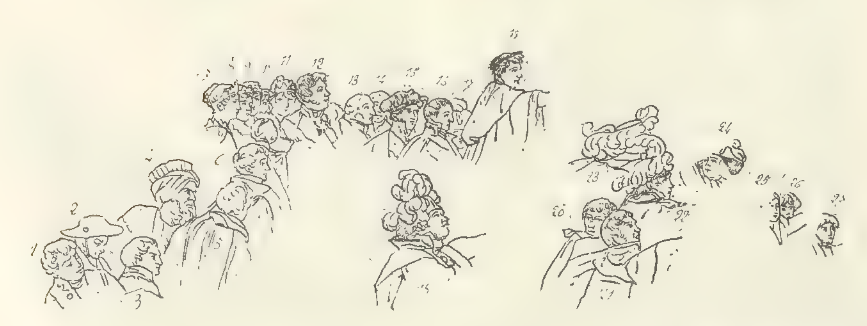
H. 6,10. — L. 9,31. — T. — Gr. nat.

Sous une décoration militaire se tient la cour de Napoléon. Au premier plan, un groupe de maréchaux, le bâton de commandement à la main, répète le serment dont l'Empereur, debout et les dominant, a prononcé la formule. Derrière l'Empereur, le prince Eugène, la reine Hortense; les hauts personnages. La droite du tableau est occupée par un escalier que gravissent les délégués des différents régiments portant les drapeaux qu'on vient de leur distribuer. Le premier rang les incline déjà devant l'Empereur. Parmi les drapeaux, on distingue aisément ceux des 9e et 12e régiments d'infanterie légère dont les gendres de David étaient colonels.

Signé : DAVID *faciebat* 1810.

Gravé dans les galeries de Versailles par Frilley.

Notes de David. — Peint à Paris en 1810; — exposé au Salon de 1810, n° 188, — décorait aux Tuileries la salle des Gardes, — rendu à l'atelier de David en 1814, — envoyé coupé en trois bandes dans l'Ouest en 1815, — rentré à l'atelier de David, 1816, — remis à l'administration royale par M. Delahaye, fondé de pouvoirs de David, 24 février 1820, — au musée de Versailles 1837.



1. X*.
2. Cardinal Caprara.
3. Baron de Dreyer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Danemark.
4. Mohammed Saïd-Haled, effendy, ambassadeur de la Porte ottomane.
5. Pages.
6. Id.
7. Princesse Murat, Annonciade-Caroline Bonaparte.
8. Mme la princesse Baciocchi, Marie-Anne Élisabeth Bonaparte.
9. Princesse Borghèse, Marie-Pauline Bonaparte.
10. Mme la princesse Joseph Bonaparte, Marie-Julie Clary.
11. Mme la princesse Louis Bonaparte, Hortense-Eugénie de Beauharnais.
12. Eugène de Beauharnais, archi-chancelier d'État, colonel des chasseurs à cheval de la maison de l'Empereur.
13. Cambacérès, archi-chancelier.
14. Lebrun, archi trésorier.
15. Louis Bonaparte, prince, connétable de l'Empire.
16. Joseph Bonaparte, prince, grand-électeur de l'Empire.
17. Duroc, général de division, grand-maréchal du palais.
18. Berthier, maréchal de l'Empire, grand veneur.
19. L'Empereur Napoléon.
20. Bernadotte, maréchal de l'Empire.
21. Murat, grand-amiral, maréchal de l'Empire, gouverneur de Paris.
22. Augereau, maréchal de l'Empire.
23. Masséna, maréchal de l'Empire.
24. Lannes, maréchal de l'Empire.
25. Serurier, maréchal de l'Empire.
26. Moncey, maréchal de l'Empire, inspecteur général de la gendarmerie.
27. Pérignon, sénateur, maréchal de l'Empire.

AU MUSÉE DE VERSAILLES, n° 2278, SALLE DU SACRE, ANCIENNE SALLE DES GARDES, AU PREMIER ETAGE

M. et Mme Mongez.

H. 0,75. — L. 0,85 — Fig. en buste, gr. nat.

Ils sont représentés tous les deux de face sur la même toile, Mongez à gauche en membre de l'Institut, la main droite appuyée sur un livre et tenant une médaille. Mme Mongez à droite, décolletée, en robe blanche, les épaules et les bras couverts par un cachemire à fond noir. Dans la partie supérieure du tableau, cette inscription : *Amicos Antonium Mongez et Angelicam uxorem amicus Ludovicus anno MDCCCXII*, faciebat.

Gravé a l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Peint à Paris en 1812; — exposé en 1845 au bazar Bonne-Nouvelle, pour l'Association des artistes peintres, sculpteurs; — légué par Mme Mongez au musée du Louvre.

AU MUSÉE DU LOUVRE, No 718, SALON DES SEPT CHEMINÉES.

Le comte Français de Nantes, conseiller d'état, directeur des droits-réunis.

H. 1,25. — L. 0,75. — T. — Fig. à mi-jambes, gr. nat.

Il est représenté presque de face, les jambes croisées, en costume de conseiller d'État, la tête et le corps légèrement tournés à gauche. Le costume est de velours gros bleu et de satin blanc. La main gauche est appuyée sur le bras d'un fauteuil caché par le manteau bordé d'une large broderie de feuilles de chêne en soie bleue sur du satin blanc. Il tient devant lui son chapeau à plumes. La taille est serrée par une large ceinture blanche sur laquelle se détache la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Notes de David.

APPARTIENT AU DOCTEUR FRANÇAIS A LYON.

Le comte Estève,
conseiller d'État et trésorier général
de la maison de l'Empereur.

H. 1,6. — L. 0,71.

Portrait ébauché.

No 22 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 500 francs à M. Niquevert.

Napoléon dans son cabinet.

H. L. en pied, gr. nat.

L'empereur Napoléon, en costume de chasseur de la garde, est représenté debout dans son cabinet. Il quitte son bureau où il a passé la nuit au travail; les bougies qui finissent de brûler, le cartel marquant quatre heures, indiquent la naissance du jour. Sur un fauteuil, à droite, est posée son épée. Napoléon a la tête de face, le corps de trois quarts, la main droite passée dans son gilet, la gauche tenant une tabatière effleure le bras du fauteuil.

Dessiné par Michel Stapleaux. — Gravé par Laugier. — Gravé en petit par Vallot. — Le buste, dessiné par Bourgeois — Gravé par Bertrand. — Gravé a l'eau-forte par J. David

Notes de David. — Peint a Paris en 1810 pour le marquis Douglas : — une répétition avec quelques changements était conservée par l'auteur à Bruxelles où Stapleaux, son élève, en a fait un dessin pour la gravure; — cette dernière toile a figuré dans plusieurs ventes.

APPARTIENT A LORD DOUGLAS.

Auction, Palace Sale 5/7/1882. lot 1108
Now Metropolitan Museum.

Le général baron Jeanin, son gendre.

H. 0,73. — L. 0,60. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Il est représenté la tête et le corps de face, en uniforme d'officier général, ramenant la main droite sur le devant du corps.

Signé : *David 1810.*

Notes de David. — Peint à Paris, 1810.

APPARTIENT AU BARON JEANIN.

Le général baron Meunier, son gendre.

H. 0,73. — L. 0,60. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Il est représenté de face, le corps de trois quarts de droite à gauche, en uniforme d'officier général, la main droite cachée dans l'habit; le bras gauche, vu seulement en partie, s'appuie sur l'épée.

Gravé a l'eau-forte par J. David.

Ébauche peinte à Paris vers 1812.

APPARTIENT A Mme LA BARONNE MEUNIER A CALAIS.

La baronne Jeanin, sa fille.

H. 0,73. — L. 0,60. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Elle est représentée assise, la tête de face et le corps de trois quarts de droite à gauche. Elle est coiffée de fleurs blanches; elle porte une robe de velours rose qui laisse les épaules et les bras nus; le bras droit tombe le long du corps sur un cachemire blanc qui cache presque tout le bras gauche.

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Ébauche peinte vers 1812.

APPARTIENT AU BARON C. JEANIN.

La baronne Meunier, sa fille.

H. 0,73. — L. 0,60. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Elle est représentée la tête et le corps de face, assise dans un fauteuil, vêtue d'une robe de velours rouge, le haut de la poitrine et les bras nus.

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Ebauche peinte vers 1812.

APPARTIENT A Mme LA BARONNE MEUNIER A CALAIS.

Apelle peignant Campaspe devant Alexandre.

H. 0,96. — L. — 1,37. — Bois. — Fig. 0,55.

Apelle, assis devant une toile tendue sur un vaste chevalet où il a déjà commencé à dessiner, laisse tomber la main qui tient son pinceau en fixant Campaspe, confuse, posée sur un lit entouré de draperies bleues. L'artiste a près de lui les ustensiles de son art. Derrière lui, à gauche, Alexandre, coiffé d'un casque, une draperie pourpre jetée sur l'épaule, se lève de son siège pour lui parler.

Ebauche commencée vers 1812, — no 3 de la vente du 17 avril 1866; — no 3 de la vente du 11 mars 1835; — adjugée 201 francs à M. J. Meunier, — cédée par Mme la baronne J. Meunier en 1874 à M. J. David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Mme David, sa femme.

H. 0,70. — L. 0,56. — T. — Fig. à mi corps, gr. nat.

Elle est représentée la tête de face, le corps légèrement tourné à gauche, coiffée de plumes et de blondes blanches, assise dans un fauteuil de velours jaune à bois d'acajou, les bras nus et les mains tombantes et croisées. Elle porte une robe de satin à taille courte et décolletée. Un cachemire rouge passe sur le bras droit pour reparaître à gauche. — Signé : *L. David 1813.*

Gravé par Léopold Robert et publié sous le nom de Louise-Marie Adélaïde de Penthièvre, duchesse douairière d'Orléans. — Gravé à l'eau forte par J. David.

Notes de David. — Peint à Paris en 1813, — exposé en 1845 au bazar Bonne-Nouvelle, pour l'Association des artistes peintres, sculpteurs.

APPARTIENT A Mme LA BARONNE J. MEUNIER A CALAIS.

Léonidas aux Thermopyles.

H. 3,92. — L. 5,30. — T. — Gr. nat.

Dans un étroit défilé formé par d'énormes rochers, les Spartiates se préparent à repousser les efforts des Perses. Sur le premier plan, au milieu du tableau, Léonidas, déjà revêtu de ses armes, est assis sur un fragment de rocher et réfléchit au sacrifice que lui et ses compagnons vont faire à la patrie. Son beau-frère Agis, assis à ses côtés, semble attendre ses ordres. Un père embrasse son fils pour la dernière fois. Dans le coin, à droite, des Spartiates s'élancent pour saisir leurs armes suspendues aux rameaux d'un arbre. Dans cette partie du tableau, des guerriers, ayant à leur tête le devin Mégitias, se pressent sur les pas de leur chef, tandis que deux hérauts, se retenant à des arbres, sonnent de la trompette. Au-dessus, par un sentier taillé dans la montagne, les valets de l'armée emportent avec des bêtes de somme les vases sacrés et les bagages. A la droite de Léonidas, un Spartiate rattache ses sandales. Quatre jeunes gens, après un sacrifice à Hercule, lui offrent leurs couronnes, tandis qu'un de leurs compagnons, monté sur le rocher, y grave du pommeau de son épée l'inscription qui rappellera à la postérité la fin héroïque de Léonidas et de ses soldats. Dans le coin, à gauche, le guerrier Euritus, aveugle, guidé par un esclave, revient prendre part au combat.

Signé : L. DAVID 1814.

Gravé par Laugier. — Gravé au trait par Landon E. F. M., T. I, pl. 27 et 28. — Gravé au trait par E. Bourgeois. — Morceaux d'étude dessinés par Bourgeois. — Lithographies par Monanteuil, Parizeau.

Notes de David. — Peint à Paris en 1814; — exposé à cette époque dans l'atelier de David, — acheté par le roi Louis XVIII en 1819, de M. Delahaye, représentant de David exilé, pour 50,000 francs; — exposé dans les galeries du Luxembourg en 1819, — au musée du Louvre en 1826.

MUSÉE DU LOUVRE No 148, SALON DES SEPT CHEMINÉES.

M. Delahaye, jurisconsulte.

H. 0,60. — L. 0,48. — Bois — Fig. en buste, gr. nat.

M. Delahaye, ancien procureur du Châtelet, est représenté entièrement de face. Il porte les cheveux poudrés et une cravate blanche. On aperçoit le col et les revers de sa redingote noire.

Signé au coin à gauche : L. DAVID 1815.

Peint en 1815.

APPARTIENT A M. DELAHAYE SON PETIT-FILS.

M. Alquier, conventionnel et ambassadeur.

H. L.

Portrait.

Notes de David. — Peint à Bruxelles en 1816; — présenté comme acquisition au musée du Louvre en juin 1853, par Ingres au nom de Mme Duvaucay de Nittis.

Le général comte Gérard.

H. 1,92. — L. 1,32. — T. — Gr. nat.

Le comte Gérard est représenté en pied en costume de général de division, décoré du grand cordon de la Légion d'honneur, la tête de face, le corps légèrement de trois quarts. Il tient une lettre de la main droite. La tête se détache sur une draperie rouge s'enroulant sur une colonne, fond de paysage.

Signé : L. DAVID, BRUXELLES 1816.

Notes de David. — Peint en 1816 à Bruxelles.

APPARTIENT A M. LE COMTE D'ARCHIAC, AU CHATEAU DE VILLERS SAINT-PAUL (OISE).

Wildenstein, NY (1960) Metropolitan Museum

Le chevalier Lenoir, fondateur du Musée des monuments français.

H. 0,77. — L. 0,63. — Bois. — Fig. en buste, gr. nat.

M. Lenoir est représenté de face, assis devant une table, la plume à la main, la tête légèrement levée et de trois quarts, la main gauche tenant l'appui du fauteuil, le bras droit replié reposant sur le dessus de marbre de la table où se trouvent un encrier, un porte-crayon, des papiers, parmi lesquels une lettre avec cette suscription : *A M. Lenoir, le créateur du Musée français.* Il est vêtu d'une redingote brune à collet et revers de velours noir et à torsades de soie. Il porte au cou une decoration et à la boutonnière la croix de la Légion d'honneur.

Signé : L. DAVID 1817.

Gravé a l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Commencé à Paris et terminé à Bruxelles en 1817, — exposé en décembre 1846, dans l'hôtel du cardinal Fesch, pour l'Association des artistes peintres, sculpteurs.

APPARTIENT A SON FILS, M. ALBERT LENOIR, MEMBRE DE L'INSTITUT.

L'Amour et Psyché.

H. 1,31. — L. 2,41, — T. — Gr. nat.

Au jour naissant l'Amour se dégage doucement des bras de Psyché, qui s'est endormie sous son aile. Il descend de la couche où repose sa maîtresse pour prendre ses armes qu'il a pendues à la tête d'un lit somptueux en partie caché par des draperies. Des rideaux épais, une fenêtre donnant sur la campagne et laissant apercevoir l'aube se levant derrière des montagnes forment le fond du tableau. Un papillon voltige au-dessus de la tête de Psyché. — Signé : *L. David, 1817. Bruxelles.*

Gravé par Potrelle — Gravé au trait dans l'Essai sur les Beaux-Arts et le Salon de 1817, de Miel, page 237, pl. 29. — Gravé par J. David.

Notes de David. — Peint à Bruxelles en 1817 ; — exposé en cette ville à la même époque ; — acquis par le comte Sommariva ; — n° 1 à la vente de la collection Sommariva, le 18 février 1839, — adjugé 2,300 francs au comte de Pourtalès, — n° 242 de la vente de la collection Pourtalès, le 27 mars 1865, — adjugé 1,450 francs à Mme de Furtado.

APPARTIENT A Mme DE FURTADO.

Le comte de Turenne.

H. 1,12. — L. 0,83 — Bois. — Fig. à mi-jambes, gr. nat.

Le comte de Turenne est représenté de face, assis auprès d'une table recouverte d'un tapis de velours bleu, sur lequel est posée une lettre à son adresse. Il est vêtu d'une redingote noire garnie d'astrakan et de brandebourgs, qui laisse voir sa cravate blanche et le haut de son gilet jaune. Le pantalon est gris clair. Il tient de la main droite ses gants de chamois et sous son bras gauche son chapeau rond, dans la coiffe duquel on aperçoit ses armes; la main gauche est appuyée sur la cuisse. — Signé : L. DAVID, BRUXELLES, 1816.

Notes de David.

APPARTIENT A M. LE COMTE DE TURENNE.

L'abbé Sieyès, conventionnel.

H. 95. — L. 72. — T. — Fig. à mi-jambes, gr. nat.

Il est représenté de face, assis dans un fauteuil. Vêtu d'une large redingote boutonnée, se préparant une prise de tabac; la main gauche, reposant, comme la droite, sur le haut des cuisses, tient une tabatière et se détache sur un mouchoir à carreaux rouges.

En haut : EM.-JOS. SIEYES. ÆTATIS SUÆ, 69. Signé : L. DAVID 1817.

1° Copie par Mme Rude, née Frémyet, retouchée par David. — 2° copie par Decaisne. — Lithographie par Léon Noël.

Notes de David. Peint à Bruxelles en 1817.

APPARTIENT A Mme COMBES. [illegible] Fogg Museum of Art

Le comte de Turenne.

H. 0,72. — 0,52. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Il est représenté la tête de face, le corps légèrement effacé de trois quarts, en uniforme de colonel d'état-major; on aperçoit en bas, à droite, la poignée d'un sabre turc. — Signé : DAVID 1818.

Notes de David.

APPARTIENT AU MARQUIS DE TURENNE.

Télémaque et Eucharis.

H. 0,90 — L. 1,05. — T. — Fig. à mi-corps, gr. nat.

Les deux amants sont représentés assis dans une grotte obscure. Télémaque, de face, tient sa lance de la main gauche et repose la droite sur la cuisse d'Eucharis. Il est nu et ne porte que sur l'épaule gauche et les jambes un manteau bleu bordé d'or. Un chien blanc se voit à son côté. Eucharis, de profil, les bras passés autour du cou de Télémaque, penche la tête sur l'épaule de son amant. Elle est vêtue d'une tunique rouge brodée de fleurs d'or ouverte sur le côté et retenue à la taille par une ceinture verte. Elle porte un carquois sur l'épaule.

Gravé au trait par C. Normand, Annales du Salon de Gand, 1820. — Gravé en contre-épreuve par Onghena.

Notes de David. — Peint à Bruxelles en 1818 pour le comte de Schoenborn, vice-président de la Chambre des États généraux de Bavière; — exposé en 1818 à Gand et à Bruxelles pour les pauvres.

APPARTENAIT AU COMTE DE SCHOENBORN A MUNICH.

La comtesse Villain XIIII et sa fille.

H. L.

Portrait.

Notes de David.

APPARTIENT A M. LE VICOMTE CHARLES VILLAIN XIIII, AU CHATEAU DE LEUTH, LIMBOURG (BELGIQUE).

Télémaque et Eucharis.

H. 0,90. — L. 1,05. — T. — Gr. nat., fig. à mi-corps.

Même composition.

Répétition signée dans le carquois, David 1822.

APPARTIENT A M. ALFRED DIDOT.

M. Ramel de Nogaret, conventionnel, ministre des Finances.

H. 0,60. — L. 0,48. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

M. Ramel est représenté la tête presque de face, le corps de trois quarts, le bras droit passé par-dessus le dossier à jour d'une chaise. Il est vêtu d'une redingote et d'un gilet gros bleu.

Signé : DAVID, 1820.

Notes de David. — Peint à Bruxelles en 1820.

APPARTIENT A M. LOROIS, DÉPUTÉ DU MORBIHAN.

Mme Ramel de Nogaret.

H. 0,56. — L. 0,44. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Mme Ramel est représentée de face, coiffée d'un bonnet de dentelle blanche et vêtue d'une robe noire.

Notes de David.

APPARTIENT A Mme RONSTORFF, A BRUXELLES.

La Colère d'Achille.

H. 1,05. — L. 1,17. — T. — Fig. à mi-corps, gr. nat.

Agamemnon, précédant sa fille Iphigénie, qu'il conduit à la mort et que Clytemnestre serre encore dans ses bras, arrête Achille qui saisit son épée pour la défendre. — Signé : DAVID, 1819.

Lithographié par Francis.

Notes de David. — Peint à Bruxelles; — exposé à Bruxelles et à Gand, 1819; — acheté par M. Parmentier de Mons.

APPARTIENT A Mme NOEL DES VERGERS.

La Colère d'Achille.

H. 1,05. — L. 1,47. — T. — Fig. à mi-corps, gr. nat.

Même composition. Signé : DAVID, BRUXELLES, 1825.

Répétition peinte à Bruxelles, pour M. Firmin Didot; — exposé en 1830 au profit des blessés de Juillet.

APPARTIENT A M. ALFRED DIDOT.

Sacre de l'empereur Napoléon dans l'église Notre-Dame, décembre 1804.

H. 6,10. — L. 9,31.

Répétition. Signée *David faciebat in vinculis, Bruxelles, 1822.*

Dessinée par Marchais. — Gravée par Jazet à l'aqua tinta.

Cette répétition, commencée en France, peut-être pour les Gobelins, fut reprise à Bruxelles par David, sur la proposition de M. Duchemin; elle fut terminée de souvenir par David et son élève Georges Rouget, qui l'avait aidé pour l'original, dans la grande salle dite du Christ, de l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Des changements furent apportés dans les personnages garnissant les tribunes au dernier plan; — peinte à Bruxelles en 1822, — payée à l'artiste la somme de 40,000 francs, passée ensuite à MM. Lévard et Cie, de Montpellier, qui la montrèrent en Angleterre et en Amérique; — exposée à Paris en 1863, boulevard des Italiens.

APPARTIENT A M. FEUARDENT.

Les Filles de Joseph Bonaparte.

H. 1,30. — L. 1m — T. — Fig. à mi-corps, gr. nat.

Elles sont assises à droite sur un canapé de

velours rouge, se tenant entrelacées. L'aînée, Zénaïde, est en avant, portant une robe de velours noir à manches courtes, une écharpe rayée de blanc, de bleu et de jaune et un shall rouge qui couvre ses genoux et une partie du meuble. Elle est coiffée avec un diadème de corail et tient de la main gauche une lettre avec les mots : « *Philadelphie, mes chères petites Lolotte et Zénaïde.* » La princesse Charlotte, le bras gauche passé autour de la taille de sa sœur et la droite posant naturellement sur les jambes, est habillée d'une robe grise à manches longues et coiffée d'un diadème de pierreries. Signé : DAVID 1822.

Gravé sur bois dans la Gazette des beaux-arts

Ce portrait, que David aurait peint à Bruxelles, n'est pas cité dans son catalogue, mais est mentionné dans ceux de Thomé et de Coupin, donnés peu de temps après la mort de l'artiste; — le musée de Toulon possède la toile qui nous a fourni les indications ci-dessus, mais qui, bien que signée, ne nous paraît pas de la main de David.

Mlle Juliette de Villeneuve.

H. L.

Portrait.

Peint par David en 1824 à Bruxelles.

Le prince de Gavre.

H L

Portrait.

Notes de David.

Mars désarmé par Vénus et les Grâces.

H. 3,08 — L. 2,62. — T. — Gr. nat

En avant d'un temple corinthien bâti dans l'empyrée, au milieu des nuages, Mars se repose de ses combats. Il est assis sur un lit magnifique, tenant encore sa lance de la main droite. Vénus, couchée à ses côtés et dont rien ne cache la beauté, se prépare à le couronner de fleurs. Deux des Grâces emportent les armes du Dieu de la guerre, tandis que l'autre lui présente le nectar et que l'Amour en souriant lui détache ses sandales. Signé : L. DAVID. BRUX., 1824.

Gravé au trait par N.

Exposé à Bruxelles au profit des pauvres, — exposé à Paris au profit de l'auteur, — n° 1 de la vente du 17 avril 1826, — n° 1 de la vente du 11 mars 1835, — adjugé 6,000 francs à Mmes la baronne Meunier et Eugène David, — acquis en 1860 de Mme la baronne Meunier, par M. J. David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Bohémienne et Romaine.

H. 0,75 — L. 0,90. — T. — Fig. à mi-corps, gr. nat.

Cette ébauche représente une femme âgée, coiffée d'une draperie comme les paysannes d'Italie, examinant les lignes de la main que lui présente une dame romaine.

APPARTIENT AU BARON JEROME DAVID.

Charles Jeanin.

H. 0,55. — L. 0,45. — T. — Fig. en buste, gr. nat.

Son petit-fils est représenté à l'âge de dix ans, de face, le bras appuyé sur le dossier d'une chaise, vêtu d'une cravate blanche, d'un gilet blanc et d'un habit noir.

Peint en 1824 à Bruxelles par David, qui l'a laissé signer par son élève Stapleaux.

APPARTIENT AU BARON JEANIN.

DESSINS

Les dessins et croquis qui n'étaient pas signés de David, l'ont été des paraphes J.-D. et E. D. apposés par ses fils Jules et Eugène pour la vente du 17 avril 1826.

L'Aveugle de Jéricho.

H. 0,26. — L. 0,39. — Dessin à l'encre de Chine

Par David à l'âge de 12 ans (1760). (D'après le Poussin.)

APPARTIENT A Mme LA BARONNE J. MEUNIER, A CALAIS.

Académies.

Dessinées, pendant ses études, à l'atelier de Vien et à l'Académie royale de Peinture.

La Douleur.

H. 0,55. — L. 0,45. — Dessin aux trois crayons.

Une tête de femme drapée et couronnée de feuillages.

Exécuté en 1773 pour le prix de la tête et de l'expression, fondé par le comte de Caylus et décerné par l'Académie royale de Peinture

A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

Paysage.

H. 0,28. — L. 0,42 — Dessin à l'encre de Chine.

Les premiers plans sont dans l'ombre, les seconds sont éclairés par quelques échos de lumière.

N° 60, vente du 17 avril 1826, — adjugé 160 fr. à M. Eugène David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Paysage.

Dessin à la plume et au lavis au bistre, représentant les murs de Rome, du côté de Saint-Jean de Latran.

N° 61, vente du 17 avril 1826.

Paysage.

Dessin avec figures sur papier de couleur non terminé. Il est au trait à la plume et massé au lavis et au blanc dans quelques parties.

N° 26 de la vente du 17 avril 1826.

Études de paysage.

Deux dessins sur la même feuille.

H. 0,16. - L. 0,22. - A l'encre de Chine.

Vue du Tibre et du château de Saint-Ange.

H. 0,15. — L. 0,11. — A l'encre de Chine.

Fabrique aux environs de Rome.

N° 63 de la vente du 17 avril 1816.

MUSÉE DU LOUVRE n° 707.

Paysages.

Cinq croquis à l'encre de Chine sur la même feuille.

N° 64 de la vente du 17 avril 1826.

Paysages.

Quatre croquis à la plume et au lavis à l'encre de Chine.
Vue du Monte Cavallo.
Vue prise de la place du Capitole.
Deux vues du Forum.

N° 65 de la vente du 17 avril 1826, - adjugé 203 francs à M. Balthazard.

Études de paysage.

Trois dessins sur la même feuille, crayon noir et encre de Chine.

1° H. 0,07. — L. 0,15.
2° H. 0,05. — L. 0,15.
3° H. 0,06. — L. 0,15.

Paysages et fabriques des environs de Rome.

MUSÉE DU LOUVRE N° 708.

Étude de paysage.

H. 0,14 — L. 0,21. — Dessin à la sépia.

Fabrique et édifices à Rome.

Étude de paysage.

H. 0,14. — L. 0,21 — Encre de Chine.

Fabrique à Rome « de la main de David *derrière le palais Barberin* ».

APPARTIENNENT AU BARON JEANIN.

Vue du Capitole.

H. L. — Dessin à l'encre de Chine.

N° 180 de la vente de Gros, en bas de la main de l'auteur, *Vue du Capitole.*

APPARTIENT A M. PERRIER.

César montant au Capitole.

H. 0,13 — L. 0,16. - Dessin à l'encre de Chine.

Ce dessin représente la rampe latérale conduisant à la place du Capitole où se trouve la statue de Marc-Aurèle; quelques personnages sont groupés sur le premier plan. Au fond, la façade de l'Ara Cœli; au dernier plan, quelques monuments antiques. Dans le coin à gauche, de la main de l'auteur : *Vue d'une partie du Capitole.*

N° 160 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 155 francs à Mme la baronne Meunier.

APPARTIENT A Mme LA BARONNE MEUNIER, A CALAIS

Paysanne de Frascati.

H. L. — Croquis au crayon rouge.

Elle est vue à mi-corps.

N° 59, vente du 17 avril 1826, — adjugé 18 francs a M. Gueret.

Daniel de Volterre (d'après).

Dessins au crayon noir.

Plusieurs têtes : de la Douleur, de l'Abattement, etc.

MUSÉE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Livres de croquis.

Douze livres de croquis composés d'études d'après les statues, les bas-reliefs, les ustensiles antiques, les tableaux des maîtres et les sites de Rome et d'Italie, avec quelques calques.

Vente de 1835 :

N° 1,			Baron J. David.
N° 2			
N° 3,	23 feuilles,	104 dessins,	Baron Jeanin.
N° 4			
N° 5,	25 feuilles,	88 dessins,	Baron Jeanin.
N° 6			
N° 7,	21 feuilles,	71 dessins,	Musée du Louvre.
N° 8,	24 feuilles,	83 dessins,	Baron Jeanin.
N° 9,	22 feuilles,	87 dessins,	Musée du Louvre.
N° 10,	23 feuilles,	dessins,	M. Chassagnolle.
N° 11,	26 feuilles,	dessins,	M. Chassagnolles.
N° 12			

Une frise dans le genre antique.

H. 0,26. — L. 0,74. — Dessin à la plume et encre de Chine, rehaussé de blanc, papier bleu.

Un guerrier triomphe de son ennemi en présence de Minerve, d'Hercule et des Parques qui se préparent à trancher les jours du vaincu.

Signé : *L. David fecit, 1780. — Romæ.*

Gravé a l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Salon de 1783, n° 164, — n° 174, vente de Gros, 23 novembre 1835.

APPARTIENT A M. PERRIER.

Caracalla tuant Géta son frère, sous les yeux de leur mère.

H. L. — Dessin lavé à l'encre de Chine, rehaussé de blanc.

Signé : *L.-J. David inv.* (au-dessous. *Caracalla fratrem Getam trucidat! in gremio Juliæ matris.*)

Notes de David. — vente Dumont ; — n° 1791, vente Benjamin Fillon.

L'ombre de Septime Sévère apparaissant à Caracalla après le meurtre de Géta son frère.

H. 0,24. — L. 0,35. — Dessin à la plume et a l'encre de Chine.

Notes de David. — Vente de Girodet, 11 avril 1825, — vente de Dumont, 13 février 1854.

Bélisaire demandant l'aumône.

Croquis au crayon et tracé à la plume dans quelques parties.

N° 46 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 259 francs a M. Payen.

Dessins d'après des bas-reliefs à Florence.

H. 0,15. — L. 0,20. — Dessins a la plume et au lavis, encre de Chine.

1° Hélène amenée à Pâris.
2° Rixe dans un festin.
3° Guerrier mort rapporté sur son char.
4° Scène d'un tribunal romain.

N° 48 de la vente du 17 avril 1826; — adjugé 301 francs a M. Eugene David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Dessins d'après des bas-reliefs à Florence.

Quatre croquis a la plume et au lavis à l'encre de Chine.

N° 49 de la vente du 11 avril 1826.

Andromaque pleurant sur le corps d'Hector.

H. 0,32. — L. 0,25. — Dessin au crayon noir, papier teinté, signé.

Lithographié par Durand-Duclos.

Vente Boilly.

Andromaque pleurant sur le corps d'Hector.

H. 0,23. — L. 0,25. — Dessin au crayon noir, repris à la plume.

C'est le groupe du tableau avec des changements, le corps d'Hector est moins relevé. Le petit Astyanax est sur les genoux de sa mère, le peintre, dans le même dessin, a indiqué deux mouvements des jambes.

APPARTIENT A M. DUMONT, STATUAIRE, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Christ en croix.

H. 0,34. — L. 0,24. — A l'encre de Chine.

Les bras ne sont pas indiqués ; — étude préparatoire pour le *Christ* de la maréchale de Noailles, exposé en 1783.

APPARTIENT A M. DUMONT, STATUAIRE, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Le vieil Horace défendant son fils après le meurtre de Camille.

H. 0,22. — L. 0,29. — Dessin encre de Chine, crayon.

Sur une terrasse élevée de quelques marches, le vieil Horace tient son fils embrassé et tend vers la foule un bras suppliant. Quelques citoyens animés de fureur s'élancent pour punir le meurtrier qui conserve une attitude pleine de colère et de défi. A ses pieds est étendu le cadavre de Camille, auprès duquel pleure Sabine, assise. (Cette partie est arrêtée et lavée à l'encre de Chine.) Au fond, indiqués par un trait, juges et licteurs sur un tribunal. Au dernier plan, des monuments. A gauche, quelques coups de crayon indiquent la foule.

Gravé sur bois dans la Gazette des beaux-arts, *t. VII, 1860*

Composé pour les tableaux commandés par le Roi au Salon de 1785 ; — abandonné par David pour le *Serment des Horaces*; — nº 41 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 1,405 francs à Mme la baronne Meunier.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Le père Horace réclamant pour son fils.

Croquis au crayon.

Nº 93 de la vente du 17 avril 1826.

Départ de Régulus.

H L. Dessin au crayon et à la plume.

Composé pour les tableaux commandés pour le Roi au Salon de 1785, — nº 40, vente du 17 avril 1826 ; adjugé 279 francs à M. Dubois

Régulus et sa fille.

H L. Dessin sur papier teinté.

Nº 53, vente du 17 avril 1826, — adjugé 163 francs à M. Musigny.

Le Serment des Horaces.

H. 0,23 — L. 0,33 Dessin à la plume et au crayon.

Même composition que le tableau.

AU MUSÉE WICAR, A LILLE nº 123.

Le Serment des Horaces.

Croquis d'une autre composition.

Nº 45 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 45 francs.

Le Serment des Horaces.

Dessin.

Nº 161, procès-verbal de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 171 francs à M. Pérignon

Études pour le Serment des Horaces

H. 0,54. — L. 0,37.

Camille. Étude de draperie aux deux crayons, papier teinté, passée au carreau.

H 0,58. — L 0,37.

Le père des Horaces. Étude de draperie aux deux crayons, papier teinté, passée au carreau.

Nº 101 et nº 103, vente du 17 avril 1826.

APPARTIENNENT A M. HAUGUET.

Sabine et Camille. Étude de draperies aux deux crayons.

Nº 102, vente du 17 avril 1826

La mère et les sœurs des Horaces. Dessin lavé à l'encre de Chine.

Vente Dumont

Le Socrate.

Dessin de la composition.

Notes de David.

Études pour le Socrate.

H. 0,59 — L. 0,34.

Cinq études de draperies aux deux crayons.

Nº 97 de la vente du 17 avril 1826

APPARTIENNENT A M. HAUGUET.

Les Filles de David.

H. 0,21, forme ronde. — Dessin au crayon noir

Ce médaillon représente Pauline et Émilie David à l'âge de cinq à six ans. Elles sont vues de profil, se détachant l'une sur l'autre et coiffées de cornettes de linon.

APPARTIENT A Mme BIANCHI ARRIÈRE-PETITE-FILLE DE DAVID.

Orphée et Eurydice.

Dessin.

N° 142, — adjugé 275 francs à M. Payen; — procès-verbal de la vente du 17 avril 1826.

L'Amour éclairant le monde.

D. 0,10. — Forme ronde.

Dessin.

Gravé par Morel.

Pâris et Hélène.

H. L. — Dessin à la plume, lavé à l'encre de Chine. Daté 1786.

Vente Coutan, — vente Dumont.

Études pour le Pâris et Hélène.

Étude de draperie aux deux crayons. La figure d'Hélène.

N° 100 de la vente du 17 avril 1826.

Tête de Pâris.

Procès-verbal de la vente du 17 avril 1826. — adjugé 30 francs à M. Coutan.

Brutus rentré dans ses foyers.

H. L. — Dessiné au crayon et à l'estompe.

N° 39, vente du 17 avril 1826, — adjugé 1,050 francs à M. Ducos.

GALERIE DU PRINCE DE LEUCHTENBERG?

Même sujet (avec changements).

H. 0,24. — L. 0,31. — Croquis au crayon noir.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Pour le Brutus.

Croquis.

N° 44 de la vente du 17 avril 1826; — adjugé 315 fr. à M. Bayard.

Croquis.

N° 158, procès-verbal de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 140 francs à M. Pérignon.

Deux croquis.

Procès-verbal de la vente du 17 avril 1826: — adjugé 57 francs à M. Dubois. — adjugé 16 francs à M. Coutan.

Études pour le Brutus.

Étude de draperie aux deux crayons.

Pour une des femmes du tableau de Brutus, — n° 104 de la vente du 17 avril 1826.

Un livre de croquis contenant diverses figures et groupes dont quelques-unes pour le tableau de Brutus.

N° 70 de la vente du 17 avril 1826.

Exécution des fils de Brutus.

H. 42. — L. 0,60. — Dessin au crayon noir, le groupe des Consuls est seul lavé à l'encre de Chine.

Les deux Consuls sont assis sur un tribunal en avant d'un temple. Collatin se cache la figure, tandis que Brutus regarde le supplice d'un œil sombre. Les licteurs ont déjà saisi ses fils, dont l'un à genoux, près du billot, implore la pitié de son père. Dans le fond, à gauche, on amène d'autres coupables. En avant, le poteau auquel on liait les condamnés.

Composé vers 1787; — n° 38 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 460 francs à Mme la baronne Meunier.

APPARTIENT A Mme LA BARONNE J. MEUNIER, A CALAIS

Le Serment du Jeu de paume.

H. 0,65. — L. 1,05. — Dessin à la plume et au bistre

Se voyant refuser, le 20 juin 1789, les salles du palais de Versailles, les députés de la Nation se sont réunis dans le Jeu de Paume de la ville. Un temps affreux soulève les rideaux de la galerie supérieure où la foule se presse pour voir les représentants de la France jurer de lui conquérir la liberté. La foudre tombe sur la chapelle royale. Au milieu de cette vaste composition, au second plan, Bailly, debout sur une table, jure en levant la main, de tenir le serment dont il vient de lire la formule; devant lui, au premier plan, l'abbé Grégoire, le pasteur protestant Rabaut Saint-Étienne et le chartreux Dom Gerle, s'unissent dans leur serment. A la gauche de Bailly, près de la table, est assis Sieyès. Robespierre comprime les battements de son cœur. Entre Dubois Crancé monté sur une chaise et Mirabeau accompagnant leur serment d'un geste énergique, s'avance le père Gérard, tremblant d'émotion; derrière eux Barnave; enfin, au coin du tableau, Martin d'Auch, assis et refusant obstinément de prendre part à cet acte politique, malgré les encouragements de son voisin, à qui un député fait observer que la volonté de chacun doit être respectée dans ce premier temple de la Liberté française. A droite de Bailly, Barère assis, écrit sur son genoux le

procès-verbal de cette mémorable séance. Deux députés s'embrassent; un vieillard s'est fait apporter pour déposer son vote; au-dessus de lui des représentants, montés sur des bancs, jurent ensemble de vivre libres. Dans les loges, à ce coin du dessin, les enfants du peintre, un garde du roi qui se retire avec émotion, des hommes, en carmagnole et en bonnet phrygien, considèrent cette scène d'un œil sombre.

Signé : J.-L. David *faciebat, anno 1791.*

Gravé à l'eau-forte par Denon. — Gravé en petit par Couché fils. — Gravé à l'aqua-tinta par Jazet. — Réduit par Jazet.

Notes de David. — Commande à David par la Société des Amis de la Constitution, qui organisa une souscription nationale, — Salon de 1791, nº 132, — sur la proposition de Barère, l'Assemblée constituante décrète le 18 septembre 1791 que le tableau commencé du *Serment du Jeu de Paume*, sera fait aux frais du Trésor public et placé dans le lieu de ses séances. La figure de Bailly et le groupe de l'abbé Grégoire et Rabaud Saint-Étienne, et dom Gerle, ont été découpés et recollés, — nº 26 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 15,000 francs à M. Eugène David, — exposé en 1863, boulevard des Italiens, nº 26.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.



1. Bailly.
2. Sieyès.
3. Grégoire, curé d'Embermesnil.
4. Rabaut Saint-Étienne, ministre protestant.
5. Don Gerle, chartreux.
6. Pétion.
7. Buzot.
8. Merlin.
9. Dupont de Nemours.
10. Robespierre.
11. Le père Gérard.
12. Mirabeau.
13. Barnave.
14. Tronchet.
15. Camus.
16. Martin, d'Auch.
17. Guilhermy.
18. Legrand.
19. Rœderer.
20. Biauzat (Gauthier de)
21. La Révellière Lepaux.
22. Dubois-Crancé.
23. Bergasse.
24. Thouret.
25. Target.
26. Mounier.
27. Treilhard.
28. Guillotin.
29. Bouche.
30. Laurent, curé de Cuiseaux.
31. Goattes, curé d'Argellières.
32. Barère de Vieuzac.
33. Rewbell.
34. Thibault, curé de Souppes.
35. Maupetit de la Mayenne.
36. Muguet de Nanthou.
37. Guy d'Arcy.
38. Malouet.
39. Lechapellier.
40. Kervelegan.
41. Lanjuinais.
42. Laville-le-Roux.
43. Gleizen.
44. Ramel
45. Garat.
46. Creuzé de la Touche.
47. Regnaud de Saint-Jean d'Angély.
48. Prieur de la Marne.

Études. Serment du Jeu de Paume.

1° Groupe de Martin d'Auch, Croquis crayon.
2° Croquis lavés à l'encre de Chine.

A M. DE SAINT-ALBIN.

3° Croquis lavés à l'encre de Chine.

Mme DE JERPHANION.

4° Croquis.

Mme DUPARQUET.

Quatre croquis. Serment du Jeu de Paume.

Adjugé 141 francs à M. Dumont; — adjugé 70 francs à M. Coutan, — adjugé 130 francs à M. Coutan, — étude encadrée, adjugée 51 francs à M. Marat; — procès-verbal de la vente du 17 avril 1826.

Deux livres de croquis contenant des études pour le serment du Jeu de Paume.

Nº 71, 72, de la vente du 17 avril 1826.

Michel Lepelletier.

H. 0,30. — D. 0,24. — Dessin à la plume, tête, gr. nat.

Michel Lepelletier est représenté de profil de gauche à droite, la tête entourée d'un linge. Aux coins. M. LEPELLETIER, PREMIER MARTYR DE LA LIBERTÉ.

Gravé en fac-simile.

Appartenait au prince Napoléon, — cédé à M. Durand Ruel, — mis en vente le 22 février 1869.

Marat.

H. 0,26. — L. 0,21. — Dessin à la plume.

Étude faite d'après nature de la tête de Marat après sa mort. Il est vu de face, le front couvert d'un linge blanc. Autour, sur la marge : « A MARAT L'AMI DU PEUPLE. DAVID. »

Gravé en fac-simile par Copia. — Gravé aussi en petit par le même.

N° 550 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 1,350 francs à M. Eugène David, — la planche gravée appartenait aux héritiers de David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Danton.

H. L. — Croquis au crayon noir

Probablement de souvenir.

APPARTIENT A M DE SAINT-ALBIN.

Le Triomphe du peuple français.

H. 0,21. — L. 0,41. — Dessin au crayon et à la plume.

Le Peuple français tenant sa massue est assis sur un char traîné par quatre taureaux. L'Égalité et la Liberté sont assises sur ses genoux. La Science, l'Art, le Commerce, l'Abondance sont groupés sur le devant du char. En avant de l'attelage, des citoyens s'élancent, armés de glaives, sur les tyrans en fuite. Les martyrs antiques de la Liberté, Cornélie et ses enfants, Brutus, Guillaume Tell et son fils, portant des palmes, accompagnent le char qui roule sur les attributs du despotisme et de la superstition.

Gravé en fac-simile pour la réunion de 1838 des élèves de David

Dessiné en 1793 pour le rideau de l'Opéra ; — donné au Louvre par M Gatteaux

MUSÉE DU LOUVRE N°

Même composition, avec des changements.

H 0,32 — L 0,70 — Dessin au crayon et lavé en partie à l'encre de Chine.

Le Peuple français est appuyé sur sa massue ; une Victoire vole au-dessus de l'attelage en brandissant une lance. Les martyrs de la Liberté tiennent à la main les attributs qui les distinguent ; l'artiste a ajouté Marat qui découvre sa poitrine. Lepelletier avance en comprimant sa blessure. Gasparin montre le poison qui lui donna le trépas. Challier brandit le couperet de la guillotine. Beauvais s'étrangle avec sa cravate, et Fabre de l'Hérault tient encore ses chaînes à la main.

Gravé à l'eau-forte, par J. David.

Dessiné en 1794, à la veille de Thermidor, voir le rapport sur la fête de Barra et de Viala, — exposé en 1846 dans l'hôtel du cardinal Fesch, pour l'Association des artistes peintres, sculpteurs.

APPARTIENT A M. ALBERT LENOIR, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Pierre Bayle, Beauvais et Châlier.

Dessin à la plume et au lavis.

Deux études pour la composition de la toile de l'Opéra ; — n° 56 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 160 francs à M. Defresne.

Marat.

Dessin à la plume et au lavis.

Pour la même composition, agenouillé il se découvre la poitrine.

APPARTIENT A M. PERRIER.

Le Peuple français.

Dessin.

N° 150 ; — adjugé 151 francs à M. Beray.

Croquis.

Adjugé 56 francs à M. le comte de Tournon, — procès-verbal de la vente du 17 avril 1826.

Le jeune Barra.

Croquis à la plume.

La tête de la figure peinte.

APPARTIENT A M. DE SAINT-ALBIN.

Caricatures.

1° Le représentant Lanjuinais.

Croquis.

APPARTIENT A M. FEUILLET DE CONCHES.

2° Plusieurs têtes.

Croquis.

APPARTIENT A M. DE SAINT-ALBIN.

Projets de costumes pour les fonctionnaires de la République française.

Demandés en 1793 à David par le Comité de salut public, dessinés à la plume et à l'aquarelle.

1° *Le représentant du peuple en fonctions.*

H. 0,35. — L. 0,24

Il est vêtu d'une tunique chamois, d'une culotte collante verte, d'un manteau bleu à bandes rouges, fermé sur l'épaule droite par des brandebourgs rouges frangés d'or avec les inscriptions : « PEUPLE FRANÇAIS, — LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. » Il porte une écharpe tricolore à franges d'or. Il est coiffé d'une toque aux trois couleurs ornée d'une torsade d'or et d'un bouquet d'épis de blé. Il est chaussé de bottines de cuir noir. Il tient de la

main droite un cahier où on lit : « *Rapport sur les costumes français.* »

Gravé par Denon. — Gravé par J. David.

APPARTIENT A M. DE SAINT-ALBIN.

2° *Le représentant du peuple aux armées.*

H. 0,35. — L. 0,24.

Il est vêtu d'une tunique et d'une culotte collante bleu clair et d'une houppelande à manches courtes, d'étoffe rouge doublée de fourrure blanche. Il porte une ceinture tricolore frangée d'or; il tient, par la poignée, un sabre au fourreau rouge garni d'ornements républicains dorés. Il est coiffé d'une toque d'astrakan à torsade d'or avec cocarde et plumet tricolores. Il est chaussé de bottines de cuir noir bordées de rouge.

Gravé par Denon. — Gravé par J. David

3° *L'habit militaire.*

H. 0,35. — L. 0,24.

Un jeune homme est représenté chargeant à la baionnette. Il est vêtu d'une tunique bleue et d'une culotte collante rouge garnie entre les jambes d'une bazane jaune et dentelée. Il porte, sur le devant, une ceinture cartouchière en peau de bête; deux baudriers de cuir noir, à boucles et à ornements de cuivre, qui forment ces mots : « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, » soutiennent ses armes. Il est coiffé d'un bonnet de fourrure noire avec une flamme et un petit panache rouge et bleu. Il est chaussé de bottines de cuir noir à bordure et à gland rouges.

Gravé par Denon. — Gravé par J. David.

4° *Législateur en fonctions.*

H. 0,30. — L. 0,20.

Il est vêtu d'une redingote bleue à boutons d'or et d'une ample robe noire à manches courtes avec collet et doublure rouges, garnie d'une bordure aux trois couleurs. Il porte une ceinture rouge et tient un rouleau de papiers. Il est coiffé d'une toque noire et chaussé de souliers de cuir noir.

Gravé par Denon. — Gravé par J. David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

5° *Un juge.*

H. 0,30. — L. 0,20.

Il est représenté assis dans une chaise curule, vêtu d'une tunique et d'un large manteau noirs sur lequel passe une longue pièce d'étoffe rouge frangée de tricolore en manière de laticlave. Il porte des culottes collantes vertes et une ceinture bleue et jaune. Il est coiffé d'une toque noire avec ces mots en lettres de cuivre : « LA LOI. » Il est chaussé de souliers de cuir noir.

Gravé par Denon. — Gravé par J. David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

6° *Officier municipal.*

H. 0,30. — L. 0,20.

Il est vêtu d'une tunique et d'une culotte collante gris clair, d'un manteau couleur chamois fermé sur l'épaule par des brandebourgs rouges. Il porte une ceinture jaune clair frangée de rouge. Il est coiffé d'une toque noire garnie d'une écharpe tricolore qui lui retombe sur les épaules et la poitrine. Il est chaussé de souliers en cuir noir.

Gravé par Denon. — Gravé par J. David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

7° *Habit civil des Français.*

H. 0,30. — L. 0,20.

Un citoyen est représenté vêtu d'une tunique violette et d'une culotte collante bleue, la main appuyée sur le dossier d'une chaise. Il porte un manteau blanc fermé sur la poitrine avec des passementeries d'or et une ceinture tricolore frangée d'or. Il est coiffé d'une toque noire ornée d'une torsade rouge et d'un plumet tricolore. Il est chaussé de bottines noires à gland.

Gravé par Denon. — Gravé par J. David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

8° *Le citoyen français dans l'intérieur.*

H. 0,28. — L. 0,18.

N° 34 de la vente du 17 avril 1826.

APPARTIENT A M. DE SAINT-ALBIN.

Homère récitant ses vers aux Grecs.

H. L. — Dessin à l'encre de Chine.

Homère charmant par ses chants les Grecs qui l'entourent; composition riche et dessinée à l'effet à l'encre de Chine; l'artiste a varié les expressions des assistants : les uns sont entraînés par le génie du père de la poésie, mais quelques envieux se bouchent les oreilles et résistent à ses inspirations.

Notes de David. — Composé par David en 1794, pendant sa détention au Luxembourg, — en 1800, selon Bruun Neergaard, appartenait au chanteur Chénard ; — n° 30 de la vente du 18 avril 1826; — adjugé 301 francs à M. Ducos.

Homère et son guide.

Croquis.

Nº 47 de la vente du 17 avril 1826 — adjugé 341 francs à M. Pérignon.

Homère endormi.

H. 0,26 — L. 0,37. — Dessin à l'encre de Chine.

Sur les marches d'un escalier, le poète mendiant est endormi. Deux jeunes filles s'approchent pour lui faire l'aumône. Le fond d'architecture est pris sur le palais du Luxembourg.

Composé par David en 1794, pendant sa détention au Luxembourg; — vente du 17 avril 1826, nº 37, — adjugé 203 francs à M. Constantin.

MUSÉE DU LOUVRE, Nº 703, SALLE DES DESSINS DE L'ÉCOLE FRANÇAISE

Homère endormi.

Croquis.

Nº 176, vente du 17 avril 1826; — adjugé 48 francs à M. Coutan.

Les Sabines.

H. 0,47. — L. 0,64. — Dessin à l'encre de Chine.

Première composition du tableau aujourd'hui au Louvre. Les personnages sont habillés.

Composé par David en 1794, pendant sa détention au Luxembourg; — en 1800, selon Bruun Neergaard, appartenait au statuaire Espercieux, — donné par Ingres au musée du Louvre

MUSÉE DU LOUVRE. Nº 705 SALLE DES DESSINS DE L'ÉCOLE FRANÇAISE.

Études pour les Sabines.

Figure dessinée.

Adjugée 24 francs à M. Baudoin, — procès-verbal de la vente du 26 avril 1826.

Croquis, écuyer.

Nº 99 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 30 francs à M. Paulet.

Trois études de draperies aux deux crayons.

Nº 98 de la vente du 17 avril 1826.

Un livre de croquis contenant des études, figures et groupes, la plupart pour le tableau des *Sabines*.

Nº 73 de la vente du 17 avril 1826.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Projet de costume pour les Consuls de la République française.

H. 0,33. — L. 0,24. Dessin à l'aquarelle et à l'estompe.

Il est représenté vêtu d'une tunique à larges pans de velours blanc, brodé d'or avec collet et parements rouges et d'une culotte collante bleue. Son épée est suspendue à un ceinturon rouge avec ornements d'or. Il porte un collier composé de larges chaînons d'or soutenant un médaillon en émail bleu, orné de la tête en or de la République. Il tient, de la main droite, un chapeau rond de velours rouge à bord relevé d'un côté garni de plumes et d'une aigrette blanches. Il est chaussé de bottines de cuir rouge avec éperons et broderies d'or.

Le personnage a été découpé et collé sur un fond de paysage à l'estompe; — dessiné en 1799; — faisait partie du nº 54 de la vente du 17 juillet 1826.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Vue de l'église et de la ferme d'Ozouer-le-Vougis, prise à l'intérieur de la cour.

H. 0,16. — L. 0,22. — Dessin crayon noir et encre de Chine.

L'église à droite, les bâtiments de la ferme sur le second plan, à gauche.

Vue du château et de l'église d'Ozouer-le-Vougis.

H. 0,15. — L. 0,23. — Dessin à la plume.

A droite un arbre, au milieu une porte près d'une tour basse, à gauche l'église. Écrit de la main de David : *Vue de l'église et du château d'Ozouer le Vougis, le 11 brumaire an X.*

Le château, ou plutôt la ferme de Marcoussis, de la commune d'Ozouer-le-Vougis, avait été acheté par David; — après sa mort, sa fille, Mme la baronne Meunier, en devint propriétaire, ainsi que de ces deux dessins.

APPARTIENNENT A Mme LA BARONNE J. MEUNIER, A CALAIS.

Bonaparte.

Croquis à la plume.

Nº 148, — adjugé 170 francs à M. Constantin

Portrait équestre.

Croquis.

Adjugé 17 francs à M. Meyer, — procès-verbal de la vente du 17 avril 1826.

Le Couronnement.

Dessin..

H. 0,25. — L. 0,43.

Notes de David. — N° 31, vente du 17 avril 1826. — adjugé 1,500 francs à M. Imbert.

Études pour le tableau du couronnement.

1° *Vue perspective de l'intérieur du chœur de Notre-Dame.*

H. 0,13. — L. 0,08. — Dessin crayon, lavé à la sépia.

2° *Le trône placé à l'entrée de l'église à l'extrémité de la grande nef.*

H. 0,13. — L. 0,08. — Dessin crayon noir, lavé à la sépia.

3° *Intérieur de Notre-Dame, vue du trône et des tribunes des galeries latérales.*

N° 126, 127, 145, MUSÉE WICAR, A LILLE.

4° *Croquis de la cérémonie du Sacre.*

MUSÉE DE NARBONNE.

5° *Dessin perspectif du Couronnement.*

APPARTIENT A M. COTTENET.

Napoléon et Pie VII.

H. 0,29. — L. 0,26. — Dessin de forme cintré, à la mine de plomb et au crayon noir, passé au carreau.

L'empereur, en costume du Sacre, est vu de profil. Il s'avance posant de la main droite sur sa tête, déjà ceinte de lauriers, la couronne impériale. De la main gauche il tient la poignée de son épée qui tombe le long du corps. Derrière lui le Pape, couronné de la tiare, les deux mains sur les genoux, est assis dans un X de forme antique.

Études pour le tableau du *Sacre.*

APPARTIENT A M. COTTENET.

Napoléon Ier.

Dessin au crayon.

H. 0,13. — L. 0,80.

N° 124 DU MUSÉE WICAR, A LILLE.

Napoléon Ier.

H. L. — Carton, gr. nat.

Étude pour le tableau du *Sacre;* — vente de M. Delestre.

L'impératrice Joséphine.

H. 0,19. — L. 0,15. — Au crayon noir.

Elle est représentée de profil, jusqu'aux épaules seulement. En haut, à droite, de la main de David : *L'impératrice Joséphine, dessinée d'après nature par David.* Plus bas : *Donné à mon fils Eugène.* DAVID.

Gravé sur bois dans la Gazette des beaux-arts, *T. VII, 1860.*

Étude pour le tableau du *Sacre.*

APPARTIENT A M. JULES DAVID

Évêque et prêtres italiens.

H. 0,22. — L. 0,16. — Dessin à la mine de plomb et crayon noir lavé dans quelques parties.

L'évêque, en grand costume, est vu de face, portant des deux mains le crucifix ; derrière lui deux prêtres, dont l'un tient un missel.

Études pour le tableau du *Sacre.*

APPARTIENT A M. COTTENET

Vien.

D. 0,07. — Dessin au crayon noir. Buste.

Il est représenté de face, en costume de membre de l'Institut, le bras et la main gauches appuyés sur une table à la hauteur de la poitrine.

Gravé sur bois dans la Gazette des beaux-arts, *T. VII, 1860.*

Croquis pour le tableau du *Sacre.*

N° 58 de la vente du 17 avril 1826 ; — adjugé 53 francs à M. Eugène David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

La princesse Borghèse.

H. L. — Croquis au crayon noir.

La princesse est représentée de profil, « de souvenir ».

N° 57 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 63 francs à Mme la baronne Jeanin.

APPARTIENT A Mme DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE, ARRIÈRE PETITE-FILLE DE DAVID.

Le pape Pie VII.

Dessin à la plume.

H. 0,09. — L. 0,09.

Cardinal de Belloy.

Dessin crayon noir.

Études pour le tableau du *Sacre*, — nº 149, vente du 17 avril 1826, — adjugé 158 francs à M. Coutan — vente Coutan.

Études pour le tableau du Sacre.

Quatre livres de croquis contenant les etudes des personnages placés dans le tableau du *Couronnement*, et une vue au lavis de l'église Notre-Dame le jour de la cérémonie, et des renseignements pris dans le manuscrit d'Anne de Bretagne.

Nºs 75, 79, 80, 81 de la vente du 17 avril 1826; — de ces volumes ont ete detaches les nombreux croquis de la collection de M. Gigoux.

LE Nº 80 APPARTIENT A M. JULES DAVID.

L'Entrée à l'Hôtel de ville.

H. 0,26. — L. 0,40. — Dessin à la plume et à l'encre de Chine.

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, décorée d'une architecture élevée pour les fêtes du Sacre, vient d'arriver le carrosse de gala de Leurs Majestés Impériales. L'empereur Napoléon, déjà descendu, gravit les degrés conduisant à la porte du palais, au-devant de laquelle il est attendu par les autorités civiles de la ville de Paris. Il reçoit un placet que lui présente une famille éplorée. L'impératrice Joséphine descend de voiture appuyée sur la main de son écuyer. Dans le coin, à gauche, au premier plan, cavaliers de l'escorte au-devant desquels des curieux se frayent un passage. Au second plan un officier fait signe d'arrêter; un orchestre est placé au pied des tribunes que garnissent de nombreux spectateurs. Signé : *David f. et inv. 1805.*

Gravé a l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — Esquisse d'une des quatre grandes compositions qui devaient reproduire en tableaux les fêtes du sacre de Napoléon 1er. Le groupe des solliciteurs, au premier plan, a été recollé, — nº 33 de la vente du 17 avril 1826; — adjugé 603 francs à M. P ***.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

L'Entrée à l'Hôtel de ville.

Croquis à la mine de plomb.

H. 0.17. — L. 0,237.

Croquis à la mine de plomb plus indiqué.

H. 0,17. — L. 0,237.

Croquis perspectif mine de plomb, papier bistre.

H. 0,33. — L. 0,51.

Croquis perspectif mine de plomb, papier bistre, plus indiqué que le précédent.

H. 0.33. — L. 0,39.

APPARTIENNENT A M. JULES DAVID.

M. et Mme Lenoir.

H. 0,15. — L. 0,20. — Dessin au crayon, sur deux feuilles d'album.

Signé et daté 1806.

APPARTIENT A M. LENOIR, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Distribution des Aigles au Champ de Mars.

H. 0,18 — L. 0,29. — Dessin à la plume et encre de Chine, rehaussé de blanc.

Même composition que le tableau, sauf les changements apportés dans ce dernier. Ainsi, derrière l'empereur est assise l'impératrice Joséphine, que l'artiste dut enlever en 1810. Une victoire ailée, répandant des lauriers sur les drapeaux français, a été aussi supprimée dans le tableau. Signé : *David, décembre 1806.*

Gravé a l'eau-forte par J David.

Notes de David. — Nº 33 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 1,270 francs à M. P

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Le Maréchal Berthier.

Croquis.

Nº 147, vente du 17 avril 1826, — adjugé 40 francs à M. Jacob.

Études de la distribution des Aigles.

1º *Un personnage assis, vêtu d'un costume officiel et portant le grand-cordon de la Légion d'honneur, cause en se cachant de son chapeau.*

H 0,22. — L. 0,17. — Dessin au crayon noir.

2º *Un personnage à la tournure fine et distinguée, est assis le bras appuyé sur une balustrade légère.*

H. 0,22. — L. 0.17. — Dessin au crayon noir.

3º *Un personnage nu prêtant serment.*

H. 0,22. — L. 0,17. — Dessin au crayon noir, mis au carreau.

4º *Dragon portant un étendard.*

H. 0,22. — L. 0,17. — Dessin au crayon noir, mis au carreau.

Un livre de croquis de 27 pages.

H. 0,20. — L. 0,18.

Contenant 16 études pour la *Distribution des Aigles* au crayon noir, quelques-unes passées au carreau. Un croquis, Napoléon Ier en habits impériaux. Un groupe de maréchaux, une vue du Champ de Mars et des détails de broderies, — probablement n° 76 du catalogue de la vente du 17 avril 1826.

APPARTIENNENT A M. JULES DAVID.

Départ d'Hector.

H. 0,22 — L. 0,29. — Dessin encre de Chine rehaussé.

Dans une salle d'une architecture sévère travaille Andromaque, entourée de ses femmes. Son fils, effrayé en voyant son père Hector qu'un jeune écuyer achève de revêtir de son armure, s'échappe des bras d'une esclave agenouillée, vers le sein de sa mère. Au fond à droite, sous un portique, on aperçoit l'attelage du char qui attend Hector et vers lequel se dirige un vieux guerrier. Signé : *L. David 1812.*

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — N° 28 de la vente du 17 avril 1826, — adjugé 700 francs à M. Eugène David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Vénus blessée se plaignant à Jupiter.

H. 0,24. — L. 0,18. — Dessin encre de Chine rehaussé.

Au milieu de nuages planant sur la terre, Jupiter est assis sur son trône; l'Amour lui caresse les joues, pendant que Vénus demi-nue présente au Roi des dieux sa main blessée. Junon et Minerve assistent au fond à cette scène. Signé : *L. David, 1812.*

Gravé à l'eau-forte par J. David.

Notes de David. — N° 29 de la vente du 17 avril 1826, adjugé 1,120 francs à Eugène David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

M. Pécoul.

H. 0,11 — L. 0,07 — Dessin crayon noir.

Il est représenté de trois quarts, de gauche à droite, en buste. Au-dessous, de la main de David : *M. Pécoul, père de Mme David, de souvenir, vingt-deux ans après sa mort. Donné à Eugène David.*

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Apelle peignant Campaspe devant Alexandre.

H. L. — Dessin encre de Chine rehaussé.

Même composition que l'ébauche, avec des changements dans les costumes et les accessoires. Signé : *David, 1813.*

Note de David. — Donné par David à Gros en février 1820; de exposé en 1829 au profit des pauvres, — n° 172 de la vente — Gros. 239 francs, 1835, a appartenu à Couder.

APPARTIENT A Mlle LÉONIE DUSEUIL.

Même composition.

Croquis.

N° 95, vente du 17 avril 1826; — adjugé 80 francs à M. Coutan.

Un groupe du même sujet.

Croquis.

N° 141, vente du 17 avril 1826, — adjugé 30 francs à M. Coutan.

Même composition.

Croquis.

N° 152, vente du 17 avril 1826 — adjugé 100 francs à M. Constantin.

Les Thermopyles.

H. 0,12 — L. 0,18. — Dessin crayon noir.

Croquis au trait de la première idée du tableau. Léonidas y est indiqué de trois quarts. On reconnaît dans les groupes qui l'entourent des réminiscences de statues antiques.

N° 159, vente du 17 avril 1826, — adjugé 181 francs à M. Eugène David.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Même composition.

H. L.

Le Léonidas de profil.

MUSÉE DE MONTPELLIER.

Léonidas aux Thermopyles.

H. 0,21. — L. 0,28 — Dessin à l'encre de Chine rehaussé.

Esquisse achevée du tableau. Signé : *L. David. 1813.*

Notes de David. — Derrière la monture : *Au bon ami et au véritable amateur des arts, M. Sommariva*, de la main de David, — adjugé 3,625, à M. Constantin.

AU MUSÉE DU LOUVRE. SALLE DES DESSINS DE L'ÉCOLE FRANÇAISE.

Léonidas aux Thermopyles.

Deux croquis, même composition, au trait; l'un avec des changements.

Nº 92 de la vente du 17 avril 1826; — adjugé 400 francs à M. Dubois.

Léonidas aux Thermopyles.

Étude.

Adjugé 27 francs à M. Merlin.

Croquis.

Adjugé 26 francs à M. de Cro .

Croquis.

Adjugé 24 francs à M. Baudoin; — procès-verbal de la vente du 17 avril 1826.

Livres de croquis.

Études figures, groupes pour le *Léonidas.*

Nºs 74, 83, de la vente du 17 avril 1826; — le nº 83, adjugé 300 francs à M. [illegible]. C'est de ces livres que viennent probablement les dessins du musée Wicar.

Études pour le Léonidas aux Thermopyles.

36 croquis variés, nºs 127 et suivants.

AU MUSÉE WICAR, A LILLE.

Soldat spartiate.

Avec une note de David, tirée du Jeune Anacharsis.

AU MUSÉE DE MONTPELLIER.

Deux Dessins.

H. 0,17. — L. 0,10. — Crayon noir, terminés.

Compositions dans le style des bas-reliefs antiques, offrant des groupes de six têtes, hommes, femmes, enfants. Dans l'une Homère, la lyre à la main.

Nº 34, vente du 17 avril 1826; — adjugé 1.050 francs à Mme la baronne Jeanin.

APPARTIENNENT AU BARON JEANIN.

L'Amour et Psyché.

Dessin.

Notes de David. — Donné par David au comte de Forbin.

L'Amour et Psyché.

Croquis.

Adjugé 35 francs à M. Pérignon; — procès-verbal de la vente du 17 avril 1826.

Mars et Rhéa.

H. 0,22. — L. 0,18. — Dessin au trait, crayon noir.

Mars soutient dans ses bras Rhéa défaillante. *A ma belle-fille Annette David.* DAVID.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Même composition.

Croquis.

Nº 153, vente du 17 avril 1826; — adjugé 21 francs à M. Morin.

Agrippine rapportant les cendres de Germanicus.

H. 0,14. — L. 0,18. — Dessin au crayon noir.

Signé : *L. David, Brux.*

Trois têtes de femmes.

H. 0,13. — L. 0,18. — 0,18. — Dessin au crayon noir.

Entre elles, un croquis de femme au trait.

APPARTIENNENT A M. CHASSAGNOLLE.

Mme la baronne Jeanin et sa fille.

H. 0,14. — L. 0,20. — Dessin au crayon noir.

Les têtes seulement sont modelées; le reste est indiqué au trait. Signé : *Le 12 juin 1821,* L. DAVID, *Bruxelles.*

Eucharis et Télémaque.

H. 0,13 — L. 0,20. — Dessin au crayon noir.

Les têtes seulement d'Eucharis et de Télémaque.

Tête de femme couronnée et tête de vieille.

H. 0,13. — L. 0,20. — Dessin au crayon noir.

APPARTIENNENT AU BARON JEANIN.

Femme tenant la statue d'une femme et son enfant.

H. 0,13. — L. 0,15. — Dessin au crayon noir, à mi-corps.

Une femme nue, en buste, les cheveux relevés et rejetés en arrière, entoure de son bras droit un groupe d'une femme et son enfant, en manière de Sainte-famille. Signé : L. DAVID, *1817*.

Vieille femme caressant une jeune fille.

H. 0,29. — L. 0,09. — Dessin au crayon noir, à mi-corps.

Signé : L. DAVID, *Brux.*

Un guerrier et un jeune Phrygien auprès d'une femme.

Dessin au crayon noir à mi-corps.

Signé : L. DAVID, *Brux., 1817*.

APPARTIENNENT A Mme LA BARONNE J. MEUNIER, A CALAIS.

Guerrier se séparant de sa famille.

H. 0,13. — L. 0,19. — Dessin au crayon noir, à mi-corps.

Signé : *A ma belle-fille Annette*, L. DAVID, *Brux.*

Vieille femme et jeune fille.

H. 0,13. — L. 0,19. — Dessin crayon noir, à mi-corps.

Signé : L. DAVID, *1817*, *Brux.*

Jupiter et Junon.

H. 0,13. — L. 0,19. — Dessin au crayon noir à mi-corps.

Signé : L. DAVID, *Brux.*

Phryné et ses juges.

H. 0,13. — L. 0,19. — Dessin au crayon noir, à mi-corps.

Signé : L. DAVID, *Brux.*

Grecs chargeant l'ennemi.

H. 0,13. — 0,19. — Dessin au crayon noir à mi-corps

Signé : L. DAVID, *Brux.*

Flore et Zéphir.

H. 0,13 — L. 0,19 — Dessin au crayon noir, à mi-corps.

Signé : L. DAVID, *Brux.*

Trois personnages, dont l'un ressemble à un Christ.

H. 0,13. — L. 0,19. — Dessin au crayon noir à mi-corps.

Signé : L. DAVID, *Brux.*

APPARTIENNENT A M. JULES DAVID.

Jeune fille et Vieillard.

H. 0,16 — L. 0,11 — Dessin au crayon noir.

No 35, vente du 17 avril 1826 : — adjugés 400 francs a M. Imbert.

Vieillard et jeune fille.

H. 0,22. — L. 0,11. — Dessin au crayon noir.

APPARTIENT A M. DELAHAYE.

Femme drapée.

H. L. — Croquis pierre d'Italie

Sur la marge, de la main de David :
Ce tableau, commencé à Paris, en l'an VIII, a été terminé à Bruxelles, en l'année 1822, dans mon exil.

No 173, vente de Gros, 23 novembre 1835.

Clytemnestre et Iphigénie.

H. 0,22. — L. 0,17 — Croquis au trait, crayon noir.

Iphigénie s'avance la tête penchée dans une attitude résignée, soutenue par sa mère, qui semble défier les bourreaux.

Dessiné à Bruxelles.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Quatre dessins.

Don de David à la ville de Gand.

A L'ACADEMIE DES BEAUX-ARTS DE GAND.

Mars et Vénus.

H. 0,13. — 0,18. — Croquis au trait, crayon noir.

A demi-étendu sur un lit de repos, Mars tenant encore sa lance de la main droite, presse de son bras gauche la taille de Vénus, qui, couchée de

face à côté de lui, lui enlève son casque. L'Amour agenouillé dénoue les sandales du Dieu de la guerre. A droite : *Première idée de Mars et Vénus. David.*

Dessiné à Bruxelles.

APPARTIENT A M. JULES DAVID

Même composition.

Croquis.

Vente du 17 avril 1826, — adjugé 45 francs a M. Drolling.

Deux croquis même sujet.

Vente du 17 avril 1826, — adjugé 20 francs à M. Gros.

Viol de Lucrèce.

H. 0,17. — L. 0,21. — Dessin crayon noir.

Devant la statue de Vesta, Tarquin, en costume de guerre, traînant après lui un esclave abject, s'approche avec violence de Lucrèce qui, assise sur son lit, le repousse avec horreur. En haut, à droite : *Donné à Michel Stapleaux, par David. Bruxelles, 1825.* Au bas, à droite : *A ma bru Annette.* DAVID.

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

Une tête de femme échevelée.

H. 0,12. — L. 0,17. — Crayon noir

Elle est vue de trois quarts et semble en proie à une grande terreur.

APPARTIENT A M. DUMONT, STATUAIRE, MEMBRE DE L'INSTITUT.

Mort des Amazones.

Deux dessins.

Vie de David de Thomé, 1826, à M. Stapleaux

Agamemnon enlevant Briséis de la tente d'Achille.

Dessin.

Vie de David de Thome, 1826, appartenait à M. Firmin Didot.

La Colère d'Achille.

Dessin.

Vie de David de Thome, 1826, appartenait à M. Fremiet à Mons

Orphée implorant Pluton et Proserpine.

Dessin.

Vie de David de Thomé, 1826, appartenait a M. Stapleaux.

Athalie et Joas.

Dessin.

Vie de David de Thome, 1826; à M. Drapiez, chimiste.

Ganimède et l'Aigle.

Dessin.

Vie de David de Thome, 1826, a M. le docteur Chalapt.

Ganimède.

Croquis.

Adjugé a M. Saint-Fare, — procès-verbal de la vente du 17 avril 1826.

Croquis.

Hercule, pose du Tatius.

Mis au carreau, au crayon.

Tête de cheval.

A la plume.

MUSÉE DE MONTAUBAN.

Croquis.

Adieux d'Hector et d'Andromaque.
Groupe de Mars et Vénus.
Groupe de Pâris et Hélène.
Hercule.
Tête de Vénus.
Vénus assise.
Lutteurs.
Tête de Jupiter.
Saint Louis?

MUSÉE WICAR, A LILLE.

Adam et Eve.
Ulysse reconnu par sa nourrice.
La Ville de Nantes, allégorie.
Groupe allégorique.
Femme et enfant.
Têtes de guerriers.
Deux figures, femmes nues.
Groupe d'enfants.
Femme à genoux.

Études de draperies.

Adjugées à MM. Gros, Bra, et Vinchon. — procès-verbal de la vente du 17 avril 1826.

Dessins.

1° Religieux assistant une jeune fille à ses derniers moments.
2° Bacchus entouré de bergers à deux têtes.
3° Cinq têtes guerriers, vieillards, suppliante.

A la plume.

APPARTIENT A M. PERRIER.

4° La mère des Horaces.

Dessin à la plume.

5° Entrée du Capitole et deux figures.
6° Figure de souvenir du Sacre.
7° Un livre de croquis faits en Italie.

Vente de Gros, 23 novembre 1835.

Guerrier nu tenant un bouclier, figure d'après Michel-Ange.

H. 0.17. — L. 0.10. — Dessin crayon noir.

Tête d'homme bizarrement coiffé.

H. 0.08. — L. 0.08. — Dessin crayon noir.

Vente Boilly, 19 mars 1869.

Étude Serment du Jeu-de-Paume.

Vente Coutan, 17 avril 1830.

Croquis du Serment du Jeu-de-Paume.

Vente Dumont, 13 février 1854.

Mère spartiate armant son fils. (1779, Naples.)

Dessin à la plume lavé à l'encre de Chine.

Croquis, Serment du Jeu-de-Paume.
Id. id.
Costume républicain.
Lions.

Croquis plume et encre de Chine.

3 portraits.

Croquis crayon noir.

Vente Denon, 1826.

Groupe de guerriers.
Portrait d'un vieillard.
Portrait équestre.
Tête de femme.
Femme et enfant.
Guerriers, femmes.
Cavaliers.

Procès-verbal de la vente du 17 avril 1826.

Croquis.

Le général Meunier, *d'idée*.
Le général Jeanin, *de souvenir*.

Mme [illegible] DE LA FAUCONNERIE, ARRIÈRE-PETITE-FILLE DE DAVID.

Études.

Cheval écorché, adjugé 25 fr. à M. Bayard.
Napoléon, adjugé 83 fr. à M. Gros.
Napoléon, adjugé 101 fr. à M. Bouché.
Homme mort d'apoplexie, adjugé 25 fr. à M. Balthazard.
Bernadotte, adjugé 60 fr. à M. Musigny.
Le Père Gérard, adjugé 31 fr. à M. Durand Duclos.
Trois études de tête, adjugées 30 fr. à M. Musigny.
Un cheval, adjugé 40 fr. à M. De Slade.
Cavalier, adjugé 30 fr. à M. Romagnesi.
Étude académique, adjugée 21 fr. à M. Coutan.

Procès-verbal de la vente du 17 avril 1826.

Livres de croquis.

Contenant études diverses pour *Mars et Vénus* : compositions, caricatures, paysages, opérations de perspective, nos 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90.

Adjugés à M. Bertrand, Gros, Coutan, — vente du 17 avril 1826.

Nos 86, 87, 90, APPARTIENNENT A M. JULES DAVID.

Portrait de M. et Mme Eugène David.

H. 0,24. — L. 0,20. — Dessin crayon noir.

Mme Eugène David est représentée assise de profil; elle tourne la tête de trois quarts pour regarder le spectateur. Son mari, de trois quarts, à côté d'elle, est assis sur une chaise à dossier, la tête de profil, le regard levé, sa main droite appuyée sur son genou relevé. Signé : L. DAVID, *décembre 1825, Brux*. Au dos : *Dernier dessin de mon pauvre père. E. David.*

APPARTIENT A M. JULES DAVID.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

J.-J. Sue. — Rapport sur les tableaux de David. *Lycée des arts*, n° 3, 13 mai 1793. *Esprit des journaux*, août 1793.

Chaussard. — Notice historique et inédite sur Louis David. *Pausanias français*, Salon de 1806 avec portrait, Paris 1808.

Notice sur la vie et les ouvrages de J.-L. David avec portrait. Paris 1824 in-12.

Thomé de Gamond. — Vie de Louis David par A. Th..., Paris 1826, in-8°.
Traduction allemande de cette brochure sous le titre : Leben Davids, erster Maler napoleons, von M.-A. Th... aus d. Franz von E.-S. Quedlinburg, avec portrait, 1827, in-8°.

P.-A. Coupin. — Essai sur J.-L. David, peintre d'histoire. *Revue encyclopédique*, Paris 1827, in-8°.

Rabbe. — Notice sur Jacques-Louis David. *Biographie universelle et portative des contemporains*, Paris 1827.

Alphonse Rabbe. — Notice sur J.-L. David, Paris 1830, in-8°.

Landon. — Notice sur David, *Annales du musée. — Ecole française moderne*, avec planches, Paris 1830, in-8°.

Miel. — David, *Plutarque français*, avec portrait, Paris 1834, in-8°.

Le Chevalier Alexandre Lenoir. — David, souvenirs historiques. *Journal de l'Institut historique*, 1835, in-8°.

Montabert et Parisot — Notice historique sur J.-L. David. *Biographie universelle*, Paris 1837, in-8°.

T. Thoré. — Les Peintres du XIX° siècle, David. *Trésor national*, Bruxelles 1843, in-8°.

Ch. Blanc. — Étude sur Louis David. *Histoire des peintres français* avec portrait et planches, Paris 1847. in-8°.

Miette de Villars. — Mémoires de David, peintre et député à la Convention, Paris 1850, in-8°.

E.-J. Delecluze. — Louis David, son école et son temps. Souvenirs, Paris 1855, in-8°, une édition in-12.

Pierre-Jean David d'Angers. — Notice sur Jacques-Louis David, in-8°.

Delafontaine et Jal. — Notes manuscrites sur David (J.-L.). Bibliothèque de l'Institut.

Jal. — Dictionnaire critique de biographie et d'histoire, Paris 1867, in-8°.

Bellier de la Chavignerie. — *Dictionnaire général des artistes de l'école française*, Paris 1868, in-8°.

Larousse. — David. *Gr.-Dictionnaire du* XIX° *siècle.*

Mme Vigée-Lebrun. — Souvenirs, Paris 1869, in-12.

Jules Renouvier. — *Histoire de l'art pendant la Révolution*, Paris 1863, in-8°.

Edmond et Jules de Goncourt. — *Histoire de la société française pendant la Révolution*, Paris 1860, in-8°.
Histoire de la société française pendant le Directoire, Paris 1860, in-8°.

Ernest Chesneau. — Le Mouvement moderne en peinture, Louis David. *Revue européenne*, Paris 1861, in-8°.
Louis David. *Les Chefs d'école*, Paris 1862, in-12.

Vicomte Henri Delaborde. — David et son influence sur l'école française. *Etudes sur les beaux-arts en France et en Italie*, Paris 1864, in-8°.

Villot. — Notice des tableaux exposés dans les galeries du musée national du Louvre. École française, Paris, in-12.

F. Reiset. — Notice sur les dessins exposés dans les galeries du musée national du Louvre. École française, Paris, in-12.

Archives de l'art français. Documents inédits sur David.

Nouvelles archives de l'art français, Paris 1874, in-8°.

Archives nationales. Inventaire sommaire et tableau méthodique des fonds conservés aux archives. Académie des beaux-arts.

Archives de l'École des beaux-arts. Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et sculpture, 1766-1793.

Courajod. — École royale des élèves protégés.

Archives nationales. Correspondance des directeurs de l'académie de France à Rome, avec le directeur des bâtiments du roi, 1776-1787.

Explication des peintures, sculptures et gravures de MM. de l'Académie royale, 1781-1789.

Mémoires secrets de Bachaumont, 1781.

Mercure de France, Paris, octobre 1781.

Galimatias anti-critique des tableaux du Salon, ou la Cause des meilleurs peintres et sculpteurs plaidée par un avocat, 1781.

La Muette qui parle, au Salon de 1781.

La Patte de velours, pour servir à la seconde édition du Coup de patte, ouvrage concernant le Salon de peinture, 1781.

Panard au Salon, 1781.

La Peinturomanie, ou Cassandre au Salon. Comédie parade en vaudevilles, 1781.

Pique-nique convenable à ceux qui fréquentent le Salon, préparé par un aveugle, 1781.

Réflexions joyeuses d'un garçon de bonne humeur sur les tableaux exposés au Salon en 1781.

La vérité critique des tableaux exposés au Salon du Louvre en 1781.

Journal de Paris, septembre 1783.

Malborough au Salon du Louvre, 1re édition, contenant discours préliminaires, chansons, anecdotes, querelles, avis, critiques, lettres à Mlle Julie, changements de tête, etc., Paris, 1783.

Messieurs, ami de tout le monde. 1783.

La Morte de 3,000 ans au Salon de 1783.

Le Salon à l'encan, 1783.

Le Véridique au Salon, 1783.

Almanach royal, 1783-1792.

Diario ordinario, Roma 1785.

Memorie per le belle arti dell' anno 1785, Roma.

Giornale delle belle arti et della incisione, antiquaria, musica et poesia per l'anno 1785. Roma.

Avis important d'une femme sur le Salon de 1785.

Discours sur l'origine, les progrès et l'état actuel de la peinture en France, contenant des notices sur les principaux artistes de l'académie pour servir d'introduction au Salon, 1785.

L'Espion des peintres de l'Académie royale, année 1785.

Figaro au Salon, 1785.

Le Frondeur, ou Dialogue sur le Salon, par l'auteur du *Coup de patte* et du *Triumvirat*, 1785.

Inscription pour mettre au bas des différents tableaux exposés au Salon du Louvre, en 1785.

Jugement d'un musicien sur le Salon de peinture, 1785.

Lettre à Émilie sur quelques tableaux du Salon, 1785.

Minos au Salon, ou la *Gazette infernale*, 1785.

Promenades de Critès au Salon, 1785.

Auguste Couder. — Le Serment des Horaces. *Considérations sur le but moral des beaux-arts.*, Paris 1867. in-12.

Alexandre Péron. — Examen du tableau du Serment des Horaces, peint par David, suivi d'une notice historique du tableau, lue à la Société des beaux-arts. *Annales de la Société libre des beaux-arts*, Paris 1839, in-8°.

Lanlaire au Salon académique de peinture, 1787.

Lettre d'un étranger sur le Salon de 1787.

Observations critiques sur les tableaux du Salon de l'année 1787.

André Chénier. — Le Jeu de Paume, à Louis David, peintre, Paris 1789, in-12.

Mme Moitte. — L'Ame des dames romaines dans les dames françaises, 1789.
Suite de l'Ame des dames romaines dans les dames françaises, 1789.

Vœu des artistes, septembre 1789.

Moniteur universel, 1789.

Prudhomme. — *Révolutions de Paris*, 1789.

La Chronique de Paris, 1790.

Journal gratuit, 1790.

Wille, graveur de l'Académie royale de peinture. — Mémoires et Journal, 1857.

Renou, peintre du roi et secrétaire perpétuel de son Académie. — Esprit des statuts et règlements de l'Académie royale de peinture et sculpture, pour servir de réponse aux détracteurs de son régime, 1790.

Adresse des représentants des beaux-arts à l'Assemblée nationale, 28 juin 1790, in-8°.

Adresse et projets de statuts et de règlements pour l'Académie centrale de peinture, sculpture, gravure et architecture, présentée à l'Assemblée nationale par la majorité des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture en assemblée délibérante, Paris 1790.

Adresse à l'Assemblée nationale par la presque totalité des officiers de l'Académie royale de peinture et de sculpture, auxquels se sont joints quelques académiciens, 1790.

Précis motivé par les officiers de l'Académie royale de peinture et sculpture et académiciens, pour servir de réfutation à un projet de statuts d'académie centrale, par quelques académiciens, mars 1791.

Pétition par l'Académie royale de peinture et de sculpture, lue à la barre de l'Assemblée nationale, novembre 1791.

Journal de la cour et de la ville, Paris 1791.

Quatremère de Quincy. — Considérations sur les arts du dessin en France, 1791.

Quatremère de Quincy. — Suite aux considérations sur les arts du dessin en France, ou réflexions critiques sur le projet de statuts et règlements de la majorité de l'Académie de peinture et sculpture, 1791.

Mémoire sur l'Académie royale de peinture et sculpture, par plusieurs membres de cette Académie.

Adresse, mémoire et observations présentés à l'Assemblée nationale par la Commune des arts qui ont le dessin pour base, 1791.

Guide des amateurs au Salon ou l'explication et la

critique la plus complète de tous les ouvrages de peinture, sculpture, gravure, etc., exposés par ordre de numéros et même les ouvrages sans numéros apportés depuis l'ouverture du Salon, etc., Paris 1791.

Ouvrages de peinture, sculpture et architecture, gravures, dessins, modèles, etc., exposés au Louvre par ordre de l'Assemblée nationale au mois de septembre 1791. L'an III de la liberté.

Explication et critique impartiale de toutes les peintures, sculptures, gravures, dessins, etc., exposés au Louvre d'après le décret de l'Assemblée nationale du mois de septembre 1791. L'an III de liberté. Par M. D..., citoyen patriote et véridique, Paris 1791.

La Feuille du jour, 1791.

Journal des Débats des amis de la Constitution, 1791.

Affiches, annonces et avis divers ou *Journal général de France*, 1792.

Mémoires sur les journées de septembre 1792, par Journiac de Saint-Mear, l'abbé Sicard, etc.

Liste des électeurs du département de Paris, 1792.

ARCHIVES NATIONALES, Assemblées politiques. Convention nationale. CII, 369-382.

ARCHIVES NATIONALES, Comité d'instruction publique, floréal an II. — DXXXVIII.

Discours prononcé à la Convention nationale le 29 mars 1793, par le citoyen DAVID, député, *en offrant un tableau de sa composition représentant* MICHEL LEPELLETIER *au lit de mort*. Imprimé par ordre de la Convention nationale et envoyé aux départements.

Œuvres de MICHEL LEPELLETIER de Saint-Fargeau, député aux Assemblées constituante et conventionnelle, assassiné le 20 janvier 1793 par Pâris, garde du roi, précédées de sa vie, par Félix Lepelletier, son frère, suivies de documents historiques relatifs à sa personne, à sa mort et à l'époque, Bruxelles 1826.

EDMOND LE BLANC. — Lepelletier de Saint-Fargeau et son meurtrier, Paris 1874.

Gazette des Tribunaux sur un dessin de Lepelletier de Saint-Fargeau, 26 juillet 1837.

LE BARON CHAILLOU DES BARRES — Les Châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint-Fargeau, etc., in-8°, 1845.

Journal des Débats et des Décrets, 1793.

Journal de la Montagne, 1793.

HAUREAU. — La Montagne, notices historiques et philosophiques sur les principaux membres de la Montagne, Paris 1834.

Rapport sur la suppression des Académies présenté par GRÉGOIRE à la Convention nationale le 8 août 1793.

Discours du citoyen DAVID, député du département de Paris, sur la nécessité de supprimer les Académies, 8 août 1793. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

Rapport et décret sur la fête de la Réunion républicaine du 10 août, présentés au nom du Comité d'instruction publique, par DAVID, député du département de Paris. Imprimé par ordre de la Convention nationale et envoyé aux départements et aux armées.

BLANCHARD. — Monuments nationaux élevés pour la fête de la Fraternité.

ALLAIS. — Vue des six différentes stations de la fête de l'Unité. Six médaillons au lavis.

MONNET. — 10 août 1793. Fontaine de la Régénération.

Rapport fait au nom du Comité d'instruction publique par DAVID, député de Paris, pour l'explication de la médaille frappée en commémoration de la réunion civique du 10 août 1793, et qui sera donnée aux envoyés des Assemblées primaires ainsi qu'aux membres de la Convention nationale. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

Description des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et gravure exposés au salon du Louvre par les artistes composant la Commune générale des arts, le 10 août 1793. L'an II de la République française, une et indivisible.

Discours prononcé par le citoyen DAVID (*sur l'érection d'un monument au peuple français*) dans la séance du 17 brumaire an II de la République française. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

Rapport fait à la Convention nationale par DAVID (*Erection d'un monument au peuple français*). Imprimé par ordre de la Convention nationale.

Rapport fait au nom du Comité d'instruction publique par DAVID *sur la nomination des cinquante membres du jury qui doit juger le concours des prix de peinture, sculpture, architecture*. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

Procès-verbal de la première séance du jury des arts, 1793.

DETOURNELLE. — *Journal de la Société populaire et républicaine des arts*, 1793.

MUSÉE DES ARCHIVES, n° 1381. Procès-verbaux des interrogatoires subis par Louis-Charles, Thérèse-Elisabeth de Bourbon, au Temple, devant les commissaires de la Commune, 6 et 7 octobre 1792.

Discours prononcé à la Convention nationale par DAVID, député de Paris, *en lui offrant le tableau représentant* MARAT *assassiné*. — Séance 24 brumaire, l'an II, République française. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

PAUL FASSY. — Marat, sa mort, ses véritables funérailles, d'après les documents des Archives, 1867.

Le journal *l'Ordre de Paris* (sur Marat), 31 octobre 1871.

J.-L.-J. DAVID. — Notice sur le Marat de Louis David, suivie de la liste de ses tableaux dressée par lui-même, Paris 1867, in-16.

DAUBAN. — La Démagogie en 1793 à Paris.

Rapport fait par DAVID, au nom du Comité d'instruction publique, *en mémoire des victoires des armées françaises, et notamment à l'occasion de la prise de Toulon*. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

Rapport sur la suppression de la Commission du Muséum par le citoyen DAVID. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

Second rapport sur la nécessité de la suppression de la Commission du Muséum, fait au nom des Comités d'instruction publique et des finances, par DAVID, député du département de Paris, dans la séance du 7 nivôse an II de la République française. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

ARCHIVES NATIONALES. — Contrôle des réquisitions individuelles faites par le Comité de salut public en vertu du décret des 27 et 28 germinal an II. — AF II, 226.

Archives nationales. — Correspondance et arrêtés particuliers du Comité de sûreté générale. 6 floréal an II. — AF II, 273.

Archives nationales. — Registres du Comité de sûreté générale, du 10 floréal au 27 fructidor an II. — AF II, 224.

Décade philosophique. — Journal décadaire, floréal an II, 1794.

Archives nationales. — Enregistrement des passeports, prairial an II. — AF II, 234.

Plan de la fête à l'Être suprême qui doit être célébrée le 20 prairial an II, proposé par David et décrété par la Convention nationale.

Rapport du Conservatoire du Muséum des arts fait par Varron, l'un de ses membres au Comité d'instruction publique, prairial an II.

Archives nationales. — Registre des mandats du Comité de sûreté générale, 15 thermidor an II. — AF* II, 255.

Rapport sur la fête héroïque pour les honneurs du Panthéon à décerner aux jeunes Barra et Viala par David. Séance du 23 messidor an II de la République. Imprimé par ordre de la Convention nationale.

Archives nationales. — Répertoire des lettres reçues par le Comité de sûreté générale, brumaire an III. AF* II, 248.

Hamel. — Histoire de Robespierre.

Ch. d'Héricault. — La Révolution de thermidor, Paris 1876.

Dauban. — Paris en 1793 et 1795.

Lecoinire de Versailles. — Les crimes des sept membres des anciens Comités de salut public et de sûreté générale, brumaire an III.

Dussault. — Fragments pour servir à l'histoire de la Convention nationale, depuis le 9 messidor jusqu'à la dénonciation de Lecointre inclusivement.

Lettre du citoyen Leymerie à l'accusateur public près le Tribunal révolutionnaire, contre Fouquier-Tinville, David et autres agents de Robespierre, 1794.

Mémoire pour les citoyennes Trudaine, veuve Micault; veuve Trudaine, et le citoyen Vivaut-Micault-Courbeton fils, an III.

Jules Claretie. — Les derniers Montagnards.

Section du Muséum. — Rapports et arrêtés relatifs à David, citoyen de cette section et représentant du peuple, floréal an III, in-8°.

Réponse de David, de Paris, représentant du peuple, aux dix-sept chefs d'accusation portés contre lui par les commissaires de la section du Muséum, prairial an III (mai 1795).

Courtois. — Rapport fait aux Comités de salut public et de sûreté générale sur les événements du 9 thermidor an II, précédé d'une préface aux détracteurs de cette mémorable journée, prononcé le 8 thermidor an III, la veille de l'anniversaire de la chute du tyran. Imprimé par ordre de la Convention nationale, Paris, floréal an IV (avril 1795).

Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure, dessins, modèles, etc., exposés dans le grand Salon du Muséum au Louvre, par les artistes de la France, sur l'invitation de la Commission exécutive de l'instruction publique, au mois vendémiaire an IV de la République française (1795).

Opuscules contre les excès de la Révolution de France, 1795.

Peltier. — Paris pendant l'an 1795.

Pougens. — Mémoires et Souvenirs.

Sébastien Mercier. — Paris pendant la Révolution, 1789-1798, ou le nouveau Paris, Paris an V.

Musée des archives. — Pétition des artistes invitant le Directoire à s'éclairer sur le projet de déplacement des monuments de l'antiquité.

Rapport au nom de la commission nommée pour examiner les discours envoyés sur cette question proposée par la section de peinture : *Quelle a été et quelle peut être encore l'influence de la peinture sur les mœurs et le gouvernement d'un peuple libre?* Lu dans la séance publique de l'Institut national des sciences et arts, le 15 germinal an VI de la République. (4 avril 1798.)

Ducis. — Épître à Vien, 1799.

Quatremère de Quincy. — Lettre sur le préjudice qu'occasionne aux arts le déplacement des monuments de l'art de l'Italie.

Magasin encyclopédique de Millin.

Musée central des arts. — Pièces relatives à l'administration de cet établissement, imprimées par ordre du Directoire exécutif, décembre 1797.

Meyer. — Fragments sur Paris, 1798.

Journal des arts, 1799.

L'Ami des lois, journal, Paris 1799.

Procès-verbaux de la troisième classe de l'Institut national de France : littérature et beaux-arts, 1799.

Le tableau des Sabines, exposé publiquement au Palais national des sciences et arts, salle de la ci-devant Académie d'architecture, par le citoyen David, an VIII, in-8°.

Critique du tableau des Sabines du citoyen David, Paris an VIII, in-8°.

Chaussard. — Sur le tableau des Sabines, par David, Paris, 1800, in-8.

Le Tableau des Sabines, comédie en un acte, mêlée de vaudevilles, par MM. de Jouy, Longchamps et Dieulafoi, représentée pour la première fois au théâtre de l'Opéra-Comique le 30 mars 1800, Paris, in-12.

Journal des Bâtiments civils, 1800.

Le bien informé, 1800, journal.

Arlequin au Muséum, 1800, 1804, 1808.

Bruun Neergaard. — Sur la situation des beaux-arts en France, ou Lettres d'un Danois à son ami, Paris an IX (1801).

Landon. — Précis historique, 1801.

La Clef du cabinet des souverains, journal, 1801.

Le Publiciste, journal, 1801.

Pujoulx. — Paris à la fin du xviiie siècle, 1801.

Igonel et Breton. — Procès instruit par le tribunal criminel de la Seine, de Demerville, Arena, Ceracchi, prévenus de conspiration, Paris an IX.

Landon. — Nouvelles des arts, 1802.

De Villiers. — Souvenirs d'un déporté, 1802

KOTZEBUE. — Souvenirs de Paris, 1804.

LE CHEVALIER ARTAUD. — Histoire de Pie VII

Almanach Impérial, 1805-1814.

Bibliothèque du *Constitutionnel*, 1846.

Journal de l'Empire, 1807.

Description du tableau exposé au musée Napoléon représentant le Couronnement de LL. MM. II. et RR., peint par DAVID, peintre de Leurs Majestés, Paris 1808, in-8°. Cette notice a eu la même année deux éditions.

Le tableau du Couronnement, ode à M. DAVID, peintre de Leurs Majestés, par un artisan sans lettres (M. Gros, Jean), Paris 1808, in-8°.

DE LAMOTHE. — Épître à M. David sur le tableau du Couronnement, mai 1808.

Rapport sur l'état des beaux-arts en France, depuis 1789, d'après l'arrêté des Consuls du 3 mars 1802, présenté par Lebreton, secrétaire perpétuel de la classe des beaux-arts de l'Institut, le 5 mars 1808, à S. M. l'Empereur Napoléon, siégeant en son Conseil d'État.

VALORY. — La peinture, poème en trois chants.

ARCHIVES NATIONALES. — Section administrative, O 2, 836.

Cassandre et Gilles au Muséum de 1810.

AUGUSTE PEYRANNE. — Les Ages de la peinture, ode à David, premier peintre de S. M. l'Empereur et Roi, Paris 1810, in-8°.

Lettres impartiales sur les Expositions de l'an 1810.

CONCOURS POUR LES PRIX DÉCENNAUX. Rapport de la classe des beaux-arts. 1 vol. in-4°, Paris 1810.

DE LAMOTHE. — L'Injustice, Paris 1810.

ALEXANDRE LENOIR. — Observations critiques et historiques du tableau des Sabines et de l'école de M. David, premier peintre de S. M. l'Empereur et Roi, pour servir de complément à l'histoire de la peinture en France. *Histoire des beaux-arts en France, prouvée par les monuments*, Paris 1810, in-4°.

GUIZOT. — De l'état des beaux-arts en France et du Salon de 1810.

JEAN-BAPTISTE DEPENNE. — Stances à Louis David, Angers 1811, in-8°.

L'Empereur Napoléon avant la campagne de Russie, d'après le portrait en pied de Louis David, gravure de Laugier, Paris 1850, in-8°.

Le Noir et Le Blanc, ou Promenade au Salon de peinture, 1812.

ALEXANDRE LENOIR. — Explication du tableau des Thermopyles, Paris 1814, in-8°, avec planche.

Léonidas aux Thermopyles, par M. David, in-8°.

Léonidas aux Thermopyles, par M. David. Signé : M. *Journal général de France*, 19 novembre 1814, Paris 1814, in-8°.

M. A. DREUILLE. — Notice sur le tableau du Passage des Thermopyles, peint par David. *Annales de la Société libre des beaux-arts*, Paris 1845, in-8°.

DESEINE, statuaire. — Notices historiques sur les anciennes académies royales de peinture, sculpture de Paris et celle d'architecture, Paris 1814.

Journal général de France. 1814.

Memoire au Roi par les membres de l'Académie de Peinture, Sculpture et Architecture, pour le rétablissement de leurs académies, Paris 1814.

DELPECH. — Examen raisonné des ouvrages de peinture, sculpture et gravure, exposés au Salon du Louvre en 1814, Paris 1814.

CLAIRE REGUIS, COMTESSE LENOIR. — La Grèce et la France, ou Réflexions sur le tableau de Léonidas de David, Paris 1815.

Le Courrier, journal politique et littéraire, 1815.

L'Écho du soir, ou *l'Ami du prince*, journal, 1815.

L'Indépendant, journal, 1815.

Le Nain Jaune, 1815.

L'Oracle, journal, Bruxelles 1815.

Petite biographie conventionnelle, Paris 1815.

Dictionnaire des Girouettes, ou nos Contemporains peints d'après eux-mêmes, Paris 1815.

Réclamations de plusieurs artistes, membres de l'ancienne Académie de peinture et sculpture, 1816.

Le Constitutionnel, journal, 1816.

Journal de la Belgique, 1816.

Journal de la Flandre orientale et occidentale, 1816.

Biographies des académiciens radiés, suivie de celles des académiciens élus par l'ordonnance du 21 mars 1816, contresignée Vaublanc, par M. Vaunoir, Paris 1822.

Le Vrai Liberal. — Journal, Bruxelles 1817.

MIEL. — Essai sur les beaux-arts et particulièrement sur le Salon de 1817 avec planches, Paris 1817-1818.

CORNELISSEN. — Eucharis et Télémaque, par M. David, Gand 1818, in-8°.

J.-J. COULMAN. — La Défense des bannis, 1818.

JAL. — Mes visites au musée royal du Luxembourg ou coup d'œil critique de la galerie des peintres vivants, Paris 1818.

SAMARI BULGARI — Examen moral des principaux tableaux de la galerie du Luxembourg en 1818 et considérations sur l'état actuel de la peinture en France, Paris 1818.

Le Commerce. — Journal, 1818.

KÉRATRY. — Annuaire de l'École française de peinture ou lettres sur le Salon de 1819, Paris 1820.

Lettres à David. — Salon de 1819.

DE BAST. — Annales du Salon de Gand et de l'École moderne des Pays-Bas (Salon de 1820), Gand 1823.

Messager des sciences et des arts, Gand 1823.

Revue encyclopédique, 1824.

Revue européenne, Paris 1824.

Le Mercure du XIX° siècle, Paris 1824

Archives du musée du Louvre, 1824.

Un mot sur le dernier tableau de M. David, par un amateur : *Mars désarmé par Vénus et les Grâces*, 1824, in-8°.

CH. PAUFFIN, avocat. — Elégie sur la mort de David, Paris 1826, in-8°.

Mme C. de P. — Le tombeau du proscrit, élégie sur la mort de David. Paris 1826, in-8°.

J.-B. Thiriet. — La mort de David, ode, Paris 1826, in-8°.

Chansons de Béranger.

Le Courrier des Pays-Bas, Bruxelles 1825.

Baron. — Les Exilés à Bruxelles après 1815, Bruxelles 1860.

Odevaere. — De la splendeur des beaux-arts en Italie jusqu'à Raphael, et de leur décadence progressive après sa mort. Manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Correspondance manuscrite de Navez, peintre belge, avec ses amis. Bibliothèque royale de Bruxelles.

Explication des ouvrages de peinture exposés au profit des Grecs, galerie Lebrun, rue du Gros-Chenet, n° 4, Paris 1826.

Catalogue des tableaux de galerie et de chevalet, études, livres de croquis de Louis David, peintre d'histoire. Vente à Paris, le 17 avril 1826, in-8°.

Catalogue des tableaux de galerie et de chevalet, dessins, études, livres de croquis de Louis David, peintre de l'empereur Napoléon. Vente à Paris, le 11 mars 1835, in-8°.

Catalogue du musée d'Avignon.

Catalogue du musée de Cherbourg.

Catalogue du musée de Lille.

Catalogue du musée Wicar à Lille.

Catalogue du musée de Montauban.

Catalogue du musée de Montpellier.

Catalogue du musée de Narbonne.

Livrets des Expositions de peinture faites au musée des arts, depuis 1796 jusqu'en 1824.

Comte Clément de Ris. — Les Musées de province.

Dussieux. — Les Artistes français à l'étranger.

Anatole de Montaiglon. — Le Livret de l'Exposition faite en 1673, dans la cour du Palais-Royal, réimprimé avec des notes et suivi d'un essai de bibliographie des livrets et des critiques de Salons, depuis 1673 jusqu'en 1851, Paris 1852.

Cantaloube. — Les dessins de Louis David. *Gazette des Beaux-Arts*, Paris 1860, in-8°.

Louis et René Mesnard. — Tableau historique des Beaux-Arts.

Journal des Artistes et des Amateurs, 1830.

Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts.

Bibliothèque nationale. — Fonds Labédoyère. — FR 327

Bibliothèque nationale. — Manuscrits. Nouvelles acquisitions, 28.

L'Amateur d'autographes. N°s 69 et 70, 3e année. Novembre 1864.

Mélanges curieux et anecdotiques tirés d'une collection de lettres autographes et de documents historiques ayant appartenu à M. Fossé Darcosse, Paris 1861.

Catalogue raisonné d'une collection de livres, pièces, documents, etc., relatifs aux arts de peinture, sculpture, etc., réunie par Jules Goddé, peintre. Paris, 1850.

Description historique et bibliographique de la collection de M. le comte de Labédoyère sur la Révolution française, 1862.

Barère. — Mémoires.

Duval. — Souvenirs thermidoriens.

Genlis (Mémoires de Mme de).

Lombard de Langres (Mémoires de).

Comte Miot de Melito (Mémoires du).

Sénart (Mémoires de), agent révolutionnaire. In-8°, Paris 1824.

Thibaudeau. — Mémoires sur la Convention et le Directoire.

Girodet-Trioson (Œuvres posthumes de), suivies de sa correspondance, Paris 1829.

Gérard (Correspondance de François), peintre d'histoire, Paris 1867.

Grille (d'Angers). — La Fleur des pois. Carnot et Robespierre. Amis et Ennemis, etc., Paris 1853.

Miss Berry (Extracts of the Journal and correspondance of), 1783, 1852. Edited by lady Lewis, London 1865.

Le baron Lamothe-Langon. — Les après-dîners de Cambacérès, 1837.

Le Journal l'Artiste, 1851.

Louis Viardot. — Les Musées de France, Paris 1855.

Paillot de Montabert. — Traité complet de la peinture, Paris 1829.

Charles Blanc. — Grammaire des Arts du dessin.

Bergeret. — Lettre d'un artiste sur l'état des arts en France, Paris 1848.

Thomas Couture. — Méthode et entretiens d'atelier, Paris 1867.

Eugène Delacroix. — Sa vie, ses œuvres, Paris 1865.

Georges Duplessis. — Essai d'une Bibliographie générale des beaux-arts, Paris 1865.

Eugène Despois. — Le Vandalisme révolutionnaire, fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention, Paris 1868.

De Clarac. — Le Louvre et les Tuileries.

L. Lacordaire. — Notice historique sur les manufactures impériales des tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie, Paris 1855.

Trésor de l'art et de la curiosité, 1858.

E. Galy. — G. Bouquier, député à la Convention nationale, peintre de marines et de ruines, etc., Périgueux 1868.

Missirini. — Della vita de Antonio Canova, Milano 1824.

Quatremère de Quincy. — Notices historiques lues à l'Academie des beaux-arts.

Notice historique sur Quatremère de Quincy, lue par Guigniaut à l'Institut, le 5 août 1864.

Isographie des hommes célèbres, ou Collection de fac-similé, de lettres autographes et de signatures. Paris, 1828-1830.

Biographies et notices biographiques des élèves de David et de ses contemporains.

Bartolini, statuaire. Bervic, graveur. Boilly, peintre.

Ceracchi, statuaire. Chinard, statuaire.

David d'Angers, statuaire. Decaisne, peintre. Degeorge, peintre. Denon, graveur. Devosges, peintre. Drolling, peintre. Drouais, peintre, Ducis, peintre.

Fabre, peintre. Fontaine, architecte. Forbin (de), peintre.

Gérard, peintre. Giraud, statuaire. Girodet, peintre. Granet, peintre. Gros, peintre. Guérin, peintre.

Houdon, statuaire. Hulthem (V.), peintre.

Ingres, peintre. Isabey, peintre.

Langlois, peintre. Lebrun (Topino), peintre. Lemot statuaire. Lethière, peintre.

Menageot, peintre. Moitte, sculpteur. Montabert, peintre.

Naigeon, peintre. Navez, peintre.

Paelinck, peintre. Percier, architecte. Péron, peintre. Prud'hon, peintre. Pujol (de), peintre.

Regnault, peintre. Révoil, peintre. Robert (H.), peintre. Robert (L.), peintre. Rouget, peintre. Rude, statuaire.

Schnetz, peintre. Suvée, peintre.

Taillasson, peintre.

Van Spaendonck, peintre. Vernet, peintre. Vien, peintre, Wicar, peintre.

TABLE DES CHAPITRES

CHAPITRE III. — LE SERMENT DU JEU DE PAUME.

1789-1792

CHAPITRE IV. — LE MARAT.

1792-1794

CHAPITRE V. — LE LUXEMBOURG.

1794-1795

CHAPITRE VI. — LES SABINES.

1795-1799

CHAPITRE VII. — BONAPARTE PASSANT LE MONT SAINT-BERNARD.

1800 - 1804

CHAPITRE VIII. — LE SACRE DE NAPOLÉON.

1804 - 1810

CHAPITRE IX. — LES THERMOPYLES.

1811 - 1816

CHAPITRE X. — MARS ET VÉNUS.

1816 - 1825

DOCUMENTS

PARIS — IMPRIMERIE MOTTEROZ

Rue du Four 54 bis

